



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

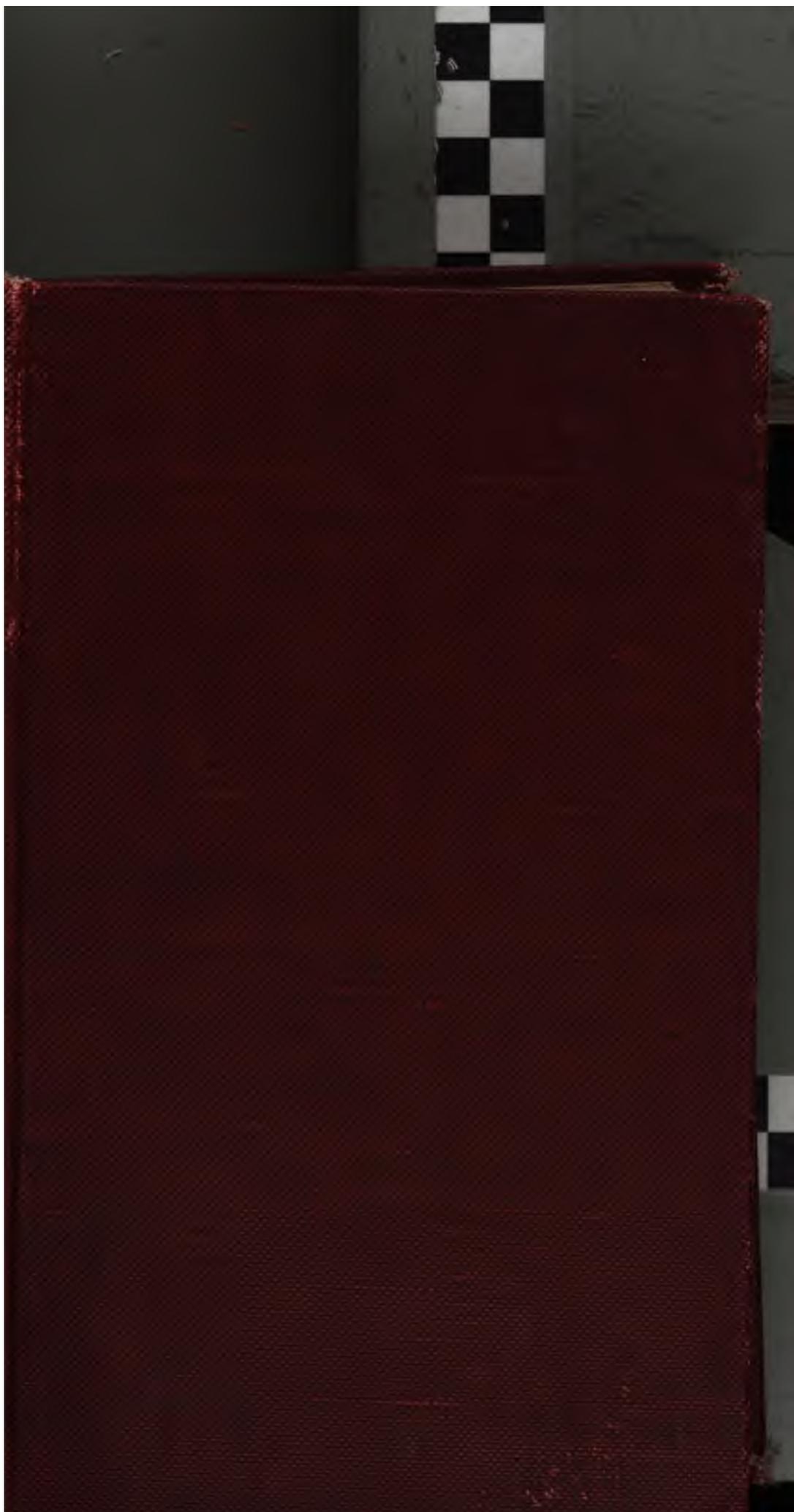
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

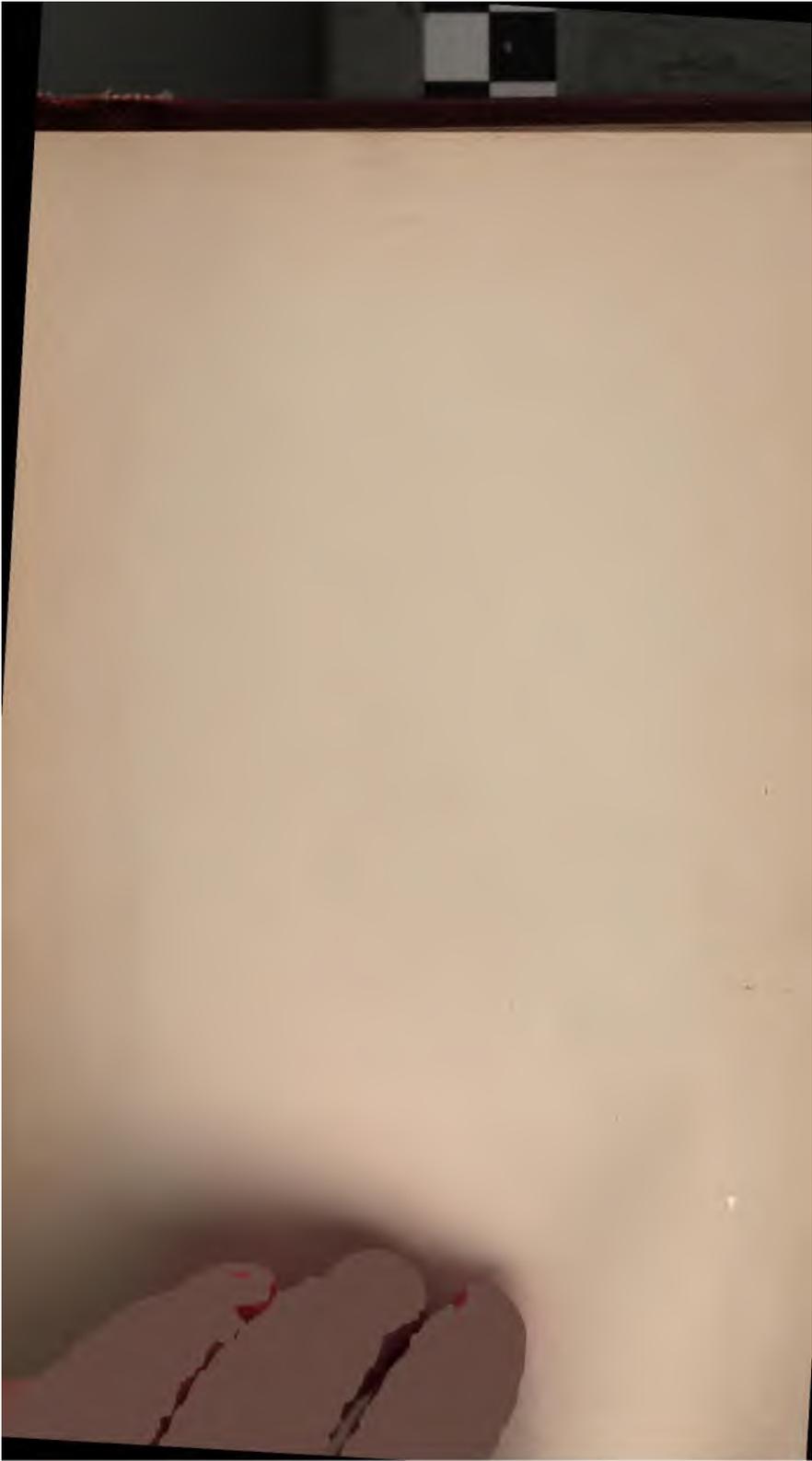


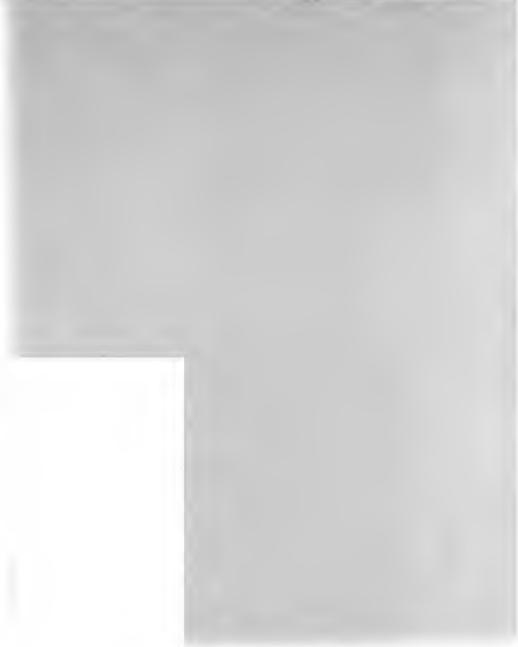
4475.16

GIFT OF

PROF. CHARLES CONRAD WRIGHT

HARVARD COLLEGE LIBRARY







**ANNALES**

**DE**

**L'IMPRIMERIE DES ESTIENNE.**







**ANNALES**  
DE  
**L'IMPRIMERIE DES ESTIENNE**  
OU  
HISTOIRE DE LA FAMILLE DES ESTIENNE  
ET DE SES ÉDITIONS,

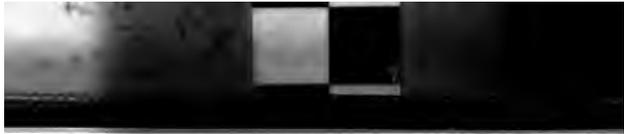
**PAR ANT. AUG. RENOUARD.**

DEUXIÈME ÉDITION.



**PARIS,**  
CHEZ JULES RENOUARD ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES.

M. DCCC. XLIII.



Handwritten scribbles and numbers, possibly '100'.

B 1175.16

✓

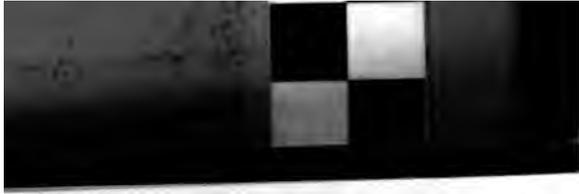
Handwritten text in a dashed rectangular box, possibly a signature or date.



*À Sa Majesté*  
*Le Roi des Français.*

*sire,*

*Honorée pendant le seizième siècle de la  
bienveillance de plusieurs de nos Rois, la  
savante et laborieuse famille des Imprimeurs  
du nom d'Estienne obtient aujourd'hui une  
heureuse continuation de cet auguste patronage  
par la gracieuse permission qu'a daigné  
m'accorder Votre Majesté de lui présenter*



$\frac{2578}{1877}$

B 4475.16  
✓



074 # 51



## AVERTISSEMENT.

---

Les Annales de l'Imprimerie des Manuce, précédemment publiées, demeureroient pour l'histoire littéraire et bibliographique du xvi<sup>e</sup> siècle un ouvrage en quelque sorte incomplet, ou tout au moins insuffisant, si elles n'étoient accompagnées d'un semblable travail sur cette autre famille de grands typographes, qui, dans les mêmes temps, servoient et honoroient la France par leurs belles et savantes impressions, et non moins que les Manuce, acquéroient d'incontestables droits aux reconnoissants souvenirs de quiconque chérit les lettres et les cultive. Un François pouvoit-il d'ailleurs négliger de si recommandables compatriotes après avoir longuement célébré les gloires typographiques d'Imprimeurs étrangers ? \* Voici donc les

---

\* « Oui, une réparation pieuse, bien que tardive, un monument glorieux, étoient bien dus par la France à cette laborieuse lignée d'Imprimeurs et de savants, qui, pour prix des plus pénibles veilles, des plus parfaites productions, des plus coûteux sacrifices, ne recueilloit que la pauvreté, l'exil, les persécutions du Clergé, l'abandon de la

Annales de l'Imprimerie des Estienne, ouvrage de mes dernières années, mais pour lesquelles des travaux analogues, et qui ont occupé la plus grande partie de mes loisirs, avoient depuis long-temps amené dans mes mains et dans mes souvenirs de très amples matériaux auxquels il n'avoit manqué qu'une volonté qui les mît en œuvre.

Cette histoire pourroit être faite inutile, puisque quelque nom ont traîné dans deux ouvrages maintenant rares, mais qui e

En 1683, Théodore simplement Almelovee

jeté un peu tumultuairement sur le papier, et non sans quelques écarts d'une certaine prolixité, de curieuses notions sur la famille

perçu sembler un livre tout-à-long-temps, deux savants de dans deux ouvrages maintenant pas introuvables.

Almelovee, que nous nommons de *Dissertatio Epistolica*,

Cour, une prison pour dettes au Châtelet, un lit à l'Hôpital de Lyon pour le plus illustre de ses membres, un grabat et une bière, enfin, à l'Hôtel-Dieu de Paris pour son dernier représentant. » (M. Magnin, *Journal des Savants*, oct. 1840, p. 646.)

Un hommage public achève et consacre cette juste expiation. La statue de Robert I<sup>er</sup> est au nombre des douze que la Ville de Paris, pour décorer la principale entrée de son magnifique palais municipal, fait exécuter en l'honneur de douze de ses concitoyens choisis parmi ceux qui ont le plus dignement servi et honoré leur patrie. Cette ovation civique, ce rappel glorieux dans sa ville natale, vengent pleinement Robert et sa docte famille des injustices dont ils eurent tant à gémir.

Entre Robert et Henri son fils, le choix auroit pu être difficile si Henri, né à Paris, n'avoit pas toujours eu ses ateliers typographiques hors de la France; mais d'ailleurs on n'auroit jamais pu donner de lui qu'une représentation tout-à-fait idéale, une tête de la création du sculpteur. Quant à Robert, il y a de lui six à sept portraits gravés dont un seul cependant paroît mériter confiance: c'est un buste très petit, 35 millimètres de hauteur, ouvrage de l'habile Léonard Gaultier, presque contemporain de Robert; et, comme je le dis à la page 24, les autres bien plus récents sont, ou d'inexactes copies agrandies de celui-ci, ou de mauvaises têtes fantastiques. Cette petite pièce rare et peu connue, existe aux estampes de la Bibliothèque Royale; c'est le n<sup>o</sup> 138 d'une nombreuse suite de portraits dans cette même proportion, et par le même L. Gaultier.

des Estienne; mais, ainsi que l'auteur en paroît persuadé lui-même, son petit volume in-8 n'est qu'une ébauche, et le Catalogue des éditions Stéphaniennes qui le termine, est aussi incomplet que vague et incertain. Une seconde édition eût très probablement fait de ce livre un fort bon ouvrage, si la mort, ce fatal obstacle qui vient déranger tant de projets, n'eût empêché l'auteur de revoir, et peut-être même de refaire son travail. Michel Maittaire\*, venu après le savant Hollandois, et plus rompu aux élucubrations bibliographiques, a opéré avec plus de netteté et d'ensemble; mais, entraîné par le desir de ne rien omettre, il s'est laissé aller à une diffusion qui doit avoir restreint le nombre de ses lecteurs. Son volume corroboré, rempli de notes, de citations, renvois, *Testimonia*, enfin, de tout l'attirail d'une docte érudition, est terminé par l'indispensable Catalogue, qui se compose d'une double nomenclature, de même que dans mon ouvrage sur les Alde, et dans celui-ci.

Tout seroit fait si l'ouvrage de Maittaire étoit suffisamment achevé dans toutes ses parties; mais on reconnoitra facilement que récrire sur les Estienne a pu encore n'être pas un travail superflu. Bien qu'en meilleure disposition et beaucoup plus amples que celles d'Almeloveen, les listes de Maittaire sont cependant restées fort au-dessous de ce qu'elles auroient pu être.

Les intitulés que, dans les listes chronologiques, on a besoin de trouver libellés au long et dans leur entier, y sont presque partout syncopés, resserrés et exprimés en quelques mots, quelquefois en un seul. A peine neuf cents éditions y sont-elles inscrites, tandis

---

\* Son véritable nom étoit Michel Mettayer, qu'il changea en Michel Maittaire, lorsque, pour cause de religion, il quitta la France et se rendit en Angleterre. Il étoit natif de Normandie, et peut-être de la famille des Mettayer, dont plusieurs furent Libraires et Imprimeurs à Paris.





**ANNALES**

**DE**

**L'IMPRIMERIE DES ESTIENNE.**

---

non encore effectuées, y avoir quelque intérêt de curiosité, motivé sur des achats à y faire. C'est un ennuyeux livre sans alinéa, une longue et étroite voie sans vues ni ouvertures latérales, sans lieux de repos. Qu'au contraire, il se rencontre de place en place des notes sur les livres, sur leurs éditions ou sur leur auteur, ne seroit-ce même que sur l'éditeur ou sur l'Imprimeur, etc., enfin quelque chose que l'on n'attendoit pas, et dont l'indulgente partialité du lecteur veuille bien ne pas contester l'à-propos; c'est là comme un point d'arrêt : on lit sans répugnance et dans leur entier de courts paragraphes que l'on n'auroit jamais songé à aller dépister dans une formidable série de longues pages où, d'ailleurs, les recherches ne peuvent manquer d'être souvent sans résultat.

Après avoir plus ou moins heureusement élaboré et coordonné de tels matériaux, on n'a point fait un livre; et on paroîtroit à-peu-près en avoir fait un, si l'on avoit aggloméré, gonflé d'un certain remplissage et cousu tant bien que mal, les notes ici éparpillées en petits articles; mais c'est ce qui ne m'a pas arrêté un seul instant : j'ai voulu disposer chaque chose de la façon la plus convenable pour l'agrément et l'instruction de ceux qui voudront en chercher dans ces Annales, et je ne tiens aucun lecteur en obligation d'attacher grande importance à tout mon travail.

Avec cette brillante série d'ouvrages immortels, de ces Bibles, ces Hérodotes, ces Plutarques, ces Cicérons, Virgiles, Horaces, en éditions grandes et petites, de textes seuls, ou enrichis de doctes commentaires, enfin de tant de chefs-d'œuvre desquels toute édition quelle qu'elle soit, ancienne ou récente, plus ou moins correcte et soignée, pourra toujours, tant que matériellement elle existera, faire utile service, l'énumération complète des éditions Stéphanienues nécessite aussi l'exacte mention d'une multitude d'autres livres d'utilité moins réelle ou moins durable, de plusieurs même depuis long-temps

---

condamnés à ne plus jamais obtenir un seul lecteur ; mais ces livres ont eu leur succès, leur utilité ; et quand même l'inévitable commémoration de leur existence ne serviroit qu'à faire connoître quelles lectures étoient alors préférées, elle ne seroit pas sans profit pour l'histoire des variations, progrès, déviations et contradictions de l'humaine intelligence. Il est bon de savoir que tel écrit dont on ne voudroit pas aujourd'hui lire dix lignes, a été recherché, dévoré, loué, critiqué, commenté même, et reproduit en réimpressions itératives. Parmi les livres que maintenant nous dédaignons, n'y en a-t-il pas aussi plus d'un où sont cachées d'utiles instructions que l'on ne trouveroit dans aucun autre ouvrage ?

Je dois faire ici sur cette première partie de mon travail quelques observations que je crois indispensables, bien qu'elles ne soient pas d'une très grande importance.

Les innombrables titres que j'avois à enregistrer varient continuellement et sans régularité dans l'emploi des lettres *u* et *v*, *i* et *j*, *I* et *J* l'une pour l'autre, dans la division ou réunion des lettres diphthongues *ae* *oe*, *æ* *œ* ; et plus d'une fois cette variation a lieu dans une même phrase. Pour éviter une bigarrure inutile j'ai employé ces lettres comme nous les employons aujourd'hui, et ordinairement j'ai réuni les lettres diphthongues.

Il y a pareille irrégularité pour l'accentuation, qui en général étoit alors très négligée, et la marque du *ç* cédille est presque toujours omise.

Sur ces titres les dates des années sont énoncées tantôt en chiffres romains, tantôt en chiffres arabes ; j'ai, en général, adopté les chiffres romains : et enfin, j'espère que même les personnes les plus exigeantes en fait de rigoureuse exactitude matérielle, ne m'imputeront pas à faute le mot *Parisiis* mis quelquefois en place de *Lutetia*, ou *Lutetia* en place de *Parisiis*.

---

On peut s'attendre à trouver dans les livres bibliographiques une description minutieuse du composé des volumes. Sont-ils chiffrés ou non, le sont-ils par feuillets ou sur chaque page; quelles sont leurs pièces préliminaires, le nombre exact des pages ou feuillets, etc., etc. De tels détails sont convenables, quelquefois même obligatoires pour des livres fort rares ou peu connus. J'ai pris ce soin pour ceux qui forment les listes des Annales Aldines, parce que la plupart de ces éditions ayant, et par leur mérite réel et beaucoup aussi par la fantaisie des hommes, acquis une valeur vénale, un prix d'argent maintes fois excessif et incroyable, il y avoit nécessité de renseignements qui pussent, pour chacune d'elles, garantir l'acquéreur du risque de couvrir d'argent une rareté ou mutilée ou contrefaite, et préserver aussi le vendeur de tout péché volontaire ou d'ignorance sur l'intégrité du joyau dont il espéroit un grand prix. Les éditions des Estienne, toutes estimables, quelques-unes importantes et supérieures aux éditions Manutiennes des mêmes livres, ne requéroient cependant point cette surabondance de précautions et de préservatifs bibliographiques. En général leur valeur modeste n'expose ni le vendeur ni l'acheteur à des pertes dommageables, ou à des tentations de présenter sans mot dire un livre imparfait; aussi n'ai-je admis qu'un très petit nombre de ces descriptions si faciles à accumuler en témoignage de grande exactitude, et si fastidieuses quand par le fait elles sont presque toutes inutiles. La plupart des livres des Estienne furent, dès l'origine, revêtus, à Paris, de reliures simples et solides auxquelles beaucoup de ces volumes ont dû l'avantage de se conserver bien mieux que ceux des livres d'Italie, qu'une reliure ou cartonnage économique, mais de peu de résistance (*legatura alla rustica*), qui y étoit en grand usage, a exposés à des dégradations ou défauts beaucoup plus fréquentes.

Le premier Robert Estienne a publié plusieurs Catalogues de ses

livres, avec leurs prix. J'ai introduit une partie de ces prix dans mes listes; ce sera assez pour donner à connoître quelle étoit alors la valeur des éditions soignées à Paris. Le marc d'argent valut de 1515 à 1530, un peu plus de 12 fr. et de 1531 à 1545, environ 14 fr. D'après cette indication chacun pourra à son gré calculer la valeur de la livre ou franc, du sol, du denier, comparativement à leur taux actuel. \*

J'aurois voulu donner les portraits de ces habiles typographes, et surtout celui du grand Henri, de l'auteur du *Thesaurus Græcæ Linguae*; mais de toute cette famille on ne connoît d'autre portrait que celui du premier Robert; et, des gravures qui en ont été faites, j'ai choisi pour la reproduire celle de Léonard Gaultier qui est la meilleure et la plus ancienne. D'après le même je donne aussi le portrait de Claude Garamond, ce fameux graveur et fondeur, à qui, outre une multitude de bons caractères latins maintenant remplacés par nos nouvelles formes à angles vifs, bien moins amies des foibles yeux, on doit ces admirables types grecs qu'ont si bien employés les Estienne, les Morel, Turnèbe, etc., et qui peuvent encore faire un très beau service dans l'Imprimerie royale. Les vers grecs des pages 346 et 347 de ce volume sont imprimés avec le plus fin de ces trois alphabets, dont les caractères nous ont été prêtés par l'Imprimerie Royale.

Si je n'ai aucun portrait de Henri, j'ai la satisfaction de pouvoir offrir un specimen de son écriture latine en une des 27 lettres de sa main, conservées à la Bibliothèque Sainte-Elisabeth, à Bres-

---

\* Vers 1534, dans les provinces de France où le blé est le plus abondant, son prix moyen fut, pendant plusieurs années de 50 sols le setier. A ce prix, le pain moyen étoit taxé à 2 deniers la pièce de huit onces, et à 2 deniers la livre de pain bis. Ceci peut à-peu-près guider pour l'appréciation comparative de beaucoup d'autres objets.

---

lau, et de laquelle M. Möbius, le gérant de l'ancienne et respectable maison de librairie Guillaume Korn, m'a rendu le service de me procurer, et faire lui-même un beau et très exact calque. Cette lettre est placée à la page 368.

Dans ses *Vitæ Stephanorum*, Maittaire a mis deux feuillets remplis de copies des marques *Stéphanienes*. Je ne leur reproche pas d'être mal gravées, c'est de fort peu de conséquence ; mais leur reproduction m'a semblé tout-à-fait inutile, d'abord à l'art typographique pour lequel elles ne sont rien (*nullius momenti*), et aussi à l'histoire littéraire dont ces marques emblématiques n'avoient aucune obscurité à expliquer ou à éclaircir. De dix-sept empreintes, treize sont à-peu-près la répétition l'une de l'autre, ou au moins présentent le même symbole : j'ai choisi la principale, la même qu'emploient MM. Didot dans leur *Thesaurus*, et dont ils m'ont obligamment facilité l'usage.

J'avois réussi à rendre la Table généalogique de la famille des Estienne plus complète et surtout moins incertaine que celles que l'on voit dans Almeloveen, Maittaire, Prosper Marchand, Lottin et autres ; mais un secours bienveillant et inattendu m'a mis, et surtout dans cette seconde édition, en possibilité de lui donner plus d'exactitude encore. Quelques questions que j'avois adressées à Genève sur les Estienne devenus Genevois, m'ayant mis en rapport avec M. L. Vaucher, l'un des Bibliothécaires honoraires de cette ville, je lui ai l'obligation, non-seulement de réponses aussi promptes que satisfaisantes, mais de renseignements plus importants que mes questions, et desquels je n'aurois pas eu l'idée. Les Registres publics des baptêmes et des mariages conservés depuis l'an 1550, par lui soigneusement compulsés, m'ont fait connoître avec exactitude des naissances assez nombreuses et des mariages qui n'avoient pas encore été notés, ainsi que leurs dates précises ; et ces

informations n'ont pas été inutiles pour l'histoire de cette famille. Un semblable examen des Registres du Gouvernement genevois réitéré depuis ma première édition, m'a donné sur des incidents relatifs à Henri, et sur l'affaire des types grecs, des détails jusqu'à ce jour ignorés ou dénaturés et dont l'authentique exactitude ne peut être mise en question. Cette affaire a été par moi, et dans cette seconde édition plus encore que dans la première, traitée avec quelque étendue, parce que j'avois à cœur de bien démontrer l'injustice d'inculpations mises en avant par des gens qui en connoissoient la fausseté, et ensuite livrées à la crédulité des insoucians. Je dois aussi des remerciements à M. E. F. Endlicher qui, par d'obligeantes vérifications dans la Bibliothèque Impériale de Vienne et dans celle d'un monastère de l'une des provinces autrichiennes, a résolu mes doutes sur une des époques principales de la vie du premier Henri.

Ce que je puis regarder comme une bonne fortune pour mon livre est la découverte faite en 1840, aux Archives du Royaume, d'une Ordonnance Royale du mois d'août 1552 donnant main-levée aux héritiers mineurs de Robert Estienne du séquestre mis sur les biens de leur père à cause de sa fuite à Genève. Je réimprime en entier cette pièce importante. (Voyez pag. 319-323.)

J'espère que ces notices, dont celles de Robert, Henri et Paul ont reçu plus de développement que je ne me l'étois proposé d'abord, n'encourront pas le reproche de prolixité; je n'y ai admis que ce qui m'a paru susceptible de quelque intérêt, ce qui pouvoit contribuer à faire apprécier dignement ces hommes si estimables.

---

Après la publication de ce livre, mon âge avancé, mon séjour fixé à la campagne, loin de Paris et de ses secours littéraires, ex-

cluant tout projet de quelque nouveau travail dont l'heureux achèvement eût d'ailleurs été presque impossible, je me croyois bien et dûment affranchi de tout servage bibliographique; mais mon émancipation ne fut pas de longue durée. Jamais je n'avois eu la présomption d'avoir réussi à me préserver des erreurs, omissions, et autres taches inévitables dans la première publication d'un ouvrage de cette nature; l'idée me vint donc de revisiter ce livre: dans la tranquillité de ma retraite, cet examen finit par captiver mon attention, et tout persuadé que jamais je n'aurois à réimprimer ces pages par moi publiées si tard, j'ai cependant employé quelques années plus tardives encore, à en découvrir et faire disparaître les nombreuses imperfections. Les principales Biographies dans lesquelles j'avois eu l'appréhension de trop m'étendre, j'ai reconnu qu'il y manquoit de nécessaires développements. La nomenclature des éditions, il falloit la rendre encore plus complète et plus exacte. Insensiblement par ma correspondance, mes livres et mes combinaisons personnelles j'ai fini par réunir tant d'augmentations et corrections de toute espèce, que je suis arrivé à croire indispensable de reproduire l'ouvrage en une édition nouvelle assez améliorée pour se substituer tout-à-fait à l'édition première. Ces années de grâce qui semblent m'avoir été accordées pour me mettre à même de rendre mon livre moins défectueux, j'ai cru pouvoir espérer qu'elles se prolongeroient encore au moins assez pour faire dans une réimpression l'emploi de ce nouveau travail. Je me suis donc remis sous presse, et, avec les soins attentifs de l'Imprimeur (l'un de mes très chers fils), j'ai pu, sans quitter mon foyer campagnard, diriger à Paris mon impression, dans laquelle tous soins ont été pris pour échapper le plus possible aux incorrections typographiques, et qui me semble avoir le mérite un peu rare d'une netteté élégante, continue, quoique sans prétentions au luxe typographique. Si l'Imprimeur a convenablement rempli sa tâche,

---

me suis-je bien acquitté de la mienne ? C'est ce qui sera à juger par le petit nombre de personnes auxquelles, dans le cours de plus ou moins d'années, viendra la pensée d'ouvrir mon livre.

Un de mes bonheurs, et qui m'a encouragé dans mon travail, est la permission que m'a gracieusement accordée Sa Majesté de lui en présenter la Dédicace.

---

Mon livre s'achevoit, et cette dernière feuille alloit être mise sous presse, lorsque des copies de papiers de Paul Estienne me sont inopinément arrivées de Genève. Ne pouvant plus les employer, soit textuellement, soit par extraits, ni même par simple mention dans des feuilles qui toutes sont imprimées, je les place à la fin du volume en leur entier, et comme je les ai reçues, et j'y ajoute la lettre explicative de la personne qui a bien voulu me les procurer.

---

**Quàm benè, alii judicabunt, magno certè cum labore.**

**PAULI MANUTII Epist. 4, l. XII.**



---

---

# ANNALES

DE

## L'IMPRIMERIE DES ESTIENNE.

---

### ÉDITIONS DE HENRI.

(HENRICUS STEPHANUS PRIMUS.)

M. D. II.

1. ARTIFICIALIS Introductio Jacobi Fabri Stapulensis, cum commentariis J. Clichtovei per modum epitomatoris in decem libros Ethicorum Aristotelis. — Absoluta est in alma *Parhisorum* Academia per *Wolfgangum Hopilium* et *Henricum Stephanum* in formularia litterarum *arte* socios. Et Invenitur venalis in officina cuniculorum juxta scholas decretorum. Die septima Maii. M. D. II. In-fol.

Premier livre portant le nom de Henri Estienne, qui commença en cette année son établissement de librairie et Imprimerie. Harles, Bibl, gr. III, p. 358, annonce ainsi ce livre : *Ethica Aristotelis cum commentariis*; il contient les *Ethica*, mais en partie seulement, *per modum Epitomatis*.

---

M. D. III.

1. OFFICIARIUM Curatorum, seu Ma-

nale Eduensis dioces. — *Parisius*, per *Henricum Stephanum*. M. D. III. In-4.

2. In hoc libro contenta (Jac. Fabri) Epitome compendiosaque Introductio in libros Arithmeticos divi Severini Boethii. adjecto familiari commentario dilucidata. (Jod. Clichtovei) Praxis numerandi certis quibusdam regulis constricta. (Car. Bovilli) Introductio in geometriam breviusculis annotationibus explanata : sex libris distincta. Primus de magnitudinibus et earum circumstantiis. Secundus de consequentibus contiguis & continuis. Tertius de punctis. Quartus de lineis. Quintus de superficiebus. Sextus de corporibus. Liber de quadratura circuli. Liber de cubicatione sphere. perspectivæ introductio. Insuper Astronomicon. — Id opus impresserunt *Wolfgangus Hopilius* et *Henricus Stephanus* ea in arte socii in *Almo Parisiorum* studio Anno Christi colorum totiusque nature conditoris. M. D. III. Die vicesima septima Junii. In-fol.

Sur le titre sont les armes de l'Université, <sup>N<sup>c</sup></sup>

entourées de festons, avec deux anges en supports. *NO. ONLY IN 150 ED.*

3. **LIBRI** Logicorum (Aristotelis) ad Archetypos recogniti cum novis ad literam commentariis. — *A la fin* : Secundi Elenchorum sophisticorum Aristotelis : et totius logices (quam et obscurum nuncupavit Organon) finis. — *Parisiis* ex officina *Volphangiana* (sic) Impensis *Volphangi Hoplii* et *Henrici Stephani* in excusoria et chalcotypa arte sociorum. Anno domini salvatoris omnium. **M. D. III. xvii octobris. Parisiis.** Fortuna opes auferre, non animum potest. In-fol. 45 s.

---



---

M. D. IV.

1. Aristotelis *Ethica*, interprete Leonardo Aretino. — *Parisiis*, apud *Henricum Stephanum*. **M. D. IIII.** In-fol.

2. Jac. Fabri in Aristotelis octo *Physicorum* libros Paraphrasis. In quatuor ejusdem libros de celo & mundo. In duos de generatione & corruptione. In quatuor libros meteororum. In tres de anima. In libros de sensu & sensibili ; de memoria & remiscencia ; de somno & vigilia & divinatione per somnia ; de longitudine & brevitate vitæ. Ejusdem (Fabri) *Introductorii* in *Physicam* dialogi. Ejusdem *Introductorii* in *Metaphysicam* dialogi. — Impress. in alma Academia *Parisiarum* per *Henricum Stephanum* in vico Clausi Brunelli è regione Scholarum Decretorum. 44 Dec. **M. D. IIII.** In-4.

3. **INCIPIT** textus abbreviatus Aristotelis super octo libris *physicorum* et tota naturali philosophia : nuper à magistro Thoma Bricot Vernantissimarum artium atque divine legis clarè professore compilatus : una cum continuatione textus magistri Georgii et questionibus ejusdem de recenti ab eodem Thoma Bricot revisus atque diligentissime emendatus. Et primo sequitur probemium abbreviationis

in primo *physicorum*. — *Questiones* iste sex libror. *Metaphysices* : una cum textus explanatione : pro ritu famatissime *Parisiar.* Academie : ab *Henrico Stephani* (sic) in prementionata universitate laudatissima feliciter impressæ sunt. *Expensis* predicti *Henrici Stephani, Iohannis Petit* et *Dionysii Rose.* Anno redemptionis nostre **iiiiij.** post mille quingentos. **Idibus Octobris.** In-fol.

---



---

M. D. V.

1. **MISSALE** Eduense (d'Autun) emendatum. — *Parisiis*, apud *Henricum Stephanum*, in vico Collegii Belvacensis ex opposito Scholarum Decretorum. **M. D. v.** 20 die mensis Martii. In-4. gothique, à 2 col. fig. en bois.

Une des innombrables notes de l'abbé de Saint-Léger m'a appris que ce Missel existoit il y a 60 ans à la Bibliothèque de la Ville. Ces livres ayant été employés vers 1797 pour former le premier fonds de la Bibliothèque de l'Institut, j'ai été dans cette dernière pour y voir le volume. Très exactement enregistré dans le Catalogue, il n'a cependant pu être trouvé, malgré une attentive et très obligeante recherche. Il est possible qu'on le retrouve plus tard ; mais quand il ne reparoitroit jamais, ce seroit malgré sa grande rareté une perte de peu d'importance.

2. **LIBER** eruditionis Religiosorum, sex libros complectens, a magistro Humberto de Romanis quondam generali ordinis prædicatorum compilatus, & a patribus ordinis minorum conventus parisiensis reformatoibus correctus & impressioni traditus. *Contemplatio* bti Anselmi epi super vita Christi. *Ordinarium vitæ religiosæ* editum a sto Bonaventura Cardinali de ordine fratrum minorum. — *Venalis* reperitur in vico Collegii Belvacen. E regione Scholæ Decretorum, *Parisiis* arte & impensis *Henrici Stephani* noviter redactus & impres-

sus anno salutis nostræ m. d. v. die xii. mensis Martii. In-8. 6 s.

3. **CONTENTA** in hoc volumine. Pimander. Mercurii Trismegisti liber de sapientia & potestate dei. Asclepius. Ejusdem Mercurii liber de voluntate divina. Item Crater Hermetis a Lazareto septempedano, Poeta Christiano, ad Ferdinandum Regem. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* recognitoribus mendasque ex officina eluentibus Joanne Solido Cracoviensi & Volgacio Pratensi Anno domini Salvatoris. m. d. v. Calendis Aprilis. In-4. 2 s. 6. d.

Au milieu du titre sont ces douze vers d'un des correcteurs de l'Imprimerie de Henri.

Petri Portæ Monsterolensis Dodecasticon  
Ad Lectorem.

Accipe de Superis tantem documenta libellum :  
Sume Hermen, prisca religione virum,  
Hermen Thraicius quem non sequaverit Orpheus,  
Et quem non proles Calliopea Linus.  
Zamolxin superat cum Cecropio Eumolpo.  
Quos diviniloquos fama vetusta probat.  
Utilis hic liber est mundi fugientibus umbram,  
Vera quibus lucis lumina vera placent.  
Hicquid sit diacea vera sapientia, summa potestas :  
Hic poteris summi discere velle Dei.  
Insuper invenies plenum cratera liquore  
Nectareo; minini, quæ tibi, lector, emes.

VALR.

A la Bibliothèque Royale, sur vélin, avec initiales en or et coloriées.

4. **DECEM** librorum moralium Aristotelis, tres conversiones : Prima Argyropyli Byzantii, secunda Leonardi Aretini, tertia vero Antiqua, per Capita & numeros conciliata : communi familiarique commentario ad Argyropylium adjecto. Ex secunda recognitione. — *Au verso du titre* : Hec opera hic continentur : ad invicem hoc ordine conciliata. Primo decem libri Ethicorum Aristotelis ex traductione Argyropyli Byzantini. Commentarius in eundem. Secundo Magna Moralia Aristotelis Interprete Georgio Valla Placentino. Tertio. Dialogus Aretini ad Galleotum. Quarto artificialis introductio per modum epitomatis in decem libros ethicorum Aristotelis. Quinto. De-

cem ethicorum Aristotelis ex traductione Leonardi Aretini. Sexto. Iidem ethicorum Libri Decem ex antiqua traductione. Omnia uno volumine comprehensa. — Et absoluta sunt impensis, sumptibus, & diligentia *Henrici Stephani*, in almo *Parisiarum* studio. Anno m. d. v. die v. mensis Augusti. In-fol.

5. Jodoci Clichtovei Neoportunensis Introductio in terminorum cognitionem. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum*. m. d. v. In-4.

M. D. VI.

1. In hoc libro contenta opera Hugonis de sancto Victore. De institutione Novitiorum. De operibus trium dierum. De arra animæ. De laude charitatis. De modo orandi. Duplex expositio Orationis dominicæ. De quinque septenis. De septem donis Spiritus Sancti. Petro Porta ipsius operis recognitore sedulo : Edente Jodoco Clichtoveo. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum*. Anno m. d. vi. die xii. Octobr. In-4.

2. Practica electionum & postulationum a magistro Guiliermo Mandagoto subtiliter composita xxv. formas instrumentorum in ea re necessariorum continens. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum*. Anno salutis. m. d. vi. In-4.

Le titre de l'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont voici la copie rectifiée sur l'original, n'est pas conforme à celui qui vient d'être rapporté, et que j'ai pris à la Bibliothèque Royale sur un exemplaire en papier de cette même édition.

Mandagotus electionum praxim : et formas. xxv. instrumentorum ea in re necessariorum ante oculos ponens. Annotatiunculis non paucis ad glosas adiectis.

Hexasticon Correctoris.

Mandagote breves per samam crederis annos  
Extendisse : levi dans bona multa libro.  
Pigmeum poterit magnum virtute volumen

Ac hyperioneum vincere luce jubar. [gitare :  
Sphinx nova non potis est tot enigmata preco-  
Quod valet Edipus hic solvere dedaleus.

Venundatur in vico divi Jacobi ad signum Pellicani.

Ces vers ne font pas grand honneur aux talents poétiques du correcteur-éditeur dont ils sont l'ouvrage.

Au verso du dernier feuillet est cette souscription :

Explicit practica electionum & postulatio-  
num magistri Guillelmi Mandagoti : Archi-  
episcopi Nemausensis, & postmodum Ebre-  
dunensis archiepiscopi : ac sacrosancte eccle-  
sie Romane demum Cardinalis : Per quam  
fide docetur oculata modus eligendi & pos-  
tulandi prelatos. Quinque & viginti formas  
ponens instrumentorum : in hujus modi ex-  
peditioibus necessariorum climatissime im-  
pressa Parisiis per Henricum Stephanum e  
regione schole Decretorum : sumptibus & im-  
pensis honestorum virorum & fratrum Engel-  
berti & Godefridi de Marnef : habitantium  
in vico divi Jacobi ad signum Pellicani.  
Anno salutis. M. D. VI. die xxv decembris.

Tout le volume est hérissé d'abréviations que je n'ai pas cru fort utile de reproduire et figurer dans ces citations.

3. ARTIFICIALIS Introductio per modum  
Epitomatis in decem libros Ethicorum  
Aristotelis, Jacobo Fabro Authore, cum  
Clichtovei Commentariis ex secunda re-  
cognitione.—In alma Academia Parisio-  
rum per Henricum Stephanum in for-  
mularia literarum arte opificem M. D. VI.  
Vicesima tertia Februarii. In-fol. 5 s.

Avec quatre vers latins de Beatus Rhenanus.

Accipe moralem lector studioso libellum :  
Qui brevibus facilem pandit ad alta viam.  
Hunc meus ingenua nuper Clichtoveus arte  
Auxit : subnectens optima quæque. VALE.

4. CONTENTA. Politicorum libri octo.  
Commentarii. Economicorum libri duo.  
Commentarii. Hecatononiarum libri septem.  
Economiarum publicarum unus :  
Leonardo Aretino interprete, cum com-  
mentariis Jac. Fabri. Explanatio Leonardi  
Aretini in œconomica libri duo. —  
Apud Parisios primaria superiorum ope-  
rum editio typis absoluta prodiit ex

officina Henrici Stephani e regione schole  
decretorum. Anno Christi cuncta guber-  
nantis M. D. VI. Nonis Augusti. In-fol.

Cette traduction latine est de Léonard d'Arezzo (Leonardus Aretinus); les Commentaires, moins le dernier (Explanatio) sont de Lefebvre d'Étaples (Jacobus Faber). Les correcteurs-éditeurs sont P. Porta, déjà nommé, et Beatus Rhenanus dont six vers latins terminent le volume.

L'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque Royale contient en 178 feuillets tout ce qu'énonce ce titre, mais il n'a point le premier cahier qui se compose du titre, d'une préface ou dédicace de J. Lefebvre au card. Briçonnet, datée au bas M. D. V. et d'une table. Le titre seul manque dans l'exemplaire sur papier. Tous deux finissent sans autre indication que la date de M. D. VI. précédée d'un registre et de ces mots : Recognitoribus in officina q accuratissime Petro Porta et Beato Rhenano.

Beatus Rhenanus.

Prospera sit cunctis lux terq; quaterq; beata  
Qua modo Politicus prodit Aristoteles.  
Prodit et œconomis per tempora longa probandus  
Cum sene quem sequitur legifer ipso Plato.  
Ergo quibus cives ac jura sacerrima cure  
Hos legitote animo candidiore libros.

V A L E T E  
M. D. VI.

M. D. VII.

1. EPISTOLE Apostolorum & Apocalypsis. — Parisiis, per Henricum Stephanum. M. D. VII. In-8.

2. THEOLOGIA (Joannis) Damasceni, sive Tractatus quatuor, scil. de orthodoxa fide seu ineffabili divinitate : de creaturarum genesi ordine Mosis : de iis quæ ab incarnatione usque ad resurrectionem : de iis quæ post resurrectionem, usque ad universalem resurrectionem. Latine, interprete Jacobo Fabro Stapulensi. — Parisiis, per Henricum Stephanum. M. D. VII. die xv. Aprilis. In-4.

A la Bibliothèque Royale, sur vélin, avec initiales en or et couleurs.

3. **CONTENTA.** Guilhelmus Parisiensis de Claustro anime. Hugonis de S. Victore de Claustro anime libri iv. (cum Præfatione Jodoci Clichtovei.)—Excudit *Henricus Stephanus*, industrius librorum efformandorum artifex. in officina sua e regione schole decretorum sita. A. D. M. D. VII. decima septembris. In-4.

4. **TEXTUS** de Sphæra Iohannis de sacrobosco cum additione (quantum necessarium est) adjecta : Novo commentario nuper edito ad utilitatem studentium Philosophice Parisien. Academiæ illustratus. Cum compositione Anuli Astronomici Boni Latensis. Et geometria Euclidis Megarensis. (Cum Præfatione Jac. Fabri Stapulensis). — Impressum *Parisiis* in Officina *Henrici Stephani* e regione Schole decretorum sita. Anno Christi siderum conditoris M. D. VII. Decimo. die Novembris. In-fol.

Je doutois de l'existence de cette édition qui ne m'étoit garantie que par le témoignage quelquefois léger de D. Clément; mais elle existe à la Bibliothèque d'Abbeville où je l'ai trouvée, n° 2285 de son Catalogue, que l'autorité municipale a eu le bon esprit de faire imprimer, non pas comme luxueux monument bibliographique, mais pour l'utilité de ceux qui auroient à recourir à cette Bibliothèque beaucoup trop dépourvue encore de bons livres modernes usuels, mais où se trouve un certain nombre de ces livres anciens, qui chaque jour vont se détruisant et s'ensevelissant dans l'oubli, au grand regret de ceux à qui il pourroit quelquefois être utile de les consulter. Ce Catalogue rédigé avec exactitude par l'estimable bibliothécaire M. Louandre, a ses titres assez explicatifs pour bien désigner les ouvrages, mais fort abrégés cependant, afin de ne pas le rendre inutilement volumineux. Il forme deux minces volumes in-8, 1836-37.

M. D. VIII.

1. **JACOBI Fabri Stapulensis** Introduc-

tiuncula in politica Aristotelis; & œconomicum Xenophontis a Raphaelæ Volaterano translatum. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* e regione Scholarum decretorum M. D. VIII. Quarto Calendas Octobris. In-fol. 2 s. 6 d.

Sur le titre qui n'est pas l'énoncé précédent, mais une table des matières à 2 colonnes, on lit en latin : *Volgatius Pratenſis Ioanni Solido Cracoviensi salutem D.*

Apud hospitem tuum Henricum Stephanum in cujus officina diversor : comperi manu tua exscriptam in politica Aristotelis introduciunculam. Insuper & Economicum Xenophontis. illam t communi præceptorî nostro Fabro tribuis. hoc cuidam Raphaeli Volaterano. ut qui ex græco latinum fecerit..... visum est ut illa publicarem & primitias nostre compositionis ad te mitterem. ut vel sic intelligas : neque labores tuos quos in illis scribendis suscepisti periisse, neque me frigide in novo opificio (quod deo opitulante suscepi prosequendum) versari.

M. D. IX.

1. **QUINCUPLEX** Psalterium. Gallicum. Romanum. Hebraicum, Vetus. Conciliatum (cum præfatione J. Fabri). — Absolutum fuit hoc quincuplicis Psalterii opus in cœnobio sancti Germani prope muros Parisienses anno a natali Christi domini 1508. Et in clarissimo *Parisiarum* Gymnasio ex chalcotypa *Henrici Stephani* officina, è regione scholarum decretorum emissum anno ejusdem Christi salvatoris omnium 1509. Pridie Calendas Augusti. Illi igitur qui absolvere & absolutum in publicum emittere dedit : laus & gratiarum actio in secula seculorum Amen. In-fol.

Sur vélin à la Bibliothèque Royale. Acheté chez Mac-Carthy, 400 fr.

Très bel exemplaire; c'est celui qui fut présenté au cardinal Briçonnet, dont les armes sont peintes sur le titre, et sur le premier feuillet du texte. Il doit en exister encore trois autres exemplaires.

Cette réunion de cinq versions latines du Psautier a quelquefois été crue une édition polyglotte, erreur que n'a point faite M. Brunet qui y ajoute convenablement le mot *latine*.

*Gallicum* est la version alors adoptée dans les Eglises de France. C'est la seconde de St.-Jérôme (actuellement nommée la Vulgate), par lui faite à la prière de Paula et d'Eustochius : *Romanum*\* celle qui se chantoit à Rome et dans les autres églises du rit romain : *Hebraicum* est la version faite par le même St.-Jérôme, (*ad petitionem Sophronii*) et suivant de plus près l'hébreu. *Vetus*, la plus ancienne, nommée aussi *Itala Vetus*, est celle qui étoit le plus généralement adoptée avant celle de St.-Jérôme; et enfin *Conciliatum* est le Psautier *Gallicum* corrigé en quelques endroits pour le rapprocher du texte hébraïque, ou pour en améliorer la diction.

Cette explication est donnée par l'éditeur J. Lefebvre, dans son épître ou dédicace au Card. G. Briçonnet, mise en tête du volume.

Les trois premiers textes sont en trois colonnes, et font le corps de l'ouvrage; les deux autres viennent à la suite, en deux colonnes, et en plus petit caractère : l'impression est belle, en rouge et noir.

Le volume commence par six feuillets contenant le titre, la préface, les trois prologues de Saint-Jérôme pour les trois versions qui sont plus ou moins complètement son ouvrage, et deux tables des Psaumes. Dans la réimpression de 1513 les pièces préliminaires sont plus nombreuses et occupent douze feuillets, y compris celui du titre.

La Caille, p. 78, et quelques autres d'après lui, croient que l'impression de ce volume avoit été commencée dans l'abbaye de S. Germain des Prés; mais les mots *absolutum opus*, qui d'ailleurs n'ont point cette signification, ont rapport à l'arrangement et combinaison du livre, et point à son impression.

2. RICOLDI. Ord. Praedicatorum contra sectam mahumeticam libellus. Per Bar-

tholomaeum Picernum e graeco in latinum conversus. Et cujusdam diu captivi Turcorum provinciae septem Castrensium, de vita et moribus eorum libellus. — Impres. Parisiis in officina Henrici Stephani à regione scholarum decretorum sita Anno Christi Dei per sanguinem Testamenti sui & Evangelium aeternum ubique credendum et venerandum Salutis nostri M. D. VIII. quarto Cal. Dec. In-4.

A la Bibliothèque Royale, trois exemplaires imprimés sur vélin : le premier présenté à Louis XII, en 1510, par Guill. Parvy (Petit), son confesseur. Il est orné d'initiales en or et couleurs.

Le second vient de la Bibliothèque du Collège de Navarre, et le troisième de celles de La Vallière et de Mac-Carthy où il fut payé 100 fr. Il est plus grand de marge que les deux autres.

Dans le Catalogue très bien fait des livres imprimés sur vélin qui sont à la Bibliothèque Royale, par feu Van-Praet, de regrettable mémoire, à la date du second exemplaire on lit 1589, et 1502 à celle du troisième, mais ce sont de simples fautes typographiques, tout-à-fait sans conséquence, et ne pouvant être l'occasion d'aucune méprise.

3. COSMOGRAPHIA Pii Papae in Asiae & Europae elegantius descriptione. Asiae historiae rerum ubique gestarum cum locorum descriptione complectitur. Europa temporum autoris varias continet historias. — Impressa per Henricum Stephanum impressorem diligentissimum Parisiis à regione scholae decretorum, sumptibus eiusdem. Henr. et Joh. Hongoti vi. Id. Octobr. M. D. IX. In-4.

Cette compilation est de Geoffroy Tory, de Bourges, qui peu après fut libraire, et auteur du singulier et savant livre *Le Champ-Fleury*, 1529, in-4.

#### M. D. X.

4. IOANNES Major in primum Sententiarum. — Impressum & exaratum est hoc opus Parisiis per Henricum Step-

\* Malgré l'adoption obligée du texte de la Vulgate, le Saint-Siège a continué dans la Chapelle Sixtine l'usage de ce *Psalterium Romanum* dont une édition *Vaticane*, de 1593, in-8, a été payée 48 liv. 10 sh. à ma vente aldine, faite à Londres, en 1828.

*num* impensis honestorum virorum *Iodoci Badii Ascensii, Ioannis Parvi et magistri Constantini Leporis* Anno domini millesimo quingentesimo decimo die aprilis penultimo. In-fol.

2. EGREGII Patris et clari Theologi Richardi quondam devoti cœnobitæ sancti Victoris juxta muros Parisienses de superdivina Trinitate Theologicum opus Hexade librorum distinctum, et capitulum xv. Decadibus. Adjunctus est Commentarius. — Hoc opus compositum fuit in cœnobio sancti Germani prope muros Parisienses anno Christi salvatoris m. d. x. & emissum in officina *Henrici Stephani* eodem anno Christi Domini, mensis Julii die xix. In-4.

L'éditeur est J. Lefebvre, *Jac. Faber Stapulensis*; et par une pièce de vers de Michel Humelberg placée à la fin du volume, et qu'il adressé à Heatus Rhenanus, on voit que la mise en ordre, *collatio*, de cette édition est son ouvrage.

Sur vélin, à la Bibliothèque Royale, venant de La Vallière et de Mac-Carthy, payé 140 fr. à la vente de ce dernier.

3. BERNONIS Abbatis Libellus de officio missæ quem edidit Rhomæ. Sacerdotes studiose legant. — *Parisiis* ex officina libraria *Henrici Stephani* anno Christi Salvatoris, qui est Altare, Victimæ, & Sacrificium nostrum, Superbenedictus in secula seculorum. m. d. x. Nono Cal. Decembris. In-4.

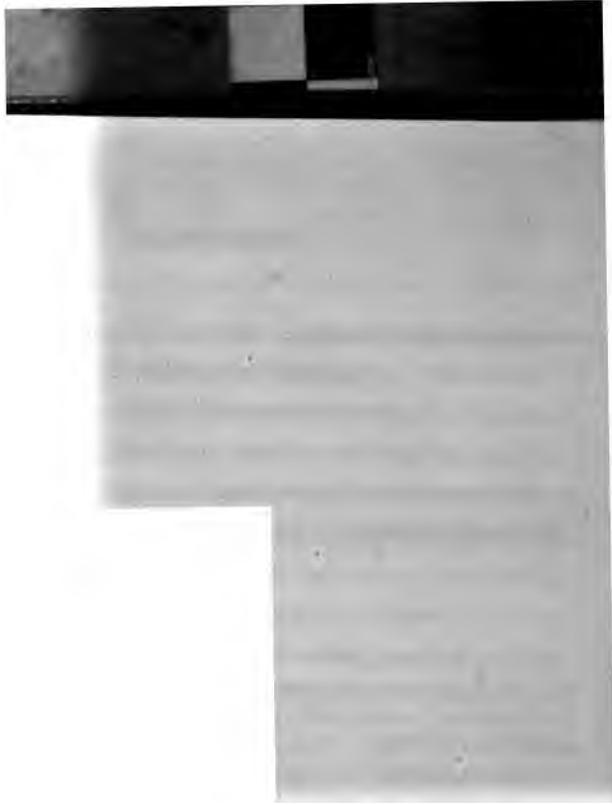
4. LIBRI Logicorum Aristotelis, Boetio Severino interprete, & Paraphrases in eosdem cum adjunctis adnotationibus, ordinatore Iacobo Fabro Stapulensi; ex secunda recognitione. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* m. d. x. Quarta Aprilis. Fortuna opes auferre, non animum potest. In-fol. 45 s.

La première édition, par le même H. Estienne est de 1503. Les premiers Imprimeurs laissoient leur premier feuillet tout-à-fait blanc afin que chacun pût à son gré y faire écrire, dessiner ou peindre. Peu après on songea à

imprimer sur ce premier feuillet un intitulé qui d'abord étoit fort concis, et quelquefois en un seul mot. Comme tout se perfectionne, il vint ensuite à l'idée de faire sur cette page d'entrée une manière d'annonce de tout l'ouvrage, soit en un long sommaire, soit en un emphatique panegyrique, et c'est ce qui a été fait en tête de ce volume dont le verbeux *encomium* ne mérite vraiment pas d'être transcrit. Le bon goût a toujours fait justice de cet expédient quelquefois encore employé, mais qui n'a jamais manqué de paroître ridicule.

5. IN hoc opere continentur totius Philosophiæ naturalis Paraphrases: adjectis ad literam Scholiis declaratae & hoc ordine digestæ. Introductio in libros Physicorum. Paraphrasis octo Physicorum Aristotelis. Duo dialogi ad Physicos lib. introductorii. Paraphrasis quatuor de cœlo & mundo completorum. Paraphrasis duorum de generatione & corruptione. Paraphrasis quatuor meteororum completorum. Introductio in libros de anima. Paraphrasis trium de anima completorum. Paraphrasis libri de sensu & sensato. Paraphrasis libri de memoria & reminiscentia. Paraphrasis libri de Somno & Vigilia. Paraphrasis libri de longitudine & brevitate vitæ. Introductio Metaphysica. Dialogi quatuor ad Metaphysicam Introductorii; (Authore Iacobo Stapulensi cum Iudoci Clichtovei, ipsius discipuli, annotatiunculis.) — Ex officina *Henrici Stephani*. — à la fin: In Alma *Parhisiarum* Achademia per *Henricum Stephanum* & regione scholæ decretorum commorantem. Anno Christi piissimi Salvatoris entis entium summique boni m. d. x. vicesima secunda Octobris. In-fol.

6. DECEM librorum moralium Aristotelis tres conversiones. (Hæc opera hic continentur ad invicem hoc ordine conciliata). Primo, Decem libri ethicorum Aristotelis ex traductione Argyropyli Byzantini cum Iacobi Stapulensis commentariis. Secundo, Magna Moralia Aristotelis interprete Georgio Valla Placen-



Quàm benè, alii judicabunt, magno certè cum labore.

PAULI MASUTII Epist. 4, l. XII.

---

---

# ANNALES

DE

## L'IMPRIMERIE DES ESTIENNE.

---

### ÉDITIONS DE HENRI.

(HENRICUS STEPHANUS PRIMUS.)

M. D. II.

1. ARTIFICIALIS Introductio Jacobi Fabri Stapulensis, cum commentariis J. Clichtovei per modum epitomatoris in decem libros Ethicorum Aristotelis. — Absoluta est in alma *Parhisiarum* Academia per *Volfgangum Hopilium* et *Henricum Stephanum* in formularia literarum arte socios. Et Invenitur venalis in officina cuniculorum juxta scholas decretorum. Die septima Maii. M. D. II. In-fol.

Premier livre portant le nom de Henri Estienne, qui commença en cette année son établissement de librairie et Imprimerie. Harles, Bibl. gr. III, p. 358, annonce ainsi ce livre : *Ethica Aristotelis cum commentariis*; il contient les *Ethica*, mais en partie seulement, per modum *Epitomatis*.

---

M. D. III.

1. OFFICIARIUM Curatorum, seu Ma-

nale Eduensis diocesis. — *Parisius*, per *Henricum Stephanum*. M. D. III. In-4.

2. In hoc libro contenta (Jac. Fabri) Epitome compendiosaque Introductio in libros Arithmeticos divi Severini Boethii. adjecto familiari commentario dilucidata. (Jod. Clichtovei) Praxis numerandi certis quibusdam regulis constricta. (Car. Bovilli) Introductio in geometriam breviusculis annotationibus explanata : sex libris distincta. Primus de magnitudinibus et earum circumstantiis. Secundus de consequentibus contiguis & continuis. Tertius de punctis. Quartus de lineis. Quintus de superficiebus. Sextus de corporibus. Liber de quadratura circuli. Liber de cubicatione sphere. perspectivæ introductio. Insuper Astronomicon. — Id opus impresserunt *Volfgangus Hopilius* et *Henricus Stephanus* eo in arte socii in *Almo Parisiorum* studio Anno Christi celorum totiusque nature conditoris. M. D. III. Die vicesima septima Junii. In-fol.

Sur le titre sont les armes de l'Université, N°

entourées de festons, avec deux anges en supports. *NO. ONLY IN 160 ed.*

3. **LIBRUM** Logicorum (Aristotelis) ad Archetypos recogniti cum novis ad literam commentariis. — *A la fin* : Secundi Elenchorum sophisticorum Aristotelis : et totius logicæ (quam et obscurum nuncupavit Organon) finis. — *Parisiis* ex officina *Volphangiana* (sic) Impensis *Volphangi Hopilii et Henrici* in excusoria et chalcotypa arte : Anno domini salvatoris omnium. xvii octobris. *Parisiis*. Fortuna ferre, non animum potest. In-fol.

## M. D. IV.

4. Aristotelis Ethica, interpi-  
nardo Aretino. — *Parisiis*, apu-  
cum *Stephanum*. m. v. m. In-16.

2. Jac. Fabri in Aristotelis octo Physi-  
cos libros Paraphrasis. In quatuor ejus-  
dem libros de celo & mundo. In duos de  
generatione & corruptione. In quatuor  
libros meteororum. In tres de anima. In  
libros de sensu & sensibili ; de memoria  
& reminiscencia ; de somno & vigilia &  
divinatione per somnia ; de longitudine &  
brevitate vite. Ejusdem (Fabri) Introduc-  
torii in Physicam dialogi. Ejusdem In-  
troductorii in Metaphysicam dialogi. —  
Impress. in alma Academia *Parisiarum*  
per *Henricum Stephanum* in vico Clausi  
Brunelli è regione Scholarum Decreto-  
rum. 11 Dec. m. d. m. In-4.

3. **INCIPIT** textus abbreviatus Aristo-  
telis super octo libris physicorum et tota  
naturali philosophia : nuper à magistro  
Thoma Bricot Vernantissimarum artium  
atque divine legis clarò professore com-  
pilatus : una cum continuatione textus  
magistri Georgii et questionibus ejusdem  
de recenti ab eodem Thoma Bricot re-  
visus atque diligentissime emendatus. Et  
primo sequitur prohemium abbreviationis

in primo physicorum. — *Questiones iste*  
sex libror. *Metaphysicæ* : una cum tex-  
tus explanatione : pro ritu famatissime  
*Parisiar. Academiæ* : ab *Henrico Stephani*  
(sic) in prementionata universitate lau-  
datissima feliciter impressæ sunt. Expen-  
sis predicti *Henrici Stephani, Iohannis*  
*Petit et Dionysii Rose*. Anno redemptionis  
nostre m. d. m. post mille quingentos. Idibus  
Octobris. In-fol.

## M. D. V.

**MISSALE** Eduensè (d'Autun) emen-  
t. — *Parisiis*, apud *Henricum Ste-*  
*phanum*, in vico Collegii Belvacensis ex  
vico Scholarum Decretorum. m. d. v.  
15 mensis Martii. In-4. gothique, à  
fig. en bois.

Une des innombrables notes de l'abbé de  
Saint-Léger m'a appris que ce Missel existoit  
il y a 60 ans à la Bibliothèque de la Ville. Ces  
livres ayant été employés vers 1797 pour for-  
mer le premier fonds de la Bibliothèque de  
l'Institut, j'ai été dans cette dernière pour y  
voir le volume. Très exactement enregistré  
dans le Catalogue, il n'a cependant pu être  
trouvé, malgré une attentive et très obligeante  
recherche. Il est possible qu'on le retrouve  
plus tard ; mais quand il me reparoitroit jamais,  
ce seroit malgré sa grande rareté une perte  
de peu d'importance.

2. **LIBER** eruditionis Religiosorum,  
sex libros complectens, a magistro Hum-  
berto de Romanis quondam generali  
ordinis prædicatorum compilatus, & a  
patribus ordinis minorum conventus  
parisiensis reformatoibus correctus &  
impressioni traditus. Contemplatio bti  
Anselmi epi super vita Christi. Ordina-  
rium vite religiose editum a sto Bona-  
ventura Cardinali de ordine fratrum  
minorum. — Venalis reperitur in vico  
Collegii Belvacen. E regione Scholæ De-  
cretorum, *Parisiis* arte & impensis *Hen-*  
*rici Stephani* noviter redactus & impres

sus anno salutis nostræ M. D. V. die XII. mensis Martii. In-8. 6 s.

3. CONTENTA in hoc volumine. Pimander. Mercurii Trismegisti liber de sapientia & potestate dei. Asclepius. Ejusdem Mercurii liber de voluntate divina. Item Crater Hermetis a Lazareto septempe-dano, Poeta Christiano, ad Ferdinandum Regem. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* recognitoribus mendasque ex officina eluentibus Joanne Solido Cracoviensi & Volgacio Pratensi Anno domini Salvatoris. M. D. V. Calendis Aprilis. In-4. 2 s. 6. d.

Au milieu du titre sont ces douze vers d'un des correcteurs de l'Imprimerie de Henri.

Petri Porte Monsterolensis Dodecasticon  
Ad Lectorem.

Accipe de Superis dantem documenta libellum :  
Sume Hermen, prisca religione virum,  
Hermen Thracius quem non sequaverit Orpheus,  
Et quem non proles Calliope Linus.  
Zamolxian superat cum Cecropio Eumolpo.  
Quos divini loquos fama vetusta probat.  
Utilis hic liber est mundi fugientibus umbram.  
Vera quibus lucis lumina vera placent.  
Hic quid sit discas vera sapientia, summa potestas :  
Hic poteris summi discere velle Dei.  
Insuper invenies plenum cratera liquore  
Neclareo; minui, que tibi, lector, emes.  
VALE.

A la Bibliothèque Royale, sur vélin, avec initiales en or et coloriées.

4. DECEM librorum moralium Aristotelis, tres conversiones : Prima Argyropyli Byzantii, secunda Leonardi Aretini, tertia vero Antiqua, per Capita & numeros conciliata : communi familiarique commentario ad Argyropyllum adjuncto. Ex secunda recognitione. — *Au verso du titre* : Hec opera hic continentur : ad invicem hoc ordine conciliata. Primo decem libri Ethicorum Aristotelis ex traductione Argyropyli Byzantini. Commentarius in eundem. Secundo Magna Moralia Aristotelis Interprete Georgio Valla Placentino. Tertio. Dialogus Aretini ad Galleotum. Quarto artificialis introductio per modum epitomatis in decem libros ethicorum Aristotelis. Quinto. De-

cem ethicorum Aristotelis ex traductione Leonardi Aretini. Sexto. Idem ethicorum Libri Decem ex antiqua traductione. Omnia uno volumine comprehensa. — Et absoluta sunt impensis, sumptibus, & diligentia *Henrici Stephani*, in almo *Parisiorum* studio. Anno M. D. V. die V. mensis Augusti. In-fol.

5. Jodoci Clichtovei Neoportunensis Introductio in terminorum cognitionem. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum*. M. D. V. In-4.

M. D. VI.

1. In hoc libro contenta opera Hugonis de sancto Victore. De institutione Novitiorum. De operibus trium dierum. De arra animæ. De laude charitatis. De modo orandi. Duplex expositio Orationis dominicæ. De quinque septenis. De septem donis Spiritus Sancti. Petro Porta ipsius operis recognitore sedulo : Edente Jodoco Clichtoveo. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum*. Anno M. D. VI. die XII. Octobr. In-4.

2. Practica electionum & postulationum a magistro Guiliermo Mandagoto subtiliter composita XXV. formas instrumentorum in ea re necessariorum continens. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum*. Anno salutis. M. D. VI. In-4.

Le titre de l'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont voici la copie rectifiée sur l'original, n'est pas conforme à celui qui vient d'être rapporté, et que j'ai pris à la Bibliothèque Royale sur un exemplaire en papier de cette même édition.

Mandagotus electionum praxim : et formas. xxv. instrumentorum ea in re necessariorum ante oculos ponens. Annotatiunculis non paucis ad glosas adiectis.

Hexasticon Correctoris.

Mandagote breves per famam crederis annos  
Extendisse: levi dans bona multa libro.  
Pigmeum poterit magnum virtute volumen

Ac hyperionem vincere luce jubar. [gitare :  
Sphinx nova non potis est tot enigmata preco-  
Quod valet Edipus hic solvere dedaleus.

Venundatur in vico divi Jacobi ad signum Pelli-  
ciani.

Ces vers ne font pas grand honneur aux ta-  
lents poétiques du correcteur-éditeur dont ils  
sont l'ouvrage.

Au verso du dernier feuillet est cette sou-  
scription :

Explicit practica electionum & postulatio-  
num magistri Guillermi Mandagoti : Archi-  
jyaconi Nemausensis, & postmodum Ebre-  
dunensis archiepiscopi : ac sacrosancte eccle-  
siae Romane demum Cardinalis : Per quam  
fide docetur oculata modus eligendi & pos-  
tulandi prelatos. Quinque & viginti formas  
ponens instrumentorum : in hujus modi ex-  
peditioibus necessariorum climatissime im-  
pressa Parisiis per Henricum Stephanum e  
regione schole Decretorum : sumptibus & im-  
pensis honestorum virorum & fratrum Engel-  
berti & Godefridi de Marnef : habitantium  
in vico divi Jacobi ad signum Pellicani,  
Anno salutis. M. D. VI. die xxv decembris.

Tout le volume est hérissé d'abréviations  
que je n'ai pas cru fort utile de reproduire et  
figurer dans ces citations.

3. ARTIFICIALIS Introductio per modum  
Epitomatis in decem libros Ethicorum  
Aristotelis, Jacobo Fabro Authore, cum  
Clichtovei Commentariis ex secunda re-  
cognitione. — In alma Academia Parisio-  
rum per Henricum Stephanum in for-  
mularia literarum arte opificem M. D. VI.  
Vicesima tertia Februarii. In-fol. 5 s.

Avec quatre vers latins de Beatus Rhe-  
nanus,

Accipe moralem lector studioso libellum :  
Qui brevibus facilem pandit ad alta viam.  
Hunc meus ingenna nuper Clichtoveus arte  
Auxit : subnectens optima quoque. VALE.

4. CONTENTA. Politicorum libri octo.  
Commentarii. Economicorum libri duo.  
Commentarii. Hecatonomiarum libri septem.  
Economicorum publicarum unus :  
Leonardo Aretino interprete, cum com-  
mentariis Jac. Fabri. Explanatio Leonardi  
Aretini in œconomica libri duo. —  
Apud Parisios primaria superiorum ope-  
rum editio typis absoluta prodit ex

officina Henrici Stephani e regione schole  
decretorum. Anno Christi cuncta guber-  
nantis M. D. VI. Nonis Augusti. In-fol.

Cette traduction latine est de Léonard  
d'Arezzo (Leonardus Aretinus); les Commen-  
taires, moins le dernier (Explanatio) sont de  
Lefebvre d'Étaples (Jacobus Faber). Les cor-  
recteurs-éditeurs sont P. Porta, déjà nommé,  
et Beatus Rhenanus dont six vers latins ter-  
minent le volume.

L'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque  
Royale contient en 178 feuillets tout ce qu'é-  
nonce ce titre, mais il n'a point le premier  
cabinet qui se compose du titre, d'une pré-  
face ou dédicace de J. Lefebvre au card. Bri-  
çonnet, datée au bas M. D. V. et d'une ta-  
ble. Le titre seul manque dans l'exemplaire  
sur papier. Tous deux finissent sans autre in-  
dication que la date de M. D. VI. précédée  
d'un registre et de ces mots : Recognitoribus  
in officina q̄ accuratissime Petro Porta et  
Beato Rhenano.

Beatus Rhenanus.

Prospera sit cunctis lux terq; quaterq; beata  
Qua modo Politicus prodit Aristoteles.  
Prodit et œconomis per tempora longa probandus  
Cum sene quem sequitur legifer ipse Plato.  
Ergo quibus cives ac jura sacerrima cure  
Hos legitote animo candidiore libros.

VALETE  
M. D. VI.

M. D. VII.

1. EPISTOLE Apostolorum & Apoca-  
lypsis. — Parisiis, per Henricum Ste-  
phanum. M. D. VII. In-8.

2. THEOLOGIA (Joannis) Damasceni,  
sive Tractatus quatuor, scil. de ortho-  
doxa fide seu ineffabili divinitate : de  
creaturarum genesi ordine Mosis : de iis  
quæ ab incarnatione usque ad resurrec-  
tionem : de iis quæ post resurrectionem,  
usque ad universalem resurrectionem.  
Latine, interprete Jacobo Fabro Stapu-  
lensi. — Parisiis, per Henricum Stepha-  
num. M. D. VII. die xv. Aprilis. In-4.

A la Bibliothèque Royale, sur vélin, avec  
initiales en or et couleurs.

3. **CONTENTA.** Guilielmus Parisiensis de Claustro anime. Hugonis de S. Victore de Claustro anime libri iv. (cum Præfatione Jodoci Clichtovei.)—Excudit *Henricus Stephanus*, industrius librorum efformandorum artifex. in officina sua e regione schole decretorum sita. A. D. M. D. VII. decima septembris. In-4.

4. **TEXTUS** de Sphæra Iohannis de sacrobosco cum additione (quantum necessarium est) adjecta : Novo commentario nuper edito ad utilitatem studentium Philosophice Parisien. Academiæ illustratus. Cum compositione Anuli Astronomici Boni Latensis. Et geometria Euclidis Megarensis. (Cum Præfatione Jac. Fabri Stapulensis). — Impressum *Parisiis* in Officina *Henrici Stephani* e regione Schole decretorum sita. Anno Christi siderum conditoris M. D. VII. Decimo. die Novembris. In-fol.

Je doutois de l'existence de cette édition qui ne m'étoit garantie que par le témoignage quelquefois léger de D. Clément; mais elle existe à la Bibliothèque d'Abbeville où je l'ai trouvée, n° 2285 de son Catalogue, que l'autorité municipale a eu le bon esprit de faire imprimer, non pas comme luxueux monument bibliographique, mais pour l'utilité de ceux qui auroient à recourir à cette Bibliothèque beaucoup trop dépourvue encore de bons livres modernes usuels, mais où se trouve un certain nombre de ces livres anciens, qui chaque jour vont se détruisant et s'ensevelissant dans l'oubli, au grand regret de ceux à qui il pourroit quelquefois être utile de les consulter. Ce Catalogue rédigé avec exactitude par l'estimable bibliothécaire M. Louandre, a ses titres assez explicatifs pour bien désigner les ouvrages, mais fort abrégés cependant, afin de ne pas le rendre inutilement volumineux. Il forme deux minces volumes in-8, 1836-37.

---

M. D. VIII.

1. **JACOBI** Fabri Stapulensis Introduc-

tiuncula in politica Aristotelis; & œconomicum Xenophontis a Raphaele Volaterano translatum. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* e regione Scholarum decretorum M. D. VIII. Quarto Calendas Octobris. In-fol. 2 s. 6 d.

Sur le titre qui n'est pas l'énoncé précédent, mais une table des matières à 2 colonnes, on lit en latin : *Volgatus Pratenſis Joanni Solido Cracoviensi salutem D.*

Apud hospitem tuum Henricum Stephanum in cujus officina diversor : comperi manu tua exscriptam in politica Aristotelis introductionem. Insuper & Economicum Xenophontis. illam : communi præceptorum nostro Fabri tribuis. hoc euidam Raphaeli Volaterano. ut qui ex græco latinum fecerit..... visum est ut illa publicarem & primitias nostre compositionis ad te mitterem. ut vel sic intelligas : neque labores tuos quos in illis scribendis suscepisti perisſe, neque me frigide in novo opificio (quod deo opulante suscepere prosequendum) versari.

---

M. D. IX.

1. **QUINCUPLEX** Psalterium. Gallicum. Romanum. Hebraicum, Vetus. Conciliatum (cum præfatione J. Fabri). — Absolutum fuit hoc quincuplex Psalterii opus in cœnobio sancti Germani prope muros Parisienses anno a natali Christi domini 1508. Et in clarissimo *Parisiorum* Gymnasio ex chalcotypa *Henrici Stephani* officina, e regione scholarum decretorum emissum anno ejusdem Christi salvatoris omnium 1509. Pridie Calendas Augusti. Illi igitur qui absolvere & absolutum in publicum emittere dedit : laus & gratiarum actio in secula seculorum Amen. In-fol.

Sur vélin à la Bibliothèque Royale. Acheté chez MacCarthy, 400 fr.

Très bel exemplaire; c'est celui qui fut présenté au cardinal Briçonnet, dont les armes sont peintes sur le titre, et sur le premier feuillet du texte. Il doit en exister encore trois autres exemplaires.

« Tui Stapulensis in recollectione et compaignatione illius Psalterii laudes non tacebo. Est enim opus illud tam doctè præmeditatum atque compositum, ut Psalmorum intelligentiæ nichil sit accommodatius. Ingentes ei nostro nomine agito gratias; plurimamque salutem impartire. Vale, ab oppido nostro Alcalá. xvi. Novembris. 1509. »

2. **LIBER** trium virorum & trium spiritualium virginum. Hermæ Pastor. lib. I. Uguetini Monachi Visio, lib. I. F. Roberti Sermonum & Visionum, lib. III. Hildegardis Scivias Visionum, lib. II. Elisabethæ virginis cœnobitæ Sconaugiensis Sermonum & Visionum ad fratrem suum Egbertum (Abbatem Sancti Florini) lib. VI. Mechtildis virginis libri V, studiorum piorum : editore J. Fabro Stapulensi, Volgatio Pratensi in officina recognitore. — *Parisiis*, ex officina *Henrici Stephani* chalcographi è regione scholæ Decretorum. Anno Mil. ccccc. XIII. Sexto nonas Junias. In-fol. 40 s.

Le volume se termine par ce qui suit. « Iis, qui huic devoto pioque operi emittendo quomodocumque invigilarunt, prosint apud Deum piæ preces legentium. Qui autem hoc Opus impressit, partium ære proprio, partim verò socii Ioannis Briensis opitulamine rem literariam auxit. »

Au commencement du livre sont trois images en bois, ou portraits des trois Vierges.

Dans Almelooven, et d'après lui dans Maittaire, pag. 5, on voit cet intitulé : « Elisabethæ Schonaugiensis sororis Egberti Regis Visiones. — *Parisiis*, apud *Henricum Stephanum* M. D. XIII. » Ce qui établirait une édition de ces écrits distincte et en duplication de ce qui fait partie du volume *Liber trium*, &c. Mais il y a là une double erreur que Maittaire lui-même a reconnue et relevée dans les Ann. Typ. II, p. 242, où il explique qu'Almelooven, se fiant à d'inexactes Catalogues, a présenté comme un livre séparé et complet ce qui n'est qu'un fragment de volume, et qu'en outre il a mal-à-propos mis *soror Regis*, tandis qu'une note de ce livre, pag. 119, fait connoître que cet Egbert étoit abbé : « Frater ille fuit Egbertus Abbas Sancti Florini. »

Le texte grec de l'opuscule d'Hermas, *Pas-*

*tor*, dont la version latine imprimée ici est plus entière, ne se compose que de quelques fragments. On les trouve dans le *Codex Apocryphus N. Test.* et dans *Cotelerii Collectio SS. Patrum*, 1724, 2 vol. in-fol.

3. In hoc opere contenta (Jodoci Clichtovei) De puritate conceptionis beatæ Mariæ Virginis libri duo. De dolore ejusdem sacræ Virginis in passione filii sui Liber unus. De ejusdem juxta crucem filii sui statione : Homelia. De Assumptione ipsius gloriosæ Virginis : Liber unus. — Completum est hoc opusculum cum cæteris præcedentibus, & ex officina emissum in alma *Parisiarum* academia : Anno Domini omnium sanctificatoris et glorificatoris 1513. die vero Novembris vicesimanona. Per *Henricum Stephanum*, librorum imprimendorum industrii opificem : e regione scholarum Decretorum habitantem. In-4. 3 s. 6 d.

4. De laude Monasticæ religionis (J. Clichtovei) Opusculum : unde ipsa cepit exordium incrementum et stabilimentum dilucide declarans. Quoniam etiam modo tria præcipua illius vota obedientia paupertas & castitas integre observanda sint : latius edisserens. adiectis passim sacræ Scripturæ sententijs & exemplis : sanctorumque patrum non prætermisissis (ubi locus efflagitabat) autoritatibus. — Absolutum est hoc opus apud Vallem Cluniacæ, &c. : anno Domini virtutum & veræ pietatis Authoris decimo tertio : supra millesimum & quingentesimum decima octava die Aprilis. Emissum autem & in lucem impressum *Parisiis* per *Henricum Stephanum* industrii chalcographum artisque literarum excursoriæ opificem in sua officina è regione scholæ Decretorum eodem anno Domini, die verò vicesima quinta Junij (cum errorum Indice). In-4.

5. (Jod. Clichtovei) De mystica numerorum significatione Opusculum : eorum præsertim qui in sacris litteris usitati habentur, spiritualem ipsorum designationem succincte elucidans. — Exple-

num impensis honestorum virorum *Io-doci Badii Ascensii, Ioannis Parvi et magistri Constantini Leporis* Anno domini millesimo quingentesimo decimo die aprilis penultimo. In-fol.

2. EGREGII Patris et clari Theologi Richardi quondam devoti cœnobitæ sancti Victoris juxta muros Parisienses de superdivina Trinitate Theologicum opus Hexade librorum distinctum, et capitulum xv. Decadibus. Adjunctus est Commentarius. — Hoc opus compositum fuit in cœnobio sancti Germani prope muros Parisienses anno Christi salvatoris M. D. X. & emissum in officina *Henrici Stephani* eodem anno Christi Domini, mensis Julii die XIX. In-4.

L'éditeur est J. Lefebvre, *Jac. Faber Stapulensis*; et par une pièce de vers de Michel Humelberg placée à la fin du volume, et qu'il adresse à *Reatus Rhenanus*, on voit que la mise en ordre, *collatio*, de cette édition est son ouvrage.

Sur vélin, à la Bibliothèque Royale, venant de La Vallière et de MacCarthy, payé 140 fr. à la vente de ce dernier.

3. BERNONIS Abbatis Libellus de officio missæ quem edidit Rhomæ. Sacerdotes studiosè legant. — *Parisiis* ex officina libraria *Henrici Stephani* anno Christi Salvatoris, qui est Altare, Victimæ, & Sacrificium nostrum, Superbenedictus in secula seculorum. M. D. X. Nono Cal. Decembris. In-4.

4. LIBRI Logîcorum Aristotelis, Boetio Severino interprete, & Paraphrases in eosdem cum adjunctis adnotationibus, ordinatore Iacobo Fabro Stapulensi; ex secunda recognitione. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* M. D. X. Quarta Aprilis. Fortuna opes auferre, non animum potest. In-fol. 15 s.

La première édition, par le même H. Estienne est de 1503. Les premiers Imprimeurs laissoient leur premier feuillet tout-à-fait blanc afin que chacun pût à son gré y faire écrire, dessiner ou peindre. Peu après on songea à

imprimer sur ce premier feuillet un intitulé qui d'abord étoit fort concis, et quelquefois en un seul mot. Comme tout se perfectionne, il vint ensuite à l'idée de faire sur cette page d'entrée une manière d'annonce de tout l'ouvrage, soit en un long sommaire, soit en un emphatique panegyrique, et c'est ce qui a été fait en tête de ce volume dont le verbeux *encomium* ne mérite vraiment pas d'être transcrit. Le bon goût a toujours fait justice de cet expédient quelquefois encore employé, mais qui n'a jamais manqué de paroître ridicule.

5. In hoc opere continentur totius Philosophiæ naturalis Paraphrases; adjectis ad literam Scholiis declaratæ & hoc ordine digestæ. Introductio in libros Physicorum. Paraphrasis octo Physicorum Aristotelis. Duo dialogi ad Physicos lib. introductorii. Paraphrasis quatuor de cœlo & mundo completorum. Paraphrasis duorum de generatione & corruptione. Paraphrasis quatuor meteororum completorum. Introductio in libros de anima. Paraphrasis trium de anima completorum. Paraphrasis libri de sensu & sensato. Paraphrasis libri de memoria & reminiscentia. Paraphrasis libri de Somno & Vigilia. Paraphrasis libri de longitudine & brevitate vitæ. Introductio Metaphysica. Dialogi quatuor ad Metaphysicam Introductorii; (Authore Iacobo Stapulensi cum Iudoci Clichtovei, ipsius discipuli, annotatiunculis.) — Ex officina *Henrici Stephani*. — à la fin: In Alma *Parhisiorsu* Achademia per *Henricum Stephanum* e regione scholæ decretorum commorantem. Anno Christi piissimi Salvatoris entis entium summi-que boni M. D. X. vicesima secunda Octobris. In-fol.

6. DECEM librorum moralium Aristotelis tres conversiones. (Hæc opera hic continentur ad invicem hoc ordine conciliata). Primo, Decem libri ethicorum Aristotelis ex traductione Argyropyli Byzantini cum Iacobi Stapulensis commentariis. Secundo, Magna Moralia Aristotelis interprete Georgio Valla Placen-

l'Empereur Maximilien, datée de Venise, m. rrr. Calendis Aug.

Le même médecin, Alessandro Benedetti, dédia, sous la date de m. rrrrr. au Doge de Venise, un opuscule, *Diaria de Bello Carolino*, petit in-4<sup>o</sup>; imprimé par Alde l'Ancien, et devenu très rare. En tête de l'un et l'autre volumes sont des vers latins de *Quintius Aemilianus Cimbriacus*, ami de l'auteur. Ceux du volume imprimé à Paris, sont à la louange de l'ouvrage; mais des deux pièces qui sont dans le volume vénitien, la première est une diatribe contre nous, *Invectiva in Gallos*.

4. In hoc opere contenta Arithmetica decem libris demonstrata (a Jordano Memorario). Musica libris demonstrata quatuor (a Jac. Fabro). Epitome in libros Arithmeticos divi Severini Boetii (ab eodem Fabro). Rhythmicachia Ludus, qui & Pugna numerorum appellatur (ab eodem) Hæc secundaria superiorum operum editio venalis habetur *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum. *Parisiis* Anno salutis Domini m. d. xiiii. die septima Septembris. In-fol. 5 s.

Une édition de 1503, et une seconde de 1510, contiennent une partie de ces ouvrages, et quelques autres qui ne se retrouvent point dans celle-ci.

A la fin : « Has duas quadrivii partes & artium liberalium præcipuas atque duces cum quibusdam amminicularijs adjectis : curavit ex secunda recognitione una formulis emendatissime maudari ad studiorum utilitatem *Henricus Stephanus* suo gravissimo labore & sumptu *Parisiis* Anno salutis Domini : qui omnia in numero atque harmonia formavit 1514. Absolutumque reddidit eodem anno : die septima septembris suum laborem ubicunque valet semper studiosis devovens. »

Après cette souscription, la page est terminée par dix-huit vers latins de G. Gontier, de Châlons (sur Saône) (G. Conterii Cabilonensis) à la louange de l'ouvrage.

5. L'ART et Science de Géométrie pratique, avec les figures sur chacune règle, par lesquelles on peut facilement comprendre ladite science, par Charles de Boyelles, chanoine de Noyon. — A

*Paris* chez *Henry Estienne*. m. d. xiiii. In-4. 3 s. 6 d.

C'est le seul volume français que l'on connoisse de *Henri Estienne*.

#### M. D. XV.

1. S. Pauli Epistolæ xiv. ex *Vulgata* editione, adiecta intelligentia ex *Græco* cum commentarijs *Iacobi Fabri Stapulensis*. — Hoc opus illustratore *Christo*, qui lucet ubique, etsi non capitur, absolutum fuit in cœnobio sancti Germani iuxta *Parisios* Anno Christi vitæ authoris quingentesimo & duodecimo supra millesimum et eodem anno circa natalem dominicæ de purissima virgine natiuitatis diem. Ex officina *Henrici Stephani* emissum. Deinde anno, m. d. xv. et pour conclusion du volume : *Linus* Episcopus de passione Petri & Pauli ex greco in latinum conversa. In-fol.

La date est à la page 258, avant l'opuscule de *Linus*. Cette réimpression d'une édition de 1512 atteste le succès d'un livre maintenant oublié, et comme tant d'autres, devenu tout-à-fait hors d'usage. A la vente de *Mac-Carthy* j'en ai acheté un fort bel exemplaire sur vélin, qui est maintenant en Angleterre. Anciennement il avoit été dans la Bibliothèque du Collège de Navarre.

2. OFFICIUM diurnum Sanctimonialium juxta usum Fontis Ebraldi elimatum. *Parisiis* apud *Henricum Stephanum* m. d. xv. In-4.

3. THEOLOGIA vivificans, cibus solidus, D. Dionysii Arcopagitæ Cœlestis Hierarchia, Ecclesiastica Hierarchia, Divina nomina, mystica Theologia, undecim Epistolæ, (interprete *Ambrosio Monacho Camaldulensi*, cum scholijs *Fabri*, et *Clichtovei* ad litteram commentario;) *Ignatii* undecim Epistolæ; *Polycarpi* Epistola una; latine. — Hæc secundaria & castigatissima æmissio ex officina *Henrici Stephani*. &c. A la fin : per *Henricum Stephanum* artis formu-

Empedocles, Democritus, Diocles Caristius, Praxagoras, Chrysippus, Plato, Dionysius Heracleotes, Xenocrates Platonius, Carneades, Cleantes, Xenophanes Colophonius, summi philosophi in ultima senectute mortem obierunt. Aristoteles verò ipse, quum alioquin naturali stomachi infirmitati crebrisque morbidi corporis offensioibus obnoxius esset, ob animi tamen magnitudinem, quam ex medicinae scientia conceperat, contra opinionem hominum, ad sexagesimum usque pervenit annum. Id verò nostro aëvo ob hanc maximè causam contingere solet nemini, quòd summorum Medicorum monumenta, Hippocratis inquam, Galeni, Rufi, Oribasii, Pauli, Alexandri, pulveribus obsita jacent negligunturque; ac barbarissimi quique vel temporum injuria, vel circulatorum avaritia inducti, illorum loco habentur in precio. Ergo quum magna jam antiquorum optimorumque voluminum, tum Oratorum & Poetarum, tum Philosophorum, copia Aldi Mantuani viri undecunquè doctissimi industria nobis restituta sit, laborandum esse duxi, ut Medicinae quoque Auctores ad Pristinæ dignitatis lucem resurgant. Igitur Græcarum literarum prima rudimenta, quæ jampridem in Germania sub Mithridate & Conrado Celte degustaveram, sub utriusque Linguae doctissimis præceptoribus Joanne Lascari atque Erasmo Roterodamo in Parisiorum Academia excolere tentavi. Sed ob eorum præcipitem in Italiam abitum operam ferè luissem, nisi mox Hieronymum Alexandrum, Græcæ, & Latinae, & Hebraicæ, adde etiam, Chaldaicæ, doctissimum perpetuum annum Poetas & Oratores (absque enim horum diligenti lectione nullus facile Græcæ literas discere posse speret) græcè legentem audivissem. Cujus præceptis formatus, ut studiorum meorum frugem aliquam reponerem, Theodorum Gazam atque Nicolaum Leonicensium quanquam longo admodum intervallo, imitari, ac veteres, eosque, eruditissimos Græcos Medicos provirili restituere visus sum. Atque in primis Paulum Æginetam.... »

C'est le premier des sept livres dont se composent les écrits de cet ancien médecin.

Un exemplaire imprimé sur vélin se trouvoit chez Askew, à la vente de qui il fut payé 11 liv. st. en 1775.

41. Christophori Longuolii Parisiensis Oratio de laudibus divi Ludovici, atque

Francorum, habita Pictavii in cænobio fratrum minorum Anno Domini 1510. — Impressum per Henricum Stephanum e regione scholæ decretorum. In-4.

L'Épître dédicatoire de Longolius ad Franciscum Falesium Ducem (en 1515, François I<sup>er</sup>) est datée Pictavii Nonis Septembris anno millesimo quingentesimo decimo, et l'impression dont la date n'est point indiquée aura indubitablement été faite dans cette même année 1510.

Cet estimable littérateur, mort à 32 ans, est quelquefois nommé en latin par les François Longuolius (de Longueil) et toujours Longolius par les Italiens.

---

M. D. XI.

1. CONTENTA. Ricoldi Ordinis Prædicatorum contra sectam Mahumeticam, non indignus scitu Libellus. Cuiusdam diu captivi Turcorum, Provinciae septem Castrensis de vita et moribus eorundem alius non minus necessarius Libellus. Adiunctus est insuper Libellus de vita et moribus Iudæorum. — *A la fin des deux premiers Libelli* : Libellorum de Impugnatione legis Turcorum et de moribus eorum : impressorum Parisiis in Officina Henrici Stephani Finis. Anno Christi Dei per Sanguinem Testamenti sui Salutaris nostri M. D. XI. XVI. Aprilis. — Sequitur de vita et moribus Iudæorum Victoris de Carben olim Iudæi, nunc Christi miseratione Christiani Libellus. *Et à la fin du volume* : Libelli de vita et moribus Iudæorum Domino Victore, nunc Sacerdote Christiano, olim Iudæo, et totius Operis finis. Ex Officina Henrici Stephani è regione scholarum Decretorum sita. Anno Domini M. D. XI. ultima Aprilis. In-4. 3 s.

Maittaire, Ann. Typ. II, 221, fait deux volumes séparés de ces opuscules qui paroissent devoir n'en former qu'un seul.

2. CONTENTA. Politicorum libri Octo. Commentarii. Economicorum duo. Commentarii. Hecatonomiarum Septem. Eco-

impressions avec un succès si éclatant et si habilement soutenu.

2. JUDOCUS Clichtoveus de laudibus sancti Ludovici & sanctæ Cæciliæ virginis & martyris. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani*. M. D. XVI. die x Januarii. In-4. 2 s.

3. MORALIA Jacobi Almain Senonensis emendata a Joanne majoris Theologiæ professore. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani*. M. D. XVI. In-4.

4. DECEM librorum moralium Aristotelis tres conversiones, prima Argyropyli, secunda Leonardi Aretini, tertia vero antiqua, per capita & numeros conciliatæ, communi familiarique commentario Jacobi Stapulensis ad Argyropyllum adjecto. — Apud *Henricum Stephanum* chalcographum e regione scholæ Decretorum commorantem. *Sur le titre* : Hæc quarta recognitio typis absoluta est in officina *Henrici Stephani*. Jac. Stapulensis Introductio in ethicon Aristotelis : *à la fin* : Omnia uno volumine comprehensa & accuratissime recognita, absoluta impensis sumptibus & diligentia in almo Parisiensium studio, anno ab Incarnatione Domini virtutum 1516. die 20 mensis Aprilis. In-fol.

5. JACOBI Fabri Stapulensis in Politica Aristotelis Introductio Clichtovei commentario declarata. Oeconomicum Xenophontis Raphaele Volaterrano interprete Latinitate donatum. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* e regione scholarum Decretorum, vicesima secunda die Novembris, anno Domini omnium gubernatoris & rectoris decimo sexto supra millesimum & quingentesimum. In-fol. 2 s. 6 d.

Maittaire, Ann. Typ. III, 500, mentionne une édition de 1528, mais il y a certainement erreur, et on ne la voit point figurer dans la liste chronologique, au même tome III.

6. PROGNOSTICA Hippocratis, Laurentio Laurentiano Florentino & Guilielmo Copo interpretibus; Galeni Comment. in

eadem, Laurentiano interprete. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani*. M. D. XVI. In-fol.

7. PEDACII Dioscoridis Anazarbei de medicinali materia libri quinque; de virulentis animalibus, & venenis, canerabioso, & eorum notis ac remediis libri quatuor. Joanne Ruellio Suessionensi interprete. — Habetur venale in officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum. — *A la fin* : Impressum est in præclarissimo *Parrhisorum* gymnasio hoc celeberrimum Opus in Officina *Henrici Stephani*; absolutumque octavo Calendæ Maias Anno Domini M. D. XVI. In-fol.

Par une Épître datée de Paris, *Calendis Maii* 1516, le traducteur dédie son livre *Ad Antonium Disomum Consiliarium Regium*. Il y rend compte de ses soins pour la fidélité de sa traduction, et de l'embaras où l'a mis le manque absolu d'anciens manuscrits, n'ayant pu trouver d'autre exemplaire que l'imprimé que vendent les Libraires « quod Bibliopole typis excusum circumferunt in quo permulta manifestissimè depravata... ad pristinam sinceritatem restituimus. »

Il n'y avoit effectivement alors qu'une seule édition grecque de Dioscoride, celle d'Alde, 1499. in-fol.

8. CONTENTA Euclidis Megarensis geometricorum Elementorum Libri xv. Campani Galli Trans-Alpini in eodem Commentariorum Libri xv. Theonis Alexandrini Bartholomeo Zamberto Veneto interprete in tredecim priores Commentariorum Libri xiii. Hypsielii Alexandrini in duos posteriores, eodem Bartholomeo Zamberto Veneto interprete, Commentariorum Libri ii. — *Parisiis*. In officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum. In-fol. 25 s.

La date est à une Épître de *Jac. Faber, Francisco Briçonneto* (neveu du premier Cardinal Guillaume) *Parisiis Anno M. D. XVI. Postridie Epiphaniæ Domini*. On y voit que le travail de cette édition est dû à Michel Pontanus, ou Pontan, qui demouroit alors avec

Ce volume a deux dates rapportées différemment par Maittaire dans *Vite Stephorum*, et dans les Ann. Typogr. et ensuite par Panzer. Celui-ci met à la fin d'Olympiodore. M. D. XII. Martii XVI, d'accord avec les Annales typogr. Mais selon celles-ci, la date de la fin d'Aristée est XXVI Martii M. D. XI. tandis que Panzer met M. D. XII. Il est probable que les deux opuscules auront été ainsi presque simultanément exécutés, et que si on lit XI dans Maittaire, c'est par l'oubli d'un I.

3. In hoc opere contenta. Theologia Damasceni quatuor libris explicata (a Jod. Clichtoveo), & adiecto ad literam commentario elucidata. I. De ineffabili divinitate. II. De creaturarum genesi ordine Mosis. III. De iis quæ ab incarnatione usque ad resurrectionem Christi. IV. De iis quæ post resurrectionem usque ad universalem resurrectionem. — Hæc Damasceni cum expositione prima æmissio typis absoluta est *Parisiis*: ex officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum. Anno Christi omnium conditoris et rectoris M. D. XII. Nonis Februariis. In-fol.

Il y a une précédente édition de 1507, in-4<sup>o</sup>, voy. p. 4. Mais celle-ci est la première (*prima emissio*) avec un commentaire. La réimpression de 1519 est qualifiée *secunda emissio*.

4. Devoti & venerabilis patris Ioannis Rusberi presbyteri canonici observantiæ beati Augustini de ornatu spiritualium nuptiarum libri tres. Primus de ornatu vitæ moralis & activæ. Secundus de ornatu vitæ spiritualis & affectivæ. Tertius de ornatu vitæ superessentialis & contemplativæ. — Venale habetur in officina *Henrici Stephani* chalcographi. — A la fin: Per *Henricum Stephanum* chalcographum, e regione Scholæ Decretorum: Anno salutis 1512. Tertia die Augusti. Finis. Deo gratias. A In-4. 3 s.

M

E

N

5. GUILLELMI de Mara utriusque cen-

suræ doctoris ac Constantiensis ecclesiæ Thesaurarii ac Canonici de tribus fugiendis, ventre, pluma & venere, Libelli tres multis probatorum authorum sententiis & exemplis referti. — Venale habentur *Parisiis* in officina libraria *Henrici Stephani* e regione scholæ decretorum. (M. D. XII.) In-4. 4 s.

Chevillier, p. 328, donne à ce livre la date de 1512; Maittaire et Panzer disent ne lui en avoir vu aucune. Il est dédié par l'auteur au cardinal Adrien Gouffier.

6. ARTIFICIALIS Introductio per modum Epitomatis in decem libros Ethicorum Aristotelis adiectis commentariis elucidata. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum* in formularia literarum arte opificem; venalis in officina libraria eiusdem *Henrici* e regione Scholæ decretorum sita; cum nonnullis aliis operibus, Philosophiæ studio non parum accommodis. Anno ab incarnatione Domini virtutum 1512. quinta Maii. In-fol.

Ainsi qu'on le voit à la première édition de 1502 (ci-dessus pag. première), l'Épître ou abréviation est de *Jud. Clichtoveus*, et les Commentaires sont de *Jac. Faber*.

7. INTRODUCTIO Jacobi Fabri in Politica Aristotelis; & Xenophontis Œconomicus. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* e regione Scholarum Decretorum M. D. XII. Pridie Nonas Septembris. In-fol.

Copie de l'édition de 1508, et de même avec la lettre de *Fulgatus Pratensis*, dont il a été donné un fragment.

8. De Vera Nobilitate Opusculum: Completam ipsius rationem explicans, & virtutes quæ generis nobilitatem imprimis decent ac exornant depromens, &c. (Authore *Judoco Clichtoveo Neoportunensi*) — Completum in alma *Parisiorum* Academia: anno Domini virtutum & scientiarum authoris millesimo quingentesimo duodecimo septimo Calendis Septembris. Per *Henricum Stephanum* artis impressoriæ industrium

apud *Henricum Stephanum*, 1517. In-fol.

7. In hoc libro continetur (Jac. Fabri) *Introductorium Astronomicum*, theorias corporum caelestium duobus libris complectens; adjecto (Clichtovei) commentario declaratum. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani*. Et à la fin: Exeudit hoc Opus, & impressit *Henricus Stephanus* efformandorum librorum sedulus & industrius artifex: *Parisiis* in sua officina libraria e regione Scholæ Decretorum. Anno Christi Coelorum totiusque Nature Conditoris. 1517. die nona Decembris. In-fol. 6 s.

M. D. XVIII.

4. HORÆ Canonicae. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum* sumptibus *J. Brien-*sis. M. D. XVIII. In-8. goth.

Selon *La Caille*, p. 83, ce *Jean de Brie* a fait imprimer en 1518 plusieurs Heures chez *Henri Estienne*, mais il n'en indique spécialement aucune. Il est probable qu'il n'a été fait que celles-ci; je ne vois de traces d'aucune autre.

2. *BERNONIS* Abbatis Libellus. De Officio Missae, quem edidit *Rhomæ*. Sacerdotes studiose legant, &c. — *Parisiis* in officina libraria *Henrici Stephani*, Anno Christi Salvatoris, qui est Altare, Victima & sacrificium nostrum, superbenedictus in secula seculorum M. D. XVIII. Secunda die Decembris. Amen. In-4.

3. *JACOBI* Fabri Stapulensis De *Maria Magdalena*, triduo Christi, & ex tribus una *Maria*, disceptatio; ad Clarissimum *Virum Franciscum Molinæum*, Christianissimi *Francorum regis Francisci Primi* Magistrum. Secunda Emissio. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* M. D. XVIII. In-4. 2 s.

La première édition est de 1517. Voy. ci-dessus, pag. 19.

4. *FR.* *Malachiae Hibernici* libellus septem peccatorum mortalium venena eorumque remedia describens, qui dicitur

*Venenum Malachiae*. — *Parisiis* apud *Henricum Stephanum* M. D. XVIII. die XXVI. Aprilis. In-4. 40 d.

5. *GALENUS* de Sectis Medicorum, *Georgio Valla* interprete. *Alexandri Aphrodis.* de Febribus eodem interprete. *Hippocrates* de natura humana, *Andrea Brentio Patavino* interprete. — *Parisiis* apud *Henricum Stephanum* in Conspectu Scholarum Decretorum. M. D. XVIII. die XX Aprilis. In-4.

6. Ex *Physiologia Aristotelis* Libri duodetriginta. 1 De auscultatione naturali octo. 2 De cælo quatuor. 3 De anima tres, *Joanne Argyropylo* interprete. 4 De generatione & corruptione duo. 5 Meteorologicorum quatuor. 6 De sensu & sensili unus. 7 De memoria & reminiscencia unus. 8 De somno & vigilia unus. 9 De insomnijs unus. 10 De divinatione in somno unus. 11 De longitudine & brevitate vitæ unus. 12 De juventute & senectute & vita & morte & respiratione unus, *Francisco Vatablo* interprete. Quibus omnibus, antiqua tralatio tricenos libros continens, ad *Græcum* per eundem *Vatablum* recognita: columnatim respondet. — *Parisiis* in ædibus *Henrici Stephani* mense Augusto. M. D. XVIII. In-fol.

7. SPECIMEN Epithetorum *Joannis Ravisii* Textoris *Nivernensis* omnibus Artibus poeticæ studiosis maxime utilium. — *Parisiis*, Emissum ex officina *Henrici Stephani* pro Scholis Decretorum; venale in ædibus *Reginaldi Chaudiere* in vico *Jacobo* sub insigni hominis sylvestris M. D. XVIII die 11 Septembris. Cum Privilegio. In-4.

8. *D.* *Erasmii Roterod.* Apologiae duæ contra *Latomum*. Item de vera nobilitate, de tribus fugiendis, *Ventre*, *Pluma* & *Venere*. — *Parisiis* apud *Henricum Stephanum*. M. D. XVIII. In-4.

9. *EUSEBII* *Cæsariensis* Episcopi *Chronicon*: quod *Hieronimus presbyter* divino ejus ingenio *Latinum* facere curavit

genio librorum imprimendorum ratio 1440. inventa, hoc tempore in omnes fere orbis partes propagatur : qua omnis Antiquitas parvo ere comparata posterioribus infinitis voluminibus legitur. » C'est une autorité bien respectable que celle de ce contemporain qui, sans aucun intérêt de pays, d'amour-propre, nomme le véritable auteur primitif de cette belle découverte pour laquelle il auroit tout aussi bien préconisé Laurent Coster, si ce Hollandois avoit le moindre titre à en revendiquer quelque portion, et si le procès typographique-littéraire, soutenu avec une persévérante opiniâtreté par quelques Hollandois, avoit d'autre fondement qu'une fable imaginée après coup, et détruite à plusieurs reprises par tant de preuves contraires.

Aux preuves déjà si convaincantes par lesquelles cet absurde système avoit été renversé, j'ai eu la satisfaction d'en ajouter de plus positives encore, et qui, reposant sur de très rares impressions, avoient jusqu'alors été inaperçues. Voy. dans mon Catalogue, 1819, 4 vol. in-8°, tome II, p. 152 à 158, une longue note que peut-être je réimprimerai à la fin du présent ouvrage.

L'éditeur, et en même temps le dernier compilateur de ce volume, *Joannes Multivalis* (nom que je ne saurois trop comment rendre en français) y a joint des vers et un avis *Lectoribus* par lequel il fait savoir qu'il a amené cette Chronique de l'an 1481 jusqu'au temps de cette impression.

16. ROBERTI Abbatis S. Michaelis de monte in periculo maris Chronicon ab ann. 1112 ad ann. 1220. in quo præsertim de rebus Normannicis & Anglicis tam ecclesiasticis quam sæcularibus agitur. editum est ad calcem Sigeberti Gemblac. monachi. — *Parisiis*, in officina *Henrici Stephani*. M. D. XII. In-4.

Maittaire donne, page 4, cet intitulé d'après Le Tellier (*Telleriana Bibliotheca*). Il y met *ab anno 112* au lieu de 1112. Je pense que cette suite est, non pas un livre complet, mais une partie nécessaire du volume de 1513, *Sigeberti Chronicon*, sur le titre duquel la continuation de l'abbé Robert est mentionnée. « eum additionibus Roberti Abbatis. »

Je crois me rappeler qu'il commence par la signature dd.

## M. D. XIII.

4. SECUNDA Emissio. Quincuplex Psalterium. Gallicum. Rromanum. Hebraicum. Vetus. Conciliatum. Præponuntur quæ subter adjiciuntur. Epistola. Epilogus disputationis psal. xxx. Appendix in psal. xxx. Prologi Hieronymi tres. Partitio psalmodum triplex. Indices psalmodum duo. — Absolutum fuit hoc Quincuplex Psalterii Opus in cœnobio Sancti Germani prope muros Parisienses : anno a natali Christi Domini 1508. Et in clarissimo *Parisiarum* Gymnasio ex chalcotypa *Henrici Stephani* officina e regione Scholarum Decretorum ad secundam et castigatiorem emissionem susceptum anno eiusdem Christi Salvatoris omnium 1513. Idibus Iuniis. Illi igitur qui absolute & absolutum in publicum emittere dedit : Laus & Gratiarum actio in sæcula sæculorum. Amen. In-fol.

En rouge et noir. Dans l'une et l'autre édition, la première lettre de chaque verset des Psaumes est en rouge.

Les préliminaires, de six feuillets dans l'édition précédente, en ont douze dans celle-ci, parce qu'après la dédicace *Ad C. Briçonnetum*, datée de 1508 comme dans l'autre édition, vient de plus, en six feuillets bien remplis, un long commentaire (*Appendix*) sur le Psaume xxx, daté *ex cœnobio Sancti Germani.... M. D. XII. Nonis sextilibus*. Il est précédé d'une sorte d'Apologie (*Epilogus sequenti Appendici prælegendus*) qui occupe presque toute la quatrième page de la dédicace.

De cette réimpression de 1513 on connoit deux exemplaires sur vélin, l'un acheté 301 fr. chez Mac-Carthy, et qui est ici à la Bibliothèque Royale, l'autre, venant du duc de La Vallière, est, ou étoit chez le marquis Durazzo, à Gènes. Un Catalogue du libraire Osborne, Lond., 1759, n° 1881, en note un aussi sur vélin, au prix de cinq guinées. Je ne puis savoir si c'est l'un de ces deux.

Dans les *Epistolæ* de *Bovillus* (Ch. de Bovelles) qui font partie de son volume de 1510, il s'en trouve une à lui adressée par le cardinal Ximénès, qui y fait en ces termes l'éloge du travail de J. Faber.

même édition. Chevillier, p. 141, mentionne ce volume de 1519 comme la première publication du très renommé Imprimeur Simon de Colines : je le vois imprimé *In officina libraria Henrici Stephani*, et je n'en connois aucun exemplaire au nom de Simon de Colines. Si cependant l'allégation de Chevillier est exacte, j'en conclurai avec Maittaire qu'une partie des exemplaires aura été mise au nom de Colines, qui, sans doute, avoit alors des rapports d'affaires et de travail avec Henri, puisque, fort peu après sa mort, en épousant sa veuve, il lui succéda dans sa typographie.

9. *JUDOCI Clichtovei de Vita & moribus Sacerdotum Opusculum ad Ludovicum Guilliardum Episcopum Tornacensem.* — Expletum est hoc opusculum atque in lucem editum *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum sita. Anno ab incarnatione Domini (qui est Sacerdos in ætæternum, & summus quidem Sacerdos) decimo nono supra millesimum & quingentesimum, die vero Augusti quarta. In-4. 2 s.

10. *CÔNTEMPLATIONES* Idioteæ de amore divino, de virgine Maria, de vera animi patientia, de continuo Conflictu carnis & animæ, de innocentia perditâ, de morte. Editæ a J. Fabro. — *Parisiis* in ædibus *Henrici Stephani*. Anno M. ccccc. xix. Mense Augusto. In-4. 2 s.

L'auteur de ce livre est Raymond Jourdain ou Jordain. On en connoit plusieurs exemplaires sur vélin, dont un à la Bibliothèque Royale, acheté 99 fr. chez Mac-Carthy.

11. *ALBERTI Pighii Campensis, Philosophi Mathematici ac Theologiæ Baccalauræi formati, adversus prognosticatorum vulgus, qui annuas prædictiones edunt, & se Astrologos mentiuntur, Astrologiæ Defensio ad Augustinum Niphum Suessanum, philosophorum nostræ ætatis principem, & Astrologiæ syncerioris restauratorem.* — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* 1518. — *et à la fin* : Finis xv. Calendas Aprilis, 1519. In-4. 4 s. 6 d.

12. *ERASMI Apologia contra Latomum.*

— *Parisiis* apud *Henricum Stephanum* expensis *Conradi Basiliensis*. M. D. xix. iv. Non. Maii. in-4.

On pourroit penser que Henri ayant imprimé ce factum en 1518, avec d'autres pièces, aura été requis par ce libraire de Basle de lui faire une édition de la seule Apologie, pour être répandue en Suisse et en Allemagne.

#### M. D. XX.

1. *SERMO* Synodalis Guilelmi (Briçonneti) Meldensis Episcopi, Meldis habitus anno 1519. — *Parisiis*, In ædibus *Henrici Stephani*, M. D. xx. In-4.

2. *PROMPTUARIUM* Divini Juris et utriusque humani, Pontificii & Cæsarei, celebriores ejusdem divini Juris & Historias & sententias, humanis juribus tum annotatas tum elucidatas sub alphabetica serie complectens, authore Joanne Montholonio, Eduensi humanorum Jurium doctore, ad Dei honorem & studiosorum utilitatem elaboratum, & duobus tomis absolutum. — *Parisiis*, In ædibus *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum absoluta est hujus Operis Impressio. M. D. xx. Die ante Calendas Novembris septima. 2 vol. In-fol.

Le privilège du Roi, du 11 octobre 1520, est accordé à *Simon de Colynes*.

Dans le premier volume un *Errata* de quatre pages, et un de trois pages dans le second.

3. In hoc Opusculo contentæ Introductiones (logicæ) *Jodoci Clichtovei*, in terminos, artium divisionem, suppositiones, prædicabilia, divisiones, prædicamenta, librum de enunciatione; in I priorum, in II priorum, in libros posteriorum, libros dialecticos, fallacias, obligationes, insolubilia. — Absolutum est hoc opus in *Parisiis* Lutetia per *Henricum Stephanum* e regione Scholæ Decretorum. Anno M. D. xx. vicesima quarta die Julii. In-4.

4. *LAURENTII Vallensis Elegantiarum*

tum est hoc opusculum & ex officina emissum in alma *Parisiarum* academia : anno Domini (qui omnia numero defini- vit) decimo tertio supra millesimum et quingentesimum decima sexta die Decembris. Per *Henricum Stephanum* artis excusoriae librorum sedulum & industri- um opificem, e regione scholae Decretorum habitantem. In-4. 2 s.

6. In hoc Opusculo (Jon. Clichtovei) he continentur Introductiones. In terminos. In artium divisionem. In insolubilia. — Absolutum est hoc opus in *Parisiarum Lutetia* per *Henricum Stephanum* e regione scholae Decretorum. Anno salutis nostre M. D. XIII. decima die Julij. In-4.

7. PERI Archon (id est de Principiis) Scientiarum Opusculum Joannis Peltarii, quae in Dialectices initio generatim inquiri solent, breviter & artificiosè complectens. — *Parisiis* apud *Henricum Stephanum* M. D. XIII. Octavo Idus Octobris. In-4. 1 s.

8. GALENI de affectorum locorum notitia Libri sex, Guilielmo Copo Basiliensi interprete. — Venales habentur in officina *Henrici Stephani* chalcographi e regione scholae Decretorum. In-4.

La date de ce volume est à l'Épître du Traducteur à Louis XII. Anno millesimo quingentesimo decimo tertio.

Maittaire, Ann. Typ. II, 244, dit avoir vu un exemplaire de ce livre sur vélin; ce doit être celui qu'a possédé Harley (Bibl. Harl. n° 10177). Il passa chez Askew, chez Willett, et se trouve aujourd'hui chez M. le duc de Devonshire. Il est enrichi d'initiales en or et en couleurs.

9. SIGEBERTI Gemblacensis cœnobitæ Chronicon ab anno 381 ad 443; cum insertionibus ex historia Galfridi & additionibus Roberti abbatis Montis, centum & tres sequentes annos complectentibus promovente egregio patre D. G. Parvo, doctore theologo confessore regio; nunc primum in lucem emissum. Cum privilegio. — Venale habetur in officina *Henrici Stephani* (ubi impressum

est) e regione scholae Decretorum sita & in vico Sancti Jacobi in officina *Johannis Parvi*, sub Lilio aureo. — Absolutum est *Parisiis* hoc Sigeberti Chronicon, cum non paucis additionibus: per *Henricum Stephanum* artis literarum excusoriae industrium opificem, in sua officina e regione scholae Decretorum expensis ejusdem et *Joannis Parvi* bibliopolæ insignis. Anno Dni cuncta tempora disponentis. M. D. XIII. Calendas Junii. In-4.

---

M. D. XIV.

1. DECEM libri ethicorum Aristotelis ad Nicomachum, ex traductione Argyropyli, Fabri commentario elucidati & singulorum capitum argumentis prænotati, decimi & ultimi interprete Argyropulo & adiuncto Fabri commentario. — Impress. *Parisiis* apud *Henricum Stephanum*. Anno M. D. XIII. Pridie Cal. Nov. In-8.

2. GALENI Opera Nicolao Leoniceno interprete: de differentiis morborum Libri duo; de inequali intemperatura liber unus; de arte curativa ad Glauconem libri duo: de Crisibus libri tres. — Impress. *Parisiis*, sed nusquam antea, per *Henricum Stephanum*, e regione Scholae Decretorum commorantem Anno Domini omnium conservatoris millesimo quingentesimo quarto decimo penultima die Novembris. In-4.

3. ALEXANDRI Benedicti physici Anatomice, sive Historia corporis humani: eiusdem Collectiones medicinales seu Aforismi. — *Parisiis* per *Henricum Stephanum* artis formulariæ industrium opificem ex opposito Scholae Decretorum habitantem, Anno Domini Omnium Authoris & Conservatoris millesimo quingentesimo quarto decimo, pridie Nonas Ianuarias. In-4.

Avec une Épître ou Dédicace de l'auteur à

---

---

**ROBERT ESTIENNE**, premier du nom, est le seul de cette estimable famille de typographes dont on connoisse aucun portrait; aussi l'a-t-on cinq ou six fois répété sous plusieurs formats. Le plus ancien et le seul qui paroisse devoir faire autorité, a été gravé par l'habile Léonard Gaultier, peu de temps après la mort de Robert. C'est un buste de fort petite dimension; et cette copie en bois, de même grandeur, en est une reproduction assez heureuse.

Ceux qui furent faits dans les deux siècles suivants, pour la Dissertation d'Almeloveen, pour l'ouvrage de Maittaire, ou comme portraits isolés, presque tous d'après la petite tête de Léonard Gaultier, sont d'une exécution trop négligée pour mériter plus que cette simple mention.



lariæ peritum et sedulum Opificem e regione Scholæ Decretorum habitantem, Anno m. d. xv. Die vero mensis Aprilis decima quarta. In-fol.

Des réunions plus ou moins amples de ces diverses traductions latines avoient déjà été imprimées à Strasbourg, en 1502, 1503, 1507 et 1511; c'est pourquoi au lieu de *secunda*, qui feroit conclure que tout cela n'avoit encore été imprimé qu'une seule fois, le savant Imprimeur emploie ici l'expression plus exacte, *secundaria*, « édition non première, et qui a été précédée d'une ou plusieurs autres. »

L'édition est dédiée par J. Clichtou au second G. Briçonnet alors évêque de Lodève, puis de Meaux en 1516.

A la Bibliothèque Royale un bel exemplaire imprimé sur vélin orné de lettres peintes et en or. C'est sans doute celui qui fut présenté à l'évêque Guill. Briçonnet.

4. ALANI Varenii Montalbani Homiliæ xv in Canticum Canticorum; Homiliæ breves XLVIII in aliquot Psalmos Davidicos; Sermones v panegyrici in Sanctam Mariam. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum m. d. xv. XII. Calendas Iunii. In-4. 4 s. 6 d.

Maittaire, d'après Almeloveen, met ce livre à l'année 1516; mais Panzer dit que l'édition de 1516 n'existe pas, et il le reporte à 1515.

5. ARISTOTELIS Opus Metaphysicum Bessarione interprete XIII libris distinctum cum Argyropyli in XII. primos interpretamento; item Theophrasti Metaphysicorum liber unus; item Metaphysica Introductio quatuor dialogorum libris elucidata, auctore Jac. Fabro Stapulensi. — Venale opus apud *Henricum Stephanum* e regione Scholæ Decretorum; ex cuius officina prodiit Anno Christi m. d. xv. Vicesima die mensis Octobris. In-fol.

6. POLITICORUM Aristotelis Libri octo; Economicorum duo; latine. — Venalia habentur, ubi & eadem commentariis illustrata secundo in lucem emissa fuere, in officina *Henrici Stephani* insignis chalcographi e regione scholæ Decretorum 1515 quinto nonas Martii. In-8. 4 s.

C'est le texte seul; l'édition avec commentaires, qui y est mentionnée, est l'in-fol. de 1511. Voici comment cet in-8 est annoncé dans le Catalogue où sont réunis des livres de Henri Estienne et de Simon de Colines: « Politicorum Aristotelis libri octo, parva forma. Oeconomicorum ejusdem duo. Hæc Aristotelis Opera ullis absque commentariis emissa sunt. Quibus in fronte familiaris in Politica Introductio, unâ duobus Indicibus. »

#### M. D. XVI.

1. JUNOCI Clichtovei Elucidatorium ecclesiasticum, ad Officium Ecclesiæ pertinentia planius exponens: & quatuor libros complectens. Primus: hymnos de tempore & sanctis. — Secundus: nonnulla Cantica ecclesiastica, Antiphonas & Responsoria. — Tertius: ea quæ ad missæ pertinent officium. — Quartus: prosas quæ in sancti altaris officio ante Evangelium dicuntur. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* Chalcographi e regione scholæ Decretorum, &c. — *A la fin*: Absolutum est hoc opus & arte formularia in lucem emissum: *Parisiis* in officina libraria *Henrici Stephani*, excudendorum librorum industrii et seduli opificis, e regione scholæ Decretorum habitantis. Anno Domini (quem decet hymnus & laus omnis) decimo sexto supra millesimum & quingentesimum. Die vero Aprilis decima nona. Venale habetur hoc opus viris sanè Ecclesiasticis quàm utilissimum; in officina *Henrici Stephani*, apud quem & varia ab hujus Operis Auctore elaborata nec minori dignitate quàm utilitate volumina facillè reperias. In-fol.

Avec une Épître de *Clichtou*, ad *Joannem Gozthon de Zelesthe... Ecclesiæ Jauriensis Episcopum*, et datée de Paris, 1515.

La mention *Latinè* est ici à-peu-près superflue, aucune de ces éditions d'anciens ouvrages grecs ne reproduisant le texte original, et la famille des Estienne n'ayant fait presque aucune édition grecque avant l'année 1544, époque où elle s'occupe sérieusement de ces

*phani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVI. VIII. Idus Octob. In-8.

41. LUCIANI aliquot Dialogi, Interprete Desid. Erasmo Roterod. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVI. Pridie Cal. Octobr. In-8.

---

M. D. XXVII.

4. CHRISTOPHORI Hegendorphini Christiana studiosæ Juventutis Institutio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. VII. Calend. Febr. In-8. 6 d.

2. OTHONIS Brunsfelsii de Disciplina & Institutione Puerorum Parænesis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. Idibus Decemb. In-8. 8 d.

3. PHIL. Melanchthonis de corrigendis studiis Sermo; Rodolphi Agricolæ de formandis studiis Epistola. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. VI. Idus Januarii. In-8. 6 d.

4. PHILIPPI Melanchthonis latina Grammatica. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. VIII. Idus Septemb. In-8.

5. DIFFICILIMUM Accentuum Compendium a Francisco Menese Minorita Hispano editum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. X. Calend. Junii. In-8. 8 d.

6. PHIL. Melanchthonis de Arte dicendi Declamatio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. In-8.

7. PHIL. Melanchthonis de Rhetorica Libri tres. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. In-8.

8. CICERONIS Oratoriæ Partitiones & de optimo genere Oratorum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione scholæ Decretorum. M. D. XXVII. VII. Calend. Martii. In-8.

9. ORATIO habita a F. Thoma Guichardo Rhodio, Juris utriusque Doctore, illustrissimi Hierosolymitanæ Religionis Magistri Oratore coram Clem. VII. Pont. Max. in qua Rhodiorum Oppugnationis & deditiois summa continetur. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXVII. V. Idus Augusti. In-8.

40. A. PERSII Satyræ sex. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. v. Non. Maii. In-8. 4 d.

41. COMMENTARIA Ælii Antonii Nebrissensis Grammatici in Sex Auli Persii Satyras. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXVII. v. Calend. Junii. In-8.

D'après les listes de l'ouvrage de Maittaire, j'ai dit dans mon Catalogue, t. II, p. 295, que ces Commentaires étoient le quatrième volume publié par Robert Est.; par les dates des mois, on voit qu'il en est à-peu-près le dix-neuvième, sans préjudice de celles de ces éditions que peut-être je n'ai pas connues. Si je n'admets pas le luxe d'érudition, et la surabondance de citations, qui grossissent le volume de Maittaire, au moins aurai-je l'avantage de faire mieux et plus complètement connoître les nombreuses séries de toutes les éditions de ces savants Imprimeurs; et je pense que c'est en cela que cette sorte de travail peut véritablement intéresser, quels que soient sa forme et son entourage plus ou moins compacte d'érudition.

42. JACOBI Sannazarii de partu Virginis. Lamentatio de morte Christi. Piscatoria. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVII. v. Idus Maii. In-8. 4 s.

L'édition aldine du mois d'août 1527 est probablement faite sur celle-ci, sauf quelques augmentations.

43. HIERONYMI Vidæ de arte poetica Libri III edente Nicolao Beraldo. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXVII. In-8. 40 d.

44. ÆSOPi Vita & Fabulæ, latine versæ a L. Valla, A Gellio, D. Erasmo

J. Lefebvre, et qui en fut chargé par lui.  
« Totum negotium commisi nostro Michaeli Pontano, qui tunc mecum communes habebat ardes. »

9. TEXTUS de Sphæra Joannis de Sacrobosco. Cum additione (quantum necessarium) adjecta : Novo commentario nuper edito, ad utilitatem studentium philosophicæ Parisien. Academiæ illustratus, cum compositione Annuli Astronomici Boneti Latensis & Geometria Euclidis Megarensis. — Impressum Parisiis in officina Henrici Stephani e regione Scholæ Decretorum sita Anno Christi siderum conditoris, 1510. Decimo die Maii. In-fol. 42 s.

10. ANGELI Politiani, Antonii Sabellici, Philippi Beroaldi & aliorum Opuscula. — Parisiis, apud Joannem Parvum & Henricum Stephanum, 1516. In-fol.

---

M. D. XVII.

1. HUGONIS de Sancto Victore Allegoriarum in utrumque Testamentum libri decem. — Impressum est hoc Hugonis de Sancto Victore insignis Theologi Allegoriarum opusculum Parisiis in officina Henrici Stephani chalcographi ac bibliopolæ. Anno Domini 1517. Octobris decima die. In-4. 3 s.

Avec une préface de J. Clichtou.

2. JUDOCI Clichtovei de puritate conceptionis Beatæ Mariæ, libri duo; de ejus dolore in passione filii liber; de ejus statione juxta Crucem homilia; de assumptione ipsius liber. — Parisiis apud Henricum Stephanum 1517. In-4.

Maittaire *Hist. Steph.* avoit divisé ce volume, faisant une annonce séparée de l'opuscule *De Assumptione*. Dans les *Ann. Typ.* II, 296, il réunit le tout, et véritablement la division ne doit pas avoir lieu : c'est la réimpression du volume de 1513.

3. JAC. Fabri de Maria Magdalena, & triduo Christi Disceptatio ad clarissimum virum D. Franciscum Molinæum, Chris-

tianissimi Francorum Regis Francisci primi Magistrum. — Parisiis ex officina Henrici Stephani 1517. Cum privilegio. In-4. 2 s.

C'étoit depuis long-temps une opinion reçue en Théologie que la femme pécheresse du VII<sup>e</sup> chapitre de St.-Luc, celle que selon St.-Marc, XVI, 5, Jésus-Christ avoit délivrée de sept diables, et Marie, sœur de Lazare, n'étoient qu'une seule et même personne, et, comme on le disoit alors, trois Mariés-Magdeleines en une seule; Lefèvre, dans cette dissertation, et dans une seconde, *Disceptatio secunda*, qui parut en 1519, osa s'élever contre cette trinité féminine, et soutint que c'étoient bien réellement trois personnes différentes, *tres feci ex una*. Cette assertion nouvelle et alors paradoxale fit grand fracas, fut vivement attaquée et défendue, et acheva de disposer les gens d'église à ne voir qu'avec défaveur les travaux bibliques de Lefèvre, qui finit par aller se réfugier en Guienne, à Nérac, sous la protection de Marguerite, reine de Navarre.

4. TRACTATUS Domini Stephani Eduensis Episcopi : de Sacramento Altaris. — Parisiis ex officina Henrici Stephani. — à la fin : Impressum est hoc Opusculum Parisiis in officina Henrici Stephani industrii Chalcographi & Bibliopolæ, e regione scholæ Decretorum. Anno dni in ara crucis pro totius orbis redemptione vivæ Deo patri oblatae hostiæ. M. D. XVII. Octavo Idus Martias. In-4.

5. ARTIFICIALIS Introductio per modum Epitomatis in decem libros Ethicorum Aristotelis : adiectis elucidata Commentariis qui post primam additionem nonnullis additis : accessionem crementumque hac in tertia recognitione ceperunt. — Præsens Introductio moralis... absoluta est in Alma Parrhisiorum. Academia per Henricum Stephanum formulariæ litterarum artis opificem industrium. Anno ab Incarnatione domini virtutum 1517 decima Februarij. In-fol.

6. ARISTOTELIS Politicorum libri octo, latine, interprete Leonardo (Aretino) ex emendatione Jacobi Fabri cum comment. ac annotationibus variortum. — Parisiis

en l'année, ainsi qu'on voit en toutes les Editions de ce livre, & de toutes les autres Editions.

Le commencement de ce livre est intitulé *Hexameron*, c'est-à-dire six jours, & est divisé en six livres, qui sont intitulés *De Creatione*, *De Generatione*, *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le premier livre est intitulé *De Creatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Creatione*, *De Generatione*, *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le second livre est intitulé *De Generatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Generatione*, *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le troisième livre est intitulé *De Corruptione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le quatrième livre est intitulé *De Mortificatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le cinquième livre est intitulé *De Resurrectione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le sixième livre est intitulé *De Ascensione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Ascensione*.

Le second livre est intitulé *De Generatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Generatione*, *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le troisième livre est intitulé *De Corruptione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le quatrième livre est intitulé *De Mortificatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le cinquième livre est intitulé *De Resurrectione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le sixième livre est intitulé *De Ascensione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Ascensione*.

Le troisième livre est intitulé *De Corruptione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le quatrième livre est intitulé *De Mortificatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le cinquième livre est intitulé *De Resurrectione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le sixième livre est intitulé *De Ascensione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Ascensione*.

Le premier *Prolegomenon* est intitulé *De Creatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Creatione*, *De Generatione*, *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le second *Prolegomenon* est intitulé *De Generatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Generatione*, *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le troisième *Prolegomenon* est intitulé *De Corruptione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Corruptione*, *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le quatrième *Prolegomenon* est intitulé *De Mortificatione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Mortificatione*, *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le cinquième *Prolegomenon* est intitulé *De Resurrectione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Resurrectione*, & *De Ascensione*. Le sixième *Prolegomenon* est intitulé *De Ascensione*, & est divisé en six chapitres, qui sont intitulés *De Ascensione*.

De l'année, ainsi qu'on voit en toutes les Editions de ce livre, & de toutes les autres Editions.

3. **INVESTITUM seu Pandectarum Juris Civilis Volumina quinque.**

Volumen I. libros undecim priores. & II. quatuordecim complectens. M. D. XXVII. III. Idus Novembris.

Volumen III. tredecim. & IV. sex. M. D. XXVIII. XIII. Calendas Julii.

Volumen V. quinque sex posteriores. *Parisii* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVIII. VIII. Idus Augusti. In-8. 40 s.

4. **JUSTINIANI Institutionum Libri quatuor.** — *Parisii* ex officina *Roberti Stephani*. III. Non. Julii M. D. XXVII. In-8. 4 s.

5. **ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi. Græce & Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. Alphabetum Hebraicum. Decalogus, hebraice & latine.** — *Parisii* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVIII. In-8. 4 feuillets.

6. **PHILIPPI Melanchthonis Grammatica Latina.** — *Parisii* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVIII. XII. Cal. Novembris. In-8.

7. **PHILIPPI Melanchthonis Syntaxis.** — *Parisii* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVIII. Cal. Septembris. In-8. 6 d.

8. **THOMÆ Linacri de emendata structura Latini Sermonis Libri sex.** — Ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVII. — *A la fin* : *Parisii* apud *Robertum Stephanum*. XIII. Calend. Febr. M. D. XXVIII. In-f. 20 d.

9. **INDEX in sex Thomæ Linacri de emendata structura Libros.** — *Parisii* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXIX. VI. Idus Januarii. In-f.

10. La maniere de tourner en langue françoise les Verbes. — De l'Imprimerie de *Robert Estienne*, vis-à-vis l'Escolle de

& usque in Valentem Cæsarem Romano adjecit eloquio. Ad quem & Prosper & Matthæus Palmerius & Matthias Palmerius complura addidere. — Absolutum est in Alma *Parisiarum* Academia hoc Eusebii Cæsariensis de temporibus chronicon per *Henricum Stephanum*, in formularia literarum arte, illius maxima cura & diligentia. Anno ab incarnatione Domini cuncta gubernantis Millesimo quingentesimo decimo octavo, Octobris trigesima die. In-4.

## M. D. XIX.

1. THEODORITI Cyrensis episcopi de curatione græcarum affectionum libri duodecim, Zenobio Acciaiuolo (Florentino) interprete. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani*. Anno M. ccccc. xix. Mense Julio. Cum privilegio. In-fol. 6 s.

2. THEOLOGIA Damasceni quatuor libris explicata, Fabro interprete, & adjecto Clichtovei commentario elucidata. — Hæc Damasceni cum expositione secunda emissio typis absoluta est ex officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum. Anno M. D. XIX. Prædie Idus Januariis. In-fol.

3. (JUDOCI Clichtovei) de necessitate peccati Adæ & fœlicitate culpæ ejusdem : apologetica Disceptatio. Joanni Gozthon Ecclesiæ Jauriensis in Pannonia episcopo. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum sita. Anno ab incarnatione Domini (qui illud peccatum delere venit & nos redimere) decimo nono supra millesimum & quingentesimum, die vero Februarii decima sexta. In-4.

4. JACOBI Fabri Stapulensis de Maria Magdalena, triduo Christi & una ex tribus Maria Disceptatio ad Franciscum Molinum Regis Francisci primi Magistrum. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* M. D. XIX. Ad Dei Gloriam, Evangelista-

rum concordiam, & Annæ, Mariæ, atque reliquarum Sanctarum Mulierum honorem. Tres feci ex una, una ex tribus, ex tribus unam. In-8. 2 s.

Le volume commence par une lettre, *Epistola Jud. Clichtovei ad eundem Franciscum Molinum*, dans laquelle il expose son opinion sur Marie-Magdeleine.

Troisième édition, les deux précédentes sont de 1517 et 1518, v. ci-dessus p. 19 et 20.

5. JACOBI Fabri de tribus & unica Magdalena Disceptatio secunda ad Dionysium Briçonnetum episcopum Macloviensem apud Leonem X. Francisci I. Oratorem. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* M. D. XIX. In-8.

6. JUDOCI Clichtovei Disceptationis de Magdalena Defensio Apologiæ Marci Grandivallis illam improbare nitentis respondens. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* M. D. XIX. Mense Aprili ad Christi Domini & gloriosæ ejus hospitii Mariæ sororis Marthæ honorem. In-8. 3 s.

7. JUDOCI Clichtovei de dignitate, & excellentia Annunciationis B. Mariæ Virginis & gratia ejus Visitationis. — *Parisiis* apud *Henricum Stephanum*. Anno M. ccccc. xix. In-4. 2 s.

8. JUDOCI Clichtovei de Regis officio Opusculum : quid optimum quemque regem deceat ex sacris literis & probatorum authorum sententiis historiisque depromens. (Ad Ludovicum Pannoniæ & Bohemiæ Regem.) — *Parisiis* ex officina libraria *Henrici Stephani* e regione Scholæ Decretorum sita. Anno ab Incarnatione Domini (qui est Rex Regum & Dominus dominantium) decimo nono supra millesimum quingentesimum, die vero Augusti tricesima. In-4. 2 s.

Ce volume est in-4, quoique noté in-8 par Maittaire et Panzer. Eu 1520, Simon de Colines a fait de ce livre une réimpression toute semblable avec les mêmes caractères de Henri, et n'ayant de différence que dans quelques-unes des initiales : il se peut que, même avec ces légers changements, ce ne soit qu'une

11. *Ad humani generis Servatorem in Urbis Romæ excidio P. Cursii civis Rom. Deporatio.* — *Parisiis excudebat Robertus Stephanus* anno *M. D. XXIX.* Prid. Calend. Septemb. In-8.

12. *CATHERINI* Tomstalli de Arte surgatasti Libri quatuor. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* Prid. Id. Junii. In-8. 4 s.

13. *LARGENTI* Vailar. Viri clarissimi. in *Pozzium Florentinum* Antidoti Libri quatuor. In eundem alii duo libelli in dialogo conscripti. Ejusdem Laurentii Vailar in Antonium Raudensem annotationum Libellus. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* VIII. Cal. Maii. In-8.

14. *PHILIPPI* Melanchthonis Grammatica latina. ab auctore nuper aucta & recognita. Secunda editio. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* XVI. Cal. Octob. In-8.

15. *PHILIPPI* Melanchthonis Syntaxis & Prosodia recens. nata & edita. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* XVI. Cal. Oct. In-8.

16. *JOANNIS* Pellissonis Rudimenta Latina Grammatica. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* In-4. 2 s.

17. *PHILIPPI* Melanchthonis Declamatio de arte dicendi. Editio secunda. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* In-8.

18. *PHILIPPI* Melanchthonis de Arte Rhetorica libri tres. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani e regione Scholæ Doctoretorum.* — *Parisiis* *M. D. XXIX.* Mense Januario. In-8.

19. *M. T. CICERONIS* Dialogus de Amicitia cum annotationibus D. Erasmi. Vocum item & Locutionum in hoc Dialogo annotandarum, serie literaria Index. — *Parisiis excudebat Robertus Stephanus* ann. *M. D. XXIX.* XIII. Cal. Novemb. In 8

12. *Ad humani generis Servatorem in Urbis Romæ excidio P. Cursii civis Rom. Deporatio.* — *Parisiis excudebat Robertus Stephanus* anno *M. D. XXIX.* Prid. Calend. Septemb. In-8.

13. *METHODUS* artis poeticae Valerando Machecrier Abbavillæo auctore. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* XII. Cal. Mart. In-8. 4 s. 6 d.

Un des Catalogues de Rob. Estienne, porte Valerando Maschrierio. Il est probable que c'est le nom français Maschier.

14. *CASTIGATIONES & varietates* Virgilianaë Lectionis per Joannem Pierium Valerianum. — *Ex officina Roberti Stephani.* *Parisiis* *M. D. XXIX.* IX. Cal. Novembr. In-fol.

La première édition de ces savantes notes est de Rome, 1521, in-fol. Elles vont paroître, employées dans le Virgile de Robert Est. 1532, in-fol.

15. *M. Accii* Plauti Comædiæ *XX.* — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* In-fol. 45 s.

Copie de l'Aldine de 1522. La suivante, de 1530, paroît avoir été faite sur plusieurs textes. « Exemplaribus multis, sed recentibus, collatis. » dit la Bibl. latine, I, p. 47.

16. *P. TERENTII* Comædiæ *sex*, tum ex Donati Commentariis, tum ex optimorum præsertim veterum, exemplarium collatione, diligentius quàm unquam antehac emendatæ. Ælii Donati antiquissimi & celeberrimi grammatici in eadem commentarii accurate castigati. Calphurnii in tertiam comædiam doctissima interpretatio. Index amplissimus. — *Ex officina Roberti Stephani* *M. D. XXIX.* Cum Privilegio cuius diploma servatur ab ipso typographo. — *A la fin* : Excudebat *Robertus Stephanus* in sua officina, anno a Christo Redemptore nostro nato *M. D. XXIX.* VI. Nonas Jul. In-fol. 45 s.

17. *TERENTIUS* cum Æl. Donati de Terentii Vita & de Tragæd. ac Comæd. in

libri; item libellus de reciprocis Pronominibus Sui, Suus; item Annotationes in Antonium Raudensem; & Dialogus festivissimus in Poggium. — *Lutetia* Excudebat ex Beraldino exemplari *Henrici Stephanus*. M. D. XX. mense Maio. In-4.

5. ARISTOTELIS Logica cum Commentariis Jacobi Fabri Stapulensis. — *Parisiis* ex officina *Henrici Stephani* & successoris ejus Simonis Colinæi. M. D. XX. In-fol.

---

M. D. XXI.

4. JUDOCI Clichtovei Elucidatorium Ecclesiasticum, ad Officium ecclesiæ pertinentia planius exponens : & quatuor libros complectens, &c. Secunda emissio. — Absolutum & secundo emissum est in *Henrici Stephani* & ejus successoris Simonis Colinæi officina è regione Scholæ Decretorum. Anno M. D. XXI. April. ult. In-fol.

Voir pour l'énoncé du titre, page 17, à la première édition.

Dans le Catalogue de De Thou, tom. II, p. 309, on voit *Hymni Ecclesiastici cum expositione Jodoci Clichtovei*. Apud *Henr. Stephanum*, 1521, in-fol. Ce n'est autre chose que ce volume, *Elucidatorium Ecclesiasticum*, de cette seconde édition faite, non point par Henri Estienne, alors décédé, mais dans son officine, par Simon de Colines, son successeur.

---

EDITIONS SANS DATE.

4. LAVACRUM Conscientiæ cunctis sane Sacerdotibus, Clericis & aliis presbyteris, vicariis, curatis & non curatis summe utile & ante alios necessarium. Sub correctione *Roberti Stephani*. — (*Parisiis* ex officina *Henrici Stephani*, seu *Simonis Colinæi*.) In-8. Gothiq. 43 feuillets.

Maittaire, Ann. II, p. 596, note cette pièce

qui, d'après ses renseignements, doit être de *Henri Estienne*, ou de Simon de Colines.

2. ALANI Varenii Montalbani Dialogi de Luce, Amore, Harmonia, de Harmoniæ elementis, de rerum præcipue divinarum Unitate, de Divina magnitudine, de pulchritudine, de septem Virtutibus, de oppositis monstris, de amicitia præcipue Divina, verum Trinitate; Oratio in ecclesiasticorum consensu; Epistolæ complures. — *Parisiis* apud *Henricum Stephanum*. In-4.

3. JOANNIS Martini Poblacion de usu Astrolabii Compendium. — *Parisiis* apud *Henricum Stephanum*, e regione Scholæ Decretorum. In-4.

Ce Poblacion, ou Poblacius, Espagnol, fut un des douze premiers professeurs nommés par François I<sup>er</sup>, en 1530, au Collège Royal.

4. GALENI de affectorum locorum notitia libri VI. Guilelmo Copo interprete. — *Parisiis* in officina *Henrici Stephani*. In-4.

C'est sans doute l'édition de 1513, dont le Catal. Thott., t. VII, 163, aura oublié de mentionner la date.

Dans le Cat. Bibl. Thuanae, t. p. 73, je vois en addition manuscrite *De Regis officio*. Apud *Henr. Steph.* In-4. Ce ne peut être que l'édition de 1519 dont on aura négligé d'inscrire la date : plusieurs autres éditions pareillement annoncées sans date n'ont pas une plus grande probabilité d'existence.

5. AGONES Martyrum mensis Januarii. — *A la fin* : Agonum Martyrum mensis Januarii, primo libro contentorum finis. In-fol.

Cette édition d'un seul des mois du Martyrologe, donnée par Lefebvre d'Étaples, n'a ni date, ni nom d'imprimeur, parce que ce n'est qu'un commencement de volume, (80 feuillets) dont le non-achèvement fut sans doute causé par la mort de Henri, des presses de qui elle est sortie.

La Bibliothèque Royale en a un exemplaire sur vélin venant de Gaignat, La Vallière et Mac-Carthy, à la vente duquel il fut payé 100 fr.

... une reproduction assez heureuse.

Ceux qui furent faits dans les deux siècles de la dissertation d'Almeloveen, pour l'ouvrage de traits isolés, presque tous d'après la petite sont d'une exécution trop négligée pour mériter mention.



## ROBERTUS STEPHANUS PRIMUS.

M. D. XXVI.

4. De Disciplina et institutione puerorum, Othonis Brunsfelsii Parænesis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVI. X Calen. Decemb. in-8. 12 feuillets.

2. CHRISTIANI Theodidacti Præceptiones pauculæ quo pacto ingenui adolescentes formandi sint. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Decretorum. M. D. XXVI. In-8.

3. PRISCIANI Libellus de accentibus. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXVI. In-4.

Première édition de cet opuscule.

4. IDEM Prisciani Libellus. — M. D. XXVI. In-8.

5. ÆLII Donati de octo partibus orationis editio secunda; in eandem Servii Honorati item & Sergii Grammatici interpretationes. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVI. XV Cal. Decembr. In-8.

Dans ce même siècle, six éditions ont précédé celle-ci, mais aucune n'est de l'un des Estienne, ni même imprimée à Paris.

6. GRAMMATICA latina Philippi Melanchthonis ab auctore nuper aucta & recognita. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVI. Pridie Nonas Octobris. In-8.

7. La manière de tourner en langue Françoise les Verbes actifz, passifz, Gerundifz, Supines et Participes; Item les verbes Impersonnelz aians termination

active ou passive, avec le verbe substantif nommé *Sum*. — *A Paris*, imprimé par *Robert Estienne* en l'an mil cinq cent vingt six au mois de Novembre. In-8.

8. R. D. ANDRÆE (Guarnæ) Salernitani Patricii Cremonensis Bellum Grammaticale. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVI. In-8. 18 feuillets.

Ainsi que je l'ai noté dans mon Catalogue, II, 33, cet opuscule, que sur son titre j'avois d'abord cru une plaisanterie, est une pédantesque et sérieuse dispute entre le nom et le verbe pour la prééminence grammaticale.

Un des arguments du nom est « *Deum certum est fecisse omnia, quod si omnia, utique et verbum : Deus autem nomen est, non verbum. Igitur a nomine facta sunt omnia, . . . ita et auctoritate verbo nomen longe est præstantius.* — *Arrige aures*, répond le Verbe, *In principio erat verbum, et verbum erat apud Deum, et sine ipso factum est nihil; non igitur nomen fecit omnia, sed verbum.* »

Cet auteur aura sans doute été fort content de lui-même, et d'autant plus enchanté que son chef-d'œuvre eut réellement un succès magnifique, puisque le seul Robert l'imprima six fois, 1526-28-32-36-39-50. De 1511 à 1536, Panzer en enregistre neuf autres éditions.

Dans un de nos dictionnaires historiques il est dit, probablement avec quelque exagération, qu'en Italie, il en a été fait plus de cent éditions. La première est de Crémone, 1511, in-4.

9. M. T. CICERONIS Epistolarum famil. Libri XVI. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVI. VII. Cal. Martii. In-8.

10. HULDERICI Hutteni Ars versificatoria. *Parisiis* ex officina *Roberti Ste-*

mentaires de Boece, dont la première est de 1528. Je n'ai pu trouver traces d'une première des Scholies d'Hégendorph, soit par les Estienne, soit par tout autre Imprimeur.

9. M. T. CICERONIS Epistolarum fam. libri XVI. Secunda editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXX. In-8.

40. DICTIONARIUM poeticum, quod vulgo inscribitur *Elucidarius* carminum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXX. XII. Cal. Martii. In-8. 2 s. 6 d.

Cet ouvrage, dont la première édition est de Deventer, 1501, in-4. et qui avant celle-ci de 1530, avoit déjà été imprimé plus de quinze fois, est le premier essai que l'on connaisse d'un Dictionnaire poétique. Son auteur, Hermannus Torrentinus (Van Beeck) professeur flamand, né à Zwoll dans le quinzième siècle, est probablement de même famille que l'habile Imprimeur de Florence, Lorenzo Torrentino, aussi Flamand, et que l'on croit de même né à Zwoll.

J. Thomasius, dans son livre *De plagio literario*, fait à Robert une mauvaise querelle au sujet de ce Dictionnaire pour lequel il lui reproche d'avoir pillé Volaterranus (Raff. Maffei, de Volterra). Véritablement, l'accusation n'est pas du tout fondée; mais que, soit dans l'*Anthropologia* de Volaterranus, soit dans tout autre Vocabulaire analogue, Robert ait été recueillir des matériaux pour supplémenter et améliorer le volume qu'il réimprimoit, ce n'étoit qu'user du droit et satisfaisant aux obligations de tout éditeur diligent. N'auroit-on pas voulu qu'à chaque expression ou tournure poétique, à chaque mot par lui introduit dans cet *Elucidarius*, il eût eu la même exactitude d'y formuler une déclaration énonciative du nom de l'auteur, et de l'ouvrage dans lequel le mot avoit été trouvé, ou à défaut être signalé et honni comme plagiaire. Prendre ça et là des mots ou des expressions pour en enrichir un Vocabulaire quelconque n'est pas un plagiat, quand on ne se fait pas copiste, et surtout quand on ne se déclare pas l'auteur de secours fournis par d'autres. Il avoit bien fallu aller prendre les mots où ils se trouvoient. L'auteur de ce travail déclare qu'il s'est aidé de travaux anté-

rieurs : *se ab aliis tradita omnia studios collegisse.*

41. M. PLAUTI Comœdiæ XX, ex antiquis, recentioribusque exemplaribus invicem collatis, diligentissime recognita. Quarum carmina, magna ex parte in mensum suum restituta sunt. Authoris vita. Argumenta singularum Comœdiarum. Tralatio Græcarum dictionum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXX. VI. Calend. Febr. In-fol. 45 s.

Maittaire, dans la Vie des Estienne, avoit mis ce livre à l'année 1529; il s'est rectifié dans les Ann. Typ. où il l'a placé à l'année 1530, ce qui est la véritable date.

42. SENTENTIAE et Proverbia ex omnibus Plauti & Terentii Comœdiis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXX. VIII. Cal. Maii. In-8.

43. ORUS Apollo Niliacus de Hieroglyphicis notis a Bernardino Trebatio Vicentino Latinitate donatus. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXX. XIX. Cal. Febr. In-8. 8 d.

44. LUCIANI aliquot Dialogi per Erasmus versi cum Scholiis Nicolai Boscoducensis (de Bois-le-duc). — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum* M. D. XXX. II. Calend. Decemb. In-8.

M. D. XXXI.

1. CHRISTIANA studiosæ juventutis Institutio per Christophorum Hegendorphinum. De disciplina item & institutione puerorum, Othonis Brunfelsii Pærænesis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. In-8. 6 d.

2. NICOLAI Perotti Rudimenta latinæ Grammatices. Secunda editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. XV. Cal. Mart. In-4.

Je ne connois pas d'édition de Robert ou Henri antérieure à celle-ci de 1531, mais, de

aliisque; accedunt Fabellæ tres ex Politiano, P. Crinito & B. Mantuano. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVII. XXII. Calend. Junii. In-8. 2 s. 6 d.

15. *SILENI* Alcibiadis per Des. Erasmum Rot. cum Scholiis Joannis Frobenii, pro Græcarum vocum & quorundam locorum apertiori intelligentia ad calcem adjectis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. XII. Cal. Febr. In-8.

Pour ceux qui n'auroient pas eu l'occasion de savoir ce que signifient ces mots *Sileni Alcibiadis*, je dois dire que chez les Grecs on nommoit Silenes des espèces de boites ou étuis formés en magots à gros ventre, ordinairement à figure de Silene, quelquefois aussi d'autres formes, mais toujours grotesques et caricaturés. Ces étuis renfermoient des statuettes de dieux ou de personnages remarquables, quelquefois d'autres objets d'art, presque toujours agréables et d'un travail exquis. Dans le *Symposium* de Platon, Alcibiade ne croit pas pouvoir mieux faire l'éloge de Socrate qu'en le comparant à ces Silenes, comme eux d'aspect désagréable, de physionomie basse, jointe à un langage vulgaire, mais pour ceux qui savoient ouvrir ce ridicule Silene, au dedans esprit sublime, vrai philosophe, un dieu plutôt qu'un homme, *numen potius quam hominem*. Erasme s'est emparé de cette donnée : dans son *Moria Encomium* il fait dire à la Folie que chez les hommes tout, soit en bien, soit en mal, est à double ou fausse apparence, *breuiter omnia repente versa reperies si Silenum aperieris*.

Cette idée qui d'ailleurs n'est rien moins que neuve, est assez spirituellement développée en une couple de pages; mais elle l'est beaucoup plus, et avec pleine physionomie érudite dans l'écrit latin mêlé de grec dont ce petit volume de 1526 est une des plus anciennes éditions, et peut-être la première. Il est rare et je ne l'ai point vu, mais on retrouve la même pièce occupant huit grandes pages du Recueil si connu *Erasmii Adagia*, n. 1, III<sup>e</sup> Centurie, III<sup>e</sup> Chiliade.

16. *LUCIANUS* in Calumniam, & Plutarchi Hirundo, latine reddit. a Philippo Melanchthone; Lysid. Epistola ad Hip-

parchum a Gaspare Churrero e Græco Sermonem in Latinum traducta Melanchthone Præceptore; Lucianus aduersus indoctum multos libros coementem, Opusculum ab Anastasio quodam versum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVII. v. Calend. Febr. In-8. 5 d.

#### M. D. XXVIII.

1. *BIBLIA. Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*, e regione scholæ Decretorum. M. D. XXVIII. Cum privilegio Regis. — *A la fin de l'Apocalypse: Parisiis* excudebat in sua officina *Robertus Stephanus* IIII. Cal. Decemb. Anno M. D. XXVII. *On trouve ensuite*: Hebraica, Chaldaea, Græcaque & Latina nomina virorum, mulierum, populorum, urbium, idolorum, fluviorum, montium, ceterorumque locorum quæ in Bibliis utriusque Testamenti sparsa sunt, restituta, hoc volumine comprehenduntur cum interpretatione Latina. Indices item duo, alter in Vetus Testamentum, alter in Novum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione scholæ Decretorum. M. D. XXVIII. cum privilegio Regis. *A la fin*: Le Privilege du Roy François, donné à Paris le cinquième iour de fevrier. Lan de Grace mil cinq cens vingt sept et de nostre Règne le quatorzième. Par le Roy à vostre relation des Laudes. In-fol.

Première édition de la Bible latine donnée par ce savant Imprimeur, et nouvelle cause de la haine sorbonnique que déjà lui avoit attirée la publication du Nouveau-Testament latin, imprimé en 1523, in-16, par S. de Colines, et dont Robert, alors âgé de 19 ans, avoit été l'éditeur. *Indè iræ infestissima*, et cette continuité de persécutions tantôt déclarées, tantôt sourdes, et toujours absurdes, qui enfin le mirent en nécessité d'aller transporter à Genève et son domicile et son établissement typographique. Encore pour cette fois on ne réussit point à lui faire défendre le débit de

*phani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVI. VIII. Idus Octob. In-8.

11. LUCIANI aliquot Dialogi, Interprete Desid. Erasmo Roterod. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVI. Pridie Cal. Octobr. In-8.

M. D. XXVII.

4. CHRISTOPHORI Hegendorphini Christiana studiosæ Juventutis Institutio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. VII. Calend. Febr. In-8. 6 d.

2. ORTHONIS Brunfelsii de Disciplina & Institutione Puerorum Parænesis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. Idibus Decemb. In-8. 8 d.

3. PHIL. Melanchthonis de corrigendis studiis Sermo; Rodolphi Agricolæ de formandis studiis Epistola. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. VI. Idus Januarii. In-8. 6 d.

4. PHILIPPI Melanchthonis latina Grammatica. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. VIII. Idus Septemb. In-8.

5. DIFFICILIMUM Accentuum Compendium a Francisco Menese Minorita Hispano editum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. X. Calend. Junii. In-8. 8 d.

6. PHIL. Melanchthonis de Arte dicendi Declamatio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. In-8.

7. PHIL. Melanchthonis de Rhetorica Libri tres. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. In-8.

8. CICERONIS Oratoriæ Partitiones & de optimo genere Oratorum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione scholæ Decretorum. M. D. XXVII. VII. Calend. Martii. In-8.

9. ORATIO habita a F. Thoma Guichardo Rhodio, Juris utriusque Doctore, illustrissimi Hierosolymitanæ Religionis Magistri Oratore coram Clem. VII. Pont. Max. in qua Rhodiorum Oppugnationis & deditiois summa continetur. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. V. Idus Augusti. In-8.

10. A. PERSII Satyræ sex. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. V. Non. Maii. In-8. 4 d.

11. COMMENTARIA Ælii Antonii Nebrissensis Grammatici in Sex Auli Persii Satyras. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. V. Calend. Junii. In-8.

D'après les listes de l'ouvrage de Maittaire, j'ai dit dans mon Catalogue, t. II, p. 295, que ces Commentaires étoient le quatrième volume publié par Robert Est.; par les dates des mois, on voit qu'il en est à-peu-près le dix-neuvième, sans préjudice de celles de ces éditions que peut-être je n'ai pas connues. Si je n'admets pas le luxe d'érudition, et la surabondance de citations, qui grossissent le volume de Maittaire, au moins aurai-je l'avantage de faire mieux et plus complètement connoître les nombreuses séries de toutes les éditions de ces savants Imprimeurs; et je pense que c'est en cela que cette sorte de travail peut véritablement intéresser, quels que soient sa forme et son entourage plus ou moins compacte d'érudition.

12. JACOBI Sannazarii de partu Virginis. Lamentatio de morte Christi. Piscatoria. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. M. D. XXVII. V. Idus Maii. In-8. 4 s.

L'édition aldine du mois d'août 1527 est probablement faite sur celle-ci, sauf quelques augmentations.

13. HIERONYMI Vidæ de arte poetica Libri III edente Nicolao Beraldo. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXVII. In-8. 40 d.

14. ÆSOPI Vita & Fabulæ, latine versæ a L. Valla, A Gellio, D. Erasmo

Decret à Paris ou Moi de May 1528. In-8. 4 d.

41. R. D. ANDREÆ (Guarnæ) Salernitani Patricii Cremonensis Bellum Grammaticale. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. m. d. xxviii. In-8. 6 d.

42. M. TULL. Ciceronis Topica cum Anitii Manlii Severini Boetii Commentario. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. m. d. xxviii. Calend. Septemb. In-8.

43. M. TULL. Ciceronis Oratoriæ Partitiones & de optimo genere Oratorum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. m. d. xxviii. Pridie Idus Octobris. In-8.

44. GEORGIÛ Vallæ Commentaria in Ciceronis Oratorias Partitiones, &c. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. m. d. xxviii. In-8. 2 s.

45. M. TUL. Ciceronis Tusculanæ Quæstiones per Des. Erasmus Rot. emendatæ & scholiis illustratæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* xvi. Cal. Septemb. m. d. xxviii. In-8. 2 s. 6 d.

46. PHILIPPI Melanchthonis Oratio de legibus & de gradibus, ac Præfatio in Aeschinis & Demosthenis Orationes; & interpretatio Orationis Critiæ contra Theramenem ex Xenophonte. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxviii. viii. Idus Augusti. In-8. 8 d.

47. PHILIPPI Melanchthonis Dialectica ab Autore adaucta, ita ut in multis veterem non queas agnoscere. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxviii. x. Cal. Nov. In-8.

48. Ad Humani Generis Servatorem in Urbis Romæ excidio P. Cursii Civis Rom. Deploratio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* Mense Maio m. d. xxviii. In-8.

49. DIALOGI pueriles Christophori Hegendorphini XII, lepidi æque ac docti. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxviii. Prid. Non. Jun. In-8.

20. PÆDOLOGIA Petri Mosellani Protegensis in puerorum usum conscripta et aucta. Dialogi xxxvii. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. m. d. xxviii. Prid. Non. Jun. In-8.

« Dii sum reluctatus, (dit l'auteur dans une préface ou épître latine à un professeur de Leipsic, et datée de cette ville, feriis divi Matthæi, 1517,) partim quod... hanc operam... humilem et pene sordidam designarer... Videlam enim ad hanc fabulam agendam opus fore denuo repuerascere et, ut ait Flaccus :

Ludere par impar, equitare in arundine longa.  
Si quis est qui putet indignum... has, sicuti prima fronte videntur, nugæ... scribi, is mihi virum paulisper exuat, et in puerum redeat, cogitetque jam primum sibi latini sermonis usum discendum. »

21. POLYDORI Vergilii de inventoribus rerum libri III. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum* m. d. xxviii. In-4.

Dans la *Bibliotheca latina*, III, 457, je lis : « A. 1528. Paris. apud Rob. Stephanum iidem (Rhetores latini) editi sunt, qui in ed. Basileensi (A. 1521) erant, addito ex Aldina Aphthonio. » Ceci se rapporte à l'édition de 1530-31, que l'on va trouver à la page 33, n. 5. Il n'y a point d'édition de 1528.

#### M. D. XXIX.

1. OTHONIS Brunsfelsii Parænesis de disciplina puerorum. — Ex officina *Roberti Stephani*, e regione Scholæ Decretorum *Parisiis* m. d. xxix. vii. Cal. Septemb. In-8.

2. CHRISTIANI Theodidacti Præceptiones, quo pacto adolescentes ingenii formandi sunt. — Ex officina *Roberti Stephani*, *Parisiis* m. d. xxix. Pridie Cal. Octob. In-8.

3. DE instituenda vita, et moribus corrigendis juventutis, Paræneses, à Christophoro Hegendorphino primum quidem in privatorum discipulorum gratiam comparatæ : deinde verò & in usum

un livre, mais on sut bientôt trouver l'occasion ou le prétexte de nouvelles attaques.

Au commencement du volume on lit : « Hoc Bibliorum opus cum restituta Hebraicorum ~~manuum~~ interpretatione & duobus Indicibus, Regis litteris, ne quis alius in hoc Regno impune imprimat, aut vendat, intra quadricennium cautum est. » Dans la préface Robert fait connaître que depuis plusieurs années il s'occupoit de cette édition des *Livres Saints*, et que, des 1524, « ea per vetustas urbis Parisiensis Bibliothecas exolverat, operæ pretium facturum se arbitratus, si prius quam rem ipsam aggredieretur, vetera exemplaria consuleret, inde germanam lectionem excerpturus, quo auctoritate eorum fultus, & quæ depravata essent restitueret, & scrupulosis quibusdam lectoribus satisfaceret, quos vel unius verbuli commutatio solet offendere. »

A l'exception des Psaumes, dont on y a conservé une ancienne traduction, *tralatior vetus*, à laquelle le Clergé et les fidèles étoient accoutumés, cette édition donne presque partout le texte de la Vulgate, avec des corrections et variantes, résultant de l'attentive comparaison de textes tant imprimés que manuscrits, et notamment avec ceux de la Polyglotte d'Alcala (*complutensis*) que, dès 1524, le jeune éditeur avoit fait venir d'Espagne à ses frais pour ses travaux bibliques.

L'*Index nominum*, en plusieurs langues anciennes, travail bien autrement difficile que le plus exact *Index rerum et verborum*, fut une heureuse idée de Robert, et il l'exécuta avec habileté. Cette multitude de noms propres, en hébreu, chaldéen, grec, et même en latin, dont est remplie la Bible, pour la plupart altérés, dénaturés dans leurs passages en ces diverses langues, ainsi que dans la reproduction continuelle de copies manuscrites ou imprimées, sont dans cet *Index* rappelés à leur primitive exactitude, souvent accompagnés d'une définition, toujours de leur traduction latine, et par ces moyens préservés de toute altération future. Cet *Index* si utile, imprimé ici avec cette Bible dont il fait une partie nécessaire, le fut plusieurs fois depuis, tant avec les diverses Bibles de Robert, que séparément en in-4. et en in-8.

2. PSALMI. Proverbia Salomonis. Ecclesiastes. Canticum Canticorum. Latine cum brevibus ex Hebræo annotationibus. — *Parisiis ex officina Roberti Ste-*

*phani*. M. D. XXVIII. Cum Privilegio Regis ad VI annos. IX Calend. Octob. In-4. 5 s. 6 d.

3. DIGESTORUM seu Pandectarum Juris Civilis Volumina quinque.

Volumen I. libros undecim priores, & II. quatuordecim complectens. M. D. XXVII. IIII. Idus Novembris.

Volum. III. tredecim, & IV. sex. M. D. XXVIII. XIII. Calendas Julii.

Volumen V. quinque (sex) posteriores. *Parisiis ex officina Roberti Stephani* M. D. XXVIII. VIII. Idus Augusti. In-8. 40 s.

4. JUSTINIANI Institutionum Libri quatuor. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani*. IIII. Non. Julii M. D. XXVIII. In-8. 4 s.

5. ALPHABETUM Græcum. Modus orandi, Græce & Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. Alphabetum Hebraicum. Decalogus, hebraice & latine. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani e regione Scholæ Decretorum*. M. D. XXVIII. In-8. 4 feuillets.

6. PHILIPPI Melancthonis Grammatica Latina. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani*. M. D. XXVIII. XII. Cal. Novembris. In-8.

7. PHILIPPI Melancthonis Syntaxis. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani*. M. D. XXVIII. Cal. Septembris. In-8. 6 d.

8. THOMÆ Linacri de emendata structura Latini Sermonis Libri sex. — *Ex officina Roberti Stephani e regione Scholæ Decretorum*. M. D. XXVII. — *A la fin : Parisiis apud Robertum Stephanum*. XIII. Calend. Febr. M. D. XXVIII. In-4. 20 d.

9. INDEX in sex Thomæ Linacri de emendata structura Libros. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani*. M. D. XXIX. VI. Idus Januarii. In-4.

10. La maniere de tourner en langue françoise les Verbes. — De l'Imprimerie de Robert Estienne, vis-à-vis l'École de

initio & in fine Argumentis. Phil. Melanchthon in sex Terentii Comœdias, & nonnulla de Comœdiis & Metris comicis ex antiquis Grammaticis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXIX. IV Idus Julii. In-fol. 7 s. 6 d.

Voici deux Térences in-fol. publiés simultanément, l'un avec commentaires, et l'autre du texte seul.

Le texte du Térence sans commentaire est fortement interligé, pour donner aux étudiants toute facilité à y écrire : « Insetis unicuique versui spatiolis, ut juvenes glossam, quam vocant, ascribere possint. » Dans la préface de l'autre édition, pour laquelle Robert fut aidé d'un ancien et bon manuscrit du Commentaire de Donat, à lui donné par J. Badius, son beau-père, il rend compte de son travail pour la rectification et de ces Commentaires et des citations dont ils sont remplis : il reconnoît y avoir été aidé par Pierre Rosset, bon poète latin de ce temps, qui possédoit si parfaitement son Virgile qu'il put, sans hésiter, en indiquer tous les vers épars dans le Commentaire de Donat : « Virgilianos versus, quos ad unguem teuebat, ad manum suggestit. » A l'aide de ce même manuscrit Robert réussit, non sans beaucoup de peine, à rétablir dans son édition les passages grecs laissés en blanc dans les éditions antérieures, et qui dans ce manuscrit étoient oblitérés au point d'être presque indéchiffrables.

Dans la préface des Commentaires sur Perse, 1527, in-8, Robert promettoit d'imprimer de même, en un volume séparé, ceux de Térence, ce qui n'a pas été exécuté.

Ces in-fol. et le Plaute de 1530 sont encore imprimés avec les anciens caractères romains de l'Imprimerie de Henri. C'est en 1532, avec le Virgile in-fol., que l'on verra des caractères renouvelés à neuf, et de formes plus élégantes.

48. *ÆSOPÏ Phrygis Vita et Fabulæ a viris doctis in latinam linguam versæ* : inter quos L. Valla, A. Gellius. D. Erasmus, aliique quorum nomina ignorantur. Fabellæ tres ex Politiano, Petro Crinito, Baptista Mantuano. Fabulæ item Laur. Abstemii. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum.

M. D. XXIX. VII. Calend. Septemb. In-8. 2 s. 6 d.

49. *LINGUA* per Des. Erasmus Rotodamum, diligenter ab authore recognita. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXIX. III. Cal. Mart.

L'édition de cette même année, *apud Prigentium Calvin*, ne seroit-elle pas la même que celle-ci avec d'autres titres ?

20. *PARACLESIS*, id est, Adhortatio ad sanctissimum ac saluberrimum Christianæ philosophiæ studium, ut videlicet Evangelicis ac Apostolicis literis legendis, si non sola, saltem prima cura tribuatur. Authore Des. Erasmo Rotodamo. — *Parisiis* excudebat *Robertus Stephanus* anno M. D. XXIX. Prid. Calend. Septembr. In-8.

21. *CHRISTOPHORI Hegendorphini Dialogi pueriles*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXIX. XIII. Cal. Octobr. In-8. 40 d.

Dans les réimpressions, ces *Dialogi pueriles* sont réunis en un même volume, avec les suivants *Petri Mosellani*.

22. *PETRI Mosellani Pædologia sive Dialogi xxxvii*. — Ex officina *Roberti Stephani*. *Parisiis* M. D. XXIX. VIII. Cal. Octobr. In-8.

23. *C. PLINI Secundi Novocomensis Epistolarum libri x. Ejusdem Panegyricus Trajano principi dictus. Ejusdem de viris illustribus in re militari & in administranda rep. Suetonij Tranquilli de Claris Grammaticis & Rhetoribus. Quibus adjectus est Index copiosissimus. Julii Obsequentis Prodigiorum liber. Latina interpretatio dictionum & sententiarum Græcarum quibus Plinius utitur*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXIX. Pridie Cal. Jan. In-8. 6 s. 6 d.

L'Opuscule *De Viris Illustribus* porte un titre exprès et se vendoit aussi séparément 1 s.

aliorum bonæ indolis juvenum conscriptæ. — Ex officina *Roberti Stephani Parisiis* m. d. xxix, viii. Id. Octobr. In-8.

4. CUTHBERTI Tonstalli de Arte supputandi Libri quatuor. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. Pridie Id. Iunii. In-4. 4 s.

5. LAURENTII Vallæ, Viri clarissimi, in Poggium Florentinum Antidoti Libri quatuor. In eundem alii duo libelli in dialogo conscripti. Ejusdem Laurentii Vallæ in Antonium Raudensem annotationum Libellus. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. viii. Cal. Maii. In-4.

6. PHILIPPI Melanchthonis Grammatica latina, ab auctore nuper aucta & recognita. Secunda editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. xvi. Cal. Octobr. In-8.

7. PHILIPPI Melanchthonis Syntaxis & Prosodia recens nata & edita. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. xvi. Cal. Oct. In-8.

8. JOANNIS Pellissonis Rudimenta Latina: Grammaticæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. In-4. 2 s.

9. PHILIPPI Melanchthonis Declinatio de arte dicendi. Editio secunda. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. In-8.

10. PHILIPPI Melanchthonis de Arte Rhetorica libri tres. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione Scholæ Decretorum. — *Parisiis* m. d. xxix. Mense Januario. In-8.

11. M. T. CICERONIS Dialogus de Amicitia cum annotationibus D. Erasmi. Vocum item & Locutionum in hoc Dialogo annotandarum, serie literaria Index. — *Parisiis* excudebat *Robertus Stephanus* ann. m. d. xxix. xiiii. Cal. Novemb. In-8.

12. AD humani generis Servatorem in Urbis Romæ excidio P. Cursii civis Rom. Deploratio. — *Parisiis* excudebat *Robertus Stephanus* anno m. d. xxix. Prid. Calend. Septemb. In-8.

13. METHODUS artis poeticæ Valerando Machecrier Abbavillæo authore. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. xii. Cal. Mart. In-8. 4 s. 6 d.

Un des Catalogues de Rob. Estienne, port *Valerando Maschrierio*. Il est probable que c'est le nom français *Maschrier*.

14. CASTIGATIONES & varietates Virgilianæ Lectionis per Joannem Pierium Valerianum. — Ex officina *Roberti Stephani*. *Parisiis* m. d. xxix. ix. Cal. Novembr. In-fol.

La première édition de ces savantes notes est de Rome, 1521, in-fol. Elles vont paroître, employées dans le Virgile de Robert Est. 1532, in-fol.

15. M. Accii Plauti Comædiæ xx. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. In-fol. 45 s.

Copie de l'Akline de 1522. La suivante, de 1530, paroît avoir été faite sur plusieurs textes. « Exemplaribus multis, sed recentibus, collatis. » dit la Bibl. latina, I, p. 17.

16. P. TERENTII Comædiæ sex, tum ex Donati Commentariis, tum ex optimorum præsertim veterum, exemplarium collatione, diligentius quàm unquam antehac emendatæ. Ælii Donati antiquissimi & celeberrimi grammatici in eisdem commentarii accurate castigati. Calphurnii in tertiam comædiam doctissima interpretatio. Index amplissimus. — Ex officina *Roberti Stephani* m. d. xxix. Cum Privilegio cuius diploma servatur ab ipso typographo. — *A la fin*: Excudebat *Robertus Stephanus* in sua officina, anno a Christo Redemptore nostro nato m. d. xxix. vi. Nonas Jul. In-fol. 45 s.

17. TERENTIUS cum Æl. Donati de Terentii Vita & de Tragæd. ac Comæd. in

perit, & argumenti ratio corrumpitur?.....  
Idem olim accidit in colloquiis. »

Réimprimé à Paris, en 1530, avec des augmentations, et par Robert Estienne encore en 1530; en cette troisième édition, ce livre eut assez de succès pour qu'en 1531 il fut encore besoin d'une édition nouvelle. Pour cette fois, l'auteur et l'imprimeur se concertèrent. Le faux sens du titre consacré par l'habitude des précédentes éditions, y fut autant qu'on le put, rectifié: Erasme fit à son livre des améliorations que reproduisirent plusieurs éditions postérieures; et, dans une épître ou avis au lecteur, il revint sur l'abus de confiance et l'inhabileté qui avoient livré cet ouvrage au public: « Eo nunc rediisse videntur hominum mores, ut quod cuique libuerit, idem sibi licere putet..... Nec hoc satis visum est: affluerunt titulum *Paraphrasis*, quod ludibrii causa factum videri potest. Tolerabile fuerat *Epitomen*, appellare..... admiscuerunt nonnulla quæ nec in *Laurentio* habentur, nec a me sunt addita: rursus quædam omiserunt, quæ prætermitti non poterant... hoc non erat ordinare, sed scopos dissolvere. »

Maittaire, *Vita Steph.* p. 24, parle aussi de ces publications faites sans l'aveu d'Erasme, mais contre son ordinaire, trop succinct, on le comprend mal, et dans ses listes, cette mention *editio tertia* sans autre explication, ne peut qu'ajouter à l'obscurité du renseignement. Le tout est mieux expliqué dans les *Annal. Typog.* tom. II, p. 745.

2. FORMULA interrogandi de tribus præcipuis Grammaticæ partibus, Etymologia, Syntaxi, Prosodiâ; deque octo partibus orationis; additis passim grammaticis canonicis scitu dignissimis; auctore Prisciano grammaticorum principe; sive ejus Erotemata in primum quemque versum duodecim librorum *Virgilianæ Aeneidos*. — Excudebat *Robertus Stephanus Parisiis* anno M. D. XXX. II. Non. Mart. In-8. 4 s.

3. Maturini Corderii de corrupti ser-

disciples, qui véritablement la décideront avec le temps par le plus ou moins d'utilité que cette combinaison alphabétique aura eue pour leurs études?

monis emendatione *Libellus*. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum* M. D. XXX. Cal. Octobr. In-8.

Panzer, VIII, p. 146, donne ce titre avec date de 1530, et peu après, à l'année 1531, le même livre reparoit *Nunc primum per Authorem editus*.

Maittaire, dans ses *Ann. Typ.* qui servent d'autorité à Panzer, mentionne ces deux éditions, dont, sans doute, il ne connoissoit que celle de 1531 en 1709, quand il imprima son ouvrage sur les Estienne.

4. DES. ERASMI ROT. DE RECTA LATINI GRÆCICQUE SERMONIS PRONUNCIATIONE *Dialogus*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXX. V. Cal. Junii. In-8. 20 d.

Maittaire, *Vita Steph.* en note une édition sans date qui n'existe pas, mais il se rectifie dans les *Ann. Typ.* où il la remplace avec exactitude par une édition de 1547.

5. DE FIGURIS SENTENTIARUM AC VERBORUM P. RUTILII LUPÍ RHETORIS ANTIQUISSIMI LIBRI DUO, ITA NUNC RESTITUTI, UT & LEGI & INTELLIGI MAGNO STUDIOSORUM COMMODO POSSINT. *Aquilæ Romani* liber unus. *Julii Rufiniani* de iis quæ ab *Aquila prætermissa* erant, *libellus*; & præterea ejusdem libri duo. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXX. — *A la fin*: M. D. XXXI. V. Cal. Feb. In-4. 40 s.

6. M. TULL. CICERONIS ORATORIÆ PARTITIONES, & DE OPTIMO GENERE ORATORUM. *Secunda editio*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* e regione *Scholæ Decretorum* M. D. XXX. VIII. Id. Sept. In-8.

La première édition est de 1527; il y en a aussi une de 1528. Voyez p. 29.

7. M. T. CICERONIS AD M. BRUTUM ORATOR. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXX. In-4.

8. M. T. CICERONIS AD C. TREBATIUM TOPICA. *Secunda editio*. Cum *Hegendorphini Scholiis*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXX. In-8. 3 s.

Outre cette édition marquée *secunda*, il y en a une autre, de 1532, *secunde* des Com-

24. POLYDORI Vergilii de inventori-  
bus rerum prior editio, tribus primis  
contenta libris, ab ipso auctore recognita  
& locupletata, ubi visa est materia sic  
poscere. Cui editioni adglutinavit Insti-  
tuta omnia nostræ Christianæ religionis  
aliarumve gentium, ac eorum primordia  
undique diligenter quaesita : quæ quin-  
que libris posterioribus continentur.  
Adjectus est & Index, omnia quæ in hoc  
opere tractantur, serie literaria indicans.  
— M. D. XXVIII. *A la fin : Parisiis ex of-  
ficina Roberti Stephani* M. D. XXIX. VI  
Idus Januarii. In-4. 5 s.

L'énoncé du titre fait connoître que c'est  
la précédente édition de 1528, en trois livres,  
à laquelle ont été ajoutés (*adglutinavit*) les  
cinq livres de Supplément et l'Index.

#### M. D. XXX.

4. ANTHI Manlii Boetii de Differentiis  
topicis libri quatuor. — *Parisiis ex offi-  
cina Roberti Stephani* M. D. XXX. In-8.  
40 d.

2. D. ERASMI Roterod. Paraphrasis  
luculenta juxta ac brevis in Elegantiarum  
libros Laurentii Vallæ, cui ultra  
priorem editionem plurimarum cum dic-  
tionum, tum locutionum expositio Gal-  
lica accessit in gratiam studiosorum.  
Addita est Farrago sordidorum Verborum,  
sive Augiæ stabulum repurgatum,  
per Cornelium Crocum. Tertia Editio.  
— *Parisiis apud Robertum Stephanum*  
M. D. XXX. Id. Sept. In-8.

Cet ouvrage, nommé à contresens *Para-  
phrase*, puisque c'est un abrégé, ou plutôt  
un extrait de celui du Grammairien Laurent  
Valla, fut publié à Cologne, 1529, in-8., à  
l'insu d'Érasme. Il s'en est plaint vivement en  
plusieurs occasions, et notamment dans une  
lettre *ad Petrum Egidium*, jointe au volume  
*Xenophontis, Socratici Rhetoris, Hieron,  
D. Erasmo interprete, Basileæ, 1530, in-8.*  
« Prosilii in lucem primum (ut audio). Ca-

loniæ, mox Latetia, Libellus, cui titulum  
scilicet fecerunt *Paraphrasis Erasmi in Li-  
bros elegantiarum Laurentii Vallæ*. Demum  
quid mentis aut frontis habeant homines is-  
tiusmodi, qui tantum juris sibi sumunt in  
scripta aliena, idque vivo Auctore. Olim viv  
natum annos viginti literator quidam, qui  
gregem recens collegerat, oravit me ut osten-  
derem quis autor potissimum conduceret pue-  
ris ad discendum latinè. Commendavi Lau-  
rentianum opus de *Elegantiiis*. Respondit illum  
fusus scribere, eaque causa parim idoneum  
qui pueris praelegeretur, sibi verò non esse  
tantum ocii ut ex eo decerperet præcipua.  
Hæc erat illius oratio, sed revera non intel-  
lecturus erat Laurentium, etiam si maxime  
fuisset legendi & relegendi ocium. Itaque  
precibus & blanditiis victa est mea facilitas.  
Cursim revolutò Laurentio enotavi quæ tali  
literatori congruere videbantur, adeò nihil  
cogitans de sciendo, ut exemplar nec apud  
me servaverim, nec ab illo unquam repeti-  
verim. Hoc nunc me & vivo nec monito ty-  
pis evulgant, ac titulum suo arbitrato affin-  
gunt..... Nomen vehementer atrox injuria  
videatur, si quis, quod alius in adolescentia  
vel in amicitiam gratiam, vel exercendi ingenii  
causa lusisset, eodem sano, vivo, & si sciat,  
invito, typis evulgaret. Sed atrocior est quod  
addiderunt. Libellum redegerunt in ordinem  
literarum, et hæc opera totam argumenti  
naturam fructumque corruperunt, eo quòd  
vocum proprietates ex collatione mutas diluces-  
cit; veluti quum indicatur quo modo discre-  
pent, vel significatione, vel usurpatione,  
*quamvis, quanquam, etsi, tametsi, licet, &c.*  
Hæc igitur inter se cognata, si per ordinem  
literarum separantur\*, nonne pars utilitatis

\* Bien que, par la nature différente des deux  
ouvrages, les résultats d'un changement d'ordre  
ne puissent ni en bien, ni en mal, être les  
mêmes, et différent surtout par leur inégale im-  
portance, on peut mettre à côté de ce reproche  
l'objection que font quelques grecisants contre  
la disposition alphabétique dans laquelle est com-  
binée la savante réimpression parisienne du *Tre-  
sor grec*. Ils craignent que cette apparence de fa-  
cilité plus grande dans les recherches, dans le  
*feuilletement* habituel du livre, ne compense pas  
assez le très grand avantage scientifique que pré-  
sente la réunion et la juxta-position des mots  
dépendant, ressortant l'un de l'autre. Cette ques-  
tion est à décider par les maîtres de la science; ou  
plutôt ne seront-ce pas les inexpérimentés. les

1478 à 1508, neuf éditions avoient été faites à Milan, Venise, Cologne et Lyon, avec plus ou moins d'augmentations, tant sous le titre de *Rudimenta Grammatices*, que sous celui de *Grammatica*.

3. PARAPHRASIS, seu potius Epitome inscripta Erasmo in Elegantiarum libros Laurentii Vallæ, ab illo jam recognita, cum Cornelii Croci Farragine sordidorum verborum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. VII. Cal. Julii. In-8. 2 s. 6 d.

Première édition faite de l'aveu de l'auteur, et avec sa participation. Voy. ci-dessus, p. 32.

4. ALDI Manutii Romani Institutionum Grammaticarum latinarum libri IIII. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. VII. Idus Mart. In-4. 6 s.

5. Elii Donati de octo partibus gratiæ Editio secunda; cum Servii & Sergii doctissima interpretatione suis locis inserta. Ejusdem Donati de Barbarismo et Solæcismo. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. VII. Cal. Nov. In-8. 4 s. 6 d.

Imprimé par Robert en 1526-31-34-36-37-49-61, et en 1585 dans l'Imprimerie de Robert son fils.

Sur cette distinction de *Editio prima*, *Editio secunda*, voyez ci-dessous à l'année 1537.

6. ROB. Stephani Thesaurus linguæ latinæ. — *Parisiis* Rob. Stephanus M. D. XXXI. In-fol.

Voy. pag. 37 à l'année 1532.

7. Maturini Corderi de corrupti sermonis emendatione libellus, nunc primum per Authorem editus. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum* M. D. XXXI. XIII. Cal. Jun. In-8.

*Nunc primum per authorem editus*, signifie sans doute que la précédente édition de 1530 avoit été faite sans le concours de l'auteur, ce qui doit faire préférer celle-ci.

Ce livre eut grand succès, car il fut im-

primé par Robert en 1530-31-33-34, deux fois en 1536, 41-50-58, et enfin en 1580 dans l'Imprimerie de Robert II, son fils.

8. JACOBI Sylvii Ambiani in Linguam Gallicam Isagoge, una cum ejusdem Grammatica Latino-Gallica, ex Hebræis, Græcis & Latinis authoribus. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. VII. Id. Ian. In-4.

Plus tard, en 1558, imprimant sa Grammaire françoise, Robert reprocha à celle-ci, dont l'auteur étoit Amiénois, d'être entremêlée de mots picards. C'est le médecin J. Sylvius (Dubois), fameux par l'excès de son avarice. Maittaire, p. 86, donneroit à croire qu'il y a de ce livre une édition de 1537, ce que je ne pense pas.

9. MARII Fabii Victorini Commentarii in Ciceronis Rhetoricos, seu de Inventionem. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum* M. D. XXXI. In-4.

Une édition de ces Commentaires sans le texte existe avec la date de 1537; son titre l'annonce comme plus ample et beaucoup améliorée. Voyez ci-dessous, année 1537, n° 12.

10. TERENCE Comædiæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. In-8.

11. PETRI Mosellani Pædologia, Dialogi XXXVII. & Christophori Hegendorphi Dialogi pueriles XII, lepidi æquæ ac docti. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXI. In-8.

Maittaire, page 66 de ses listes, porte ce livre au nom de Robert III, année 1631, et dans la liste générale, en supprimant cette fausse annonce, il a oublié de le rétablir ici, à sa vraie date de 1531.

---

## M. D. XXXII.

1. BIBLIA (Latina). Breves in easdem annotationes ex doctiss. interpretationibus et Hebræorum Commentariis. Interpretatio propriorum nominum Hebræorum. Index copiosissimus rerum et sententiarum utriusque Testamenti. —

mentaires de Boece, dont la première est de 1528. Je n'ai pu trouver traces d'une première des Scholies d'Hégendorph, soit par les Estieane, soit par tout autre Imprimeur.

9. M. T. CICERONIS Epistolarum fam. lib. xvi. Secunda editio. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* M. D. XXX. In-8.

10. DICTIONARIUM poeticum, quod vulgo inscribitur Elucidarius carminum. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani*. M. D. XXX. XII. Cal. Martii. In-8. 2 s. 6 d.

Cet ouvrage, dont la première édition est de Devesler, 1501, in-4. et qui avant celle-ci de 1530, avait déjà été imprimé plus de quinze fois, est le premier essai que l'on connaisse d'un Dictionnaire poétique. Son auteur, Hermannus Torrentinus (Van Beeck) professeur flamand, né à Zwoll dans le quinzième siècle, est probablement de même famille que l'habile Imprimeur de Florence, Lorenzo Torrentino, aussi Flamand, et que l'on croit de même né à Zwoll.

J. Thomasius, dans son livre *De plagio literario*, fait à Robert une mauvaise querelle au sujet de ce Dictionnaire pour lequel il lui reproche d'avoir pillé Volaterranus (Raff. Maffei, de Volterra). Véritablement, l'accusation n'est pas du tout fondée; mais que, soit dans l'*Anthropologia* de Volaterranus, soit dans tout autre Vocabulaire analogue, Robert ait été recueillir des matériaux pour compléter et améliorer le volume qu'il réimprimait, ce n'étoit qu'user du droit et satisfaire aux obligations de tout éditeur diligent. N'auroit-on pas voulu qu'à chaque expression ou tournure poétique, à chaque mot par lui introduit dans cet *Elucidarius*, il eût eu la naïve exactitude d'y formuler une déclaration énonciative du nom de l'auteur, et de l'ouvrage dans lequel le mot avait été trouvé, ou à défaut être signalé et honni comme plagiaire. Prendre çà et là des mots ou des expressions pour en enrichir un Vocabulaire quelconque n'est pas un plagiat, quand on ne se fait pas copiste, et surtout quand on ne se déclare pas l'auteur de secours fournis par d'autres. Il avoit bien fallu aller prendre les mots où ils se trouvoient. L'auteur de ce travail déclare qu'il s'est aidé de travaux anté-

rieurs : *se ab aliis tradita omnia studiosè collegisse.*

11. M. PLAUTI Comœdiæ XX, ex antiquis, recentioribusque exemplaribus invicem collatis, diligentissime recognita. Quarum carmina, magna ex parte in mensum suum restituta sunt. Authoris vita. Argumenta singularum Comœdiarum. Tralatio Græcarum dictionum. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* M. D. XXX. VI. Calend. Febr. In-fol. 15 s.

Maittaire, dans la Vie des Estieane, avoit mis ce livre à l'année 1529; il s'est rectifié dans les Ann. Typ. où il l'a placé à l'année 1530, ce qui est la véritable date.

12. SENTENTIAE et Proverbia ex omnibus Plauti & Terentii Comœdiis. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* M. D. XXX. VIII. Cal. Maii. In-8.

13. ORUS Apollo Niliacus de Hieroglyphicis notis a Bernardino Trebatio Vicentino Latinitate donatus. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* M. D. XXX. XIX. Cal. Febr. In-8. 8 d.

14. LUCIANI aliquot Dialogi per Erasmus versi cum Scholiis Nicolai Boscoducensis (de Bois-le-duc). — *Parisiis apud Robertum Stephanum* M. D. XXX. II. Calend. Decemb. In-8.

---

M. D. XXXI.

1. CHRISTIANA studiosæ juventutis Institutio per Christophorum Hegendorphinum. De disciplina item & institutione puerorum, Othonis Brunfelsii Parænesis. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* M. D. XXXI. In-8. 6 d.

2. NICOLAI Perotti Rudimenta latinæ Grammatices. Secunda editio. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani* M. D. XXXI. XV. Cal. Mart. In-4.

Je ne connois pas d'édition de Robert ou Henri antérieure à celle-ci de 1531, mais, de

thorum veterum ac recentiorum locis congestæ observatiunculæ editæ a R. P. Roberto Senali (Cœnali, *Gallice* Ceneau *vel* Seneat) Episcopo Regiensi Theologo ordine & origine Parisiensi.—*Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXII. III. Non. Febr. In-4.

Le Catalogue Imperiali, pag. 130, en indique un exemplaire sur vélin qui cependant n'a point reparu dans la vente faite à Rome de cette Bibliothèque, en 1793.

Ce Robert Seneau ou Ceneau est auteur d'autres ouvrages qu'il n'imprima point chez Robert Estienne; et à l'occasion des éditions de la Bible, il se montra l'un de ses ennemis les plus acharnés. On n'a plus maintenant à se souvenir que de cette haine injuste, et nullement d'aucun de ses ouvrages.

3. CHRISTOPHORI Hegendorphini Parænesis de Instituenda vita. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum* M. D. XXXII. XV. Cal. Januar. In-8. 8 d.

4. PHILIPPI Melanchthonis Grammatica latina, & Syntaxis; & de periodis & quantitate syllabarum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXII. III. Cal. Augusti. In-8.

5. La maniere de tourner en langue Française les Verbes, &c.—De l'Imprimerie de *Robert Estienne*, vis-à-vis l'Eschole de Décret, à *Paris*. M. D. XXXII. In-8.

6. *Roberti Stephani* Dictionarium seu Latinæ Linguae Thesaurus, cum Gallica ferè interpretatione.—*Parisiis* ex officina auctoris M. D. XXXI. — *A la fin* : Excudebat *Robertus Stephanus* in sua officina. ANN. M. D. XXXII. III. Cal. Oct. In-fol.

Sur la foi du Catal. Thott, t. IV, p. 69, Panzer, t. VIII, p. 146, met en l'année 1531 une première édition de ce Vocabulaire, laquelle auroit été presque aussitôt suivie de l'édition bien connue de 1532. L'erreur qui est ici indubitable, sera venue de la date de 1531 qu'elle porte sur le titre. Pinelli, n° 7425, le met aussi de 1531, ce qui n'implique point du tout l'existence de deux éditions différentes et successives.

Ce Lexique, tant augmenté et amélioré dans les deux éditions suivantes de 1536 et 1543, étoit déjà, dès cette première publication, un utile et précieux secours pour l'étude de la langue latine.

7. Bellum Grammaticale R. D. Andrea Guarna Salernitano, patritio Cremonensi, autore. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXII. X. Cal. Januar. In-8. 6 d.

8. LIBRI Dialecticæ legalis quinque, autore Christophoro Hegendorphino.—*Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXII. VIII. Cal. Nov. In-8.

9. TABULAE de Schematibus & tropis Petri Mosellani in Rhetorica Philippi Melanchthonis; in Erasmi libellum de Duplici copia. Secunda editio.—*Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXII. Cal. Augusti. In-8. 8 d.

10. M. TULL. Ciceronis Topicorum cum Boetii Commentariis Secunda editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXII. III. Cal. Sept. In-8. 3 s.

11. ULRICHI de Hutten Ars versificationis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXII. IX. Cal. Januar. In-8.

12. P. Virgilii Maronis Opera. Mauri Servii Honorati Grammatici in eadem Commentarii ex antiquis exemplaribus suæ integritati restituti. Index eorum quæ à Servio explicantur, ita copiosus ut vel Dictionarii instar esse possit. Castigationes et varietates Virgilianæ lectionis, per Johannem Pierium Valerianum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*, M. D. XXXII. XVII. Cal. Augusti. In-fol.

Avec privilège du Parlement, pour deux ans.

Si ce volume in-folio de Virgile, imprimé en beaux caractères neufs et d'une exécution fort bien entendue, sortoit des presses manutiennes, on peut tenir pour assuré que, sans être en aucun point ni plus beau, ni littérairement meilleur que celui-ci, il seroit indubitablement recherché par de nombreux amateurs, et payé avec joie un prix quinze fois,

*Parisiis ex officina Rob. Stephani* M. D. XXXII. Cum privilegio Regis. — *A la fin: Parisiis excudebat Rob. Stephanus, in sua officina* Ann. M. D. XXXII. XVII Cal. Novemb. On trouve ensuite : Hebraica Chaldaea Graecaque & Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, ceterorumque locorum quae in Bibliis utriusque Testamenti sparsi sunt, restituta, cum interpretatione latina. Index rerum & sententiarum quae in veteris & novi Testamenti libris continentur. — *Parisiis excudebat Rob. Stephanus, in sua officina* Anno M. D. XXXII. VIII. Idus Novemb. In-fol.

Quatre années avoient suffi pour l'entier écoulement de l'édition in-folio de 1528 à laquelle celle-ci est de beaucoup préférable. Le savant et consciencieux Imprimeur ne s'étoit pas dissimulé ce qui pouvoit être reproché à sa première édition; et dans la préface de celle-ci, il en fait l'aveu avec candeur : « ..... non nihil in prioribus Bibliorum emissionibus fuisse dormitatum : in hac verò dari tractatum prope integrum et illibatam, deinde veteribus manuscriptis, quae annis superexcubus Monachi S. Dionysii, itemque S. Germani, et gravissimum illud Theologorum Parisiensium Collegium ei communicarunt, collectum, ad interiorum marginum diversis expectationibus cum obeliscis et asteriscis, quibus Eusebius et Hieronymus usi fuerant. »

La Sorbonne persécuta Robert, et pour sa édition, et plus encore pour la courageuse persévérance avec laquelle il multiplia ses impressions soit complètes, soit partielles des Livres Saints. On se tromperoit, je pense, à croire qu'il avoit pour seule et véritable cause de sa persécution le colere certains passages de son édition, et qu'il avoit malicieusement reproduits ou intercalés dans ses notes sentant l'hétérodoxie, et qu'il avoit continuellement répétés, et qu'il se s'occupoit guère de prouver. C'est tout le contraire, que déjà, en 1523, le zèle de la Sorbonne de ce qu'une édition si correcte, imprimée chez Si- mon Stevanus, a la diligence de Robert, avoit été regardée comme un crime de lèse-majesté de la Sorbonne. Le crime fut

jugé bien autrement irrémissible lorsque celui qui, dans sa jeunesse, s'étoit permis cette publication, fit de la continuelle réimpression des Saintes Ecritures son occupation principale. Ces passages soi-disant falsifiés, ces annotations téméraires, pièces d'une permanente accusation, étoient indifférents, inconnus même à la plupart de ceux qui crièrent le plus fort à l'hétérodoxie, parmi lesquels plusieurs eussent même été hors d'état d'y rien comprendre : mais ces volumes grands et petits, si corrects, d'un si séduisant usage, et qui avoient en quelque sorte ouvert à tous le livre entier des textes sacrés, c'étoit là le véritable grief, le motif mal dissimulé des clameurs théologiques; et plus d'un Sorbonniste, en cela fidèle aux doctrines ultramontaines, trouvoit que, pour une telle témérité, le feu n'étoit pas un châtement trop sévère. Robert eût fini par être victime de cette incessante inimitié, si, pendant beaucoup d'années, il n'eût été soutenu par son immense réputation et par la puissante bienveillance de François I<sup>er</sup>. Ce prince étant mort, Robert, s'il ne fut point persécuté par Henri II, ne trouva pas en lui un appui protecteur, et sentit que, pour ne point succomber sous les continuelles attaques de ses adversaires, il feroit très prudemment de se mettre hors de leurs atteintes, d'abandonner sa patrie qu'il honoroit par ses travaux, et de transporter son établissement à Genève où il trouveroit un refuge assuré contre les dangereux effets de ces haines théologiques. « Theologi parisienses cum ad ignes usque persequuntur, quod Biblia imprimere ausus sit, quamvis tum permissu, tum consilio seniorum Collegii ipsorum, ejus rei locuples testimonium Regis privilegium reddebat. Tum nihilominus ad capitale supplicium postulabant, tanquam si Biblia corripisset; et de eo actum esset, nisi quorum autoritate factum sit, in tempore monstrasset. Tale annos circiter viginti bellum Roberto cum Sorbona fuit; et oportuit despondisse animum absque Rege qui illum contra invidos et malevolos texit, nec cessavit omnibus modis benigne juvare. Quia autem paci et tranquillitati semper studebat, pollicitus est se nihil postea nisi cum bona eorum gratia facturum. » Responsio ad Censuras Theologorum Parisiensium, 1552. In-8.

2. DE LIQUIDORUM LEGUMINUMQUE MENSURIS, EX VARIIS SACRAE SCRIPTURAE & AU-

posé ces commentaires avec des chiffres de renvoi à l'ouvrage à *nobis prius impresso*. Maittaire, Ann. II, 789, assure n'avoir jamais vu cette édition *Nudi Oratoris*; il ne connoissoit pas celle de 1530, aussi in-4., mentionnée au Catal. de Thott et dont la date met tout d'accord en ne prenant pas les mots *superioribus diebus* dans un sens trop rigoureux. Dans une Dédicace à un sénateur vénitien, Victor Pisani fait connoître que ces Commentaires ont été par lui recueillis des leçons qu'il recevoit de G. Valla *suus præceptor*.

40. VIRGILIUS. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII. v. Cal. Octob. In-8. 5 s.

Avec la préface de l'édition aldine de 1514, et les *Carmina minora*, copiés de l'aldine de 1517, et le 13<sup>e</sup> livre.

Cette édition de petit format, et les trois qui suivent, de 1537, 40 et 49, reproduisent à très peu de différence près, le texte de l'in-fol. de 1532.

41. Q. HORATHI Flacci Ars poetica cum trium Doctissimorum virorum Commentariis. A. Jani Parrhasii. Acronis. Porphyronis. Adjectæ sunt ad calcem doctissimæ Glareani annotationes. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXIII. Idib. Decemb. In-4.

42. TERENTIUS cum Donati Argumentis & Versuum generibus, per D. Erasmum Rot. Quarta Editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII. XVI. Cal. Maii. In-8. 5 s.

Robert a fait huit éditions in-8. de Térence, toutes sans commentaires, et copiées les unes sur les autres, avec peu ou point de différences. Elles sont des années 1531, 1533, 1534, 1535, 1536, 1538, 1545, 1550-51; et ce qui est à remarquer, c'est qu'il met *Quarta editio* sur le titre de celles de 1533, 34 et 35. Les deux suivantes de 1536 et 38 sont cotées *quinta* et *sexta*. Je ne connois d'édition antérieure à 1533 que celle de 1531, ce qui la devroit faire nommer *secunda* et non *quarta*, mais comme cette première, in-8. de 1531, est précédée de deux in-fol. de 1529, c'est sans doute pour cette raison que celle de 1533 a

été nommée *quarta*. Est-ce par négligence à l'Imprimerie qu'en 1534 et 1535, recomposant sur une précédente édition on aura copié le mot *quarta* avec tout le reste? Rien de cela n'a la moindre importance, et je n'en parle ici que pour ôter toute obscurité dans cette série de réimpressions. Je n'assurerois cependant pas qu'au lieu de deux éditions de 1534 et 1535, ce n'en seroit pas une seule, datée de 1534 sur son titre, et de 1535 à la fin.

43. CATONIS Disticha, cum scholiis Mat. Corderii. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXIII. In-8.

44. DIALOGI aliquot Luciani per D. Erasmum Rot. versi, cum Nicolai Boscoducensis Scholiis & aliis Luciani aliquot dialogis, eodem Erasmo interprete. Tertia editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII. In-8.

45. C. PLINII Secundi Novocomensis de viris illustribus liber. Suetonii Tranquilli de claris Grammaticis et Rhetoribus liber. Julii Obsequentis prodigiorum liber imperfectus. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXIII. Octavo Cal. Sept. In-8.

---



---

M. D. XXXIV.

4. BIBLIA. Breves in eadem annotationes ex doctiss. interpretationibus & Hebræorum commentariis. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII. XIII. Calend. Sept. In-8 à 2 colonnes. 45 s. \*

Cette édition, la première de cet Imprimeur en un format portatif, est la copie de l'in-folio de 1532, non pas sans utiles corrections, et avec cette différence que la moindre dimension des pages y a fait supprimer une partie des notes marginales. Des sommaires

---

\* L'édition suivante, in-8. de 1545, bien plus ample devoit être d'un prix tout différent; aussi est-elle cotée 45 s. sur les Catalogues de Robert.

est toujours supérieur à celui que l'on consentait à donner à cette édition élégante et soignée. Il en est de même de la plus grande partie des volumes dont se compose cette riche bibliothèque, et cependant le mérite de ces imprimures et de leurs typographies sont sans le moindre rapport, être considérés comme égaux. Il est même plus d'une édition des *Musæ* qui ne soutiendrait pas la comparaison avec celles de Robert et de Henri ou 34.

*Les Castigationes et Varietates J. Pierii* d'ailleurs forment une partie séparée de 286 pages entre l'index, avec un titre daté de m. d. xxv. date qui est répétée tout à la fin. « *Impressit Robertus Stephanus. Ann. m. d. xxv. ix. Cal. Novembri.* » C'est l'édition de ce livre à l'an 1529.

13. *TERTIUS*. — *Parisiis, Robertus Stephanus. m. d. xxxii. In-24.*

Il ne s'en pas à l'existence de cette édition *in una minori forma*, t. I, p. 36 de la *Bibl. Latine* qui ne fait pas mention de celle de 1566-61, *in-24*.

14. *LUCIANI Dialogi aliquot*, latine per *Erasmum* versi cum notis. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxii. Cal. Decemb. In-8.*

### M D XXXIII.

1. *LAURENTII Valla: Elegantia: et de Suis ac Suis*. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxiii. xiii. Cal. April. In-4.*

xiii. Cal. Febr. dans *Vita Steph.* xiii. Cal. April. dans les *Annales Typog.* suivies par Panzer. N'ayant pas vu le volume, qui d'ailleurs a peut-être deux dates, je préfère comme probablement plus exacte, l'indication venue la dernière.

2. *EPITOME BADI in Laurentii Valla: Elegantias, cum explanationibus, et Mancinelli lima*. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxiii. Idibus Novemb. In-8.*

3. *Paraphrasis seu Epitome Erasmi inscripta in Elegantias Laur. Vallæ, & Corn. Croci Farrago. Secunda Editio*. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxiii. vii. Cal. Sept. In-8.*

*Secunda* veut dire ici seconde édition faite de l'aveu de l'auteur. Voyez ci-dessus, pages 32 et 33.

4. *JOANNIS PELLISSONIS Rudimenta Latina: Grammatica:.* — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxiii. In-4. 2 s.*

5. *THOMÆ Linacri Libri sex de emendata structura Latini Sermonis Secunda Editio.* m. d. xxxii. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxiii. xix. Cal. Febr. In-4. 6 s.*

La première édition est de 1527-28. Voy. ci-dessus, page 28.

6. *MATURINI Corderii Liber de corrupti Sermonis emendatione*. — *Parisiis apud Robertum Stephanum m. d. xxxiii. In-4. 6 s. 6 d.*

7. *CAROLI Bovilli Samarobrini Liber de differentia vulgarium Linguarum & Gallici sermonis varietate; quæ voces apud Gallos sint fictitiæ & arbitrariæ vel barbæræ; quæ item ab origine latina manarint; de hallucinatione Gallicanorum nominum*. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxiii. Pridie Non. Febr. In-4. 2 s.*

8. *M. T. CICERONIS Partitiones oratoria: cum Georgii Vallæ commentariis, & de optimo genere oratorum*. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani m. d. xxxiii. iii. Cal. Aug. In-8.*

9. *VICTORIS Pisani Patricii Veneti in Ciceronis Oratorem Commentarium*. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani. m. d. xxxiii. In-4. 40 d.*

Dans son avis *Lectoribus candidissimis*, Robert dit : « *Superioribus diebus Oratorem Ciceronis ex nostra officina nudum, ut ita dicam, emiseraimus, hoc est sine ullis Commentariis.* » Il explique ensuite comment il a dis-

officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII. XVII. Cal. Julii. In-8. 6 d.

46. DE GENERIBUS vestium libellus cum latina et gallica interpretatione auctore Junio Rabirio. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII. VII. Cal. Nov. In-8. 2 s.

Il a deux autres éditions de Paris, 1534, in-8., l'une *ex officina Nicolai Buffet*, Imprimeur qui n'est point noté par La Caille et qui travailloit encore en 1531. L'autre édition est sans date, mais pareille aux deux volumes *De Vasculis et de re Vestiaria* imprimés en 1535 avec le nom d'Ambroise Girault.

#### M. D. XXXV.

4. G. BUDÆI Parisiensis Consilarii Regii, supplicumque Libellorum in Regia Magistri ad invictiss. & potentiss. Principem Franciscum christianiss. regem Franciæ de transitu Hellenismi ad Christianismum, libri tres. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. III. Non. Mart. Petit in-fol. 9 s.

Cette édition fut soignée par Jean Thierry de Beauvais qui aida aussi Robert dans les travaux de son *Thesaurus latinæ linguæ*, ainsi que le témoigne la préface de l'édition de 1543. Voy. plus bas, page 57.

A la Bibliothèque royale un très bel exemplaire imprimé sur vélin qui fut présenté à François I<sup>er</sup>, dont le portrait est peint dans la riche bordure qui orne le second feuillet, et sur laquelle on voit aussi ses armes, ses deux salamandres et sa devise *Morior et revivisco*.

2. GUILIELMI Budæi Secretarii Regii, Libellorumque Magistri in Prætorio Annotationes in quatuor & viginti Pandectarum libros. Præcedit Epistola Budæi ad Joannem Deganaium Cancellarium Franciæ, Parisiis pridie Nonas Novembres millesimo quingentesimo octavo. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*.

M. D. XXXV. Calendis Septembr. In-fol. 20 s.

3. GUILIELMI Budæi Consilarii Regii altera editio Annotationum in Pandectas. Præcedit Epistola Budæi ad David. Buresium Consiliar. reg. Parisiis octavo Calendas Julias. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. VI. Calendas Novembr. In-fol. 20 s.

Encore un ouvrage imprimé deux fois dans la même année.

4. CHRISTOPHORI Hegendorphini Dialectica legalis. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XXXV. XII. Cal. Sept. In-8. 20 d.

5. CAROLI Stephani de re Hortensi Libellus. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. III. Non. Novemb. In-8.

6. CUTHEBERTI Tonstalli de Arte supputandi libri quatuor. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. In-4. 4 s.

7. JOANNIS Pellissonis Contextus Despauterianæ Grammaticæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. XII. Cal. April. In-4. 2 s.

C'est l'édition que sur ses Catal. Rober annonce *magno volumine* : l'in-8 (*Item parvo*) est de 2 s. 6 d. Et cet in-8 étant sur un Catalogue de 1546, il y a nécessairement eu une édition, et peut-être plusieurs avant celle de 1547, la première in-8 que j'enregistre. Peut-être vendoit-on aussi chez Robert l'in-8 de Simon de Colines, 1536.

8. MODUS examinandæ Constructionis in Oratione, Joanne Pellissone Condriensi Auctore : quarta editio ab Auctore recognita. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. X Cal. April. In-8. 4 d.

9. Idem Liber. — Ibid. M. D. XXXV. XII. Cal. Nov. In-4.

Seconde impression du même ouvrage, dans cette année 1535.

40. Libellus cum Commentariis Junii Rabirii de octo Orationis partium Constructione. — *Parisiis* excudebat *Robertus Stephanus* M. D. XXXV. XIII. Cal. April. In-8. 2 s.

41. MANIERE de tourner les Verbes Actifz, Passifz, Gerundifz, Supins et Participes. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXV. In-8. 4 d.

42. M. TULLII Ciceronis Topica cum A. M. T. S. Boethii Commentario. Tertia Editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXV. XIII. Cal. Jul. In-8. 3 s.

43. GEORGHII Vallæ in Ciceronis Partitiones Commentaria. — *Parisiis* typis *Roberti Stephani* M. D. XXXV. In-8. 2 s.

44. DICTIONARIUM Poeticum, quod vulgo inscribitur Elucidarius Carminum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXV. II. Cal. Novembr. In-8. 2 s. 6 d.

45. TERENCEIUS. Quarta Editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXV. V. Id. Januar. In-8. 5 s.

C'est la troisième édition nommée *quarta*. Voy. ci-dessus, pages 39 et 40.

46. (CAROLI Stephani) De re vestiaria Libellus ex Bayfio excerptus, addita vulgaris linguæ interpretatione, in adulescentulorum gratiam atque utilitatem. Secunda Editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. XIII. Cal. April. In-8.

La première édition est peut-être celle d'Ambroise Girault de cette même année 1535. Une réimpression de 1536 porte encore sur son titre, *Secunda editio*.

47. (CAROLI Stephani) De vasculis libellus, adulescentulorum causa ex Bayfio decerptus, addita vulgari Latinarum vocum interpretatione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXV. Idib. Novemb. In-8. 8 d.

En cette même année, une autre édition de

cet opusculé a été faite à Paris, *apud Ambrosium Girault*, qui, ayant imprimé dans le même temps le traité de *re Vestitaria*, s'est mis ainsi en concurrence avec Robert Estienne pour ces deux opusculés et pour le traité de Rabirius de *Vestium generibus*.

Ces trois éditions de Girault sont à la Bibliothèque d'Abbeville.

---

M. D. XXXVI.

1. CHRISTOPHORI Hegendorphini Patrenses de instituenda Juventute cum præceptionibus Christiani Theodidacti. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXVI. III. Non. Julii. In-8. 8 d.

2. CAROLI Stephani Seminarium, sive Plantarium earum arborum, quæ post hortos conseri solent, &c. — *Parisiis* excudebat *Robertus Stephanus*. M. D. XXXVI. XII. Cal. Julii. In-8. 2 s.

3. CAROLI Stephani de re Hortensii Libellus vulgaria herbarum, florum, ac fruticum quæ in hortis conseri solent nomina latinis vocibus efferre docens ex probatis authoribus. In puerorum gratiam atque utilitatem. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXVI. VI. Cal. April. In-8.

4. CAROLI Stephani de Latinis & Græcis Nominibus Arborum, Fruticum, Herbarum, Piscium & Avium Liber, ex Aristotele, Theophrasto, Dioscoride, Galeno, Aetio, Paulo Ægineta, Actuario, Nicandro, Athenæo, Oppiano, Æliano, Plinio, Hermolao Barbaro, & Joanne Ruellio, cum Gallica eorum nominum appellatione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. In-8. 4 s. 4 d.

Réimprimé par le même Robert, en 1544, 1545, et 1547, et par Charles en 1554.

5. CAROLI Stephani Anatomia. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum* M. D. XXXVI. In-8.

6. *ÆLI* Donati de octo partibus Orationis Editio secunda cum Sergii & Servii interpretatione: Ejusdem de Barbarismo et Solæcismo; ex Secunda Editione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXVI. II. Non. Febr. In-8. 4 s. 6 d.

7. *THOMÆ* Linaeri Rudimenta Grammaticæ ex Anglico sermone in Latinum versa interprete Georgio Buchanano, cum Supplemento ad constructionem, et Ludov. Vivis de ratione studii. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXVI. III. Id. Martii. In-4. 20 d.

8. *DICTIONARIUM* seu Latinæ Linguae Thesaurus, non singulas modo dictiones continens, sed integras quoque latine & loquendi & scribendi formulas ex Catone, Varrone, Cæsare, Cicerone, Livio, Columella, Plinio utroque, Plauto, Terentio, Virgilio, Martiale. Cum Latina tum Grammaticorum, tum varii generis scriptorum interpretatione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXVI. XIII. Cal. Decembr. In-fol. 410 s.

Seconde édition, beaucoup augmentée, mais effacée par la suivante, de 1543, dont le prix, nécessairement bien plus élevé, fut de 10 francs.

9. *Maturini* Corderii de corrupti sermonis emendatione & latine loquendi ratione. Carmen paræneticum, ut ad Christum pueri statim accedant. Tertia editio ex recognitione autoris cum plurimis accessionibus, &c. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. VII. Cal. Septemb. In-4.

10. *MATURINI* Corderii de corrupti sermonis emendatione & latine loquendi ratione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. III. Cal. Octob. In-8. 6 s. 6 d.

L'in-4. contient quelques pièces accessoires qui ne sont pas dans l'édition in-8.

11. *BELLUM* Grammaticale (R. D. Guarna Andrea Salernitano, patritio

Cremonensi, autore). — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXVI. VI. Cal. Febr. In-8. 6 d.

12. *PETRI* Mosellani Tabulæ de Schematibus & Tropis, & in Philippi Melancthonis Rhetoricam & Erasmi libellum de duplici copia verborum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. Non. Decemb. In-8. 8 d.

13. *M. T. CICERONIS* Orationes IIII in Catilinam. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXVI. In-8.

14. *SENTENTIAE & Proverbia* ex Plauto Terentio Virgilio Ovidio Horatio Juvenale Persio Lucano Seneca Lucretio Martiale Sillio Italico Statio V. Flacco Catullo Propertio Tibullo Claudiano. Index sententiarum & proverbiorum. — *Parisiis, Robertus Stephanus*. M. D. XXXVI. In-8. 4 s. 4 d.

Réimpression de l'édition de 1534, d'un caractère un peu plus gros, et ayant de plus un Index.

15. *TERENTII* Comædiæ cum Donati & aliorum Commentariis & Calphurnii interpretatione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. Nonis Aprilis. in-fol. 45 s.

Copiée sur l'in-fol. de 1529, mais en nouveaux et meilleurs caractères, et avec l'opuscule d'Erasmus *De versuum generibus*, cette réimpression lui est préférable, bien que, cependant, son Index soit moins ample. Au reste, ces vieux in-folio, fort rares, sont peu recherchés.

16. *TERENTII* Comædiæ cum argumentis Donati et versuum generibus per D. Erasmum Rot. Quinta editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. III. Cal. Julii. In-8. 5 s.

17. *CATONIS* Disticha de Moribus cum latina et gallica interpretatione. Dicta Sapientum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. XII. Cal. Maii. In-8. 4 s. 6 d.

Il y avoit, dans cette librairie, quatre sortes d'exemplaires de ces Distiques.

Le texte seul	3 d.
— Avec la traduction française.	6 d.
Cum commentario Erasmi.	1 s.
— Avec ce comm. et de plus les notes et la trad. franç. de Mat. Cordier.	1 s. 6 d.

Si, dans l'annonce des seize éditions de ces Distiques, les commentaires ou la traduction sont à tort donnés ou refusés à l'une d'elles, cette erreur, qui, j'espère, n'existe pas, sera, du reste, fort peu importante.

48. LUCIANI aliquot Dialogi per Des. Erasmum Rot. versi, cum Nicolai Boscoducensis explanatione. Tertia editio ab authore recognita. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. IV. Cal. Jan. In-8.

49. LAZARI Bayfii Annotationes in legem II. de captivis & postliminio reversis, in quibus tractatur de re Navali. Ejusdem Annotationes in tractatum de auro & argento legato, quibus vestimentorum & vasculorum genera explicantur. His omnibus imagines ab antiquissimis monumentis desumptas ad argumenti declarationem subjunximus. Item Antonii Thylessii de coloribus libellus, à coloribus vestium non alienus. — Excudebat *Robertus Stephanus*, *Parisiis*, ann. M. D. XXXVI. Prid. Cal. Septemb. In-4. 9 s.

Au commencement est une épître ou dédicace de l'auteur à François I<sup>er</sup>, datée VIII. Cal. Sept. MDXXXVI; elle est suivie d'une courte préface de Charles Estienne qui paroît avoir été l'éditeur de ce volume, et avertit que les figures qui y sont répandues ont été par lui prises sur d'anciens monuments, et notamment sur les marbres existant encore à Rome.

20. CAROLI Stephani de re vestiaria Libellus; ex Bayfio excerptus: addita vulgaris linguæ interpretatione, in adulescentulorum gratiam atque utilitatem.

Secunda editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. III. Non. Maii. In-8. 40 d.

C'est une troisième édition: on a vu, page 42, qu'il y en avoit deux de 1535.

21. CAROLI Stephani de vasculis libellus, adulescentulorum causa ex Bayfio decerptus, addita vulgari Latinarum vocum interpretatione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. XV. Cal. Junii. In-8. 8 d.

22. C. PLINIUS de Viris illustribus, Suetonius de Grammaticis et Rhetoribus, Julius Obsequens de Prodigis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVI. III. Cal. Maii. In-8. 4 s.

#### M. D. XXXVII.

4. HEBRÆA, Chaldaea, Græca et Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium cæterorumque locorum quæ in Bibliis leguntur, restituta cum latina interpretatione. Locorum descriptio ex Cosmographis. Index præterea rerum ac sententiarum quæ in iisdem Bibliis continentur. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. IIII. Cal. Oct. In-8. 6 s. 6 d.

Maittaire, page 17, annonce deux éditions sous cette même date, reconnoissables en ce que la première feuille n'est pas dans les deux imprimées en caractères d'égale grosseur, et que, dans la marque de l'une des deux, l'inscription est suspendue à une corde ou lien quelconque, tandis que dans l'autre elle est entrelacée dans l'arbre avec un homme à côté.

Je croirois que le tout est d'une seule et même édition dont on aura réimprimé la première feuille en lettres plus fines pour y faire tenir quelques additions nouvellement survenues; la marque non entrelacée est aux exemplaires dont les premières pages de texte ressemblent aux pages suivantes.

2. SEVERINI Boetii de differentiis topicis libri quatuor. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. XVIII. Cal. Dec. In-8. 10 d.

3. CHRISTIANA studiosæ juventutis Institutio, per Christophorum Hegendorphinum. De disciplina item & institutione puerorum Othonis Brunsfelsii Patrensis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. In-8.

4. PARAPHRASIS seu Epitome Erasmo inscripta in Elegantias Laur. Vallæ, & Corn. Croci Farrago. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. In-8.

5. ÆLIUS Donatus de octo partibus orationis. Editio prima. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. II. Cal. Julii. In-8. 6 d.

De ce livre *Editio prima* est l'Opuscule de Donat, comme il est dans l'édition de 1526, sans notes, ni aucun des accessoires qui se trouvent dans l'*Editio secunda*. L'une et l'autre ont été plus d'une fois réimprimées par R. Etienne, et d'abord par Simon de Colines, dont un des Catalogues annonce la petite ou *prima*, au prix de 5 deniers.

6. JOHANNIS Despauterii Ninivitæ Commentarii grammatici. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. — *A la fin* M. D. XXXVIII. XV. Cal. Nov. In-fol.

Ce volume contient les divers traités de grammaire de cet auteur, bien des fois imprimés séparément en in-8. et in-4.

Maittaire, Ann. III, 295, fait une longue note pour établir la date de publication de chacun de ces traités; le premier parut en 1514, et le dernier en 1520. Il est assez singulier que celui de l'orthographe porte sur sa dédicace ce mot ainsi écrit : *Bybliographo*.

7. THOME Linacri Britanni Rudimenta Grammaticæ ex anglico sermone in Latinum versa, interprete Georgio Buchananano, cum Supplementis, &c. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. Non. Jul. In-8. 4 s. 3 d.

8. THOME Linacri Britanni de emendata structura latini sermonis libri sex. Index copiosissimus in eodem. Tertia editio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. III. Id. Mart. In-4.

9. PHILIPPI Melanchthonis de arte Rhetorica Libri tres. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. In-8.

10. PHILIPPUS Melanchthon de corrigendis studiis, & Rodolphus Agricola de formandis studiis: & de miseris pædagogorum Oratio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. XIII. Cal. Julii. In-8. 6 d.

11. CICERONIS Rhetoricorum libri de inventione. Topica. Partitiones oratoriæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. In-16. 3 s.

12. M. T. Ciceronis Libri Rhetorici, seu de inventione Lib. II. cum M. Fabii Victorini Rhetoris doctissimi Commentariis separatim expressis. — *Parisiis*, *Robertus Stephanus*. M. D. XXXVII. In-4. 4 s. 6 d.

13. M. Fabii Victorini Rhetoris doctissimi Commentarii in Rhetoricos Ciceronis, antea diminuti, nunc primùm veterum exemplarium ope, simul & studiosorum hominum opera in integrum restituti. Utriusque margines notis numerorum distinximus, ita respondentibus inter se, ut perfacile sit Commentariorum particulas cum Tullii verbis componere. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. VI. Cal. Maii. In-4.

14. CICERONIS Dialogi tres de Oratore. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. XV. Cal. Maii. In-16. 20 d.

15. CICERONIS Epistolæ familiares, quartum a nobis editæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVII. XV. Cal. Dec. In-8.

Les trois éditions antérieures sont de 1526, 1530, et 1534.

16. CICERONIS Epistolæ ad Atticum & ad Quintum fratrem. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. In-8.*

17. CICERONIS Tusculanæ Quæstiones per Desid. Erasmum emendatæ & scholiis illustratæ. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. Cal. Febr. In-8. 20 d.*

18. VIRGILIUS. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. 2 s.*

Copie de l'édition in-8. de 1533.

Catal. de Nic. Heinsius, part. II, p. où l'exemplaire est noté comme ayant tenu à Jos. Scaliger et portant de sciture; circonstances qui garantissent l'authenticité de l'annonce.

Il fut tiré des exemplaires des Bucs qui se vendoient séparément 6 d. et qui, sans doute, sont tous détruits. Rien n'induisoit à introduire et conserver dans des recueils un petit cahier d'écoliers ne contenant qu'une petite partie d'un livre que chacun veut et peut avoir en entier.

19. SALMONII Macrini Juliodumensis Cubicularii Regii Hymnorum libri sex, ad Jo. Bellarium S. R. E. Cardinalem. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. VIII. Id. Febr. In-8. 4 s. 3 d.*

20. ÆSOPI vita ac ejus & aliorum Fabulæ. Latine. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. III. Cal. Febr. In-8. 2 s. 6 d.*

21. EXEMPLARIA Literarum quibus & Christianissimus Galliarum rex Franciscus, ab adversariorum maledictis defenditur; & controversiarum causæ ex quibus bella hodie inter ipsum & Carolum V. Imper. emergerunt, explicantur; unde ab utro potius stet jus æquumque Lector prudens perfacile deprehendet. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. Postridie Non. August. In-4. 5 s.*

Imprimé deux fois sous cette même date.

A la Bibl. du roi, *Calend. septemb.* A la fin, un double feuillet en tableau contenant la suite des héritiers des duchés de Bourgogne, de Milan et de Savoie.

D. Clément, t. VIII, page 451, prétend qu'il y a un in-8. aussi de 1537.

22. C. PLINIUS de viris illustribus. Suetonius de Grammaticis & Rhetoribus. Julius Obsequens de Prodigis. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. xv. Cal. Decembr. In-8.*

POLYDORI Vergilii de inventoriis libri III. Adjectis Religionum entis. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVII. In-4. 5 s.*

M. D. XXXVIII.

1. CUTHBERTI Tonstalli (Episcopi) de Arte supputandi libri quatuor. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVIII. XVI. Cal. Nov. In-4. 4 s.*

Dans un des Catalogues de Robert, cette méthode d'arithmétique est dite *Latinissime scripta*. Il eût été possible d'exprimer cet éloge en meilleur latin.

2. JUN. RABIRII Commentarius in libellum de octo orationis partium constructione. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVIII. In-8.*

3. RUDIMENTA Grammaticæ Thomæ Linætri ex anglico sermone in latinum versa interprete Georgio Buchananano, cum Supplemento, &c. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXVIII. Prid. Id. Decembr. In-4.*

Avec une épître ou préface de l'auteur à Marie, reine d'Angleterre.

4. DICTIONARIUM Latino - Gallicum Thesauri nostro ita ex adverso respondens, ut extra pauca quædam aut obsoleta, aut minus in usu necessaria voca-

bula, & quas consultò prætermisimus authorum appellationes, in hoc eadem sint omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata. — *Parisiis* excudebat *Robertus Stephanus* in sua officina. M. D. XXXVIII. III. Non. Sept. In-fol. 30 s.

La troisième édition, de 1546, est beaucoup plus ample, aussi se vendoit-elle 60 sols.

Voici quelques passages de la préface de Robert :

« Rob. Stephanus Lectoribus. Habent à nobis munus nostri eives. Quàm magnum, nihil dico. Unum hoc dico, novum & inusitatum. Quod quum jam esset pridem à nobis institutum, postea intermissum diù, deinde repetitum, aliquando tandem absolutum & confectum est, &c. Quid aut ad meorum civium excitanda in literis studia majus, aut ad consequendi facultatem, explicandique scientiam difficilior... quàm Latini Sermo- nis velut opes ad domesticos usus traducere? Latentem adhuc lingue nostræ gazam exponere? Ornamenta ejus proferre? Copias explicare?... »

5. TERENTIUS, Sexta Editio. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVIII. III. Non. Sept. In-8. 5 s.

6. TURCICARUM rerum Commentarius Pauli Jovii Episcopi Nucerni ad Carolum V. Imperatorem Augustum : ex Italico Latino factus, Francisco Nigro Bassianate interprete. Origo Turcici imperii. Vitæ omnium Turcicorum Imperatorum. Ordo ac disciplina Turcicæ militiæ exactissime conscripta, eodem Paulo Jovio auctore. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVIII. In-8.

7. COMMENTARIUS captæ Urbis (anno 1527) ductore Carolo Borbonio, ad exquisitum modum confectus : ubi non modo ordine magis quàm hactenus ab aliis exposita omnia, sed multa etiam aliter cernere liceat, Authoris innominati. Huic adjecta sunt poemata duo, Carolus, sive Vienna Austriaca. Carolus, sive Tunete, Anastasii. — *Ibid.* M. D. XXXVIII. In-8.

Le commentaire finit à la page 18, le premier poème à la page 22, et *Tunete* à la 28<sup>e</sup> et dernière.

Une épître ou préface, de Joac. Camera-rius, apprend que ce morceau historique anonyme lui a été envoyé *ab A. Palae- spiro*.

8. CATONIS Disticha, Latine & Gallice. — *Parisiis*, *Robertus Stephanus* M. D. XXXVIII. In-8.

9. DICTA Sapientum, Latine & Gallice. — *Parisiis*, *Robertus Stephanus*. M. D. XXXVIII. In-8.

Pour ces deux pièces qui, véritablement, ne font qu'un volume et ne doivent pas être séparées, voir ci-dessous, éditions de François Estienne, année 1538.

#### M. D. XXXIX.

1. CAROLI Stephani de re Hortensi libellus, cui nuper additus est alius libellus de cultu & satiatione hortorum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XXXIX. Non. Decemb. In-8. 4 s. 6 d.

2. ALPHABETUM hebraicum. De pronuntiatione literarum. Decem verba, id est, decem Dei præcepta, hebraice & latine. Numeri Hebræorum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regii. M. D. XXXIX. — Alphabetum græcum. Precatio Dominica. Salutatio Angeli. Symbolum sanctorum Patrum, quod dicitur Symbolum Nicenum & Constantinopolitanum. Decalogus. Integra Oratio Manassæ regis Judæ. Græce & latine omnia. — *Ibid.*, M. D. XXXIX. XI. Cal. Sept. In-8.

Il ne peut encore y avoir aucun des trois nouveaux alphabets grecs.

3. GRAMMATICA latina Philippi Melanchthonis. Syntaxis, seu de constructione libellus ejusdem. De periodis. De quantitate syllabarum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. III. Cal. Septemb. In-8.

4. JUN. RABIRII Commentarius in li-

bellum de octo orationis partium constructione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. Idib. Octob. In-8.

5. *ÆLII DONATI* Grammatici Commentarii tres. Ars prima, ars secunda, de barbarismo, solæcismo, metaplasmò, tropis. Sergii in utramque Donati artem Commentarii. Servii item Honorati in secundam artem Interpretatio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. In-8. 4 s. 6 d.

6. DICTIONAIRE françois-latin, contenant les motz et manières de parler François, tournez en Latin — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. — *A la fin* M. D. XXXX. XII. Cal. Mart. In-fol. 25 s.

7. *BELLUM* grammaticale (R. D. Andrea Guarna Salernitano, patritio Cremonensi auctore). — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. III. Id. Septemb. In-8.

8. M. T. CICERONIS Opera in quatuor tomos divisa quorum singuli varias lectiones postpositas habent ex permultis veteribus ac manu scriptis codicibus desumptas : ac præterea Indicem rerum ac verborum copiosissimum, nihil ut jam in Cicerone desyderari possit, quod non promptissime reperiat. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXVIII — M. D. XXXIX. 4 vol. in-fol.

Edition faite sur celle de Victorius, Junta 1534-37. 4 vol. in-fol. Tant d'utiles travaux ont, depuis ce temps, amélioré le texte de Cicéron, que cette édition ancienne, quoique bonne pour l'usage, n'a rien qui lui doive mériter un accueil de préférence.

9. CICERONIS Orationes pro Archia poeta : pro M. Fonteio : Antequam iret in exilium. — *Parisiis* in officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. In-8. 8 d.

40. HORATIUS. — *Ibid.* M. D. XXXIX. In-8.

L'existence de cette édition ne m'est nullement prouvée, pas plus que la réalité d'une autre de 1545, in-42 ou in-16.

41. COMMENTARIUS captæ Urbis, ductore Carolo Borbonio Authoris innominati. Poemata duo, Carolus, sive Viennæ Austriacæ, Carolus, sive Tunete, Anastasii. De origine Turcarum, Jo. Bapt. Egnatii Libellus. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. Idib. Februar. In-8.

42. PAULI Jovii Episcopi Nucérini Turcicarum rerum Commentarius, ex Italico latino factus, Francisco Nigro Bassianate interprete. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. In-8. 4 s. 3 d.

Ce volume et le *Commentarius captæ Urbis*, d'abord imprimés en 1538, sont véritablement d'une seconde édition.

43. PETRI MOSELLANI Pædologia, Dialogi XXXVII & Chr. Hegendorphini Dialogi pueriles XII, lepidi æque ac docti. — *Ibid.* M. D. XXXIX. In-8.

44. C. PLINIUS de Viris illustribus. Suetonius de Grammaticis & Rhetoribus. Julius Obsequens de Prodigis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XXXIX. XI. Cal. Jan. In-8. 4 s.

---

M. D. XL.

4. BIBLIA. Hebræa, Chaldæa, Græca & Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, cæterorumque locorum quæ in Bibliis leguntur, restituta, cum Latina interpretatione. Locorum descriptio è Cosmographis. Index præterea rerum & sententiarum quæ in iisdem Bibliis continentur. His accesserunt schemata Tabernaculi Mosaici, & Templi Salomonis, quæ præeunte Francisco Vatablo Hebraicarum literarum Regio professore doctissimo, summa arte & fide expressa sunt. — *Parisiis* ex officina

*Roberti Stephani* Typographi Regii. M. D. XL. Grand In-fol. 60 s.

Ces représentations, dessinées par les soins de François Vatable, sont dix-huit grandes pièces fort bien gravées en bois, et imprimées dans le cours du volume avec le texte.

Les chiffres recommencent aux Prophètes qui ont un titre séparé. *Prophetæ*. Ibid. M. D. XL.

De même au Nouveau Testament. *Novum Testamentum*. M. D. XL.

Et aux *Hebræa*, &c., *nomina*, &c., ayant aussi leur titre, M. D. XXXVIII.

Très belle édition, bien supérieure aux trois précédentes de 1528, 1532 et 1534, tant pour la correction des textes que pour les annotations, en quoi l'Imprimeur, dans sa préface, déclare avoir été puissamment aidé par Guill. Fabricius, chanoine de Poitiers, et savant dans les trois langues hébraïque, grecque et latine.

Malgré le luxe de son exécution, ce beau volume n'est pas au rang des curiosités bibliographiques; les seuls exemplaires en très grand papier sont recherchés de quelques amateurs, et n'attirent même un peu vivement leur attention que quand ils sont revêtus d'une ancienne et belle reliure bien conservée; j'en ai un de cette sorte. La Bibliothèque Royale en possède un semblable, ainsi qu'un très beau, imprimé sur vélin, en deux volumes, à la reliure de François I<sup>er</sup>. Un autre, de même sur vélin, et non moins richement relié, existe à Rome dans la Bibl. de la Casanate, et un troisième à Oxford, dans la Bibl. Bodléienne.

2. *DECEM Præcepta*, & *Scripturæ Summa*.—*Robertus Stephanus*, M. D. XL.

Et les Dix Commandements, avec l'Extrait abrégé de l'Écriture, imprimés chacun en placard sur une feuille in-fol. ouverte. 6 d. le latin et le français.

Ces feuilles et l'édition nouvelle de la Bible furent, pour l'Imprimeur, l'occasion de tribulations nouvelles.... « *Novæ accenduntur flammæ, & contra eum Theologici isti*

*censores impotenter bæchantur. Decem nihilominus Præcepta jam antea impressa denuo imprimi, et, quam vocant, Scripturæ Summam, utraque singulis foliis, majori characterè satis venusto, quæ parietibus possent affligi. Quas vero molestias exhibuerunt! Abesse domo hunc oportuit, et aulam Regis sequi, a quo diploma ad cohibendam eorum intemperiem obtinuit quo jubebatur illa Gallice et Latine imprimere. » R. Steph. Resp. ad Theol. p. 9, 10, 11, 12.*

3. *CAROLI* Stephani Seminarium & plantarum fructiferarum præsertim arborum quæ post hortos conseri solent; denuo auctum & locupletatum. Huic accessit alter libellus de conserendis arboribus in seminario: deque iis in plantarium transferendis atque inserendis. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. III. Non. Maii. In-8.

4. *THOMÆ* Linacri de emendata Latini sermonis structura libri sex, cum Indice copiosissimo. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. VI. Cal. Novemb. in-4.

Ce très copieux Index, imprimé en 1529 pour le service de l'édition de 1527-28, a dû se réimprimer dans chacune des éditions suivantes.

5. *DE MIHI* & *NIHIL* tum scribendis tum proferendis Assertio Joannis Theodori Bellovacii, in gratiam puerorum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. Calendis Aprilibus. In-8. 5 d.

Le Catal. de De Bosch, 1812, page 240, indique un exemplaire de ce livre sans y mettre de date. C'est là, je crois, un oubli et non pas l'indication certaine d'une édition non datée.

Faut-il écrire et prononcer *mihî, nihil*, ou bien *michi, nichil*? Voilà bien le sujet de cet Opuscule, mais comme il ne m'est point tombé sous la main, j'ignore quel fut l'avis de son auteur.

6. *IN TOPICA* Ciceronis Anitii Manlii Severini Boetii Commentarius. — *Lutetia* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. XVI. Cal. Sept. In-8.

\* Je n'ai pu savoir quel avait été le prix des deux précédentes Bibles latines, in-folio, de 1528 et 1532.

On sait que le texte accompagne les Commentaires qui le divisent par courts paragraphes.

7. M. TULLII Ciceronis Epistolæ familiares, cum Petri Victorii suarum in easdem castigationum explicationibus. Pauli Manutii Scholia. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. In-8.

Ce volume de Cicéron est encore en caractères romains; ce n'est qu'en 1544-45 qu'ont été commencées les impressions en lettres italiennes faites à l'imitation de celles d'Alde.

A la fin des Epîtres est la date de 1540, *Non. Apr.*, après les Scholies de P. Manuce, *Cal. Apr.*, et 1541 sur le titre.

8. SENTENTIE singulis versibus contentæ juxta ordinem literarum ex diversis poetis (græcis). Adjecta est ad finem latina interpretatio. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. III. *Non. Sept.* In-8. 8 d.

9. SENTENTIE & Proverbia ex poetis latinis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. In-8.

40. P. VIRGILII Maronis Opera. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regii. M. D. XL. XI. *Cal. Junii*. In-8. 5 s.

Avec les *Carmina Minora*, et le 13<sup>e</sup> livre, comme dans les in-8 précédents.

41. SALMONII Macrini Juliodunensis cubicularii regii Hymnorum selectorum libri tres. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum*, Hebraicarum & Latinarum literarum typographum regium. M. D. XL. XVI. *Cal. Jul.* In-8.

42. DE REBUS Turcarum ad Franciscum Gallorum Regem, Christianissimum libri v. Christophoro Richerio Thorigneo Senone, cubiculario Regio, & cancellario Franciæ a secretis auctore. De origine Turcarum & Ottomanni imperii. De moribus & institutis illius gentis. De Tamerlanis Parthi rebus gestis. De expugnata à Maomethe Constantinopoli. De

Castellinovi Dalmatiæ oppidi recenti direptione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*, Hebraicarum & Latinarum literarum Regii typographi. M. D. XXXX. III. *Non. Mart.* In-4.

A la Bibl. du Roi, en grand papier, reliure en vieux veau, avec la salamandre de François I<sup>er</sup>.

43. DES COUSTUMES et manières de vivre des Turcs, fait premièrement en latin par Christophe Richer, & depuis par iceluy Richer traduit en langue Française. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy en hebreu et latin. M. D. XXXX, au mois de Janvier. In-4. 2 s.

C'est le second des cinq livres du précédent volume latin.

---

#### M. D. XLI.

4. LIBRI MOYSIS quinque : latine, cum annotationibus & observationibus Hebraicis haudquaquam pœnitendis, quæ proxi Commentarii vice esse possunt. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. XII. *Calend. Mart.* M. D. XLI. In-4.

Ces notes ont été recueillies aux leçons des professeurs du collège royal, ainsi que le fait connoître Robert dans sa préface.

Constitueramus, Christiani Lectores, in tertia Bibliorum editione annotationes, ut antehac semel à nobis factum fuerat, in interiori margine imprimere : idque sæpius quam commode fieri posset, tentatum est. Verùm frustra, tam magnum enim incrementum posteriores annotationes acceperunt, ut solæ jam seorsum volumen etiam maximum sibi postulent : tantum abest ut marginibus quamvis amplissimis capi possint : Eam autem accessionem nolim mihi acceptam ferri :... Hoc sane tantum præstitimus ut nonnulla ex iis quæ professorum Regiorum auditores exceperant, ad vos.... Typographicæ nostræ artis beneficio fidelissime permanerent. Adjecta etiam fuerunt à nobis his annotationibus, quæ in vetustissimis & castigatissimis Latinis exemplaribus manu-

scriptis aliter lecta deprehendimus, quam passim impressa exemplaria habeant...

2. NOVUM TESTAMENTUM latinum, et breves in Idem variarum translationum annotationes, adjecta veterum latinorum exemplarium manuscriptorum diversa lectione. — *Lutetiæ* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLI. III. Id. Oct. 2 vol. In-8. 6 s.

Les notes de ces deux volumes excitèrent aussi les mauvais vouloirs des ennemis de Robert, qui en prirent de nouveau l'occasion de le faire poursuivre par l'autorité, ainsi que lui-même le fait connoître dans sa Réponse aux Censures des Théologiens, Avertissement, p. 8.

« Environ l'an M. D. XLI, j'imprimay le Nouveau Testament avec briefves annotations, que j'adioustay à la marge, lesquelles j'auoye eu de gens bien seavans. Pour le commencement le livre fut ioyeusement receu : et seay combien ils s'en sont aidez. Vng peu apres aucuns d'entre eulx crioyent en chaire impudemment, sans m'esparguer, ne celer mon nom, que j'auoye imprime des annotations bien dangereuses : parceque j'exposoye autrement les passages du Purgatoire et de la Confession qu'ils n'auoyent accoustume : que j'estoye ung fin homme et cauteleux de semer des heresies sous l'ombre de l'utilité publique. Il se sneu un murmure dont saillirent tout soudain leurs crieries accoustumees, tellement que pour la troisieme fois ie fu contrainct de me cacher. A la fin ayant reprins courage, apres que ceste tempeste fut ung peu appaisee, j'imprimay encore une fois ces mesmes annotations, y changeant quelque peu, et adjoustant beaucoup. Incontinent Gagney, Picart et Guiancourt, qui estoient des premiers de ce saint ordre, feirent beau bruit. »

Cette réimpression est l'édition de 1543, in-16. Voyez ci-dessous, page 55.

3. SUMMA totius sacræ Scripturæ. Decem Dei Præcepta. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLI. Nonis Octob. In-8. 8 feuillets. 6 d.

Les mêmes, en françois, in-8., 8 feuillets. 6 d.

4. CHRISTIANA studiosæ juventutis In-

stitutio per Christophorum Hegendorphinum. De disciplina item & institutione puerorum Othonis Brunsfelsii Parænesis. — *Parisiis*, apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLI. In-8. 6 d.

5. LAURENTII VALLE de Latine linguæ elegantia libri VI. De reciprocatione Sui et Suus lib. I. Ejusdem in Antonium Raudensem annotationum libellus. In Pogium Florentinum apologeticus & scenicus actus admodum festivus ac facetus. Jodoci Badii Ascensii in sex de latine linguæ elegantia libros, & libellum de reciprocatione, postrema Epitome, ab ipso (Badio) recognita & excusa ab hinc annos quindecim. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLI. v. Calend. Octobr. In-4. 10 s.

Les écrits in *Antonium Raudensem* et contre le Pogge forment une partie de cent dix pages chiffrées, suivies de l'Index pour tout le volume. Cette partie se vendoit aussi séparément et au prix de 5 s.

Je ne vois pas ici annoncé le principal écrit de L. Valla contre les cinq Diatribes, ou attaques du Pogge, intitulé *Antidotum*, et qui indubitablement fait partie du volume.

6. PHILIPPI Melancthonis Latina Grammatica & Syntaxis; Item de Periodis & quantitate Syllabarum. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLI. VII. Cal. Nov. In-8.

7. DICTIONARIUM propriorum nominum virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, cæterorumque locorum quæ passim in libris profanis leguntur. — *Lutetiæ* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLI. III. Cal. Jun. In-8. 12 s.

8. COMMENTARIUS Puerorum de quotidiano sermone qui prius liber de corrupti sermonis emendatione dicebatur, Matrino Corderio authore. Carmen Paræneticum, ut ad Christum pueri statim accedant. Indices duo. Gallicus et Latinus. — *Lutetiæ*, apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLI. Prid. Cal. Dec. In-8.

On sait que le texte accompagne les Commentaires qui le divisent par courts paragraphes.

7. M. TULLII Ciceronis Epistolæ familiares, cum Petri Victorii suarum in eadem castigationum explicationibus. Pauli Manutii Scholia. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. In-8.

Ce volume de Cicéron est encore en caractères romains; ce n'est qu'en 1544-45 qu'ont été commencées les impressions en lettres italiques faites à l'imitation de celles d'Alde.

A la fin des Epîtres est la date de 1540, *Non. Apr.*, après les Scholies de P. Manuce, *Cal. Apr.*, et 1541 sur le titre.

8. SENTENTIÆ singulis versibus contentæ juxta ordinem literarum ex diversis poetis (græcis). Adjecta est ad finem latina interpretatio. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. III. *Non. Sept.* In-8. 8 d.

9. SENTENTIÆ & Proverbia ex poetis latinis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XL. In-8.

40. P. VIRGILII Maronis Opera. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regii. M. D. XL. XI. *Cal. Junii.* In-8. 5 s.

Avec les *Carmina Minora*, et le 13<sup>e</sup> livre, comme dans les in-8 précédents.

44. SALMONII Macrini Juliodunensis cubicularii regii Hymnorum selectorum libri tres. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum*, Hebraicarum & Latinarum literarum typographum regium. M. D. XL. XVI. *Cal. Jul.* In-8.

42. DE REBUS Turcarum ad Franciscum Gallorum Regem, Christianissimum libri v. Christophoro Richerio Thorigneo Senone, cubiculario Regio, & cancellario Franciæ a secretis auctore. De origine Turcarum & Ottomanni imperii. De moribus & institutis illius gentis. De Tamerlanis Parthi rebus gestis. De expugnata à Maomethe Constantinopoli. De

Castellinovi Dalmatiæ oppidi recenti direptione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*, Hebraicarum & Latinarum literarum Regii typographi. M. D. XXXX. III. *Non. Mart.* In-4.

A la Bibl. du Roi, en grand papier, reliure en vieux veau, avec la salamandre de François I<sup>er</sup>.

43. DES COUSTUMES et manières de vivre des Turcs, fait premièrement en latin par Christophe Richer, & depuis par iceluy Richer traduit en langue Françoise. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy en hebreu et latin. M. D. XXXX, au mois de Janvier. In-4. 2 s.

C'est le second des cinq livres du précédent volume latin.

M. D. XLI.

4. LIBRI MOYSIS quinque : latine, cum annotationibus & observationibus Hebraicis haudquaquam pœnitendis, quæ prolixo Commentarii vice esse possunt. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. XII. *Calend. Mart.* M. D. XLI. In-4.

Ces notes ont été recueillies aux leçons des professeurs du collège royal, ainsi que le fait connoître Robert dans sa préface.

Constitueramus, Christiani Lectores, in tertia Bibliorum editione annotationes, ut antehac semel à nobis factum fuerat, in interiori margine imprimere : idque sæpius quam commode fieri posset, tentatum est. Verum frustra, tam magnum enim incrementum posteriores annotationes acceperunt, ut solæ jam scorsum volumen etiam maximum sibi postulent : tantum abest ut marginibus quamvis amplissimis capi possint : Eam autem accessionem nolim mihi acceptam ferri : ... Hoc sane tantum præstitimus ut nonnulla ex iis quæ professorum Regionum auditores exceperant, ad vos.... Typographiæ nostræ artis beneficio fidelissime permanerent. Adjecta etiam fuerunt à nobis his annotationibus, quæ in vetustissimis & castigatissimis Latinis exemplaribus manu-

*dis Octobris*. Je crois qu'il n'y a point là deux éditions, que tous les exemplaires de 1543 ont aussi la date de 1542, et que des deux mois *Septembris* et *Octobris*, un seul est vrai.

3. DE PUELLA, quæ sine cibo & potu vitam transigit brevis narratio, teste & auctore Gerardo Bucoldiano physico regio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLII. XIII. Cal. Maii. In-8. 8 feuillets. 2 d.

Maittaire nomme pour auteur Bunellus (Bunel); il est possible que la rédaction soit de Bunel d'après des notes, ou quelque autre écrit du médecin qui atteste le fait.

La préface à l'évêque de Liège, Nono Martii, 1542, est du même médecin qui est encore déclaré auteur à la page suivante; et je ne vois rien qui fasse mention de Bunel ou Bunellus.

4. ERASMI Paraphrasis seu potius Epitome in *Elegantias* Laur. Vallæ, et Corn. Croci *Farrago*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLII. In-8.

5. JOHANNIS Despauterii *Ninivite* Syntaxis: cum *Indice* vocularum quarum aut constructio, aut significatio insignior est. Tertio edita. — *Lutetia* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLII. Calendis Octob. In-4.

6. DITIONARIOLUM puerorum, in hoc nudæ tantum, puræque sunt dictiones, nullo loquendi genere adjecto: ut inde sibi à teneris exempla sumant ad declinandum pueri simulque propriam vocum significationem paulatim discant. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLII. xy. Julii. In-4.

7. M. T. CICERONIS *Topica* cum A. M. Boethii *Commentario*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLII. In-8. 3 s.

8. M. T. CICERONIS *Tusculanarum* *Quæstionum* ad M. Brutum libri v. — *Lutetia* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLII. xvii. Cal. Decemb. In-8. 2 s. 6 d.

Catal. MacCarthy, n. 2287, un exemplaire sur papier violet avec des filets de diverses couleurs autour des pages.

9. M. FABII Quintiliani oratoris eloquentissimi, *Institutionum oratoriarum* libri XII. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLII. III. Non. Mart. *Et à la fin* Excudebat *Robertus Stephanus* Hebraicarum & Latinarum *Literarum* typographus Regius. In-4. 42 s.

Édition estimable, mais qui n'est guère que la réimpression de celle de Simon de Colines, 1544. In-4.

10. PETRI MOSELLANI *Tabulæ* de *schematibus* et *tropis*, in *Philippi Melanthonis Rhetoricam*, & *Erasmi libellum* de *duplici copia*. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLII. Idib. Februar. In-8.

11. P. TERENCE *Comædiæ* sex, tum ex *Donati* commentarijs, tum ex *optimorum*, præsertim veterum, exemplarium collatione, diligentius quàm unquam ante hac, emendatæ. *Ælij Donati* antiquissimi & celeberrimi grammatici, aliorumque veterum in easdem, quicunque extant *Commentarii*, ex veteri codice manu descripto, Græcis etiam repositis, accurate castigati. *Calphurnii* in tertiam *comædiam* doctissima interpretatio, &c. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLI. *A la fin* M. D. XLII. III. Id. Jan. In-4.

Robert assure dans sa préface au lecteur qu'il n'a rien négligé pour corriger et rectifier les *Commentaires* de Donat.

Il y a des exemplaires en grand papier, dont un fut vendu 9 liv. sterl. à la vente de *Folkes*, Lond. 1756.

À la *Bibliothèque Royale* est un exemplaire dont l'x de la date est gratté, sur le titre et à la fin, ce qui, à la première vue, feroit croire à une édition de 1551-52.

12. GUILIELMI BUDÆI *Parisiensis* *Consiliarij* Regij, *supplicumque libellorum* in *Regia* *magistri*, de *Asse* & *partibus ejus*

Maittaire, page 70, dit qu'à la fin de 1551 Mat. Cordier autorisa Robert à réimprimer pour la quatrième fois ce traité, *Quarto edendum permisit Stephano*, c'est-à-dire en y supprimant des mots dont il valoit mieux ne pas donner connoissance aux enfans, et changeant ainsi le titre : *Commentarius puerorum de quotidiano sermone*, &c. Ceci est vrai, mais pour cette édition de 1541, dont l'existence est certaine, et bien sous le nouveau titre *Commentarius*, &c. Quant à l'édition que Maittaire met à la date de 1550-51, si réellement elle existe, il seroit assez singulier qu'elle eût la même date de mois, *Prid. Cal. Decembr.* qui est à celle de 1541. Je crois qu'il y a là tout simplement erreur de date dans Maittaire, un 5 au lieu d'un 4. Une édition qui seroit de 1551 ne pourroit d'ailleurs être réputée la quatrième, le livre ayant déjà été imprimé sept fois par Robert, en 1530-31-33-34, en 36 deux fois, et en 1541.

9. DE FIGURIS sententiarum ac verborum, P. Rutilii Lupi rhetoris antiquissimi libri duo, ita nunc restituti, ut & legi & intelligi magno studiosorum commodo possint. Aquilæ Romani liber unus. Julii Rufiniani de iis quæ ab Aquila prætermissa erant, libellus, & præterea ejusdem libri duo. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani typographi Regii.* m. d. xli. xvi. Cal. Octobr. In-8. 40 d.

10. DICTIONARIUM poeticum, quod vulgò inscribitur Elucidarius carminum, multo quàm antea emendatius. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani.* m. d. xli. Prid. Id. Januar. In-8.

11. P. OVIDII Heroidum Epistolæ. — *Lutetiæ apud Robertum Stephanum.* m. d. xli. In-8. 1 s. 4 d.

12. AULI PERSII SATYRÆ sex. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani.* m. d. xli. Idib. April. In-8.

13. TERENCEIUS. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani.* m. d. xli. A la fin Idib. Januar. m. d. xli. In-24.

En 1644, un exemplaire de cette édition de 1541 étoit à vendre chez un libraire de Paris.

14. (CAROLI Stephani.) De vasculis, de re vestiaria ex Bayfio excerpta : addita vulgaris linguæ interpretatione, in adolescentulorum gratiam atque utilitatem. — *Lutetiæ apud Robertum Stephanum.* m. d. xli. Idibus Aprilibus. In-8. 40 d.

Sur le Catalogue de Robert de 1546, je vois ce livre noté *Secunda editio*; la date du Catalogue prouve que c'est bien l'édition de 1541 qu'il désigne, et cependant les deux précédentes de 1535 et 1536, qui sont entre mes mains portent la mention, *Secunda editio*, qui n'est pas sur le titre de 1541.

15. PLINIUS de Viris illustribus & Suetonius de claris Grammaticis ac Rhetoribus. Julius Obsequens de prodigiis. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani.* m. d. xli. v. Id. Junii. In-8. 4 s.

#### M. D. XLII.

1. SUMMA totius sacræ Scripturæ. Decem Dei verba, sive præcepta. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani typographi Regii.* m. d. xlii. In-8. 8 feuillets. 3 d.

— Eadem, latine et gallice. — *Ibid.* m. d. xlii. In-8. 6 d.

Ces deux pièces, imprimées d'abord en 1540, 41 et 42, ont dû l'être plus d'une fois encore, soit en placards in-fol. pour être affichées dans les écoles, soit en peu de feuillets in-8, tant en latin seulement, qu'en françois et latin. On a vu qu'elles déplurent beaucoup aux prêtres de Sorbonne qui n'en dissimulèrent pas leur mécontentement.

2. GUILIELMI BUDEI Consiliarii Regii libellorumque Magistri in Prætorio annotationes in Pandectas, &c. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani.* m. d. xlii. Et à la fin Anno m. d. xlii. Calendis Octobris. In-fol.

A l'année 1543, dans ses Annales, Maittaire, III, 346, place une édition *Calendis Septembris*, après avoir averti, p. 335, que l'édition de 1542 portoit à la fin 1543. *Calen-*

que les retards, et peut-être aussi les dépenses qu'occasionoit ce travail, l'auront déterminé à aller en avant sur les textes, sans plus y mettre d'annotations.

Véritablement belle, cette Bible est cependant fort peu recherchée, parce qu'on lui reproche d'être bien moins correcte que celle qui, peu après, fut imprimée par le même Robert en in-16, et d'une exécution non moins distinguée. Il faut dire aussi que le grand nombre de bonnes éditions plus récentes des textes hébreux rend peu nécessaire une édition ancienne, fort rare, et d'un usage moins facile.

Ce fut à l'occasion de ces impressions hébraïques, qui, à ce que l'on voit, commencèrent en 1539, qu'en cette année-là, le 24 juin, Robert fut nommé par François I<sup>er</sup> *Regius in Hebraicis et latinis literis Typographus*.

#### M. D. XLIII.

1. EVANGELIUM secundum Matthæum — Marcum — Lucam — Johannem. Acta Apostolorum. Breves variarum translationum Annotationes, adjecta veterum latinorum exemplarium manuscriptorum diversa lectione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani typographi regii*. M. D. XLIII. XII. Cal. Sept. In-16.

Réimpression in-16 de l'édition in-8 de 1541, avec quelques changements dans des notes qui avoient déplu à la Sorbonne, et l'addition de beaucoup de notes nouvelles.

2. Libri de Re rustica, M. Catonis liber 1. M. Terentij Varronis libri III. Per Petrum Victorium, ad veterum exemplarium fidem, suæ integritati restituti. (xvi. Cal. Aug.) — L. Junii Moderati Columellæ de Re rustica Libri XII. Ejusdem de Arboribus liber separatus ab aliis. (ii Cal. Sept.) — Palladii Rutilii Tauri Æmiliani, viri illustris, de Re rustica libri XIII. Petri Victorii Explicationes suarum in Catonem, Varronem, Columellam castigationum. Enarrationes

priscarum vocum per Georgium Alexandrinum. Philippi Beroaldi in libros XIII Columellæ Annotationes. Aldus de dierum generibus, simulque de umbris et horis quæ apud Palladium. — *Lutetia*, apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLIII. In-8. 42 s.

Ce beau recueil se compose de plusieurs parties chiffrées séparément, chacune ayant un titre exprès. Elles ne sont pas toujours reliées dans l'ordre indiqué sur le titre principal.

3. ÆLII Donati Commentarii Grammatici tres; Ars prima; Ars secunda de Barbarismo, Solæcismo, Metaplasmis, Tropis; Commentarii Sergii in utramque Donati artem, et Servii Honorati in secundam. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIII. XI. Cal. Nov. In-8.

4. JOANNIS Despauterii Grammaticæ pars prima. — *Ibid.* M. D. XLIII. Nonis Octob. In-4.

5. PHILIPPI Melancthonis Grammatica jam denuo recognita plerisque in locis locupletata et a Micyllo emendata. — *Parisiis*, *Roberti Stephani*. M. D. XLIII. IX. Cal. Dec. In-8.

6. DE octo partium orationis constructione Libellus, cum commentariis Junii Rabirii. — *Lutetia* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLIII. In-8. 2 s.

7. DICTIONARIUM, seu Latinae linguæ Thesaurus, non singulas modo dictiones continens, sed integras quoque Latine & loquendi, & scribendi formulas ex optimis quibusque auctoribus, ea quidem nunc accessione, ut nihil propemodum observatu dignum sit apud Oratores, Historicos, Poetas, omnis denique generis scriptores, quod hic non promptum paratumque habeat. Editio secunda. — *Lutetia*, apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLIII. XII. Cal. Junii. 3 vol. in-fol. 40 fr.

Lorsque le quinzième siècle finissoit, les connoissances littéraires et scientifiques étoient encore d'accès difficile, et le partage

d'un petit nombre d'initiés ; mais le besoin d'instruction commençoit à se faire plus généralement sentir : on avoit soif de bonnes lectures. D'abord en Italie, un peu plus tard en France, et aussi dans d'autres parties de l'Europe, de bons esprits, parmi lesquels on doit distinguer les familles des Manuce et des Estienne, secondèrent avec bonheur ce mouvement intellectuel. La fièvre inquisitive qui vint tourmenter les réformateurs religieux fermentoit aussi dans d'autres têtes, non moins ardentes, mais trop scrupuleuses ou trop craintives pour s'attaquer aux choses de religion. Les sciences que l'Eglise nomme profanes gagnèrent à cette impulsion ; mais si le nombre des aspirants à la science, soit théologique, soit plus mondaine, étoit sensiblement augmenté, on n'en étoit que plus en disette de bonnes méthodes élémentaires, de ces modestes guides, qui, bien faits, ouvrent la route du savoir, et ôtent aux études leurs premières et plus rebutantes difficultés. De là une multitude de nouveaux traités de grammaire et d'autres sciences, fort imparfaits encore, mais plus méthodiques, et surtout de bien moins disgracieux usage que les lourds et obscurs traités qu'ils remplaçoient, et qu'ils firent promptement abandonner. Après les livres de grammaire, devoient naturellement venir les lexiques, non moins nécessaires, mais dont la création ou le perfectionnement étoit une œuvre plus longue et plus ardue. C'est à ce travail si méritoire que Robert, Charles, et après eux Henri Estienne, dévouèrent une grande partie de leur vie savante. Ces pénibles et si utiles travaux, qui leur ont acquis d'impérissables droits à notre reconnaissance, trouvèrent cependant des désapprouvateurs chez plus d'un érudit, dont l'esprit vaniteux et rebours se courrouçoit de ce que ces versions d'anciens textes, ces Commentaires explicatifs, ces Grammaires nouvelles, et surtout ces amplex Lexiques, avilissoient la science en la rendant trop accessible à la multitude.

En 1532, la première édition de ce Dictionnaire vint rendre un nouveau témoignage de l'étendue des connoissances et de l'*infatigabilité* de Robert. Ce livre, promptement devenu nécessaire, réimprimé en 1536 et plusieurs fois depuis, fut, à chaque édition nouvelle, amélioré par de judicieuses corrections

et des additions importantes. Dans celle-ci, beaucoup plus exacte que les deux précédentes, et surtout plus riche, non-seulement en mots, mais aussi en citations des autorités latines\*, l'auteur est arrivé à faire de son ouvrage un excellent Lexique, et à justifier son titre un peu ambitieux. Un heureux dédit vint sans doute récompenser de si utiles et de si consciencieux labours, car le *Thesaurus Latinae linguae* ne se voit plus sur le Catalogue des livres de Robert, daté de 1552. Ce succès ne se borna pas à la France : le livre, tout volumineux qu'il étoit, fut réimprimé plusieurs fois au-dehors ; et pendant deux siècles il a été le meilleur dictionnaire de la langue latine. Si de nos jours les travaux de J. M. Gessner, et ceux des habiles et persévérants lexicographes de Padoue, ont dû faire abandonner l'usage du livre de Robert Estienne, on ne doit pas oublier que, sans ce

\* C'est cette richesse de citations exactes, bien choisies, qui fait du Dictionnaire anglois de Johnson, surtout dans son édition dernière de 1827, 3 vol. in-4, le meilleur et le plus véritablement utile de tous les Lexiques de nos langues modernes. On auroit été heureux de voir les grands écrivains françois devenir aussi les autorités du nouveau Dictionnaire de l'Académie. Il en a été tout autrement, et j'en dirai peut-être ici une des principales causes. Il y a déjà bien des années, lorsque l'Académie résolut de reprendre sérieusement le travail du Dictionnaire depuis long-temps presque abandonné, j'ai entendu assurer que d'abord elle se proposa d'en combiner la rédaction de manière à faire mieux encore, s'il étoit possible, que les Dictionnaires de Johnson et de La Crusca, mais que plusieurs des célébrités qui tenoient alors le sceptre de la littérature françoise ne dissimulèrent pas leur espérance de voir leurs ouvrages souvent préférés pour les citations à introduire, et que l'Académie, au lieu de faire justice de tout ce qui n'auroit été que prétention vaniteuse, trouva bien plus commode d'esquiver la difficulté, et aussi d'abréger de beaucoup son ouvrage : elle prit le parti d'exclure toute espèce de citations. On sent que ce n'étoit point de tels motifs que pouvoit alléguer le spirituel académicien auteur de la nouvelle préface. Par de très ingénieux raisonnements il cherche à prouver que le Dictionnaire en vaut bien mieux de ce que les diverses acceptions des mots n'y sont point appuyées par des citations de nos grands écrivains. Il est permis de penser que tous les lecteurs ne partageront point cette opinion, et que plusieurs même seront assez malintentionnés pour croire que le motif déterminant a bien pu être l'appréhension des longueurs et difficultés d'un tel travail.

premier travail, ni la compilation de Gessner, ni l'admirable Lexique de Forcellini, n'eussent peut-être jamais existé.

On n'a plus ici les interprétations françaises que l'auteur n'avoit introduites qu'à regret dans ses deux précédentes impressions, et qui se trouvent bien plus amples dans son *Dictionarium Latino-Gallicum*.

Quoique cette édition de 1543 ait été précédée par deux autres, l'auteur la nomme *Editio Secunda*, sans doute pour faire entendre que la première n'étoit à ses yeux qu'une ébauche, et devoit désormais être considérée comme non avenue.

Robert fut utilement aidé par un savant peu connu, mais laborieux et habile, Jean Thierry, de Beauvais. Dans la préface il lui fait honneur de sa coopération, sans laquelle, dit-il, il auroit succombé sous le faix. « Vir in optimis quibusque authoribus valde exercitatus, acrique judicio præditus, qui inde ab initio instituti laboris ita ei operam dedit, ut omnia ipse relegeret, eaque tanquam supremus artifex inchoata et adhuc rudia perporet. »

Réimprimant son livre au-delors, au moins falloit-il le respecter et ne pas le gâter par de vicieuses surcharges. Robert étant à Venise, vers 1548, et apprenant que Marius Nizolius entreprenoit une nouvelle édition de ce Lexique, alla dans l'Imprimerie où elle se faisoit, et prenant au hasard une des feuilles déjà imprimées, il eut le déplaisir de voir que l'on s'étoit permis d'introduire des locutions par lui supprimées ou omises à dessein comme mauvaises. Henri, son fils, raconte ainsi ce fait dans *Epist. de sue Typographiæ statu*, p. 15-16. « Metuo certè ne miseri isti... voces... commentitias, aut quolibet modo mendosas quas ego relegavi... tanquam per incuriam à me prætermissas, in meum... Thesaurum intrudant. Quod quum accidet, idem prorsus mihi quod patri meo, Roberto Stephano, id est, idem meis quod ejus laboribus, usuveniet. Quum enim ille Venetiis agens quandam officinam Typographicam ingressus esset, in quâ excudebatur ejus Thesaurus Latine lingue, sumptâ in manus chartâ, oculos statim in quoddam vocabulum conjecit, quod se olim rejecisset, dum opus illud construeret, recordabatur. Miratus ergo, suum exemplar afferri ad se jussit, quod sue memoriæ non omninò fideudum putaret. Ibi certè vocabulum illud non invenit, sed mar-

gini adscriptum, ut insereretur, videt. Tunc eum cujus manu adscriptum erat, convenire : et quo id consilio fecisset, interrogare. Hic vero non aliud respondere quàm se non vocabulum hoc solum, sed aliquot alia itidem adjecisset. Quæ quum patri meo ostendisset, ea ipsa esse comperit quæ itidem olim rejecerat. Quâ ex re tanto dolore exarsit, ut continere se non potuerit, quin illum aliosque, qui ad ditandum præclaris hisce divitiis Thesaurum operam suam itidem locarant, asiнос Arcadicos vocaret. »

Il ne paroît point que cette édition Vénitienne ait été achevée ; au moins ne la vois-je mentionnée nulle part. Celle de Lyon, 1573, 4 vol. in-fol., est beaucoup augmentée ; mais on y trouve un grand nombre de très peu satisfaisantes interpolations que les éditeurs de la dernière et meilleure édition de ce Lexique, Basle, 1740-43, 4 vol. in-fol., n'ont pas osé rejeter, de peur de voir leur réimpression se discréditer comme incomplète.

8. *DICTIONARIUM Latino gallicum. — Parisiis, Robertus Stephanus. M. D. XLIII. In-fol.*

Ainsi indiqué n° 7299 du très exact Catalogue de Pinelli.

9. *M. TULLII CICERONIS Opera. — Parisiis ex officina Roberti Stephani. M. D. XLIII—M. D. XLIV. 9 vol. in-8. 53 s.*

Chacun des volumes, et même chaque partie de volume, porte sa date, depuis xrv Cal. Mar. 1543, jusqu'à Non. Jan. 1544.

Cette estimable édition est la première dans laquelle Robert Estienne ait fait usage de son bel italique, exécuté à l'imitation de celui d'Alde : *Characteribus elegantissimis Italicis Aldi Manutij characteres proximè referentibus*, dit-il de ce Cicéron dans plusieurs de ses Catalogues. Il y a joint les diverses scholies des éditions manutiennes sur lesquelles celle-ci est copiée, sauf quelques rectifications ou changements dans les textes. On en trouve dans les Catalogues des parties séparées et complètes en elles-mêmes, qui, si l'on n'y prenoit garde, pourroient être considérées comme éditions distinctes, et faire mal-à-propos croire à une ou plusieurs omissions sur ces listes.

La jolie édition in-16 de Simon de Colines, complétée par les *Epistolæ ad Atticum, Libri*

*Oratorii et de Officiis* de Robert, 1546-1547, et qui se partage à volonté en 8 ou 10 vol., se vendoit 45 s.

40. JUSTINI ex Trogi Pompeii historiis externis libri XXXIII veteris exemplaris beneficio repurgati.—*Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIII. III. Cal. Dec. In-8. 3 s.

44. C. SÆTONII Tranquilli XII Cæsares, ex vetusto exemplari emendatiores multis locis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLIII. XV. Cal. Decemb. In-8. 4 s.

*Ce vetustum exemplar* est le Codex Memmianus.

42. PAULI TERTII Pontificis Max. ad Carolum V imperatorem Epistola hortatoria ad pacem. Ipsius Caroli, tum ad eam, tum ad alias ejusdem Concilij convocatorias, Responsio. Francisci christianiss. Francorum Regis adversus ipsius Caroli calumnias Epistola apologetica ad Paulum III. Pont. Max. scripta. — *Lutetiae* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLIII. In-8. 4 s.

La Bibl. de la France, n° 29,965, met l'année 1542. Le volume a peut-être été imprimé en 1542 et en 1543, puisque du François il y a aussi deux éditions.

43. TRANSLATION de l'Epistre du roy trèschrestien François premier de ce nom, à nostre saint Pere Paul troisieme, par laquelle est respondu aux calomnies contenues en deux lettres envoyées au dict saint Pere par Charles cinquesme empereur, l'une du 25 aoust, l'autre du 18 octobre 1542. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLIII. In-8. 40 d.

Ce petit volume est marqué au prix de 38 fr. dans le Catalogue d'un libraire de Paris. (Juillet 1842.)

44. La même. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLIII. In-4.

La lettre apologetique écrite au nom de François I<sup>er</sup> est du cardinal Jean du Bellay.

La Bibl. de la France, n° 29,965, déjà cité, met *Les mêmes Lettres*. J'ai le volume in-8, il ne contient que la lettre du roi de France, ainsi que l'indique son intitulé.

45. CAROLUS Stephanus de re Vestitaria, Vascularia et Navali, ex Bayfio. Addita vulgaris linguæ interpretatione. — *Parisiis* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLIII. XIII. Cal. Octobr. In-8. 8 d.

#### M. D. XLIV.

1. CAROLI Stephani de latinis & græcis nominibus arborum, fruticum, herbarum, piscium & avium liber ex Aristotele, Theophrasto, Dioscoride, Galeno, Aëtio, Paulo, Ægineta, Actuario, Nicandro, Athenæo, Oppiano, Eliano, Plinio, Hermolao Barbaro, & Joanne Ruellio, cum gallica eorum nominum appellatione. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIV. VIII. Id. Aug. In-8.

2. ALPHABETUM Hebraicum in quo literæ hebraicæ describuntur, punctorum vocalium, accentuum forma & dictionum hebraicarum, ex Antonii Cevallerii, hebraicarum literarum professoris, recognitione. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regij. M. D. XLIV. In-8. 12 feuillets. 6 d.

3. MODUS examinandæ constructionis in oratione recognitus & auctus: Joanne Pellissone Condriensi auctore. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIV. XV. Cal. Mart. In-8.

4. DITIONARIOLUM puerorum. In hoc nudæ tantum, puræque sunt dictiones, nullo loquendi genere adjecto, &c. — *Parisiis* excudebat *Robertus Stephanus*. M. D. XLIV. XV. Cal. Maii. In-4.

Maitt., Ann. III. 375, met XLV. Ce doit être une faute, ou bien le livre a deux dates.

5. LES MOTS françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire, tournez en latin pour les enfants. — *Paris*,

de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. XLIV. XV. Mars. In-4.

Ceci est le complément du *Dictionariolum*. J'ignore si, en 1542, à sa première édition, cette partie française-latine fut aussi imprimée.

6. HECUBA d'Euripide, traduite de grec en Rhythme française, dédiée au Roy. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. XLIV. In-8.

Duverdier et La Croix du Maine annoncent ce livre sous l'année 1550. Duverdier l'attribue à Guill. Bouchetel; mais La Croix du Maine fait remarquer que Lazare de Baif, auteur de cette traduction et de celle d'Électre, a, dans cette dernière, formé son nom des lettres capitales d'un dizain, et dans Hecuba, s'est désigné par sa devise *Rerum vices*.

7. Q. HORATHI Flacci Poemata. Ratio mensuum quibus odæ ejusdem poetæ tenentur. Centimetrum Marij Servij. Variæ lectiones ex vetustissimis codicibus.

Ejusdem Epistolæ.

Ejusdem Ars poetica, cum trium doctissimorum commentarijs Jani Parrhasii, Acronis, Porphyriónis. Adjectæ sunt ad calcem doctissimæ Glareani annotationes. — *Parisius*, ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLIII. VII. Id. Maii. In-8. 3 s. 6 d. Les Épitres séparément 8 d. L'Arts poetica et les Commentaires 2 s.

Cette annonce, que je copie dans les Catalogues de R. Estienne, fait connoître que ces trois divisions d'un seul et même volume circuloient séparément, circonstance qui a dû contribuer à leur destruction, et rendre cet Horace d'autant plus rare.

Maittaire, Ann. III. 373, fait remarquer que, dans la signature C, le numérotage des 8 feuillets est tout-à-fait dérangé.

La Bibl. lat. I, page 409, mentionne une édition in-8 de 1539, que je n'ai point vue. On y trouve aussi notée une édition de 1545, in-16, que je ne connois pas davantage, et que je crois non moins douteuse.

8. DISTICHA de Moribus, nomine Catonis inscripta. — *Parisius* ex officina

*Roberti Stephani*. M. D. XLIV. In-8. 3 d.

9. Eadem Catonis Disticha cum latina et gallica Mat. Corderii interpretatione. Dicta Sapientum cum sua quoque interpretatione. Omnia recognita, nonnulla adjecta, quædam immutata. — *Parisius* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIV. In-8. 4 s. 6 d.

10. MESSIRE Jean de Bellay cardinal. Harangues, Oraisons, Epistres, et autres choses tant en Latin qu'en François. — *Ibid.* M. D. XLIII. In-4.

11. EUSEBII Pamphili Ecclesiastica Historiæ lib. x. Ejusdem de vita Constantini lib. v. Socratis (Scholasticæ ecclesiasticæ Historiæ) lib. vii. Theodoriti episcopi Cyrensis lib. v. Collectaneorum ex historia eccles. (Scholastici) Theodori lectoris lib. ii. Hermii Sozomeni lib. ix. Evagrii lib. vi. Græce. — *Lutetiæ Parisiorum*, ex officina *Roberti Stephani* typographi regii, Regiis typis. M. D. XLIII. Pridie Cal. Jul. In-fol. 3 l. 40 s.

12. EUSEBII Pamphili Evangelicæ Præparationis lib. xv. græce, ex Bibliotheca regia. — *Parisius* ex officina *Roberti Stephani* typographi regii, Regiis typis. M. D. XLIII. — Eusebii Pamphili evangelicæ Demonstrationis lib. x, græce, ex Bibliotheca regia. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*, typographi regii, Regiis typis. M. D. XLV. — Et sur le dernier feuillet M. D. XLVI. Cal. April. 2 tomes qui se reliaient en un vol. in-fol. 2 l. 40 l.

Ces volumes, premières éditions des ouvrages qu'ils contiennent, sont aussi les premiers dans lesquels il ait été fait usage des caractères grecs de Garamond, gravés par l'ordre de François I<sup>er</sup>. Une Épître grecque ou *Monitum* de Robert énumère et signale les constants efforts de ce prince pour le progrès des sciences et des lettres, et invite ses lecteurs à partager sa vive et bien juste reconnaissance. Dans cette belle édition, Robert a fait preuve de son habileté typographique, et de ses profondes connoissances

dans la littérature savante. Jusque-là il n'avoit imprimé d'autre grec que deux alphabets de 1528 et 1539 \* et de courts passages grecs dans quelques livres latins, mais du moment où la munificence royale eut mis à sa disposition les plus beaux types grecs qui aient jamais été faits, il se dévoua à l'impression des ouvrages en cette langue, sans négliger cependant aucun de ses autres travaux. Dans le cours de ces Nomenclatures on verra enregistrés et, autant qu'il sera convenable, signalés à l'attention du lecteur, les nombreux volumes qui furent le résultat de ce noble empressement.

Ces livres grecs des Estienne, ceux qu'avec les mêmes types, et avec non moins de soins et d'habileté, produisirent les Turnebe, les Morel, &c., si rigoureusement corrects, si bien imprimés, et vénéralés de tout le monde savant, ne sont cependant point arrivés à cette haute valeur pécuniaire, n'obtiennent point ces prix exagérés que l'on prodigue, je ne dirai point seulement aux éditions la plupart si estimables des Manuce, mais même à une multitude de livres, qui, à dire le vrai, ne sont que de vaines curiosités bibliographiques. Quelques volumes seulement des éditions Stéphaniennes sont hors de ligne: les *Poetae Graeci*, 1566, in-fol., sont encore chers, et en grand papier, leur prix est excessif. L'admirable *Thesaurus Graecae linguae* avoit acquis une valeur que les deux réimpressions de Londres et de Paris ont beaucoup fait déchoir. On se laisse aussi aller à payer chèrement le célèbre Nouveau-Testament grec in-16, de 1549, quand on est séduit par la beauté de sa conservation. Les bons exemplaires de l'Hérodote, de Thucydide, et des autres volumes de cette belle catégorie grecque, ne manquent point de bienveillants acquéreurs, non plus que les nombreux et si beaux volumes, soit grecs, soit latins, dans les formats au-dessous; mais rien de tout cela ne se surpasse, ne fait palpiter l'amateur, ou d'aise, quand il l'acquiert, ou de regret quand il le manque. Il semble que ce soit un succès d'estime, trop grave pour devoir être l'occasion de folies; et l'on re-

counoit que, dans leurs mutations de domiciles, ces vénérables volumes vont bien plus souvent aider le savant dans ses études, que chez les curieux, parer des tablettes dont ils seroient, certes, un des ornemens les plus recommandables. De cette édition d'Eusèbe, l'Histoire Ecclésiastique se paie plus que l'autre volume, qui est nécessairement moins usuel.

A partir de l'Eusèbe, Robert, sur la plupart de ses éditions, prit habituellement le titre d'Imprimeur du Roi, sans la restriction *Hebraicarum et latinorum literarum*, et ainsi qu'il l'avoit déjà fait pour ses deux alphabets, hébraïque et grec, l'un et l'autre datés de 1539.

Dans mon Catalogue de De Thou, 1679, t. I. p. 113, au volume *Historia Ecclesiastica* est cette note-manuscrite: *R. Marq. gr. p. cum notis mss. Thuani*. Je ne le retrouve pas dans le Catal. Soubise, où l'autre volume *Ev. Praeparatio*, relié en mar. vert, et faisant partie non désignée du n° 803, fut vendu 45 liv. 2 s.

Avis à l'heureux propriétaire actuel de l'*Historia Eccles.*, qui peut-être considéroit les notes manuscrites comme dépréciant son volume, ne se doutant pas qu'elles étoient de la main de l'illustre historien. Quant au format, je suis très disposé à croire qu'il n'a été tiré aucun papier plus grand que celui de toute l'édition. Il est beau et à grandes marges.

43. EUTROPII Epitome belli Gallici ex Suetonii Tranquilli monumentis quæ considerantur. In C. Julii Caesaris Commentarios de Bello Gallico ac Civili, Henrici Glareani poetæ laureati annotationes (cum nominibus populorum, urbium, fluviorum, montium, vulgari lingua redditis). — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLIII. In-8.

44. CRISPI SALLUSTII de Conjurazione Catilinæ historia. Ejusdem de bello Jugurthino. Portij Latronis declamatio contra L. Catilinam. Fragmenta quædam ex libris historiarum C. Crispi Sallustii. Ex vetustiss. codicibus omnia emendatiora: & ad finem, variæ lectiones annotatæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti*

\* Quant à l'alphabet grec de 1543, cité par le Dr. Will. Parr Gretwell, t. 1, p. 236, si vraiment il existe, ce n'est toujours qu'un alphabet; mais je crois qu'il y a erreur, et que c'est celui de 1548.

*Stephani*, typographi Regij. M. D. XLIIII. In-8. 3 s.

15. C. JULII CÆSARIS rerum ab se gestarum commentarii. De bello Gallico libri VIII. De bello civili Pompeiano libri III. De bello Alexandrino liber I. De bello Africo liber I. De bello Hispaniensi liber I. Ex vetustiss. scriptis codicibus emendatiore. Pictura totius Galliæ, Pontis in Rheno, Avarici, Alexiæ, Vxelloduni, Massiliæ, per Jucundum Veronensem, ex descriptione Cæsaris. Veterum Galliæ locorum, populorum, urbium, montium ac fluviorum brevis descriptio (cum notis Henrici Glareani). — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*, M. D. XLIIII. In-8. 40 s.

16. DIONIS CASSII Nicæi (Cocceius Nerva, Trajanus Nerva, Adrianus. Conflagratio Vesevi: latinè, Georgio Merula interprete) Ælius Spartianus, Julius Capitolinus, Ælius Lampridius, Vulcatius Gallicanus (de Imperatoribus Romanorum) Johannis Baptistæ Egnatij Veneti in eosdem annotationes. — *Ibid.* M. D. XLIIII. Id. Jun. In-8. 4 s.

17. AMMIANI MARCELLINI rerum gestarum libri XVIII, à decimoquarto ad trigessimum primum, nam XIII priores considerantur. Quanto vero castigatior hic Scriptor nunc prodeat, ex Hieronymi Frobenij epistola, quam hac de causa addidimus, cognosces. Librum trigessimum primum qui in exemplari Frobeniano non habetur, adjecimus ex codice Mariangeli Accursij. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLIIII. XVI. Cal. Jun. In-8. 6 s.

18. HERODIANI Historiæ de imperio post Marcum, vel de suis temporibus, è græco translata, Angelo Politiano interprete. — *Parisiis*, *Robertus Stephanus*. M. D. XLIIII. IX. Cal. Jun. In-8. 2 s.

19. TREBELLII POLLIO; FLAVIUS VOPISCUS (de Imperatoribus Romanis), Jo-

hannis Baptistæ Egnatij Veneti in eosdem annotationes. Sex. Aurelius Victor. Pomponius Lætus. Compendium historiæ Romanæ. Joh. Baptistæ Egnatij de principibus Romanorum. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLIIII. VI. Id. Jul. In-8. 4 s. 6 d.

20. ORATIO de sententia Christianissimi Regis scripta ad Serenissimos, Reverendissimos, Illustrissimos, Excellentissimos, Magnificos, Spectabiles viros, universosque sacri Imperij Ordines Spiraë conventum agentes. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regij. M. D. XLIIII. In-4. 2 s.

21. ORAISON escripte suvant l'intention du Roy treschrestien (François I) aux Seigneurs et Estas du Sainct Empire assemblez en la ville de Spire. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLIIII. In-4. 4 s. 6 d.

22. La même. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLIIII. In-8. 6 d.

23. RESPONSE a une epistre envoyee de Spire par ung secretaire allemand a ung serviteur du Roy treschrestien. Aultre epistre des choses faictes depuis quatre ans en Europe. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLIIII. In-4.

24. JOHANNIS Cardinalis Bellaii, episcopi Parisiensis, Francisci Olivarii, in senatu Parisiensi Præsidentis, & Africani Malleii, Ballivi Divionensis, Francisci I legatorum, Orationes duæ de sententia Christianissimi Regis ad serenissimos sacri Imperii Ordines Spiraë conventum agentes, anno 1544; necnon pro eodem Rege Defensio adversus Jacobi Omphalii maledicta, latinè & gallicè. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIIII. In-4.

Je prends cet intitulé dans la Bibl. de la France, n° 29,968. Elle met au n° suivant la traduction françoise de la Défense, dont elle indique pour 1554 une réimpression que l'on

voit aussi dans les Catalogues de Maittaire. Ce volume de la Défense a-t-il aussi la version des deux harangues; c'est ce que je n'ai pu vérifier, mais je pense le contraire. Enfin les Oraisons et la Défense en latin font-elles deux brochures séparées, ou bien un seul volume?

Je vois existant à la Bibliothèque Royale une pièce de 19 feuillets et un blanc, avec ce titre: « Adversus Iacobi Omphalii maledicta, pro rege Francorum Christianissimo Defensio: » sans aucune date, et se terminant sur le dix-neuvième feuillet par ces mots. *Ou la ou non*. Est-ce une portion du volume dont la Bibl. de la France donne plus ample détail, ou n'est-ce pas plutôt une première édition qui aura été suivie d'une réimpression réunissant plusieurs pièces?

Le françois, *Gallicè*, est-il réellement une portion de ce volume latin, ou bien cette mention *Latinè et Gallicè* vient-elle de ce que la Bibl. de la France aura pris et réuni les intitulés d'un exemplaire latin, à la fin duquel auroit été reliée la version françoise? c'est ce que je ne puis démêler exactement, et un examen de si petite importance ne pourroit être fait en toute certitude, que si l'on avoit sous la main, et en même temps, toutes ces pièces d'Oraisons, Apologies, Défenses, maintenant oubliées, presque sans intérêt, et d'autant plus rares, qu'on aura eu fort peu d'empressement à les recueillir et conserver.

J'ai cependant dû mettre quelque soin à noter et bien distinguer les diverses pièces de ce genre, à l'aide, tant de celles que j'ai pu voir, que des renseignements fournis par la Bibl. de la France, le Catal. de De Thou, &c.

25. DEFENCE pour le Roy de France Treschrestien, a l'encontre des injures & detractions de Iacques Omphalius, faicte nagueres en Latin par ung serviteur du Roy, & maintenant traduite en François, par Simon Brunel. — *Paris, Robert Estienne*. M. D. XLIII. In-4.

La Bibl. de la France, n° 17,611 et 29,969, attribue la traduction de cette pièce au savant Pierre Bunel, connu surtout par ses élégantes lettres latines; mais deux Catal. de Robert Est., qui, en ce cas, me semblent autorités certaines, Maittaire et les Catal. de la Bibl. Royale, portent en toutes lettres *traduite en françois par Brunel*.

Pour une réimpression de 1554, voyez ci-dessous, à cette année-là.

26. L. FENESTELLA de magistratibus, sacerdotiisque Romanorum. Pomponius Lætus itidem de magistratibus et sacerdotiis, & præterea de diversis legibus Romanorum. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani*. M. D. XLIII. In-8. 1 s. 3 d.

27. PLINIUS Secundus de viris illustribus; Suetonius de claris Grammaticis, Julius Obsequens de Prodigis. — *Lutetiæ, Robertus Stephanus*. M. D. XLIII. VII. Id. Jan. In-8. 4 s.

Il paroît que ce petit volume porte les deux dates de 1544 et 1545.

28. GULIELMI BUDEI Parisiensis consiliarii Regij supplicumque libellorum in Regia Magistri Forensia. — *Parisiis, Robertus Stephanus*. M. D. XLIII. In-fol. 42 s.

Ce volume est presque toujours accompagné du suivant de 1545, qui en est le complément indispensable.

#### M. D. XLV.

1. FORENSIUM verborum & loquendi generum quæ sunt, a Gulielmo Budæo proprio commentario descripta, gallica de Foro Parisiensi sumpta interpretatio: item græca aliquot verba Forensia dicendique genera, interdum latinè, interdum gallicè exposita: Gallicus Forensium verborum Index: cui ex diverso respondet latina ex Gulielmi Budæi Forensibus collecta interpretatio. — *Parisiis, Robertus Stephanus*. M. D. XLV. In-fol. 46 s.

2. BIBLIA SACRA latina: juxta veterem & vulgatam editionem: cui nova ex Hebræo columnatim respondet: ad cujus margines annotantur variæ lectiones & expositiones ex doctissimis Hebræorum commentariis, quibus explicantur obscu-

riores loci. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLV. 2 vol. in-8. 45 s.

A 2 col., plus 2 de notes marginales.

Voici comment ce livre est annoncé dans le Catalogue de Henri, sans date, mais certainement de 1569 ou 1570.

« Biblia ex duplici tralatione, vetere & nova eaque ex prælectionibus Francisci Vatabli emendata. Unde magna ex parte sumptæ annotationes, eorundem textui circumjectæ sunt. R. S. In-8. Valde minutis literis. »

Le véritable intitulé du livre ne porte que ces mots :

Biblia Quid in hac editione præstitum sit, vide in ea quam operi præposuimus ad lectorem Epistola. — *Lutetiae*, &c.

Après les Tables et le mot *Finis* est une partie de 28 feuillets non chiffrés contenant les 72 premiers Psaumes réimprimés avec de plus amples notes. *Diffusiores in priores Psalmos annotationes.*

La *Bibliotheca Latino-hebraica* de Jos. Imbonati, t. 1, p. 218-227 rapporte tout au long les reproches faits à cette édition dans l'Index expurgatoire d'Espagne, tant pour les notes, les tables, *Indices*, et les préfaces, que pour la nouvelle version qui est celle de Léon Juda, Zwinglien ; près de dix grandes pages in-folio, contiennent l'exposition de ce qu'on prescrit d'en ôter, d'y changer ou ajouter. Les qualifications injurieuses n'y sont pas épargnées, bien qu'on ne puisse éviter de rendre quelque justice au savoir de celui qu'on traite si durement.

« Robertus Stephanus, Calvinianus, Hæreticus primæ classis, Hebrææ linguæ haud ignarus. » *Et plus loin* : « Monemus Lectorem translationem novam, & scholia horum Bibliorum à Roberto Stephano, Auctore damnato, primum edita, & depravata fuisse. »

Ce travail si répréhensible, si coupable, ne fut cependant point jugé tel par d'autres théologiens, par des jésuites espagnols, qui, plus tard, en 1584, à Salamanque, réimprimèrent cette version latine et tout cet attirail de notes, avec beaucoup moins de changements que n'en avait prescrits la censure rapportée par Imbonati.

3. NOVUM TESTAMENTUM lat. — *Parisii* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-16.

Deux parties en un volume. La seconde commence après les Actes des Apôtres, avec un titre séparé, et de nouveaux chiffres. Sur l'un et l'autre titre on lit : « Brevés variarum tralationum annotationes adjecta veterum latinorum exemplarium manuscriptorum diversa lectione. »

4. HARMONIE Evangelicæ libri III. In quibus Evangelica historia ex quatuor Evangelistis ita in unum est contexta, ut nullius verbum ullum omissum, nihil alienum immistum, nullius ordo turbatus, nihil non suo loco positum : omnia vero literis & notis ita distincta sunt, ut quid cujusque Evangelistæ proprium, quid cum aliis, & cum quibus commune sit, primo statim aspectu deprehendere queas. Index ipsi Harmoniæ præponitur, qui ordinem in concinnanda ipsa Harmonia observatum ponit ob oculos. — VIII. Cal. Maii. M. D. XLV. — Annotationum liber unus, authore Andrea Osiandro. — *Lutetiae*, apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLV. III. Non. Maii. In-16. 3 s. 6 d.

Petit volume fort rare. L'énoncé du titre pourroit induire à croire qu'Osiander n'est l'auteur que des annotations ; mais c'est bien à lui qu'est due cette compilation laborieuse et qui n'est pas sans utilité. Maittaire fait deux volumes séparés des *Harmonies* et des *Notes* ; il s'est corrigé dans les *Annales*.

5. CHRISTIANA studiosæ juventutis institutio, per Christophorum Hegendorphinum. De disciplina item & institutione puerorum Othonis Brunfelsii Parænesis. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-8. 6 d.

6. DE INSTITUENDA vita, & moribus corrigendis juventutis, Parænesis, Christophoro Hegendorphino authore. Quo pacto item ingenui adolescentes formandi sint, præceptiones Christiani Theodidacti. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-8. 8 d.

7. CAROLI Stephani de Re Hortensii libellus, vulgaria herbarum, florum ac fruticum, qui in hortis conseri solent,

nomina latinis vocibus efferre docens ex probatis authoribus in adolescentulorum gratiam multo quam antea locupletior factus : cui nuper additus est alius libellus de cultu & satione arborum, ex antiquorum sententia. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. Prid. Id. Sept. In-8. 4 s. 6 d.

Avec une longue épître de l'auteur à son neveu Henri (Henriculo suo), alors âgé de dix-sept ans, dans laquelle il le félicite de recevoir les leçons et les sages préceptes d'un aussi digne maître. Voici quelques lignes de cette lettre qu'on peut lire entière dans *Maittaire*, p. 202 et 203.

« Felicissimè te adsecutum fuisse audio Jacobum Tusanum, virum et in docendo et in dicendo ac scribendo tantè apud eruditos omnes authoritatis... Ab eo non tantùm utriusque linguæ venustatem perdisces : sed etiam mores edoceberis planè dignos. »

8. (CAROLI Stephani) De latinis & græcis nominibus arborum, fruticum, herbarum, piscium & avium liber ex Aristotele, Theophrasto, Dioscoride, Galeno, Actio, Paulo Ægineta, Actuario, Nicandro, Athenæo, Oppiano, Æliano, Plinio, Hermolao Barbaro & Joanne Ruellio, cum gallica eorum nominum appellatione : editio secunda cui multa accesserunt. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. Cal. Sept. In-8.

Avant cette *Editio secunda* augmentée, il en avoit été fait deux en 1536 et 1544; deux autres ont suivi en 1547, et *apud Carolum Stephanum*, 1554.

9. ERASMI Paraphrasis, seu potius Epitome in Elegantias Laurentii Vallæ, Corn. Croci Farrago. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-8.

10. LES DÉCLINAISONS des noms et verbes que doivent sçavoir entièrement par cueur les enfans, ausquelz on veult bailler entree à la langue latine. Ensemble la manière de tourner les noms, pronoms, verbes tant actifs que passifs, gerondifs, supins & participes : les verbes *Sum, Volo, Nolo, Malo, Fero, Edo*

*es, Fio, Possum, Memini* : aussi les impersonelz. Des huit parties d'oraison. La manière d'exercer les enfans à décliner les noms et les verbes. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-8. 2 s.

11. MANUELIS Moschopuli de ratione examinandæ orationis libellus : græce. — Ex Bibliotheca regia. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. Prid. Cal. Jan. In-4. 8 s.

Première édition de ce savant Opuscule. Les grandes marges du volume ont fait croire à *Crevenna* que son exemplaire étoit sur grand papier.

12. HORATIUS. — Ibid. M. D. XLV. In-12 ou in-16.

Il y a dans cette année une édition parisienne de François Gryphe, in-12 ou in-16, et c'est ce que, par inadvertance, on aura pris pour une édition de R. Estienne, qui, je crois, n'existe pas.

13. JUN. JUVENALIS SATYRÆ XVI. A. Persii Satyræ VI ad vetustiss. scripta exemplaria emendatæ : quorum varias lectiones ad calcem rejecimus. — *Lutetiae* apud *Robertum Stephanum*. M. D. XLIV. A la fin : III. Non. Jan. M. D. XLV. In-8. 20 d.

14. M. ANNEI LUCANI de Bello civili libri decem. Ejusdem vita in fine operis. Ad vetustiss. scripta exemplaria emendati : quorum varias lectiones ad calcem rejecimus. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-8. 3 s.

15. TERENCEIUS, ex recensione Erasmi. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-8. 5 s.

16. DE Rebus in Gallia Belgica gestis et pace restituta Carmen. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLV. In-8.

Cahier de huit feuillets. L'auteur est anonyme. Au commencement sont des vers de S. Macrin, dont à l'exemple de *Maittaire*, Ann. III, 393, je transcris ici quelques-uns, parce qu'ils célèbrent de grands Imprimeurs.

Quod faustum felixque tibi divino futurum  
 Jam tuus in lucem prodeat iste liber...  
 Excusum nitidis formis emitte precamur,  
 Quales vel Stephanus, vel Colinaeus habet.  
 Nam per se pulchre quod serica palla puella,  
 Hoc, mihi crede, libro cusio tersa nova est.  
 Omnibus ut numeris igitur perfectus ad unguem  
 Exeat, & cultu splendidiore iuuet;  
 Elige chalcographis age de potioribus unum,  
 More Aldi exactum qui tibi vulget opus...

Nicéron attribue à Salmon Macrin ce petit poème de 450 vers élégiaques, mais on peut croire qu'il se trompe, car dans l'épigramme ou pièce de vers placée en tête, et dans laquelle Macrin conseille à l'auteur de se faire imprimer par quelque homme habile, ou Estienne, ou S. de Colines, il lui donne des louanges que jamais auteur de sens n'oserait se donner.

La Bibl. Hist. de la France, qui, sous le n° 17,620\*, Tom. IV, me fournit une partie de ces renseignements, ajoute : « On nous pardonnera ici cette remarque, qui pourra faire plaisir à quelques littérateurs. » A quelques-uns ce n'est pas sûr; car il a pu se faire que, de 1775 à 1837, personne n'ait eu souci ni besoin d'apercevoir ces lignes; mais après 60 ans elles portent leur fruit comme si elles avoient été mises là tout exprès pour moi, et c'est avec plaisir et reconnaissance que je fais usage de ces notes, ainsi que de plusieurs autres du même livre.

Je dois ajouter qu'en 1837, me confiant à de précises indications, et n'ayant pas alors Nicéron sous la main, je copiois une erreur. Nicéron, XXXI, pag. 273, met 1545, et non 1547, ainsi que je le disois.

47. *Æsopi Phrygis Vita & Fabulæ a viris doctissimis in latinam linguam conversæ. Apologi ex Chiliadibus Adagiorum Erasmi, ex Lamia Politiani, Crinito, Johanne Antonio, Campano, Gellio, Gerbellio, Mantuano & Horatio. Fabulæ item Aviani, Hadriano Barlando & Guilielmo Hermannio interpretibus. Fabulæ præterea Laurentij Abstemij.* — *Lutetiae, apud Robertum Stephanum.* XVII. Cal. Mart. M. D. XLV. In-8. 2 s. 6 d.

48. *VALERII MAXIMI dictorum factorumque memorabilium exempla. Adjecto Indice priorum nominum, rerumque memoria dignarum locupletissimo. Variæ lectiones ex vetustiss. codicibus.* —

*Lutetiae, ex officina Roberti Stephani typographi Regij. M. D. XLIII. A la fin : VII. Id. Jan. M. D. XLV. In-8. 5 s.*

M. D. XLVI.

4. *BIBLIA HEBRAICA (cum punctis). — Parisiis ex officina Roberti Stephani. M. D. XLIV—M. D. XLV—M. D. XLVI. 47 parties in-16, se reliant en 7 ou en 8 vol. 75 s.*

L'incertitude sur le format de ce livre, que l'on dit tantôt in-16, tantôt in-12, est détruite par les Catalogues de Robert et de Henri, sur lesquels on le qualifie in-16. Il paroît même que ces Imprimeurs n'ont rien fait en in-12, et que, chez eux, tout ce qui vient après l'in-8 est in-16 : aussi chaque cahier a 8 feuillets, 16 pages, et non pas 6 ou 12 feuillets qu'auroit l'in-12.

Cette petite édition que l'on dit fort exacte, est vraiment un bijou typographique, et peut-être ce qui a jamais été imprimé de plus beau en langue hébraïque. Il est seulement fâcheux que la grosseur des caractères ne soit pas en suffisante harmonie avec l'exigüité du format.

2. *NOVUM TESTAMENTUM (græcum) ex Bibliotheca regia. — Lutetiae ex officina Roberti Stephani typographi Regij, typis Regijs. M. D. XLVI. VII. Id. Novemb. In-16. 40 s.*

Coté 8 s. sur le premier Catalogue (la feuille de 1547), et 10 s. sur le suivant de 1552.

La publication de cet élégant volume tenoit à un projet d'impression de toute la Bible grecque en petit format, ainsi qu'on avoit fait pour le texte hébreu; mais ce projet n'a point été exécuté.

Griesbach, dans ses Prolegomènes, fait un long et critique examen de cette édition et des manuscrits consultés pour les deux in-16 de 1546 et 1549, et pour l'in-fol. de 1550.

3. *BIBLIA SACRA latina. Hebræa, chaldæa, græca & latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, cæterorum—*

que locorum quæ in ipsis Biblijs leguntur, restituta, cum latina interpretatione. Locorum descriptio è cosmographis. Index præterea rerum & sententiarum quæ in iisdem Biblijs continentur. His accesserunt schemata Tabernaculi Mosaici, & Templi Salomonis, quæ præeunte Francisco Vatablo hebraicarum literarum Regio professore doctissimo, summa arte & fide expressa sunt. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi regii. M. D. XLVI. Idib. Maii. In-fol. 60 s.

Cette prompte réimpression in-folio est une preuve du succès qu'avoit obtenu la belle édition de 1540.

4. LIBER PSALMORUM Davidis (Fr. Vatabli) Annotationes in eosdem ex Hebræorum commentariis. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVI. — Cantica quæ in Biblijs sparsim leguntur. Annotationes in eadem ex Hebræorum commentariis. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVI. *Et à la fin* : Excudebat *Robertus Stephanus* typographus Regius. *Lutetiae*, ann. M. D. XLVI. III. Cal. Mart. In-8. 5 s. 6 d.

Les *Cantica*, qui forment une partie distincte de 24 feuillets, avec son titre, sont néanmoins une portion nécessaire du volume, bien qu'on les trouve quelquefois séparément.

*Fetus tralatio* (la Vulgate) est en dedans, et sur la colonne de dehors est la traduction *Nova*, de Léon Juda, faite plus littéralement sur l'hébreu. D'un caractère suffisamment gros, ce volume fut imprimé pour la satisfaction de ceux qui lisoient péniblement les très petites lettres des deux Bibles in-8, de 1534 et 1545. « Reliqua volumina, singulatim eadem forma, aut majore etiam, si id expeti viderimus, deinceps dabimus. » Ce projet d'une Bible latine, ainsi complétée par des publications successives, est resté sans exécution.

A la suite des censures de la Bible de 1545, Imbonati donne celles de ce volume de Psalms, lesquelles occupent plus d'une grande page in-fol., et le même *Monemus Lectorum*... y est répété. Voyez ci-dessus, pag. 63, à la Bible latine de 1545.

5. PSALMI triginta (I, III, VI, XI, XII, XIII, XV, XXIII, XXX, XLII, C, CXIII, CXIV, CXX à CXXXIV, CXXXVII, CXLIV) Latine, cum poetica paraphrasi latina M. Antonii Flaminii. — *Parisijs* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. Cal. Jun. In-8.

Réimprimé par Charles Estienne en 1552.

6. EUSEBII Demonstratio evangelica. — 1545—46. In-fol.

Pour cet ouvrage et les autres écrits du même Eusèbe, voyez ci-dessus, à l'année 1544, page 59.

7. INSTITUTIONUM hebraicarum Abbreuiatio, M. Sancte Pagnino Lucensi auctore. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. v. Idib. Aug. In-8. 3 s.

8. OBSERVATIONES in linguam hebraicam, ad simplicem sacrarum literarum intelligentiam admodum necessariæ, Sancte Pagnino Lucensi auctore. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. VI. Non. Oct. In-8. 4 s.

Petite partie de 62 pages, chiffrées séparément, et devant être jointes au volume des *Institutiones*.

9. NATURÆ Verborum, insertis vulgaribus exemplorum interpretationibus, ad puerorum utilitatem. — Ibid. M. D. XLVI. In-8.

10. JOHANNIS Despauterij Ninivite Syntaxis : cum indice vocularum quarum aut constructio, aut significatio insignior est. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. In-4.

Voyez plus bas, page 77, à l'année 1550.

Je ne crois pas très fermement à l'existence de cette édition, notée dans *Fita Stephanorum*, mais d'une manière peu assurée. Il faut remarquer que l'édition de 1542 est *Editio tertia*, et celle de 1550, *quarta*, ce qui ne laisse guère place à une édition intermédiaire. Quant à celles que, d'après le Catalogue des Estienne, on pourroit croire exister sans date, il faudroit les avoir vues pour les

donner comme telles avec assurance, sans quoi l'on s'exposeroit à créer une série d'éditions sans dates, sur l'autorité de Catalogues qui auroient négligé de les énoncer.

41. **RUDIMENTA** Grammaticæ Thomæ Linaeri, ex Anglico sermone in latinum versa, interprete Georgio Buchanano Scoto. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. In-8.

Ce livre est sur deux Catalogues de R. Estienne annoncé *Minori forma*, 1 s. 3 d. *Maiore*, 20 d., ce qui désigne une édition in-4, et l'in-8 de cette année 1546.

42. (**ROBERTI** Stephani) **Dictionarium** latino-gallicum multo locupletius, Thesaurus nostro recens excuso ita ex adverso respondens, ut extra pauca quædam aut obsoleta, aut minus usitata vocabula, in hoc eadem sint omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata : adjectis authorum appellationibus, quas in superiore Latino-gallico prætermiseramus. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. III. Non. Jun. In-fol. 60 s.

Edition beaucoup plus ample que la première de 1538. N'ayant pas vu celle de 1543 que je ne connois que par le Catalogue de Pinelli, j'ignore quelles ont dû être les augmentations de cette édition intermédiaire. Quant à celle-ci, de 1546, on voit par l'énoncé de son titre qu'elle est combinée de manière à correspondre avec le *Thesaurus Latinæ linguæ*, et à rendre d'autant plus utile l'usage simultané de ces deux Lexiques. Les fils de Guill. Budé donnèrent à Robert communication de papiers de leur père, où il trouva pour son livre de bonnes additions, que, dans ce volume, il eut soin de désigner par la lettre B. A la fin, il mit un traité *De Venatione*, du même savant.

43. **DE DUPLICI** copia verborum Des. Erasmi Roterodami Commentarij duo (ex postrema authoris recognitione). — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. XIII. Cal. Jul. In-8. 4 s.

44. **PETRI** MOSELLANI Tabulæ de schematibus & tropis. In Rhetorica Philippi

Melanchthonis. In Erasmi Roterodami libellum de duplici copia. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. Non. Apr. In-8.

45. **DE SYLLABARUM** quantitate Regulæ speciales, quas Despauterius in carmen non redegit, autore Maturino Corderio, Grammaticæ professore. — *Ibid.* M. D. XLVI. III. Non. Decemb. In-8.

46. **M. T. CICERONIS** ad. Q. Fratrem dialogi de Oratore, de Claris Oratoribus, Orator, de optimo genere oratorum ; cum variis ad calcem lectionibus. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. In-16. 20 d.

47. **M. T. CICERONIS** Officiorum libri III. Cato Major, vel de Senectute ; Lælius, vel de Amicitia ; Paradoxa Stoicorum VI ; Somnium Scipionis ex libro sexto de Republica, cum Erasmi annotationibus, notis Phil. Melanchthonis in Officia ; & Barth. Latomi in Paradoxa. Quæ qui leget, facile quantum in ijs emendandis studium sit adhibitum intelliget. Additæ sunt in extremo opere variæ lectiones è libris manu scriptis, & ex ingenio. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. In-16. 4 s. 6 d.

48. **MARCI TULLII** Ciceronis Sententiæ illustriores. Apophthegmata item & Parabolæ sive similia aliquot, præterea ejusdem piæ sententiæ. Authore Petro Lagnerio, Compendiensi. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVI. In-8.

Après une préface *Lectori*, vient une dédicace de l'auteur de cette compilation *Petrus Lagnerius* (Pierre Lagner ou Lagnier, de Compiègne), à trois professeurs de droit, à Toulouse, et datée de cette ville, *Septimo Calend. Sept. Ann. 1544*, ce qui peut faire admettre l'existence de quelque autre édition première, antérieure à l'année 1546.

49. **ANDRIA** TERENTII, omni interpretationis genere, in adolescentulorum gratiam facilius effecta : ut ex hac co-

mœdia omnes deinde alias ab eodem comico conscriptas, nullo negotio assequantur juvenes bonarum literarum studiosi. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. XV. Cal. Maii. In-8.

20. JOANNIS SALMONII Macrini Juliodunensis \* Odarum libri tres ad P. Castellanum pontificem Matisconum. Jo. Bellaii cardinalis amplissimi Poemata aliquot elegantissima ad eundem Matisconum pontificem. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. In-8.

M. le docteur Will. P. Greswell, t. I, p. 269 de son ouvrage déjà cité sur la Typographie parisienne, parle d'une édition de Robert Est., 1549, in-8, contenant des poésies et discours françois de ce cardinal Jean du Bellay. M. Greswell ayant déclaré dans sa préface que son livre étoit fait sur des livres, on pourroit désirer qu'il eût indiqué le livre qui lui a fait connoître ce volume de 1549.

21. DE REBUS in Gallia Belgica nuper gestis, & pace restituta (Carmen). — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. In-8. 2 d.

22. LA COLTIVATIONE di Luigi Alamanni al Christianissimo Re Francesco primo. — Stampato in *Parigi* da *Ruberto Stephano* Regio Stampatore. M. D. XLVI. In-4.

Il faut au commencement du volume deux feuillets contenant une épître de l'auteur *Alla Serenissima madama la Dalphina*, et à la fin sur deux autres feuillets, le privilège de François I<sup>er</sup>. Ces quatre feuillets manquent quelquefois, et l'Errata qui occupe le verso du 154<sup>e</sup> feuillet n'a pas été imprimé dans tous les exemplaires. Il s'en trouve aussi dont le frontispice est relaié avec la date de 1548. Sans être exempt de fautes, cette édition parisienne est bien meilleure que ses deux réimpressions jantines de 1546 et 1549, in-8.

\* Salmonii, Salmon; Macrini, Maigret; sur-nom qui lui fut donné, tant en latin qu'en françois, et qui lui resta; Juliodunensis, né à Loudun.

23. *Æsopi Phrygis Vita et Fabulæ* plures & emendatioræ, ex vetustissimo codice Bibliothecæ regiæ. Græcæ. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. Nonis Novembribus. In-4. 3 s.

Belle édition.

24. DIONYSII Halicarnassei Antiquitatum Romanarum Lib. X. Græcæ. Ex Bibliotheca regiæ. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij, typis Regiis. M. D. XLVI. — *A la fin*: Cal. Feb. M. D. XLVII. — Dionysii Halicarnassei de compositione, seu orationis partium apta inter se collocatio, ad Rufum. Ejusdem artis Rhetoricæ capita quædam, ad Echecratem. Item quo genere dicendi sit usus Thucydides, ad Ammæum. Græcæ. — Ibid. Calend. Apr. M. D. XLVII. In-fol. 43 s.

Première édition. Volume non moins beau que ceux d'Eusèbe. J'en ai un exemplaire sur lequel sont de nombreuses notes de la main de Jac. Aug. De Thou.

25. LE TRESPAS, obsèques et enterrement de François premier, les deux sermons funebres prononcés esdictes obsèques, l'ung à Nostre-Dame de Paris, l'autre à Saint-Denys. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLVI. — Le Sacre & Couronnement d'Henry II. — *Paris*, *Rob. Estienne*. In-8.

Le Sacre est sans date, l'une et l'autre pièce en lettres rondes. Aux livres sans date on les retrouvera en lettres italiques.

A la fin de la liste des Livres de Robert, page 93, est placée l'énumération détaillée des divers Catalogues officinaux des Estienne, parmi lesquels se trouve celui de Robert, de cette année 1546.

---

M. D. XLVII.

4. MICHAELIS Syngeli presbyteri Hierosolymitani de laudibus divi Dionysii

libellos : græce. Ed. Godefrido Tilmanno e Cartusia Parisiensi. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVII. Non. Mart. In-4. 4 s. 6 d.

2. (CAROLI Stephani) De Latinis & Græcis nominibus arborum, fruticum, herbarum, piscium & avium liber, ex Aristotele, Theophrasto, Dioscoride, Galeno, Aetio, Paulo Ægineta, Actuario, Nicandro, Athenæo, Oppiano, Æliano, Plinio, Hermolao Barbaro & Joanne Ruellio : cum Gallica eorum nominum appellatione. Tertia editio. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVII. XIII. Cal. August. In-8.

Il a été dit ci-dessus, page 64, que l'édition *secunda*, de 1545, avait été précédée de deux autres, en 1536 et 1544.

3. DE GALICA Verborum Declinatione. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regij. — *Et à la fin* : Excudebat *Robertus Stephanus* typographus Regius *Parisiis*. Ann. M. D. XLVII. Non. Decemb. In-8.

4. CONTEXTUS Universæ grammaticæ Despauterianæ, cum suorum Commentariorum epitome, brevissime concinnata per Johannem Pellissonem Condriensem. — *Lutetiae*, *Robertus Stephanus*. M. D. XLVII. In-8. 2 s.

Cat. Bibl. Thuanæ, II, p. 222.

C'est sans doute la même édition qui se trouve indiquée, sans sa date, dans le Cat. de 1552.

5. Rudimenta prima latinæ grammaticæ, Johanne Pellissone Condriensi auctore. — *Lutetiae*, *Robertus Stephanus*. M. D. XLVII. In-8. 20 d.

Même Cat. de De Thou, même page.

6. MODUS examinandæ constructionis in oratione, Johanne Pellissone Condriensi auctore. — *Ibid.* M. D. XLVII. In-8.

7. RUDIMENTA grammaticæ Thomæ Linaeri, ex Anglico sermone in Latinum versa, interprete Georgio Buchanano

Scoto. — *Lutetiae* in officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVII. Cal. Apr. In-4.

8. DICTIONARIOLUM puerorum, &c. — *Lutetiae*, *Robertus Stephanus*. M. D. XLVII. Calendis Octob. In-4.

9. Les MOTS françois selon l'ordre des lettres. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLVII. In-4. 4 s. 4 d.

Seconde édition : la première est de 1544, la prochaine, en 1557, prendra le titre de Dictionnaire et petit Dictionnaire.

10. LA MANIERE de tourner en langue Françoise les Verbes : reveue et corrigée en grande diligence. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. XLVII. In-4.

11. DE RECTA latini græcique sermonis pronunciatione, Desid. Erasmi Rotodami Dialogus, in hac novissima editione locupletatus. Ex postrema authoris recognitione, in qua multa mutata & addita. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVII. XVI. Cal. Julii. In-8. 4 s. 6 d.

12. METHODUS conscribendi Epistolas, per Christophorum Hegendorphinum. Ejusdem dragmata locorum tum Rhetoricorum, tum Dialecticorum, cum exemplis ex optimis quibusque authoribus. Ejusdem exempla statûs conjecturalis, finitivi, qualitatis. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVII. IX. Cal. Maii. In-8. 6 d.

13. IN CICERONIS Partitiones commentaria Georgii Vallæ & de optimo genere oratorum. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVII. XVI. Cal. Junii. In-8. 2 s.

14. M. TULLII Ciceronis Epistolæ ad Atticum, ad M. Brutum, ad Quintum Fratrem, summa diligentia castigatæ, ut in iis menda, quæ plurima erant, paucissima jam supersint. — Pauli Manutii in easdem Epistolas scholia, quibus abditæ locorum sensus ostenduntur : cum

explicatione castigationum, quæ in his Epistolis pene innumerabiles factæ sunt. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. Calendis Aprilibus. In-16.

Imprimé, ainsi que le volume *De Officiis*, de 1546, pour compléter les sept volumes du Cicéron de S. de Colines *Libri Rhetorici*, 1 vol. 1545; *Orationes*, 3 vol. 1543-44; *Epistolæ familiares*, 1 vol. 1545, et *Philosophica*, 2 vol. 1545. Les huit volumes de cette rare et jolie édition se vendoient ensemble 45 s., et séparément, quelques sous de plus.

45. EPITOME Fabii Quintiliani nuper summo & ingenio, & diligentia collecta, qua possit studiosa juvenus quicquid est Rhetoricæ institutionis apud ipsum authorem breviori compendio, & multo facilius adsequi : authore Jona philologo. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. In-8.

Copie d'une précédente édition de Simon de Colines, 1531, in-8.

46. JOANNIS Murimellii Ruremundensis Tabulæ in artis componendorum Versum Rudimenta. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani*. M. D. XLVII. XV. Cal. Mart. In-8.

47. OVIDII Elegia de Nuce, cum Erasmi Commentario. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani*. M. D. XLVII. IX. Cal. Julii. In-8.

48. APOPTHEGMATUM Opus cum primis frugiferum vigilanter ab ipso recognitum authore, è græco codice correctis aliquot locis, in quibus interpretes Diogenis Laertii lapsus erat, Des. Erasmo Roterodamo authore. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. Cal. Jul. In-8. 8 s.

49. PAEDOLOGIA Petri Mosellani Protegensis, Dialogi XXXVII. Dialogi pueriles Christophori Hegendorphini XII. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani*. M. D. XLVII. In-8. 40 d.

20. DIONYSII Alexandrini de Situ orbis libellus, Eustathii Thessalonicensis archiepiscopi commentariis illustratus, Græce. Ex Bibliotheca Regia. — *Lutetiae, ex officina Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. In-4. 8 s.

21. LE TRESPAS, Obseques et enterrement de treshault, trespuissant, et tresmagnanime François par la grace de Dieu, Roy de France, treschretien, premier de ce nom, prince clement, pere des arts et sciences. — Les deux Sermons funebres prononcez esdictes obseques, l'ung a Nostre-Dame de Paris, l'autre a Saint Denis en France, par Pierre Chastelain. — *Paris, Robert Estienne*. 1547 et 1548. In-8.

Maittaire, Ann. III, 400, met : « P. Gallandii Oratio in funere Francisco Regi à professoribus Regiis facto. » Mais c'est une erreur. Almelooven, qu'il cite, ne mentionne, page 10, que l'Oraison latine suivante. L'autre pièce, par Galland, imprimée par Vasosan, in-4, ne l'a point été par Robert.

22. PETRI Castellani, Episcopi Matisconensis, Oratio in funere Francisci Regis Francorum habita. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. In-4.

23. ORAISON funebre de François I, contenant un brief discours de ses gestes, faits et actions les plus remarquables; traduite du latin de Pierre Du Chastel, par Jean Martin. — *Paris, Robert Estienne*. M. D. XLVII. In-4.

L'auteur, sinon de cette relation, au moins des Oraisons funebres, est le savant et vertueux prélat Petrus Castellanus. Ami des lettres, il eut une bienveillance toute particulière pour Robert Estienne, qu'en plus d'une occasion il protégea contre les persécutions de la Sorbonne.

Les écrivains du temps le nomment Chastelain, ou Castellan, et plus souvent Du Chastel, ce qui étoit son vrai nom.

On verra dans la vie de Robert que ces Oraisons funebres furent le prétexte d'une ac-

cusation d'impïété qui, dirigée bien plutôt contre l'Imprimeur que contre l'auteur, ne laisse aucune incertitude sur les motifs haineux qui la suggéroient.

Les deux *Sermons funèbres* ont été réimprimés à la suite de *P. Castellani Vita*, auctore P. Gallandio. 1674, in-8.

24. CAROLI Stephani Libellus de Vasculis ex Baylio. — *Lutetiae*, ex officina Roberti Stephani. M. D. XLVII. VI. Cal. Maii. In-8.

25. CAROLUS Stephanus de re vestiarum ex Baylio : tertia editio. — *Lutetiae*, ex officina Roberti Stephani. M. D. XLVII. Nonis Decembribus. In-8.

Les deux précédentes éditions sont de 1536 et 1541.

---

M. D. XLVIII.

1. GULIELMI Budæi Parisiensis Consiliarii Regii, supplicumque libellorum in Regia Magistri Forensia. — *Conradus Badius Lutetiae* excudebat Roberto Stephano typographo Regio. M. D. XLVIII. VI. Non. Maii. In-fol. 42 s.

2. FORENSIUM verborum et loquendi generum quæ sunt a Gulielmo Budæo proprio Commentario descripta, Gallica de foro Parisiensi sumpta Interpretatio. Gallicus Forensium verborum Index : cui ex diverso respondet Latina ex Gulielmi Budæi Forensibus collecta Interpretatio. — *Lutetiae*, ex officina Roberti Stephani typographi Regii. M. D. XLVIII. In-fol.

Ainsi qu'il a été dit à l'année 1544, cette partie interprétative est le complément nécessaire des *Forensia*.

3. (CAROLI Stephani) Seminarium et Plantarium fructiferarum præsertim arborum quæ post hortos conseri solent, denuo auctum & locupletatum. Huic accessit alter libellus de conserendis arbo-

ribus in seminario : deque iis in plantarium transferendis atque inserendis. — *Lutetiae*, ex officina Roberti Stephani. M. D. XLVIII. III. Id. Decemb. In-8. 2 s.

4. ALEXANDRI TRALLIANI medici lib. XII. Rhazæ de pestilentia libellus, ex Syrorum lingua in Græcam translatus : græce. Ex Bibliotheca regia. Jacobi Goupyli in eosdem castigationes. — *Lutetiae* ex officina Roberti Stephani typographi Regii. M. D. XLVIII. Prid. Non. Jan. In-fol.

Première édition, peu commune, et l'une des plus belles de ces habiles Imprimeurs. Harwood dit de ce volume que c'est un des livres grecs les mieux imprimés qu'il ait jamais vus, et l'a-t-il vu bien véritablement? Dans toutes ses éditions il l'annonce in-4, quoique ce livre, soit évidemment in-folio (Note de mon Catalogue, t. I, p. 270).

L'éditeur J. Goupyl dit, dans son *Epître au Collège des Médecins de Paris*, qu'invité par Robert Estienne à collationner deux manuscrits d'Alex. Trallien et de Rhaza, de la Bibliothèque Royale, il avoit été habilement aidé dans ce travail par André Tiragueau.

5. THESAURUS linguæ sanctæ; ex R. David Kimhi ספר השרשיים (radicum libro) Sancte Pagnino Lucensi auctore; contractor & emendator. — *Lutetiae* ex officina Roberti Stephani. XII. Cal. Feb. M. D. XLVIII. In-4.

Et non pas in-folio, comme le dit Ahmeloveen, p. 49, ni in-8, ainsi qu'il est imprimé dans les deux listes de Maillaire, erreur que cependant il avoit corrigée à la page 122.

6. ALPHABETUM græcum Regiis trium generum characteribus postremo excusum. — *Lutetiae* ex officina Roberti Stephani typographi Regii. M. D. XLVIII. *Et à la fin* : Excudebat Robertus Stephanus typographus Regius. Ann. M. D. XLVIII. In-8. 4 s.

Je n'ai vu que l'édition de 1550, à laquelle celle-ci est indubitablement semblable.

7. COMMENTARIUM linguæ græcæ, Gulielmo Budæo, consiliario Regio, suppli-

mædia omnes deinde alias ab eodem comico conscriptas, nullo negotio assequantur juvenes bonarum literarum studiosi. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. XV. Cal. Maii. In-8.

20. JOANNIS SALMONII Macrini Julioduncensis \* Odarum libri tres ad P. Castellanus pontificem Matisconum. Jo. Bellaii cardinalis amplissimi Poemata aliquot elegantissima ad eundem Matisconum pontificem. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. In-8.

M. le docteur Will. P. Greswell, t. I, p. 269 de son ouvrage déjà cité sur la Typographie parisienne, parle d'une édition de Robert Est., 1549, in-8, contenant des poésies et discours françois de ce cardinal Jean du Bellay. M. Greswell ayant déclaré dans sa préface que son livre étoit fait sur des livres, on pourroit désirer qu'il eût indiqué le livre qui lui a fait connoître ce volume de 1549.

21. DE REBUS in Gallia Belgica nuper gestis, & pace restituta (Carmen). — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. In-8. 2 d.

22. LA COLTIVATIONE di Luigi Alamanni al Christianissimo Re Francesco primo. — Stampato in *Parigi* da *Ruberto Stephano* Regio Stampatore. M. D. XLVI. In-4.

Il faut au commencement du volume deux feuillets contenant une épître de l'auteur *Alla Serenissima madama la Dalphina*, et à la fin sur deux autres feuillets, le privilège de François I<sup>er</sup>. Ces quatre feuillets manquent quelquefois, et l'Errata qui occupe le verso du 154<sup>e</sup> feuillet n'a pas été imprimé dans tous les exemplaires. Il s'en trouve aussi dont le frontispice est refait avec la date de 1548. Sans être exempt de fautes, cette édition parisienne est bien meilleure que ses deux réimpressions jurtines de 1546 et 1549, in-8.

\* Salmonii, *Salmon*; Macrini, *Maigret*; surnom qui lui fut donné, tant en latin qu'en françois, et qui lui resta; Julioduncensis, né à *Loudun*.

23. *Æsopi Phrygis Vita et Fabula* plures & emendatiores, ex vetustissimo codice Bibliothecæ regiae. Græce. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLVI. Nonis Novembribus. In-4. 3 s.

Belle édition.

24. DIONYSII Halicarnassei Antiquitatum Romanarum Lib. x. Græce. Ex Bibliotheca regia. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij, typis Regiis. M. D. XLVI. — *A la fin*: Cal. Feb. M. D. XLVII. — *Dionysii Halicarnassei* de compositione, seu orationis partium apta inter se collocacione, ad Rufum. Ejusdem artis Rhetoricæ capita quædam, ad Echecratem. Item quo genere dicendi sit usus Thucydides, ad Amæum. Græce. — Ibid. Calend. Apr. M. D. XLVII. In-fol. 43 s.

Première édition. Volume non moins beau que ceux d'Eusèbe. J'en ai un exemplaire sur lequel sont de nombreuses notes de la main de Jac. Aug. De Thou.

25. LE TRESPAS, obsèques et enterrement de François premier, les deux sermons funebres prononcés esdictes obsèques, l'ung à Nostre-Dame de Paris, l'autre à Saint-Denys. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. XLVI. — Le Sacre & Couronnement d'Henry II. — *Paris*, *Rob. Estienne*. In-8.

Le Sacre est sans date, l'une et l'autre pièce en lettres rondes. Aux livres sans date on les retrouvera en lettres italiques.

A la fin de la liste des Livres de Robert, page 93, est placée l'énumération détaillée des divers Catalogues officinaux des Estienne, parmi lesquels se trouve celui de Robert, de cette année 1546.

---

M. D. XLVII.

4. MICHAELIS Syngeli presbyteri Hierosolymitani de laudibus divi Dionysii

48. LUCIANI Dialogi aliquot per Erasmus latine versi, cum Nicolai Boscoducensis explanatione. His accesserunt aliquot alii ejusdem Luciani Dialogi mire festivi, eodem Erasmo interprete. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani*. M. D. XLVIII. XII. Cal. Maii. In-8.

49. DIONIS Romanarum Historiarum libri XXIII (videlicet) à XXXVI ad LVIII usque : græce. Ex Bibliotheca regia. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani* typis Regiis. M. D. XLVIII. Prid. Cal. Febr. In-fol. 40 s.

Première et belle édition, avec des corrections de Henri et de son père, qui se plaint avec raison de n'avoir pu imprimer ce livre que d'après un très mauvais manuscrit.

Ce livre existe en grand papier à la Bibl. Royale. Crevenna en avoit aussi un exemplaire.

#### M. D. XLIX.

4. NOVUM TESTAMENTUM (græcum) ex Bibliotheca regia. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani* typographi Regij, typis Regiis. M. D. XLIX. III. Id. Oct. In-16. 40 s.

Il ne m'est pas permis de ne pas redire ici ce qui a été mille fois répété, que c'est dans ce volume de 1549, et non pas dans l'édition de 1546, que la faute *pulres* pour *plures* se trouve sur la première page de la préface, laquelle faute sert à discerner les deux éditions, même quand les titres en auroient été déplacés ou changés.

Malgré sa réputation d'exactitude si justement établie, cette édition de 1549 n'est pas entièrement exempte de fautes typographiques ; on pourroit, dit-on, lui en reprocher jusqu'à 14, et seulement 12 à celle de 1546. Les savants qui ont fait de ces deux volumes un minutieux examen disent aussi que l'édition de 1549 est en 67 endroits différente de celle de 1546 ; que, de ces leçons différentes, quatre seroient douteuses, trente-sept mauvaises, et vingt-six bonnes et véri-

tables ; de manière qu'en somme, l'édition première auroit onze bonnes leçons de plus que la seconde ; calcul à l'angloise, qui n'empêche pas que l'édition de 1549 ne continue à être plus recherchée que celle de 1546. Elle est aussi beaucoup plus rare, sans cependant qu'un exemplaire de moyenne conservation, ce que les Anglois nomment *an indifferent copy*, vaille au-delà de quelques francs.

Dans la même année 1549, avec de semblables caractères, et sans doute avec une fonte des mêmes types, fut imprimée à Paris, chez Benoist Prevost, une autre édition in-16, partagée en deux volumes, et n'ayant point aux marges, comme celles de Robert, des lettres grecques indiquant la division des anciens chapitres grecs. Sur une partie des exemplaires on lit qu'elle est faite aux dépens de la veuve d'Arnold Birckmann, et sur d'autres c'est pour Pierre Hautin ou Hutin, Il y aura eu partage de l'édition.

2. HEBRÆA & Chaldæa nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, cæterorumque locorum quæ in Bibliis leguntur, ordine Alphabeti Hebraici. Index rerum ac sententiarum. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLIX. XIII. Cal. Maii. In-4. 6 s. 6 d.

3. CHRISTOPHORI Hegendorphini Institutio, et Othonis Brunsfelsii Parænesis. — *Lutetiae ex officina Roberti Stephani*. M. D. XLIX. II-8.

4. HEBRAICARUM INSTITUTIONUM libri IIII, Sancte Pagnino Lucensi auctore, ex R. David Kimhi priore parte כבולול (complementum) quam חלק הוקדוק (pars grammatices) inscripsit, fere transcripti. — *Lutetiae Parisiorum*, excudebat Robertus Stephanus. M. D. XLIX. XIII. Cal. Maii. In-4. 48 s.

Cet ouvrage, à l'édition duquel présida Joannes Leirartius (Le Jart), est, ainsi qu'il est déclaré sur le titre, en grande partie extrait de la Grammaire Hébraïque du savant rabbin D. Kimhi.

5. INSTITUTIONES linguæ Græcæ Nic. Clenardo auctore. Pro eujus meditationibus Græcanicis Manuelis Moscopuli

explicatione castigationum, quæ in his Epistolis pene innumerabiles factæ sunt. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. Calendis Aprilibus. In-46.

Imprimé, ainsi que le volume *De Officiis*, de 1546, pour compléter les sept volumes du Cicéron de S. de Colines *Libri Rhetorici*, 1 vol. 1545; *Orationes*, 3 vol. 1543-44; *Epistolæ familiares*, 1 vol. 1545, et *Philosophica*, 2 vol. 1545. Les huit volumes de cette rare et jolie édition se vendent ensemble 45 s., et séparément, quelques sous de plus.

45. EPITOME Fabii Quintiliani nuper summo & ingenio, & diligentia collecta, qua possit studiosa juvenus quicquid est Rhetoricæ institutionis apud ipsum auctorem breviori compendio, & multo facilius adsequi : auctore Jona philologo. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. In-8.

Copie d'une précédente édition de Simon de Colines, 1531, in-8.

46. JOANNIS Murmellii Ruremundensis Tabulæ in artis componendorum Versuum Rudimenta. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVII. XV. Cal. Mart. In-8.

47. OVIDII Elegia de Nuce, cum Erasmi Commentario. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVII. IX. Cal. Julii. In-8.

48. APOPTHEGMATUM Opus cum primis frugiferum vigilantè ab ipso recognitum auctore, è græco codice correctis aliquot locis, in quibus interpres Diogenis Laertii lapsus erat, Des. Erasmo Roterodamo auctore. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. Cal. Jul. In-8. 8 s.

49. PAEDOLOGIA Petri Mosellani Protergensis, Dialogi XXXVII. Dialogi pueriles Christophori Hegendorphini XII. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLVII. In-8. 10 d.

20. DIONYSII Alexandrini de Situ orbis libellus, Eustathii Thessalonicensis archiepiscopi commentariis illustratus. Græce. Ex Bibliotheca Regia. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. In-4. 8 s.

24. LE TRESPAS, Obseques et enterrement de treshault, trespuissant, et tresmagnanime François par la grace de Dieu, Roy de France, treschretien, premier de ce nom, prince clement, pere des arts et sciences. — Les deux Sermons funebres prononcez esdictes obseques, l'ung a Nostre-Dame de Paris, l'autre a Saint Denis en France, par Pierre Chastelain. — Paris, Robert Estienne. 1547 et 1548. In-8.

Maittaire, Ann. III, 400, met : « P. Gallandii Oratio in funere Francisco Regi à professoribus Regiis facta. » Mais c'est une erreur. Almelooven, qu'il cite, ne mentionne, page 10, que l'Oraison latine suivante. L'autre pièce, par Gallaud, imprimée par Vasco-san, in-4, ne l'a point été par Robert.

22. PETRI Castellani, Episcopi Matisconensis, Oratio in funere Francisci Regis Francorum habita. — Parisiis, ex officina *Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. XLVII. In-4.

23. ORAISON funebre de François I, contenant un brief discours de ses gestes, faicts et actions les plus remarquables; traduite du latin de Pierre Du Chastel, par Jean Martin. — Paris, Robert Estienne. M. D. XLVII. In-4.

L'auteur, sinon de cette relation, au moins des Oraisons funèbres, est le savant et vertueux prélat Petrus Castellanus. Ami des lettres, il eut une bieuveillance toute particulière pour Robert Estienne, qu'en plus d'une occasion il protégea contre les persécutions de la Sorbonne.

Les écrivains du temps le nomment Chastelain, ou Castellan, et plus souvent Du Chastel, ce qui étoit son vrai nom.

On verra dans la vie de Robert que ces Oraisons funèbres furent le prétexte d'une ac-

corum VI. Somnium Scipionis, ex libro sexto de Republica. Quæ qui leget, facile quantum in iis emendandis studium sit adhibuit intelliget. Additæ sunt in extremo opere variæ lectiones à libris manu scriptis, & ex ingenio. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIX. XII. Cal. Dec. In-8. 2 s. 6 d.

15. P. VIRGILII Maronis Opera & Opuscula. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. XLIX. In-16.

16. HORATHI Poemata, Scholiis, & argumentis ab Henrico Stephano illustrata. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* M. D. XLIX. In-8. 5 s.

Henri Estienne n'avoit alors que 21 ans.

17. JUNII JUVENALIS & Auli Persii Flacci Satyræ. Jam recens recognitæ, simul ac adnotatiunculis quæ brevis commentarii vice esse possint illustratæ. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIX. In-8. 20 d.

18. DES. ERASMUS de Civilitate morum. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIX. XIII. Cal. Octobr. In-8.

19. GEORGIUS MERULA de gestis Ducum Mediolanensium, sive de antiquitatibus Vicecomitum. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIX. In-4.

20. PAULI Jovij Novocomensis (episcopi Nucerni) Vitæ duodecim Vicecomitum Mediolani Principum (cum iconibus illorum ad vivum expressis). Ex Bibliotheca Regia. — *Lutetiae* ex officina *Rob. Stephani* Typographi Regij. M. D. XLIX. In-4. 6 s.

La préface de l'auteur à Henri, dauphin, depuis Henri II, est datée de Rome, III Kal. Aprilis, 1547. Les portraits, gravés en bois, sont au nombre de dix, et, à chacun, l'auteur fait connoître d'après quelle peinture il a été exécuté.

21. L. FENESTELLA de Magistratibus,

sacerdotijsque Romanorum. Pomponius Lætus itidem de Magistratibus et sacerdotijs, & præterea de diversis legibus Romanorum. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. XLIX. Cal. Feb. In-8. 4 s. 3 d.

22. LAZARI Bayfii Annotationes in L. II. de captivis, & postliminio reversis: in quibus tractatur de re navali. Eiusdem Annotationes in tractatum De auro & argento legato, quibus Vestimentorum & Vasculorum genera explicantur. (His omnibus imagines ab antiquissimis monumentis desumptas ad argumenti declarationem subjunximus.) Antonii Thylesii de coloribus libellus, à coloribus vestium non alienus. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regij. M. D. XLIX. Prid. Id. Septemb. In-4. 40 s.

Réimpression de l'édition de 1536.

---

M. D. L.

4. NOVUM JESU CHRISTI D. N. Testamentum, græce, ex Bibliotheca regia. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*, Regij typis. M. D. L. XVII. Cal. Jul. In-fol. 35 s.

Cette édition, si recommandable par la beauté de son exécution et par son importance littéraire, est formée sur l'attentive collation de nombreux manuscrits que, pour ses deux in-16 de 1546 et 1549, Robert avoit déjà plus ou moins complètement consultés, et dont il donne en marge les principales variantes, ce que n'avoit pu admettre l'exiguïté des pages de petit format. Le texte de celle-ci, sans être absolument exempt de toute erreur typographique, est réputé plus correct qu'aucune des éditions antérieures, et même plus que la plupart de celles qui sont venues après; et ce volume, dû à la diligence et sagacité personnelles de Robert, suffiroit seul pour assurer sa réputation comme savant littérateur et typographe distingué. Henri,

son fils, alors dans le cours de ses excursions littéraires en diverses parties de l'Europe, et notamment en Italie, se trouvant à Paris pendant l'impression de cet in-folio, fit pour cette édition une pièce de 72 vers grecs, qui est placée au commencement du volume.

L'impression achevée, Robert étoit au bout de son travail, mais non pas de ses peines; et les Sorbonistes ne négligèrent rien pour lui faire interdire de publier ce beau et respectable volume. Enfin, après maintes tracasseries, après des quasi-décisions contradictoires, des voyages à la suite de la Cour, et de très onéreuses pertes de temps, il obtint pleine permission de publier et vendre, et défense fut faite aux docteurs de l'inquiéter à ce sujet.

Lorsque parut la Bible latine de 1545, les ennemis ecclésiastiques de Robert purent y trouver occasion de satisfaire leur haine, et crier anathème contre ses annotations, ravis de ce que quelques-unes, peut-être, n'étoient pas en suffisante harmonie avec les doctrines absolues du catholicisme. Outrant une vérité matérielle pour en faire résulter une fausseté, ils purent aussi faire croire que Fr. Vatable étoit étranger à ces notes, et que l'on avoit frauduleusement fait emploi de son nom, parce qu'effectivement on ne les avoit pas reçues de lui, et qu'elles étoient le résultat de ses leçons publiques sur la Bible, *dictata magistri*. Ajoutez à cela que le moine, sans doute effrayé de ces clameurs, et peu désireux de devenir un *bienheureux compagnon martyr*, se hâta, dit-on, de désavouer les notes, ou au moins de se montrer mécontent de leur publication. Mais dans le soulèvement sorbonique contre cette édition in-fol. du N. T. grec, nul autre prétexte que des accusations d'infidélités que l'on ne se mettoit pas fort en peine de prouver, et dont plusieurs de ces docteurs auroient été en toute incapacité d'alléguer les textes, pour eux-écriture inconnue et indéchiffrable: (*Grecum est, non legitur*). Si en cette occasion Robert réussit à faire taire la haine, il ne l'amorça pas: l'autorité déclara le livre irréprochable, mais la Sorbonne n'en oubliâ point l'éditeur; et, avant qu'une année soit écoulée, nous allons le voir obligé de fuir en une terre étrangère, et d'abandonner sa patrie, qu'il honoroit par de nobles et pénibles travaux.

Une préface de Robert, *Sacrarum Litterarum studiosis*, en grec d'abord, et ensuite en latin, occupe le feuillet qui suit celui de l'intitulé. En voici un extrait:

« Superioribus diebus, Christiane lector, Novum Domini nostri JESU CHRISTI Testamentum, qua, dictante Spiritu Sancto, scriptum fuit lingua, cum vetustissimis sedecim scriptis exemplaribus quanta maxima potuimus cura & diligentia collatum, minore forma, minutioribusque Regiis characteribus tibi excudimus. Idem nunc, iterum et tertio cum isdem collatum, majoribus vero etiam Regiis typis excusum tibi offerimus: iis præfixis, (nequid desyderes) insertive, aut in calce positus, quæ usquam in scriptis aut excusis leguntur codicibus: quæ omnia, angusta alterius forma capere non potuerat. Ad hæc, in margine interiori varias codicum lectiones addidimus; quarum unicuique numeri Græci nota subjuncta est, quæ nomen exemplarium, unde sumpta est, indicet: aut exemplarium nomina, quum plures sunt numeri. Iis namque placuit, primo, secundo, ad sextum decimum usque nomina imponere: ut primo, Complutensem editionem intelligas, quæ olim ad antiquissima exemplaria fuit excusa: cui certè cum nostris mirus erat in plurimis consensus. Secundo, exemplar vetustissimum, in Italia ab amicis collatum. Tertio, quarto, quinto, sexto, septimo, octavo, decimo et quintodecimo, ea quæ ex Bibliotheca Regis habuimus. Cætera sunt ea quæ undique corrogare licuit... »

2. CAROLI STEPHANI libri tres de nutrimentis ad Bayllium inquisitorem regium. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. In-8. 2 s.

Guillaume Bailly, président à la Chambre des Comptes.

3. ALPHABETUM Hebraicum. — *Parisiis*, excudebat *Robertus Stephanus*, typographus Regius. M. D. L. In-8.

4. ALPHABETUM Græcum Regiis trium generum characteribus postremo excusum. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi regii. M. D. L. Ex privilegio Regis. *A la fin*: Excudebat *Robertus Stephanus* typographus Regius, ann. M. D. L. In-8. 4 s.

Cette édition, dont voici le titre exactement copié sur un exemplaire, n'est sans doute qu'une réimpression de celle de 1548, que je n'ai point vue. Cette brochure de 32 feuillets a l'avantage d'être un excellent spécimen des trois beaux caractères qui ont tant honoré les presses françaises, et de donner le tableau exact de leurs nombreuses ligatures et abréviations.

5. *MEDITATIONES* Græcanicæ in artem Grammaticam, auctore Nicolao Clenardo : in eorum gratiam, qui viva præceptoris voce destituuntur, & literas Græcas suo ipsorum ductu discere coguntur. Emendatiore. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. L. In-4.

C'est l'édition de 1549, dont le titre et les trois pages suivantes ont été réimprimés avec quelques légers changements typographiques.

6. *PHILIPPI* Melanchthonis Grammatica latina, recognita & locupletata. — M. D. L. — *Et à la fin* : Excudebat *Robertus Stephanus, Parisiis* anno M. D. XLVIII. IX. Cal. Febr. In-8.

Edition de 1548, sans autre changement que la date d'année sur le titre.

7. *JOHANNIS* Despauterii Grammaticæ pars prima diligentissime recognita. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. Calendis April. In-4.

8. *JOHANNIS* Despauterii *Ninivitarum* Syntaxis quarto edita : cum Indice vularum, quarum aut constructio, aut significatio insignior est. — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. — *Et à la fin* : Excudebatur *Lutetiae*, anno M. D. LII. V. Calen. Jun. apud *Carolus Stephanus* typographum Regium. In-4.

Il y a ici de la confusion. A cette édition *quarta*, de Robert, 1550, Maitt. Ann. III, 594, avertit qu'à la fin elle porte l'année 1552, avec le nom de Charles, apud *Carolus*. N'aurait-il pas eu en main un exemplaire complété de deux éditions de 1550 et 1552, ou bien cet énoncé de M. D. LII. ne

seroit-il pas tout simplement une faute typographique dans les *Annales*? Je trouve d'ailleurs cette mention trop peu positive pour en inférer l'existence certaine d'une édition apud *Carolus Stephanus*, 1552.

9. *THOMÆ* Linacri *Rudimenta Grammaticæ* ex Anglico sermone in Latinum versa interprete *Georgio Buchananano* Scotto. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. L. In-8. 4 s. 8 d.

10. *THOMÆ* Linacri de emendata structura latini sermonis libri VI. Index copiosissimus in eosdem. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. L. VI. Id. Mart. In-8. 6 s.

11. *DICTIONARIOLUM* puerorum a postrema editione, auctorum productionibus, ac permultis loquendi formulis adauctum, ut deinceps pueri ad ipsorum etiam vocabulorum usum paulatim assuescant. Ad illustrissimum principem, atque ampliss. cardinalem *Lotharingium*. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. XV. Cal. Novemb. 8 s.

12. *DICTIONARIUM* poeticum quod vulgo inscribitur *Elucidarius* carminum. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. Prid. Cal. Octobr. In-8.

13. *Bellum grammaticale* (*R. D. Andrea Guarna* *Salernitano*, patritio *Cremonesi*, auctore). — *Parisiis* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. Nonis Octob. In-8. 6 d.

14. *PAULI MANUTHII* Scholia quibus & loci *Familiarium Epistolarum* obscuriores explanantur, & castigationum quæ in iisdem *Epistolis* factæ sunt, ratio redditur. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. VIII. Cal. Dec. — *M. Tullii Ciceronis Epistolæ Familiares* diligentius quàm quæ hactenus exierunt emendatæ. — *Ibid.* Non. Dec. In-8. 6 s. 6 d.

45. DE SYLLABARUM quantitate regulæ speciales, quas Despauterius in carmen non redegit : autore Maturino Corderio, Grammaticæ professore. — *Lutetiæ* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. L. III. Non. Dec. In-8. 8 d.

46. LA TRAGÉDIE d'Euripide, nommée Hecuba, traduite de grec en rythme François, par Lazare de Bayf, dédiée au Roy. — Paris, *Robert Estienne*. M. D. L. In-8. 4 s.

Voyez ci-dessus, page 59, à l'année 1544.

47. ÉPITAPHIA duorum Lotharingiæ Ducum et fratrum Domini (Claudii) Guisiani, et cardinalis (Joannis) Lotharingi, authore Jo. Richio. — *Lutetiæ, Robertus Stephanus*. M. D. L. In-4.

Catal. Mac-Carthy, n. 2723.

48. M. ANTONII Flaminii de rebus divinis Carmina. — *Lutetiæ, Robertus Stephanus*. M. D. L. In-4.

Second Catalogue de La Vallière, n. 12615.

#### M. D. LI.

4. NOVUM Jesu Christi D. N. Testamentum Græcum, cum duplici interpretatione D. Erasmi, et veteris interpretis (Ant. Osiandri) Harmonia item Evangelica, & copioso Indice. — (*Genevæ*) ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LI. 2 vol. in-46 ou in-8 à 3 colonnes.

Le titre ne porte d'autre indication que l'Olivier de Rob. Estienne. Le Catalogue Pinelli, n. 61, note ce livre *apud Robertum Stephanum*, in-46, c'est-à-dire du format des deux éditions grecques de 1546 et 1549 ; mais, dans la citation suivante de Chevillier, on voit qu'il est *d'une forme un peu plus grande*, ce que j'ai vérifié aussi, et qui revient à-peu-près à l'in-8 de ce temps-là.

Ce livre est certainement imprimé à Genève. Robert n'eût pu le faire à Paris, et d'ailleurs l'espèce de papier, évidemment suisse, avec lequel il est fabriqué, suffiroit seule pour attester son origine. Quoique l'une

des premières productions de cet établissement, à peine formé, il n'en est pas moins d'une exécution très remarquable.

C'est le plus rare peut-être de tous les Nouv. T. Gr. imprimés par Robert. Aussi fut-il vendu 1 l. 5 sh. à la vente de Pinelli, où les livres, en général, n'obtinrent point des prix exagérés. C'est la première édition dans laquelle le texte grec du Nouv.-Test. soit divisé en versets. Henri raconte (Préf. de la Concordance gr. du Nouv.-Test. 1594, in-fol.) que cette division fut faite par son père pendant un voyage à cheval de Paris à Lyon. On peut croire que l'idée lui en vint du *Psalterium quincuplex*, in-fol., imprimé en 1509 et en 1513, par Henri, père de Robert, et dans lequel les versets sont divisés par des chiffres arabes.

Cette petite édition suit le texte de l'in-fol. de 1550. La version de la Vulgate occupe la colonne intérieure, et celle d'Erasmus est du côté des marges. Dans les éditions suivantes, Henri remplace la version d'Erasmus par celle de Théodore de Bèze.

Le Long, Bibl. Sacrée, fait remarquer que la date de ce volume a été par lui vue de M. D. XLI au lieu de M. D. LI ; et Maittaire, Ann. III, 595, confirme cette observation, en avertissant que le x a été gratté. L'édition ne pouvant être de 1541, il est clair que cet x est une erreur de chiffre. Les exemplaires que j'ai vus sont de 1551, et n'ont rien de gratté : cette faute de date aura été aperçue pendant le tirage, et corrigée sur un nombre plus ou moins considérable d'exemplaires.

Voici une citation de Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, page 143 et suivantes. Je me contente de transcrire, les détails qu'elle contient n'étant pas d'assez grande importance pour motiver d'ultérieures recherches.

« En l'année 1551, Robert Estienne réimprima le Nouveau-Testament d'une forme un peu plus grande, en deux volumes, où il plaça le grec entre la Vulgate et la version d'Erasmus, et divisa les chapitres par versets, ainsi qu'il avoit vu pratiqué dans les plus anciens manuscrits grecs et latins....., et mit un chiffre à chaque verset pour une plus grande commodité..... Ce qu'il pratiqua ensuite dans l'impression de l'Ancien-Testament, l'année 1557 (in-folio, et 1555, in-8.) C'est là le plus ancien Nouveau-Testament, et c'est la plus ancienne Bible latine où j'ai vu les

versets distingués par chiffres : cet exemple fut bientôt suivi. Les ministres firent imprimer de cette manière leurs Bibles françaises et leurs Nouveaux-Testaments en différentes villes, comme à Genève, à Lyon, à Caen, à Orléans, en 1556, par Philibert Hamelin ; en 1560 et 1562, par Antoine Rebul ; en 1563, par Barthélemy Molin, et la même année par Jean Crespin et par Pierre Philippe ; en 1566, par Sébastien Honorati ; en 1567, par Louis Rabiez et par plusieurs autres. Les années suivantes, Nicolas Barbier et Thomas Courteau imprimèrent aussi en cette façon, l'année 1564, à Basle, la Bible latine selon les traductions de Pagnin et de Vatable ; René Benoist fit ainsi paroître, à Paris, sa Bible française in-fol. 1566. Christophe Plantin, à Anvers, acheva le Pentateuque de sa Polyglotte, en 1569, et les autres tomes en 1570, 1571, 1572, où se voit la distinction des versets par chiffres. A Rome, la Bible de Sixte-Quint, 1590, et celle de Clément VIII, 1592, furent données au public en cette même manière ; et depuis Clément VIII, la Vulgate a été imprimée ordinairement par versets chiffrés, avec cette différence, que, dans les Bibles et Nouveaux-Testaments de Robert Estienne, des ministres de Genève et de Basle, tous les versets commencent la ligne, ce qui ne se trouve point observé dans celles de Sixte-Quint et de Clément VIII, si on en excepte Job, les Pseaumes et les Paraboles de Salomon. Ordinairement les protestants ont suivi, dans leurs éditions, la méthode de Robert Estienne ; quelques-uns, parmi les catholiques, l'ont aussi tenue, comme Laurent Beyerlinck dans sa Bible *Variarum Translationum*, d'Anvers, 1616 ; Pierre Frizon, dans sa Bible française de Paris, 1621 ; Thomas Malvenda, jacobin espagnol, dans sa Bible latine à deux colonnes, dont l'une contient la Vulgate, l'autre la version sur l'hébreu, imprimée à Lyon, 1650. Mais le plus grand nombre a copié en tout la Bible de Clément VIII. En 1652, Antoine Vitré imprima par l'ordre du Clergé de France cette belle Bible in-12, en huit volumes. C'est un des plus excellents ouvrages d'imprimerie qui aient paru en ce siècle... Il y garde la méthode de Robert Estienne..... François Coustelier l'imita dans sa Bible imprimée in-8, à Paris, 1664 ; et ensuite les libraires de Lyon dans leurs éditions de

1679 et 1684, in-fol. ; 1680 in-4, 1686, in-8, et autres années. On voit que, depuis le temps de Robert Estienne, l'usage a été d'imprimer la Sainte Bible avec des chiffres arabes à tous les versets. Jacques Fabry d'Estaples les avoit déjà introduits dans son *Psalterium Quincuplex*, imprimé en 1509 et 1513 par Henri, père de Robert. Richard du Mans, docteur de Paris, de l'ordre de S.-François, donna le Livre des Pseaumes, avec le Commentaire de P. Lombard, imprimé à Paris, in-fol. 1541, par Poncet Le Preux. Sans doute Robert Estienne avoit vu ces impressions, et il est bien probable qu'il forma son idée sur ces exemples. Mais Jacques Fabry fit imprimer la première lettre de chaque verset en rouge, manière qui plut à Gènebrard, dans son Pseauteur imprimé in-8, à Paris, 1581, ce que ne fit point Robert Estienne.»

2. SANCTI Justini philosophi & martyris Opera, græce, ex Bibliotheca regia. — *Lutetiae*, ex officina Roberti Stephani typographi regii, regiis typis. M. D. LI. In-fol. 27 s.

Première et belle édition. C'est, je crois, à tort que Crevenna dit son exemplaire en grand papier. Les marges de ces éditions des Estienne sont généralement grandes et d'une disposition élégante.

3. COMMENTARIUS puerorum de quotidiano sermone, qui prius *Liber de corrupti sermonis emendatione* dicebatur, Maturino Corderio auctore. Carmen Paræneticum, ut ad Christum pueri statim accedant. Indices duo, Gallicus & Latinus. — *Parisius* ex officina Roberti Stephani typographi regii. M. D. L. *A la fin* : Excudebat Robertus Stephanus typographus regius. Prid. Cal. Dec. M. D. LI. In-8. 6 s. 6 d.

Si cette édition existe, ce que je ne crois pas, elle est la huitième de Robert, et non la quatrième. Voyez ci-dessus, pag. 51-52. Senebier, Hist. litt. de Genève, t. 340, indique une édition de 1556 et une de 1564. Je n'en ai point vu traces.

4. TABULAE breves & expeditæ Georgii Cassandri in præceptiones rhetori-

ces : ex postrema authoris recognitione. — *Lutetiæ*, ex officina *Roberti Stephani*, typographi regij. M. D. LI. In-8. 37 pages.

Avec une préface de l'auteur à deux personnes de Bruges, datée de 1542.

Cet Opuscule, ainsi que le suivant, ont été annoncés sans date, parce qu'on les prenoit sur le Catalogue de 1552, dans lequel les livres ne sont point datés. Je n'ai vu que le premier des deux ; mais il est probable que le second est du même temps, et n'est pas plus considérable.

5. TABULÆ præceptionum dialecticarum, quæ quàm brevissime & planissime artis methodum complectuntur : in puerorum & rudium gratiam. Authore Georgio Cassandro. — Ibid. In-8.

6. TERENCE cum argumentis in singulas scenas ferè ex Ælii Donati commentariis transcriptis : opuscula Erasmi de metris comicis et Victoris Fausti de comœdia. — *Lutetiæ*, ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. LI. Et à la fin : Excudebat *Rob. Stephanus* typographus regius, *Parisiis*. M. D. L. III. Cal. Decemb. In-8. 4 s.

7. SENTENTIÆ veterum Poetarum per Georgium Majorem in locos communes digestæ, ac tandem post authoris supremam manum, multum auctæ ac locupletatæ. Antonii Mancinelli de poetica virtute Libellus. Index Sententiarum & Proverbiorum. — *Lutetiæ*, ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. LI. In-8.

8. DIONIS Nicæi rerum Romanarum à Pompeio Magno ad Alexandrum Marmææ Epitome, græce, authore Johanne Xiphilino. — *Lutetiæ*, ex officina *Roberti Stephani* typographi regij, Regiis Typis. M. D. LI. In-4. 45 s.

9. DIONIS Nicæi rerum Romanarum à Pompeio Magno ad Alexandrum Marmææ filium Epitome Joanne Xiphilino authore, et Gulielmo Blanco Albiensi interprete : Ad Georgium Armenia-

cum, Cardinalem ampliss. — *Lutetiæ*; M. D. LI. In-4. 8 s.

Sans nom d'Imprimeur, mais avec l'olivier des Estienne. Il y a des exemplaires qui portent les armes de George d'Armagnac, cardinal, auquel le traducteur latin a dédié son ouvrage par une épître datée de Rome, VII. Cal. Martias, 1550.

10. Rudimenta fidei Christianæ. (Græcè.) Libellus apprîmè utilis, nunc primum in lucem æditus. — (*Genevæ*) apud *Robertum Stephanum*, M. D. LI. Très petit in-8., ou plutôt in-16.

Premier livre publié à Genève par Robert qui venoit d'y transporter son établissement, et première édition du Catéchisme de Calvin, trad. du françois en grec, par Henri, fils de Robert. Ainsi que dans sa seconde édition de 1554, ce volume tout grec n'a point le nom de la ville, non plus que ceux de l'auteur et du traducteur. Après le titre est une préface grecque de l'Imprimeur Robert, sur la page 8 quelques iambes grecs, le Catéchisme sur les pages 9 à 114, et de 115 à 124 plusieurs prières et fragments de Psaumes, suivis de l'Oraison Dominicale en vers ; le tout en grec. A la fin est une seconde fois la date en grec : Apud *Robertum Stephanum* anno incarnationis Salvatoris nostri, M. D. LI. 15 Mensis Poseideonos (14 Déc.)

J'avois d'abord pensé que ce volume ne pouvoit exister ; je croyois improbable que Henri, pour sa traduction grecque, eût eu prématurément de Calvin communication de l'original françois que l'on sait n'avoir paru qu'en 1553. Je voyois en outre dans Maittaire, Ann. typ., III, 606, un autre volume, qu'il date ainsi de Paris : Excudebat *Robertus Stephanus* typographus regius. Prid. Cal. Dec. (30 nov.) 1551. Robert avoit-il pu, le 30 novembre, publier un livre à Paris, et s'y qualifier Imprimeur du Roi, tandis que dans le même temps il imprimoit à Genève, et dès le 14 décembre y avoit déjà achevé et publié un volume grec de 124 pages, qui, en outre, étoit par sa nature une formelle renonciation à la France et aux croyances catholiques. Cette édition genevoise de 1551 est pourtant bien réelle : j'en possède un exemplaire. Il est donc avéré que la version grecque fut publiée deux ans avant l'original françois, et peut-être voulut-on ainsi produire ce livre au

loin, avant de s'exposer à l'effet que feroit sa publication françoise. Si quelque édition antérieure au François de 1553 vient à paroître, je n'en puis mais; et, dans tous les cas, ce sera étranger à Robert, ainsi qu'à mes listes et notices.

Comme il est évident que Robert n'a pu imprimer et publier dans les deux villes en même temps, je crois, ainsi que je l'ai dit, page 52, que le volume de Cordier, daté de Paris, 1551, n'existe pas, et que Maittaire a par mégarde mis 1551 pour 1541.

#### M. D. LII.

1. PROVERBES, Ecclesiaste, Cantique, Sapience, Ecclesiastique. — (*Geneve*) De l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. LII. In-8.

Le latin en dedans, en très petits caractères.

2. PSEAUMES de David, en Latin & François. — M. D. LII. VII d'Avril. Imprimé par *Robert Estienne*. In-8.

3. SOMMAIRES et brefs recueils en forme d'exposition du contenu ès Pseaumes de David. — Ibid. M. D. LII. XII de Juin. In-8.

Ces deux éditions paroissent destinées à ne former qu'un volume.

Allant exercer à Genève sa profession d'Imprimeur et libraire, Robert ne devoit pendant pas y transporter son magasin de livres imprimés. Ce déplacement edit occasionné des dépenses très considérables, et sans doute aussi le débit de toutes ces bonnes impressions étoit plus certain à Paris que dans l'austère ville des Réformés. Il est donc indubitable que la librairie à Paris, et même l'Imprimerie, *officina*, ne furent pas entièrement désorganisées, puisqu'il s'y imprima un Catalogue de 15 feuillets in-8., indiquant les livres des Catalogues précédents, mais sans le nom de l'Imprimeur, qui n'y étoit plus, avec sa seule marque et la date de l'année. Voyez ci-dessous, page 93.

4. Le Nouveau-Testament, c'est-à-

dire la Nouvelle Alliance de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, tant en latin qu'en françois. Les deux Translations traduites du grec, respondantes l'une à l'autre verset à verset, notez par nombres. Brieve declaration d'aucuns mots & manieres de parler contenus en iceluy, difficiles à entendre. Claire declaration du contenu au Vieil & Nouveau-Testament. Sommaires & brefs recueils en forme d'exposition du contenu ès chapitres de tous les livres du Nouveau-Testament. — De l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. LII. In-16.

5. Ad Censuras Theologorum Parisiensium, quibus Biblia a Roberto Stephano Typographo Regio excusa columniose notarunt, ejusdem Roberti Stephani Responsio. — *Oliva Roberti Stephani*, M. D. LII. XXIII Junii. In-8.

6. Les Censures des Theologiens de Paris, par lesquelles ils avoyent faulxement condamne les Bibles imprimees par Robert Estienne, Imprimeur du Roy: avec la response d'iceluy *Robert Estienne*. Traducties de Latin en François. — L'Olivier de *Robert Estienne*. M. D. LII. Le XIII de Juillet. In-8.

Ce factum, auquel on ne peut reprocher de présenter les faits avec inexactitude, est écrit *ab irato*, et les expressions dures n'y sont point épargnées; mais il ne faut pas perdre de vue les persécutions, tant secrètes qu'avouées, auxquelles, depuis près de trente ans, Robert étoit en butte, et cela, de la part de gens qui, ayant mission expresse d'enseigner et faire connoître les Saintes-Ecritures, avoient juré haine mortelle et poursuivies sans relâche contre un homme qu'ils auroient dû, au contraire, accueillir et encourager dans son empressement à multiplier les bons exemplaires de ces mêmes livres. Et que l'on ne vienne pas dire que c'étoit le zèle de la maison de Dieu qui les devoit, que le respect pour les Livres Saints leur inspiroit une vertueuse indignation pour des impressions dans lesquelles ils avoient la douleur de voir les textes sacrés altérés dans un esprit de secte. Le Nouveau-Testament la-

tin de 1523 étoit-il ou non orthodoxe? Et quelles clameurs ne fit-il pas jeter à ces hommes qui vouloient que ces livres ne fussent de facile accès que pour eux, pour quelques-uns d'eux? Les Bibles qui suivirent, ainsi que leurs diverses éditions partielles, méritent-elles plus de reproches? Et cette feuille en placard, des Commandements de Dieu, et cette autre, *Somma Scripturæ*, court extrait de l'Écriture, pour la publication desquelles plusieurs Sorbonistes alloient criant que le feu n'étoit pas une punition trop sévère? Les pièces existent; en cinq minutes on peut lire, et faire soi-même l'instruction du procès. Combien de scandaleuses clameurs et de procédures ecclésiastiques contre l'irréprochable édition du Nouveau-Testament grec, 1550, in-fol. La Bible latine de 1545, longuement stygmatisée dans un *Index expurgatoire*, et cependant réimprimée dans le même siècle (1584), en Espagne, par des Jésuites, contient à peine, dans son océan de notes qu'on ne lit pas, quelques expressions dont une Théologie tracassière pourroit essayer de s'emparer pour, les interprétant à sa manière, en faire sortir l'accusation d'une trop foible foi à l'efficacité de la confession et à l'existence du Purgatoire.

Robert, persécuté sans cesse, pourchassé, traqué, et en péril pour ses impressions de textes catholiques, se réfugia en Suisse, où ce fut un bon Imprimeur acquis pour la réimpression des textes protestants. A qui la faute? Docteurs Gaigny (Gagné), Guyancourt, Picart et consors, répondez.

7. ROBERTI Stephani Dictionarium Latino-Gallicum locupletius. — *Robertus Stephanus*. M. D. LII. In-fol.

\* Dans la vie de Robert, je réimprime, non pas *Somma Scripturæ*, qui depuis 1540 se trouve au commencement des Bibles de Robert, et dans d'autres encore, mais les *Decem Dei Verba*, ou *Præcepta*, pour faire voir leur conformité avec la Vulgate. A la fin de l'ouvrage, je reproduis en son entier la longue et curieuse préface du volume des Censures. Quelques personnes inclinent à croire que si Robert fut durement persécuté, il y donna lieu par la nature de ses publications bibliques; et moi je pense que ce furent les persécutions injustes qui l'exaspérèrent et le jetèrent dans le parti protestant.

Pour l'énoncé du titre, voyez ci-dessus, page 67, à l'année 1546.

Cette édition de 1552 n'est annoncée par Maittaire que sur l'autorité d'Almeloveen. Si elle existe, il est probable qu'elle a été faite à Paris, et étoit sous presse lorsqu'en 1551, Robert abandonna cette ville. Mais n'est-ce pas plutôt celle de Charles, 1552, pour laquelle voyez ci-dessus, page 103. Il se peut faire aussi qu'à Genève, Robert ait, en 1552, mis de nouveaux titres à des exemplaires de son édition de 1546, et c'est une vérification que l'on peut se trouver hors d'état de faire. Ces anciens Dictionnaires sont en général des livres devenus fort rares, non-seulement parce qu'ils ont beaucoup servi, mais surtout aussi parce qu'ayant été remplacés, et plus d'une fois, par de nouvelles éditions, ou même de nouveaux Lexiques beaucoup meilleurs, on a très peu songé à conserver ces anciens exemplaires, et bien moins encore à préserver de la destruction et réparer ceux que l'usage avoit plus ou moins dégradés.

8. INDEX Librorum in hac Officina (*Roberti Stephani*) impressorum. — *Lutetiae*. M. D. LII. In-8.

Voyez ci-dessous, page 93, la liste exacte de tous les Catalogues des Estienne.

M. D. LIII.

4. IN sacra quatuor Evangelia Enarrationes perpetuæ, secundum & postremum recognitæ: qui inspersi sunt syncerioris Theologiæ loci communes, ad scripturarum fidem simpliciter & nullius insectatione tractati: adjunctis etiam aliquot locorum tractationibus, & Indice copiosissimo, per Martinum Bucerum. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LIII. In-fol.

Avec une Epître de Martin Bucer, à Edouard Fox, Evêque d'Erford, datée de Strasbourg. x Cal. Sept. M. D. XXXVI.

2. EVANGEL. Matthæi Marci Lucæ & in eadem commentarii a Stephano Roberto ex scriptoribus Ecclesiasticis collecti, *Novæ Glossæ ordinariæ speci-*

*Recueil de notes de la Bible de Robertus Stephanus!*

men, autore Roberto Stephano. (Andræ Osiandri) Harmonia Evangelica. — Oliva *Roberti Stephani*. M. D. LIII. Idib. Jan. in-fol.

3. EVANGEL. Johannis cum Commentario Calvini. — Oliva *Roberti Stephani*. M. D. LIII. Cal. Jan. In-fol.

4. INSTITUTIO Christianæ Religionis, Johanne Calvino autore. Indices duo locupletissimi : alter rerum insignium : alter verò locorum sacræ Scripturæ qui in his Institutionibus obiter explicantur. — Excudebat *Robertus Stephanus* in sua officina. Pridie Non. Februarii. M. D. LIII. In-fol.

L'arrivée et l'établissement à Genève d'un habile Imprimeur de Paris dut être un événement pour les Réformés ; aussi ne manquèrent-ils pas de se prévaloir aussitôt de ses bons offices, et, dès son arrivée à Genève, Robert occupa ses presses à la publication ou réimpression de livres à l'usage de la religion réformée.

5. La Bible (Traduction française revue par Jean Calvin). — L'Olivier de *Robert Estienne*. M. D. LIII. Le IX Juin. In-fol.

Voici le jugement que Richard Simon, *Critique du Vieux-Testament*, page 385, porte de cette révision de Calvin : « La plus ancienne édition que j'en aye vue est de 1553, imprimée par Robert Estienne. Les noms propres hébreux y sont encore plus adoucis que dans l'édition d'Olivet. On s'est conformé en cela à la Vulgate, de laquelle il (Calvin) s'éloigne beaucoup moins que ceux qui ont retouché après lui cette même traduction. Comme il étoit homme d'un grand jugement, et qu'il s'étoit appliqué depuis long-temps à l'étude de l'écriture, il y a quelquefois mieux réussi que ceux qui ont su la langue hébraïque. Il a eu cependant plus d'égard au sens qu'aux mots, et il a corrigé, quelquefois sans nécessité, la version d'Olivet. »

6. CATECHISME, par Jehan Calvin. — L'Olivier de *Robert Estienne*. M. D. LIII. In-8 ou plutôt in-16.

Première publication française de ce Catéchisme, déjà traduit et publié en grec.

Ainsi donc cet ouvrage parut d'abord en grec dès 1551, ensuite en français et publié par l'auteur en 1553. — Traduit en hébreu, par Imm. Tremellius, 1554, 24 August. in-16. — Peu après est réimprimée la traduction grecque, 1554, 15 déc. in-16. Le grec, réuni à une traduction latine, a ensuite été imprimé quatre fois par Henri, en 1563, 1565, 1575 et 1580, in-16. Ce même Catéchisme fut peu après traduit en italien, allemand, anglais, écossais, flamand et espagnol.

7. LA forme des prières Ecclesiastiques, avec la manière d'administrer les sacrements, & célébrer le mariage, & la visitation des malades. — L'Olivier de *Robert Estienne* M. D. LIII. In-8.

8. De vero verbi Dei, Sacramentorum, & Ecclesiæ ministerio libri II. De adulterinis Sacramentis liber unus. De adulterato Baptismi sacramento & de sanctorum oleorum usu & consecrationibus liber unus. De adulterata Cæna Domini, & de tremendis sacræ Missæ mysteriis libri VI. De theatricâ Missæ saltatione Cento ex veteribus Poëtis Latinis consarcinatus, autore Petro Vireto. — Oliva *Roberti Stephani*. M. D. LIII. XIII. Cal. Jul. In-fol.

---

M. D. LIV.

4. In primum Mosis librum, qui Genesis vulgocitur, Commentarius Johannis Calvini. — Oliva *Roberti Stephani*. M. D. LIII. XIII. Cal. Aug. In-fol.

2. PSALMORUM libri quinque ad hebraicam veritatem traducti, & summa, parique diligentia à Martino Bucero enarrati. Ejusdem Commentarii in librum Judicum & in Tzephaniah (Sophoniam) Prophetam, cum ejusdem enarrationibus. — Oliva *Roberti Stephani*. M. D. LIII. Prid. Id. Maii. In-fol.

3. LES Quatre Evangelistes, avec une Exposition continue et familière, recueillie des expositions des plus sçavans docteurs Ecclesiastiques, par laquelle

on peut voir combien les Gloses ordinaires & Postilles, que le temps passé on a baillé au peuple chrestien en lieu de l'Evangile, l'ont esloigné et d'estourné de Jesus-Christ, & en quelles tenebres on l'a mené. — L'Olive de *Robert Estienne*. M. D. LIII. Le xxv. Jan. In-fol.

C'est la traduction de *Novæ Glossæ Specimen*, &c., imprimé, en 1553, par le même Robert.

4. *RUDIMENTA fidei Christianæ, sive Catechismus*, græce. — Ex officina *Roberti Stephani*, M. D. LIV. XV. Dec. In-16.

Ainsi que l'édition première de 1551, ce volume ne porte ni le nom de la ville, ni ceux de J. Calvin, son auteur, et de Henri Estienne, par qui il est traduit en grec. Au commencement est de même une lettre ou préface grecque de l'Imprimeur, ensuite des lambes grecs *ad pium lectorem*. A la fin sont quelques prières en grec, et les Psaumes 3 et 89, avec l'Oraison Dominicale, mis en vers grecs.

5. ספר הנקב בהר"י ( *Domini electi initiationis liber*) id est (J. Calvini) liber Catecheseos juventutis Dei ab Immanuele Tremellio Hebraice versus. — M. D. LIII. xxiv. Aug. In-16.

6. DE origine, continuatione, usu, autoritate, atque præstantia ministerii verbi Dei & Sacramentorum : & de controversiis eâ de re in Christiano orbe, hoc præsertim sæculo excitatis, ac de earum componendarum ratione, auctore Petro Vireto. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LIII. VIII. Cal. Feb. In-fol.

7. DEFENSIO orthodoxæ fidei de sacra Trinitate, contra prodigiosos errores Michaelis Serveti Hispani : ubi ostenditur hæreticos jure gladii coercendos esse, & nominatim de homine hoc tam impio justè & meritò sumptum Genevæ fuisse supplicium, per Joannem Calvinum. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LIII. In-8.

8. DE Hæreticis a civili magistratu

puniendis Libellus, adversus Martini Bellii farraginem, & novorum academicorum sectam, Theodoro Beza Vezelio auctore. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LIII. In-8.

On a justement flétri la barbare intolérance qui s'est souillée du très inutile crime de ce supplice ; et si, dans toutes les croyances, la vraie piété le condamne, il ne peut pas davantage être rendu excusable par les exigences de la plus soupçonneuse police. Ce fut une atrocité que ses auteurs ne réussirent pas même à colorer du moindre prétexte de nécessité publique. Servet put être un rêveur, mais il étoit inoffensif, et Calvin, ainsi que ses disciples, ne le furent point. Ce que dit très bien H. Grotius (*Animadversiones in Rivetum*). « Servetus, quicquid tandem senserit, de quo mihi non satis patet, turbator certè Genevensis reipublicæ non fuit. Nam neque coetus collegit, neque Genevæ morari voluit, sed consulere Calvinum, cujus de discipulis omnia, ubicumque invalere, imperia turbantibus idem dici non potest. »

9. ALPHABETUM Hebraicum : accuratiora omnia. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LIII. In-8.

10. ALPHABETUM Græcum, cum Theodori Beza scholiis, in quibus de germana Græcæ linguæ pronuntiatione disserit. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LIII. In-8.

11. AMBROSII Calepini Dictionarium, quarto & postremo ex Roberti Stephani latinæ linguæ Thesaurò auctum. — M. D. LIII. A la fin : Excudebat *Robertus Stephanus* in sua officina. Cal. Jan. M. D. LIII. 2 vol. in-fol.

Très déterminé à ne point grossir son livre par la facile et oiseuse réimpression d'inutiles préfaces et dédicaces, je ne crois pas me mettre en contradiction avec moi-même en introduisant ici la presque totalité de cette préface de Robert. Ce seroit une faute de l'omettre, malgré l'étendue de la citation.

« *Rob. Stephanus Lectori*. Permirum est, quòd inter homines aliqui reperiantur ea audaciâ & impudentiâ ut alienum labo-

rem ad se libenter transferant.... Quum nos adhuc scholastici essemus, videremusque quautopere opus esset Dictionariis integris atque emendatis, instituimus instaurare atque emendare Dictionarium Calepini. Quumque videremus illud non sufficere..... cepimus aliud novum edere, quod Thesaurum Linguae Latinae appellavimus. Ad quod absolvendam permultos libros legimus, in primis eorum qui suis commentariis Latinos autores explicarunt... Quumque cogitarem aliquid adhuc efficere & certius & melius, dedimus operam, ut Cicero caeterique ejusdem puritatis et autoritatis diligenter legerentur. Quo in genere maximos sane indices confecimus.... Cœpimus denuo imprimere nostrum Thesaurum, tum corrigentes, tum augentes, &c. Hoc quum singulari quadam diligentia & industria egissemus, quidam in Aquitania sive Lugdunensi Gallia Typographi, quibus nunc liberum non licebat propter regium privilegium imprimere, editionem Calepini suscipiunt, addentes tum dictiones, tum formas loquendi ex Thesaurum nostro sumptas, interdum decem lineas, interdum viginti, aliquando dimidiam columnam, nonnunquam etiam unam integram.... Quotiescunque ipsorum impressio venditione est distracta, hinc & illinc evellunt minuta quadam fragmenta, eaque prioribus addunt, cum nova semper epistolâ, &c. Nec vero istis compilatoribus (quorum nominibus parco) dissimulavi, me, quod mihi furati fuerant, jure meo vendicaturum; id quod certe hoc tempore facere volui, praesertim quum intellexim eos velle adhuc liberum istum coacervare, meum Thesaurum compilando... quem nos postremo adornavimus, corrigentes ea, quae mendosa sunt; et, quae redundant, resecentes; eumque augentes.... Graeca etiam addentes.... Nec institui longam querelam de iis qui in Germania hunc Thesaurum contractum impresserunt, novam inscriptionem Promptuarii eidantes, cum longissima epistolâ... Neque plura dicam de eo ipso Thesaurum, qui Venetiis est impressus; in quo ne ea quidem errata emendaverunt quae nos praetermiserramus; tantummodo graeca ex Calepino in illum Thesaurum transtulerunt... Equidem poteram haec omnia declarare in praefatione alterius cujusdam libri, sed non tam opportuno tempore & loco quam in edendo atque imprimendo isto libro. Interea autem quot

millia errorum deprehensa... Quam praeter operis rationem infarta multa (quae tamen integra reliquimus, ne quid Calepini aucti amatores a nobis detractum quererentur)..... Quum operis nostri exemplar emendatum dare arbitrati essemus, in excudendo parandum fuit, & ex tempore praestandum, quod fieri potuit: plura alias praestituri, vitam si Dominus longiorem commodaverit, non in hoc castigando, sed novo plane formando.... Neque vero interim cessabant amici fesso Atlanti humeros supponentes, ab emendando nostro Latinae Linguae Thesaurum & augendo, graecisque dictionibus formisque adjiciendis..... et in novo Graecae linguae Thesaurum absolvendo, in quo eandem quam in latino, observatam rationem conspicimus, ex optimis delectatissimisque Graecorum grammaticis, poetis, rhetoribus, oratoribus, historiographis, & variarum rerum scriptoribus. Quae dum tibi, lector, magnis vigiliis.... parentur, Deum precibus adito, ut vires animosque mihi & amicis augeat, quo a nobis coepta, aliquando perfecta accipias, etiam in literis sacris, Vale. Ex urbe. M. D. LIII. Cal, Jul. »

42. FRANCISCI HOTOMANI Commentariorum in Orationes M. T. Ciceronis primum volumen. — Excudebat *Robertus Stephanus* in sua officina. Anno M. D. LIII. Idib. Augusti. In-fol.

Très estimables Commentaires dont la suite n'a point paru. Ce premier volume ne contient que treize oraisons, *pro P. Quinctio, Sext. Roscio, Q. Roscio, Verrinae Septem, pro M. Fonteio, A. Caecina, pro lege Manilia*. Dans sa Préface, le commentateur se plaint en ces termes de l'altération des textes dans la plupart des éditions de Cicéron : « Adhibui.... manuscriptorum codicum et eorum qui ex impressorum officinis prodierant, numerum non parvum. Cognovi in impressis libris tantam repugnantiam ac disensionem, ut ipse (opinor) Tullius, si revivisceret, sua haec scripta vix agnitus esse videatur..... » Les commentaires sur les *Verrines* sont dédiés à Théodore de Beze, par une préface spéciale de l'auteur, datée III. Id. Feb. M. D. LIII.

## M. D. LV.

1. BIBLIORUM Vulgata editio, in qua juxta Hebraicorum versuum rationem singula capita versibus distincta sunt, numeris præfixis, qui versuum numeris, quos in concordantiis nostris novis & integris, post literas marginales A B C D E F G addidimus respondent: ut quærendi molestia leveris, quum tibi tanquam digito, quod quæris demonstrabunt. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LV. VIII. Id. April. Excudebat *Roberto Stephano* Conradus Badius. In-8.

Une seule version, deux colonnes, mais d'un même texte, se suivant.

Nulle ressemblance avec les deux volumes de 1545.

2. CONCORDANTIE Bibliorum utriusque Testamenti, novæ & integræ, quæ rêvera Majores appellare possis (ab integro ex ipso textu excerptæ, ac multis partibus auctiores superioribus. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LV. VII. Cal. Feb. In-fol.

Ameloveen, p. 24, ajoute à ce titre : *Idem Hebraice*. C'est une erreur, et ces Concordances ne sont que latines. Il a pris sa note au Catal. Bib. Th. t. I, p. 8; mais l'hébreu y forme un volume à part qui n'est point de Robert.

Celui-ci, se livrant à l'impression des Saintes-Ecritures, avoit promptement reconnu l'insuffisance de la Compilation des Concordances latines, et la nécessité d'améliorer, et presque de refaire l'ancien travail du moine Lucas. Dès 1537, il avoit manifesté l'intention de s'en occuper; mais ce fut seulement en 1555 que son projet fut réalisé, et, dans la préface de ces Concordances latines, il en promet de semblables pour le grec. Sa mort trop prompte l'empêcha d'acquiescer cette dette, et les seules Concordances du Nouveau-Testament furent publiées en grec et latin par Henri, son fils, en 1594, 1 vol. in-fol.

3. JOHANNIS Calvini Harmonia ex tribus Evangelistis composita, Matthæo,

Marco & Luca : adjuncto seorsum Johanne, quod pauca cum aliis communia habeat : cum Calvinii commentariis & ejusdem ad Senatam Francfordiæ Epistola, Genève, Calendis Augusti M. D. LV. data. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LV. XVI. Cal. Oct. In-fol.

4. J. CALVINUS in Acta Apostolorum. — Ibid. M. D. LV. In-fol.

5. DE PUERILI Græcarum literarum doctrina liber. Lodoico Enoco auctore. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LV. Id. Maii. In-8.

La date est sur le titre et à la fin de la préface de l'auteur : *Adolescentulis Genevensibus reliquisque suis discipulis*.

Cette Grammaire se trouve quelquefois reliée à la suite des *Paralipomena græca* de Henri Est. 1581, et alors la date de son titre est cachée par un papier collé au bas de ce feuillet.

## M. D. LVI.

1. EPISTOLÆ omnes, latine. In Pauli Apostoli Epistolas, atque etiam in Epistolam ad Hebræos, item in Canonicas Petri, Johannis, Jacobi & Judæ, quæ etiam Catholicæ vocantur, Johannis Calvinii, quorum hanc esse recognitionem postremam ex lectione atque collatione cum prioribus deprehendet lector. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LVI. In-fol.

2. HOSEA, Joel, Amos, Abdias & Jonas, hebraice, cum Thargum, id est, Chaldaica Paraphrasi Jonathan, & Commentariis R. Selomo Iarhi, R. Abraham Aben Ezra & R. D. Kimhi; variis lectionibus ex multorum exemplarium diligentia collatione in margine adscriptis. — Apud *Robertum Stephanum*. M. D. LVI. Mense Adar. In-4.

Je crois que ce volume, de Genève, 1556, qu'à la vérité je n'ai pas eu l'occasion d'exa-

miner, n'a point de rapport avec les trois volumes hébreux des XII Petits-Propètes donnés à Paris, chez Charles Estienne, 1557-58, par le professeur Mercerus (J. Mercier).

#### M. D. LVII.

4. BIBLIA sacra latina, juxta veterem & S. Pagnini Veteris Testamenti, Theod. Beze Novi Tralationem cum notis Fr. Vatabli, &c. — (*Genevæ*) Oliva Roberti Stephani. M. D. LVI — M. D. LVII. 2 vol. in-fol. pour l'Ancien Testament, 1 pour le Nouveau et pour la table des *Hebræa*, *Chaldæa*, *Græca*, *Latina Nomina*.

A la fin du Nouveau-Testament, Cal. Martii. M. D. LVII.

Le Nouveau-Testament se trouve quelquefois séparément, et il paroît que ces exemplaires séparés sont datés de 1556.

La Vulgate (*Tralatio Vetus*) en caractères menus, occupe la colonne intérieure; sur celles de devant, en lettres plus fortes, est la version (*nova*) de S. Pagnini, souvent rectifiée, soit d'après des corrections de sa main, trouvées sur deux exemplaires d'une édition antérieure, soit d'après celle de François Vatable, que l'éditeur et Imprimeur dit avoir été recueillis aux leçons (*ex ore*) de ce savant professeur par Bertinus, l'un de ses auditeurs. Quelques-uns ont prétendu que ces notes, ainsi que la plupart de celles de la Bible in-8. de 1545, sont de Robert, qui se couvrit du nom de Vatable pour faire passer des assertions quelquefois peu orthodoxes. Ce fait, beaucoup controversé, mais non prouvé, est maintenant de très petite importance. Pour le Nouveau-Testament, à la Vulgate est jointe en second la version de Théodore de Beze, accompagnée de ses scholies, et qui paroît ici pour la première fois\*.

\* Cette version latine de Théodore de Beze est fort estimée des Protestants. De nombreux changements et corrections introduits par l'auteur dans cinq ou six réimpressions faites de son vivant et par ses soins, y établissent des différences qui auront pu embarrasser et déconcerter plus d'un scrupuleux lecteur.

Les Livres apocryphes, pris sur le texte alors reconnu pour le plus exact, celui de la Polyglotte de Ximènes, sont traduits par Claude Baduel (*Baduellus*), qui y a ajouté quelques notes. Robert Estienne, qui, non plus que ses divers parents, ne prétendit jamais se faire honneur du travail d'autrui, rend compte dans ce livre de la participation de chacun de ces savants. Les versets sont distingués et chiffrés, ce que déjà Robert avoit pratiqué dans son Nouveau-Testament grec et latin de 1551, in-8. Ce n'étoit pas tout-à-fait une innovation, car on a vu que le *Psalterium Quincuplex* de son père avoit les versets chiffrés, ainsi que plusieurs autres volumes bibliques de divers Imprimeurs; mais ce fut seulement après ces trois volumes de 1557 que l'usage de cette utile division fut promptement et presque généralement adopté. Voyez ci-dessus, page 78.

Cette Bible est depuis long-temps fort rare, sans cependant beaucoup exciter la convoitise des collecteurs de livres anciens et précieux.

2. LIBER Psalmorum Davidis. Tralatio duplex vetus & nova. Hæc posterior, Santis Pagnini, partim ab ipso Pagnino recognita, partim ex Francisci Vatabli, Hebraicarum literarum professoris quondam Regii eruditissimis prælectionibus emendata & expolita. Adjectæ sunt annotationes cum ex aliorum tralatione, tum vero ex Commentariis Hebræorum ab ipso Vatablo diligenter excussis: quæ Commentarii vice lectoribus esse poterunt. M. D. LVI. A la fin: Cal. Jan. M. D. LVII. — *Genevæ* Imprimebat Rob. Stephanus in sua officina. In-8.

Le Catalogue de Henri met: « Cum annotationibus diffusioribus quam quæ in Bibliorum volumine habebantur. »

3. PSALMI, latinè, ex Hebræo, interprete Joh. Calvino, cum ejus Commentariis. (*Genevæ*) — Oliva Roberti Stephani. M. D. LVII. Idib. Jul. In-fol.

Avec une assez curieuse préface de Calvin, datée *Genevæ*, Calendas Augusti. M. D. LVII. Il y rend compte de sa vie passée et de ses études, et fait un court exposé de son passage à la religion réformée.

4. J. CALVINUS in omnes Epistolas.  
— M. D. LVII. In-fol.

Cette réimpression d'un volume publié en 1556 par le même Robert, n'existe probablement pas; Almelooven, sur l'autorité de qui elle est mentionnée, aura mis 1557 au lieu de 1556.

5. DITIONARIOLUM puerorum latino-gallicum, ex postrema recognitione R. Stephani: in qua illorum consilio qui quotidiano et assiduo usu in docendis juvenibus exercitissimi sunt adjecta est singulorum verborum constructio et nominum regimen, necnon dicendi formulæ sine quibus varia illorum significatio recte dignosci non poterat. Huic subjunctum est Dictionariolum Gallico-Latinum ex postrema ejusdem recognitione. — M. D. LVII. XVII. Cal. Maii. In-4.

6. DICTIONAIRE des mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire; avec les manieres de parler plus nécessaires; tournez en latin et amplifiez de beaucoup pour l'utilité des enfans et autres. — L'Olive de Robert Estienne. M. D. LVII. Jul. XXVIII. In-4.

Les deux éditions précédentes, de 1544 et 1547 sont intitulées *Les mots françois selon l'ordre des lettres*.

J'avois d'abord cru cet in-4. et le précédent imprimés à Paris dans l'établissement typographique délaissé par Robert; mais un plus ample examen m'a fait reconnoître que tous deux sont d'impression Genevoise, ce que prouve de reste la préface du premier. On y voit aussi que le prêtre et grammairien Maturin Cordier, le naïf et respectable auteur de la *Civilité puérile et honnête*, réfugié en Suisse pour cause de religion, et qui mourut à Genève en 1564, principal du Collège, étoit, en 1557, à la tête de l'école de Lausanne (*moderator*). Voici une partie des préfaces de ces deux volumes.

« Rob. Stephanus Maturino Corderio Lausannensis scholæ moderatori S. D. Tuas accipi literas occupatissimus, tamen dedi operam ut tue rogationi satisfacere. Commentarios enim tuos in disticha illa moralia,

Catonis inscripta nomine, nuper abs te recognitos impressi; nec minori quidem, ut opinor, diligentia quam Lutetia jam olim te præsentate ipso feceramus. — Nostro puerorum Dictionariolo, quod cupiebas ut denuo recognoscerem, ad prælum revocato, ego, in scholæ vestræ Lausannensis potissimum gratiam, addidi quæ volebas maximè; nempe diversas verborum & quorundam etiam nominum constructiones, pro diversa cujusque significatione; frequentiores item in quotidiano sermone loquutiones, adjectis præcipuorum authorum, qui illis usi sunt nominibus. Hæc omnia characteribus paulo minutioribus indicavi. . . . . Ex nostra officina libraria. M. D. LVI. VIII, Cal. Novemb. »

Du dernier volume il y a deux éditions, ayant l'une et l'autre 192 feuillets, et semblables, sauf quelques corrections et augmentations indiquées sur la seconde des deux impressions, dont le titre, qui porte le mot *Petit* avant *Dictionnaire*, a ces mots: *Corrigé et augmenté par l'auteur*. La préface n'est plus la même, et on y lit ce qui suit, qu'à défaut du volume je copie dans *Maittaire*, Ann. III, 703.

« Après avoir revu & recorrecté notre *Dictionariolum*, et adjousté ce qui luy défailloit, avons pareillement revu et corrigé cestuy-cy, qui se joingnoit costumièrement à l'autre, adjoustans les mots et manieres de parler françoises qui défailloient. . . . . De ces deux livrets te pourras aider pendant que travaillerons à revoir nostre *Latino-Gallicum*, et le grand Dictionnaire François-Latin, ne cessans d'amender tout ce qu'autrefois avions commencé pour le profit public, concernant nostre langue françoise. »

Celui-ci va être, en 1559, réimprimé à Paris, chez le fils et chez le frère de Robert, Robert II et Charles.

7. TRACTÉ de la Grammaire françoise. L'Olivier de Robert Estienne (1557). In-8.

On lit à la fin: « Ce qui pourroit rester, à sçavoir comment chasque mot se doit escrire, et les plus communes manieres de parler François, se trouveront au petit Dictionnaire François-Latin, que nous avons imprimé ceste présente année M. D. LVII, au quel ceste partie de grammairie defailloit pour l'accomplissement d'iceluy. Le VII Décembre. »

Quoique sans date sur le titre, ce volume

doit être placé à l'année 1557, cette date résultant du passage ici rapporté.

Ce même traité fut réimprimé dès l'année suivante.

---



---

M. D. LVIII.

1. TRACTÉ de la Grammaire françoise, par Robert Estienne. — L'Olivier de *Robert Estienne*. M. D. LVIII. VII. Sept. In-8.

2. GALLICÆ Grammaticæ libellus latine versus ab Henrico Stephano. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LVIII. In-8.

« *R. Stephanus lectori* S. D. Ut iis exterarum quoque nationum hominibus, qui perdiscendæ linguae nostræ desiderio tenentur, inscrivere possemus, quæ de Grammatica Gallica erant à nobis collecta, & nostro sermone scripta, in latinum vertenda curavimus... »

3. Maturini Corderii Commentarius puerorum de quotidiano sermone, &c. — Apud *Robertum Stephanum*. M. D. LVIII. In-8.

4. ADAGIORUM Chiliades quatuor cum sesquicenturia, Des. Erasmi Roterodami. Hæc editio multis græcorum latinorumque authorum locos emendatiores quàm in aliis sint editionibus, indicem item longè locupletiores habet. Henrici Stephani Animadversiones in Erasmicæ quorundam Adagiorum expositiones. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LVIII. In-fol.

Bibl. Lat. III, page 128, Editions d'Aurelius Victor... « Apud Rob. Stephanum subjectus Script. Hist. Aug. et 1558. 16 ad calcem Justin. »

La première indication est claire et exacte ; la seconde sembleroit établir l'existence d'un Justin de Rob. Estienne, de 1558, in-16 ou in-12, à la fin duquel seroit *Aurelius*

*Victor*. On trouve cet historien dans le Recueil des *Historiæ Aug. Scriptores*, Rob. Est. 1544, in-8, et aussi dans le troisième volume des *Historiens Romains*, 1568, 4 vol. in-8. de H. Estienne, mais dans nul autre volume de ces Imprimeurs.

---



---

M. D. LIX.

1. JOH. CALVINI Commentarii in v libros Mosis. — M. D. LIX. In-fol.

2. GLOSSÆ in tres Evangelistas, cum J. Calvini Commentariis, adjuncto sermone Johanne. — *Oliva Roberti Stephani*. 1559. In-fol.

Maittaire date ce volume de 1560.

3. INSTITUTIO christianæ Religionis in libros quatuor nunc primùm digesta, certisque distincta capitibus ad aptissimam methodum aucta etiam tam magna accessione ut propemodum opus novum haberi possit; Joh. Calvino auctore. — *Oliva Roberti Stephani*. — Excudebat *Robertus Stephanus*. M. D. LIX. XVII. Cal. Septemb. In-fol.

Avec une préface ou dédicace à François I<sup>er</sup>, datée de Basle, *Cal. Augusti* (1<sup>er</sup> août), 1536, et qui, dans l'in-folio de 1553, remplit douze pages. On a beaucoup loué cette préface, et elle le mérite. C'est l'œuvre d'un homme supérieur, et connoissant bien les affaires ecclésiastiques ; mais il ne faut pas prendre le change sur l'intention de l'auteur. Calvin avoit une trop haute sagacité pour espérer un seul instant qu'il persuaderoit le Roi Très-chrétien, ou au moins lui inspireroit des idées de bon vouloir pour les réformateurs. Ce parallèle, parfois ironique ou amer des deux doctrines, cette condamnation de dogmes depuis si long-temps reçus et vénérés, ces reproches au clergé catholique sur le relâchement trop réel et trop connu de ses mœurs, ne pouvoient être accueillis par un prince dont ces doléances et ces récriminations contrariaient et choquoient les convictions de conscience, les habitudes de religieux devoirs, et qui d'ailleurs avoit à se

dire que les désordres d'une partie trop nombreuse du clergé, n'altéroient aucunement la sainteté des anciennes doctrines, ne pouvoient être un motif pour les abjurer, et ne devoient diminuer en rien la vénération due aux ecclésiastiques qui restoient fidèles à leurs obligations. Quant aux trop grandes richesses, aux excès de pouvoir, n'est-il pas manifeste que, soit du temps de Calvin, soit avant lui, après lui, et toujours, toute religion ou croyance qui aura pu se rendre presque universelle, aura en même temps su conquérir et puissance et richesses. Sans parler de nous, le clergé anglican n'en est-il pas une preuve vivante. Si, en Angleterre, les Presbytériens, et, par toute l'Europe, les Réformés n'avoient pas, ou chez eux, ou autour d'eux, dans les autres croyances, un salutaire obstacle, ne sauroient-ils pas aussi, malgré l'austérité de leurs doctrines, faire arriver leur période de richesses mondaines, et de tout ce qui en est l'accompagnement. Cette Dédicace est donc une profession de foi, une déclaration écrite bien moins pour le roi que pour le public; c'est, si l'on veut, un manifeste adressé sous forme respectueuse à un puissant prince temporel par un apôtre, un chef de réforme spirituelle, alors personnellement à l'abri des dangers d'une telle publication, et qui lui aussi avoit sa puissance et sa force. Avec le désir, l'espoir de persuader, Calvin eût cherché à se faire lire par le prince; il eût disposé sa Dédicace bien plus dans le sens de sa conclusion, à laquelle il seroit arrivé beaucoup plus vite. C'est là, qu'au lieu de controverse et de dénigrement, il y a de l'onction, de la chaleur, un langage aussi convenable que persuasif; on aime à y voir ces invitations à l'indulgence, desquelles Calvin, quelques années plus tard eût été fort louable de se ressouvenir pour lui-même.

Si habilement qu'ait été construite cette longue plaidoirie en faveur des opinions nouvelles, il est permis de douter que François I<sup>er</sup> en ait jamais pris lecture.

Comparativement à ses réimpressions subséquentes, l'édition première de l'*Institutio Christianæ Religionis* pourroit n'être considérée que comme une ébauche, et les zélateurs du protestantisme ne tarissent point en éloges sur la perfection à laquelle ce corps de doctrines fut successivement amené par son auteur, jusqu'à l'édition de 1559, par lui di-

visée en quatre livres, et la dernière à laquelle il ait donné des soins.

Bayle présume que l'édition de Basle, 1536, n'est pas la première, mais malgré son observation rien n'est venu indiquer l'existence d'une édition antérieure.

Calvin traduit lui-même en françois son ouvrage qui ne tarda point à être lu en italien, en espagnol, allemand, anglois et flamand.

4. DE COENA Domini plana & perspicua Tractatio: in qua Joachimi Westphali Calumniæ postremùm editæ repelluntur. Theod. Beza auctore. — Oliva Roberti Stephani. M. D. LIX. In-8.

5. LEGES Academiae Genevensis. — Geneva, Oliva Roberti Stephani. M. D. LIX. In-4.

6. LES Ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise de Genève, avec l'Ordre de l'Ecole de ladite cite. — Geneva, Robert Estienne. M. D. LIX. In-4.

7. ORDRE de l'Ecole de la cite de Geneve. — Geneve, Robert Estienne. M. D. LIX. In-8.

---

#### M. D. LX.

1. LE NOUVEAU Testament, c'est à dire la Nouvelle Alliance de nostre Seigneur Jesus-Christ. Reveu de nouveau et corrigé sur le grec par l'avis des ministres de Genève. — L'Olivier de Robert Estienne. M. D. LX. In-16.

Réimprimé en 1567, in-8, et 1568, in-16, par François II, fils de Robert.

2. JOHANNIS Calvini Harmonia ex tribus Evangelistis composita, Matthæo, Marco & Luca, adjuncto seorsum Johanne, quod pauca cum aliis communia habeat. Cum ejusdem Commentariis. Secunda editio. — Oliva Roberti Stephani. M. D. LX. In-fol.

Ce volume et le précédent, commencés par Robert, n'ont paru que dans l'année qui a suivi sa mort, arrivés certainement en 1559. Ils auront été achevés dans son Imprimerie, soit par Henri son fils, soit par des employés ou préposés quelconques.

Une réimpression de 1563, aussi in-fol., est faite de même à Genève, chez Michel Blanchier.

#### ÉDITIONS SANS DATE.

Les Catalogues de Robert enregistrent un certain nombre de livrets sans date, et surtout des Oraisons de Cicéron, imprimés en petits cahiers séparés, pour les jeunes étudiants, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué depuis. Le Catalogue ajouté par Henri à son volume *Epistola de sua Typographiæ statu*, 1569, in-8. (et sur lequel voyez ci-dessous, page 95), les mentionne aussi, mais sous cette seule indication générale : « Orationes aliquot Ciceronis seorsum excusæ in puero-rum gratiam », ce qui peut faire croire qu'alors, et à Genève, il n'en avoit point à vendre, et les plaçoit dans ce Catalogue seulement pour mémoire, et comme devant figurer dans la nomenclature des impressions de son père. Ces diverses pièces n'avoient sans doute ni intitulé ni date, ce qu'il seroit peu utile et probablement impossible de constater, les livrets d'écoliers étant condamnés à périr successivement dans les jeunes mains qui en font usage, et ces Oraisons et parties séparées de Cicéron n'ayant dû inspirer à personne l'idée d'en former de très imparfaits recueils. Je donne la liste de ces cahiers d'école d'après les Catalogues de Robert, seul renseignement qui les fasse connoître, et j'y ajoute la très dubitative mention de quelques volumes depuis cités sans date par Maittaire et autres, sur l'autorité de ces mêmes Catalogues, et qui, peut-être pour la plupart, n'existent réellement que datés, et déjà figurant en leur ordre dans le cours de cette nomenclature.

Les Catalogues de Robert établissent ainsi leur liste de ces diverses pièces.

*Orationum seorsum in gratiam puero-rum excusarum nomina.*

1. CICERONIS Oratio in Catilinam. In-8. 40 d.

2. IN EANDEM Commentaria F. Sylvii Ambiani. In-8. 2 s.

Robert a fait de ces Commentaires au moins deux éditions, dont celle-ci pour la première des Catilinaires, et une autre pour les quatre; car, dans deux de ses Catalogues, l'annonce du cahier complet est exprimée ainsi qu'il suit, et le prix est de 6 s. au lieu de 2 s.

3. In Catilinaris M. Tul. Ciceronis Invectivas F. Sylvii Ambiani Commentarii luculentissimi. In-8.

C'est aussi le format de toutes les pièces suivantes.

— Oratio in Pisonem. 8 d.

— — pro Archia poeta; pro M. Fonteio. 6 d.

Réimprimé en 1539, avec une Oraison de plus, *Antequam iret in exilium*. Voyez ci-dessus, page 48.

Cette différence prouve que ce cahier a été réimprimé au moins une fois; et ces pièces, que chaque renouvellement de l'année scolaire faisoit immanquablement enlever à grand nombre, ont dû, chacune, avoir plusieurs réimpressions.

— Oratio pro M. Cælio. 6 d.

— — pro A. Cæcina. 8 d.

— — pro A. Cluentio. 4 s. 4 d.

— — pro L. Flacco. 6 d.

— — — Réimprimé. 8 d.

— — pro M. Marcello, pro Ligario, pro rege Dejotaro. 6 d.

— — pro P. Quintio, pro Roscio comædo. 40 d.

— — pro lege Manilia. 6 d.

Maittaire, Ann. Typ. III, 470, dit avoir rencontré celle-ci avec la date de 1553.

— — — Réimprimé. 8 d.

— — pro T. A. Milone. 6 d.

— — pro L. Muræna. 8 d.

— — pro Sexto Roscio Amerino. 40 d.

— — pro P. Sylla, pro L. Cornelio Balbo. 4 s.

4. C. CRISPI Sallustii in M. T. Ciceronem Oratio. 2 d.

5. M. TULLII Ciceronis Rhetorici, seu de inventione lib. II cum M. Fabii Victorini Rhetoris doctissimi Commentariis separatim expressis. In-4. 4 s. 6 d.

C'est sans doute l'édition de 1537.

6. AD C. Trebatium M. T. Ciceronis Topica. In-8. 6 d.

7. IN TOPICA Ciceronis Anitii Manlii Severini Boetii Commentarius. In-8. 3 s.

Les six éditions de 1528 à 1542 ont toutes le Commentaire de Boèce, et cependant les derniers Catal. annonçant celle-ci au prix de 3 s., ont une autre édition de 6 d., qui ne peut être que du texte nu. C'est sans doute quelque reste d'une édition première faite avant que dans l'année 1528, Robert ait eu ces Commentaires à sa disposition. Elle aura été délaissée par les acheteurs, qui, toujours, auront préféré l'édition commentée qu'il fallut faire six fois, en 1528, 1530, 1532, 1535, 1540 et 1542.

Je ne crois pas qu'avec ou sans les Commentaires, il y ait, des *Topica*, aucune édition sans date.

8. A. M. SEV. Boetii de Differentiis topicis libri III. In-8. 40 d.

Imprimé en 1530, 1534 et 1537.

9. AD MARCUM BRUTUM Orator. Explicatio quorundam locorum difficilium auctore Philippo Melanchthone. In-8.

10. VICTORIS Pisani patricii Veneti in M. Tullii Ciceronis oratorem commentarium. In-8. 40 d.

Il ne faut pas confondre ce Commentateur avec l'ancien Rhéteur et Commentateur des *Libri de Inventione*, Marius Fabius Victorinus.

11. M. T. CICERONIS Dialogi de Amicitia, de Senectute: cum Erasmi annotationibus. In-8.

Ce doit être l'édition de 1529.

12. ALPHABETH hébreu. In-8.

13. A. B. C. In-8.

Il a dû arriver que ces pages de première instruction aient été imprimées et réimprimées, sans qu'il y ait eu lieu de songer à leur donner titre ni date.

14. RUDIMENTA prima latinæ grammaticæ. Johanne Pellissone Condriensi auctore. In-8.

Les Catalogues de Robert annoncent deux éditions, *minori forma*, du prix de 20 d. Ce doit être cet in-8 : et *major*, 2 s.; ce seroit l'in-4. dont il y a deux éditions avec date, 1529 et 1533.

15. EJUSDEM Pellissonis modus examinandæ constructionis in oratione. In-8. 4 d.

Il y a un in-8. de 1544 et deux éditions in-4. de 1535.

16. PRIMA pars Grammaticæ Johannis Despauterii Ninivita, diligentissimè recognita. In-4.

Rien ne me prouve que ce n'est pas l'édition in-4. de 1543.

17. CONTEXTUS universæ Grammaticæ Despauterianæ, Johanne Pellissone Condriensi auctore. In-8.

Il y a un in-4. de 1535, et de 1547 un in-8. qui est sans doute celui-ci.

18. EXEMPLA de latino Declinatu partium orationis, auctore Maturino Corderio, rogatu Jacobi Blanci, grammaticorum hypodidascali in Gymnasio Navarræo. In-8. 20 d.

Ne trouvant ce volume et le suivant que sur les deux Catalogues de Robert, de 1546 et 1552, je n'en puis indiquer d'édition primitive avec date. On le revoit imprimé avec des augmentations, *Recognita et aucta*, et avec un appendice, par Robert ou Henri, ce qui n'est pas certain, mais encore sans date.

19. AMO & alia verba gallice versa, cum accentibus super unamquamque dictionem signatis. — Parisiis, Robertus Stephanus. In-4. 4 d.

20. HULDERICI Hutteni Ars versificationis. In-8. 3 s.

Edition de 1532, ou sa copie.

21. M. A. PLAUTI Amphitryo & aliarum aliquot Comœdiarum. In-fol. 8 s.

Sur le Catalogue de Robert, 1546. Il se peut que cette impression partielle et très peu connue de Plaute ne soit autre chose que quelques exemplaires non entiers des éditions de 1529 ou 1530, dont on aura essayé de tirer parti en les annonçant pour ce qu'ils étoient, et à bas prix.

Maittaire, toujours d'après le Catalogue de Henri, annonce sans date, et comme ne faisant qu'un seul in-fol., les Annotations de Guill. Budé sur les Pandectes, et son traité *De Asse et partibus ejus*. Ce sont deux volumes distincts. Le volume *De Asse* est l'in-fol. de 1542, imprimé par Vascosan pour Robert Estienne, &c., et les *Annotations* sont de 1535, année dans laquelle R. Estienne les a imprimées deux fois, aussi in-fol. Voir à ces deux années, 1535 et 1542, *G. Budæi Epistolæ*, in-fol., pareillement annoncé, est peut-être quelque fragment séparé de l'un de ces volumes.

22. ALBERTI PIGHI Apologia adversus novam Marci Beneventani Astronomiam. In-4.

Ce livre, que, d'après le Catalogue de Henri, Maittaire, pag. 79 et 103, note *apud Robertum Stephanum*, sans date, est de Simon de Colines, in-4., et ainsi daté : — « Excudebat Simon Colinaeus hunc libellum omnibus Mathematicarum Disciplinarum studiosis admodum utilem. Parisiis M.D.XXII. Tertia die mensis Maii. » Maittaire s'est rectifié dans les *Annales Typogr.* II, 627.

23. Le Trespas, Obseques et enterrement de François premier, les deux sermons funebres prononcés esdictes obseques, &c. — Paris, Rob. Estienne. — Le Sacre et Couronnement du Roy Henry, deuxième de ce nom. Ibid. In-8.

Cette réimpression, probablement de 1546, est en lettres italiques.

24. DE MEMORABILIBUS et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum Opera. — Parisiis apud Robertum Stephanum.

Cité par Maittaire, d'après *Draudii Bibl. Cl.* Je n'en ai aperçu ailleurs aucune trace.

---



---

CATALOGUES OFFICINAUX

DE LA FAMILLE DES ESTIENNE.

Avant de clore l'énumération des livres publiés par le premier Robert, je vais donner les détails nécessaires sur les Catalogues que je réunis tous ici, parce qu'ils auroient été comme perdus dans le cours de ces longues nomenclatures.

Le premier Robert Estienne a publié plusieurs Catalogues de ses livres; après lui, Henri, son fils, en a mis un à la suite du volume *H. Stephani Epistola de sua Typographica statu*, 1569, in-8. Un autre aussi de Henri est mentionné dans le Catalogue de De Thou, II, 418. Après ce dernier, je n'en connois point d'autres, ni de ce même Henri, ni d'aucun des autres Estienne, pas même d'Antoine, qui, cependant, imprima beaucoup, et pendant une longue suite d'années. Maittaire, dans ses *Annales Typographiques*, a réimprimé en entier ces Catalogues, à l'exception de celui que mentionne la *Bibl. Thuana*, et de quelques feuillets supplémentaires dont il ne parle point non plus, parce que, sans doute, ils ne sont point venus à sa connoissance. Ces suppléments consistent en une Notice des nouvelles publications de Robert, vers 1547, et un appendice de six pages pour le Catalogue de Henri.

Bien que ces divers Catalogues soient extrêmement rares (rarissimi et ingenti pretio), comme le dit avec raison Maittaire, je n'en reproduis cependant ici que les intitulés, parce qu'on les retrouve réimprimés dans les *Ann. Typogr.*, et que, d'ailleurs, les renseignements qu'ils peuvent fournir ont été mis en œuvre par Maittaire, d'abord imparfaitement dans la *Vie des Estienne*, plus diligemment dans les *Annales*, et de nouveau par moi, à qui ils ont encore été fort utiles. Si dans l'Histoire

des Manusc. j'ai réimprimé quelques-uns de leurs Catalogues, c'est parce que, jusqu'à notre temps, ils avoient été tout-à-fait perdus de vue; que, des premiers, on ne connoit qu'un seul exemplaire, et à peine deux ou trois de celui de 1563, in-4.

4. LIBRI in officina Rob. Stephani partim nati, partim restituti et excusi. — 8 feuillets in-8, sans date, et tout en lettres rondes.

C'est le premier des Catalogues de Robert. Il est rangé par ordre alphabétique, et avec les prix. Les titres y sont fort abrégés, sans date, et, pour seule indication de format, ils sont quelquefois suivis des mots *magno volumine, parvo volumine*. Il ne peut être antérieur à la fin de 1542, puisqu'on y voit *Despauterii Syntaxis*, dont la date est d'octobre 1542.

Réimprimé dans les Annales Typ. II, p. 463-472.

2. LIBRI vœnales in Bibliopolio Roberti Stephani typographi Regii, tum ab Henrico Stephano patre, tum à Simone Colinaeo ejus vitrico excusi. — 16 feuillets in-8, sans date, et, comme le précédent, en lettres rondes, mais plus petites.

Second Catalogue de Robert, réimprimé dans les Annales Typ. II, 492-520. Il contient, non pas des livres de ses propres publications, mais ce qui lui restoit de Henri, son père, mort depuis un quart de siècle, et ce qui lui arriroit en héritage comme fils de la veuve de Henri, remariée à Simon de Colines. Ce devoit être un partage de famille, soit entre vifs, soit, ce que je crois plutôt, après la mort de ce beau-père, d'autant mieux que je vois un autre Catalogue d'impression et disposition toutes semblables, aux noms de Regnauld Chaudière et Claude, son fils, contenant, avec leurs propres livres, ceux dont ils venoient d'hériter du même Simon de Colines, dont Regnauld étoit gendre, et Claude petit-fils (ex filia nepos). Ce Catalogue de 28 feuillets, qui existe à la Bibl. Mazarine, et duquel, ainsi que des divers Catalogues des Estienne, je possède un exemplaire, est daté de M. D. XLVI. *Mense Augusto*. Maittaire, dans ses Annales, III, 147-205.

donne en entier, non pas ce Catalogue de 1546, mais sa réimpression datée M. D. XLVIII *Mense Augusto*, ayant le même contenu, sauf quelques livres de plus et très peu de moins, assez des uns et des autres pour donner certitude que ce sont deux impressions différentes, quoique tout-à-fait semblables d'exécution. Cette date de 1546 n'est pas sans utilité, en ce qu'elle rend moins incertaine celle de la mort de Simon de Colines, qui a dû avoir lieu, au plus tard, dans les quatre à cinq premiers mois de 1546, puisque voici en août un Catalogue d'une certaine étendue, résultat d'inventaire, prise et partage de ce grand établissement entre de nombreux héritiers (*multos hæredes*).

Je n'ai pas à réimprimer ici ce Catalogue, mais voici l'avis qu'il porte en tête, et qui fait connoître ce que devinrent les caractères, les livres et aussi la marque typographique de Simon de Colines, que lui-même avoit comme empruntée de Regnauld Chaudière, à qui elle fit alors retour: Le temps avec sa faulx, et *Virtus sola aciem retundit istam*.

Claudius Calderius Lectori S.

« Simon Colinaeus naturæ concedens, multos reliquit hæredes: in quibus & Calderios. His hæreditate obuenerunt Colinaei characteres typographici, unâ cum illo Temporis falciferi omnibus notissimo insigni, quod ille suis libris præfigere solebat. Quotquot igitur libri ex Calderiana officina prodibunt in posterum, eos certò scias illis ipsis characteribus excusos, quibus uti solenne erat Colinaeo. Studiosè vere diligenterque curabitur, ut ad characterum elegantiam accedat castigatio tersissima. Hoc nolimus te nescire. Vale.

Omnia cum tempore. »

3. LIBRI in officina Roberti Stephani, typographi Regij, partim nati, partim restituti et excusi, partim etiam vœnales ab aliis impressi. — Sans date. In-8. 14 feuillets, dont 2 pages blanches, la 23<sup>e</sup> et la 28<sup>e</sup> en italique.

Ce Catalogue, qui existe à la Bibliothèque Royale, est postérieur à 1543, puisqu'on y trouve le *Thesaurus latinae linguæ*, édition de cette année-là: mais il est antérieur à celui de 1546, car il ne contient pas un seul des livres qui remplissent le supplément de 4 pages annonçant des éditions de 1546 et 1547; il n'a

pas même tous ceux du Catalogue daté de 1546.

4. LIBRI in officina Roberti Stephani, typographi Regij, partim nati, partim restituti & excusi. — M. D. XLVI. III. Id. Maii. In-8. 12 feuillets en romain et italique, avec l'olivier.

Les livres sont rangés à-peu-près par ordre de matières et avec les prix, mais sans date, et pas plus d'indications de formats que sur ceux qui précèdent.

Réimprimé dans les Annales Typ. II, 472-491.

5. HÆC EX OFFICINA Rob. Stephani prodierunt, ex quo suum ædedit Indicem.

Quatre pages. Supplément au précédent Catalogue, et ne contenant que des livres publiés de 1546 à 1547. J'ai noté plus haut, page 93, que Maittaire ne l'a point connu.

6. INDEX librorum in hac officina impressorum.—Lutetia. M. D. LII. In-8.

Seize feuillets, dont le xv<sup>e</sup> est blanc; le xv<sup>e</sup> n'a que sept lignes.

Réimprimé dans les Annales Typ. II, 521-542.

Imprimé chez Robert, lorsqu'il venoit de quitter la France, ce Catalogue ne porte plus son nom, et cette précaution étoit prudente. La persécution contre laquelle il alloit à Genève chercher un refuge, auroit pu l'atteindre dans ses propriétés commerciales, si le débit en eût été continué en son nom. On peut aussi croire, sans risquer d'être injuste, que si, au lieu d'être un amas de livres, ces magasins délaissés par Robert eussent contenu des valeurs plus attrayantes et plus facilement réalisables, les moyens de confiscations n'auroient pas manqué pour les faire arriver en la possession de quelque zèle orthodoxe. \*

\* Il y eut effectivement saisie; mais, ainsi qu'on le verra dans les Biographies, la clémence du roi Henri II vint heureusement révoquer cet acte de rigueur, et la confiscation ne s'ensuivit pas.

Il est à remarquer aussi qu'on ne voit, dans ce Catalogue, aucun des volumes latins de la Bible, dont il devoit cependant rester encore un grand nombre à vendre. On aura senti qu'il y avoit danger à les laisser figurer dans le Catalogue d'un religionnaire fugitif, dont les diverses éditions entières ou partielles de la Bible latine étoient en horreur aux vrais croyants.

Voici le titre et les notes préliminaires du Catalogue mis par Henri à la suite de *H. Steph. Epistola de suæ typographiæ statu*, 1569. In-8., et que Maittaire a réimprimé tome III, p. 462-481 des Ann. Typ.

7. INDEX librorum, qui ex officina Henrici Stephani hactenus prodierunt.

Quibus inserti sunt nonnulli ex iis auctoribus, quos ejus pater ROBERTUS STEPHANUS edidit: (significati literis R. et S.) quorum paucula exemplaria apud eundem Henr. supersunt.

Unicuique adjecta est impressionis forma declarata verbis typographicis seu bibliopolicis: <sup>fo</sup>, significante eam quæ vulgò appellatur In-fol: <sup>4o</sup>, eam quæ vocatur In-quarto: itidemque in-8o, In octavo: et 16o in-16. Eorum autem librorum nominibus qui minore etiam forma sunt, subjuncta est nota p<sup>o</sup> p<sup>o</sup> de qua in calce hujus Indicis dicitur.

Et au bas de la trente-deuxième et dernière page on lit: Nota illa p<sup>o</sup> p<sup>o</sup> significat in parvo parvo, ita vocantibus quibusdam bibliopolis libros qui minore sunt forma quam qui appellantur in-16.

Avec leur singulière expression *parvo parvo*, ces libraires au moins parloient latin; mais, pendant plusieurs années, j'ai vu en habitude sur les Catalogues anglais d'anciens livres ces deux mots si étrangement accouplés: *charta majora*. Demandant pourquoi on faisoit ce barbarisme, il me fut répondu que l'intention étoit de désigner des exemplaires qui, n'étant pas en grand papier, avoient néanmoins des marges grandes et bien conservées. A Paris, j'ai vu quelque chose qu'on peut mettre à côté de ce *charta majora*. Sur un Catalogue d'une certaine ampleur on annonçoit ainsi les Fêtes et Courtisanes de la Grèce: Fêteset, Courtisane de la Grèce. Il est indubitable que le faiseur de Catalogue ou tout au moins l'ouvrier compositeur prétendoit annoncer l'histoire de la

demoiselle Fêteset, comme il auroit mis Marion, ou Frétillon, courtisane de Paris.

Je crois certain qu'aucun de ces anciens Imprimeurs n'a jamais rien fait dans ce format portatif et depuis si usité, que nous nommons in-12; leur in-8 ordinaire en tenoit lieu, et c'aura été uniquement par économie de fabrication que, plus tard, on aura songé à employer un papier un peu plus grand, afin de faire tenir sur chaque feuille 24 pages, chacune aussi grande que celles dont on avoit l'habitude de mettre seize sur le papier ordinairement employé.

Peu d'années après, Henri ajouta à ce Catalogue le Supplément que voici, et qui n'a point été connu de Maillaire. On le trouve dans quelques exemplaires de l'*Epistola*, à la suite du grand Catalogue, et c'est ainsi qu'il est venu en ma possession.

8. APPENDIX ad Catalogum librorum officinæ Henrici Stephani. 6 pages et un feuillet blanc.

Il est sans date, mais a dû paroître en 1574, car, annonçant plusieurs livres imprimés depuis 1569, Henri y promet la prochaine publication des *Parodie morales* qui sont de 1575, et on y trouve *Fr. Motomani Questiones*, dont la première édition est de 1573. Il enregistre dix-huit articles.

Le dernier de tous ces Catalogues qui sont venus à ma connoissance est celui que mentionne ainsi le Catal. de De Thou, t. II, p. 448 :

9. CATALOGUS librorum in officina Henr. Stephani excusorum. — *Rob. Steph.* In-8.

Rien là ne peut faire présumer que ce soit le même que celui du volume de 1569. Il aura été imprimé à Paris, chez le second Robert, pour faciliter dans cette ville, le débit des impressions Genevoises de Henri.

Que l'on ne trouve ni inutile ni trop étendue cette excursion sur de simples Catalogues officinaux. Malgré tous mes soins pour éviter la prolixité, il m'a été impossible d'être

plus bref, et puisque j'ai pris la tâche d'enregistrer toutes les éditions des Estienne, il y avoit obligation, toute utilité à part, de ne point négliger leurs Catalogues, dont chacun, si peu ait-il de feuillets, est un livre, une édition; et le sort de la plupart de ces livrets d'annonces étant de promptement périr déchirés et détruits, ils finissent par constituer une série d'imprimés rares et précieux, quand les livres qu'ils énumèrent sont eux-mêmes recommandables. Une Bibliothèque qui réuniroit les Catalogues connus des Manuce, des Junte, des Estienne, des Plantin, des Elzevir, et de quelques autres de ces célébrités, mettroit certainement au rang de ses plus précieuses raretés cette collection peu volumineuse de simples cahiers d'annonces. J'ai donc satisfait à une obligation certaine en m'expliquant avec exactitude et clarté sur ces pièces imprimées qui étoient fort mal connues; et je l'ai fait d'autant plus volontiers, que ce n'est pas du tout m'être occupé de détails inutiles. Les renseignements Bibliopoliques et littéraires que fournissent ces feuilles sont dignes de confiance, et presque toujours plus sûrs que ceux que l'on va bien plus ordinairement chercher dans les Catalogues de Bibliothèques, si souvent fautifs, et quelquefois sciemment infidèles. Je finis en disant avec Maillaire, Ann. II, 461 : « Horum Indicum commemorationem, non est ut quisquam, quasi futilem otiosamque prorsus & supervacaneam damnet. Quid enim ad Typographorum notitiam (quod est horum Annalium institutum) magis pertinet, quàm data ab ipsis librorum suorum notitia? »

De Simon de Colines j'ai un petit Catalogue sans date; je ne le vois mentionné nulle part, et c'est peut-être aussi le seul qu'il ait fait. Il se compose de douze pages in-12, de forme allongée, ne ressemblant pas du tout aux petits volumes de ces temps-là, souvent nommés in-12, et qui sont des in-16. Il est en petit italique, par ordre de matières, titres fort abrégés, et avec les prix. Il contient la plupart des livres de Simon de Colines, mais on n'y voit pas encore l'élégant Cicéron en petit format.

---

## FRANCISCUS STEPHANUS PRIMUS.

---

M. D. XXXVII.

1. COMMENTARIORUM Philosophiæ moralis libri tres, & libellus progymnasmatum : auctore Hieronymo Rup. Metinensi Castellano.—*Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*, typis & characteribus Simonis Colinæi. M. D. XXXVII. In-8.

2. VINETUM. In quo varia vitium, uvarum, vinorum, antiqua, latina, vulgariaq; nomina, &c. In adolescentulorum gratiam ac favorem (à Carolo Stephano). — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVII. In-8.

Ce volume et le Téreence de 1538, portent la marque de François, un cep de vigne dans un vase : ils sont peut-être les seuls.

Par erreur typographique, Almeloveen, p. 12, met Caroli Stephani *Viretum*, ce qui n'existe pas.

3. NATURE pronominum, in adolescentulorum gratiam, ex Prisciano collectæ. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVII. In-8. 3 d.

4. NATURE Participiorum, ex Prisciano, in gratiam adolescentulorum. — *Parisiis*, excudebat *Simon Colinæus*, sumptibus *Francisci Stephani*. M. D. XXXVII. In-8.

5. LA MANIERE de tourner toutes especes de noms latins en nôtre langue françoise. À l'utilité des jeunes enfans, estudians es bonnes lettres. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVII. In-8.

6. DE RE navali libellus, in adoles-

centulorum bonarum literarum studiosorum favorem, ex Bayfij vigilijs excerptus, & in brevem summulam facilitatis gratia redactus. Addita ubique puerorum causa vulgari vocabulorum significatione. *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVII. In-8.

---

M. D. XXXVIII.

1. (CAROLI Stephani) Sylva. Frutetum. Collis. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*, M. D. XXXVIII. In-8.

2. (CAROLI Stephani) Arbustum. Fonticulus. Spinetum. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVIII. In-8.

3. NATURE nominum, ex Prisciano præcipue collectæ. In adolescentulorum gratiam. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* fratri *Robertus Stephanus*. M. D. XXXVIII. XV. Cal. Mart. In-8. 3 d.

4. NATURE VERBORUM ex Prisciano. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* privigno *Simon Colinæus*. M. D. XXXVIII. Prid. Cal. Augustj. In-8. 3 d.

5. NATURE participiorum ex Prisciano, in gratiam adolescentulorum. — *Parisiis*, excudebat *Simon Colinæus*, sumptibus *Francisci Stephani*, in clauso Brunello, sub scuto Franciæ agentis. M. D. XXXVIII. In-8.

6. NATURÆ infinitivorum, gerundio-

rum & supinorum, ex Prisciani & aliorum bonorum authorum sententia. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* privigno *Simon Colinaeus*. M. D. XXXVIII. Pridie. Cal. Augusti. In-8.

7. NATURAE conjunctionum ex Prisciano. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* fratri *Robertus Stephanus*. M. D. XXXVIII. XII. Cal. Mart. In-8.

8. NATURAE præpositionum (et interjectionum) ex Prisciano. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* fratri *Robertus Stephanus*. M. D. XXXVIII. Cal. Mart. In-8.

Ces petits traités de Grammaire, réimprimés en 1540, et sans doute plusieurs fois encore, ont été faits par Charles Estienne pour Henri son neveu, *in gratiam Henriculi sui*.

Les interjections font un cahier de 8 pages, chiffré à part, après les 32 pages des prépositions.

9. DE RECTA Latini sermonis pronuntiatione & scriptura libellus. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVIII. In-8.

40. M. T. CICERONIS Orator ad Brutum, cum annotationibus Philippi Melancthonis. — Apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVIII. In-8. 4 s.

41. CATONIS Disticha de Moribus, cum latina et gallica interpretatione (Mat. Corderii) & accentibus, & Epitome Erasmi in singula Disticha; hæc in gratiam Riverii sui cursim obibat *Carolus Stephanus*. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* privigno *Simon Colinaeus*. M. D. XXXVIII. Quinto Idus Octobris.

Et dans le même volume :

Dicta Sapientum Græciæ, aliis sententiis explicata, vulgaribus (Gallicis) versibus reddita. — *Parisiis*, imprimebat *Simon Colinaeus* pro *Francisco Stephano* privigno suo. M. D. XXXVIII. Postridie Nonas Octobr. In-8.

Imprimé par Simon de Colines pour Fran-

çois Estienne, et par les soins de Charles, ce volume a sans doute été fait de compte commun avec Robert, car on en voit aussi des exemplaires à son nom. Je ne les ai pas comparés avec ceux de François, mais certainement l'honnête Robert n'auroit ni pu ni voulu faire à ses frères le tort de copier ainsi à son profit une de leurs publications. Voyez ci-dessus, page 47. A chacune des deux parties de ce volume est une courte préface de Charles à son jeune ami *Riverio suo* (De la Rivière), qui l'avoit pressé de l'imprimer.

42. TERENTII Comædiæ, adjectis in adolescentulorum gratiam accentibus, & brevissimis argumentis ex Donato : *Andria* & *Eunuchus*. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXVIII, avec sa marque typographique. Ensuite *Heautontimorumenos*, *Adelphi*, *Hecyra*, *Phormio*. — *Parisiis*, apud *Simonem Colinaeum* & *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXIX. In-4, avec la marque de Simon de Colines.

Il est à noter que, de l'année 1538, il y a une édition in-8. (*sexta*) de Robert, et de 1538-39, celle-ci in-4., faite en commun par François et par Simon de Colines.

Dans cet in-4. les lignes sont fort espacées, pour donner aux étudiants la facilité d'y écrire, soit leur propre version, soit plutôt *Dictata magistri*. « *Grandiusculis characteribus excusæ, cum interstitio inter versus ad scribendas enarrationes præceptorum.* » S. de Colines a imprimé plusieurs autres volumes d'études classiques, ainsi interlinés. Le Catal. fait connoître que chacune de ces pièces se vendoit séparément, au prix de 18 d.

---

#### M. D. XXXIX.

4. VITA beatissimi patris, D. Petri Cælestini Quinti, Pontificis maximi, Ordinis Cælestinorum institutoris eximii, qui summo tandem Pontificatui renunciavit. Conscripta primum a Domino Petro ab Aliaco, cardinale Cameracensi, &c. locupletata et limatiore stylo donata

a Religioso fratri Dionysio Fabro Cælestinorum eorundem priore meritissimo. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XXXIX. In-4.

Volume fort rare et presque inconnu.

---

M. D. XL.

1. NATURE nominum ex Prisciano præcipue collectæ. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* privigno *Simon Colinaeus*. M. D. XL. III. Non. Sept. In-8.

2. NATURE pronominum, ex Prisciano. — *Ibid.* M. D. XL. III. Non. Sept. In-8.

3. NATURE verborum, ex Prisciano. — *Ibid.* M. D. XL. XV. Cal. Octob. In-8.

4. NATURE infinitivorum, ex Prisciano. — *Ibid.* M. D. XL. VIII. Cal. Octob. In-8.

5. NATURE participiorum, ex Prisciano. — *Ibid.* M. D. XL. In-8.

6. NATURE adverbiorum, ex Prisciani sententia. In gratiam adolescentulorum. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XL. In-8.

7. CONJUGAISON latines et françoyses de verbes actifz avec passifz, neutres, déponens et communs : aussi pareillement *Sum*, *Volo*, *Nolo*, et aucuns impersonnelz de la voix active et passive. — *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*. M. D. XL. In-8.

8. NATURE conjunctionum, ex Prisciano. — *Ibid.* M. D. XL. III Non. Sept. In-8.

9. NATURE præpositionum (et interjectionum) ex Prisciano. — *Parisiis*, imprimebat *Francisco Stephano* privigno *Simon Colinaeus*. Anno M. D. XL. XVII. Cal. Octobr. In-8.

Comme dans l'édition de 1538, les inter-

jections font à la fin un cahier de 8 feuillets, séparé, et sans titre.

10. La maniere de tourner toutes especes de noms latins en nostre langue françoise. A l'utilité des jeunes enfans, estudians es bonnes lettres. — *Ibid.* M. D. XXXX. In-8.

11. JOACHIMUS Perionius de Antiqua Fabularum, Ludorum, Theatrorum consuetudine. — *Parisiis*, *Francisco Stephano* excudebat *Simon Colinaeus*. M. D. XXXX. In-4.

---

M. D. XLI.

1. P. TERENTII Andria; omni interpretationis genere in adolescentulorum gratiam, facilius effecta. — *Parisiis*, apud *Simonem Colinaeum & Franciscum Stephanum*. M. D. XLI. In-8.

2. CATONIS Disticha de Moribus, latine & gallice: Dicta Sapientum Græciæ, & libellus de moribus ac vitæ institutione. — *Parisiis*, apud *Simonem Colinaeum & Franciscum Stephanum*. M. D. XLI. In-8.

---

M. D. XLII.

1. CLAUDII Viexmontii Methodus confessionis compendiaria. — *Parisiis*, apud *Simonem Colinaeum & Franciscum Stephanum* ejus privignum. M. D. XLII. In-4.

2. EPITOME Commentariorum Dialecticæ inventionis Rodolphi Agricolaë, per Bartholomæum Latomum Arlunensem. — *Parisiis* apud *Simonem Colinaeum & Franciscum Stephanum*. M. D. XLII. In-8. 4 s. 8 d.

3. (CAROLI Stephani) Arbustum, Fon-

ticulus, Spinetum. — *Parisiis, Franciscus Stephanus*. M. D. XLII. In-8.

4. (CAROLI Stephani) Naturæ adverbiorum, ex Prisciani sententia. In gratiam adolescentulorum. — *Parisiis, apud Franciscum Stephanum*. M. D. XLII. In-8.

5. JOANNIS Ludovici Vivis de conscribendis Epistolis libellus. — *Parisiis; Franciscus Stephanus*. M. D. XLII. In-8.

---

M. D. XLIII.

1. PSALTERIUM, cum aliis hymnis Biblicis Davidis, græce. — *Parisiis, apud Franciscum Stephanum*. M. D. XLIII. In-12 ou plutôt in-16.

En rouge et noir. Les titres des psaumes, la première lettre de chacun des versets, et les titres courants du haut des pages sont en rouge.

La table des psaumes est en grec et en latin; et, pour la facilité des recherches l'ordre alphabétique est réglé sur le latin.

2. HORÆ in laudem Beatissimæ Virginis Mariæ, græce, secundum consuetudinem Romanæ Ecclesiæ. — *Parisiis, apud Franciscum Stephanum*. M. D. XLIII. In-16.

En rouge et noir comme le Psautier grec.

3. (CAROLI Stephani) Pratum, Lacus, Arundinetum. — *Parisiis, apud Simonem Colinæum & Franciscum Stephanum* ejus privignum. M. D. XLIII. In-8.

4. (CAROLUS Stephanus) de Re Herbaria & Hortensi. — *Ibidem*. M. D. XLIII. In-8. 4 s. 6 d.

5. PROBÆ Falconiæ, vatis clarissimæ à Divó Hieronymo comprobata Centones, de fidei nostræ mysteriis è Maronis carminibus excerptum Opusculum. — *Parisiis, apud Franciscum Stephanum*. M. D. XLIII. In-8.

6. BREVISSIMA maximeque compendiarum conficiendarum Epistolarum formula, per Eras. Roterodamum. — *Parisiis, apud Simonem Colinæum & Franciscum Stephanum* ejus privignum. M. D. XLIII. In-8.

---

M. D. XLVI.

1. LES PRINCIPES & premiers élémens de la langue latine, par lesquels tous ieunes enfans seront facilement introduiz en la congnoissance d'icelle. — *Paris, en la maison de François Estienne*. M. D. XLVI. In-8.

*En la maison* indique l'endroit où se débitoit le livre, mais non de quelle Imprimerie il sortoit; ce qui achève de prouver que François, auteur de cet opuscule, n'avoit pas d'Imprimerie.

Réimprimé en 1549, par Robert Estienne.

---

M. D. XLVII.

1. ÆLII DONATI de octo partibus orationis libellus. — *Parisiis, apud Franciscum Stephanum*. M. D. XLVII. In-8.

2. P. TERENCE Afri comici Andria; omni interpretationis genere in adolescentulorum gratiam facilius effecta. Adjectus est Index Latinarum & Gallicarum dictionum. — *Parisiis apud Franciscum Stephanum*. Excudebat Francisco Stephano Franciscus Girault. M. D. XLVII. In-8.

---

M. D. XLVIII.

1. METHODUS Confessionis in gratiam Puerorum: apud Lutetianam Navarram grammaticæ Studentium edita. Authore Fratre Claudio Viexmontio, Parisiensi: ordinis Fontebraldensis. In-4.

Ce titre est imprimé sur un petit carré de papier, et cache un autre intitulé plus concis, qui, au bas de la page se termine, ainsi : « Parisiis, apud Franciscum Stephanum, in clauso Brunello, sub scuto Francia. M. D. XLVIII. »

Avec une préface de l'auteur, *ad Lectorem*, datée « Parisiis, è nostro cœnobio Filiorum Dei, quarto Idus Martias : anno Christi nati sesqui millesimo trigesimo octavo. »

Cet Examen de conscience en petits caractères, me semble trop étendu pour être la Méthode abrégée (*Compendiaria*) du même auteur, imprimée en 1542, que je n'ai point vue.

---

M. D. LX.

4. DICTIONARIUM latino-gallicum. — *Parisiis apud Jacobum Du Puis. Excudebat Franciscus Stephanus. M. D. LX. In-fol.*

M. D. LXI.

4. DICTIONARIUM.—*Apud Sebastianum Honoratum. Venundatur Parisiis, apud Nicol. Chesneau, via Jacobea, sub scuto Frobeniano et Quercu viridi. — Excudebat Franciscus Stephanus. M. D. LXI. In-fol.*

Il faudroit voir ces deux volumes pour juger s'ils ne seroient pas d'impression Genevoise, et, en conséquence, du second François Estienne, le premier étant mort avant 1559, et rien n'apprenant qu'il ait eu un fils exerçant l'Imprimerie.

Ce même Dictionnaire est encore indiqué *Apud Carolum Stephanum, 1561*. Quel que soit le plus ou moins d'exactitude de ces diverses mentions de noms et d'années, il paroît indubitable qu'il ne s'agit que d'une seule et même édition, qui auroit été partagée entre plusieurs libraires. Maittaire, p. 162 et 473, et p. 31 et 110 des Catalogues, donne à cette édition les dates de 1570 et 1571 ; mais ce ne peut être qu'une erreur.

---

---

## CAROLUS STEPHANUS.

---

M. D. XLIV.

1. PLUTARQUE, Traicté de la honte vicieuse, traduit du grec en françois, par François Legrand, procureur du roi au baillage de Melun. — M. D. XLIII. In-8.

Duverdier met ce livre de 1544, et La Croix du Maine de 1554. Je crois avec Maittaire que c'est à cette dernière année qu'il faut le rapporter, Charles n'étant encore, en 1544, ni libraire, ni Imprimeur.

---

---

M. D. LI.

1. INSTITUTIONES Linguæ græcæ, Nicolao Clenardo authore. — Cura ac diligentia Caroli Stephani. M. D. LI. Non. Octobr. In-8.

Il est probable que cet in-8 est celui du Catal. de Robert, 1552, cum Notis Guillonii.

2. CICERONIS Paradoxa, Audomari Talæi commentationibus explicata. — Lutetiae, cura ac diligentia Caroli Stephani. M. D. LI. XIII. Calend. Januar. In-4.

3. PETRI BUNELLI familiares aliquot Epistolæ, in adolescentulorum Ciceronis studiosorum gratiam. — Lutetiae, cura ac diligentia Caroli Stephani. M. D. LI. XIII. Cal. Octobr. In-8. 48 d.

4. APPIANI Alexandrini Romanarum historiarum  
Celtica  
Libyca, vel Carthaginiensis

Illyrica                    Mithridatica  
Syriaca                    Civilis, quinque  
Parthica                    libris distincta.

(Hæc omnia græce.)

— Lutetiae, typis Regiis, cura ac diligentia Caroli Stephani. M. D. LI. In-fol.

Première édition. Elle fut faite par les soins réunis de Charles et de Robert, son frère. Voici ce qu'en dit Henri dans la préface de son édition de 1592, in-fol. « Roberti Stephani patris mei et patrum Caroli Stephani operâ, etiam, si patrum tantum nomen frons libri præferat, in lucem prodit Parisiis. »

5. APOLOGIA (P. Danaësi P. Danès) cujusdam Regiæ famæ studiosi, qua Cæsariani Regem Christianiss. arma & auxilia Turcica evocasse vociferantes impuri mendacii & flagitiosæ calumniæ manifestè arguuntur. — Parisiis, apud Carolum Stephanum typographum Regium, è regione Scholæ Decretorum. M. D. LI. In-4. 45 d.

6. APOLOGIE faite par un serviteur du Roy contre les calomnies des Impériaux sur la descente du Turc. — Paris, Charles Estienne, Imprimeur du Roy, devant les escholes de Decret. M. D. LI. In-4. 4 s.

C'est la traduction de la pièce précédente.

J'ai le latin et le françois, tous deux de cette édition de 1551. La Bibliothèque de la France, n° 47659, met le latin de 1552, et Maittaire, page 108, met aussi en 1552 la traduction françoise, ce qui doit faire conclure que le latin, ainsi que le françois, imprimés d'abord en 1551, l'auront été une seconde fois en 1552.

## M. D. LII.

4. M. ANTONII Flaminii Paraphrasis in triginta psalmos versibus latinis conscripta : ejusdem de rebus divinis carmina.—*Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LII. In-8.

2. DE DIVERSIS regulis juris antiqui, Pandectarum libri titulus XVII & ultimus. In eundem titulum vetus, sed incerto auctore brevis & elegans Commentarius. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*, typographum Regium. M. D. LII. In-8.

Le Catalogue Pinelli, ordinairement si exact, porte : *libri quinquagesimi primi*. Quand même on ne sauroit pas qu'il ne peut y avoir de 51<sup>e</sup> livre, les Pandectes n'en ayant que 50, je n'en serois pas moins sûr d'être exact, ayant pris le titre sur un exemplaire que j'avois en ma possession. Le format est au-dessous de l'in-8 ordinaire des Estienne, et cependant, malgré cela, in-8.

3. JOANNIS Valverdi Hamuscensis \* de animi & corporis sanitate tuenda libellus ad Hieronymum Verallum Cardinalem amplissimum apud Francorum Regem legatum, cum Indice copiosissimo. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LII. Non. Feb. In-8. 2 s.

4. DESPAUTERII Syntaxis. — Ibid. M. D. L. et M. D. LII. In-4.

5. DICTIONARIUM latino-gallicum postrema hac editione valde locupletatum. — *Parisiis* apud *Carolus Stephanum* typographum Regium. M. D. LII. Idibus Jul. In-fol.

Qui de Charles ou de Robert a imprimé cette édition de 1552 ? C'est Charles. Le Cat. de De Thou, sur lequel, t. II, p. 233, elle est enregistrée dans les additions manuscrites, la met, *ex visu*, au nom de Charles ; et il n'est nullement probable que tous deux aient en

même temps fabriqué le même livre, qui ne contient pas moins de 1430 pages. Maittaire annonce l'édition de Robert sur l'autorité un peu légère d'Almeloveen ; mais il est encore possible qu'il y ait eu quelque partage d'exemplaires, et que vraiment il s'en trouve avec ce nom, sans que cependant l'impression n'en doive pas moins être attribuée à Charles, qui est l'auteur des corrections et augmentations, tant de cette nouvelle édition que de la suivante de 1560 ou 1561, pareillement imprimée par lui. Dans sa préface, il s'élève contre l'absurde reproche fait par ceux qui blâmoient la publication des Dictionnaires pour l'intelligence de la langue latine, et prétendoient que l'usage des tables, des Dictionnaires, et même des livres imprimés, ne servoient d'appui qu'à la paresse.... « Aut quemadmodum Typographiam, sic etiam Indices et Dictionarios negligentia potius quam eruditionis bonarum literarum sectoribus ansam præbere dicant. »

6. DICTIONARIOLUM puerorum a postrema editione, auctorum productionibus, ac permultis loquendi formulis adauctum, ad illustrissimum principem atque ampliss. Cardinalem Lotharingium. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LII. v. Cal. Maias. In-4.

Les armes du Cardinal sont mises sur le titre à la place de la marque de l'Imprimeur.

7. LA GUIDE des chemins de France, revue & augmentée : les fleuves de France, aussi augmentez : par Charles Estienne, docteur en médecine. — *Paris*, chez *Charles Estienne*. M. D. LII. In-8.

8. LES VOYAGES de plusieurs endroits de France, en forme d'itinéraires, et les fleuves du royaume de France, par Charles Estienne, docteur en médecine. — *Paris*, *Charles Estienne*. M. D. LII. In-8.

Sont-ce deux ouvrages différents, ou le même avec deux titres sur deux feuillets, ou différents sur une partie des exemplaires ? Je ne puis trouver trace d'une édition première, d'après laquelle auroient été faites celles-ci, que l'on annonce revues et augmentées.

\* *Hamuscensis*, *Huescanus*, de Huesca, ville de l'Aragon.

9. ALTERA APOLOGIA pro Rege Christianissimo contra Cæsarianos, in qua de causis belli inter Regem & Cæsarem recens orti brevissime et verissime agitur. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanum*, typographum Regium, e regione Scholæ decretorum. M. D. LII. In-4.

Ant. Teissier attribue l'une de ces deux Apologies à Pierre Danès, habile professeur grec, mort évêque de Lavaur en 1577. S'il en a fait une, il est probable que l'autre est aussi son ouvrage.

10. SECONDE Apologie contre les calomnies des Impériaux sur les causes & ouvertures de la guerre. — M. D. LII. In-4. 20 d.

La même pièce a été imprimée en allemand en cette année 1552, in-8. Rien ne porte à croire que ç'ait été chez Estienne.

11. LETTRES du Roy escriptes aux Princes & Estats du Sainct Empire. Traduites du Latin en François. — *Paris*, Charles Estienne. M. D. LII. In-4.

Une seule lettre est datée : « Escrip à Paris, le xxvi Februrier M. D. LII. »

12. (CHARLES ESTIENNE) Abrégé de l'histoire des Vicontes et Ducz de Milan, le droict desquels appartient à la couronne de France, extrait en partie du livre de Paulus Jovius : avec les portraits d'aucuns desdits Vicontes et Ducz, representez après le naturel. Dedié par Charles Estienne à Anne, duc de Montmorency, pair, grand-maistre & connestable de France. — *Paris*, Charles Estienne. M. D. LII. In-4. 2 s. 6 d.

La Bibl. hist. de la France, n° 38853, dit : In-4 et in-8.

13. CHARLES ESTIENNE. Discours des histoires de Lorraine et de Flandres, au Roy treschretien Henry II. — *Paris*, chez Charles Estienne, Imprimeur du Roy. M. D. LII. In-4.

Avec une dédicace ou préface de l'Imprimeur à Henry II, du mois d'août 1552.

Écrit en justification des droits de la

France sur la Flandre et la Lorraine, où Henry II venoit de porter ses armes. La dédicace à Henry II est datée d'août 1552.

M. D. LIII.

1. NOVUM Testamentum (græcum) ex Biblioth. regia. — M. D. LIII. In-8.

Edition citée par Maittaire, d'après Almeloveen. Je ne l'ai point vue.

2. NOVUM Testamentum latinum cum indice Evangeliorum et Epistolarum, juxta consuetudinem ecclesiæ Parisiensis & Romanæ. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LIII. In-16.

3. PLACITORUM summæ apud Gallos Curix libri XII per Joannem Lucium Parisiensem Caterinæ Augustæ à rebus procurandis primarium — *Lutetix*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LIII. In-fol.

4. PETRI RAMI Aristotelicarum animadversionum liber nonus & decimus in posteriora Analytica. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LIII. In-8.

5. LE PRINCE de Nicolas Machiavelle, secretaire et citoyen de Florence, traduit d'italien en françois par Guill. Cappel. — *A Paris*, chez Charles Estienne. M. D. LIII. In-4.

6. PETRI BELLONII Cenomani de aquatilibus libri duo, cum iconibus ad vivam ipsorum effigiem expressis. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LIII. in-8. oblong, fig.

La préface est de Charles.

7. PRINCIPES de la langue latine. — *Paris*, Charles Estienne. M. D. LIII. In-8.

8. DICTIONARIUM historicum ac poeticum, omnia gentium, hominum, locorum, fluminum ac montium, antiqua recentioraque ad sacras ac profanas historias poetarumque fabulas intelligendas necessaria vocabula bono ordine com-

plectens. — *Lutetiae*, cura ac diligentia *Caroli Stephani*. M. D. LIII. Prid. Non. Decemb. In-4.

Un extrait de la préface de Charles Estienne donnera une idée de sa coopération à ce Dictionnaire, qui, dans son temps, fut estimé et de beaucoup d'usage, et duquel cinq précédentes éditions n'avoient, depuis 1530, formé qu'un simple volume in-8.

« Historicum hunc Indicem omnium que hactenus prodierant Dictionariorum longè locupletissimum.... plurimum jucunditatis ac facilitatis allaturum tibi persuadeas velim.... a fratre (Roberto, Vid. Edit. primam anni 1530 et subsequentes) jam pridem inchoatum laborem, atque à nobis nunc demum, quàm diligentissime fieri potuit, dispositum, ac multùm locupletatum.... Sacra prophanis, recentia veteribus, yerisque fabulosa.... pudicis obscena, receptis obsoleta permiscetur.... Id enim est Indicis nihil, quoad fieri potuit, omisisse. — Dum in historiarum explicatione, præter ea, que propria vocantur, nomina, etiam res ipsas significare oportuit, fieri non potuit, quin cum pudicis ac sacris nonnulla etiam parum pudica explicarentur : qualia sunt poetica permuta, quibus utinam nobis carendum esset... Hoc denique tibi bona fide pollicemur, nihil hic esse quod Christianam (cum quâ non esse jocandum satis scimus\*) religionem, aut principum auctoritatem, doctiorumque famam ulla ex parte labefactare possit. Vale. »

9. M. TULLII Ciceronis de Oratore ad Quintum Fratrem Dialogi tres, Audomari Talæi explicationibus illustrati. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. In-4.

10. M. TULLII Ciceronis in Catilinam Orationes cum prælectionibus Petri Ramii. — *Lutetiae* apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. In-4.

11. ORATIONE di M. Claudio Tolommei, ambasciator di Siena, recitata dinanzi ad Henrico II, Christianissimo Re

di Francia. — *Parigi*, apresso a *Carlo Stefano*, stampator di Sua M. Christianiss. M. D. LIII. In-4.

12. L'ORAISON du Seigneur Claude Tolommei, ambassadeur de Siene, prononcée devant le Roy à Compiègne, au mois de Decembre l'an 1552, traduite d'italien en langue françoise. — *Paris*, *Charles Estienne*. M. D. LIII. In-4.

13. GUIDE des Chemins de France, par Ch. Estienne. 2<sup>e</sup> édition. — *Paris*. M. D. LIII. In-8.

Ainsi enregistré au Catalogue Falconet, n. 45170. On peut croire cette mention exacte, et, comme j'ai moi-même vérifié l'existence d'une troisième édition, il en résulte que ce livre a été imprimé deux fois dans cette année. Il se peut en outre que, de même qu'en 1552, il ait été mis en circulation sous ses deux titres.

14. LA GUIDE des chemins de France, revue et augmentée pour la troisieme fois : les Fleuves du Royaume, aussi augmentés. — *Paris*, *Charles Estienne*. M. D. LIII. In-8.

15. LE SIEGE de Mets en Lorraine par l'Empereur Charles V en l'an M. D. LII, dédié au Roi, par Bertrand de Salignac. — *Paris*, *Charles Estienne*. M. D. LIII. In-4.

Le titre ne porte que Le Siège de Mets, en l'an M. D. LII. Le nom de l'auteur est *Bertrand*; c'est mal-à-propos que quelques-uns le nomment *Barthelemi*, le confondant avec le vieux voyageur de ce nom.

Un exemplaire sur vélin fut vendu 240 fr. chez MacCarthy, et auparavant, chez La Vallière, 73 fr. On y doit trouver un grand plan de la ville de Metz.

16. DE Bello Melitensi ad Carolus Cæsarem, & ejus eventu Gallis imposito, Nicolai Villagagnonis Commentarius. — Apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. Calendis April. In-4.

On ne voit pas au titre de l'exemplaire de la Bibliothèque Royale les mots *et ejus eventu Gallis imposito*, qui sont sur un autre titre par moi exactement copié, et que reproduit

\* Cette famille l'avoit appris à son grand dam, et l'on peut même s'étonner de l'ombre de liberté de cette parenthèse.

aussi la traduction française dans ses deux éditions (*faulcement imputée aux François*). Cet écrit un peu vif ayant pour objet de repousser une odieuse et fautive imputation contre la France, l'auteur, ainsi que le fait voir son intitulé *Ad Carolum*, aura surtout voulu qu'il fût connu de ce prince et de son gouvernement, et il aura prudemment évité, au moins pour les exemplaires destinés à passer sous leurs yeux, de formuler, dès la page du titre, une dénégation qui auroit pu les prévenir contre ce factum, et même leur ôter toute envie d'en prendre connoissance.

47. DISCOURS de la guerre de Malte, et de l'issue d'icelle (la perte de Tripoli et autres forteresses) faulcement imputée aux François; à l'Empereur Charles V, par le chevalier (Nicolas Durand) de Villegagnon. — *A Paris*, chez Charles Estienne. M. D. LIII. In-4.

Cette traduction, dont l'auteur est Nicolas Edoart Champenois, a été aussi imprimée à Lyon, in-8., dans cette même année 1553.

48. EPISTOLA Regis Christianissimi ad amplissimos sacri Imperii Ordines. — *Parisiis*, Carolus Stephanus. M. D. LIII. In-4.

49. DE RE vestiaria, vascularia & navali (a Carolo Stephano) ex Bayfio in adolescentulorum, bonarum literarum studiosorum, gratiam excerptus. — *Lutetiae*, apud Carolum Stephanum. M. D. LIII. In-8.

---

M. D. LIV.

4. PHILONIS Judæi de divinis decem oraculis, quæ summa sunt legum capita, liber. Johanne Væuræo interprete. — *Lutetiae*, apud Carolum Stephanum, typographum Regium. M. D. LIII. In-8.

Dédié au cardinal de Lorraine, pour lequel il en fut tiré sur vélin un exemplaire que depuis l'on a vu relié en maroq. jaune ancien, avec une tête en or sur la couver-

ture. Il a passé dans une Bibliothèque inconnue.

2. PARADOXES, ce sont propos contre la commune opinion : debatus en forme de declamations forenses : pour exercer les jeunes advocats, en causes difficiles. — *Paris*, par Charles Estienne, Imprimeur du Roy. M. D. LIII. Petit in-8.

3. LES MÊMES; reveuz et corrigez pour la seconde fois. — *Ibid.* M. D. LIII. Petit in-8.

Il paroît que ce petit volume aura eu du succès, car en voici deux éditions dans la même année, et dès 1554 une autre à Lyon. Il est communément attribué à Charles Estienne, mais sur le titre de quelques exemplaires de l'édition lyonnaise on voit le nom de Jean Duval.

Ces Paradoxes, dont le titre et l'apparente destination ne sont plus les mêmes que dans l'original italien, sont, non pas, comme on l'a écrit, une imitation, mais une traduction à la vérité fort libre, de 25 des 30 *Paradossi* du Milanais *Ortensio Landi*. Les Paradoxes omis sont le onzième et les quatre derniers. Une édition de Rouen, Cailloué, 1638, a trois Paradoxes de plus, l'orthographe y est rajournée, et peut-être aussi le style.

On a prétendu que c'est de ces Paradoxes que Fontenelle a pris l'idée de ses Dialogues des morts, ce que je ne me suis pas senti la patience de vérifier.

4. PARADOXE que le plaider est chose très utile et nécessaire à la vie de l'homme (par Charles Estienne). — *Paris*, Charles Estienne. M. D. LIII. In-8.

Maittaire, dans son Catalogue, p. 34, et dans l'Index des Ann. Typ., a mis le plaisir au lieu de le plaider.

5. PRAEDIUM rusticum in quo cujusvis soli vel culti vel inculti plantarum vocabula ac descriptiones, earumque conserendarum atque excolendarum instrumenta suo ordine describuntur. In adolescentulorum, bonarum literarum studiosorum, gratiam (aut Carolo Stephano). — *Lutetiae*, apud Carolum Stephanum, typographum Regium. M. D. LIII. In-8.

Les divers Opuscules d'agriculture et de

jardinage réunis dans ce volume, après avoir tant de fois été imprimés séparément, ainsi qu'on l'a pu voir dans ces listes, ne sont guère qu'une compilation érudite faite aux dépens des auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur ces sujets, mais surtout d'après les anciens grecs et latins. Les observations pratiques y sont peu de chose, et ces livrets sont nécessairement aujourd'hui hors d'usage, bien que leur collection, le *Prædium rusticum*, soit la souche, ou plutôt l'embryon de la volumineuse *Maison Rustique*, ce livre si connu, si rectifié, augmenté, et toujours si insuffisant, enfin si complètement changé, bien que conservant son nom primitif, et dont la première publication française fut la traduction de ce susdit *Prædium rusticum*, faite par Charles lui-même, et publiée après sa mort, in-4., par les soins du médecin Jean Liebant, son gendre, sous ce titre : *L'Agriculture et Maison Rustique*, de M. Charles Estienne, je crois, à Rouen, avec des corrections et additions déjà fort nombreuses, mais qui le devinrent bien davantage dans les réimpressions ultérieures®

6. DE LATINIS & græcis nominibus arborum, fruticum, herbarum, piscium & avium liber : ex Aristotele, Theophrasto, Dioscoride, Galeno, Aetio, Paulo Ægineta, Actuário, Nicandro, Athenæo, Oppiano, Éliano, Plinio, Hermolao Barbaro, & Joanne Ruellio : cum gallica eorum nominum appellatione : quarta editio. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. In-8.

7. JOAN. BACCHANELLI Regiensis de consensu Medicorum in curandis morbis libri quatuor. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. In-46.

8. EJUSDEM de consensu Medicorum in cognoscendis simplicibus liber. — *Ibid.* M. D. LIII. Idib. Septemb. In-46.

Ces deux Opuscules sont ordinairement reliés ensemble.

9. COMPENDIUM MICHLOL (absolutissimum) hebrææ grammatices Davidis Kimhi nunc primo editum ; auctore Rodolpho Bayno, Cantabrigiense & sanctæ linguæ professore Regio Lutetiæ Parisio-

rum. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. In-4.

10. INSTITUTIONES linguæ Syriacæ, Assyriacæ, atque Talmudicæ, una cum Æthiopicæ atque Arabicæ collatione. Addita est ad calcem Novi Testamenti multorum locorum historica enarratio, Angelo Caninio, Anglarensi; authore. — *Parisiis*, *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. In-4.

Cet Angelo Canini, d'Anghiari, en Toscane, l'un des plus doctes Orientalistes de son siècle, est encore auteur de plusieurs autres ouvrages, dont un traité de *Hellenismo*, imprimé à Paris en 1555, chez Guill. Morel.

11. RUDIMENTA Despauterii, cum accentibus. — *Lutetiæ*, *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. Idibus Septemb. In-8.

12. (CAROLI Stephani) Latinæ linguæ cum Græca Collatio ex Prisciano, & probatiss. quibusque authoribus per locos communes literarum, partium orationis, constructionis ac totius grammatices. — *Lutetiæ*, apud *Carolus Stephanus* typographum Regium. M. D. LIII. Calendis Junii. In-8.

En tête sont deux Epîtres de l'auteur, Charles Estienne : l'une *Ad Lectorem*, et l'autre au cardinal Charles de Lorraine, auquel il a dédié encore d'autres ouvrages, et qui sans doute fut pour lui un généreux Mécène ; car il reconnoit son patronage par cette singulière date : *Ex tua Typographia*. Prid. Cal. Maji. M. D. LIII.

13. (CAROLI Stephani) Dictionarium latino-græcum, in quo singulæ dictiones ac locutiones latinæ, græcis vocibus ac sententiis præmissæ, magnum utriusque linguæ commercium indicant. Hujus autem plurima pars ex Budæi vigiliarum reliquiis excerpta est. Ad illustrissimum Principem, atque Amplissimum Cardinalem Lotharingium. — *Parisiis*, *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. XVI. Cal. April. In-4.

Cette édition de 1554 est-elle une réimpression? Je crois certain qu'il n'existe aucune

édition antérieure. On voit, il est vrai, ce livre sur le Catalogue du fonds de Robert, 1552, exactement avec le même intitulé, mais comme il y est sans indication de prix, on peut conclure qu'il aura été mis par anticipation, et comme un livre sous presse.

Dans ce volume l'Épître adressée par Charles à son protecteur le cardinal de Lorraine, est datée, non pas comme dans *Latinae Linguae Collatio Ex tua Typographia*, mais *Ex nostra officina*, xviii. Cal. Aprilis. On voit que d'avril à mai il y eut progrès dans l'obséquiosité.

44. DIONYSII Halicarnassei Responsio ad Cn. Pompeij epistolam, in qua ille de reprehensio ab eo Platonis stylo conqueritur. Ejusdem Comparatio Herodoti cum Thucydide, & Xenophontis, Philisti, Theopompi inter se. Ejusdem ad Ammæum Epistola (adversus eos qui Demosthenem ab Aristotele præcepta eloquentiæ didicisse contendebant. Ejusdem de præcipuis linguæ græcæ authoribus. Elogia Maximi illius, qui Juliani imperatoris præceptor extitit. Libellus de oppositionibus insolubilibus. Omnia hæc græcè, cura Henrici Stephani.) — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. In-8.

Ce qui est ici en parenthèse se lit, non pas sur le titre, mais sur le feuillet qui le suit.

Avec une longue Épître ou Dédicace grecque de Henri à l'ambassadeur de France à Venise, Odet de Selve, par qui il avoit été gracieusement accueilli dans cette ville.

Cette Épître grecque est suivie d'une Épître latine de Henri à P. Victorius.

45. DEFENCE pour le Roy treschrestien contre les calomnies de Jacques Omphalius. — *Paris*, chez *Charles Estienne*. M. D. LIII. In-4.

Cette réimpression d'une édition de 1544 est bien de 1554 et non de 1552, quoique notée de cette année dans la *Bibl. de la France*, au n. 17611, qui, d'ailleurs, se trouve rectifié au n. 29969.

46. LETTRES au cardinal de Ferrare sur le voyage du roy (Henri II) aux

Pays-Bas de l'Empereur, en l'an 1554, par (Bertrand) de Salignac, gentilhomme François. — *Paris*, *Charles Estienne*. M. D. LIII. In-4.

La dernière lettre porte à la fin la date de *Abbeville ce XLIX jour de Septembre*, M. D. LIII. Vostre tres humble serviteur B. de Salignac.

Les mêmes Lettres ont été imprimées sous le titre suivant, à Paris, chez Estienne, et à Lyon, en 1554, in-4., ensuite à Rouen, 1555, in-8.

47. LE VOYAGE du Roy aux Pays-Bas de l'Empereur en 1554, brièvement réité par lettres missives que (Bertrand) de Salignac escripvoit du camp du Roy à Monseigneur le Cardinal de Ferrare. — *Paris*, *Charles Estienne*. M. D. LIII. In-4.

Almeloveen et Maittaire, *Vitæ Steph.*, disent le cardinal de Guise, erreur, que Maittaire corrige dans les *Annales Typ.*

48. HASTARUM & auctionum origo, ratio, ac solennia. Authore Junio Rabirio-jureconsulto, & apud Petragorios in sub-selliis Bergeraci caesarum capitalium quæstore ac præfecto regio, cum indice locupletissimo. Senatuum Arestis omnia ferè confirmantur, ac humaniorum authorum loci plurimi illustrantur. — *Lutetia*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LIII. Id. Maii. In-4.

Dans le *Catal. de De Thou*, 1.228, ce livre est au nom de Robert Estienne : c'est une erreur, à moins qu'il n'y ait eu partage, ce qui n'est pas probable pour un Opuscule de peu de feuillets.

*Apud Petragorios*, chez les Périgourdiens. Dans les anciennes éditions de J. César est ainsi écrit ce nom corrigé ensuite en *Petrogorii*, et maintenant en *Petrocorii*.

49. TRACTE de Plutarque de la Honte vicieuse, traduit en François par François le Grand, procureur du Roy au bailliage de Melun. — *Paris*, imprimé par *Charles Estienne*. M. D. LIII. In-8.

Voyez ci-dessus, page 102, à l'année 1544.

## M. D. LV.

1. CANTICUM Canticoꝝ, Ruth, Lamentationes Jeremiæ, Ecclesiastes, et Esther; Hebraicè, collatis veteribus exemplaribus, & adhibito peritiorum judicio. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani*, Typographi Regii. M. D. LV. Mense Octobri. In-4.

2. DEUX Livres de la Nature et diversité des poissons, avec leurs pourtraicts representez au plus près du naturel; par Pierre Belon, du Mans. — *Paris*, Charles Estienne. M. D. LV. In-8. oblong. Fig.

3. CAROLI Stephani Rudimentum Latino-Gallicum, cum accentibus. — *Paris*, Charles Estienne. M. D. LV. In-8.

4. LA Maniere d'exercer les enfans à décliner les Noms et les Verbes. — *Paris*, Charles Estienne. M. D. LV. Septembre. In-8.

5. M. T. CICERONIS Opera. — *Parisiis*, Carolus Stephanus. M. D. LI—LV. In-fol.

Quatre tomes ordinairement reliés en deux gros volumes.

Sur un titre général est la date de M. D. LV. Apud Carolum Stephanum, Typographum Regium. Viennent ensuite une préface, une dédicace et *Ciceronis Vita*. Un autre titre porte : Tomus primus Operum M. Tullii Ciceronis, in quo hæc continentur. Rhetorica, Variæ Lectiones, Index copiosissimus. Lutetiæ, &c. M. D. LIII., et sur le dernier feuillet : Excudebatur Lutetiæ cura ac diligentia Caroli Stephani. ANNO. M. D. LI. III Non. Septembris.

Tomus secundus. Omnes ejus Orationes, variæ Lectiones, Index. M. D. LIII sur le titre, pas de date à la fin.

Tomus tertius. Omnes Epistolæ, et sur le titre : M. D. LIII.

Tomus quartus. Opera philosophica. Sur le titre : M. D. LIII. *A la fin* : M. D. LV. III. Cal. Martii.

Il se peut qu'il y ait dans les exemplaires quelques variations sur ces diverses dates, car j'ai vu des descriptions que je suis fondé

à croire exactes, et qui, pour les années, n'avoient point parité entière avec celle-ci, dont je suis certain, l'ayant prise sur un exemplaire complet, qui est à la Bibliothèque du Roi. Il contient un grand nombre de notes de la main de Claude Du Puy.

Cette édition, bien et soigneusement imprimée, n'est guère autre chose que la reproduction de l'in-8. de Robert Estienne, 1543-1544, avec quelques variations de texte, dont plusieurs n'ont pas été trouvées heureuses. Elle est peu recherchée.

En 1835, les journaux ont annoncé qu'à Orléans un libraire venoit d'acquérir un Cicéron de Charles Estienne, 1555, in-fol., tout rempli de notes de la main de Henri. On ajoutoit que le propriétaire, qui avoit payé cet exemplaire 15 francs, en vouloit 1800 francs; et une brochure allemande, publiée à Zurich, disoit que le propriétaire de ce Cicéron avoit refusé 1500 fr., et en vouloit 2400 fr.

A Orléans, on a bien voulu me rendre le service d'examiner ce livre avec attention. Il est de Ch. Estienne, 1555, les quatre tomes reliés en deux volumes. Il est effectivement couvert d'innombrables notes de Henri, avec quelques-unes d'une autre main contemporaine, ces dernières surtout, en grec. Sur les titres de deux des tomes est écrit : *Ex libris Henrici Stephani*, double signature qui authentique l'écriture des notes, très reconnoissable d'ailleurs par sa beauté, même dans ses parties les plus négligées. C'est bien la même main qui a écrit ces notes et la lettre de Henri dont je mets dans cet ouvrage une copie lithographiée, n'ayant point la satisfaction de pouvoir donner son portrait.

Le propriétaire a assuré que jamais il n'avoit demandé 1800 francs, et encore moins 2400 fr.; qu'on ne lui avoit pas offert 1500 fr., et que ses prétentions étoient de 1000 fr.

Aura-t-il obtenu ce prix? c'est ce que je n'ai pas cherché à savoir, n'ayant pas eu l'intention d'acheter.

Ces nombreuses annotations prouvent que Henri vouloit aussi donner une édition des Oeuvres entières de Cicéron.

6. M. T. CICERONIS Epistolarum familiarium liber secundus. Aliquot item Epistolæ ex cæteris libris, tum ad Atticum, tum ad alios, et duæ ex Seneca,

selectæ in gratiam juventutis, cum Latina & Græca interpretatione, Maturino Corderio autore. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani*, Typographi Regii. M. D. LV. In-8.

7. OVIDII Elegia de Nuce, cum Erasmi Commentario, ex postrema authoris recognitione. — *Lutetiae*, *Carolus Stephanus*. M. D. LV. Cal. Octobr. In-8.

8. PROVERBIORUM liber, Petro Godofredo, Carcasonensi (*sic*) jurisconsulto, procuratore regio in fide, autore. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanus* Typographum Regium. M. D. LV. In-8.

9. CHRISTOPHORI Hegendorphini Methodus conscribendi epistolas, & Dragmata locorum rhetoricorum ac dialecticorum. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LV. VI. Cal. Nov. In-8.

---

M. D. LVI.

1. PENTATEUCHUS, hebraice. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani*. M. D. LVI. In-4.

Chevillier, page 298, donne à ce livre la date de 1546, ce qui ne peut être qu'une erreur. Charles n'a véritablement commencé à imprimer qu'en 1551, et sa première publication hébraïque est de 1554.

2. BREVIS Tractatus de accentibus trium librorum, Job, Proverb. & Psalm. (Quorum ratio à nemine antehac plenè exposita est) Autore Juda filio Belham, Hispano, nunc primum editus. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani* Typographi Regii. M. D. LVI. In-4.

3. PLACITORUM Summæ apud Gallos Curiaë libri XII, multis, a prima éditionne, placitis insignibus aucti, & tribus commodiss. Indicibus illustrati, per Johannem Lucium. — *Lutetiae* apud *Carolus Stephanus*. M. D. LVI. X Cal. Apr. In-fol.

4. INSTITUTIONUM Hebraicarum Ab-

breviatio, M. Sancte Pagnino Lucensi autore. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LVI. Id. Feb. In-4.

5. TABULA in Grammaticam Hebræam, autore Nicolao Clenardo. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani*. M. D. LVI. In-4.

6. PLUTARCHI Libellus de Fluviorum & montium nominibus, et quæ in iis reperiuntur : Latine, interprete Ang. Ver. — *Parisiis*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LVI. In-8.

Le traducteur n'est connu que par ces premières lettres de son nom ; mais cette traduction se trouvant imprimée dans le Recueil des Ouvrages d'Adr. Turnebe, tom. II, n. 10, avec la même Épître dédicatoire, accompagnée de la même signature Ang. Ver., on ne se tromperoit peut-être pas en la lui attribuant. Quelques-uns donnent cette traduction à l'habile calligraphe crétois Ange Vergèce.

---

M. D. LVII.

1. JOEL, Hebraice, cum Commentariis R. David Kimhi à Francisco Vatablo Hebraicarum literarum regio professore, summa cura & diligentia recognitis ; adjecta insuper varia lectione, & Indice locorum qui ex Talmud citantur, per Joan. Mercerum professorem regium. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani*. M. D. LVII. Mense Nisan (Mart.-April.) In-4.

2. CHALDAEA Jonathæ, Uzielis filii Interpretatio in duodecim Prophetas diligenter emendata, & punctis juxta analogiam grammaticam, per Joannem Mercerum Hebraicarum literarum professorem Regium. Hoseas & Joel cum explicatione locorum obscuriorum Targum, per eundem. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani* Typographi Regii. M. D. LVII. In-4.

Cette édition des Douze petits Prophètes,

en hébreu, avec le Targum, ou Paraphrase Chaldaïque, forme trois volumes, dont ce premier, qui porte le titre général, contient seulement Osée et Joel. Voici les intitulés du second volume, contenant Amos, Abdias et Jonas, et du troisième, où sont Michée, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie et Malachie.

3. CHALDAEA Interpretatio Amos, Abdias & Jonæ, punctis juxta analogiam grammaticam notata, cum varia lectione per Joan. Mercerum. Accesserunt ejusdem scholia in loca difficiliora Targum. — Ibid. M. D. LVII. In-4.

4. CHALDAEA Interpretatio Michææ, Nahum, Habacuc, Sophoniæ, Haggæi, Zachariæ et Malachiæ, punctis juxta analogiam grammaticam notata, diligenterque emendata, adjecta etiam exemplarium hinc inde collatorum varia lectione per Joan. Mercerum. — Ibid. M. D. LVIII. In-4.

J'ai rapporté les trois intitulés, afin que, rencontrant séparément l'un ou l'autre de ces trois rares volumes, on sache positivement ce que l'on devrait encore avoir pour compléter le recueil. Voir Habacuc, premier article de l'année 1559.

Il est à noter que la troisième partie appartient à l'année 1558. Maittaire, après l'y avoir placée, la met encore à 1559, ce qui suppose deux éditions successives, auxquelles je ne croirois, qu'après avoir vu et comparé un ex. de chacune de ces deux années. Je crois bien plutôt que l'une des deux dates est une erreur de liste.

5. DE Diversis regulis juris antiqui Pandectarum libri quinquagesimi, Titulus XVII & ultimus. In eadem vetus, sed incerto auctore brevis & elegans Commentarius. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LVII. In-8.

Réimpression de l'édition de 1552, avec la même épître, la même préface *ad Lectorem*, sauf quelques mots changés dans la première de ces deux pièces.

6. ELEGANTiarum Laurentii Vallæ libri sex, carmine perscripti, cum brevis-

simis scholiis, Joanne Roboamo Raverino auctore. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LVII. In-8.

Maittaire, Ann. Typ. III, 702, mentionne une autre édition de Paris, de même 1557, in-8, apud *Thomam Richardum*, entièrement semblable à celle-ci. Ne seroit-ce point une édition partagée entre ces deux libraires?

7. DE Octo Orationis partium constructione Libellus, cum commentariis Junii Rabirii. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanus*. M. D. LVII. v. Cal. Feb. In-8.

8. CAROLI Stephani Thesaurus Ciceronianus. — Ibid. M. D. LVII. In-fol.

Niceron, et les Ann. Typ., III, 688, mettent 1556. C'est la date de la préface, III. Nov. M. D. LVI.

---

#### M. D. LVIII.

4. M. T. CICERONIS Opera. M. D. LVIII. In-fol.

Cette édition, mentionnée par Maittaire, sur l'autorité d'Almeloveen, n'existe véritablement pas; à peine le dernier volume de celle de 1531-54-55 étoit-il achevé et publié. Aussi ne la fait-il plus figurer dans les Ann. Typ.

2. RUDIMENTA prima Latinæ Grammaticæ & modus examinandæ constructionis in oratione, Johanne Pellissone Condriensi auctore. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani*. M. D. LVIII. In-8.

Réimpression des trois éditions de Robert, de 1529, 1533 et 1547.

---

#### M. D. LIX.

4. HABACUC cum commentariis R. David Kimhi, à Francisco Vatablo, Hebraicarum literarum Regio professore, summa curâ & diligentia recognitis:

adjectis insuper scholiis Masoræ, varia lectione, atque indice locorum quos Kimhi citat ex Talmud, per Jo. Mercerum linguæ Heb. professorem Regium. — *Parisiis*, ex officina *Caroli Stephani* Typographi Regii. M. D. LIX. Mense Tis-chri. (Sept.-Oct.) In-4.

2. PLACITORUM Summæ apud Gallos Curia Libri XII, per Johannem Lucium. — *Parisiis*, *Carolus Stephanus*. M. D. LIX. Idibus Feb. In-fol.

De 1553 à 1559, voilà trois éditions de ce Recueil.

3. DE Latinis et Græcis nominibus arborum, fruticum, &c. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LIX. In-8.

4. ALPHABETUM Hebraicum. — *Lutetiae*, ex officina *Caroli Stephani*. M. D. LIX. In-8.

5. RUDIMENTA prima Latinæ Grammaticæ & modus examinandæ constructionis in oratione, Johanne Pellissone Condriensi auctore. — *Ibid.* M. D. LIX. In-8.

6. CONTEXTUS Universæ Grammaticæ Despauterianæ, cum suorum Commentariorum Epitome concinnata per Joannem Pellissonem Condriensem. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LIX. Idibus Januar. In-8.

7. RUDIMENTA Latino-Gallica, cum accentibus. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LIX. XV. Cal. Feb. In-8.

8. PETIT Dictionnaire François-Latin. — *Paris*, *Charles Estienne*. M. D. LIX. In-4.

Réimpression de la dernière édition de Rob. Estienne, 1537, où ce livre est nommé *Dictionariolum Gallico-Latinum*. Voyez ci-dessus, page 88.

9. DICTIONARIUM Poeticum, quod vulgo inscribitur *Elucidarius Carminum*, multo quam antehac emendatius. — *Ibid.* M. D. LIX. Prid. Cal. Jan. In-8.

Imprimé par Robert Estienne en 1530, 1535, 1541 et 1550. Les corrections de cette cinquième édition sont l'ouvrage de Charles.

---

M. D. LX.

1. RUDIMENTA prima Latinæ Grammaticæ, & Modus examinandæ constructionis in Oratione; J. Pellissone auctore. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LX. XV. Cal. Maii. In-8.

2. CATONIS Disticha de Moribus, cum Latina et Gallica interpretatione: Dicta Sapientum, cum sua quoque interpretatiuncula. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LX. In-8.

---

M. D. LXI.

4. DICTIONARIUM Latino-Gallicum, jam inde post multas editiones plurimum adauctum. — *Lutetiae*, apud *Carolus Stephanum*. M. D. LXI. Non. Feb. In-fol.

On trouve des exemplaires *Apud Jacobum Dupuis et Carolus Stephanum*. Voyez ci-dessus, page 101, le même livre à François Estienne.

2. SYNTAXIS Johannis Despauterii. — *Lutetiae*, ex officina *Caroli Stephani*. M. D. LXI. Idibus Aprilis. In-4.

---

Les volumes suivants, ouvrages de Charles, n'ont pas été imprimés chez lui.

4. (*Gli Ingannati*) COMEDIE du Sacrifice des professeurs de l'Académie vulgaire Senoise, nommez *Intronati*, célébrée es jeux d'un Karesme prenant, à Senes, traduite de langue Tuscanne (par Charles Estienne). — *Paris*. 1540. In-16.

Réimprimé à Lyon, Fr. Juste et P. de

Tours, 1543, in-16, et aussi à Paris, Estienne Groulleau, 1556, in-16, sous le titre des *Abussez*. Il est assez singulier que cet ouvrage de Charles Estienne se réimprime à Paris ailleurs que chez lui, qui, depuis plusieurs années, étoit Imprimeur.

2. PREMIERE Comedie de Terence, intitulée l'Andrie, traduite en prose françoise, par Charles Estienne. Avec un bref recueil de toutes les sortes de jeux qu'avoient les anciens Grecs et Romains, et comment ils usoient d'iceux. — *Paris, Gilles Corrozet, 1542. In-16.*

3. DE Dissectione partium Corporis humani Libri tres, à Carolo Stephano, Doctore medico, editi una cum figuris, & incisionum declarationibus à Stephano Riverio Chirurgo compositis. — *Parisius, apud Simonem Colinaum. M. D. XLV. In-fol. Fig. en bois.*

La Bibliothèque Royale possède un bel exemplaire de ce livre, imprimé sur vélin, avec les figures peintes, mais avec un feuillet imprimé sur papier. Acheté 541 fr. chez MacCarthy, qui l'avoit payé 500 fr. en 1789, à la

vente Soubise; il vient de la Bibl. de De Thou, dans le Catalogue de laquelle je le vois ainsi indiqué en une addition manuscrite, à la page 172 du tome second : *Aliud exemplar in charta Pergamena.*

La préface de Charles à un jeune ami, *Riverio suo*, mentionnée ci-dessus, p. 98, s'adresse indubitablement à cet Etienne de La Rivière, devenu depuis chirurgien habile.

4. LA Dissection des Parties du Corps humain, divisée en trois livres; par Charles Estienne, Docteur Medecin : avec les figures et déclarations des incisions, par Estienne De la Riviere, chirurgien. — *Paris, Simon de Colines. M. D. XLVI. In-fol. Fig.*

5. QUATRE livres de Puble Vegece Renay de la medecine des chevaux malades, traduit par Bernard Du Poy-Monclar. — *Paris, Ch. Perier, M. D. LXIII. In-4.*

Dans la *Maison Rustique*, Charles, ou plutôt Liebault, son gendre, réclame vivement pour Charles l'honneur de cette traduction de laquelle Du Poy-Monclar se seroit indûment déclaré l'auteur.

---

A défaut du portrait de Henri, qu'il m'a été impossible de me procurer, et qui, je crois, n'existe pas, je donne celui de l'habile graveur et fondeur, Claude Garamond, à qui est due l'exécution des trois beaux alphabets grecs dont Henri et son père ont si glorieusement fait usage. Il est du même Léonard Gaultier, qui a gravé celui de Robert.



---

## HENRICUS STEPHANUS SECUNDUS.

---

### M. D. LIV.

4. ANACREONTIS Teij Odæ, gr. et lat. ab Henrico Stephano luce & latinitate nunc primum donatæ. — *Lutetiae*, apud *Henricum Stephanum* ex privilegio Regis. M. D. LIV. In-4.

Première édition. Il en existe un exemplaire sur vélin à Blenheim, dans la Bibliothèque de Marlborough : il est à la reliure de Grolier.

Jos. Scaliger a avancé, sans preuves suffisantes, que la version latine étoit non pas de Henri Estienne, mais d'un poète de ce temps, Joannes Auratus (Jean Dorat ou Daurat). Si Henri se fût approprié cette traduction sans le consentement de l'auteur, il y auroit eu tôt ou tard réclamation et désaveu. Or ce Jean Dorat n'a point réclamé. S'il y avoit eu accord entre eux, on eût fini par le savoir; ces secrets littéraires sont rarement gardés, et la vanité est là pour insinuer ses révélations.

---

### M. D. LVI.

4. DAVIDIS Psalmi aliquot Latino carmine expressi a quatuor illustribus Poetis, quos quatuor regiones Gallia, Italia, Germania, Scotia genuerunt: in gratiam studiosorum poetices inter se commissi ab Henr. Stephano, cujus etiam nonnulli psalmi Græci cum aliis Græcis itidem comparatis in calce libri habentur. — Ex officina *Henrici Stephani*. M. D. LVI. In-4.

Ces poètes sont Salmon Macrin, Flaminus,

Helius Eobanus Hessus et G. Buchanan, auxquels Henri ajoute un cinquième, Rapi-  
cius Jovita, Italien. Il met Buchanan au premier rang; après lui Flaminus; le François S. Macrin vient ensuite, *longe inferior*, De l'Allemand Eobanus il dit: « Si quis metrum detrahere velit, nihil commune cum poesi habere comperietur. » Quant à Rapi-  
cius Jovita, « fere unicuique non omnino malo versui pessimum subjungit. » C'est bien aussi quelquefois le cas de Henri dans ses travaux poétiques.

Dans Nicéron, ce titre est de 1556, in-4., 96 pages.

Maittaire, *Vite Steph.*, p. 41, le met in-8., sans date, copiant, pour l'intitulé, le Catal. de Henri. Il paroît avoir voulu se rectifier dans les Ann. III, 466 et 673, où, se conformant à Nicéron, il le remet in-4., et de 1556. Je n'ai pas vu ce volume, mais qu'il soit in-4. ou in-8., il paroît que rien n'y empêche de croire qu'il ait été imprimé à Genève, dans l'Imprimerie naissante de Henri.

---

### M. D. LVII.

4. ATHENAGORAE Atheniensis philosophi Christiani Apologia pro Christianis, ad imperatores Antoninum & Commodum. Ejusdem, De resurrectione mortuorum. Ex antiquis exemplaribus libellus ille nunc primum profertur, hic autem castigatior quam antea editur (cum versione latina subjuncta Conradi Gesneri et Petri Nannii; ac ipsius Gesneri et Henr. Stephani notis). — Ex officina *Henrici Stephani*, M. D. LVII. In-8.

A la p. 490 est une Épître ou Dédicace de

Henri, *ex Typographeio nostro*, x Cal. Jun. Petro Nannio (Nanning), savant Hollandois, avec lequel il avoit, en 1551, fait connoissance à Louvain, et auteur de la traduction de l'Opuscule *De Resurrectione*. La traduction de l'Apologie est de C. Gesner.

On cite de l'*Apologia* une édition grecque et latine, de Zurich 1557, que l'on donne comme la première. Sans nier formellement son existence, j'en doute, et beaucoup. J'ai bien cherché, et je n'ai pu en trouver une seule indication *de visu*. Dans ses listes, le diligent Maittaire ne l'admet point. Je suis tout porté à croire que c'est la date *Figuri, Nonis Februariis, 1557*, mise par C. Gesner à son Épître à H. Bullinger, aussi de Zurich, imprimée en tête de sa version latine, qui, regardée sans attention dans le volume de Henri, aura fait créer une édition de Zurich. Au reste, que l'édition existe ou non, celle de Henri, donnée sur un manuscrit, est toujours la première, dont l'autre seroit une immédiate copie.

2. MAXIMI Tyrii Philosophi Platonici Sermones sive Disputationes XLI. Græcè nunc primum editæ. — Ex officina *Henrici Stephani Parisiensis* typographi. M. D. LVII. — Eædem, latinæ, ex Cosmi Paccii archiepiscopi Florontini interpretatione, ab Henrico Stephano quamplurimis in locis emendata. — Ibid. M. D. LVII. In-8.

Première édition grecque de ce livre, apporté de Grèce à Laurent de Médicis, par le savant J. Lascaris. La version latine de Cosme Paccio (Pazzi), ici beaucoup corrigée, avoit été imprimée à Rome, 1517, in-fol. Dans sa préface, Henri dit que Paccio s'étoit, dans cette version, si souvent et si grossièrement trompé, qu'il lui avoit fallu revenir sur l'estime que précédemment on faisoit de l'habileté de ce traducteur.

Sur le Catal. de De Thou, t. II, page 4, au titre de ce livre, on a ajouté à la main : R. mar. gr. p. L'exemplaire, en mar. r. a été vendu à la vente Soubise 11 l. 12 s., et le propriétaire actuel de ce bel ex. peut vérifier s'il est sur un papier supérieur à celui de toute l'édition, ce que je ne suis pas disposé à croire. Fait avec marges un peu grandes, ce volume peut facilement être réputé en

grand papier, lorsqu'il a été suffisamment ménagé par le relieur.

3. ARISTOTELIS et Theophrasti Scripta quædam, græce, quæ vel nunquam antea, vel minus emendata quam nunc, edita fuerunt (cum notis Henrici Stephani). — Ex officina *Henrici Stephani Parisiensis* typographi. M. D. LVII. In-8.

Avec une Épître ou Dédicace de Henri à P. Vettori.

Ici je plaçons une édition des *Epistolæ ad familiares* de Cicéron qui n'existe pas. Voir à l'année 1577.

4. CICERONIANUM Lexicon Græco-latini. Id est, Lexicon ex variis Græcorum scriptorum locis à Cicerone interpretatis collectum ab Henrico Stephano. Loci Græcorum authorum cum Ciceronis interpretationibus. — Ex officina *Henrici Stephani Parisiensis* typographi. M. D. LVII. In-8.

Le Recueil qui suit fait partie du volume, et doit nécessairement y être joint. Les Anglois tiennent pour un des plus rares de Henri ce double volume, qui véritablement en est un des plus remarquables, surtout comme ouvrage de sa jeunesse.

IN M. T. Ciceronis quam plurimos locos Castigationes Henrici Stephani : partim ex ejus ingenio, partim ex vetustissimo quodam & emendatissimo exemplari. — Ibid. M. D. LVII. In-8.

5. ÆSCHYLI Tragediæ VII, Græcè : quæ cum omnes multò quàm antea castigatiores eduntur, tum vero una, quæ mutila et decurtata prius erat, integra nunc profertur. Scholia in easdem, plurimis in locis locupletata et emendata, Petri Victorii cura et diligentia (cum Henr. Stephani observationibus). — Ex officina *Henrici Stephani Parisiensis* typographi. M. D. LVII. In-4.

P. Vettori (Victorius) ne trouvant pas facilité à publier en Italie ses annotations sur *Æschyle (Lucubrations in Æschylum)*, en fit envoi à Henri qui, pendant son séjour à Florence avoit à la recommandation du cardinal Maffei, reçu chez lui une amicale hospitalité.

et qui s'empessa de mettre en lumière le travail de son savant ami. Après le texte, souvent corrigé avec avantage, il réunit toutes les variantes écrites aux marges du volume de Victorius, et d'autres que lui fournit un manuscrit en sa possession. A l'aide d'un manuscrit de la Bibl. du pape Paul III (Alex. Farnèse), il put compléter la tragédie d'Agamemnon, dont la fin, (1275 vers) manquant aux trois précédentes éditions grecques d'Æschyle (Alde, 1518, Robortel, 1552, Adr. Turnebe, 1552), dans celle-ci n'occupe pas moins de 16 pages et demie. Il n'eût pas le même bonheur pour les Coéphores, dont le commencement n'a pu être retrouvé, sauf une partie du Prologue, imprimée pour la première fois dans la petite édit. de G. Canterus, Plantin, 1580, in-16. Aux scholies et corrections de Victorius, Henri ajouta ses propres notes.

Dans le Magasin Encyclopédique, juin 1809, Chardon de La Rochette dit cet Æschyle publié par les soins de P. Vettori. On voit, au contraire, que l'éditeur fut Henri, qui, aux notes et corrections du savant Florentin, ajouta son travail personnel et les nombreux vers inédits de la tragédie d'Agamemnon. Si je fais cette observation, c'est uniquement parce que l'autorité du nom de La Rochette pourroit faire regarder comme vérité cette légère erreur.

6. Ex Ctesia, Agatharchide, Memnone excerptæ Historiæ. Appiani Iberica. Item, de gestis Annibalis, græce. Omnia nunc primum edita. Cum Henrici Stephani Castigationibus. — Ex officina Henrici Stephani Parisiensis typographi. M. D. LVII. In-8.

Avec une épître de Henri à C. Sigonio dans laquelle il se félicite du bonheur d'avoir eu Pierre Danès pour maître.

---

M. D. LVIII.

4. IMPP. Justiniani, Justini, Leonis novellæ Constitutiones. Justiniani Edicta ex bibliotheca Illustris viri Huldrici Fuggeri, domini in Kirchperg, et Weyssenhorn, publicæ commoditati dicantur.

Justiniani opus antea editum, sed nunc primum ex vetustis exemplaribus studio & diligentia Henrici Scrimgeri Scoti restitutum atque emendatum, et viginti tribus Constitutionibus quæ desiderabantur, auctum. Cui et Edicta Ejusdem Imperatoris, non prius edita, tanquam collarium accesserunt. Justini autem et Leonis Constitutiones (quæ et ipsæ in antiquis codicibus Novellæ cognominantur) nunquam antea in lucem prolata. Græce. — Excudebat Henricus Stephanus, Huldrici Fuggeri Typographus. M. D. LVIII. In-fol.

Cette édition est dédiée à Huldric Fugger, Dominus in Kirchperg & Weyssenhorn, opulent protecteur de Henri, et l'un des principaux membres de cette célèbre famille de riches négociants, dont l'immense fortune fut souvent employée à protéger les arts et les lettres, à former des collections scientifiques et d'utiles établissements. Par les libéralités de Huldric, Henri fut encouragé et soutenu dans les travaux difficiles et trop souvent onéreux de son Imprimerie; et il paroit certain qu'indépendamment d'une somme de quelque importance à lui donnée ou prêtée, il recevoit chaque année cinquante écus (thalers), en raison de quoi il s'intituloit *Illustris viri Huldrici Fuggeri* (quelquefois *Fuggerorum*) *Typographus*; ce que l'on voit sur plusieurs de ses éditions, depuis celle-ci de 1558 jusqu'en 1568.

Les portraits de cette famille, à commencer à Jacques Fugger, mort en 1469, ont été gravés et publiés avec notices biographiques, en un vol. in-fol. imprimé en 1595, en 1618 et 1620, et plus récemment encore en 1754.

---

M. D. LIX.

4. DIODORI Siculi Bibliothecæ historicae libri quindecim de quadraginta: græcè. Decem ex his quindecim nunquam prius fuerant editi. — Anno 1559, excudebat Henricus Stephanus Illustris viri Huldrici Fuggeri Typographus. In-fol.

Première et belle édition de dix des quinze

livres dont se compose ce volume. Elle est dédiée par Henri à son Mécène Huldric Fugger, que dans son Epître il conjure de continuer à ne rien épargner pour découvrir et rendre à la lumière les bons et anciens livres. Les parents de ce protecteur n'étoient pas de même avis que le protégé. Voyez dans la Vie de Henri.

2. GENTIUM et Familiarum Romanarum Stemmata, Richardo Streinnio Barone Schwarzenavio auctore, Ad Illustrissimum Principem Carolum Archiducem Austriae. — Excudebat *Henricus Stephanus* Illustris Viri Huldrici Fuggeri typographus. M. D. LIX. xv. Cal. Mart. In-fol.

La Dédicace de ce jeune auteur, à peine âgé de vingt ans, adressée à l'archiduc Charles d'Autriche, est datée xvi Cal. Sept. 1558.

---

M. D. LX.

1. IMP. Leonis Augusti Constitutiones novellæ, aut correctoriæ legum repurgationes, Latinae nunc primùm ab Henrico Agylæo factæ. Imp. Justiniani Edicta. Imp. Justiniani Constitutiones aliquot. Imp. Tiberii Constitutio una. Imp. Zenonis Constitutio una eodem interprete. Hujus editionis margini appositæ numerorum notæ paginas Græci exemplaris indicant ab Henrico Stephano excusi. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LX. In-8.

2. PINDARI Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia. Cæterorum octo Lyricorum Carmina, Alcæi, Sapphus, Stesichori, Ibyci, Anacreontis, Bacchylidis, Simonidis, Alcmanis, nonnulla etiam aliorum: Omnia græce et latine. — Anno 1560 excudebat *Henricus Stephanus*, Huldrici Fuggeri Typographus. In-16.

Deux parties qui toujours se réunissent, avec Epître ou Dédicace à Phil. Melanchthon.

3. APPIANI Alexandrini Hispanica et Annibalica, latinè nunc primùm edita, ex Francisci Beraldi, linguæ Græcæ professoris doctissimi interpretatione. Hujus editionis margini appositæ numerorum notæ paginas Græci libri respondent, Henrici Stephani typis non ita pridem excusi (anno 1557). — Excudebat *Henricus Stephanus*, Illustris viri Huldrici Fuggeri typographus. M. D. LX. In-8.

---

M. D. LXI.

1. CATENA recentiorum Theologorum Protestantium in Psalmos & Cantica ex diversis Bibliorum locis. — *Henr. Stephanus*. M. D. LXI. In-fol.

2. CATENA in N. T. ex Theologis Protestantibus excerpta. — *Henr. Stephanus*. M. D. LXI. 2 vol. In-fol.

Ainsi annoncé dans le Cat. de De Thou, I, p. 161.

3. DISTICHA moralia, nomine Catonis inscripta: cum Gallica interpretatione, & ubi opus fuit, declaratione Latina. Hæc editio, præter præcedentes, non solum recentem authoris Maturini Corderii recognitionem, sed & Græcam Maximi Planudæ interpretationem & distichorum Indicem habet. Dicta Sapientum septem Græciæ ad finem adjuncta, cum sua quoque interpretatiuncula. — Olivæ *Roberti Stephani*. M. D. LXI. In-8.

En 1556, Mat. Cordier avoit remis à Robert, son ami intime (*amico integerrimo*), alors fixé à Genève, sa traduction (*interpretationem*) des Distiques de Caton, « ut eam ante annos viginti et amplius ab ipso Roberto impressam nunc à pluribus, quibus sæpius ab imperitis typographis edita sedabatur, mendis repurgatam pro veteri (quæ inter eos, ex quo juvenis Lutetia docebatur accrevit) amicitia, rursus excuderet. » Lettre de Mat. Cordier, datée de Lausanne, et qui doit être

de 1556 ou 1557. Je ne vois pas que Robert ait donné une telle édition; et le volume de 1561, fait à Genève, soit par Henri, soit par quelque autre personne, dans l'Imprimerie délaissée par Robert, doit être le premier emploi de la révision envoyée par Cordier. Dans la préface de son *Dictionariolum*, 1557, ci-dessus, p. 88, Robert dit cependant avoir reçu et imprimé *nuper*, dernièrement, ces Distiques, de la dernière révision de Cordier. Il y auroit donc une édition de 1556 ou 1557. Ni Maittaire ni moi n'en avons trouvé traces. Senebier la mentionne, mais sans l'avoir vue, il n'en indique pas le format. Une édition de Paris, 1560, in-8, *apud Carolam Stephanum* est-elle faite sur cette révision de Cordier? c'est ce que je n'ai pu vérifier.

Que l'on ne trouve pas oiseuses ces *disquisitiones* sur des livres de si peu d'importance et si souvent réimprimés. Ma tâche obligatoire est de donner une liste exacte et claire de toutes les éditions des Estienne. Nul embarras bibliographique pour les Hérodotes, les Plutarques et les Xénophons, &c. et c'est précisément pour ces éditions tant de fois répétées des mêmes petits livres, qu'il y a une confusion et une incertitude que je dois chercher à faire disparaître. Dans les *Annales Aldines*, ce fut aussi pour des éditions les moins importantes; que leur multiplicité m'obligea souvent à de longues explications.

4. XENOPHONTIS omnia quæ extant Opera, multorum veterum exemplarium ope (quorum bonam partem Bibliotheca viri Illustris Huldrici Fuggeri suppeditavit) a multis mendorum sordibus ita purgata, ut longè majore cum fructu legi multòque faciliùs quàm antea intelligi possint. Epistolarum Xenophontis fragmenta quædam hæc editio præter alias habet. In Xenophontem Annotationes Henri Stephani, quibus partim varias lectiones examinare, partim locis aliquot obscuris lucem afferre, partim mendosos quosdam (in quibus veterum codicum auxilio destitutus fuit) suæ integritati restituere conatur. Indicem copiosissimum cum Latina interpretatione innumeris in locis emendata habebis. — Excudebat Henricus Stephanus Illustris

virii Huldrici Fuggeri Typographus. M. D. LXI. In-fol.

5. XENOPHONTIS Operum Interpretationem à diversis editam Henr. Stephanus partim ipse recognovit, partim per alios recognoscendam curavit, in iis potissimum locis in quibus minus tolerabilis esse videbatur. Huic præfixa est ejusdem Henrici Stephani Oratio de conjungendis cum Marte Musis, exemplo Xenophontis. Hujus editionis margini appositi sunt numeri qui Græcam paginam Latinæ respondentem indicant, ut Index (qui paulo superioribus accuratior operi extremo adjectus est) ad utranque editionem lectori usui esse possit. — Ibid. M. D. LXI. In-fol.

On voit que le grec et le latin forment deux publications distinctes et séparées, disposition qui paroît avoir été combinée en faveur de ceux à qui le secours si souvent trompeur de l'interprétation latine pouvoit sembler inutile: le livre cependant n'est bien complet que lorsque les deux parties sont réunies. Il paroît certain que du grec il existe du grand papier. Un exemplaire annoncé comme tel fut vendu 4 guinées à la vente de Bridges. A Breslau, dans la Bibliothèque de Sainte-Elisabeth, on conserve un bel exemplaire sur vélin du texte grec, mais sans les *Annotationes* indiquées sur le titre.

Indépendamment de ses travaux personnels pour la collation et correction du texte grec, d'après plusieurs anciens manuscrits, dont plusieurs lui furent prêtés par la Bibliothèque Fugger, et pour la révision de la version latine, dont il fit lui-même celle du livre de la Cavalerie, Henri eut le concours de plusieurs savants distingués, du Crétois Fr. Portus, de Conrad Gesner, Joach. Camerarius, &c., et il a rendu son édition aussi supérieure à celle d'Alde (1525), que celle-ci l'emportoit sur l'édition de Ph. Junta, 1516. Henri réussit mieux encore dans la réimpression qu'il fit en 1581, et qui, moins brillante d'exécution que le volume de 1561, lui est littérairement très supérieure. Ainsi donc, à vingt années de distance, par ses deux éditions, il a puissamment contribué à corriger et éclaircir le texte très corrompu de Xénophon.

## M. D. LXII.

1. GENESIS, Latine, cum Catholica expositione Ecclesiastica, ex probatis Theologis excerpta, Vatablo, Lutero, Calvino, Marlorato, &c. — Excudebat Henricus Stephanus Huldrici Fuggeri Typographus, M. D. LXII. In-fol.

2. PSALMI Davidis cum Catholica expositione Ecclesiastica, ab Augustino Marlorato collecta. Cantica ex diversis Bibliorum locis, cum simili expositione. — Ibid. M. D. LXII. In-fol.

3. CATENA recentiorum Theolog. Protestant. in Psalmos & Cantica ex diversis Bibliorum locis. — Henr. Steph. 1562. In-fol.

Le Cat. de De Thou, I, p. 156, intitule ainsi ce volume, que je n'ai point vu. Il le date de 1561; mais sur mon exemplaire de ce Catal., le 1 est remplacé à la main par un 2, ce qui rend certaine la date de 1562, et peut-être annule l'édition que je mentionne à l'année 1561.

4. Novi Testamenti Catholica expositio Ecclesiastica, id est, ex variis probatis Theologis excerpta ab Augustino Marlorato. Sive Bibliotheca expositionum Novi Testamenti, id est, Expositiones ex probatis omnibus Theologis collectæ, & in unum corpus singulari artificio conflata: quæ instar Bibliothecæ multis expositionibus refertæ esse possint. — M. D. LXII. In-fol.

L'impression de ces divers volumes avoit été commencée par Robert, qui mourut avant d'avoir pu la terminer. Je ne puis me refuser de citer ici un passage de l'Épître ou Dédicace de Henri *ad Joannem Vivicum*, qui, si elle sent le rhéteur par les expressions et le style, n'en contient pas moins vérité dans ce qu'elle dit de Robert.

« O mortem morienti quidem, si annos spectes, maturam, at superstitionibus literarum studiosis præmaturam! O mortem spes eximias intercipientem! O mortem multos præclaros conatus interrumpentem, multaque

præclara opera nobis invidentem! O mortem tribus linguis & tribus trium linguarum scriptoribus magnam jacturam afferentem! O Typographi mortem arti typographicæ exitium minuantem! O mortem denique multis damnis & cladibus foetam!.....»

La mort violente du pasteur Augustin Marlorat, pendu à Rouen, le 30 octobre 1562, par ordre du connétable Anne de Montmorency et de François, duc de Guise, interrompit l'impression de ces Commentaires, dont Marlorat étoit en partie auteur, en partie compilateur, et avec l'aide duquel probablement Henri auroit complété cette collection de Commentaires Bibliques.

Maittaire, Ann. III, 719, met cette *editio prima* à l'année 1561. Est-ce une erreur de chiffre, ou bien y a-t-il deux dates dans le volume, ou des exemplaires de chacune des deux?

5. SEXTI Philosophi Pyrrhoniæ hypotyposon libri III, Quibus in tres Philosophiæ partes severissimè inquiruntur. Libri magno ingenii acumine scripti, variaque doctrina referti: Græcè nunquam, Latine nunc primum editi, interprete Henrico Stephano, (cum ejus notis.) — Excudebat idem Henr. Stephanus Huldrici Fuggeri Typographus. M. D. LXII. In-8.

Dédié à Henri de Mesmes, alors maître des requêtes (*Supplicum libellorum in Regia magistro*). Dans cette dédicace, Henri fait à son Mécène l'histoire (*tragico-comicam historiam*) de l'accès de mélancolie, ou, si l'on veut, de *spleen* dont il avoit été itérativement pris en 1561, et qui étoit devenu l'occasion de ce travail sur *Sextus*. Peu après, en 1565, dans la préface du traité de la Conformité du françois avec le grec, adressée pareillement à Henri de Mesmes, il revient plus au long sur ces incidents de maladie. Voyez, en sa Vie, années 1562 et 1565.

Ce ne fut que 59 ans après, en 1621, à Paris, que ce livre fut imprimé en grec pour la première fois.

6. THEMISTI Philosophi (Euphradæ ab eloquentia cognominati) Orationes XIII. Græcæ. Harum sex posteriores, novæ, cæteræ emendatioris prodeunt, (cum Hen. Stephani notis.)—Excudebat

*Henricus Stephanus* Illustris viri Huldrici Fuggeri Typographus. M. D. LXII. In-8.

Le titre annonce une version latine que Henri n'a point donnée. Aussi les mots *cum latina interpretatione* imprimés sur le titre, sont couverts par une bande de papier.

## M. D. LXIII.

1. *Mosis libri v. cum Johannis Calvinii Commentariis* : Genesis seorsum : reliqui quatuor in formam harmoniæ digesti. Præter Indices duos alphabeticos rerum quarundam in hisce Johannis Calvinii commentariis notabilium, calci hujus voluminis adjectos, unum in Genesin, alterum in reliquos quatuor libros in formam harmoniæ dispositos : habes & tertium qui, singulorum capitum quilibet versus (varie alioqui, prout operis ratio postulavit, dispersi) quota pagina inveniri possint, protinus indicabit. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXIII. In-fol.

2. *THEODORI BEZÆ Responsio ad defensiones & reprehensiones Sebastiani Castellionis*, quibus suam Novi Testamenti interpretationem defendere adversus Bezam & ejus versionem vicissim reprehendere conatus est. In hoc libello multi Novi Testamenti loci accuratissime excutiuntur, quorum indicem adjecimus. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXIII. In-8.

3. *J. CALVINI Rudimenta Fidei Christianæ, vel rudis & elementaria quædam Institutio* : quam Catechismum veteres appellarunt. Huic addita est Ecclesiastica precum formula : græcæ & latine. — Excudebat *Henr. Stephanus*, Illustris viri Huldrici typographus. M. D. LXIII. In-46.

4. *DE ABUSU linguæ Græcæ, in quibusdam vocibus quas Latina usurpat, Admonitio Henrici Stephani*. Ejusdem tetrastichon :

Qui non Græcus erat, vocitatus barbarus olim :  
At que Græca prius, barbara facta queror.

Huic, Grainm manes, grates agitote libello,  
Barbaries ejus namque fugatur ope.

— Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXIII. In-8.

## M. D. LXIV.

4. *ESALE Prophetia, cum Catholica Expositione Ecclesiastica*, ab Aug. Marlorato collecta. Adjectus est Index locuples & artificiose digestus, huic expositioni communis cum ejusdem generis expositionibus in Genesim, & in Psalmos antehac ab eodem Marlorato editis. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXIII. In-fol.

2. *NOVI TESTAMENTI catholica Expositio Ecclesiastica, &c.* ab Augustino Marlorato. Secunda editio. — *Genevæ*, excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXIII. In-fol.

Pour l'énoncé du titre, voyez à l'année 1562, la première édition.

Il est à croire que c'est ce volume qu'Almeloveen annonce sous le titre de *Augustini Marlorati Opera omnia*. Genevæ, 1564, In-fol. Edition qui n'existe pas.

3. (*Henr. Stephani*) *DICTIONARIUM medicum, vel, expositiones vocum (græcarum) medicinalium, ad verbum excerptæ ex*

Hippocrate, Actio,  
Aretæo, Alex. Tralliano,  
Galeno, Paulo Ægineta,  
Oribasio, Actuario,  
Rufo Ephesio, Corn. Celso.

Cum latina interpretatione. Lexica duo in Hippocratem huic dictionario præfixa sunt, unum, Erotiani, nunquam antea editum, alterum Galeni, multò emendatius quàm antea excusum : (notæ *Henr. Steph.* in utrumque, C. Gesneri in Erotian.) — Excudebat *Henr. Stephanus*, Illustris viri Huldrici Fuggeri typographus. M. D. LXIII. In-8.

Ce livre étoit sous presse dès l'année 1556 ;

car le Lexique d'Érotien est cité page 384 de l'Æschyle publié au commencement de 1557.

On trouve dans *Scaligerana prima*, article *Erotianus*, une censure amère de cette édition. L'auteur y prend occasion de jeter du blâme sur la manière de travailler de Henri, et le lecteur ne peut manquer d'y voir l'animosité qui dicte ces lignes offensantes. « Lexicon Erotiani extat Genevæ apud Henricum Stephanum excusum, apud quem invenias auctores mire depravatos, quippe qui *εὐαγελίζ* laborans temerè, quicquid displicet, immutat et corrumpit. Non ita Plantinus Antuerpiensis, fidelissimus typographus. »

Il est impossible que, dans le difficile travail de la révision et correction de ces vieux écrits, la plupart venus à nous dans un déplorable état d'altération et de confusion, l'éditeur le plus savant et le plus judicieux ait infailibilité continue dans son choix des leçons diverses, et bonheur complet dans ses conjectures. Henri ne fut certainement pas infailible; mais il est bien reconnu que, dans sa glorieuse et pénible carrière, il n'a point fait de chutes; que ses faux pas, s'il peut lui en être reproché, ont été rares et de peu d'importance; on sait d'ailleurs que les très savants Scaliger père et fils n'étoient pas en usage de critiquer avec bienveillance et modération.

Quant à l'emphatique qualification *fidelissimus*, donnée à Plantin, avec l'intention non dissimulée de rabaisser d'autant le travail littéraire et personnel de Henri, voyons quelle est ici sa véritable valeur. Plantin fut typographe habile, diligent dans les labeurs de son officine, très soucieux de la correction de ses livres, ainsi que de leur bonne exécution; mais les louanges ou les critiques méritées par ses publications ne peuvent arriver jusqu'à lui que comme Imprimeur, comme industriel fabricant. Le travail d'éditeur n'étoit point dans ses attributions, et jamais il ne fut exposé à se rendre personnellement coupable de témérité ou d'infidélité dans le choix de variantes grecques: il n'avoit pas eu le bonheur d'une suffisante éducation classique. Les Anversoïis, qui le nomment encore avec orgueil le grand Plantin, reconnoissent qu'il n'étoit pas savant, et avouent que, pour les lettres latines qu'il lui falloit écrire, Juste Lipse lui prêtoit un officieux et discret secours. Plantin mérite les plus grands éloges pour les importants et

utiles travaux qui remplirent sa carrière typographique; il eut au plus haut degré le talent de savoir *faire faire*, et tient un des premiers rangs parmi ce que, depuis quelques années, on nomme les grands industriels. De nos jours, il auroit eu des premiers les presses mécaniques, et des meilleures et des plus expéditives. Par sa constante activité, et un heureux choix de savants aides-littéraires, il opéra avec assez de succès pour avoir jusqu'à vingt-deux presses roulantes, et quelquefois plus, nombre prodigieux pour ce temps-là, tandis que les Manuce, les Estienne n'en eurent habituellement que de deux à quatre; dans les circonstances difficiles, et pour eux elles furent fréquentes, ils en entreprirent à peine une, et presque jamais au-delà de cinq à six. Aussi, malgré le dispendieux échec de sa belle Bible Polyglotte\*, Plantin sut acquérir des richesses, qui, transmises à sa famille, furent par elle successivement augmentées dans l'exercice de la même profession; et sont encore aujourd'hui le patrimoine de plusieurs de ses honorables descendants: Tout au contraire, ces savants et studieux Imprimeurs, dont la renommée durera tant que s'exercera l'art de la typographie, et dont les plus réels titres de gloire sont les immenses travaux littéraires qui leur sont personnels, ont été, pendant une partie de leur vie, dans la mal-aisance, et jamais au-dessus d'une étroite médiocrité: le dernier des Manuce est mort presque insolvable; et deux des Estienne, Henri, le plus justement célèbre, Antoine, qui de toute cette longue famille eut les plus considérables ateliers, sont morts à l'Hôtel-Dieu, Henri à celui de Lyon, et Antoine à Paris, suivant ce qu'assure Almeloveen, qui paroît avoir pris à ce sujet de soigneuses informations.

Amené par l'offensante censure de Jos. Scaliger à parler de Plantin, j'ai cru bien faire de mettre ici en parallèle ces trois familles typographiques, qui honorent leur siècle, et dont chacune mérite une grande part

\* Dibdin, *Bibliographical Decameron*, II. 138, dit que Plantin mourut pauvre, et probablement tué par le chagrin « Plantin died poor, and, I fear, broken-hearted. » Non. Cette Bible le mit à la vérité dans de grands embarras pécuniaires, mais il sut les faire cesser; et, ce qui est traditionnellement bien connu à Anvers, il mourut dans l'opulence.

d'éloges, bien qu'à des titres qui, pour tous, ne sont pas les mêmes.

4. **RUDIMENTA** Grammaticæ de partium Orationis declinatu, ab authore Maturino Corderio recognita et aucta. Appendix ejusdem ad suum rudimentorum libellum nunc primum edita. In-8.

Maittaire, p. 79, met ce livre *apud Robertum*; mais à la page 120, incertain, il dit: H. S. aut R. S. Dans ce dernier cas, ce seroit une édition de Paris, et, par l'expression *recognita et aucta*, on voit que, datée ou non, elle est certainement postérieure à celle qui figure au Catal. de Robert. Voyez ci-dessus, page 92.

5. **COLLOQUIORUM** scholasticorum libri quatuor ad pueros in sermone latino paulatim exercendos, authore Maturino Corderio. Colloquiorum seu dialogorum græcorum Specimen, authore Henrico Stephano.—*Apud Henricum Stephanum*. In-8.

Quoique sans date, ce volume et le précédent sont de l'année 1564. Dans celui-ci, Henri paroît avoir voulu essayer pour l'étude de la langue grecque ce que Cordier avoit fait pour la langue latine, mais il en est resté au Specimen.

6. **FRAGMENTA** Poetarum veterum latinorum, quorum opera non extant :

Ennii,	Pacuvii,
Accii,	Afranii,
Lucilii,	Nævii,
Laberii,	Cæcilii,

Aliorumque multorum : undique à Rob. Stephano summa diligentia olim congesta : nunc autem ab Henrico Stephano ejus filio digesta, et priscarum quæ in illis sunt vocum expositione illustrata : additis etiam alicubi versibus græcis quos interpretantur. Hoc in gratiam studiosorum carminis : propediem autem et amatoribus orationis solutæ in simili labore (Deo favente) gratificabimur.—Excudebat *Henricus Stephanus*, Illustris viri Huldrici Fuggeri typographus. Anno M. D. LXIII. In-8.

On voit que Henri promettoit un semblable travail pour les écrivains latins en prose ;

il est fâcheux qu'un aussi curieux ouvrage n'ait pas été exécuté.

7. **TRUCYDIDIS** Olori filii de Bello peloponnesiaco libri octo (una cum scholiis græcis suas in sedes magna ex parte repositis, et integritati suæ restitutis plerisque in locis). Iidem latinè, ex interpretatione Laurentii Vallæ, ab Henrico Stephano recognita.—Excudebat *Henricus Stephanus*, Illustris viri Huldrici Fuggeri typographus. M. D. LXIII. In-fol.

Il y a de cette édition des exemplaires sur plus grand et meilleur papier; ils sont rares, mais ne se paient pas un haut prix.

8. **ROBERTO STEPHANO**, viro de literatura rep. B. M. ob editos complures hebr. gr. latinosq. libros omnibus artis typographicæ numeris absolutissimos, quam ita calluit ut munia ejus omnia unus obire potuerit : cui corpus par oneri tanto fuit, inediæ, vigiliæ, algoris patientissimum : par etiam animus in exiguo corpore ingens, adeo ut operum suorum magnificentia cum Francisci Gall. regis hoc nomine primi plane regali in eam artem liberalitate certaverit : patri suo chariss. Henr. Steph. hæc tumuli ornamenta lacrymis piissimis perfusa posuit. Vixit ann. LIX. men. XI.

Grande feuille in-fol., dans laquelle tout ce long intitulé et tous les *Aliud* qui séparent les épitaphes sont imprimés en rouge.

« Monsieur, je vous envoie les épitaphes de feu mon pere, tant Grecs que Latins, que j'ay imprimez en telle magnificence qu'on les peut appeler un mausolée typographique : esperant d'y adjouster en bref des autres de plusieurs amis. Or, ne seroit-ce sans vous prier d'estre de la partie (comme l'un des favoris et mignons des Muses), si je ne scevois le peu de loisir que vous laissez vos occupations....» (Conformité du françois avec le grec, vers la fin de la dédicace de Henri au Président Henri de Mesmes.)

Indépendamment de ceci qui fut écrit et imprimé en 1565, une autre mention de ces pièces *magnificentissime impressæ* se trouve dans les Dialogues scholastiques grecs de

Henri, in-8 non daté, mais qui doit être placé à l'année 1564. Il ne pouvoit donc être question de la réimpression de ces mêmes Épitaphes faite dans le cahier in-4. *Artis Typographicae Querimonia*, qui n'est que de 1569, et qui d'ailleurs, quand le temps auroit concordé, est d'une exécution bonne, sans néanmoins avoir rien de remarquable. Cette *magnificence*, bien que deux fois signalée et préconisée par son auteur, restoit donc pour nous *invisible*, mais elle vient de nous être manifestée en une grande feuille in-folio en placard, conservée, je pourrois dire retrouvée à la Bibliothèque Royale, où elle va être réunie en une façon de volume-portefeuille avec une autre pièce de même sorte, et paciellement restée jusqu'ici tout-à-fait ignorée : *Epicedia in mortem Henrici uxoris* dont je rends compte à cette même année 1564, qui est celle de l'impression des deux pièces, celle-ci un peu antérieure à l'autre, ayant nécessairement paru avant les *Colloquia* qui la citent et qui sont aussi de 1564.

9. MEMORIAE MARGARIDIS PILONIE Parisinae quæ vixit ann. XXI, men. III, insigne virtutum supra ætatem et sexum exemplum, Henricus Stephanus conjugii mellitiss. B. M. cum qua unanimiter et sine ulla bile vixit ann. VII. Epicedia hæc (heu triste officium) vix tandem, voce cum singultibus luctante, et suspiriis adhuc verba sorbillantibus, fudit. (Cal. Jan.) (Déc. 1564, ou 4<sup>er</sup> Janv. 1564-5).

Grande feuille in-fol. en placard, c'est-à-dire imprimée d'un seul côté, tout l'intitulé en grosses capitales et en rouge. Elle contient une pièce latine de 144 vers élégiaques, et trois pièces grecques de quatorze, onze et neuf vers.

Conservée, et à-peu-près oubliée à la Bibliothèque Royale, cette feuille vient d'y être reconnue et signalée par M. Magnin, dans le *Journal des Savants*, de mars 1831. On s'est obligeamment prêté à m'en laisser avoir une exacte copie; et, comme il est très possible que l'exemplaire soit unique, je crois devoir réimprimer au moins les vers latins qui, sans avoir comme poésie une grande importance littéraire, sont de quelque intérêt pour la biographie de Henri Estienne. On les trouvera dans la notice qui le concerne.

Ces sortes de pièces (*Epicedia*) étant faites avant et pour les funérailles (*cadavere nondum sepulto*), deux vers de celle-ci établissent la date de la mort à l'un des derniers jours de décembre, à l'époque si connue des étreintes :

Hæc sunt quæ Jani Ingubria dona calendis  
(Pro gemma cujus, Margari, sponsor eram)  
Offero.....

#### M. D. LXV.

1. LA BIBLE, qui est toute la sainte Ecriture : contenant le vieil et le nouveau Testament, autrement la vieille et la nouvelle alliance (avec les notes marginales). On a nouvellement adjousté en ceste édition entre autres choses, des figures esquelles sont cottez les passages correspondans des quatre derniers de Moÿse. — L'Olivier de Henri Estienne. M. D. LXV. In-fol.

2. JESU CHRISTI D. N. NOVUM Testamentum sive Novum Fœdus, cujus Græco textui respondent interpretationes duæ : Una, vetus; altera, nova, Theodori Bezae, diligenter ab eo recognita. Ejusdem Th. Bezae annotationes, quas itidem hac secunda editione recognovit, et accessione non parva locupletavit. Indices etiam duo, theologis (præsertim Hebraicæ, Græcæ et Latinæ linguæ studiosis) multum profuturi, adjecti sunt. Responsio ejusdem ad Sebastianum Castellionem, in qua multi N. Testamenti loci accuratissime excutuntur, seorsum excusa prostat. — *Genevæ, Henricus Stephanus. M. D. LXV. In-fol.*

La réponse de Théod. de Bèze est de 1563. Voyez ci-dessus, page 121. *Hac secunda editione* : L'expression est juste, la première édition de la version latine de Théod. de Bèze ayant paru dans la Bible complète de Robert, 1536-57, in-fol.; ce qu'en 1837 j'avois mal vu, et par conséquent mal expliqué.

Je ne connois pas le volume ainsi porté dans le Catalogue Pinelli, n° 64. « Nov. Test. à Theodoro Beza, Gr. lat. absque ulla nota. »

In-8.—C'étoit peut-être celui de 1565, manquant du feuillet de date.

Cet in-fol. de 1565 est noté en grand papier au Catalogue de César de Missy, Londres, 1777, n° 380.

3. NOVUM TESTAMENTUM, latine, Theodoro Beza interprete. — Ibid. M. D. LXV. In-8.

C'est la version latine déjà imprimée dans l'in-fol. qui précède. L'auteur y a ajouté une Dédicace (Epistola) au prince de Condé, datée 10 Cal. Mart. 1565.

Cette traduction fut entreprise par les conseils et à la prière de J. Calvin et de Robert Estienne. Après sa première publication, elle fut revue et perfectionnée par l'auteur, qui la reproduisit en cette année 1565, sous les formats in-fol. et in-8. Dans sa préface, il dit de son Imprimeur, qu'il l'avoit en grande estime, pour ce qu'il n'étoit point « ex seclerato eo Typographorum grege, qui ea sunt impietate et avaritia, ut dum lucrum captant, nihil sit tam impium quod non obrudant, digni planè qui communi omnium principum autoritate severè coercerantur. » Les princes de toutes couleurs et de tous degrés n'ont pas manqué à cette *sévère coercition*.

4. J. Calvini Rudimenta Fidei Christianæ, gr. et lat. &c. — L'Olivier de Henri Estienne. M. D. LXV. In-16.

Voyez ci-dessus, à l'année 1563, p. 421.

5. TRACTÉ de la conformité du langage françois avec le grec, divisé en trois livres, dont les deux premiers traitent des manières de parler conformes : le troisième contient plusieurs mots François, les uns pris du Grec entièrement, les autres en partie; c'est-à-dire en ayant retenu quelques lettres par lesquelles on peut remarquer leur étymologie. Avec une Préface remontrant quelque partie du desordre & abus qui se commet aujourd'hui en l'usage de la langue Française. En ce Traicté, sont découverts quelques secrets tant de la langue Grecque que de la Française : duquel l'auteur et Imprimeur est Henry Estienne, fils du feu Robert Estienne. In-8.

Ce volume, dépourvu de date, parut certainement en mai 1565, ainsi que je le prouve dans la Vie de Henri, aux années 1564-1565. En 1569, il fut réimprimé à Paris, chez Robert, dont le nom est sur une grande partie des exemplaires. D'autres ont celui de Jacques Du Puis, qui a fait imprimer plusieurs livres chez Robert. Quelques passages contre les moines et contre le Pape, ou bien signalant une de ces fraudes ecclésiastiques trop souvent exploitées, des noms de saints imaginaires forgés tout exprès pour leur attribuer la puissance de guérisons miraculeuses, ne purent être conservés dans l'édition de Paris : mais vraiment ces plaisanteries sont très peu de chose\*, et, fondées ou non, elles ne sont point exprimées de manière à ce qu'il y ait à en regretter l'absence dans ce livre qui d'ailleurs est curieux et instructif. La réimpression en plus grosses lettres est bien exécutée, et, en quelques endroits, plus correcte que l'édition sans date.

#### M. D. LXVI.

1. PSALMORUM Paraphrasis poetica. — In-8, sans date.

Pour ce volume qui appartient à Henri, et à Robert II son frère, voir dans la liste de Robert II, 1563, n. 2.

2. LA CONFIRMATION de la discipline ecclésiastique, observée es Eglises réformées du Royaume de France. Avec la réponse aux objections proposées à l'encontre. — Chez Henri Estienne. M. D. LXVI. In-8.

3. ALPHABETUM Hebraicum, in quo literæ Hebraicæ describuntur; punctorum vocalium, accentuum forma et vis : cum appellatione syllabarum et dictio-

\* Un de ces passages est à la page 440, article *Acuriastre*, où vingt-six lignes sont employées à une longue liste de noms de saints, que Henri n'est pas le seul à tenir pour apocryphes et forgés. Un autre, contre le Pape, est au quatorzième feuillet des préliminaires.

num Hebraicarum. Ex Antonii Rod. Cevallerii Hebraicarum literarum professoris recognitione. — *Oliva Roberti Stephani*. M. D. LXVI. In-8.

4. *FLORILEGIUM* diversorum epigrammatum veterum, in septem libros divisum, magno epigrammatum numero & duobus Indicibus auctum : græce.

Henr. Steph. de hac sua editione Distichon.

Pristinus à mendis fuerat lepor antè fugatus,  
Nunc profugæ mendæ, nunc lepor ille redit.

M. D. LXVI. In-4.

Dans ce très savant volume, Henri n'a pas aperçu, à la page 488, que ses correcteurs et ouvriers typographes reproduisoient la pièce de vers demi-iambes de Paul le Silenciaire, non pas ainsi qu'elle se voit dans les trois éditions Aldines du *Florilegium*, mais bouleversée et transformée en un inintelligible assemblage de mots, comme dans l'édition Juntine de 1519, dans celles de Paris, 1531, et de Basle, 1549. C'est probablement cette dernière que Henri aura donnée pour copie à ses compositeurs. Voyez *Annales Aldines*, seconde édit., tome premier, p. 101, et troisième édit., p. 43. En 1591, Bonav. Vulcanius écrivit à Henri au sujet de cette transposition de tous les vers de cette pièce.

5. *POETÆ* Græci Principes heroici carminis, & alii nonnulli.

- |                |                    |
|----------------|--------------------|
| 1. Homerus,    | 40. Dionysius,     |
| 2. Hesiodus,   | 41. Coluthus,      |
| 3. Orpheus,    | 42. Tryphiod.      |
| 4. Callim.     | 43. Musæus,        |
| 5. Aratus,     | 44. Theognis,      |
| 6. Nicander,   | 45. Phocylides,    |
| 7. Theocritus, | 46. Pythagoræ      |
| 8. Moschus,    | Aurea carmina,     |
| 9. Bion,       | Fragmenta aliorum. |

Henrici Stephani Tetrastichon de hac sua editione.

Que facie invitat plures invitat ocellos,  
Quum cultu corpus compta decente nitet.  
Nativo prius hi nos illexere decore,  
Illecebras cultus dat novus iste novas.

— Anno M. D. LXVI. Excudebat *Henricus*

*Stephanus* Illustris viri Huldrici Fuggeri typographus. In-fol.

Depuis près de trois siècles que ce beau livre est imprimé, les poètes qu'il contient ont été l'objet de travaux d'érudition qui successivement en ont plus ou moins épuré, éclairci les textes, et par leurs notes, interprétations et autres accessoires littéraires, à la vérité quelquefois surabondants, en ont beaucoup facilité la lecture. Mais si cet important Recueil, que l'érudition classique consultera toujours, ne peut plus, autant qu'autrefois, être considéré comme livre d'usage habituel, il n'en demeure pas moins un des plus beaux monuments typographiques et littéraires, et l'honneur de nos Bibliothèques. Aussi, bien que hors de la catégorie des livres très rares, ce volume est-il, de tous ceux des Estienne, celui qui a acquis la valeur relativement la plus élevée. Un exemplaire, de parfaite conservation et de belle reliure, s'est payé quelquefois 150 fr. et au-delà. Le malheur est que le plus souvent on ne le rencontre que dans un état de fatigue attestant un long et fréquent usage. Quant au grand papier, il est extrêmement rare, d'une véritable élégance, et d'un prix exorbitant. L'exemplaire de De Thou, à son ancienne et belle reliure en mar. rouge, et qui est maintenant à notre Bibliothèque royale, a été payé 1,000 francs à la vente de Caillard; mais c'est, à n'en point douter, le plus bel exemplaire existant. Sa dimension est de 382 millim. de hauteur, sur 221 de largeur.

6. *PINDARI* Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia. Cæterorum octo Lyricorum carmina, Alcæi, Sapphus, Stesichori, Ibyci, Anacreontis, Bacchylidis, Simonidis, Alcmanis, nonnulla etiam aliorum. Editio II. græcolatina H. Stephani recognitione quorundam interpretationis locorum, & accessione lyricorum carminum locupletata. — Anno M. D. LXVI. Excudebat *Henr. Stephanus* Illustris viri Huldrici Fuggeri typographus., 2 vol. in-16.

Un peu plus ample et plus corrigée que la première édition de 1560, ainsi que l'annonce le titre.

7. *L'INTRODUCTION* au Traité de la

conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*. L'argument est pris de l'Apologie pour Hérodote, composée en latin par Henri Estienne, & est ici continué par lui-même :

Tant d'actes merveilleux en cest œuvre lirez  
Que de nul autre apres esmerveillé serez.  
Et pourrez vous sçavans du plaisir ici prendre,  
Vous non sçavans pourrez en riant y apprendre.

L'an M. D. LXVI, au mois de Novembre.  
In-8.

On annonce trois éditions sous cette même date, savoir l'originale de 572 pages, en petits caractères, avec l'Olivier d'Estienne sur le titre; une réimpression, mêmes caractères, mais sans l'Olivier, et une troisième, en lettres plus grosses, avec l'Olivier, et ayant 680 pages; ces deux dernières avec divers changements et entre autres, ne conservant plus, au ch. 21, un long passage de l'édition originale, auquel est substitué un autre récit. J'ai long-temps cru qu'au lieu de trois éditions de 1566, il y en avoit au moins quatre, car j'ai un exemplaire portant l'Olivier de l'édition originale, imprimé certainement avec le même petit caractère, et ayant néanmoins les changements et suppressions que je viens d'indiquer.

En 1840, ayant apporté à Paris mon exemplaire, j'ai pu le confronter avec un autre tout-à-fait primitif, et j'ai reconnu que les deux étoient d'une seule et même édition, mais que dans le mien huit pages de la feuille S, 273-274, 279 à 282, 287-288, étoient réimprimées. Henri fut sévèrement blâmé pour cette publication, par les magistrats de Genève, et ce fut sans doute par leur ordre qu'il fit ce changement au moyen duquel plusieurs historiettes graveleuses, et notamment une commençant par une expression grossière, furent remplacées par des récits un peu plus lisibles.

Au reste, malgré la rareté de l'une et l'autre sorte d'exemplaires, cette particularité fût-elle en elle-même moins insignifiante, ne pourroit conserver à l'édition première un véritable intérêt de singularité, ces passages et toutes les différences des douze à quinze anciennes éditions de cet ouvrage ayant été diligemment recueillis dans la réimpression de La Haye, 1735, 3 vol., petit in-8, qui est bien

imprimée, point très rare, et la seule complète.

On sait que, dans une préface apologétique mise en tête de son Hérodote latin, Henri essaye, assez inutilement, de réhabiliter la réputation de véracité de cet historien, dont le nom est si long-temps demeuré proverbial pour exprimer l'exagération et même le mensonge historique, jusqu'à ce qu'enfin, de nos jours, d'extraordinaires et imprévus événements, une belliqueuse et savante expédition qui toujours honorerait la France, soient venus faciliter des examens et explorations, dont un des utiles résultats a été d'établir et démontrer la savante exactitude de la plupart de ces récits. L'Hérodote latin publié, et Henri apprenant que l'on préparait une traduction française de l'Apologie, craignit de se voir défiguré par quelque présomptueux ignorant, et prit le parti de se traduire lui-même; mais, usant de la liberté bien permise à tout traducteur de son propre ouvrage, il laissa courir sa plume, se donna carrière, et introduisit une multitude de contes, de plaisanteries, de récits, qui n'auroient pu être de mise en tête du volume historique, et ainsi transforma son Apologie latine en un livre français bien plus étendu, qu'il s'empessa de publier, de même sous le titre d'*Apologie*, &c. Ce livre, précipitamment écrit par un homme dont les nombreux voyages, la haute sagacité et les profondes études avoient meublé la tête d'un immense savoir, et en qui les persécutions ecclésiastiques exercées contre sa famille, causoient une irritation qu'augmentoit une certaine causticité de caractère; ce livre, dis-je, est donc rempli, bourré d'anecdotes, de traits satiriques, de petits contes, parfois amusants, quelquefois ridicules ou absurdes, et trop souvent d'assez mauvais ton; il laisse voir aussi que l'on n'a songé à rien moins qu'à lui donner un convenable ensemble. C'est tout au plus si les matières y sont à-peu-près classées par chapitres; et plusieurs répétitions, que le moindre soin eût pu éviter, font croire que l'impression alla aussi vite que la plume de l'auteur. Malgré ces énormes défauts, c'est cependant un puits de science anecdotique, un trésor de petits faits vrais et faux, mêlés avec d'autres choses d'ordre plus relevé; aussi ce livre si éminemment remarquable a-t-il eu douze à treize éditions du vivant de son auteur: et depuis qu'il est moins lu, bien des gens l'ont

à bon escient fourragé et pillé sans avoir été en humeur d'en faire le moindre aveu.

Ne peut-il être permis de croire que ces révélations scandaleuses, ces invectives, ces lazzi de Henri Estienne, et d'autres raconteurs avant et après lui, dont beaucoup seroient difficilement excusables, ont eu cependant leur degré d'utilité, et par là ont atténué en quelque sorte les justes reproches que l'on est disposé à leur faire. On ne peut se dissimuler que leurs cyniques et amères plaisanteries contre de mauvais prêtres, contre les moines en général, ne soient que trop souvent fondées, et que, dans ces récits diffamatoires, il n'y ait presque jamais que médisance. On peut donc croire que la crainte de se voir stigmatiser et pilorié dans quelque impertinent livret, quelque *novella* bien graveleuse, aura plus d'une fois eu pour effet de contenir, d'arrêter dans leurs désordres l'espèce de personnes contre lesquelles ces sortes d'attaques ont été pendant tant d'années dirigées.

On a imprimé, mais sans en apporter de preuves, que, pour ce livre, Henri avoit été brûlé à Paris en effigie. On en a dit autant de Robert, son père, mais sans le prouver davantage. Henri, vers ce temps-là et après, vint plusieurs fois à Paris, y séjourna, fut accueilli et à la ville et même à la Cour, ce qui n'auroit pas eu lieu si un jugement de condamnation au feu eût existé contre lui. Il est vrai que ce livre lui causa quelques désagréments, mais ce fut chez les intolérants rigoureux de Genève, et point du tout à Paris, ainsi qu'on peut le voir en sa Vie.

8. HERODOTI Halicarnassei Historiæ lib. IX, & de vita Homeri libellus, latine. Illi ex interpretatione Laur. Vallæ adscripta, hic ex interpretatione Conradi Heresbachii: utraque ab Henr. Stephano recognita. Ex Ctesia excerptæ Historiæ. Icones quarundam memorabilium structurarum. Apologia Henr. Stephani pro Herodoto.

Ejusdem Henrici Stephani de hac sua editione Distichon:

Herodoti Latium possederat hactenus umbram,  
Nunc Latium corpus possidet Herodoti.

— Excudebat *Henricus Stephanus*, Illustris viri *Huldrici Fuggeri* typographus. M. D. LXVI. In-fol.

Au verso du titre, on lit ce qui suit:

*Henr. Stephani Flegion in eos qui Herodoti historiam fabulositatis accusant.*

[dax.  
Quisquis is est, vel quisquiserit quod iudice mendicari, vel nimium vel nihil ille sapit.  
Nil sapit, hoc vulgo qui dicere credulus audent,  
Atque levi fæmæ pondus inesse putat:  
At siquis lectis hoc ausit dicere Musis,  
Quum sapit has ultra, plus satis ille sapit.

*Ejusdem in Herodoti interpretationem à se recognitam.*

Qui verax propria, mendax interprete lingua  
Antè fui, verum nunc in utraque loquor.

J'ai de ce volume un exemplaire sur lequel sont beaucoup de notes de la main de l'historien J. A. De Thou, ainsi que le font connoître les additions mss. du Catal. Bibl. Thuanae, I, p. 276.

Les gravures, *Icones*, consistent en trois grandes planches en bois représentant la Tour de Babylone, les Jardins et le Palais ou forteresse, *Arx*, de Sémiramis.

#### M. D. LXVII.

4. JESU Christi D. N. Novum Testamentum, Gr. cum veterè interpretatione, et nova Theodori Bezae. Additæ sunt, eodem autore, summæ breves doctrinæ unoquoque Evangelistarum & Act. Apostolicorum loco comprehensæ. Item, Methodi Apostolicarum Epistolarum brevis explicatio Ejusdem ad illustriss. Principem Ludovicum Borbonium Principem Condensem, & Gallicam nobilitatem verum Dei Evangelium amplexam. Præfatio, in qua de Verbi scripti autoritate & verà ejus interpretatione disseritur. — Excudebat *Henricus Stephanus* viri Illustris *Huldrici Fuggeri* Typographus. M. D. LXVII. In-8.

2. HEBRAICÆ linguæ Rudimenta; accurata methodo et brevitate conscripta. Eorundem Rudimentorum Praxis, quæ vivæ vocis loco esse possit. Omnia recognita & aucta ab ipso autore Antonio Rodolpho Cevalerio, ejus linguæ pro-

fessore. De Hebraica Syntaxi Canones generales nunc primùm editi. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVII. In-4.

Ainsi que le remarque Maittaire, la date de 1559, qui est à l'Épître ou Dédicace latine de l'auteur, porteroit à croire qu'il auroit été fait de ce livre une autre édition antérieure à celle-ci.

3. *MEDICÆ artis Principes, post Hippocratem & Galenum.*

*Græci Latinitate donati* : Aretæus, Ruffus Ephesius, Oribasius, Paulus Ægineta, Aetius, Alexander Trallianus, Actuarius, Nic. Myrepsus. — *Latini* : Corn. Celsus, Scrib. Largus, Marcell. Empiricus.

Aliique præterea, quorum unius nomen ignoratur. Index non solum copiosus, sed etiam ordine artificioso omnia digesta habens. Hippocr. aliquot loci cum Corn. Celsi interpretatione.

Henrici Stephani de hac sua editione Tetrastichon.

Querere quos ægri per compita multa solebant,  
Hospita nunc per me est omnibus una domus.  
Prima saltifera medicorum gratia de extræ:  
Sistenti medicos nonne secunda mihi?

— Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVII. In-fol. 4 vol. souvent relié en deux.

Henri regardoit avec raison comme fort avantageux dans les études et travaux scientifiques d'avoir les livres traitant des sujets analogues réunis en peu de volumes, ou même en un seul lorsqu'il y avoit possibilité, et dans sa préface, il s'en explique ainsi : « Quum suis studiis utilissimum semper judicaret ejusdem argumenti scriptores, si non uno volumine, at certè quàm paucissimis fieri posset, inclusos habere, (adeo ut etiam multos, qui seorsum compacti erant, recompingendos, ut aliis sociari possent, curarit) venit hinc aliquando in mentem, de suo sensu judicanti, gratissimam se omnibus literarum studiosis rem facturum, si ejusdem generis scriptores eodem velut tecto recipret, ita ut una eademque opera universi consuli à quolibet possent. Huic consilio debetur

illud Poetarum Græcorum volumen ante paucos menses editum. »

A l'occasion de cette Collection médicale, un assez docte médecin, Nicolas Nancel, se plaint aigrement de Henri dans une lettre de 1579, rapportée par Maittaire, page 288. Je crois qu'en cette circonstance le médecin ent tort, et regut le compliment qu'il méritoit. On voit dans cette lettre qu'ayant offert à Henri un travail de corrections sur des médecins latins anciens, avec quelques autres ouvrages de sa façon, et que celui-ci ayant refusé, disant qu'il n'auroit pas loisir d'en faire emploi, que, d'ailleurs, il venoit depuis peu de jours de publier une collection où étoient contenus la plupart de ces médecins, Nancel lui répliqua que, pour ce qui étoit de la collection, il lui faisoit un double reproche : 1<sup>o</sup> d'avoir, dans son énorme volume, accolé trop peu de médecins latins à un trop grand nombre de médecins grecs ; 2<sup>o</sup> que de la multitude de variantes existant, après en avoir adopté une pour être employée dans les textes, on avoit négligé toutes les autres, au lieu de les recueillir et placer sur les marges ; et aussi que, faute de suffisante attention, le choix avoit assez souvent porté sur la plus mauvaise, *sæpicule deterrimam* ; que, pour ce choix, on auroit dû prendre l'avis de quelque médecin habile en son art, et judicieux critique ; qu'à cela Henri, fronçant le sourcil et prenant cette mine refronquée qui lui étoit assez habituelle, répondit durement à-peu-près ceci : « J'ai fait à ma façon, vous aussi, faites à la vôtre. »

Une critique peut avoir quelque chose d'exact, et cependant mériter d'être mal accueillie. Dire à un homme qui vient de mettre en lumière un gros et laborieux volume, que son ouvrage est à-peu-près manqué, c'est déjà passablement dur ; mais ajouter que la besogne eût été bien mieux faite si l'on avoit pris l'aide d'un homme habile, lorsqu'il est manifeste que disant un homme habile, on sous-entend *moi qui vous parle*, il y a là de quoi mettre hors des gonds l'homme le plus rempli de mansuétude. Or une extrême douceur n'étoit pas le fonds du caractère de Henri ; et d'ailleurs il se sentoit aussi de l'habileté, et dix fois plus que n'en eut jamais le malencontreux critique.

Sur cette attaque de Nancel, dont je ne parle que parce que sa lettre, assez mal-à-propos réimprimée par Maittaire, est de na-

ture à faire prendre du caractère de Henri une opinion plus défavorable qu'il ne mérite, Maittaire dit qu'il laisse le procès à juger aux médecins : « Rectene an secus, judicent medici. » J'en fais très volontiers de même, mais en ajoutant que, malgré l'anathème du médecin mécontent de n'y avoir pas été employé, cette Collection latine, estimée dans son temps, l'est encore aujourd'hui, et même a acquis une assez haute valeur. La description de ses diverses parties se trouve dans plusieurs Bibliographes, et notamment dans le Manuel de M. Brunet, t. II, p. 460, 3<sup>e</sup> édition.

4. POLEMONIS, Himerii, & aliorum quorundam Declamationes, nunc primum editæ. Græce. Hic ille esse fertur Polemon inter Sophistas olim celeberrimus, & dicto illo valde nobilitatus, Romam esse orbis epitomen. Edente Henrico Stephano. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVII. In-4.

5. TRAGŒDIE Selectæ Aeschylî, Sophoclis, Euripidis. Cum duplici interpretatione latina, una ad verbum, altera carmine. Ennianæ interpretationes locorum aliquot Euripidis. — Excudebat *Henricus Stephanus*, Illustris viri Huldrici Typographus. M. D. LXVII. 3 vol. in-16.

Deux parties avec un seul titre, l'une de 379 pages, dont la dernière est par erreur cotée 279, et la seconde, de 955. Cette inégalité fait que le livre se relie tantôt en un seul volume, tantôt en deux, et souvent même en trois, en partageant la seconde partie en deux, après la page 383. Ce recueil contient huit tragédies : d'Euripide, quatre, Hécube, Iphigénie en Aulide, Médée, Alceste; — de Sophocle, Ajax, Electre, Antigone; d'Æschyle, Prometheus vincetus : avec les traductions indiquées sur le titre :

Encore il y a bientôt cinquante ans, six exemplaires en feuilles de ce livre dorment, peut-être depuis leur naissance, dans les magasins d'une ancienne Maison de librairie Lyonnaise. Je n'en ai été instruit qu'au moment où ils venoient d'être enlevés par des étrangers non moins que moi chercheurs d'antiquités typographiques.

6. PETRI Montauræi Rondæi (du Ron-

deau) Poltrotus Meræus. — *Genevæ, Henricus Stephanus*. M. D. LXVII. In-4.

Pièce fort rare. Elle étoit dans la Bibliothèque de De Thou, faisant partie d'un recueil exactement décrit dans les additions manuscrites du Catalogue, t. II, p. 292-293. Ce même volume de De Thou se retrouve au Catalogue de Soubise, n<sup>o</sup> 4871. Il fut vendu 25 liv. 19 s., et sa reliure étoit en maroq. vert, désignation quelquefois utile, et toujours omise dans ce Catalogue.

La pièce y est attribuée à Adrien Turnèbe; c'est aussi ce que donne à entendre Maittaire, *Vita Typ. Par.* p. 61, en citant les Eloges de Teissier où il est dit que Le Laboureur rapporte des vers faits à la louange de Poltrot, qui tua le duc de Guise, attribués à Turnèbe.... Une autorité que je crois sûre, celle du savant Bibliothécaire de la Bibl. de De Thou, de la main duquel est écrit au Catalogue le titre tel que je le rapporte, ne laisse point d'incertitude sur l'auteur de ces vers, et fait bien connoître que cet éloge d'un odieux assassinat ne peut être mis à la charge du savant et estimable Adrien Turnèbe, tout prévenu qu'il pût être en faveur de ceux que persécutèrent si àprement les Guise. Henri, qui imprima cette pièce, eût mieux fait sans doute de s'en abstenir; mais il étoit à Genève, au milieu des plus ardents réformateurs; et le savant ministre Marlorat, un des plus laborieux parmi ces ouvriers évangéliques, avoit été pendu à Rouen par l'ordre d'un des Guise.

7. JANI Parrhasii Liber de rebus per Epistolam quæsitis.

Henrici Stephani tetrastichon de hoc Jani Parrhasii aliisque quibus Poetas illustravit libris : \*

*Si migrare animas aliena in corpora nostras  
Veridico Samius protulit ore Senex,  
Migrasse in Janum Latiorum pectora vatum,  
Ant vatem OEidipodis more fuisse reor.*

Francisci Campani Quæstio Virgiliana adjuncta est. — M. D. LXVII. In-8.

\* Ni Paul Manuce, ni son fils, n'auroient ainsi construit une phrase latine.

## M. D. LXVIII.

4. PSALMI Davidis aliquot, metro Anacreontico & Sapphico. Authore Henrico Stephano, ejusdem Henrici Stephani Odarion de Psalmis aliquot Davidicis à se ἀνακρεοντειομελοποιοηθεῖσι.

Anacreontis olim  
Modos dedi jocosos :  
Anacreonticam nunc,  
Sed nil Anacreontis  
Dabo lyram sonantem.  
Sic emulabor hastam  
Quæ vulnus inferebat,  
Addebat et medelam.  
Quos sauciavit olim  
Nervis chelys profanis,  
Sanabit illa nervis  
Aptata christianis.

M. D. LXVIII. In-32.

2. SYNESII Cyrenæi, episcopi Ptolemaidis, Hymni, vario lyricorum versuum genere. Gregorii Nazianzeni Odæ aliquot : Græce. Utriusque in lucem nunc primùm prodeuntibus latinam interpretationem adjunxit Fr. Portus Cretensis, et Epistolam ad Philologos Græcam præmisit. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVIII. In-32.

3. SOPHOCLES Tragœdiæ septem : Græce. Unâ cum omnibus Græcis scholiis, et cum Latinis Joach. Camerarij. Annotationes Henrici Stephani in Sophoclem et Euripidem, seorsum excusæ, simul prodeunt.

Henrici Stephani distichon de suis edit. Aeschylis et Sophoclis :

Aeschylon edideram, Sophocles invidit : at idem  
Cur ab eo posthac invidetur habet.

Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVIII. In-4.

Cette édition qui réunit les scholies imprimées à Rome en 1518, et celles de *Triclinius* corrigées par Henri, est d'une toute autre importance littéraire que celle de Turnèbe, 1552, in-4., à laquelle Brunck fait de graves reproches.

Deux des tragédies, Ajax et Electre, ont une version latine.

Les notes mentionnées sur le titre (*simul prodeunt*) forment le volume in-8 dont l'intitulé suit.

4. HENRICI Stephani Annotationes in Sophoclem & Euripidem : quibus variæ lectiones examinantur, et pro mendosis emendatæ substituuntur. Ejusdem Tractatus de orthographia quorundam vocabulorum Sophocli cum cæteris tragicis communium. Ejusdem Dissertatio de Sophoclea imitatione Homeri.

Ejusdem Henrici Stephani distichon de his suis annotationibus.

Spuria germanis primùm est dignoscere verba,  
Germana est tibi mens elicienda dehinc.

M. D. LXVIII. In-8.

5. APOPHTHEGMATA Græca Regum & Ducum, Philosophorum item, aliorumque quorundam : ex Plutarcho & Diogene Laertio, cum Raphaelis Regii latina interpretatione. — *Henricus Stephanus*, Illustris viri Huldrici Fuggeri typographus. M. D. LXVIII. In-16.

Il paroît que c'est sur ce volume que, pour la dernière fois, Henri s'intitule *Fuggeri* ou *Fuggerorum Typographus* : on a vu plus haut qu'il avoit commencé en 1558.

J'ai aperçu, je ne me rappelle plus où, un exemplaire de ce livre, sur papier d'une mauvaise couleur jaune. Peut-être un bain de graine d'Avignon l'avoit-il ainsi métamorphosé après coup.

6. VARIÏ Historiæ Romanæ Scriptores, partim Græci, partim Latini, in unum velut corpus redacti, de rebus gestis ab Urbe condita usque ad imperii Constantinopolin translatis tempora. Nomina eorum quos habes hic authorum, proximè sequentes paginæ te docebunt. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVIII. 4 vol. in-8.

Tom. I. Carolus Sigonius, C. Vel-leius Paterculius.

Tom. II. Dionis Nicaei Epitome, Herodianus, græce et lat., ex

versionibus Guliel. Xylan-  
dri, et Angeli Politiani.

Point de frontispice, non plus qu'aux deux volumes suivants.

Tom. III. Suetonius, Ælius Spartianus, Julius Capitolinus, Ælius Lampridius, Vulcatius Gallicanus, Flavius Vopiscus, Trebellius Pollio, S. Aurelius Victor, Pomponius Lætus, J. Bapt. Egnatius.

La pagination continue de 497 à 1407.

Tom. IV. Ammianus Marcellinus, Eutropius

De longues annotations de J. B. Egnatius, commençant à la page 1938, quelques-unes d'Erasmus sur Suétone, de 2017 à 2048. Ensuite un Index, en 106 feuillets non chiffrés, et une petite partie séparée, chiffrée de 1 à 68, contenant des vers d'Ausone et autres poètes sur les empereurs Romains.

#### M. D. LXIX.

1. TESTAMENTUM NOVUM, gr. et latine, et interpretatio syriaca Novi Testamenti, Hebræis typis descripta, plerisque etiam locis emendata. Eadem, latino sermone reddita auctore Immanuele Tremellio, Theologiæ doctore & professore in Schola Heidelbergensi, cujus etiam Grammatica chaldaica & syra calci operis adjecta est. — *Coloniae Allobrogum*, excudebat Henricus Stephanus. M. D. LXIX. 2 vol. in-fol.

Il y a des exemplaires sur grand et fort papier; chez Pinelli, n° 72.

Par l'énoncé du titre on voit que le Grec est accompagné d'une version latine et que le Syriaque a aussi sa version.

Les exemplaires que j'ai vus portent *Coloniae Allobrogum* (ancien nom latin de Genève), celui de la Bibliothèque de Genève porte *Genevæ*. Il paroît, d'après les Registres du Conseil d'État de Genève, ainsi que le fait remarquer M. E. Vaucher (Biblioth. univ.

de Genève, Oct. 1839) que les Imprimeurs mettoient les mots *Coloniae Allobrogum* sur les exemplaires qu'ils destinoient à la France où les éditions de Genève étoient mal vues, et excitoient les réclamations des Imprimeurs lyonnais qui en demandoient la prohibition.

La Grammaire Syriaque, réimprimée à part en un volume in-4, qui va suivre, forme, à la fin du second volume, une partie séparée de 50 pages, chiffrées par colonnes, de 1 à 98.

2. GRAMMATICA chaldæa & syra, Immanuelis Tremellij, Theologiæ doctoris et professoris in Schola Heidelbergensi. — Excudebat Henricus Stephanus. M. D. LXIX. In-4.

3. COMICORUM græcorum Sententiæ, id est γνῶμαζι latinis versibus ab Henr. Stephano redditæ, & annotationibus illustratæ. Ejusdem Henrici Stephani Te-trastichon de his comicorum sententiis :

Quem permixta jocis offendunt seria multis.

Quem minus idcirco comica Musa juvat,

Paucis mixta jocis hinc seria plurima carpat :

Namque cothurnata hic plurima soccus habet.

— Excudebat Henricus Stephanus. M. D. LXIX. In-24.

Dédié au duc de Bavière. A la fin du volume sont ajoutées les Sentences des Comiques latins, et celles de Publius Syrus.

4. THEODORI Bezæ Vezelii Poematum Editio secunda, ab eo recognita. Item ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, præsertimque epigrammata. — Excudebat Henr. Steph. ex cujus etiam epigrammatis Græcis & Latinis aliquot cæteris adjecta sunt. M. D. LXIX. In-8.

La pagination recommence après les poésies de Théod. de Bèze.

La première édition parut chez Robert Estienne en 1548, in-8; elle fut réimprimée in-16, sans date, *Ad insigne capitis mortui*, dont il y a deux et peut-être trois éditions. Celle-ci est dédiée par l'auteur à André Dudith, théologien hongrois, auteur d'une multitude de savants ouvrages très estimés dans son temps, mais qui ne se lisent plus.

Quelques-uns croient qu'au moins une des

deux ou trois éditions in-16 fut imprimée avec la participation de l'auteur, et précéda l'in-8 de 1548.

Voyez ci-dessus, p. 72.

5. *ARTIS* Typographicæ Querimonia, de illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit. Auctore Henrico Stephano. Epitaphia Græca & Latina doctorum quorundam Typographorum, ab eodem scripta. — *Henr. Stephanus*. M. D. LXXIX. In-4.

Réimprimé à la fin de cet ouvrage, moins les Épitaphes, dont je donne dans la Vie de Robert, celles qui le concernent. La pièce suivante est aussi par moi reproduite, mais seulement en de longs extraits.

6. *HENRICI* Stephani Epistola, qua ad multas multorum amicorum respondet, de suæ typographiæ statu, nominatimque de suo Thesauro Linguae Græcæ. In posteriore autem ejus parte, quam misera sit hoc tempore veterum scriptorum conditio, in quorundam typographorum prela incidentium, exponit. Index librorum qui ex officina ejusdem Henrici Stephani hactenus prodierunt. — Anno M. D. LXXIX. — Excudebat *Henricus Stephanus*. In-8.

Cet Opuscule et le précédent, mais non pas le Catalogue (*Index*), qu'on retrouve dans les *Ann. Typogr.* III, 462\*, sont réimprimés dans les deux ouvrages d'Almeloveen et de Maittaire.

Voyez ci-dessus, page 95, la réunion de tous les Catalogues connus des Estienne.

7. *REMONSTRANCE* du Prince de Condé au Roy Charles IX, du 23 août 1568. Avec la protestation et le récit du meurtre perpétré en sa personne le 43 mars 1569. — In-8.

8. *LITERÆ* Ludovici Borbonii, Principis Condæi, ad Carolum IX. Testifi-

catio causarum quæ eum arma sumere coegerunt: *Brevis Narratio cædis ejusdem Principis & scripta in eundem Epitaphia*. — In-8.

Cette pièce et sa traduction latine sont attribuées à Henri Estienne, et paroissent sorties de ses presses, bien qu'elles n'aient ni son nom ni sa marque typographique. Elles n'ont point non plus la date de l'année, et parurent probablement peu après la mort du Prince.

---



---

M. D. LXX.

4. *NOVI* Testamenti Catholica expositio Ecclesiastica, &c. Ab Augustino Marlorato. — Oliva *Roberti Stephani*. M. D. LXX. In-fol.

Troisième édition; les précédentes sont de 1562 et 1564.

En très haute estime chez les Réformés, qui, peut-être bien, ne le lisent pas beaucoup aujourd'hui, cet ouvrage fut, après ces trois éditions, encore réimprimé à Genève en 1583, 1585, 1593, 1596, 1620, et en 1604 à Heidelberg.

2. *ATHANASII* Dialogi V, de Sancta Trinitate. Basilii libri III, adversus impium Eunomium. Anastasii & Cyrilli compendiaria Orthodoxæ fidei explicatio, græce et latine, ex interpretatione Theodori Bezae. Fœbadi sive Fœbadii liber contra Arianos, latine. Quæ Athanasij, Anastasij & Cyrilli sunt, & quæ Fœbadij, nunc primùm eduntur. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXX. In-8.

L'opuscule de Fœbadius forme à la fin une partie de 27 pages chiffrées séparément.

Le manuscrit d'Athanase avoit été acheté d'un Grec passant à Genève. Celui des autres pièces fut trouvé à Genève dans la Bibliothèque de Germain Colladon, par Pierre Pithou, qui le communiqua à Henri.

3. *CONCIONES* sive *Orationes* ex Græ-

\* Réimprimant ce Catalogue, Maittaire n'y a pas joint un supplément de six pages, sans date, mais certainement de 1574, et qui est très rare, probablement il ne l'a pas connu.

cis, Latinisque Historicis excerptæ. Quæ ex Græcis excerptæ sunt, interpretationem Latinam adjunctam habent, nonnullæ novam, aliæ jam antea vulgatam, sed nunc demum plerisque in locis recognitam. Additus est Index artificiosissimus & utilissimus, quo in rhetorica causarum genera, velut in communes locos, singulæ conciones rediguntur. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXX. In-fol.

Dédié à Pomponne de Bellièvre, ambassadeur de France en Suisse.

Un exemplaire en grand papier fut, en 1804, vendu 89 fr., chez M. de Cotte.

4. EPIGRAMMATA Græca selecta ex Anthologia. Interpretata ad verbum, et carmine, ab Henrico Stephano : quædam et ab aliis. Loci aliquot ab eodem annotationibus illustrati. Ejusdem interpretationes centum et sex unius distichi, aliorum item quorundam epigrammatum variæ. — Anno M. D. LXX. — Excudebat *Henricus Stephanus*. In-8.

5. HERODOTI Halicarnassei Historia, sive, Historiarum libri IX, qui inscribuntur Musæ, ex vetustis exemplaribus recogniti, et libellus de Vita Homeri. Ctesis quædam : Græce. Ex recensione Henrici Stephani. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXX. In-fol.

Dédié à Jacques de Broullart, ou Brulart, comte de Laguy (Jacobus a Broullart Lagnii Comes).

Ce volume, auquel il convient de joindre la version latine donnée par le même Henri, en 1566, est aussi bien imprimé que correct ; il est cependant moins estimable que la réimpression grecque et latine, plus ample, et beaucoup améliorée, de 1592. Et par l'effet de ce noble désir de toujours mieux faire, qui fut le constant mobile des travaux de ces hommes si recommandables, la troisième édition Stéphanienne d'Hérodote, donnée par Paul en 1618, laisse loin derrière elle les deux précédentes.

6. DIOGENIS Laertii de vitis, dogmatis & apophthegmatis eorum qui in philosophia claruerunt, libri x. Græc. & lat.

Ex multis vetustis codicibus plurimos locos integritati suæ restituentes, & eos quibus aliqua deerunt explentes. Cum annotationibus Henrici Stephani. Pythag. Philosophorum fragmenta, cum latina interpretatione. (Anonymi cujusdam Dissertationes : Lysidis, Theanus, Melissæ, Muia Epistolæ, Græce tantum.) — Excudebat *Henr. Stephanus* M. D. LXX. In-8.

Le latin forme une seconde partie chiffrée à part, mais sans titre ; et le tout se reliant en un volume.

M. D. LXXII.

4. JULII Cæsaris Scaligeri Poemata. Epigrammata tum Græca, tum Latina. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXXII. In-8.

2. PLUTARCHI Chæronensis quæ extant Opera cum Latina interpretatione. Ex vetustis codicibus plurima nunc primum emendata sunt, ut ex Henrici Stephani annotationibus intelliges : quibus et suam quorundam libellorum interpretationem adjunxit. *Emilii Probi*, seu *Cornelii Nepotis* de vita excellentium imperatorum. Item *Donati Acciaoli* vitæ *Scipionis & Annibalis*. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXII. 13 vol. In-8.

Cette importante édition, exécutée avec correction et élégance, a été louée et critiquée, peut-être outre mesure. Selon *Casaubon*, *optima est* : *Xylander*, éditeur contemporain, et par cela même en quelque sorte éditeur rival, ne lui témoigne pas une grande estime ; et, de notre temps, *Reiske*, dans son édition, la juge plus sévèrement encore. C'est avec raison qu'on lui reproche plus d'une correction hasardée, et point assez heureuse. Les savants voudroient y trouver l'exacte indication des secours imprimés et manuscrits (*codices*) dont l'éditeur s'est aidé ; mais, malgré ses défauts, cette édition est supérieure aux précédentes Aldines, Juntines, et même à celles de Basle, 1533-42-1560, qui lui ont servi

de fondement. Plusieurs éditions suivantes, tant entières que partielles, ont presque complètement adopté ses textes, et elle est restée la meilleure édition, jusqu'à ce que les travaux de Reiske, de Wyttenbach et de Coray aient acquis à leurs savantes publications une supériorité incontestée.

Elle se compose de six volumes de grec, trois pour les Vies (*Parallela*), et trois pour les OEuvres diverses; autant pour le latin, divisé de même, plus un treizième volume d'Appendices ou Vies comparés et Vies supplémentaires, et les annotations. Des six volumes de grec il a été tiré en grand papier des exemplaires qui sont fort rares. On n'en connoît point du latin, ni du treizième volume. Ce dernier manque quelquefois, mais alors les douze autres ne sont plus qu'un livre imparfait et déchu d'une grande partie de sa valeur.

3. *THESAURUS* Græcæ linguæ, ab Henrico Stephano constructus. In quo præter alia plurima quæ primus præstitit, (paternæ in Thesaurò Latino diligentia æmulus) vocabula in certas classes distribuit, multiplici derivatorum serie ad primigenia, tanquam ad radices unde pullulant revocata.

#### THESAURUS LECTORI.

Nunc alii intrepidè vestigia nostra sequantur :  
Me duce plana via est quæ salebrosa fuit.

Ejusdem Appendix librorum ad Thesaurum Græcæ linguæ pertinentium. Item Index in Thesaurum. — Anno M. D. LXXII. Excudebat Henr. Stephanus. Cum privilegio Cæs. Majestatis et Christianiss. Galliarum Regis, 5 vol. In-fol.

4. *GLOSSARIA* duo, e situ vetustatis eruta : ad utriusque linguæ cognitionem et locupletationem perutilia. Item, de Atticæ linguæ seu dialecti idiomatis Comment. Henr. Stephani. Utraque nunc primum in publicum prodeunt. — Excudebat Henricus Stephanus. M. D. LXXIII. In-fol.

Le Dictionnaire forme quatre volumes, dont le dernier est plus mince que les autres. Le tome cinquième, très volumineux, contient

l'Appendix avec ses pièces supplémentaires, et l'Index de tous les mots grecs disposé par ordre alphabétique. Cet Index est divisé en deux parties, dont la première commençant à la page contenant les colonnes 239 et 240, et finissant à la lettre Π, va jusqu'à la colonne 1746. La seconde partie, commençant à P, n'occupe que 212 colonnes. Le bas du dernier feuillet contient un registre complet des cinq volumes.

Le tome quatrième étant moins fort que chacun des autres, se trouve quelquefois relié avec les *Glossaria*, ce qui met plus d'égalité entre les divers volumes; mais un bel exemplaire, surtout en grand papier, est bien plus convenablement partagé et relié en six volumes.

Les *Glossaria* sont de 1573, bien que quelques Bibliographes les datent de 1572.

Le papier de ce livre, tant du format ordinaire que de celui que l'on nomme grand papier, est de qualité assez commune, pas assez blanc, et sans beaucoup de consistance, ainsi qu'étoient alors les papiers de fabrique Suisse. Il en est de même pour la plupart des autres livres de Henri, et notamment pour le Platon in-fol. de 1578, dont le papier est cependant un peu plus ferme. Le grand papier de l'un et de l'autre livre est de la même sorte de fabrication, bien que plus blanc et un peu plus solide. Si l'on pouvoit douter que ces livres eussent été fabriqués en Suisse, la seule qualité de leurs papiers suffiroit pour en être la preuve complète.

Dans un avis de l'auteur, placé sur la première page de l'Index, on lit ce qui suit :

« Quum..... alphabeticum ordinem minime servassem, sed alium quemdam, qui quantum laboris, molestiaque mihi attulit, (ut pote viam per avia patefacienti) tantum voluptatis utilitatisque tibi allaturus est : Indicem qui illum quoque alterum ordinem alphabeticum ostenderet, huic operi addere necesse habui. »

Ce grand ouvrage est dédié par son auteur à l'Empereur Maximilien II, au Roi de France Charles IX, à Elisabeth Reine d'Angleterre, à Frédéric comte Palatin, à Auguste duc de Saxe, à Jean-Georges marquis de Brandebourg, et à leurs respectives Académies. Il est à croire que cet illustre et si nombreux patronage ne lui fut pas d'un grand secours, malgré les privilèges qui, pour son argent, lui avoient été gracieusement

octroyés par quelques-unes de ces Chancelleries.

Il y a plus de quarante ans, j'ai noté qu'à la Bibliothèque Royale existoit un remarquable exemplaire du *Thesaurus*, que M. Van-Praet me mena voir à un étage supérieur : il étoit d'un papier plus grand et surtout plus épais que le grand papier connu ; mais malheureusement il se trouvoit dans un état de pourriture et de dégradation qui en rendoit tout usage impossible, et il ne pouvoit servir qu'à constater l'existence d'un troisième papier supérieur aux deux autres. Je regrette d'avoir, dans les dernières visites que je fis, en 1836, à M. Van-Praet, oublié de lui reparler de cet exemplaire. Il se seroit très bien rappelé ce qu'à pu devenir ce précieux débris ; et il auroit su me dire s'il gisoit encore relégué dans les combles, ou si on l'avoit expulsé comme livre trop complètement inutile. Nul autre que lui ne pouvoit avoir une telle particularité en mémoire.

Le grand événement de la vie de Henri, sa publication la plus importante, et à bon droit reconnue pour la plus utile de toutes celles que l'on doit à ses longs travaux littéraires et typographiques, est ce *Thesaurus Graeca Linguae*, 5 vol. in-fol., 1572. Ce livre, qui le place au rang des hommes les plus savants de l'époque, pourra devenir de peu d'usage ; d'autres Lexiques plus complets, disposés d'une manière plus commode, ou même savamment abrégés, réussiront plus ou moins à le remplacer, mais ils ne le feront jamais oublier.

Cet immense ouvrage fut long-temps l'objet des méditations de son auteur ; et ce qui pour un savant ordinaire eût pu s'accomplir avec une honnête et satisfaisante médiocrité par le mécanisme d'une consciencieuse compilation, est devenu dans ses mains habiles un ouvrage de bien plus haute portée et d'une utilité beaucoup plus réelle. L'exécution de ce vaste projet avoit aussi occupé son père, qui, long-temps, eut l'espoir de faire succéder un *Tresor grec* à son *Tresor* de la langue latine, et qui enfin compta sur son fils pour réaliser ce qu'il n'avoit pu que projeter. On ignore l'importance des travaux préparatoires qu'il lui laissa, mais ils ne pouvoient tomber en meilleures mains, et son fils a dignement satisfait au mandat paternel.

Dès l'année 1561, onze ans avant la publi-

cation du *Thesaurus*, Henri avoit déjà réuni et coordonné assez de matériaux pour ne plus avoir d'incertitude sur la direction et l'achèvement de son travail ; dès-lors il crut devoir songer aux moyens de publication, et voulut se munir de privilèges protecteurs, qui pussent mettre le fruit de ses veilles à l'abri des pirateries littéraires ou mercantiles. La suite lui fit douloureusement reconnoître le peu d'efficacité de ces hautes garanties. Le 13 juillet 1561, il obtint le privilège du Roi Charles IX, et, plus tard, semblables diplômes de l'Empereur Maximilien II, en dates des 15 février et 17 septembre 1570. Ainsi qu'on le voit dans plusieurs de ses Lettres et Préfaces, ces années furent diligemment employées à l'achèvement et impression de son livre ; et, quelque long que puisse paroître cet intervalle, ce furent des années bien remplies. Elles le furent d'autant mieux, que, malgré la persévérante assiduité qu'exigea ce labeur, chacune d'elle vit conduire à bien quelques-unes de ces éditions savantes dont on a dans mes listes l'énumération successive.

Avec le travail intellectuel qui crée le livre, il faut cet autre travail, d'ordre moins relevé, qui lui donne un corps : sa fabrication matérielle. Or cette fabrication exigea nécessairement et beaucoup de temps et de fortes dépenses. Aussi l'imprimeur et auteur avoue, dans ses préliminaires, que cette entreprise typographique le met au bout de ses ressources. Un supplément nécessaire à son livre, le volume de *Glossaria duo e situ vetustatis eruta*, dont la place naturelle étoit sa combinaison avec l'un des tomes du Lexique, ne fut publié qu'en 1573, et on peut attribuer ce retard au besoin de trouver, dans la vente des premiers exemplaires du *Tresor*, le secours nécessaire pour subvenir aux frais d'impression de ce dernier volume.

Une innovation dont se félicitoit Henri, est qu'au lieu d'avoir disposé son Lexique dans un ordre alphabétique rigoureux, il avoit préféré de grouper les innombrables mots dérivés ou composés à la suite de leurs racines ou mots primitifs. Cette disposition savante, qui n'est point sans utiles résultats pour l'étude approfondie de la langue grecque, a peut-être empêché le livre de Henri de devenir aussi usuel qu'il méritoit de l'être, les difficultés qu'il présente aux novices devant les mettre fort souvent en embarras de se démêler au milieu de mots

dont les racines ne leur sont pas assez connues.

Il n'en avoit pas voulu faire un *Dictionarium ad usum Tyrorum*; mais M. Didot, sans le vouloir plus que lui, a très justement pensé que, malgré les grandes proportions de ce livre et sa destination *transcendentale*, ce seroit en augmenter l'utilité que de le rendre accessible même aux moins avancés dans cette étude. Aussi, dans sa belle réimpression de ce Trésor, qui, grâce à ses travaux et à ceux de plusieurs savants coopérateurs français et étrangers, va doubler de richesse et d'importance, il reprend l'ordre complètement alphabétique. M. Didot m'a bien assuré que, dans cette œuvre presque nouvelle, qui méritera d'être nommée le *Trésor* de Didot, il ne manquera pas de conserver aussi ce scientifique avantage dont Henri s'applaudissoit, ce rapprochement méthodique des racines avec leurs composés, au moyen d'une sorte de vocabulaire inverse de celui qui, ajouté par Henri à son Lexique, vient alphabétiquement au secours de ceux pour qui l'autre arrangement seroit un labyrinthe. On vient de voir que c'est l'Index formant la presque totalité du cinquième volume.

Ce Lexique eût à lui seul assuré une immense réputation à son auteur; mais on sait, et mon ouvrage a pour but de le faire mieux connaître encore, on sait que Henri Estienne a bien d'autres titres à une juste célébrité. Il en sera de même de la très recommandable famille par qui l'utile présent de cette réimpression perfectionnée aura été fait aux Lettres, et qui, depuis long-temps, marche à une illustration dont les contemporains ne sont pas toujours suffisamment empressés à donner le brevet, mais que nos neveux ne refuseront certainement pas. Nous autres, que nos rapports quotidiens et notre attachement personnel font bourgeoisement songer aussi à leur bien-être présent, nous espérons que ce grand ouvrage, qui, pour Henri, fut une cause d'embarras et de détresse, aura été, pour ses courageux continuateurs, une entreprise aussi lucrative qu'elle est honorable.

Avant cette réimpression parisienne, qui, par ses augmentations et l'abondance de ses pièces accessoires, pourra être considérée comme une Bibliothèque philologique de la langue grecque, avoit paru à Londres, de

1815 à 1825, celle de M. A. J. Valpy, 8 vol. in-fol., publiés en 59 livraisons. Elle se recommande par de très nombreuses augmentations, et ne peut manquer d'être, pour l'édition nouvelle, un utile auxiliaire, et aussi un stimulant, pour s'efforcer de faire mieux encore, ce que les nombreuses (31) livraisons déjà publiées donnent le droit d'espérer.

L'édition anglaise est achevée; celle de MM. Didot ne peut plus tarder beaucoup à l'être. Si cette dernière tient tout ce que ses commencements promettent, tout ce que l'expérience acquise aura suggéré de bon et utile, elle sera, et de beaucoup, la meilleure des deux, *erunt posteriora meliora prioribus*; mais, quelque supériorité que tant de doctes travaux aient pu donner à l'une ou à l'autre de ces réimpressions, le *Thesaurus*, tel que l'a publié Henri, n'en demeurera pas moins un monument de sa haute science; et quand même cette édition première ne seroit plus guère feuilletée que par quelques étudiants heureux de l'inévitable diminution de son prix, on se fera sans doute un devoir de la conserver dans les grandes Bibliothèques, comme ces généreux coursiers dont on soigne encore l'existence, en mémoire de leurs anciens services, maintenant remplacés par ceux de jeunes et vigoureux descendants.

D'une bonne conservation, bien complet, avec l'indispensable volume des Glossaires, sans lequel sa valeur diminoit de plus de moitié, ce livre a valu trois à quatre cents francs, s'est même quelquefois payé six cents, et, en grand papier, de six cents francs à mille francs. Il y falloit joindre aussi les deux volumes in-folio de Supplément, par Daniel Scott, imprimés à Londres en 1743, précieux secours dont l'un et l'autre nouvel éditeur n'aura pas dû faillir à tirer tout ce qu'ils pouvoient contenir de bon.

Dans le choix de leurs augmentations nombreuses et variées, ils auront dû avoir trop de discernement et de goût pour permettre à l'alliage de s'introduire dans le Trésor de Henri Estienne; et, si quelques reproches peuvent être faits à l'édition de Valpy sur la manière dont certaines parties de ce Supplément y sont employées, c'est pour les éditeurs de Paris un avertissement que sans doute ils ne se seront pas donné le tort de négliger.

En 1812, des libraires de Londres, pour suppléer à la rareté des Glossaires, en firent une réimpression de même format, de bonne

exécution, et que l'on dit assez correcte. Elle fut tirée à cent exemplaires, plus vingt-cinq en grand papier.

La date de 1572, année de la publication du *Thesaurus*, n'est pas sur tous les exemplaires : on en voit qui sont sans date, et l'on prétend aussi qu'il en existe avec l'année M. D. LXXX. Les titres non datés ont au-dessous de l'Olivier des Estienne les mots *Henr. Stephani Oliva*, à la place occupée dans les autres par la date M. D. LXXII; et au lieu du distique que je viens de rapporter, ils ont celui-ci :

THESAURUS LECTORI.

De ea quam fecit quidam ejus epitome,

*Quidam ἐπιτέμνωσ' me, capulo tenui abdidit  
ensem :*

*Æger eram a scopulis, sanus at huc redeo.*

De magno quod idem compendium affert dispendio agitur in ea quæ proximè sequitur epistola.

Cette épître (*Admonitio de Thesauri sui Epitome*) occupe toute la page en revers du titre.

On ne signale que la date pour différence caractéristique des exemplaires dont le titre porteroit l'année 1580; mais si cette triple variété n'a pas fait croire à l'existence de trois éditions successives, au moins est-ce une opinion assez généralement reçue qu'il y en a deux. Je l'ai cru aussi, d'après l'examen attentif de plusieurs exemplaires, dans lesquels je trouvois beaucoup de feuilles ayant des différences attestant une double impression. Ces deux éditions successives et presque simultanées me sembloient cependant impliquer contradiction avec ce que Henri déclare lui-même au commencement de son livre, page 2.... *Thesaurus me hic ex divite reddit egenum*, et encore : .... *me, cujus opes consumpsit opimas*: et, dans une troisième pièce de vers : .... *me... inopem meus hic ex divite fecit, Thesaurus, gazasque omnes exhausti avitas*. Plus tard, il dit encore que la lenteur du débit de ce Trésor achevoit de le ruiner. Cinq volumes in-folio d'un prix nécessairement élevé ne ruinent pas leur propriétaire quand la vente en a été assez prompte pour que vite il les lui faille réimprimer. Ces réflexions m'ont amené à penser que la cause de ces différences, sur beaucoup de feuilles, est que l'on auroit été en nécessité de les refaire pour réparer, ou

des mécomptes dans le tirage, ou des pertes de feuilles par l'eau, le feu, la pourriture en magasin, et peut-être pour des gaspillages en l'absence du maître, qui, vers ce temps-là, commença de longues et fréquentes excursions. Cette opinion est aussi celle de M. F. Didot père, dans une intéressante notice sur le premier Robert et le second Henri, qu'il a mise à la fin d'un volume de ses poésies, 1834, in-8. Je crois donc que, pour recompléter des exemplaires de la première et unique édition, on aura refait un certain nombre de feuilles, dépense d'autant plus contrariante et fâcheuse qu'elle étoit en pure perte, et se faisoit pour un livre qui se débitoit avec beaucoup trop de lenteur.

M. Amb.-F. Didot a depuis fait un attentif et long examen de ces différences, qu'il a poursuivies sur sept exemplaires. Il a acquis la certitude de la réimpression d'une quantité de feuilles équivalant environ à la moitié de tout le contenu du livre; mais ces feuilles sont distribuées avec inégalité dans tous les exemplaires où elles ont été introduites, plusieurs même paroissent n'avoir été réimprimées qu'à très petit nombre. Cette nouvelle et si diligente exploration me fait d'autant plus fermement croire qu'il n'a point été fait d'édition nouvelle, mais une réimpression partielle et purement onéreuse d'une multitude de feuilles, à nombres inégaux, et destinées uniquement à recompléter.

Quant aux exemplaires sur lesquels on a dit avoir vu la date de 1580, je pense avec M. F. Didot que, si l'assertion est exacte, il s'agit de titres refaits par des libraires, qui se seront crus intéressés à rajeunir le livre, ou même à faire croire à une édition nouvelle.

Dans l'avis placé au verso du titre sans date, on lit les mots : *huic posteriori editioni*; dans un volume in-8. de 1595, *De Justi Lipsii Latinitate*, on voit encore : *Illius operis (Thesauri) posterior editio*. Examinons la vraie valeur et l'intention, les motifs de cette sorte de déclaration.

Henri, ayant rendu son Lexique grec si éminemment supérieur à tous ceux qui l'avoient précédé, ne dissimula cependant point qu'il y pourroit beaucoup ajouter encore; il avoit même l'idée de corrections indispensables (*multo plura, nisi animus et vires defuissent, restiturus. . . . in quadam,*

*qua sua sunt, severam censuram acturum*); et il annonce le dessein d'imprimer ses *emendationes* à part, afin, dit-il, de ne pas forcer les premiers acquéreurs à acheter une seconde fois l'entier ouvrage; mais cet avis du titre sans date: *Hæc autem omnia non hæc posteriori Thesauri editioni inserere, sed seorsum edere decreverat*, qui sembleroit prouver la duplication d'édition, est pour moi une preuve contraire presque suffisante. Est-il croyable que, réimprimant un livre de cette importance, son auteur auroit consenti à frustrer l'édition nouvelle d'un de ses plus remarquables avantages, et se fût abstenu d'y introduire et des augmentations et des corrections nécessaires, qu'il étoit si facile de réimprimer pour l'usage des possesseurs de la première édition, sauf à les leur délivrer au prix le plus modique, gratis même? Henri, ayant forcément refait en partie son livre par la réimpression d'un si grand nombre de feuilles, aura cru pouvoir, sans blesser la vérité, le qualifier de seconde édition, et essayer par là d'en ramener le débit. Il aura d'ailleurs voulu profiter de cette occasion pour placer en tête même du livre, et sur le titre, ses justes plaintes contre Scapula. Cet avis, le très inoffensif distique du frontispice, et l'avis qui en occupe le verso, quelques mots à la seconde page des *Paralipomena gr.*, 1581, et un bout de dialogue, imprimé seulement en 1595, avec *De Justi Lipsii Latinitate*, et que je cite à la fin de cet ouvrage, furent sa seule vengeance contre cet éhonté plagiaire.

L'abrégé de Scapula fit grand tort à Henri; il s'en plaint, et avec raison; mais cette concurrence si nuisible, dont la publication est de 1579 ou 1580, et dont avant ce temps l'existence lui étoit déjà connue, étoit bien aussi une raison pour le détourner de faire une seconde édition, et de se charger d'une nouvelle masse de ces ruineux volumes, dont un *Compendium* bien ou mal fait devoit rendre le poids encore plus pénible à supporter. Pour une seconde et véritable édition, on eût certainement refait aussi le volume des Glossaires, dont la rareté, communément attribuée à ce qu'il n'a été imprimé qu'une fois, vient bien plutôt de ce que les ressources pécuniaires étant alors presque épuisées, ainsi que Henri le déclaroit lui-même, il en aura été tiré un moindre nombre que des cinq volumes: peut-être aussi se sera-t-on

défié de l'exactitude du public à venir retirer et payer ce volume publié après coup, si bon pût-il être. Combien de fois n'a-t-on pas négligé de venir retirer d'utiles parties supplémentaires, même lorsqu'elles se délieroient gratuitement!

La compilation écourtée de Scapula eut la fortune de beaucoup d'abrégés: bien moins chère, et en apparence d'usage plus facile, elle se vendit, se réimprima pendant que le *Trésor* restoit dans le magasin de son auteur. Mais si Scapula fit à Henri un mal qui influa sur l'aisance du reste de sa vie, heureusement pour nous, et grâce à l'existence de l'art typographique, l'abrégiateur ne put être un autre Justin; son abrégé n'a point tué et fait disparaître l'ouvrage original. D'après les vices de cette compilation, si bien signalés par Henri, on peut vraiment s'étonner d'un succès si réel et si continu. On sait qu'après plusieurs réimpressions, celle d'Elzev., 1652, in-folio, augmentée, surtout dans ses parties accessoires, avoit acquis un prix considérable, fut payée en France, quelquefois jusqu'à 250 fr., et, en Angleterre, dix à douze guinées. Trois éditions ont encore été récemment faites, à Glasgow, 1816, 2 vol. in-4.; Oxford, 1820, in-fol., et Londres, 1820, grand in-4. Ces deux dernières, par leurs additions importantes, remplacent avantageusement toutes les autres, même celle de 1816.

Henri avoit privilège pour la France, pour l'Allemagne, et cependant on ne le voit point essayer de s'en prévaloir pour empêcher, ou au moins contrarier le débit de ce malencontreux (*untoward*) abrégé. Il faut croire que, dans l'exercice du droit conféré ou garanti par ces pièces de Chancellerie, il y auroit eu avec certitude de frais judiciaires, bien peu de certitude de réussite profitable. Combien de gens se sont ruinés en gagnant un très juste procès!

C'étoit aux princes, aux puissants de la terre qu'il appartenoit de venir au secours de Henri, et, par de judicieuses largesses, lui alléger le fardeau de cette louable, mais tant onéreuse entreprise. Les troubles civils, si funestes à tout ce qui est noble et utile, les dévastations, les excès de tout genre, par lesquels se signaloient réciproquement les partis, ne laissoient guère songer à venir aider dans ses embarras domestiques un savant et honnête travailleur, qui, aux yeux de

Charles IX, absorbé dans ses conspirations contre ceux qu'il accusoit de sans cesse conspirer, ne pouvoit être qu'un ennemi, puisque c'étoit un de ces huguenots détestés, l'ami des Calvin, des Théodore de Bèze, employant ses presses à propager leurs doctrines.

A l'exemple de Maittaire, je crois à propos de rapporter plusieurs passages des préfaces de Henri, dans lesquelles il parle de cet ouvrage, depuis si long-temps l'objet de ses savantes veilles et de ses plus chères affections. En 1567, lors de la publication du Recueil des Médecins anciens, et dans la préface de ce livre, il témoigne son appréhension de critiques injustes ou beaucoup trop sévères, lui reprochant avec dureté quelques légères fautes, et, chez d'autres, en laissant passer, ou même en approuvant par centaines, et des plus lourdes. Dans ce même avis il laisse voir l'ordre par lui adopté dans le classement et la disposition de son Lexique.

Ce seroit le cas de citer ici sa préface du premier volume des exemplaires dont le titre est sans date, et qu'il nomme *editio posterior*, où il exprime ses plaintes sur l'infidélité dont il est victime, et signale l'impéritie avec laquelle son ouvrage venoit d'être, non pas abrégé, mais dépecé et mutilé par un ignorant et audacieux compilateur; et aussi l'Opuscule critique de 1595, sur la latinité de Juste-Lipse, dans lequel il parle encore de son *Thesaurus*.

Mais ces diverses citations, placées ici, auroient le très grand inconvénient d'étendre encore cet article, déjà d'une longueur démesurée. Elles seront en lieu plus convenable à la fin de cet ouvrage, avec plusieurs autres citations non moins nécessaires.

5. JURIS Orientalis Libri III, ab Enimundo Bonafidio J. C. digesti, ac notis illustrati, & nunc primum in lucem editi, gr. cum latina interpretatione. — Excudebat *Henr. Stephanus*. M. D. LXXIII. Cum privilegio Caes. Majest. In-8.

6. DE ABUSU Linguae Graecae, in quibusdam vocibus quas Latina usurpat, Admonitio Henrici Stephani. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXIII. In-8.

Déjà imprimé en 1563.

7. M. TERENTII Varronis Opera quae supersunt. In lib. de ling. lat. conjectanea Josephi Scaligeri, recognita & appendice aucta. In libris de re rust. notae ejusdem Jos. Scal. non antea editae. Adr. Turn. Comment. in lib. de lingua latina: cum emendationibus Ant. Augustini. Item P. Victorii Castigationes in lib. de re rustica. — M. D. LXXIII. Excudebat *Henr. Stephanus*. In-8.

La réimpression de 1581 est plus belle, elle a même quelques corrections; ou lui préfère cependant celle-ci de 1573, qui est plus rare, et dans laquelle, partie II, pag. 211-212, on trouve des vers de Muret, par lui envoyés à Jos. Scaliger, comme étant de l'ancien poète comique Trabea, et que celui-ci, dupe de la plaisanterie, imprima comme tels. Ces vers et leur note ne reparoissent point dans l'édition de 1581.

8. (Henrici Stephani) POESIS philosophica, Vel saltem, Reliquiae poesis philosophicae, Empedoclis, Xenophanis, Timonis, Parmenidis, Cleanthis, Epicharmi. Adjuncta sunt Orphei illius Carmina qui a suis appellatus fuit ὁ θεολόγος. Item Heracliti & Democriti loci quidam, et eorum Epistolae: graecae. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXXIII. In-8.

9. HOMERI et Hesiodi Certamen. Nunc primum luce donatum. Matronis & aliorum Parodiæ, ex Homeri versibus parva immutatione lepidè detortis consutæ. Homericorum heroum Epitaphia. Cum duplici interpretatione Latina. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXIII. In-8.

10. VIRTUTUM Encomia: sive Gnomae de virtutibus: ex poetis et philosophis utriusque linguae Graecis versibus adjecta interpretatione Henrici Stephani. Inter latina autem carmina quaedam sunt elegantissima, a paucissim. adhuc lecta. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXIII. In-16.

11. FRANCISCI Hotomani Quaestionum illustrium liber. — M. D. LXXIII. In-8.

42. JANI Parrhasii Liber de rebus per Epistolam quæsitis. Francisci Campani Quæstio Virgiliana. — M. D. LXXIII. In-8.

Réimpression du volume de 1567.

M. D. LXXIV.

1. APOLLONII Rhodii Argonauticon Libri III. Scholia vetusta in eosdem libros quæ palmam inter alia omnia in alios Poetas scripta obtinere existimantur : græce. Cum annotationibus Henrici Stephani ex quibus, quantam in hanc editionem contulerit diligentiam, cognosci poterit. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXIII. In-4.

2. (Henrici Stephani) FRANCOFORDIENSE Emporium, sive Francofordienses Nundinæ : Quàm varia mercium genera in hoc emporio præsent, pagina septima indicabit.

Henricus Stephanus de his suis nundinis.

*Impiger extremis merces non sumis ab Indis,  
Sed piger hasce potes lector habere domi.*

— Anno M. D. LXXIII. Excudebat *Henricus Stephanus*. Pridie Cal. Mart. In-8.

Plusieurs opuscules sont contenus dans ce volume assez rare. Maittaire énumère ces diverses pièces de manière à faire croire qu'elles sont mentionnées sur le titre ; mais ce n'est véritablement que sur la septième page qu'on en voit le détail ainsi qu'il suit :

Francofordiense Nundinarum Encomium ab H. Stephano. *En prose.*

Laudatio equi cujusdam præstantissimi. Vituperatio equi cujusdam deterrimi. *En vers*, ainsi que les trois pièces suivantes, qui sont aussi de Henri.

Laudatio Baccharæ \*.

\* Cette pièce de vers latins est à la louange, non pas de Baccarat, petite ville de Lorraine (Meurthe), mais de Bacharach, ville ancienne, et de quelque importance, non loin de Cologne, ayant

Cœna Posthiana, sive Kylicodipsia.

Methisomisía, sive Epigrammata, &c.

Epigrammata ex Anthologiæ libro contra Ebrietatem et Ebriosos ; græce. Cum Latina Josephi Scaligeri interpretatione.

Libanii descriptio Ebrietatis, ex Basilio descriptio alia ; gr. et lat.

Lucianicæ Academiæ Orationes duæ, una pro Ebrietate, altera contra Ebrietatem.

Ebriosi hominis habitus, suis coloribus depictus à Lyeone, Oratore græco.

Ebrietatis accusatio ex Seneca et Plinio.

Le volume, de 120 pages, est terminé par une Lettre ou Epître de Henri *ad Paulum Melissum*, qui, en réponse, lui fit sur ces diverses pièces quelques observations de détail, orthographiques, prosodiques, &c.

Almeloveen, pag. 37 et 61, fait mal-à-propos trois volumes de ce Recueil, qui a été publié sans division.

M. D. LXXV.

4. PSALMORUM Davidis aliquot Metaphrasis Græca, Johannis Serrani. Adjuncta è regione paraphrasi Latina G. Buchanani. Precationes ejusdem Græcolatinæ, quæ ad singulorum Psalmorum argumentum sunt accommodatæ. — M. D. LXXV. Excudebat *Henr. Stephanus*. In-16.

2. RUDIMENTA fidei christianæ, sive Catechismus, cum Catechismo alio magis compendiario nunc adjuncto, & precum Ecclesiasticarum Formula, gr. et lat. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXXV. In-16.

3. ORATORUM veterum Orationes, Æschinis, Lysiæ, Andocidis, Isæi, Dinarchi, Antiphontis, Lycurgi, Lesbo-

une navigation active sur le Rhin, et faisant récolte de vins estimés, dont le copieux usage et l'éloge quelque peu ironique forment presque tout le sujet de ces 426 vers.

nactis, Herodis (Attici), Demadis, Antisthenis, Alcidasantis, Gorgiæ) & aliorum: græce. In harum editione quid ab Henr. Stephano præstitum sit, ex ejus præfatione lector intelliget. Cum interpretatione Lat. quarundam. — Excud. *Henr. Steph.* Anno M. D. LXXV. In-fol.

Les Discours d'Æschines *In Timarchum* et *de falsa Legatione*, sont traduits en latin par Jer. Wolfius; celui du même *In Ctesiphonte*, et de Démosthène *pro Ctesiphonte*, sont traduits par Denys Lambin; *Lysias, De cæde Erasthenis*, tr. par Henri Estienne; du même *In Erasthenem*, et *In Alcibiadem*, tr. par Simon Groulart.

On trouve quelquefois séparément, soit des Discours, soit l'un des Orateurs réunis dans ce volume. Au Catal. de De Thou, t. II, p. 236-237, on voit *Lysias, Andocide, Antisthène, Antiphon*, chacun en un volume ou cahier séparé.

En grand papier à la Bibliothèque Royale.

Dans sa préface, Henri assure que son édition est infiniment plus exacte que l'Aldine dont il a corrigé de lourdes erreurs rendues plus nombreuses encore dans les réimpressions de l'Allemagne, et surtout de Basle, dont le correcteur est, selon lui, *flagris dignum*.

Henri veut sans doute parler d'éditions partielles de ces divers orateurs. Je n'en connois aucune réunion entre celle d'Alde 1513 et celle-ci. Henri a omis la *Vie d'Æschines* par un anonyme, et celle d'Apollonius le grammairien, qui sont dans l'édition Aldine.

5. P. VIRGILII Maronis Poemata (Buc. Georg. Aen.) novis scholiis illustrata, quæ Henr. Stephanus partim domi nata, partim e virorum doctorum libris excerpta dedit; Ejusdem H. Stephani schediasma de dilectu in diversis apud Virgilium lectionibus adhibendo. — *Henr. Stephanus.* In-8.

Cette édition et celle d'Horace qui va suivre, dépourvues l'une et l'autre de date, sont réputées de l'année 1577, mais c'est une erreur, ainsi qu'on le verra à ces années, dans la *Vie de Henri*. C'est la première des nombreuses éditions Stéphaniennes de Virgile qui ait des scholies marginales. Elle va être

répétée en 1583, et par Paul Estienne en 1599.

5. HORATII Flacci Poemata, novis Scholiis & argumentis ab Henrico Stephano illustrata. Ejusdem Henr. Stephani Diatribæ de hac sua editione Horatii, & variis in eam observationibus. — *Oliva H. Stephani.* In-8.

Réimprimé en 1588, avec quelques augmentations prises d'un ancien manuscrit des Commentaires de Porphyryon, et encore en 1600, par Paul.

6. PARODIE morales H. Stephani, in poetarum veterum Latinorum Sententias celebriores totidem versibus græcis ab eo redditas.

Ejusdem Henrici Stephani ad lectorem tetrastichon.

Aurea prisorum (ceu quædam oracula) vatam

Ecce tibi in varios dicta propago modos.

Ipsa legentis erit sic propagata voluptas,

Ipse propagatus sic quoque fructus erit.

Centonum veterum & parodiarum utriusque linguæ exempla. — *Henricus Stephanus.* M. D. LXXV. In-8.

Ces imitations grecques de vers latins anciens sont plutôt des tours de force qu'un recueil de bons vers. Henri écrit qu'il les composa *ad fallendum itineris tædium*. Il étoit effectivement revenu depuis peu de Vienne en Autriche, et on sait qu'il avoit l'habitude de composer, surtout des vers, *inter equitandum*.

7. ARRIANI (qui alter Xenophon vocatus fuit) de expeditione Alex. Magni, Historiarum libri VIII, gr. et lat. ex Bonavent. Vulcanii Brug. nova interpretatione. Ab eodem quamplurimi loci ope veteris exemplaris restituti. Cum Indice copiosissimo. Alexandri Vita, ex Plut. Ejusdem libri II de fortuna vel virtute Alexandri, gr. et lat. — M. D. LXXV. Excudebat *Henricus Stephanus.* In-fol.

8. DISCOURS merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medicis, Roïne mere, Auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour

usurper le gouvernement du Royaume de France, & ruiner l'estat d'iceluy. — M. D. LXXV. In-8.

Edition originale, en gros caractères, 164 pages.

Ce livre, que l'on assure avoir paru en 1574, bien qu'il soit daté de 1575, fut dans cette même année réimprimé en in-8., mais en plus petits caractères, et n'ayant que 95 pages. Peut-être même a-t-il été fait une troisième édition encore datée de 1575.

Une réimpression de 1576 est donnée comme seconde édition, et comme troisième celle-ci de 1578.

Discours, déclarant les moyens que Catherine de Médicis a tenus pour usurper le gouvernement du Royaume de France, et ruiner l'estat d'iceluy. Troisième édition, plus correcte, mieux disposée que la première et la seconde, et augmentée de quelques particularitez. — M. D. LXXVIII. In-8.

Cette édition est effectivement augmentée d'une petite pièce de 24 vers français : *Symphathie de la vie de Catherine et de Jésabel, avec l'antipathie de leur mort*, et de deux Lettres envoyées à la Roynne-mere, par un sien serviteur (De Villemadou) après la mort de Henri II. La première datée du 26 avril 1574 et l'autre de 1576, et dans ces Lettres Catherine n'est pas plus épargnée que dans le *Discours merveilleux*. Je crois que ces augmentations se trouvent dans l'édition de 1576, annoncée aussi comme plus correcte, mieux disposée et augmentée de quelques particularités.

On attribue cet écrit à Henri Estienne, et rien ne paroît plus vraisemblable. Le caustique auteur de l'Apologie pour Hérodote étoit bien homme à produire l'outrageux pamphlet, dont, au reste, la grave et sévère histoire a confirmé, sinon approuvé, presque toutes les rudes et souvent brutales accusations. Un des plus sûrs garants de la véracité de ce libelle pourroit être Catherine elle-même, qui, suivant ce qu'assurent plusieurs écrits contemporains, dit, après s'être fait lire l'ouvrage, que, si l'auteur l'avoit consulté, il auroit pu en raconter bien d'autres.

Quelques-uns prétendent que l'auteur est Théodore de Beze, et non Henri. Il est très possible que ces deux hommes, qui avoient des rapports continuels de travaux et d'amitié,

y aient mis la main l'un et l'autre, mais ce ne sont que des conjectures.

On conçoit qu'un tel écrit courut partout. Aussi fut-il traduit en latin, en anglois et en flamand. La Bibl. de la France, n° 25081 prétend que la traduction latine fut imprimée dès 1573, mais elle ne rapporte pas le titre d'une telle édition. Je me fierois plutôt à l'exactitude éprouvée de M. Brunet, qui mentionne deux éditions latines de 1575, et donne la date de celle qu'il croit l'originale. Je l'admets dans ces listes, parce que cette version latine étant regardée comme ouvrage de Henri, elle est probablement aussi sortie de ses presses, double raison pour l'introduire ici, bien que sans nom d'auteur, de lieu, ni d'Imprimeur.

*Catharinae Mediceae reginae matris, vitae, actorum & consiliorum quibus universum regni Gallici statum turbare conata est, stupenda eaque vera Enarratio.* — M. D. LXXV. In-8. 116 pages.

Une autre du même format, de 103 pages seulement, et qui paroît imprimée en Allemagne, est ainsi changée dans le commencement de son titre : *Legenda Sanctae Catharinae Mediceae*. . . .

#### M. D. LXXVI.

4. *Novum Testamentum gr. Obscuriorum vocum et quorundam loquendi generum accuratas partim suas partim aliorum interpretationes margini adscripsit Henr. Stephanus.* — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXVI. VIII. Cal. Mart. In-16.

Cette édition, fort bien imprimée, se distingue par une savante préface de 36 pages : *De stylo Novi Testamenti*. On peut, avec Nicéron, s'étonner de ce qu'elle ne soit pas réimprimée en tête de la plupart des bonnes éditions du Nouveau Test. grec. Il faut reconnoître cependant que son appareil scientifique a pu faire craindre qu'elle ne se trouvât hors de la portée de trop de lecteurs.

Les vers grecs faits par Henri pour le N. Test. grec in-fol. de 1550, se trouvent aussi dans ce petit volume, mais la pièce y est presque entièrement refaite, et réduite de 72 vers à soixante :

2. THEODORI Bezæ Vezeli Poemata, in hac tertia editione partim recognita, partim locupletata. Ex Buchanano aliisque insignibus poetis excerpta Carmina (quæ secundæ illorum poematum editioni subjuncta erant) seorsum excuduntur cum magna accessione. — M. D. LXXVI. In-8.

Quæ ad Bezæ Poematia accesserunt. In-8.

Cette sorte d'Appendice, qu'annonce l'intitulé des poésies de Théodore de Bèze, y fait suite, et ne porte point de date.

M. Br. Manuel, III, 472, cite Le Sacrifice d'Abraham, tragédie française, par Th. de Beze. — Paris, H. Estienne, 1552. In-8.

Cette mention peut être exacte, mais non pas pour la date. Henri n'a rien imprimé en 1552, il n'avoit alors aucun commencement d'établissement. Voyez dans sa Vie, et ci-dessus, à l'année 1554.

3. DE Latinitate falso suspecta, Expostulatio Henrici Stephani.

*Lectori non metuenda in Lat. metuenti.*

Tunc pudore taces, quia barbarus esse vereris? Eia, metum et linguam solve, Latinus eris.

Ejusdem de Plauti Latinitate Dissertatio, et ad lectionem illius Progymnasma. — Anno M. D. LXXVI. Excudebat *Henricus Stephanus*. In-8.

Avec une Dédicace ou Epître à Jér. de Chastillon, président au Parlement de Lyon, datée *e Grieriana nostra villa*. Id. Febr. Anno 1576. Savante et instructive, cette pièce, de neuf pages, est une sorte d'introduction à l'ouvrage, et non pas, ce qui n'est que trop fréquent, un fade et oiseux panégyrique de quelque insignifiant Mécène.

J'ai un exemplaire venant des Jésuites de Bruges, qui y ont fait justice de l'hérétique Henri Estienne, en biffant ses noms partout où ils se sont trouvés. Ceux de Flandre n'étoient pas moins zélés que les Inquisiteurs de l'Italie.

4. FRANCISCI Hotomani Quæstionum illustrium liber. Secunda editione ab auctore locupletatus. Disputatio quædam ejusdem, habita Biturig. Jac. Cuja-

cii Commentarius in L. Frater a fratre. Cui subjuncta est ejusdem Fr. Hot. Vetus renovata disputatio in eandem legem. Item Appendix adversus novam ejusdem legis interpretationem, quam nuper Lescurius vir eruditissimus promulgavit in suo Africano: qui & ipse huic Appendici additus est. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXVI. In-8.

M. D. LXXVII.

4. M. T. CICERONIS Epistolarum volumen earum quæ familiares olim dictæ, nunc rectius ad familiares appellantur librorum XVI, Octavus Cælii Epistolas habet. Fuerunt autem nunc primum & hæ Cælii, & cæteræ quæ Ciceronis non sunt, diverso typorum genere excusæ, ut hac diversitate in oculos incurrente, à Ciceronianis statim internosci possint. Commentationes diversorum in has Epistolas partim antea, partim nunc primum editæ, seorsum prodeunt. — M. D. LXXVII. Excudebat *Henr. Stephanus*. In-8.

Les 16 Livres de Lettres occupent 552 pages. Viennent ensuite les Commentaires, ayant leur titre exprès, et chiffrés en deux parties, la première de 231 pages, et la seconde de 205.

Diversorum Commentationes ad Ciceronis Epistolas ad familiares. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXXVII. In-8.

Ces Notes ou *Commentationes Diversorum* sont surtout de Paul Manuce, de Denys Lambin, de Sigonio, de Guill. Canter, et aussi de Henri Estienne.

Il n'y a point d'édition de 1557, dont celle-ci seroit une réimpression. La plupart des Commentaires qu'elle contient n'existoient pas encore en 1557.

2. PSEUDO-CICERO Dialogus Henrici Stephani. In hoc non solum de multis ad Ciceronis sermonem pertinentibus,

sed etiam quem delectum editionum ejus habere, & quam cautionem in eo legendi debeat adhibere, lector monebitur. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXXVII. In-8.

3. CALLIMACHI Cyrenæi Hymni (cum suis Scholiis græcis) et Epigrammata. Ejusdem Poematium de coma Berenices, a Catullo versum. Nicodemi Frischlini Balingensis interpretationes duæ Hymnorum : Una oratione soluta : altera, carmine. Ejusdem interpretatio Epigrammatum, & annotationes in Hymnos. Henrici Stephani partim emendationes partim annotationes in quosdam Hymnorum locos. Ejusdem duplex interpretatio Hymni primi carmine utraque : quarum una, adstrictæ, altera liberæ & paraphrasticæ interpretationis exemplum esse possit. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXVII. In-4.

4. EPISTOLIA, Dialogi Breves, Oratiunculæ, Poematia, ex variis utriusque linguæ scriptoribus. Inter Poematia autem est Satyra elegantissima, quæ inscribitur Lis, non prius edita.

Henr. Steph. Lectori.

Vt varia utroque scripta sermone hic vides,  
Quæ varia variis exarata autoribus,  
Ita brevitatis hic et elegantie  
Spectare varia tibi datur certamina.

— Excudebat *Henr. Stephanus*. M. D. LXXVII. In-8.

«... Quum brevitatem... placitum existimarem, oratiunculas, dialogos breves, poemata, habito in unoquoque scriptiois genere delectu... epistolis adjeci. A me igitur brevitatis exempla in variis scriptioibus accipies, et quarum varia sunt argumenta, varii autores... » dit Henri dans une courte préface *brevilloquentiæ studioso lectori*. Ce curieux recueil contient effectivement un choix assez nombreux de petites pièces d'auteurs grecs et latins, beaucoup de lettres, des vers, des discours, 32 dialogues de Lucien, &c., et indépendamment des pièces en latin, la traduction en cette langue de presque tout ce qui y est en grec.

5. DIONYSII Alex. et Pomponii Melæ situs Orbis Descriptio. *Æthici Cosmo-*

*graphia*. C. J. Solini Polyhistor. In Dionysii Poematium Commentarii Eustathii. Interpretatio ejusdem Poematii ad verbum, ab Henrico Stephano scripta : necnon Annotationes ejus in idem, et quorundam aliorum. In Melam Annotationes Joannis Olivarii : in *Æthicum Scholia Josiæ Simleri* : in Solinum Emendationes Martini Antonii Delrio. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXVII. In-4.

#### M. D. LXXVIII.

4. PLATONIS Opera quæ extant omnia. Ex nova Joannis Serrani interpretatione, perpetuis ejusdem notis illustrata : quibus & methodus & doctrinæ summa breviter & perspicue indicatur. Ejusdem annotationes in quosdam suæ illius interpretationis locos. Henrici Stephani de quorundam locorum interpretatione judicium, & multorum contextus græci emendatio. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXVIII. 3 vol. in-fol.

C'est à l'un des savants philologues allemands qui, depuis longues années, consacrent leurs veilles à l'examen et à la reproduction des écrits de Platon, qu'il appartiendroit de donner ici de succinctes et exactes notions sur le mérite et les défauts de cette édition célèbre, et sur le rang qu'elle doit occuper encore, malgré les nombreuses réimpressions entières ou partielles qui lui ont succédé.

Il eût mieux valu, pour cette édition, que Henri se fût plus complètement chargé des fonctions d'éditeur, dont il s'acquittoit avec tant d'habileté, et que, se confiant moins à la traduction de Jean de Serres, qu'on lui reproche d'avoir préféré, il eût cherché à en faire disparaître les infidélités les plus choquantes. Une telle révision étoit peut-être impraticable pour un travail aussi long, et dans lequel le traducteur, se prévalant de sa facilité à écrire élégamment en latin, et croyant sans doute que la supériorité de son style le feroit préférer à l'exact mais inélégant Ficin, tournoit sans scrupule les difficultés

qu'il ne pouvoit résoudre, espérant faire passer l'inexactitude de l'interprétation à la faveur d'une plus satisfaisante phraséologie.

Avec ses défauts, cette édition a toujours été en grande estime; et si Henri n'a point influé sur le travail du traducteur, on voit qu'il étoit là pour surveiller la correction des textes, et enrichir le livre de doctes et presque toujours judicieuses observations. Son édition a été reconnue comme très supérieure à celle d'Alde, 1513, et aux deux de Basle 1534 et 1566; aussi les savants éditeurs de Deux-Ponts, juges irrécusables en telle matière, ont-ils, en reprenant la version de Ficin, conservé le texte dû aux soins de Henri, et donné leur édition *ad editionem Henrici Stephani accurate expressa*.

Quand les diverses éditions de Platon, dont s'occupent depuis long-temps les savants d'Allemagne, seront toutes achevées, et qu'elles auront assez long-temps circulé pour être suffisamment connues et appréciées, le monde érudit jugera auquel de ces hommes aussi studieux qu'habiles, Ruhnen, Aste, Jacobs, Heindorf, Bekker, Schneider, les lecteurs de Platon doivent le plus de reconnaissance; mais, en avant d'eux tous, chef et conducteur de cette brillante cohorte, Henri sera par eux tous conservé au premier rang.

Ces trois volumes in-folio, dont les beaux exemplaires sont rares et d'un prix qui ne reste guère au-dessous de 150 fr., sont imprimés sur un papier Suisse de qualité assez commune; aussi a-t-on payé jusqu'à 600 et 800 fr. le très petit nombre de ceux que l'on rencontre en grand papier, dont la dimension excède de très peu celle du papier ordinaire, mais qui en diffèrent par un peu plus de blancheur et de consistance.

En tête de chacun des volumes est une dédicace du traducteur.

Celle du premier est adressée à la reine Elisabeth, et suivie d'un avis de Henri.

Celle du second volume, datée de 1577, Cal. Octob., est adressée à Jacques VI, Roi d'Ecosse, alors âgé de douze ans, et celle du troisième, avec même date, s'adresse à la République de Berne.

2. NIZOLIODIDASCALUS, sive Monitor Ciceronianorum Nizolianorum. Dialogus Henrici Stephani. Horatii lectori,

Ridebit monitor non exauditus, ut ille  
Qui malè parentem in rupes protrusit asellum.  
(PROBÆ FALCONIÆ.)

— Excudebat *Henricus Stephanus*.  
M. D. LXXXVIII. In-8.

Dédié par Henri à son ami Hubert Languet, auteur du célèbre ouvrage *Vindicia contra tyrannos*, traduit en français par François Estienne, et par lui imprimé, 1581, In-8.

3. DEUX Dialogues du nouveau langage François italianisé, & autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps: de plusieurs nouveautéz qui ont accompagné ceste nouveauté de langage; de quelques courtisanismes modernes, et de quelques singularitez courtoisanesques. (Par *Henri Estienne*) (1578) In-8.

La Préface ou Avis aux Lecteurs *tutti quanti* est sous les noms de Jan Franchet, dit Philausone, gentilhomme courtoisano-politois.

Cet Opuscule a pour but de fronder la manie, alors régnante en France et surtout à la cour de Catherine, de mêler dans la langue française une foule de mots et d'idiotismes italiens; Henri reproche à ses contemporains leur asservissement à la mode, qui faisoit quelquefois parler, et surtout prononcer de façon assez ridicule; travers qui avoit fait invasion en France avec la multitude d'Italiens accourus à la suite de Catherine de Médicis. Maître, p. 413, prend de là occasion de faire aux Anglois une semblable réprimande. Il leur reproche leur empressement à prendre de voisins ennemis, *ab inimica gente*, une immensité de mots, de façons de parler, et jusqu'à des manières de se vêtir, *vestium habitum*. Juvénal reprochoit aux Romains de son temps leur engouement pour ce qui étoit grec; et que n'a-t-on pas pu dire de l'anglomanie française, excessive et portée jusqu'au ridicule, précisément alors que ces voisins nous faisoient le plus de mal.

Ce spirituel volume, devenu rare, est l'un des plus curieux écrits de Henri Estienne. L'année de sa publication est déterminée par une lettre de Henri *ad J. Cratonem*, du 28 Aug. 1578, dans laquelle il lui dit n'avoir envoyé à la foire de Francfort rien autre « quam libellum Gallicum, adversus innovatores sermonis Gallici a se conscriptum. »

Il y a deux réimpressions in-16, à la date d'Anvers 1579, chez Guillaume Mergue, et 1583 chez le même. On les dit toutes deux de Genève, et par Henri Estienne, ce qui ne seroit pas étonnant, vu la saisie par l'autorité genevoise d'une partie des exemplaires de l'in-8. Voyez la Vie de Henri.

4. HOMERICI Centones, a veteribus vocati Ομηροκεντρον, Virgiliani Centones, Utrique in quædam historiæ sacræ capita scripti. Nonni Paraphrasis Evangelii Johannis, Græce & Latine. — Excud. *Henr. Steph.* M. D. LXXXVIII. In-16.

5. HENR. Stephani Schediasmatum variorum, id est, Observationum, Emendationum, Expositionum, Disquisitionum, Libri tres : qui sunt Pensa succisivarum horarum Januarii, Februarii, Martii.

Liber lectori.

Tres tantùm natus menses nequeone placere ?  
Annum ubi natus ero, posse placere puto.

— Excudebat *Henricus Stephanus.*  
M. D. LXXXVIII. In-8.

Chacun des trois livres est chiffré séparément. Il n'y a point de table.

Une seconde partie, plus rare que celle-ci, a paru en 1589.

M. D. LXXXIX.

4. THEOCRITI aliorumque Poetarum Idyllia. Ejusdem Epigrammata. Simmiæ Rhodi Ovum, Alæ, Securis, Fistula, Dosiadis Ara. Omnia cum interpretatione Latina, in Virgilianas & Nas. imitationes Theocriti Observationes Henrici Stephani. — *Henricus Stephanus.* M. D. LXXXIX. In-16.

Petit volume estimé, et à juste titre. Outre le contenu indiqué au frontispice, on y trouve les poésies de Moschus, Bion et Simmias, avec leurs traductions en vers latins; des fragments d'Orphée, Linus, &c.; l'Idylle d'Ausone, *De Vita humana*, une élé-

gie de Properce, la seconde du livre second, cette dernière traduite en vers grecs, par Henri, et l'autre par Féd. Jamot. Faite sur l'in-folio de 1566, cette réimpression a l'avantage de quelques corrections dans le texte.

M. D. LXXX.

4. JESU Christi, D. N. Novum Testamentum, gr. cum veteri interpretatione, et nova Theodori Bezzæ. Additæ sunt ab eodem summæ breves doctrinæ unoquoque Evangeliorum & Actorum loco comprehensæ. Item methodi Apostolicarum Epistolarum brevis explicatio. Huic autem tertiæ editioni, præter quorundam locorum recognitionem, accesserunt breves difficiliorum phraseon expositiones, & aliæ quædam annotationiunculæ, cum ex majoribus ipsius Bezzæ annotationibus, tum aliunde excerptæ : opera eorum qui in Typographi Epistola nominantur. — (*Henricus Stephanus*) M. D. LXXX. In-8, à cinq colonnes.

La première édition est de 1565, in-fol. La seconde de 1567, in-8. Celle-ci et la suivante, de 1582, in-fol., sont nommées *troisièmes*, et *quatrième* celle de 1589, in-fol.

Ainsi que je le dis dans mon Catal. t. I, p. 4, je pense que nos Imprimeurs modernes auroient grande raison d'être glorieux de l'exécution d'un tel volume, imprimé à cinq colonnes, avec les beaux caractères grecs et latins de Garamond. Ce n'est cependant rien moins qu'un livre de grande valeur, et fait avec prétention de luxe; le papier en est même de qualité suisse assez médiocre.

2. RUDIMENTA fidei Christianæ, et alius Catechismus magis compendarius, græce et latine. — Cum Oliva *Henr. Stephani.* M. D. LXXX. In-16.

3. JURIS civilis Fontes et Rivi. Jurisconsultorum veterum quidam loci, ex integris eorum voluminibus ante Justiniani ætatem excerpti.

*Henricus Stephanus lectori. Dum meam*

totius Juris civilis editionem expectas (quæ quanto seriùs, tanto utiliùs operam tibi navabit, viamque multo solita breviorè atque expeditiorè ad hæc studia aperiet) novum hunc libellum, vel ut editionis illius arrham præmitto. — Ex Papin. Pauli, Ulp. Cæii, Modestini integris libris Aliorumque veterum juris Authorum. Henrici Stephani Collatio legum Mosaicarum & Romanarum ante Justiniani Imp. ætatem indè sumpta. — Oliva *Henrici Stephani*. M. D. LXXX. In-8.

Tout ce travail est réuni en un seul volume, bien qu'Almeloveen l'ait divisé en deux énoncés distincts. On voit que Henri donne ce Recueil comme le précurseur (*ar-rha*) d'une prochaine édition complète du *Corpus Juris Civilis*, projet que cependant il n'a point réalisé. Une longue préface qui commence le volume témoigne de l'habileté avec laquelle cette grande collection eût été disposée.

Réimprimé dans le t. I du *Novus Thesaurus* de Meerman. Hagæ Comit. 1751-80, 8 vol. in-fol.

4. HENRICI Stephani Thesaurus Linguae græcæ (editio altera absque anno, seu M. D. LXXX.) Oliva *Henrici Stephani*. 5 vol. in-fol.

Sur le plus ou moins de réalité de cette réimpression, ainsi que sur l'existence d'exemplaires ayant la date de 1580, voyez ci-dessus, page 438.

---

M. D. LXXXI.

1. PARALIPOMENA Grammaticarum Gr. Linguae Inst. Item, Animadversiones in quasdam Grammaticorum Gr. traditiones. Autore Henr. Stephano. Numeri paginarum lectorem ad eam (Lod. Enoci) grammaticen remittunt quæ inscripta est De puerili Gr. literarum doctrina. — Oliva *Henrici Stephani*. M. D. LXXXI. XIII. Oct. In-8.

Cette Grammaire, à laquelle Henri renvoie, est de 1555, Rob. Steph. Voyez ci-dessus, p. 86.

2. M. TERENTII Varronis Opera quæ supersunt. In lib. de ling. lat. conjectanea Jos. Scaligeri, recognita et appendice aucta. In libr. de Re rustica notæ ejusdem (Josephi Scaligeri). His adjuncti fuerunt Adr. Turnebi Com. in libros de lingua lat. cum emendationibus Antonii Augustini. Item castigationes P. Victorii in libros de re rustica. — Oliva *Henrici Stephani*. M. D. LXXXI. In-8.

Pour l'édition précédente de 1573, voyez ci-dessus page 140.

3. PLINII Secundi Epistolarum libri x. et Panegyricus, cum aliorum Panegyricis. — Oliva *Henrici Stephani*. M. D. LXXXI. In-16.

La réimpression de 1591, en même format, contient, entre autres augmentations, des notes d'Is. Casaubon qui ne sont pas dans celle-ci. Voyez p. 154.

Je n'ai point vu cette édition de 1581, mais bien celle qui n'a point de date, dont l'intitulé, que je vais rapporter exactement ici, semble être celui d'une première édition. Il se peut aussi que les deux n'en fassent réellement qu'une, et que partie des exemplaires aient sur leur titre la date de M. D. LXXXI, tandis qu'il n'y en auroit aucune sur les autres.

4. C. PLINII Secundi Epist. libri ix. Ejusdem et Trajani Imp. Amœbææ Epist. Ejusdem Plinii Panegyricus Trajano dictus. Panegyrici alii, aliis Imp. dicti, à Latino Pacato, Mamertino, Nazario. — Oliva *Henrici Stephani*. In-16, sans date.

5. Petri Pauli BVNELLI, & MANVTH, Galli, Itali, præceptoris, discipuli, Epistolæ Ciceroniano stylo scriptæ. Aliorum Gallorum pariter et Italarum Epistolæ eodem stylo scriptæ. — Oliva *Henrici Stephani*. Anno M. D. LXXXI. In-8.

Avec une dédicace de Henri Estienne au

Roi Henri III. Les Lettres *Aliorum Gallorum et Italorum* recommencent par un faux titre, et ont un foliotage séparé. Ce curieux et rare volume a le défaut d'être sans table des Lettres. J'en ai une de l'élégante écriture de La Monnoye.

6. XENOPHONTIS (viri armorum & literarum laude celeberrimi) quæ extant Opera : græce. Annotationes Henrici Stephani, multum locupletatæ : quæ varia ad lectionem Xenophontis longè utilissima habent. Editio secunda, ad quam esse factam maximam diligentiam accessionem statim cognosces. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXXI. In-fol.

Le grec, en grand papier, chez De Thou ; Catal. Bibl. Thuanae, t. I, p. 277, additions mss. Le même exemplaire, qui ne paroît point au Catalogue de Soubise, a été vendu à Londres, en 1791, 5 l. 15 sh. dans la vente Paris.

Mentionné aussi en grec par Brunet, Nicéron, &c. Mais Dibdin, Pinelli, Rossi et d'autres, disent grec-latin.

Harlès *Bibl. gr.* III, 22, est exact lorsqu'il dit : « Latina versio, quæ seorsum excusa est, non adhæret omnibus editionibus. » Effectivement la version latine chiffrée séparément, ne se trouve pas toujours réunie au grec. Voici ce qui compose un exemplaire bien complet :

Titre et préliminaires :  
Texte, pages 1 à 584 ;  
Annotations, 1 à 76 :  
Latin, 1 à 478 :  
Index.

Moins belle que l'édition de 1561, celle-ci, d'un texte plus épuré et avec de plus nombreuses notes, lui est de beaucoup supérieure.

7. HERODIANI Historiarum libri VIII. græce. Cum (latina) Angeli Politiani interpretatione & hujus partim supplemento, partim examine Henrici Stephani utroque margini adscripto. Ejusdem Henrici Stephani emendationes quorundam Græci contextus locorum, & quorundam expositiones. Historiarum Herodianicas subsequentium libri duo, nunc primùm græcè editi (qui sunt

Zosimi, cum latina versione). — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXXI. In-4.

---

M. D. LXXXII.

4. JESU CHRISTI D. N. NOVUM Testamentum, sive Novum Fœdus. Cujus græco textui respondent interpretationes duæ : una, vetus : altera, nova, Theodori Bezae, diligenter ab eo recognita. Ejusdem Th. Bezae annotationes, quas itidem hac tertia editione recognovit, & accessione non parva locupletavit. Responsio ejusdem ad Seb. Castellionem, &c. seorsum excusa prostat. — *Henr. Stephanus*. M. D. LXXXII. XX. Feb. In-fol.

L'édition précédente de 1580, in-8, est aussi nommée *tertia*.

2. HYPOMNESES de Gallica lingua, peregrinis eam discentibus necessariae ; quaedam vero ipsis Gallis multum profuturae. Auctore Henr. Stephano qui et Gallicam patris sui Grammaticen adjunxit. Cl. Mitalerii Epistola de vocabulis quæ Judæi in Galliam introduxerunt. — Typis *Henr. Stephani*. M. D. LXXXII. In-8.

---

M. D. LXXXIII.

4. JOB. Merceri Commentarii in quinque priores minores Prophetas. — *Genevæ*, excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXXIII. In-fol.

Maittaire, en notant ce volume avec date de 1583, dit en avoir un exemplaire sans aucune date. « Habeo, qui nullum anni characterem gerit. » Et dans la vie de Henri, p. 270 : « Solitus est aliquando in eodem libro annum addere et omittere. » Celui de la Bibliothèque de Genève n'a ni nom ni date, mais l'Olivier de Henri.

2. P. VIRGILII Maronis Poemata novis Henrici Stephani scholiis illustrata, &c. Editio altera. Ejusdem Henrici Stephani Schediasma. — M. D. LXXXIII. In-8.

Réimpression de l'édition sans date. Voyez page 142, à l'année 1575.

M. D. LXXXV.

4. THEODORI Bezae et Georgii Buchanani Poemata et Epigrammata. — *Henricus Stephanus*. M. D. LXXXV. In-8.

2. AULI GELLII Noctes Atticae, seu Vigiliae Atticae. Quas nunc primum a magno mendorum numero magnus veterum exemplarium numerus repurgavit. Henrici Stephani Noctes aliquot Parisinae Atticis A. Gellii Noctibus seu Vigiliis invigilatae. Ejusdem H. Stephani annotationes in alios Gellii locos prodibunt cum notis Lud. Carrionis (qui vet. exemplaria contulit) prelo jam traditis. — *Parisius*. M. D. LXXXV. Cum privilegio Caesaris, et Gallorum Regis in decennium. In-8.

Édition rare et estimable, mais moins peut-être que la réimpression de Genève, 1609, in-8, réputée plus correcte, et dont les notes, qui y sont très amples, ont été choisies parmi celles de onze à douze annotateurs. Ni l'une ni l'autre ne contient les Commentaires complets de Louis Carrion, que promettoit cette édition de 1585.

Carrion les avoit offerts et promis à Henri, ainsi qu'un semblable travail sur Macrobie. Celui-ci, faisant ces deux éditions à Paris, et comptant sur la promesse de Carrion, s'aida de ses soins pour l'impression des textes, dans lesquels il prétend que Carrion introduisit sans nécessité des leçons différentes, qui ne devoient trouver place que dans des notes; et il lui fait semblable reproche pour le Macrobie de cette même année. Le texte d'Aulu-Gelle étant imprimé, huit mois s'écoulèrent, et Carrion n'avoit encore donné qu'une petite partie des notes par lui offertes et promises. Henri, fatigué de cette attente, et n'ayant

pu arracher du commentateur qu'environ la matière de sept feuilles, publia son volume sans notes, et en remplacement ajouta ses «*Noctes Parisinae*.» Carrion ne fit point la continuation de ce travail que peut-être, sans vouloir en convenir, il aura trouvé trop ennuyeux, et d'une utilité trop contestable. Il en resta donc au vingt-cinquième chapitre du premier livre, au moins c'est tout ce qu'il en remit à Henri qui, faute de copie, fut obligé de s'arrêter à la 120<sup>e</sup> page. Détruit sans doute comme fragment trop peu avancé, ce volume est très rare; je n'en ai jamais vu d'autre exemplaire que celui qui est à la Bibliothèque royale, et dont voici le titre :

3. LUD. Carrionis in A. Gellii Noctium Atticarum libros Commentarios qui exstant Castigationes et Notae. Ad ampliss. virum Augerium Busbequium. — *Parisius*, M. D. LXXXV. In-8.

Huit cahiers de signatures jusques et compris H. Sur l'exemplaire, est écrit d'une main à-peu-près contemporaine: «*Non ultra progressus est Carrion in notis et castigationibus suis, in Agellium.*»

Ce commencement de notes a été introduit en grande partie dans l'Aulu-Gelle in-8 de Genève 1609, et avec plus de choix dans celui de Leyde 1706, in-4. (*Carrionis utilia excerpta*) Voyez Vie de Henri, vers 1585.

La réimpression de Genève, 1609, a-t-elle été imprimée par Paul? c'est ce que je crois assez, mais sans avoir été à même de le vérifier.

Dans la seconde et la troisième de ses Nuits Parisiennes, Henri prend vivement la défense de l'auteur des Nuits Attiques contre la censure outrageuse de Louis Vivès, qui, *L. III, De tradendis Disciplinis*, appelle Aulu-Gelle *hominem rhapsodum plane, congestorem potius quam digestorem, et ostentatorem potius quam peritum, loquaculum sine eruditione, in verbis ac sententis putidulum*, &c. Aux injures et grossièretés près, il y a cependant bien quelque chose de vrai dans ces reproches.

C'est tout-à-fait par erreur que dans les anciennes éditions de la Bibliothèque latine de Fabricius, on mentionne deux éditions d'Apulée, d'après une dissertation de G. Mollerus, de *Apuleio*, où elles sont indi-

quées, de 1524, par Robert, qui n'imprima pas avant 1526, et de 1585, par Henri.

Maittaire, Ann. II, 649, et III, 792, les déclare avec raison imaginaires, ce qu'a reconnu la nouvelle édition de la Bibl. Latine, III, 38, mais seulement pour celle que l'on mettoit à l'année 1524, Ernesti n'ayant sans doute pas remarqué le passage de Maittaire, III, 792, déjà cité, qui les condamne toutes deux. Le vrai est que, des Estienne, la seule édition de quelque partie d'Apulée est *De Deo Socratis*, 1625, in-16, par le troisième Robert.

Mollerus aura, par distraction, lu quelque part *Apuleius* pour *Aulus Gellius*, dont on voit une édition de 1585, et il aura cru de Robert l'*Apuleius* donné en 1524, par Simon de Colines.

4. MACROBII in Somnium Scipionis libri duo. Ejusdem Saturnaliorum conviviorum libri VII. Cura Lud. Carrionis. — *Parisiis*. M. D. LXXXV. In-8.

Avec une Lettre ou Dédicace à Jacques Danès, datée xi Cal. April.

Cette édition a été revue sur plusieurs manuscrits, avantage qui la rend supérieure à la plupart de celles qui l'ont précédée.

---

M. D. LXXXVI.

1. AD Senecæ lectionem Prooepœia (*Præparatio*), in qua & nonnulli ejus loci emendantur. Autore H. Stephano. Ejusdem Epistolæ ad Jacobum Dalechampium, partim Diorthotikæ quorundam Senecæ locorum, partim etiam in quosdam Exetastikæ. — *Oliva Henrici Stephani*. M. D. LXXXVI. In-8.

2. PINDARI et cæterorum Lyricorum Carmina, gr. et lat. Editio III. græco-latina H. Steph. recognitione quorundam interpretationis locorum, et accessione lyricorum Carminum locupletata. — *Apud Henricum Stephanum*. M. D. LXXXVI. 2 vol. in-16.

3. THEOCRITI aliorumque Idyllia cum

notis Henrici Stephani. M. D. LXXXVI. In-16.

Annoucé par Maittaire, d'après Almeloveen. Ce ne peut être qu'une erreur, et jamais je n'ai vu que l'édition in-16 de 1579.

---

M. D. LXXXVII.

1. NOVUM J. C. Testamentum : gr. cum Henrici Stephani interpretationibus margini adscriptis, & magna accessione in hac posteriori editione. — (*Henr. Stephanus*) M. D. LXXXVII. In-16.

A la Bibl. Royale un ex. sur papier jaune.

2. DE CRITICIS vet. gr. et latinis, eorumque variis apud poetas potissimum reprehensionibus, Dissertatio Henrici Stephani. Lectori :

Ex criticis monitis criticum tibi contrahe collum,  
Ut criticas sapiant callida scripta notas.

Restitutionis Comment. Servii in Virg. & magnæ ad eos accessionis Specimen. — *Parisiis* excudebatur. Anno M. D. LXXXVII. In-4.

Epître de Henri *Philippo Canæo Regis apud consilium Prætorianum Consiliario*.

3. DE GERMANA (vera) pronunciatione Græcæ linguæ Commentarii Theodori Bezæ, Jacobi Ceratini, Adolphi Mekerchi Brugensis, Mich. Hospitalii : et de recta pronunciatione linguæ latinæ Justi Lipsii Dialogus. — *Henr. Stephanus*. M. D. LXXXVII. In-8.

4. HENRICI Stephani Dialogus de benè instituendis græcæ linguæ studiis. Ejusdem alius Dialogus de parum fidis græcæ linguæ magistris. Et, de cautione in illis legendis adhibenda. Ad hujus autem posterioris dialogi argumentum pertinet ab eodem Henr. Stephano editus antea liber, *Paralipomena Grammaticarum Græcæ linguæ institutionum*. — Excudebatur anno 1587. In-4.

Sans nom de lieu ni d'Imprimeur.

Dans ces Dialogues, l'auteur passe en revue les grammairiens grecs, depuis Moschopulus jusqu'aux plus récents. Il fait à chacun sa part d'éloges et de blâme, et donne de judicieux conseils sur l'usage à faire de leurs livres, plus ou moins élémentaires; entre autres ouvrages Henri paroît faire grande estime des *Meditationes Graecanicæ* de Clénard, et reproche au livre de *Moschopulus* de contenir bien des choses plus curieuses que nécessaires: « *Multò magis curiosa quàm scitu necessaria.* » Malgré l'existence de grammaires modernes d'un accès plus facile et quelquefois plus sûr, il n'est pas de doute qu'il ne soit indispensable, pour ceux qui se livrent sérieusement à l'étude de la langue grecque, de faire connoissance avec quelques-uns des anciens Oracles de la grammaire, et la lecture de cet Opuscule ne peut manquer d'en faciliter et rectifier le choix.

5. AFFINITATES omnium Principum Christianitatis cum Serenissimo Francisco Medices, Magno Duce Hetruriæ. Invente ac collecte a R. P. Stefano Doctore ordinis Fratrum Prædicatorum ex familia Lusignanorum Regum Hierusalem, Cypri et Armeniæ. — *Parisiis.* Apud *David Le Clerc*, via *Frementel*. M. D. LXXXVII. In-fol.

Ce livre, attribué à Henri Estienne par *Almeloveen* et *Maittaire*, n'est ni de lui, ni sorti de ses presses; par cette exacte copie de l'intitulé, on voit qu'il a pour auteur un moine, le P. Estienne, non le minime *Antoine Estienne*, plusieurs fois mentionné dans cet ouvrage, mais un autre religieux, de l'ordre des frères Prêcheurs, ou Dominicains, et qui n'est point non plus de la famille des Estienne.

#### M. D. LXXXVIII.

1. HOMERI *Ilias* et *Odyssea*, gr. cum interpretatione latina, repurgata plurimis erroribus, partim ab *Henrico Stephano*. — (*Henr. Stephanus*) M. D. LXXXVIII. 2 vol. in-46.

Cette édition peu commune jouit de quel-

que estime, bien qu'on lui reproche de n'être pas assez correcte. Absent pendant une partie du temps que dura cette impression, Henri ne fut pas à même de lui donner ces derniers soins d'éditeur, par lesquels se recommandent ses éditions grecques. La version latine, réputée peu exacte, quoique beaucoup rectifiée par Henri, sur le refus de l'auteur, est de *Fr. Portus* A la fin du volume sont les *Homerici Centones*, déjà imprimés par Henri en 1578, un vol. in-16.

2. HORATII *Pœmata*: *Henr. Stephani scholiis, argumentis & diatribis illustrata*: editio secunda, quæ præter scholiorum locupletationem, aliquot insuper diatribas, & quasdam in *Veri Porphyrionis commentarios emendationes*, nec non quasdam ad eos accessiones habet. — M. D. LXXXVIII. In-8.

Sans nom, et avec la marque des Estienne. Dans cette réimpression de l'édition sans date, on voit, entre autres augmentations, quatre Dissertations (*Diatribæ*) ajoutées aux cinq de la précédente édition.

3. MACROBII de differentiis et societatibus Græci Latini que verbi *Libellus*. — *Parisiis.* M. D. LXXXVIII. In-8.

Ce volume est au nom de *Du Val*; je le mets ici, parce que, dans la préface de son *Macrobe*, 1585, in-8, Henri témoigne l'espoir de publier, d'après un ms. de *P. Pithou*, cet extrait de *Macrobe*, dont l'auteur paroît être un Ecossois du nom de *Jean*, et il est très possible que Henri ait contribué à cette publication. Voir *Bibl. Lat.* III. p. 184.

4. THUCYDIDIS *Olori filii de bello Peloponnesiaco libri octo*. Una cum scholiis græcis suas in sedes magna ex parte repositis & integritati suæ restitutis plerisque in locis. Idem latine, ex interpretatione *Laurentii Vallæ*, ab *H. Stephano* recognita. Editio secunda. — *Excudebat Henricus Stephanus.* M. D. LXXXVIII. In-fol.

Il y a de ce volume des exemplaires en grand papier.

Dans cette édition, supérieure à la précédente de 1564, la version latine de *Laur.*

Valla est corrigée d'après d'anciens textes grecs, et la Vie de Thucydide par Ammien Marcellin, est accompagnée de la traduction latine et de corrections, par Isaac Casaubon. Les notes de ce savant sur les Scholies ne s'étendent pas au-delà du second livre, parce que l'espoir d'obtenir communication de notes et corrections sur Thucydide et sur son Scholiaste avoit mis dans le cas de s'arrêter pour les attendre. Ces secours n'arrivant point, on passa outre et on termina l'édition. Ce volume peu commun n'est point hors d'usage, malgré la supériorité des éditions de Hudson, de Duker et d'autres de ces derniers temps.

5. DIONYSII Halicarnassei Antiquitatum Romanarum libri XI. ab Æmilio Porto latine redditi et notis illustrati. H. Stephani operæ variæ, Henrici Glaireani Chronologia, et Isaaci Casauboni animadversiones. Index copiosissimus. — Excudebat *Eustachius Vignon* sibi et *Henrico Stephano*. In-fol.

Edition latine sans le texte grec.

Le titre ne porte point de date d'impression, mais les deux Epîtres préliminaires d'Aem. Portus, *Cal. Jan.*, et d'Is. Casaubon, *Non. Aug.*, étant de 1588, font voir que l'édition est de cette même année. Maittaire, page 447, dit que l'on rencontre des exemplaires ayant sur le titre l'année 1588, mais que dans ceux-là manquent plusieurs des pièces accessoires qui sont dans les autres.

M. D. LXXXIX.

4. NOVUM Testamentum, Græcè, cum duabus latinis interpretationibus, una vetere, altera Th. Bezae, nunc quarto ab eo recognita, cum ejus annotationibus, hac quarta editione locupletatis: seorsim edentur Concordantiæ Novi Testamenti, quibus operam idem Beza & quidam alii impenderunt. — *Oliva Henrici Stephani*. M. D. LXXXIX. In-fol.

Les Concordances promises en cet intitulé furent publiées par Henri, en 1594, in-fol. Voyez plus bas, page 155.

2. SCHEDIASMATUM variorum libri tres, qui sunt pensa succisivarum horarum Aprilis, Maji, Junii. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXXIX. In-8.

Cette seconde partie devoit être suivie de deux autres, qui auroient complété une année entière. Elle est plus rare que la première, de 1578. Ces Opuscules philologiques sont surtout recommandables par une multitude de variantes et de corrections, pour la plupart des anciens écrivains, tant latins que grecs.

3. DICÆARCHI Messenii Geographica quædam, sive de Vita Græciæ. Ejusdem Descriptio Græciæ, versibus iambicis, ad Theophrastum: græce, cum latina interpretatione atque annotationibus Henrici Stephani, et ejus Dialogo, qui inscribitur Dicæarchi Sympractor. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXXXIX. In-8.

Quelques exemplaires ont à la fin: *Excudebat Steph. Prevosteau*, ou sur le titre: *Apud Petrum Chouet*.

Réimprimé dans le onzième volume des Antiquités Grecques de Gronovius, et dans le second volume des Petits Géographes d'Hudson.

Cette première édition, faite sur un manuscrit rapporté d'Italie par Mathieu Budé, fils du très savant Guillaume, et très savant aussi dans la langue hébraïque, étoit imprimée depuis plusieurs années; mais Henri en différoit la publication, afin d'y joindre le Periple de Scylax, qu'il espéra long-temps se procurer. La version latine est de Henri, ainsi qu'une partie des notes; les autres sont d'Isaac Casaubon.

M. D. XC.

4. PRINCIPUM Monitrix Musa, sive de Principatu bene instituendo et administrando Poema. Autore Henrico Stephano. Ejusdem Poematium, cujus versus intercalaris, *Cavete vobis, Principes*. Ejusdem libellus (Dialogus Philoceltæ et Coro-

nelli;) et libellus in gratiam Principum scriptus, de Aristotelicæ Ethicæ differentia ab historica & poetica. Ubi multi Aristotelis loci vel emendantur, vel fidelius redduntur. — *Basileæ*. M. D. LXXX. In-8.

Ce livre, et quelques autres contenant de même des ouvrages de Henri Estienne, sont introduits dans cette liste, bien qu'ils ne se présentent qu'en impressions exécutées ailleurs que chez lui. En tête du volume est, en 124 vers, le Proème, ou préface d'une Oeuvre de Henri Estienne, intitulée : L'Ennemi mortel des Calomnieurs, en vers français. Cette œuvre avoit été présentée par Estienne à Henri III, et il en est fait mention dans le poème latin. Je ne vois pas qu'on l'ai jamais imprimée.

Quoique long, et paroissant indiquer tout le contenu du volume, ce titre n'est cependant pas complet. Après les 224 pages de *Musa Monitrix*, viennent, en 64 pages, deux autres ouvrages en vers, faisant suite à ce recueil de conseils versifiés. L'un, *Rex et Tyrannus*, est un parallèle entre ces deux sortes de maîtres; le second traite *De principatu bene instituendo et administrando*, en vers hexamètres, *A musa Monitrice principum dictati*. Après soixante-trois distiques, tous suivis du refrain *Cavete vobis, Principes*, vient un Dialogue *Philoceltæ et Coronelli*, en 48 pages, non annoncé sur le titre, et servant de Commentaires aux Distiques\*.

Je doute que ces Avis ou Conseils versifiés mais très peu poétiques, aient souvent été à leur destination, et que beaucoup de personnes en pouvoir se soient trouvées entraînées à venir y faire leur éducation gouvernementale. Henri étoit un homme d'un savoir immense, ce savoir a eu de grands et utiles résultats; mais pour sa versification, et même sa prose latine, quelle différence avec le style élégant et correct, on pourroit dire aimable, de Paul Manuce, et souvent même d'Alde, son fils! En les lisant, on oublie presque qu'on lit du latin moderne; en lisant

\* *Coronellus* est Henri qui latinise ainsi le nom *Stephanus* transporté du grec. Il emploie aussi cette même variante dans l'opuscule *De Justii Lipsii Latinitate* et peut-être encore ailleurs.

Henri, et surtout ses vers, une telle illusion est toujours impossible.

Au reste, ce volume, fort mal imprimé, ne laisse pas d'être curieux par l'étrangeté de son sujet, et surtout par la patriotique intention de l'auteur. Il est fort rare.

---

#### M. D. XCI.

1. AD M. TERENCEII VARRONIS Assertiones analogiæ sermonis latini, Appendix Henrici Stephani. Item Julii Cæs. Scaligeri de eadem disputatio doctissima. Loci Varronis quamplurimi emendati. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCI. In-8.

A la page 78, Maittaire mentionne une édition complète de *Terentius Varro*, 1591, in-8.; mais, pag. 116, liste générale, il se rectifie, et il n'y est plus question que de l'Appendix, dont je donne le titre exact.

2. C. PLINII Cæc. Secundi Epistolarum lib. IX. Ejusdem et Trajani Imp. Epistolæ Amœbææ. Ejusdem Plinii & Pacati, Claudii Mamertini, Ausonii, Nazarii, Eumenii, Panegyrici. Item Claudiani Panegyrici. Præter multos locos in hac posteriori editione emendatos, adjunctæ sunt Isaaci Casauboni notæ in Epistolas. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCI. In-16.

Réimpression de l'édition de 1581, mais améliorée et plus ample.

---

#### M. D. XCII.

1. S. JUSTINI Martyris Epistola ad Diognetum & Oratio ad Græcos, gr. et lat. nunc primum luce et latinitate donatæ ab Henrico Stephano, cum ejusdem & Jacobi Beureri annotationibus. Tattiani, discipuli Justinii, quædam. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCII. In-4.

2. DE Martinalitia Venatione, sive de Therophonia segetum et vitium alexicaca, edita ab illustrissimo Principe Friderico IV. Palatino electore. Epigrammata H. Stephani. — *Heidelbergæ*. M. D. XCII. In-4. 32 pages.

Je trouve dans Nicéron, *Almeloveen* et *Maittaire* cet intitulé d'une pièce peu connue; et, bien qu'elle ne soit sortie d'aucune Imprimerie Stéphanienne, je l'enregistre ici à cause de 31 épigrammes de Henri Estienne, précédées d'une longue préface latine, dont il est aussi l'auteur.

3. HERODOTI Halicarnassei Historiarum lib. IX, IX Musarum nominibus inscripti. Ejusdem narratio de vita Homeri. Cum Vallæ interpret. latina Historiarum Herodoti, ab Henr. Stephano recognita. Item cum iconibus structurarum ab Herodoto descriptarum. Ctesiæ quædam de reb. Pers & Ind. Editio secunda. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCII. In-fol.

Dans cette réimpression, moins belle que l'édition de 1570, le texte a été de nouveau revu par le savant éditeur, la version latine de 1566 est beaucoup corrigée, et le volume a reçu d'utiles augmentations. On peut donc en faire usage avec confiance; mais, si l'on peut choisir, il faut préférer l'édition suivante de 1618, chez Paul Estienne, in-fol., qui vaut encore mieux.

Dans ces deux réimpressions on revoit les gravures en bois de la version latine de 1566, mais l'*Apologia pro Herodoto* n'y a pas été réimprimée.

4. APPIANI Alexandrini Romanarum Historiarum, Punica, sive Carthaginensis, Parthica, Iberica, Syriaca, Mithridatica, Annibatica, Cætica et Illyrica fragmenta quædam. Item de bellis civilibus libri v. græce et lat. Henrici Stephani annotationes in quasdam Appiani historias, et in conciones per totum opus sparsas. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCII. In-fol.

5. DIONIS CASSII Romanarum Histo-

riarum libri xxv. gr. et lat. ex Guilielmi Xylandri interpretatione. Cum Henr. Stephani castigationibus.

Henricus Stephanus de Dionis Hist.

*Scripserunt alii florentia tempora Rome,  
Et grave sit quonam tempore passa jugum:  
Historias alias isti conferto Dionis,  
Rivi illæ, sed fons ista Dionis erit.* —

— Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCII. In-fol.

6. EX DIONE excerptæ Historiæ: gr. ab Joanne Xiphilino, cum interpretatione Guilielmi Blanci, à Guilielmo Xylandro recognita; Henrici Stephani in Joannem Xiphilinum post duos egregios messoros Spicilegium. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCII. In-fol.

Ce volume est ordinairement relié à la suite du précédent.

---



---

#### M. D. XCIII.

1. ISOCRATIS Orationes et Epistolæ, græce: cum latina interpretatione Hieron. Wolfii, ab ipso postremum recognita. Henrici Stephani in Isocratem Diatribæ VII, quarum una observationes Harpocratonis in eundem examinat. Gorgiæ et Aristidis quædam, ejusdem cum Isocraticis argumenti, gr. et latine; Guil. Cantero interprete. — M. D. XCIII. In-fol.

Dédié par Henri à Marc Fugger, de cette puissante famille qui l'avoit souvent aidé avec bienveillance.

Le papier de cette édition est commun et sans consistance. J'en ai vu à la Bibl. Royale un exemplaire sur papier un peu plus blanc et meilleur.

---



---

#### M. D. XCIV.

1. CONCORDANTIÆ græco-latinae Novi Testamenti. Cum Henrici Stephani Præ-

fatione — Ex typographeo *Henrici Stephani*. M. D. XCIV. In-fol.

Ces Concordances, auxquelles travaillèrent Théod. de Bèze, & *quidam alii* (Præf. Novi T. Gr. anni 1589), sont en grande partie l'ouvrage de Robert, qui se proposoit de les compléter pour tout le texte grec des S. Ecritures. Dans la préface, Henri essaie de piquer d'honneur les Imprimeurs ses confrères, et les invite à lui laisser au moins quelques années de paisible jouissance avant de s'approprier ce travail. . . . ut sibi ad aliquot annos privilegium ultro irrogent, et messi alienæ parcant; non quod ab iis, quorum ingenium literæ polliissent, Typographis, sed ab illis qui omnino illiterati essent, sibi timere. »

2. Ad Augustissimum Cæsarem Rodolphum secundum et ad universos sacri Romani Imperii amplissimos ordines Ratisbonæ conventum habentes, H. Stephani Oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ de magnitudine et perpetua in bellis felicitate Imperii Turcici. (Altera ejusdem ad eosdem) Exhortatio ad expeditionem in Turcas fortiter et constanter persequendam. — *Francfordii ad Mœnum*, Wecheliani typis. M. D. XCIV. In-8.

Avec une dédicace en ces termes :

Henricus Stephanus

D. D.

D. Ottoni Henrico Landschadio à Steinach Ratisb. in conventu Imp. 1594.

L'impression de ce volume a même apparence que si elle avoit été faite par l'un des Estienne, ce qui peut faire croire que Henri auroit vendu à Est. Wechel des fontes de quelques-uns de ses caractères.

Ces deux pièces furent dans la même année traduites en allemand, et imprimées aussi à Francfort, in-4.

Dans une Lettre (Epistola) de Henri, qui vient après le second Discours, il se moque des *Lipsiomimi*, et dit qu'il ne veut être ni *Lipsiomomus*, ni *Lipsiocolar*, jeux de mots dont le mauvais goût égale la pédanterie, et qui fait voir son antipathie pour Juste Lipsé et ses admirateurs. L'écrivit *De J. Lipsii Latinitate*, qu'il imprima aussi à Francfort l'année suivante, continua sa querelle contre

ce savant éditeur, et lui attira bien des désagrémens.

3. LES PREMICES, ou le premier livre des Proverbes épigrammatisez, ou des Epigrammes proverbialisez, c'est-à-dire, signez et scellez par les proverbes françois; aucuns aussi par les Grecs et Latins, ou autres, pris de quelcun des langages vulgaires; rangez en lieux communs. — *Henri Estienne*. M. D. XCIV. In-8.

Le tout par Henri Estienne.

4. EX MEMNONE excerptæ historiae de tyrannis Heracleæ Ponticæ. Ex Ctesia et Agatharchide excerptæ historiae, omnia cum recenti accessione, græcè, et seorsim latinè, partim ex *Henrici Stephani*, partim ex Laur. Rhodomanni interpretatione. Appiani Iberica, et de gestis Annibalis, græcè, cum *Henrici Stephani* castigationibus. — Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. XCIV. In-8.

Pinelli, n° 2549, met ce volume de 1584, c'est une erreur.

Dans un Catalogue de la foire de Francfort, d'octobre 1593, ce volume est porté ayant 1593 à la marge de l'énoncé du titre; et cependant il a bien réellement la date de 1594, qui lui est aussi donnée dans les livres bibliographiques. On aura tiré quelques titres pour les exemplaires à envoyer en foire, et mis au reste de l'édition la date, plus récente, de 1594, ou bien l'enregistrement dans le Catalogue aura été fait sur les notes envoyées à l'avance par Henri avant la publication de son livre qui n'aura été achevé et publié qu'en 1594.

La version Latine forme une partie séparée, avec un titre; mais elle doit venir à la suite du grec, et y être jointe. L'Appien, qui est dans le volume grec, ne se trouve pas dans le latin.

5. *DIOGENIS Laertii* de Vitis, dogmatis et apophthegmatis clarorum Philosophorum libri x, græcè et latinè: *Pythagoreorum fragmenta*, gr. et latinè, *Guilielmo Cantero* interprete; *Anonymi dissertationes*, et *Epistolæ Lysidis*, *Theanüs*, *Muia* et *Melissæ*, græcè, cum

Isaaci Casauboni notis ad Diogenem, & Henrici Stephani judicio de interpretatione Ambrosii & Brognoli. Hesychii Illustrii (Mylesii) liber de iisdem Philosphis, gr. et lat. Had. Junio interprete, cum Henrici Stephani annotationibus. Editio secunda. — Excudebat Henricus Stephanus. M. D. XCIV. In-8.

Edition supérieure à la précédente de 1570, et plus correcte.

La version de Diogène L. par Ambrosio et Brognoli, est ici corrigée par Henri, qui n'a pas admis dans cette réimpression les notes de sa première édition de 1570, *quod essent imperfectæ*. Il se réservoir de les revoir pour une publication ultérieure qui n'a pas eu lieu. Celles de Casaubon sont plus amples et plus exactes que dans leur première édition, faite en 1589, en un vol. in-8., sans le texte.

#### M. D. XCV—XCVIII.

Almeloveen, p. 51, met dans la liste des impressions de H. Estienne une édition de *Rei Rusticæ Auctores*, 1595, in-8. Ce volume existe, mais il est de Jer. Commelin, à Heidelberg.

4. S. JUSTINI Martyris Epistola ad Diognetum, et Oratio ad Græcos, gr. et lat. per Henr. Stephanum, cum notis. — M. D. XCV. In-8.

Edition qui n'existe que d'après le témoignage d'Almeloveen, p. 46, et dont on ne voit nulle autre trace.

2. DE J. LIPSI Latinitate Palæstra prima Henrici Stephani Parisiensis, nec Lipsiomimi, nec Lipsiomomi, nec Lipsiocolacis, multoque minùs Lipsiomas-tigis; cum ejusdem præludio: *Libertas volo sit Latinitati, sed licentia nolo detur illi*: hic multa non vulgaria vulgi literatorum linguis de Latinitate illa antiquaria tantum non digladiantibus apponuntur. — *Francfordii*, M. D. XCV. In-8.

J. Scaliger se moque de cet ouvrage, où il

n'est presque parlé que de la guerre à faire aux Turcs, et dit qu'on le trouva si ridicule, qu'on en allongea ainsi le titre: « De Latinitate Lipsiana adversus Turcam. »

3. HENRICI Stephani Carmen de Senatulo fœminarum, magnum senatui virorum levamentum atque adjumentum allaturo. — *Argentorati*, Antonius Bertramus. M. D. XCVI. In-4.

Pamphlet poétique peu connu et fort rare. Il fut payé le prix exagéré de 24 fr., vente Brienne, en 1797. Je les donnerois bien volontiers aujourd'hui ces 24 fr.

Ce volume, inscrit au Catalogue de la Bibliothèque Mazarine, et cherché à plusieurs reprises, n'a pu être trouvé, soit seul, soit enseveli en quelque recueil de pièces.

4. THEODORI Bezae Vezelii Poemata varia omnia, Sylvæ, Elegiæ, Epigrammata, Icones, Emblemata, Cato Censorius Christianus, ab ipso autore in unum hunc corpus collecta et recognita. — *Henricus Stephanus*. M. D. XCVII. In-4.

Ce livre in-4., commencé par Henri, fut, après sa mort, achevé par Jacques Stoer, qui paroît l'avoir repris vers les Emblèmes. Le titre ne porte aucun nom, mais seulement la marque de Henri. Dans le volume se trouvent *Abrahamus Sacrificans*, et *Appendix ad Poemata*, non indiqués sur le titre. Quelques exemplaires se rencontrent ayant aux *Emblemata*, p. 223, un titre exprès: *Th. Bezae Emblemata. Apud Jacobum Stoer*, 1598. Dans d'autres, au commencement, après les mots *Cato Censorius*, est collée une petite bande de papier, sur laquelle on lit *Abrahamus Sacrificans*; et, pour en finir avec ces détails, j'ajouterai que, sur le titre de quelques-uns, on a imprimé, évidemment après coup, *Genevæ, Apud Gabrielem Chartier*; et enfin que des exemplaires, probablement mis en circulation avant 1598, n'ont point l'*Appendix*, ni *Abrahamus Sacrificans*, ce qui les rend incomplets des 89 dernières pages.

5. LECTI Jacobi Jonah, seu Poetica paraphrasis ad eum Vatem. — *Apud Henricum Stephanum*. — M. D. XCVII. In-4.

Comme le volume de Théod. de Bèze, le titre de celui-ci n'a point de nom, mais seulement la marque de Henri. Il est dédié par l'auteur à George Sigismund Prakschicky, à Tastrifell, qui paroît avoir fait les frais des deux volumes.

6. NOVUM Testamentum, gr.-lat. — M. D. XCVIII. In-fol.

Avec les deux versions latines de la Vulgate et de Théod. de Bèze, qui donna des soins à cette édition, bien qu'âgé de 80 ans.

Si Pinelli est exact, ce volume n° 79, qu'il indique seulement ainsi (*Genevæ*), a dû être commencé avec Henri, et achevé après son décès; ou bien ce fut la première impression de Paul, succédant à l'établissement de Henri, son père.

7. SCHEDIASMATA II ad Dicæarchum. — Aug. Vindel., 1600. In-8.

Index Bibl. Barberinæ.

8. EMENDATIONES in Petronii Epigrammata. — *Helenopoli*, 1614.

De ce même Catalogue.

La Croix du Maine cite comme existant en manuscrit deux Ouvrages ou Dissertations de Henri Estienne, intitulés :

Des anciens Guerriers des Gaules, et de leurs successeurs.

Et, De la prééminence des Rois de France.

Voir aussi Bib. de la Fr., n° 31,353 et 26,797.

Dans les vingt dernières années de ce xv<sup>e</sup> siècle, il a été imprimé à Genève, soit sans aucun nom, soit avec le seul nom de la

ville, un assez grand nombre de volumes, la plupart ayant rapport à la religion réformée, et dont plusieurs sont peut-être sortis des presses de Henri Estienne. Essayer sur ces livres, maintenant presque tous hors d'usage, une vérification, qui, après tout, ne pourroit être que conjecturale, seroit sans utilité littéraire ou bibliographique; et une telle augmentation hypothétique du nombre des éditions Stéphaniennes n'auroit pas même pour résultat d'induire quelques amateurs à y chercher cette augmentation de jouissances que beaucoup ont trouvée à faire entrer comme de force, dans les collections Aldines, une multitude de livres de ces mêmes quinze à vingt années, qui presque tous appartiennent à d'autres Imprimeurs Vénitiens. Les amateurs sont en cela servis avec le zèle le plus exemplaire par la plupart des rédacteurs de Catalogues soit officinaux, soit de ventes publiques. A la rencontre du plus insignifiant cahier ou volume de la fin du seizième siècle, ou des commencements du dix-septième, ayant une ancre sur le titre, ou du moindre livre d'impression vénitienne en caractères ressemblant plus ou moins à ceux qu'employèrent les Manuce, il est rare que l'on manque à en enrichir la collection Aldine déjà trop encombrée de ces fausses richesses. Le précieux inconnu est signalé comme un joyau échappé aux recherches de M. Renouard, et sur cette nullité ainsi glorifiée se lit quelquefois en toutes lettres le nom du Libraire ou de l'Imprimeur, tel que Fr. Baba, ou autre de semblable importance. C'est, du reste, aux amateurs instruits à juger ce que de ces sortes d'avertissemens il est à propos de rejeter ou d'accueillir.

---

## FRANCISCUS STEPHANUS SECUNDUS.

---

M. D. LXII — M. D. LXIX.

4. SERMONS de Jehan Calvin sur les dix commandemens de la loy donnée de Dieu par Moyse, autrement appelez le Decalogue. Recueillis sur-le-champ, et mot à mot de ses prédications, lorsqu'il preschoit le Deuteronome, sans que depuis ait esté rien adjousté ni diminué. — *Geneve*, par *François Estienne*, pour Emeran le Melais. M. D. LXII. In-8.

2. VINGT-DEUX sermons de Jehan Calvin sur le cxix. Pseaume. — *Geneve*, par *François Estienne*, pour Estienne Anastase et François Bodin. M. D. LXII. In-8.

C'est le long Psaume cxviii, *Beati immaculati*...., le cxix selon l'hébreu.

3. QUATRE sermons de Jehan Calvin sur le cantique que fait le bon roy Ezechias après qu'il eut été malade, et affligé de la main de Dieu; publiés par Jacques Roux. — *Geneve*, par *François Estienne*, pour Estienne Anastase. M. D. LXII. In-8.

4. COMMENTAIRES de Jean Calvin sur les Pseaumes. — *Geneve*, impr. par *François Estienne*. M. D. LXIII. In-fol.

5. COMMENTAIRES de Jehan Calvin sur les cinq livres de Moyse; Genese est mis à part, les autres quatre sont disposez en forme d'harmonie. — *Geneve*, impr. par *François Estienne*. M. D. LXIII. In-fol.

6. BIBLIA latina. — Ex officina *Francisci Stephani*. M. D. LXVII. In-8.

7. LA SAINTE Bible, traduite en françois, avec le calendrier historial, les Pseaumes en rime, la forme des prieres ecclesiastiques, le Catechisme et la confession de foy. — De l'Imprimerie de *François Estienne*. M. D. LXVII. In-8.

Le premier titre porte l'année 1566, et celui du N. T. est de 1567.

8. NOVUM J. C. Testamentum, latiné. — M. D. LXVII. In-8.

9. LE NOUVEAU Testament. — M. D. LXVII. In-8.

Ce N. Test., que l'on trouve quelquefois séparément, fait partie de la Bible de 1566-67, qui précède.

10. LE NOUVEAU Testament, reveu & corrigé sur le grec, par l'advis des Ministres de Geneve. — Par *François Estienne*. M. D. LXVIII. In-16.

11. LES PSEAUMES de David, mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, avec les notes de musique, le Catechisme, la forme des prieres ecclesiastiques, la confession de foy, table des Pseaumes selon l'ordre qu'on les chante en l'Eglise de Geneve, tant le dimanche que le mecredy. — Par *François Estienne*. M. D. LXVIII. In-16.

12. TRAITÉ de la Grammaire françoise, par *Robert Estienne*. M. D. LXIX. In-8.

Cité par Almeloveen, non pas dans sa liste d'éditions, mais seulement dans ses Biographies, p. 30. Comme il y a de cette Grammaire Française du premier Robert une double édition, l'une française et l'autre latine, faite à Paris, par Robert, son fils, il est peu probable que François, son autre fils, l'ait aussi imprimée à Genève dans la même année; et, s'il y a des exemplaires au nom de chacun des deux, ce que je n'ai pas vu, on peut croire que l'impression aura été faite de concert, et l'édition partagée.

La Caille, pag. 147, mentionne aussi cette Grammaire comme imprimée par François.

---

M. D. LXXIX—M. D. LXXXII.

43. TRACTÉ de l'Eglise, par Philippe de Mornay. — *Geneve*, de l'Imprimerie de François Estienne, pour Antoine Chuppin. M. D. LXXIX. In-8.

44. TRACTÉ des Dances, par Lambert Daneau, auquel est amplement résolue la question à savoir s'il est permis aux Chrestiens de danser; nouvellement mis en lumière. — *François Estienne*. M. D. LXXIX. In-8.

Réimprimé en 1580, sans indication de lieu, et encore une fois, mais je ne sais pas en quelle année. Ce traité n'a pas été inséré dans le Recueil des ouvrages Théologiques de L. Daneau: *Genev*. 1583. In-fol.

45. HISTOIRE de Portugal (de 1496 à 1578) en vingt livres: les douze premiers traduits du latin de Jerome Osorius evesque de Sylves en Algarve, les huit suivans, prins de Lopez de Castagne & d'autres historiens, nouvellement mise en françois par S. G. S. (Simon Goulart, Senlissien). — *Geneve*, de

l'Imprimerie de François Estienne, pour Antoine Chuppin. M. D. LXXXI. In-fol.

Sur le titre un Pin, marque symbolique du libraire Chuppin.

Voyez ci-après, Rob. Estienne, année 1587.

46. DE LA Puissance légitime du prince sur le peuple, & du peuple sur le prince. Traité très utile & digne de lecture en ce temps, escrit en latin par Estienne Junius Brutus (Hubert Languet) & nouvellement traduit en françois (par François Estienne, avec une préface de C. Superantius, Hubert Languet). — M. D. LXXXI. In-8.

Duverdier, pag. 300, stygmatisé ce livre du mot alors redoutable, *calvinique*. Il y avoit bien autre chose à en dire.

47. LES OEUVRÉS morales & mêlées de Plutarque, translâtées de Grec en François (par Amyot), reveues et corrigées en plusieurs passages par le Traducteur. Comprises en deux tomes, & enrichies en cette édition de préfaces générales, de sommaires au commencement d'un chacun des traités; & d'annotations en marge qui monstrent l'artifice et la suite des discours de l'auteur. Avec quatre Indices: le premier des auteurs alleguez et exposez; le second des similitudes; le troisieme des Apophthegmes; & le dernier des choses mémorables mentionnez es dites œuvres. — *François Estienne*. M. D. LXXXI et M. D. LXXXII. 2 vol. in-fol.

Le deuxième volume est daté de 1581, et le premier, de 1582. Il est à croire qu'imprimant les préliminaires du tome premier après avoir achevé l'édition, on y aura mis la date de l'année dans laquelle on étoit arrivé.

## ROBERTUS STEPHANUS SECUNDUS.

M. D. LVI.

4. ANACREONTIS et aliorum Lyricorum aliquot poetarum Odæ, græce. In easdem Henr. Stephani Observationes. Aliquot Odæ ab Henr. Stephano, latine, eodem carmine expressæ. — *Parisiis*, typis Regiis, apud *Guil. Morelium*, in Græcis Typographum Regium, & *Rob. Stephanum*. M. D. LVI. — Anacreontis Teii antiquissimi poetæ Lyrici Odæ, ab Helia Andrea Latinæ factæ, Ad Clariss. virum Petrum Montaurum Consiliarium, & Bibliothecarium Regium.

Nec si quid olim lusit Anacreon,  
Delevit ætas.

Ibid. M. D. LVI. VIII. Cal. Jan. In-8.

La version latine de H. Estienne fait matériellement partie du volume grec, puisqu'elle continue les chiffres de pages; mais celle d'Hélias André, quoique chiffrée à part, et avec un titre exprès, ne doit pas moins y être réunie. Elles ne sont pas toujours d'accord, le nouveau traducteur ayant adopté dans le texte plusieurs leçons qui ne sont pas celles de l'édition de 1554. La version de Henri et ses notes sont précédées d'une courte préface latine *ad Lectorem*.

2. MOSCHI, Bionis, Theocriti, elegantissimorum poetarum Idyllia aliquot, ab Henrico Stephano Latina facta. Eiusdem Carmina non diversi ab illis argumenti, (et annotationes in illa idyllia, et Propertii Elegia, ex libro II, græce reddita). — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LVI. III. Cal. Jan. In-4.

Réimpression, en même format, d'une première édition faite à Venise par Paul Ma-

nuce, en 1555, pendant que Henri étoit dans cette ville. Toutes deux sont rares, et il est probable qu'on en aura imprimé peu d'exemplaires.

C'est aussi la première production de l'Imprimerie de Robert II, ainsi qu'il le fait connoître par l'avis suivant, imprimé au revers du frontispice. « Libros imprimendi initium cur ab his poematibus fecerim, hæc potissimum causa fuit, quod ea frater meus è Græco sermone in Latinum sic convertisset, ut quum doctorum quorundam hominum iudicio, quidquid tenerum erat in illis et molle, expresserit, non ῥαψωδός ἢ μονοπάταχος aliquis habendus sit, sed inter eos poetas numerandus, qui delectare possint. Addam etiam prodesse, quod juvenis adhuc ille multos jam senes ad faciendâ poemata excitaturus sit. Hæc igitur interim accipe, dum alia tibi excudimus ex quibus non minorem voluptatem quam ex his accepturus sis. »

3. CHRISTIANA studiosæ juventutis Institutio, per Christophorum Hegendorphinum. De disciplina et Institutione puerorum Othonis Brunfelsii (sic) Parænesis. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LVI. In-8. 16 feuillets.

4. RUDIMENTA J. Despauterii, cum accentibus. — Ibid. M. D. LVI. XII. Cal. Feb. In-8.

5. LA maniere de tourner en Langue Françoisè les verbes Actifs, Passifs, Gérondifs, Supins & Participes : aussi les Verbes Impersonnels, avec le Verbe Substantif nommé *Sum*, & le Verbe *Habeo*. Reveue & corrigée en grande diligence. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. LVI. In-8.

6. DE syllabarum quantitate regulæ

speciales, quas Despauterius in carmen non redegit, autore Maturino Corderio, grammaticæ professore. — *Lutetia*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LVI. X. Cal. Maias. In-8.

7. JACOBI Cujacii J. C. observationum & emendationum Liber primus & secundus : ad Bartholomæum Fayum senatorem Parisiensem. — *Lutetia*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LVI. In-4.

Le premier livre est daté vi Cal. Junii, et le second, *Pridie Cal. Novemb.*

8. DIONYSII Halicarnassei nonnulla Opuscula, à Stanislao Ilovio Polono nunc primùm Latinitate donata, quæ quinta pagina recensentur. Ejusdem Ilovii & Robortelli de Historica facultate commentatiunculæ. — *Lutetia*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LVI. In-8.

Ces Opuscules, dont la liste est sur la cinquième page, sont :

De præcipuis linguæ Græcæ auctoribus.

Comparatio Herodoti cum Thucydide, & Xenophontis, Philisti, Theopompi, inter se.

Responsio ad Cn. Pompeii Epistolam.

Avec une préface du traducteur, Joanni Tencinio comiti, Stanislai Palatini Cracoviensis filio, datée de Paris, III. Id. Jan. M. D. LVI.

Le recueil un peu plus ample de ces Opuscules avoit été publié en grec, chez Charles Estienne, cura *Henrici*, en 1554, in-8. Voyez ci-dessus, page 108.

9. VINCENTII Lupani in Taciti Annalium Libros XVI Annotationes : ad Andream Guillardum Mortarium à sanctioribus consiliis Henrici II. — *Parisiis*, apud *Robertum Stephanum*. M. D. LVI. III. Id. April. In-8.

---

M. D. LVII.

4. ΠΡΟΧΟΤΡΟΠΗ Urbis Carnutensis, id est alendorum pauperum ratio, ad Carolum Guillardum episcopum Carnu-

tensem, Vincentio Lupano authore. — *Lutetia*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LVII. In-8.

Dans un volume in-folio de la Bibliothèque Royale, *Recueil de pièces de vers latins et françois*, est une feuille grand in-folio, imprimée en placard, et contenant trois pièces de vers en l'honneur de la Typographie; l'une, de Florent Chrestien, est de 28 vers grecs; la seconde, de 24 vers latins, est de Camille Morel\*, fille de Jean Morel, frère de Guillaume, et qui peu après, en 1559, fut brûlé à Paris pour cause de religion. La troisième pièce, en 90 vers françois, est l'Ode de Jac. Grevin à Robert Estienne, imprimée ensuite dans l'Olympe, 1560, in-8. Cette feuille est imprimée ou par Robert Estienne, ou par Guillaume Morel, oncle de Camille. Je la place à l'année 1557, parce qu'elle est nécessairement antérieure à la déplorable fin de Jean Morel.

---

M. D. LVIII.

4. PHRASES hebraicæ, seu loquendi genera hebraica quæ in Veteri præsertim Testamento passim leguntur, ex Commentariis Hebræorum, aliisque doctissimorum virorum scriptis explicata. Thesauri linguæ hebraicæ altera pars (authore Roberto Stephano). — Excudebat *Robertus* in sua officina. M. D. LVIII. Cal. Feb. In-8.

Dans l'exemplaire de De Thou, qui est à la Bibliothèque Royale, les mots *Thesauri Linguae Hebraicæ altera pars* sont couverts d'une bande de papier, ce qui aura sans doute été fait sur la plupart des exemplaires, mais non dans tous. Un autre de la même Bibliothèque n'a point ce papier.

Ce volume, placé jusqu'ici au nom de Robert I<sup>er</sup>, et comme fait à Genève, est cer-

---

\* Dans le volumineux recueil de ses poésies latines, 1586, in-8, l'Allemand Paulus Melissus a sept pièces de vers latins en l'honneur de cette savante fille.

tinement de Robert, son fils, et d'impression Parisienne. Il est fait des mêmes éléments typographiques, qui, chez Charles, ont imprimé quelques volumes hébreux, et les catalogues de Francfort ont, à l'année 1570, ce même livre, de même, *apud Robertum Stephanum*, soit d'une édition nouvelle, soit de celle-ci, à laquelle des titres de 1570 auroient été substitués aux anciens.

2. JOANNIS Aurati (Jean Dorat) Lemovicis Odæ triumphales, ad Carol. Lotharingum Cardinalem. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LVIII. In-8.

3. DE Caletō nuper ab Henrico II, Francorum Rege invictiss. recepta, Georgii Buchanani Carmen. — *Ibid.* M. D. LVIII. In-8.

4. DE Caleti & Guinæ Oppidorum proximo hoc bello captorum, expugnatione, Carmen doctissimum (Michaelis Hospitalii.) — *Ibid.* M. D. LVIII. In-4.

Je pense que cette pièce est de l'Imprimerie de Robert Estienne, chez qui, plus tard, Patisson a imprimé, en un volume in-fol., le Recueil des Poésies latines du Chancelier, parmi lesquelles ces vers se retrouvent, au livre III<sup>e</sup> pag. 174.

5. BRIEF Discours de la prise de la Ville de Thionville, mise en l'obéissance du Roy par le Seigneur de Guyse, &c. avec les articles d'icelle. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. LVIII. In-8.

Michel de l'Hospital a aussi célébré la prise de Thionville en des vers qui se trouvent dans son in-folio, page 175, à la suite de la pièce sur Calais et Guines.

---

M. D. LIX.

4. Petit Dictionnaire françois latin, autrement dict Les mots François selon l'ordre des lettres, ainsi qu'il les faut escrire, tournez en latin; augmenté de plusieurs dictions Françaises et Latines.

— *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. LIX, le 12 Aoust. In-4.

Imprimé aussi cette année-là chez Charles. Voyez ci-dessus, p. 112.

Ce n'est peut-être qu'une seule et même édition.

2. EPITHALAME OU Nosses, de tres illustre et magnanime Prince Emanuel Philibert Duc de Savoye, et de très vertueuse Princesse Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur unique du Roy, par Marc Claude de Buffet, Savoisien. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. LIX. In-4.

14 feuillets sur vélin, à la Bibliothèque Royale, venant de La Valliere et Mac-Carthy.

3. LES Deux Sermons funèbres és obseques et enterrement du feu Roy Treschrestien Henri deuxième de ce nom, faicts et prononcez par Messire Jerosme de la Rovere, esleu Evesque de Tholon: l'un à Nostre-Dame de Paris, l'autre à Saint Denys en France. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. LIX. In-4.

4. LE TRESPAS et l'Ordre des obseques, funerailles et enterrement du Roy Henry II. l'an 1559, par le Seigneur de la Borde, François de Signac, Roy d'armes de Dauphiné. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. D. LIX. In-4.

Réimprimé en 1610, in-8.

5. Discours au Duc de Savoye, Chant pastoral à la Duchesse de Savoye: plus, vingt-trois Inscriptions en faveur de quelques grands Seigneurs, lesquelles devoient servir en la Comedie qu'on eseroit représenter en la maison de Guyse, par P. de Ronsard. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. LIX. In-4.

---

M. D. LX.

4. CAROLI Stephani de nutrimentis

libri tres. — *Parisiis*, Robertus Stephanus. M. D. LX. In-8.

2. DICTIONARIUM propriorum nominum virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, cæterorumque locorum quæ passim in libris prophanis leguntur. — *Lutetiae*, Robertus Stephanus. M. D. LX. In-4.

Réimpression de l'édition de 1541, et plus ample.

3. LES SONETS de Charles d'Espinay, Breton. Reveus et augmentes par l'auteur. — *Paris*, Robert Estienne. M. D. LX. In-4.

Une Chanson et vingt-six Sonnets amoureux d'un abbé de Saint-Gildas, envoyé par la cour de France, en cette même année 1560, pour des négociations au Concile de Trente, et, en 1565, sacré évêque de Dol. Selon Goujet, t. XV, p. 6, ces poésies amoureuses, si peu en rapport avec la grave position de l'auteur, ne sont pas supportables, bien qu'elles aient été louées par Ronsard, Remi Belleau, J. Grevin, et autres confrères en Apollon.

La première édition, qui doit être moins ample, est de 1559, in-8. Ne l'ayant pas vue, j'ignore si elle est aussi de Robert.

4. LE CANTIQUE des Cantiques de Salomon & les Lamentations de Hieremie, traduites en vers françois par Pierre de Courcelles, natif de Candes en Touraine. — *Paris*, imprimé par Robert Estienne. M. D. LX. In-16.

Maitt., *Vita Steph.*, en mentionne une édition in-4. de 1564. Voyez ci-dessous, page 166, une réimpression, mais aussi en in-16.

5. EPITAPHIUM in mortem Henrici Gallorum Regis Christianissimi, ejus nominis secundi, per Carolum Utenhovium Gandavensem, & alios, duodecim linguis. Per Car. Utenh. : Ebraicè, chaldaicè, grecè, latinè, gall. germanicè, flandricè. Per alios : gallicè, italicè, hispanicè, anglicè, scoticè, polonicè. Ac-

cesserunt & aliquot ad Illustrum quorundam Galliae hominum nomina Allusiones, per eundem.

Epitaphe sur le trespas du Roy Treschrestien Henry Roy de France, II de ce nom, en douze langues. A tres hault et tres puissant prince Philippe Roy d'Espagne. Autres epitaphes par plusieurs auteurs sur le trespas du mesme Roy. Plus les epitaphes sur le trespas de Joachim du Bellay Angevin, Poete latin et françois. — *A Paris*, de l'Imprimerie de Robert Estienne. M. D. LX. In-4.

6. REMY Belleau, Chant pastoral sur le trespas de Joachim du Bellay Angevin. — *Paris*, Robert Estienne. M. D. LX. In-4.

7. L'OLIMPE de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis, ensemble le premier livre de la Gelodacrye, et les autres euvres poetiques dudit auteur. — *Paris*, de l'Imprimerie de Robert Estienne. M. D. LX. In-8.

*Gelodacrye*, Mélange de ris et de larmes ; Poésies enjouées et poésies mélancoliques.

La Bibl. du Théâtre françois, I. 145, mentionne comme publié par Robert, un in-8, de 1560, faisant suite à celui-ci, et contenant le Théâtre de Grevin, la II<sup>e</sup> partie de l'Olympe, et la II<sup>e</sup> de la Gelodacrye. L'existence de ce volume est réelle, mais il est de Vincent Sertenas, 1562.

#### M. D. LXI.

1. ÆLII Donati de octo partibus orationis libellus, in dialogi formam latinam et gallicam redactus, in gratiam puerorum. — *Lutetiae*, ex officina Roberti Stephani typographi Regii. M. D. LXI. — *Et à la fin* : M. D. LXII. X. Cal. April. In-8.

2. PRINCIPIA, sive prima linguæ latinæ elementa, pueris facile instituendis commodissima. — *Lutetiae*, ex officina

*Roberti Stephani* typographi Regii. M. D. LXI. In-8.

3. SYLVA, cui titulus Veritas fugiens, ex Remigii Bellaquei Gallicis versibus latina facta à Florente Christiano Aurelio. — *Lutetiae*, in officina *Roberti Stephani*. M. D. LXI. In-4.

---

M. D. LXII.

4. DECLARATION du Roy (Charles IX) sur l'edict du 47 janvier 1564, concernant la Religion. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. LXII. In-8.

2. EDICT du Roy (Charles IX) sur les moyens d'appaier les troubles & séditions survenus pour le fait de la Religion. — *Paris*, *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXII. In-8.

---

M. D. LXIII.

4. LIBELLUS Ruth, Hebraicè, cum scholiis Masoræ ad marginem; item in eundem succincta expositio nondum in lucem emissa, cujus in manuscripto exemplari autor præfetur R. D. Kimhi : omnia per Joh. Mercerum recognita. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LXIII. In-4.

2. EDICT fait par le Roy Charles VIII, sur la pacification des troubles, le 49 mars M. D. LXII. — *Paris*, *Rob. Estienne*. M. D. LXIII. In-8.

3. DECLARATION et Interpretation du Roy sur l'Edict de la pacification. — *Ibid.* M. D. LXIII. In-8.

4. EDICT et Declaration faite par le Roy Charles VIII, sur la pacification des troubles de ce Royaume : du 49 mars 1562. — *Paris*, par Eloy Gibier, pour *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXIII. In-4.

5. COMMISSION expedée par le Roy pour envoyer, par les provinces de ce Royaume, certains commissaires pour faire entretenir l'Edict et traicté sur la pacification des troubles advenus en iceluy. En laquelle sont plus à plein declarez et exposez les articles contenus audict traicté de pacification. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. LXIII. In-8.

6. LETTRES patentes du Roy portants commandement et injonction à tous ses lieutenants generaux et gouverneurs des provinces, ou à leurs lieutenants, de faire observer l'Edict de pacification, avec les provisions et déclarations sur iceluy. — *Ibid.* M. D. LXIII. In-8.

7. LA DECLARATION faite par le Roy de sa majorité, tenant son licit de justice en sa Cour de Parlement de Rouen, et Ordonnance par luy faite pour le bien et repos public de son peuple : et ce qu'il dict en ladicte cour avant la publication de ladicte Ordonnance. — *Paris*, *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXIII. Par commandement et privilege dudict Seigneur. In-8.

8. LETTRES patentes pour le restablissement des dismes et autres biens mal détenus, appartenant aux gens d'Eglise. — *Ibid.* M. D. LXIII. In-8.

9. LETTRES patentes et Commission du Roy, pour vendre et aliéner à perpétuité son hostel des Tournelles et d'Angoulesme assis à Paris, rue Saint-Antoine. — *Ibid.* M. D. LXIII. In-8.

40. ORDONNANCE du Roy sur le reglement des usaiges de draps, toilles, passemens et broderies d'or, d'argent et soye, et autres habillemens superflus : et encores sur la réformation des grosses chausses. Ensemble sur le transport des laines hors du royaume. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. LXIII. In-8.

41. DECLARATION faite par le Roy sur l'Edict de l'abréviation des procès. —

*Paris, Robert Estienne, Imprimeur du Roy. m. d. LXIII. In-8.*

42. DISCOURS au vray de la réduction du Havre-de-Grace en l'obéissance du Roy : Auquel sont contenus les articles accordez entre ledict Seigneur et les Anglois. — *Paris, par Rob. Estienne, Imprimeur du Roy. m. d. LXIII. In-8.*

Almeloveen, pag. 65, met ce livre à l'année 1643. Erreur qui n'est autre chose qu'une faute typographique.

---

M. D. LXIV.

1. LE CANTIQUE des Cantiques de Salomon, mis en vers françois selon la vérité hébraïque, par Pierre de Courcelles, de Candes en Touraine. Ensemble les Lamentations de Jeremie le prophete, avec l'Epistre d'iceluy. — *Paris, chez Robert Estienne, Imprimeur du Roy. m. d. LXIII. In-16.*

Avec beaucoup de musique.

2. DE MORIBUS in mensa servandis libellus, Joanne Sulpitio Verulano auctore, cum familiarissima, & rudi Juventuti aptissima elucidatione Gallicolatina Gulielmi Durandi. — *Parisiis ex officina Roberti Stephani, typographi Regii. m. d. LXIII. Idibus Junii. In-8.*

3. RUDIMENTA latinogallica, cum accentibus. — *Lutetiae, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii. m. d. LXIII. Idibus Aug. In-8.*

4. QVEROLVS, antiqua Comœdia, (Plauto perperam tributa) nunquam antehac edita, quæ in vetusto codice manuscripto Plauti Aulularia inscribitur. Nunc primum à Petro Daniele Aurelio luce donata, & notis illustrata. Ad illustriss. amplissimumque Cardinalem Odonem Castilionæum. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani. m. d. LXIII. Non. Octob. In-8.*

5. DECLARATION du Roy concernant le payement des sommes ordonnées par son edict de l'ayde et subvention des procès, avant que proceder par ses huisiers à l'exécution d'aucunes lettres de relief d'appel. — *m. d. LXIII. In-8.*

6. NOUVELLE Declaration du Roy sur l'edict de pacification des troubles de son royaume. — *Paris, Robert Estienne, Imprimeur du Roy. m. d. LXIII. In-8.*

7. EDICT et Ordonnance du Roy pour le bien et reiglement de la justice, et police de son Royaume. Avec la declaration et ampliation du dict Seigneur sur aucuns articles d'iceluy Edict. — *Paris, Robert Estienne, Imprimeur du Roy. m. d. LXIII. In-8.*

---

M. D. LXV.

1. PSALTERIUM Hebraicum. — *Parisiis, excudebat Robertus Stephanus. m. d. LXV. Non. Maii. In-16.*

2. SYRIACA Paraphrasis (Hebraico caractere) libelli Ruth, repurgata & punctis notata; cum Latina interpretatione & scholiis Joh. Merceri, ac ejus annotationibus de Noemi socru Ruth & de Booz atque aliis, tum ex Hebræis, tum ex nostris. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii. m. d. LXIII. Et à la fin : Anno m. d. LXV. xv. Cal. Febr. In-4.*

3. BIBLIA sacra latina. — *Parisiis, Robertus Stephanus. m. d. LXV. 2 vol. in-8.*

Je crois que c'est l'édition du premier Robert, 1545, avec de nouveaux frontispices; ce que je n'ai pu vérifier sur un exemplaire. C'est peut-être même un exemplaire de 1545, dont les signes numériques XLV auront été par mégarde changés en LXV dans quelque Catalogue.

4. ORDONNANCE de M. de Montmorency, gouverneur de Paris, concernant

la police pour le temps du caresme. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXV. In-8.

5. DE L'UTILITÉ et repos d'esprit en l'agriculture et vie solitaire, traité extrait de plusieurs auteurs, par un président du parlement de Bretagne. — Paris, Imprimé par Robert Estienne. M. D. LXV. In-8.

6. JOSEPHI Scaligeri Julii Cæsaris filii Conjectanea in M. Terentium Varronem de lingua latina. Ad nobiliss. & eruditiss. juvenem Ludovicum Castanæum Rupipozæum (La Rochezay). — Parisiis, ex officina Rob. Stephani typographi Regii. M. D. LXV. X. Cal. Septemb. In-8.

« In iis, præter multa alia egregia, Varronem in originibus verborum frequenter falli observat vir doctissimus. »

La Bibl. Lat., I, 121, d'où je fais cette citation, annonce le volume de manière à faire entendre qu'avec les notes de Scaliger se trouve le texte de l'auteur « Cum J. Sc. præclariss. Conjectaneis lucem viderunt (Varronis Libri) primùm Parisiis 1565, in-8. » Ce qui n'est pas exact, non plus que la mention, pag. 123, d'une édition de H. Est. de 1569. La première du texte est celle que l'on voit à l'année 1573.

7. HARANGUE au Roy Charles VIII, à la Royne, et aux hommes François, sur l'entretenement et reconciliation de la paix, et entrée dudit Seigneur en ses villes; par Gabriel Bounin, avocat à Paris, et lieutenant de Chasteauroux, en Berry. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXV. In-8.

#### M. D. LXVI.

4. DECALOGUS, hebraicè, cum Commentario R. Abraham Aben-Ezra: item Targum (Paraphrasis Chaldaica) Onkeli in Decalogum. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXVI. In-4.

En 1568 a été imprimée la version latine. Voyez ci-après, pag. 170.

2. PSALMORUM Davidis Paraphrasis poetica, nunc primùm edita, auctore Georgio Buchanano, Scoto, poetarum nostri sæculi facile principe. Ejusdem Davidis Psalmi aliquot (vi) à Th. B. V. (Theodoro Beza Vezelio) versi. Psalmi aliquot (xx) in versus item Græcos nuper à diversis translati. — Apud Henricum Stephanum et ejus fratrem Robertum Stephanum typographum Regium. Ex privilegio Regis. In-8.

A la fin est un cahier de 46 pages avec faux titre, et chiffré séparément, bien que faisant partie nécessaire du volume. Il contient les vingt Psaumes en vers grecs annoncés sur le titre, et dont les traducteurs sont Frédéric Jamot, Florent Chrestien, Henri Estienne, et un anonyme.

Ce volume sans date, mais qui ne peut être antérieur à 1561, puisque Robert y est qualifié *Typographus Regius*, doit avoir été imprimé de 1565 à 1569, pendant un des fréquents voyages de Henri Estienne à Paris. Il fut promptement suivi de l'in-16 qui reproduit cette même paraphrase, avec quelques différences dans les pièces accessoires, et Buchanan en fit à Edimbourg une autre réimpression, aussi de 1566. Dans un passage de sa préface, *Epistola ad Danielem*, il dit y avoir corrigé beaucoup d'erreurs: « Se multa typographorum errata, quædam etiam sua, non pauca mutavisse. » Et il l'engage à inviter Estienne à ne pas le réimprimer *inconsultò*. Effectivement, les erreurs communes à ces deux éditions des Estienne sont corrigées dans la réimpression in-16, qui se fit, en 1573, dans l'Imprimerie de Robert.

3. PSALMORUM Davidis Paraphrasis poetica, nunc primùm edita, auctore Georgio Buchanano, Scoto, poetarum nostri sæculi facile principe. Ejusdem Buchanani tragœdia quæ inscribitur Jephthes. Cætera ejus opera seorsum edita sunt. — Parisiis, apud Henricum Stephanum et ejus fratrem Robertum Stephanum typographum Regium. M. D. LXVI. In-16.

Une édition in-16, faite à Strasbourg d'après celle-ci, et en cette même année 1566, porte aussi sur son titre: *nunc primum edita*.

4. LE PREMIER livre des Considérations politiques de Roland Pietre, advocat en la Cour de Parlement à Paris. A Debonnaire, gentil-homme Jean d'Ansienville, &c. — Paris, Robert Estienne, Imprimeur du Roy. M. D. LXVI. In-8.

5. ARREST de la Cour de Parlement, portant condamnation capitale contre Simon du May. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXVI. In-8.

6. ALPHABETUM Hebraicum in quo diligentius & sincerius quàm antehac legendi ratio, ex Hebræis monumentis explicatur, adjecto ad tyrones exercendos Decalogo, ad hæc brevi accentuum tractatione quantum illis necessarium est: secunda editio. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXVI. X. Cal. April. In-8.

7. LIBER de accentibus Scripturæ auctore R. Juda fil. Balaam; hebraice, opera Joh. Merceri nunc primum editus. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXV. Et à la fin: Anno M. D. LXVI. Cal. Julii. In-4.

« ... Curaveram ante aliquot annos (dit l'éditeur J. Mercier dans sa préface), edendum fragmentum R. Juda ben-Bilham de accentibus trium librorum (Job, Proverb. et Psalm. C'est l'in-4. de Ch. Estienne, 1556.)... Post fragmentum illud nonnulla supererant quæ tibi nunc omnia damus... debes autem hæc omnia Matthæo Beroaldo hujus linguae apud Aureliam professore, qui ut ante fragmentum, sic nunc integrum opus nobiscum candide communicavit... è bibliotheca quam penes se habet... D. Vatabli... »

8. ALPHABETUM græcum, Regiis trium generum characteribus postremò excusum. — Lutetiae, Robertus Stephanus. M. D. LXVI. In-8.

9. RUDIMENTA Joannis Despauterii, cum accentibus. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXVI. In-8.

40. Loys le Caron: Panegyrique, ou Oraison de louange, au Roy Charles VIII

nostre souverain seigneur. Présenté à la Roine, mere du Roy. — Ibid. M. D. LXVI. In-8.

41. SENTENTIAE singulis versibus contentæ, juxta ordinem literarum, ex diversis poetis græcis. Quibus ex adverso respondet Latina versio. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani typographi Regii. M. D. LXVI. Mense Octobri. In-8.

Dans la Table manuscrite des Archives de la Chambre Syndicale, je vois, au 31 mai 1566, mention du privilège accordé à Robert Estienne pour l'impression de l'arrêt portant déclaration de l'innocence de l'amiral de Coligny. Cet arrêt n'aura pas manqué d'être imprimé en cette année 1566.

42. LA TRAGÉDIE de Jephthée, trad. du latin de G. Buchanan en vers français, par Cl. de Vesel. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXVI. In-8.

1<sup>er</sup> Cat. La Valliere, n° 2687.

43. LETTRES patentes du Roy, par lesquelles il défend à tous ses subjects, à peine de la vie et de confiscation de biens, de porter les armes, ny aider et secourir ceux du Pays-Bas, contre le Roy d'Espagne. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXVI. In-8.

#### M. D. LXVII.

4. JONAS, cum Commentariis R. David Kimhi à Fr. Vatablo recognitis, adjectis insuper scholiis Masoræ, & varia lectione, atque Indice locorum quos Kimhi citat, ex Talmud, per Joh. Mercerum. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXVII. In-4.

2. VETERES Romanorum leges a Lud. Charunda J. C. Parisiensi restitutæ, cum ejusdem commentariis, ad V. J. & ampliss. Michaellem Hospitalium Franciæ Cancellarium. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXVII. In-4.

3. RUDIMENTA Johannis Despauterii,

cum accentibus. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LXVII. In-8.

4. LA MANIERE de tourner en langue française les Verbes Actifs, Passifs, Gerondifs, Supins & Participes : aussi les Verbes impersonels, avec le Verbe substantif nommé SVM et le verbe HABEO. Reveu et corrigé en grande diligence. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXVII. In-8.

5. BREVIS pro dignitate philosophiæ Euclidæ tuenda Disquisitio Joannis Stenii Saxonis L. habita Lutetiæ in Longobardorum auditorio, loco præfationis, idibus Augusti. — *Lutetiæ*, apud *Robertum Stephanum*. M. D. LXVII. In-4.

6. PANEGYRIQUE II, ou Oraison de l'amour du prince, et obeissance du peuple envers luy. Au Roy Charles VIII. nostre souverain Seigneur. Par Loys le Caron Advocat en la Cour de Parlement à Paris. — *Ibid.* M. D. LXVII. In-8.

7. PANEGYRIQUE III. Du devoir des magistrats. Au Roy Charles VIII. nostre souverain Seigneur. Dedié à Messieurs de la Cour de Parlement de Paris, par Loys le Caron, advocat en icelle. Remerciement ou recognoissance à la Roine mere du Roy. par le même. — *Ibid.* M. D. LXVII. In-8.

On a vu que le premier de ces trois Panegyriques est de 1566.

8. GEORGI Buchanani Sylvæ, Elegiæ, Hendecasyllabi. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LXVII. In-46.

9. JACQUES Grevin : Proesme en vers sur l'histoire des François et hommes vertueux de la maison de Medici. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. LXVII. In-4.

Dédié par l'auteur à Catherine de Médicis.

Le volume ne porte point de nom d'auteur ; mais un exemplaire, sur lequel étoit

écrit : « Eruditiss. viro Domino Danieli Rogero D. D. Jacobus Grevinus medicus Parisiensis, » ne laisse pas d'incertitude à ce sujet ; ce qui, d'ailleurs, est confirmé par Draudius, Duverdiér, La Croix du Maine, et G. Colletet.

10. LE TROPHÉE d'Antoine de Croy, Prince de Portian, en vers ; par Ubert Phil. de Villiers. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. D. LXVII. In-4.

11. LE PREMIER des Meteores de Jan Antoine de Baif, en vers. — *Ibid.* M. D. LXVII. In-4.

Dédié par l'auteur à Catherine de Médicis.

12. LA MORT de Lucrece et de Virginia, femme et fille trespudiques, par le sieur de la Barte. — *Paris*, impr. par *Robert Estienne*. M. D. LXVII. In-8.

13. LE BRAVE, comédie de Jan Antoine Baif, jouée devant le Roy (Charles IX), en l'hostel de Guyse à Paris, le xxviii de Janvier M. D. LXVII. — *Paris*, imprimé par *Robert Estienne*. M. D. LXVII. In-8.

Imité du *Miles gloriosus* de Plaute.

14. DISTICHA de Moribus, nomine Cætonis inscripta, cum latina et gallica interpretatione. Epitome in singula ferè disticha. Dicta Sapientum, cum sua quoque interpretatiuncula. Omnia recognita, nonnulla adjecta, quædam immutata. — *Lutetiæ*, ex officina *Roberti Stephani* typographi Regij. M. D. LXVII. X. Cal. August. In-8.

15. LES EDICTS et Ordonnances des Roys François II. et Charles VIII. — M. D. LXVII. In-8.

16. ORDONNANCE du Roy pour la réformation et reiglement de la justice, tant ès Cours souveraines que inférieures, faites en l'assemblée des Princes et Seigneurs de son Conseil, des Députés des Cours de Parlement et Grand-Conseil, tenue à Moulins au mois de février 1566 ; ensemble les Déclarations, et interpré-

tations du Roy sur icelles, avec une table des matieres y contenues. — M. D. LXVII. In-8.

47. ORDONNANCE du Roy portant permission d'apporter à Paris toutes especes de vivres, &c. — M. D. LXVII. In-8.

48. — sur l'imposition du vin. — M. D. LXVII. In-8.

49. — par laquelle il révoque l'exemption de l'imposition du vin. — M. D. LXVII. In-8.

20. — sur le fait des résignations des offices, &c. — M. D. LXVII. In-8.

21. CREATION des treize offices de maistre de requestes, &c. — M. D. LXVII. In-8.

22. LETTRES du Roy à toutes personnes ayant bleds, &c. — M. D. LXVII. In-8.

23. ORDONNANCE du Roy pour les Protestants qui n'ont porté armes. — M. D. LXVII. In-8.

24. ORDONNANCE de MM. les Eschevins de Paris. — M. D. LXVII. In-8.

25. LETTRES patentes du Roy, des causes dont la connoissance est attribuée à MM. tenants les grands jours en la ville de Poitiers. — M. D. LXVII. In-8.

26. ORDONNANCES du Roy (Charles IX) concernant la police générale de son Royaume, arrêtées au Conseil du Roy tenu à Paris le 4 février 1567. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXVII. In-8.

Bibl. de la France, n° 48,000. On y dit que ces Ordonnances sont très curieuses, et s'occupent même des habits des femmes, des veuves et des filles.

---

M. D. LXVIII.

4. IN DECALOGUM Commentarius, doctrina et eruditione non carens, docti inter Hebræos Rabbini, Abraham cogno-

mento Ben-Ezra, interprete Joanne Mercero Hebræicarum literarum professore Regio. Item, Decalogus ut ab Onkelo Chaldæo paraphraste conversus est, per eundem Latinus factus. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani typographi Regij. M. D. LXVIII. Idib. April. In-4.

Le texte hébreu et la paraphrase sont à l'année 1566. Voyez p. 166.

2. ROLAND Pietre. Considerations politiques. — M. D. LXVIII. In-8.

Maittaire, citant ce livre d'après Almeloveen, n'a enregistré que l'édition de 1566. Ou c'est un oubli, ou il aura pensé que celle de 1568 n'existoit pas.

3. INSTITUTIONES linguæ Græcæ, Nicolao Clenardo authore. Pro cujus Meditationibus Latinis, Manuelis Moschopuli veteris Grammatici Græcum librum Περὶ γερῶν eruditissimum quo Græcia tota instituendis pueris uti consuevit, excudimus ad exemplaria Regiæ Bibliothecæ. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani typographi Regij. M. D. LXVIII. — Et à la fin : Absol. An. M. D. LXVIII. Cal. Julii. In-4.

4. DE recta et emendata Linguæ Græcæ pronunciatione, Thomæ Smithi Angli, tunc in Academia Cantabrigiensi publici prælectoris ad Vintoniensem Episcopum Epistola. — Lutetiæ, Robertus Stephanus. M. D. LXVIII. In-4.

5. DE recta et emendata Linguæ Latinæ scriptione Dialogus, Thomæ Smitho, Equestris ordinis Anglo authore. — Ibid. M. D. LXVIII. — A la fin : Idib. Nov. M. D. LXVII. In-4.

6. DE recta & emendata Linguæ Anglicæ scriptione Dialogus, Thomæ Smitho, Equestris ordinis Anglo authore. — Ibid. M. D. LXVII. — In fine. Id. Nov. M. D. LXVIII. In-4.

7. PORCIE, Tragedie françoise, par Robert Garnier, avec des Chœurs, représentant les guerres civiles de Rome, propre pour y voir dépeinte la calamité

de ce temps, dédiée à Estienne Poitiers, Seigneur de la Terrasse. — *Paris, Robert Estienne*. M. D. LXVIII. In-8.

8. EDICT sur la pacification. — *Paris, Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXVIII. In-8.

9. LETTRES du Roy, par lesquelles les Protestants soyent receus à faire leurs plaintes. — *Ib.* M. D. LXVIII. In-8.

10. ORDONNANCE de M<sup>r</sup> le duc de Bouillon pour le réglemeut de la justice de ses terres et seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jamectz, Raulcourt, Florengé, Florenville, Messancourt, Longues et le Saulcy. Avec les coutumes generales desdites terres et seigneuries. — *Paris*, impr. par *Robert Estienne*. M. D. LXVIII. In-fol.

---

M. D. LXIX.

1. NOVUM J. C. Testamentum gr. ex Bibliotheca regia. — *Lutetiæ*, ex officina *Roberti Stephani* Typographi Regij, typis regiis. M. D. LXVIII. — *A la fin* : Idib. Januar. M. D. LXIX. In-16.

J'ai vu des exemplaires de ce livre ayant sur le titre la date de 1568, et sur d'autres étoit celle de 1569.

Chez lord Spencer est un exemplaire sur vélin, venant de la Bibliothèque de De Thou. On le voit effectivement porté, en 2 volumes au tome 1<sup>er</sup>, page 6, du *Catal. Bibliotheca Thuanae*; mais il n'y est pas dit que l'exemplaire soit sur vélin. J'en trouve la précise indication ainsi écrite : *Imprimé sur vélin, relieure Grecque*, à la même page 6 de mon exemplaire de ce Catalogue, rempli d'additions manuscrites presque aussi considérables que l'imprimé, et qui, pour la plupart, sont de la main de son rédacteur, Joseph Quesnel, Bibliothécaire.

On ne voit point cet exemplaire sur vélin reparoître dans le Catalogue Soubise, qui, ainsi que chacun sait, contient une très grande partie des livres du Catalogue de 1679. Depuis long-temps ce Nouveau-Testament,

et un certain nombre d'autres livres, n'étoient plus dans cette Bibliothèque. Sur mon Catalogue, ces articles manquant sont barrés d'une ligne au crayon rouge, qui paroît être le résultat d'un recollement général auquel il auroit servi.

La reliure de cet exemplaire sur vélin, (dite *Grecque* sur la note que je viens de rapporter) est d'une beauté remarquable, et telle que M. Dibdin a cru convenable d'en donner la représentation en une gravure très soignée, page 485 du tome II<sup>e</sup> de son *Bibliographical Decameron*.

Lord Spencer a de cette édition un exemplaire imprimé sur papier bleu, qui, au témoignage de Dibdin, est de qualité et couleur fort peu attrayantes. Il est aussi enregistré à cette même page 6 du Cat. en une note mss. qui est biffée : on s'en sera défait comme ne méritant pas d'être conservé.

2. TRAITÉ de Grammaire Française (Par Robert Estienne). — *Paris, Robert Estienne*. M. D. LXIX. In-8.

3. GALLICÆ Grammatices libellus (ab Henrico Stephano latine versus). — *Parisiiis, Robertus Stephanus*. M. D. LXIX. — *A la fin* : Excudebat *Robertus Stephanus*. M. D. LXIX. Cal. Feb. In-8.

Réimpression des deux volumes de 1558. Il paroît qu'il s'en trouve des exemplaires au nom de François Estienne à Genève.

On en voit de celui-ci qui, de même que le *Traité de la Conformité*, ont sur le titre le nom de J. Du Puis. Il doit y en avoir aussi de la Grammaire en français.

4. TRAITÉ de la conformité du langage François avec le Grec, duquel l'auteur est Henri Estienne. — *Paris, Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXIX. In-8.

Copie de l'édition de Henri, sans date, que l'on rapporte à l'année 1565. A ce sujet, et aussi pour le long énoncé du titre, voyez ci-dessus, page 125.

Ce volume, imprimé par Robert, a sans doute été publié en société avec J. Du Puis, dont le nom est au titre d'une partie des exemplaires.

5. TUMBEAU de tres haulte, tres puis-

sante et tres catholique Princesse Madame Elizabeth de France, Royne d'Espagne : en plusieurs langues (en hébreu, grec, latin, &c.) recueilli de plusieurs sçavans personages de la France. — *Paris, Rob. Estienne, Imprimeur du Roy. M. D. LXXIX. In-4.*

6. SILLACH *Castraei Belli Musarumque muneribus instructissimi, animi corporisque dotibus ornatissimi, Tumulus, variis Poetarum inscriptionibus insignitus.*

Le Tombeau du Seigneur de La Chastre, dit de Sillac, gentilhomme nagueues orné des excellences du corps & de l'esprit, & garni de la cognoissance des lettres et armes : gravé d'inscriptions de divers Poètes. — *A Paris, par Robert Estienne, Imprimeur du Roy. M. D. LXXIX. In-4.*

Les vers suivans, d'Estienne Pasquier, ne font point partie de ce Recueil, ou *Tumulus*.

7. ESTIENNE Pasquier. Sonnets sur le Tombeau du Seigneur de La Chastre, dict de Sillac, &c. (en grec, latin et françois.) — *Paris, Rob. Estienne. M. D. LXXIX. In-4.*

#### M. D. LXX.

1. PHRASES Hebraicae, &c. quae in Veteri praesertim Testamento leguntur. — *Parisiis, Rob. Stephanus. M. D. LXX. In-8.*

Annoncé, sous cette date, dans le Catalogue de la foire de Francfort, d'octobre 1570. C'est, ou une édition nouvelle, ou plus probablement celle de 1558 avec un titre rajeuni. Voir ci-dessus, pag. 162, à cette même année 1558.

2. ESTIENNE Pasquier : Epitaphe de Gilles Bourdin, Seigneur d'Assy, Procureur général au Parlement de Paris, en plusieurs langues. — *Paris, Rob. Estienne. M. D. LXX. In-4.*

#### M. D. LXXI.

1. IMPERATORUM Theodosii, Valentiniani, Majoriani, Anthemii novellae Constitutiones XLII nunc primum in lucem editae a Petro Pithæo. — *Luletias, ex officina Roberti Stephani, in vico Bellovaco, è regione scholæ Decretorum. M. D. LXXI. In-4.*

2. PARAPHRASE du droict des dismes Ecclesiastiques et inféodées, par François Grimaudet, advocat du Roy au siege présidial à Anvers. — *A Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne (par sa veuve). M. D. LXXI. In-8.*

Le privilège de ce livre, réimprimé en 1574, s'énonce ainsi : « Par lettres patentes du Roy données à Blois, l'unzième jour de Septembre mil cinq cent soixante & onze, il est permis à Denize Barbé, veufve de feu Robert Estienne, en son vivant Imprimeur dudict Seigneur, &c. » Sur le titre est l'Olivier des Estienne, et leur devise ou épigraphe, *Noli altum sapere, sed time.*

Cette pièce authentique, et la publication de ce volume, en 1571 et 1574, au nom de la veuve, qui, en 1575, se remaria à Mamert Patisson, prouvent que, dès le onze Sept. 1571, Robert n'existoit plus, bien que quelques-uns, et Maittaire lui-même, page 515, trompés par les volumes que, jusqu'en 1588, on voit au nom de Robert ou avec sa marque, aient reculé jusqu'à cette année l'époque de sa mort. Je ne changerai cependant pas l'ordre établi dans les Nomenclatures antérieures à la mienné; et, notant ici que dès-lors Robert n'existoit plus, je laisse suivre sous son nom, jusqu'au dernier de 1588, les livres portant *apud Robertum Stephanum*, ou seulement sa marque, avec ou sans les mots *Oliva Roberti Stephani*.

Très probablement Mamert Patisson, qui, sur plusieurs de ses livres, déclare les imprimer *in officina Roberti Stephani*, y aura travaillé pendant plusieurs années, tantôt pour son compte personnel, *apud Patissonium*, tantôt pour le compte indivis de Robert III et Henri III, fils mineurs de Robert II, et héritiers de son symbole *Oliva Roberti Stephani*.

Dans les *Annales*, III, 754, Maittaire relève sa précédente erreur, et explique cette contradiction apparente en faisant ce Robert III fils de Robert II qui venoit de mourir, ce qui est exact, mais dont il ne se croyoit pas certain : « adeo ut ingenue fateor hac in re omnia adhuc videri obscura & incerta. »

## M. D. LXXII.

1. PREMIER livre des Mémoires des Comtes héréditaires de Champagne et de Brie : auquel est traité de l'origine des Ducs, Comtes, Palatins, Pairs, Seneschaux, Advoués, Vidames, & autres choses que ce sujet a de commun avec le général de la France (par Pierre Pithou). — *Paris*, de l'Imprimerie de Robert Estienne. M. D. LXXII. In-4.

## M. D. LXXIII.

1. FRAGMENTA quædam Papiniani, Pauli, Vlpiani, Gaji, Modestini, et aliorum veterum juris auctorum, ex integris ipsorum libris ante Justiniani Imp. tempora collecta, & cum Moysis legibus collata; ejusdem Imp. Justiniani novellæ Constitutiones tres; Juliani antecessoris C. P. dictatum de consiliariis; Juliani collectio de contutoribus; omnia nunc primum in lucem edita, ex bibliotheca P. Pithœi J. C. cujus etiam notæ adjectæ sunt. — *Lutetia*, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXXIII. In-4.

2. TRAGÉDIE de Jéphthé de George Buchanan, traduite par Florent Chrestien. — *Paris*, Impr. par Robert Estienne. M. D. LXXIII. In-8.

On voit aussi ce volume annoncé sous la date de 1553, chez Henri Estienne, ce qui est une double erreur, et pour le nom et pour la date.

3. HIPPOLYTE, Tragédie de Robert Garnier. — *Ibid.* M. D. LXXIII. In-8.

4. SÆTONIUS emendatus ex vetusto codice Memmiano. — *Ibid.* M. D. LXXIII. In-8.

C'est indubitablement l'édition de 1543, annoncée par erreur de 1573.

Au reste, ce précieux et excellent manuscrit, peut-être le meilleur connu de Suétone, avoit déjà très utilement servi pour l'édition de 1543.

5. RECUEIL des poincts principaux de la première et seconde remonstrances faites en la Cour de Parlement de Paris, à l'ouverture des Plaidoyeries, par Guy Du Four, seigneur de Pibrac, advocat du Roy. — *Paris*, de l'Imprimerie de Robert Estienne. M. D. LXXIII. In-8.

## M. D. LXXIV.

1. FR. GRIMAUDET, Paraphrase du droit des dixmes Ecclesiastiques et inféodées. Revue et corrigée pour la seconde impression. — *Paris*. M. D. LXXIII. In-8.

Par la veuve de Robert Estienne, comme pour l'édition précédente de 1571. Voyez ci-dessus, page 172.

2. NOUVELLE Declaration du Roy, sur l'Edict de la pacification des troubles. — *Paris*, Robert Estienne. M. D. LXXIII. In-8.

Si cette pièce n'est que la répétition de celle de 1564, elle aura été de nouveau promulguée et réimprimée à l'occasion des Lettres patentes qui suivent.

3. LETTRES patentes pour l'entretenement de l'Edict de la pacification des troubles pour le fait de la religion. — *Ibid.* M. D. LXXIII. In-8.

4. JOANNIS Sulpitii Verulani De moribus in mensa servandis Libellus, cum Gallico-Latina Gulielmi Durandi interpretatione. — *Parisiis*, ex officina Roberti Stephani, Typographi Regij. M. D. LXXIII. In-8.

5. JULII Cæsarî Scaligeri Poemata in duas partes divisa : Sophoclis Ajax stylo tragico translatus à Jos. Scaligero, cum quibusdam ejusdem epigrammatibus. — M. D. LXXIII. In-8.

Maittaire, Ann. III, 762, pense que cette édition sans nom de lieu ni d'imprimeur, est assez élégante pour devoir être attribuée à l'un des Estienne. Sa marque consistant en deux hommes, dont l'un plante un arbre que l'autre arrose, ayant en haut le nom hébreu de Dieu יהוה (*Jehovah*), n'est cependant point une des marques stéphanienues.

6. HIPPOLYTE, Tragédie avec des Chœurs, par Robert Garnier, dédiée à messieurs de Rambouillet, avec une Élégie à Nicolas Ronsard, sieur des Roches. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXXIII. In-8.

On a déjà vu une édition à l'année 1573. Je n'ai pu vérifier si véritablement il y en a eu deux.

7. CORNELIE, Tragédie, avec des Chœurs, par Robert Garnier, dédiée à M. de Rambouillet. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXXIII. In-8.

---

M. D. LXXV.

1. PSALMORUM Davidis paraphrasis poetica, authore Georgio Buchanano Scoto, poetarum nostri sæculi facile principe. Ejusdem Jephthes, tragœdia. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXXV. In-16.

2. LES PREMIERES OEUVRÉS de Philippe Des-Portes. — Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne. M. D. LXXV. In-4.

Nicron, et Goujet qui le copie, mettent en 1573 cette première publication des Poésies de Des-Portes; elle est de 1575. En 1573, Des-Portes étoit à la suite de Henri III, en Pologne, d'où il revint avant le prince, au printemps de 1574.

3. LETTRES du Roy au prevost de

Paris, pour faire garder l'Édict de pacification et autres concernant le fait de la religion. — Paris, Robert Estienne. M. D. LXXV. In-8.

4. ARREST de la Cour de Parlement contenant defences d'imprimer, ne vendre certains livres defenduz : et outre, d'imprimer nuls autres livres sans la permission du Roy, ou de la dicte Court. — Ibid. M. D. LXXV. In-8.

5. ARREST portant defences a tous Imprimeurs libraires et colporteurs, d'imprimer ne vendre livres sans estre reveuz et sans permission inserée. — Ibid. M. D. LXXV. In-8.

Les Grammairiens pourront ici remarquer que, dans trois de ces pièces officielles imprimées au même temps, par le même Imprimeur, homme savant et exact, le mot *defenses* est orthographié de trois façons différentes, *deffences*, *defences* et *defenses*, que le participe présent reçoit et ne reçoit pas l'S, marque du pluriel : *Lettres contenant*, *Lettres portants*. Le mot *Lettres* est ici féminin avec *patentes*, masculin avec *portants* : on disoit aussi et on a long-temps dit *Lettres Royaux*.

6. LETTRES patentes du Roy, portants defenses de ne vendre en public ne privé aucunes especes de chairs durant le caresme. — Ibid. M. D. LXXV. In-8.

7. ORDONNANCE de monseigneur de Montmorency concernant la police pour le temps du caresme. — Ibid. M. D. LXXV. In-8.

---

M. D. LXXVI.

4. Loys le Caron : Panegyrique au Roy Charles VIII. — M. D. LXXVI. In-8.

Je crois bien que cette pièce et la suivante, de 1577, mentionnées par Maittaire d'après un Catalogue (*Bibliotheca Cordesiana*) ne sont autres que celles des années 1566 et 1567, ainsi notées comme réimpressions, par une simple erreur de chiffres. Il

est peu probable qu'il y ait eu lieu de reproduire ces pièces adulatrices deux et trois années après la mort de celui qui en étoit l'objet.

2. LETTRES patentes du Roy renvoyant à la chambre du conseil du Parlement de Paris la connoissance de tous les procès concernant l'exécution de l'Edict de Pacification. — *Paris, Robert Estienne*. M. D. LXXVI. In-8.

3. LETTRES du Roy portant deffences a toutes personnes de ne violer les Edicts de pacification, majorité, &c. sur peine de la vie, avec injonction de repurger la ville de Paris des vacabons et gens inutiles. — *Ibid.* M. D. LXXVI. In-8.

4. LETTRES patentes du Roy, contenant inhibitions a ceux de la religion pretenduë reformée, de tenir ou faire tenir escolles publiques, pour instruire en leur religion les jeunes enfans. — *Ibid.* M. D. LXXVI. In-8.

5. ORDONNANCE du Roy catholique pour remedier aux pilleries et ruynes des temples et monasteres, &c., et donner ordre à l'emotion populaire, en ces pais d'embas. — *Ibid.* M. D. LXXVI. In-8.

---

M. D. LXXVII.

1. BIBLIA sacra, cum notis Fr. Vatabli et S. Pagnini. — M. D. LXXVII. 2 vol. in-fol.

Maittaire, *Ann.* III, 770, cite cette édition d'après La Caille, page 144, mais en ajoutant qu'il n'en a vu ailleurs aucune mention. Je n'ai jamais vu non plus cette Bible, et je doute de son existence.

2. NATURE verborum. — *Lutetiae, ex officina Roberti Stephani typographi Regii*. M. D. LXXVII. In-8.

3. PANEGYRIQUES au Roy Charles VIII. De l'obéissance du peuple au Roy, et du devoir des Magistrats, par Loys le Caron. — *Paris, chez Robert Estienne*. M. D. LXXVII. In-8.

Ainsi que je viens de le dire, je ne crois pas à cette réimpression.

4. CATONIS Disticha moralia. Laberii, P. Syri, & aliorum veterum Sententiæ, iambicis versibus singulis comprehensæ, cum aliis quibusdam; omnia ex veteribus libris emendatiora. — *Lutetiae, ex officina Roberti Stephani*. M. D. LXXVII. In-8.

Un édit du roi Henri III, de cette année 1577, mentionné dans la Table des Archives de la Chambre Syndicale, défend l'usage de la dorure pour les livres, autrement que sur la tranche. Je n'aperçois pas qu'il ait été fort obéi.

---

M. D. LXXX.

1. PSALMORUM Davidis paraphrasis poetica, autore Georgio Buchanano. Ejusdem Jephthes, tragœdia. — *Parisiis, in officina Roberti Stephani*. M. D. LXXX. In-16.

2. ALPHABETUM græcum. — *Lutetiae, ex officina Roberti Stephani*. M. D. LXXX. In-8.

3. RUDIMENTA Joannis Despauterii. — *Ibid.* M. D. LXXX. In-8.

4. DE OCTO orationis partium constructione libellus, cum commentariis Junii Rabirii. — *Lutetiae, Rob. Stephanus*. M. D. LXXX. In-8.

5. NATURE verborum, insertis vulgaribus exemplorum interpretationibus, ad puerorum utilitatem. — *Ibid.* M. D. LXXX. In-8.

6. PRIMA linguæ Latinæ elementa. — *Ibid.* M. D. LXXX. In-8.

7. LES MÊMES, en françois. — *Ibid.* M. D. LXXX. In-8.

8. COMMENTARIUS puerorum de quotidiano sermone, seu de emendatione

corrupti Sermonis, Maturino Corderio auctore. — *Lutetiae* ex officina *Roberti Stephani*. M. D. LXXX. In-8.

9. DISTICHA moralia Catonis, cum Gallica interpretatione, & declaratione Latina; hæc editio præter præcedentes non solum Matur. Corderii recognitionem, sed & Græcam Maximi Planudæ interpretationem habet. Dicta septem Sapientum, cum sua quoque interpretatione. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*, typographi Regii. M. D. LXXX. In-8.

---

M. D. LXXXII.

1. ÆLII Donati de octo partibus orationis libellus. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani* Typographi regii. M. D. LXXXII. In-8.

2. LES Déclinaisons des Noms & Verbes; ensemble, la manière de tourner les Noms, Pronoms, Verbes et Participes: des huit parties d'oraison: la manière d'exercer les enfans à décliner les Noms & Verbes. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXXXII. In-8.

---

M. D. LXXXIII.

1. RUDIMENTA Joannis Despauterii, cum accentibus. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*, Typographi regii. M. D. LXXXIII. In-8.

---

M. D. LXXXIV.

1. LES Déclinaisons des Noms & Verbes, &c. — *Paris*, de l'Imprimerie de

*Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXXXIII. In-8.

De cette édition et de celle qui porte l'année 1588, Maittaire, Ann. III, 791 et 800, dit: *Eadem omnino editio ac prius ann. 1582*. Entend-il que ce sont des réimpressions tout-à-fait conformes, ou que c'est une seule et même édition avec des titres deux fois renouvelés? C'est ce qui importe fort peu.

2. TERENTIUS. — M. D. LXXXIV. In-8.

Je n'ai jamais vu cette édition, et rien ne me prouve que ce n'est pas celle de 1534, annoncée de 1584, par erreur d'un chiffre dans le Catalogue qui aura servi d'autorité à Maittaire dans la Vie des Estienne. Elle ne se retrouve plus aux Annales, où sa place seroit tome III, page 790.

---

M. D. LXXXV.

1. ÆLII Donati de octo partibus orationis libellus, in Dialogi formam Latinam & Gallicam redactus, in gratiam puerorum. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*, Typographi Regii. M. D. LXXXV. In-8.

2. ÆLII Donati idem libellus, in Dialogi formam Latinam & Gallicam redactus, in gratiam puerorum. — Ibid. M. D. LXXXV. In-8.

3. RUDIMENTA Joannis Despauterii, cum accentibus. — Ibid. M. D. LXXXV. In-8.

4. RUDIMENTA Latinogallica, cum accentibus. — Ibid. M. D. LXXXV. In-8.

5. PRINCIPES & premiers élémens de la langue Latine, par lesquels tous jeunes enfans seront facilement introduits à la connoissance d'icelle. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, Imprimeur du Roy. M. D. LXXXV. In-8.

6. DISTICHA moralia, nomine Catonis inscripta: Cum Gallica interpretatione.

&, ubi opus fuit, declaratione Latina. Hæc editio præter præcedentes non solum authoris Maturini Corderii recognitionem, sed & Græcam Maximi Planudæ interpretationem habet. Dicta septem Sapientum Græciæ ad finem adjecta sunt, cum sua quoque interpretatiuncula. — Ibid. M. D. LXXXV. In-8.

Selon Maittaire, III, 795, *Eadem editio* que celle de 1577. Veut-il dire identiquement de même impression, ou bien une copie tout-à-fait pareille? Pour une telle et si peu importante vérification, ainsi que pour celle dont il est question ci-dessus, à la page qui précède, il faudroit avoir sous la main, et en même temps, un exemplaire de chacun de ces divers volumes.

---

M. D. LXXXVI.

1. PRINCIPIA linguæ latinæ. — *Lutetiæ, Robertus Stephanus*. M. D. LXXXVI. In-8.

2. RUDIMENTA prima Latinæ Grammatices. Modus examinandæ constructionis in oratione, Joanne Pellissone Condriensi authore. Cum accentibus, in adolescentulorum commodum. — *Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani, Typographi Regij*. M. D. LXXXVI. In-8.

Ce volume est effectivement bourré d'acents.

---

M. D. LXXXVII.

1. ÆLII Donati de octo orationis partibus Libellus. — *Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani, Typographi Regij*. M. D. LXXXVII. In-8.

2. LA maniere de tourner en Langue François les Verbes & Participes; revue & corrigée en grande diligence. —

*Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne, Imprimeur du Roy*. M. D. LXXXVII. In-8.

3. ROBERT ESTIENNE. Vers chrestiens présentez à Monsieur le comte Du Bouchage. — Ibid. M. D. LXXXVII. In-4.

Catal. de De Thou, t. II, p. 307.

4. HISTOIRE de Portugal comprise en vingt livres, dont les douze premiers sont traduits du latin de Jer. Osorio, Evesque de Sylves, les huit suivants prins de Lopez Castagnede : mise en François par S. G. S. (Simon Goulart, Senlissien.) — *Paris*. M. D. LXXXVII. In-8.

Ce volume, qui paroît être la réimpression de l'in-fol. de 1581, est ainsi indiqué au Catal. *Bib. Thuanæ*, tome I<sup>er</sup>, pag. 336, additions manuscrites. Je dois noter qu'il n'y est pas dit que ce volume, imprimé à Paris, appartienne à l'un des Estienne; aussi n'est-il placé ici que par conjecture, et comme réimpression de l'in-fol.

---

M. D. LXXXVIII.

1. LES Déclinaisons des Noms et Verbes que doivent sçavoir entièrement par cœur les enfans, ausquels on veult bailer entrée à la langue Latine. Ensemble la maniere de tourner les Noms, Pronoms, Verbes tant Actifs que Passifs, Gerondifs, Supins & Participes : les Verbes, Sum, Volo, Nolo, Malo, Fero, Edo es, Fio, Possum, Memini : aussi les Impersonnels. Des huit parties d'Oraison. La maniere d'exercer les enfans à décliner les Noms et les Verbes. — *Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne, Imprimeur du Roy*. M. D. LXXXVIII. In-8.

Voyez ci-dessus, page 176.

## MAMERTUS PATISSONIUS.

M. D. LXVIII.

1. Hymne Génethliaque d'Antoine Caracciolo, Prince de Melphe, sur la naissance du comte de Soissons, fils du Prince de Condé et de Françoise d'Orléans.

Autre Génethliaque, sur la même naissance, par Florent Chrestian. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXVIII. In-4.

Cette date de 1568 paroît être trop reculée, et il se pourroit bien qu'il fallût mettre 1578. Il est vrai que Caracciolo, auteur de la première pièce, mourut en 1569, mais elle a pu être imprimée après sa mort. Les vers de Florent Chrestian (le Jugement de Paris, dialogue joué à Anguien-le-François), l'avoient déjà été aussi à Paris, en 1567, in-8. N'est-il pas possible que Duverdier ou Draudius, autorités sur lesquelles s'appuie Maittaire, aient mis un 6 au lieu d'un 7 ? Il seroit un peu étonnant qu'après cette première impression, Patisson fût resté six années sans rien produire.

M. D. LXXIV.

4. Le premier volume des Œuvres et Meslanges poétiques d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin. — A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue S. Jacques, à l'enseigne du Chesne Verd, et Mamert Patisson, rue S. Jean de Beauvais, devant

les escholes de Décret. M. D. LXXIII. Le vi jour de Nov. In-4.

Avec une préface historique de Charles De La Mothe, Conseiller au Grand-Conseil.

Ce premier volume, qui n'a point eu de second, contient trois pièces : *Cléopâtre*, tragédie ; *Eugène*, comédie en vers de 8 syllabes, et *Didon*, tragédie.

M. D. LXXV.

4. Les quatre livres de la Venerie d'Oppian Poete grec d'Anazarbe, traduits en vers françois par Florent Chrestian. — Paris, Imprimerie de Robert Estienne, par Mamert Patisson. M. D. LXXV. In-4.

2. HIPPOCRATIS Prognosticon Latina Ecphrasis ex mente Galeni, auctore P. Blondello Calexio Juliodunensi medico regio : Hippocratis jurisjurandi Ecphrasis Latina, per eundem. — *Luletia, Mamertus Patissonius*, In ædibus Roberti Stephani, in vico Bellovaco, è regione scholæ Decretorum. M. D. LXXV. In-4.

3. LES ŒUVRES poétiques d'Amadis Jamyn. — Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne, par Mamert Patisson. M. D. LXXV. In-4.

4. AMADIS Jamyn, Œuvres poétiques. — M. Patisson. M. D. LXXV. In-4.

Catal. du Baron de V. 1839, n° 454.

5. PETRONIUS Arbitrator cum notis doctorum virorum.—*Lutetiae*, apud Mamertum Patissonium. M. D. LXXV. In-4.

Edition inserite dans les listes de Maittaire, pag. 56 et 117, d'après la *Bib. Cordesiana*. Mais il reconnut ensuite son erreur; car on ne revoit pas dans les Annales cette édition créée par une faute de chiffres, 1575 pour 1577, et qui n'existe pas plus en in-4. qu'en in-12 ou in-16.

M. D. LXXXVI.

4. LEÇONS de perspective positive, par Jacques Androuet du Cerceau, architecte. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXXVI. In-fol. fig.

2. M. VERRII Flacci quæ extant, et Sex. Pompei Festi de Verborum significatione libri xx. Josephi Scaligeri Julii Cæsaris F. in eisdem libros castigationes recognitæ et auctæ.—*Lutetiae*, apud Mamertum Patissonium in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXVI. In-8.

Les fragments de Verrius Flaccus n'occupent que treize pages, au commencement du volume. Les notes de Scaliger ont un titre particulier et une numération séparée.

3. ANTONII Mureti J. C. et civis R. Hymnorum sacrorum liber, jussu serenissimi Gulielmi, Ducis Mantuæ, &c. conscriptus. Ejusdem alia quædam Poematia. — *Lutetiae*, apud Mamertum Patissonium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXVI. In-46.

Sans doute copié sur l'édition aldine du même temps.

4. Les amours & nouveaux échanges des pierres précieuses, vertus & propriétés d'icelles: Discours en vers de la Vanité, pris de l'Ecclesiaste; Eclogues sacrées prises du Cantique des Cantiques; par Remy Belleau. — Paris, Mamert Patisson, au logis de Rob. Estienne. M. D. LXXXVI. In-4.

M. D. LXXXVII.

4. CATULLI, Tibulli, Propertii, nova editio. Josephus Scaliger Jul. Cæsaris F. recensuit. Ejusdem in eisdem castigationum liber, ad Cl. Puteanum Consiliarium Regium in suprema Curia Parisiensi. — *Lutetiae*, apud Mamertum Patissonium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXVII. In-8.

2. CARMINUM Jani Antonii Baifii Liber I. — *Lutetiae*, apud Mamertum Patissonium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXVII. In-16.

3. REMIGII Bellaquei Poetæ Tumulus (ab amicis constructus). — *Lutetiae*, apud Mamertum Patissonium, ex officina Roberti Stephani. M. D. LXXXVII. In-4.

Dans ce recueil de poésies grecques, latines et françoises, sont quatre vers grecs de Robert en l'honneur du défunt.

4. LES ŒUVRES poétiques d'Amadis JAMYN. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXXVII. In-42.

Cat. Techener, 2 avril 1839, n° 240.

5. LES Larmes funebres de Christophe Du Pré, Parisien, Sieur de Passy, contenant 75 sonnets et 3 Odes sur le trespas de sa femme. — Paris, imprimé par Mamert Patisson. M. D. LXXXVII. In-4.

6. RECUEIL des plus notables sentences de la Bible, traduites par quatrains en maniere de proverbes à la consolation des dévots esprits: et notamment des Religieux, pour se dresser et maintenir au point de leur estat, qui est en fuyant le monde, se tenir près de Dieu. Avec trois exemples de la constance de Matathias, Eleazar, des Sept freres et leur mere. Ensemble dix sonnets sur le triomphe de la vérité, pris du troisieme livre d'Esdras: par Frère Anselme du Chastel, Celestin. — Paris, Mamert Patisson, au logis de Robert Estienne. M. D. LXXXVII. In-4.

7. PETRONII Arbitri Satyricon ex veteribus libris emendatus et amplius. — *Lutetiae apud Mamertum Patissonium*. M. D. LXXVII. In-16.

Cette petite édition, dans laquelle la réunion des fragments est plus ample que dans les précédentes impressions de ce livre, est cependant bien inférieure à celle du même Patisson, 1587, in-12. Toutes deux sont rares.

On a mal-à-propos placé à cette année 1577 une édition in-8. de *Seevole Sammarthani Carmina*, qui n'existe pas. En 1575, Fed. Morel en a imprimé un premier Recueil, augmenté dans des réimpressions ultérieures qui ne sont ni de Patisson, ni d'un Estienne. Le volume de Patisson, 1587, in-8., n'en contient qu'une partie, avec le poème *Pædotrophia*.

M. D. LXXVIII.

4. DISCOURS du temps, de l'an et de ses parties, par Pontus de Tyard, Sr de Bissy. — *Paris, Mamert Patisson*, Imprimeur du Roy, au logis de *Robert Estienne*. M. D. LXXVIII. In-4.

La première édition de cet ouvrage est de Lyon, J. de Tournes, 1556, in-8.

2. DEUX Discours de la nature du Monde, & de ses parties; à sçavoir, le premier curieux traittant des choses matérielles, & le second curieux des intellectuelles; par Pontus de Tyard, Seigneur de Bissy; avec un avantdiscours sur l'un et l'autre curieux par J. D. Du Perron, professeur du Roy aux langues, aux mathématiques, & en la philosophie. — *Ibid.* M. D. LXXVIII. In-4.

La première édition est de Lyon, J. De Tournes, 1557, in-4. Celle-ci est augmentée.

3. HIPPOCRATIS de capitis vulneribus Liber, Græce, ex castigatione Jos. Scalligeri; & Latine, ex interpretatione & cum commentario Franc. Vertuniani doctoris Medici Pictaviensis. — *Lutetiae*,

apud *Mamertum Patissonium* Typographum Regium, in officina *Rob. Stephani*. M. D. LXXVIII. In-8.

Je ne vois aucun autre volume grec imprimé par Patisson.

4. FRANCISCI Ulmi Pictaviensis doctoris medici de liene Libellus. — *Lutetiae*, apud *Mamertum Patissonium*, Typographum Regium, in officina *Roberti Stephani*. M. D. LXXVIII. In-8.

5. MAR. Tul. Ciceronis Epistolæ familiares, nunc primum collatis aliquot exemplaribus, emendatæ: adjectis singularum epistolarum argumentis. — *Lutetiae*, apud *Mamertum Patissonium*, Typographum Regium, in officina *Rob. Stephani*. M. D. LXXVIII. In-24.

6. E.EDEM. — *Ibidem*. In-8.

7. LES OÈuvres poétiques de Remy Belleau, en deux tomes. — De l'Imprimerie de *Mamert Patisson*, Imprimeur du Roy, au logis de *Robert Estienne*. M. D. LXXVIII. 2 vol. in-12.

Ces deux volumes ont de plus que l'in-4. de 1576, La Bergerie, Apparences d'Arat (*Arati Phænomena*), Odes d'Anacréon, des poésies, et la Reconneue, Comédie en cinq actes, en vers. Les deux volumes de 1585 sont, je crois, conformes à ceux-ci. La Comédie de la Reconneue se trouve aussi séparément, 1578, in-12.

8. LES premières OÈuvres de Philippe Des-Portes au Roy de France et de Pologne, reveues, corrigées et augmentées en ceste dernière impression. — *Ibid.* M. D. LXXVIII. In-12.

9. MARC Antoine, Tragédie de Robert Garnier, avec des chœurs, dédiée à M. de Pibrac. — *Paris, Mamert Patisson*. M. D. LXXVIII. In-8.

10. LA Troade, Tragédie du même, avec des chœurs, dédiée à Regnaud de Beaune, Evêque de Mende, ensuite Archevesque de Bourges. — *Paris, Mamert Patisson*. M. D. LXXVIII. In-8.

11. EDICT sur la création des con-

trerolleurs & greffiers des traictes domaniales. — Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, chez Robert Estienne. M. D. LXXVIII. In-8.

## M. D. LXXIX.

1. In Cosmopœiam, ex Genesis 1. 2. 3. & 5 cap. Paraphrasis, non procul à contextu Hebraico recedens, cum annotationibus; auctore Petro Picherello, Firmit-Auculphæo. — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium Typographum regium in officina Roberti Stephani. M. D. LXXIX. In-4.

2. JEAN DAVY Du Perron. Avant-discours sur l'un et l'autre curieux (discours) de Pontus de Tyard. — M. D. LXXIX. In-4.

Maittaire, d'après *Draudii Biblioth.*, cite cet Opuscule à l'année 1578, et encore en 1579. J'ignore s'il y a deux éditions du volume de Pontus de Tyard que l'on voit à l'année 1578; mais je crois certain que l'Avant-discours de Du Perron n'a été imprimé qu'avec les écrits auxquels il sert d'introduction ou préface.

Jean étoit frère de Jacques, le Cardinal, et lui succéda à l'archevêché de Sens.

3. PROIECT du livre intitulé de la Precellence du langage François. Par Henr Estienne.

Le Livre au Lecteur :

Je suis joyeux de pouvoir autant plaire [plaire. Aux bons François, qu'aux mauvais vœux des-

Avec une Epître au Roi Henri III, et une préface au Lecteur, l'une et l'autre de Henri, et fort longues.

— Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy. M. D. LXXIX. In-8.

Il y a de ce livre des exemplaires en papier fort : ils sont rares.

4. M. MANILIJ Astronomicon libri quinque. Josephus Scaliger Jul. Cæs. F. recensuit ac pristino suo ordini restituit. Ejusdem Jos. Scaligeri Commen-

tarius in eosdem libros, et Castigationum explicationes. — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXIX. In-8.

Dans une lettre à Rollin, qui se trouve au tome premier de ses Opuscules, on lit à propos de cette édition, une boutade, qui, pour être d'un littérateur d'ordre assez peu relevé (Desforges-Maillard connu un instant par des poésies publiées sous le faux nom de M<sup>lle</sup> Malcras de la Vigne), n'en a pas moins de justesse, et pourroit, tout aussi bien qu'à Jos. Scaliger, s'appliquer à beaucoup de ses confrères ou rivaux en annotations. Après avoir recommandé le poète Manilius à Rollin, qui ne l'a point admis dans ses notices sur les poètes grecs et latins, placées vers la fin de son Histoire ancienne, Desforges ajoute : « Mon exemplaire de Manile est imprimé chez Mammert Patisson : le texte est suivi des notes de Joseph Scaliger. C'est, selon moi, le commentateur le plus pédant et le plus ridicule qui fut jamais. Au lieu de m'expliquer naturellement les endroits les plus difficiles, il vient m'étaler pompeusement une ample érudition grecque. N'est-il pas misérable de rendre sans nécessité du latin par du grec? Et si je ne sais pas le grec, je jette au feu le Commentaire que j'avois acheté pour m'éclaircir le texte latin, et non pour m'éclaircir dans le labyrinthe de Crète. . . . »

5. GEORGH Buchananani Scoti Poetarum nostri sæculi facile principis Elegiarum liber 1. Sylvarum liber 1. Ejusdem Buchananani Tragœdia, quæ inscribitur Baptistes, sive Calumnia. — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium Typographum Regium in officina Roberti Stephani. M. D. LXXIX. In-16.

6. JEPHTHES et Poemata alia, cum Psalmis Georgii Buchananani. — Ibid. M. D. LXXIX. In-16.

7. LES Œuvres poétiques de Scévole de Sainte Marthe. — Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, au logis de Robert Estienne. M. D. LXXIX. In-4.

8. LES Œuvres d'Amadis Jamyn, secrétaire et lecteur ordinaire de la Cham-

bre du Roy, reveues, corrigées et augmentées en ceste dernière impression. Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy. M. D. LXXIX. In-4.

Edition plus ample que l'In-4. de 1575.

9. ANTIGONE ou la Piété, Tragédie de Robert Garnier, avec des chœurs, dédiée à Barnabé Brisson, Président en la cour de Parlement. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXIX. In-8.

10. LA Troade, Tragédie, du même. — Ibid. M. D. LXXIX. In-4.

Maittaire, Ann. III, 778.

11. LES Premières Œuvres de Philippe Des-Portes, corrigées et augmentées. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXIX. In-4.

12. DISCOURS d'Antoine Le Pois, Conseiller & médecin du Duc de Lorraine, sur les Médalles et Graveures antiques, principalement Romaines, avec une exposition particulière de quelques planches ou tables (qui sont vingt) estans sur la fin de ce livre. — Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, au logis de Robert Estienne. M. D. LXXIX. In-4.

Il y a obligation de répéter ici ce qui se trouve dans beaucoup de livres : que l'une des gravures, celle du verso de la page 146, qui représente un homme armé d'un très gros Priape, est quelquefois, ou mutilée, ou même supprimée.

---

M. D. LXXX.

4. M. FAB. Qvintiliani Declamationes, quæ ex CCCLXXXVIII. supersunt, CXLV. ex vetere exemplari restitutæ. Calpurnii Flacci excerptæ X. Rhetorum minorum LI. nunc primùm editæ. Dialogus de Oratoribus, sive de caussis corruptæ Eloquentiæ. Ex Bibliotheca P. Pithœi, (cum ipsius Pithœi variis lectionibus, emendationibus & notis.) — Lutetiae,

apud Mamertum Patissonium Typographum Regium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXX. In-8.

2. SÆVOLE Sammarthani Pædotrophiæ libri duo priores : reliquos libros nondum author absolvit. — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium. M. D. LXXX. In-8.

3. JOANNIS Thuani, Regis consiliarii, & libellorum supplicum in Regia Magistri, Tumulus. — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXX. In-4.

4. LES Tragédies de Rob. Garnier, Conseiller du Roy et de Monseigneur, frere unique de sa Majesté, Lieutenant général Criminel au Siege Présidial & Séneschaussée du Maine. Nouvellement reveues et corrigées. — A Paris, par Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, au logis de Rob. Estienne. M. D. LXXX. — Antigone, ou la Piété, Tragédie de Robert Garnier, &c. — Ibid. M. D. LXXX. In-4.

Ce volume contient six tragédies : *Porcie*, *Hippolyte*, *Cornélie*, *Antoine*, *la Troade* et *Antigone*; cette dernière avec un titre exprès, et de nouveaux chiffres. En 1582, deux autres pièces, *Bradamante* et *les Juives*, furent ajoutées à ce même volume, dont il se peut que quelques exemplaires aient reçu un titre de 1582. M. Brunet établit l'existence d'une édition de 1582, véritablement réimprimée, commençant par *Bradamante*, et n'ayant pas *les Juives*. Elle a 302 feuillets chiffrés, tandis que celle de 1580, n'en a que 206, plus 4 de préliminaires, et 51 pour *Antigone*, sans compter ceux de *Bradamante* et des *Juives*.

Une édition nouvelle, de 1585, contient le recueil complet des huit pièces de cet auteur, dont pendant une cinquantaine d'années la vogue fut telle que M. Brunet en compte quarante éditions; et peut-être quelques-unes ont-elles encore échappé à ses soigneuses recherches.

Maittaire, Ann. III, 780, place ici une édition in-8. d'*Antigone*, ce qui feroit en

cette même année deux éditions, l'une in-12, que j'ai eu mains et l'autre in-8.

5. ANTIGONE, ou la Piété, Tragédie de R. Garnier, &c. — Ibid. M. D. LXXX. In-8.

6. SEDECIE ou les Juives, Tragédie par R. Garnier, avec des chœurs, dédiée à M. le Duc de Joyeuse, Amiral de France. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXX. In-8.

7. BRADAMANTE, Tragi-Comédie de R. Garnier, sans chœurs, dédiée au chevalier de Cheverny. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXX. In-8.

C'est le premier ouvrage qui ait porté le titre de tragi-comédie.

Dans quelques catalogues on voit la réunion de ces trois pièces in-8., annoncée comme *Tragédies de R. Garnier*, ce qui pourroit faire croire à une édition complète de 1580, en in-8, qui n'existe point.

## M. D. LXXXI.

1. TRACTE de la Dissolution du mariage par l'impuissance et froideur de l'homme ou de la femme (par Antoine Hotman). — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXXI. In-8.

Première édition, peu commune.

2. CLAUDII Bineti Bellovacii ad Deum Opt. Max. Oratio metrica pestilentiae tempore. — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium Typographum Regium in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXI. In-4.

3. CLAUDII Goinæi Ecclesiae Bellovacensis Decani, Cera. — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium in officina Rob. Stephani. M. D. LXXXI. In-4.

4. RECUEIL de l'origine de la langue et poésie française, ryme et Romans. Plus les noms et sommaires des OEuvres de CXXVII poètes françois, vivans avant

l'an M. ccc. Par Claude Fauchet, Président en la Cour des Monnoyes. — Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, au logis de Rob. Estienne. M. D. LXXXI. In-4.

5. PIERRE Pithou, Mémoires des Comtes héréditaires de Champagne et de Brie, &c. — Paris, Mamert Patisson, M. D. LXXXI. In-8. et In-4.

Pour l'entier énoncé du titre, voyez ci-dessus, page 173, à l'édition de 1572.

In-8., Catal. Soubise, n. 7293, et in-4., Bibl. de la Fr. n. 34215.

## M. D. LXXXII.

1. PETRI Angelii Bargæi historici & poetæ regii Syriados liber primus & secundus & ejusdem argumenta in omnes (scilicet XIII.) — Lutetiae, apud Mamertum Patissonium Typographum Regium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXII. In-fol.

Les arguments qui sont ici mentionnés sont en vers, et occupent quatre pages et demie en tête de la première partie.

2. EJUSDEM Syriados Liber tertius et quartus. — Ibid. M. D. LXXXII. In-fol.

3. OTHONIS Turnebi (Adriani filii) in suprema curia Parisiensi Advocati Tumulus. — Ibid. M. D. LXXXII. In-8.

L'un des trois fils du savant Imprimeur Adrien Turnèbe, savant lui-même, et mort à 28 ans 9 mois. Il est nommé Odet par La Caille, p. 130; Odon, dans *Adr. Turnebi Vita*; et Othon, dans les *Ann. Typ.*, III, 785. J'ai lieu de croire Maittaire exact, parce qu'il rapporte l'avis placé en tête du livre par la mère et les deux frères d'Othon. Adrien, l'un des deux, est l'auteur de ce Recueil.

Maittaire fait aussi remarquer cette diversité de noms.

4. LES OEuvres d'Amadys Jamyn, secrétaire et lecteur ordinaire de la Chambre du Roy, reveues, corrigées et aug-

mentées en ceste dernière impression.—  
*Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, au logis de Robert Estienne. M. D. LXXXII. In-42.*

C'est l'édition de l'année 1579, qui reparoit ici avec un nouveau titre.

A ce volume in-42 il faut en joindre un second, de 1584, chez Félix le Manguier et un troisième, de même date, contenant des discours académiques.

5. BALLET comique de la Rbyne fait aux nocces de Monseigneur le Duc de Joyeuse et de Mademoiselle de Vaudemont, par Baltazar de Beaujoyeux. — *Paris, Adrien le Roy, Robert Ballard, & Mamert Patisson, Imprimeurs du Roy. M. D. LXXXII. In-4.*

Représenté au Louvre avec pompe, ce ballet, où figurèrent de grands Seigneurs et de grandes dames, et réservé pour la Cour, y eut un grand succès. Les vers sont du Sieur de La Chesnaye, aumônier du Roi. La musique, dont les auteurs sont Battazarini, habile violoniste piémontois, Beaulieu et Salmon, maîtres de musique de Henri III, est fort bonne pour le temps. Jusque-là, rien de semblable n'avoit été représenté en France, et l'on peut dire que le *Ballet comique de la Roynne* prépara l'établissement de l'Opéra.

6. LES Tragédies de Robert Garnier : Bradamante, Porcie, Hippolyte, Cornélie, M. Antoine, La Troade, Antigone, toutes imprimées en un volume. — *Paris, Patisson. M. D. LXXXII. In-42.*

Sept pièces, voyez à l'édition in-42 de 1580.

7. JOSEPHI Scaligeri Epistola adversus barbarum poema (Francisci) Insulani patroni clientis Lucani. *Parisiis, apud Mamertum Patissonium. M. D. LXXXII. In-4.*

---

M. D. LXXXIII.

4. ORAISON funebre, prononcée en l'Eglise Saint André des Arcs, es obsèques de feu messire Christophle De Thou,

en son vivant Chevalier, Conseiller du Roy nostre Sire en son Conseil privé & d'État, & premier Président en sa Cour de Parlement, par M. Jean Prevost, Docteur en la Faculté de Théologie, Chanoine Théologal, & Archiprestre de Saint Severin, le 14 novembre 1582. — *Paris. M. D. LXXXIII. In-4.*

2. VINI Ampliss. Christophori Thuani (primarii Præsidis) Tumulus.—*Lutetiae, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium, in officina Roberti Stephani. M. D. LXXXIII. In-4.*

In Jac. Aug. Thuani  
Emerii pietatem.

Cui prisca est pietas, eni virtus aurea cordi,  
Dum tanet Aenean, et canet Emerium :  
Ex ardente rogo tulerit quod uterque parentem :  
Sustulerit ille humeris, sustulit hic numeris.

Jusqu'au décès de son père, J. A. De Thou, troisième fils, l'historien, étoit nommé M. d'Aimery.

3. UGOLINI Verini poetæ Florentini de illustratione Florentiæ libri tres, versibus heroicis, nunc primum in lucem editi, ex bibliotheca Germani Audeberti Aurelii, cujus labore atque industria multæ manuscripti lacunæ repletæ, ac multi loci partim corrupti, partim vetustate exesi restituti sunt. — *Ibid. M. D. LXXXIII. In-fol.*

4. LES Premières Œuvres de Philippe Des-Portes.—*Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXXIII. In-42.*

5. LES Œuvres et Meslanges poétiques d'Estienne Jodelle, sieur du Ly-modin. Reueués et augmentées en ceste dernière édition.—*A Paris, chez Nicolas Chesneau... et chez Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, chez Robert Estienne. M. D. LXXXIII. In-42.*

Après 288 feuillets de texte chiffrés, sur le dernier desquels on lit : *Fin du premier volume*, viennent dix autres, cotés 289 à 298 (le dernier 294, par erreur de chiffre), non mentionnés dans la table, et qui ne sont pas dans tous les exemplaires. Ils contiennent : Ode au

comte d'Alcinois (Nicolas Denisot), et plusieurs autres poésies.

Ce premier volume n'a pas eu de second : bien complet il est fort rare, et s'est, dans ces derniers temps, payé un prix considérable. On en voit des exemplaires dont le titre est au nom du libraire Robert le Fizelier.

6. JOSEPHI Scaligeri Opus de emendatione temporum. — *Luletiae*, apud *Mamertum Patissonium*, Typographum Regium, in officina *Roberti Stephani*. M. D. LXXXIII. Cal. Aug. In-fol.

5. (J. A. Thuani) HIERACOSOPHION sive de re accipitraria libri tres (cum Epistola J. Aug. Thuani) ad Ampliss. V. Philippum Huraltum Chevernium Franciæ Cancellarium. — Ibid. M. D. LXXXIII. In-4.

Celui-ci de même en grand papier, à la Bibl. du Roi, mais sali et gâté à l'incendie de la Bibl. de Saint-Germain-des-Près.

Voyez à la page 187, année 1587.

6. LES Vers du Sieur de Pybrac. — Ibid. M. D. LXXXIV. In-4.

## M. D. LXXXIV.

4. ORAISON funebre faite et prononcée par Ant. Prevost de Sanzac, Patriarche Archevesque de Bourges, au service et grande messe par luy célébrée au Quarantain et obseques de feu dame Anne De Thou, femme de Messire Philippes Hurault, Vicomte de Cheverny, Chancelier de France, audict lieu de Cheverny, le 26 Oct. 1584 (et Vers à ce sujet). — *Paris, Mam. Patisson*. M. D. LXXXIV. In-4.

2. ORAISON funebre de Madame (la Chanceliere) de Cheverny, Anne De Thou, par Renaud de Beaune (depuis Archevesque de Bourges.) — Ibid. M. D. LXXXIV. In-4.

3. GEORGH Buchanani Scoti Franciscanus et fratres. Elegiarum liber 1. Silvarum liber 1. Hendecasyllabon liber 1. Epigrammaton libri III. De Sphaera Fragmentum. — Ibid. M. D. LXXXIV. In-8.

4. SC.EVOLE Sammarthani Pædotrophæ libri tres (versibus heroicis) ad Henricum III. Galliæ et Poloniæ Regem. — *Luletiae* apud *Mamertum Patissonium*, Typographum Regium, in officina *Roberti Stephani*. M. D. LXXXIII. In-4.

Noté en grand papier, ainsi que le suivant, dans mes additions manuscrites du Catal. de De Thou.

## M. D. LXXXV.

4. HOMILIES de Pontus de Tyard sur l'Oraison Dominicale. — *Paris, Mamert Patisson*. M. D. LXXXV. In-42.

La famille de cet évêque a depuis écrit son nom Thyard; une autre du même nom, et qui est, je crois, d'une branche cadette, écrivait encore dernièrement Thiard; mais les livres de Pontus portent Tyard. Il étoit évêque de Châlons S. S. depuis 1578.

Ce nom de baptême *Pontus* dont le Saint seroit probablement aussi introuvable dans les pieuses légendes que celui d'Amadis, &c. &c., et dont l'origine paroît être le très ignoré roman *du noble roy Pontus et de la belle Sidoine*, a donné lieu à une plaisanterie racontée par Nicéron d'après le *Menagiana*, et que je vais reproduire ici; ne seroit-ce que pour interrompre un peu l'inévitable monotonie de ces longues nomenclatures.

« Pontus de Tyard étant à la cérémonie d'un baptême en qualité de parrain, le curé faisoit difficulté de nommer l'enfant *Pontus*, sur ce qu'il ne connoissoit point de saint de ce nom-là. Comment, lui dit l'évêque, Monsieur le curé, vous ne songez donc pas au saint dont l'Eglise fait mention dans l'hymne *Quem terra, pontus, aethera?* A ces mots le curé qui ne s'étoit jamais fort chargé de latin répond respectueusement. MONSEIGNEUR, je vous demande pardon; il est vrai que je n'y songeois pas; et là-dessus baptise l'enfant sous ce nom. »

Les conteurs ne disent pas si, rentré au presbytère, le curé se tourmenta beaucoup

pour découvrir dans son bréviaire la citation improvisée par l'évêque.

2. A. PERSII Satyrarum liber I. D. Junii Juvenalis Satyrarum lib. V. Sulpiciae Satyra I. Cum veteribus commentariis nunc primum editis. Ex Bibliotheca P. Pithœi I. C. cujus etiam notæ quædam adjectæ sunt. — Ibid. M. D. LXXXV. In-8.

3. MICHAELIS Hospitalii Galliarum Cancellarii Epistolarum seu Sermonum Libri sex. — Ibid. M. D. LXXXV. In-fol.

Cette édition, donnée par Hurault de l'Hospital, petit-fils du chancelier, est bien imprimée et fort estimable, mais moins ample que celle de 1732, in-8. Il y a des exemplaires en grand papier. J'en ai un; les additions manuscrites du Cat. de De Thou en indiquent aussi un.

4. LES premières Œuvres de Phil. Des-Portes. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXXV. In-42.

5. LES ŒUVRES poétiques de Remy Belleau, Rédigées en deux volumes. Revenues et corrigées en ceste dernière impression. Tome premier. — Ibid. M. D. LXXXV. In-42.

6. LES Odes d'Anacreon Teien, Poete Grec, traduites en François par Remy Belleau. Avec quelques petites hymnes de son invention, et autres diverses poésies : Ensemble une Comédie (la Reconnuë, en vers de huit syllabes). Tome second. — Ibid. M. D. LXXXV. In-42.

Ces deux volumes ne doivent pas être séparés.

7. LES (huit) Tragédies de Robert Garnier, dédiées au Roy de France et de Pologne. — Ibid. M. D. LXXXV. In-42.

Première édition du recueil complet, si souvent réimprimé pendant plus de quarante ans. Voyez ci-dessus, page 182, à l'année 1580.

---

M. D. LXXXVI.

4. HOMILIES de Pontus de Tyard, sur

l'Oraison Dominicale. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXXVI. In-4.

2. HOMILIES du même, sur les Evangelies. — Ibid. M. D. LXXXVI. In-8.

3. HOMILIES du même sur la Passion. — Ibid. M. D. LXXXVI. In-42.

4. (JOSEPHI Scaligeri sub falso nomine) Yvonis Villiomari Aremorici in locos controversos Roberti Titii Animadversorum liber. — Parisiis, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium, in officina Rob. Stephani. M. D. LXXXVI. In-8.

5. PARAPHRASE du droit des Dixmes ecclésiastiques et inféodées, revenue en ceste dernière (troisième) impression, par Fr. Grimaudet. — Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, chez Robert Estienne. M. D. LXXXVI. In-8.

6. DISCOURS du voyage de Mgr. le duc de Joyeuse, Pair et Admiral de France en Auvergne, Givodan et Rouergue; et de la prise des villes de Malziou, Marveges (Marvejols) et Péire (en août et septembre 1586), écrit en prose et en vers par un Gentilhomme de l'armée du dict Seigneur à un sien amy. — Paris, Mamert Patisson. M. D. LXXXVI. In-8.

De la page 31 à 48 est un Discours en vers de Robert Estienne III, à la louange du Duc de Joyeuse, suivi de Stances sur la victoire par lui remportée en Anjou, ensuite un second Discours en vers sur le même sujet, et une longue Ode Pindarique, le tout du même Robert III.

Almeloveen, et d'après lui, Maittaire, disent Voyage en Allemagne. Ils ont sans doute copié le Cat. de De Thou, t. I, p. 306; mais sur mon exemplaire avec additions, le Bibliothécaire a effacé le mot *Allemagne*, et écrit en marge *Auvergne*, ainsi que le porte ce volume. Du Gevaudan en Allemagne l'armée auroit eu une course un peu longue.

7. Du progrès de l'armée du Roy en Guyenne, commandée par M. le Duc de Mayenne. — Paris, Patisson, M. D. LXXXVI. In-8.

Dans la Bibl. de la France, n° 18,547, cette pièce est au nom de l'Imprimeur Séb. Nivelles.

---

M. D. LXXXVII.

4. J. AUG. THUANI Hieracosophion. In-8.

Se relie ordinairement à la fin du volume de Scévole de S. M. qui suit, et c'est pour cela que plusieurs lui ont attribué ce poème, qui est de J. A. De Thou.

2. SCÆVOLÆ Sammarthani Poemata. Ad Henricum III. Galliæ et Poloniæ Regem. — *Lutetiae*, apud *Mamertum Patissonium*, Typographum Regium, in officina *Roberti Stephani*. M. D. LXXXVII. In-8.

Maittaire, d'après Almelooven, fait erreur en mettant ce volume à l'année 1577. Dans les *Annales*, III, page 798, il a rétabli l'édition de 1587, mais sans supprimer celle qu'il place en 1577.

J'ai eu de ce volume l'exemplaire de présentation à Henri III. Il est en grand papier fort, relié en maroquin couvert de fleurs-de-lis, avec les armes de France et de Pologne surmontées de la devise *Manet ultima calo*.

3. LES PREMIÈRES ŒUVRES de Philippe Des-Portes, reveues, corrigées & augmentées outre les précédentes impressions. — Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy, chez Robert Estienne. M. D. LXXXVII. In-12.

4. TRAGÉDIES saintes, par Loys Des Masures, Tournisien : David combattant, David triomphant et David fugitif. Jephthé, ou le Vœu, Tragédie, traduite du latin de G. Buchanan, par Florent Chrestien. — Paris, Mamert Patisson, au logis de Robert Estienne. M. D. LXXXVII. 2 tomes en un vol. in-12.

5. PETRONII Arbitri Satyricon. Adjecta sunt veterum quorundam Poetarum carmina non dissimilis argumenti : ex quibus nonnulla emendatius, alia nunc primum eduntur. Cum notis doctorum

virorum. — *Lutetiae*, apud *Mamertum Patissonium*, Typographum Regium. M. D. LXXXVII. In-12.

Edition bien supérieure à l'in-16 du même Patisson, 1577.

---

M. D. LXXXVIII.

4. JOBUS, sive de Constantia libri quatuor, poetica metaphrasi (aut. J. Aug. Thuano) explicati. — *Parisiis*, apud *Mamertum Patissonium*, Typographum Regium. M. D. LXXXVIII. In-8.

2. RUFII Festi Breviarium rerum gestarum Populi Romani : cura P. Pithœi. — *Parisiis*, apud *Mamertum Patissonium*, M. D. LXXXVIII. In-8.

---

M. D. LXXXIX.

4. LA BELLA MANO. Libro di Messere Givsto de Conti, Romano Senatore. Per M. Jacopo de Corbinelli, gentilhomio Fiorentino restaurato Al Christianiss. Henrico III. Re di Francia & di Pollonia. (Raccolto di antiche rime di diversi Toscani.) — In *Parigi*, Per *Mamerto Patissonio*, Typografo Regio. 1589. Con privilegio. In-12.

Il y a de cette rare édition plusieurs sortes d'exemplaires. Les premiers ont la date de 1589 ; d'autres sont de 1590, 1591 ou 1595. Sur le titre de 1589, le livre est, comme on le voit ici, dédié à Henri III, dont le privilège accordé à J. Corbinelli, le 23 mars 1587, occupe le recto du cinquième feuillet. En 1590, on réimprima les trois feuillets de préliminaires avec quelques différences, ainsi que huit du cahier G, fol. 75 à 82. Dans ces 16 pages refaites, et au moyen de la suppression d'un assez insignifiant *Capitolo di Nastagio da Monte Alcino*, est introduite en entier la longue et très satirique *Canzone* du Florentin Maestro Pagolo, de laquelle les feuillets supprimés ne donnoient que le commencement. Plus tard, des exemplaires furent redatés de 1591. Enfin, en 1595, Séb. Nivelles

ayant acquis, soit le reste de l'édition, soit une partie seulement des exemplaires, ne voulut point sans doute débiter un livre portant une dédicace au feu Roi Henri III : il réimprima le frontispice, et fit aussi disparaître le feuillet de privilège.

Maittaire, à l'année 1595, conserve pour ce livre le nom de Patisson. S'il n'a point fait erreur, c'est encore une autre variation d'exemplaires.

J'en ai un fort beau, à la reliure de J.-A. De Thou, et en grand papier. Il est de 1589, mais avec la *Canzone* entière que cet amateur éclairé se sera empressé de substituer aux feuillets dont l'exclusion ne le privoit que d'une pièce de mauvais vers. Je fais cette observation, parce que, dans mon Catalogue, III, 84, j'ai par mégarde dit que l'exemplaire contenoit, et les vers supprimés, et ceux qui les ont remplacés. Une autre inadvertance, qu'à l'instant j'aperçois en ce même article, p. 83, c'est qu'au lieu de . . . « au Roi Henri III, dont le privilège se trouve au cinquième feuillet, » j'ai laissé passer « . . . au Roi Henri III, dont le cinquième feuillet porte le privilège. » On a imprimé quelque part qu'à ce Catalogue avoient été reprochées trois graves erreurs bibliographiques, trois incorrections en grec, et trois phrases peu françaises. Il se peut très bien que la phrase en question fasse partie de ce triple trio de griefs littéraires. Je crois au reste qu'une erreur plus forte que ces neuf-là toutes ensemble, est de n'y en avoir pas aperçu un bien plus grand nombre.

Pour en finir avec la *Bella Mano*, je dois dire que le volume se termine par un cahier K, de quatre feuillets non chiffrés, dont la dernière page est ornée d'un fleuron ou vignette (fleur-de-lis entourée) fort bien gravé en taille-douce, avec une épigraphe en grec.

Quelquefois ce dernier cahier manque, ou bien la vignette n'y est pas imprimée.

2. REGRETS sur la France composés par Simon Poncet Melunois ; avec un colloque chrestien. — Paris, chez Mamert Patisson. M. M. LXXXIX. In-8.

Les malheurs publics auront empêché Patisson de tenir en activité son atelier d'imprimerie ; car avec le petit volume la *Bella Mano*, dont les divers changements de date attestent le difficile débit, on ne voit, dans l'année 1589,

que cette *Lamentation* de peu de pages, en 1592 le mince volume des Psaumes, et rien ensuite jusqu'à l'année 1594, où le rétablissement de la paix vint faire espérer à la France que ses profondes blessures pourroient se cicatriser.

---

M. D. XCII. — M. D. XCIV.

1. SOIXANTE Pseumes, mis en vers françois par Phil. Des-Portes. — Paris, Mamert Patisson. M. D. XCII. In-12.

Paraphrase versifiée qui eut un grand succès. Ce volume est la réimpression d'une édition première, de Rouen, *Raphael du Petit-Fal*, 1591, in-4. Les éditions suivantes seront successivement augmentées.

Je ne trouve pas celle que Goujet dit être de 1595, non plus qu'une autre, aussi de Patisson, qu'il met à l'année 1599.

2. ADVIS sur la clause de fournir ou faire valoir une dette ou rente. — Paris, Mamert Patisson. M. D. XCIV. In-8.

3. EXTRAIT du Traitté de la Grandeur, Droits et Prééminence des Rois et du Royaume de France. — Paris. M. Patisson. M. D. XCIV. In-8.

On n'a plus le Traitté dont ceci est un extrait. L'auteur est le savant François Pithou.

4. LETTRE d'un François (François Pithou) sur un certain Discours fait naguères pour la préséance du Roy d'Espagne, le 16 février 1586. — Paris, Mamert Patisson. M. D. XCIV. In-8.

Cette pièce avoit déjà été imprimée à Paris en 1586 et 1587. Elle est aussi dans le tome cinquième des Mémoires de la Ligue.

5. NEUTRALITAS Ecclesiae Gallicanae ex Annalibus Francorum, circa annum 1408. — Parisiis, Patisson. M. D. XCIV. In-8.

Cette pièce se trouve aussi dans le volume suivant. Elle est de Pierre Pithou.

6. ECCLESIE Gallicanae in Schismate Status ex actis publicis. — Estat de l'Eglise Gallicane durant le schisme. Extraits

des Registres et Actes publics. — Ibid. m. d. xciv. In-8.

C'est un recueil, aussi de Pierre Pithou, contenant trente pièces, de 1408 à 1551. Il a été réimprimé dans plusieurs grands recueils, avec des augmentations, mais aussi avec le retranchement de plusieurs pièces.

7. LES Libertés de l'Eglise Gallicane, par Pierre Pithou, dédiées au Roy Henry IV. — *Paris, Patisson. m. d. xciv. In-8.*

Le privilège est du 3 septembre, pour trois ans.

8. MEMOIRE et Advis de Jean du Tillet, Protonotaire et Secrétaire du Roy, et Greffier en sa Cour de Parlement, fait en 1551 sur les libertés de l'Eglise Gallicane. — *Paris, Patisson. m. d. xciv. In-8.*

9. EXTRAICT des Registres des Estats ou des Députés du Clergé de France, pour les Estats-Généraux tenus à Blois (en 1576) sur la réception du Concile de Trente au Royaume de France; avec la traduction italienne à côté. — *Paris, Patisson. m. d. xciv. In-8.*

40. PLAYDOYE de M. Antoine Arnaud, Avocat en Parlement, pour l'Université de Paris contre les Jésuites, en 1594. Délibération de l'Université du 18 avril 1594, pour demander que les Jésuites soient chassés, avec la Requête auxdictes fins. — *Paris, Patisson. m. d. xciv. In-8.*

Le Catalogue séculaire des livres des foires de Francfort, 1602, in-4, pag. 527, la date de 1595. S'il n'y a pas là erreur, c'est une subite réimpression, faite indubitablement chez Patisson.

Cette pièce a été réimprimée plusieurs fois, et notamment en 1717, avec un autre plaidoyer pour une affaire récente contre les Jésuites.

41. DEFENSES de ceux du College de Clermont contre les Requestes et Playdoyés contre eux, et particulièrement celui de M. Arnaud : Ensemble les Lettres-Patentes du Roy Henry III (de 1580),

avec les Requestes du Cardinal de Bourbon, du Duc de Nevers, de l'Evesque de Clermont, &c. — *Paris, Patisson. m. d. xciv. In-8.*

Voilà ce qui s'appelle servir chacun pour son argent. Ce très obligeant typographe imprimoit et l'attaque et la défense. C'est au reste sur la seule autorité de Maittaire (*Vita Steph.*) que je mets ce volume au nom de Patisson. Dans les *Ann.* III, 807, il est sans nom d'Imprimeur, ainsi que dans la *Bibl. de la France*, n° 44,641.

Cette défense est de Pierre Barny, jésuite.

42. PANEGYRIQUE au Roy Henry IV, par Guy Joly. — Ibid. m. d. xciv. In-8.

43. CHRONICON Prosperi Tironis. — Ibid. m. d. xciv. In-8.

44. PONTI Tyardæi Bissiani (Cabilonensis) episcopi tractatus de genealogia Hugonis Capeti & postremorum successorum prosapiæ Caroli Magni in Francia. — *Parisiis, ex officina Mamerti Patissonii. m. d. xciv. In-8.*

45. EXTRAICT de la généalogie de Hughes surnommé Capet, Roy de France, et des derniers successeurs de la race de Charles Magne en France (par Pontus de Tyard). — *Paris, Patisson. m. d. xciv. In-8.*

Selon la *Bibl. de la France*, n° 24906, le latin ne parut qu'en 1596, deux ans après la traduction française. Maittaire, *Ann.* III, 807, les met tous deux à la même année 1594. On il y a erreur de l'une ou l'autre part, ou le latin aura été imprimé d'abord en 1594, et une seconde fois en 1596.

46. DE Justa et canonica Absolutione Henrici IV. Regis; auctore Petro Pithæo. — Ibid. m. d. xciv. In-8.

Ce livre fut imprimé en français, comme traduit de l'italien, d'abord en 1593, avant l'édition latine, et une seconde fois en 1595. Les Ultramontains répondirent en 1595, à Rome, et s'évertuèrent à établir et démontrer que nul des prélats de France ne pouvoit relever Henri de l'excommunication lancée par le Pape, qui seul avoit le droit de la retirer.

Je n'ai pas vu les deux pièces françaises de Pithou, mais je les présume imprimées par Patisson, comme le fut la version latine.

---

M. D. XCV.

1. TRACTÉ de la dissolution du mariage par l'impuissance et froideur de l'homme ou de la femme. (par Antoine Hotman, conseiller au Parlement de Paris.) — *Paris, Mamert Patisson*, Imprimeur du Roy, chez *Robert Estienne*. M. D. XCV. In-8.

Seconde édition; la première est de 1581.

2. PLAYDOYÉ de Louis Dollé pour les curés de Paris contre les Jésuites, avec les Arrests de la Cour de Parlement contre lesdits Jésuites, et Vers françois sur le Playdoyé, par Nicolas Rapin et Robert Estienne. — *Ibid.* M. D. XCV. In-8.

3. TRACTE de Guillaume du Vair, en trois livres, de la constance et consolation és calamitez publiques : seconde édition, revue et corrigée. — *Ibid.* M. D. XCV. In-16.

Je ne connois pas la première édition. La préface de celle-ci, au duc de Montpensier, est du 1<sup>er</sup> juillet 1594, et le privilège, en faveur de Patisson et d'Abel l'Angelier, est du seize.

4. PARABATA vincetus, sive Triumphus Christi, tragœdia (Jac. Aug. Thuani). — *Lutetiae, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium, in officina Roberti Stephani.* M. D. XCV. In-8.

Parabata (*Transgressor legis*) le Démon.

5. (Ejusdem) VATICINIA Joelis, Amosi, Abdiæ, Jonæ, Habaccuci, Haggæi, poetica metaphrasi illustrata. — *Ibid.* M. D. XCV. In-8.

6. LES Larmes de S. Pierre, et autres vers chrestiens sur la Passion, par Robert Estienne (III). — *Paris, Mamert Patisson.* M. D. XCV. In-8.

7. DISCOURS en vers présenté au connestable de Montmorency sur sa venue à Paris, par Robert Estienne (III). — *Paris, Mamert Patisson.* M. D. XCV. In-4.

Dans le Catal. de De Thou, pag. 307, je vois, en addition manuscrite, la pièce suivante qui probablement est aussi en vers, et à-peu-près du même temps.

8. ROB. ESTIENNE. Discours à M. de Villeroy. In-8.

9. PARAPHRASES et Méditations sur les Pseaumes de la pénitence, en vers, par La Vallée, Sr de Montigal. — *Paris, M. Patisson.* M. D. XCV. In-8.

Second Catal. de La Vallière, n° 13716.

10. TRAGEDIES Saintes, par Loys Des Masures : David combattant, David triomphant, et David fugitif. Jephthé ou le Vœu, tragédie, traduite du latin de G. Buchanan, par Fl. Chrestien. — *Paris, Mamert Patisson.* M. D. XCV. 2 tomes en un vol. in-12.

11. J. PASSERATH Præfatiuncula in disputationem de Ridiculis, quæ est apud Ciceronem in libro secundo de Oratore. — *Parisiis, apud Mamertum Patissonium.* M. D. XCV. In-8. 15 feuillets.

Il y a des exemplaires datés de 1594. A la suite de la préface sont quelques vers latins d'Adrien Turnèbe contre les Jésuites, qu'il nomme *novam sectam surrepentem, quæ mentitur Jesum.*

12. GENEALOGIE de la maison de Montmorency comprise en la présentation des lettres de l'Office de M. le Connestable faite en Parlement le 29 de novembre l'an 1595. — *Paris, M. Patisson, Imprimeur du Roy.* M. D. XCV. In-8.

---

M. D. XCVI.

4. P. PICHERELLUS in Matthæi caput XXVI, *Cœnantibus*, &c. — *Parisiis, Mam. Patisson.* M. D. XCVI. In-8.

2. DE Genealogia Hugonis, cognomento Capeti, Francorum regis, et postremorum successorum prosapiæ Caroli Magni in Francia, Tractatus. — *Parisiis, Patisson*. m. d. xcvi. In-8.

Voyez à la page 189, année 1594, la traduction française de cet ouvrage de Pontus de Tyard.

3. EDICT du Roy sur les articles accordés au duc de Mayenne pour la paix en ce Royaume. — *Paris, Mamert Patisson*, Imprimeur ordinaire du Roy. m. d. xcvi. In-8.

4. EDICT du Roy pour l'establisement et création d'un bailliage provincial en sa ville de Soissons. — *Paris, Mamert Patisson*, &c. m. d. xcvi. In-8.

5. EDICT du Roy pour l'establisement d'une généralité et bureau de recette générale de ses finances, à Soissons. — *Ibid.* m. d. xcvi. In-8.

---

M. D. XCVII.

1. REPLIQUE de Jacques Davy Du Perron, Evêque d'Evreux, à la remontrance de quelques Ministres sur un certain escript touchant leur vocation, nouvellement adressé à eux par un des leurs revenant à l'Eglise catholique. — *Paris, Mamert Patisson*, Imprimeur du Roy, chez *Robert Estienne*. m. d. xcvi. In-8.

2. PLAYDOYE de Simon Marion sur lequel a été donné contre les Jésuites l'Arrest du 16 octobre 1597. — *Ibid.* m. d. xcvi. In-8.

3. JOHAN. Passeratii de cæcitate Oratio. — *Ibid.* m. d. xcvi. In-8.

4. JOHAN. Passeratii Eloquentiæ Professoris et interpretis Regii Kalendæ Januariæ. — *Ibid.* m. d. xcvi. In-4.

A la suite de ces poésies latines est ordinairement relié le volume suivant qui n'a que 34 feuillets.

5. LE premier livre des Poemes de Jean Passerat, avec le premier livre de ses Elégies. — *Ibid.* m. d. xcvi. In-4.

J. Passerat est un des quatre auteurs de la Satyre Ménippée.

6. ABELII Sammarthani Scævolæ fil. Poemata. — *Lutetiae, apud Mamertum Patissonium*, Typographum Regium, ex officina *Rob. Stephani*. m. d. xcvi. In-8.

J'ai un ex. sur lequel est écrit de la main du Pr. J. A. De Thou : Monsieur de Sainte Marthe m'a fait don de ce pûit liure. Ce 10<sup>e</sup> septemb. 1597.

7. LES Mimes, enseignemens et proverbes de Jan Antoine de Baif, en quatre livres reveus et augmentez en ceste dernière édition. — *Paris, Mamert Patisson*, Imprimeur du Roy, chez *Robert Estienne*. m. d. xcvi. In-12.

Une précédente édition, Paris, Lucas Breyer, 1575, in-12, contient le *Manuel d'Espectète*; il n'est point dans celle-ci, qui est annoncée comme *augmentée*.

8. PETRI Pithœi J. C. Elogium, Papiro Massono autore. — *Lutetiae, apud Mamertum Patissonium*, Typographum Regium, ex officina *Roberti Stephani*. m. d. xcvi. In-4.

---

M. D. XCVIII.

1. CENT Pseaumes mis en vers François, avec quelques Cantiques de la Bible, Poésies Chrestiennes, Prières et Méditations Chrestiennes, par Philippe Des-Portes; abbé de Thiron. — *Paris, Mamert Patisson*, Imprimeur du Roy. m. d. xcvi. In-8.

Dans les diverses éditions de ces Pseaumes en vers, les Poésies et les Prières se trouvent toujours à la suite des Pseaumes, mais elles ont leurs titres séparés afin de pouvoir former des livrets à part; aussi en rencontre-t-on quelquefois.

M. Brunet note une édition de 1597 qui est peut-être la même que celle-ci.

## M. D. XCIX.

4. HIPPOSTOLOGIE, ou Discours des os du cheval, par Jehan Heroard, conseiller, medecin ordinaire et secrétaire du Roy, — Paris, Mamert Patisson. M. D. XCIX. In-4.

2. DISCOURS véritable sur le fait de Marthe Brossier, de Romorantin, prétendue démoniaque; par Michel Marescot (ou selon Guy Patin, par Simon Pietre, son gendre, tous deux medecins à Paris), avec l'Arrêt du Parlement de Paris. — Paris, Mamert Patisson. M. D. XCIX. In-8.

L'Arrêt du Parlement de Paris fut rendu contre la jonglerie de cette prétendue possession.

Dans la même année ce livre fut réimprimé, avec l'Arrêt du Parlement: *Jouste l'exemplaire imprimé à Paris par Mam. Patisson*, 1599, in-8.

Tallemant des Réaux, ou ceux qui ont arrangé ses notes, attribuent cet ouvrage à Le Bouteiller, père de l'archevêque de Tours.

3. JACOBI Augusti Thvani Poemata sacra. — *Lutetiae*, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium. M. D. XCIX. In-12.

Excepté quelques-uns des *Carmina sacra*, ce recueil se compose de pièces déjà imprimées: Jobus, Ecclesiastes, Threni, Vaticinia Joelis, Amosi, Abdiae, Jona, Habaccuci, Haggai, Parabata vincetus, & sacrorum carminum libellus.

Dédié au premier président Achille de Harlay.

4. EDIT du Roy, et Déclaration sur les précédents édits de pacification, publié au Parlement le 23 de février 1599. — A Paris, par les Imprimeurs et libraires ordinaires du Roy. M. D. IC. In-8.

Le privilège du Roi est accordé à Frédéric Morel, Jamet Mettayer, Pierre l'Huillier, et Mamert Patisson, ses Imprimeurs.

## M. DC.

4. LES premières Œuvres de Philippes Des-Portes (abbé de Thiron). Dernière édition, revue & augmentée. — Paris; par Mamert Patisson, Imprimeur du Roy. M. DC. In-8.

L'extrait du privilège, imprimé à la dernière page, est du 21 juin 1597.

En 1600, suivant *Bibl. Cordesiana*, un Robert Patisson. Il y a là probablement une erreur typographique, ou plutôt on aura confondu et tronqué les deux mentions accoutumées de Robert Estienne et Mamert Patisson.

## M. DCI.

4. LES Psaumes de David, mis en vers François, par Philippes Des-Portes abbé de Thiron. Avec quelques Cantiques de la Bible, & autres œuvres Chrestiennes, & Prières du mesme Auteur. — Paris, Mamert Patisson, Imprimeur du Roy. M. DCI. petit in-12.

Il manque encore ici 48 Psaumes que l'on trouve enfin dans la réimpression de 1603 par la veuve de Patisson. Edition complète qui fut en peu d'années plusieurs fois refaite tant à Paris qu'à Rouen dans le même format in-12. La première publication de Rouen, 1591, in-4, et de Paris, 1592, in-12, ne contient que soixante Psaumes, et dans l'in-8. de 1598, il n'y en a que cent.

Dans ces nombreuses éditions on voit le nom de l'auteur écrit *Desportes*, *Des-Portes*, *Des Portes* et quelquefois même *des Portes*.

2. POESIES chrestiennes. Par Philippes Des-Portes, abbé de Thiron. — Paris, Mamert Patisson. M. DCI. In-12. 46 feuillets.

3. QUELQUES Prières et Méditations chrestiennes, Par Philippes Des-Portes, abbé de Thiron. — Ibid. M. D. CI. In-12. 28 feuillets.

4. RECUEIL des Œuvres poétiques de J. Bertaut abbé d'Aunay, conseiller du Roy, & premier aumosnier de la Roynie. — Ibid. M. DCI. In-8.

## VIDUA MAMERTI PATISSONII.

M. DC. II—M. DC. IV.

1. LE premier livre des Poèmes de Jean Passerat, reveus et augmentez par l'auteur en ceste dernière édition. — Paris, par la veufve *Mamert Patisson*, Imprimeur ordinaire du Roy. M. DC. II. In-8.

Ce volume se relie ordinairement avec le suivant.

2. RECUEIL de quelques vers amoureux et Stances (de J. Bertaut). — Ibid. M. DC. II. In-8.

Avec privilege du 26 février 1602, accordé à la veufve de feu *Mamert Patisson*, Imprimeur ordinaire du Roy. L'éditeur de ce sensuel Recueil fut Pierre Bertaut, aussi ecclésiastique, et frère de l'auteur.

3. JOANNIS Passeratii Calendæ Januariæ et varia quædam Poematia. — *Lutetiae*, apud viduam *Mamerti Patissonii*. M. DC. III. In-8.

4. LES CL Pseaumes de David, mis en vers françois par Philippes Des-Portes, abbé de Thiron. — Paris, veufve *Mamert Patisson*, Imprimeur du Roy. M. DC. III. In-42.

5. POESIES chrestiennes. Par Philippes Des-Portes abbé de Thiron. — Ibidem. M. DC. III. In-42.

6. QUELQUES prieres et méditations chrestiennes, par le même. — Ibidem. M. DC. III. In-42.

7. TROIS Discours de S. Ambroise, Des Vierges, A sa sœur Marcelline, avec une Réprimande à une religieuse, traduits par J. Bertaut. — Ibid. M. DC. III. In-42.

8. LA Nourriture de la Noblesse, où sont représentées les plus belles vertus d'un jeune gentilhomme; à Monsieur le Duc de Vendosme. — Ibid. M. DC. III. In-8.

9. LES CL Pseaumes de David, mis en vers François, par Philippes Des-Portes, abbé de Thiron. Avec quelques Cantiques de la Bible, Hymnes et autres œuvres et Prières chrestiennes. Le tout reveu & augmenté par le mesme auteur. — Ibid. M. DC. III. In-42.

10. INSTITUTION d'un prince, à Monsieur le Duc de Vendosme, par le Sieur des Yveteaux. Paris, chez (la veuve) *Patisson*. M. DC. III. In-4.

Ce sieur des Yveteaux se nommoit Nicolas Vauquelin. Il n'y a aucun rapport entre son poème et une *Institutio principis* que l'on verra à l'année 1617, chez Rob. Estienne, et annoncée comme trad. du françois de Jean Héroard.

11. JACOBI Augusti Thuani, in suprema

Regni Gallici Curia Praesidis infulati Historiarum sui temporis lib. XVIII. usque ad annum 1560 (seu pars prima). — *Parisius*, vidua *Mamerti Patissonii*, Typographi Regij, In officina *Roberti Stephani*, M. DC. III. In-fol.

Le titre porte aussi les noms des libraires Soumies et Drouart. Après ce titre, qui est quelquefois retranché, il en vient un ainsi énoncé.

JAC. Augusti Thuani Historiæ temporis pars prima. — *Parisius*, duam *Mamerti Patissonii*, &c. M.

En grand papier à la Bibl. Royal.

12. IDEM libri XVIII. — Ibi DC. III. 2 vol. in-8.

J'ai de ce livre l'exemplaire en papier qui a appartenu à son illustre père, est avec ses armes, et d'une reliure très remarquable.

Ces deux éditions qui ne sont pas tout-à-fait semblables, contiennent quelques passages qui suivirent, excepté dans la belle et savante édition de Londres, 1733, 7 vol. in-fol., où ils ont été indiqués et rétablis.

Les fautes de l'in-fol., notées par l'auteur

à la fin de son épître dédicatoire sont corrigées dans cette réimpression.

Il paroît que l'édition de ces deux volumes aura été en partie vendue à Drouart, car on en trouve des exemplaires avec les titres réimprimés à son nom.

Les petits volumes de Patisson ne sont pas in-16; leur format est un peu plus grand, et chaque cahier a 12 feuillets, 24 pages, ce sont en conséquence des in-12, qui paroît avoir été adopté vers ce temps par l'Imprimerie parisienne. Paul Patisson, à Genève, a continué de faire des volumes in-16.

ŒUVRE de quelques vers amoureux (de Bertaut). Edition dernière, revue et corrigée. — *Paris*, par *Philippe Patisson*, Imprimeur, demeurant rue de la Harpe, vis-à-vis des Escholes de Decret. M. DC. VI. Avec privilège du Roy. In-8.

Le privilège ici mentionné est celui qui fut accordé à la veuve de Mamert Patisson, en 1602 pour le même livre. On ne connoit aucune autre impression de ce Philippe.

## PAULUS STEPHANUS.

M. D. XCHII.—M. DC. XXVI.

1. PAULI Stephani versiones Epigrammatum Græcorum Anthologiæ Latinis versibus. Ejusdem Juvenilia.—Genevæ. M. D. XCIII. In-8.

Ce premier volume des Ouvrages et éditions de Paul Estienne a été imprimé, non par son père Henri, mais par François Le Preux, autre Imprimeur françois qui s'étoit retiré en Suisse pour cause de religion, et y avoit continué sa profession.

Maittaire, Ann. Typ., III, 834, dit de ce volume : « Ad meas manus pervenerunt, excusa Lugduni, apud Franciscum Le Preux. M. D. XCIII. In-8. » Il y a effectivement des exemplaires datés de Lyon, et d'autres de Genève.

Il est dédié par le jeune auteur à Henri son père.

Dans le Catalogue déjà cité des livres apportés aux foires de Francfort pendant tout le cours du seizième siècle, volume in-4, de Francfort, 1602, je vois, page 381, à la suite de ce volume de Paul, indiqué *Lugduni*, et sous son nom « Meditationes peculiares, sive Fidei Labores, ibid., 1593. In-8. »

Est-ce un appendice au volume de poésies ? Je le crois, mais je ne l'ai point vérifié.

2. PINDARI Olympia, Nemea, Pythia, Isthmia, (gr. cum Scholiis.) Adjuncta est interpretatio Latina ad verbum. Cum Indicibus necessariis. — Oliva P. Stephani. A la fin : Excudebat Paulus Stephanus. M. D. XCIX. Genevæ, mense augusti. x. Cal. Sept. In-4.

3. PUBLII Virgiliti Maronis Poemata Henrici Stephani scholiis illustrata, &c. Cætera quæ hæc tertia editio exhibet, pagina sequente recepsentur. — Excudebat Paulus Stephanus. M. D. XCIX. In-8.

Troisième édition. Les deux précédentes sont de Henri, 1575 et 1583.

Dans la Bibl. Latina, I, page 354, est aussi mentionnée une édition de 1597. Je ne la connois pas, et je ne vois là qu'une erreur de chiffre, 1597 pour 1599.

4. C. PLINII Cæc. Secundi Epistolæ et Panegyricus, cum aliis diversorum Panegyricis, et Is. Casauboni notis in Epistolis. Variæ lectiones ultra præcedentes in hac posteriori editione margini accesserunt. — M. D. XCIX. In-16. Sans nom, avec la marque des Estienne.

Copie de l'édition de Henri Estienne, 1591, in-16, avec quelques variantes de plus.

5. CONCORDANTIE GRÆCO-LATINÆ Testamenti Novi, nunc primum plenæ editæ : et diu multumque desideratæ, ut optimæ duces ad veram vocum illius interpretationem futuræ. Accessit huic editioni Supplementum eorum omnium quæ hactenus desiderabantur, tam eorum quæ ad calcem libri rejecta, quam quæ ommissa desiderari poterant. In his quid præstitum sit, præfixa ad lectorem Epistola docet. — Oliva Pauli Stephani. M. DC. In-fol.

6. ALPHABETUM Græcum et Hebraicum. (Græco) Addita sunt Th. Bezæ Scholia, in quibus de germana Græcæ linguæ pronuntiatione disseritur. In altero literæ Hebr. describuntur, ex Ant. Cevalerrii, Heb. linguæ Professoris recognitione. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DC. In-8.

7. PINDARI et cæterorum octo Lyricorum Carmina. Editio III græco-latina, Henr. Stephani recognitione quorundam interpretationis locorum, & accessione lyricorum carminum locupletata. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DC. In-16.

8. QUINTI Horatii Flacci Poemata, scholiis et argumentis ab Henrico Stephano illustrata, &c. Editio tertia, quæ, præter scholiorum locupletationem, aliquot insuper diatribas et quasdam in Veri Porphyrii commentarios emendationes, nec non quasdam ad eos accessiones habet. — *Ibid.* M. DC. In-8.

Ces augmentations sont aussi dans l'*Editio Secunda* de 1588, dont cette *Editio Tertia* est la copie.

9. C. PLINII Cæcilii Secundi Novocomensis Epistolarum libri x. Ejusdem Panegyricus Trajano dictus cum Commentariis Joannis Mariæ Catanæi, viri doctissimi; multis Epistolis cum illarum interpretatione adjectis. Adjuncti sunt alii, ad alios Cæsares, Panegyrici, ad fidem vetusti exemplaris emendati. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DC. In-4.

Quelques exemplaires sont datés de 1601, avec les mots *Coloniæ Allobrogum*, imprimés en petites lettres au-dessus des lignes de date.

J'y ai vu aussi, sur deux feuillets à la suite du titre, deux préfaces *Justo Rubero Paulus Stephanus*, xv. Cal. Sept. 1600, et *Typographus Lectori*, qui n'étoient point dans l'exemplaire daté de 1600.

40. LYCOPHRONIS Alexandra, græce, cum eruditissimis Isacii Tzetzi commentariis, ex fide manuscriptorum emenda-

tioribus factis. Adjuncta est interpretatio versuum Latina, ad verbum, per Gulielmum Canterum. Additæ sunt & ejusdem G. Canteri annotationes; necnon Epitome Cassandræ græco-latina, carmine Anacreontio. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DCI. In-4.

41. EURIPIDIS Tragœdiæ quæ extant. Cum latina Gulielmi Canteri interpretatione (ab Æmilio Porto emendata). Scholia græca doctorum virorum in septem Euripidis Tragœdias, ex antiquis exemplaribus ab Arsenio Monembasiæ archiepiscopo collecta. Accesserunt in undecim proximas doctæ J. Brodæi, necnon Guil. Canteri, Æm. Porti, et Gasparis Stiblini annotationes. Cum indicibus necessariis. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DC. II. 2 tomes qui se relient en un vol. in-4.

Il y a des exemplaires qui n'ont ni les notes ni l'Index, aussi ne portent-ils pas sur leur titre « Accesserunt... » et tout ce qui suit.

42. SOPHOCLESIS Tragœdiæ septem. Una cum omnibus græcis scholiis, et latina Viti Winsemij ad verbum interpretatione. Quibus accesserunt Ioachimi Camerarij, necnon & Henrici Stephani annotationes. Una cum Indice sententiarum Sophoclearum. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DC. III. In-4.

43. PAULI Stephani Votum pro felici itinere Mauriti, Landgravi Hassiæ. — M. DC. II. In-4. Pièce en vers.

44. NOVUM Testamentum gr. cum interpretatione Henrici Stephani. Editio tertia. — M. DC. IV. In-16. Avec la marque des Estienne.

Réimpression de l'édition de Henri, 1587.

45. ISOCRATIS Orationes et Epistolæ cum Latina interpretatione Hieronymi Wolfii, ab ipso postremum recognita. Editio secunda. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DC. IV. In-8.

Cette édition, estimée surtout pour son Index, est faite sur celle de Henri Estienne, 1593, in-fol. ; mais elle ne contient que l'Isocrate : on n'y trouve pas non plus les dissertations (*Diatribæ Septem*) de Henri.

Maittaire, Ann. III, 843, note que l'épigraphie de la marque des Estienne varie dans les exemplaires, dont les uns portent : *Noli altum sapere*, et d'autres : *Defracti sunt rami, ut ego in severer*.

46. AELII Aristidis Adrianensis Oratoris clarissimi Orationum tomi tres, gr. et lat. interprete Gulielmo Cantero Ultrajectino. Adjunximus varias ejusdem Gulielmi Canteri & aliorum lectiones, lectoris judicio examinandas. Una cum indice duplici : altero gnomologiarum : altero rerum & verborum, eoque locupletissimo. — *Oliva Pauli Stephani*. M. DC. III. 3 vol. in-8.

Edition très estimée, et remarquable par son excellent Index.

Le papier est fort mauvais, ce qui est le défaut de la plupart de ces éditions suisses.

47. HOMERI Poemata duo, Ilias et Odyssea sive Ulyssæa. Ejusdem Batrachomyomachia, Hymni et Epigrammata. Cum Latina interpretatione ad verbum. Adjecta sunt etiam, Coluthi de raptu Helenæ : et Tryphiodori de Ilii excidio, Poemata. Cum Indicibus necessariis. — Excudebat *Paulus Stephanus*. M. DC. III. 2 vol. in-16.

Réimpression de l'édition de H. Est., 1588, avec cette différence qu'on en a retranché les *Centones*, qui y sont remplacés par *Coluthus* et *Tryphiodorus*. On y a aussi ajouté des tables.

48. PLINI Epistolæ, et Panegyricus, cum notis Isaaci Casauboni, et alii Panegyrici veteres, ex edit. Henrici Stephani. — Ex typographia *Stephaniana*. MDC v. In-16.

49. PLINI Epistolæ et Panegyrici. — M. DC. XI. In-16.

Indubitablement ce sont des copies de l'édition de 1599.

20. ARISTIDIS Orationes, græce et latine, Guil. Cantero interprete. — M. DC. XI. 3 vol. in-8.

Réimpression de l'édition de 1604. Il faudroit comparer les deux pour savoir jusqu'à quel point elles sont conformes, et même si les exemplaires de 1611 ne sont pas simplement rajeunis par de nouveaux titres.

21. ΠΡΟΤΗ Bibliotheca, gr. et lat. Andr. Schotto interprete, cum Davidis Hoeschelii, & Andreae Schotti scholiis. — *Oliva Pauli Stephani*. M. DC. XII. In-fol.

La première édition avoit été donnée à Augsbourg, 1601, in-fol., par David Hoeschellius, en grec seulement. En 1606, André Schott donna, dans la même ville, une version latine. Cette édition de Paul Estienne contient le grec, le latin, les notes d'Hoeschellius et celles que le traducteur avoit jointes à sa version. Le volume commence par cinq préfaces de Paul et des précédents éditeurs : celle d'Is. Casaubon, v. Kal. Jun. 1600 ; d'Hoeschellius à Velserus, XII. Kal. April. 1601 ; de Schott au même, 1606 ; de Juste Lipse, 26 déc. 1606, et enfin celle de Paul à Stachmulder, Kal. maij 1611. Quant à la date que j'ai vue de 1612, l'exactitude connue de plusieurs livres et Catalogues dont les uns disent 1612, et d'autres 1611, doit faire conclure qu'il y a des exemplaires à chacune de ces deux dates, à moins que la date 1611 de l'Épître de Paul ne soit la seule cause de cette variation.

22. PINDARUS et cæterorum octo Lyricorum Carmina. Editio v. græco-latina Henr. Stephani. — *Oliva Pauli Stephani*. M. DC. XII. In-16.

23. EUNAPIUS Sardonius de vitis Philosophorum et Sophistarum, gr. et lat. Hadriano Junio interprete ; græca cum mss. Palatinis comparata, aucta & emendata Hier. Commelini opera : nunc recens accedunt ejusdem auctoris Legationes e Bibliotheca Andreae Schotti, græce, ed. Hieronymo Commelino. — *Genevæ*, *Oliva Pauli Stephani*. M. DC. XII. In-8.

Il y a des exemplaires *apud Samuelem Crispinum*.

24. **DIOGENES** Laertius et **Hesychius** Ill. de vitis philosophorum, græcè et latinè, cum fragmentis Pythagor. & notis Isaaci Casauboni, & Henr. Stephani, ex editione postremi (ann. 1594). — *Genevæ*, Oliva *Pauli Stephani*. M. DC. XXVI. In-8.

25. **NOVUM** Testamentum (cum notis Isaaci Casauboni ad Henrici Stephani ad marginem), editio postrema. — *Genevæ*, Oliva *Pauli Stephani*, Sumptibus Crispini. M. DC. XVII. In-16.

26. **HERODOTI** Halicarnassei rum libri IX, ejusdem Narrat. **Homeri**. Excerpta ex Ctesia, ex Henr. Stephani, cum notis **Federici Syburgii**, gr. lat.; cum iconibus structurarum : editio adornata opera **Gothofredi Jungermanni**, cum Indice aucto et locupletato. — *Oliva Pauli Stephani*. M. DC. XVIII. In-fol.

Après les deux estimables éditions données par Henri Estienne, en 1570 et 1592, et celle de Jungermann, Francfort, 1608, qui leur étoit supérieure, le nouvel éditeur ne faisant presque que reproduire cette dernière avec ses utiles augmentations, a cependant réussi à rendre la sienne préférable non-seulement aux deux de Henri, mais même à celle du très savant Jungermann aux importantes rations de laquelle sont ajoutées de vuses corrections dues surtout à **Æmilius**, et d'autres faites d'après les ins de la version latine de Laur. Valla ; néanmoins est désapprouvé par le éditeur **Wesseling** *quod illud consilium sit occultum*, parce que ces corrections ont été introduites sans aucun avertisse-

**PINDARI** et cæterorum octo **Lyricorum** Carmina. Editio v. græco-latina Henrici Stephani. — *Genevæ*, Oliva *Pauli Stephani*. M. DC. XXVI. In-16.

Quoique portant sur le titre *Editio v.*, celle-ci est la sixième des Estienne, 1560, 1566, 1586, 1600, 1612, 1626. Les deux éditions de 1600 et de 1612, sont exactement marquées III<sup>e</sup>, v<sup>e</sup>.

## ROBERTUS STEPHANUS TERTIUS.

M. DC. VI-VII.

1. D. GREGORII Nysseni ad Eustathiam, Ambrosiam, Basilissam Epistola, gr. Isaacus Casaubonus nunc primùm publicavit, Latine vertit, et notis illustravit. — *Lutetiae*, ex typographia *Roberti Stephani*. M. DC. VI. In-8.

Première publication de Robert III, remplaçant alors Philippe, fils de Mamert Patissou.

Le volume in-fol. « Mercerus in Genesim, et quinque priores Prophetas minores. *Genevæ* 1598, » attribué à Robert III par Maittaire dans ses Catalogues de la Vie des Estienne, d'après Almelooven et La Caille, ne peut être de cet Imprimeur qui n'a point eu d'établissement à Genève. L'erreur a été récemment copiée par le D<sup>r</sup> W. Greswell, bien que Maittaire lui-même l'ait relevée et corrigée, Ann. Typ. III, 829.

2. D. GREGORII Nysseni Epistola de iis qui adeunt Jerosolyma, Græce & Latine, juxta editionem Morellianam. — *Lutetiae*, ex typographia *Roberti Stephani*. M. DC. VI.

In eodem volumine : Eadem Epistola, latine versa et notis illustrata a Petro Molineo, cum ejusdem Molinei de peregrinationibus tractatus. — Ibid. M. DC. VI. In-8.

Ainsi donc la version latine est double, et, dans son avis au Lecteur, Robert explique pourquoi il a réimprimé celle de la

première édition (G. Morel, 1551, in-8.). « Non quod eam judicemus saltem tolerabilem, sed ut pudorem incuterem cuidam homini levissimo. . . . »

Robert dit aussi avoir traduit ce même Opuscule en françois; mais je crois que sa traduction n'a pas été imprimée : ni Maittaire, ni moi, ne l'avons jamais vue. *Pupugit Jesuitas libellus*, écrit *Molineus* (P. Du Moulin) à J. Scaliger, parce que ces pélerinages y sont déclarés inutiles, nuisibles même et dangereux, *noxias & periculosas*. Le *levisimus homo*, dont il est ici question, est un jésuite nommé Richeome : *Is Stephano mirum quàm ineptè insultat*. Ces insultes ont-elles été imprimées, c'est ce que j'ignore entièrement.

3. LES Larmes de S. Pierre, & autres vers sur la Passion; plus quelques Paraphrases sur les hymnes de l'année, (dédié par l'auteur R. E. Robert Estienne) à monsieur Phelypeaux. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. DC. VI. In-8.

Un exemplaire sur papier bleu, et relié en maroq. a été vendu à Paris 31 fr. 50 c. en 1841.

4. FLORILEGIUM epigrammatum Martialis Josephus Scaliger Jul. Cæsaris F. vertit Græce, ad Isaacium Casaubonum. — *Lutetiae*, ex typograp. *Roberti Stephani*. M. DC. VII. In-8.

Et à la fin : Excudebat Ioannes Janonus in Typographia *Rob. Stephani*. Anno M. DC. VII.

Dans la Biblioth. Latina, cette version grecque de Scaliger est qualifiée *felicissima*.

Ce Janon (Jannon) fut ensuite Imprimeur à Sédan, où il imprima plusieurs livres pour la religion réformée. Il est surtout connu par ses petites éditions du Nouv. Test. Grec, 1628; Virgilius, 1625, Horatius, 1627.

J'ai de ce *Florilegium* un exemplaire en grand papier à la reliure de J. A. De Thou, pour lequel il fut peut-être tiré exprès, et seul.

5. CLAUDII Puteani Tumulus. — *Parisiiis*, M. DC. VII. In-4.

Sans nom d'Imprimeur; mais, à cause de la beauté de l'impression, attribué avec quelque raison par Maittaire, Ann. III, 851, à Morel ou à Rob. Estienne. Dans ce recueil sont des vers grecs et latins de l'un et de l'autre. Cl. Du Puy étoit mort en Déc. 1594, âgé de 49 ans.

---

M. DC. VIII—IX.

1. EPIGRAMMATA ex libris græcæ Anthologiæ a Q. Septimio Florente Christiano selecta, et latine versa, sive Florilegium latinum ex græco Florilegio. Accessit Musæi Poematium, versibus latinis ab eodem expressum. — *Lutetiæ*, ex typographia *Roberti Stephani*. M. DC. IX. In-8.

2. SIX Oraisons de Ciceron (pro Cælio, Milone, Marcello, première Catilinaire, I et II des Philippiques) avec une sommaire exposition du sujet de chacune d'icelles, par François Joulet, sieur de Chastillon. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, en la rue S. Jean de Beauvais. M. DC. IX. In-8.

3. CRAMBE, Ion, sive Viola, Lilium, (Aletheia, auctore Jacobo Augusto Thua-no ad amplissimum Virum Achillem Harlæum Equitem, Regni curiæ præsidem primarium). — *Parisiiis*, ex typographia *Roberti Stephani*. M. DC. IX. Petit in-fol.

4. SIDERE, Pastorelle; de l'invention du sieur (Boychet d') Ambillou. Plus les Amours de Sidere, de Pasithée, & autres Poésies du mesme Auteur. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. DC. IX. In-8.

Pièce en cinq actes dont on voit l'extrait dans la Bibl. du Théâtre François, I, 432.

---

M. DC. X—XI.

1. Dix sermons de Théodoret, évêque de Cyr, de la providence de Dieu, contre les athées et épicuriens; traduits par Seb. Hardy, receveur des tailles & aydes au Mans. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. DC. X. In-8.

2. JACOBI Cujacii J. C. Oratio in funere Nobiliss. Præstantissimique viri Gasparis Chastrei Nancæi Regior. Stipatorum præfecti, habita in æde sacra Nancæi in Biturigib. Cubis. xv. Cal. Febr. 1576 (à Nicolao Rigaltio ex Gallico in Latinum versa). — *Parisiiis*, Oliva *Roberti Stephani*. M. DC. X. Petit in-fol.

On lit dans la Bibl. Fr., t. III, n° 31,908, que cette Oraison funèbre étoit écrite en un si mauvais françois, que M. Rigault, qui a voulu la conserver à la postérité, l'a traduite en bon latin. Rigault le dit aussi, mais très courtoisement, dans sa préface latine.

Le françois avoit été imprimé à Paris, 1576, In-8.

3. PARTIE du premier livre de l'Ænéide de Virgile, tr. en vers françois par le Card. Du Perron. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. DC. X. In-4.

4. EXPOSITION des sept Pseaumes pénitentiels; cum textu Latino; per R. E. (Robert Estienne.) — *Paris*, *Jean Sara*, Imprimeur en la rue S. Jean de Beauvais, devant les Escholes de decret. M. DC. XI. In-16.

Ces initiales R. E. désignent-elles réellement Robert Estienne? Est-il probable qu'Imprimeur et libraire, il ait été imprimer et

faire vendre ailleurs que chez lui un livre dont il auroit été l'auteur? Je crois que c'est un titre inexactement pris, et que le volume, soit-il de Robert ou de tout autre, est imprimé par lui pour le libraire Jean Sara qui n'est point connu comme Imprimeur.

5. LES Oraisons et Discours funebres de divers auteurs, sur le trespas de Henry le Grand, par G. du Peyrat, aumosnier du Roy. — *Paris, Robert Estienne. m. dc. xi. In-8.*

6. J. AUGUSTI Thuani Crambe, Viola, Lilium, Phlogis, Terpsinoe. — *Parisiis. m. dc. xi. In-4.*

Sans nom d'Imprimeur, mais indubitablement de Robert Estienne, qui avoit imprimé, en 1609, les trois premiers de ces cinq petits poèmes.

7. RECUEIL de diverses poésies sur le trespas de Henry le Grand, et sur le sacre et couronnement de Louis XIII, dédié à la Roynne-merc régente, par G. Du Peyrat, aumosnier servant du Roy. — *Paris, Robert Estienne, rue S. Jean de Beauvais, et Pierre Chevalier, au mont S. Hilaire. m. dc. xi. In-4.*

Il y a dans ce recueil une Ode françoise de Robert, adressée au Roi, et datée du 21 mai 1610.

8. Inauguratio Ludovici XIII. Galliarum et Navarrae Regis. Ad illustriss. Cardinalem D. D. Jacobum Davy Du Perron Senonum archiepiscopum, Galliae et Germaniae Primatem, magnum Franciae Eleemosynarium, Nicolao Borbonio auctore. — *Lutetiae, ex Typographia Roberti Stephani. In-4.*

Cette pièce, de 17 feuillets, se relie à la fin du recueil françois qui précède. Elle est sans titre et sans date; au bas du feuillet 10 est imprimé ceci: « Présenté à S. M., le samedi 21 mai 1610. R. Estienne. »

9. QUARENTA Enigmas Españolas, por El Curioso. — *En Paris, Rob. Estevan, en la calle de S. Juan de Beauvais. m. dc. xi. In-42.*

10. PRIMERA parte de Diana enamo-

rada; cinco libros, compuestos por Gaspar Gil Polo (que prosequen los VII de Jorge de Montemayor). — *En Paris, en casa de Rob. Estevan, en m. dc. xi. In-16.*

Le roman latin de Gasp. Barthius, *Erotodidasculus*, est en partie imité de celui-ci.

#### M. DC. XII—XIV.

4. LE Dessen d'une Académie, et de l'introduction d'icelle en la Cour. — *Paris, par Pierre Le Court, en l'Imprimerie de Robert Estienne. 1612. In-8. 49 feuillets.*

Le nom de l'auteur, Flurance Rivault, est au bas de la dédicace à la Reine-mère. *Bibl. Mazarine, 33727.*

2. LA Leçon faite en la première ouverture de l'Académie Royale. Au Louvre, le 6 de may 1612. Par le sieur de Flurance Rivault, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, second précepteur de Sa Majesté, et son lecteur aux mathématiques. — *Paris, Pierre Le Court. 1612. In-8. 14 feuillets.*

3. PROOEMIUM Mathematicum Galliarum Regi Christianissimo et Navarrae Ludovico XIII. — Avant propos pour les Mathématiques. — *Ibid. In-8. 42 feuillets, en fr. et lat.*

4. PRECEPTES d'Agapetus à Justinian. Mis en françois par le Roi Très-Chrestien Louis treizieme, Roy de France et de Navarre, en ses leçons ordinaires. 23 pages. — Quædam ex lectionibus Christianissimi Francorum Regis Ludovici XIII. Ex Latinis hæc versa. (Traductions paraphrasées, devoirs de jeune écolier).

Au bas du dernier feuillet, page 17: *Lutetiae, excudebat Petrus Curtius. Jussu et Privilegio Regis. MD. DC. XII.*

Et sur toute la page 18 :

Felicibus Auspiciis Ludovici XIII, Christianissimi Galliarum Regis et Navarrae.

## VOTUM MUSIS IX VERSIBUS CONCEPTUM.

Vobis, Turba novena, Rex novennis\*  
 Vestri captus amore dedicatur.  
 O nate Jove Regis puella,  
 Certatim teneram educate Regem :  
 Ut recte memor educationis  
 Leges sanciat, illicique gratus  
 Exemplo populos regat volentes?  
 Et virtutibus antecellat omnes,  
 Sublimi velut antecellit ortu.

M. DC. X. Nonis Quint.

R. STEPHANUS, *Regiæ Maiest. Devotissimus.*

Ces diverses pièces existent à la Mazarine, dans un volume in-8, n. 33727, qui en contient encore plusieurs autres.

Elles sont toutes quatre de l'Imprimerie de Robert III, ce que prouve son nom mis au titre de la première, ainsi que la pièce de neuf vers latins qui est à la fin de la quatrième, et qu'ici j'ai introduite seulement pour constater que le tout est d'imprimerie stéphanienne.

5. SPARTE, ad V. illustriss. Henricum Turrium Bullionii Ducem, (authore Jac. Aug. Thuano). — *Lutetiae*, ex typographia *Rob. Stephani*. M. DC. XII. Petit in-fol.

C'est un petit poème dans le genre de *Crambe, Ion*, &c.

6. MENANDRI et Philistionis Sententiæ comparatæ, græce, ex Bibliotheca regiæ; cum notis : cura Nic. Rigaltii. — *Lutetiae*, excudebat *Robertus Stephanus*. M. DC. XIII. In-8.

En 1614, Fed. Morel a imprimé, aussi in-8, une traduction de ces Sentences, en vers latins, par Nic. Morel, fils de Claude.

7. QUINTUS HORATIUS FLACCUS, cum notis Iani Rutgersii. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. — M. DC. XIII. In-12.

En tête de cet Horace est une Ode latine de Robert, *In divam magni Henrici cædem*, au sujet de laquelle voyez dans la Notice sur Robert III.

\* *Novenus*, ensemble qui se compose de neuf unités. *Turba novena Musarum*.  
*Novennis*, qui a neuf ans. *Rex novennis*.

De ce volume, du Perse et du Juvénal, on voit quelques exemplaires en grand papier.

8. GEORGHII FLORI, Mediolanensis Jurisconsulti, de Bello Italico et de rebus Gallorum præclare gestis temporibus Caroli VIII et Ludovici XII Regum Franciæ, libri sex : ex Bibliotheca Hugonis Picardeti, in supremo Burgundiæ Senatu Procuratoris. — *Parisiis*, *Rob. Stephanus*. M. DC. XIII. In-4.

Selon Picardet, qui a donné le manuscrit pour l'impression, on trouve dans ce livre bien des vérités qui peuvent servir à réfuter les mensonges et les railleries de Guicciardini et des autres historiens contraires aux François.

9. AULUS PERSIUS FLACCUS. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XIV. In-12.

## M. DC. XVI.

4. D. JUNII JUVENALIS Satyrarum libri V. Sulpiciæ Satyra. Cura Nicolai Rigaltii cujus accedit de Satira Juvenalis Dissertatio. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XVI. In-12.

Ce Juvénal et le Perse de 1614 se trouvent toujours reliés ensemble, et souvent même avec l'Horace, qui est de 1613.

2. UNIVERSITATIS Parisiensis Lachrymæ; per Jo. Ruault, Rectorem suum, Tumulo D. Achillis Harlæi Principis Senatûs, effusæ. — *Parisiis*, *Stephanus*. M. DC. XVI. In-4. 50 pages.

Bibl. de la France, n° 32907.

Je n'ai pu vérifier si cette pièce est au nom d'Antoine ou de Robert; mais celui-ci, imprimant plus d'ouvrages de littérature, aura dû être employé de préférence par l'Université.

3. FRANCISCI Parentii Conjectanea ex vetustissimis monumentis excerpta de annis Ægyptiorum; gr. et lat. Addita ejusdem authoris Oratione de annis

diversis. — *Parisiis, Robertus Stephanus.* M. DC. XVI. In-8.

Pinelli, n° 5725.

4. LE TIBERE françois de C. Cornelius Tacitus, ou les six premiers livres de Tacitus, de la traduction de Rodolphe Le Maistre, médecin. Seconde édit. augmentée. — *Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne.* M. DC. XVI. In-8.

La première édition, de 1615, in-16, est probablement du même Robert Estienne. Dans celle-ci, on a essayé de rétablir en supplément ce qui est perdu de la narration de Tacite sur les dernières actions de Séjan et sa fin tragique.

Almeloveen, copiant inexactement le Catal. de De Thou, I, 290, a mal-à-propos attribué à ce François une traduction espagnole de Tacite (*Tacito Español*).

---

M. DC. XVII.

4. DE Institutione Principis Liber singularis ex Gallico Johannis Heroardi Ludovici XIII. Filii Henrici Magni, et Galliarum Regis Consilarii et Archiatri. In latinum vertit Joannes Degorris Consiliarius et medicus Regius. — *Parisiis, apud Robertum Stephanum.* M. DC. XVII. In-4.

Dans cet écrit le médecin J. Heroard rend jour par jour compte de l'état hygiénique du jeune Roi Louis XIII à la personne duquel il étoit attaché par l'ordre du Cardinal de Richelieu.

2. LES estranges Advantures d'un grand Prince. Où l'on pourra voir que la vertu, quelque part qu'elle se trouve, ne demeure jamais dépourvue. Traduction du I livre de l'Enéide. Par le Sieur de La Mothe Dutertre. — *Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne, pour Tous-saint Du Bray.* M. DC. XVII. In-42.

3. L'AMOUR et la mort d'une Roïne. Traduction du IV livre de l'Enéide, par le Sieur de La Mothe Dutertre. — *Ibid.* M. DC. XVII. In-42.

4. PHEBRI Aug. Liberti Fabularum Aesopiarum libri quinque. Nova editio ad fidem Pithœani codicis et alterius ex Remensi Bibliotheca vetustissimi recognita à Nic. Rigaltio, cum ejus notis. — *Oliva Rob. Stephani.* M. DC. XVII. In-4.

Imprimé en rouge et noir. Il y a deux éditions sous la même date, mais elles sont semblables, et le choix en est indifférent.

---

M. DC. XVIII.

4. MALACHIAS cum commentariis R. David Kimhi a Francisco Vatablo Hebraicarum literarum regio professore summa cura & diligentia recognitis, Hebraicè. — *Parisiis, ex officina Roberti Stephani typographi Regii.* M. DC. XVIII. In-4.

Selon Maittaire, ce premier volume n'est autre chose que ce qui est dans la Bible hébraïque in-4, de Robert I<sup>er</sup>, où les Prophéties de Malachias sont datées de mars 1540; et ces cahiers ne seroient qu'un débris de cette même édition. Du volume suivant 18 pages seroient encore de cette ancienne impression, et suivies d'un commentaire hébreu de 4 pages de Sal. Iarhi : l'interprétation latine, par Sam. de Muis, forme le volume qui vient après. Il ne seroit pas du tout étonnant que des fragments de Bible hébraïque, destinés à se débiter par petites portions séparées, eussent dormi pendant 80 ans dans les magasins en nombre suffisant pour induire à de nouvelles annonces, et à un simulacre d'édition nouvelle.

2. MALACHIAS cum commentariis R. David Kimhi. Commentarius R. Salomonis Iarhi in Malachiam : Hebraicè. Accedet Latina interpretatio per S. M. de Muis, regium Linguae Sanctae Professorum. — *Ibid.* M. DC. XVIII. In-4.

La version latine que *accedet* est le volume suivant.

3. COMMENTARIUM Hebraeolatini R. Davidis Kimhi Hispani, et R. Salomonis Iarhi Galli, in Malachiam. Interprete S.

M. (Marottio) de Muis, Aurelio, Sacrarum Hebræarumque literarum in Academia Parisiensi Professore Regio. Ad Ill. Card. Perronium. Accedit R. D. Kimbi in Psal. cxii. Commentarius. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XVIII. In-4.

4. DICTYS Cretensis de Bello Trojano, et Dares Phrygius de excidio Trojæ. Ex veteribus libris emendati. Additæ sunt ad Dictym notæ. (edente Josia Mercero). — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XVIII. In-46.

La préface ou épître de l'éditeur *ad Hier. Groslotium Lislæum*, *Kal. Maii* 1617, fait savoir que le texte a été corrigé à l'aide de deux manuscrits de la Bibliothèque de S. Victor.

5. JACOBI Augusti Thuani præsidis Historiarum sui temporis libri LXXX. Editio quarta, auctior et castigatior. Tomus primus. — *Parisiis*, *Robertus Stephanus*. M. DC. XVIII. In-fol.

En grand papier dans le Cat. de De Thou, t. I, p. 334, additions manuscrites.

Cette quatrième édition, commencée du vivant de l'auteur, fut arrêtée par sa mort, arrivée en 1617, et ce volume ne contient que 26 Livres, bien que 80 soient annoncés sur le titre.

La première, en un volume in-fol., contenant 18 Livres, avoit paru en 1604, ainsi qu'une réimpression en 2 vol. in-8., sur lesquels voyez ci-dessus, pag. 194.

Dans ces mêmes temps, il fut fait à Paris trois éditions in-8. et in-12, mais il ne paroît pas que l'un des Estienne y ait participé, à moins que les deux tomes de 1604 ne fassent partie de l'édition suivante in-8. portant le nom de Drouart.

1604-06-08, contenant 57 livres, des années 1544 à 1574, Drouart, 9 volumes in-8.

1609-14, 80 Livres, jusqu'en 1584, onze vol. in-12.

Le même Drouart donna de ces 80 Livres une édition en 1606-07-09, 4 vol. in-fol., dont un exemplaire en grand papier fut mis dans la Bibliothèque de l'auteur. Catal. de De Thou, t. I, pag. 334, additions manuscrites.

En 1619, une autre édition en dix vol. in-12, allant de même jusqu'à l'année 1584. Les 58 Livres suivant le 80<sup>e</sup> parurent pour la première fois dans l'édition complète de Genève, *De La Roviere*, 1620, 5 volumes in-fol.

Il n'est pas dans mon sujet de donner ici note des réimpressions faites dans le XVII<sup>e</sup> siècle, et toutes hors de la France. Elles furent d'ailleurs éclipsées par la très estimable édition de Londres, 1733, 7 vol. in-fol.

#### M. DC. XIX—XXI.

4. L'EMPIRE de la Fortune, ou la Traduction du II<sup>e</sup> livre de l'Enéide, en prose, par le sieur de La Mothe Dutertre. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, pour *Toussaint Du Bray*. M. DC. XIX. In-12.

2. EXHORTATIONS chrestiennes imitées des anciens Peres grecs et latins. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*. M. DC. XX. In-8.

Addition manuscrite dans Cat. Bib. Th., I, p. 79. J'ai récemment acquis ce même exemplaire : il est aux armes des De Thou, de leur bonne reliure en veau fauve. Ce livre est peu important, mais je n'en ai jamais vu aucune autre mention, et je le crois très rare. Peut-être a-t-il été imprimé à fort petit nombre pour être donné, et non pas mis dans la circulation commerciale.

3. SENTENZE & Parabole d'i Rabbini, in Lingua Ebraea esposita con la tradottione Italiana di Philippo d'Aquin. — *Parigi*, *Roberto Stefano*. M. DC. XX. In-12.

4. FRANCISCI Titelmani Dialectica, puriori sermone donata, opera Michaelis Marescotii Lexoviensis. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XXI. In-8.

Dans le Cat. Bigot, part. II, p. 417, on voit le titre d'une autre édition de Robert Est. 1611. N'est-pas une faute, 1611, pour 1621 ?

5. PANEGYRICUS Ludovico XIII in-scriptus, authore Abelio Sammarthano Scævola filio; avec la version françoise par Du Four. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XXI. In-4.

6. IDEM Panegyricus, græcè a Gu-lielmo Pattæo redditus. — Ibid. M. DC. XXI. In-4.

7. HUGONIS Grotii Sylva ad Franc. Aug. Thuanum, Jacobi Augusti filium. — *Parisiis*, Typis *Roberti Stephani*. M. DC. XXI. In-4.

C'est celui qui périt, avec Cinq-Mars, vic-time de la cruelle politique du cardinal de Richelieu.

---

M. DC. XXIII.

4. DIVINUM Psalterium Davidis, lati-ne, et accurate ad Hebræam fidem per Rodolphum Magistrum. — *Parisiis*, ex Typographia *Rob. Stephani*, apud *Guil-mum Loyson*, in porticu reorum palatii. M. DC. XXIII. In-16.

2. MOYENS légitimes pour parvenir à la faveur et pour s'y maintenir, ou le Réveille-matin des courtisans, trad. de l'espagnol de Ant. de Guevarre, par Seb. Hardy. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, pour *Henry Sara*, à l'enseigne de l'Alde. M. DC. XXIII. In-8.

Cette enseigne étoit celle du libraire Hen-ry Sara. Le volume n'a point l'ancre aldine. Le même H. Sara publia, en 1625, un autre in-8, que je n'ai point vu, et qui pourroit bien être aussi de l'Imprimerie de Robert Estienne : « Le Pacifique, à Messieurs les Evesques et Curez, 1625, in-8. »

Je ne puis me dispenser de noter ici que, dans la *Vie de Robert*, p. 545, ainsi que dans le Catalogue p. 65, et dans les Ann. III, 882, Maillaire, copiant La Caille, p. 187, annonce ce livre de la manière suivante :

MOYENS légitimes pour parvenir à tra-duire d'Espagnol en François, par le S<sup>r</sup> Hardy. 1623. In-8.

3. REFUTATION de l'Astrologie judi-ciaire, par François de Cauvigny, Sei-gneur de Coulomby. — M. DC. XXIII. In-8.

Sur cet auteur, voyez ci-dessous, page 211.

4. ABELII Sammarthani Panegyricus Ludovico Justo in-scriptus; editio se-cunda. — *Lutetiae*, ex officina *Roberti Stephani*, M. DC. XXIII. In-8.

5. EJUSDEM Abellii Alter Panegyricus eidem; editio secunda. — Ibid. M. DC. XXIII. In-8.

De ce *Panegyricus alter*, il n'y a point d'*editio secunda*. Il est de 1623, ce que prouve la date du 12 janv. 1623, de son épître dédi-catoire. Sur le titre on a imprimé par erreur M. DC. XXI. Deux I (II) mis à la main ont corrigé cette faute sur plus ou moins d'exem-plaires, ce qui a fait croire à Maillaire qu'il y avoit deux éditions. J'ai vraiment regret d'avoir à en faire lire si long pour si peu de chose.

---

M. DC. XXIV—XXV.

4. LA Rhétorique d'Aristote, traduite en François par le Sieur Rob. Estienne, Interprete du Roy és langues Grecque & Latine. — A *Paris*, de l'Imprimerie de *Rob. Estienne*, rue S. Jean de Beauvais. M. DC. XXIV. In-8.

Dans une courte préface, Robert expose les raisons qui l'ont déterminé à ne donner que les deux premiers livres.

« . . . Quant au troisieme livre, l'au-teur s'est abstenu de le traduire, d'autant qu'il contient divers préceptes d'éloquence et observations illustres d'exemples recueillis de divers orateurs et poètes, dont la grace consiste en la diction grecque, et y est telle-ment attachée, qu'elle ne passe point en quelque langue que ce soit, moins encore en la nostre qu'en la latine. »

L'avocat Robert, son neveu, n'en jugea pas de même, et compléta cette traduction, ainsi qu'on le verra à l'année 1630.

2. PETRI Bertrandi Merigoni Linguarum Hebraicæ & Græcæ Professoris, Oratio in Collegio Plessæo V. Cal. Feb. Lutetiæ habita : de regis Ludovici XIII erga literas et literatos munificentia. — *Parisiis*, ex Typographia Roberti Stephani; prostant exemplaria cum aliis authoris operibus, apud Petrum Viné bibliopolam & religatorem, in vico Carreterio (rue Chartiere) supra, puteum certum. M. DC. XXIV. In-8.

3. PETRI Bertrandi Merigoni tres in Ludovicum Justum regem Panegyrici, Græcæ, cum analysi Latina; Primus de ejus in Deum & matrem augustissimam pietate, habitus in collegio Becodiano \* VII. Cal. Mart. Secundus & Tertius de ejus in Galliam pietate, ille die secunda Martii, hic sexta Aprilis habitus; trium illorum singuli seorsim excusi. — *Lutetiæ*, ex Typographia Roberti Stephani; prostant exemplaria cum aliis authoris operibus, apud Joann. Libert bibliopolam, e regione collegii Cameracensis via D. Joann. Later. *Ceci à la fin des deux premiers : à la fin du troisième : Apud Laurentium Saunerium, via Jacobea, ad insigne solis auræi.* M. DC. XXV. In-8.

Avec moins de paroles on annoncerait vingt des plus célèbres écrivains anciens ou modernes

4. PARAPHRASES sur le Cantique des Cantiques, et autres poésies, par De Chanvallon. — *Paris*, de l'Imprimerie de Robert Estienne. M. DC. XXV. In-8.

Second Cat. La Vallière, n. 13753.

5. LES Regrets d'Ovide, traduits en prose François, par J. Binard. — *Paris*, de l'Imprimerie de Robert Estienne; chez Henry Sara, rue S. Jean de Beauvais, en sa boutique au Palais, en la galerie des

Prisonniers, proche la Chancellerie. M. DC. XXV. In-8.

6. APULEI liber de Deo Socratis, Josia Mercero è libris manuscriptis recensente, et notas adjiciente. — *Lutetiæ*, ex officina Roberti Stephani. M. DC. XXV. In-12.

Fabricius, et, avant lui, le Catal. de De Thou, II, p. 259, mettent cette petite édition à l'année 1624, mais, dans ce même Catalogue, la date, imprimée 1624, est à la main corrigée en 1625.

#### M. DC. XXVI—XXVII.

4. DIX Sermons de Théodoret, Evêque de Cyr, de la providence de Dieu : traduits par Seb. Hardy. — *Paris*, de l'Imprimerie de Robert Estienne. M. DC. XXVI. In-8.

Réimpression de l'édition de 1610.

2. AUTHORUM quorundam Mathematicorum Opera, latinè, a Marino Messenno, Ordinis minimorum, collecta. — *Lutetiæ*, ex officina Roberti Stephani. M. DC. XXVI. In-16.

Ce volume, qui se compose de quatre parties, n'est pas toujours complet, et quoique rare, il n'est pas d'un grand prix. La première partie contient des ouvrages d'Archimède; la deuxième trois livres *Mechanicorum*; dans la troisième sont *Apollonii Pergæi Conica*, et *Serenus de Sectione cylindri*; la quatrième contient un recueil, *Synopsis Mathematica*.

3. APOLLONI Pergæi Conica, latine versa. — M. DC. XXVI. In-16.

Cette troisième partie du Recueil de Messenne se trouve quelquefois séparément, ainsi que les trois autres.

4. EXPEDITIO Valtelinæa auspiciis Ludovici Justi Regis invictissimi et Christianissimi suscepta. (ab Abelio Sammarthano narrata). — *Parisiis, Rob. Stephanus.* M. DC. XXVI. In-4.

\* Collège de Boncourt, ou Bécourt, du nom de P. Becod ou Becond, chevalier flamand, qui le fonda en 1353.

5. EADEM expeditio. — Ibid. M. DC. XXVII. In-8.

Imprimé en 1625, in-4. et in-8., j'ignore par qui : ensuite en 1626 in-4, *editio secunda*, chez Robert, et enfin celle-ci, par le même en 1627, in-8.

6. PETRI Valentis votum Deo Opt. Max. pro salute Ludovici XIII. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XXVII. In-8.

7. LUSUS regis venatorius, auctore Abelio Sammarthano, & ejusdem versio Gallica. — Ibid. M. DC. XXVII. In-4.

8. LES Œuvres de Balzac. Première partie qui contient quatre livres de ses Lettres : sixième édition, revue, corrigée et augmentée de la moitié. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, chez *Toussaint Du Bray*. M. DC. XXVII. In-8.

---

M. DC. XXVIII.

4. Q. Sept. Flor. Tertulliani Libri IX (scilicet De Oratione, ad uxorem Libri II. De Cultu feminarum Libri II. De exhortatione Castitatis, De Corona, De Præscriptionibus Hæreticorum, De Scorpiace). Locis quamplurimis emendati, ex Bibliotheca Regia. — *Lutetiae*, typis *Roberti Stephani*, apud viduam *Olivarii Varenani*, via *Jacobæa*, sub signo *Victoriæ*. M. DC. XXVIII. In-8.

L'Opuscule *De Scorpiace* n'est pas, comme pourroit le faire croire la signification de ce mot, un traité médical ou pharmaceutique, mais un écrit apologétique sur le martyr, dans lequel Tertullien compare les écrits et les discours des hérétiques à la piqûre venimeuse du scorpion, et cherche par ses exhortations à garantir les fidèles de leur pernicieuse influence.

2. NICOLAI Rigaltii Observationes ad Tertulliani libros IX. — Ibid. M. DC. XXVIII. In-8.

Ces deux parties se relient ensemble.

A la Bibliothèque du Roi est un exemplaire en grand papier venant des frères Du Puy.

3. JOANNIS Chappot Cabilonensis Burgundi, Ord. Minimorum, Defensio contra epistolam Apologeticam Patris Claudii du Vivier; quâ (Defensione) S. Franciscum de Paula sacri ordinis Minimorum Patriarcham, sororem habuisse probatur et nepotes, et rationes in oppositum refutantur. In favorem Nepotum prænominati Sancti. — *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*. M. DC. XXVIII. In-4.

4. DE sacro ritu præferendi Crucem majoribus Prælatibus Ecclesiæ. Libellus apologeticus pro archiepiscopo Parisiensi contra novum conatum archiantistitis Lugdunensis : auctore Andræa du Saussey Parisino, Protonotario Apostolico, concionatore regio, necnon ecclesiæ SS. Lupi & Ægidii Lutetiæ pastore. — *Parisiis*, in officina *Roberti Stephani*, via S. Joannis Bellovacii. M. DC. XXVIII. In-4.

5. TRÈ et Sidon, tragi-comédie divisée en deux journées, par Jean de Sclandre. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. DC. XXVIII. In-8.

6. LES Œuvres de Balzac ou quatre livres de ses Epistres, septiesme édition. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, chez *Toussaint Du Bray*. M. DC. XXVIII. In-8.

---

M. DC. XXIX—XXX.

4. AUGUSTE Galland, Contre le Francalleu sans titre, prétendu par quelques provinces du Droit Ecrit, au préjudice du Roy ; avec le texte des lois données au pais des Albigeois, et autres, par Simon Comte de Montfort en 1212. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. DC. XXIX. In-4.

2. LE même Livre. — Ibid. M. DC. XXIX. In-8.

Une édition in-4, augmentée d'un tiers, a été faite en 1637, chez Estienne Richer.

3. PETRI Fontei Jus Pontificium Gallicanum.—*Parisiis*, apud *Robertum Stephanum*. M. DC. XXIX. In-8.

4. LES Œuvres poétiques de Marc Antoine de Girard, Sieur de Saint-Amand. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, pour *François Pomeray & Toussaint Quinet*, au Palais, en la grande et petite Galerie. M. DC. XXIX. In-4.

5. ELOGIA æternæ Memoriz Ludovici XIII. pœduellium victoris, &c. Petrus Valens consecrat ob captam Rupellam. — *Parisiis*, apud *Robertum Stephanum*. M. DC. XXIX. In-8.

6. LA Rhétorique d'Aristote : les deux premiers livres traduits du Grec en François par le feu Sieur Robert Estienne, poète et interprete du Roy ès langues grecque et latine. Et le troisieme par Robert Estienne son nepveu, Advocat en Parliament. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, rue S. Jean de Beauvais. M. DC. XXX. In-8.

Le volume est dédié par Robert le neveu à J. Fr. de Goudy, qui fut le premier archevêque de Paris. « J'ai cru, dit-il, estre obligé de faire choix d'une personne qui pust, en ce premier essay de mes estudes, m'empescher de faire naufrage, &c. Aristote a changé de guide, & feu Robert Estienne, son premier truchement, fut obligé de l'abandonner, n'ayant traduit que ses deux premiers livres, . . . »

Ainsi que le fait connoître le titre nouveau de 1630 mis à ce volume imprimé en 1624, le III<sup>e</sup> livre de la Rhétorique y est ajouté, traduit et imprimé par l'avocat Robert IV, neveu de Robert III, après la mort duquel il paroît que provisoirement il régît cette Imprimerie jusqu'à ce que vers 1633 elle eût été vendue à Jacques Dugast.

M. DC. XXXI.

4. LA Journée du Pénitent, composée

de méditations, pseumes et litanies, en vers françois, par Hélié Poirier. — *Paris*, *Robert Estienne*. M. DC. XXXI. In-12.

See. Catal. de la Valliere, n° 13799.

2. LES Divertissements poétiques de Guillaume Colletet, Parisien. — *Paris*, de l'Imprimerie de *Robert Estienne*, rue S. Jean de Beauvais à l'Olivier. M. DC. XXXI. In-8.

Parmi ces vers d'un mauvais poète, père de ce Colletet, poète plus mauvais encore, qui fut si impitoyablement ridiculisé par Boileau, on trouve, p. 99, Hymne de l'Imprimerie pour l'an 1627, au Roy; et, page 103, Vœux de l'Imprimerie durant le siège de La Rochelle, pour l'an 1628, au Roy.

#### EDITIONS SANS DATE.

1. LOYS de Pas : Histoire de Virginie. — *Paris*, *Robert Estienne*. In-8.

2. GUILLAUME Bouchetel : La fable de Caunus et Biblis, et autres Opuscules poétiques. — *Paris*, *Robert Estienne*. In-8.

Après le volume de Colletet de 1631, on ne voit plus aucune impression au nom de Robert; une seconde édition de ce même livre, avec la date de 1633, l'Olivier des Estienne sur le titre ainsi qu'à la fin, et le nom de Jacques Dugast, prouve qu'en cette année-là celui-ci étoit devenu possesseur et du fonds de librairie du décédé Robert, et de son officine typographique. J. Dugast n'est pas le seul qui ait cherché à recommander ses livres par cet honorable symbole. Voici l'indication de quelques volumes ainsi décorés, dont la plupart, il est vrai, appartiennent à J. Dugast. Je n'ai pas cru utile de rendre plus nombreuse cette nomenclature, et je ne fais pas non plus figurer ce peu de volumes dans la liste des éditions des Estienne réunies et rangées par ordre de matières.

1. LES Divertissements poétiques de Guillaume Colletet, Parisien. — *Paris*, *Jacques Dugast*. M. DC. XXXIII. In-8.

2. LIBANI Antiocheni pro templis

Gentilium non excindendis, ad Theodosium M. Imp. Oratio : ante m. ccc. ferme annos conscripta : nunc primum edita a Jac. Gothofredo, gr. lat. notisq; illustrata. m. dc. xxxiv. — De Cenotaphio. m. dc. xxxiv. — Jac. Gothofredi Orationes politicæ tres : puta Ulpianus, Julianus, Achaica. m. dc. xxxiv. In-4.

Pièces fort rares, et qui, surtout en Angleterre, se sont quelquefois vendues à de très hauts prix. Sur la première est l'Olivier des Estienne, la dernière porte l'ancre Aldine.

3. JOANNIS Dartis in Universitate Parisiensi antecessoris & professoris regii de statu Ecclesiæ tempore Apostolorum liber. — Parisiis, ex officinâ Jacobi Dugast, viâ S. Joannis Bellovacensis, ad Olivam Roberti Stephani ; & in sua librariâ officinâ, ad Palatii telonium. m. dc. xxxiiii. In-8.

4. NEUF livres de François Bacon, sur l'accroissement des sciences, (*de augmentis scientiarum*) traduits par Gilbert de Golefer, conseiller et Historiographe du Roy. — Paris, J. Dugast. m. dc. xxxii. In-8.

Une seconde et semblable édition fut faite par le même en 1634.

5. LA Théorie des planetes, par J. Hume. — Ibid. m. dc. xxxvii. In-8.

6. ESSAY des Merveilles de nature & des plus nobles artifices, par René François, prédicateur du Roy; dixiesme édition, reveue, corrigée & augmentée de nouveau. — Ibid. m. dc. xxxviii. In-8.

Le chap. xxxviii traite de la typographie, de ses ustensiles et procédés.

7. ABELII Sammarthani pro partu regio Votum Latinis Heroicis, à G. Colletio Gallice redditum. — Ibid. m. dc. xxxviii. In-4.

8. DAVIDIS sancti & Ludovici justi Parallela, soluta oratione, authore Abelio Sammarthano. — Ibid. m. dc. xxxix. In-4.

9. GREGORII Episcopi Turonici operum priorum pars prima et secunda, studio Joh. Balesdens. — Ibid. m. dc. xxxix. In-12.

10. L'HISTOIRE Mahométane, traduite d'Arabe en François, par Pierre Vattier, conseiller et médecin du duc d'Orléans. — Paris, Remy Soubret. m. dc. lvii. In-4.

11. L'HISTOIRE du grand Tamerlan, traduite d'Arabe par Pierre Vattier. — Ibid. m. dc. lviii. In-4.

## ANTONIUS STEPHANUS.

M. DC. V.—M. DC. XIV.

1. LES diverses Œuvres de M. le Cardinal Du Perron, contenant plusieurs livres, conférences, discours, harangues, lettres, &c. — Paris, Antoine Estienne. M. DC. V. In-fol.

Je crois, avec Maittaire, qu'il y a erreur dans la date de cette édition. Il ne la mentionne que sur la foi de *Bibl. Telleriana*, et plusieurs des ouvrages qu'elle contient n'existeroient pas encore en 1605. Dans tous les cas elle ne pourroit être d'Antoine qui n'avoit alors que treize ans.

2. SANCTI JOANNIS CHRYSOSTOMI OPERA omnia, Græce et Latine, ex recensione et cum notis Frontonis Ducaei, S. J. — Parisiis, M. DC. IX—XXXIII. 42 vol. in-fol. qui ordinairement se relient en onze.

Les deux premiers volumes de cette importante et très estimable édition parurent en 1609, de l'Imprimerie de Claude Morel, Leur date fut changée en celle de 1614, année de la publication des deux suivants, l'un desquels, *Homilia in Genesim*, fut imprimé par Antoine Estienne, de même que le cinquième, de 1616, *De novi Testamenti locis*. Il paroît qu'en 1621 Sébastien Cramoisy vint prendre part à cette entreprise, car on trouve des exemplaires de ces cinq premiers volumes avec de nouveaux titres, redatés de 1621, et portant la marque de Sébastien Cramoisy réunie à celle d'Antoine Estienne, que l'on voit aussi sur le sixième volume, qui est de 1624. En 1633 parurent ensemble les six der-

niers volumes au nom de Charles Morel qui, en 1636, de concert avec Sébastien Cramoisy, donna une réimpression des six premiers. Refit-on alors des titres de 1636 pour les six tomes de 1633, et dans la réimpression des six premiers fit-on emploi de quelques parties de l'édition première, c'est ce que je n'avois point à vérifier.

J'aurois pu me borner à indiquer la part qu'eut Antoine Estienne dans l'impression de ce grand ouvrage; mais ces titres faits et refaits, ces noms divers de co-participants à une publication qui n'employa pas moins de vingt-sept années, ont introduit une sorte de confusion que j'ai cherché à faire disparaître, au risque de faire moi-même quelque erreur.

Cette édition, ouvrage d'un habile éditeur dont les notes et les traductions sont fort estimées, seroit encore la meilleure de ce livre, si elle n'eût été suivie de celle de Montfaucon, 1698-1738, 13 vol. in-fol. qui l'a rendue presque hors d'usage.

Le Catalogue de De Thou, t. I, p. 50, l'enregistre ainsi : Paris, Morel, 1609, 6 vol. in-fol. Mais, à la main, le 6 a été changé en XI, et on a ajouté R. maroq. Gr. pap., ce qui constate l'existence d'exemplaires en papier supérieur. Le même exemplaire parut à la vente Soubise, où il n'obtint que le prix modique de 84 fr., le libraire Leclerc ne l'ayant pas jugé digne d'être mentionné dans le Catalogue.

Dans la Bibliothèque d'Abbeville, n° 228 du Catalogue, se trouve un volume in-8, *Collectiones Sacrae*, dont l'auteur est un Minime nommé Antoine Estienne. *Antonius Stepha-*

*nus*. Le titre en a été arraché \* ; mais un second intitulé mis en tête des notes, *Notationes sacræ*, porte : Parisiis, apud Thomam Blazium, 1609. Ces *Collectiones sacræ* (de Eucharistia), mauvaise compilation mystique que rien ne recommande, ne sont citées ici que pour la singularité de cette ressemblance de noms avec l'Imprimeur Antoine Estienne, et dans les mêmes temps; mais je ne pense pas qu'il y ait à chercher là quelque parent de cette famille, proche ou éloigné, ces deux noms ne devant être que les nouveaux noms de saints que le Minime aura pris en entrant en religion, suivant l'usage que lui-même rappelle dans sa longue dédicace à un autre Minime « . . . tempore quo fratrum Minimorum albo adscriptus fuisti; & nomen novum Hieronymi assumpsisti, nominique Honorati . . . nuntium remisisti. »

3. LA Conversion du sieur de Montagnes, cy-devant ministre de la religion prétendue réformée en Dauphiné. Dédicée à Monseigneur le Cardinal Du Perron, cy-devant Evêque d'Evreux. — A Paris, de l'Imprimerie d'Antoine Estienne, rue des Carmes, au Collège des Lombards. M. DC. XIII. In-8.

4. TRADUCTION de quelque partie du premier livre des Annales de Tacite, avec des observations politiques, topographiques et historiques, par François de Cauvigny, S<sup>r</sup> de Coulomb. — Paris, de l'Imprimerie d'Antoine Estienne. M. DC. XIII. In-8.

Le S<sup>r</sup> de Coulomb fut de l'Académie française. Voici ce qu'en écrit Pellisson dans l'histoire des Académiciens. « Dans la première moitié du dix-septième siècle, vivoit « un sieur François de Chauvigny, seigneur « de Colomby, lequel étoit de Caën, en Normandie. Il avoit une charge à la cour qui « n'avoit point été avant lui et n'a point été « depuis; car il se qualifioit *orateur du Roi* « pour les affaires de l'Etat, et c'étoit en

« cette qualité qu'il recevoit douze cents écus « tous les ans. Il tiroit aussi d'autres bien- « faits de la cour, et faisoit même vanité « qu'on les crût beaucoup plus grands qu'ils « n'étoient. Sur la fin de ses jours, il prit la « soutane, mais ne se fit pas prêtre; il mourut à l'âge de soixante ans. Il étoit de « grande taille et fort puissant, d'une humeur ambitieuse, et concerté en toutes ses « actions. »

5. TROIS Epistres de S. Jérôme; à Héliodore Julien, et contre Vigilantius; avec deux autres de J. Pic de la Mirande, à Jean François son neveu, traduites par Jean Davy Du Perron. — Paris, Antoine Estienne. M. DC. XIII. In-8.

6. HIPPOCRATIS Aphorismi, nova methodo exornati, & ejusd. arcana judicia, gr. lat. interprete Rod. Magistro Regis consiliario & regionum Franciæ liberorum archiatro; qui addidit leges medicinæ, limites humani partus, & patrociniium. — Lutetiæ, ex typographia Antonii Stephani. M. DC. XIII. In-12.

7. APOLOGIE pour les PP. Jésuites, au sujet du livre de Suarez, par le S. Du Perron. — Paris, Antoine Estienne. M. DC. XIV. In-8.

Ce n'est pas le Cardinal, mais Jean Davy Du Perron, son frère.

L'année d'après a été imprimée une traduction latine, Paris, S. Cramoisy, in-8.

8. LETTRE de Monseigneur le Cardinal Du Perron à Monseigneur le Prince, du 3 mars 1644. — Paris, Antoine Estienne. M. DC. XIV. In-8.

9. PARTIE du premier et du quatrième livre de l'Énéide de Virgile, tr. en vers français par le Card. Du Perron. — Paris, Antoine Estienne. M. DC. XIV. In-4.

M. DC. XV.

1. HARANGUE faite de la part de la Chambre Ecclésiastique et de celle du

\* Sans doute parce que c'est une assez bonne gravure de l'habile Léonard Gaultier dont il doit y avoir aussi une grande estampe circulaire se reliant. C'est une allégorie eucharistique.

Tiers-Etat, de l'an 1615, sur l'article du Serment, par le Cardinal Du Perron. — *Paris, Antoine Estienne*. M. DC. XV. In-8.

Le Cardinal, dans ce discours, comme dans ses autres écrits, se fait l'avocat du pouvoir sacerdotal et de son droit de prééminence sur le pouvoir temporel; et il n'y a pas à s'étonner de le voir ici se servir d'arguments dont peut-être aujourd'hui à Rome même on ne croiroit plus pouvoir utilement faire emploi. Aussi son discours trouva-t-il beaucoup de contradicteurs, et, tant en France qu'au dehors, donna aussitôt naissance à une multitude d'écrits, qui, sous diverses formes, attaquoient ce pouvoir sans limites, ce bon plaisir, décoré du nom de Droit divin, en vertu duquel la Cour de Rome et sa nombreuse milice maïtrisoient le monde chrétien. Le Cardinal fut même désapprouvé par le Clergé de France, dont on voit quelques années plus tard le désaveu en tête de la réimpression de ce Discours insérée aux Mémoires du Clergé, t. XIII, col. 310. « Plut à Dieu, Messieurs, que cette pièce, qui ne corrompra jamais la pureté de votre doctrine, mais qui la contredit, ne parût plus dans vos Mémoires. . . . Le Clergé ne lui avoit pas donné charge de s'exprimer de la manière qu'il fit . . . » Cette controverse, qui déjà dotoit de plusieurs siècles, et qui même aujourd'hui n'est pas encore silencieuse, ne pouvoit manquer de porter ses fruits, et d'amener enfin à établir nettement, sinon de fait, au moins dans les esprits, la séparation de ces deux pouvoirs, dont l'un, tout spirituel, ne devoit jamais se compromettre et s'abaisser à la discussion, au débat d'intérêts terrestres que l'autre est appelé à régler.

2. BRIEF Discours sur quelques points concernant la police de l'Eglise et de l'Estat, et particulièrement sur la réception du Concile de Trente et sur la vénalité des Offices. — *Paris, Antoine Estienne*, Imprimeur du Roy, rue S. Jacques, devant le collège du Plessis. M. DC. XV. In-8.

Ce discours est signé D. P., Conseiller d'Estat (Jean Davy Du Perron), qui, ainsi que le Cardinal son frère, étoit entièrement d'avis d'admettre respectueusement toutes les décisions, tous les décrets de ce Concile.

Le privilège est accordé au sieur Du Perron et de La Guette. Le permis d'imprimer est donnée à Antoine par le sieur Du Perron et de La Guette. Ce nom que l'on voit, ainsi que dans l'in-4, de 1617, accolé à celui de Jean Davy, ne peut ici désigner une seconde personne, un *collaborateur*, et c'est sans doute le nom de quelque propriété territoriale donnant droit de s'en qualifier *sieur*, mais non pas *seigneur*.

3. LE Mercure des Arts et Sciences avec un brief discours de la Dignité Royale, et petit Recueil de ses noms plus exquis : dédié au Roy par Pierre Valens, Professeur en l'Université de Paris. — *Paris, Antoine Estienne*, Imprimeur du Roy. M. DC. XV. In-8.

---

M. DC. XVII.—XVIII.

4. DIVERS Traittés et Discours des controverses de ce temps, par messire Jean Davy, sieur Du Perron et de La Guette. Ou traditions apostoliques, Satisfactions, Purgatoire, l'Invocation des Saints, l'Eglise et l'Eucharistie. — *Paris, Antoine Estienne*, Imprimeur du Roy, rue S. Jacques, à l'image S. Martin, près le collège de Marmoutier. M. DC. XVII. In-4.

2. HIPPOCRATIS de pharmacia purgantibus libellus, Græcè, ex Cujacino cod. a R. P. § I. (aut, ut pag. 4 Codicis, R. P. D. P.) exscriptus, hactenus in plerisque Hippocratis editionibus desideratus, & Galeni Corollarium, quod animi mores corporis temperamenta sequantur, Græcè, e Bibliotheca regia, hactenus ineditum; cum Latina utriusque versione & notis, novarumque ad Theophilum περί ὀφθαλμῶν curarum accessione, per Fed. Morellum. — *Lutetiae*, apud *Antonium Stephanum* M. DC. XVII. In-42.

3. ISAACI Casauboni ad Polybii Historiarum librum primum Commentarii

(posthumi), ad Jacobum I Magnæ Britanniae Regem Serenissimum. — *Parisiiis*, Antonius Stephanus, typographus Regius. M. DC. XVII. In-8.

Ce Commentaire d'Is. Casaubon, destiné au Polybe de Drouart, 1609, in-fol., ne s'y trouve pas, bien qu'il soit annoncé sur le titre (*Commentarius illustrati ab Is. Casaubono*), et, s'il n'y est pas employé, c'est peut-être pour la même envie de se hâter qui induisit le libraire et son éditeur à s'accommoder d'un Index assez défectueux, de préférence à un autre qu'ils avoient lui être bien supérieur (*accuratius elaboratum*), mais qui n'auroit pu être imprimé assez tôt pour la foire (sans doute celle de Francfort. *Propter imminentes nundinas edere nunc non potuimus*.)

Maittaire, Ann. Typ., III, pag. 871, prend de là occasion pour faire une rude sortie contre les libraires. . . « mercenaria istorum hominum turpilucricupidorum aviditas . . . sordidi bibliopole . . . » sont une partie des gracieusetés qu'il leur adresse.

Il est probable que si ce Commentaire eût été introduit dans le Polybe, Casaubon n'en seroit pas resté au premier livre. L'édition posthume de ce commencement de travail fut donnée par son gendre J. De Gravelle Du Pin, qui, au nom de la veuve, sa belle-mère, la dédia à Jacques, Roi d'Angleterre.

4. L'HEUREUSE conversion de Madame de Frontenac à la Religion catholique, apostolique et romaine sur l'instruction du révérend Père Arnoux, Confesseur et Prédicateur ordinaire du Roy. — *Paris*, Antoine Estienne. M. DC. XVIII. In-8. 36 pag.

5. LÆLIUS de Cicéron, traduit en françois, par le Cardinal Du Perron. — *Paris*, chez Antoine Estienne. M. DC. XVIII. In-8.

---

M. DC. XX.

4. REPLIQUE à la Response du Sérénissime Roy de la Grand'Bretagne, par l'illustrissime, &c. Cardinal Du Perron.

— *Paris*, Antoine Estienne, Imprimeur ordinaire du Roy, rue S. Jacques, près Saint Yves, M. DC. XX. In-fol.

1120 pages sans les commencements et fin. Le Roi d'Angleterre, Jacques I<sup>er</sup>, avoit cru devoir donner une *Déclaration* contre l'étrange discours du Cardinal sur le serment, (1615) et c'est à cet écrit royal que celui-ci réplique.

Au dos du titre est imprimé un grand portrait du Cardinal, assez bien gravé, par Denizot.

2. MAFFÆI Cardinalis Barberini, postea Urbani VIII. P. M. Poemata. — *Lutetiae*, Antonius Stephanus. M. DC. XX. In-4.

3. STRABONIS rerum Geographicarum libri XVII. Isaacus Casaubonus recensuit, summoque studio ac diligentia, ope etiam veterum codicum emendavit, ac commentariis illustravit, et secundis curis cumulatè exornavit, quæ nunc primùm prodeunt. Adjuncta est etiam Gulielmi Xylandri Augustani Latina versio ab eodem Casaubono recognita. Accessere Fed. Morelli Professorum Reg. Decani observatiunculæ. Additus est rerum locuples Index, necnon alius ad Is. Casauboni commentarios. — *Lutetiae Parisiorum*. Typis Regiis. M. DC. XX. In-fol.

Ce livre ne porte pas le nom d'Antoine Estienne, mais il n'en est pas moins certainement sorti de ses presses, pour la Société des Editions Grecques, qui l'employoit alors, et dont il faisoit partie.

---

M. DC. XXI.

4. TRAITÉ sur le sujet de la conversion à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de Maistre Jean Estienne, secrétaire de la Chambre du Roy. Et sa réception en la Sainte Eglise, par le R. Pere Athanase, prédicateur de l'ordre des Capucins, &c. — *Paris*, Antoine Estienne. M. DC. XXI. In-8.

Épître dédicatoire du converti au Roi.

2. STATUTA Synodalia diœcesis Sylvanectensis. — *Parisiis*, apud *Antonium Stephanum*. M. DC. XXI. In-8.

3. PETRI Valentis Græcarum literarum Professoris Regii de laudibus Homeri Oratio : habita in Regio Camera-censi Auditorio. — *Parisiis*, apud *Antonium Stephanum* typographum Regium. M. DC. XXI. In-8.

4. LES Bucoliques de Virgile, tr. en vers françois, par Pierre de Marcassus. — *Paris*, *Antoine Estienne*. M. DC. XXI. In-4.

---



---

M. DC. XXII.

4. LES diverses Œuvres du Cardinal Du Perron r'imprimez sur ses exemplaires laissez, reveus, corrigez et augmentez de sa main. — *Paris*, *Antoine Estienne*, Imprimeur ordinaire du Roy, rue S. Jacques, à l'Olivier de *Robert Estienne*. M. DC. XXII. In-fol.

Je ne crois pas à trois éditions de cet énorme recueil, en 1622, 1623 et 1629. J'ai vu cette dernière; telle est qualifiée seconde. Je pense que des deux de 1622 et 23, il n'en existe effectivement qu'une; et, quant à celle de 1605, c'est une fausse annonce ou une première édition fort incomplète.

2. TRAITÉ du Saint Sacrement de l'Eucharistie, divisé en trois livres. Contenant la Réfutation du livre du sieur du Plessis Mornay contre la Messe, et d'autres adversaires de l'Eglise, &c. Par l'Illustrissime et Révérendissime Cardinal Du Perron, Archevesque de Sens, Primat des Gaules et de Germanie, & grand Aumosnier de France. — *Paris*, *Antoine Estienne*. M. DC. XXII. In-fol.

Mille et vingt-quatre pages, sans les tables.

3. REPLIQUE du Cardinal Du Perron à la Response du Roy de la Grand'Bretagne. Seconde édition enrichie de tables très

amples. — *Paris*, *Antoine Estienne*, Imprimeur ordinaire du Roy, rue S. Jacques, à l'Olivier de Rob. Estienne. M. DC. XXII. In-fol.

4. RESPONSE à un libelle diffamatoire contre la lettre de M. l'Evêque de Nantes à M. le cardinal Bentivogli, par Louis de Morainvilliers. — *Paris*, *Antoine Estienne*. M. DC. XXII. In-8.

5. MARIAGE de la vertu avec la religion, sur cette question, sçavoir si la Preud'homme est estimable hors la Religion? Par le P. Boucher, Prédicateur. — *Paris*, par *Antoine Estienne*, à l'enseigne de l'Amandier. M. DC. XXII. In-8.

6. ORATIO solennis, habita in Collegio Regio Cameracensi, quo die pedem in Regiæ Cathedræ Græcæ possessionem posuit Petrus Valens, Regius Græcæcum literarum Professor. Anno M. DC. XIX. mense Aprili. — *Parisiis*, apud *Ant. Stephanum* Typographum Regium, viâ Jacobæâ. M. DC. XXII. In-8.

7. PHILIPPI Cospeani, Nannettensium Episcopi, pro Patre Berullio Epistola apologetica. — *Parisiis*, *Ant. Stephanus*. M. DC. XXII. In-8.

8. P. BERTH Ode, ad Christianissimum Franciæ et Navarræ Regem Ludovicum XIII. Lutetiam redeuntem. — *Ibid.* M. DC. XXII. In-4.

9. CONTRAT entre le Roi et le Clergé de France. — *Ibid.* M. DC. XXII. In-8.

---



---

M. DC. XXIII.

4. DE POENITENTIE Ritu in Vetere Ecclesia, Disputatiunculæ Maturini Simonii. — *Parisiis*, apud *Antonium Stephanum*. M. DC. XXIII. In-8.

2. LACRYMARUM Heracliti et risûs Democriti Scena : Petri Valentis præfatio,

cùm Euripidis Hecubam in Regia schola inepturus esset. — *Lutetiæ Parisiorum*, apud *Antonium Stephanum* Typographum Regium, via Jacobæa, ad Insigne Olivæ Roberti Stephani. M. DC. XXIII. In-8.

Il est probable qu'une bonne partie des nombreux opuscules de ce savant professeur aura été imprimée chez le même Antoine.

3. CARDINALIS Barberini, nunc Urbani VIII Poemata : Editio secunda. — *Lutetiæ* apud *Ant. Stephanum*. M. DC. XXIII. In-4.

4. FRANCISCI Harlæi archiepiscopi Rothomagensis ad Urbanum VIII gratulatorium Carmen. — *Lutetiæ*, apud *Antonium Stephanum*. M. DC. XXIII. In-4.

5. ŒUVRES diverses du Cardinal Du Perron. — *Paris*, *Antoine Estienne*. M. DC. XXIII. 3 parties in-fol. se reliant en un gros volume.

6. LES Ambassades du Cardinal Du Perron, archevesque de Sens, depuis l'an 1590 jusqu'en 1618, avec les plus belles et éloquents Lettres tant d'Etat et de doctrine, que familiares, qu'il a écrites sur toutes sortes de sujets aux Princes, Princesses et Seigneurs, et celles qui lui ont été adressées de leur part. — *Paris*, *Ant. Estienne*. M. DC. XXIII. In-fol.

Le Cardinal Du Perron avoit du savoir, mais beaucoup plus de vanité. Ses nombreux ouvrages sont peu estimés; la différence de ses *Belles Lettres* d'ambassade avec celles du Cardinal d'Ossat, fait que les spirituelles missives de celui-ci ont encore des lecteurs, tandis que tout ce qu'à écrit le Cardinal Du Perron, maintenant oublié, n'est plus remémoré que dans quelques Catalogues.

Ce volume étoit en grand papier chez De Thou. Catal. de 1679, t. I, pag. 364, addition manuscrite.

7. DISCOURS de l'heureux succès des armes du Roy contre la rébellion, par M. le Duc de Lesdiguières. — *Ibid.* M. DC. XXIII. In-8.

8. REPLIQUE à la response du sieur Bugnet, par J. de Hollandre. — *Ibid.* M. DC. XXIII. In-8.

---



---

M. DC. XXIV.

4. REFUTATION des objections tirées des passages de Saint Augustin, contre l'Eucharistie; par le Cardinal Du Perron. — *Paris*, *Antoine Estienne*. M. DC. XXIV. In-fol.

2. PLUTARCHI Chæronensis omnium, quæ exstant, Operum tomus primus, continens vitas parallelas, cum Latina Interpretatione Crusærii et Xylandri : Et Doctorum Virorum notis : Et libellis variantium Lectionum ex Mss. Codd. diligenter collectarum : Et Indicibus accuratiss. Ejusdem Plutarchi Liber de Fluviorum Montiumque nominibus ante hac non editus : cum versione et notis Maussaci. Accedit nunc primùm Plutarchi vita, ex ipso, & aliis utriusque linguæ Scriptoribus, a Joanne Rualdo collecta digestaque. Ejusdem Rualdi animadversiones ad insignia Plutarchi *σφάλματα*, sive lapsiones II. & LXX. — *Lutetiæ Parisiorum*, apud *Antonium Stephanum*, Typographum Regium, Via Jacobæa, ad insigne Olivæ Rob. Steph. M. DC. XXIV. — à la fin : ex typographia *Antonii Stephani* Typographi Regii. M. DC. XXIV. In-fol.

Tomus secundus continens *Moralia*, Gulielmo Xylandro interprete. — *Ibid.* M. DC. XXIV. In-fol.

Edition bien imprimée, et qui seroit en très grande estime, si elle étoit plus correcte.

Il en a été tiré des exemplaires en grand papier : ils sont rares et d'assez haut prix.

Une lacune dans les chiffres, vers la fin du second volume, a pu quelquefois faire croire à une imperfection qui n'existe pas. Un recueil de Variantes et de Corrections est coté de 13 à 80 : mais sur plusieurs exemplaires en grand papier et en papier

ordinaire, j'ai vérifié que les pages 1 à 12 n'y sont pas, et n'y paroissent point nécessaires : ou bien c'est une simple erreur de chiffres, ou c'est quelque suppression volontairement faite pendant l'impression du livre.

Selon Harles, *Bibl. Græca*, V, page 207, ce Plutarque de 1624 ne seroit autre chose qu'une édition de Paris, 1620, avec de nouveaux titres, et l'édition de Paris, 1620, ne seroit elle-même que la copie page pour page, de celle de Francfort, 1620, *ita ut versus et paginae responderent*. Ceci est plus que hasardé. L'édition de Paris représente, si l'on veut, celle de Francfort, qui lui a servi de base, mais avec diverses additions et autres témoignages non équivoques des soins du nouvel éditeur. Quant à l'existence d'exemplaires datés de Paris, 1620, je n'en ai jamais vu un seul, ni traces d'un seul, autre part que dans cette allégation de Harles.

Au premier volume est une longue dédicace d'Antoine au Roi Louis XIII, et au second une autre, du même, au Chancelier Nic. Brulart de Sillery.

---

M. DC. XXV.

4. **CARDINALIUM**, Archiepiscoporum, Episcoporum, ceterorumque qui ex universis Regni Provinciis, Ecclesiasticis Comitibus interfuerunt, de Anonymis quibusdam et famosis libellis Sententia. — *Parisiis, Antonius Stephanus*. M. DC. XXV. In-4.

Dans le Cat. de De Thou, 1679, t. I, p. 117, additions manuscrites, ce livre est inscrit avec date de 1626, et in-8.; ce qui seroit une seconde édition.

2. **FRANCISCI** Harlæi Archiepiscopi Rothomagensis Normaniæ Primatis Apologia Evangelii pro Catholicis, ad Jacobum majorem Britanniarum Regem. — *Lutetiæ Parisiorum. Apud Antonium Stephanum, Typographum Regium, via Jacobæa ad insigne Olivæ Roberti Stephani*. M. DC. XXV. In-fol. 988 pages.

En grand papier à la Bibl. Royale, et en mar. r. couvert de fleurs-de-lis.

3. **RESPONSE** au Livre de P. Du Moulin, intitulé, *Oppositions de la Parole de Dieu à la Doctrine de l'Eglise Romaine*. Par L. Du Laurens, cy-devant Ministre au Bas Languedoc. — *Paris, Antoine Estienne*, Imprimeur ordinaire du Roy, rue S. Jacques, à l'Olivier de Rob. Estienne. M. DC. XXV. In-8.

Depuis 1615 Antoine prend la qualité d'Imprimeur du Roi; en 1641-42 on le verra *Archi-typographus Regius*, premier Imprimeur du Roi, et son libraire ordinaire.

4. **PROCES** verbal de l'Assemblée générale du Clergé tenue à Paris en 1625, les sieurs Pierre de Peyressac, et Richard, prieur de Lussac, secrétaires. — *Paris, Ant. Estienne*. M. DC. XXV. In-4.

Le Clergé fit supprimer ce volume avant l'achèvement de son impression; aussi ne contient-il que 448 pages faisant environ la moitié du Procès-verbal dont l'entier manuscrit se trouve en double à la Bibliothèque du Roi et dans celle du Panthéon.

Cet in-4., commencement de la collection imprimée des Procès-verbaux et des Mémoires des Assemblées du Clergé de France, est, par cette suppression, devenu très rare, ainsi que le suivant, pareillement supprimé.

5. **AVIS** de l'Assemblée générale du Clergé de France à Messieurs les Archevêques et Evêques de ce Royaume. — *Paris, Antoine Estienne*. M. DC. XXV. In-4.

6. **DECLARATION** de l'Assemblée du Clergé sur les entreprises des Réguliers contre l'autorité Episcopale. — *Paris, Antoine Estienne*. M. DC. XXV. In-4.

7. **RECUEIL** des Remontrances, Edits, Reglemens, Arrests, Contrats, Départemens et autres choses concernant les affaires du Clergé de France; illustré d'une Conférence sur chaque article des Edits concernant les Immunités et Privilèges du Clergé; seconde édition, augmentée jusqu'au 45 mai 1625. — *Paris, Ant. Estienne*. M. DC. XXV. 3 vol. in-8.

Ce Recueil a pour auteur Pierre Peyres-

sac ou Peyrissac, l'un des agents du Clergé. La première édition est de 1615, 3 vol. in-8., chez Richer, qui, en 1616, publia un semblable recueil en un volume in-8., allant de 1567 à 1606, et peut-être du même Peyrissac.

Il est probable que plusieurs autres volumes sur les affaires du Clergé, imprimés en 1625, l'ont été par le même Antoine.

8. *EPISTOLA Archiepiscoporum pro convocacione Conciliorum Provincialium : ex consilio et deliberatione Totius Cleri Gallicani, Lutetiæ Comitia habentis.* — *Lutetiæ Parisiorum, Antonius Stephanus. M. DC. XXV. In-4.*

9. *DECRETA Synodi Provincialis Burdigal. habitæ a Francisco Cardinali de Sourdis Archiep. anno 1624.* — *Ibid. M. DC. XXV. In-8.*

10. *PETRI Bertii Cosmographi et professoris Regii, Ode ad Christianissimum Regem Ludovicum XIII. post reportatam navali et terrestri prælio à perduellionibus victoriam, in sinu Aquitanico, anno 1625, 45, 46 et 47 Sept.* — *Lutetiæ, Antonius Stephanus. M. DC. XXV. In-4.*

Par une faute typographique assez étrange, le titre de cette pièce donne la victoire à ceux qui furent vaincus ; il porte, non pas à, mais à *perduellionibus* (Voir l'ex. de la Bibl. Mazarine.)

La Caille, page 218, fait Antoine auteur du Supplément au Nouveau Théâtre du Monde de Davity, in-fol., par lui imprimé.

Maittaire, pag. 556, dit de cet ouvrage : *Quod nondum vidi.*

Je n'ai jamais vu ni l'édition première de ce livre, ni aucune des suivantes qu'aura pu compléter Antoine, ni la dernière donnée par Rocoles, à Paris, 1660, et qui n'a pas moins de 6 volumes in-fol. Ces éditions diverses d'un ouvrage fort peu estimé auront subi la destruction qui attend les livres reconnus inutiles, surtout quand ils sont volumineux.

11. *XENOPHONTIS Philosophi et imperatoris clarissimi quæ exstant Opera in duos tomos divisa. Græce multo quam*

*ante castigatus edita, adjecta etiam ad marginem scripturæ discrepantia. Latine tertia nunc cura elucubrata, ut nova pene toga prodeant. Nova insuper appendice sic illustrata, ut quam planissima deinceps enim lectio sit futura. Opera Joannis Leunclavii Amelburni. Accesserunt Æmilii Porti, Fr. Porti Notæ; et Index Græcus verborum phrasiumque observatu dignarum. Additus item in calce alius Index rerum et verborum memorabilium.* — *Parisiis, Typis Regiis, apud Societatem Græcarum Editionum.* — *Et à la fin : Excudebat Antonius Stephanus, Typographus Regius. M. DC. XXV. 2 tomes en 4 vol. in-fol.*

Edition fort belle et faite avec soin. Il en existe des exemplaires en grand papier qui sont rares et se sont quelquefois vendus fort cher.

12. *RESPONSE au manifeste du Sieur de Soubize, par Ferrier.* — *Paris, Antoine Estienne. M. DC. XXV. In-8.*

13. *RELATION véritable de la prise de l'Isle de Ré; ensemble la deffaicte de l'armée navale du Sieur de Soubize, rapportée au Roy, le 23 Septembre 1625, avec la capitulation de ceux du fort de S. Martin.* — *Ibid. M. DC. XXV. In-8.*

---

M. DC. XXVI-XXVIII.

1. *EDICT du Roy sur la paix, qu'il a pleu à sa Majesté donner à ses sujets de la Religion pretendue réformée. Publié en Parlement le sixiesme Aurlil mil six cens vingt-six.* — *Paris, Claude Morel, P. Mellayer, et Antoine Estienne, Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy. M. DC. XXVI. In-8.*

2. *EDICT portant attribution de deux deniers pour livre aux receveurs et payeurs des rentes; &c.* — *Ibid. M. DC. XXVI. In-8.*

3. RELATION des Agens-Généraux du Clergé de France aux Archevesques & Evesques du Royaume, sur tout ce qui s'est passé en l'Assemblée du Clergé tenue en 1625 et 1626, avec plusieurs autres pièces concernant les affaires du Clergé pendant ledit temps. — *Paris, Ant. Estienne*. M. DC. XXVI. In-8.

4. CARDINALIUM, &c. de famosis libellis Sententia. — *Parisiis, Antonius Stephanus*. M. DC. XXVI. In-8.

Pour le titre voyez à l'année 1625, n° 1<sup>er</sup>.

5. JOANNIS MORINI Blesensis, Congregationis Oratorii Jesu Christi presbyteri, Exercitationum Ecclesiasticarum libri duo : de Patriarcharum & Primatum origine, de primis ecclesiasticis divisionibus, & primigenia Censurarum in Clericis natura & praxi. — *Luletia apud Ant. Stephanum*. M. DC. XXVI. In-4.

Almeloveen mentionne séparément le dernier traité; mais le tout doit être réuni, et ne forme qu'un volume.

6. APOLOGIE du Sieur de Lapeyre (d'Apzoles). — *Paris, Antoine Estienne*. M. DC. XXVI. In-8.

7. EDICT général sur le reglement de la justice. — *Paris, Ant. Estienne, P. Mettayer et Cl. Prevost*, Imprimeurs ordinaires du Roy. M. DC. XXVII. In-8.

8. VETUS Testamentum gr. secundum LXX cum scholiis Romanæ editionis et Latina translatione. Studio R. Patris Morini congregationis Oratorii Jesu Christi Presbyteri. Novum Testamentum gr. cum versione Vulgata. — M. DC. XXVIII. 3 vol. in-fol.

Le N. Test. forme le troisième volume.

Il y a des exemplaires dont les trois volumes portent sur leurs titres : « Apud Nicolaum Buon, via Jacobæ sub signis S. Claudii & Hominis Sylvestris; » d'autres ont : « Apud Claudium Sonnum, via Jacobæ sub scuto Basiliensi et Navi aurea. » Il s'en trouve au nom de Seb. Chappelet et à celui d'Ant. Estienne. On a vu aussi quelques titres du

tome second portant « Apud Claudium Sonnum et Petrum Baillet; » mais le nom de P. Baillet étoit biffé à la plume. A la fin de chacun des trois volumes on lit : « Parisiis, apud Nicolaum Buon, Sebastianum Chappelet, Antonium Stephanum Typographum Regium, et Claudium Sonnum. »

Cet énoncé semble prouver que l'édition a été imprimée chez Antoine Estienne.

On trouve aussi des frontispices refaits au nom de Siméon Piget, Parisiis, 1641.

Sans avoir acquis une grande valeur pécuniaire, cette édition est estimée, et il y a des exemplaires en grand papier. Son texte grec a été adopté par Walton pour la Polyglotte de 1657.

Clément, et après lui M. Dibdin, ont qualifié *tricherie* de libraire la réimpression des titres au nom de Piget, auquel très légèrement ils supposent l'intention de tromper le public et de faire croire à l'existence d'une nouvelle édition. Cette accusation, souvent formulée, est presque toujours une injustice. Ce très honnête et savant libraire avoit acheté beaucoup d'exemplaires de ce livre : ne falloit-il pas qu'il mit *écriture sur sa marchandise*. Un simple changement de nom est une opération de librairie souvent nécessaire, et qui n'a rien de répréhensible quand elle n'est pas accompagnée de quelque mensongère annonce, comme : *editio nova, accuratior, &c., &c.*

---



---

#### M. DC. XXIX.

1. TRAITTÉ de l'Eucharistie, par le Cardinal Du Perron. — *Paris, Antoine Estienne*. M. DC. XXIX. In-fol.

2. L'ANCIENNE police de l'Eglise sur l'administration de l'Eucharistie, par Messire Gabriel de l'Aubespine, Evesque d'Orléans. — *Paris, Antoine Estienne*. M. DC. XXIX. In-8.

3. ACTA Rothomagensis Ecclesiæ a Francisco (Harlæo) Archiepiscopo publicata. — *Ibid.* M. DC. XXIX. In-8.

4. FRANCISCI (Harlæi) Rothomagensis archiepiscopi ad Urbanum VIII. Epistola.

— *Parisiis*, apud *Antonium Stephanum*.  
M. DC. XXIX. In-4.

A la fin est ajouté un abrégé (*Summa*) du privilège accordé à Antoine Estienne le 4 septembre 1625, pour l'impression de tous les édits et ordonnances, et de tout ce qui concernoit le Clergé de France.

5. *ARISTOTELIS Operum* tomi duo, græcè et latinè : veterum ac recentiorum interpretum, ut Adr. Turnebi, Is. Casauboni, Julii Pacii, studio emendatissimi ; Cura Gulielmi Du Val. Pontesiani, Philosophiæ Græcæ & Latinæ in Paris. Academia professoris Regii, & Doctoris Medici, qui addidit analyticam doctrinæ Peripateticæ synopsis, cum multis aliis. — *Lutetia*, Typis Regiis, apud Societatem Græcarum editionum. M. DC. XXIX. Et à la fin : Ex Typographia Antonii Stephani, Typographi Regii. 2 vol. in-fol.

Copie d'une précédente édition de 1619, de même en deux vol. in-fol., faite comme celle-ci pour la Société des Editions Grecques, ainsi qu'une troisième de 1639. De chacune il y a des exemplaires en grand papier. Je ne vois le nom d'Antoine qu'à celle-ci, mais il est probable qu'il n'a pas été tout-à-fait étranger à l'impression des deux éditions de 1619 et 1639.

6. *LES diverses Œuvres* de l'Illustrissime, &c. Cardinal Du Perron, contenant plusieurs Livres, Conférences, Discours, Harangues, Lettres d'Etat et autres, Traductions, Poésies, et Traitez, tant d'Eloquence, Philosophie, que Théologie, non encor veus ny publiez. Ensemble tous ses escrits mis au jour de son vivant, et maintenant réimprimés sur ses exemplaires laissez reveus, corrigez et augmentez de sa main. Seconde édition augmentée. — *Paris*, Antoine Estienne, Imprimeur ordinaire du Roy, à l'Olivier de Robert Estienne. M. DC. XXIX. In-fol.

Dans ces *Diverses Œuvres* ne sont point comprises les 1024 pages du Traité sur l'Eucharistie.

La grande réputation d'homme d'état dont le Cardinal Du Perron a joui tant qu'il a vécu, aura fait regarder ce Recueil comme nécessaire à toute grande Bibliothèque, et promptement amené le besoin d'une réimpression. Je pense qu'aujourd'hui les boutiques d'épicier ont vu mourir la plupart de ces exemplaires.

7. *LA Sainte Géographie*, c'est à dire, exacte Description de la terre, et véritable Démonstration du Paradis terrestre, depuis la création du Monde jusques à présent; par Jacques d'Anzoles Lapeyre. — *Paris*, par Antoine Estienne, Imprimeur ordinaire du Roy, à l'Olivier de Robert Estienne. M. DC. XXIX. In-fol. fig.

En grand pap. à la Bibl. du Roi.

8. *PERROCHEL. LE Jardin* de la Noblesse françoise, dans lequel se peut cueillir leur maniere de vestement. — *Le Théâtre* de France, contenant la diversité des habits, selon la qualité des personnes. — *Paris*, Ibid. M. DC. XXIX. In-4.

Recueil de figures gravées par A. Bosse, Briot, &c.

Ainsi mentionné au Manuel, III, 44.

9. *LES Ambassades* et négociations de l'Illustrissime, &c. Cardinal Du Perron. Troisième édition augmentée. — Ibid. M. DC. XXIX. In-fol.

La première est de 1623, in-fol. Il y en a une de 1633, 2 vol. in-8., et enfin une in-4., Paris, Hénault, aussi de 1633.

Je ne connois pas d'édition postérieure à celle de 1623, et qui seroit la seconde. Sur le Catal. d'Abbeville, n° 5808, sont les Ambassades, &c., 1626, in-fol.; mais c'est une faute typographique, l'exemplaire, que j'ai vérifié, porte 1629.

10. *ORDONNANCE* du Roy Louis XIII touchant les plaintes et doléances faites sur plusieurs abus par les Députés des Estats de son Royaume, convoquez et assemblez dans la ville de Paris, l'an 1614 et 1615, et sur les Avis donnez à sa Majesté par les Assemblées des Nobles tenues à Rouen, en l'an 1617, et

4. DECLARATION du Roy sur la Régence de la Reyne, vérifiée en Parlement le 21 avril 1643. — Paris, Antoine Estienne et P. Rocolet. M. DC. XLIII. In-8.

5. REGLEMENT que le Roy veut estre observé pour la subsistance de ses armées. — Paris, Antoine Estienne, &c. M. DC. XLIII. In-4.

6. S. DIONYSII Areopagitæ Opera omnia, cum scholiis S. Maximi, et Paraphrasi Pachymeræ, cura Balthassaris Corderii : gr. et lat. — Parisiis, Ant. Stephanus. M. DC. XLIV. 2 vol. in-fol.

En société avec Denis Bechet.

7. LES ŒUVRES de Pierre, Cardinal de Berulle, instituteur & premier supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de Jesus-Christ; par les soins de Francois Bourgoing, supérieur général de la même Congrégation. — Paris, Ant. Estienne, premier Imprimeur et libraire ordinaire du Roy, et Sebastien Huré, marchand libraire, rue S. Jacques, à l'enseigne du Cœur bon. M. DC. XLIV. In-fol.

Huré tenoit cette enseigne de Corbon, dont il avoit épousé la fille. C'étoit un cœur au milieu duquel étoit l'image de l'Enfant Jésus, avec les mots *Ego dormio, et cor meum vigilat*, Cant. 5, 2.

En août 1662, il devint Imprimeur ordinaire du Roi, par la démission de Henri, fils d'Antoine.

8. EDICT du Roy sur la pacification des troubles de ce Royaume, donné à Nantes au mois d'avril 1598. Vérifié en Parlement le 25 Février 1599. Avec les articles particuliers. Ensemble autres Edicts et Declarations des Roys Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, à présent regnant, donnés en conséquence d'ice-luy. — Paris, par Ant. Estienne, premier Imprimeur et libraire ordinaire du Roy. Se vendent chez Olivier des Varrennes, rue St. Jacques, au Vase d'Or. M. DC. XLIV. In-8.

Chaque exemplaire de ce volume, qui est

une réimpression du célèbre et bienfaisant Édit de Nantes (1598), ainsi que des Édits, Déclarations, &c., qui le confirmèrent, pourroit sembler un recueil de pièces publiées séparément, et réunies par une volonté individuelle, si un titre, et à sa suite, un feuillet de table, ou liste énonciative de toutes les pièces, ne faisoit connoître que c'est une publication en recueil, bien que chaque pièce ait son titre, et soit chiffrée séparément. La dernière, à l'occasion de laquelle ce volume fut imprimé, est une Déclaration Royale du 8 juillet 1643, deuxième mois du règne de l'enfant-Roi dont l'âge mûr et plus encore la vieillesse devoient être si funestes aux Protestants. Elle porte en leur faveur confirmation nouvelle de l'Édit de 1598 et de toutes ses suites. En imprimant cette manifestation bienfaisante d'une velléité de tolérante protection, on aura jugé de bonne administration de l'accompagner de ces diverses pièces antérieures dont elle sembloit être la Royale garantie. Chacune à sa date avoit indubitablement eu son impression officielle, mais deux seulement sont mentionnées dans ces Annales typographiques, l'une chez Patisson, en 1599, l'autre en 1626, chez Antoine Estienne.

Rare et presque inconnu, ce volume, assez peu recherché, il est vrai, n'est mentionné ni par Almeloveen, ni par Maittaire. On ne le voit point dans la Bibl. historique de la France, ni dans le Catalogue Falconet. Je ne le trouve qu'à la Bibl. Royale, et dans les additions manuscrites de mon Catalogue de De Thou : aussi pour suppléer à l'absence d'indication des éditions premières dont plusieurs sont peut-être d'Antoine, et malgré l'étendue de la transcription, je réimprime ici littéralement le feuillet contenant la table de toutes les pièces du Recueil : on y voit quelle nombreuse série d'actes de l'autorité et volonté royales avoient en moins de cinquante années confirmé ces promesses, ce don d'une si prudente demi-tolérance de laquelle vers ce même temps on recommença à s'écarter, et qu'une décision, aussi injuste que malheureuse pour la France, vint, le 21 octobre 1685, mettre tout-à-fait au néant.

La Bibl. hist. de la France, Suppl. du tome II, indique une réimpression in-8., de 1659.

#### HENRY IV.

Edict de Nantes, du mois d'Avril 1598.

Verifie en Parlement le 25 fevrier 1599. Avec les articles particuliers.

Declaration contenant Reglement pour iuger en dernier ressort les procez des Eaux et Forests faits a ceux de la religion prétendue Reformee, du 2 septembre 1602. Registree le 6 desdits mois & an.

### LOUYS XIII.

Declaration du Roy Louys XIII à son aduenement à la couronne, confirmative des Edicts de pacification, du 2 May 1610, verifiee le 3 juin en suiuant.

Declaration au suiet des assemblees d'aucuns de ceux de la religion prétendue reformee, confirmative de l'Edict de Nantes, &c., du 24 Avril 1612, registree le 25 May audit an.

Autre Déclaration du 11 Juillet 1612 registree le 8 Aoust en suiuant confirmative de la precedente.

Declaration du 15 Decembre 1612 verifiee le 2 Janvier 1613 confirmative de l'Edict de Nantes, &c.

Declaration de la maiorite du Roy, contenant confirmation des Edicts de pacification du 1<sup>er</sup> Octobre 1614. Verifiee le 2 en suiuant.

Autre Declaration du 12 mars 1615. Registree le dernier Aueil au dit an, confirmative desdits Edicts, &c.

Autre Declaration du 10 Novembre 1615. Publiee le 7 decembre audit an, contenant pareille confirmation.

Edict donné à Blois au mois de May 1616. Verifié le 13 juin audit an, appelé communement Traitté de Loudun, avec les Articles particuliers.

Declaration du 20 Juillet 1616. Verifiee le 4 Aoust audit an, faite en conséquence de son sacre.

Autre Declaration portant confirmation du traitté de Loudun, du dernier septembre 1616. Verifiee le 25 Octobre en suiuant.

Autre du mois de May 1617. Verifiee le 12 desdits mois et ans. Confirmative desdits Edicts, &c., faite après la mort du Mareschal d'Ancre.

Autre du 21 May 1618. Verifiee le 25 en suiuant, contre l'Assemblée qui se deuoit tenir en Bearn.

Autre du 24 May 1619 verifiee le 5 Juillet au dit an, iustificatiue des Assemblees de Castel-ialoux, & Orthés en Bearn.

Autre du 26 Feurier 1620. Publiee le 27 en

suiauant, contre l'Assemblée de Loudun, confirmatiue desdits Edicts.

Autre du 24 Aueil 1621 verifiee le 27 en suiuant confirmative desdits Edicts.

Autre du 27 May 1621 verifiee le 7 Juin en suiauant, contre l'Assemblée de La Rochelle, contenant confirmation desdits Edicts.

Autre du 15 Juillet 1625. Verifiee le 5 Aoust en suiuant, contenant pareille confirmation.

Autre du 19 Octobre 1622 publiee le 21 Novembre au dit an, contenant pareille confirmation, après la paix de Montpellier.

Autre du 17 Aueil 1623 verifiee le 22 May au dit an, pour les commissaires qui assisteront es assemblees de ceux de la religion prétendue Reformee.

Autre du 10 Novembre 1623. Verifiee le 27 en suiauant, contenant confirmation des Edicts de pacification.

Autre du 25 Janvier 1625. Verifiee le 18 Feurier au dit an, contre le sieur de Soubize, contenant confirmation des Edicts de pacification.

Edict de paix du mois de Mars 1626. Publié le 6 Aueil au dit an, contenant confirmation des Edicts de pacification.

Declaration du Roy sur les Euocations, & Interuentions en la chambre de l'Edict du 22 Juillet 1627. Verifiee le 2 Aoust en suiauant.

Autre contre le sieur de Soubize, et les Anglois, confirmatiue desdits Edicts du 5 Aoust 1627. Verifiee le 12 desdits mois & an.

Autre du 15 decembre 1628. Verifiee le 15 Janvier 1629 confirmative desdits Edicts après la prise de La Rochelle.

Edict du mois de juillet 1629. Verifié le 27 Aoust au dit an, confirmant les dits Edicts de Pacification, &c., après la reduction du Languedoc, &c.

### LOUIS XIV.

Declaration du Roy Louis XIV, a son aduenement à la couronne, confirmatiue des dits Edicts de Pacification, du 8 juillet 1643. Verifiee le 3 aoust au dit an.

### M. DC. XLV.-XLVII.

1. DECLARATION du Roy, que Testaments sont insinués. M. DC. XLV. In-4.

2. EDICT du Roy, portant création des offices quatriennaux. — M. DC. XLV. In-4.

3. PHILIPPI Cattierii Exercitationes quatuor. Desumptæ ex pluribus aliis, quas dixit spectante nobili cœtu, ab anno 1644. ad annum 1644. In eis autem Academicè disputatur super argumentis, quæ versa pagella indicabit; ex quibus discere est quo pacto Bibliotheca Græca instituenda sit, et studia literarum dirigenda. — *Parisiis*, apud *Antonium Stephanum*. M. DC. XLVII. In-4.

4. EPICHRMATA Musarum in Carolum Principem. — *Parisiis*, apud *Antonium Stephanum* Archi-typographum Regium. M. DC. XLVII. In-fol.

5. LE vray Trésor de l'Histoire Sainte, sur le transport miraculeux de l'image de Nostre-Dame de Liesse. Nouvellement composé par quatre Pelerins faisant ce saint voyage en l'année 1644. En vers françois par Monsieur de S. Peres, Trésorier de la Gendarmerie Royale. Ensemble une Instruction très salutaire aux voyageurs avec une description particulière de tous les lieux de leur voyage : enrichy de plusieurs belles figures en taille-douce de Stella. — *Paris*, *Antoine Estienne*, Imprimeur & libraire ordinaire du Roy, au Collège Royal : et se vendent chez la *veufve Denis Moreau*, & chez la *veufve Jean Le Bouc*. Achevé d'imprimer pour la première fois le dernier jour de Fevrier. M. DC. XLVII. In-4.

---

M. DC. XLVIII-XLIX.

1. RECUEIL de divers portraits des principales Dames de la Porte du Grand Turc, par George de la Chappelle, peintre de la ville de Caen. — *Paris*, *Antoine Estienne*. M. DC. XLVIII. In-fol.

2. DECLARATION du Roy, en faveur de tous les officiers de finance, pour les Par-

ties-casuelles. — *Paris*, *Ant. Estienne*. M. DC. XLVIII. In-4.

3. MANASSES. Tragedie de P. Geffrier, dédiée à Monseigneur le Prince de Conty. — *A Paris*, par *Ant. Estienne*, premier Imprimeur et libraire ordinaire du Roy, au Collège Royal, devant l'Eglise de S. Benoist. M. DC. XLIX. In-fol.

Ni la Bibl. du Théâtre François, ni le Dictionnaire des Anonymes, ne donnent à connoître le nom de l'auteur de cette Tragédie.

4. LES Triomphes de Louis le Juste, XIII du nom, Roy de France et de Navarre. Contenant les plus grandes actions où Sa Majesté s'est trouvée en personne, représentées en figures Ænigmatiques exposées par un Poème Heroïque (latin) de Charles Beys, & accompagné de vers François sous chaque Figure, composez par P. de Corneille, avec les portraits des Rois, princes et Généraux d'armées qui ont assisté ou servi ce belliqueux Louis le Juste combattant; et leurs Devises ou Expositions en forme d'Eloges, par Henry Estienne, Ecuyer, Sieur des Fossez, Poete et interprete du Roy és Langues Grecque et Latine. Ensemble le Plan des Villes, Sieges et Batailles; avec un Abrégé de la vie de ce grand Monarque; par René Barry, Conseiller du Roy, & Historiographe de Sa Majesté. Le tout traduit par le R. P. Nicolai, Docteur en Sorbonne de la Faculté de Paris, et premier Regent du grand Couvent des Jacobins. Ouvrage entrepris et fini par Jean Valdor, Liegeois, Calographe du Roy. Le tout par commandement de leurs Majestez. — *A Paris*, en l'Imprimerie Royale, par *Antoine Estienne*, premier Imprimeur et libraire ordinaire du Roy. M. DC. XLIX. In-fol. fig.

Après ce titre en françois vient, sur le feuillet suivant, cet autre titre en latin, non moins emphatique et diffus.

LUDOVICI Justi tertii decimi nuncupati, Galliæ simul et Navarrae Christia-

nissimi Regis, Triumphalia monumenta. Quibus egregia maxime quæ per seipsam tam Augusta Majestas facinora peregit, continentur. Ænigmaticis, Iconibus ac figuris expressa, quas Heroico Carmine Carolus Beys explicavit, & Gallicis quoque versibus ad singulas figuras Iconasque \* affixis P. Cornelius seorsim exornavit. Cum Iconibus etiam Regum, Principum, Strategorum, qui bellicoso illi Regi Ludovico Justo pugnanti, vel obsequium, vel auxilium præstiterunt; Adjectis ad has eorum effigies ac stemmata, singulorum Symbolis & Elogiis per Henricum Stephanum Equitem, Fossarum Dominum, Græcarum Latinarumque literarum Interpretem, ac Poetam Regium, explicatis. Accessit et Urbium, obsidionum ac præliorum, tam Augusti monarchæ Regno gestorum, cum compendiariâ vitæ illius narratione, descriptio; quam historico stylo Renatus Barry, Consiliarius & Historiographus Regius, delineavit ac expressit: Omnia porrò ex Gallico Idiomate in latinum convertit F. Joannes Nicolai Sacræ Theologiæ in facultate Parisiensi Doctor, & apud Fratres prædicatores in Conventu S. Jacobi primarius Professor. Opus, cura Joannis Valdorii Leodiensis propalatum, susceptum ac perfectum; accedente ad præfata omnia elaboranda Regio jussu. — *Lutetiæ*, Parisiorum, in Regiâ ipsâ Typographiâ per *Antonium Stephanum*, Proto-Typographum Regium, & Christianissimi Regis Bibliocômum ordinarium. M. DC. XLIX. Grand in-fol. Fig.

Je n'ai jamais vu ailleurs ce mot *Bibliocômus* : il n'est point dans Ducange.

\* *Iconas*, pour *Icones*, ne se trouve qu'une fois, dans Pline, l. xxxiv; et cette leçon regardée comme fautive, est depuis long-temps remplacée par l'adjectif *Iconicas*. Je n'avois pas le droit de substituer *Icones* au demi-barbarisme *Iconas* qui au reste n'est peut-être là qu'une inadvertance typographique.

Ἱπποκόμος, qui curat equos (palefrenier). Antoine aura cru pouvoir très convenablement forger par analogie le mot *Bibliocômus*, qui curat libros, pour dire plus scientifiquement Libraire, mais il ne paroît pas que l'invention ait été trouvée heureuse, car nul ne l'a adoptée; et lui-même, dans sa plus prochaine édition, s'est tout simplement qualifié *Libraire ordinaire du Roy*.

5. DECLARATION du Roy pour faire cesser les mouvemens, et restablir le repos et la tranquillité en son Royaume. — *Paris*, Antoine Estienne, Sébastien Cramoisy, Pierre Rocolet, Ant. Vitré, Jaques Dugast, Pierre le Petit. M. DC. XLIX. In-8.

6. LA MÊME. — Ibid. M. DC. XLIX. In-4.

7. PROCES Verbaux des deux conférences. I. A Ruel, Février le dernier. II. A S. Germain, 46 de Mars. Entre les Députés du Roy et les Députés du Parlement et des autres Compagnies. — *Paris*, chez les mêmes. M. DC. XLIX. In-8.

---



---

M. DC. LI.—LXIV.

4. REMONSTRANCE de François Paumier, faite au Roy, sur le pouvoir et autorité que Sa Majesté a sur le temporel de l'Etat ecclésiastique, pour le soulagement de tous ses autres sujets, tant nobles que du Tiers-Etat. — *Paris*, Ant. Estienne, premier Imprimeur et libraire ordinaire du Roy. M. DC. LI. In-4.

Je prends ce titre sur un exemplaire qui est entre mes mains, et qui ne fait point mention de la *Réponse*, imprimée plus tard et séparément. Maittaire, Ann. III, 913, d'après Le Long et le Catal. Le Tellier, réunit les deux pièces sous un seul intitulé, ce qui ne peut être exact que s'il a été fait de ces deux ensemble, et dans cette même année, une réimpression qui n'est guère probable.

2. REPONSE de François Paumier à la Lettre circulaire et Censure de MM. de la dernière Assemblée générale du

Clergé de France, pour la juste défense des droits du Roy, et de la Remonstrance faite par ledict Paumier à Sa Majesté, &c. — *Paris, Ant. Estienne. M. DC. LI. In-4.*

3. DECLARATION du Roy, contenant la levée des Modifications portées par l'Arrest de Vérification de l'Amnistie accordée par Sa Majesté. Donnée à Mantes le 26 septembre 1652. — *Paris, Antoine Estienne, premier Imprimeur et libraire ordinaire de Sa Majesté. M. DC. LII. In-4.*

4. DECLARATION du Roy, portant diminution des droicts attribuez aux Receveurs des Consignations, et Règlement pour la fonction de leurs charges. Avec l'Arrest de vérification. — *Paris, Ant. Estienne. M. DC. LII. In-4.*

5. DECLARATION du Roy, pour la levée et liquidation des droicts de Francs-fiefs, nouveaux Acquests et Amortissemens. Du XXIX Décembre 1652. Vérifiée en Parlement, Chambre des Comptes, &c. — *Paris, Antoine Estienne, &c. au College Royal. M. DC. LIII. In-4.*

6. RECUEIL des Edicts et Déclarations des Roys Henry IV, Louis XIII et Louis XIV sur la pacification des troubles de ce Royaume. — *Ibid. M. DC. LIX. In-8.*

Voyez ci-dessus, page 222, à l'année 1644.

7. DECISIONS Royales sur les principales difficultés de l'Edict de Nantes. — *Ibid. M. DC. LIX. In-8.*

8. TRAITTÉ de paix entre les Couronnes de France et d'Espagne, conclu et signé par Monseigneur le Cardinal Mazarin, et le Seigneur Don Louis Mendez de Haro, Plénipotentiaires de leurs Majestés Très-Chrestienne et Catholique, en l'Isle dite des Faisans, en la rivière de Bidassoa, aux confins des Pyrénées, le septiesme novembre 1659. — A Paris, par les Imprimeurs et libraires ordinaires du Roy. M. DC. LX. In-fol., in-4 et in-12.

Le privilège indique les noms de ces Imprimeurs : A. Estienne, S. Cramoisy, P. Ro-colet, P. Le Petit et J. Langlois, seuls Imprimeurs ordinaires de Sa Majesté.

Le même traitté a été imprimé en latin à Paris, en cette année 1660, sans doute par les mêmes Imprimeurs du Roi, du nombre desquels Antoine fut toujours, depuis l'année 1615.

9. NOUVEAU Theatre du Monde, conten. les estats, les empires, royaumes et principautez, representez par l'ordre et véritable descrip. des pays, mœurs des peuples, forces, richesses, gouvernemens, religions ; illustré de l'institution de toutes les religions et l'origine de tous les ordres militaires et de chevalerie, par D. V. T. (Davit), avec un nouveau Supplément conten. l'estat présent de la France depuis la régence de la très-auguste Anne d'Autriche, &c. — *Paris, par la Compagnie des Marchands Libraires et Imprimeurs associés. M. DC. LXI. 2 vol. in-fol.*

La dédicace à la Reine-Mère est signée Antoine Estienne Premier Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy. Le privilège est en son nom. Le premier vol. a 732 pages, et le 2<sup>e</sup> va de 733 à 1618, avec un second titre. A la page 1611 est une notice sur les Imprimeurs du Roi, dans laquelle on trouve quelques détails sur les Estienne.

Ce volumineux ouvrage est tout autre que *La Description générale du Monde*, compilation de même nature, bien plus volumineuse encore, dont une édition très augmentée venoit d'être imprimée à Troyes, et publiée à Paris en 1660, 6 vol. in-folio. L'un et l'autre sont donnés sous le nom de P. Davity qui cependant n'en avoit fait que l'ébauche ou canevas en un volume in-4, dont le contenu primitif a fini par disparaître des éditions nouvelles toujours changées, et surtout augmentées.

Le Supplément de celui-ci est attribué à Antoine Estienne qui indubitablement fut aussi l'Imprimeur de ce livre par lui dédié à la Reine-Mère, et duquel il avoit personnellement obtenu le privilège.

10. DECLARATION du marquis de la Fuente à Sa Majesté, de la part du Roy



Catholique, &c. — *Paris, Ant. Estienne, premier Imprimeur du Roy. M. DC. LXII. In-4.*

44. HISTOIRE romaine, depuis le commencement de l'empire d'Auguste, jusques à celuy de Constantin le Grand; avec l'Epitome de Florus, depuis la fondation de Rome jusques à la fin de l'empire d'Auguste; par le R. P. en Dieu F. N. Coeffeteau, E. de Dardanie, nommé à l'Evesché de Marseille. Dernière édition, reveué, corrigée et augmentée

avant la mort de l'Auteur. — *Paris, Ant. Estienne, premier Imprimeur et libraire ordinaire de Sa Majesté. M. DC. LXIII. In-fol.*

42. ARREST du Conseil d'Estat du Roy, au sujet de la réception de ses sujets de la religion prétendue réformée aux Arts et Mestiers, extrait des Registres du Conseil d'Estat. 21<sup>e</sup> de Juillet. — *Paris, chez Ant. Estienne, premier Imprimeur du Roy. M. DC. LXIV. In-4.*

---

## HENRICUS IV. HENRICUS V.

---

Henri III, fils de Robert II, fut Trésorier des Bâtiments du Roi, et jamais Imprimeur ni libraire. Des volumes qui suivent, les deux premiers ne peuvent appartenir qu'à Henri IV, fils de ce même Henri III, et auteur de l'Art des Devises par lui publié en 1645, lorsque, devenu Interprète du Roi, avec le titre d'Ecuyer, il étoit probablement hors de tout commerce ou fabrication bibliopolique, excepté peut-être l'Imprimerie éphémère, qui à Pontoise en 1639, et à Gaillon en 1640, imprima pour François de Harlay, archevêque de Rouen, en in-4 et in-8 le Catéchisme des Controverses dont ce Prélat étoit l'auteur. Les deux éditions des Essais de Montaigne sont du fils d'Antoine, Henri V, qui, dès 1652, prend sur ce livre le titre d'Imprimeur du Roi, ayant obtenu la survivance de son père avant lequel cependant il mourut dès 1661, et peut-être sans avoir jamais personnellement possédé et exploité un établissement typographique, ses deux éditions de Montaigne étant faites en société avec plusieurs libraires ou Imprimeurs de Paris.

On ne pourroit le considérer comme ayant été l'Imprimeur de Pontoise et de Gaillon, soit en réalité, soit comme prête-nom pour Antoine son père. Né en 1631, il n'avoit en 1639 que 8 ans, âge auquel l'une ou l'autre de ces combinaisons eût été impossible.

Quant à Henri, sieur Du Belle, auteur du volume imprimé chez Barbin, en 1673, je ne vois pas comment il pourroit appartenir à l'une des deux branches de la famille des Estienne.

4. CATECHISME des Controverses, par François de Harlay, Archevesque de Rouen. — Au Chasteau Archi-épiscopal

de Pontoise, par *Henry Estienne*, Imprimeur ordinaire de mondit Seigneur. — Et se vend à *Paris*, par *Ant. Estienne*, Imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue S. Jacques, au Collège Royal, devant S. Benoist. Achevé d'imprimer le 26 septembre M. DC. XXXIX. In-4.

2. LE même Catéchisme. Seconde édition. — A *Gaillon*, par *Henry Estienne*, Imprimeur ordinaire de mondit Seigneur. M. DC. XL. In-8.

Réimpression conforme à l'in-4 de 1639.

3. L'ART de faire des Devises, où il est traicté des Hiéroglyphes, Symboles, Emblemes, *Ænigmes*, Sentences, Paraboles, Revers de Médailles, Armes, Blasons, Cimiers, Chiffres et Rébus; avec un traicté des rencontres ou mots plaisants; dédié au Cardinal Mazarin, par *Henry Estienne*, escuyer, sieur des Fossezes, interprete du Roy es langues grecques et latines. — A *Paris*, chez *Jean Paslé*, au Palais, à l'entrée de la salle Dauphine, à la Pomme d'Or. Achevé pour la première fois le 10 mars M. DC. XXXXV. In-8.

C'est ce même *Henry IV* qui a travaillé à l'in-folio de 1649, *Triumphes de Louis le Juste*.

4. LES Essais de Michel Seigneur de Montagne. — *Paris*, M. DC. LII. In-fol.

5. LES Essais de Michel Seigneur de

Montagne. — Chez *Jaques Langlois*, Imprimeur du Roy, et *Emmanuel Langlois*. Paris, rue S. Jacques. 1<sup>er</sup> Octobre. M. DC. LVII. In-fol.

Henri, fils d'Antoine, ayant en 1651 obtenu privilège pour ce livre, fit ces deux éditions, dont la première est au Catal. de De Thou (t. II, pag. 405), In-fol. sans date indiquée; mais au dessous, et de la main qui dans mon exemplaire de ce Catal. a fait la plupart des nombreuses additions dont il est chargé, est écrit 1652. Au Catal. Soubise, que je conserve, pareillement rempli d'additions, on lit, après le n<sup>o</sup> 2895 : Les mêmes Essais de Montaigne. Paris, 1652, fol. m. r. gr. Pap. Il fut vendu 12 fr.

Il y eu a des exemplaires au nom de Augustin Courbé.

Les deux éditions ont sur leur titre l'Olivier des Estienne. La première fut faite en société avec les libraires P. Le Petit et Huré.

Dans la préface, ce Henri qui, ainsi que je viens de le dire, se qualifie Imprimeur du Roy, dit avoir purgé son édition d'une infinité de fautes qui déshonoroient les éditions précédentes, et avoir ajouté la traduction françoise des passages grecs, latins et italiens.

6. JOURNAL de la guerre de Hollande, depuis le départ du Roy jusqu'à son retour, par H. Estienne, escuyer, sieur Du Belle. — Paris, *Claude Barbin*. M. DC. LXXIII. In-4.

Handwritten text, possibly a page number or reference.



---

---

## CATÁLOGUE DES ÉDITIONS

IMPRIMÉES

## PAR LA FAMILLE DES ESTIENNE

RANGÉ PAR ORDRE DE MATIÈRES.

---

H. S. signifie l'un des Henri.	○	P. S. signifie Paul Estienne.
R. S. — l'un des Robert.	○	A. S. — Antoine Estienne.
F. S. — l'un des François.	○	M. P. — Mamert Patisson.
C. S. — Charles Estienne	○	V. P. — sa Veuve.

---

### THÉOLOGIE.

- R. S. 4539-40-41-43-44. Biblia hebraica. 4 vol. in-4.  
R. S. 4544-45-46. Eadem. 8 vol. in-16.  
R. S. 4541. Libri Moysis quinque, cum notis hebraicis. In-4.  
C. S. 4556. Pentateuchus, hebraice. In-4.  
R. S. 4565. Psalterium hebraicum. In-16.  
C. S. 4555. Canticum Canticorum, Ruth, Lamentationes Jeremiæ, Ecclesiastes, Esther, hebraice. In-4.  
R. S. 4563. Libellus Ruth, hebraice, cum notis. In-4.  
A. S. 4628. Vetus et Novum Testamentum, gr. et lat. cum scholiis. 3 vol. in-fol.  
H. S. 4569. Novum Testamentum, græc. et syr., cum utriusque latina versione. In-fol.  
F. S. 4543. Psalterium Davidis, græce. In-16.  
H. S. 4575. Psalmorum aliquot Davidis J. Serrani Metaphrasis græca. In-16.  
R. S. 4546. Novum Testamentum græcum. In-16.  
R. S. 4549. Idem. In-16.  
R. S. 4550. Idem. In-fol.  
C. S. 4553. Idem. In-8.  
R. S. 4568-69. Idem. In-16.  
H. S. 4576. Idem. In-16.  
H. S. 4587. Novum Testamentum gr. cum interpr. Henr. Stephani. In-16.  
P. S. 4604. Novum Testamentum gr. Henr. Stephani. In-16.  
P. S. 4617. Idem. In-16.

- R. s. 4554. Novum Testamentum græcum, cum duplici lat. interp. In-8.  
 H. s. 4565. Idem, cum duplici lat. interp. et notis Th. Bezae, In-fol.  
 H. s. 4567. Idem. In-8.  
 H. s. 4580. Idem. In-8. (à 5 colonnes.)  
 H. s. 4582. Idem. In-fol.  
 H. s. 4589. Idem. In-fol.  
 H. s. seu P. S. 4598. Idem. In-fol.  
 R. s. 4527-28. Biblia Sacra latina. In-fol.  
 R. s. 4532. Biblia (latina) cum notis et commentariis. — Hebraica, chaldaea, græca et latina nomina ex Bibliis. In-fol.  
 R. s. 4534. Biblia (latina) cum brevibus annotationibus. In-8.  
 R. s. 4538-39-40. Biblia Sacra latina. Propria nomina. Index. Grand in-fol.  
 R. s. 4545. Eadem, cum notis marginalibus. 2 vol. in-8.  
 R. s. 4546. Biblia Sacra latina. In-fol.  
 R. s. 4555. Bibliorum Vulgata editio. In-8.  
 R. s. 4556-57. Biblia Sacra latina, Tralatione duplici, cum notis. Hebræa, &c. nomina. 3 parties in-fol.  
 R. s. 4565. Biblia Sacra latina. 2 vol. in-8.  
 F. s. 4567. Eadem. In-8.  
 R. s. 4577. Biblia Sacra, c. notis Fr. Vatabli et S. Pagnini. 2 vol. in-fol. *Editio dubia.*  
 R. s. 4528. Psalmi, Proverbia Salomonis, Ecclesiastes, Canticum Cantico-  
 rum, latine. In-4.  
 R. s. 4546. Liber Psalmorum; Cantica. In-8.  
 H. s. 4556-57. Liber Psalmorum. Tralatio duplex, cum Comm. In-8.  
 R. s. 4623. Divinum Psalterium Davidis, latine. In-46.  
 R. s. 4544. Novum Testamentum latinum, cum brevibus notis. In-8.  
 R. s. 4543. Idem. In-46.  
 R. s. 4545. Idem. In-46.  
 C. s. 4553. Novum Testamentum latinum. In-46.  
 R. s. 4556. Idem, ex Theodori Bezae versione. In-fol.  
 H. s. 4565. Idem, ex Th. Bezae versione. In-8.  
 F. s. 4567. Idem. In-8.  
 H. s. 4507. Epistolæ Apostolorum et Apocalypsis. In-8.  
 H. s. 4512. S. Pauli Epistolæ, cum Comm. J. Fabri. In-fol.  
 H. s. 4515. Eadem. In-fol.  
 R. s. 4540. Decem Præcepta, et Scripturæ Summa. In-8.  
 R. s. 4540. Les mêmes, en françois. In-8.  
 R. s. 4544. Eadem. Latinè et gallicè. In-8.  
 R. s. 4542. Eadem. Latinè et gallicè. In-8.  
 R. s. 4542. Eadem. Latinè et gallicè, en placards in-fol.  
 R. s. 4553. La Bible. In-fol.  
 H. s. 4565. La même. In-fol.  
 F. s. 4567. La même. In-8.  
 R. s. 4552. Proverbes, Ecclésiaste, Cantique, Sapience, Ecclésiastique, In-8.  
 R. s. 4552. Le Nouveau Testament, tant en latin qu'en françois; Claire déclaration du contenu, &c. In-8.  
 R. s. 4560. Le Nouveau Testament reveu sur le grec. In-42.

- F. s. 4567. Le Nouveau Testament. In-8.  
 F. s. 4568. Le même. In-16.  
 H. s. 4566. Decalogus, hebraice, cum paraphr. chaldaïca. In-4.  
 H. s. 4568. Idem, latine. In-4.  
 H. s. 4556. Hosea, Joel, Amos, Abdias & Jonas, hebr. cum paraphr. chald. & Comm. In-4.  
 C. s. 4557-58-59. Prophetæ duodecim minores, hebr. cum chaldaïca paraph. & Comm. 3 vol. In-4.  
 C. s. 4557. Joel, hebraice, cum Dav. Kimhi Comm. In-4.  
 C. s. 4559. Habacuc, heb. In-4.  
 H. s. 4567. Jonas, heb. In-4.  
 H. s. 4648. Malachias, cum comm. D. Kimhi, hebraice. In-4.  
 H. s. 4648. Idem, et Comment. Sal. Iarhi, hebraice. In-4.  
 H. s. 4648. Idem, latine vers. per S. M. de Muis. In Ps. cxii Comm. In-4.  
 C. s. 4556. Rab. Iuda de accentibus Scripturæ, hebraice. In-4.  
 H. s. 4565-66. Idem Liber. In-4.  
 M. P. 4579. P. Picherellus in Genesim. In-4.  
 H. s. 4509. Quincuplex Psalterium, cum præfatione. J. Fabri. In-fol.  
 H. s. 4543. Quincuplex Psalterium, secunda emissio. In-fol.  
 H. s. 4554. Psalmorum Libri ad hebraïcam veritatem traducti, et a Mart. Bucero enarrati. Ejusdem Comment. in Judices et Sophoniam. In-fol.  
 H. s. 4552. Pseaumes de David, en latin et en fr. In-8.  
 H. s. 4546. M. A. Flamini Paraphrasis in triginta Psalmos. In-8.  
 C. s. 4552. Eadem. In-8.  
 H. s. *Sans date*. G. Buchanani Psalmorum poetica Paraphrasis. In-8.  
 H. s. 4566. Eadem. In-16.  
 H. s. 4575. Eadem. In-16.  
 H. s. 4580. Eadem. In-16.  
 H. s. 4568. Psalmi Davidis aliquot, metro anacreontico et sapphico, gr. In-32.  
 F. s. 4568. Les Pseaumes mis en rime par Clément Marot et Théodore de Beze. In-16.  
 H. s. 4556. Davidis Psalmi aliquot, a quatuor illustr. poetis carmine expressi. In-4.  
 H. s. 4644. Exposition des sept Pseaumes pénitentiels, avec le latin. In-8.  
 H. s. 4542. Vetus editio Ecclesiastæ. Olympiodorus in Ecclesiasten, &c. In-4.  
 H. s. 4583. J. Mercerus in quinque priores minores Prophetas. In-fol.  
 H. s. 4564-65. J. Merceri syriaca Paraphrasis libri Ruth. In-4.  
 M. P. 4596. P. Picherellus in Matthæi caput xxvi. In-8.  
 H. s. 4552. Sommaires et brefs Recueils en forme d'exposition du contenu des Pseaumes. In-8.  
 H. s. 4553. M. Buceri Enarrationes perpetuæ in Evangelistas. In-fol.  
 H. s. 4553. Evang. Matthæi, Marci et Lucæ, et in eadem Comment., a Steph. Roberto collecti. In-fol.  
 H. s. 4553. J. Calvinus in Joannem. In-fol.  
 H. s. 4559. Glossæ in tres Evangelistas, cum J. Calvini Commentariis, adjecto seorsim Johanne. In-fol.

- R. S. 4554. Les Quatre Evangélistes, avec une Exposition continue et familiere. In-fol.
- H. S. 4562. Genesis, latine, cum catholica Expositione Ecclesiastica Lutheri, Calvini, &c. In-fol.
- H. S. 4562. Psalmi, Davidis, et Cantica, cum catholica Expositione Ecclesiastica. In-fol.
- H. S. 4564. Esaias, cum catholica Expositione Ecclesiastica. In-fol.
- H. S. 4562. Novi Testamenti catholica Expositio Ecclesiastica. In-fol.
- H. S. 4564. Eadem. In-fol.
- H. S. 4570. Eadem. In-fol.
- H. S. 4562. Catena recentiorum Theologorum Protestant. in Psalmos et Cantica. In-fol.
- H. S. 4564. Catena in N. T. ex Theologis Protestantibus. 2 vol. in-fol.
- R. S. 4554. J. Calvini Commentarius in Genesim. In-fol.
- R. S. 4559. J. Calvinus in v. Libros Mosis. In-fol.
- H. S. 4563. Idem. In-fol.
- F. S. 4564. Commentaire de J. Calvin sur les cinq Livres de Moÿse. In-fol.
- F. S. 4563. Comm. de J. Calvin sur les Pseaumes. In-fol.
- F. S. 4562. Sermons de J. Calvin sur le Décalogue. In-8.
- F. S. 4562. — sur le cxi Pseaume. In-8.
- F. S. 4562. — sur le Cantique d'Ezéchiass. In-8.
- R. S. 4557. Psalmi, lat. cum J. Calvini Commentario. In-fol.
- R. S. 4555. J. Calvinus in Acta Apostolorum. In-fol.
- R. S. 4556. J. Calvini Comment. in omnes Epistolas. In-fol.
- R. S. 4557. Idem. In-fol.  
*Editio dubia.*
- R. S. 4545. Osiandri Harmoniæ Evangelicæ. In-16.
- R. S. 4555. J. Calvini Harmonia ex Evangelistis composita. In-fol.
- R. S. 4560. Eadem; adjuncto seorsim Johanne. In-fol.
- R. S. 4555. Concordantiæ Bibliorum utriusque Testamenti. In-fol.
- H. S. 4594. Concordantiæ græcolatinæ Novi Testamenti. In-fol.
- P. S. 4600. Eadem, cum Supplemento. In-fol.
- R. S. 4537. Hebræa, chaldæa, græca & latina nomina propria quæ in Bibliis leguntur. In-8.
- R. S. 4549. Eadem. In-4.
- R. S. Eadem. In-fol. Cum Bibliis latinis.
- H. S. 4503. Officiarium curatorum, seu Manuale Eduensis Dioc. In-4. Goth.
- H. S. 4505. Missale Eduense. In-4. Goth.
- H. S. 4545. Officium diurnum sanctimonialium, juxta usum Fontis Ebraldi. In-4.
- H. S. 4548. Horæ canonicæ. In-8. Goth.
- F. S. 4543. Horæ in laudem B. M. Virginis; græcæ. In-16.
- H. S. 4546. J. Clichtovei Elucidatorium Ecclesiasticum. In-fol.
- H. S. *et ej.* Successor s. col. 4524. Idem. In-fol.
- C. S. 4554. Philo de decem Oraculis, lat. In-8.
- R. S. 4551. S. Justini Opera, gr. In-fol.
- H. S. 4592. S. Justini Epistola et Oratio: gr. et lat. In-4.
- H. S. 4595. Eadem. In-8.

- H. S. 4557. Athenagoræ Apologia, et de Resurrectione mortuorum. gr. et lat. In-8.
- R. S. 4544-45-46. Eusebii Evangelica Præparatio, et Evangelica Demonstratio, græce. 2 vol. in-fol.
- H. S. 4570. Athanasii Dial. de Trinitate. Basil. adversus Eunomium. Anæt. et Cyrill. Explic. fidei, gr. lat. Fœbadius contra Arianos, lat. In-8.
- R. S. 4606. Gregorii Nysseni Epistola ad Eustathiam, &c. gr. et lat. In-8.
- R. S. 4606. Ejusdem, de iis qui adeunt Hierosolyma, gr. et lat. In-8.
- A. S. 4609-33. S. Joannis Chrisostomi Opera omnia, gr. et lat. 42 vol. in-fol.
- H. S. 4545. Theologia vivificans. Dionysii Areopagitæ Opera, lat. Ignatii et Polycarpi Epistolæ. In-fol.
- A. S. 4644. Dionysii Areopagitæ Opera omnia, gr. et lat. 2 vol. in-fol.
- R. S. 4547. Michael Syngelus presb., de laudibus Divi Dionysii, græce. In-4.
- H. S. 4507. Theologia Joannis Damasceni, J. Fabro interprete. In-4.
- H. S. 4542. Eadem, cum commentario. In-fol.
- H. S. 4549. Eadem. In-fol.
- H. S. 4549. Theodoritus Cyrensis Episc. de curatione græcarum affectionum; latine. In-fol.
- R. S. 4640. Dix Sermons de Théodoret, trad. par Séb. Hardy. In-8.
- R. S. 4626. Les mêmes. In-8.
- B. S. 4628. Tertulliani Libri ix. cum notis N. Rigaltii. In-8.
- A. S. 4613. Trois Epistres de S. Jérôme, trad. par Jean Davy Du Perron. In-8.
- V. P. 4604. Trois Discours de S. Ambroise; tr. par J. Bertaut. In-46.
- H. S. 4540. Joannes Major in primum Sententiarum. In-fol.
- H. S. 4540. Patris Richardi opus theologicum de Trinitate. In-4.
- H. S. 4545. Alani Varenii Montalbani Homiliæ in Canticum Canticorum; in Psalmos Sermones. In-4.
- H. S. 4540. Bernonis Abbatis Libellus de officio Missæ. In-4.
- H. S. 4548. Idem Libellus. In-4.
- H. S. 4547. Stephanus Eduensis Episcopus de Sacramento Altaris. In-4.
- A. S. 4642. Paulin, Visite du S. Sacrement de l'Autel. In-8.
- R. S. 4532. De liquidorum leguminumque Mensuris ex Sacræ Scripturæ et aliorum authorum locis. In-4.
- R. S. 4535. G. Budæus de transitu Hellenismi ad Christianismum. In-fol.
- M. P. 4579. Picherellus in Cosmopæiam divinam. In-4.
- A. S. 4623. Mat. Simonius de Pœnitentiæ ritu in vetere Ecclesia. In-8.
- M. P. 4585. Homilies de Pontus de Tyard sur l'Oraison Dominicale. In-42.
- M. P. 4586. Les mêmes. In-4.
- M. P. 4586. Homilies du même sur les Evangiles. In-8.
- M. P. 4586. Homilies du même sur la Passion. In-42.
- A. S. 4625. Francisci Archiepiscopi Rothomagensis Apologia Evangelii, pro Catholicis. In-fol.
- A. S. 4625. Du Laurens, Response au livre de P. Du Moulin. In-8.
- A. S. 4622. Traité de l'Eucharistie, par le Card. Du Perron. In-fol.
- A. S. 4629. Le même. In-fol.
- A. S. 4624. Réfutation des objections contre l'Eucharistie, tirées des passages de S. Augustin, par le même. In-fol.
- R. S. 4628. De sacro ritu præferendi Crucem majoribus prælatis. In-8.

- A. s. 4629. Gabr. de l'Aubespine, Ancienne police de l'Eglise sur l'administration de l'Eucharistie. In-8.
- A. s. 4630. Gabr. Albaspinæi Responsio ad Rigaltii Epistolam. In-8.
- H. s. 4639. Catéchisme des Controverses. In-4.
- H. s. 4640. Le même. In-8.
- H. s. 4517. J. Fabri de Maria Magdalena Disceptatio. In-4.
- H. s. 4518. Eadem. In-4.
- H. s. 4519. Eadem. In-8.
- H. s. 4549. Ejusdem Disceptatio Secunda. In-4.
- H. s. 4549. J. Clichtoveus de necessitate peccati Adæ & felicitate culpæ ejusdem. In-4.
- H. s. 4549. De dignitate & excellentia Annunciationis B. Mariæ V. In-4.
- H. s. 4543. De puritate Conceptionis B. Mariæ V. In-4.
- H. s. 4517. Idem. In-4.
- H. s. 4549. Disceptationis de Magdalena Defensio. In-8.
- H. s. 4546. De laudibus S. Ludovici, & Sanctæ Cæciliæ martyris. In-4.
- H. s. 4543. De mystica numerorum significatione. In-4.
- H. s. 4549. De vita & moribus Sacerdotum. In-8.
- H. s. 4543. De laude monasticæ religionis. In-4.
- H. s. 4542. De vera nobilitate. In-4.
- H. s. 4549. De Regis officio. In-4.
- H. s. 4506. Hugonis de sancto Victore Opera. In-4.
- H. s. 4517. Allegoriæ in utrumque Testamentum. In-4.
- H. s. 4507. Guilhelmus Parisiensis & Hug. de S. Victore de claustrum animæ. In-4.
- H. s. 4542. J. Rusberus de ornatu spiritualium nuptiarum. In-4.
- H. s. 4505. Liber eruditionis Religiosorum a Mag. Humberto de Romanis quondam editus. In-8.
- H. s. 4543. Liber trium Virorum & trium spiritualium Virginum. In-fol.
- H. s. 4549. Contemplationes Idiotæ de amore divino, &c. In-4.
- H. s. 4548. Fr. Malachiæ Libellus septem peccatorum mortalium. In-4.
- H. s. 4520. Sermo Synodalis Guilelmi Meldensis Episcopi, Meldis habitus. In-4.
- H. s. *Sans date.* Lavacrum Conscientiæ. In-8. Goth.
- F. s. 4542. Cl. Viexmontii Methodus confessionis compendiaria. In-4.
- F. s. 4548. Ejusdem Methodus confessionis. In-4.
- F. s. 4579. Traicté des dances, par Lamb. Daneau. In-8.
- R. s. 4620. Exhortations chrestiennes. In-12.
- A. s. 4630. Procès d'amour, et Amours Chrestiennes. In-4.
- A. s. 4644. Œuvres du Card. de Bérulle. In-fol.
- A. s. 4622. Mariage de la vertu avec la religion, par le P. Boucher. In-8.
- A. s. 4643. Conversion du S<sup>r</sup>. de Montagnes. In-8.
- A. s. 4648. Conversion de Mad. de Frontenac. In-8.
- A. s. 4624. — de Maistre Jean Estienne. In-8.
- R. s. 4553. La forme des prières ecclésiastiques. In-8.
- R. s. 4553. J. Calvini Institutio christianæ Religionis. In-fol.
- R. s. 4559. Eadem. In-fol.
- R. s. 4553. Catéchisme, par Jean Calvin. In-16.

- B. S. 4554. (J. Calvini.) Rudimenta fidei christianæ hebraice ab Imm. Tremellio versa. In-16.
- B. S. 4554. Eadem, græce. In-16.
- R. S. 4554. Eadem, græce. In-16.
- H. S. 4563. Eadem Rudimenta, &c. gr. & lat. In-16.
- H. S. 4565. Eadem. In-16.
- H. S. 4575. Eadem. In-16.
- H. S. 4580. Eadem. In-16.
- R. S. 4533. De vero Verbi Dei, &c. auct. P. Vireto. In-fol.
- R. S. 4534. P. Viretus de origine, usu, autoritate ministerii Verbi Dei. In-fol.
- R. S. 4552. Ad Censuras Theologorum Parisiensium Roberti Stephani Responsio. In-8.
- R. S. 4552. La même, en françois. In-8.
- R. S. 4554. J. Calvini Defensio Orthodoxæ fidei de sacra Trinitate contra Serveti errores. In-8.
- R. S. 4554. Theod. Beza, de hæreticis a civili magistratu puniendis. In-8.
- R. S. 4559. Theod. Beza de Cæna Domini. In-8.
- H. S. 4563. Theod. Beza Responsio ad Seb. Castellionem. In-8.
- A. S. 4634. Response do J. de Chaumont au S. D'Aille, ministre. In-8.
- F. S. 4579. Traicté de l'Eglise, par Phil. de Mornay. In-8.

#### JURISPRUDENCE.

- R. S. 4573. Fragmenta veterum juris Authorum cum legibus Moysis collata. In-4.
- H. S. 4520. J. Montholonii Promptuarium Divini Juris et utriusque humani. 2 vol. in-fol.
- C. S. 4552. De diversis regulis Juris antiqui. In-8.
- C. S. 4557. Idem liber. In-8.
- H. S. 4580. Juris civilis fontes et rivi. Henr. Stephani Collatio legum Mosaiicarum et Romanarum. In-8.
- R. S. 4567. Romanorum Leges à L. Charunda restitutæ. In-4.
- R. S. 4528. Justiniani Institutiones. In-8.
- R. R. 4534. Eadem. In-8.
- R. S. 4527-28. Digestorum, seu Pandectarum Juris civilis volumina quinque. 5 vol. in-8.
- R. S. 4535. G. Budæi Annotationes in libros Pandectarum. In-fol.
- R. S. 4535. Altera editio ejusdem anni. In-fol.
- R. S. 4542-43. Eadem. In-fol.
- H. S. 4558. Imp. Justiniani, Justinii, Leonis, Novellæ Constitutiones, gr. In-fol.
- H. S. 4560. Eadem, Latine versæ. In-8.
- R. S. 4574. Imp. Theodosii, Valentiniani, &c. Novellæ Constitutiones. In-4.
- H. S. 4573. Juris Orientalis libri, ab Edmundo Bonafidio digesti, gr. et lat. In-8.
- R. S. 4528. Phil. Melanchthonis Oratio de legibus et de gradibus. In-8.
- R. S. 4534. Eadem. In-8.
- R. S. 4532. Christ. Hegendorphini Dialecticæ legalis libri V. In-8.
- R. S. 4535. Idem. In-8.

- R. S. 4544. G. Budæi Forensia. In-fol.  
 R. S. 4548. Eadem G. Budæi Forensia. In-fol.  
 R. S. 4545. Forensium verborum Interpretatio et Index. In-fol.  
 R. S. 4548. Idem Liber. In-fol.  
 C. S. 4553. Placitorum Summæ apud Gallos Curia Lib. XII. per J. Lucium. In-fol.  
 C. S. 4556. Idem Liber. In-fol.  
 C. S. 4559. Idem. In-fol.  
 R. S. 4566. Arrest du Parlement portant condamnation de Simon du May. In-8.  
 A. S. 4634. Arrest pour la cassation des jugemens des Esleus contre des Nobles. In-8.  
 C. S. 4554. Ch. Estienne, Paradoxes en forme de réclamations forenses. In-8.  
 C. S. 4554. Les mêmes Paradoxes. II<sup>e</sup> édition. In-8.  
 C. S. 4554. Paradoxe que le plaider est chose utile et nécessaire à l'homme. In-8.  
 M. P. 4581. Ant. Hotman, de la dissolution du mariage. In-8.  
 M. P. 4595. Le même livre. In-8.  
 M. P. 4594. Advis sur la clause de fournir ou faire valoir une dette ou rente. In-8.  
 M. P. 4594. Lettres pour la préséance du Roy de France sur le Roy d'Espagne. In-8.  
 R. S. 4629. Galland, contre le Franc-alieu sans titre. In-4.  
 R. S. 4629. Le même. In-8.  
 R. S. 4559. Ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise de Geneve. — L'Ordre de l'Ecole de la dite cité. In-4.  
 R. S. 4559. Ordre de l'Ecole de la cité de Geneve. In-8.  
 H. S. 4566. Confirmation de la discipline ecclésiastique des Eglises réformées. In-8.  
 R. S. 4628. J. Chappot Defensio pro nepotibus Francisci de Paula. In-4.  
 H. S. 4506. Guilielmi Mandagoti Practica Electionum et Postulationum. In-4.  
 R. S. 4571. Fr. Grimaudet, Paraphrase du droict des dismes ecclésiastiques et inféodées. In-8.  
 R. S. 4574. La même. In-8.  
 M. P. 4586. La même. In-8.  
 A. S. 4626. Morini Exercitationes Ecclesiasticæ. De Patriarcharum origine. In-4.  
 A. S. 4615. Brief Discours sur la police de l'Eglise et de l'Estat, (par le Card. Du Perron). In-8.  
 M. P. 4594. Pierre Pithou, Libertés de l'Eglise Gallicane. In-8.  
 M. P. 4594. Mémoire et avis de Jean du Tillet sur les libertés de l'Eglise Gallicane. In-8.  
 R. S. 4629. P. Fonteii Jus Pontificium Gallicanum. In-8.  
 M. P. 4594. Extraict des registres des Estats sur la réception du Concile de Trente. In-8.  
 A. S. 4621. Statuta Synodalia Diocesis Sylvanectensis. In-8.  
 A. S. 4625. Decreta Synodi Burdigal. anno 1624 habitæ. In-8.  
 A. S. 4625. Recueil des choses concernant le Clergé de France, par Pierre Peyressac. 3 vol. in-8.

- A. S. 1625. Procès-verbal de l'Assemblée générale du Clergé, en 1625. In-4.  
 A. S. 1625. Déclaration de l'assemblée du Clergé sur les entreprises des Réguliers. In-4.  
 A. S. 1625. Avis de l'Assemblée générale du Clergé aux Archevêques et Evêques. In-4.  
 A. S. 1625. Epistola pro convocacione Conciliorum Provincialium. In-4.  
 A. S. 1626. Relations des agens du Clergé sur les affaires de 1625 et 1626. In-8.  
 A. S. 1629. Acta Rothomagensis Ecclesiæ. In-8.  
 M. P. 1597. J. D. Du Perron, Réplique à la remontrance de quelques Ministres. In-8.  
 A. S. 1622. L. de Morainvilliers, Response à un libelle contre l'Evêque de Nantes. In-8.  
 A. S. 1625. Cardinalium, &c. Sententia de anonymis et famosis quibusdam libellis. In-4.  
 A. S. 1626. Eadem. In-8.  
 M. P. 1594. Playdoyé de M. Ant. Arnaud contre les Jésuites. In-8.  
 M. P. 1594. Défenses de ceux du Collège de Clermont. In-8.  
 M. P. 1595. Playdoyé de L. Dollé pour les Curés de Paris. In-8.  
 M. P. 1597. Playdoyé de Simon Marion contre les Jésuites. In-8.  
 A. S. 1614. J. D. Du Perron, Apologie pour les PP. Jésuites. In-8.  
 A. S. 1605. Diverses Œuvres du Card. Du Perron. In-fol.  
 A. S. 1622. Les mêmes. In-fol.  
 A. S. 1623. Les mêmes. In-fol.  
 A. S. 1629. Les mêmes. In-fol.  
 A. S. 1617. Divers Traités et Discours des controverses de ce temps, par J. D. Du Perron. In-4.  
 A. S. 1622. Contrat entre le Roy et le Clergé de France. In-8.  
 A. S. 1639. Arrest du Parlement sur les informations de vie et mœurs de ceux qui seront nommez aux évêchez, &c. In-8.  
 A. S. 1651. Remontrance de Fr. Paumier au Roy sur le pouvoir que S. M. a sur le temporel de l'estat ecclésiastique, &c. In-4.  
 A. S. 1651. Response à la Censure du Clergé sur cette Remontrance. In-4.

#### SCIENCES ET ARTS.

- H. S. 1505. Pimander. Mercurii Trismegisti liber. Asclepius, &c. In-4.  
 H. S. 1578. Platonis Opera, gr. et lat. 3 vol. in-fol.  
 H. S. 1557. Maximi Tyrri Disputationes, gr. et lat. In-8.  
 A. S. 1629. Aristotelis Opera, gr. et lat. 2 vol. in-fol.  
 H. S. 1557. Aristotelis et Theophrasti Scripta quædam, gr. In-8.  
 H. S. 1515. Aristotelis et Theophrasti Metaphys. latine. In-fol.  
 H. S. 1502. Jac. Fabri artificialis Introductio in libros Ethicorum Aristotelis. In-fol.  
 H. S. 1506. Eadem. In-fol.  
 H. S. 1512. Eadem. In-fol.  
 H. S. 1517. Eadem. In-fol.  
 H. S. 1504. Aristotelis Ethica, interprete Leonardo Aretino. In-fol.

- H. S. 4544. Eadem Ethica. In-fol.  
 H. S. 4505. Aristotelis Moralium tres conversiones, &c. &c. In-fol.  
 H. S. 4540. Eadem. In-fol.  
 H. S. 4544. Eadem. In-8.  
 H. S. 4546. Eadem. In-fol.  
 H. S. 4508. J. Fabri Introductiuncula in Politica Aristotelis: Xenophontis  
 Œconomicum latine versum. lat. In-fol.  
 H. S. 4542. Eadem. In-fol.  
 H. S. 4546. Eadem. In-fol.  
 H. S. 4506. Aristotelis Politica, Œconom. &c. Leonardo Aretino interprete.  
 In-fol.  
 H. S. 4544. Eadem. In-fol.  
 H. S. 4545. Eadem. In-8.  
 H. S. 4547. Eadem. In-fol.  
 H. S. 4503. Libri Logicorum (Aristotelis) lat. cum. commentariis. In fol.  
 H. S. 4540. Iidem. In-fol.  
 H. S. 4520. Iidem. In-fol.  
 H. S. 4504. J. Fabri Paraphrases in Aristot. Physica, &c. — J. Fabri Intro-  
 ductorii Dialogi, &c. In-fol.  
 H. S. 4540. Eadem Paraphrases. In-fol.  
 H. S. 4504. Textus abbreviatus Aristotelis super libros Physicorum, a Th.  
 Bricot. In-fol.  
 H. S. 4548. Ex. Physiologia Aristotelis libri xxviii. Lat. In-fol.  
 C. S. 4553. P. Ramus in Aristotelis posteriora Analytica. In-8.  
 H. S. 4562. Sexti philosophi Pyrrhoniæ Hypotyposeson libri; latine. In-8.  
 H. S. 4544. Logices Adminicula, ex Ammonio, Boetio et Themistio, &c. In-fol.  
 R. S. 4530. A. M. Boetius de differentiis topicis. In-8.  
 R. S. 4534. Idem. In-8.  
 R. S. 4537. Idem. In-8.  
 R. S. *Sans date.* Idem. In-8. *Editio dubia.*  
 R. S. 4528. Phil. Melanchthonis Dialectica. In-8.  
 F. S. 4542. Epitome Comment. Dialecticæ Inventionis Rod. Agricolæ. In-8.  
 R. S. 4624. Fr. Titelmani Dialectica. In-8.  
 H. S. 4505. J. Clichtovei Introductio in terminorum cognitionem. In-4.  
 H. S. 4543. J. Clichtovei Introductiones logicæ. In-4.  
 H. S. 4520. Eadem. In-4.  
 H. S. 4540. Car. Bovilli Tractatus varii, philosophici et mathem. In-fol.  
 H. S. *Sans date.* Alani Varenii Dialogi de Luce, Amore, Harmonia, &c., &c.  
 In-4.  
 H. S. 4540. Jacobi Almaini Moralia. In-4.  
 H. S. 4546. Eadem. In-4.  
 H. S. 4543. Peri Archon Scientiarum, Opusculum J. Pelletarii. In-4.  
 F. S. 4537. Hieronymi Rup. Metinensis Castellani Comment. Philosophiæ  
 moralis. In-8.  
 A. S. 4645. Pierre Valens, le Mercure des Arts et Sciences. In-8.  
 M. P. 4579. J. D. Du Perron. Avant-Discours sur ceux de P. de Tyard. In-4.  
 M. P. 4578. Pontus de Tyard, Deux Discours curieux de la nature du Monde,  
 &c. In-4.

- R. S. 4565. De l'utilité et repos d'esprit en l'agriculture et vie solitaire. In-8.
- M. P. 4595. Guillaume du Vair, de la constance & consolation és calamitez publiques. In-16.
- R. S. 4526. Othonis Brunsfelsii de disciplina et Institutione puerorum Parænesis. In-8.
- R. S. 4527. Eadem. In-8.
- R. S. 4529. Eadem. In-8.
- R. S. 4526. Christiani Theodidacti Præceptiones quo pacto ingenui adolescentes formandi sint. In-8.
- R. S. 4529. Eadem. In-8.
- R. S. 4527. Christ. Hegendorphini Christiana Institutio. In-8.
- R. S. 4534. Eadem, et Oth. Brunsfelsii de institutione puerorum Parænesis In-8.
- R. S. 4537. Eadem. In-8.
- R. S. 4544. Eadem. In-8.
- R. S. 4545. Eadem. In-8.
- R. S. 4549. Eadem. In-8.
- R. S. 4556. Eadem. In-8.
- R. S. 4529. Christ. Hegendorphini Paræneses de instituenda vita juvenutis. In-8.
- R. S. 4532. Eadem. In-8.
- R. S. 4536. Eadem. In-8.
- R. S. 4545. Eadem. In-8.
- C. S. 4553. Le Prince de N. Machiavel, tr. par G. Cappel. In-4.
- R. S. 4566. Rol. Pietre, Considérations politiques. In-8.
- R. S. 4568. Les mêmes. In-8.
- (F. S.) 4584. De la puissance légitime du prince, &c. In-8.
- R. S. 4647. J. Heroard de Institutione Principis. In-4.
- R. S. 4623. Ant. de Guevarre, le Réveille-matin des Courtisans. In-8.
- R. S. 4543. Libri de Re rustica Cato, Terentius Varro, &c. In-8.
- F. S. 4537. Caroli Stephani Vinetum. In-8.
- R. S. 4536. Car. Steph. Seminarium. In-8.
- R. S. 4540. Car. Stephani Seminarium et Plantarium. In-8.
- R. S. 4548. Eadem. In-8.
- F. S. 4538. Car. Steph. Sylva, Frutetum, Collis. In-8.
- F. S. 4538. Car. Steph. Arbustum, Fonticulus. Spinetum. In-8.
- F. S. 4542. Eadem. In-8.
- F. S. 4543. Car. Steph. Pratum, Lacus, Arundinetum. In-8.
- R. S. 4535. C. Stephanus de re hortensi. In-8.
- R. S. 4536. Idem. in-8.
- R. S. 4539. Car. Stephanus de re hortensi; de cultu et satione hortorum. In-8.
- F. S. 4543. Car. Steph. de re herbaria et hortensi. In-8.
- R. S. 4545. Idem. In-8.
- R. S. 4550. Car. Steph. de nutrimentis. In-8.
- R. S. 4560. Idem. In-8.
- C. S. 4554. Caroli Stephani Prædium rusticum. In-8.

- n. s. 4536. Carolus Stephanus de latinis et græcis nominibus arborum, fruticum, &c. In-8.
- r. s. 4544. Idem. In-8.
- r. s. 4545. Idem. In-8.
- r. s. 4547. Idem. In-8.
- c. s. 4554. Idem. In-8.
- c. s. 4559. Idem. In-8.
- c. s. 4553. Petrus Bellonius de aquatilibus. In-8. obl. Fig.
- c. s. 4555. P. Belon, de la nature et diversité des poissons. In-8. obl. Fig.
- h. s. 4564. Dictionarium medicum. In-8.
- h. s. 4542. Hippocrates de præsagiis in morbis acutis, lat. In-4.
- h. s. 4546. Hippocratis Prognostica, lat. cum Galeni Comment. In-fol.
- m. p. 4575. Hippocratis prognosticon latina Epherasis. In-4.
- m. p. 4578. Hippocrates de capitis vulneribus, gr. et lat. In-8.
- a. s. 4643. Hippocratis Aphorismi, gr. et lat. In-42.
- a. s. 4647. Hippocrates de pharmacis purgantibus, gr. et lat. In-42.
- h. s. 4542. Galenus de differentiis febrium, lat. In-4.
- h. s. 4543. Galeni de affectorum locorum Notitia, lat. In-4.
- h. s. *Sans date.* Eadem. In-4. *Editio dubia.*
- h. s. 4544. Galeni Opuscula, Nic. Leoniceno interprete. In-4.
- h. s. 4548. Galenus de sectis medicorum, Alex. Aphrodis. de febribus. Hippocrates de natura humana, lat. In-4.
- h. s. 4567. Medicæ artis Principes græci, post Hippocratem et Galenum, latinitate donati. In-fol.
- h. s. 4546. Dioscorides de materia medica, lat. In-fol.
- h. s. 4540. Pauli Æginetæ Præcepta salubria, latine versa. In-4.
- h. s. 4542. Eadem. In-4.
- r. s. 4548. Alexander Trallianus : Rhaza de pestilentia. gr. In-fol.
- h. s. 4542. Celsus de medicina. In-4.
4563. P. Végece, de la médecine des chevaux. In-4.
- c. s. 4554. J. Bachanellus de consensu medicorum in curandis morbis. In-42.
- c. s. 4554. Idem, de consensu med. in cognoscendis simplicibus. In-42.
- m. p. 4578. Fr. Ulmi de liene libellus. In-8.
- c. s. 4552. J. Valverdes de animi et corporis sanitate tuenda. In-8.
- r. s. 4564. J. Sulpitius, de moribus in mensa servandis. In-8.
- r. s. 4574. Idem. In-8.
- r. s. 4542. De puella quæ sine cibo et potu vitam transigit. In-8.
- h. s. 4544. Alexandri Benedicti Anatomia, et Aphorismi. In-4.
- r. s. 4536. Car. Stephani Anatomia. In-8.
4545. Car. Steph. De Dissectione corporis humani. *Apud Simonem Colinaeum.* In-fol. Fig.
4546. Ch. Estienne, La Dissection du corps humain. *Sim. de Colines.* In-fol. Fig.
- m. p. 4599. J. Heroard, Hippostologie, ou Discours des os du cheval. In-4.
- r. s. 4626. Veterum Mathematicorum Opera, lat. In-46. 4 parties, dont *Apollonii Pergæi Conica, et M. Mersennii Synopsis Mathematica.*
- h. s. 4546. Euclidis geometrica Elementa. In-fol.

- R. S. 4567. J. Stenii Disquisitio pro dignitate Philosophiæ Euclidæ. In-4.  
 H. S. 4503. Introductio in Arithmet. Boetii. J. Clichtovei Praxis numerandi.  
 Bovilli Introductio in Geometr. J. Fabri Astronomicum. In-fol.  
 H. S. 4510. J. Fabri Epitome Arithmeticæ Boetii. In-fol.  
 H. S. 4544. Eadem. In-fol.  
 H. S. 4507. Textus de Sphæra Johannis de Sacrobosco, et Geometria Euclidis. In-fol.  
 H. S. 4544. Idem Liber. In-fol.  
 H. S. 4546. Idem. In-fol.  
 R. S. 4529. Cuthberti Tonstalli de Arte supputandi Libri. In-4.  
 R. S. 4535. Idem. In-4.  
 R. S. 4538. Idem. In-4.  
 H. S. 4544. Charles Boville, l'Art et science de Géométrie. In-4.  
 H. S. 4547. J. Fabri Introductorium Astronomicum. In-fol.  
 H. S. *Sans date*. J. Mart. Poblacion de usu Astrolabii. In-4.  
 H. S. 4548-49. Alberti Pighii adversus prognosticatorum vulgus Astrologiæ Defensio. In-4.  
 R. S. 4623. Fr. de Cauvigny. Réfutation de l'Astrologie judiciaire. In-8.  
 M. P. 4599. Discours sur le fait de Marthe Brossier, prétendue démoniaque. In-8.  
 M. P. 4576. Leçons de perspective, par J. Androuet du Cerceau. In-fol. fig.  
 A. S. 4629. Le Jardin de la Noblesse française. — Le Théâtre de France (Costumes). In-8. Fig.

**BELLES-LETTRES.**

- R. S. A. B. C.  
 R. S. 4539. Alphabetum hebraicum. In-8.  
 R. S. 4544. Idem. In-8.  
 R. S. 4550. Idem. In-8.  
 R. S. 4554. Idem. In-8.  
 R. S. *Sans date*. Idem. In-8.  
 C. S. 4559. Idem. In-8.  
 H. S. 4566. Idem. In-8.  
 R. S. 4566. Idem. In-8.  
 R. S. 4528. Alphabetum græcum, & hebraicum. In-8.  
 R. S. 4539. Idem. In-8.  
 P. S. 4600. Idem. In-8.  
 H. S. 4567. Rodolphi Cevalerii Rudimenta hebraicæ linguæ. In-4.  
 R. S. 4549. S. Pagnini Institutiones hebraicæ. In-4.  
 R. S. 4546. Earum Abbreviatio. In-8.  
 C. S. 4556. Eadem. In-4.  
 R. S. 4546. S. Pagnini Observationes in linguam hebræam. In-8.  
 R. S. 4548. S. Pagnini Thesaurus linguæ sanctæ. In-4.  
 R. S. 4558. Phrases hebraicæ, Thesauri linguæ hebraicæ altera pars. In-8.

- R. S. 4570. Eædem Phrases hebraicæ. In-8.  
 C. R. 4554. Compendium Michlol hebr. Gramm., auth. Rodolpho Bayno. In-4.  
 C. S. 4556. N. Clenardi Tabula in grammaticam hebræam. In-4.  
 H. S. 4569. Grammatica chaldæa & syra Immanuelis Tremellii. In-4.  
 C. S. 4554. Ang. Caninii Institutiones linguæ syriacæ. In-4.  
 R. S. 4543. Alphabetum græcum. In-8. (*Editio dubia.*)  
 R. S. 4548. Idem. In-8.  
 R. S. 4550. Idem. In-8.  
 R. S. 4554. Idem. In-8.  
 R. S. 4566. Idem. In-8.  
 R. S. 4580. Idem. In-8.  
 R. S. 4555. De puerili græcarum literarum Doctrina, Lod. Enoco aut. In-8.  
 R. S. 4549. Nic. Clenardi Institutiones linguæ græcæ. In-4.  
 R. S. 4549. Ejusdem Meditationes græcanicæ, seorsim. In-4.  
 R. S. 4550. Eædem. In-4.  
 C. S. 4551. Eædem Institutiones, cum notis Guillonii. In-8.  
 R. S. 4568. Eædem Institutiones linguæ græcæ, cum Praxi Antesignani. In-4.  
 R. S. 4548. G. Budæi Commentaria linguæ græcæ. In-fol.  
 C. S. 4554. Car. Steph. latinæ linguæ cum græca Collatio. In-8.  
 H. S. 4563. Henr. Stephani de abusu linguæ græcæ Admonitio. In-8.  
 H. S. 4573. Eadem. In-8.  
 H. S. 4581. Henr. Stephani Paralipomena grammaticarum gr. linguæ Inst. In-8.  
 R. S. 4568. Th. Smith de linguæ græcæ pronuntiatione. In-4.  
 H. S. 4587. Theod. Beza de vera pronuntiatione græcæ linguæ. In-8.  
 C. S. 4554. Car. Stephani Dictionarium latino-græcum. In-4.  
 H. S. 4572. Henrici Stephani Thesaurus græcæ Linguæ; ejusdem Appendix & Index. 5 vol. in-fol.  
 H. S. (*circa* 4580.) Idem Liber. 5 vol. in-fol. *Sine anno.*  
 H. S. 4573. Glossaria duo e situ vetustatis eruta. In-fol.  
 H. S. 4573. M. Terentii Varronis Opera. In-8.  
 H. S. 4581. Eadem. In-8.  
 R. S. 4565. Jos. Scaligeri Conjectanea in Terentium Varronem. In-8.  
 H. S. 4591. Henr. Stephani Appendix ad Ter. Varronem. In-8.  
 M. P. 4576. Verrius Flaccus. Sextus Pompeius Festus. In-8.  
 H. S. 4520. Laurentii Vallensis Elegantia. In-4.  
 R. S. 4544. Eædem. In-4.  
 R. S. 4533. Jodoci Badii Epitome in Laur. Vallam. In-8.  
 R. S. 4533. Laur. Vallæ Elegantia et de Sui ac Suus. In-4.  
 R. S. 4549. Laur. Vallæ Elegantia, à J. Roboamo carmine reddita. In-8.  
 C. S. 4557. Eædem. In-8.  
 R. S. 4530. D. Erasmi Paraphrasis in Elegantiarum Libros Laur. Vallæ. — C. Croci Farrago sordidorum verborum. In-8.  
 R. S. 4534. Idem Liber. In-8.  
 R. S. 4533. Idem. In-8.  
 R. S. 4537. Idem. In-8.  
 R. S. 4542. Idem. In-8.  
 R. S. 4545. Idem. In-8.

- R. S. 4548. Idem. In-8.  
 R. S. 4526. Ælius Donatus de octo partibus orationis. In-8.  
 R. S. 4534. Idem, editio secunda, auctior. In-8.  
 R. S. 4534. Idem. In-8.  
 R. S. 4536. Idem. In-8.  
 R. S. 4537. Idem. In-8.  
 F. S. 4547. Idem. In-8.  
 R. S. 4549. Idem. In-8.  
 R. S. 4564. Idem. In-8.  
 R. S. 4582. Idem. In-8.  
 R. S. 4585. Idem. In-8.  
 R. S. 4587. Idem. In-8.  
 R. S. 4585. Idem, in Dialogi formam redactus. In-8.  
 R. S. 4539. Ælii Donati grammatici Commentarii. In-8.  
 R. S. 4543. Donati ars prima, secunda ; de Barbarismo, &c. In-8.  
 R. S. 4531. Nic. Perotti Rudimenta latinæ grammatices. In-4.  
 R. S. 4534. Aldi Manutii Grammatica latina. In-4.  
 F. S. 4538. Caroli Stephani Naturæ nominum, ex Prisciano. In-8.  
 F. S. 4540. Eædem. In-8.  
 F. S. 4537. Naturæ pronominum. In-8  
 F. S. 4540. Eædem. In-8.  
 F. S. 4538. Naturæ verborum, ex Prisciano. In-8.  
 F. S. 4540. Eædem. In-8.  
 R. S. 4546. Eædem. In-8.  
 R. S. 4577. Eædem. In-8.  
 R. S. 4580. Eædem. In-8.  
 F. S. 4537. Naturæ participiorum. In-8.  
 F. S. 4538. Eædem. In-8.  
 F. S. 4540. Eædem. In-8.  
 F. S. 4538. Naturæ infinitivorum, gerundiorum & supinorum. In-8.  
 F. S. 4540. Eædem. In-8.  
 F. S. 4538. Naturæ conjunctionum. In-8.  
 F. S. 4540. Eædem. In-8.  
 F. S. 4540. Naturæ adverbiorum. In-8.  
 F. S. 4542. Eædem. In-8.  
 F. S. 4538. Naturæ præpositionum & interjectionum. In-8.  
 F. S. 4540. Eædem. In-8.  
 R. S. 4543. J. Despauterii prima pars Grammaticæ. In-4.  
 R. S. 4550. Eadem. In-4.  
 R. S. *Sans date*. Eadem. In-4.  
 R. S. 4549. Rudimenta J. Despauterii. In-8.  
 C. S. 4554. Eadem. In-8.  
 R. S. 4556. Eadem. In-8.  
 R. S. 4566. Eadem. In-8.  
 R. S. 4567. Eadem. In-8.  
 R. S. 4580. Eadem. In-8.  
 R. S. 4583. Eadem. In-8.  
 R. S. 4585. Eadem. In-8.

- R. s. 4542. J. Despauterii Syntaxis. In-4.  
 R. s. 4546. Eadem. In-4.  
 R. s. 4550. Eadem. In-4.  
 C. s. 4550-52. Eadem. In-4.  
 C. s. 4564. Eadem. In-4.  
 R. s. 4537-38. J. Despauterii Commentarii grammatici. In-fol.  
 R. s. 4535. J. Pellissonis Contextus Despauterianæ Grammaticæ. In-4.  
 R. s. 4547. Idem. In-8.  
 C. s. 4559. Idem. In-8.  
 R. s. *Sans date*. Idem. In-8.  
 R. s. 4529. J. Pellissonis Rudimenta latinæ Grammaticæ. In-4.  
 R. s. 4533. Eadem. In-4.  
 R. s. 4547. Eadem. In-8.  
 R. s. *Sans date*. Eadem. In-8.  
 C. s. 4558. Eadem. In-8.  
 C. s. 4559. Eadem. In-8.  
 C. s. 4560. Eadem. In-8.  
 R. s. 4535. J. Pellissonis Modus examinandæ Constructionis in Oratione.  
     In-8.  
 R. s. 4535. — Altera editio. In-4.  
 R. s. 4544. Idem Liber. In-8.  
 R. s. 4547. Idem Liber. In-8.  
 R. s. *Sans date*. Idem Liber. In-8.  
 R. s. 4586. Idem. In-8.  
 R. s. 4526. Phil. Melancthonis Grammatica latina. In-8.  
 R. s. 4527. Eadem. In-8.  
 R. s. 4528. Eadem. In-8.  
 R. s. 4529. Eadem, multum aucta. In-8.  
 R. s. 4528. Phil. Melancthonis Syntaxis. In-8.  
 R. s. 4529. — Syntaxis & Prosodia. In-8.  
 R. s. 4532. — Grammatica latina, Syntaxis. In-8.  
 R. s. 4539. — Grammatica latina, Syntaxis, de periodis, &c. In-8.  
 R. s. 4541. Eadem. In-8.  
 R. s. 4543. Eadem. In-8.  
 R. s. 4548. Eadem. In-8.  
 R. s. 4550. Eadem. In-8.  
 R. s. 4536. Th. Linacri Rudimenta grammatices. In-4.  
 R. s. 4537. Eadem. In-8.  
 R. s. 4538. Eadem. In-4.  
 R. s. 4546. Eadem. In-8.  
 R. s. 4547. Eadem. In-4.  
 R. s. 4550. Eadem. In-8.  
 R. s. 4527-28. Th. Linacri de emendata structura latini sermonis Libri. In-4.  
 R. s. 4532-33. Idem Liber. In-4.  
 R. s. 4537. Idem. In-4.  
 R. s. 4540. Idem. In-4.  
 R. s. 4550. Idem. In-8.  
 R. s. 4529. Index in Th. Linacri Libros de emendata Structura lat. serm. In-4.

- R. S. 4530. Formula interrogandi de tribus præcipuis Grammaticæ partibus. In-8.
- R. S. 4534. De octo orationis partium Constructione, c. Comment. Junii Rabinii. In-8.
- R. S. 4534. Ejusdem Libri editio altera. In-8.
- R. S. 4535. Idem Liber. In-8.
- R. S. 4538. Idem. In-8.
- R. S. 4539. Idem. In-8.
- R. S. 4543. Idem. In-8.
- R. S. 4548. Idem. In-8.
- C. S. 4557. Idem. In-8.
- R. S. 4580. Idem. In-8.
- R. S. *Sans date*. Amo et alia verba gallice versa, &c. In-4.
- R. S. 4526. La maniere de tourner en langue françoise les verbes actifz, passifz, gerundifz, &c. In-8.
- R. S. 4528. La même. In-8.
- R. S. 4532. La même. In-8.
- R. S. 4535. La même. In-8.
- R. S. 4556. La même. In-8.
- R. S. 4567. La même. In-8.
- R. S. 4587. La même. In-8.
- F. S. 4537. La maniere de tourner en françois toutes especes de noms latins. In-8.
- F. S. 4540. La même. In-8.
- R. S. 4547. La même. In-8.
- F. S. 4540. Conjugaisons latines et françoises. In-8.
- R. S. 4547. De gallica verborum declinatione. In-8.
- R. S. 4545. Les déclinaisons des noms et des verbes, &c. La maniere de tourner les verbes, &c. In-8.
- R. S. 4548. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4549. Les mêmes. In-8.
- C. S. 4555. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4582. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4584. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4588. Les mêmes. In-8.
- F. S. 4546. Les Principes et premiers Elémens de la langue latine. In-8.
- R. S. 4549. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4580. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4585. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4549. Principia, sive prima latinæ linguæ Elementa. In-8.
- R. S. 4564. Eadem. In-8.
- R. S. 4580. Eadem. In-8.
- R. S. 4586. Eadem. In-8.
- C. S. 4553. Principes de la langue latine. In-8.
- C. S. 4555. Car. Stephani Rudimentum latino-gallicum. In-8.
- C. S. 4559. Rudimenta latino-gallica, cum accentibus. In-8.
- R. S. 4564. Eadem. In-8.
- R. S. 4585. Eadem. In-8.

- R. s. (M. Corderii) Exempla de latino declinatu partium orationis. In-8.  
 H. s. (1564). Mat. Corderii Rudimenta Grammaticæ : Appendix ejusdem. In-8.  
 R. s. 4530. Mat. Corderius de corrupti sermonis emendatione. In-8.  
 R. s. 4531. Idem. In-8.  
 R. s. 4533. Idem. In-4.  
 R. s. 4534. Idem. In-8.  
 R. s. 4536. Idem. In-8.  
 R. s. 4536. Idem, cum additamentis. In-4.  
 R. s. 4544. Idem Liber sub hoc titulo : Comment. puerorum de quotidiano sermone. Carmen Paræneticum. In-8.  
 R. s. 4550-54. Eadem. In-8. *Editio dubia.*  
 R. s. 4558. Eadem. In-8.  
 R. s. 4580. Eadem. In-8.  
 R. s. 4526. Prisciani Libellus de accentibus. In-4.  
 R. s. 4526. Idem Libellus. In-8.  
 R. s. 4527. Difficilium accentuum Compendium. In-8.  
 F. s. 4538. De recta latini sermonis pronunciatione et scriptura. In-8.  
 R. s. 4567-68. Th. Smith de recta latinæ linguæ scriptione. In-8.  
 R. s. 4540. Joannes Theodorus de Mihi et Nihil, tum scribendis, tum profereendis. In-8.  
 R. s. 4526. R. D. Andreæ (Guarnæ) Bellum Grammaticale. In-8.  
 R. s. 4528. Idem. In-8.  
 R. s. 4532. Idem. In-8.  
 R. s. 4536. Idem. In-8.  
 R. s. 4539. Idem. In-8.  
 R. s. 4550. Idem. In-8.  
 R. s. 4533. Car. Bovilli Liber de differentia vulgarium Linguarum. In-4.  
 R. s. 4532. Dictionarium, seu latinæ linguæ Thesaurus. In-fol.  
 R. s. 4536. Idem. In-fol.  
 R. s. 4543. Idem. 3 vol. in-fol.  
 R. s. 4553-54. Ambrosii Calepini Dictionarium. In-fol.  
 C. s. 4557. Car. Stephani Thesaurus Ciceronianus. In-fol.  
 C. s. 4553. (C. Stephani) Dictionarium historicum ac poeticum. In-4.  
 R. s. 4544. Dictionarium propriorum nominum quæ in libris prophanis leguntur. In-8.  
 R. s. 4560. Idem, auctum. In-4.  
 R. s. 4538. Rob. Stephani Dictionarium latino-gallicum. In-fol.  
 R. s. 4543. Idem. In-fol.  
 R. s. 4546. Idem Dictionarium latino-gallicum, locupletius. In-fol.  
 R. s. 4552. Idem. In-fol.  
*Editio dubia.*  
 C. s. 4552. Dictionarium latino-gallicum. In-fol.  
 F. s. 4560 ou 4564. Idem. In-fol.  
 C. s. 4564. Eadem editio. In-fol.  
 R. s. 4539-40. Dictionnaire françois-latin. In-fol.  
 R. s. 4549. Le même, corrigé et augmenté. In-fol.  
 R. s. 4544. Les mots françois selon l'ordre des lettres. In-4.  
 R. s. 4547. Le même livre. In-4.

- R. S. 4557. Dictionnaire françois-latin. In-4.  
 R. S. 4557. *Le même livre sous le titre de Petit Dictionnaire.* In-4.  
 C. S. 4559. Petit Dictionnaire françois-latin. In-4.  
 R. S. 4559. Le même. In-4.  
 R. S. 4542. Dictionariolum puerorum. In-4.  
 R. S. 4544. Idem. In-4.  
 R. S. 4547. Idem. In-4.  
 R. S. 4550. Idem, auctum. In-4.  
 C. S. 4552. Idem, denuo auctum. In-4.  
 R. S. 4557. Idem Dictionariolum puerorum latino-gallicum. Dictionariolum gallico-latinum. In-4.  
 R. S. 4534. J. Sylvii Ambiani in linguam gallicam Isagoge. In-4.  
 R. S. 4547. De gallica verborum Declinatione. In-8.  
 R. S. 4557. Rob. Estienne. Traicté de la grammaire françoise. In-8.  
 R. S. 4558. Le même. In-8.  
 R. S. 4569. Le même. In-8.  
 R. S. 4558. Idem, latine versus. In-8.  
 R. S. 4569. Idem. In-8.  
 H. S. (4565.) Henry Estienne. De la Conformité du langage françois avec le grec. In-8.  
 R. S. 4569. Le même. In-8.  
 H. S. (4578.) Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé, (par Henry Estienne.) In-8.  
 M. P. 4579. Henry Estienne. Précellence du langage françois. In-8.  
 H. S. 4582. Henr. Stephani Hypomneses de gallica lingua. In-8.  
 R. S. 4568. Th. Smith de recta et emendata linguæ anglicæ scriptione. In-4.  
 R. S. 4624. La Rhétorique d'Aristote, tr. par Rob. Estienne. In-8.  
 R. S. 4630. La même. In-8.  
 R. S. 4545. Manuel Moschopulus de ratione examinandæ orationis, gr. In-4.  
 R. S. 4530-34. Rhetores latini: P. Rutilius Lupus, de figuris Sententiarum. Aquila Romanus. Julius Rufinianus. In-4.  
 R. S. 4544. Idem Rhetores. In-8.  
 R. S. 4527. Phil. Melanchthonis de Arte dicendi Declamatio. In-8.  
 R. S. 4529. Eadem. In-8.  
 R. S. 4527. Phil. Melanchthonis de Rhetorica Libri III. In-8.  
 R. S. 4529. Idem Liber. In-8.  
 R. S. 4534. Idem. In-8.  
 R. S. 4537. Idem. In-8.  
 R. S. 4547. Christ. Hegendorphini Methodus conscribendi epistolas. Dragmata Rhetorica. In-8.  
 C. S. 4555. Eadem Methodus, &c. In-8.  
 R. S. 4554. G. Cassandri Tabulæ Rhetorices. In-8.  
 R. S. 4554. G. Cassandri Tabulæ præceptionum dialecticarum. In-8.  
 R. S. 4532. Petri Mosellani Tabulæ de schematibus et tropis in Rhetorica Ph. Melanchthonis. In-8.  
 R. S. 4536. Eadem Tabulæ. In-8.  
 R. S. 4542. Eadem. In-8.  
 R. S. 4546. Eadem. In-8.

- R. s. 4548. Joach. Fortii Ringelbergii Rhetorica. In-8.  
 II. s. 4570. Conciones, sive Orationes ex græcis, latinisque historicis. In-fol.  
 II. s. 4575. Oratorum veterum Orationes, gr. In-fol.  
 II. s. 4567. Polemonis, Himerii, et aliorum Declamationes, gr. In-4.  
 II. s. 4593. Isocratis Orationes et Epistolæ, gr. et lat. In-fol.  
 P. s. 4604. Isocratis Orationes, gr. et. lat. In-8.  
 II. s. 4562. Themistii Orationes, gr. In-8.  
 P. s. 4604. Aristidis Orationes, gr. et lat. 3 vol. in-8.  
 P. s. 4644. Eadem. 3 vol. in-8.  
 R. s. 4538-39. Ciceronis Opera. 4 vol. in-fol.  
 R. s. 4543-44. Eadem. 9 vol. in-8.  
 C. s. 4554-54-55. Eadem. 4 vol. in-fol.  
 R. s. 4534. In Ciceronis Libros de Inventione Fabii Victorini Comm. In-4.  
 R. s. 4537. Idem. In-4.  
 R. s. *Sans date.* Idem. In-4.  
     *Editio dubia.*  
 C. s. 4553. Cicero de Oratore, cum Comm. Audomari Talæi. In-4.  
 R. s. 4527. Ciceronis Oratoriæ partitiones, et de optimo genere oratorum.  
     In-8.  
 R. s. 4528. Eadem. In-8.  
 R. s. 4530. Eadem. In-8.  
 R. s. 4533. Eadem. In-8.  
 R. s. 4530. M. T. Ciceronis Orator. In-4.  
 R. s. 4534. Idem. In-8.  
 R. s. *Sans date.* Idem. In-8.  
 F. s. 4538. Idem. In-8.  
 R. s. 4533. Victoris Pisani in Ciceronis Oratorem Comm. In-4.  
 R. s. *Sans date.* Idem. In-8.  
 R. s. 4537. Cicero de Oratore. In-16.  
 R. s. 4546. Cicero de Oratore, de claris Oratoribus. &c. In-16.  
 R. s. 4537. Ciceronis Libri de inventione Topica. Partitiones oratoriæ. In-16.  
 R. s. 4528. G. Vallæ Commentaria in Ciceronis Oratorias Partitiones. In-8.  
 R. s. 4535. Eadem. In-8.  
 R. s. 4547. Eadem. In-8.  
 R. s. *Sans date.* Ad Trebatium Ciceronis Topica. In-8.  
 R. s. 4528. Eadem Ciceronis Topica, cum Boetii Commentariis. In-8.  
 R. s. 4530. Eadem, cum Hegendorphini Scholiis. Editio secunda. In-8.  
 R. s. 4532. Eadem, cum Boetii Commentariis. Editio secunda. In-8.  
 R. s. 4535. Eadem. Tertia editio. In-8.  
 R. s. 4540. Eadem. In-8.  
 R. s. 4542. Eadem. In-8.  
 R. s. *Sans date.* Eadem. In-8.  
 R. s. Ciceronis Oratio in Pisonem. In-8.  
 ——— pro Archia poeta, pro M. Fonteio. In-8.  
 R. s. 4539. ——— pro Archia poeta, pro M. Fonteio, Antequam iret in exilium.  
     In-8.  
 ——— pro M. Cælio.  
 ——— pro A. Cæcina.

- R. S. 4539. Ciceronis Oratio, pro A. Cluentio.  
 ——— pro L. Flacco.  
 ——— pro M. Marcello, pro Q. Ligario, pro rege Dejotaro.  
 ——— pro Quintio, pro Roscio comædo.  
 ——— pro lege Manilia.  
 ——— pro Milone.  
 ——— pro L. Muræna.  
 ——— pro Sexto Roscio Amerino.  
 ——— pro P. Sylla, pro Cornelio Balbo.  
 Sallustii in Ciceronem Oratio.  
 Chacune de ces pièces est de format In-8.
- R. S. 4536. Ciceronis Orationes in Catilinam. In-8.  
 C. S. 4553. Ciceronis in Catilinam Orationes cum prælectionibus P. Rami. In-4.  
 R. S. 4526. M. T. Ciceronis Oratio in Catilinam. In-8.  
 ——— In Eadem Comm. Sylvii. In-8.  
 ——— In Catilinaris Ciceronis invectivas F. Sylvii Commentarii. In-8.
- R. S. 4554. Fr. Hotomani Comment. in Ciceronis Orationes. In-fol.  
 R. S. 4609. Six Oraisons de Cicéron, tr. par Fr. Joulet. In-8.  
 R. S. 4526. M. T. Ciceronis Epistolæ familiares. In-8.  
 R. S. 4530. Eædem. In-8.  
 R. S. 4534. Eædem. In-8.  
 R. S. 4537. Eædem. In-8.  
 R. S. 4540. Eædem. In-8.  
 R. S. 4550. Eædem, cum Scholiis Pauli Manutii. In-8.  
 H. S. 4577. Eædem. In-8.  
 M. P. 4578. Eædem. In-16.  
 M. P. 4578. Eædem. In-8.  
 C. S. 4555. Ciceronis Epistolarum familiarium liber secundus; latine et gallice. In-8.
- R. S. 4537. Ciceronis Epistolæ ad Atticum. In-8.  
 R. S. 4547. Ciceronis Epistolæ ad Atticum. Pauli Manutii Scholia. In-16.  
 R. S. 4528. M. T. Ciceronis Tusculanæ Quæstiones. In-8.  
 R. S. 4534. Eædem. In-8.  
 R. S. 4537. Eædem. In-8.  
 R. S. 4542. Eædem. In-8.  
 R. S. 4546. Cicero de Officiis, Cato Major, Lælius, &c. In-16.  
 R. S. 4549. Idem Liber. In-8.  
 R. S. 4529. Cicero de Amicitia, cum Notis Erasmi. In-8.  
 R. S. *Sans date*. Idem. In-8.
- A. S. 4618. Lælius de Cicéron, tr. par le Card. Du Perron. In-8.  
 C. S. 4551. Ciceronis Paradoxa cum comm. Audomari Talæi. In-4.  
 R. S. 4546. Ciceronis Sententiæ, et Apophthegmata. In-8.  
 R. S. 4548. Eadem. In-8.  
 H. S. 4557. Henr. Steph. Ciceronianum Lexicon greco-latinum — In Cicer. Castigationes. In-8.
- R. S. 4542. Quintiliani Institutiones Oratoriæ. In-4.  
 M. P. 4580. Quintiliani Declamationes. In-8.  
 R. S. 4547. Epitome Rhetorices, ex Quintiliano. In-8.

- H. S. 4510. Christ. Longolii Oratio de laudibus divi Ludovici, atque Franco-  
rum. In-4.  
 R. S. 4527. F. Thomæ Guichardi Oratio ad Clementem VII. P. M. In-8.  
 R. S. 4528. P. Cursii in Romæ excidio Deploratio. In-8.  
 R. S. 4529. Eadem. In-8.  
 H. S. 4594. Henr. Steph. Orationes duæ ad Rodolphum Imp. adversus Tur-  
cas. *Francfordii ad Mœnum*. In-8.  
 R. S. 4610. J. Cujacii Oratio in funere Gasparis Chastrei. In-fol.  
 R. S. 4624. Abelii Sammarthani Ludovici XIII. Panegyricus. In-4.  
 R. S. 4623. Ejusdem Panegyrici editio secunda. In-8.  
 R. S. 4624. Idem, græce redditus. In-4.  
 R. S. 4623. Abelii Samm. Panegyricus alter. In-8.  
 A. S. 4624. Petri Valentis de laudibus Homeri Oratio. In-8.  
 R. S. 4627. Ejusdem Votum pro salute Ludovici XIII. In-8.  
 R. S. 4629. P. Valentis Elogia Lud. XIII ob captam Rupellam. In-8.  
 A. S. 4629. Fr. Petiot Panegyricus Ludovico XIII pro triumphata Rupella. In-8.  
 A. S. 4622. Oratio habita in Collegio Cameracensi. In-8.  
 R. S. 4624. P. Bertr. Merigonii Oratio, in Collegio Plessæo. In-8.  
 R. S. 4625. Ejusdem Panegyrici tres in Ludovicum Justum. In-8.  
 R. S. 4544. Messire Jean de Bellay. Harangues, Oraisons, Epistre, &c. In-4.  
 C. S. 4553. Oratione di Cl. Tolommei recitata dinanzi ad Henrico II. In-4.  
 C. S. 4553. L'Oraison du Seigneur Tolommei, trad. d'italien. In-4.  
 R. S. 4546. Le Trespas et obseques de François, Roy de France. — Les deux  
Sermons prononcez esdites obseques. In-8.  
 R. S. 4547-48. Les mêmes. In-8.  
 R. S. *Sans date*. Les mêmes. In-8.  
 R. S. 4547. Petri Castellani Oratio in funere Francisci Regis. In-4.  
 R. S. 4547. La même, trad. en françois. In-4.  
 R. S. *Sans date*. Sacre et Couronnement de Henri II. In-8.  
 R. S. 4559. De la Rovere. Deux Sermons funèbres es obseques du Roy  
Henry II. In-4.  
 R. S. 4559. Trespas et obseques du Roy Henry II. In-4.  
 R. S. 4565. Gabr. Bounin. Harangue sur l'entretienement de la Paix. In-8.  
 R. S. 4566. Loys le Caron, Panegyrique au Roy Charles IX. In-8.  
 R. S. 4576. Le même. In-8.  
 R. S. 4567. — — Second Panegyrique. In-8.  
 R. S. 4567. — — Troisième Panegyrique. In-8.  
 R. S. 4577. — — Les mêmes 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Panég. In-8.  
 R. S. 4567. Remerciement à la Royne mere. In-8.  
 M. P. 4583. Jean Prévost. Oraison funèbre de Christofle De Thou. In-4.  
 M. P. 4584. Oraison funèbre de Mad. Anne De Thou, (par Ant. Prévost de  
Sanzac). In-4.  
 M. P. 4584. Oraison funèbre de la même, par Renaud de Beaune. In-4.  
 M. P. 4594. Guy Joly, Panegyrique au Roy Henry IV. In-8.  
 R. S. 4644. Oraisons funèbres sur le trespas de Henry-le-Grand. In-8.  
 R. S. 4642. Le Dessein d'une Académie. In-8.  
 R. S. 4642. La leçon faite en l'ouverture de l'Académie. In-8.  
 R. S. 4642. Procemium Mathematicum. In-8.

- r. s. 4642. Préceptes d'Agapetus. Mis en françois par Louis XIII. In-8.  
 r. s. 4547. Joannis Murellii Tabulæ in artem componendorum versuum. In-8.  
 r. s. 4526. Hulderici Hutteni Ars versificatoria. In-8.  
 r. s. 4532. Eadem. In-8.  
 r. s. *Sans date*. Eadem. In-8.  
 r. s. 4529. Venerandi Machecrier Methodus artis poeticæ. In-8.  
 n. s. 4518. Specimen Epithetorum J. Ravisii Textoris. In-4.  
 r. s. 4546. Mat. Corderius de Syllabarum Quantitate. In-8.  
 r. s. 4550. Idem. In-8.  
 r. s. 4556. Idem. In-8.  
 r. s. 4530. Dictionarium poeticum, sive Elucidarius Carminum. In-8.  
 r. s. 4535. Idem. In-8.  
 r. s. 4544. Idem. In-8.  
 r. s. 4550. Idem. In-8.  
 c. s. 4559. Idem. In-8.  
 r. s. 4527. Hier. Vida de Arte poetica. In-8.  
 n. s. 4566. Poetæ græci principes. In-fol.  
 n. s. 4566. Henr. Stephani Florilegium Epigrammatum veterum, gr. In-4.  
 n. s. 4570. Epigrammata græca, selecta ex Anthologia. In-8.  
 n. s. 4608. Epigrammata ex Anthologia latine versa. In-8.  
*Genevæ*, 4593. Pauli Stephani Versiones epigr. græcorum Anthologiæ. Juvenilia. In-8.  
 n. s. 4573. Henrici Stephani Poesis philosophica, seu Reliquiæ poesis philosophicæ, gr. in-8.  
 n. s. 4588. Homerus, gr. et lat. Homericæ Centones. 2 vol. in-16.  
 p. s. 4604. Idem, gr. et lat. 2 vol. in-16.  
 n. s. 4573. Homeri et Hesiodi Certamen. In-8.  
 n. s. 4554. Anacreon, gr. et lat. In-4.  
 r. s. 4556. Anacreon, gr. et lat. In-8.  
 n. s. 4560. Pindarus et alii octo poetæ Lyrici græci, gr. et lat. 2 part. In-16.  
 n. s. 4566. Idem. Editio II. 2 vol. in-16.  
 n. s. 4586. Idem. Editio III. 2 vol. in-16.  
 p. s. 4600. Idem. Editio IV. In-16.  
 p. s. 4642. Idem. Editio V. In-16.  
 p. s. 4626. Idem. Editio VI. In-16.  
 p. s. 4599. Pindari Carmina, gr. et lat. In-4.  
 p. s. 4604. Lycophron, cum Com. et versione lat. In-4.  
 n. s. 4579. Theocriti et aliorum poetarum Idyllia et alia carmina, gr. et lat. In-12.  
 n. s. 4577. Callimachi Carmina, gr. et lat. cum scholiis. In-4.  
 n. s. 4574. Apollonii Rhodii Argonautica, gr. In-4.  
 n. s. 4556. Moschi, Bionis, Theocriti Idyllia aliquot, ab H. Steph. latina facta. In-4.  
 m. p. 4575. La Venerie d'Oppian, tr. par Florent Chrestien. In-4.  
 n. s. 4568. Synesii Hymni, gr. et lat. In-32.  
 n. s. 4567. Æschyli, Sophoclis, Euripidis Tragædiæ selectæ, gr. et lat. 3 vol. in-16.

- H. S. 4557. *Æschyli Tragœdiæ, gr. c. Scholiis.* In-4.  
 H. S. 4568. *Sophoclis Tragœdiæ, gr.* In-4.  
 P. S. 4603. *Sophocles, gr. et lat. c. Scholiis.* In-4.  
 P. S. 4602. *Euripides, gr. et lat. c. Scholiis.* In-4.  
 H. S. 4544. *La Tragédie d'Euripide, Hecuba, trad. en rythme française, par Laz. de Baif.* In-8.  
 H. S. 4550. *La même.* In-8.  
 H. S. 4568. *Henr. Steph. Annotationes in Sophoclem et Euripidem.* In-8.  
 H. S. 4564. *Fragmenta veterum Poetarum latinorum quorum opera non extant.* In-8.  
 M. P. 4577. *Catullus, Tibullus et Propertius.* In-8.  
 H. S. 4532. *Virgilius, cum M. Servii Commentariis, &c.* In-fol.  
 H. S. 4533. *Virgilius.* In-8.  
 H. S. 4537. *Idem Virgilius.* In-16.  
 H. S. 4540. *Idem.* In-8.  
 H. S. 4549. *Idem.* In-16.  
 H. S. (4575). *Virgillii opera novis Scholiis illustrata.* In-8.  
 H. S. 4583. *Eadem.* In-8.  
 P. S. 4599. *Eadem.* In-8.  
 H. S. 4529. *J. Pierii Valeriani Castigationes et varietates Virgilianæ.* In-fol.  
 A. S. 4624. *Bucoliques de Virgile tr. en vers, par P. de Marcassus.* In-4.  
 H. S. 4610. *Partie du premier livre de l'Enéide, en vers français, par le Card. Du Perron.* In-4.  
 A. S. 4614. *Partie du premier et du quatrième livre de l'Enéide, en vers français, par le Card. Du Perron.* In-4.  
 H. S. 4617. *Les Estranges adventures d'un grand Prince. Trad. du 4<sup>e</sup> livre de l'Enéide par De la Mothe Dutertre.* In-42.  
 H. S. 4619. *L'Empire de la fortune, Trad. du II<sup>e</sup> livre de l'Enéide.* In-42.  
 H. S. 4617. *L'Amour et la mort d'une Roïne, Trad. du IV<sup>e</sup> livre de l'Enéide.* In-42.  
 H. S. 4533. *Horatii Ars poetica cum Commentariis.* In-4.  
 H. S. 4544. *Horatius, cum Comm. in Artem poeticam.* In-8.  
 H. S. 4549. *Horatius.* In-8.  
 H. S. 4575. *Horatius, cum novis Scholiis.* In-8.  
 H. S. 4588. *Idem.* In-8.  
 P. S. 4600. *Idem.* In-8.  
 H. S. 4643. *Idem.* In-42.  
 H. S. 4544. *Ovidii Heroidum Epistolæ.* In-8.  
 H. S. 4547. *Ovidii Elegia de Nuce.* In-8.  
 C. S. 4555. *Eadem.* In-8.  
 H. S. 4625. *Les Regrets d'Ovide, tr. par J. Binard.* In-16.  
 H. S. 4617. *Phædri Fabulæ.* In-4.  
 M. P. 4579. *Manilii Astronomica.* In-8.  
 H. S. 4545. *Lucanus.* In-8.  
 H. S. 4607. *Florilegium Martialis Epigr. græce vers.* In-8.  
 H. S. 4527. *A. Persii Satyræ sex.* In-8.  
 H. S. 4544. *Eadem.* In-8.  
 H. S. 4527. *Aelii Antonii Nebrissensis Commentaria in A. Persii Satyras.* In-8.

- R. s. 4545. Juvenalis. Persius. In-8.  
 R. s. 4549. Idem. In-8.  
 M. P. 4585. Persius et Juvenalis, cum Commentariis. In-8.  
 R. s. 4644. Persius. In-12.  
 R. s. 4646. Juvenalis. In-12.  
 F. s. 4543. Probæ Falconiæ Centones de fidei nostræ mysteriis. In-8.  
 R. s. 4529. Plauti Comœdiæ. In-fol.  
 R. s. 4530. Eadem. In-fol.  
 R. s. *Sans date*. Amphitryo et aliæ aliquot Comœdiæ. In-fol.  
 R. s. 4564. Querolus, antiqua Comœdia. In-8.  
 R. s. 4529. Terentius, cum Commentariis Donati et aliorum. In-fol.  
 R. s. 4529. Terentius, cum Donati argumentis. In-fol.  
 R. s. 4534. Idem. In-8.  
 R. s. 4533. Idem. Quarta editio. In-8.  
 R. s. 4534. Idem. Quarta editio. In-8.  
 R. s. 4535. Idem. Quarta editio. In-8.  
 R. s. 4536. Idem, cum Commentariis. In-fol.  
 R. s. 4544-42. Terentius, cum Commentariis. In-4.  
 R. s. 4536. Idem, sine Comm. Quinta editio. In-8.  
 R. s. 4538. Idem. Sexta editio. In-8.  
 F. s. 4538-39. Idem. In-4.  
 R. s. 4540-44. Idem. In-24.  
 R. s. 4545. Idem. In-8.  
 R. s. 4550-54. Idem. In-8.  
 R. s. 4584. Idem. In-8.  
*Editio dubia.*  
 F. s. 4544. Andria Terentii, omni interpretationis genere facilior effecta. In-8.  
 R. s. 4546. Eadem. In-8.  
 F. s. 4547. Eadem. In-8.  
 R. s. 4548. Eadem. In-8.  
 4542. L'Andrie, de Térence, tr. par Ch. Estienne. In-16.  
 R. s. 4527. J. Sannazarius de partu Virginis, &c. In-8.  
 R. s. 4537. Salmonii Macrini Hymnorum libri sex. In-8.  
 R. s. 4540. Salmonii Macrini Hymnorum libri tres. In-8.  
 R. s. 4546. S. Macrini Odarum libri tres. J. Bellaii Card. Poemata. In-8.  
 R. s. 4538. Commentarius captæ Urbis, Poemata duo. In-8.  
 R. s. 4539. Idem liber. Editio altera. In-8.  
 R. s. 4550. Ant. Flaminii de Rebus divinis Carmen. In-8.  
 R. s. 4548. Theod. Bezæ Poemata. In-8.  
 H. s. 4569. Theod. Bezæ Poemata. Buchanani Carmina. In-8.  
 H. s. 4576. Eadem Th. Bezæ Poemata. In-8.  
 H. s. 4576. Quæ ad Bezæ Poemata accesserunt. In-8.  
 H. s. 4585. Eadem Poemata. In-8.  
 H. s. 4597. Eadem Th. Bezæ Poemata, cum Appendice. In-4.  
 R. s. 4550. Epitaphia Cl. Guisiaci et Card. J. Lotharingi, aut. J. Richio. In-4.  
 R. P. 4558. Jo. Aurati triumphales Odæ. In-8.  
 R. s. 4558. (Mich. Hospitalii) Carmen de Caleti & Guinæ expugnatione. In-4.

- M. P. 4585. Mich. Hospitalii Epistolæ. In-fol.  
Plusieurs pièces de vers latins et françois. Feuille in-fol.
- R. S. 4558. G. Buchanani Carmen de Caletto ab Henrico II nuper recepta. In-8.
- R. S. 4567. G. Buchanani Sylvæ, Elegiæ, Hendecasyllabi. In-46.
- M. P. 4579. G. Buchanani Poemata, &c. In-46.
- M. P. 4579. Ejusdem Jephthes, &c. In-46.
- R. S. 4573. Jephthe, trag. de G. Buchanan, trad. en françois. In-8.
- R. S. 4566. La même, en vers, par De Vesel. In-8.
- M. P. 4584. Ejusdem Buchanani Franciscanus, Elegiæ et alia carmina. In-8.
- H. S. 4564. Rob. Stephani Epitaphia, aut. Henr. Steph. Feuille in-fol.
- H. S. 4564. Henr. Steph. Epicedia in funere uxoris. Feuille in-fol.
- H. S. 4567. (P. M. Rondæi) Poltrotus Meræus. In-4.
- R. S. 4569. Sillaci Castræi Tumulus. Le Tumbeau du S<sup>r</sup> de Sillac. In-8.
- H. S. 4572. Julii Cæs. Scaligeri Poemata græca et latina. In-8.
- R. S. 4574. Eadem. In-8.
- M. P. 4576. Ant. Mureti Hymni sacri. In-46.
- M. P. 4577. Remigii Bellaquei Tumulus. In-4.
- M. P. 4577. J. A. Baiffi Carmina. In-42.
- M. P. 4580. Johannis Thuani Tumulus. In-4.
- M. P. 4581. Cl. Binet Oratio metrica pestilentia tempore. In-4.
- M. P. 4581. Cl. Goinæi Cera. In-4.
- M. P. 4582. Othonis Turnebi Tumulus. In-8.
- M. P. 4583. Christophori Thuani Tumulus. In-4.
- M. P. 4582-84. P. A. Bargæi Syriados Libri IV. In-fol.
- M. P. 4583. Verinus Ugolinus de illustratione urbis Florentiæ. In-fol.
- M. P. 4580. Scævola Sammarthani Pædotrophia libri duo priores. In-8.
- M. P. 4584. Ejusdem Pædotrophia. In-4.
- M. P. 4587. Scævola Sammarthani Poemata. In-8.
- M. P. 4584. J. A. Thuani Hieracosophion, sive de re accipitraria. In-4.
- M. P. 4587. Ejusdem Hieracosophion. In-8.
- M. P. 4588. Jobus, poetica Metaphrasis Jac. Aug. Thuani. In-8.
4590. Henr. Stephani Principum Monitrix Musa: Poema. *Basileæ*. In-8.
4592. De Martinalitia Venatione. Henr. Stephani Epigrammata. In-4.
4596. Henr. Stephani Carmen de Senatulo fœminarum. *Argentorati, Bertramus*. In-4.
- H. S. 4597. Lectii Jacobi Jonah. In-4.
- P. S. 4602. P. Stephani Votum pro felici itinere Landgravi Mauriti. In-4.
- M. P. 4597. J. Passeratii Calendæ Januariæ. In-4.
- V. P. 4603. — Eadem. In-8.
- M. P. 4597. Abelii Sammarthani Poemata. In-8.
- R. S. 4627. Ejusdem Lusus Regis venatorius, lat. & gall. In-4.
- R. S. 4607. Claudii Puteani Tumulus. In-4.
- M. P. 4595. Vaticinia Joelis, Amosi, Abdiæ, &c. poetica metaphrasi illustrata, a J. A. Thuano. In-8.
- M. P. 4595. Ejusdem Parabata vincetus, tragœdia. In-8.
- M. P. 4599. J. Aug. Thuani Poemata sacra. In-42.
- R. S. 4609. J. A. Thuani Crambe, Viola, &c. In-fol.

- R. S. 4611. J. A. Thuani Crambe, Viola, Lilium, Phlogis, Terpsinoe. In-4.  
 R. S. 4612. Sparte, auct. J. A. Thuano. In-fol.  
 R. S. 4610. Nic. Bourbonii Inauguratio Ludovici XIII. In-4.  
 R. S. 4616. J. Ruault Tumulus Achillis Harlæi. In-4.  
 R. S. 4621. Hugonis Grotii Sylva ad Fr. Aug. Thuanum. In-4.  
 A. S. 4620. Maffæi Card. Barberini Poemata. In-4.  
 A. S. 4623. Eadem. In-4.  
 A. S. 4623. Fr. (Harlæi) Arch. Rothom. ad Urbanum VIII gratulatorium Carmen. In-4.  
 A. S. 4623. Petri Valentis Scena lacrymarum Heracliti & risus Democriti. In-8.  
 A. S. 4622. Pauli Bertii ad Ludovicum XIII Ode. In-4.  
 A. S. 4625. Ejusdem Ode ad eundem. In-4.  
 A. S. 4641. Bernardi De la Fourcade Hortulus retrogradorum carminum. In-4.  
 A. S. 4647. Epicharmata Musarum in Carolum Principem. In-fol.  
 M. P. 4581. Cl. Fauchet. Origine de la langue et poésie françoise. In-4.  
 R. S. 4559. Cl. de Buttet. Epithalame de Philibert, Duc de Savoye. In-4.  
 R. S. 4559. Discours au Duc de Savoye. Chant Pastoral à la Duchesse, &c. In-4.  
 R. S. 4560. Ch. Utenhove. Epitaphe de Henry II, en douze langues, &c. In-4.  
 R. S. 4560. Sonnets, par Ch. d'Espinay. In-4.  
 R. S. 4560. Remy Belleau. Chant Pastoral. In-4.  
 R. S. 4564. Sylva, seu Veritas fugiens, latine, ex versibus Gallicis Remigii Bellaquei. In-4.  
 M. P. 4576. Remy Belleau. Les amours et vertus des pierres précieuses, &c. In-4.  
 M. P. 4578. Œuvres poétiques de Remy Belleau, tome premier. — Anacreon, trad. par le même. Seconde partie. 2 vol. in-12.  
 M. P. 4585. Les mêmes. 2 vol. in-12.  
 R. S. 4560. P. de Courcelles. Trad. en vers du Cantique des Cantiques et des Lamentations de Ieremie. In-16.  
 R. S. 4564. Les mêmes. In-4.  
 R. S. 4625. De Chanvallon. Paraphrases sur le Cantique des Cantiques, et autres poésies. In-8.  
 R. S. 4567. Ub. de Villiers. Le Trophée d'Antoine de Croy, prince de Portian. In-4.  
 R. S. 4567. Jacq. Grevin. Proesme sur l'hist. des François et hommes vertueux de la maison de Medici. In-4.  
 R. S. 4567. De la Barte. Mort de Lucrece et de Virginie. In-8.  
 R. S. 4567. J. Ant. de Baïf. Le premier des Météores, en vers. In-4.  
 M. P. 4597. J. Ant. de Baïf. Mimes, enseignemens et proverbes. In-16.  
 M. P. 4568. Hymnes Génethliques sur la naiss. du Comte de Soissons. In-4.  
 R. S. 4569. Tumbeau de Mad. Elisabeth de France. In-4.  
 R. S. 4569. Est. Pasquier. Sonnets sur le Tumbeau du Seign. de la Chastre. In-4.  
 R. S. 4570. Epitaphe de Gilles Bourdin, par le même. In-4.

- M. P. 4574. Le premier vol. des Œuvres poétiques d'Estienne Jodelle. In-4.  
M. P. 4583. Meslanges poétiques d'Estienne Jodelle. In-42.  
M. P. 4575. Les Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn. In-4.  
M. P. 4575. Les mêmes. In-42.  
M. P. 4577. Les mêmes. In-42.  
M. P. 4579. Les mêmes. In-42.  
M. P. 4582. Les mêmes, augmentées. In-42.  
M. P. 4579. Les Œuvres poétiques de Scevole de Sainte-Marthe. In-4.  
R. S. 4575. Les premières Œuvres de Phil. Des-Portes. In-4.  
M. P. 4578. Les mêmes. In-42.  
M. P. 4579. Les mêmes. In-4.  
M. P. 4583. Les mêmes. In-42.  
M. P. 4587. Les mêmes, augmentées. In-42.  
M. P. 4600. Les mêmes. In-8.  
M. P. 4592. Soixante Pseaumes en vers françois, par le même. In-8.  
M. P. 4598. Cent Pseaumes, Cantiques, en vers françois; Poésies chrestiennes, Prières, Méditations, par le même. In-8.  
M. P. 4604. Poésies chrestiennes, par le même. In-42.  
M. P. 4604. Prières et Méditations Chrestiennes, par le même. In-42.  
V. P. 4603. Les 450 Pseaumes de David, mis en vers par Phil. Des-Portes. — Poésies chrestiennes. — Prières et Méditations chrestiennes, par le même. In-42.  
V. P. 4604. Les mêmes. In-42.  
M. P. 4577. Anselme du Chastel. Notables sentences de la Bible, en quatrains. In-4.  
M. P. 4577. Christ. Du Pré. Larmes funèbres. In-4.  
M. P. 4584. Les Vers du sieur de Pybrac. In-4.  
R. S. 4587. Robert Estienne. Vers au comte du Bouchage. In-4.  
R. S. — — — à M. de Villeroy. In-8.  
M. P. 4595. — — — au Connestable de Montmorency. In-4.  
M. P. 4595. — — — Les Larmes de S. Pierre, &c., en vers. In-8.  
R. S. 4606. Les mêmes. In-8.  
M. P. 4595. La Vallée. Paraphrases et Méditations, en vers. In-8.  
M. P. 4597. Le premier livre des Poèmes de J. Passerat. In-4.  
V. P. 4602. Le même. In-8.  
M. P. 4604. Œuvres poétiques de J. Bertaut. In-8.  
V. P. 4602. (J. Bertaut) Recueil de quelques vers amoureux. In-8.  
Phil. P. 4606. Les mêmes. In-8.  
V. P. 4604. Institution d'un prince, poème, par Desyvetaux. In-4.  
R. S. 4614. Poésies sur le trespas de Henry le Grand, recueillies par G. du Peyrat. In-4.  
R. S. 4629. Œuvres poétiques de Saint-Amand. In-4.  
R. S. *Sans date*. Guill. Bouchetel, Fable de Caunus et Biblis. In-8.  
A. S. 4634. La Journée du pénitent, en vers françois. In-42.  
R. S. 4634. Les Divertissemens poétiques de G. Colletet. In-8.  
A. S. 4643. Olivier de la Trau. Pourtraict du Card. Grimaldi, en vers françois. In-8.  
R. S. 4560. L'Olimpe de J. Grevin, &c. In-8.

- R. S. 4567. Le Brave, Comédie de J. A. de Baif. In-8.  
 R. S. 4609. Sidere, Pastorelle, par le Sr. d'Ambillou. In-8.  
 R. S. 4568. Porcie, Tragédie de Robert Garnier. In-8.  
 R. S. 4573. Hippolyte, Tragédie, du même. In-8.  
 R. S. 4574. La même. In-8.  
 R. S. 4574. Cornélie, Tragédie, du même. In-8.  
 M. P. 4578. Marc-Antoine, Tragédie, du même. In-8.  
 M. P. 4578. La Troade, Tragédie, du même. In-8.  
 M. P. 4579. La même. In-4.  
 M. P. 4579. Antigone, Tragédie, du même. In-8.  
 M. P. 4580. La même. In-8.  
 M. P. 4580. Bradamante, Tragi-Comédie, du même. In-8.  
 M. P. 4580. Sedecie, Tragédie du même. In-8.  
 M. P. 4580. Six Tragédies, du même. In-8.  
 M. P. 4582. Huit Tragédies, du même. In-12.  
 M. P. 4585. Les mêmes. In-12.  
 M. P. 4582. Ballet comique de la Roync. In-4.  
 M. P. 4587. Des Masurès. Tragédies saintes. In-12.  
 M. P. 4595. Les mêmes. In-12.  
 R. S. 4628. De Schelandre. Tyr et Sidon, Tragi-Comédie. In-8.  
 A. S. 4649. Manassès, Tragédie. In-fol.  
 M. P. 4589-90-91. La bella Mano, libro di Giusto de Conti. In-12.  
 R. S. 4546. La Coltivazione di Luigi Alamanni. In-4.  
 C. S. 4540. (Gli Ingannati) Comédie (tr. par Ch. Estienne). In-16.  
 R. S. 4644. Gil Polo. Diana enamorada. In-16.  
 R. S. 4644. Quarenta Enigmas Españolas. In-16.  
 R. S. 4546. Æsopi Fabulæ, græce. In-4.  
 R. S. 4527. Eædem, latine. In-8.  
 R. S. 4529. Eædem. In-8.  
 R. S. 4537. Eædem. In-8.  
 R. S. 4545. Æsopi et aliorum Fabulæ, latine. In-8.  
 R. S. 4625. Apuleius de Deo Socratis. In-16.  
 C. S. 4554. Dionysii Halic. Responsio ad Ca. Pompeii Epistolam, &c. græce. In-8.  
 R. S. 4556. Eadem Responsio et alia Opuscula, latine. In-8.  
 H. S. 4585. Auli Gellii Noctes Atticæ. Henr. Stephani Noctes aliquot Parisinæ. *Parisiis*. In-8.  
 H. S. 4585. Lud. Carrionis Comment. in A. Gellium. In-8.  
 H. S. 4585. Macrobius. *Parisiis*. In-8.  
 4588. Macrobius de differentiis Græci Latiniqve Verbi. *Parisiis*. In-8.  
 M. P. 4577. Petronius. In-16.  
 M. P. 4587. Idem. In-12.  
 4644. Hentici Stephani Emendationes in Petronii Epigr. *Helenopoli*.  
 H. S. (4542). Guil. de Mara de tribus fugiendis, Ventre, Pluma et Venere. In-4.  
 R. S. 4527. Phil. Melanchthonis de corrigendis studiis Sermo; Rod. Agricola de formandis studiis Epistola. In-8.  
 R. S. 4537. Idem Liber. In-8.

- R. S. 4529. Laurentii Vallæ in Pogiūm Antidoti libri iv, &c. In-4.  
 H. S. 4542. Apologia Erasmi contra Latomum. In-4.  
 H. S. 4548. D. Erasmi Apologia contra Latomum. De vera nobilitate. De tribus fugiendis, Ventre, Pluma et Venere. In-4.  
 H. S. 4549. Eadem Apologia. In-4.  
 R. S. 4527. Sileni Alcibiadis, cum Scholiis J. Frobenii. In-8.  
 R. S. 4529. Des. Erasmi Lingua. In-8.  
 R. S. 4529. Des. Erasmi Paraclesis ad Christianæ Philosophiæ studium. In-8.  
 R. S. 4530. Des. Erasmus de recta latini græcique sermonis pronunciatione. In-8.  
 R. S. 4547. Idem liber; editio auctior. In-8.  
 R. S. 4546. Erasmus de duplici copia verborum. In-8.  
 R. S. 4549. Erasmus de civilitate morum. In-8.  
 F. S. 4543. Erasmus de conficiendis Epistolis. In-8.  
 R. S. 4556. Jacobi Cujacii observationum et emendationum libri II. In-4.  
 H. S. 4567. Jani Parrhasii Liber de rebus per Epistolam quæsitis. In-8.  
 H. S. 4573. Idem. In-8.  
 H. S. 4566. Henri Estienne. Apologie pour Hérodote. In-8.  
 H. S. 4574. Henr. Stephani francofordiense Emporium. In-8.  
 H. S. 4575. Henr. Stephani Parodiæ morales. In-8.  
 H. S. 4576. De Latinitate falso suspecta, Expostulatio Henrici Stephani. In-8.  
 H. S. 4577. Pseudo-Cicero, Dialogus Henr. Stephani. In-8.  
 H. S. 4577. Epistolia, Dialogi breves, Oratiunculæ, Poematia, &c. tam gr. quam lat. In-8.  
 H. S. 4578. Nizoliodidascalus, Dialogus H. Stephani. In-8.  
 H. S. 4578. Henr. Schediasmatum libri tres. In-8.  
 H. S. 4589. Eorundem pars altera. In-8.  
 4600. Henr. Steph. Schediasmata II. ad Dicæarchum. *Aug. Vindelic.* In-8.  
 H. S. 4586. Henr. Steph. ad Senecæ lectionem Prodopoeia. In-8.  
 H. S. 4587. Henr. Stephanus de Criticis veteribus Græcis et Latinis. In-4.  
 H. S. 4587. Henr. Steph. de bene instituendis græcæ linguæ studiis. In-4.  
 4595. (Henrici Stephani) de Justi Lipsii latinitate. *Francofordii.* In-8.  
 H. S. 4573. Fr. Hotomani Quæstionum illustrium Liber. In-8.  
 H. S. 4576. Idem, editio auctior. In-8.  
 M. P. 4582. Jos. Scaligeri Epistola adversus Insulani poema pro Lucano. In-8.  
 M. P. 4586. Jos. Scaligeri Animadversiones in Rob. Titium. In-8.  
 M. P. 4595. J. Passeratius in Disputationem de ridiculis quæ est apud Cicero-nem. In-8.  
 M. P. 4597. De cæcitate Oratio. In-8.  
 A. S. 4626. Apologie du S<sup>r</sup> de Lapeyre (d'Auzoles). In-8.  
 A. S. 4647. Phil. Cattierii Exercitationes Academicæ. In-4.  
 H. S. 4568. Apophthegmata græca Regum, Ducum, philosophorum, gr. et lat. In-16.  
 R. S. 4540. Sententiæ singulis versibus ex poetis græcis. In-8.  
 R. S. 4566. Eadem. In-8.  
 R. S. 4554. Sententiæ veterum Poetarum, per Georgium Majorem in locos communes digestæ. In-8.

- R. s. 4530. Sententiæ et Proverbia ex Plauti et Terentii Comædiis. In-8.  
 R. s. 4534. Sententiæ et Proverbia ex Plauto, Terentio, Virgilio, &c. In-8.  
 R. s. 4536. Eadem. In-8.  
 R. s. 4540. Eadem. In-8.  
 R. s. 4548. Eadem. In-8.  
 H. s. 4569. Comiorum Græcorum Sententiæ, lat. versibus redditæ. In-24.  
 R. s. 4613. Menandri & Philistionis Sententiæ comparatæ, gr. In-8.  
 H. s. 4573. Virtutum Encomia, sive Gnômæ de virtutibus; gr. et lat. In-16.  
 H. s. 4578. Homerici et Virgiliani Centones: Nonnus in Joan. Evang. gr. et lat. In-16.  
 R. s. 4533. Catonis Disticha, cum scholiis Mat. Corderii. In-8.  
 R. s. 4534. Eadem. In-8.  
 R. s. 4536. Eadem, latine et gallice. In-8.  
 R. s. 4538. Catonis Disticha: Dicta Sapientum Græciæ, &c. In-8.  
 F. s. 4538. Eadem. In-8.  
 F. s. 4544. Eadem. In-8.  
 R. s. 4544. Eadem Catonis Disticha. In-8.  
 R. s. 4544. Eadem, cum Dictis Sapientum. In-8.  
 R. s. 4548. Eadem. In-8.  
 C. s. 4560. Eadem. In-8.  
 H. s. 4564. Catonis Disticha. Dicta Sapientum Græciæ. Editio auctior. In-8.  
 R. s. 4567. Eadem. In-8.  
 R. s. 4577. Eadem. In-8.  
 R. s. 4580. Eadem. In-8.  
 R. s. 4585. Eadem. In-8.  
 R. s. 4547. Apophthegmatum Opus, D. Erasmo autore. In-8.  
 R. s. 4558. Des. Erasmi Adagia. In-fol.  
 C. s. 4555. Petri Godofredi Proverbia. In-8.  
 H. s. 4594. Les Premices, ou le premier livre des Proverbes Epigrammatizez, par H. Est. In-8.  
 R. s. 4530. Orus Apollo Niliacus, latine. In-8.  
 R. s. 4620. Sentenze & Parabole d'i Rabbini, hebr. & ital. In-16.  
 4645. Henry Estienne, l'Art de faire des devises. Paris. In-8.  
 R. s. 4526. Luciani aliquot Dialogi, D. Erasmo interpr. In-8.  
 R. s. 4530. Iidem. In-8.  
 R. s. 4532. Iidem. In-8.  
 R. s. 4533. Iidem. In-8.  
 R. s. 4536. Iidem. In-8.  
 R. s. 4548. Iidem. In-8.  
 R. s. 4527. Lucianus in Calumniam, et Plutarchi Hirundo; lat. In-8.  
 R. s. 4556. Dionysii Halic. nonnulla Opuscula; latine. In-8.  
 H. s. 4516. Angeli Politiani, Phil. Beroaldi et aliorum Opuscula. In-fol.  
 H. s. 4652. Essais de Mich. de Montaigne. In-fol.  
 H. s. 4657. Les mêmes. In-fol.  
 R. s. 4627. Œuvres de Balzac. Sixieme édition. In-8.  
 R. s. 4628. Les mêmes. Septieme édition. In-8.  
 H. s. (4564) Mat. Corderii Colloquia scholastica latina. H. Steph. Colloquia græca. In-8.

- r. s. 4528. Christ. Hegendorphini Dialogi pueriles. In-8.  
 r. s. 4529. Idem. In-8.  
 r. s. 4528. Petri Mosellani Dialogi pueriles. In-8.  
 r. s. 4529. Idem. In-8.  
 r. s. 4534. Petri Mosellani & Chr. Hegendorphini Dialogi pueriles. In-8.  
 r. s. 4539. Idem Liber. In-8.  
 r. s. 4547. Idem. In-8.  
 f. s. 4542. J. Lud. Vives de conscribendis epistolis. In-8.  
 r. s. 4529-30. C. Plinii Sec. Epistolæ & Panegyricus. — De Viris illustribus.  
 Suetonius de us Obsequens. In-8.  
 n. s. 4584. Plinii Epistolæ m aliis Panegyricis. In-16.  
 n. s. 4594. Eædem Plinii E 5.  
 n. s. *Sine anno.* Eædem. In-8.  
 p. s. 4599. Eæderp. In-46.  
 p. s. 4600. Eædem. In-4.  
 p. s. 4601. Eædem. In-4.  
 p. s. 4605. Eædem. In-16.  
 p. s. 4644. Eædem. In-16.  
 c. s. 4554. P. Bunelli fami tolæ. In-8.  
 n. s. 4584. Petri Bunelli & stolæ Ciceroniano stylo scriptæ. In-8.  
 a. s. 4622. Philippi Cospeani pro verulio Epistola Apologetica. In-8.  
 a. s. 4629. Fr. Archiepiscopi Rothomagensis ad Urbanum VIII Epistola. In-4.

### HISTOIRE.

- r. s. 4547. Dionysius Alexandrinus de Situ orbis, græce. In-4.  
 n. s. 4577. Dionysii Alex. & Pomponii Melæ Orbis Descriptio. J. Solinus, &c. In-4.  
 a. s. 4620. Strabonis Geographia, gr. & lat. cum notis & commentariis. In-fol.  
 n. s. 4589. Dicæarchi Geographia, &c. gr. & lat. In-8.  
 n. s. 4512. Antonini Augusti Itinerarium. In-16.  
 n. s. 4509. Cosmographia Pii Papæ in Asiæ et Europæ descriptione. In-4.  
 a. s. 4661. Nouveau Théâtre du monde. 2 vol. in-fol.  
 a. s. 4629. La Sainte Géographie, par d'Auzoles Lapeyre. In-8.  
 c. s. 4552. Charles Estienne. La Guide des chemins de France, et fleuves du Royaume. In-8.  
 c. s. 4553. Le même livre, 2<sup>e</sup> édit. In-8.  
 c. s. 4553. Le même livre, 3<sup>e</sup> édit. In-8.  
 c. s. 4552. Ch. Est. Voyages de plusieurs endroits de France en forme d'Itinéraires. In-8.  
 m. p. 4578. Pontus de Tyard. Discours du temps, de l'an et de ses parties. In-4.  
 m. p. 4583. Jos. Scaliger de emendatione temporum. In-fol.  
 r. s. 4616. Fr. Parentius de annis Aegyptiorum. In-8.

- H. S. 4542. Eusebii Chronicon, latine. In-4.  
 H. S. 4548. Idem. In-4.  
 H. S. 4542. Roberti Abbatis Chronicon. In-4.  
 H. S. 4543. Sigeberti Gemblacensis Cœnobitæ Chronicon. In-4.  
 M. P. 4594. Chronicon Prosperi Tironis. In-8.  
 R. S. 4543. Justinus. In-8.  
 R. S. 4544. Eusebii Historia Ecclesiastica, græce. In-fol.  
 H. S. *Sans date*. Agones Martyrum Januarii. In-fol.  
 M. P. 4594. Ecclesiæ Gallicanæ in schismate Status. In-8.  
 M. P. 4594. Neutralitas Ecclesiæ Gallicanæ. In-8.  
 A. S. 4647. Sur le transport miraculeux de l'image de Nostre-Dame de Liesse. In-4. fig.  
 R. S. 4648. Dictys Cretensis et Dares Phrygius. In-46.  
 H. S. 4557. Ex Ctésia, Agatharchide, Memnone excerptæ Historiæ. Appiani Iberica, &c. græce. In-8.  
 H. S. 4594. Eadem. In-8.  
 H. S. 4570. Herodotus, Ctésiæ quædam, græce. In-fol.  
 H. S. 4566. Idem Herodotus, latine. In-fol.  
 H. S. 4592. Idem, gr. et lat. In-fol.  
 P. S. 4648. Idem Herodotus, gr. et lat. In-fol.  
 H. S. 4564. Xenophontis Opera, gr. In-fol.  
 H. S. 4564. Eadem, latine. In-fol.  
 H. S. 4584. Eadem, gr. et lat. In-fol.  
 A. S. 4625. Eadem, græce et lat. In-fol.  
 H. S. 4564. Thucydides de bello Peloponnesiaco, gr. et lat. In-fol.  
 H. S. 4588. Idem, gr. et lat. In-fol.  
 H. S. 4559. Diodori Siculi libri quindecim de quadraginta. gr. In-fol.  
 H. S. 4575. Arrianus de Expeditione Alexandri Magni, græce et latine. In-fol.  
 H. S. 4568. Varii Historiæ Romanæ Scriptores. 4 vol. in-8.  
 R. S. 4546-47. Dionysii Halicarnassei Antiquitates Romanæ, gr. In-fol.  
 H. S. (4588). Eadem, gr. et lat. In-fol.  
 R. S. 4544. Eutropius. In-8.  
 M. P. 4588. Rufi Festi Breviarium. In-8.  
 A. S. 4647. Jos. Casauboni Commentarius in Polybium. In-8.  
 C. S. 4551. Appianus Alexandrinus, græce. In-fol.  
 H. S. 4592. Idem, græce et lat. In-fol.  
 H. S. 4560. Appiani Hispanica et Annibalica, latine. In-8.  
 R. S. 4544. Sallustius. In-8.  
 R. S. 4544. J. Cæsaris Commentarii. In-8.  
 A. S. 4643. Trad. d'une partie du 4<sup>e</sup> Livre des Annales de Tacite, par Fr. de Cauvigny. In-8.  
 R. S. 4645. Le Tibere françois. In-46.  
 R. S. 4646. Le même, 11<sup>e</sup> édit. augmentée. In-8.  
 R. S. 4556. V. Lupani Annotationes in Taciti Annales. In-8.  
 R. S. 4543. Suetonii Cæsares. In-8.  
 R. S. 4573. Idem. In-8. *Editio dubia*.  
 R. S. 4548. Dionis Romanæ Historiæ, græce. In-fol.

- H. S. 4592. Eadem Dionis Historiæ, græce et latine. In-fol.  
 R. S. 4544. Dion Cassius, Aelius Spartianus, Julius Capitolinus, &c. In-8.  
 H. S. 4592. J. Xiphilini e Dione excerptæ Historiæ. gr. et lat. In-fol.  
 R. S. 4551. Dionis Nicæi Rerum Romanarum Epitome, aut. J. Xiphilino. gr. In-4.  
 R. S. 4551. Eadem, latine, G. Blanco interprete. In-4.  
 H. S. 4584. Herodianæ Historiæ, gr. et lat. In-4.  
 R. S. 4544. Herodianus, latine. In-8.  
 R. S. 4544. Ammianus Marcellinus. In-8.  
 R. S. 4544. Trebellius Pollio et Flavius Vopiscus de Imperatoribus Romanis. In-8.  
 A. S. 4663. Coeffeteau, Hist. Romaine, d'Auguste à Constantin. In-fol.  
 R. S. 4549. Georgius Merula de gestis Ducum Mediolanensium. In-4.  
 R. S. 4549. Paulii Jovii Vitæ duodecim Vicecomitum Mediolani principum. In-8.  
 C. S. 4552. Ch. Est. Abregé de l'Histoire des Vicomtes et Ducs de Milan. In-4. Fig.  
 R. S. 4643. Georgius Florus Mediolanensis, de bello Italico. In-4.  
 4587. Affinitates Principum Christianitatis cum Francisco Medices. In-fol.  
 R. S. 4640. Gregorii Turonensis Operum pars I<sup>a</sup> et pars III<sup>a</sup>. 2 vol. in-42.  
 V. P. 4604. J. Aug. Thuani Historiarum Lib. XVIII. (pars prima) In-fol.  
 V. P. 4604. Idem Lib. XVIII. 2 vol. In-8.  
 R. S. 4648. J. Aug. Thuani Hist. Libri XXVI. Editio IV. In-fol.  
 M. P. 4594. Extraict de la généalogie de Hughes Capet. In-8.  
 M. P. 4594. Idem Liber, latine. In-8.  
 M. P. 4596. Idem. In-8.  
 R. S. 4537. Exemplaria Literarum quibus rex Franciscus defenditur. In-4.  
 R. S. 4537. Altera editio. In-4.  
 R. S. 4543. Pauli tertii P. M. ad Carolum V. Epistola, &c. In-8.  
 R. S. 4543. Epistre de François I<sup>er</sup> à N. S. P. Paul III. In-8.  
 R. S. 4543. La même. In-4.  
 R. S. 4544. J. Bellaii, Fr. Olivarii, et Malleii Orationes ad SS. Ordines Spiræ: Defensio pro Rege adversus J. Omphalium. In-4.  
 R. S. 4544. Oraison aux Estats de l'Empire à Spire. In-4.  
 R. S. 4544. La même. In-8.  
 R. S. 4544. Eadem, latine. In-4.  
 R. S. 4544. Défence par le Roy de France à l'encontre des injures de J. Omphalium. In-4.  
 C. S. 4554. La même. In-4.  
 R. S. 4544. Response à une Epistre envoyée de Spire, &c. In-4.  
 R. S. (4547.) Le Sacre de Henri II. In-8.  
 C. S. 4554. Apologia pro Rege Christianissimo contra Cæsarianos. In-4.  
 C. S. 4552. Eadem. In-4.  
 C. S. 4554. La même, en François. In-4.  
 C. S. 4552. La même. In-4.  
 C. S. 4552. Altera Apologia pro Rege Henrico II. contra Cæsarianos. In-4.  
 C. S. 4552. Seconde Apologie contre les calomnies des Impériaux. In-4.

- c. s. 4553. Epistola Regis Christianissimi ad Ordines sacri Imperii. In-4.  
 c. s. 4552. Lettres du Roy aux Princes et Estats du Saint-Empire, trad. du latin. In-4.  
 c. s. 4553. Nic. Villagagnon de Bello Melitensi. In-4.  
 c. s. 4553. La même histoire en françois. In-4.  
 c. s. 4553. Bertr. de Salignac. Histoire du siege de Mets par Charles V, en 1552. In-4.  
 c. s. 4554. Bertr. de Salignac. Voyage du Roy Henry II au Pais-Bas, récité par lettres missives au Card. de Ferrare. In-4.  
 c. s. 4554. Les mêmes Lettres, sous le titre de Lettres envoyées du Camp du Roy. In-4.  
 R. s. 4557. V. Lupani Ptochotrophe Urbis Carnutensis. In-8.  
 R. s. 4558. De la prise de la ville de Thionville. In-8.  
 R. s. 4562. Déclaration du Roy, concernant la religion. In-8.  
 R. s. 4562. Edict du Roy sur les moyens d'appaiser les troubles et séditions. In-8.  
 R. s. 4563. De la réduction du Havre-de-Grâce en l'obéissance du Roy. In-8.  
 R. s. 4563. Edict de Charles IX sur la pacification des troubles. In-8.  
 R. s. 4563. Décl. et Interprétation sur l'Edict de pacification. In-8.  
 R. s. 4563. Edict, Déclaration et Interprétation. In-4.  
 R. s. 4563. Commission pour envoyer dans les provinces. In-8.  
 R. s. 4563. Lettres patentes pour faire observer l'Edict de pacification. In-8.  
 R. s. 4563. Déclaration par le Roy de sa majorité. In-8.  
 R. s. 4563. Lettres patentes pour le restablissement des dismes. In-8.  
 R. s. 4563. Lettres patentes pour aliéner l'hostel des Tournelles. In-8.  
 R. s. 4563. Ordonnance pour les draps et toiles. In-8.  
 F. s. 4563. Déclaration pour l'abréviation des procès. In-8.  
 R. s. 4564. Edict pour le reiglement de la justice. In-8.  
 R. s. 4564. Nouvelle Déclaration du Roy sur l'Édict de pacification. In-8.  
 R. s. 4564. Déclaration du Roy sur le payement de l'ayde et subvention pour Lettres de relief d'appel. In-8.  
 R. s. 4565. Ordonnance de M. de Montmorency concernant la police du Carresme. In-8.  
 R. s. 4575. La même. In-8.  
 R. s. 4566. Lettres patentes portant défenses de porter les armes pour ceux du Pays-Bas. In-8.  
 R. s. 4567. Edicts et Ordonnances de François II et Charles IX. In-8.  
 R. s. 4567. Ordonnance pour la réformation de la justice. In-8.  
 R. s. 4567. — portant permission d'apporter vivres à Paris. In-8.  
 R. s. 4567. — sur l'imposition du vin. In-8.  
 R. s. 4567. — qui révoque l'exemption de l'imposition du vin. In-8.  
 R. s. 4567. — sur les résignations des offices. In-8.  
 R. s. 4567. — pour les Protestants qui n'ont point porté armes. In-8.  
 R. s. 4567. Ordonnance de Charles IX sur la police générale du Royaume. In-8.  
 R. s. 4567. Création d'Offices de Maistre de Requestes. In-8.  
 R. s. 4567. Lettres du Roy à toutes personnes ayant bleds, &c. In-8.  
 R. s. 4567. Lettres patentes sur les grands jours en la ville de Poitiers. In-8.  
 R. s. 4567. Ordonnance de MM. les Eschevins de Paris. In-8.

- R. S. 4568. Lettres du Roy, par lesquelles les Protestants soyent receus à faire leurs plaintes. In-8.
- R. S. 4568. Edict sur la pacification. In-8.
- R. S. 4568. Ordonnances du Duc de Bouillon p. le reglement de la justice. In-fol.
- (H. S. 4569.) Remonstrance du Prince de Condé au Roy, et le récit du meurtre perpétré en sa personne. In-8.
- (H. S. 4569.) Literæ Principis Condæi ad Carolum IX. Narratio cædis ejusdem. In-8.
- R. S. 4573. Pointns principaux des Remonstrances de M. de Pibrac. In-8.
- R. S. 4572. Pierre Pithou. Mémoires des comtes de Champagne et de Brie. In-4.
- M. P. 4581. Les mêmes. In-4.
- M. P. 4581. Les mêmes. In-8.
- R. S. 4574. Nouvelle Déclaration du Roy sur l'Edict de la pacification. In-8.
- R. S. 4574. Lettres patentes pour l'entretienement de l'Edict. In-8.
- R. S. 4575. Lettres du Roy au Prévost de Paris, pour faire garder l'Edict. In-8.
- R. S. 4575. Arrest de la Cour de Parlement contre certains livres défendus. In-8.
- R. S. 4575. Arrest portant défences d'imprimer et vendre livres sans permission. In-8.
- R. S. 4575. Lettres patentes portant défenses de vendre chairs durant le Carême. In-8.
- R. S. 4576. Lettres patentes pour les procès relatifs à l'Edict de pacification. In-8.
- R. S. 4576. Lettres du Roi sur les Edicts de pacification, de majorité. In-8.
- R. S. 4576. Lettres patentes portant inhibitions aux Réformés de tenir escolles publiques. In-8.
- R. S. 4576. Ordonnance du Roy Catholique, sur les pilleries des temples et monasteres. In-8.
- (H. S. 4575.) Discours merveilleux de la vie et actions de Catherine de Medicis. In-8.  
Deux, et peut-être trois éditions sous cette date.
4576. Le même. In-8.
4578. Le même. In-8.
- (H. S. 4575.) Legenda sanctæ Catharinæ Mediceæ. In-8.
- M. P. 4578. Edict sur les contrerolleurs et greffiers des traictes domaniales. In-8.
- M. P. 4586. Discours du voyage du Duc de Joyeuse en Auvergne, &c. In-8.
- M. P. 4586. Du progrès de l'armée du Roy en Guyenne. In-8.
- M. P. 4589. Simon Poncet. Regrets sur la France. In-8.
- M. P. 4594. De Justa et Canonica absolute Henrici IV. In-8.
- M. P. 4594. (Fr. Pithou) Grandeur et prééminence des Rois et Royaume de France. In-8.
- M. P. 4595. Généalogie de la maison de Montmorency. In-8.
- M. P. 4596. Edict du Roy sur les articles accordez au Duc de Mayenne. In-8.
- M. P. 4596. Edict p. l'establisement d'un Baillage royal à Soissons. In-8.
- M. P. 4596. — p. l'establisement d'une Généralité à Soissons. In-8.

- A. S. 4644. Edict du Roy sur la pacification des troubles de ce Royaume, donné à Nantes en avril 1598; et vingt-huit autres pièces sur le même sujet. In-8.
- M. P. 4599. Edict du Roy sur les Edicts de pacification. In-8.
- A. S. 4644. Lettre de M. le Cardinal Du Perron à M. le Prince. In-8.
- A. S. 4645. Harangue de Jacques Davy, Cardinal Du Perron, sur l'article du Serment. In-4.
- A. S. 4645. La même. In-8.
- A. S. 4620. Réplique à la Response du Roy de la Grand'Bretagne, par le Card. Du Perron. In-fol.
- A. S. 4622. La même Réplique, augmentée de Tables. In-fol.
- A. S. 4634. La même, avec de nouvelles augmentations. In-fol.
- A. S. 4623. Les Ambassades du Card. Du Perron. In-fol.
- A. S. 4629. Les mêmes. In-fol.
- A. S. 4633. Les mêmes. 2 vol. in-8.
- A. S. 4623. Discours du succès des armes du Roy contre la rebellion. In-8.
- A. S. 4623. J. de Hollande. Réplique à la Response du S<sup>r</sup> Bugnet. In-8.
- A. S. 4625. Response au Manifeste du S<sup>r</sup> de Soubize. In-8.
- A. S. 4625. Relation de la prise de l'Isle de Ré. In-8.
- A. S. 4626. Edict du Roy sur la paix. In-8.
- A. S. 4626. Edict pour les receveurs et payeurs des Rentes. In-8.
- A. S. 4627. Edict général sur le reglement de la justice. In-8.
- R. S. 4626. Expeditio Valtelinæ a Ludovico Justo suscepta. In-4.
- R. S. 4627. Eadem. In-8.
- A. S. 4629. Ordonnance du Roy Louis XIII touchant les plaintes des Députez des Estats, du 45 janvier 1629. In-8.
- A. S. 4634. Déclaration du Roy sur les affaires du temps. In-8.
- A. S. 4634. — sur la sortie de Monsieur. In-8.
- A. S. 4634. Arrest du Parlement contre le mariage de Gaston Duc d'Orléans. In-8.
- A. S. 4634. Edict du Roy portant suppression des droicts aliénés, sur les Tailles et Gabelles. In-42.
- A. S.<sup>a</sup> 4634. Discours d'Etat touchant les intentions qu'a le Roy de soulager les peuples. In-8.
- A. S. 4635. Lettres pour assembler la Noblesse des ban et arrière-ban près de Chaalons. In-8.
- A. S. 4636. Déclaration pour établir la Reyne gouvernante de Paris. In-8.
- A. S. 4637. — pour le payement des gages anciens, &c. In-8.
- A. S. 4638. Reglement pour la subsistance des armées. In-4.
- A. S. 4638. Déclaration du Roy pour le payement des Rentes à l'Hostel de ville. In-4.
- A. S. 4638. — sur la Dispense relative aux parties casuelles. In-42.
- A. S. 4639. — portant réformation des habits. In-8.
- A. S. 4639. Ordonnance à tous maistres de camp, &c. de se rendre aux quartiers. In-8.
- A. S. 4638. Reglement pour la subsistance des armées. In-4.
- A. S. 4643. Le même Reglement. In-4.
- A. S. 4643. Déclaration du Roy sur la Régence de la Reine. In-8.

- A. S. 4645. Déclaration du Roy que Testamens sont insinués. In-4.  
 A. S. 4645. Edict du Roy portant création des offices quadriennaux. In-4.  
 A. S. 4648. Déclaration du Roy, en faveur des officiers de finance. In-4.  
 A. S. 4646. Déclaration du Roy pour faire cesser les mouvemens en son Royaume. In-8.  
 A. S. 4649. — — pour restablir le repos en son Royaume. In-4.  
 A. S. 4652. — — sur les droicts des Receveurs des Consignations. In-4.  
 A. S. 4649. Procès verbaux de deux conférences, tenues à Ruel et à St. Germain. In-8.  
 A. S. 4649. Le Triomphe de Louis le Juste. In-fol. fig.  
 A. S. 4652. Déclaration du Roy sur les modifications de l'Amnistie. In-4.  
 A. S. 4653. Déclaration du Roy pour la liquidation des droicts de Francs-Fiefs. In-4.  
 A. S. 4659. Edicts et Déclarations des Roys Henri IV, Louis XIII et Louis XIV sur la pacification des troubles. In-8.  
 A. S. 4659. Décisions Royales sur les principales difficultés de l'Edict de Nantes. In-8.  
 A. S. 4660. Traitté de paix entre la France et l'Espagne, conclu le 7 Nov. 4659. In-fol.  
 — — Le même. In-4.  
 — — Le même. In-42.  
 A. S. 4662. Déclaration du Marquis de la Fuente au Roy. In-4.  
 A. S. 4664. Arrest du Conseil d'estat, sur l'admission des réformés aux mestiers.  
 R. S. 4545. De rebus in Gallia Belgica nuper gestis Carmen. In-8.  
 R. S. 4546. Idem. In-8.  
 C. S. 4552. Charles Estienne. Discours des histoires de Lorraine et de Flandres. In-4.  
 4673. Henry Estienne, Sieur du Belle. Journal de la Guerre de Hollande. In-4.  
 F. S. 4584. Histoire de Portugal. In-fol.  
 R. S. 4587. La même. In-8.  
 H. S. 4509. Ricoldi contra sectam Mahumeticam Libellus. De vita et moribus Turcorum, et Judæorum. In-4.  
 H. S. 4514. Idem. In-4.  
 R. S. 4538. Pauli Jovii rerum Turcicarum Commentarius. In-8.  
 R. S. 4539. Idem. In-8.  
 R. S. 4540. Christ. Richerius de rebus Turcarum. In-4.  
 R. S. 4540. Chr. Richer. Coustumes et manieres des Turcs. In-4.  
 A. S. 4648. Portraits des Dames de la Porte du Grand Turc. In-fol.  
 R. S. *Sans date*. Loys de Pas. Histoire de Virginie. In-8.  
 R. S. 4544. L. Fenestella et Pomponius Lætus de Magistratibus, Sacerdotiisque Romanorum. In-8.  
 R. S. 4549. Idem. In-8.  
 H. S. 4559. Gentium et Familiarum Romanarum Stemmata, Ric. Streinno aut. In-fol.  
 R. S. 4536. Laz. Bayfius in legem de captivis. Thylesius de coloribus. In-4.  
 R. S. 4549. Idem liber. In-4.

- n. s. 4535. Car. Stephanus de Vasculis. In-8.  
 n. s. 4536. Idem. In-8.  
 n. s. 4547. Idem. In-8.  
 n. s. 4535. Car. Steph. de re Vestiaria, ex Bayfio. In-8.  
 n. s. 4536. Idem Liber. In-8.  
 n. s. 4547. Idem. In-8.  
 n. s. 4544. De Vasculis et de re Vestiaria. In-8.  
 F. s. 4537. De re navali libellus, ex Bayfio. In-8.  
 n. s. 4543. De re Vestiaria, Vascularia et Navali. In-8.  
 c. s. 4553. Eadem. In-8.  
 F. s. 4540. Joach. Perionius de antiqua fabularum et Theatrorum consuetudine. In-4.  
 n. s. 4534. Junius Rabirius de generibus vestium. In-8.  
 c. s. 4554. Junii Rabirii hastarum et auctionum Origo, &c. In-4.  
 n. s. 4542. Gul. Budæus de Asse et partibus ejus. In-fol.  
 M. P. 4579. Le Pois. Discours sur les medalles. In-4, fig.  
 n. s. 4528. Polydorus Vergilius de inventoribus rerum. In-4.  
 n. s. 4528-29. Eadem editio, cum additamentis, et Indice. In-4.  
 n. s. 4537. Idem Liber. In-4.  
 n. s. 4559. Leges Academiae Genevensis. In-4.  
 n. s. *Sans date*. Libri in officina Rob. Stephani partim nati, partim restituti et excusi, 8 feuillets in-8.  
 n. s. *Circa* 4546. Libri vanales in bibliopolio Roberti Stephani, tum ab Henrico patre, tum a Simone Colinaeo ejus vitrico excusi. 46 feuillets in-8.  
 n. s. *Sans date*. Libri, &c. 44 feuillets in-8.  
 n. s. 4546. Libri in officina Rob. Stephani Typographi Regii, partim nati, partim restituti et excusi. 42 feuillets in-8.  
 n. s. (4547.) Supplément de quatre pages. In-8.  
 n. s. 4552. Index librorum in hac officina impressorum. 46 feuillets in-8.  
 n. s. (4569.) Index librorum, qui ex officina Henrici Stephani hactenus prodierunt. 46 feuillets in-8.  
 n. s. (4574.) Appendix ad Catal. librorum Henr. Stephani, 3 feuillets in-8.  
 n. s. *Sans date*. Catalogus librorum in officina Henrici Stephani excusorum. In-8.  
 n. s. 4569. Henr. Stephani Artis Typographicae Querimonia. In-4.  
 n. s. 4569. Henrici Stephani Epistola de suæ typographiæ statu. Index librorum Henr. Stephani. In-8.  
 n. s. 4570. Diogenes Laertius de Vitis philosophorum, gr. et lat. In-8.  
 n. s. 4594. Idem. gr. et lat. In-8.  
 P. s. 4646. Idem. gr. et lat. In-8.  
 n. s. 4572. Plutarchi Opera, gr. et lat. cum Appendice Vitarum. 43 vol. in-8.  
 A. s. 4624. Plutarchi Opera omnia, gr. et lat. 2 vol. in-fol.  
 c. s. 4556. Plutarchi Libellus de fluviorum & montium nominibus, latine. In-8.  
 F. s. 4582. Les Œuvres morales et meslées de Plutarque, tr. par J. Amyot. 2 vol. in-fol.  
 c. s. 4544. ou 4554. Plutarque, Traicté de la honte vicieuse. In-8.  
 P. s. 4642. Eunapius de Vitis Philosophorum, gr. et lat. In-8.

- 
- n. s. 4529. Plinius de Viris illustribus, &c. In-8.  
 n. s. 4533. Idem Liber. In-8.  
 n. s. 4536. Idem Liber. In-8.  
 n. s. 4537. Idem. In-8.  
 n. s. 4539. Idem. In-8.  
 n. s. 4544. Idem. In-8.  
 n. s. 4544-45. Idem. In-8.  
 n. s. (*Sans date.*) De memorabilibus et claris mulieribus diversorum scrip-  
 torum Opera.  
 F. s. 4539. Vita P. Cælestii  
 M. p. 4597. P. Pithœi Elogii  
 P. s. 1614. Photii Bibliothecæ  
 n. s. 4544-45. Valerius Ma-  
 ximus. In-8.  
 Scholiis. In-fol.

---

---

## ÉDITIONS STÉPHANIENNES

DONT ON CONNOIT UN OU PLUSIEURS EXEMPLAIRES

IMPRIMÉS SUR VÉLIN.

---

- H. s. 4505. Pimander, Mercurius Trismegistus, &c. In-4.  
H. s. 4506. Guil. Mandagoti Practica Electionum. In-4.  
H. s. 4506. Aristotelis Politica, Œconomica, &c. lat. In-fol.  
H. s. 4507. J. Damasceni Theologici Tractatus. In-4.  
H. s. 4509. Quincuplex Psalterium, lat. In-fol.  
H. s. 4509. Ricoldi contra sectam Mahumeticam Libellus. In-4.  
H. s. 4510. Ricardi de Trinitate Opus theologicum. In-4.  
H. s. 4510. Pauli Æginetæ Præcepta salubria, lat. In-4.  
H. s. 4512. S. Pauli Epistolæ, cum Comment. J. Fabri. In-fol.  
H. s. 4512. Antonini Augusti Itinerarium. In-46.  
H. s. 4512. Eusebii Chronicon, lat. In-4. \*  
H. s. 4513. Quincuplex Psalterium. In-fol.  
H. s. 4513. Galenus de affectione locorum, lat. In-4.  
H. s. 4515. S. Pauli Epistolæ, cum Comment. J. Fabri. In-fol.  
H. s. 4515. Theologia vivificans. In-fol.  
H. s. 4519. Contemplationes Idiotæ. In-4.  
H. s. Agones Martyrum mensis Januarii. In-fol.  
R. s. 4532. Rob. Seneau. De liquidorum et legumium mensuris. In-4.  
R. s. 4540. Biblia Sacra latina. In-fol.  
H. s. 4554. Anacreon, gr. lat. In-4.  
H. s. 4560. Xenophontis omnia Opera, gr. In-fol.  
R. s. 4568-69. Novum J. C. Testamentum, gr. 2 vol. in-46.

On voit que de vingt-deux ouvrages sur vélin dix-sept sont imprimés par Henri premier, et cinq seulement par ses divers descendants.

---

\* Brûlé en 1794 dans l'incendie de la Bibliothèque de S.-Germain-des-Prés.

---



Page 86, 2<sup>e</sup> l

*Après* Johannis Calvini,

56, n<sup>o</sup> 4, ligne 6<sup>e</sup>.

*not* Commentarii *qui est oublié.*

Page 137, 2<sup>e</sup> colonne, ligne 2<sup>e</sup>

Publiés en 59 livraisons. *Lisez* : Publiés en 39 livraisons.

---

---

ANNALES  
DE  
L'IMPRIMERIE DES ESTIENNE.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

VIE DE HENRI ESTIENNE,

PREMIER DU NOM.

Les établissements typographiques de la famille qui a rendu célèbre le nom d'Estienne ont pris commencement à Paris avec le seizième siècle, et, tant dans cette ville qu'à Genève, se sont maintenus avec honneur jusqu'en 1664, année de la dernière publication d'Antoine Estienne. Ce n'est pas que ces 162 années aient été une continuation non interrompue de travaux tous remarquables; la renommée, l'illustration de cette famille subsistoient encore lorsque ses dernières Imprimeries n'étoient plus que des ateliers typographiques sans plus grande importance que toute autre bonne Imprimerie voisine. Tel est le puissant effet, le prestige d'une réputation justement acquise, que les belles et savantes impressions des Henri, des Robert, recommandoient celles de leurs derniers descendants, de même que les éditions manutiennes des dernières années du seizième siècle doivent leur principal crédit à celles que, pendant

plus de soixante ans, publièrent avec tant de distinction Alde l'Ancien, ses beaux-frères, et Paul Manuce son fils.

Le premier Imprimeur de l'estimable famille des Estienne fut Henri, qui sera distingué par la désignation de Henri I<sup>er</sup>, de même que nous dirons Robert I<sup>er</sup>, François I<sup>er</sup> \*, à cause de ceux des Estienne qui, venus après eux, ont eu les mêmes prénoms. Pendant que Henri s'occupoit à établir son Imprimerie \*\*, et que très probablement il se formoit à l'exercice de cette difficile profession dans l'officine de Wolfgang Hopyl, il fit quelques volumes en société avec ce savant \*\*\* Imprimeur allemand dont on connoît des éditions

\* Ces illustres Imprimeurs ont eu, comme le remarque Senebier (*Histoire littéraire de Genève*) le privilège des Rois : ils sont connus par leurs noms de baptême, et sont distingués par des nombres.

\*\* Il faudroit reculer jusqu'à l'année 1496 le début de Henri dans la carrière bibliopolitique et typographique s'il y avoit exactitude dans la mention que Denis et, d'après lui, Panzer font de deux éditions d'un même livre de 1502 (*J. Fabri artificialis Introductio in Aristotelis libros morales*), toutes deux de Paris et de l'année 1496, l'une *In Alma Parrhisiorum Academia*, sans nom d'Imprimeur, et l'autre de même, *In Alma*, etc., mais *per Wolfgangum Hopilium et Henricum Stephanum Socios*, cette dernière existant chez les Bénédictins de Gottweig, et l'autre à Vienne dans la Bibliothèque impériale. Soupçonnant de la confusion dans cette annonce, je crus que les deux volumes devoient être examinés de nouveau, et une double vérification que l'on a bien voulu faire pour moi à Vienne et chez les religieux de Gottweig m'a fait reconnoître l'erreur et sa cause. Le volume de Vienne est bien de Paris, 1496, et sans nom d'Imprimeur; mais, quant à celui de Gottweig, le bibliothécaire a eu l'attention de vérifier qu'enregistré sur le Catalogue en conformité de la mention de Denis à laquelle même il y a renvoi (tom. I, pag. 406), le volume contient reliées ensemble les deux éditions de Paris, celle de 1496 qui est aussi à Vienne, et celle de 1502, portant les noms de W. Hopyl et de Henri Estienne. Denis n'apercevant pas cette duplication, a pris sur l'une des éditions la date de 1496, sur l'autre les noms des Imprimeurs, et ainsi a créé une édition de Hopyl et Henri avec date de 1496, qui n'a jamais existé.

J'ai vraiment regret d'être obligé de faire une aussi longue note à l'occasion d'un livre dénué d'intérêt; mais, sans une explication claire et positive, le témoignage de Denis auroit toujours pu donner lieu à faire remonter, au moins conjecturalement, à l'année 1496 les premiers travaux de Henri que tout prouve n'avoir commencé qu'en 1502.

\*\*\* C'est ce que l'on peut conclure d'une de ses lettres imprimée parmi celles de J. Trithème, *Haguenoæ*, 1536, in-4., pag. 94. Elle est datée « ex officina nostra Pari-

remontant à l'année 1489 : *Quæstiones morales magistri Martini magistris (De Magistris ou Le Maistre)*. Pars prima, 1489 ; secunda, 1490. In-fol. Il travailloit encore en 1522 : *Cyrellus in Leviticum, et Cyrellus de consubstantialitate contra hæreticos*. 1522. In-fol. Trois volumes seulement, dont un en 1502 et deux en 1503, furent le fruit de cette association, ou plutôt de ce compte en participation ; et, dès 1503, ou au plus tard en 1504, Henri mit en activité son Imprimerie dont pendant dix-sept années on verra les nombreuses et quelquefois remarquables productions. Sa demeure fut au Clos-Bruneau. In *Clauso Brunello*, quartier Saint-Jacques, au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis de l'Ecole de Droit-Canon (*Scholæ Decretorum*)\*. Est-il né à Paris? on le présume, mais rien ne le prouve. Quant à l'année de sa naissance, on ne peut aussi que conjecturer ; et comme son établissement a commencé dès 1502, qu'il eut son premier fils en 1503, et mourut en 1520, il a pu naître de 1465 à 1475. On ne sait rien non plus de ses premières an-

siana 3. Calend. Augusti anno dōmini 1514. » Dans cette lettre, écrite en bon latin, ainsi que dans une précédente de Trithème à laquelle celle-ci répond, et dans une réplique de Trithème imprimée à la suite de la lettre de Hopyl, les deux savants se donnent de réciproques témoignages d'une haute estime. « Quantus sis multorum relatione cognovi » écrit Trithème, dont la lettre, bien plus longue que celle de l'Imprimeur, est un diffus et redondant assemblage de lieux communs contre l'orgueil, et sur le mérite de l'humilité.

\* M. Crapelet, page 3 de son écrit en l'honneur de François I<sup>er</sup> et de l'Imprimeur Robert, 1839, in-8, parlant du domicile de Robert et de Henri, son père, ajoute : « ... A Venise personne ne sauroit vous enseigner où fut la maison d'Alde. » On savoit, Zeno l'a assuré, et moi-même, d'après plusieurs lettres soit de la main d'Alde, soit à lui adressées, et dont je conserve les originaux, j'ai plusieurs fois imprimé qu'il demeura et imprima *Apresso Sancto Augustino... sul Campo de Sancto Augustino*; et, en mai 1828, ainsi qu'on peut le lire page 393 de ma troisième édition des *Annales Aldines*, le Recteur de l'église de Saint-Thomas a fait placer sur une vieille maison, n<sup>o</sup> 2013, et voisine du *Campo di S. Agostino*, une pierre contenant cette inscription :

Manvca. gens. ervditor. nem. ignota  
Hoc. loci. arte. typographica. excellvit.

J'ai aussi pris le soin de noter qu'ensuite Alde demeura dans la rue S. Paterniano, et que ce fut dans cette même rue, ou tout auprès, que demeurèrent son fils Paul, et son petit-fils.

nées, des études qui le mirent en état d'occuper non pas le premier rang, mais une place distinguée parmi les habiles et savants typographes. Lottin, pag. 61 de son Catalogue des Libraires et Imprimeurs de Paris, le fait d'abord étudier en droit dans cette ville; je ne vois point de quelle autorité Lottin peut s'appuyer; si c'est de quelque vieux registre, il ne le dit pas. Chef d'une famille qui s'illustra dans cette honorable et utile profession, c'est de sa descendance que Henri tient sa plus grande renommée; et, ce que l'autorité fait en Chine, la voix publique l'a fait en France; les fils ont illustré le père. On a prétendu qu'il étoit noble, et d'une ancienne famille, que déterminé par son admiration pour l'art typographique à se livrer à l'exercice de cette belle profession, il n'en put être détourné par la crainte de l'exhérédation paternelle; mais ceci n'est rien moins que prouvé, et doit demeurer parmi les incidents remarquables dont on cherche à entourer les commencements des hommes devenus célèbres.

Ses publications, au moins celles qui n'ont pas échappé à mes recherches, et dont une seule de 1514, est en langue françoise, sont au nombre de cent vingt-et-un, en y comprenant les trois qui furent imprimées en 1502 et 1503 par Wolfgang Hopyl, en société avec Henri. Des cent dix-huit autres, toutes imprimées par lui, une, de 1504, fut faite en société avec Jehan Petit (*Johannes Parvus*) et Denys Rosse \*, une en 1509 avec Jehan Hongot, trois en 1510, 1513 et 1516, avec J. Petit, et en 1512 une avec Josse Bade. En 1506, il imprima un volume pour les frères Engelbert et Godefroy de Marnef, un en 1510 pour J. Petit, Josse Bade et Constantin Lelièvre; en 1518 un pour Regnaud Chaudière, et un pour Jehan de Brie (*Johannes Briensis*); enfin en 1519 un court écrit pour Conrad, libraire de Basle (*Conradus Basiliensis*). Les cent sept autres se firent pour son compte personnel. Toutes sont d'une exécution fort soignée, et la plupart de format in-folio, suivant l'usage de ces temps-là. Presque tous ces livres sont de théologie, de liturgie, de scolastique, de philosophie aristotélique; il y a plusieurs ouvrages de sciences, et à peine quel-

\* Sur les livres de ce libraire on voit Roce, Rose, et Rosse.

que chose en littérature. En France l'impulsion n'étoit pas encore donnée; les études littéraires n'y dominoient pas encore la controverse mystique ou scolastique : la reproduction des livres nécessaires à la culture des bonnes lettres sembloit être du domaine exclusif des Italiens, et surtout des Manuce de Venise qui, par les plus courageux efforts, s'étoient mis en possession d'en approvisionner le monde savant. Henri avoit le sentiment du beau, plusieurs de ses impressions rendent témoignage de sa capacité littéraire et typographique; on voit qu'il n'étoit pas étranger à l'étude de la philosophie, non plus qu'aux sciences mathématiques; mais, si ses impressions satisfirent aux besoins scientifiques de l'époque, elles n'en suggérèrent point de nouveaux. On vouloit des commentaires latins sur Aristote, des dissertations théologiques, etc. L'Imprimerie de Henri ne leur fit point faute; le tout s'y exécuta avec intelligence et correction\*, mais les estimables produits de ses presses ne faisoient point naître, n'irritoient point cette soif de bonnes lectures qu'Alde l'Ancien sut si bien comprendre et stimuler, et à laquelle il dévoua les travaux de sa vie entière. Entre les éditions de Henri, et celles de ses fils, petits-fils, etc., existe cette notable différence qu'une grande partie des livres de ces derniers peuvent être encore du plus habituel usage, malgré la multitude de leurs réimpressions plus récentes et perfectionnées, tandis que de tous ces volumes que pendant dix-huit années Henri a imprimés avec tant de diligence et de savoir, à peine y en a-t-il quelques-uns avec lesquels on pourroit

---

\* « Henri faisoit partie de cette génération d'habiles et industrieux typographes, qui, bien que lettrés, mettoient cependant leur principale gloire dans l'exécution matérielle et le perfectionnement technique des procédés de l'Imprimerie. Aussi ne manque-t-il dans presque aucune de ses publications de s'intituler *in formularia* ou *in excusoria literarum arte diligentissimus* ou *sedulissimus opifex*.

Trente ans plus tard, au contraire, quand la connoissance approfondie des lettres hébraïques et grecques eut fait des typographes les véritables restaurateurs de l'antiquité sacrée et profane, nous verrons Robert au milieu de ses combats contre la Faculté de Théologie, n'accepter qu'avec une ironie hautaine la qualification d'*opifex*, dont s'honoroient modestement ses prédécesseurs : Comment ! (fera-t-il dire aux sorbonistes dans un de ses plus véhéments écrits) Comment ! qu'il soit dict qu'un *homme mécanique* ait vaincu le collège des Théologiens » (M. Magnin, *Journ. des Savants*, janv. 1841).

être tenté de faire connoissance. C'est aussi ce qui explique pourquoi tant d'amateurs prennent plaisir à former, ou tout au moins à ébaucher des collections aldines qui, dès leurs commencements et pendant une continuation de nombreuses années, sont si séduisantes. C'est Aristophane, Théocrite, Hésiode, Homère, Aristote, Virgile, Horace, Dante, Pétrarque, etc., admirable série de chefs-d'œuvre ! Et de l'autre côté, quel est le début ! La liste est faite, on peut la parcourir.

Henri mettoit avec exactitude sur ses livres, soit au titre, soit plus généralement à la fin, la date de l'année, du mois, et même celle du jour de la publication. Dans la formule énonçant ces dates avec l'indication de son nom, de sa demeure, on peut apercevoir qu'il prenoit plaisir à la varier sur ses divers volumes ; et quelquefois elle contient des expressions ayant rapport au sujet du livre. Ordinairement le titre porte une gravure ou symbole, les armes de l'Université se composant de l'écu de France, ayant au haut une main fermée sortant d'un nuage et tenant un livre fermé, et aux deux côtés, en supports, deux figures de jeunes hommes ou d'anges, avec une banderole au-dessus de leur tête, quelquefois avec les mots *plus olei quam vini*, et au-dessous *Henricus Stephanus*, ou les initiales H. S. Aux œuvres de S. Denys l'Aréopagite (*Theologia vivificans*), 1515, in-fol., est, non pas une marque, mais une grande disposition en bois, occupant toute la page, comme en plusieurs autres des volumes de Henri, et présentant une espèce de symbole formé de deux arbres, ayant au-dessus deux aigles en regard au milieu de la page deux cercles contenant l'énoncé du titre, au-dessous un écu vide. Sur quelques-uns de ses livres on voit cette épigraphe : *Fortuna opes auferre, non animum potest.* « Aucune devise (dit avec raison M. Magnin, *Journal des Savants*, mars 1841) n'auroit pu mieux convenir aux malheurs et à la persévérance de ses descendants. » Ainsi que j'en ai prévenu ailleurs, je ne fais point graver les marques typographiques des Estienne, parce que pour la plupart elles n'étoient point leur propriété exclusive, qu'elles purent être, et furent effectivement employées par d'autres Imprimeurs contemporains, qu'en conséquence leur représentation ne seroit d'aucune utilité bibliographique, et n'apprendroit rien au lecteur.

Henri eut trois fils, François, Robert et Charles qui embrassèrent la profession de leur père, et s'y distinguèrent tous trois, bien qu'à des degrés fort différents. Voyez les Notices relatives à chacun d'eux.

Le nom de sa femme est inconnu : on sait que l'année d'après la mort de Henri, elle se remaria à Simon de Colines, ou Colinet, aux mains de qui passa l'établissement typographique, et qui aux caractères Romains de Henri en ajouta beaucoup d'autres, et notamment ces beaux Italiques avec lesquels il fit de nombreuses éditions, et qui furent presque entièrement gravés par ses mains habiles. On peut s'étonner de ce qu'avec trois héritiers qui tous furent libraires, et sur lesquels deux au moins furent Imprimeurs, l'entier attirail de cette officine qui n'étoit pas sans une assez grande importance, ait aussitôt passé aux mains d'un étranger. Il est probable qu'à la mort de Henri, Simon de Colines étoit son associé, et ainsi se trouvoit copropriétaire de l'établissement. Peut-être aussi la difficulté d'un partage impraticable entre trois fils encore jeunes, ou d'un choix sur les trois à l'exclusion des deux autres, fit-elle trouver moins fâcheuse la combinaison amenée surtout par le prompt mariage de la veuve ! Il ne paroît pas cependant que ce mariage si subit et cette transmission de l'officine paternelle aient été l'occasion d'aucun démêlé de famille. Robert travailla dans l'Imprimerie devenue la propriété de son beau-père, et s'y conduisit avec autant d'activité que d'intelligence, ce dont le Nouveau-Testament latin de 1523 est une preuve. Plus tard on voit par les Catalogues de Robert qu'il fut mis en possession d'une partie des livres provenant du fonds de Henri ; et ses impressions font connoître que son établissement typographique étoit formé de caractères provenant de l'hérédité paternelle, et dans le même domicile.

Vers 1537, François, l'aîné des trois frères, fit imprimer plusieurs livres chez Simon de Colines dont il étoit devenu le gendre ; il forma ensuite avec lui une association commerciale dont les degrés ne sont pas connus, et qui cessa en 1546 par la mort de Simon de Colines.

Quel fut le temps de la mort de Henri, ce ne put être qu'après le 24 juillet 1520, une édition à son nom portant cette date ! Une

autre du VII des Calendes de novembre (26 octobre) pourroit faire supposer qu'alors il étoit encore vivant ; mais dans ce même livre le privilège accordé à Simon de Colines est du 11 octobre, même année ; Henri n'existoit donc plus, il étoit mort d'août à septembre : et, si à la fin de cet ouvrage (*Promptuarium juris*) on voit encore *Ex officina Henrici Stephani*, bien qu'avec la date de novembre, c'est qu'il aura été dans les convenances de procédé ou d'intérêt de laisser sous le nom de Henri un livre assez considérable, deux volumes in-folio, achevé ou presque achevé au moment de sa mort. Un autre livre, *Aristotelis Logica*, avec le nom de Simon de Colines, prouve encore que si son mariage avec la veuve n'eut pas lieu avant 1521, ce qui étoit bien assez hâtif, dès 1520 Simon de Colines étoit successeur, et installé dans l'établissement.

Quelques-uns font mourir Henri à Lyon, mais c'est une pure méprise ; on l'aura confondu avec Henri II, son petit-fils, qui soixante-dix-huit ans après, en 1598, mourut effectivement dans cette ville.

Plus heureux que Robert, son fils, Henri, venu avant l'explosion de la réforme religieuse, et dans les premiers temps du progrès littéraire, n'eut point sa vie traversée et fatiguée par des persécutions. Jouissant de l'estime et de la considération dues à ses honorables travaux, il eut de nombreux amis et d'illustres protecteurs. Le savant G. Budé, François Briçonnet, le Cardinal Guillaume Briçonnet, et son neveu l'Évêque Briçonnet, le premier Président Jean Ganay, les trois Du Bellay, et plusieurs autres savants personnages, eurent pour lui la plus bienveillante amitié.

Un des savants de son temps qui eut avec lui le plus de rapports littéraires et typographiques, fut Jacques Le Febvre d'Étaples\*, dont le nom latin (*Jacobus Faber Stapulensis*), figure sur tant de volumes de ces quinze à vingt années, Josse Clichtou (*Jodocus Clichtoveus*), ecclésiastique comme Le Febvre, et assez bon prédicateur, imprima aussi chez Henri une multitude de dissertations

---

\* Chevillier le nomme Fabry, mais c'est un nom par lui refait sur le latin *Faber*, et point du tout celui de ce savant ecclésiastique.

ecclésiastiques dont la plupart sont de sa composition. Parmi les correcteurs employés par Henri, quelques-uns ont acquis une certaine réputation, surtout :

Beatus Rhenanus, savant bien connu, le Crétois Pierre Porta, Mich. Pontanus, J. Solidus, et Volgacius Pratensis.

Dans une lettre (*epistola*) de J. Le Febvre à Guillaume Budé, en tête de *Aristotelis moralium Conversiones tres*, 1510, in-folio, il est fait mention d'un Jean Estienne *designatum Præsulem Vercellarum* (nommé à l'archevêché de Verceil). Un portrait in-4<sup>o</sup>, gravé par Léonard Gaultier, en 1618, représente un François Estienne \* qui en 1593 étoit âgé de quarante-quatre ans, et Président au parlement de Provence. Ce François étoit probablement de la famille du Jean Estienne de 1510, mais rien ne fait connoître si l'un ou l'autre appartenoit de près ou de loin à celle des Imprimeurs. C'est probablement sur ces deux seules indications que dans une notice sur Robert I<sup>er</sup> et sur Henri II, de M. Firmin Didot, imprimée à la suite d'un volume de ses poésies françoises, in-12 et in-8, il est dit que Henri, chef de cette famille, admirateur de l'art typographique, ne craignit pas, pour l'exercer lui-même, de déroger à l'antique noblesse de sa race, et même d'encourir l'exhérédation paternelle. On y voit encore que les études de Henri s'étoient principalement dirigées vers les arts et les mathématiques..., que le jeune Robert fit des progrès incroyables, sans presque avoir d'autres secours que sa propre intelligence et son extrême application. Je veux bien que Henri soit né d'un père noble, que ce père l'ait menacé d'exhérédation, ou même déshérité, parce qu'il adoptoit une profession qui valut à lui et aux siens plus d'illustration réelle que n'auroit pu lui en donner une ample collection d'anciens ou récents diplômes et titres de famille; mais on aimeroit savoir à quelles autorités contemporaines sont dues des informations aussi positives.

Almeloveen au contraire ne trouve point mention du père de

---

\* En 1621 je vois, imprimé chez Antoine Estienne, « Traité de la conversion de maistre Jean Estienne, secrétaire de la Chambre du Roy. » Ce Jean étoit sans doute de cette autre famille d'Estienne, et peut-être même fils du Président François.

Henri : « Quod, an studio, quia adeo celebris non fuit, vel ignorantia, nullus determinare audeo », pag. 6. Maittaire qui sans doute aussi a beaucoup cherché, ne dit autre chose que : « De primi Henrici natalibus nil certe occurrit. » pag. 4; et plus loin, pag. 7, « ..Quoniam incerta de Henrici Stephani natalibus omnia, nihilque de ejus educatione quod dicerem occurreret, malui viros huic... coætaneos... memorare... »

Je n'ai pas trouvé de renseignements plus précis dans mon examen d'autres écrits anciens ou plus récents, s'occupant plus ou moins des Estienne. De même aussi, rien ne m'a appris que Robert n'ait dû son instruction presque qu'à lui seul. Jusqu'à plus amples informations, je croirai que ce sont des conjectures, bienveillantes sans doute et honorables pour Robert, mais seulement des conjectures. Le grand nombre de savants qui furent en relation, et même en intimité avec son père, me fait au contraire penser que cet intelligent et studieux jeune homme aura plus d'une fois été guidé par de doctes conseils, et que son père, très savant lui-même, ne faillit point à lui procurer le bonheur d'un enseignement régulier et suivi.

A l'occasion des *errata* que Henri, très soigneux de la correction de ses livres, eut l'attention de mettre à quelques volumes, on a dit que c'étoit *un usage inconnu alors à ses confrères*. Je n'ai point cherché à vérifier jusqu'à quel point ceci est exact quant à l'Imprimerie parisienne; mais de l'Italie et d'autres pays on connoît beaucoup de volumes antérieurs à Henri Estienne dans lesquels des *errata*, et quelques-uns même très étendus, font une sorte d'amende honorable pour les fautes échappées tant à l'auteur qu'à l'Imprimeur.

Maittaire termine sa Notice sur Henri en disant de lui qu'il avoit trouvé l'Imprimerie dans l'hiver de l'ignorance, d'où il l'avoit amenée à un très heureux printemps, laissant après lui l'espoir d'une riche automne, produisant les meilleurs fruits. « ...Spem illam non fefellerunt filii... Denique paternam industriam... superarunt... »

---

## ROBERT ESTIENNE,

PREMIER DU NOM.

---

Des trois fils de Henri Estienne, Robert, François et Charles, tous trois recommandables par un grand savoir et par d'utiles travaux, Robert est celui qui, infiniment supérieur à ses deux frères, a le plus de titres à la renommée, et dont la vie a été mêlée de plus d'incidents remarquables; aussi, quoiqu'il ne soit que le second des trois, c'est de lui que je vais m'occuper d'abord. Il vint au monde en l'année 1503: si l'on ignore complètement où se passèrent l'enfance et la jeunesse de son père, on doit quant à lui présumer que ce fut à Paris, dans la maison paternelle, au milieu des travaux typographiques, que s'écoula tout ce commencement de sa laborieuse vie. Quels furent ses précepteurs? Jusqu'à quel point fut-il dirigé par les conseils et les enseignements de son père? C'est ce qui est demeuré tout-à-fait inconnu; mais il fut indubitablement très bon disciple de très bons maîtres, à en juger par la haute capacité dont il donna des preuves dès les premiers temps de son initiation aux travaux par lesquels il s'est si éminemment distingué. Il paroît que, ni avant la mort de son père qui eut lieu vers la fin de l'été de 1520, ni dans le temps qui la suivit, il ne quitta la maison paternelle où dès 1521 sa mère amena un nouvel époux. Travaillant dans l'Imprimerie devenue par ce mariage la propriété de Simon de Colines, Robert par son intelligente activité y occupa bientôt la première place après celle du maître: dès 1523 fut publiée une édition in-16 du Nouveau-Testament latin, imprimée dans le cours de 1522, et dont la révision, ainsi que l'exacte correction, lui sont entièrement dues. Quelques rectifications que s'étoit permises le jeune éditeur pour certains passages qui lui sembloient altérés, et plus

encore le déplaisir de voir de cette partie des Livres-Saints une édition portative, exécutée avec élégance, très correcte surtout, et tendant à rendre la lecture de ce divin livre d'autant plus populaire, firent jeter les hauts cris aux Sorbonistes, et donnèrent commencement à ce système de haineuse persécution qui jeta tant d'amertume sur sa vie entière. Les Docteurs qui dès-lors auroient bien voulu le faire condamner comme falsificateur des livres sacrés, ne purent cependant réussir à faire défendre le débit et la circulation de son volume, ainsi qu'on le voit dans le très curieux écrit qu'en 1552 Robert publia à Genève en tête de sa réponse aux Censures de la Faculté, comme une espèce de compte rendu de sa conduite, et que je réimprime à la fin de ce volume.

Simon de Colines personnellement occupé de la gravure de ses élégants italiques qui sont presque entièrement son ouvrage, et auxquels il doit la plus grande partie de sa réputation, étoit d'autant plus porté à se reposer de la direction de l'Imprimerie sur les soins de son jeune parent qui montrait une habileté si prématurée, et justifioit si bien sa confiance.

Robert, après avoir travaillé quelque temps dans l'Imprimerie de son beau-père, eut le désir bien naturel de devenir Imprimeur pour son propre compte; et, en attendant qu'il eût pu réussir à compléter un établissement typographique, il s'occupa vers 1524 à recueillir dans plusieurs anciennes Bibliothèques de Paris, et notamment dans celles de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, les matériaux d'une nouvelle et meilleure édition de la Bible latine. Il en revit l'entier texte sur plusieurs exemplaires tant imprimés que manuscrits, entre autres sur la Polyglotte d'Alcala qu'il fit venir d'Espagne à ses frais\*, et rassembla en un corps la multitude de variantes bibliques qui résultèrent de ces diverses collations.

En 1526, et probablement même dès les derniers mois de 1525, on le voit possesseur de l'établissement typographique situé rue Saint-Jean de Beauvais\*\*, sans doute dans la maison paternelle,

\* Voyez Præfat. in Biblia. 1528, in-fol.

\*\* Sauval, Antiquités de Paris, dit que dans cette même rue on voyoit encore l'Oli-

où ne pouvoient manquer d'exister encore, tant en livres de fonds qu'en ustensiles d'Imprimerie, et indivis entre les trois jeunes frères, d'importants restes du négoce typographique de Henri, leur père. Robert prit pour marque un Olivier qu'il accompagna de la devise, ou *motto* : *Noli altum sapere, sed time*, et quelquefois seulement : *Noli altum sapere*. Paul, Ep. aux Romains, XI, 20.

Vers ce même temps Robert épousa la fille du savant professeur et Imprimeur Josse Bade (Jodocus Badius) nommée Perrette par La Caille \*, Pétronille selon d'autres, et, selon Prosper Marchand, Pérale. Fille et femme de deux hommes habiles et instruits, elle avoit elle-même beaucoup d'instruction, et, sans la moindre prétention à la science, savoit assez de latin, non pas seulement pour bien comprendre les conversations qui se tenoient chez elle en cette langue, mais pour y prendre part convenablement et avec quelque correction. Elle en avoit des occasions fréquentes : la multitude des savants qu'amenoient dans cette maison leurs rapports littéraires avec Robert qui les recevoit fort bien, grandement même, et dont plusieurs furent ses commensaux, y avoit mis en habitude d'employer le latin pour langage commun entre des personnes à la plupart desquelles le grec, le latin, et même l'hébreu, étoient plus familiers que le françois. Entendant sans cesse parler latin, les enfants de Robert, sa femme, ses domestiques même s'habituèrent à s'exprimer en cette langue; ce qui fit dire avec quelque vérité que, de la cave au grenier, chacun dans cette maison parloit latin \*\*. C'est ce qu'exprime très bien une lettre de Henri

---

vier que Robert Estienne avoit pris pour enseigne, Sauval écrivoit en 1650 : il est probable que l'Olivier demeura en place plus long-temps encore, et resta la marque de Libraires ou Imprimeurs qui postérieurement occupèrent cette maison. On a pu voir dans les Annales Aldines que l'Ancre placée par Antoine Manuce sur sa boutique à Bologne, y étoit encore il y a très peu d'années, que récemment elle fut déposée et vendue en Angleterre. A Florence, sur la boutique que Phil. Junta y avoit en 1497, on voit encore aujourd'hui le vieux Lis rouge des Junta.

\* La Caille est exact. Un acte public de 1552, imprimé dans la Bibliothèque des Chartes, et que je reproduis dans ce volume, la nomme Perrette Bade.

\*\* Voyez à la fin de cette biographie dans une pièce de vers latins de J. Daurat :

*Nempe uxor... &c.*

à son fils Paul, servant de préface à l'Aulu-Gelle de 1585, in-8. Voici ce passage : plusieurs autres, tous fort curieux, seront cités dans le cours de ces Notices.

« De avi quidem certè tui Roberti Stephani familia, non desunt qui testari possint, se in ea quod alia in nulla, ad rem literariam, quod attinet, vidisse : ipsas etiam famulas magnam Latinarum vocum partem intelligentes, multa etiam (sed quasdam depravate) loquentes. Aviaè autem tuæ, eorum quæ latinè dicebantur (nisi rarius aliquod vocabulum intermiseretur) haud multò difficilior erat intellectus quàm si dicta sermone Gallico fuissent. Quid de superstite sorore mea, amita autem tua, nomine Katharina, dicam? Illa quoque eorum quæ latinè dicuntur interpretem non desiderat. Multa verò et ipsa eodem loqui sermone potest, et quidem ita (licet nonnunquam impingat,) ut ab omnibus intelligatur. Unde illi hæc Latinæ linguæ cognitio? Artem certè grammaticam haud magistram habuit; nec alius illi hac in re quàm usus præivit. Eodem enim modo Latinam linguam didicit, quo inter Gallos Gallica, inter Italos Italica, inter alios alia disci solet. »

« Et quoniam hunc in sermonem incidi, ut scias quam facultatem discendi linguam illam familia quæ mihi paterna, tibi avita est, suppeditarit, audi rem oppidò quàm dignam quæ inter illius familiæ memorias (ut Gelliano utar vocabulo) referatur. Fuit tempus quum avus tuus, Robertus Stephanus, decemviratum quemdam literarium domi haberet, eumque ut παντοειδῆν (omnium nationum), ita etiam παράγλωσσον (omnium linguarum); nam ut ex omnibus nationibus conflatus, ita etiam omnium linguarum erat. Decem hi partim literati, partim literatissimi viri, quorum quidam correctorio munere fungebantur (iique præsertim qui epigrammata postrema ejus editioni Thesauri Latini præfixerunt) quum sicut ex diversis oriundi erant gentibus\*, sic etiam diversum sermonem vernaculum haberent, lingua Latina, tanquam communi interprete, inter se utebantur. Ac quum ex his decem modò hos, modò illos, famuli pariter et famulæ, de rebus quas ipsi ipsæque vel noverant, vel saltem conjectare poterant, colloquentes, quin etiam in mensa quotidie cùm de aliis, tum verò de iis quorum illa solet argumentum suggerere, sermonem habentes audirent, ita suas paulatim aures verbis illorum assuefaciebant, ut non solum pleraque eorum quæ dicebant intelligere, sed quædam etiam elo-

\* « Pas un de ces dix correcteurs... n'eût compris deux phrases de François » dit M. Crapelet, page 8<sup>e</sup> de son écrit à la louange de François I<sup>er</sup> et de Robert. C'est conclure de ce passage bien au-delà de ce qu'il fait entendre. Que ces dix savants, de nations diverses, aient eu difficulté, et même, surtout entre eux, impossibilité de faire usage de la langue française, cela se conçoit; mais que pas un d'eux ne fût en état d'entendre deux phrases de François, Henri ne le dit pas, et c'est de toute invraisemblance.

qui valerent. Jam verò et hoc totam familiam latinitati assuefaciebat, quod ego, fraterque meus Robertus Stèphanus, non alia quàm Latina apud patrem vel quempiam ex illis decemviris uti lingua auderemus, ex quo jactis primis fundamentis balbutire in ea cœperamus. »

« Quorsum verò hæc omnia? Ut ostendam, ignorantiam, quæ in aliis plebisque familiis turpis tantùm dici potest, in mea habitum iri propemodum piacularem. » (*Præf. in Gellium*, 1585, pag. 12-13).

Robert perdit cette première femme, mère de tous ses enfants, et ce fut au plus tard en 1547, car en cette année-là il y eut entre les enfants, tous mineurs, partage légal des biens de la succession de feu leur mère; et, par le registre des baptêmes et mariages de Genève, on voit que le 14 décembre 1550, un second mariage de Robert avec Marguerite Deschamps, dite Duchemin, a été confirmé; formalité inusitée, je dirai même inconnue en France.

L'inspection de la nomenclature chronologique et raisonnée des éditions de Robert fait voir que si pendant tout le cours de sa vie il ne laissa point passer une année sans mettre au jour quelques bonnes éditions des meilleurs ouvrages en ancienne littérature, les Livres-Saints, dans les trois langues, hébraïque, grecque et latine, objets de ses études et soins continus, furent par lui fréquemment reproduits en éditions tantôt entières, tantôt partielles, mais toujours belles et savantes. Je ne crois pas qu'il puisse être utile, ni fort agréable au lecteur, que dans cette seconde partie je le prenne comme par la main pour lui faire faire une revue forcée de ces diverses impressions, soit de Robert, soit de ses parents et descendants, et ainsi reprendre d'une manière brisée, non sans d'inévitables lacunes, ce qu'on voit au long, et, j'espère, avec quelque exactitude, dans la première partie de cet ouvrage. Il ne doit donc se trouver ici rien qui ait physionomie de catalogue; les mentions qui y seront faites devront avoir bien moins pour objet des renseignements bibliographiques, dont la place est ailleurs, que d'exposer la marche, la progression, et, s'il y a lieu, les aberrations des travaux de ces hommes qui ont mérité qu'on écrive leur histoire.

Suivant l'usage de ces temps-là Robert mettoit ordinairement sur ses frontispices l'année avec son nom, *Parisiis*, ou *Lutetiæ*, *Apud Robertum Stephanum*, M. D. XXVI, ce qu'il répétoit à la fin du volume, presque toujours en y ajoutant l'indication du mois, et

même celle du jour, mais cette dernière mention plus fréquemment omise par lui qu'elle ne l'avoit été par Henri, son père.

On a prétendu que Robert étoit en habitude d'exposer ses feuilles d'épreuves dans des endroits publics, dans les places, sur les ponts, etc., promettant une récompense à quiconque y découvrirait quelque faute. C'est, je crois, un conte bon à reléguer avec celui des caractères d'argent, *argentei typi*, employés par quelques habiles Imprimeurs. Que des personnes étrangères à son Imprimerie, des étudiants surtout, qui toujours ont abondé dans ces quartiers, dans la place Cambrai si voisine du domicile de Robert, aient été plus d'une fois invités, et, par l'attrait de quelque récompense, encouragés à chercher des fautes dans ses épreuves, c'est là ce que son désir bien reconnu de donner des livres corrects rend tout-à-fait vraisemblable.

Dans ces années où les études littéraires et la lecture des bons auteurs grecs et latins commencent à être plus répandues en France, ce qui manquoit surtout, c'étoient les livres plus ou moins élémentaires de grammaire tant grecque que latine; aussi la première moitié de ce siècle les vit se multiplier beaucoup en France, bien moins par la réimpression d'anciennes méthodes, que par la publication de nouveaux ouvrages dans lesquels les Mélancthon, les Desputère, Mathurin Cordier, le grand Erasme même, J. Pellisson, l'Anglois Th. Linacre, les Estienne et plusieurs autres doctes personnages préparoient la voie à ces excellents et tant perfectionnés ouvrages de grammaire que les temps suivans et notre siècle même ont vu paroître. Aussi les onze publications qui occupèrent la première année typographique de Robert sont presque toutes des livres ou cahiers élémentaires servant comme d'introduction à la réimpression d'auteurs classiques commencée dès cette année 1526 par un volume de Cicéron, *Epistolæ familiares*, et qui va être continuée sans interruption dans les années suivantes. \*

\* D'après Panzer qui s'appuie de D. Clément, le Rev. Will. Parr Greswell <sup>1</sup> (*A View*

<sup>1</sup> Extrait et réunion de ce que dans divers auteurs plus ou moins exacts on trouve sur les temps primitifs de la Typographie parisienne, mais peu ou même point de renseignements neufs résultant de recherches et d'examens personnels auxquels il ne paroît pas que le savant auteur ait eu la volonté de se livrer.

Chacune de ses éditions entières ou partielles de la Bible fut dans la carrière typographique de Robert un événement d'une réelle importance, soit pour ce qu'elle ajoutoit à sa réputation de savoir et d'habileté, soit, et plus encore, il est malheureux d'avoir à le dire, à cause de ce qui en résultoit de fâcheux pour sa tranquillité et son bien-être. A commencer au Nouveau-Testament latin de 1523, déjà mentionné, il n'est, je crois, aucun de ces recommandables volumes qui, attaqué par les Sorbonistes, n'ait valu à Robert des persécutions plus ou moins patentes, mais continuées sourdement lorsqu'elles sembloient avoir cessé. On a vu que depuis plusieurs années il s'occupoit d'une édition complète de la Bible latine : en 1527 il en avoit obtenu le privilège, et elle parut l'année suivante en un volume in-folio (Voyez ci-dessus, pag. 27). Dans la même année, avec les Institutes de Justinien, et plusieurs autres ouvrages, il publia la collection des Pandectes, cinq volumes in-8, bien remplis. Plaute, Térence, avec et sans commentaires, et beaucoup d'autres bons livres, sortirent successivement de ses presses; mais le plus important de ses travaux, celui qui avec les éditions bibliques occupa une grande partie de sa vie, c'est la composition de plusieurs dictionnaires, dont le plus considérable, *Thesaurus Latinæ linguæ*, est à lui seul un vrai titre de gloire. Ce fut l'insuffisance du Vocabulaire de Calepin qui lui en donna l'idée. On lui demandoit une édition nouvelle et meilleure de ce livre qui, bien que d'un usage alors presque universel, ne laissoit que trop à désirer; Robert, après s'être mis à l'œuvre à plusieurs reprises, trouva la tâche si fâcheuse, le besoin de changements et additions si considérable, qu'il crut bien plus à propos de faire en entier un nouveau dictionnaire que de se consumer en rectifications qui après tant de peines ne produiroient pas un bon livre. Ses amis partageoient son opinion, mais ne se monroient pas disposés à venir à son aide. Plusieurs de ceux à qui il s'adressa le refusèrent; d'autres, après avoir promis,

*of the early Parisian Greek press, including the lives of Stephani. Oxford, 1833, 2 vol. in-8) fait débiter Robert par le traité d'Apulée De Deo Socratis, 1525, in-8, dont la seule édition Stéphanienne est du troisième Robert, 1625. In-16.*

se dédirent, malgré les offres d'honoraires considérables; de sorte qu'en définitive personne ne voulut prendre part à un si pénible labeur. Cette unanimité de refus qui dut le contrarier vivement, lui inspira une résolution courageuse à laquelle il doit une grande partie de sa réputation. Il auroit pu n'être jamais qu'un bon Imprimeur, un éditeur consciencieux; il va prendre rang parmi les plus habiles lexicographes. Cette tâche que chacun trouve trop rude, il en prend la charge, s'en occupe aussitôt, avec une telle activité, et sans doute aussi avec une telle facilité de travail, qu'au bout de deux ans d'une persévérance opiniâtre, et sans autre coopérateur qu'un modeste savant, Jean Thierry, de Beauvais, il met au jour\* la première édition de ce lexique si utile, et qui fut si bien accueilli dès son apparition. Quatre ans après, en 1536, une seconde édition fort augmentée vint satisfaire à l'empressement des acheteurs; enfin en 1543 de nouvelles et considérables améliorations élevèrent cet ouvrage à trois volumes in-folio, et le mirent dans l'état où il fut laissé par son auteur. Plusieurs fois réimprimé depuis, toujours il reçut des additions nouvelles, mais de ces augmentations, beaucoup ont été plutôt une oiseuse surcharge qu'un accroissement de richesses. L'édition de Lyon, 1573, due aux soins de l'habile lexicographe Robert Constantin, n'est pas exempte de ces inopportunes adjonctions. La crainte d'être réputé avoir donné une édition incomplète les fit toutes admettre par l'éditeur Ant. Birr dans celle de Basle, 1740-43, 4 vol. in-folio qui, entre autres utiles et très importantes augmentations, contient des notes écrites par Henri Estienne sur les marges d'un exemplaire de 1573, encore aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Genève.

L'édition de Leipsic, 1749, 4 volumes in-folio, est cependant encore supérieure à celle de Basle: dans les mains habiles de J. D. Gessner elle est devenue presque un nouvel ouvrage. Tous ces travaux si estimables ont été depuis éclipsés par le Lexique de Forcel-

---

\* *Binos annos in hoc opere dies noctesque, rei domesticæ et corporis ferè negligens, ita desudavit ut quotidie duobus prelis materiam sufficeret, et absque ope divina oneri succumbendum fuerit.* » Préf. de ce Dictionnaire sur lequel voyez ci-dessus, pag. 37, 43 et 55.

lini à qui ils avoient préparé la voie, et dont les quatre volumes in-folio imprimés deux fois, et supplémentés à Padoue, se sont trouvés à leur tour primés par une nouvelle édition en quatre volumes grand in-4<sup>o</sup> faite aussi à Padoue en 1827-32, et bien supérieure aux deux in-folios. \* Ainsi est-il arrivé au célèbre Vocabulaire Anglois de Johnson, dont l'ancienne rédaction reste beaucoup au-dessous des deux éditions de Todd, 1818, 5 vol. in-4, et 1827, 3 vol. grand in-4 : cette dernière surtout est certainement la meilleure édition du meilleur des dictionnaires en aucune langue moderne.

Avec le *Thesaurus latinus*, dans cette même année 1532 furent publiées treize autres éditions, dont le Virgile, avec les Commentaires de Servius, in-folio, et une réimpression pareillement in-folio de la Bible latine de 1528, l'un et l'autre livre en un beau caractère neuf, et d'une grosseur convenable à ce format. Cette édition de la Bible, peu recherchée aujourd'hui, est cependant supérieure à la précédente ; et un passage de la préface rend compte des nouveaux efforts de l'éditeur pour en faire disparaître les négligences qu'il avoit reconnues dans l'autre. Il avoue « se non nihil in priore Bibliorum emissionem fuisse dormitatum ; in hac vero dari translationem prope integram et illibatam ; denuo cum veteribus manuscriptis quæ annis superioribus Monachi S. Dionysii, itemque S. Germani, et gravissimum illud Theologorum Parisiensium Collegium ei communicarunt, collatam, adjectis ad interiorem marginem diversis interpretationibus, cum obeliscis et asteriscis quibus Origenes et Hieronymus usi fuerant. » Cette édition de tous points si recommandable, et à laquelle justice fut rendue par la continuation d'un prompt débit, fut cependant encore attaquée par les Sorbonistes. « Theologi Parisien-

\* Presque aussitôt après l'achèvement de cette importante et si utile réimpression, et certainement avant que ses laborieux éditeurs aient pu obtenir du public acheteur une juste indemnité de leur long travail, une édition faite dans une ville de Saxe, en 1828-39, 4 vol. grand in-4, est venue approvisionner le Nord de l'Europe, et sera peut-être débitée, réimprimée même, avant que les Padouans aient réussi à placer leur dernier exemplaire.

Il paroît que MM. Didot ont l'intention d'ajouter à leur *Thesaurus græcus* un Dictionnaire latin d'une rédaction nouvelle, et dans lequel rien ne seroit négligé pour le rendre plus ample et plus exact que tous ceux qui existent.

ses eum ad ignes usque persequuntur, quod Biblia imprimere ausus sit. » *Resp. ad Censuras*, pag. 7. Rien ne ressemble tant à des redites que ces mentions fréquentes des crialleries et mauvais vouloirs de la Sorbonne contre Robert et ses Bibles. Si, animés d'un saint zèle pour la salutaire diffusion des livres bibliques, ces docteurs eussent donné de fréquents témoignages de leur satisfaction pour les travaux du savant et pieux éditeur, ne seroit-il pas historien ingrat et infidèle celui qui n'auroit souci de rendre hommage à ces respectables preuves d'un zèle vraiment chrétien ! Je n'ai au contraire à faire connoître que des tracasseries haineuses, une inimitié opiniâtre, implacable ; il est dans mes obligations non moins que dans mon domaine de stygmatiser la déloyale conduite de ces faux dévots. (Pour tout ceci, voir à la fin du volume la *Réponse aux Censures*, &c.)

L'amour de la paix, le besoin d'une vie tranquille pour mener à bonne fin toutes ses entreprises, mirent Robert en disposition de se résigner aux exigences des théologiens ; il s'engagea même à ne rien publier de théologique sans leur approbation : mais ces concessions, ces témoignages d'une respectueuse déférence étoient inutiles ; la Sorbonne le détestoit plus encore qu'elle ne le craignoit ; elle eût regretté peut-être de perdre des occasions de le tourmenter.

Ces contrariétés, ces risques même ne l'empêchèrent pas de persévérer dans ses pieux travaux sur la Bible dont il donna en 1534 une édition portative, in-8, en petits caractères, et avec de nouvelles corrections. (Voyez ci-dessus, pag. 39.)

Ce fut en cette même année 1534 que, le 13 janvier, des lettres patentes de François I<sup>er</sup> (du protecteur des lettres !) \* défendirent à

---

\* Il m'est revenu que quelques personnes se sont formalisées de mon point admiratif, y ont vu un ingrat et calomnieux outrage envers François I<sup>er</sup> que, selon leur respectueuse susceptibilité, cette exclamation essaieroit de transformer en proscription des Lettres. Oui, certainement, François I<sup>er</sup> fut le protecteur des arts et des Lettres, il les honora, et les aida puissamment du plus zélé patronage. Rien ne pouvoit mieux servir et seconder cette ardente appétence de gloire personnelle qui fut la pensée de sa vie entière, le mobile de presque toutes ses actions ; mais si les Lettres furent par lui protégées, efficacement encouragées, en fut-il moins le proscriptionneur de quiconque, même parmi les plus lettrés, lui paroissoit favoriser les opinions nouvelles ! Ses Lettres Royales,

tout Imprimeur *d'imprimer aucune chose sur peine de la HART*. Cet ordre insensé n'obtint point du Parlement la sanction, alors et presque toujours si facile, de l'enregistrement; il n'acquiesça point force de loi, mais restoit là comme un épouvantail formidable tenu prêt et en réserve pour la première favorable occasion. Des remontrances du Parlement amenèrent le 26 février suivant de nouvelles lettres patentes qui, mettant celles du 13 janvier *en suspens et surséance*, ordonnèrent au Parlement de « choisir vingt-quatre personnages bien qualifiés et cautionnez desquelz nous (le Roi) en choisirons et prendrons douze qui, seulz et non aultres, imprimeront dedans nostre ville de Paris, et non ailleurs, livres aprouvez et nécessaires pour le bien de la chose publicque, *sans imprimer aucune composition nouvelle*, sur peine d'estre pugniz comme transgresseurs de nos ordonnances par peine arbitraire.... et jusqu'à ce qu'il ait été satisfait à ce que dessus, et que lesdicts noms et advis nous ayent esté envoyez.. nous avons de rechef prohibé et défendu, prohibons et défendons à tous Imprimeurs généralement, de quelque qualité ou condition qu'ilz soient. qu'ilz n'ayent à imprimer aucune chose *sur peine de la HART*; le tout par manière de provision et jusqu'à ce que nous ayons plus amplement esté informé.... » \*

Cet ordre, non moins rigoureux que le premier malgré les modifications qu'il sembloit promettre, ne fut pas non plus enregistré. Les

---

itératives malgré la désapprobation à la vérité impuissante du Parlement, n'ordonnent-elles pas d'ignominieux supplices contre ceux qui, si savants fussent-ils, oseroient mettre en lumière quelque écrit non royalement autorisé? N'alla-t-il pas même jusqu'à essayer d'empêcher toute publication nouvelle?

\* Les Lettres patentes que je viens de citer en partie ne paroissent pas avoir été alors imprimées. Elles sont aux registres du *Conseil du Parlement de Paris*, d'où elles ont été copiées par M. Taillandier qui les a insérées dans un *Mémoire sur l'Imprimerie de Paris*, lu à la Société Royale des Antiquaires, et les a communiquées à M. Grapelet par qui elles ont été reproduites littéralement et en entier dans ses *Etudes Typographiques*, tome I, pag. 34 à 37. Après avoir ainsi en 1837 mis en lumière ces ordres terribles, cet acte, l'un des plus significatifs du gouvernement de François I<sup>er</sup>, il étoit impossible de le passer tout-à-fait sous silence en 1839 dans un écrit sur François I<sup>er</sup>, et sur la Typographie. Voici les termes de cette inévitable mention. «... Ce roi que l'on n'a pas craint de surnommer de nos jours le *Proscripteur* des Lettres, à propos de

défenses et poursuites continuèrent comme par le passé au gré d'un président Lyset, et autres agents de l'autorité; en 1547, 1551, 1557 et 1561 des Edits, Ordonnances et Déclarations réitérèrent les défenses tantôt au sujet des Livres-Saints, tantôt à l'occasion des libelles, &c., et enfin, le 10 octobre 1563 des lettres patentes de Charles IX vinrent préciser et régulariser les prohibitions, en défendant à tous Imprimeurs d'imprimer sans permission *sur peine d'estre pendus et étranglez*. Celles-ci furent lues, enregistrées et publiées sans aucune opposition ni remontrances.

Aux personnes les plus consciencieusement soumises aux décisions ultramontaines, les plus méticuleuses en scrupules de croyance, il

---

*je ne sais quel acte de politique religieuse que lui avoient arraché les obsessions du clergé, et qu'il oublia bientôt, plus volontairement sans doute.* » (Robert Estienne et le Roi François I<sup>er</sup>, pag. 33.)

Ces ordres et défenses ne furent point mis en oubli par le monarque, ce qui suit en est la preuve.

Trois ans après les deux Lettres patentes de 1534, une Ordonnance datée de Montpellier, le 8 décembre 1537, prescrit le dépôt à la Librairie Royale de toute production des presses françaises, « pour avoir recours auxdits livres si de fortune ils étoient ici après perdus de la mémoire des hommes, ou aucunement immués ou variés de leur vraie et première publication. A ces causes avons très expressément défendu à tous Imprimeurs et Libraires... de nostre royaume... que nul d'entre eux ne soit si osé ni hardi de mettre ni exposer en vente en nostredit royaume, soit en public, ni en secret, ni envoyer ailleurs pour ce faire, aucun livre manuellement imprimé par deça (en France)... en quelque langue que ce soit... de ancien ou de moderne auteur... que premièrement ils n'aient baillé un desdits livres, volumes ou cahiers... ès-mains de... l'abbé de Reclus Mellin de Saint-Gelais ayant la charge et garde de nostre librairie... dont ledit libraire ou Imprimeur sera tenu de prendre certification... le tout sur peine de confiscation de tous et chacun des livres et d'amende arbitraire... semblablement voulons, ordonnons et nous plaist que nul desdits Imprimeurs et libraires... ne puisse vendre aucuns livres imprimés hors nostredit royaume, de quelque qualité, quantité ou discipline qu'il soit, que premièrement il n'en baille la communication à icelui garde de nostredite librairie, ou à son commis, pour, si besoin est, en faire son rapport à nostre conseil et aux gens de la justice de dessus les lieux, pour savoir s'il sera tolérable d'estre vu... et digne d'estre mis en nostredite librairie, et publié par nostredit royaume; lesdits vendeurs seront tenus de prendre certification de nostre garde... »

De peur que ces dispositions d'une sage prévoyance pour le futur agrandissement de la Bibliothèque Royale ne donnassent à croire que les certificats du maître de la librairie

faut faire ici remarquer que cette élaboration si prolongée, cette persévérante correction de la version latine des livres bibliques s'exerçoit alors sur des textes vagues, évidemment corrompus, et altérés par un long passage à travers de si nombreuses années d'ignorance. Aucune autorité littéraire ou théologique n'en fixoit l'exacte teneur, et ce texte étoit de fait dans le domaine des savants, livré *investigationi et pietati eorum*. Il n'y avoit donc ni mesfait, ni aucune témérité peu chrétienne de revoir, de comparer avec l'hébreu, et discuter ces textes malades; c'étoit un salutaire et intelligent prélude à la fixation des textes ordonnée depuis par le Concile de Trente. Que les scrupuleux se rassurent donc, et se gardent bien surtout de voir l'abomination de la désolation dans les travaux bibliques des Erasme, des Estienne, et de plusieurs autres savants de ces temps-là. Si ces hommes à jamais vénérables ont porté la main sur l'Arche sainte, c'étoit pour la purifier de quelques souillures; et souvent ils y ont réussi malgré les clameurs d'un zèle ignorant ou hypocrite par lequel ces souillures même étoient déclarées sacrées. Si tant d'hommes

rie pourroient être équivalents à une permission d'imprimer et publier, intervint quatre mois après, le 17 mars 1537 (1538) une seconde ordonnance qui explique très nettement que celle du 8 décembre n'est relative qu'au dépôt à faire à la Bibliothèque Royale, et qu'un des motifs de cet ordre de dépôt est « de faire mieux entretenir les *défenses et inhibitions* d'imprimer, vendre, acheter et tenir livres et œuvres quelconques sans que premier aient été vus et qu'ils aient permission.... avons aussi defendu à tous libraires, Imprimeurs et autres d'exposer en vente aucuns livres imprimés hors nostre royaume, sans premièrement bailler audit de Saint-Gelais un volume desdits livres... (mais) non à lui commise l'approbation ou rejet d'iceux.... disons et déclarons par ces présentes que, par nosdites Lettres du 8 de décembre dernier passé n'a été aucunement préjudicié à nos susdites défenses; ains avons toujours entendu, voulons et nous plaist que aucuns livres nouveaux ne soient imprimés sans permission de nous ou de Justice... »

Je dois la connoissance de ces deux pièces de 1537 à l'auteur du *Traité des droits des Auteurs* (1838, 2 vol. in-8), Charles Renouard, mon fils aîné, qui les a découvertes dans le troisième volume manuscrit des *Bannières du Châtelet de Paris* conservées au dépôt des Archives judiciaires, et les a imprimées dans son ouvrage, tome I, pag. 41-45. Il ne paroît pas qu'auparavant elles l'aient jamais été : la première seule est mentionnée par Saugrain, Code de la Librairie, page 415. L'Arrêt du Conseil du 16 avril 1785, en ordonnant le dépôt de neuf exemplaires, cite une longue série d'édits, d'ordonnances, et d'arrêts rendus à ce sujet, mais il ne remonte que jusqu'à la déclaration d'août 1617.

habiles n'eussent avec une pieuse sévérité scruté chaque verset de la Bible, si quelques-uns ne l'eussent pas soumise à une critique quelquefois même exagérée, les Pères du Concile n'auroient eu aucun solide fondement pour établir leur décret d'infailibilité : leur consécration de la version latine nommée *la Vulgate*, ou n'auroit pas eu lieu, ou porteroit sur un texte trop évidemment altéré pour obtenir respect et confiance.

Non content d'imprimer et réimprimer en latin la Bible entière et quelques-unes de ses parties les plus usuelles, Robert voulut aussi la reproduire dans ses textes originaux. D'abord il s'occupa de ceux qui existent en langue hébraïque qu'il imprima de 1539 à 1546 en deux éditions, la première en quatre volumes in-4 dont les diverses parties se divisoient et pouvoient être acquises séparément; la seconde en in-16, plus correcte que l'autre, et se reliant en huit ou dix volumes. (Sur ces deux Bibles voyez ci-dessus, pag. 54 et 65.)

A l'occasion et pour récompense de ces impressions hébraïques, le 24 juin 1539, Robert fut nommé par François I<sup>er</sup> Imprimeur du Roi pour les lettres (*typi*) hébraïques et latines, qualification qu'à compter de ce mois de juin il prit sur ses livres, mais dont il retrancha bientôt les épithètes restrictives *Hebraicis et Latinis literis*, puisque, dès cette même année 1539, sur ses deux éditions, l'une de l'Alphabet Hébraïque, *specimen* de ses nouveaux caractères avec lesquels s'imprimoient les Bibles, l'autre, de l'Alphabet Grec, il se qualifie *Typographus Regius*. N'ayant point vu cet Alphabet Grec, je ne puis savoir jusqu'à quel point Robert y montre les nouveaux, et depuis si célèbres caractères \* (*Typi Regii*), mais si quelque chose en étoit alors achevé, il le fait sans doute connoître. Quant

---

\* On est habitué à désigner le bel Eusèbe de 1544-45-46 comme le premier livre grec imprimé avec les nouveaux caractères, et ce n'est pas une fausse désignation, même quand l'Alphabet grec de 1539 présenteroit plus ou moins de ces nouveaux types, ce qui me paroît fort douteux. Quant à celui de 1543 dont l'existence est incertaine, si réellement il a été fait, il doit être la montre, l'échantillon de ces trois nouveaux caractères; mais enfin ce ne sont que des alphabets, ce qui peut à peine être nommé un livre.

à ce qu'il se qualifie sans restriction *Typographus Regius*, n'est-il pas évident que ce droit résulteroit de sa nomination du 24 juin, de même qu'alors, et encore en 1540, Néobar dans ses souscriptions se dit aussi *Typographus Regius*, en vertu des lettres patentes du 17 janvier 1538 qui l'avoient nommé *Typographus Regius in literis græcis*. \*

Ce savant et très habile Imprimeur, auquel il ne manqua qu'une plus longue carrière pour s'élever au rang des premières illustrations \*\* typographiques, ne jouit pas long-temps d'une faveur accor-

\* Dans mon Catal. t. I, p. 45, j'ai signalé cette ordonnance jusque-là oubliée et perdue de vue, quoique dans le temps elle ait été imprimée par Néobar lui-même.

\*\* Depuis quelques années, *illustrations*, *illustré* signifient en langage d'affiches et prospectus, *images*, *fleurons*, et leur surabondant emploi. Cette fausse acception passera-t-elle dans la langue? Il est permis d'en douter et de croire qu'elle sera mise hors de mode en même temps que cette accumulation désordonnée d'images dont les meilleures et les plus spirituellement exécutées sont parfois une surcharge, un empêtrement plutôt qu'une décoration.

Sur quelques annonces on lâche aussi cet autre mot à l'angloise *illuminé*, tandis que nous avons sous la main le très exact mot *enluminé*, et qu'en français la signification positive et bien connue de l'autre mot n'a aucun rapport avec les enluminures.

Je ne suis pas le seul qui me sois élevé contre cet abus de langage dont le moindre défaut est son inutilité complète. Dans un feuilleton du *Journal des Débats*, l'un de nos philologues les plus distingués (M. Philarète Chasles) a fait contre ces mercantiles intrusions de mauvais langage une spirituelle diatribe qui doit être de force à refouler dans le jargon des prospectus cet emploi à sens baroque de termes dont la signification usuelle est si connue et si familière; travers bien pire que le néologisme qui au moins offre parfois la bonne chance de quelque mot heureux à ajouter à ceux de notre belle langue.

Cet article déjà mis à l'usage de lecteurs qui se comptent bien plus que par milliers, je ne puis résister à l'envie d'en introduire ici une partie en faveur de deux ou trois vingtaines de personnes qui, échéant le cas d'un succès plus désiré qu'espéré, pourront pendant plus ou moins longues années avoir successivement en fantaisie de faire connaissance avec ce livre excentrique, et fait à trop grand labeur pour trop peu de gens disposés à l'apercevoir.

Voici donc la citation se composant de trois colonnes des huit qui se lisent au *Journal des Débats* du 4 février 1842, à l'occasion de Lettres anglaises servant à illustrer (*illustrating*), c'est-à-dire à éclaircir l'histoire du règne de Guillaume III. Ses reproches sont identiques avec les miens, mais ils frappent plus ferme, et toujours juste.

Une autre innovation non moins malheureuse et qui n'est pas mieux motivée, est

dée à si juste titre. Il mourut avant avril 1540 des suites d'un travail opiniâtre.

Voici l'épigramme de Conrad Néobar, composée par Henri Estienne, et imprimée à la fin de *ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA* :

Doctrina paucis, nulli probitate secundus,  
 Conradus fato hic accelerante jacet.  
 Namque typographicæ labor, hunc, labor improbus artis  
 Incolumem Musis noluit esse diù.  
 Sed tandem, longo capitis comitante dolore,  
 Illum, Musarum spem pariterque rapit.

l'adjonction de, *les, des, aux, ces*, au mot quelques, *les quelques, aux quelques*; locutions que rien n'autorise et qui n'ont pas même le foible avantage de venir tirer de peine un phraseur embarrassé.

Ceux qui sont en si bonne voie, que n'écrivent-ils aussi *les ceux, les celles*, il y auroit à-peu-près parité de dissonance et d'inutilité, et ce seroit moins nouveau, car cela s'entend quelquefois dans le langage du bas peuple, surtout quand il veut être jovial; mais jamais il ne s'est avisé de l'expression forcée et contournée de *les quelques*.

« Si nous traduisions le titre de cet ouvrage avec l'inexacte exactitude dont la mode a régné pendant les dix années précédentes, comme juste compensation à l'infidélité ridiculement ornée des anciennes traductions, nous ne manquerions pas de dire : *Lettres illustrant le règne de Guillaume III*, et nous serions ainsi coupables de deux crimes littéraires. D'abord nous donnerions au lecteur un sens faux, contraire à celui de l'auteur original : ensuite nous commettrions ce forfait, énorme en philologie, un *barbarisme*. En effet, quoique toutes les murailles de Paris soient couvertes d'*illustrations* dues à M. Curmer qui illustre le gamin de Paris, et le balayeur, et le ramoneur, et le fossoyeur, au moyen de charmantes vignettes, lesquelles il appelle des *illustrations*, ce dernier mot n'en est pas moins tout-à-fait barbare et ridicule. C'est un de ces emprunts que l'ignorance fait au pédantisme, lorsqu'il plaît à ces deux personnages allégoriques de contracter intime alliance et de s'unir par un traité de commerce matrimonial, beaucoup plus conforme que l'on ne pense à leur mutuelle nature et à leur sympathie réelle, mais cachée. Rien n'est moins pédant que le savoir, rien n'est plus prétentieux que l'ignorance. La généalogie de ce barbarisme « *illustration* », vous l'apprendra de reste. Qu'on nous pardonne, à ce propos, une très petite excursion philologique qui ne manque pas de curiosité.

« Le mot *illustrer*, rendre *illustre*, exprime une idée toute métaphysique, ou plutôt une double idée métaphysique, celle de la gloire que l'on acquiert, mais que l'on communique ensuite. Nous François, nous tenons cette idée, ainsi que le mot *illustrer*, comme nous tenons tous nos mots et toutes nos idées, des Romains nos maîtres d'école, nos professeurs, nos éducateurs et nos tuteurs. *Illustrer*, pour nous, c'est jeter du

Sur la foi d'une note de l'abbé de Saint-Léger dans son exemplaire de La Caille, par lui couvert de ses additions et corrections, je disois ici que la veuve de Néobar, Edmée Tousan, ou plutôt Tous-

lustre, rendre éclatant l'objet sur lequel on projette les rayons de sa propre gloire. Les Anglois, qui ne sont pas les fils de Rome, et qui, tout au contraire, ont effacé avec le plus grand soin tous les vestiges de la conquête romaine; les Anglois, descendants mêlés d'une multitude de pirates et d'envahisseurs, Danois, Saxons, Normands, Scandinaves, Flamands, Celtiques, et peut-être même Ibères, ne possèdent dans leur langue primitive, dans celle du moins qui marque chez eux le commencement d'une société régulière, dans l'anglo-saxon, aucun de ces mots abstraits et complexes que la civilisation romaine nous a légués. Forcés, par le cours des âges et par le progrès de leurs propres institutions, d'enrichir leur dictionnaire de ces termes métaphysiques, ils les ont pris au dictionnaire romain; mais il leur est arrivé très souvent de ne pas en comprendre la portée, d'en détourner le sens, et de donner à leurs emprunts une valeur tout-à-fait angloise. C'est ce qu'ils ont fait du mot *illustrer* (illustrate). Au lieu de signifier chez eux *rendre glorieux* ou *éclatant*, ce mot a voulu dire désormais *éclaircir*, *commenter*, faire comprendre un sujet au moyen d'analyses et de gloses. Jamais les Romains, même dans les époques de décadence, n'avoient attaché à leur *illustramentum*, *illustro* un sens aussi restreint. *Illustrare orationem*, dans Cicéron, c'est donner de l'éclat au style. *Illustramenta orationis*, dans Quintilien, ce sont les magnificences du discours. Pendant que les Anglois s'éloignoient ainsi de la véritable signification de ce mot et entendoient par là *commenter*, *gloser*, *éclaircir*, les François, de leur côté, suivoient une route non moins diverse et se fermoient, à leur ordinaire, dans l'idée brillante de gloire et d'honneur. Le double et différent sens de ce mot identique s'est donc euraciné et implanté dans les deux langages. Les Anglois ont dit : *Ces documents illustrent le quatorzième siècle*, pour « sont utiles à la connaissance du quatorzième siècle; » et les François ont dit *Racine a illustré le dix-septième siècle*, pour « Racine a jeté de l'éclat sur le dix-septième siècle. » Maintenant, essayer de briser l'usage et de changer la signification respective de cette double expression, c'est à-la-fois une tentative inutile et barbare. Quiconque dira en François : *Lettres illustrant le règne de Guillaume III*, semblera prétendre que ces lettres contribuent à la gloire du règne dont nous parlons, tandis qu'elles en éclairent et expliquent seulement quelques parties. Or, en fait de langues, rien n'est pire que de paroître exprimer le contraire de ce que l'on veut dire. Emprunter aux Anglois le mot *illustration*, au lieu d'éclaircissement et d'ornement, et finir par attribuer à ce mot le sens de *vignette* et de *gravure*, c'est donc commettre un véritable crime de lèse-langage. Dans ces matières, comme le dit très bien Horace, la coutume est souveraine-maitresse : et la coutume, depuis plus de deux siècles, a voulu que la France et l'Angleterre attachassent à la même expression un sens divers. *Shakspeare illustrates the Elisabethean era*, est un barbarisme anglois. *Walter illustre* (pour *fait comprendre*) *le moyen âge*, est un barbarisme François. »

sain\*, continua jusqu'en 1551 d'exercer sous le titre d'Imprimeur *du Roi en grec* (mots soulignés dans la note qui étoit mon autorité). J'ai depuis reconnu que toutes les publications de la veuve de Néobar paroissent devoir se réduire à quatre opuscules grecs, en in-12, ou plutôt in-16, peut-être déjà sous presse lorsque mourut son mari, et faisant une sorte de suite à quelques autres traités analogues par lui publiés dans ce même format en 1539 et 1540.

De ces quatre opuscules, tout en grec, ainsi que leurs souscriptions, je ne connois la *Poétique* d'Aristote que par un mot de l'abbé de Saint-Léger, qui ne l'a pas même vue, et renvoie au premier volume de l'Index de Maittaire. Pour les trois autres, il résulte de leurs souscriptions que les deux de 1540 furent faits aux frais et à la diligence, ou, si l'on veut, sous la direction de la veuve de Néobar, et celui de 1541, seulement à ses frais. Jacques Bogard qui, dès 1541, avoit fait des *Questiones* ou *Problemata* d'Alexandre d'Aphrodisée une édition latine de même format que le grec de la veuve de Néobar\*\*, imprima\*\*\*, en 1542 un autre volume latin, la *Poétique*, de la version latine d'Alexandre Paccius, tous deux évidemment pour accompagner les deux textes grecs; ce qui peut faire conclure qu'alors la Veuve abandonnoit sa Typographie, et que Jacques Bogard en devenoit le cessionnaire. On voit d'ailleurs sur plusieurs de ses livres et de ceux de Martin Lejeune, son gendre, la marque qu'avoit adoptée Néobar, ou une semblable.

Voici les titres avec les souscriptions des trois traités grecs prises sur les volumes, et traduites; la souscription de la *Poétique* est

\* Elle étoit probablement sœur du savant Jacques Toussain<sup>1</sup> (Tusanus). L'habile Imprimeur en grec aura épousé la sœur du célèbre professeur en cette langue.

\*\* Le Catalogue Pinelli, n° 1168, porte Alexandri Aphrodisieci Problemata J. Davioni studio illustrata, gr. lat. Parisiis, Sumpt. Em. Tusanae, 1540-41. Le grec est bien de 1540, et de la Veuve, mais le latin est de 1541, et de Jacques Bogard, ainsi que le latin de la *Poétique*, de 1542.

\*\*\* Jacques Bogard fut certainement, et assez long-temps Imprimeur, quoique La Caille ne le fasse que libraire.

<sup>1</sup> Et peut-être Tusan, ainsi que le Professeur est nommé sur les lignes imprimées jointes par le graveur Léonard Gaultier à sa collection de portraits.

mise ici de même en latin d'après le grec rapporté par Maittaire, Index, 1, 81.

1. Georgius Gemistus de differentiis Aristotelis et Platonis. (Point de frontispice). Parisiis Diligentia et Impensis Emondæ Tusanæ viduæ Conradi Neobarii Regii Typographi. M. D. XL. Mense Aprili (Munychion).
2. Alexandri Aphrodisieii Quæstiones Medicinales. — Parisiis Diligentia et Impensis Emondæ Tusanæ viduæ Conradi Neobarii Regii Typographi. M. D. XL. Mense Maio (Thargelion).
3. Cassii Medici de Animalibus Quæstiones Medicinales. — Parisiis Impensis Emondæ Tusanæ viduæ Conradi Neobarii Regii Typographi. M. D. XLI. Mense Junio (Skirrophorion).
4. Aristotelis de Poetica liber..... Parisiis Impensis Emondæ Tusanæ viduæ Conradi Neobarii Regii Typographi. M. D. XLI. Mense Junio (Skirrophorion).

Le volume grec *De Mundo* de 1540, sans nom d'Imprimeur, ni souscription aucune, mais certainement de Néobar, et d'un caractère plus fort que celui des éditions de la veuve, a été signalé comme le premier dans lequel il ait été fait usage des types Royaux dont en conséquence le commencement d'exécution appartiendrait à Néobar. Il y a dans ces conjectures erreur complète ; et c'est très certainement sans avoir vu ce petit et mince volume qu'on l'a ainsi annoncé et préconisé. Son caractère est, pour la grosseur, un peu au-dessous du moyen des trois alphabets Royaux : mais, outre cette concluante bien que légère inégalité, j'ai vérifié avec grande attention qu'il n'y a point identité de formes dans les lettres de ces deux alphabets. Ce caractère de Néobar est bon, il aura pu être employé avec avantage par J. Bogard et par d'autres typographes, mais je ne le vois dans aucun des livres grecs imprimés *Typis regiiis* : ainsi au lieu de servir à faire conclure que Néobar auroit le premier employé au moins un des trois célèbres alphabets, il vient en preuve positive du contraire. A qui de Néobar ou de Robert est due l'idée première, la pensée créatrice de cet admirable ensemble ? il est impossible de le déterminer. Qui sait même si cette noble et heureuse conception ne fut pas de toute autre personne, de l'un des savants alors honorés de la faveur royale, du Monarque lui-même, qui, s'il ne vouloit pas la Typographie libre, la vouloit éclatante, glorieuse ?

Quant aux soins d'exécution que la mort malheureusement si prématurée de Néobar ne permet pas de lui attribuer, on voit clairement que c'est sur Robert qu'il faut les reporter en entier.

L'indispensable mention d'un personnage aussi recommandable que l'Imprimeur Néobar, m'a entraîné dans cette excursion que je prie le lecteur de ne pas trouver hors de propos.

Je passe sous silence et le Dictionnaire françois-latin de Robert, et plusieurs autres livres plus ou moins importants qui s'imprimèrent et se publièrent pendant l'impression de la Bible hébraïque in-4. Leur énumération exacte est, ainsi qu'il se doit, dans la nomenclature bibliographique et chronologique. Un des plus remarquables fut le Cicéron en quatre volumes in-folio, 1538-39, fait sur l'in-folio florentin de P. Victorius. Peu après, en 1543-44, une édition portative, en neuf volumes, vint mettre les lecteurs françois à même de trouver à Paris, et avec moins de dépense, l'équivalent des in-8 en caractères italiques dont les Manuce de Venise étoient depuis un demi-siècle en possession d'approvisionner le monde savant. Cette édition in-8 de Cicéron, correcte et bien exécutée, est le premier livre imprimé par Robert avec son bel italique qu'il fit, non pas copier, mais imiter de celui d'Alde auquel ce caractère n'est pas du tout inférieur\*; et pour son édition il sut aussi faire un judicieux usage des travaux cicéroniens de Paul Manuce dont il employa les savantes scholies. Cet in-8 servit aussitôt de copie pour la jolie édition in-16 de Simon de Colines, 1543-44-45, complétée en 1546-47 par les deux volumes de Robert, *Libri oratorii*, et *Epistolæ ad Atticum*.

Ne soyons pas ingrats envers des hommes laborieux, et pour la plupart esprits supérieurs, qui par une longue succession de savantes et infatigables veilles, ont préparé la voie à des travaux qui ne sont que le perfectionnement des leurs. Nos bonnes éditions actuelles de Cicéron et de beaucoup d'autres de ces grands écrivains

---

\* Ménage, Anti-Baillet, pag. 139, prétend que cet italique fut gravé pour Robert par son beau-père Simon de Colines. Aucun autre renseignement ne vient en preuve de cette assertion; mais ce qu'elle avance paroît vraisemblable.

de l'antiquité sont certainement meilleures, et surtout de plus facile usage que presque tous ces volumes tant soignés des Manuce, des Victorius, des Estienne, Muret, D. Lambin, etc. Mais si nous sommes aujourd'hui mieux et plus facilement pourvus, n'oublions pas nos obligations premières envers ces patriarches de la critique et de l'érudition classiques.

Toujours occupé de ses Bibles, voici qu'après un travail de près de deux ans, en 1540, Robert en donne une, de format grand in-folio, plus belle que ses deux précédentes de 1528 et 1532, encore enrichie de nouvelles notes, et améliorée par d'heureuses rectifications (Voyez pag. 48). Vers le même temps il avoit imprimé de deux éditions, l'une latine, et l'autre françoise, en huit pages in-8 et en placards in-folio pour être affichés dans les écoles\*, les Dix Commandements de Dieu, et un court extrait de la Bible, *Summa totius Scripturæ* qu'il venoit de mettre en tête de son in-folio de 1540, et que l'on retrouve dans ses autres réimpressions de la Bible. Grand scandale et pour cette troisième Bible in-folio, et pour cette façon insolite autant que téméraire de populariser les Saintes-Ecritures « Qui est-ce qui ne cognoist les fascheries qu'ils m'ont faictes pour cela, dit-il dans son introduction à la Réponse aux Censures, etc. Combien de temps m'a il fallu absenter de ma maison? Combien de temps ay-je suyvi la court du Roi? duquel à la fin j'obtins lettres pour reprimer leur forcenerie, par lesquelles il m'estoit enjoinct d'imprimer lesdicts Commandements et Sommaires tant en latin comme en françois.... Cela mesme que ces bons censeurs avoyent condamné en moy fut alors imprimé de leur commandement par Jehan André.... mais avec ceux de l'Eglise, voire après avoir este difformez et corrompuz par ung certain Odoard, qui des deux premiers Commandements n'en a faict qu'ung: ostant la prohibition qui est là expresse, de former et adorer les images: et puis a deschire en deux membres, plustost que divise, le dernier Commandement afin de parfaire la dizaine. »

---

\*... Chacun ep une feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois (*Rép. aux Censures*).

Pour mettre à même de juger s'il y a falsification dans le Décalogue que la Sorbonne fit publier par le libraire André, je me proposais de l'imprimer ici avec celui de Robert; mais n'ayant point réussi à le découvrir, je ne puis donner que le texte latin de ce dernier, qui n'est autre que celui de la Vulgate, et qui mettra d'autant mieux en évidence l'injustice des persécuteurs. L'édition d'André venant à se trouver, on pourra voir s'il y a changement, et si ce changement, fait par ordre de la Sorbonne, est ou non répréhensible et de quelque importance.

De ces cahiers in-8, de ces placards plusieurs fois imprimés, et sans doute à très grand nombre, je n'ai pu voir que l'in-8 latin, conservé à la Bibliothèque. Tout cela aura péri et sur les murs, et dans les mains des écoliers.

DECEM DEI VERBA,

*Sive Præcepta per Moysem data, et a Christo \* atque Apostolis  
ejus partim citata, partim explicata.*

*Primæ Tabulæ Præcepta.*

I. Ego sum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Ægypti, de domo servitutis.

II. Non habebis deos alienos coram me. Non facies tibi sculptile, (ut adores illud) \*\*, neque omnem similitudinem quæ est in cælo desuper, et quæ in terra deorsum, nec eorum quæ sunt in aquis sub terra. Non adorabis ea, neque coles. Ego sum Dominus Deus tuus, fortis, zelotes.

III. Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum. Nec enim habebit insonem Dominus eum qui assumpserit nomen Domini sui frustra.

IV. Memento ut diem Sabbathi sanctifices. Sex diebus operaberis, et facies omnia opera tua : septimo autem die sabbathum Domini Dei tui est. Non facies omne opus in eo tu et filius tuus et filia tua, et servus tuus et ancilla tua, jumentum tuum et advena qui est intra portas tuas. Sex enim diebus fecit Dominus cælum et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt : et requievit die septimo. Idcirco benedixit Dominus diei sabbathi, et sanctificavit eum.

V. Honora patrem tuum et matrem tuam : ut sis longævus super terram.

\* Ces explications sont tirées du Nouveau-Testament : je ne les rapporte point parce qu'il ne s'agit ici que du texte du Décalogue.

\*\* *Ut adores illud.* Ces trois mots sont au Lévitique, xxxvi, 1.

*Secundæ Tabulæ Præcepta.*

VI. Non occides.

VII. Non mœchaberis.

VIII. Non furtum facies.

IX. Non loquæris contra proximum tuum falsum testimonium.

X. Non concupisces domum proximi tui, nec desyderabis uxorem ejus, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, nec omnia quæ illius sunt. *Exod.*, xx.

Voici une partie de la préface de la Bible de 1540 :

*Robertus Stephanus Christiano lectori S.* « Is semper fuit animus noster, Christiane Lector, ut quantum ferrent vires nostræ, piorum hominum studia juvaremus : neque ante juvandi finem facturi sumus, quàm Dominus Deus noster animam, quam ab eo velut precariò accepimus, suo jure reposerit. Prodierant (quod non ignoras) ante annos octo, è nostra typographica officina Biblia, magna fide ad antiquissimos codices latinos excusa. Tum enim virorum doctissimorum consilium fuit, ut ea lectio quæ in vetustissimis illis exemplaribus inventa fuisset, si cum Hebraicis Veteris Testamenti codicibus, aut græcis Novi Testamenti libris consentiret, excuderetur : ne variis et diversis lectionibus margines occupatæ essent. Quod consilium non caruit invidia, et nonnullos præter expectationem nostram offendit. Proinde alii non minoris eruditionis et judicii viri, quos ista offensio male habebat, admonuerunt me quàm familiarissimè ut siquando rursus excudenda essent Biblia, ita rem temperaremus ne qua etiam levis offensio, ut olim, cuiquam afferretur. Quorum consilium non potuimus non probare, utpote qui paci et tranquillitati semper studuerimus. Sed antequam ad rem ipsi aggredereur, censuimus in consilium adhibendos nostrates Theologos, viros et judicio acerrimo et doctrina exactissima præditos : quorum sententia fuit, ut antiquissimos quosque codices excusos in exemplaria nobis proponeremus : ita tamen ut quæ aliter in vetustissimis manu scriptis codicibus legerentur, et cum Hebraicis et Græcis libris amicè conspirarent, ea margo interior nostrorum Bibliorum sibi vendicaret, nominibus exemplarium unde quæque lectio desumpta esset, fideliter expressis : et addiderunt hoc demum pacto nos assecuturos ne qua in offensa apud ullos homines, saltem literatos, essemus. Horum itaque sententiam æquissimam sequuti, comparatis et conflatis undique miræ vetustatis codicibus, aliis ante multos annos scriptis, aliis verò jam inde ab ipsa typographice infantia excusis, assiduis et improbis laboribus tandem perfecimus ut ea tralatio qua nostræ Ecclesiæ passim utuntur dum sacros libros aut recitant, aut decantant, ne verbo quidem uno mutato, typis exprimeretur. Varias autem et a multis seculis repetitas lectiones, quæ tamen cum Hebraico et Græco contextu consentiebant, in margine interiori magna diligentia et fide excudendas curavimus. »

Si l'on mit de la persévérance à le persécuter, il n'en mit pas moins à multiplier ses impressions des textes sacrés, et commença à y ajouter, outre ses propres notes, ce que l'enseignement oral et public des professeurs présentait de plus instructif.

En même temps qu'il munissoit son Imprimerie de ces Italiques dont il sut faire un si bel usage, la bienveillance royale lui fournissoit l'occasion de préparer pour la langue grecque des moyens de travail d'une bien plus grande importance, et dont l'exécution fut parfaite. On voit que je veux parler de ces beaux caractères grecs que je n'ai pu me dispenser de mentionner déjà à l'occasion de la mort de Néobar, et dont il sera encore bien plus d'une fois question, tant dans cette Notice que dans celles de Henri et de Paul. Gravés par l'habile Cl. Garamond sous la direction de Robert, quelques-uns des plus petits furent, dit-on, dessinés par Henri son fils, alors à peine âgé de quinze ans\*, les autres par le fameux calligraphe crétois Ange Vergèce, dont Henri reçut des leçons, et dont ici, à la Bibliothèque, on conserve de si beaux manuscrits grecs. Employés dans une multitude de belles éditions grecques de tous les formats, d'abord par les Estienne, les Morel, les Turnèbe, etc., enfin, jusqu'à nos jours, non-seulement à l'Imprimerie Royale, mais même dans de bonnes Imprimeries particulières auxquelles l'autorité ne se refuse pas à en fournir des fontes, ces caractères sont encore à bien des égards les plus beaux types grecs existants. De très habiles graveurs, tant françois qu'étrangers, ont cherché à faire mieux, et tous sont plus ou moins restés en arrière. Ces caractères sont-ils aussi avantageusement fondus que pendant leur première centaine d'années? Ne sont-ils pas actuellement un peu trop éloignés les uns des autres, et en langage de fondeur, *trop larges d'approche*\*\*?

\* Sur l'âge à donner à Henri, voyez dans sa Biographie.

\*\* Si la parfaite combinaison de l'écart respectif des diverses lettres avoit été plus uniformément maintenue dans les diverses fontes qui après Robert, et surtout de nos jours, ont été faites de ces beaux types grecs, M. Crapelet, dans les éloges aussi bien donnés que bien mérités, par lesquels il se complait (page 36 de Robert et François premier) à exalter l'élégance des deux Nouveaux-Testaments grecs, in-16, de 1546 et 1549, auroit-il particulièrement signalé leur *approche si bien ménagée*? Et cet éloge

Une page de ce même grec, imprimée aujourd'hui, a-t-elle cet harmonieux ensemble des admirables pages de Robert Estienne, de Charles, des Turnèbe, des Morel? C'est ce que je laisse décider aux habiles.

Dans sa Notice sur Robert et Henri, M. Firmin Didot avance que Garamond fut seulement graveur et n'eut point d'atelier de fonderie. Cette assertion est avec raison contredite par M. Crapelet dans ses *Études sur la Typographie*, intéressant et très instructif ouvrage dont le premier volume, publié en 1837, fait regretter de n'en avoir pas vu paraître la suite \*! Ce n'est cependant point de ce que plusieurs beaux caractères, tant grecs que latins, portèrent le nom de Garamond qu'il faudroit nécessairement conclure qu'après les avoir gravés il en auroit exécuté les fontes : qu'il en ait été ou non le fondeur, ce n'est pas non plus ce qui a fait durer l'avantageux emploi de ses lettres latines, jusqu'à ce que de nos jours elles aient été chassées par l'invasion du nouveau système de caractères à formes aiguës, si différentes des anciens; mais La Caille, et tous ceux qui ont parlé du graveur Garamond, le citent aussi comme un des meilleurs fondeurs de son temps; et, sur ce point, il y auroit silence complet qu'il seroit difficile de croire que le graveur d'une si grande quantité de beaux types auroit négligé les profits bien plus faciles qui s'offroient à lui dans l'exploitation d'une partie de ces caractères. Robert employa aussi Guillaume Le Bé, fondeur, et en même temps fort bon graveur. Il étoit fils d'un marchand de papier, de Troyes,

---

d'un maître habile, juge irrécusable, ne fait-il pas entendre que cette élégante précision est là presque une exception, et ne se retrouve pas assez souvent sur les innombrables pages faites depuis avec ces mêmes caractères? ce qui me semble confirmer le jugement que, moi profane, j'avois timidement hasardé sur cette question de bon goût typographique.

\* La continuation de cet ouvrage ne peut plus être espérée; son estimable et savant auteur a cessé d'exister le onze décembre 1842.

\*\* Dans une courte notice imprimée, accompagnant les portraits de la collection de Léonard Gautier, on lit à celui de Garamond, n. 140 : « Parisien, Tailleur et Fondeur de lettres. » Il fut aussi libraire : selon Lottin, Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris, fut reçu libraire en 1545 « Garamont (Claude) le plus célèbre graveur et fondeur de caractères d'imprimerie. »

qui en fournissoit à Robert, dans la maison de qui le jeune Le Bé travailla avec succès à la gravure et fonderie. Les lettres hébraïques des deux Bibles furent fondues et en partie gravées par lui. Après ces travaux il alla à Venise où, dans l'Imprimerie qui y a existé en un palais des Giustiniani (*Officina Justiniana*), et peut-être y a été soutenue par leurs libéralités, il fut pendant quelques années occupé à la gravure des caractères hébraïques avec lesquels y ont été exécutées de bonnes impressions en cette langue. De retour à Paris, il y exerça sa profession jusqu'en 1598, année de sa mort. Il avoit aussi été employé pour la gravure et la fourniture des caractères de la grande Bible polyglotte de Plantin.

Il est indubitable que ce fut le séjour à Venise d'un habile graveur et fondeur françois qui donna à Paul Manuce l'idée, et en même temps la facilité de faire venir de France ces beaux caractères latins dont il est fait mention dans les comptes de l'*Accademia Veneziana*, et avec lesquels furent imprimés ses meilleurs volumes. (Voyez *Annales Aldines*, III<sup>e</sup> édition, pages 270 et 278.)

Avec une si louable et si savante activité l'Imprimerie de Robert n'avoit cependant encore produit aucun livre grec. En 1528 un Alphabet grec et hébreu de quatre feuillets in-8; un autre plus ample en 1539; en 1540 dans *Sententiæ singulis versibus græcis expressæ*, le petit nombre de vers grecs contenus en ce mince volume; enfin les rares mots grecs du Dialogue d'Erasmus *De recta græci et latini sermonis pronuntiatione*, 1530, in-8, et de l'Interprétation latine des mots hébreux, chaldéens, grecs, etc., qui se lisent dans la Bible, grec ressemblant à celui qu'employoit Simon de Colines, et venant sans doute de la même fonderie; avec quelques mots encore qui se peuvent trouver dans l'un ou l'autre de ses volumes latins, tels que les deux seulement qui sont dans *Bellum grammaticale*, c'est là tout le grec qui, pendant près de vingt ans, étoit sorti de cette Imprimerie, et rien de cela ne faisoit un livre grec. Mais aussitôt que Robert vit son officine enrichie des trois alphabets qui promptement devinrent, et surtout par lui, si célèbres, il exécuta le bel Eusèbe de 1544-45-46, bientôt suivi d'un glorieux cortège de bons livres dans la même langue qui rendent témoignage de son infatigable diligence.

Non moins zélé pour ces publications grecques que pour celles que sans relâche il continuoit de faire dans la langue latine, Robert, qui avoit si prestement et si bien travaillé à la confection, impression et réimpressions itératives de son Trésor de la langue latine, avoit aussi la ferme volonté de faire pour la langue grecque un travail de même nature, à mêmes fins, mais plus difficile encore. Il le commença, s'en occupa beaucoup, et l'auroit indubitablement achevé si la mort ne fût venue terminer trop tôt une vie dont tous les instans furent marqués par quelque service rendu aux Lettres. On ne sait pas au juste dans quel état d'avancement Robert laissa à son fils ces scientifiques matériaux, mais Henri reconnoît qu'ils étoient considérables.

C'est aussi depuis l'Eusèbe que Robert se qualifie Imprimeur du Roi, *Typographus Regius*, sans y ajouter l'expression restrictive *in Hebraicis et Latinis literis* : sur les volumes grecs il met *Typis Regiis* : lorsque ces livres sont de première édition, et publiés d'après quelque manuscrit grec de la Bibliothèque du Roi, il met sur le titre *Ex Bibliotheca Regia*, ce qu'ont fait aussi Charles son frère, et plusieurs autres Imprimeurs de Paris qui dans ces mêmes temps ont comme lui donné des éditions premières d'après des manuscrits de cette Bibliothèque.

Ces livres grecs des Estienne, des Turnèbe, des Morel, etc., Imprimeurs du Roi, ont presque tous une même marque typographique : un thyrses entouré d'un rameau d'olivier et d'un serpent, au-dessous de ces mots grecs imités d'Homère (*Iliad.* III, 179) :

Βασιλεῖ τ' ἀγαθῶ κρατερῶ τ' αἰχμητῆ.  
Regi bono fortique bellatori.

Robert étant le premier qui ait fait usage de ce symbole, on peut croire que c'est lui qui l'a imaginé.

François I<sup>er</sup> avoit institué une chaire hébraïque \* ; mais elle n'obtenoit qu'un petit nombre d'auditeurs. Robert crut utile à la propa-

\* Le premier professeur de cette chaire fut Paolo Paradisi, dit Le Canosse, Vénitien, Juif d'origine, et qui donna des leçons, même d'hébreu, à la célèbre princesse Marguerite de Valois. Il mourut catholique, à Paris, en 1559.

gation des études bibliques que le résultat des leçons du professeur hébraisant pût arriver à la connoissance de ceux auxquels la langue hébraïque étoit le plus étrangère : il fit donc rassembler ce que l'on pouvoit recueillir des leçons publiques que le très savant François Vatable donnoit sur l'interprétation des livres hébraïques de l'Ancien-Testament, et mit aux marges d'une Bible latine, 1545, 2 volumes in-8, avec beaucoup d'autres notes, les interprétations que Vatable, livré aux travaux de son professorat, n'avoit pas eu le temps de traduire et mettre en ordre. Communiquée aux Docteurs théologiens, cette édition, peut-être à cause du nom de Vatable, fut à peine examinée, et sans aucun empêchement admise à libre circulation. On prétendit ensuite y avoir trouvé des propositions mal sonnantes et point orthodoxes, des doutes sur l'existence du Purgatoire, sur l'efficacité de la confession auriculaire, etc. On cria au faussaire, on accusa l'Imprimeur d'avoir voulu répandre ses téméraires opinions sous l'abri du nom respecté de Vatable qui lui-même laissa voir quelque mécontentement. Voulut-il, au moyen d'une sorte de désaveu, se soustraire à tous les désagréments qui pouvoient résulter de cette tracasserie théologique, ou bien Robert auroit-il un peu cherché à couvrir ses propres notes du nom accrédité de Vatable ? c'est ce qu'il est impossible de savoir : mais il ne faut pas oublier qu'elles sont données comme fruit des leçons orales du professeur public, et non comme remises (*traditæ*) par lui-même, ce qui est dans toutes les règles de la vraisemblance. Que dans ces notes et interprétations il se trouve quelques propositions que Vatable avoit bien voulu risquer de vive voix, mais qu'il se seroit gardé d'imprimer, et que Robert ait été moins méticuleux, c'est encore très possible; et ce qui est le plus évident, c'est que dans tout cela il n'y avoit aucunement lieu au scandale qu'en voulurent faire les Sorbonnistes ; aussi les Jésuites de Salamanque trouvèrent le tout assez orthodoxe pour réimprimer en 1584 non-seulement les notes avec très peu de changements, mais même la version latine du Zuinglien Léon de Juda, sans que pour cela ils aient encouru la désapprobation d'aucun théologien, non plus que de la Cour de Rome (Voyez ci-dessus, pag. 62 et 75). Voici ce qu'écrivit J. A. De Thou sur ce sujet, tom. 11, pag. 398 de l'édition de Londres.

« Novae Bibliorum editioni anno 1543 Tiguri publicatae, quam Leo Judae inchoaverat, et moriens, ut opus persequeretur, collegis in fidem religiosè adactis transcripserat, ultimam manum imposuit (Theodorus) Bibliander, Conradi Pellicani et Petri Cholini Tugiensis Graecae Linguae peritissimi opera adjutus : quam translationem in sua editione biennio post ad veterem adjecit Robertus Stephanus, suppressa eorum, qui in illâ laborarunt, mentione ; et Hispani Theologi diu post recognitam per Gulielmum Rouillium denuo Lugduni excudendam curaverunt. — Quòd eo commemorandum duxi, ut versionis tanti apud nos et Hispanos ipsos factae origo cognosceretur, et insigne documentum extaret, quid utilitatis ex adversariorum libris et industria, si semotis odiis charitatem et aequitatem induamus, ad Dei gloriam capi possit. »

A cet illustre témoignage j'ajouterai celui de Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*. Nullement porté pour Henri auquel il trouve quelques torts, il reconnoît aussi l'injustice des persécutions :

« On pourroit mettre au nombre des Interprètes de l'Écriture Robert Estienne, s'il n'avoit témoigné lui-même dans toutes les Préfaces de ses Bibles qu'il n'étoit point l'auteur des nouvelles traductions qu'il donnoit au public. C'est ainsi qu'au commencement de l'édition de 1545 il déclare « qu'il a joint avec la Vulgate la version qui avoit été trouvée la plus Latine ; n'ayant pas osé nommer Léon de Juda, Zuinglien, qui en étoit l'auteur, » et il préféra cette dernière traduction de la Bible à celle de Pagnin, qui étoit trop obscure, bien qu'il fût persuadé que celle de Pagnin approchoit davantage de l'original hébreu. Il préféra au contraire dans son édition de 1557 la traduction de Pagnin à toutes les autres, et il dit qu'il a donné cette traduction beaucoup plus exacte, et de la manière que l'auteur même l'avoit corrigée de sa propre main en plusieurs endroits. Cette même version de Pagnin a aussi été imprimée dans une autre édition de Commelin, qui est à quatre colonnes, où on voit en un instant le texte hébreu avec cette nouvelle traduction, le Grec des LXX de la manière qu'il se trouve dans la Bible d'Alcala, ou Complute, et la Vulgate Latine. Je laisse cependant à juger au Lecteur si les réformations que Robert Estienne assure estre de Pagnin, et écrites même de sa main propre, sont en effet de Pagnin. Il est certain que Robert Estienne n'a pas agi avec assez de sincérité dans la plupart des éditions de la Bible qu'il a données au public, et qu'il a voulu imposer en cela aux Théologiens de Paris ; principalement dans l'édition de 1545. D'autre part il semble que les mêmes Théologiens de Paris auroient pu traiter avec plus de douceur et charité Robert Estienne à l'occasion des nouvelles traductions de la Bible, qu'il fit imprimer avec des notes fort utiles, bien qu'il y en eût en effet quelques-unes qui méritoient d'estre condamnées. Pierre Castellan, Grand-Aumosnier de France, qui rapporta au Conseil du Roi l'affaire qui estoit alors entre les Théologiens

de la Faculté de Paris et Robert Estienne, n'a pu s'empêcher de condamner en quelque chose l'excès de ces Théologiens, lesquels trouverent des hérésies où il n'y en avoit point, et cela venoit, comme l'asseure le mesme Castellan, de ce qu'ils ignoroient dans ce temps-là les langues Grecque et Hébraïque. »

On ne peut mieux se faire une exacte idée de tout ce qu'il y a d'odieux autant qu'absurde dans cette affaire, et dans plusieurs autres non moins fâcheuses pour Robert, qu'en lisant son Compte-rendu de 1552 déjà mentionné, et que j'imprime à la fin de ce volume.

Soutenu par la bienveillance marquée de François I<sup>er</sup>, et par plusieurs savants prélats, Robert put encore ne pas succomber sous les coups de ses perpétuels ennemis; mais si jusqu'alors la Sorbonne n'avoit pas réussi à le faire condamner comme hérétique, les Lettres Royales, deux Ordonnances ou Déclarations n'arrêtoient point les attaques; et en 1547 la mort du Roi fit espérer à ces implacables adversaires qu'enfin ils auroient Robert à leur merci. Henri II, successeur de François I<sup>er</sup>, n'avoit aucun mauvais vouloir contre son Imprimeur; il l'eût même volontiers protégé, ce qu'on reconnoît à des Lettres patentes et autres ordres relatifs à la vente et censure des Bibles, ainsi qu'à des Lettres de grâce et rémission dont il va être parlé plus bas; mais qu'attendre de ce prince d'une volonté molle, *qui alieno potius quam suo genio uteretur*, asservi à celles de ses entours, et surtout maîtrisé par l'altière et ambitieuse Diane de Poitiers qui gouvernoit en sa place? Aussi ses velléités de protection furent-elles presque sans effet; la violence des ennemis de Robert n'en prit que plus d'audace encore, et s'attaqua même à ceux qui lui témoignoit quelque bienveillance. Pierre du Chastel, évêque de Mâcon, et grand-aumônier, avoit prononcé deux Oraisons ou Sermons funèbres en l'honneur du feu Roi, l'un à Notre-Dame de Paris, l'autre dans l'église de Saint-Denis; Robert s'étant, ainsi qu'il le devoit, empressé d'imprimer en latin et en françois ces deux ouvrages de son bienfaiteur, les Sorbonistes, dit De Thou, en haine contre Robert, et pour se venger de l'appui que lui prêtoit le savant prélat, s'emparèrent d'un passage du second de ces discours, et le signalèrent comme une damnable hérésie. L'Orateur avoit eu la coupable hardiesse de dire que François ayant vécu saintement (*Regis vita sanctissime acta*), il y avoit lieu d'espérer qu'il

étoit passé de la vie à la gloire éternelle (*animam protinus cælo receptam esse, neque expiatoriis ullis ignibus eguisse*) sans avoir eu à subir la purification des feux du Purgatoire. Dans ces mots où vraiment il n'y avoit à voir qu'un lieu commun de chaire, et qui d'ailleurs n'exprimoient qu'un doute, une espérance, ils prétendoient trouver la dénégation de l'existence du Purgatoire, de ce *tertius locus* que rejettent les Réformés, crime flagrant d'hérésie, méritant punition sévère, et dont l'Imprimeur s'étoit sciemment rendu complice. La Sorbonne envoya donc quelques-uns des siens présenter ses remontrances au Roi qui étoit alors à Saint-Germain. Ils furent reçus par Jean de Mendoza, premier Maître d'hôtel du Roi (*regiorum dispensatorum princeps*). « Je sais, leur dit-il, le sujet qui vous amène, vous êtes en désaccord avec Du Chastel sur le lieu où est actuellement l'âme de François notre bon maître : je puis vous certifier, moi, qui ai si bien connu cet excellent prince, qu'il ne savoit demeurer en aucun lieu, quelque agréable et commode qu'il pût être. Soyez donc sûrs que s'il a été en Purgatoire, il n'y sera resté qu'un moment, le temps de boire le coup de l'étrier. » Les Sorbonistes voyant que Du Chastel étoit encore trop bien en Cour pour qu'ils pussent lui susciter une fâcheuse affaire, ou à son sujet compromettre l'Imprimeur, se retirèrent honteux et confus. De Thou, 1, p. 108.

Du Chastel protégea Robert, non-seulement par amour pour les lettres, mais parce que ce Prélat vertueux et éclairé voyoit avec une douleur amère la fanatique cruauté des persécuteurs. Il avoit aussi essayé de défendre Etienne Dolet ; et le Cardinal de Tournon lui reprochant un jour, en présence du Roi, d'avoir parlé en faveur de cet hérétique, ce qui rendoit sa foi suspecte ; Du Chastel lui répondit : « J'ai parlé en évêque, et vous avez agi en bourreau. »

Dans les derniers temps, les dispositions de Du Chastel pour Robert ne furent plus les mêmes. Il ne le persécuta point, cet homme de bien en étoit incapable, mais il lui retira ouvertement sa protection : la véhémence avec laquelle Robert repousoit des attaques si multipliées lui parut inconvenante et orgueilleuse ; peut-être aussi sa piété fut-elle alarmée de voir un laïque explorer et reviser les textes sacrés avec même liberté d'esprit que s'il se fût agi de Sophocle ou de Cicéron. Robert fut affligé, offensé même, de ce

changement : il s'en explique avec vivacité dans sa préface aux Censures. « Après que l'œuvre (le Nouveau-Testament grec in-folio de 1550) fut achevé, je le porte à Castellan. Lequel me tensa aigrement de ce que je ne l'avoie point baillé à examiner aux Théologiens, me disant que j'estoye ung orgueilleux..... » Robert continue assez longuement ce récit dans lequel il se donne un tort qui s'excuseroit difficilement «..... Il baille en proye aux Théologiens celui qu'il avoit maintenu contre telles furies par une instinction de Dieu plustôt que d'affection pure et sincère. C'estoit en espérance de gagner ung chapeau de Cardinal qu'il s'addonnoit ainsi servilement à eux et sans raison : car il les hayoit fort. » L'imputation seroit-elle fondée, Robert ne devoit pas se la permettre envers celui qui si long-temps, et non sans risque de se compromettre, l'avoit courageusement protégé et défendu.

Un des hommes par lesquels Robert est traité avec le plus d'injustice est le Sorboniste André Chevillier, dans son *Histoire de l'Imprimerie de Paris*. Continuant après un siècle et demi le même système de dénigrement, Chevillier semble prendre à tâche de trouver des motifs peu louables aux actions de Robert qui, à l'en croire, fut un hérétique hypocrite, et pendant longues années trompa les rois François I<sup>er</sup> et Henri II. Après cette accusation d'hypocrisie il parle de l'enlèvement des matrices grecques : sans le nommer un vol, il le raconte avec une apparente simplicité, mais de manière à ce qu'il soit impossible de donner à ce fait un nom moins odieux. A ce sujet Maittaire, son contemporain, dit avec raison, page 143 : *Odium certe, quod Sorbona in Robertum olim exercuerat, nondum exolevit, sed facile huic calumniæ occurritur.* »

C'est à l'année 1546, que Mallinkrot et le jésuite Ant. Possevin, autres détracteurs de Robert, mettent son départ pour Genève, ainsi que l'exécution en effigie d'un prétendu jugement le condamnant à être brûlé vif pour les nombreux griefs accumulés contre lui, auxquels il auroit ajouté le vol et enlèvement des caractères grecs qui venoient d'être gravés par ordre du Roi. Mais, ainsi que le dit très bien Maittaire, les livres publiés à Paris, par Robert dans cette année 1546 et les quatre à cinq années suivantes, prouvent que pendant tout ce temps il n'avoit pas cessé de demeurer dans cette ville, ou au moins

d'y imprimer. Un assez long voyage qu'il fit vers 1548\*, à l'occasion duquel il passa à Genève, y visita les savants les plus distingués, et sans doute pressentoit déjà la nécessité d'une future émigration, a pu faire croire que dès-lors il avoit fixé à Genève son domicile. Maittaire ne dissimule pas qu'il lui est impossible de déterminer le temps préfix auquel Robert a été s'y réfugier; et, après avoir exposé ses motifs d'hésitation, il conclut en ajoutant: «..... *In re incerta nolo quicquam affirmare, donec aliquid certius quo conjecturatur invenero.....*» J'espère que dans le cours de ce récit je parviendrai à faire cesser presque entièrement cette incertitude.

Je ne dois pas manquer de mentionner ici les deux élégantes éditions grecques du Nouveau-Testament de 1546 et 1549, dont la seconde a, plus que la première, pris place parmi les curiosités bibliographiques, et, par une singularité, du reste suffisamment connue, se distingue de l'autre par une faute typographique, *pulres* au lieu de *plures*, au bas de la première page de la préface qui, dans les deux éditions commençant par *O mirificam*, leur a, bien plus autrefois qu'aujourd'hui, fait donner le nom d'éditions *O mirificam*. La seconde est bien reconnue pour être supérieure à celle de 1546, imprimée avec le même beau grec de Garamond. On prétend néanmoins que, pour ce qui est des erreurs typographiques, il y en a à-peu-près autant dans l'une que dans l'autre. On peut voir à ce sujet Masch, *Bibliotheca sacra*, Dibdin, *Introduction to the knowledge of the Classics*, 1827, le savant et utile ouvrage anglois de sir Thomas Hartwell Horne sur l'étude des Livres Bibliques, et même le peu que j'en dis aux dates de 1546 et 1549, pag. 65 et 73.

En 1550 cette magnifique autant que correcte édition du Nouveau-Testament, de laquelle je viens de parler, un des plus beaux volumes grecs qui aient été imprimés, vint s'ajouter à la belle et savante suite d'in-folios en cette langue, commencée par l'Eusèbe de 1544-45, et qui fut si bien continuée par Robert lui-même et par

---

\* Ce doit être dans ce voyage qu'il visita l'Italie, et vit dans une Imprimerie vénitienne l'étrange réimpression qu'on y entreprenoit de son *Thesaurus latinæ linguæ*. Voyez ci dessus, pag. 37.

sa famille: ce volume ne put paroître sans devenir l'occasion et le prétexte de nouvelles attaques de la Sorbonne. On peut voir à l'année 1550, ci-dessus, pag. 76, à combien de sollicitations et démarches Robert dut se résoudre pour obtenir une tardive justice. La mesure étoit comblée, sa patience étoit à bout; et, bien que ces persécutions eussent manqué leur but apparent, n'eussent pu faire défendre le débit de ce Nouveau-Testament grec, Robert n'en sentit pas moins la nécessité de se soustraire à ce mauvais vouloir qui jamais ne repositoit et pouvoit enfin l'amener à quelque sinistre catastrophe. Dans les derniers mois de 1550, ou, au plus tard, dans le cours de 1551, il se décida enfin à aller chercher à Genève une sécurité qu'il ne pouvoit plus trouver en France.

Dans tout le cours de sa vie Robert se montre trop prudent pour qu'il y ait à croire qu'une telle résolution ait pu être l'effet d'un mouvement subit de dépit ou de crainte, ce qu'aujourd'hui on nomme familièrement un coup de tête. Déjà, en septembre ou octobre 1548, il s'en étoit expliqué avec son protecteur l'évêque Du Chastel dans un voyage à Lyon fait en l'espérance d'y avoir accès auprès du Roi qui revenoit alors du Piémont, et d'en obtenir la révocation d'un ordre nouveau qui suspendoit la vente des Bibles, et mettoit au néant une double permission protectrice à lui accordée en mai ou juin de la même année par les Lettres ou Ordonnances de Bourg en Bresse. Le Roi ne révoqua point alors la suspension de vente, mais il fit dire à Robert par Du Chastel que pour cela il ne lui falloit point laisser le pays; seulement qu'il se donnât garde à l'avenir, ajoutant, (dit Robert dans son Compte-rendu) « que j'eusse bon courage, et que je poursuyvisse comme de coutume à faire mon devoir, à orner et embellir son Imprimerie. »

Sur cette fuite difficile, sur sa date, sur ses apprêts qui n'étoient pas sans dangers pour Robert, à cause de ses grands entours en famille, en affaires, on n'avoit que de vagues conjectures; mais une pièce authentique\*, récemment découverte, vient dissiper cette

---

\* Lettres de rémission et de main-levée en faveur des héritiers mineurs de Robert

obscurité; et Maittaire, pour avoir un avis, n'auroit plus à attendre *aliquid certius*; ce qui reste douteux peut vraiment être regardé comme sans importance.

Par les Lettres Royales dont il est ici question, ainsi que par la Requête présentée par Charles Estienne au nom et comme oncle et tuteur des mineurs Robert \*, on voit que, dès 1547, après la mort de François I<sup>er</sup>, la prudence avoit suggéré à Robert des précautions préparatoires qu'il sut combiner de manière à ne pas lui faire ensuite une nécessité de s'avancer plus qu'il ne lui conviendrait. Père de neuf enfants, tous mineurs, il commença par procéder au partage de ses biens, et mit son établissement sous leur nom, comme réalisation de l'héritage à eux revenant de feu Perette Bade, leur mère. Profitant des relations qu'il avoit à Strasbourg avec des parents de sa femme, il leur envoya François. La Lettre Royale dit en 1549 : dans l'exposé fort bien fait (de M. Jules Quicherat) qui accompagne cette pièce dans le volume où elle est publiée, on croit qu'il y a là erreur de chiffre, un 9 pour un 5, et qu'il faut lire 1545. Erreur ou non, c'est selon moi de fort peu d'intérêt; mais peut-être n'y a-t-il pas lieu à douter de l'exactitude de la date. *Environ* un an et demi plus tard, le jeune Robert fut confié à Conrad Bade, son oncle maternel, lequel feignant de le conduire à Troyes chez un papetier qui fournissoit la maison de Robert, l'emmena à Lausanne où il le mit chez un maître d'école. *Environ* trois ans après, Charles fut envoyé audit lieu de Lausanne, *ne sait le suppliant par qui, comment, ne par quelle raison*; et, peu après, deux autres enfants, Jehan et Jehanne, arrivèrent en la même ville, amenés par une femme que, disoit-on, le père avoit épousée en secondes noces, et qui mit ces deux enfants à l'école : mais

---

Estienne, trouvées dans le registre 251 bis, pièce 283, du *Trésor des Chartes*, par M. Eugène de Stadler, ancien élève de l'Ecole des Chartes, employé aux Archives du Royaume. Cette pièce a été ensuite publiée dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, en juillet 1840.

\* Cette Requête n'a point été trouvée avec les Lettres Royales qui en furent la réponse et le bienfaisant résultat, mais elles en rapportent les motifs, et on y retrouve beaucoup de ses expressions.

bientôt un inconnu, muni d'argent, vint les chercher tous de la part du père, auquel ils furent amenés à Genève, sans qu'on leur eût dit où on les conduisoit.

Ne voit-on pas dans ce compte-rendu des mouvements de cette jeune famille l'embarras d'un homme qui espère réussir mieux à intéresser qu'à prouver, et qui, après avoir dit avec raison que ces enfants ne pouvoient qu'être dirigés par la volonté paternelle, cherche aussi à établir que s'ils ont été emmenés hors de France, c'étoit pour être mis dans des écoles. Il voudroit bien aussi faire croire que leurs sorties peut-être fort récentes, et effectuées à peu de distance l'une de l'autre, sont trop anciennes pour pouvoir être rattachées à la prévision d'une future émigration de leur père ; mais il est mal à l'aise en un trop court espace de temps, et s'efforce de l'étendre par la vague de ses dates. C'est *environ*, et encore *environ*, puis *on ne sait comment, par qui*, etc. ; et tous ces à-peu-près, qu'un examen un peu sérieux eût fait rejeter, ont eu l'heureuse chance d'être admis comme valables. Ne peut-on pas croire que l'autorité a bien voulu n'être pas plus exigeante pour les preuves que l'oncle-tuteur n'étoit précis dans ses dires, et que la clémence royale se sera pluë à donner à Robert cet indirect et dernier témoignage de bienveillance.

De ces enfants transportés à Genève, Robert, l'aîné après Henri, revint promptement et presque furtivement à Paris auprès de son oncle Charles ; ce que ne put faire le jeune Charles. Moins âgé que Robert, il ne fut point mis dans la confiance de ce départ, et resta à Genève auprès de son père chez lequel il mourut fort jeune. Peut-être le regret de ne pouvoir revenir à Paris contribua-t-il à ce décès prématuré.

Quant à Henri, l'aîné de tous, il étoit de forme rigoureuse que dans la Requête on le présentât comme à-peu-près contraint, ou au moins trop jeune pour ne pas se conformer en tout aux prescriptions paternelles, trop jeune aussi pour bien comprendre toute la signification de ces voyages. En 1552 on le déclare de vingt ans ; en avouer 24, c'eût été présenter un homme fait, non susceptible d'excuse ; il le falloit faire très mineur. On lui auroit donné quinze ans si on l'avoit osé.

De cette décision indulgente il résulta que le séquestre mis sur les biens de Robert en exécution du rigoureux édit de Châteaubriant,

27 juin 1551, fut incontinent levé, que tout ce que le fugitif avoit laissé fut remis aux mains du tuteur, que ce bel établissement, si glorieusement fondé par Robert, put survivre à sa dislocation, et ensuite être repris, non sans quelque succès, par le jeune Robert, en 1556.

Ceci explique encore pourquoi le père de famille, privant Robert son second fils du droit de venir partager dans les valeurs transportées ou créées à Genève, ne fit qu'un acte de justice \*, puisque déjà ce fils avoit main mise sur ce qui étoit resté en France. Il paroît donc indubitable que le tout se fit de bon accord, comme disposition non contestée, et sans mécontentement de part ni d'autre. Dès 1554, aussitôt que Henri fut de retour d'une de ses lointaines excursions, il vint se mettre en rapport de travaux avec l'établissement de Paris, et en liaison de famille avec Robert son frère qui en étoit possesseur et le conduisoit ; rien d'ailleurs, soit avant 1559, soit après que le décès de leur père eût fait connoître ses dispositions testamentaires, ne fait voir entre ces frères aucun différend, aucune froideur. Si le moins du monde il y avoit eu injustice, ou seulement apparence d'injustice, on le sauroit de reste. Ceux qui se seroient crus sacrifiés auroient-ils manqué à laisser échapper des marques de mécontentement, à se poser en victimes ; n'eût-ce été que pour se donner le mérite d'une résignation plus ou moins sincère.

Je donne ici et en note \*\* l'exact texte de ces Lettres Royales qui

---

\* Ce fut même une précaution très sage. Les rigueurs contre les Réformés ne faisant qu'accroître (puisqu'elles amenèrent la Saint-Barthélemy), le fisc, au moment du décès de Robert, à Genève, n'auroit pas manqué en France d'intervenir et de mettre la main sur cette succession *encore non partagée*, pour s'emparer de ce qui, sur les propriétés parisiennes, auroit pu revenir comme part d'héritage aux enfants devenus Genevois et hérétiques. De là bouleversement et ruine de l'établissement, peut-être même de toute l'hérédité.

\*\*

LETTRES

*De Rémission et de Main-levée,*

*en faveur des héritiers mineurs de Robert Estienne.*

1552.

HENRY, par la grace de Dieu, roy de France, sçavoir faisons à tous présents et advenir, nous avoir receu l'humble supplication de nostre bien amé maistre CHARLES-ESTIENNE,

préservèrent la famille des Estienne d'une désastreuse ruine, et sans lesquelles il est indubitable que leurs travaux ultérieurs n'eussent point eu lieu. La saisie des propriétés de Robert en France l'auroit, ainsi que ses enfants, mis en grande détresse; ce qu'il emportoit à Genève, au lieu de fructifier honorablement et de frayer la voie aux immenses labeurs qui immortalisent Henri, eût promptement été

notre Imprimeur ordinaire, oncle et tuteur de HENRY, ROBERT, CHARLES, FRANÇOIS, JEHANNE, CATHERINE, JEHAN et MARIE, tous enfans mytheurs d'ans de ROBERT ESTIENNE, nostre Imprimeur ordinaire ès lectres hebraïques, grecques et latines, et de feu PERRETTE BADE sa femme, lesdits enfans aagez, c'est assavoir; ledit Henry de vingt ans, Robert de dix-huict, Charles de quinze, François de douze, Jehanne de unze, et Jehan de sept ou environ, contenant que environ l'an mil cinq cens quarante-neuf ledit François, lors aagé de six ans seulement, fut emmené par ung marchand de la ville de Strasbourg pour lui servir et aprendre, tant au fait de la marchandise, estude, que en la congnoissance de la langue germanique, lequel marchand le meist en pension chez ung nommé Theobaldus, demourant en ladiete ville de Strasbourg, homme de sçavoir pour instituer jeunes enfans; et environ ung an et demy après, Robert, l'un desdits enfans, à meisme effect, fut baillé à Conrard Bade, son oncle maternel, imprimeur, lequel Conrard le meist avec ung nommé Alix, lequel feignant le vouloir à Troyes chez le papetier fournissant la maison de son père, le mena en la ville de Lozanne ignorant du tout où il le menoit; auquel lieu de Lozanne fust icelluy Robert mys avec ung nommé Rabieus lequel l'institua en hebreu et l'envoya au colleige; et environ troys ans après, Charles autre desdits enfans fut envoyé audit lieu de Lozanne, ne sçait icelluy suppliant par qui, comment ne quelle raison; et y fut mis en pension chez ung précepteur qui l'instituoit ez lectres grecques; et fut en icelle ville de Lozanne peu après amené le dessus dit François estant auparavant à Strasbourg, ne sçait aussi par qui, et fut mys en pension avec ung nommé de Bellenove, lequel l'instituoit en grammaire, en la langue du país; et peu après y furent pareillement menez deux autres desdits enfans nommez Jehan et Jehanne, par une femme qu'on disoit avoir esté prinse par le père desdits enfans en secondes nopces, laquelle les meist avec ledit de Bellenove et sa femme pour ce qu'ils tenoient tous deux escolles, le mari pour les filz, et la femme pour les filles; et au regard des deux autres filles nommées Catherine et Marie elles sont toujours demeurées et sont encore à present à Paris, en la maison et garde dudit suppliant, dès et depuys qu'il a esté eslu et ordonné leur tuteur et curateur, au lieu dudit Robert leur pere et au moien de son absence et qu'il s'estoit retiré en la ville de Geneve dès le mois de novembre mil cinq cent cinquante; de laquelle ville de Geneve, ledit Robert pere envoya deux ou trois moys après que desdits enfans furent audit lieu de Lozanne, ung homme incongneu ausdits enfans, pour leur déclairer de sa part qu'il estoit venu exprès par devers eux avec argent pour les mener à leur

absorbé, annihilé par les dépenses d'entretien d'une si nombreuse famille. Ainsi donc, malgré la foiblesse de son caractère, le Roi Henri II, par cet acte d'une sage clémence jusqu'aujourd'hui ignoré, sut préserver des derniers effets de la haine ecclésiastique la famille de l'Imprimeur chéri du Roi son père, et pour lequel il n'étoit pas lui-même sans estime.

Sans nous mettre en peine de préciser des dates dont la rigou-

dit père sans leur dire ne faire entendre en quel lieu il estoit, de sorte que à la persuasion dudit personnaige et aussy pour obéyr à leur dit père, allerent avec le dessus dit, lequel les conduit et mena jusques en la ville de Genevve, en laquelle ilz trouverent leur dit père et ledit Henry leur frere aîné, lequel à ce qu'ilz entendirent lors y avoit aussy esté mené par leur dit père faignant le mener ès foires de Lyon et autres lieux de sa négociation; et lors leur fust à tous dict en general par leur dit père qu'il s'estoit là retiré au moien de quelques fascheries que l'on lui vouloit faire en France, sans autre chose leur déclarer; et à l'instant commença à les occuper tous en divers actes et ministeres, selon leur capacité et cognoissance qu'ils pouvoient avoir, de son estat et de ce qui en dépend; et depuis, persuadez de revenir en France par les fréquentes et ordinaires exhortations, remonstrances et prieres dudit suppliant, leur oncle et tuteur, lesquelles il a par plusieurs fois réitérées, tant par lectres que par paroles de gens par luy envoieez exprès avec argent pour les ramener, auroient iceulx pauvres jeunes enfans fort désiré retourner; et s'en sont par plusieurs fois mys en grant devoir, mais ne leur a esté si tost possible pour la vigilance et curieuse observacion de leur dit père, lequel s'en tenoit si près qu'il ne les perdoit jamais de veue, et les tenoit fort estroitement et en grande subjection; toutesfoys ledit Henry aîné trouva moien de s'absenter de son dit père et s'en alla à Venise où il est encore à present, en la maison de François d'Asula et autres heritiers de feu Alde, premiere maison de leur art d'Imprimerie, pour tousjours s'exercer au fait d'ycelle; à l'exemple et invention duquel Henry, troys jours après, Robert second filz partit dudit Genevve pour venir à Paris où il est à présent avec ledit suppliant son tuteur, sans jamais en avoir rien déclaré à ses autres freres et seurs, et mesmes à Charles troisième filz, lequel se doutant de son entreprise l'avoit par plusieurs fois et instamment prié de ne s'en venir sans luy; ce que n'ozà faire toutesfoys ledit Robert, craignant le mal contentement du père, et qu'il s'aperceust de l'entreprinse; dont le dit Charles ainsi demouré avec le dit père a depuis conceu si grant ennuy qu'il en est tumbé en maladie; et adverty nostre procureur general de nostre parlement de Paris que le dit père s'estoit absenté de nostre royaume et allé demouré en la dicte ville de Genevve, a faict saisir tous les biens trouvez en la maison d'icelluy comme appartenans au dit père, lequel suppliant pour son office de tuteur se y est opposé pour ce que partage avoit esté fait desdits biens avec ledit père et enfans, pour leur part et portion de leur defuncte mère,

reuse exactitude est aussi inutile qu'impossible à obtenir, qu'il nous suffise de savoir que Robert chargé d'enfans, et voulant se mettre en possibilité de quitter un jour ou l'autre son pays sans fâcheux empêchement, les aura, comme nous l'avons dit, fait sortir les uns après les autres pour les réunir ensuite auprès de lui; quant à son mariage avec la veuve Duchemin, il se motive sur le besoin où Robert aura été de ses bons offices tant pour les voyages des enfans les

long-temps précédant que le dit pere sortist de nostre royaume pour aller demourer au dit Geneve; et n'estoit demouré en la dicte maison que la part des dits enfans. POUR CES CAUSES le dit suppliant congnoissant qu'il est commis tuteur et curateur ordonné par justice à tous les dits enfans pour la conservation et défence tant de leurs personnes et biens que de leur honneur et réputation, suyvant les charges données par la loy à tous tuteurs et curateurs, nous a fait très-humblement supplier et requérir, pour ne riens obmettre de son devoir et office susdits, que, attendu la qualité et circonstance du fait tel que dessus, le bas aage et innocence desdits pauvres pupilles, l'ignorance, rudesse et faute de jugement d'iceulx; et que les dits pauvres enfans n'ont jamais eu congnoissance de l'ordonnance par nous faite contre ceulx qui se retirent et vont demourer au dit Geneve et autres lieux mentionnez en icelle ordonnance, et aussi qu'elle a esté faite et publiée depuis que leur dit pere s'est retiré de nostre royaume, leur vouldroir en ce qu'ilz nous pourroient avoir offensé impartir noz grace et miséricorde: POUR CE EST-IL que, considerant la faulte que pourroient avoir en ce commis les dits mineurs estre plus tost advenue par une pure innocence, obéissance et crainte filiale, jeune et indiscrete, que par malice, n'ayans jamais eu congnoissance de la déliberacion de leur dit pere, adhérent ne presté consentement à ycelle, n'ayans encores la plus-part des dits enfans aucune usage de raison ne congnoissance de leur devoir; ne vouldans que, pour s'estre leur dit pere absenté de nostre royaume, les dits enfans demourer pauvres et ruynés: avons en ensuyvant nostre naturelle inclination disposée plus à bénignité et clémence que à sévérité et rigueur de justice, de nostre certaine science, grace spéciale, plaine puissance et auctorité royal, dict et déclairé, disons et déclairons que n'avons entendu et n'entendons la part et portion des biens appartenans aus dit Catherine et Marie qui ont tousjours demouré en la dicte ville de Paris, comme dict est, avoir esté ne estre comprinse en la saisie faite à la requeste de nostre dict procureur general, et, en tant que besoing est ou seroit, en avons fait et faisons au dit suppliant, ou dit nom, plaine et entière main levée et delivrance; et au regard des autres biens des dits enfans estant soubz l'aage de quatorze ans, comme n'étans capables de raison, avons semblablement fait et faisons audit suppliant leur tuteur plaine et entière main levée des partz et portions à eulx appartenantes, à la charge que dedans six mois prochainement venant ou plus tost, s'ilz peuvent sortir de la puissance de leur dit pere, ilz retourneront résider en nostre dit royaume, et en icelluy vivent en bons

plus jeunes que pour les soins que requéroit, et pour bien des années, une si nombreuse famille.

Pour prouver que Robert resta jusqu'à la fin de 1551 à Paris, ou au moms qu'il y imprima, on cite un de ses livres, *Corderius de quotidiano sermone*, daté de Paris, *Prid. Cal. Dec. 1551*; mais je crois avoir prouvé, page 52, que c'est l'erreur d'un 5 mis au lieu d'un 4, 1551 pour 1541. Les Lettres Royales établissent que ce départ eut lieu en novembre 1550, ce qui coïncide avec le second

chrestiens et catholiques. Et quant aus dit Henry, Robert, Charles et François, de noz grâce, puissance et auctorité que dessus, leur avons et à chascun d'eulx, en tant que besoing seroit, quicté, remys et pardonné, quictons, remectons et pardonnons les faitz et cas dessus dits; leurs circonstances et dépendances, ensemble toutes peines, amendes et offenses corporelles, criminelles, etc., et à leurs biens non confisque; et sur ce avons imposé silence, etc., en mectant au néant, etc.

SI DONNONS EN MANDEMENT par ces présentes au prévost de Paris ou à son lieutenant en la juridiction et ressort duquel le dit Robert-Estienne et ses enfans estoient demourans, et lequel, en tant que besoing seroit à ce faire, nous commectons et à tous noz autres officiers, etc., que de noz présens main levée, déclarations, grâce, etc., ilz laissent le dit suppliant ou dit nom, et les dits enfans et chascun d'eulx joyr, etc., leur faisant plaine et entiere main levée de leurs dits biens, en contraignant à ce faire et souffrir les commissaires établiz au régime et gouvernement d'iceulx, en rendre bon compte et relicqua par toutes voies et manières deues et raisonnables, non obstant oppositions ou appellacions quelzconques pour lesquelles ne vouldons estre différé: car tel est nostre plaisir, non obstant comme dessus et l'ordonnance par nous faicte contre ceulx qui se sont retirez et retireront pour l'advenir tant au dit lieu de Geneve que autres lieux hors nostre royaume, et quelzconques autres edictz, statuz, ordonnances, loix, restrictions, mandemens ou deffences et lectres à ce contraires; ausquelles en tant que besoing est ou seroit, nous avons dérogré, et dérogeons par ces dictes présentes de noz science, puissance et auctorité que dessus. Et pour ce que d'icelles on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous vouldons que au vidimus d'icelles deument collationnez par l'un de noz amez et féaulx notaires et secretaires ou fait soubz seel royal, foy soit adjoustée comme à ce présent original auquel, afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mectre nostre seel, sauf en autres choses nostre droict et l'aultruy en toutes.

Donné à Villiers Costerez, ou mois d'aoust, l'an de grace mil cinq cent cinquante-deux et de nostre regne le sixiesme. Ainsi signé sur le reply PAR LE ROY, maistre Geoffroy de Haulte-Clere; maistre des requestes ordinaire de l'hostel, présent. Du thier. Visa Contentor, Robillart.

Et scellé de cire vert sur las de soic.

mariage de Robert, célébré ou confirmé à Genève dans le mois de décembre suivant. Il se peut qu'il y ait eu un ou plusieurs retours passagers à Paris pour opérer la translation définitive, et aussi pour y terminer quelques travaux.

L'établissement de Paris, séquestré d'abord, dès 1552 rendu aux enfants mineurs, et qui étoit rempli de marchandises fabriquées, de livres dont il falloit provoquer le débit, resta nécessairement ouvert, et en exploitation, ce que prouve le Catalogue de 1552, certainement de l'Imprimerie Stéphanienne, bien que sans nom de propriétaire. Pendant quelques années l'administration de cette librairie dut rester aux mains de l'oncle et tuteur Charles, avec la coopération du jeune Robert, que dès 1556 on voit apte à reprendre ces affaires et remettre en activité l'officine typographique.

L'Imprimerie, selon quelques-uns, avoit été vendue à un Imprimeur de Paris, Le Jeune (Martinus Juvenis), mais il ne fut sans doute question que de la partie hébraïque qui effectivement lui servit pour quelques livres hébreux, le surplus de la typographie restant dans la famille.

Si Robert abandonnoit sa patrie pour se soustraire aux persécutions sacerdotales, il avoit aussi pour cette émigration un autre motif très puissant, capable de compenser bien des peines, et de mettre une sorte de charme dans ce changement qui auroit pu n'être qu'un acte de frayeur et de désespoir. Fuir ce que les Réformés nomment superstitions papistiques, se réunir aux hommes par lesquels s'opéroit la plus immense des révolutions sociales, vivre avec Calvin, Théodore de Bèze et autres personnages, grands hommes, selon les protestants, et, de l'aveu de tous, hommes extraordinaires; imprimer leurs ouvrages, refaire des éditions des livres bibliques avec une liberté de correction qui, depuis si long-temps, étoit dans ses vues, qu'à Paris il n'avoit essayée qu'en tremblant, et jamais sans avoir eu à payer chèrement la moindre hardiesse, n'étoit-ce pas pour Robert une heureuse émancipation qui devoit lui faire regarder Genève comme un lieu de félicité, malgré les contre-temps et les contrariétés de mal-aisance qui durent être les premiers effets de ce déplacement? Il paroît que, dans ces difficiles conjonctures, Robert se conduisit avec le plus louable courage, et que, travaillant à Ge-

nève avec autant d'ardeur qu'il avoit fait à Paris, il sut préserver ses affaires des fâcheux résultats qu'auroit pu amener sa transmission. Pour le peu de temps qui s'écoula jusqu'en 1559, année de sa mort, ses éditions genevoises furent nombreuses, et l'établissement qu'il laissa à Henri est une preuve, non pas de situation opulente, mais d'affaires en bon ordre et point obérées.

Fixé à Genève, Robert sachant bien que ce n'étoit pas assez de ne mériter aucun reproche, mais qu'il se devoit à lui-même et aux nombreuses personnes qui l'honoroient de leur estime, de faire un exposé public de sa conduite, imprima, dès l'année 1552, une réponse aux censures des Théologiens de Paris, sur ses diverses publications complètes ou partielles des livres bibliques. En tête de ce Recueil, dans lequel il suit pied à pied les Censures, et répond plus ou moins heureusement à chacune d'elles, un factum ou préface de 52 pages expose d'une manière fort piquante ses perpétuelles tribulations et les attaques toujours méchantes, souvent stupides, auxquelles il ne cessa d'être en butte. Ainsi qu'on peut le croire, il n'y épargne pas les Sorbonistes : écrivant hors de toute atteinte du pouvoir ecclésiastique et n'ayant pas à craindre que quelque note d'ambassadeur vienne le faire extraditionner, ou au moins expulser par ses nouveaux compatriotes fiers de le recueillir, il rend compte, non sans quelque amertume, et du mal qu'on lui avoit fait, et de celui qu'on avoit cherché à lui faire ; en même temps il y témoigne sa reconnaissance pour les grands personnages qui plus d'une fois l'avoient soutenu de leur protection bienveillante et éclairée. Cet écrit, ainsi que tout le volume, parut en même temps en latin et en français. Comme cette pièce, malgré ses défauts, et en certains endroits son peu de mesure \*, n'en est pas moins un document authentique

---

\* Et qui pour cela peut-être n'en vaut que mieux. Robert étoit irrité, il l'étoit à bon droit ; sa véhémence n'a donc rien qui doive choquer. Sans doute on préféreroit que, se mettant au-dessus des querelles dogmatiques, il n'eût pas injurié les croyances qu'il abandonnoit, et se fût abstenu d'inutiles invectives contre les objets de la plus haute vénération des catholiques (Réponse aux Censures, pag. 13, 15, 153). Mais il ne faut pas oublier qu'alors, ce dont nous sommes un peu corrigés, quand on disputoit ou discutoit, si le combat devenoit vif, fût-ce littérature, religion, science ou poli-

et digne de foi, j'ai cru qu'au lieu de la dépecer en de nombreuses et inévitables citations, il seroit mieux de l'imprimer en entier à la fin de ce volume, dont je suis persuadé qu'elle ne sera pas la partie la moins lue. Almeloveen, page 15, juge ainsi cet écrit : « Est lectu non modo dignissimus, sed propter historiam jucundissimus. » Mes Notices étant en langue françoise, je réimprime par préférence la traduction françoise. Publiée aussi par Robert, elle est indubitablement son ouvrage, et dans la naïve originalité de ses tournures elle doit être bien plus agréable à des lecteurs françois que le latin moderne le plus châtié et le plus Cicéronien.

Ces réformateurs qui déclamoient si haut contre la tyrannie sacerdotale, ne comptèrent point parmi leurs vertus celle de la tolérance. Aux dogmes et aux exigences du catholicisme ils en substituèrent d'autres moins mystiques, mais qui ne lioient pas moins leurs co-religionnaires. Ils avoient leurs hérétiques qu'à l'exemple de la Cour de Rome ils poursuivoient de leurs anathèmes, et le bûcher du songe-creux Servet n'a pas été le seul que leur zèle impitoyable ait allumé. Robert lui-même, qui cependant ne s'étoit pas enrôlé parmi les convertisseurs, ne regarde-t-il pas comme une action méritoire et même comme un devoir religieux, d'exterminer les mécréants avec leurs ouvrages : il reproche aux Théologiens de France, ses persécuteurs, de n'avoir seulement pas songé à brûler Rabelais \*

---

tique, presque toujours les expressions outrageantes arrivoient en auxiliaires des raisonnements.

\* Non, ils ne s'avisèrent pas de brûler Rabelais; peut-être ne comprirent-ils pas la haute portée de ce livre étrange, et ils ne s'en prirent qu'à son quatrième livre de Pantagruel qui fut censuré par la Faculté de Théologie, et condamné par un arrêt de défense du Parlement de Paris, du 1<sup>er</sup> mars 1551-52; défense qui fut levée l'année d'après par la volonté de Henri II, et grâce aux sollicitations du cardinal de Châtillon.

Cette sortie de Robert contre Rabelais s'explique par l'animosité de Calvin contre Rabelais, autrefois son ami le plus intime, liaison qui se changea en une haine irréconciliable, lorsque Calvin, qui espéroit de la plume habile de Rabelais des écrits favorisant les opinions des Réformés, n'en vit sortir que ces ouvrages si célèbres dans lesquels Rabelais, par des railleries trop souvent cyniques, flagelle et couvre de ridicule les hypocrites de toutes les croyances.

et ses livres. « Noverat (Robertus) hujusmodi Doctores pro Christi purâ doctrinâ libenter accepturos doctrinam Athei F. Rablesii ejusque libros impie et insulse Gargantuae ac Pantagruelis nomine inscriptos; nullam enim operam dederunt ut liber ille maledici ac blasphemii conviciatoris cum auctore cremaretur. » (*Præfat. ad Glossæ novæ Specimen*, 1553). C'est de quoi il n'y a pas à s'étonner ni faire reproche : c'étoit l'esprit du siècle. Toutes les hostilités ne se résolveient pas en coups de canon; les supplices étoient une arme plus facile, et trop fréquemment employée : aux yeux de presque tous, les dissidences religieuses étoient d'horribles crimes; les tolérer, ne pas les punir cruellement, eût été pour tous les partis une damnable indulgence. On n'a pas à accuser Robert d'avoir pris part à la condamnation de Servet; il n'avoit point qualité pour être un des juges, mais il est du nombre de ceux qui trouvèrent son supplice un acte louable. En 1554 il imprima deux écrits apologétiques de ce jugement, l'un de Calvin, *Defensio orthodoxæ fidei de Trinitate, contra prodigiosos errores Mich. Serveti*; l'autre de Théodore de Bèze, *De hæreticis a civili magistratu puniendis* (Voyez ci-dessus, pag. 84), et dans un écrit publié long-temps après contre celui de Calvin, *Dialogus contra libellum J. Calvini*, 1612, on note que dans cette même année 1554 Robert « ... ad Francfordiam quendam Thomam famulum suum dicitur misisse ut libros Serveti illic ad nundinas prolatos combureret, ne distraherentur. » Maittaire, qui, ainsi que moi, rapporte ce passage, ajoute : « Hujus quidem zelum laudare malo, quam illorum sævitiam. » D'accord, mais c'étoit le nombre de ces approbateurs qui encourageoit la cruauté.

Jusqu'à sa mort Robert ne discontinua point ses travaux typographiques et littéraires. Plusieurs des livres qui habituellement approvisionnoient son négoce à Paris, furent par lui réimprimés à Genève, non sans de judicieuses et utiles augmentations. Des Concordances bibliques, une Bible latine in-8, une autre in-folio avec des notes, une en françois, des Dictionnaires, des Traités de grammaire, une édition des *Adagia Erasmi*, augmentée, plusieurs ouvrages de controverse; le tout publié en peu d'années, prouve qu'il n'avoit rien perdu de son activité. En 1556 les Genevois, heureux pour leur ville d'une acquisition si précieuse, le reçurent gratuite-

ment citoyen de Genève ; enfin, le 7 septembre 1559, à l'âge de cinquante-six ans, il termina trop tôt sa laborieuse et souvent pénible carrière.

Robert, marié deux fois, eut de Pérette Bade, sa première femme, neuf enfants, tous nés à Paris, et aucuns de Marguerite Duchemin, la seconde. \*

<i>Henri</i> ,	né en 1528 :
<i>Robert</i> ,	
<i>Charles</i> ;	
<i>François</i> ;	
<i>Jeanne</i> ;	
<i>Catherine</i> ,	541 :
<i>Jean</i> ,	543 ;
<i>Marie</i> ,	er 1544 ;
<i>Simon</i> ,	546.

Il sera parlé suffi- ri, de Robert et de François dans les Notices qui les concernent. On a vu plus haut que Charles mourut jeune à Genève, avant son père ; Simon étoit mort avant le temps de l'émigration, Marie mourut aussi en bas-âge.

Il paroît que Catherine, restée chez son oncle Charles, vint dans la suite rejoindre sa famille à Genève, car elle y fut mariée le 9 juillet 1559, même jour que Jeanne sa sœur qui épousa Jean Anastase ; Catherine épousa Estienne Anastase \*\*, probablement frère de Jean, et en secondes noces Louis Jacquelin, qui fut notaire à

\* On a vu plus haut que ce mariage fut confirmé à Genève, le 14 décembre 1550. Ce n'est pas une cérémonie propre à la religion protestante ; il est probable qu'il s'agissoit d'un mariage qui n'avoit pas reçu la sanction religieuse, et n'existoit que par le seul consentement des époux.

\*\* Estienne Anastase fut libraire et même Imprimeur à Genève. On a de lui commentaires de M. Jehan Calvin sur toutes les Épîtres de l'Apostre Saint-Paul, et aussi sur l'Épître aux Hébreux, etc., volume in-folio, portant sur le titre, Imprimé par Estienne Anastase, et sur le dernier feuillet, Achevé d'imprimer par Estienne Anastase, l'an MDLX le xxvi jour de mars. Il paroît néanmoins qu'il n'exerça pas long-temps cette profession, car en 1562 François Estienne, son beau-frère, imprima pour lui deux volumes in-8 de Sermons de Jean Calvin.

Paris de 1549 à 1571. Elle vivoit encore en 1585, ainsi que le fait connoître un passage de la préface de l'Aulu-Gelle de cette année-là, citée plus haut pag. 286, dans lequel Henri, son frère, fait son éloge.

De Jean on sait seulement, par les Registres de Genève, que de sa femme nommée sur ces Registres Prudence, il eut un fils comme lui nommé Jean, et qui fut baptisé le 20 décembre 1569.

Il n'est nulle part question de Jeanne, dont l'existence n'est connue que par l'acte de son mariage sur les Registres publics de Genève, et par la mention de son nom dans les Lettres Royales de Rémission.

On reproche à Robert d'avoir, en se retirant à Genève, emporté les types grecs qui avoient été gravés à Paris par l'ordre de François I<sup>er</sup>, et qui dans les livres où on les employa étoient nommés *Typi Regii*. Une suite complète des matrices de ces trois alphabets fut véritablement emportée à Genève\*, puisqu'elle y étoit encore

---

\* Les poinçons furent-ils emportés avec les matrices, ou les matrices allèrent-elles seules à Genève? Presque aucun de ceux qui ont, ou raconté, ou au moins mentionné cette transmigration de caractères, ne paroît avoir songé à la différence qu'il y a entre poinçons et matrices; et c'est peut-être aussi, faute de ne point connoître suffisamment les procédés de la gravure typographique, que la plupart auront mis indifféremment, soit poinçons ou matrices, soit tous les deux. Prosper Marchand n'a point fait la même erreur, et démontre que Robert n'emporta que des matrices. MM. F. Didot et Crapelet, chez qui cette confusion étoit impossible, sont ici d'avis opposés. M. Didot croit que les poinçons et les matrices sortirent de France; M. Crapelet pense au contraire, et avec raison, que les poinçons restèrent à Paris, ce qui est certain, ainsi qu'on va le voir un peu plus loin: on racheta, mais seulement des matrices.

Dans une autre et bien plus fâcheuse circonstance, à la sinistre époque de la restauration et des désastres qui l'accompagnèrent, lorsqu'il fallut se dépouiller des trophées de tant de victoires, et que vint le tour de l'Imprimerie Impériale, redevenue Royale, on lui demanda la restitution des nombreux poinçons de caractères exotiques enlevés à Rome dans l'Imprimerie de la Propagande. Il fallut bien rendre; mais, alors, sans aucune ruse ni subterfuge, et rendant même plus qu'on n'avoit emporté, on sut se préserver de toute affligeante privation, et n'avoir rien à regretter. Ces caractères, mal tenus, étoient, à Rome, dans un grand désordre; à beaucoup d'alphabets manquoient plus ou moins de poinçons, quelques-uns même n'avoient jamais été faits. Le

en 1619, et même en 1621, et elle le fut par Robert; nul des siens n'aurait été après lui en faculté de disposer à son gré de ces caractères, et de les déplacer des ateliers de fonderie où ils étoient conservés: le fait est constant, et Maittaire ainsi qu'Almeloveen se trompent en le croyant faux, et n'y voyant qu'une imputation calomnieuse; mais fût-ce une action malhonnête, un larcin, ou bien Robert ne fit-il qu'user résolument de son droit réel, et emporter ce qui lui appartenait? Là réside la véritable question. Le Roi avoit ordonné l'exécution de ces types, mais avec l'ordre du travail y avoit-il celui du paiement? Il est très permis de croire tout le contraire; ce n'étoit guère de cette façon que l'on procédoit alors en finances; et, le plus souvent, pour des avances faites, des rémunérations accordées, rien ne s'obtenoit qu'après une longue attente, ou même l'abandon d'une forte partie de la somme au profit du caissier ou trésorier, ainsi qu'il arriva plusieurs fois à Henri II. Ce n'étoit pas avec de telles conditions et avec ces risques de retards presque indéfinis

tout, arrivé à Paris, fut savamment examiné et vérifié: on se rendit un compte exact de ce qui manquoit, de ce qui étoit mauvais et à changer; on fit et refit tout ce qui fut jugé nécessaire. Cette importante collection fut ainsi remise dans le meilleur état, et rendue plus complète qu'elle n'avoit jamais été. Quand les commissaires de nos ALLIÉS vinrent requérir restitution, on leur fit voir combien ces types avoient gagné à être transportés en France; on consentit à rendre plus et mieux qu'on n'avoit reçu, mais sous la condition de pouvoir conserver une complète suite de matrices de tous ces poinçons. Comme réciproquement les deux parties, et Rome surtout, trouvoient leur compte à un tel arrangement, il fut accepté; et, grâce à l'industrielle et savante prévision de ceux qui, dans les dernières années de l'Empire, avoient régi cet immense établissement, il a pu conserver en entier cette riche collection de caractères exotiques, dont les poinçons sont retournés dormir dans les dépôts de la Propagande. Les matrices furent-elles frappées immédiatement avant la remise des poinçons, ou avoient-elles été déjà faites et complétées, sous l'Empire, au même temps où furent faits les poinçons supplémentaires? C'est ce que je n'ai pas su précisément, tout ceci ne m'étant venu que par ouï-dire, et n'ayant pas eu à chercher la vérification de particularités dont je ne croyois pas avoir à faire jamais le moindre usage. S'il s'agissoit de désapprobation et de blâme, je m'abstiendrois; mais là, où il ne peut y avoir que remerciements et éloges, je ne puis être arrêté par quelque incertitude de détail.

Je veux croire qu'en d'autres lieux, il a été fait de louables efforts pour rendre les pertes moins douloureuses ou moins irréparables, mais on étoit frappé de stupeur; et, pour ne parler que de la Bibliothèque, où l'on eut grand'peine à opérer quelques

que le graveur Garamond pouvoit donner son labeur et celui de ses ouvriers. Il falloit des paiemens instantanés, un salaire presque quotidien ; sans cela point de travail possible. Robert ne pouvoit ignorer qu'il dût en être ainsi ; mais ayant l'ordre royal de créer cette triple série de types dont plusieurs modèles tracés par des mains habiles lui prophétisoient la beauté, il devoit être impatient d'en hâter l'exécution, se résigner à satisfaire aux inévitables exigences de l'Artiste-Graveur, et faire sans hésiter des avances qui alloient mettre en ses mains de si puissants moyens de succès. Il est donc assez probable que ce fut Robert qui fit au moins en partie les frais de la gravure de ces types royaux, et qu'au départ de Robert pour Genève, en 1550 ou 1551, on ne lui avoit pas encore remboursé ces dépenses, dont la mort de François I<sup>er</sup> avoit d'autant plus éloigné le paiement. Rien ne prouve même qu'il n'avoit pas fait faire le tout à ses risques et périls pour son propre compte ; et peut-être n'y eut-il là-dedans rien de royal que le désir manifesté par le monarque de voir ces lettres grecques exécutées. Ainsi donc, même sans admettre cette dernière conjecture qu'il est permis de trouver hasardée, il paroît évident que Robert n'a emporté que ce qui étoit à lui et pour lui, ou représentant des déboursés au sujet desquels les réclamations du fugitif devenu Genevois n'eussent certainement pas été écoutées.

Dans le siècle suivant, Antoine Vitré, Imprimeur du Roi pour

---

troc ou compensations, combien n'eût-on pas pu sauver d'objets précieux, si on eût mis, je ne dirai pas de la finesse, mais moins de laisser-faire ? Étranger à cette administration, n'y ayant et n'y cherchant aucune influence, j'y prenois cependant le haut intérêt que mérite un si précieux dépôt, et qu'augmentoient trente années d'habitude. Je voyois toute cette déconfiture. Le zélé Van-Praet lui-même, cet enthousiaste adorateur des vieux livres, abattu, consterné, laissoit échapper maint vieux vélin, maint introuvable quinzième siècle que plus de résolution eût peut-être sauvé. J'assistai un jour à une de ces visites inquisitives des commissaires des ALLIÉS : j'étois là intrus, et témoin à-peu-près de contrebande, mon devoir étoit le calme et le silence. Comme on laissoit tout défiler ! comme ces enleveurs officiels devoient rire sous cape de nous trouver si résignés, eux qui ne se sentoient pas sans quelque frayeur au milieu de la bonne ville de Paris ! Je n'ai jamais pu me refuser à croire qu'en défendant plus obstinément ou plus adroitement le terrain, on eût rendu la reculade un peu moindre ; et, dans cette déroute, on eût réussi à sauver encore quelques bons joyaux typographiques.

les langues orientales, se trouva dans une position qui pouvoit devenir semblable. Chargé par Louis XIII de faire graver des caractères arméniens, il les fit exécuter par Jacques de Sanlecque, graveur fondeur en caractères. Quand ils furent achevés, Vitré, qui en avoit payé une partie, réclama le remboursement de ses avances; non seulement on ne le satisfit pas, mais il se trouva même obligé de payer en entier le graveur qu'il avoit mis en œuvre. Enfin, après une année d'attente, il obtint, le 1632, une ordonnance du Roi pour son paiement, mais qui ne fut cependant effectué qu'en 1633. M. F. Didot, qui mettoit en avant ce fait, demande si Vitré, en attendant le paiement, eût commis quelque larcin. Certainement non, abandonnant la France, il n'eût encore Robert qui, hérétique, n'eût même tous droits à être jamais remboursé.

Ces types furent, beaucoup plus tard, achetées après, mis en gage à Genève par Nicolas Le Clerc, *Bibliothèque de Genève*, t. XIX, assure que ce fut Nicolas Le Clerc, son grand-père, qu'ils furent engagés par Henri pour quatre cents écus d'or (4,456 fr. à 11 fr. 14 c. l'écu), dont après une très longue attente une partie seulement fut payée. D'autres ont avancé, mais sans preuves, que ce fut Paul qui en 1612 mit ces matrices en gage. Je l'ai dit aussi dans ma première édition d'après des renseignements pris à Genève sur les Registres publics. Mais de nouvelles et plus précises informations, et d'après les mêmes Registres, m'ayant été données depuis, j'espère d'autant mieux réussir à exposer nettement et avec vérité tout ce qui a été fait sur ce sujet de ces matrices, comment il en fut disposé, et comment après 71 ans elles furent recouvrées par la France. Ces détails se trouveront dans la Notice sur Paul. Qu'il me suffise de dire ici qu'il est tout-à-fait indifférent que ç'ait été Paul ou Henri son père qui les ait mises en gage : ce qui est incontestable, c'est qu'ils ont pu le faire, et que sans manquer en rien aux lois de l'honneur, ils ont pu disposer d'une manière plus ou moins onéreuse de cette portion de l'héritage paternel. La famille des Estienne a été nombreuse, jamais riche, plus ordinairement pauvre que dans l'aisance, mais sauf cette injustice et tardive accusation, jamais contre aucun d'eux n'a été articulé le moindre reproche d'indélicatesse ou manque de probité. Si en cet

occasion, Robert s'étoit rendu coupable d'une action malhonnête, ce n'eût pas été la seule; d'autres circonstances de sa vie laborieuse et qui fut sans taches, viendroient tourner contre lui les incertitudes que pourroit présenter cette affaire.

Des incertitudes, il ne peut y en avoir. Que l'on excuse cette digression un peu prolongée, mais il s'agit ici de plus que de toute réputation de science, il y va de l'honneur. Pendant plus de soixante ans Robert et sa famille sont restés en possession non contestée de ces types dont l'enlèvement, qui ne put rester ignoré, eût certainement fait éclat et scandale s'il y eût eu larcin. La troupe de catholiques furibonds par laquelle depuis tant d'années Robert étoit poursuivi sans relâche, n'auroit pas manqué de promptement exploiter un tel abus de confiance; ils eussent été ravis de couvrir d'une infamie méritée celui qu'ils n'avoient pu réussir à faire brûler. Henri, protestant déclaré, auroit-il pu reparoître en France, à Paris? Y auroit-il, dès 1554, obtenu privilège royal pour son *Anacréon in-4.*, imprimé pour lui dans cette ville, en société avec Robert, son frère? Auroit-il pu, à diverses reprises, y revenir, y imprimer encore, avoir accès à la Cour, être bien reçu, employé même par le Roi, si son père s'étoit souillé par une honteuse spoliation.

Ce ne fut qu'après bien des années que l'on fabriqua cette accusation dont le premier auteur est le moine bénédictin et docteur de Sorbonne, Gilbert Génébrard, fougueux ligueur, qui, dans la seconde édition de sa *Chronographia sacra*, Paris 1580, in-fol., s'exprime ainsi : « Vatabli nomine nova Bibliorum versio conditur Genevensibus, multis in locis impurior et indoctor, quam nec Vatablus agnovit, nec qui leviter linguis tincti sunt probant. Ejus causa Robertus Stephanus Genevam, sontium receptatricem, profugit, surreptis secum regiis characteribus, adulterinos alios partus viris bonis et doctis suppositurus, vel genuinos ritu loci corrupturus » (p. 445). Il y a là, je ne dirai pas des erreurs, mais autant de faussetés que de mots; et pour la Bible, pour sa destination, pour l'auteur de la version, la cause de la retraite à Genève, l'altération et supposition prétendue d'ouvrages, enfin le vol des caractères, tout y est mensonge. Le jésuite Antoine Possevin enchérit sur Génébrard : « Vatablus..... Robertum Stephanum typographum, jam apostasiam

suam meditantem et accelerantem, ad se accersitum gravissime ob-  
jurgavit, et falsi crimine, quod nisi fuga diluere potuerit... postula-  
vit... quare Lutetiae in stramineo simulachro ustus est \*, quod capi  
non potuerit. » *Antonii* (et non *Joannis*, comme dit Maïttaire)  
*Possevini Apparatus sacer*. Le troisième fut un moine feuillant,  
Pierre de Saint-Romuald, *Éphémérides ou Journal chronologique*,  
n° 5 d'avril. Au témoignage de celui-ci, ce furent des caractères  
d'argent que Robert vola et emporta à Genève.

Cette calomnie monacale traîtreusement fondée sur un fait réel,  
et accueillie par quelques malveillants, fut reçue avec une légèreté  
inconcevable. Nul ne se mit en peine d'apprécier le fait, et d'exami-  
ner si Robert n'avoit pas pu avec toute raison emporter ces ma-  
trices. Aussi l'affaire, mal connue, a-t-elle toujours été prise à  
contresens, et l'imputation est restée.

Robert parti, personne ne se plaint, parce que personne n'avoit  
à se plaindre. Les impressions grecques avec les caractères royaux  
(*Typi Regii*) ne sont point discontinuées à Paris. On ne manqua donc  
ni de ces caractères, ni de leurs matrices, tant pour produire des  
fontes nouvelles que pour fournir les suppléments imprévus que tout  
Imprimeur peut se trouver inopinément en nécessité de requérir!  
Et pendant soixante-onze ans, de 1550 à 1621, tout a marché  
sans embarras ni encombre.

---

\* On sait maintenant à quoi s'en tenir sur ces brûlures en effigie de Robert et de  
Henri, que tant de circonstances prouvent n'avoir jamais eu lieu, pas plus que les  
arrêts ou condamnations qui les auroient ordonnées, bien que la Sorbonne, le prési-  
dent Lyset et adhérents, n'aient pas failli à témoigner combien ils le desiroient.  
Ces faussetés furent répétées ensuite par écho; et c'est par les ligueurs, les  
Sorbonistes, et toujours par des fanatiques que l'accusation a été propagée et enve-  
nimée: mais ce à quoi on n'auroit pas dû s'attendre, c'étoit de la voir renouvelée et  
amplifiée par un administrateur de l'Imprimerie Royale, M. L. de Villebois, qui, vers  
1828, répondant à quelque réclamation des Imprimeurs de Paris, a jugé à propos d'in-  
sinuer qu'on ne pouvoit avoir confiance dans les Imprimeurs particuliers, puisque l'un  
d'eux, auquel des types avoient été confiés, les avoit mis en gage pour un prêt d'ar-  
gent. Il y a, comme on voit, progrès dans l'accusation. Jusque-là jamais à personne,  
pas même aux trois moines, n'étoit venue l'heureuse idée d'imputer à Robert d'avoir  
été cacher son larcin chez un prêteur sur gages.

La conclusion forcée, inévitable, est donc que deux suites de ces matrices avoient été frappées par le graveur Garamond, et que Robert ayant charge, non pas exclusive, mais spéciale, de faire emploi de ces caractères dont il avoit soigné, dirigé, et très probablement payé au moins en partie, la gravure, étoit devenu régulièrement possesseur d'une des deux collections de matrices dont le besoin chez lui devoit être fréquent; et cette légitime possession résultoit de la nature des choses. Si ce prétendu *enlèvement* eût été le moins du monde illicite, ou seulement même d'un caractère tant soit peu équivoque, auroit-il manqué de dénonciateurs, soit par haine, soit même encore par scrupule de conscience! Et cette pièce officielle, ces Lettres de Rémission, découvertes aux Archives seulement depuis 1840, n'achèvent-elles pas de prouver qu'emportant les matrices, Robert ne fit point la faute toujours répréhensible de se faire à lui-même justice, de se payer par ses mains. Ces bienveillantes Lettres Royales qui, dès 1552, accordèrent et pardonnèrent tant, eussent inmanquablement imposé l'expresse et préalable condition de restituer d'abord ces matrices si elles avoient été indûment emportées.

Voilà donc le simple historique d'un fait qu'après plus de trente ans, trois moines, dont un jésuite, ont à l'envi l'un de l'autre méchamment dénaturé et envenimé! Leur malignité ne les a que trop bien servis, car depuis près de trois cents ans elle porte ses fruits odieux; et il peut même être douteux que ces explications si vraies, si évidemment fondées en raison, réussissent à persuader la totalité de mes lecteurs.

Je me suis étendu sur ce sujet, parce que, tout injuste et calomnieuse soit-elle, cette inculpation a été beaucoup trop crue sur parole, et que, parmi les plus bienveillants, la plupart se bornent à dire qu'il est fâcheux qu'un homme si estimable à tant d'égards ait taché sa vie par un vol.

---

Tout ceci étoit écrit lorsqu'en janvier 1842 je crus convenable de demander des renseignements à l'Imprimerie Royale, M. le directeur me répondit avec une obligeante promptitude dont je suis très reconnaissant.

Voici le résumé de sa lettre qui me confirme pleinement dans mon opinion qu'au premier aperçu elle sembleroit ne pas favoriser :

« On ignore l'origine de la seule frappe de ces trois alphabets qui existe à l'imprimerie Royale, au cabinet des poinçons. Elle paroît fort ancienne, et il est probable que c'est celle qui fut rachetée par ordre de Louis XIII.

« Malgré le temps écoulé jusqu'à ce rachat (jusqu'en 1621) il ne paroît pas probable qu'il ait existé une seconde frappe de ces caractères, puisque les poinçons en avoient été déposés par ordre de François I<sup>er</sup> à la Chambre des Comptes, et qu'ils n'en furent retirés que sous Louis XIV, en 1683, pour être remis à Cramoisy, alors directeur de l'Imprimerie Royale.

« Si une seconde frappe eût existé, Louis XIII n'eût sans doute pas fait racheter au prix de 3000 fr. celle qu'avoit emportée Robert. »

Que la seule frappe aujourd'hui existant soit ou ne soit pas celle de Robert, je ne crois pas moins certain qu'à son départ il en devoit rester à Paris une seconde, faite d'origine, avant le dépôt des poinçons, et sans laquelle la plupart des éditions imprimées pendant 71 ans avec ce grec n'auroient pu avoir lieu faute de nouvelles fontes, ou au moins d'inévitables rassortiments dans l'un ou l'autre de ces trois caractères, ainsi que déjà je l'ai expliqué.

Qu'après le départ de Robert, aucun usage n'ait été fait des poinçons déposés depuis 1546, d'accord; et c'est cela même qui donne la certitude de l'existence de matrices antérieurement frappées, dont le manque seroit devenu notoire par les privations et les embarras qui en seroient résultés, et auroit forcé d'abandonner l'usage de ces caractères, ou de faire d'autres matrices, pour lesquelles il auroit fallu aller reprendre les poinçons à la Chambre des Comptes d'où il est officiellement et historiquement prouvé qu'ils ne furent point déplacés.

Que la rentrée de la frappe de Robert, à-peu-près neuve, et bien complète, ait fait ensuite négliger, détruire même l'ancienne frappe, c'est possible; mais on ne sait rien là-dessus, et pas même positivement si la frappe actuelle, quoique déjà fort ancienne, est bien encore celle de Robert. Quant à l'acquisition faite par le gouverne-

ment français, ce fut un acte d'administration aussi sage que bien calculé; on conservoit à la France l'emploi exclusif de ces beaux caractères, et on se procuroit sans aucun embarras de fabrication, et même avec économie, les 2300 à 2400 matrices, dont avec leurs ligatures et leurs abréviations devoient alors se composer les trois alphabets.

Enfin, les poinçons étant demeurés en un dépôt public, s'il n'étoit point resté à Paris de matrices, à quelle fin donc Robert II eût-il été crée Garde-Royal des Types Royaux (*Regiorum Typorum*), dépôt qui alors ne consistoit presque qu'en ces lettres grecques? Auroit-ce été pour une fonte, peut-être déjà désassortie, de trois alphabets?

Un professeur allemand, Jean Thomasius (Thomasen), dans un livre sur le plagiat, *De Plagio literario*, fait un reproche d'une autre sorte: il prétend que Robert, dans un de ses dictionnaires, *Elucidarius carminum*, s'est rendu coupable de plagiat envers l'Italien *Volaterranus*, et l'a pillé sans en rien dire. Maittaire, pages 26 et 239, le défend contre cette imputation, de laquelle je démontre aussi le peu de fondement. Voyez ci-dessus, page 34. On peut ajouter que sans doute Thomasius, qui termine son acte d'accusation par ces mots: « Ignoscerem, si lectorem suum appellans, Volaterrani fecisset apertam mentionem, » n'avoit pas même pris la peine de lire les préfaces de Robert qui, en déclarant s'être servi des travaux de divers grammairiens, n'étoit pas obligé de faire une litanie énonciative de tous ces noms, et qui ailleurs, dans la préface du *Thesaurus latinæ linguæ*, a la modestie de mettre trop peu d'importance à ce qui lui est personnel: « ... Ingenue fateor nihil hic inesse de meo, præter laborem et diligentiam. »

Malgré les persécutions sorboniques dont un des effets inévitables et certainement calculés, étoit de le mettre en défaveur dans l'esprit de bien des gens très sensés et très estimables, le mérite personnel de Robert et la réelle importance de ses travaux, lui acquirent une considération dont il recevoit fréquemment les consolateurs et encourageants témoignages. En rapport d'études scientifiques et de liaisons sociales avec ce qu'il y avoit en France de plus recommandable en savants et en littérateurs, il leur ouvroit sa maison avec une cordiale

facilité qui, sans être la luxueuse magnificence d'un protecteur opulent, ne manquoit pas d'une certaine grandeur; et il faisoit des amis, souvent des commensaux, parmi lesquels il trouva plus d'un utile et empressé coopérateur. De tous ces travailleurs, dont il lui arriva souvent d'avoir jusqu'à dix à-la-fois \*, aucun n'eut jamais à se plaindre de n'avoir pas été convenablement rétribué.

Ce gracieux accueil que l'on recevoit dans sa maison a été célébré par un poète latin de ce temps-là, Joannes Auratus (Jean Dorat, ou Daurat), qui, dans une longue pièce de vers latins, fait l'éloge de Robert, de ses savantes et industrieuses occupations, de sa manière obligeante de recevoir et encourager les savants, et des agréments que procuroit sa maison. Je ne reproduirai pas en entier cette pièce déjà réimprimée par Almeloveen et Maittaire, et que sans doute on trouveroit un peu longue; je me bornerai à en présenter ici quelques citations.

Inter tot hac ætate belle qui typis  
 Cudunt minutulis libros,  
 Primas, Roberte Stephane, tu partes tenes,  
 Reclamitante nemine.  
 Seu quis requirat literæ elegantiam...  
 Seu linearum nobilem symmetriam...  
 Seu quis...  
 ... solertiam  
 Ac diligentiam sagacem postulet  
 In eluendis omnium  
 Nævvis librorum...

Il loue le désintéressement, ou, si l'on veut, le calcul bien entendu qui induisoit Robert à mettre des prix très modiques à ses excellentes éditions, et à se montrer généreux envers ses auteurs.

... Non enim tu arti tuæ  
 Statuis avare et sordide

---

\* Dix correcteurs, et certainement pour très peu de presses! Aujourd'hui il est telle Imprimerie qui n'a peut-être qu'un ou deux correcteurs par chaque dizaine de presses. A la vérité, ces savants et très érudits correcteurs faisoient souvent aussi les fonctions d'éditeurs.

Pretium : leves quod sacculos exhauriat  
 Scholasticorum pauperum :  
 Tuam frequentant qui tabernam plurimi  
 Plenam bonarum mercium  
 Emptos ut illinc quam licet parvo libros  
 Quibus opus ipsis , auferant...  
 Quod dum assequaris , sumptibus non interim  
 Parcis profusioribus ,  
 Plus publicæ rei quam domesticæ gerens  
 Curæ ac sollicitudinis.

Il fait parler Junius Rabirius racontant comment il fut reçu allant présenter à Robert un opuscule élémentaire de grammaire latine. (De octo orationis partium constructione Libellus, cum Commentariis Junii Rabirii. In-8 ; imprimé deux fois en 1534, et sept fois depuis, jusqu'en 1580.)

... Illuc iveram libellus ut  
 Committeretur publico  
 Pueritiæ quem scriptitavi in gratiam  
 Volentis informari  
 Solennibus linguæ latinæ initiis,  
 Et institutis primulis...  
 Miratus urbem , doctiores et viros ,  
 Mox me Roberto contuli,  
 Eum alloquendi cupidus...  
 ... Qui simul vidit procul  
 Ad se ferentem me gradum,  
 Salvare jussum me mora nulla rogat  
 Quis? unde? quaque gratia?  
 Hic ipse oborto obmutuissem cum metu...  
 Blande me manu prendit, ac in angulum  
 Seduxit, ut vacuum metu  
 Id , quod volebam , non puderet me loqui.  
 Ad me redivi tunc ego ,  
 Votumque in ejus auribus cœpi meum  
 Audacius deponere.  
 Quod expetebam ille annuit dempta mora ,  
 Cumulumque gratiæ addidit  
 Quod me volentem posuit , et mox in suis :  
 Non ante sane creditum ;  
 Sperare nec enim venerat in animum mihi,

Fortasse non digno, boni  
 Tantum, verendos ponerer ut inter viros  
 Auctoritate laudeque.  
 Insignis hoc, et plura, liberalitas  
 Tamen mihi dedit viri.  
 Nam censuit me, de suo qui viverem  
 Dignum, suisque in ædibus  
 Qui commorarer. Quale diversorium  
 O Jupiter! quam splendidum  
 Quantumque amœnum? sed potissimum quibus  
 Cordi bonæ sunt literæ...  
 Intaminata quàm Latini puritas  
 Sermonis, et castus decor!  
 Nempe uxor, ancillæ, clientes, liberi  
 ( Non segnis examen domûs )  
 Quo Plautus ore, quo Terentius, solent  
 Quotidiane colloqui...  
 Hæc elocutus Junius Rabirius  
 Sese recepit ad suos,  
 Mirationis me relinquens ebrium  
 Et invidentem jam sibi.

Datum Lemovicibus quarto Nonas Maii. ANNO M. D. XXXVIII.

Parmi les personnes du plus haut rang Robert trouva de bienveillants protecteurs. Marguerite de Navarre l'honora d'une considération toute particulière : plusieurs fois elle alla voir les travaux de son Imprimerie, et Robert, qui défendoit expressément qu'on le vînt interrompre pendant qu'il étoit occupé à la lecture des épreuves, étoit sans doute toujours visible lorsqu'il avoit le bonheur de telles visites. On pourroit croire que Marguerite, qui aimoit à s'entretenir avec lui de littérature, lui auroit donné quelques-unes de ses Nouvelles ou de ses Poésies à imprimer, même en feuilles volantes ; mais comme il ne reste aucunes traces, ni débris, ni mention de ces impressions partielles, on doit conclure qu'il n'en a point été fait.

François I<sup>er</sup> qui reconnoissoit le mérite éminent de celui qu'il nomma son Imprimeur (*Typographus Regius*) le soutint de sa royale et souvent nécessaire protection. En témoignage de la bienveillante estime du monarque, on raconte que dans une des visites que plus d'une fois il prit plaisir à faire à l'Imprimerie de Robert, étant arrivé

lorsque celui-ci étoit occupé à la lecture d'une épreuve, François ne permit pas qu'elle fût interrompue, et voulut attendre l'achèvement de ce travail. On peut mettre ce petit conte au rang des exagérations traditionnelles, et croire que si, arrivant lorsque le chef de l'établissement corrigeoit une épreuve, le Roi défendit qu'on l'interrompît, ce ne fut que pour ne pas perdre l'occasion de voir exécuter de main de maître cette partie si importante des fonctions typographiques. Dans une de ses Lettres (*ad Primerium*) Daniel Heinsius rapporte cet incident, vrai ou faux, de manière à lui ôter toute vraisemblance.... « Et cum ei (*Roberto*) non vacaret, quod eorum quæ tum edebantur emendationibus intentus esset (*Regem*) paulum expectare jussum. » Ainsi Robert, *cum ei non vacaret*, auroit trouvé tout simple que l'Imprimeur fît attendre le Roi (*expectare jussum*). Il n'étoit pas plus capable d'une telle inconvenance que François d'humour à la tolérer.

Almeloveen, et beaucoup plus encore Maittaire, enregistrent et transcrivent tout ce qu'ils peuvent rassembler ayant un rapport même fort éloigné avec l'un ou l'autre des Estienne. Ils citent, après les avoir plus d'une fois mis à contribution, La Croix du Maine, Duverdier, les deux Scaliger, De Thou, les Sainte-Marthe, Théodore de Bèze, J. Beckherr, Teissier, Mallinkrot, Chevillier, La Caille, le P. Colomiez, etc., etc. Je n'en agirai pas tout-à-fait de même ; il m'a semblé que pour les transcriptions de *Testimonia* et de pièces à l'appui, ordinairement si peu lues, il falloit être d'une sobriété presque méticuleuse, s'en tenir à l'indispensable. Voici cependant la citation de J. A. De Thou, trop respectable autorité pour pouvoir être omise. Je la donne plus étendue qu'elle n'est dans Maittaire, et j'y ajoute celle de Scévole de Sainte-Marthe.

« Eodem anno (1559) vivis exemptus est Robertus Stephanus Parisiensis typographus regius, secundum Aldum \* Manutium Romanum, qui Venetiis, et Johannem Frobenium, qui Basileæ eandem artem summa laude exercuerunt, clarissimus : quos ille longo spatio supergressus est, acri judicio, diligentia

---

\* C'est évidemment de Paul Manuce que De Thou veut parler ici : l'illustre historien étoit trop instruit pour faire Alde l'Ancien et Robert Estienne à-peu-près contemporains.

accurata, et artis ipsius elegantia : cui ob id non solum Gallia sed universus Christianus orbis plus debet quam cuiquam fortissimorum belli ducum ob propagatos fineis patria unquam debuit ; majusque ex ejus unius industria, quam ex tot præclare bello et pace gestis, ad Franciscum decus et nunquam interitura gloria redundavit. Sed, migrante ad Deum optimo non solum principe, sed literarum fautore ac parente eximio, indigna bene merito de patria civi tot editis Hebraicis, Græcis et Latinis libris gratia repensa est a theologorum nostrorum collegio, qui hominem reipublicæ invigilantem et quasvis æquas condiciones accipere se paratum demonstrantem, non desierunt lacessere donec ille, vexationum injustarum pertæsus, ex necessitate consilium cepit, et, relicta patria, Genevæ ad extremum se contulit ; ubi tanta prudentia publicam simul et privatam rem curavit, ut, quamvis tot adversitatibus conflictatus et incommoditatibus quæ solum vertentibus necessario perferendæ sunt, tamen in opere assiduus ad ultimum vitæ spiritum laudabile rei literariæ adjvandæ propositum constanter tenuerit, ac tandem, cum LVI annum vitæ ageret, VII Eid. Septemb. fatis concessit, foris gloria dives, et domi liberis, qui Genevæ manerent, relicta opulenta suppellectile. Hanc enim legem ingratiæ patriæ pertæsus, non tam ejus odio, quam justæ, ut putabat, ultionis ratione, in testamento dixit. Itaque Robertus filius, qui eandem artem Lutetiæ summa cum laude pro facultatibus exercuit, ab hereditate paterna omnino exclusus est : quam Henricus tanto patre dignissimus filius crevit, qui typographicam non solum longo tempore itidem postea exercuit ; sed multa ad juvandam rem literariam propria industria contulit, inter alia edito, æmulatione patris, qui linguæ latinæ penum olim condiderat, linguæ græcæ copiosissimo et multorum principum gazis præferendo Thesauro. » Tom. I, pag. 794, ed. Londinensis.

« Inter eos qui de re literaria bene meriti sunt, Roberti Stephani Parisiensis Typographi solertissimi splendidissimique magna cum primis nec ullo ævo peritura laus fuit, vel ex illo amplissimo Latinitatis Thesauro, quem omnibus ejus linguæ studiosis plurimo sumptu, plurimo sudore, plurima diligentia deprompsit. » Gallorum doctrina illustrium Elogia. 4598. In-8.

A leurs nombreuses et quelquefois très longues citations, tous deux, mais surtout Maittaire, ajoutent des pièces de vers dont plusieurs ne concernent que fort indirectement les Estienne, ou quelque'un de leurs ouvrages. Maittaire cite même, page 497, une épigramme du Grec Agathias. De tous ces vers je prends ceux dont l'insertion dans ces Notices me semble presque obligatoire, et il n'entre point du tout dans mes combinaisons de former ici une réunion complète ou quasi-complète des poésies stéphaniennes. Voici des épitaphes grecques et latines de Henri en l'honneur de Robert. Les louanges d'un père chantées par son fils, l'un et l'autre justement

célèbres, ne pouvoient être omises. Dans la Notice sur Henri j'imprimerai aussi les vers qu'il fit pour les funérailles de sa première femme. J'ajoute ici seize vers grecs de Théodore de Bèze, pris de ses *Icones virorum illustrium*, suivis d'un sonnet françois de cet illustre ami de Robert et de son fils.

*Roberto Stephano, viro de literaria rep.  
B. N. ob editos complures hebr. gr. latin-  
osq. libros omnibus artis typographicae  
numeris absolutissimos, quam ita calluit  
ut munia ejus omnia unus obire potuerit :  
cui corpus par oneri tanto fuit, inedicae,  
vigiliae, algoris patientissimum : par etiam  
animus, in exiguo corpore ingens, adeo ut  
operum suorum magnificentia cum Fran-  
cisci Gall. regis hoc nomine primi plane  
regali in eam artem liberalitate certaverit :  
patri suo chariss. Henr. Steph. hæc tumuli  
ornamenta lacrymis piissimis perfusa po-  
suit. Vixit ann. LIX. men. xi.*

C'est l'intitulé d'une grande feuille en placard au sujet de laquelle voyez ci-dessus, page 123. Il est à longues lignes sur toute la largeur de la feuille, et imprimé en rouge. Les Epitaphes suivent, imprimées sur quatre colonnes. Le mot ALIUD qui les sépare est en rouge.

L'intitulé des pièces grecques qui viennent à la suite des latines, est aussi en rouge ainsi que le mot de séparation ΑΛΛΟ.

## ROBERTI STEPHANI

## EPITAPHIUM.

Si posset calamis, si chartæ sensus inesse,  
Sique Typographicis sensus inesse typis,  
Atramentum ullis esset si sensibus auctum,  
Jampridem in lacrymas hæc liquefacta forent.  
In lacrymas liquefacta forent superata dolore  
Concepto ex chari funeribus Stephani.  
Sed bene quod salvi nobis calamique typique

Officio fungī nunc meliore queunt  
 Ut Stephano, per quem tantum sunt nomen adepti,  
 Reddant, tollentes nomen ad astra, vicem.

## ALIUD.

Ars inventa quidem, verū imperfecta manebat,  
 Et rudis, ut multæ ars artis egeret adhuc:  
 Roberti sed in arte rudi solertia fecit,  
 Lambendo fœtus, quod facit ursa suos.  
 Sic decus huic tulit ars, sed et hic decus attulit arti;  
 Jamque uter utri plus debeat ambiguum est.

## ALIUD.

Quò labor assiduus penetret comes additus arti,  
 Roberti ante omnes arsque laborque docent.  
 Nec mirum artifices quòd tot superaverit unus,  
 Quot tulit hæc ætas, et quot avita tulit.  
 Namque labori alios dare brachia victa videmus:  
 At labor huic contrà brachia victa dedit.

## ALIUD.

Hujus in æternum monumenta operosa loquentur,  
 Sparsa per auricomi solis utrumque latus,  
 Egregiæ quantum naturæ ars addita possit,  
 Et cum natura junctus et arte labor.

## ALIUD.

Qui fuerat Pylios canescere dignus in annos,  
 Illius viridis fata senecta subit:  
 Deserit imperfecta illum vita, ille vicissim  
 Imperfecta artis deserit acta suæ.  
 Ne qui alios primis vitæ superavit in annis,  
 Fiat in extremis victor et ipse sui.

## ALIUD.

Ergo Typographicæ princeps celeberrimus artis  
 Occidit, et periit nobilis artis honos.  
 Occidit, heu! lustris bis sex nondum ille peractis,  
 Cumæos dignus qui geminare dies.  
 Occidit? imò equidem vivit, vivetque per orbem,  
 Dum fuerit Musis ullus in orbe locus.  
 Quinque rogo eripuit libros, medioque sepulchro  
 Per libros bustis ille superstes erit.

## ALIUD.

Donec in Hebraicis perarata oracula chartis  
 Sunt mansura, (viris maxima cura piis)  
 Donec erunt Græci scriptores atque Latini,  
 Præco tuæ laudis maximus orbis erit.

## ALIUD.

Regius emerui (me nosce) Typographus esse,  
 Francisco et dignos Rege tenere typos :  
 Munificam Regis dextram, cor Regis amicum,  
 Tutricem emerui Regis habere manum.  
 Regia quinetiam, plusquam quoque regia nobis  
 (Teste vel invidia) mens animusque fuit.  
 \* Sic ego spe magna Regis majora reliqui,  
 Plurima, verum animo cuncta minora meo.

## ALIUD.

Vivere contentus potuissem rure paterno,  
 Carpere et in patriis otia grata bonis :  
 Sed mihi Musarum juveni placuere labores,  
 Vani autem juvenum displicuere joci,  
 Dulcia sprevisset quumque otia nostra juvenus,  
 Hæc eadem sprevit nostra senecta magis.  
 At tu, posteritas, nostro gratare labori,  
 Per quem pingua sunt otia parta tibi.

## HENRICUS STEPHANUS

## LECTORI.

Cui suspecta mei mea sunt præconia patris,  
 Præconesque alios illius esse cupit,  
 Saltem oculos adhibens testes ad facta parentis  
 Non mihi, non alij, credat at ille sibi.

\* Les impressions suivantes donnent ainsi ces deux vers :

Sic Regis spe magna etiam majora reliquit  
 Ars mea, verum animo cuncta minora meo.

ΕΙΣ ΡΩΒΕΡΤΟΝ ΤΟΝ ΣΤΕΦΑΝΟΝ  
ἘΠΙΤΑΦΙΑ,\*

ὑΠὸ τοῦ τῶν αὐτοῦ γιῶν πρεσβυτάτου  
εἰρῆκοῦ τοῦ στεφάνου ἐπιγεγραμμένα.

Ῥωβέρτου δι	ὦ παροδῖτα;
Εἰθάδε	ἰ τῆφος.
Ἀμαχοῦ ἐστ	ῦ, ὦ παροδῖτα
Ὀσσαχι	ἴουσι δόμους.
Τὸν μόχοις ε	δάμαστον ἀνάγκη,
Κῆρ ἢ π	ἴμασσετ ἐμέ.
Ἄλλ' ἀδάμασ	τα ὅσο' ἐμόγησα.
Χάρματα	για πῆς φθοερεῖς.

ΑΛΛΟ.

Πάντ' ἐγὼ ἐν τε πόνοις ἐπέρων βίον ἐν τε μερίμναις,  
Πρὸς Μούσας ἄπονον προξενέων ἀτραπόν·  
Νῦν δ' εὐρον καλῖαπαυμα πόνων, καλῖαπαυμα μελεμνῶν,  
Εὖρον ὅτ' ἀδρανέος καὶ καλῖαπαυμα βίου.  
Ἀλλὰ πόνον τέκνοις κατῶν ταμεία λέλοιπα,  
Ὅφρα πονῶσ' ἐπὶ νῦν ἀντ' ἐμοῦ οἱ ἀπ' ἐμοῦ.

ΑΛΛΟ.

Τυτθὸς ἐγὼ πῶγε σῶμα, μεγὰψυχος δέ νυ ἔσxon  
Καὶ μεγαλοεργὸς ἀνὴρ, οὐ μεγαληγρόος ἦν.  
Σάματος ἡμέτερου καὶ ψυχῆς μάρτυρες ἔστων,  
Τοῦ δέ μὲν, οἱ ἀπ' ἐμοῦ τῆς δέ, καὶ οἱ μετ' ἐμέ.

ΑΛΛΟ.

ὦ Στέφανος Στεφάνου σπεφάνω Στέφαιον σπεφάνωσεν,  
Εἶη καὶ Στεφάνους νῦν Στέφανον σπεφانوῦν.

\* Il convenoit que ces vers grecs en l'honneur de Robert Estienne fussent imprimés avec les beaux caractères grecs dont il fit un si heureux emploi, et l'Imprimerie Royale a bien voulu nous en donner les moyens. C'est le plus petit des trois Alphabets

## Εἰς Ρωβερτον τον Στέφανον.

(Theodori Bezae.)

Τὰς ποτ' Ἰουδαίης τε καὶ Ἑλλάδος, Ἀysonίης τε  
 (Φεῦ, φεῦ) παρ Μοῦσας δεῖν ἀπλανομένας,  
 Λευκίῃ μέσση Στέφανος ξεινίσσατο δῖος,  
 Ὁ Στέφανος, πάντων χαλκογράφον Στέφανον  
 Εἶσθε μοσκαλῶν ἐθελότης πλήθεσιν ἀνδρῶν.  
 Εἶξας, πουλυεπὶ οἷς πολέμησε χρόνον.  
 Ὡχέτο πατρίδα ἴν φεύγων, ἀχάριστοι εἴουσιν,  
 Γαίης τ' ἀλλοδαπῆς γαῖαν ἀμειψαν ἔην.  
 Κακῇ χαλκοβατῇ κούρασι δόμον ἐννέα δέμιμας,  
 Εἰς μακάρων τελείως ὄλβιος ἦκε δόμους.  
 Αὐτᾶρ ἀποπλάμενου πῶμα ξεινοιο λαβοῦδσαι,  
 Πλύνασαι τ' ἰδίους δάκρυσιν Ἀονίδεις,  
 Ἐννέα τ' ἀμφὶ νέκυν ξένον ἤματα κώνευσαι,  
 Τῇ δεκάτῃ χλοερῶ δαίλαν ἐνὶ πεδίῳ,  
 Ὡς ἀμάρραντον αἶσι καὶ πάντα ἐς ἤματα ζῶντα  
 Χαλκογράφων δάλλειν τὸν Στέφανον στέφανον.

*Du même Théodore de Bèze.*

Celui qui d'un saint œil son Eglise environne,  
 Estienne, t'enrichit de tant d'heurs et d'honneurs,  
 Que la gloire tu fus de tous les Imprimeurs,  
 Et de ton noble estat la très belle couronne.

Outre plus, ce grand Dieu de tant de graces t'orne,  
 Qu'à Paris tu logeas les Muses saintes sœurs;  
 De l'hébreu, du latin et du grec les douceurs  
 Au François ignorant ta sainte adresse donne.

Ce nonobstant la France ingrate te chassa;  
 Ton ame sur les cieus à la fin se haussa;  
 Les Muses ont pleuré ton importune absence.

Les biens qu'aux Imprimeurs en ta vie tu fis,  
 Les scandales esquels nos François sont confits,  
 Nous font souventes fois desirer ta présence.

---

---

## FRANÇOIS ESTIENNE,

PREMIER DU NOM.

---

Il y a très peu à dire sur François Estienne I<sup>er</sup> du nom, fils de Henri, et frère de Robert I<sup>er</sup>, dont; à ce que l'on croit, il étoit l'aîné. On ne sait point la date de sa naissance, ni bien positivement s'il fut marié, car un fils du nom de François que lui donne Maittaire, et qui eut une Imprimerie à Genève de 1562 à 1582, est fils de Robert I<sup>er</sup>, et seulement le neveu de celui-ci.

On doit croire que l'éducation de François ne fut pas moins soignée que celle de ses deux frères; et, bien qu'il n'ait pas acquis la célébrité de Henri, ni même la réputation plus secondaire de Charles, les éditions par lui publiées font voir qu'il suivit dignement la même carrière, et qu'une mort trop prompte fut probablement la cause du petit nombre de ses publications. Fut-il en même temps et Libraire et Imprimeur? Je pense que ses rapports de parenté avec Simon de Colines son beau-père, et la facilité qu'il trouva de faire imprimer ses livres *in ejus officina*, l'auront détourné de former pour son compte un établissement typographique; ainsi donc, bien qu'il soit biographiquement et bibliographiquement qualifié Imprimeur et Libraire-juré (*juratus*), on peut tenir pour certain que véritablement il ne fut que Libraire. Si telles qu'elles sont les listes de Maittaire étoient complètes, sur ce seul témoignage cette conclusion seroit forcée, car elles ne donnent à François que onze éditions, la plupart ayant le nom d'un Imprimeur autre que lui. A quoi donc celui-ci auroit-il occupé ses presses? On n'a pas à Paris une Imprimerie à soi, et en exercice, pour n'y imprimer en douze ans que cinq à six minces volumes, et quoique mes listes en portent quarante-sept au lieu des onze de Maittaire, et que plusieurs autres aient

peut-être encore échappé à mes investigations, dans tous ces livres je ne vois rien qui fasse de François un Imprimeur. En 1537, année de ses premières publications, quelques-unes portent *Typis et characteribus Simonis Colinæi*; en 1538 *Privigno imprimebat S. Colinæus*, ou *Fratri Francisco imprimebat Robertus Stephanus*, ce qui continue en 1539 et 1540 : en 1541 et 1543 la formule *Apud Simonem Colinæum et Franciscum Stephanum* semble indiquer une association commerciale : un livre de 1546 porte *en la maison*, mais non *en l'Imprimerie (Typis)* de François Estienne : et enfin, pour l'une des deux éditions de 1547, Simon de Colines étant mort, François se servit, non d'une Imprimerie dont il auroit été propriétaire, mais de celle de François Girault. Il n'a donc jamais été Imprimeur.

Sur quelques-uns de ses livres, et notamment sur le dernier, de 1548, sa demeure est indiquée *Au Clos-Bruneau, auprès de l'École de Droit, In Clauso-Brunello, sub scuto Franciæ*, peut-être dans la maison qu'avoit occupée son père. Quelques volumes ne portent aucune marque typographique, plusieurs ont celle de Simon de Colines par qui ils sont imprimés : le Temps avec sa faux, et les mots *Virtus sola aciem retundit istam*. François a aussi fait usage de la marque habituellement employée par son père, *Scutum Franciæ*, ou plutôt les Armes de l'Université, adoptées aussi par plusieurs autres Libraires. Il eut sa marque personnelle, mais elle ne se voit que sur quelques volumes, et peut-être sur deux seulement : *Vinetum*, 1537, in-8, et *Terentius*, 1538, in-4 : c'est un cep de vigne dans un vase à trois pieds, porté par un piédestal surmonté d'un livre avec les initiales F. S., et cette devise latine et grecque :

Plus olei quam vini. Ἰδιόν ἔλαιον ἢ οἶνον.

Il paroît que François ne fut pas plus que Robert son frère en humeur de se soumettre sans mot dire aux vellétés de vexation qui alors et depuis ont été trop fréquentes envers la Librairie et l'Imprimerie. En 1542 le Parlement fit un réglemant relatif aux visites auxquelles les Libraires devoient être assujettis, surtout à l'occasion des livres favorisant les nouvelles opinions. Peu de mois après, le premier juillet, deux Libraires-jurés, Jacques Nyverd et Jean

André se présentèrent chez François pour y faire visite ; il refusa de là plainte des Libraires-jurés au Parlement qui par arrêt du 30 octobre ordonna à François de représenter, exhiber, et mettre entre les mains desdits demandeurs tous et chacun des livres qui seront par eux demandés, pour être visités suivant ladite ordonnance, et cela, sous peine de prison.

Cet arrêt est ainsi noté \* dans une liste ou inventaire de trente-sept pièces historiques sur l'Imprimerie et la Librairie de Paris, rassemblées par Guillaume Claude Saugrain, Libraire, et acquises après sa mort (1762) par la Chambre syndicale de Paris qui en fit faire un inventaire exact dont j'ai la copie. La première est de Philippe de Valois, 31 Déc. 1340. J'ignore si ces pièces ont été recueillies et conservées après 1789.

Jean André, l'un des plus fougueux ennemis des frères Estienne, étoit ainsi que son confrère Jacques Nyverd au nombre des limiers du président Lyset \*\* qui les employoit à dépister les gens soupçonnés d'hérésie, et à lui dénoncer leurs assemblées et conférences. La Caille, signalant le *zèle* de Jean André pour la religion catholique, raconte qu'en 1546 il fit arrêter un Libraire de Genève nommé Pierre Capot qui de temps en temps venoit à Paris pour y débiter des livres calvinistes, et qui très probablement eut même fin que Pierre Judet, Libraire de Paris. Celui-ci, fort *zélé* aussi, mais pour les protestants, étoit pour leur en rendre compte les assemblées secrètes que tenoient contre eux les catholiques, et fut pour ce mesfait brûlé vif en 1559. Jean André répétoit sans cesse aux Sorbonistes qu'ils eussent à ne pas laisser enfuir ce Robert dont il auroit chrétiennement voulu voir la personne purifiée par les flammes d'un bûcher, non pas sans espoir que dans ce cas il marieroit ses filles avec quelque portion des biens du condamné : « Defunctus Joannes Andreas qui sperabat maritare filias suas de bonis ipsius (Roberti), ut erat zelotissimus

\* Arrêt du Parlement au sujet de la rébellion et désobéissance de François Estienne, Libraire de l'Université, à la visite qu'ont voulu faire chez lui Jacques Nyverd et Jean André, Libraires-jurés de l'Université.

\*\* Ce président Lyset finit par être trop heureux de se faire moine, et fut par grâce nommé abbé de Saint-Victor.

catholicæ fidei, bene etiam clamabat semper quod fugeret; » disent les spirituels auteurs des *Epistolæ obscurorum virorum*, dans *Epistola Magistri Passavantii ad Petrum Lysetum* dont un passage est réimprimé à la fin de ce volume.

Les deux livres les plus remarquables pour leur exécution parmi ceux que François mit en vente sont le *Psalterium Græcum*, et les Heures, aussi en grec, l'un et l'autre volume de 1543, et imprimés en rouge et noir. Ces deux volumes sont rares.

Aucun renseignement, aucune circonstance ne donnent à connaître l'année de la mort de François; son dernier livre est de 1548: il est probable que c'est vers ce temps qu'il aura cessé d'exister.

---

## CHARLES ESTIENNE,

LE SEUL DE CE NOM.

---

Charles Estienne, le plus jeune des trois fils de Henri, fut médecin, Imprimeur habile et savant distingué. Si comme typographe il n'a pas conquis à l'égal de son frère et de son neveu, Robert et Henri, ce renom impérissable qui immortalise cette nombreuse famille, il doit venir après eux partager leur célébrité, et avec d'autant plus de justice qu'étrangère à ses premières études, cette profession dans laquelle il sut obtenir des succès ne devint la sienne que par l'effet des persécutions ecclésiastiques qui mirent Robert en nécessité de chercher un refuge dans une terre étrangère. Ces établissements d'Imprimerie et de Librairie où tant et de si bons livres se fabriquoient et se débitoient depuis longues années, et dont le fugitif ne pouvoit emporter que la moindre partie, risquoient de tomber en non-valeur dans le domicile de la famille, si Charles, devenu le tuteur et par conséquent le protecteur des enfants de Robert restés ou revenus à Paris, n'avoit aussitôt pris la direction de tous les travaux, ce dont heureusement il s'acquitta avec habileté, sans cesser néanmoins d'exercer l'art de guérir. On lit dans La Caille, page 124, qu'au départ de Robert son Imprimerie passa aux mains de Le Jeune (Martinus Juvenis); si le fait est vrai, ce ne peut être, comme déjà je l'ai dit page 324, que pour une partie de l'établissement délaissé, pour ce qui concernoit la langue hébraïque; car les impressions de Charles, même dès les premières en langue grecque, de 1551, sortent évidemment d'une officine toute montée, et on ne peut y méconnoître celle qui jusqu'à cette même année 1551 fonctionnoit au nom et par les soins de Robert. L'Appien grec de 1551, par lui

commencé, et terminé par Charles, suffiroit d'ailleurs à établir cette immédiate continuité de travaux dans les mêmes ateliers.

L'éducation de Charles fut indubitablement la même que celle de ses deux frères, et comme eux il sut en profiter, tout en donnant à la suite de ses études une direction moins subordonnée à la profession paternelle. On ne connoît pas au juste l'année de sa naissance; ce doit être entre 1504 et 1505, et quoique le Jésuite Riccioli (*Catalogus personarum post Christum insigniorum*) remonte trop haut lorsqu'il dit que dès 1510 Charles étoit déjà digne de remarque, on doit croire qu'il avoit très peu d'années de moins que ses frères. Il étoit encore jeune quand il se fit recevoir Docteur en médecine de la Faculté de Paris : vers le même temps il fut choisi par le savant Lazare de Baïf pour être le précepteur de Jean Antoine, son fils, plus connu aujourd'hui par ses poésies que son père par ses ouvrages d'érudition. Plus tard, vers 1540, Charles fut emmené par Lazare dans ses ambassades d'Allemagne et d'Italie, afin qu'il n'y eût point d'interruption dans l'éducation de Jean Antoine, et c'est à ce séjour hors de la France que l'on doit rapporter les liaisons contractées par Charles avec plusieurs savants étrangers, et notamment avec Paul Manuce qui, long-temps après, écrivant à un de ses amis, Antonio Rolando, de Padoue, alors à Paris, après avoir beaucoup parlé d'Adrien Turnèbe qu'il préconise avec une sorte d'enthousiasme, termine ainsi : « Ille est (Turnebus) cui jure omnia tribuuntur, qui jam pervenerit eo quo nobis adspirare non licet. Saluta eum meis verbis, cum veterimo amico meo spectatæ virtutis et industriæ viro, Carolo Stephano. » Ep. 17, Lib. V.

Le poète Baïf, dans des vers adressés à Charles IX, parlant des soins que son père avoit pris de son jeune âge, mentionne ce voyage de Charles Estienne à la suite de Lazare.

Je ne fus pas sitost hors de l'enfance tendre  
 La parole formant, qu'il (Lazare) fust soigneux de prendre  
 Des maîtres le meilleur pour deslors m'enseigner  
 Le grec et le latin sans y rien espargner.  
 Charle Estienne premier, disciple de Lascare,  
 Le docte Bonami, de mode non barbare,  
 M'appriinst à prononcer le langage romain....

En l'an que l'empereur Charle fist son entrée  
 Receu dedaps Paris \*, l'année desastrée  
 Que Budé trespasa, mon pere qui alors  
 Alloit ambassadeur pour vostre ayeul dehors  
 Du Royaume en Almagne, et menoit au voyage  
 Charle Estienne, et Ronsard qui sortoit hors de page;  
 Estienne, medecin, qui bien parlant estoit,  
 Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettoit... »

Charles se destinant à la profession de médecin, et, pour cette raison, se vouant aux études médicales, n'avoit pas négligé les connoissances littéraires et pratiques qui s'y rattachent. L'agriculture sous ses divers rapports, et surtout sous ceux d'érudition classique, fut pour lui l'objet de travaux alors très remarquables, en l'état où étoient les sciences naturelles. Plusieurs traités succincts sur les jardins, les prés, les vignobles, les arbres, etc., furent publiés par lui, d'abord en livrets séparés, dès 1535 et années suivantes. Ces divers opuscules furent ensuite plusieurs fois réimprimés, et presque toujours augmentés ou au moins rectifiés dans chacune de ces éditions nouvelles. Toutes celles qu'en firent les Estienne se trouvent exactement enregistrées dans les nomenclatures qui forment la première partie de cet ouvrage. En 1554 Charles en fit une nouvelle et plus complète révision, et les réunit en un volume in-8, sous le titre collectif de *Prædium Rusticum*. Ces traités divers que l'on peut nommer élémentaires, et qu'effectivement l'auteur déclare composés *in puerorum*, ou *in adolescentulorum gratiam et utilitatem*, eurent pendant bien des années un succès de vogue et en France et au dehors. On y trouve des préceptes pratiques, mais très souvent de l'érudition classique; et c'est en cela qu'ils peuvent être encore lisibles, au moins pour connoître la doctrine et les opinions rurales des anciens écrivains de la Grèce et de Rome. C'est de l'agriculture enseignée dans les villes, à l'usage des habitants des villes, bien plus que les leçons d'un observateur de la Nature; et, comme on l'a dit avec justesse des études médicales de ce temps-là, l'obser-

\* Le 1<sup>er</sup> janvier 1539-40.

vation y est sacrifiée à l'histoire; ce n'est presque que l'écho du passé. Malgré leur imperfection ces écrits ont rendu le très grand service de faire naître l'habitude de ces sortes de catéchismes ruraux, et l'envie d'expérimenter à son tour, en suivant ou abandonnant Columelle et Varron. Leur recueil de 1554 est, comme je l'ai dit plus haut, page 107. l'embryon qui au moyen de ses augmentations et transmutations est devenu le volumineux ouvrage didactique nommé *Maison Rustique*, nom qui subsiste encore, bien que dans les volumes qui s'impriment aujourd'hui sous ce titre, il ne reste à-peu-près rien de ce que trois siècles auparavant y écrivit leur premier auteur. Ainsi qu'on l'a vu, la première publication en françois, intitulée l'Agriculture et Maison Rustique de Charles Estienne, traduction de l'ouvrage latin faite par son auteur, fut imprimée d'abord en 1564\*, et plusieurs fois encore, avant l'édition de 1570, par les soins de Liébault, son gendre, avec beaucoup d'augmentations nouvelles, et encore en 1572. Ces éditions qui ainsi augmentées seroient préférables aux précédentes, de même qu'une autre, de Lunéville, 1577, in-8, encore augmentée par le même Liébault, ne furent cependant que le prélude des changements successifs que subit ce livre promptement devenu populaire. En 1581 et 1591, il en fut imprimé à Venise, en un volume in-4, *Presso Aldo*, une traduction italienne de Hercole Cato. Il y en eut aussi une traduction allemande du médecin Melchior Sebitz, Strasbourg, 1578, 1589, 1592 et 1607, in-folio, une anglaise, *The Country-Farm, by Gervase Markham*, imprimée et réimprimée in-4 et in-folio, avec des augmentations, et enfin une en flamand.

Le recueil latin *De latinis et græcis nominibus arborum, fruticum, avium, etc.*, publié en 1536, et six fois réimprimé par les Estienne jusqu'en 1559, est une compilation diligemment faite,

---

\* Dans une édition de Rouen, 1602, in-4, copie d'une précédente, on lit une longue épître de Liébault au duc d'Uzès, comte de Crussol, datée de Paris, 1582, et un avis du même Liébault au lecteur, dans lequel il dit et répète que cet ouvrage a été publié par lui dix-huit ans auparavant, ce qui établit la date de 1564 pour une première édition.

complétant la partie érudite du *Prædium Rusticum*, et dont se sont emparés tous les bons Lexiques. Maittaire, page 166, fait Charles auteur d'un livre sur les oiseaux de proie (*Conscripsit de accipitrariis avibus librum*), mais ensuite il ne l'a point enregistré dans ses listes. Je ne le trouve ni imprimé séparément, ni introduit dans le *Prædium Rusticum*, et je ne crois pas à son existence.

Charles fut en 1553 l'éditeur du traité de Belon, *De Aquatilibus*, auquel il mit une préface latine. L'édition française, 1555, est aussi de lui.

Il paroît que les premiers de tous ses écrits furent les deux traités abrégés d'Antiquités, *De re Vestiaria*, et *De Vasculis*, faits d'après le volume in-4° de Lazare de Baïf, dans lequel sont traités ces mêmes sujets. Ces extraits furent imprimés en 1535, chez Robert, qui l'année suivante publia l'in-4° de Baïf dont Charles fut l'éditeur. Il s'étoit d'abord mis en relation avec un autre Imprimeur, car sur l'opuscule *De re Vestiaria, apud Robertum Steph.* 1535, on lit *Secunda Editio*, et la première édition de ces deux traités avoit été faite, aussi en 1535, *Apud Ambrosium Girault*. Charles ne tarda point à donner une fraternelle préférence à Robert qui, dès cette année, ainsi que pendant toute la suivante imprima et débita (*Apud Robertum*) les cahiers élémentaires de son frère. L'art vétérinaire entra dans l'ensemble des études de Charles, et le médecin habile n'avoit point non plus négligé l'Anatomie dans laquelle on lui doit d'utiles observations, et même quelques découvertes. Un court traité d'Anatomie, *Caroli Stephani Anatomia*, 1536, in-8, fut le premier fruit de ses études en cette science, et l'avant-coureur du grand ouvrage *De Dissectione partium corporis humani*, in-folio, qui parut chez Simon de Colines, d'abord en latin, en 1545, puis en françois, l'année suivante. Voyez ci-dessus, page 42.

Il ne m'appartient nullement d'apprécier des travaux de ce genre totalement étrangers à toutes mes études, et je ne puis que les indiquer d'après les savants qui les ont mentionnés avec éloges. Charles a, le premier, affirmé qu'il existe un canal au centre de la moelle épinière. La première bonne description de la cloison du scrotum, qu'avoit découverte le médecin vénitien Massa, lui appartient. Il a entrevu le tissu cellulaire qui entoure les vaisseaux dans l'inté-

rieur du foie, et que les anatomistes nomment *capsule de Glisson*, du nom de ce médecin, à qui cependant la première découverte n'en est point due. On écrit aussi qu'il a reconnu que l'œsophage et la trachée-artère ont des orifices différents : des médecins instruits me disent que cette dernière mention est absurde, et que, bien avant lui, c'étoit chose positivement sue et reconnue.

Les petits volumes qui viennent d'être indiqués furent, en 1537, suivis de l'opuscule *De re Navali*, in-8, de même extrait de Baïf. Des traités élémentaires de diverses parties de la grammaire latine parurent successivement dans cette année 1537 et dans les deux ou trois qui suivirent : tous eurent plus d'une édition. De ce qu'à dater de 1537 les publications de Charles n'eurent plus lieu chez Robert et se firent chez François, je ne conclurai pas que ce dut être le résultat de quelque brouillerie ou froideur entre les deux frères : on voit même que ces traités élémentaires qui se débitèrent chez François, furent rédigés surtout pour l'instruction du fils de Robert; *pro Henriculo suo*, écrit Charles dans une épître ou préface de 1545, mentionnée ci-dessus, page 64. Peut-être même fût-ce une combinaison de famille pour procurer une sorte d'établissement commercial à François, qui ne s'engagea pas fort avant dans les affaires, et dont le Catalogue, que l'on peut voir ci-dessus, pages 97 - 101, contient très peu de livres autres que les productions de Charles. En 1549, François ayant cessé de vivre ou au moins d'exercer la librairie, le débit des livres de Charles revint chez Robert, de même que leur impression, jusqu'à ce qu'en 1551, Charles, devenu plus ou moins volontairement Imprimeur à Paris, pour ne pas laisser périr les valeurs typographiques et de librairie que Robert y laissoit, fut nécessairement l'Imprimeur de ses propres ouvrages.

J'ai exposé ici les causes, en elles-mêmes fort peu importantes, de ces mouvements et mutations typographiques, pour bien établir qu'il ne se voit aucunes traces de désaccord et de désunion entre ces trois estimables frères, malgré l'identité de profession, et surtout aussi malgré les reproches de dureté de caractère qu'un latiniste de ce temps-là, fort peu connu, et dont je vais bientôt parler, a voulu faire à Charles.

cette fuite eut pour toute la famille, et très embarrassé aussi sur ce qu'il y avoit de mieux à faire pour les intérêts du fugitif et de ses enfants. Il sut néanmoins prendre bientôt une résolution convenable, et l'ordonnance Royale de 1552 \*, qui, sur sa demande par une requête en bonne forme, rétablit ses neveux dans la possession des biens confisqués sur leur père, suffiroit seule pour faire justice de ces vagues autant que méchantes imputations, et prouve que cette jeune famille eut en lui un bon parent et un diligent tuteur.

Sur tout cela je dirai avec Maittaire : « Totam rem, lector, perpende, et uti visum fuerit, judica. »

En 1553 Charles imprima un *Dictionarium historicum ac poeticum*, volume in-4, et en 1559, un *Dictionarium poeticum*, in-8. Ce dernier, ainsi que le déclare son titre, n'est que l'*Elucidarius carminum* réimprimé *multò quàm antehac emendatior*, par les soins de Charles, et dont Robert Estienne, son frère, avoit fait quatre éditions. L'in-4 de 1553 dérive aussi de l'*Elucidarius*, mais la disposition en est bien plus étendue; Charles en fait véritablement un Dictionnaire historique, fort incomplet sans doute, et avec beaucoup d'inexactitudes, mais ayant le mérite incontestable d'être le premier ouvrage de ce genre. Cette première tentative, ce précurseur de la multitude de Dictionnaires historiques que nous avons maintenant, se réimprima à Genève en 1566, deux ans après la mort de Charles, avec de convenables augmentations desquelles probablement une partie étoit son ouvrage. L'utilité d'un tel livre en fit faire de nombreuses réimpressions successivement augmentées plus que rectifiées; et malgré son insuffisance et ses erreurs, ce Dictionnaire, toujours reconnu comme ayant Charles Estienne pour auteur primitif, fut pendant plus d'un siècle d'un usage général, jusqu'à ce que les travaux remarquables de Bayle, ceux de Prosper Marchand, de Moréri, etc., et enfin nos Biographies plus récentes, l'aient tout-à-fait mis hors de service.

Voir ci-dessus, pag. 102-113, l'exacte nomenclature des éditions de Charles, et de ses propres ouvrages.

---

\* Cette pièce importante est imprimée en ce volume, dans la Vie de Robert. Voyez ci-dessus, pag. 319-323.

Charles mourut en 1564. Quelles furent les circonstances de sa mort? Les uns disent que, poursuivi pour ses opinions religieuses, il fut emprisonné et termina ses jours dans un cachot. Selon d'autres, le désordre s'étant mis dans ses affaires commerciales, il fut emprisonné au Châtelet pour dettes et y mourut après une détention de près de trois ans. Que dès 1561 il soit resté dans une inaction volontaire ou forcée, c'est ce qui est hors de doute, puisque, après 1560, toutes ses publications se réduisent à deux volumes datés de 1561, dont l'in-folio est peut-être de 1560, et point de son Imprimerie. Si donc son emprisonnement a eu lieu, il se peut bien que l'une et l'autre cause, prêtres persécuteurs et créanciers mécontents, aient amené son désastre, qui aura été accéléré par le non-succès du *Thesaurus Ciceronianus* sur lequel il avoit beaucoup compté. Mais à ces inductions il faudroit des preuves, et sur les particularités qui le touchent de si près, je vois disette de renseignements chez Almeloveen, La Caille, Maittaire et tous autres. Henri lui-même, dans ses nombreux écrits, garde sur ces malheurs de famille un discret et respectueux silence.

Charles n'eut d'enfant qu'une fille, Nicole, née à Paris vers 1545. Elle fut recherchée en mariage par Jacques Grevin, de qui on a plusieurs ouvrages estimés, qui, dès 1560, imprima à Paris, chez Robert, diverses poésies, et entre autres une réunion de vers amoureux, sous le titre de l'Olimpe. Il paroît que ce fut dès ce temps-là que le mariage fut rompu, car un volume in-8 de 1562, contenant quatre pièces de théâtre du même Grevin, la seconde partie de l'Olimpe, avec d'autres poésies, n'est plus imprimé chez Robert, mais chez Sertenas et Barbé. Il s'y trouve cependant une longue ode à la Louange de Robert Estienne et un sonnet sur l'Olive (typographique). Grevin fut-il refusé ou fit-il retraite? je l'ignore, mais il ne tarda point à faire un nouveau choix; et il étoit marié lorsque Marguerite de France, duchesse de Savoie, reconnoissant son mérite, l'emmena à Turin où il la servit non-seulement comme médecin, mais comme un conseiller qui lui fut plus d'une fois utile. Il y mourut en 1570, âgé de moins de trente ans, et fut regretté par la duchesse qui, tant qu'elle vécut, protégea et conserva auprès d'elle la femme de Grevin et leur fille, qu'elle avoit tenue sur les fonts baptismaux.

On ne sait pas précisément quand Nicole fut mariée au médecin Jean Liébault, mais il est probable que ce fut avant qu'en 1561 le mauvais état des affaires de Charles fût devenu notoire; et ce fut sans doute à la suite du décès de son malheureux beau-père que Liébault, payant ce tribut à sa mémoire, publia dès 1564 avec des augmentations, la traduction françoise que Charles avoit faite de son *Prædium rusticum*.

Grevin étoit venu à Paris en 1567, car, en cette année, il y imprima chez Robert un ouvrage à la louange des Médecins (*Proesme en vers*) dont il est auteur, bien que son nom ne soit pas sur le titre. Voyez ci-dessus, page 169.

Ainsi que sa tante, femme de Robert, Nicole fut très instruite. Elle cultiva la littérature, écrivit en prose, fit des vers, dont une Réponse aux Stances de Phil. Desportes sur le Mariage et aussi Le Mépris d'Amour. De ses divers ouvrages, le seul qui ait été imprimé est un in-8, intitulé « Les Miseres de la femme mariée, où se peuvent voir les peines et les tourmens qu'elle reçoit durant sa vie; mis en forme de stances par Madame Liébault. » Paris, Pierre Mesnier, sans date. C'est une pièce de peu de pages.

Le titre de cet ouvrage suffiroit pour faire présumer que le mariage ne fut pas pour elle une cause de bonheur. Son mari ne paroît pas non plus avoir eu une fort heureuse existence. Le désastre de leur père les laissa probablement sans fortune; et enfin, en 1596, Liébault, dans un état voisin de l'indigence, mourut presque subitement comme il venoit de s'asseoir dans une des rues de Paris, sur un banc de pierre. Nicole vivoit encore en 1584; j'ignore l'année de sa mort.

Sans avoir beaucoup recherché la faveur des grands, Charles eut quelques bienveillants Mécènes. Il fut protégé par le cardinal Charles de Lorraine, dont il est à croire que les bonnes dispositions ne se bornèrent pas à quelques stériles témoignages d'estime, car sur un des livres de Charles, *Latinæ Linguae Collatio cum Græca*, 1554, in-8, la dédicace au cardinal est datée *Ex tua Typographia*; sur un autre on lit *Ex nostra...*, ce qui est une sorte d'aveu ou remerciement des largesses du cardinal. Le *Seminarium* est dédié au président Jacques de Mesmes; le *Prædium Rusticum* et le traité *De*

*Nutriments*, à Guillaume Bailly, président à la Chambre des Comptes. Le petit volume *De Regulis Juris civilis* eut pour Mécène le cardinal Bertrand, chancelier.

Un des correcteurs de l'Imprimerie de Charles fut Aymar Rançonnet, depuis conseiller au Parlement de Dijon, et ensuite au Parlement de Paris. A cette occasion Maittaire donne une liste de personnages qui, d'abord correcteurs typographiques, arrivèrent à une grande réputation ou au moins à un haut rang. Tous ces noms étant connus, je ne reproduis pas ici cette nomenclature, que l'on peut voir dans Maittaire, pag. 168.

---

---

## HENRI ESTIENNE.

SECOND DU NOM.

Si la famille des Estienne, dont les Notables ont donné une histoire succincte, elle laisseroit à son droit comptée parmi les plus illustres ; mais celui qui dans l'ordre second du nom, fut un homme ordinaire, ses travaux furent

si nombreux, et ils ont rendu de si éminents services à l'étude de l'ancienne littérature, qu'à lui seul il efface tous les membres de cette recommandable famille. Une des principales gloires de Robert est certainement d'avoir été le père de Henri, d'avoir si habilement dirigé son éducation, et de l'avoir, par le plus noble exemple, préparé à une habitude de vie si constamment laborieuse.

Henri eut ses défauts ; son *caractère* a pu mériter quelques reproches. Je ne dis pas ceci dans le sens anglois \*, ce qui supposeroit que ces reproches porteroient sur l'honneur, sur le plus ou moins de considération qu'il pourroit mériter, mais dans la vraie signification du mot *indoles* : oui, il fut parfois brusque et rude, son inquiète activité ne fut pas toujours réglée d'une manière convenable à ses intérêts personnels et de famille ; mais ce n'est pas sous ces rapports que nous avons à l'envisager : examinons comment sa vie a été utile à son pays, aux amis des bonnes et sérieuses études, à cette portion de l'espèce humaine qui trouve plaisir et profit intellectuel dans la

---

\* Notre mot *caractère* est aussi un de ceux que la langue angloise a adoptés, mais pour l'employer dans un sens tout différent de celui que les François lui ont conservé, d'après son origine latine et grecque. Voyez ci-dessus la note de la page 297.

lecture des bons livres, c'est le devoir qui m'est imposé dans cette Notice ; mais je n'oublierai pas ce qui m'est prescrit par toutes sortes de convenances, le soin d'être bref et de ne pas me laisser entraîner par une enthousiaste partialité, qui de ceci ne feroit qu'un éloge au lieu d'une Notice historique.

Je me garderai aussi de m'égarer dans certains détails qui, pour être très exacts, hors de toute critique, quant à leur réalité positive, pourroient bien n'en être pas plus goûtés par la plupart de ceux à qui il arrivera de parcourir cet écrit.

Dans la première partie, j'ai dit quels livres cette vie si occupée produisit, et en cela j'ai fait connoître ce qui doit le plus intéresser la presque totalité des lecteurs. On veut savoir dans le plus grand détail tout ce qui est relatif à un homme dont les actions ont été grandes, immenses, non-seulement par leurs effets, mais par elles-mêmes. Les guerriers surtout intéressent dans les moindres particularités de leur bruyante et si souvent désastreuse existence. Il n'y a pas de dénigrement démocratique qui puisse se soustraire à la fascination produite par la vie aventureuse, la périlleuse carrière du fondateur d'un empire, d'un destructeur des libertés publiques. On peut le haïr, mais on veut connoître tous ses faits et gestes, on veut lire son histoire : aussi ces biographies ont-elles presque toujours été populaires. La vie d'un philosophe, d'un grand artiste, trouve encore des lecteurs nombreux parmi ceux pour qui les méditations philosophiques ont quelques charmes, ou que la vue des chefs-d'œuvre de l'art anime d'un saint enthousiasme. Mais la profession modeste d'un Imprimeur peut-elle donner lieu à une biographie d'un puissant intérêt, lorsque sa vie n'offre de points saillants que les productions de ses presses, et quelquefois de sa plume. Connoître ces résultats, avoir une liste exacte et convenablement annotée de toutes les obligations contractées par la société envers cet homme estimable, est bien suffisant pour la presque totalité de ses plus sincères admirateurs. Il en est cependant quelques-uns à qui cet inventaire des travaux d'un savant Imprimeur peut ne paroître qu'un incomplet hommage rendu à sa mémoire : c'est pour ce petit nombre que j'ai rédigé ces Notices, et surtout celle de Henri II, que plus d'un savant se plaît encore à nommer le grand Henri.

Nous avons vu, pendant le cours d'un demi-siècle, l'Imprimerie des Estienne acquérir à Paris, par l'habileté et le savoir de ses chefs, une importance et une réputation qui l'élevoit presque à l'égal des plus renommées Typographies de l'Italie. Cette honorable famille va maintenant être séparée, non par aucune cause d'un affligeant désaccord, mais poussée à bout par l'inquiétude tracassière de gens tenant à crime la plus inoffensive manifestation de cette velléité d'examen qui commençoit à se propager dans les meilleures têtes. Après ce démembrement, nous la verrons à Paris vivre sur sa réputation acquise, et même, pendant d'assez nombreuses années, la dignement soutenir. Reformée à Genève, aux mains du plus habile et aussi du plus célèbre de tous ses membres, elle va jeter un éclat que n'auront pu faire pâlir ni les travaux ultérieurs d'innombrables savants, ni les plus remarquables perfectionnements des opérations typographiques; et ce renom, si solidement établi, ne sera point dû au prestige d'un plus grand luxe d'exécution, car les éditions stéphaniennes de Genève, les mieux combinées et restées en plus haute estime, ont, typographiquement parlant, quelque chose d'inférieur à celles que donnèrent, à Paris, les Robert et Charles Estienne, et même à quelques-unes des Vascosan, des Turnèbe et des Morel. Dans ces éditions parisiennes, il y a quelquefois supériorité dans l'agencement, et presque toujours dans la qualité du papier; mais rien, en tout ce siècle, ne peut être mis en comparaison avec l'éminente doctrine, la perspicacité et l'activité incessante de celui qui a su attirer sur son Imprimerie genevoise un éclat dont le reflet n'a pu s'étendre sur les Imprimeries contemporaines du même pays. Le Parisien Henri étoit là : après lui Paul, son fils, qui resta cependant bien loin en arrière; mais ce ne sont ni les Crespin, ni les Chouet\*, ni les Stoer ou les Vignon, etc., qui pourroient mettre aucun de leurs plus estimables volumes en parallèle avec ceux de l'officine de l'un ou l'autre des Estienne.

---

\* L'opulence, ou même seulement l'aisance médiocre que tant de doctes et pénibles labours ne procurèrent que foiblement, et par intervalles trop rares, aux Manuce et à la nombreuse famille des Estienne, il paroît que des combinaisons plus mercantiles, et bien plus aisément réalisables mirent les autres Imprimeurs genevois, et notamment

Henri Estienne, second du nom, fils de Robert premier, et petit-fils de Henri, naquit à Paris en 1528, la même année où, par la publication de sa belle Bible latine in-folio, Robert préludoit à ses succès futurs. D'après les Lettres de rémission nouvellement retrouvées, quelques personnes ont cru devoir ramener la naissance de Henri à l'année 1532 au lieu de 1528, ce qui le rajeuniroit de quatre ans. Je crois avoir dans la Notice sur Robert, et à l'occasion de ces Lettres Royales (page 318), évidemment démontré combien peu il falloit s'en rapporter à cette indication d'âge donnée sur la foi d'une supplique pour le succès de laquelle il importoit beaucoup que Henri pût n'être considéré que comme un adolescent. Pour ne laisser aucune espèce de doute sur la question d'âge, faisons actuellement voir l'absolue impossibilité d'ôter ces quatre années au jeune Henri.

En 1545 Charles adresse à Henri, son neveu (*Henriculo suo*), une longue lettre que l'on voit comme préface en tête du petit volume *De re Hortensi*, et qui n'est certainement pas ce que l'on écriroit à un enfant de douze à treize ans, même avancé dans ses premières études. Charles avoit trop de tact pour mettre à l'adresse d'un si jeune écolier l'espèce de compte qu'il rend à ses lecteurs du but de son livre, et de la manière dont il a cru devoir en continuer le travail, la rédaction : mais passons, et donnons des preuves plus positives. Ces petites lettres grecques que Henri dessina vers 1540, et au plus tard en 1541, pour le travail du graveur Garamond, et

---

ceux du nom de Chouet, en position de l'acquérir et de la conserver. Ce ne fut certes pas à l'élégance de leurs éditions qu'ils durent la prospérité de leurs établissements typographiques. Toutes, ou presque toutes sont faites avec une parcimonie évidemment calculée, sur un papier qui semble avoir été choisi à plaisir parmi ce qui se peut trouver de plus commun. Leurs impressions attestent une volonté systématique de basse fabrication, ce dont au reste ces Imprimeurs paroissent s'être fort bien trouvés. Y a-t-il rien de plus déplaisant que leur Cicéron in-4 en un volume, et bien d'autres livres encore, dont la multiplicité prouve cependant que les acheteurs ne leur manquèrent pas. Manufacturiers à bas prix, ils écoulerent leurs produits plus vite et plus lucrativement qu'aucun de ces Typographes doctes et vraiment artistes dont la vie entière fut dévouée à la recherche de cette perfection que dans un grand nombre de leurs admirables volumes ils ont su approcher de si près.

qu'on ne dédaigna pas d'employer avec celles d'Ange Vergèce, ne pouvoient être l'ouvrage d'un enfant de huit à neuf ans ; et à ceux qui révoqueroient en doute les rapports de maître à disciple que l'on croit avoir existé entre l'habile Crétois et le jeune Henri, je dirai que recevant, il y a peu de-temps, le calque d'une lettre latine de Henri qui me fut envoyée trop tard pour ma première édition, et dont je présente ici le très exact fac-simile, je fus frappé du rapport de formes existant entre cette écriture, quoique courue et d'une forte proportion, avec le caractère bien plus petit d'un très beau manuscrit en lettres italiques, *Divi Pauli Epistolæ*, indubitablement de la main de Vergèce, élégant volume in-12 que j'ai possédé pendant trente ans, et que je regrette de n'avoir plus sous la main pour rendre ma confrontation d'autant plus décisive. Cette ressemblance qui me reste tout-à-fait dans la mémoire, et dont pourra s'assurer l'heureux possesseur actuel du petit volume manuscrit, achève de me persuader que Henri reçut les leçons du célèbre calligraphe Ange Vergèce, ou au moins s'appliqua de lui-même à prendre cette admirable écriture pour modèle. Quelques mots grecs calqués à Orléans sur le Cicéron in-folio de 1551-55, rempli de notes de la main de Henri, ressemblent aussi beaucoup aux lettres que l'on présume avoir été gravées d'après ses dessins.

Dès 1546 son père l'associa à son travail sur Denys d'Halicarnasse, disons même 1545, car il fallut le temps d'imprimer ce double volume in-folio qui parut au milieu de 1546.

En 1547 Henri commence un long voyage, presque toujours à cheval, et seul ; il y emploie près de trois années, visite Naples et autres villes lointaines, y est partout accueilli comme un jeune savant qui déjà mérite d'être distingué ; il visite les grandes bibliothèques, y fait des collations de manuscrits anciens, de précieuses récoltes de variantes. Tout cela de dix-neuf à vingt-et-un ans, et ne se seroit pas fait de quinze à dix-huit, même par Henri Estienne : c'est plus qu'in vraisemblable, c'est impossible.

Si l'on veut lire avec quelque attention l'exposé succinct qui dans le cours de cette narration va être fait de ses premiers travaux littéraires, de ses voyages de jeune érudit, desquels le premier ne fut pas long-temps le seul, on verra qu'il faut ne pas admettre ce système

x hac Pa-  
ses &  
ficiscerer:  
i scripse-  
um nihil  
ellum ej  
no potuit  
suadent  
promisj  
quid ru-  
Sambucj  
eturis  
Mar. Vale.  
Lij Marlij  
Stenk  
ph.



Vertical line of text or markings on the left side of the page.

de rajeunissement fondé sur une seule preuve dont l'insuffisance saute aux yeux.

La tendresse paternelle de Robert fut promptement éclairée sur les espérances que, dès son plus jeune âge, Henri faisoit naître ; et il ne négligea rien pour l'éducation de celui en qui il voyoit l'héritier de sa réputation, le continuateur de ses nobles travaux.

Un de ses soins fut de l'habituer à ne point gaspiller son temps. Avant de l'occuper sérieusement du latin, il l'initia à la connoissance de la langue grecque ; et je dois mettre ici à contribution un passage d'une préface grecque de Henri (*Poet. gr.* 1566, in-fol.) dans lequel il fait sur ses premières études un récit que l'on remplaceroit difficilement. Dès sa plus tendre enfance il prit plaisir à la lecture des poètes grecs \*. Voici la première occasion où se manifesta cette prédilection si prononcée : Son père l'avoit mis sous un maître qui expliquoit à ses autres élèves la Médée d'Euripide, et se plaisoit beaucoup à leur en faire réciter les différents rôles. Toutes les fois que le jeune enfant étoit témoin de ces sortes de représentations, ses oreilles étoient tellement charmées de la mélodie de cette poésie grecque dont il n'entendoit rien que le son, qu'elle lui étoit le jour et la nuit présente, et que sans cesse il rêvoit aux moyens de participer lui-même à ces répétitions dont il étoit souvent spectateur. Ce qui le désoloit étoit de ne pouvoir, sans la connoissance de la langue grecque, arriver à ce qu'il désiroit si ardemment. Un autre obstacle le venoit encore arrêter. Pour expliquer le grec, on employoit le latin, et il n'en savoit pas. Ce n'est pas qu'il en voulût convenir : au contraire, il soutenoit vivement qu'il n'ignoroit pas le latin, que, par les conversations habituelles des domestiques en cette langue, il s'étoit insensiblement fait à entendre presque tout ce qui se disoit, ainsi que s'y étoit aussi habituée sa mère ; qu'il en savoit bien assez, et s'émerveilloit de ce

\* Dans la Préface, *Epistola ad lectorem*, du *Thesaurus Græcæ linguæ*, pag. 1, il revient sur son amour prématuré pour cette langue : « In situs mihi a teneris prope modum unguiculis ejus amor.... » Et quelques lignes plus loin : « Linguae Græcæ cupido jam tum me incessit quum vix de nomine mihi nota esset, neque ipsas elementorum ejus notas a latinis possem discernere.... Fecit hic non solum inusitatus sed præposterus etiam et præcox amor ut Græca linguâ discenda mihi ante latinam esset. »

qu'on vouloit l'asservir à l'ennuyeux apprentissage des déclinaisons et des conjugaisons. Il protestoit de son assiduité à suivre les leçons grecques, mais en laissant de côté celles du latin. Le père se rendit d'autant plus facilement aux instances de son fils, que lui-même croyoit avec Quintilien \* que l'étude de la langue grecque devoit précéder celle de la langue latine. L'enfant dévore avec avidité l'ennui des déclinaisons et conjugaisons grecques, et aussitôt après, prenant la Médée en son texte original, il écoute attentivement l'interprétation que lui en fait le maître, non pas en latin, selon la coutume routinière, mais en langue française. Henri ajoute qu'en l'année 1566, où il raconte ceci, il a encore ce même volume grec de ses premières études, par lui conservé comme un précieux trésor. Enfin il vient à bout de remplir un rôle dans cette pièce, et d'y représenter tant de fois tantôt Créon ou Jason, tantôt Médée elle-même, qu'il avoit fini par savoir la pièce entière tout aussi bien que l'Oraison Dominicale.

Cette préférence si marquée pour le grec ne lui fit cependant pas négliger la langue latine, alors si usuelle entre les savants, et complètement indispensable de toute éducation littéraire. \*\*

Vers l'âge de quinze ans, Henri eut le bonheur de recevoir les leçons de Pierre Danès, qui, de tous les savants de son temps, si l'on en excepte Guillaume Budé, fut celui qui sut plus parfaitement le grec. Précepteur de Henri II fils du roi François I<sup>er</sup>, Danès ne voulut pas que le jeune Henri, le fils de son ami intime, fût instruit par un autre que par lui; et, malgré de très pressantes instances, refusa de se charger de toute autre éducation. « Trop souvent, disoit-il, mon jeune élève vient inutilement; mes fonctions auprès du Dauphin, les devoirs de l'épiscopat, m'empêchent de lui donner leçon: il se retire et revient sans murmurer. Si vos fils venoient, je ne pour-

\* Quintil. Institut. Orat. L. I, c. 2. C'étoit aussi l'avis de Rabelais, juge très compétent en telle matière. « J'entendz et veulx que tu apprennes les langues parfaitement. Premièrement, la Grecque, comme le veult Quintilian; secondement la Latine, et puis l'Hébraïque, &c. » Pantagruel, L. II, c. 16.

\*\* Et encore aujourd'hui, quoi qu'en puissent dire de nombreux novateurs dont beaucoup, peut-être, déprécieront bien moins cette fondamentale étude des langues si elle avoit été une partie plus sérieuse, ou plus efficace de leur éducation.

rois avec eux en faire de même. \* Si on répliquoit que l'on s'en rapportoit entièrement à lui, que l'on trouveroit bien tout ce qu'il feroit, à ces derniers il ne répondoit autre chose que « J'aime et j'ai toujours aimé le père de Henri d'une tendresse vraiment fraternelle ; et comme l'affection que j'ai pour le père est toute particulière, je veux aussi que les avantages de l'instruction que *maintenant* \* je puis donner demeurent particuliers à sa famille.

Environ deux ans après, en 1545, ainsi que le fait connoître la lettre de Charles, son oncle, dont il vient d'être fait mention, Henri suivit un autre professeur, aussi très habile, Jacobus Tusanus (Jacques Toussain), lecteur royal pour le grec dans le Collège royal alors nommé Des Trois Langues (*Trilingue*) ; enfin, il reçut pendant quelques mois les leçons du célèbre Adrien Turnèbe, devenu professeur de grec (ou, si l'on veut, lecteur) au Collège royal, après le décès de J. Toussain, en 1547.

Pendant ces années, l'éducation de Henri se complétoit dans la maison paternelle. L'habile Ange Vergèce le forma à écrire la lettre grecque, et sans doute aussi la lettre latine qu'il parvint à tracer dans l'une et l'autre langue avec une élégance digne de ce célèbre maître, soit qu'il ait reçu ses leçons personnelles, ce qui n'est pas bien prouvé, soit que, comme je l'ai déjà dit, il se soit de lui-même appliqué à prendre cette belle écriture pour modèle. Sa mémoire, soigneusement cultivée, avoit acquis assez de sûreté pour que, encore presque enfant, il ait pu retenir et réciter par cœur tout le premier livre des Epîtres d'Horace qu'il aima par-dessus tous les autres poètes latins, et que pendant toute sa vie, il cita le plus volontiers. Les

---

\* On a trouvé que j'avois trop généralisé cette exception en faveur de Henri, et que, outre son jeune ami et le royal élève, Pierre Danès en avoit eu plusieurs autres qui devinrent des personnages illustres dans les Lettres, Jacques Amyot, le poète Jean Dorat, le président J. Brisson et plusieurs autres : l'observation est juste, et j'ai donné à entendre plus que je ne voulois dire ; ce qui n'auroit pas eu lieu si je n'avois pas oublié d'exprimer les deux mots *tunc temporis* (*maintenant*) qui se lisent dans la préface du Macrobe de 1585, où Henri fait connoître à Jacques Danès, parent de Pierre, cette marque de la véritable et toute particulière amitié du célèbre instituteur.

leçons successives de ses trois savants professeurs de grec lui rendirent cette langue aussi familière que sa langue maternelle.

Avide de savoir, et, comme il le dit lui-même, véritable φιλομαθής, il étudia les mathématiques ; et après s'être occupé d'arithmétique et de géométrie, il voulut aborder la Généthliaque (l'astrologie judiciaire), cette science si séduisante si elle n'étoit pas une chimère, et dont l'étude n'étoit pas sans danger. Contre son attente, et à l'insu de son père, il trouva un compagnon d'études, désireux comme lui de pénétrer dans les secrets de l'astrologie. Ils vont ensemble trouver un maître en cette science (si de telles absurdités peuvent constituer une science). Cet homme requiert pour chaque mois de leçons un prix très élevé ; nos jeunes gens y acquiescent. Henri demande ensuite à son père la faculté de prendre un maître d'arithmétique et de géométrie bien plus habile, mais chez lequel il faudroit aller prendre les leçons ; et comme l'élévation du prix pourroit lui paroître suspecte, on ne lui en avoue qu'une partie, l'indulgente mère paie en secret le surplus ; mais, suivant le proverbe grec, au lieu d'un trésor ils trouvèrent des charbons. Après leur avoir long-temps fatigué, torturé la tête par les extractions des racines et les règles algébriques qu'il leur répétoit sans cesse être les indispensables préliminaires de la généthliologie, il leur fit aborder les éléments de cette mystérieuse science, dont les jeunes élèves ne tardèrent pas à reconnoître la complète inanité. Aussi, après beaucoup de temps et de travail perdus, ils dirent adieu à la généthliologie et au généthliologue. Ce récit est pris des *Noctes Parisinæ*, pag. 150, imprimées à la suite de l'Aulu-Gelle de 1585.

Il n'avoit que ses dix-sept ans lorsqu'en 1545 son père le jugea en état de faire ses premières armes d'éditeur critique, et s'en fit aider pour la collation sur manuscrit du texte grec de Denys d'Halicarnasse, dont Robert donna, en 1546, la première édition. Ce difficile labeur, capable de rebuter plus d'un jeune étudiant, fut pour Henri une heureuse initiation aux travaux immenses auxquels si promptement, et pour sa vie entière, il alloit se livrer avec tant d'ardeur.

Arrivé à dix-neuf ans, à l'âge où son père, travaillant chez Simon de Colines, avoit donné des marques de cette haute capacité qui devoit amener de si brillants résultats, Henri, qui n'avoit rien tant

à cœur que de suivre dignement les glorieuses traces de son père, *ut paternam in paterna gloria diligentiam æmuleretur*, quoique d'une constitution peu robuste, et point encore assez affermie par les années, n'hésita point à se livrer aux fatigues, aux hasards d'un long voyage, et à s'en aller parcourant diverses contrées étrangères, pour ajouter leurs richesses littéraires à celles qu'il trouvoit dans sa patrie; enfin, pour aller fureter en chasseur (*ut exerceret artem venatoriam*) dans les Bibliothèques, chercher de tous côtés de bons manuscrits des auteurs anciens, et surtout aussi trouver des occasions de s'instruire en conversant avec les hommes les plus distingués par leur savoir.

Ainsi donc, en 1547, dans la même année où la mort de François I<sup>er</sup> privoit Robert Estienne d'un puissant et si nécessaire protecteur, et le laissoit sans appui à la merci de gens dont la fièvre haineuse étoit sans intermittence, Henri, affligé de cette sombre perspective, fatigué sans doute de la continuité des tracasseries sorboniques, chercha à se consoler, ou au moins à se distraire par la variété de ses études, et commença sa vie voyageuse\*. Trois ans furent employés à visiter les principales villes de l'Italie et leurs savants les plus renommés. Rome, Naples et surtout Florence, le retinrent longtemps et à plusieurs reprises. En plus d'un lieu il fit quelque heureuse découverte; à Florence il copia dans un manuscrit de la Bibliothèque des Médicis, des vers grecs inédits, *græca Homericorum Heroidum Epitaphia*, qu'Ausone a traduits en partie, mais sans indiquer ses sources. Henri les traduisit peu après en vers latins, et

---

\* Figurez-vous donc notre jeune voyageur, non pas rapidement emporté dans quelque bonne voiture de poste, ou reposant sur les sièges généralement assez commodes de nos voitures publiques actuelles, mais faisant route seul, perché sur un animal qui sans doute n'étoit pas des meilleurs, cheminant dans des pays à lui inconnus, trompant son ennui et sa fatigue par la composition de vers tantôt grecs, tantôt latins, soutenu par l'espoir de quelque trouvaille scientifique, et ne songeant qu'au bonheur de revoir nanti de quelque estimable débris de l'antique littérature; non, ce n'est pas à quinze ans que l'on peut être physiquement et intellectuellement mûr pour un tel déploiement de hautes facultés. Ne volons donc pas à Henri quatre années qui lui appartiennent si bien.

imprima le tout dans son *Florilegium Epigr. gr.* 1566, et dans *Homeri et Hesiodi Certamen*, 1573, in-8. A Venise et à Naples, il examina et compulsa presque en entier une quinzaine de manuscrits anciens d'Euripide, dont malheureusement la plupart ne contenoient que les six premières tragédies.

A Rome il fut très gracieusement accueilli, et surtout par le Cardinal Sirlet qui lui communiqua un manuscrit d'Athenagoras, *De Resurrectione mortuorum*, et lui donna des corrections sur Xénophon, dont il fit un heureux emploi dans son édition de 1561. Dans ce voyage, ou, ce que je crois, dans une visite plus tardive, celle de 1554, il recueillit sur un Athénée toutes les variantes d'un manuscrit de la Bibliothèque Farnese : depuis il les remit à Is. Casaubon, son gendre, qui en fit usage dans son édition de 1597.

A Padoue il fit connoissance avec l'irascible François Robertel\*, avec Denys Lambin qui lui communiqua des travaux sur Horace, que ce savant imprima en 1566, et sur lesquels le jeune voyageur lui fit quelques judicieuses observations. Il fut reçu par J. de Bellievre, qui fut depuis Ambassadeur de France chez les Suisses. On sait qu'il fit à Venise un assez long séjour, et les Lettres Royales de 1552 font connoître qu'il demeura et travailla dans la famille des Manuce. Dans cette ville et dans plusieurs autres, Paul Manuce, le spirituel Muret, Castelvetro, Annibal Caro, C. Sigonio, P. Vettori, le cardinal B. Maffeo, et beaucoup d'autres savants, visités par lui, furent charmés de sa conversation, admirèrent l'étendue des connoissances d'un savant si jeune encore (20 à 21 ans), et facilitèrent ses érudites recherches. Bibliothèques publiques, collections particulières, il visitoit, examinoit toutes celles où il pouvoit avoir accès, et ne revint en France que chargé de précieuses et savantes dépouilles

---

\* Il paroît que ses entretiens avec Robertel ne lui concilièrent pas les suffrages de cet érudit dont on connoit la vanité excessive et le fâcheux caractère; car dans un de ses traités de critique, *De generibus chartarum*, celui-ci fait contre Henri cette sortie outrageuse : «... Quare perridiculus est is qui nuperrime editis quibusdam insulsi hominis Græci lusibus, Anacreontis Odas esse scribit, hoc utens argumento, quod in cortice essent descripti, ut hac ratione scilicet nobis imponeret. (*Gruteri Lampas*, II, p. 17, édit. in-8.)

dont il ne manqua pas de doter la littérature par de promptes publications.

A Gênes, il paroît que non-seulement il fut très gracieusement reçu, mais qu'on lui fit grande et délicate chère, ainsi qu'il le dit lui-même dans un opusculé peu connu et que l'on rencontre bien rarement, *Oratio apud Folietam*, 1594, page 53 : « Genuæ conviviis ita circa delicias Gallicizantibus excerptus est, ut non Genuæ, sed in medio Lutetiæ natalis soli et in mensarum ibi lautissimarum lautissima epulari sibi videretur. »

Après son retour d'Italie, en 1549, et lorsque son père finissoit le Nouveau-Testament grec, in-fol., il fit pour cette belle et estimable édition une pièce sur les avantages de la Rédemption, en soixante-douze vers grecs, que Robert imprima au commencement du livre, et que je n'ai revue que dans une seule des suivantes réimpressions Stéphaniennes, celle de Henri, 1576, in-16, où elle est presque refaite, et réduite à soixante vers. Il fit en même temps des notes et des arguments pour l'Horace in-8, que donna son père en 1549. Peu après, en 1550, il partit pour l'Angleterre, et l'accueil qu'il y reçut du roi Édouard (VI) lui valut sans doute celui d'autres personnages distingués. Revenant de l'Angleterre, dans les derniers mois de 1550, ou au commencement de 1551, il passa par la Flandre et le Brabant, visita les savants de l'Académie de Louvain, et, entre autres, P. Nannius (Nanning) d'Alcmaer, l'un des professeurs les plus distingués de cette Académie \*. Ce doit être dans ce même voyage qu'il eut aussi à Louvain communication d'une Anthologie, ou Recueil de poésies grecques, possédé par un Anglois, John Clements, ami de Thomas Morus, et que l'on dit avoir été précepteur ou gouverneur (*tutor*) de ses enfants. Il copia de cet ancien manuscrit une épigramme grecque, qu'en 1566 il inséra dans son *Florilegium*. Du même J. Clements il eut l'un des deux manuscrits d'Anacréon, dont on va voir l'usage dans l'édition première de ce poète. Henri y

---

\* « Annus agitur septimus, Nanni, quum ego ex Britannia redieus... te celeberrimum invisi... » Ep. ad Nannium, pag. 190 de l'Athenagoras, 1557.

fait effectivement mention de deux manuscrits, dont l'un étoit sur écorce. \*

Cette tournée en Flandre et en Brabant eut encore pour Henri l'avantage de lui faire connoître la langue espagnole qu'il s'y rendit familière par ses fréquents entretiens avec des Espagnols, et par la lecture de bons livres en cette langue.

Au retour de Henri, son père se disposoit à quitter la France. Il est probable que Henri et, en cette critique circonstance ne manqua pas ont ses fréquentes et honorables mentions de son ue jamais il ne songea à s'écarter.

Si, ce qui paroît de son père à Genève, il ne tarda point à revenir qu'en 1554 il publia à Paris son *Anacréon*, première entifiques promenades.

Henri eut-il une I is! Je crois le contraire très certain. Ceux qui sans lonnent une d'après cette insuffisante, et d'ailleurs unique indication *Apud Henricum Stephanum* (et non pas *Typis Henrici*, etc.), que porte l'*Anacréon* de 1554, in-4, auroient dû considérer qu'on ne monte pas une Imprimerie pour n'y imprimer qu'une centaine de petites pages, qu'un tel établissement, si exigü eût-il pu être, auroit laissé d'autres traces, et que Henri, Imprimeur à Paris, n'auroit pas, dans ces mêmes années, imprimé aussi à Paris, chez son oncle Charles en 1554, chez Robert en 1556, et dès 1557, installé personnellement une Imprimerie à Genève. Paris ne manquoit pas de bonnes Imprimeries où surtout avec les soins de Henri toute impression, même grecque, ait pu être bien exécutée; et il n'y a pas à douter que ce premier *Anacréon* n'ait

\* Il est probable que ce *Codex corticeus* étoit, non pas en papier égyptien, Henri l'eût nommé *papyraceus*, mais de cette mince écorce intérieure du tilleul que l'on employoit aussi pour l'écriture. C'est ce que l'on doit inférer des expressions dont se sert Henri : « In altero exemplarium, nimirum in eo quod in libro, id est cortice scriptum reperi... » Le mot *libro* précisant ici l'espèce d'écorce délicate, *liber*, d'où les livres ont reçu leur dénomination latine, ne permet pas de croire que ces vers grecs étoient écrits sur des feuillets épais d'écorce polie, comme on en employoit aussi quelquefois.

été imprimé chez Charles. Il est en petit in-4, *cum privilegio Regis*, et du plus gros grec de Garamond : il est précédé d'une Epître grecque de Henri, *Philomusis*, de deux Épigrammes latines, et d'une en dix-huit vers grecs, le tout de lui. Après le texte sont vingt pages de notes ou commentaires dans lesquels le jeune éditeur donne ses conjectures sur plusieurs endroits évidemment corrompus, et indique des vers d'Horace imités d'Anacréon ou d'Alcée, dont ce volume contient quelques fragments, ainsi que de Sapho. Il est terminé par la traduction latine de celles des Odes dont le texte est le plus pur : elle est en vers, et de même mètre (*eodem carmine*). J'ai dit ci-dessus, page 115, combien me paroît mal fondée l'opinion de ceux qui, sur la seule autorité du trop partial Jos. Scaliger veulent que cette version latine soit du poète Jean Dorat (*Joannes Auratus*). \*

En même temps que l'Anacréon, et *Typis Caroli Stephani*, Henri publia un recueil d'extraits de Denys d'Halicarnasse, et autres écrivains grecs, 1554, in-8, sur lequel voyez ci-dessus, page 108. On y trouve une lettre de dédicace à l'ambassadeur Odet de Selve, et ce fut pour Henri une habitude de dédier des livres aux personnes qui lui avoient rendu des services littéraires ou témoigné de la bienveillance. Vers la fin de cette année, il retourna à Rome où il eut le bonheur de trouver une partie de ce qui n'étoit pas encore connu de Diodore, et qui lui servit pour son édition de 1559, dans laquelle, sur les quarante livres de cette histoire, il en ajoute dix aux cinq qui avoient été publiés à Basle, en 1539, in-4.

Lorsque Charles-Quint, en guerre avec la France faisoit le siège de Sienne qui, après un siège de dix mois, fut prise le 21 avril 1555, Henri alla de Rome à Naples, où des lettres de recommandation du cardinal de Santa-Croce (celui qui, nommé pape en avril de cette même année, sous le nom de Marcel II, mourut au bout de vingt-et-un jours) facilitèrent ses tentatives pour découvrir certaines

---

\* J'ai de cet Anacréon un exemplaire imprimé sur un papier bien plus beau et plus fort. Il est encore broché et vient de Meerman, à la vente de qui je l'ai acheté à La Haye, en 1824.

choses sur la nature desquelles il ne s'explique point, que l'ambassadeur à Venise, Odet de Selve, désiroit beaucoup savoir, et que le roi de France avoit aussi fort à cœur. \* Il arriva à Henri d'être reconnu par un Italien qui l'avoit vu à Venise chez l'ambassadeur. Sur le point de se trouver dangereusement compromis, il se tira d'affaire en parlant italien, et peut-être même patois napolitain, avec une telle perfection, que l'autre crut s'être mépris. Par un séjour un peu prolongé dans plusieurs principales villes de l'Italie, il y avoit pris une telle habitude de prononciation, et s'y étoit même tellement familiarisé avec les dialectes et patois italiens, qu'on ne l'y prit pas pour un étranger. Dans son *Traité de la Conformité du langage*, il a eu l'occasion de parler de cette facilité à s'en servir, et dit qu'il n'avoit jamais pu retrouver l'occasion, retrouver l'occasion, retrouver l'occasion, retrouver l'occasion. Retournant ensuite à Venise, il rendit compte de sa mission à l'ambassadeur qui en étoit très content, et dont il n'étoit rien moins que prodigue. Dans cette ville, à la Bibliothèque de Saint-Marc, il conféra avec le *Diogenes Laertius* de Basle, 1533, un ancien manuscrit venant du cardinal Bessarion, et cette collation lui servit pour son édition de 1570 : il y examina aussi un manuscrit de Xénophon, et un autre dans la Bibliothèque de Saint-Antoine; mais ce dernier, qu'il eût désiré consulter de nouveau, ne put être retrouvé quand en 1561 il fit sa première édition de Xénophon. De retour à Paris, à la fin de 1555, chargé d'un nouveau butin littéraire, précieux résultat de ses intelligentes recherches, il imprima en 1556, chez Robert II, son frère, deux volumes peu considérables, l'un, *Moschi, Bionis et Theocriti Idyllia quædam, ab Henrico Stephanolatina facta*, in-4, qui fut la première production de l'Imprimerie de Robert, et que déjà Henri avoit imprimé à Venise, en 1555, *apud Paulum Manutium*, pendant son séjour en cette ville, et de même en petit in-4;

\* Le Dictionnaire biographique anglois de Chalmers dit qu'il étoit question de certains passe-ports que l'ambassadeur à Venise désiroit se procurer. J'ignore sur quoi est fondée cette conjecture.

impression qui peut-être fut un *munusculum amicitiae* du savant Imprimeur Vénitien; peut-être aussi le jeune auteur et Imprimeur prit-il plaisir à en faire de ses mains dans l'Imprimerie manutienne la composition typographique. L'autre volume est un recueil d'Opuscules de Denys d'Halicarnasse, traduits en latin par un Polonois, Stanislas-Ilovius, et contenant à-peu-près les mêmes qu'en 1554 il avoit imprimés en grec chez Charles, de même en-8.

Quant aux Psaumes en vers latins, *A quatuor illustribus poetis*, mentionnés en mes listes, je n'ai pas encore été à même de vérifier s'ils sont in-4 plutôt qu'in-8, et s'ils portent *ex officina H. S.* ou *Apud H. S.*, enfin s'ils sont de Genève ou de Paris. On a vu ci-dessus, page 115, l'opinion peu favorable de Henri sur l'un de ces quatre traducteurs : selon lui, l'Allemand Eobanus Hessus n'est nullement poète : « Si quis metrum detrahere velit, nihil commune cum poesi habere comperietur. » Ce n'est pas du tout l'avis d'un autre savant du même temps, non moins recommandable, Joach. Camerarius, qui, dans une lettre par lui écrite à Henri vers 1556 \*, s'exprime ainsi : « Quoniam autem concedis mihi jus quoddam sententiam dicendi de tuis scriptis, de aliis fortasse alias tecum amanter agemus, quærentes magis quam definientes. Nunc facere non potui quin significarem tibi miratum me esse quod in mentem venerit tibi ut Eobani Hessi versus, quibus Psalmos Davidicos est interpretatus, pene fuites perhiberes, atque laudem facultatis poeticæ operi illi penitus detraheres. De quo certe plurimorum doctorum virorum alia opinio est. Nam meum testimonium non modo ut rudioris καὶ ἀμωσοτέρη (et profani) sed ut amici et benevolentis minus ponderis fortasse habere debeat. » Cette lettre, qui répondoit à une précédente missive de Henri, accompagnant l'envoi en présent de quelques-uns de ses livres, fut le commencement d'une liaison affectueuse qui dura jusqu'à la mort de J. Camerarius, arrivée en 1574.

L'impression des volumes de 1556, faite par Robert, achève de prouver que ni en 1554 pour l'Anacréon, ni deux années plus tard, Henri n'eut à Paris une Imprimerie à lui appartenant. On ne voit

\* Elle n'a point d'année, mais comme il y est question d'un livre imprimé en 1556, et de Mélauchthon, mort en 1560, sa date se trouve à-peu-près déterminée.

d'ailleurs dans aucun de ses ouvrages, dans sa correspondance, non plus qu'aux titres ou préfaces d'aucune de ses nombreuses éditions, rien qui donne la moindre indication d'un tel établissement transitoire. Quelques personnes, au contraire, ont cru que Henri ne fut réellement Imprimeur que quand, en septembre 1559, la mort de son père le mit en possession de l'Imprimerie paternelle. Dès 1557, sur plusieurs livres, il se qualifie *Typographus*, et en 1558 *Huldri-chi Fuggeri Typographus*. Il eut donc à Genève, du vivant de son père, une officine typographique où se fit l'in-folio de 1558, où s'étoient faits les volumes de 1557.

Les publications de cette année 1557, que l'on peut nommer l'année d'initiation de Henri comme chef d'un établissement typographique, purent dès-lors faire présager l'importance de ses travaux futurs. En ce peu de mois il eut parachevé et mis au jour cinq éditions grecques d'ouvrages presque tous inédits, et deux volumes latins. Déjà la haute capacité du jeune savant avoit été devinée. P. Victorius, l'un des doyens de l'érudition classique, n'avoit pas cru pouvoir mieux disposer de ses Commentaires inédits sur *Æschyle* qu'en les confiant à l'officieuse activité de Henri, qui en fit l'objet d'une de ses premières publications : deux opuscules d'Athenagoras, quelques-uns d'Aristote et de Théophraste, Maximus Tyrius, un recueil d'extraits historiques grecs ; enfin les deux parties du *Lexicon Ciceronianum et Castigationes in Ciceronem*, très remarquable ouvrage, signalent honorablement cette première année, et, par leur prompt et successive apparition, annoncent ce nouvel astre littéraire qui alloit jeter un si grand éclat sur la Typographie et sur les sciences philologiques. Dépourvus d'indication de lieu, ces volumes sont tous évidemment imprimés à Genève. Henri s'y nomme *Typographus Parisiensis* : c'est précisément dire aux acheteurs que ces livres, imprimés ailleurs qu'à Paris, sont cependant l'ouvrage d'un Typographe de cette ville où l'on sait si bien imprimer. Pour quiconque a un peu l'usage des livres et papiers de ces temps-là, il est d'ailleurs aisé de reconnoître dans ces volumes, ainsi que dans ceux des années suivantes, la qualité de leur papier suisse ou allemand, inférieur à celui qui s'employoit alors à Paris pour les ouvrages de même nature.

Henri adopta la même marque typographique que son père, l'Olivier avec cette devise, *Noli altum sapere*, et quelquefois, *Noli altum sapere, sed time*. Sur le Platon, 1578, et sur plusieurs autres livres, l'inscription est, *Ut ego insererer, defracti sunt rami*. Quelques volumes présentent des variations trop peu importantes pour être notées. En 1588, sur l'Homère, il a mis son nom combiné en un chiffre grec, que d'abord il avoit placé à la fin du quatrième volume du *Thesaurus græcæ linguæ*.

Il paroît que cet élan de travail ne fut pas assez en rapport avec les moyens pécuniaires d'exécution, et que, dès 1558, Henri se trouvoit obéré par les dépenses de ses voyages, ses frais d'établissement et ceux de la fabrication des sept volumes; mais une bienveillance providentielle vint le mettre en état de continuer ce qu'il avoit si bien commencé : les libéralités de l'opulent négociant d'Augsbourg, Huldreich Fugger, conservèrent à la typographie et aux lettres un travailleur précieux que le défaut d'aide pouvoit arrêter dès ses premiers pas. Comment les Fugger vinrent-ils au secours de Henri dans ses opérations commerciales et littéraires? Suivant le *Pithæana* cité par Teissier, et ensuite par Maittaire, il recevoit de Huldreich, l'un des chefs de cette puissante famille, une rente ou présent annuel de cent cinquante écus (*thalers*), en raison de quoi il s'est, comme on sait, pendant dix ans intitulé leur Imprimeur. Des secours plus effectifs, des dons ou au moins des avances de fonds pour les besoins de l'Imprimerie, vinrent sans doute s'ajouter à ce modique cadeau annuel. Plusieurs préfaces de Henri font aussi connoître qu'en diverses occasions, Huldreich, fort curieux de médailles, manuscrits anciens et livres rares, mit très libéralement à la disposition de Henri ceux de ces précieux objets qui pouvoient lui être littérairement utiles. Pourquoi faut-il que trop souvent les plus louables actions humaines aient quelque côté qui les gâte? Malgré leur excessive opulence, les Fugger finirent par être ennuyés d'un patronage qui ne leur offroit aucune chance de profit\*. Il n'eut effectivement de démonstration publique

---

\* Il est probable que ce fut non pas Huldreich, mais sa famille qui s'ennuya de cette protection; mécontente de ses considérables acquisitions en manuscrits, livres, mé-

que de 1558 à 1568, les *Apophthegmata græca* de cette année 1568 étant le dernier volume sur lequel se lit *Fuggeri* ou *Fuggerorum Typographus*. De vingt-sept lettres de Henri, publiées en 1830 par M. Passow, de Breslau, d'après les originaux conservés dans la Bibliothèque de cette même ville, et dont une, la dixième, est lithographiée en ce volume, cinq font mention d'un débat entre le protégé et ses Mécènes qui ne vouloient plus l'être. L'argent, le malheureux argent est la cause du de Henri, que d'un s faisoient bien faute : « ram. » (Lettre de ma mauvaise grâce; il en « cum ipsum chirogra offre de transiger à cui étoit pas plus avancé, ne s'est-elle jamais ou florins, ni les trois cents.

L'année 1558 n'a qu'un seul volume, *Imperatorum Novellæ Constitutiones, græcè*, mais ce fut une publication importante. Cette collection de lois des empereurs avoit été imprimée en 1531, à Nuremberg, par les soins de Greg. Haloandre. Henri la fait reparoître bien plus complète, et d'un texte revu sur de bons manuscrits, dont une partie vient de la Bibliothèque de Huldreich Fugger, à qui ce bel in-folio est à juste titre dédié. Dans cette même année, Henri concourut avec son père à la publication d'une édition très soignée des Adages d'Erasmus, immense répertoire d'érudition dont l'excessive vogue pendant le seizième siècle forme le plus parfait contraste

dailles, &c. &c., et de ses libéralités envers les savants, elle lui fit un procès en interdiction, et réussit à lui faire ôter l'administration de ses biens. Cet acte, sinon injuste, au moins trop rigoureux, fut très sensible à cet homme généreux; mais après quelque temps, il fut ou cassé, ou amiablement annulé; Huldreich reentra dans ses droits, et sa fortune s'augmenta de l'héritage de son frère. Le coup avoit été trop rude, sa vie en fut sans doute abrégée, et en 1584 il mourut âgé de cinquante-huit ans, laissant sa Bibliothèque, non pas à ceux qui en avoient outrageusement blâmé la formation, mais au Palatinat, avec des fonds pour l'entretien de six étudiants.

avec le complet abandon où il est tombé aujourd'hui. Il y a cependant beaucoup et de très bonnes choses à apprendre dans ce vaste recueil, mais ses douze cents grandes pages effraient, on n'ose s'y embarquer; et peut-être que si chacune de ses nombreuses réimpressions eût été moins soigneusement amplifiée, on le consulteroit davantage. Henri étoit loin d'approuver ces trop abondantes additions, dont beaucoup ne faisoient pas honneur au discernement de ces amplificateurs, d'Erasme. « *Ad augendum Centuriarum Adagiorum Erasmi numerum quidam nescio quæ dicta hinc inde collecta pro adagiis haberi voluerunt : in quibus, qui paulo acutius cernunt, nihil tale percipiunt,* » dit-il vers la fin des notes de son Horace in-8. L'un de ses projets non exécutés étoit de donner de ce livre une édition dans laquelle il auroit fait justice de ces interpolations maladroites.

En 1559, avec deux autres volumes moins importants parut le Diodore \*, presque entièrement de première édition, sur lequel voyez ci-dessus, pages 117 et 377.

Par la mort de Robert, Henri devint, en cette année 1559, possesseur de l'Imprimerie paternelle qu'il réunit à la sienne; et de ce moment on va le voir occupé tant à ses éditions des anciens classiques qu'aux publications calvinistes pour lesquelles il remplace son père qui avoit fini par s'y restreindre presque exclusivement.

La liste chronologique des éditions de Robert fait voir que, dans les quatre dernières années de sa vie, il ne s'est plus occupé de l'impression des livres grecs, précisément alors que Henri commençoit à s'y dévouer. On peut en conclure que ce fut ou condescendance de Robert, ou l'effet de quelque accord entre le père et le fils.

Robert, second fils, fut déshérité par le testament paternel; mais possesseur de tout ce qui étoit resté à Paris, et cela sans qu'il paroisse s'en être ensuivi aucun différend ni murmure, il ne fut sans doute pas le plus mal partagé. Robert le père n'avoit pu se méprendre sur la position respective de ses divers enfants, et dans la No-

---

\* La Bibliothèque publique de Genève possède le manuscrit dont Henri se servit pour cette édition de Diodore.



donne les dates des trois mariages, et les noms des quatorze enfants, au lieu de quatre qu'on lui connoissoit, ainsi que de huit enfants de Paul.

Le premier mariage de Henri est du 1<sup>er</sup> décembre 1555, avec Marguerite, fille de feu Pierre Pillot. La feuille funéraire (*Epicedia*) nouvellement trouvée, et sur laquelle voyez page 124, année 1564, porte *Memoriæ Margaridis Piloniæ*, ce qui sembleroit prouver que le vrai nom étoit Pilon, mais les Registres genevois écrivent Pillot, et il est connu à Genève que cette personne étoit fille de Marguerite Deschamps, dite Duchemin, seconde femme de Robert, et qui avant lui avoit eu deux maris, le premier nommé Mugnier, et le second Pillot. Henri en latinisant ce nom aura trouvé *Pillotia* trop rude, et l'aura changé en *Piloniæ*.

De cette première femme il eut quatre enfants :

*Henri*, baptisé le 8 décembre 1557, parrain, Robert Estienne.

*Judith*, le 1<sup>er</sup> janvier 1559-1560, parrain, Théodore de Bèze.

*Esther*, le 31 octobre 1563.

*Isaac*, le 11 octobre 1564.

Il faut noter que toutes ces dates sont celles du baptême et non de la naissance ; mais il est à présumer qu'il y aura eu peut-être un seul jour, et toujours fort peu de temps entre la naissance et le baptême.

De ces quatre enfants deux n'existoient plus lors du décès de leur mère, ainsi qu'on le voit dans les *Epicedia*, un troisième mourut bientôt après, et il ne resta que Judith, qui, suivant les Registres genevois, fut mariée, le 24 avril 1580, à François Lepreux, frère de Jean Lepreux, Libraire et Imprimeur à Paris.\*

---

\* François se retira, pour cause de religion, à Lausanne; il y imprima en 1574, y étoit encore en 1579, et fut Imprimeur du canton de Berne, *D. Bernensis Typographus*. Il paroît qu'ensuite il alla demeurer à Morges, petite ville de Suisse, à deux lieues de Lausanne. Plusieurs livres latins et françois imprimés à *Morges*, *Morgiis*, de 1581 à 1584, portent son nom. Il eut ensuite pendant plusieurs années, et notamment en 1593 et 1594, double établissement, à Genève et à Lyon. De plusieurs de ses éditions, et entre autres de *Pauli Stephani Juvenilia*, 1593, in-8, *Apud Franciscum Le Preux*, on voit des exemplaires datés de Lyon, et d'autres de Genève. Il est probable que l'Im-

Henri devint veuf à la fin de décembre 1564. Cette date, jusqu'à présent incertaine, est déterminée par les *Epicedia* qui sont du 1<sup>er</sup> janvier (1564-65, *Jani Calendis*) ; la preuve de l'année résulte de la préface du *Traité de la Conformité*\* écrit cinq mois après le décès, et du second mariage, qui ayant eu lieu le 19 mars 1565-66, laisse un veuvage de quinze mois avant les secondes noces. Ce qui rend ces dates indubitables, c'est que si on les change, on fait remarquer Henri après quatre veuvage, et, ce qui va jusqu'à l'absurde, on lui donne l'ordre des doléances imprimées et publiques pour une consoleroit depuis deux mois avec une nouvelle épouse trouver dans ces fixations de dates, il ne faut pas o année commençoit à Pâques, bien que l'ancien usag mes au 1<sup>er</sup> janvier ne fût pas entièrement hors des s, ainsi qu'on le voit dans ces vers de Henri.

Cet examen de date er d'une manière certaine au mois de mai 1565 la publication du *Traité de la Conformité*, que faute d'exactes renseignements Maittaire met, ainsi que le veuvage de Henri, à l'année 1566. Vingt pages plus haut il venoit de placer en 1568 le décès de cette première femme qu'il fait mère de Paul. « Eam.... Pauli pueritiam educasse, anno denique 1568 obiisse satis constat ; » plusieurs, ne voyant que cette première date, s'y sont conformés, et ont de même écrit 1568.

Barbe, seconde femme de Henri, fille de feu Claude de Wille, sei-

primerie étoit à Genève, où elle pouvoit fonctionner sans risques de persécutions et poursuites, et que de ses produits, qui dans ces années furent assez nombreux, on mettoit à la date de Lyon ce que l'on vouloit ou qu'on espéroit débiter en France.

De 1585 à 1606, et peut-être plus tard encore, il y eut à Genève un Jean Le Preux, aussi Imprimeur, et dont les livres portent, les uns *Typis Johannis Le Preux, d'autres sumptibus*... Ce ne pouvoit être un fils de François, mais sans doute un neveu, fils de Jean, qui paroît n'avoir pas quitté la France, et qui d'ailleurs étoit fort âgé alors, et peut-être n'existoit plus.

\* « Depuis environ cinq mois qu'il pleust à Dieu me priver de la douce et heureuse compagnie de celle avec laquelle il m'avoit conjoint par le lien qui est entre les chrestiens le plus estroict. » (Préface dédicatoire à Henri de Mesmes.)

gneur de Wille le Prudhom et de Félin, étoit, dit-on, de famille écossaise, et parente de l'Écossois Henri Scrimger, l'un des jurisconsultes les plus distingués de ces temps, ami intime de Henri, et l'agent du riche négociant augsbourgeois Huldreich Fugger pour les recherches d'anciens manuscrits et autres raretés scientifiques ou curieuses. C'est de cette seconde femme que Henri fit, en 1585, un si grand éloge dans la préface de l'Aulu-Gelle; et elle paroît avoir été douée de toutes les qualités qui pouvoient la faire honorer et chérir.

De ce second mariage naquirent huit enfants.

*Paul*, baptisé le 24 janvier 1566-67.

Lottin, dans son Catalogue, le fait naître à Paris; j'ignore sur quelle autorité, et c'est d'autant moins probable que son baptême eut lieu à Genève.

*Florence*, baptisée le 12 août 1568,

9 décembre 1571, une fille non nommée au registre,

*Denise*, baptisée le 21 avril 1574,

*Denis*, le 22 janvier 1576,

*Eunice*, le 15 juillet 1577,

*Marie*, le 27 novembre 1578,

*Anne*, le 7 juin 1581.

Pour cette dernière, le registre porte, *de feu Barbe*. La mère étoit probablement morte en couches.

Paul, de tous les enfants de Henri, fut le seul nourri par sa mère, dont la foible constitution ne permit point qu'elle fit jouir ses autres enfants du même avantage. Dans la préface de l'Aulu-Gelle, 1585, déjà citée, Henri fait mention de cette circonstance, en même temps qu'il exprime vivement ses regrets pour la perte de cette seconde femme, morte au milieu de 1581, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Henri à Jean Craton de Vienne, du 1<sup>er</sup> août de cette année-là (la XI<sup>e</sup> du recueil de Passow): « Pluribus solito districtus eram curis et negotiis, propter mortem chariss. conjugis, quam mecum tota propemodum urbs luget quod in ea rarissimum extiterit exemplum magnæ nobilitatis nobilitari tamen magis morum præstantia et virtutibus cupientis... »

Voici les passages de cette préface d'Aulu-Gelle adressée par Henri à son fils :

« Recordare, matrem tuam, clarissimam fœminam, in te uno hoc nutritionis officio functam esse : functuram certè et in aliis liberis, nisi ego illius majorem, quàm ipsam et sui, rationem habuissem. Recordare, illam sæpe mihi dixisse, quum te solum ex suis liberis tam vegeto et robusto corpore esse videret, cur tu, mi vir, non me passus es in aliis quoque liberis matris officium præstare? Quum ego vires illius laboribus ejusmodi impares esse responderem : impares certè illis et in nutriendo Paulo erant (aiebat) seu quod ultra vires meas in illius nutritione præstiti viribus illius miro Dei beneficio, accrevit. Verùm, quid ego illius nutritionem commemoro, quam ab eadem accepisti educationem taceo? Si non parvæ felicitatis loco ponitur, matre natum esse quæ quum titulis avorum generosa esset (ut verbis Nasonianis utar) animi nobilitate genus exuperabat : quanta tibi felicitatis illius accessio hæc est, quod totius pueritiæ tuæ eandem illam habere educatricem contigit. »

..... Quid eorum, quæ ad rectè formandos vel regii alicujus pueri mores pertinent, ignorasse credendum est? Aut quid tandem eorum quæ ad aliorum institutionem requiruntur, suo ipsa exemplo facillè docere non poterat (quod quidem boni exempli esset) cujus in gravitate modestia, et mirè placens omnibus affabilitas : in cujus frugalitate liberalitas, et in liberalitate frugalitas (nisi quum afflictis dextra porrigenda, sublevandaque inopia erat) in cujus facilitate prudens cautio, in cujus denique hilaritate et jocis aliquid serii cernebatur?... Ipse vultus, tam serenus semper, nec minus quàm sermo, benignus, aliquas persuadendi partes agebat. Hinc factum est ut à te et sororibus ea sæpe verbis impetrarit quæ aliæ pleræque matres à suis ne verberibus quidem obtinere queunt. Atque utinam, Paule, recordari sermonum ejus posses... »

« Novis loquendi generibus de nova quadam fœminæ præstantia uti cogor, quum alioqui mihi desint verba laudare illam volenti. Quod etiam in causa fuit cur ego, qui alias plerasque epitaphiis ornavi, nullum in eam trium spatio annorum, et amplius, scripserim. Sed ecce, dum eam tibi qualibuscunque possum verborum coloribus depingere conor (nam ita posse nos loqui, ex hoc nostro Gellio discas), mihi quatuor epitaphii versus in mentem venerunt.

Huic pudor et candor famam vicere fidemque.

Huic quæ tres Charites gratia vicit, erat.

Huic sexum vicit prudentia, vicit et annos :

Huic victum est morum nobilitate genus. »

La troisième femme de Henri fut Abigaïl Pouppart, et ce mariage est du 9 mai 1586 : il en résulta deux enfants :

*David*, baptisé le 6 mars 1587,

*Jacques*, le 23 septembre 1588.

De ces quatorze enfants dix moururent fort jeunes ; on vient de

voir que Judith fut mariée le 24 avril 1580. Quant aux trois autres, Paul, Florence et Denise, connus des biographes, il en sera question plus bas dans la notice sur Paul.

Ainsi donc, les trois mariages, leurs dates certaines et les nombreuses naissances d'enfants, sont prouvés par les Registres publics, et plusieurs lettres de Casaubon, écrites avant et après la mort de son beau-père, font connoître que la dernière femme étoit vivante lors du décès de Henri. Je cite une de ces lettres, de 1594, qui me semble curieuse sous plus d'un rapport : elle est adressée au savant Hollandois Conrad Rittershusius : « Quem amiseras, vereque perdideras, ingenii tui fœtum, ecce eum tibi mea opera et fide redivivum. Postea enim quam de tua re et injuria quæ tibi facta erat litteris tuis sum certior factus, constitui illico omnem mihi machinam esse adhibendam, omnem lapidem movendum, ut tibi per me satisfaceret. Quin hoc vere possum affirmare, antequam ulla inter nos intercederet notitia, sæpius me tuam vicem cum N. (Stephano) expostulasse; quod non eo dico ut mihi gratiæ apponatur. Neque enim captare illo facto tuam gratiam potui, cum tu mihi adhuc notus non esses; sed enim quia jus et fas ab amico violari intelligebam, quod in me fuit obstiti. Falleris vero toto cælo, totaque terra, si me putas apud senem illum optimum quidquam posse, aut ad ipsius Bibliothecam ullum habere aditum, æque ac tu, mi Rittershusi, qui tanto intervallo abes. Nam etsi amicissime et conjunctissime vivimus, tamen ea hominis morositas est, ne dicam aliud, ut plane sit mirabilis in multis ejus vita. Quod igitur eo absente ausi sumus claustra revellere, et omnia διψᾶν (exquirere) ut tuum librum tibi mitteremus repertum, mihi crede, Ilium expugnâvimus. An tu nescis qua difficultate, quo annorum spatio Xenophontem suum Leunclavius ab illo receperit? Deterior tua erat futura conditio, nisi παρά προσδοκίαν (ultra expectationem) meam audaciam Deus adjuvisset. Tu nunc mimum tuum agas vide : hoc est caveas ne tua opera de hac re quidquam unquam resciscat N. noster cujus ingenium sic est, ut si non refrices memoriam, de ea re verbum nullum sit facturus : sin ulla via quod conscia ejus uxore et filio (Paulo) gestum a me est resciscat, dici nequit quantum turbarum sit excitaturus. » La seule conclusion qu'Almeloveen tire de cette lettre est l'existence d'une femme

de Henri en 1594 ; il ne pouvoit aller au-delà , ne connoissant point les notifications des deux précédents décès , contenues en la préface de la *Conformité* , et dans la lettre de 1581 récemment publiée , et encore moins les Registres de Genève. Faute d'avoir eu l'occasion de jeter les yeux sur la préface de la *Conformité* , l'auteur d'une bonne notice sur Henri Estienne , publiée en langue allemande à Zurich , 1837 , in-4 (M. Orelli) , fait vivre la première femme jusqu'en 1581 , et ne fait faire à Henri que deux mariages.

En 1560 , Henri donna la version latine des *Constitutiones Imperatorum* , et sa collection in-16 des Poètes lyriques grecs , dont le succès fut tel que lui et son fils la réimprimèrent en 1566 , 1586 , 1600 , 1612 et 1626 , presque toujours avec quelque amélioration. En 1561 , avec le Xénophon , furent imprimés trois volumes de Théologie calviniste ; pendant plusieurs années ces sortes d'ouvrages et les livres grecs occupèrent simultanément ses presses. Effacée depuis par sa réimpression de 1581 , son édition de Xénophon est bien supérieure à celles des Alde et des Junte.

Nous verrons Henri faire beaucoup et très bien , parce qu'avec son aptitude au travail , il avoit cette force d'esprit que les difficultés n'effraient point ; mais un labeur opiniâtre , une tension presque continue des facultés intellectuelles , devoient puissamment agir sur une telle organisation , et cette forte tête ne put toujours se soustraire aux effets d'une fatigue trop prolongée. Dès 1561 , Henri eut une maladie que les médecins ne caractérisoient point , et dont il fut pris jusqu'à trois fois ; une sorte de spleen , dirions-nous , mais bien différent de ce spleen , résultat si fréquent de l'excès du *rien faire*. Il éprouvoit un dégoût insurmontable pour toute étude ; et cette intelligence fatiguée , harassée , ne pouvoit cependant abandonner le grec , objet de ses déplaisances. Henri n'en vouloit plus lire , mais sa main , presque sans la participation de sa volonté , se mit à en tracer des caractères ; et ces lettres grecques , il les savoit figurer avec une si correcte élégance , que , se complaisant dans cet emploi manuel de son habileté hellénistique , et ne pouvant délaisser ce grec dont il étoit toujours amoureux , quoique alors il crût le détester , il écrivit ou plutôt dessina de ces caractères , et en grand nombre. Heureuse et salutaire distraction qui ne fut pas non plus un travail inutile.

Dans la suite, il fit exécuter en bois la plupart de ces modèles. Quelles sortes d'alphabets? je l'ignore. Ce furent probablement des capitales de fortes dimensions, de ces lettres qui s'emploient pour les titres, et auxquelles tout bon Imprimeur met une coquetterie fort louable lorsqu'elle est de bon goût et ne s'égaré pas dans la bizarrerie, ainsi que depuis quelques années on ne le fait que trop en France, en imitant et même en outrant les modèles caricaturés de nos voisins d'outre-mer. \*

Cet ennui de l'étude, cette maladie intellectuelle ne dura que dix à douze jours, après lesquels Henri, reposé, et; en quelque sorte renouvelé, reprit ses travaux avec un nouveau courage. L'année suivante, continuation des mêmes causes de fatigue, et rechute plus grave accompagnée de fièvre tierce et quarte. L'incapacité de travail et le dégoût pour cette cause de ses souffrances, furent poussés bien plus loin cette fois que l'année précédente. Ses amis et les médecins lui faisoient presque un crime de ses excès dans l'étude; aussi en étoit-il venu jusqu'à l'avoir presque en horreur. « Ce fut à un tel point, dit-il lui-même dans la préface de son *Sextus*, que je ne pouvois plus souffrir n'importe quel auteur. Tous les livres, sans exception, avoient pour moi un aspect sombre et repoussant; et s'il m'arrivoit seulement de songer à quelqu'une de mes précédentes lectures, c'étoit me rouvrir une blessure mal cicatrisée. » En cet état de malheur, il entre un jour dans sa Bibliothèque, mais se tenant les mains devant les yeux, de peur d'y voir un livre, d'apercevoir les auteurs de ses maux. Remuant machinalement quelques débris de papiers mal rangés, il met la main sur des feuillets d'une version latine de plusieurs morceaux du Pyrrhonien *Sextus*, ancien commencement de travail par lui presque oublié; leur vue le fait sourire, premier

---

\* L'emploi de ces lettres ornées dans le goût antique est devenu une mode; on a commencé par les faire contournées et bizarres, quelquefois grotesques. Ensuite on a copié des lettres *historiées* des *xiv<sup>e</sup>*, *xv<sup>e</sup>* et même *xvi<sup>e</sup>* siècles, et on a fini par en exécuter de formes nouvelles et bien plus agréables. Employées à propos, elles peuvent richement décorer un livre; mais cet à-propos, trop souvent, on ne le rencontre pas. On garnit, on encombre une multitude de livres de ces lettres dont le plus grand défaut est quelquefois leur fatigante profusion.

avant-coureur d'une heureuse crise. Il lit et relit ces écrits dus que, si bien en harmonie avec sa situation présente, avec sa distance de toutes choses. « Or advint-il que d'entrée je m'attachai plus bizarre cerveau de la troupe, qui trouvoit chaud ce qui froid aux autres, et noir ce qui leur estoit blanc : et ne sçavoit quelle sympathie d'humeur, au lieu qu'autresfois il m'avoit servi avoir grand tort, il me sembla lors avoir la plus grande raison du monde : voire jusques à vouloir mal parler et mal valider fort et ferme pour luy. En fin, comme les autres n'entendoyent le grec fussent content de cela, afin que les autres participants du plaisir qui n'entendoyent pas, j'en fey une traduction latine (Conformité du françois avec le grec, par Henri de Mesmes). Il rassemble les feuillets épars, cherche à étudier le vieux manuscrit d'après lequel il a fait cette ébauche, et se trouve heureux de découvrir enfin, abandonné dans un coin, à la poussière et à la moisissure. Les forces reviennent, et, avec elles, la vigueur de l'esprit, et il se remet à l'œuvre; en peu de temps il a achevé sa traduction latine, l'imprime, et la fait paroître cette même année 1562, ainsi que les Oraisons du rhéteur et philosophe *Themistius*, et plusieurs autres volumes. Le texte grec de *Sextus* n'a été publié qu'en 1621, à Paris, en un volume in-4.

Il y a probablement quelque exagération, ou, si l'on veut, l'abus du langage de Henri dans la manière dont il arrange cet incident; mais ce retour de sa santé intellectuelle, est dû à l'achèvement de cet heureux retour de sa santé intellectuelle, est dû à l'achèvement plus important de ses ouvrages, le *Thesaurus græcæ linguæ*, après lui avoir coûté encore dix années de travail, parut en 1568 dans la désastreuse année de la Saint-Barthélemi.

Henri est maintenant dans toute l'activité de ses travaux. M'arrêter à gager ici dans la mention de chacun des livres sortis successivement de ses presses, seroit, ainsi que déjà je l'ai dit, recommencer :

---

\* Pet. Faber (Le Febvre ou Faur), dans son Commentaire sur les Académiques de Cicéron, 1611, in-4, fait remarquer que plusieurs passages de *Sextus* sont traduits librement (*audacius*) par Henri; et, page 32, il dit que dans sa traduction Henri se rappelle diverses expressions de Cicéron qui rendent mieux le texte de *Sextus*, et aussi que dans son *Lexicon Ciceronianum*, il n'a pas indiqué les passages qu'en a traduits Cicéron.

une autre forme le Catalogue dont se compose la première et la plus importante partie de cet ouvrage, et dans lequel tous sont mis comme en exposition sous les yeux du lecteur. Je dois donc me borner à parcourir rapidement cette savante galerie, et ne m'arrêter qu'à ce qu'elle présentera de plus remarquable, ou qui me paroîtra l'occasion de quelques particularités touchant la personne de Henri; et malgré tout mon désir d'être succinct, je serai peut-être encore trop prolix.

L'année 1564 vit paroître l'utile collection des *Fragmenta Poetarum veterum latinorum*, qui n'a pas été depuis remplacée par un plus ample recueil, ce qui maintenant pourroit se faire avec de notables améliorations. Le *Dictionarium medicum*, accompagné de deux anciens lexiques, est aussi un des livres de cette année. Henri, craignant de se fourvoyer dans une multitude de locutions médicales grecques, soumit ses interprétations et définitions à son savant ami Conrad Gessner, qui vécut assez pour l'aider de ses conseils, et pour lui témoigner sa satisfaction de ce travail, mais qui mourut à la fin de l'année suivante. Henri fut au contraire aigrement censuré par Jos. Scaliger, ainsi qu'on peut le voir ci-dessus, page 122.

Dans cette même année, Henri, en un volume de Dialogues latins de Maturin Cordier, donna un *specimen* de Dialogues grecs, dans l'intention de faire pour cette langue ce qu'Erasme, et après lui Cordier, avoient fait pour le latin; mais il paroît que l'on ne fut pas très empressé à converser en grec, car Henri en resta à son essai. Il avoit compté sur plus de disposition des François à accueillir cette tentative: dans une lettre ou dédicace latine à Henri de Mesmes, qui précède ces Dialogues, il insiste sur l'aptitude et la disposition naturelle que leur donne pour l'étude du grec la conformité par lui démontrée du françois avec cette langue; et la préface de la *Conformité* rappelant ces Dialogues comme une publication de l'année d'avant, « en une Epistre latine que je me l'an passé au-devant de quelsques miens Dialogues grecs... » il en résulte que ce volume françois, ayant paru certainement en mai 1565, les Dialogues, pareillement sans date, sont de 1564, année de la mort de Cordier, et non de 1566, où on les place ordinairement.

Dans ce même livre de Dialogues grecs Henri parle des Epitaphes grecques et latines de Robert, son père, par lui composées et magnifiquement imprimées (*magnificentissime impressa*). Il en fait aussi mention dans la préface du *Traité de la Conformité*. C'est une grande feuille in-folio récemment retrouvée à la Bibliothèque Royale, et sur laquelle voyez ci-dessus, pag. 123, année 1564.

Ces Epitaphes, que l'on retrouve à la fin de *Artis Typographica Querimonia*, ont été réimprimées par Maittaire; je les ai données ci-dessus, page 346.

Le *Traité de la Conformité*, qui, ainsi que je le prouve, appartient au commencement de 1565, fait voir que les travaux continuels de Henri sur le grec ne l'empêchèrent point de s'occuper très sagement du françois. Cet ouvrage, quelquefois paradoxal, montre une parfaite connoissance de l'une et l'autre langue, et sa lecture sera toujours profitable.

Le Thucydide grec et latin vient clore la liste des impressions de 1564. Cette édition, à laquelle Henri ajouta un Index et seulement quelques notes faites dans le cours de son impression, lui donna cependant beaucoup à faire, soit pour le grec, qui fut scrupuleusement comparé avec d'autres textes tant imprimés que manuscrits, soit pour la version latine de Laur. Valla, qu'il lui fallut corriger en mille endroits, et dont les erreurs, jointes à celles du traducteur françois, l'évêque Claude de Seyssel, avoient plutôt obscurci qu'interprété le difficile texte de Thucydide. « .... Tibi Thucydidem meum latinum, una cum græco.... mitto. Quidni enim meum appellem, cujus debetur maximis meis sudoribus editio? Sed si feliciter sudatos esse censebis, nequaquam me pœnitebit. Quantus quidem.... fuerit.... labor.... possis conjecturam facere, quod.... mediis mediæ hyemis noctibus in medio Aquilonis regno sudati à me fuerunt.... totum diem partim domi cum variis typographicarum operarum ingeniis altercatio, rixatus, tumultuatus, digladiatus.... partim foris multiplicia negotia, eaque non admodum mihi jucunda exequutus, tum demum quum tenebræ oppressissent, ad recognitionem interpretationis Vallæ... me conferebam. » Lettre de dédicace à J. Camerarius : ensuite, dans son avis, *Lectori Thucydidis studioso*, il rend compte de son travail :



« ... Hoc tibi persuade, me in conquirendis more meo veterum codicum lectionibus curam et diligentiam quantam potuerim maximam adhibuisse : nec minori tamen cum religione quam in aliis quos antehac edidi authoribus, diversas editionum superiorum lectiones (præter eas quæ manifestè depravatæ erant) vel in ipso textu, vel saltem in margine retinuisse. Imo alicubi nimis etiam (ut ingenuè fatear) religiosus fui : quippe qui ipsemet postea in locis aliquot, quum eos per otium attentius expenderem, lectiones margini à me appositas esse animadverterim quas in ipsum potius textum recepisse debueram. Ac verèor ne mea in hoc quoque reprehendatur religio, quòd nonnullas planè absurdas expungere ausus non fuerim. Sed ita me jampridem comparavi ut malim timiditatis in rebus hujusmodi quàm audaciæ culpam sustinere. Hoc erat quod tibi primo loco exponendum censebam. Sequitur alterum, in re parvi momenti positum (ut quidem prima fronte videri possit), sed cujus maximum esse pondus, quotidie in legendis authoribus experimur. Qua igitur in re alterum illud versatur? In interpungendi ratione. Quantum enim obscuritatis huic authori, nimium jam obscuro alioqui, ex præposteris interpunctionibus accessisse existimas? Tantum accessit, meo quidem judicio, ut ipsummet Thucydidem antehac multos suæ historiæ locos in superioribus editionibus legentem, diu dubitaturum et hæsitaturum fuisse existimem... Si quis... roget an omnes præposteras interpunctiones loco suo moverimus, an quæcumque omissæ erant addiderimus... tam exactam sanè diligentiam nobis non arrogabimus... »

Il revient ensuite à la version latine de Laur. Valla, et à celle de Cl. de Seyssel en françois, reproche à la première *inscitiam et negligentiam*, et ajoute : « Miror qui fieri potuit ut qui de latinæ linguæ elegantiss scripserit, tam ineleganti plerumque (nequid gravius dicam) sermone usus sit : ac præsertim temporum usum tam pueriliter multis in locis confuderit. » Quant à la traduction françoise, voici en quels termes il la condamne : « Quid autem gallicus ille nobis attulit? Risum sæpenumero maximum... Nec verò minus infelix (imò sæpe infelicio) illius (Seysellii) circa latina (Vallæ) quam hujus (Vallæ) circa græca erat divinatio.... »

Le *Florilegium Græcorum Epigrammatum*, la magnifique édition des *Poetæ Græci Principes*, l'Hérodote latin, et surtout le très singulier volume intitulé *Apologie pour Hérodote*, rendent l'année 1566 une des plus remarquables dans la carrière laborieuse de Henri. Pour le seul in-folio des *Poetæ Græci* le travail de Henri suffisoit chaque jour au tirage de trois formes, c'est-à-dire trois côtés de feuille, une feuille et demie (*Excudebatur tribus formis*). Il fit bien

plus encore pour le *Thesaurus Græcæ linguæ*, dont les pages chargées de lettrés et d'une correction inévitablement compliquée, entretenoient cependant deux presses (*duobus prelis*).

L'Hérodote latin fut pour Henri l'occasion d'improviser ce livre étrange, cette Apologie, dont le style animé, souvent bizarre, mais pittoresque et entraînant, malgré de perpétuelles redites, place son auteur au rang des bons écrivains françois de ce siècle, à la suite d'Amyot et Montaigne. L'ouvrage, sans chercher à établir un parallèle entre les productions de l'antiquité et les *Novellieri* italiens, n'est plus d'un rapport, je devrais dire d'une bonne foi laquelle des deux lectures il supporteroit d'un équivalent nombre de ce volume de Henri, ou d'un si renommé, et, à mon avis,

quelques différences dans les exemplaires de l'édition originale de 1567. Les lettres et de 572 pages, m'avoient fait penser qu'il pouvoit y avoir deux éditions sous la même date et avec les mêmes caractères; mais je me suis assuré du contraire, ainsi qu'on peut le voir ci-dessus, page 127.

Devenue subitement populaire parmi les gens instruits, l'Apologie eut coup sur coup une multitude d'éditions, et piloria bien plus efficacement ceux qu'elle harceloit, que n'avoit pu faire le *Compte rendu* de Robert, *Censure des Théologiens*, etc., qui n'eut que ses deux éditions, latine et françoise, et dont, pour cette raison, je réimprime dans ce volume la très curieuse préface.

Le *Recueil des Médecins grecs*, traduits en latin, avec quelques-uns des latins, est la principale production de l'année 1567. On a vu ci-dessus, page 127, que ce livre fut l'occasion d'une querelle avec le médecin Nic. Nancel, qui garda rancune à Henri, et prit plaisir, douze à dix-huit ans après, à le dénigrer dans ses lettres. Cette rancune se conçoit, c'étoit le médecin qui avoit tort.

Dans la préface ou épître de ce volume des *Médecins anciens*, Henri, qui alors étoit dans le fort de son travail pour le *Thesaurus Græcus*, commence à en entretenir ses lecteurs :

« ..... metus, ne illud quoque opus repentè incideret in eos æstimatores, qui ad errorum ab aliis commissorum centurias solebant connivere, ad ipsius

decadas oculos plusquam Lynceos afferre. Vulgata, quæ tunc omnium manibus terebantur, Lexica nil aliud erant quam omnifaria, sed omni carens iudicio, consarcinatio: At verò in suo Thesauro, præterquam quòd omnia, quoad fieri potuit, ex ipsis hauserit fontibus (quod & Pater ejus Robertus in Latino studiosè fecerat), omniaque suis auctoribus accepta tulerit, suo nomine quenque (sive antiquum, sive recentem sive etiam sui temporis) designans, ità tamen ut suum passim iudicium interponeret; præterquam etiam quòd aptissimum in disponendis diversis significationibus distinguendisque earum exemplis ordinem tenuerit; denique præterquam quod in linguâ Græcâ fecerit (non sine magno & propè incredibili labore) quod in nullâ unquam nisi in Hebraicâ factum fuisse audivimus; et cum in aliis difficillimum factu esse, tum vero in Græcâ ne fieri quidem posse multi crediderint, ut nimirum infinitam illam verborum multitudinem ad certas radices reducerit, totamque singulorum verborum prosapiam sub uno aspectu posuerit, tritavum, abavum proavum avum ordine collocans: præter hæc omnia, jam se plurima restituisse asseruit in iis, quæ suo Thesauro cum aliis Lexicis communia sunt; multo vero plura, nisi animus & vires deessent, restitutus. »

Un choix de huit pièces des trois tragiques grecs est le précurseur du Sophocle que Henri donna l'année suivante et d'un Euripide dont la publication resta cependant en projet, et ne fut réalisée qu'en 1602 par Paul, qui s'acquitta de cette tâche difficile en digne fils de Henri Estienne.

En 1566, Henri avoit débuté dans les impressions en langue hébraïque par un Alphabet, dont la publication faisoit au moins connoître que son Imprimerie étoit pourvue de bons caractères en cette langue, à laquelle lui-même n'étoit pas tout-à-fait étranger. L'année suivante, une Grammaire élémentaire du même hébraïsant, Antoine-Rodolphe Le Chevalier, qui avoit soigné l'impression de l'Alphabet, vint commencer l'emploi utile de ces caractères. Henri avoit de grands projets sur les livres hébreux; mais l'entraînement des éditions grecques, les interruptions, les écarts de sa vie qui bientôt va devenir plus voyageuse encore, l'ont empêché de donner suite à ces projets et à bien d'autres d'une utilité moins restreinte. Ses caractères hébraïques ne lui ont plus servi que pour la version syriaque du Nouveau-Testament qu'il imprima en 1569, avec la Grammaire d'Imm. Tremellius en cette même langue.

Le Sophocle et ses notes, les Apophthegmes grecs, le très curieux recueil in-8 des historiens romains, et deux petits volumes, miniatu-

res grecques, dont un est l'ouvrage de l'Imprimeur, remplissent avantageusement l'année 1568.

Le Nouveau-Testament grec, syriaque et latin, avec la Grammaire syriaque, le petit recueil des Sentences des comiques grecs et celui des poésies de Théodore de Bèze, auroient suffi pour toute l'année d'un homme moins actif. Mais alors Henri étoit dans la chaleur de la composition et arrangement du *Thesaurus*, et ces divers volumes ne furent ici qu'un grand travail de Lexicographie.

Henri, pour échapper à de nombreuses importunes, publia un ouvrage intitulé *Epistola de sua* une fois à de nombreux. J'en réimprime de loi mais j'ai dû ne pas rejeter les examens de variantes grecques et autres livres, soit grecs, soit latins, dans divers lexiques grecs et autres livres, soit grecs, soit latins, enfin à l'exposé et *specimen* de la manière dont les mots dérivés et les composés sont, dans le *Thesaurus*, groupés à la suite des mots simples ou radicaux. Tout cela étoit de la science fort habilement et fort à propos employée, mais elle a porté ses fruits, et ces savants détails auroient nécessairement aujourd'hui très peu de lecteurs. Ceux qui ont le besoin d'y chercher encore une instruction utile savent où les trouver, et à défaut de l'édition originale, peuvent les lire dans Almeloveen et Maittaire, qui ont réimprimé la pièce en son entier.

Un autre écrit de cette même année 1569, *Artis Typographice Querimonia*, est surtout dirigé contre les Imprimeurs qui, par leur honteuse ignorance, attirent le mépris sur l'art typographique. Ce n'est guère qu'une déclamation versifiée, précédée de quelques pages en prose plus curieuses à lire que les vers. Comme le tout est de peu d'étendue, je réimprime cette pièce avec l'extrait de la précédente. On y aura une idée de la manière d'écrire de Henri, tant en prose latine qu'en vers. Elle a été aussi imprimée par Almeloveen et Maittaire, et encore par J. R. Lottin, libraire de Paris, qui, en 1785, l'a donnée en in-4 avec une traduction française.

Théodore de Bèze, devenu vieux et grave personnage ecclésiastique, étoit peiné de n'avoir d'autre édition de ses poésies que celle de Conrad Badius et Robert Estienne, 1548, in-8, dans laquelle avoient été recueillis des vers amoureux, ouvrages de sa jeunesse, reproduits ensuite par d'autres Imprimeurs dans deux ou trois éditions in-16, sans date, *Ad insigne Capitis mortui*, malgré l'auteur, et pour le compromettre, disent quelques-uns, selon d'autres, de son consentement non avoué. Ils furent exclus de la réimpression de Henri, 1569, in-8, qui est en outre augmentée et beaucoup corrigée.

Malgré le surcroît de travail exigé par la prochaine apparition du *Thesaurus*, l'année 1570 est encore riche de plusieurs importants volumes : le texte grec d'Hérodote, dont la version latine est de 1566, *Conciones ex historicis græcis et latinis*, Diogène Laerce, un recueil d'épigrammes latines traduites de l'Anthologie grecque, etc.

En 1571, de même qu'au théâtre la veille de certaines grandes représentations, *Relâche*. Le *Thesaurus* imprimoit ses dernières feuilles ; la préparation et l'arrangement matériel de ses nombreux volumes et de ceux du *Plutarchus* in-8, occupoient le temps, l'espace, et sans doute aussi absorboient les moyens pécuniaires, et cette année ne compte aucune édition.

Le *Thesaurus* n'étoit pas le seul grand ouvrage que Henri devoit mettre en lumière dans cette année 1572, qui lui assure des siècles de renommée. Outre neuf autres volumes ayant chacun leur importance, de cette même année est le Plutarque in-8 en entier, édition modèle qui fut long-temps supérieure à toute autre édition, soit des Vies, soit des Œuvres mêlées. On lui a trouvé de nombreux défauts, mais ses titres à l'estime sont plus nombreux encore ; et les savants qui, par une succession de travaux plus ou moins heureux, sont parvenus à la reléguer dans la catégorie des textes que l'on vénère, mais que l'on peut ne plus autant consulter, ont payé leur tribut de respect à l'infatigable et habile Imprimeur-éditeur à qui elle est due. Ce que surtout on reproche à Henri pour cette édition, c'est de ne pas avoir désigné les manuscrits et autres sources qui lui ont produit une multitude de variantes ; et quelques-uns voudroient inférer de

cette réticence que son intention a été de donner plus libre carrière à sa sagacité ou témérité conjecturale. Quoi qu'il en puisse être, pour ce livre comme pour tant d'autres, il a su faire beaucoup mieux que ses prédécesseurs et que plusieurs de ceux qui l'ont suivi : c'est de quoi on doit lui tenir compte.

Nous voici arrivés à la grande époque de la carrière typographique et érudite de Henri, à la publication de son grand œuvre, de ce livre prodigieux qu'il a su faire sortir des mille et mille retraits dans lesquelles la plupart de ses mots étoient ténébreusement cachés. Ce phénomène intellectuel, pour être sainement jugé, ne doit pas être mis en parallèle avec telles autres productions dont l'esprit humain s'honore à si juste titre, et qu'il place au plus haut rang dans son estime. Ce n'est point l'enfant d'une brillante et riche imagination, œuvre d'un poétique enthousiasme, non plus que la vaste conception d'un philosophe ou d'un historien des nations; mais, pour n'être qu'une compilation, un assemblage de mots et de leurs définitions, etc., travail qui, à première vue, sembleroit n'être qu'un labeur presque mécanique, tâche d'honnêtes ouvriers littéraires, la haute intelligence de son auteur en a formé la combinaison avec une sagacité qui met ce livre dans le rang des œuvres de génie.

Il étoit cependant impossible que, dans la première publication d'un tel ouvrage, et malgré la richesse de ses nomenclatures, l'exactitude de ses définitions, de ses étymologies, tout immenses et inappréciables qu'elles pussent être, il ne restât point un grand nombre de lacunes à remplir, des erreurs, de faux jugements à redresser ou à faire disparaître. Il y a un siècle, on l'a tenté dans un volumineux Supplément. D'autres, venus plus tard, ont voulu reprendre en son entier tout l'ensemble de l'édifice; mais dans leurs efforts pour le compléter et le parfaire, ils l'ont, en plus d'un endroit, embarrassé par d'inutiles accessoires... Henri l'avoit prévu. « .... Metuo certe ne... voces... quam plurimas... commentitias aut quolibet modo mendosas, quas ego relegavi... in meum etiam illum Thesaurum intrudant. » *Epistola de suæ Typographiæ statu*. Quelques pages plus loin, il manifeste encore la même crainte : mais espérons que ce trésor de patience, de savoir et d'un sens exquis de critique, existera un jour purgé de ses fautes, enrichi de ce qui lui manque, et félicitions-nous

de ce que cette seconde création aura été accomplie dans la patrie de Henri Estienne, où déjà elle est si heureusement avancée que son entier achèvement ne peut se faire long-temps attendre. Quelles que puissent être les nouvelles richesses dont on parvienne à doter ce Lexique, n'oublions cependant pas quelle prodigieuse différence existe entre les difficultés de première exécution et celles des soins ultérieurs qui, riches d'observations séculaires, procèdent séparément, par individualités, réparent à l'aise chacune des plus foibles parties, et s'avancent pied à pied dans une voie si habilement tracée.

Il est très vrai que le plus flatteur succès d'estime vint accueillir ce grand ouvrage; mais cet autre succès, récompense bien due à de si louables efforts, le succès d'argent, ne vint pas même rendre à l'Imprimeur-auteur les avances de son papier et de ses fonctions typographiques\*. Ce livre, dont le prix de publication ne nous est pas indiqué, étoit nécessairement cher et hors de la portée de beaucoup de ceux qui l'auroient le plus désiré. Aujourd'hui même que les livres sont prodigieusement répandus et les bibliothèques bien plus nombreuses, il y a tels ouvrages de publication utile, nécessaire, desquels le public acheteur ne viendrait jamais rembourser les dépenses. Ils n'existeroient point ou ruineroient leur éditeur, si un Gouvernement paternel et éclairé ne venoit plus ou moins aider les utiles fabrications qui ont la chance presque certaine d'un produit inférieur

---

\* Le négoce de Henri avoit cependant grand besoin d'une heureuse et prompte rentrée de ces dépenses; il lui avoit fallu du courage pour ne pas s'arrêter en chemin. Voici ce qu'en 1565 il écrivoit dans son épître à Henri de Mesmes, en tête de la Conformité du françois avec le grec : « ... Vous ayant de long temps donné espérance d'un grand Thesaur de la langue Grecque, et non seulement à vous et à plusieurs autres de ma nation, mais aussi à beaucoup d'estrangers, ... je vous veux déclarer le secret de cest affaire: c'est, qu'il est bien vray, que d'une part la pesanteur de cest ouvrage me fait craindre et chercher des délais, sachant qu'elle me fera ployer les reins: mais d'autre part la pesanteur de la perte qu'il me faudra porter à faute de poursuivre l'entreprise de cest ouvrage (à cause d'une grosse somme d'argent engagée aux préparatifs d'iceluy), me donne une seconde crainte, laquelle estant plus grande, chasse la première et m'aguillonne à hazarder et avanturer la foiblesse de mes reins. Ce que l'expérience monstrera (avec l'aide de Dieu) plustost qu'on ne pense. »

à ce qu'elles doivent coûter. Tout cela, sans être alors démontré et formulé en axiomes d'économie commerciale, n'étoit pas moins vrai du temps de Henri que de nos jours, l'étoit plus encore : dans le monde instruit et littéraire, il ne se trouvoit peut-être réellement pas assez de personnes ayant en même temps pouvoir et vouloir de faire l'acquisition de ce dispendieux ouvrage ; aussi l'abrégé qui en fut simultanément fait par un scribe infidèle devint-il pour Henri une ruineuse concurrence, al sans remède. On a mille fois signalé le procédé in Scapula qui, présentant à son patron, à son maître, l'abrégé du *Thesaurus*, et n'en étant pas accueilli, coi ail, l'imprime comme ouvrage original, comme sa ceugit point de s'attribuer dans sa préface l'idée fondar groupé les dérivés et les com- posés à la suite de leu... Omnes ejusdem originis vo- ces... in unum veluti fa ssi : primariae... primum locum assignavi : huic reliq... certo ordine digestas sub- junxi... singula ad suum primitivum revocavi... Etyma ex optimis quibusque scriptoribus desumpta adscripsi. » Il continue ainsi à proclamer comme siennes et l'idée et l'application du système adopté par Henri pour la combinaison du *Thesaurus*\*. Il ajoute ensuite

\* Voici comment Henri, dans son *Epistola ad Lectorem*, du premier volume, expose en quoi consiste cette combinaison, de quelle utilité il la croit, et comment il l'a exécutée : « Ut autem et ipse de hac spe mea deque opinione quam concepi judicium ferre possis, audi obsecro quae in hoc opere praestiterim, et in quibus potissimum praestandis sudaverim. Primum quidem mea est nec prius audita vocum Graecarum dispositio, qua earum maxima pars ad suas origines, tanquam rivi ad suos fontes, vel stirpes ad suas radices, revocantur : qua derivata nonnunquam ducenta, interdum trecenta ad unum primitivum ita reducuntur ut interim ne ipsa quidem permixtim collocentur, sed in certos ordines distribuantur. Haec autem series (propter quam index opus huic Thesauro fuit, ut etiam in praefatione illi praefixa docui) vix dici potest quam multa hujus linguae studiosis affere commoda et adjumenta possit. Tria quidem certe affert longè maxima : quòd lector magno labore quaerendi per diversos sparsa locos, et eadem in diversis legendi, levetur : quòd à primitivis derivativa dignoscat, et quomodo factae sint derivationes, primo aspectu intueatur : quòd uno eodemque loco et in promptu habeat quae mutuam quodammodo lucem sibi afferant, et sese mutuò explent. Adde quòd haec series ditiores (ut ita dicam) reddere videtur Graecae linguae divi-

qu'après avoir employé beaucoup de temps à achever son ouvrage, *in absolvendo opere*, il avoit par hasard eu connoissance de ce Lexique; qu'à la vue du titre il avoit d'abord jugé son travail inutile, mais qu'un plus mûr examen et les conseils de ses amis l'avoient déterminé à le mettre en lumière. « In hoc opere absolvendo quum plurimum temporis contrivissem... incidi fortè in Thesaurum ab Henrico Stephano constructum; cujus sola inscriptione lecta, existimavi me actum egisse. Verùm quum Thesaurum illum penitentiùs introspectum, præter alia multa à meo consilio discrepantia, diverso etiam ab eo quem secutus fueram ordine scriptum fuisse, re ipsa cognovissem, idque amicorum oculis subjecissem, eorum judicio fretus, multisque rationibus adductus, hæc tandem in lucem prodire permisi. At verò, ne Thesauri illius Herculeo sanè labore compositi, autorem bene de literis meritum debita laude fraudare, aut me alienis plumis venditare videar, quid illi acceptum feram, fateri non gravabor. Quum enim in eo Thesauo tanquam in penu locupletissimo dictionum vim et proprietatem meliùs exprimi, significationes distinctiùs collocari, pluribus aptioribusque exemplis confirmari, diversas constructiones diligentius observari, denique quæ tum veteres, tum recentiores Lexicographi, Scholiastæ, Grammatici, et alii in græcæ linguæ cognitione excellentes viri, ad hoc argumentum pertinentia scripserunt, pleniùs contineri et accuratiùs quàm in superioribus Lexicis collata exhiberi comperissem, ea inde potissimum deprompta meo instituto accommodavi... Sicut in eo Thesauo multa vocabula adjecta sunt quæ in aliis Lexicis desiderantur... »

Ce livre, que si tardivement il aperçoit par hasard après le sien fait, et dans lequel cependant il est bien forcé d'avouer qu'il a pris à-peu-près tout ce qui compose son *Compendium*, c'est précisément ce grand Lexique dont, pendant plusieurs années, il a copié au net

---

tias : et quæ antea locupletissima verborumque omnis generis fecundissima esse visa est, ut multo etiam locupletior fecundiorque quàm credita sit comperiat. » Et quelques lignes plus loin : « ...Utinam dispositionem illam mihi asserere non possem : utinam nihil mihi deberet : nec me viæ ducem esse, sed demonstratam ab alio quopiam sequi oportuisset... Quum omni ex parte viam, vel potius viarum inexplicabilem errorem et labyrintho similem cernerem, quomodo non hasissem ? »

la rédaction, et plus d'une fois corrigé les épreuves. Que, refusé par Henri, Scapula se soit néanmoins imprimé, annonçant son abrégé du *Thesaurus* comme plus usuel, et surtout plus achetable, au moins il ne se seroit pas souillé d'un mensonge auquel, du reste, personne ne s'est laissé prendre.

Les privilèges que j'ai indiqués pages 135 et 139, accordés par le roi Charles IX, en 1561, et par l'empereur Maximilien II, en 1570, n'effrayèrent pas les auteurs, et ils auroient peut-être obtenu des diplômes paroissant que des garanties sérieuses. Les *Thesaurus*, mais aussi les *Glossaria duo* ne sont point mentionnés que ce fut seulement par Scapula que l'idée vint à

Dans le pamphlet de Scapula, intitulé *De J. Lipsii Latinitate Palæstra prima*, 1595, on trouve, pages 51 et 220, un bout de dialogue et quelques vers grecs et latins dirigés par Henri contre Scapula; vengeance bien innocente d'une déloyauté qui lui étoit si nuisible. Les voici :

KÆNOPHILUS. Sed cur hæc et alia quàm plurima ad Græcæ linguæ cognitionem pertinentia quæ alibi postea dixisti, in Thesauro tuo tacuisti?

CORONELLUS\*. Prævideram futurum ut in multo majorem molem opus illud excresceret. Quædam etiam (ne quid tibi dissimulem), in mentem mihi tum non veniebant: et quidem nonnulla quoque eorum, quæ tamen jam alibi scripseram. Tantum enim negotii indagatio radicum mihi facessebat, quum a nemine unquam via ad rem tam difficilem fuisset patefacta, ut hoc memoriam quoque sæpe inturbaret.

KÆNOPHILUS. Quamvis plurima non ex iis quæ cæteri dixerant, sed ex iis quæ ἀπὸ ἐν (ex te) afferre valde fructuosè poteras, a te fuerint prætermissa, fuit tamen quidam Scapula, qui ex illis etiam ipsis de quibus lectores ipse monuisti, et de quibus moneri erat pernecessarium, prorsus omisit.

CORONELLUS. Invertit ac pervertit multa eorum quæ a me dicta fuerunt, dum meam mentem, atque id, quo utor, artificium non assequitur. Addidit absurdissimas et ineptissimas aliquot etymologias, quas, quod tales esse videram, de industria prætermiseram.

\* *Coronellus* est le nom *Stephanus* qui, dans cette variante, est tout-à-fait latinisé.



Opus redegit qui illud in compendium,  
Impendium in eo temporis quam maximum  
Fecisse dicit; vellet id pensare nos  
Suæ crumenæ maximo compendio.  
Lectorum at ille maximo dispendio  
Contraxit opus id, imposuit et omnibus.  
Pœna irrogetur huic, at non gravis tamen,  
Tantum esse dignum dixerim suspendio.

Ὅρμα πιστὰ ταμῶν γλώσσης πάντισσιν ἱρασταῖς  
Ἑλλαδικῆς ταυτῆν ἐξεπόνησα βιβλον.  
Ἄλλὰ πονοῦς τις ἱμῶς ἐπιτίμιοι, πᾶσιν ἱρασταῖς  
Ἑλλαδικῆς γλώσσης ἔρη ἀπιστα ταμῶν.

Non potuisse me a Musa mea impetrare ut de tanta epitomographi injuria tam longo tempore sileret, testata est publice posterior illius operis quod *Thesaurus Linguae graecæ* inscriptum est, editio.

Quidam ἐπιτίμων (discerpens) me, capulo tenuis abdidit ensem :  
*Eger eram a Scapulis, sanus at huc redeo.*

Alludo ad vocem *Scapula*, quæ nomen est illius epitomographi, duobus modis, in vocabulo *scapulis* et in voce *capulo*.

Quant à une réimpression, *posterior editio*, qu'auroit faite Henri très peu d'années après sa première publication, bien qu'évidemment il y fasse allusion dans les lignes qui précèdent, et que, sur ce témoignage, qui pouvoit sembler incontestable, Maittaire, page 355, dise : « Posteriorem illius Thesauri editionem prodiisse tam certum est, quàm quo prodierit anno, incertum... » il est maintenant démontré qu'il y a eu réimpression de feuilles, de beaucoup de feuilles, mais point une seconde édition. Voyez ci-dessus, page 138.

Voici des vers qu'on lit dans le premier volume, à la sixième et dernière page de l'Épître dédicatoire de Henri à l'empereur Maximilien II, au roi Charles IX, à la reine Élisabeth, et aux princes, comtes, etc., de l'Empire, plus dix autres dont quatre grecs et six latins qui, dans les exemplaires datés de 1572, sont sur le titre du premier volume.

HENR. STEPHANUS DE HOC THESAURO.

Hic Thesaurus, hic est, tua quem Germania, Cæsar,  
Hic quem, Carle, optat multis tua Gallia votis,

Hic est, Elisabeth, tua quem sitit Anglia dudum,  
 Hic illis Thesauro Arabum pretiosior omni,  
 Pactoli auriferis fuerit mage charus arenis,  
 Gravior Eoo venientibus æquore gemmis.  
 Germanos ergo hic Gallosque beabit, et Anglos :  
 At me, cujus opes tandem consumpsit opimas,  
 Vestrum est (sic vobis sint regna beata) beare.

Inspersa alios Th	idemus
Ferre repertori : t	ntè fugari
Pauperiem, vilen	arier arce.
At me contra ino	x divite fecit
Thesaurus, gazas	usit avitas.
Si tamen hic anin	ectusque benignum
Conciliare mihi (q	) valebit,
Tum verò haud al	dam Pelias hasta,
Fecerit id vulnus,	bitur idem.

*De eodem.*

Θησαυρὸν γλώσσης Ἀσκραῖος εἶπεν ἄριστον,  
 Πασῶν δ' Ἑλλαδικῆ γλῶσσαι ἀριστη ἔφω  
 Ἀλλ' ὄμει Θησαυροῦς Θησαυρὸς ἀπηῦρεν, ἄριστος  
 Πᾶσιν ἰὼν ἐτέροις, ἐστὶ κάκιστος ἐμοῖ.

*De eodem.*

Thesauri momento alii ditant beantque,  
 Et faciunt Cræsum qui priùs Irus erat.  
 At Thesaurus me hic ex divite reddit egenum,  
 Et facit ut juvenem ruga senilis aret.  
 Sed mihi opum levis est, levis est jactura juventæ,  
 Judicio haud levis est si labor iste tuo.

Après la publication du *Thesaurus* une nouvelle ère semble commencer dans la vie de Henri. Le déplaisir peut-être de se trouver perpétuellement en présence d'une masse de volumes qui se vendent mal, le besoin d'efforts extraordinaires pour les faire circuler au dehors, dans l'Allemagne, et surtout par le mouvement de la foire de Francfort qui alors étoit le rendez-vous des libraires, comme l'est devenue celle de Leipsick, et même avec plus de libraires étran-



gers à l'Allemagne que l'on n'y en voit maintenant; c'étoient là des motifs bien déterminants pour se livrer à la vie nomade qui avoit pour lui tant de charmes. Il y trouvoit aussi l'occasion de continuer ses habituelles investigations de manuscrits et antiquités littéraires, ses démarches auprès des savants, toujours dans la vue d'obtenir des secours et des renseignements utiles pour ses éditions sous presse ou projetées. Ses excursions, qui recommencèrent alors, non-seulement en Allemagne, mais en France, et qui furent tant de fois répétées, étoient quelquefois très longues, et de plusieurs années. Il en fut ainsi jusqu'au moment de sa mort, qui eut lieu hors de son domicile. Dans les années 1573 et 1574, Henri, outre le *Terentius Varro* et l'*Apollonius Rhodius*, donna plusieurs volumes, soit par lui compilés ou traduits et mis en ordre, *Virtutum Encomia*, *Homeri et Hesiodi Certamen*, *Poesis philosophica*, etc., soit presque entièrement de sa composition, tels que *Francofordiense Emporium*. Ce recueil, dans lequel se trouvent plusieurs pièces assez singulières, est devenu rare : il est curieux, mais sans être cependant de ces livres dont on ait à désirer la réimpression. Les scholies anciennes de l'Apollonius sont celles de l'édition première de Florence, 1496, in-4. Sur le titre de son volume, Henri fait savoir que par ses notes on pourra connoître « quantam in hanc editionem contulerit diligentiam. » S'il est un peu libéral de ses propres louanges, au moins sont-elles justifiées par le mérite réel et la correction scrupuleuse de l'édition. Elle se distingue aussi par l'intelligente exactitude de la ponctuation, si incertaine dans beaucoup d'éditions de ces temps-là.

Quant au *Terentius Varro* de 1573, on sait que ce qui lui a fait accorder quelque préférence sur l'édition suivante de 1581 est l'insertion de plusieurs vers latins de Muret, par lui envoyés comme anciens à Joseph Scaliger, qui les crut d'un vieux poète comique, et les imprima comme tels, page 211 de ses notes. L'irascible érudit, irrité contre Muret, qui, par cette plaisanterie, l'avoit blessé en l'endroit le plus sensible, ses prétentions à un savoir universel, fit contre lui les deux vers suivants :

Qui rigidæ flammæ evaserat ante Tholosæ,  
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

Voici ces vers que Scaliger crut de Trabea, et dont il loue beaucoup l'élégance : ils ne reparoissent point dans la réimpression de 1581.

Here, si querelis, ejulata, fletibus  
 Medicina feret miseris mortalium,  
 Auro parandæ lacrymæ contra forent.  
 Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent  
 Quàm nænia præficæ ad excitandos mortuos.  
 Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.

Il les compare à d'autres vers de l'*OEnomaus* du poète Accius, avec lesquels ils ont à la vérité beaucoup de ressemblance, et que probablement Muret connoissoit fort bien, ainsi que trois vers grecs de Philémon, auxquels Scaliger croit ceux de Trabea empruntés.

*Vers d'Accius.*

Nam si lamentis allevaretur dolor,  
 Longoque fletu minueretur miseria,  
 Tam turpe lacrumis indulgere non foret,  
 Fractaque voce Divùm obtestari fidem,  
 Tabifica donec pectore excesset lues.  
 Nunc hæc neque hilum de dolore detrahunt,  
 Potiusque cumulum miseris adjiciunt mali,  
 Et indecoram mentis mollitiem arguunt.

Voici les trois vers de Philémon :

Ἐὶ τὰ δάκρυ ἡμῖν τοῦ κακῶν ἢ φάρμακον,  
 Ἄει δ'ὁ κλάσας τοῦ πονεῖν ἱπαύετο,  
 Ἡλλατῖμοθ' ἂν δάκρυα, δόντες χρυσίον.

Sans qu'il y ait à recourir à Accius, ni à Philémon, ne seroit-ce pas tout simplement des vers suivants de Mellin de Saint-Gelais que Muret auroit pris l'idée de ses six vers latins qui leur ressemblent beaucoup.

Si pour se plaindre et pour larme jeter  
 On pouvoit rompre un malheur survenu,  
 Les pleurs devroient poids de l'or s'acheter  
 Comme sur tout remède cher tenu.  
 Mais puisqu'un mal ne peut n'estre advenu,

Soit qu'en pleurons, ou rions jour et nuit,  
 De quoy nous sert se plaindre et mener bruit  
 Et nous donner nouveaux maux et alarmes,  
 Si n'est ainsy qu'un arbre porte fruit,  
 Ainsy douleur doit apporter des larmes.

Une même pensée, et surtout si elle est naturelle et juste, peut très bien être venue à plusieurs personnes. Voici quelques lignes du cardinal Bona dans le *Chemin du Ciel* : le savant et pieux Cardinal n'avoit peut-être jamais lu les vers d'Accius, ceux de Muret, non plus que les vers françois de Saint-Gelais, ni le vieux fragment grec de Philemon, et cependant il a pensé à-peu-près comme eux tous. C'est que tous ont eu une idée juste.

« Que si votre douleur peut vaincre le malheur qui vous accable, passez tous les jours dans les pleurs, passez la nuit dans la tristesse, que votre douleur exerce sur vous-même toutes sortes de cruautés. Mais si les larmes sont inutiles, si les pleurs ne diminuent point les maux, apprenez à vous gouverner vous-même... » p. 125.

L'année 1575 vit plusieurs publications dont la plus remarquable est la moins volumineuse : c'est le « Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, » in-8, de 164 pages, avec date d'année, sans nom d'Imprimeur. Ce pamphlet ou libelle, comme on voudra le nommer, et qui est généralement mais sans preuves positives \*, attribué à Henri, en compagnie peut-être de Théodore de Bèze, fit tout le scandale qu'en pouvoit désirer son auteur, dont l'espoir, en traitant si rudement Catherine, n'étoit sans doute pas d'obtenir la moindre influence sur les déportements ultérieurs de cette reine, autant au-dessus de la crainte que du repentir. Cette pièce se répandit très promptement, et de plusieurs réimpressions presque simultanées : elle a été aussi insérée dans plusieurs Recueils de pièces sur l'histoire de France. Voyez ci-dessus, page 143.

Le Recueil des Orateurs grecs, *Arrianus de Expeditione Alexandri Magni*, et les *Parodiæ morales*, sont aussi de cette année 1575.

\* Quelques-uns le donnent à Jean de Serres (*Joannes Serranus*), l'auteur de la version latine de Platon, imprimée dans l'édition de Henri.

Si Henri n'avoit pour titre et recommandation littéraire que les vers grecs et latins contenus, soit dans le Recueil assez rare des *Parodiæ*, soit en d'autres volumes tous mentionnés en ces Annales, le renom d'homme savant, très savant, ne lui seroit point contesté; mais ses titres de gloire littéraire toucheroient fort peu de lecteurs, et sa docte poésie, à laquelle on ne songe guère, dormiroit d'un sommeil encore moins interrompu; mais ce qui est tout-à-fait digne de remarque, c'est l'étonnante facilité de travail qui, de cette multitude de vers presque tous composés en cheminant seul, et à cheval, *ad fallendum itineris tædium*, n'étoit pour lui qu'une manière de récréation, un délassement, et point du tout un obstacle aux occupations bien plus ardues qui remplirent sa vie si souvent errante et agitée.

Le Nouveau-Testament grec, 1576, in-16, est un volume peu commun, bien imprimé : outre une savante et longue préface, et d'utiles notes que Henri regrette de n'avoir pas eu le loisir de rendre plus nombreuses, cette édition a l'avantage de contenir ce qui n'a été ajouté à presque aucune autre, les vers grecs, ouvrage de la jeunesse de Henri, et faits pour le Nouveau-Testament grec de son père, 1550, in-fol., auquel ils sont joints, mais revus et presque refaits dans cette petite édition où ils sont réduits de soixante-douze à soixante. La préface a surtout pour objet l'examen des textes et des interprétations. Henri y signale aussi l'impudence ou l'ignorance de quelques hommes qui, dans l'Épître de saint Paul à Tite, III, 10, au lieu de *hominem hæreticum devita*, voudroient faire lire : *hominem hæreticum de vita (tolle è vita)*, (tuez-en tant que vous en rencontrerez).

Outre ce Nouveau-Testament grec, les années 1576 et 1577 s'enrichissent de plusieurs bons volumes, Denys le géographe, édition plus ample que celle de Robert, 1547, Virgile, Horace, *Pseudo-Cicero, De Latinitate falso suspecta, Epistolia*, et plusieurs autres, dont l'énumération est en son lieu, ci-dessus, page 144 et suivante. Dans le Recueil *Epistolia*, à la page 117, de la seconde partie, se trouve l'élégante satire latine intitulée *Lis*, du chancelier de L'Hospital, parmi les poésies duquel elle fut peu après imprimée, chez Patisson, 1585, in-fol. et que Henri, et avec lui d'autres

savants, avoient crue l'ouvrage de quelque ancien poète dont le nom seroit demeuré inconnu (*incerti auctoris*). Quant à l'édition de *Cic. Epistolæ familiares*, de 1577, elle existe bien réellement, et non pas celle que l'on place à l'année 1557, dont celle-ci seroit la réimpression. Les Commentaires de Paul Manuce, qui forment une grande partie du second volume étoient à peine ébauchés en 1557; dix ans plus tard, ces Scholies n'occupoient encore qu'environ 80 pages : l'édition Manutienne de 1571 est la première dans laquelle elles aient pris plus de développement; et c'est sur celle de 1575, que Henri, en 1577, a dû faire la sienne.

On place à l'année 1577 le Virgile in-8, sans date : en 1837, sur mes listes j'en avois fait de même; mais il est dédié à Thomas Redhiger; et dans les vingt-sept Lettres de Henri, publiées par M. Passow, la neuvième, datée *Idib. Mart. 1576*, parle de la mort de ce Thomas Redhiger comme ayant eu lieu depuis deux mois : Henri n'auroit pas ensuite dédié son livre à une personne morte au moins depuis une année. Il faut donc faire remonter la publication de ce Virgile jusqu'en 1575 \* : le Denys de 1577 est dédié à un Redhiger, mais à Nicolas, fils de Nicolas, et sans doute neveu de Thomas, qui venoit de mourir. Dans la préface ou épître dédicatoire du Virgile, Henri donne carrière à la causticité de sa critique; passant en revue quelques-unes des éditions de Virgile alors les plus accréditées, il déclare avoir trouvé dans l'édition Manutienne (1558) *errata haud levia*; quant à celle de Nic. Erithræus (imprimée à Venise en 1538-39, et plusieurs fois depuis), il y voit de sottes investigations (*stultam curiositatem*), bien plus que l'interprétation des endroits difficiles. Heyne confirme ce jugement de Henri : « Inani jactatione quam Henr. Stephanus quoque subsannat in præfatione suæ editionis, in lucem edit Sabius ineptam Erythræi opellam. » Et à l'occasion d'une édition nouvelle de ce même Virgile, faite à Francfort.

---

\* La lettre XXIII du même Recueil, datée *Id. maii* (1575), dans laquelle Henri annonce que presque tous les livres par lui expédiés à Francfort (pour la foire de Pâques) avoient péri dans un naufrage *propè Solodurum*, mentionne aussi l'envoi d'exemplaires de Virgile et d'Horace. J'aurois pu, et dû peut-être, me borner à cette seule preuve pour établir la date de ces deux éditions.

1583, in-8, à laquelle Fr. Sylburge déclare avoir apporté les plus grands soins, Heyne ajoute : « Mirari licet virum doctum operam Erythrei nugatoriam curis suis dignam habuisse. » Henri blâme aussi l'inepte labeur (*matæotechniam*) de Jacques Pontanus et ses énumérations de variantes ou fausses leçons (*alliterationum enumerationes*). C'est un énorme commentaire qui a pu fournir quelques corrections utiles : « Symbolarum libri XVII, quibus P. Virgili Opera ex probatissimis auctoribus declarantur, comparantur, illustrantur, per Jac. Pontanum, » avec paraphrase de six des douze livres de l'Énéide. Ainsi que Heyne, je ne connois que l'édition de 1599 dont l'épaisseur l'effraya : « Ingens libri moles me deterruit, quo minus eo uterer. » Il faut cependant qu'il y en ait au moins une édition antérieure, puisque de 1575 à 1577 Henri mentionne et critique cet ouvrage. Dans l'opinion de Henri, qui, avec sa dureté d'expression, n'en est pas moins juge très compétent, l'édition du Portugais Ant. Goveanus (Govea) Lugduni, Sebast. Gryphius, 1541-42, in-8, est *foedissimorum mendorum sentina*. Dans sa préface *ad Lectorem*, il témoigne aussi son mépris pour le Vénitien commentateur, ou plutôt compilateur de commentaires : ce doit être l'édition de Venise, 1544, in-fol., plusieurs fois réimprimée : pour le Bolois, c'est probablement *Fr. Campani Quæstio Virgiliana, per quam diligentissimus poeta negligentia absolvitur* ; il ne méprise pas moins le Belge Jean Meyen, *Bergizomius*, dont le Virgile est de Venise, *apud Aldum*, 1576, 1580 et 1587. Le public a jugé comme Henri, car le livre se vendit fort mal, et sous cette triple date il n'y a qu'une seule édition deux fois rajeunie par de nouveaux titres. Quant à l'Horace, Henri dans le *Pseudo-Cicero*, dit que depuis deux ans il étoit publié. Le *Pseudo-Cicero* étant daté de 1577, l'Horace est donc de 1575. Il a été réimprimé en 1588 avec quelques augmentations prises d'un ancien manuscrit des Commentaires de Porphyryon, et encore en 1600, par Paul.

Imiter la phraséologie de Cicéron, employer de préférence les expressions qu'il affectionne, est un procédé bon en soi, s'il est pratiqué avec discernement, s'il est le résultat d'une étude sérieuse des écrits de cet admirable modèle, et surtout s'il n'est point exclusif. Mais le style pur cicéronien étant devenu, dans le cours du seizième

siècle, une mode, une sorte de superstition littéraire, ce fut à qui bien ou mal écrivoit du Cicéron, et les plus piètres imitateurs tinrent à mépris toute latinité qui n'étoit pas à leur gré suffisamment cicéronienne. Pour bien imiter, au moins faudroit-il bien connoître; mais les compilateurs ne faillirent pas à venir en aide à la multitude cicéroniste. Un gros livre, *Marii Nizolii Thesaurus Ciceronianus*, mit à sa disposition des recherches toutes faites, un Cicéron dépecé et arrangé en façon de vocabulaire. On pouvoit y apprendre à mieux étudier Cicéron; on l'accueillit comme pouvant à lui seul initier dans les secrets du style cicéronien. On n'usa point de ce livre qui, à tout prendre, est une combinaison utile, on en abusa. Il faut dire aussi que le compilateur, dont la besogne est assez judicieusement faite, s'y donne cependant le tort de montrer de singuliers scrupules sur l'emploi de ce qui n'a pas l'autorité cicéronienne. C'est contre ces travers que Henri s'élève dans le traité *De Latinitate falso suspecta*, et plus encore dans le *Nizoli didascalus*, où il s'attache à faire voir le ridicule de ces intolérants singes de Cicéron, qui, non contents de ne l'étudier que dans un dictionnaire, se privent volontairement des enseignements précieux qu'offrent les autres grands écrivains de l'antique Rome.

L'année 1578 est signalée par la brillante publication du Platon grec et latin, édition d'une haute importance, et qui vaudroit bien mieux encore si Henri, à qui des esprits fâcheux reprochent de ne trouver bien que ce qu'il faisoit, avoit pour le Platon conservé cette salutaire défiance, et surtout pour la version latine s'en étoit moins rapporté au savant qu'il eut pour principal coopérateur de ce grand travail. Voyez ci-dessus, page 145.

On voit dans sa préface qu'il avoit à cœur de faire de ce Platon un livre remarquable pour la scrupuleuse correction du texte, ainsi que pour sa belle exécution typographique; et, de l'aveu de tous, il y a complètement réussi.

« Statim autem mihi in mentem venit, tum demum Platone dignam iudicatum iri meam editionem, si in regis philosophorum libris excudendis regiam quandam (ut ita dicam) magnificentiam adhiberem, & ut emendatissimi prodirent operam darem. Ac omne quidem magnificentiae genus statim mihi promisit quae apud me est non solum ampla & varia, sed etiam pretiosa supel-

lex typographica : namque promissis stetiase, omnes, ut spero, fatebantur. »  
H. Steph. Lectori.

Le *Nizoliodidascalus* est dédié par Henri à Hubert Languet, publiciste habile, connu par ses opinions politiques hardies pour ces temps-là, et notamment par ses *Vindiciæ contra Tyrannos*, 1579, trad. en françois par François Estienne, 1581, in-8. Dans sa Vie, publiée en 1700, se trouve le passage suivant sur Henri : « Anno 1578, Henricus Stephanus, cui dubium est an ars typographica, an vero res literaria magis debeat, Langueto inscripsit Nizoliodidascalum, adversus quosdam velut minorum gentium Ciceronianos, qui latine loquendi normam non ex ipsius Ciceronis, sed ex Nizolii duntaxat, et aliorum quorundam observationibus haudiebant, plerisque nugarum plenis et Ciceronis verba perperam interpretantibus. » Huberti Langueti Vita, per Petrum Ludovicum, page 93.

Outre le *Nizoliodidascalus*, Henri donna encore dans cette même année 1578, *Homerici et Virgiliani Centones*, la première partie de ses *Schediasmata*, livre de pure érudition classique, inséré par Gruter dans le Supplément du tome cinquième de son *Thesaurus criticus*, et qui a dû être utile pour la correction de plus d'un ancien auteur, et ses *Dialogues du nouveau Langage françois italianisé*. Cet ouvrage ingénieux et savant, mais dans lequel Henri ne sut ou ne voulut point garder mesure, fut pour lui la cause de beaucoup de désagréments qui paroissent avoir été ignorés de tous ses biographes, et dont le récent examen des Registres du Conseil d'état de Genève me met à même de donner une sommaire, mais exacte connoissance. Ce volume sans nom et sans date, est bien de 1578, ce qui est prouvé par les incidents dont l'exposé va suivre, et à leur défaut l'auroit encore été par une des vingt-sept lettres de Henri déjà plusieurs fois mentionnées.

Le 11 septembre 1578 Henri fut mandé au Conseil et sévèrement réprimandé pour n'avoir pas imprimé cet ouvrage tel qu'il l'avoit présenté en demandant autorisation de l'imprimer, et pour y avoir fait de nombreuses additions. Henri crut à propos de s'absenter de Genève et vint à Paris, où il resta pendant les derniers mois de 1578 et presque toute l'année 1579 : c'est pour cela sans doute

qu'en cette année son Imprimerie ne produisit qu'un seul, mais très estimable volume, *Theocriti, aliorumque Poetarum Idyllia*, etc. Favorablement accueilli par Henri III, il chercha à s'aider de cette haute protection auprès du Gouvernement de Genève. Le Roi s'intéressa en sa faveur et fit écrire au Conseil en décembre 1579, demandant qu'il fût accordé à Henri un sauf-conduit pour venir se disculper des calomnies répandues sur son compte en son absence. Le 13 février suivant, M. de Sancy, ambassadeur aux Ligues suisses, dit, dans une entrevue qu'il eut avec Théodore de Bèze et le syndic Michel Roset, que le Roi lui avoit commandé de donner une lettre pour Henri, « qui se fasche de n'avoir la liberté de pouvoir s'employer à l'impression comme il le desiroit, » et que de la part du Roi il le recommandoit fortement au Conseil de Genève. Le syndic Roset répondit que Henri s'étoit rendu suspect en demandant un sauf-conduit, que du reste il étoit bien libre d'abandonner Genève et de rentrer en France quand il le voudroit. Henri revenant à Genève, l'affaire pour laquelle il s'en étoit éloigné fut, après dix-huit mois, reprise, et le 12 avril 1580 il reçut l'ordre d'apporter l'original des Dialogues, afin qu'on pût le comparer avec le volume imprimé, et vérifier s'il avoit exactement retranché les passages condamnés. Le Conseil lui rappela que déjà il avoit mérité de semblables reproches pour son Apologie pour Hérodote \* et ses Epigrammes. Henri répondit que ce qui dans le volume des Dialogues pouvoit être trouvé répréhensible, étoit mis dans la bouche d'un personnage qu'il combattoit et réfutoit, qu'il avoit retranché les trois passages qu'on lui avoit commandé de supprimer, et que Théodore de Bèze, qui avoit lu le livre entier, n'y avoit rien voulu changer. Sur cette réponse, le Conseil arrêta de lui faire bonnes remontrances et de lui défendre de plus imprimer aucun livre sans qu'il eût été revu. Trois jours après, sur la proposition de Théodore de Bèze, (qui cependant avoit tout lu sans faire aucune observation), il fut décidé que le lieutenant (de police) feroit saisir les exemplaires de ce livre,

---

\* Ceci explique la réimpression de huit pages dans l'édition originale de l'Apologie. Voyez ci-dessus, pag. 427 et 396.

et chez Henri, et chez les libraires qui en auroient. Un mois plus tard le Consistoire fit comparoître Henri devant lui, lui adressa de sévères remontrances sur son livre, lui dit qu'il abusoit des grâces que Dieu lui avoit faites, qu'il ne se souvenoit point des fautes qu'il avoit commises en l'impression de l'Apologie, et qu'il ne pouvoit se faire illusion sur l'opinion dans laquelle il se complaisoit, étant à bon droit nommé le *Pantagruel de Genève* et le *Prince des Athéistes*. Henri répondit fièrement que s'il étoit hors du Consistoire il n'endureroit pas de semblables reproches, qu'on lui en vouloit, et qu'il falloit être hypocrite pour plaire au Consistoire. Là-dessus on lui déclara qu'on le tenoit pour profane et excommunié de l'Eglise : à quoi il répartit qu'il ne se sentoit coupable de rien de mauvais, et qu'on le jugeoit sans l'ouïr. Il fut arrêté qu'on le mettroit en prison. Le Conseil confirma cet arrêt, mais fit élargir Henri au bout de huit jours, moyennant bonnes remontrances et après qu'il eut reconnu sa faute dans le Consistoire. M. de Sancy écrivit deux fois au Conseil à l'occasion de la punition infligée à Henri. Dans ces lettres il le représente comme jouissant de l'estime du Roi et comme ayant rendu des services importants à la ville de Genève. Le Conseil répondit à ces lettres que l'on donneroit à Henri assurance de tranquillité jusqu'au mois d'octobre.

C'est ainsi que se termina cette désagréable affaire. Les torts étoient du côté de Henri, mais on aperçoit que, sans le dur rigorisme du Consistoire, qui amena l'inconvenante réponse de Henri, le Conseil n'auroit pas ordonné l'emprisonnement, n'eût-ce été que par déférence pour les pressantes et itératives recommandations du roi de France.

Le séjour que Henri fut un peu forcé de faire à Paris en 1579 donna lieu à la composition d'un de ses bons ouvrages françois, de la *Précéllence du langage françois*, in-8, 1579, chez Patisson. Le roi, qui prenoit grand plaisir à converser avec lui, fut un jour si frappé de son plaidoyer pour la supériorité de notre langue, qu'il l'engagea vivement à rassembler et développer toute cette ingénieuse et savante argumentation, pour la publier en un ouvrage exprès. Cette invitation, qui venant de si haut étoit un ordre, eut d'abord pour effet de retenir Henri à Paris; mais comme d'autres occupa-

tions littéraires y prenoient son temps, l'ouvrage commandé restoit là. Le roi, impatient de voir sous forme de livre ces conversations qui l'avoient si fort intéressé, pressoit Henri qui, après plusieurs promesses dilatoires, répondit au roi que, manquant de livres et papiers restés à Genève, il n'étoit pas en possibilité de faire convenablement ce travail. « Faites suivant ce que vous fournira votre excellente mémoire, » lui répliqua le roi. Il n'y eut pas moyen de s'en débattre; le livre fut fait, et bien fait.

Tout ceci est raconté dans les vers suivants que j'extraits du rare volume *Musa monitrix principum*, p. 211.

Promissum is (Henricus III) à me quum librum quendam audiit,  
 Linguam studebam quo probare Gallicam  
 Præcellere aliis omnibus (sed excipi  
 Græcam volebam, prisca qualem secula  
 Illam audiere, non eam qualem sonant  
 Qui nunc eorum posteri dici volunt)  
 Urgere cœpit, hunc ut in lucem darem.  
 Respondeo, A me scriptus nondum fuit :  
 Promissum à me est. Hæc requirit scriptio  
 Quædam memoriæ subsidia. Sed hæc domi  
 A me relictæ. Tunc, Quid ? an caput quoque  
 Domi relictum ? (dixit) at si non domi  
 Fuit relictum, memoriæ pars maxima  
 Remanet in illo. Si secus, dicenda sit  
 Valde infidelis : scripta quum tamen tua  
 Testentur aliud. Sit animus præsens tibi.  
 Boni illud ipse consulam quod scripseris.  
 Unum videto, longa ne sit hic mora.  
 Quod pollicetur (aio) Majestas tua  
 Consulere sese velle quæ scribam boni,  
 Alacriorem jussa reddet ad tua.  
 Discedo honore lætus : at valde anxius,  
 Onere sub isto ne labans, sim fabula.  
 Tandem sed animum colligo : vires simul  
 Colligere conor. Esse me Lutetiæ  
 Reputo. Librorum in hac Italicorum mihi  
 Scio futuram copiam quid roboris  
 Et istud addit. Luna vix orbem suum  
 Ter (credo) junctis cornibus compleverat,  
 Offertur ille quum liber, non qui foret  
 Calamo exaratus, sed typorum literis.

On peut remarquer que Henri, ne le regardant néanmoins que comme une sorte d'ébauche d'un ouvrage à achever plus tard, l'intitula *Project du livre de la Précéllence*, et non pas *Traité de la Précéllence*.

Cette éminente protection lui eût été très profitable si les bienveillantes intentions du roi eussent été suivies. « Si mandatis ejus obsequi ministri voluissent, præclare cum Stephano actum fuisset; sed res erat in Gallia incerta pendere ab iis qui Thesaurarii vocantur, » dit-il lui-même dans *Musa principum monitrix* que je viens de citer, et dont il sera encore fait mention un peu plus loin. Une gratification de trois mille francs lui est accordée pour son ouvrage. Muni de l'ordre royal, il se présente chez le payeur, qui veut qu'on lui abandonne à-peu-près la moitié de la somme, et qui, sur le refus d'un aussi énorme sacrifice, répond que l'on pourra bien finir par n'avoir rien du tout. le financier tint parole; car peu après Henri revenant offrir son consentement à l'extorsion exigée, reçut pour réponse qu'il n'étoit plus temps, et il perdit tout. Ce n'est peut-être pas se rendre coupable de jugement téméraire que de penser que le *Thesaurarius* aura trouvé quelque innocent biais pour faire figurer cet article, et en son entier, dans ses comptes de dépenses.

Suivant La Caille, cette gratification auroit été payée le 15 octobre 1579, par le trésorier Pierre Mollan. De Henri ou de La Caille, on croira qui l'on voudra, mais lorsque Henri déclare et imprime comment et pourquoi il a été entièrement frustré de la gratification du Prince, il est bien un peu plus croyable que son confrère La Caille venant plus d'un siècle après avancer le contraire, sur l'autorité peut-être des registres du payeur, mais certainement point d'après la vraie pièce comptable, un récépissé de Henri. On voudra bien noter aussi que La Caille donne pour cause de cette royale libéralité, non-seulement le *Traité de la Précéllence*, mais l'*Histoire de Catherine de Médicis*, selon lui composée, sur l'ordre du prince, par Henri, sous le nom de sieur de Grière\*; c'est-à-dire que Henri III auroit d'abord

---

\* C'est sans doute d'après La Caille que Senebier (*Hist. littéraire de Genève*) fait un récit à-peu-près semblable, et pour double erreur, ajoute que Henri prit, sur le frontis-

ordonné, ensuite libéralement payé une satire des plus violentes contre la reine sa mère. Assurément La Caille n'avoit jamais lu, ni vu cet écrit dont il parle d'une façon aussi singulière. A la même page 135, il dit aussi que Henri fut en ce temps-là envoyé par le roi en Suisse pour la recherche de manuscrits et livres rares, et il donne copie du brevet d'une pension de trois cents francs qui auroit été accordée à cet effet. Envoyé, c'est impossible; ce n'est pas au moyen d'une indemnité de trois cents francs par an, qui d'ailleurs furent très mal payés, qu'un roi envoie un savant à de difficiles investigations scientifiques. Henri, se disposant à retourner en Suisse, aura reçu du roi cette marque de générosité, avec la recommandation de ne pas négliger la recherche de livres et manuscrits. Les choses ainsi combinées, toutes les convenances y sont, et le récit devient, sinon prouvé, au moins vraisemblable. Voici, d'après La Caille, la copie du brevet, que je trouve aussi mentionné dans la Table chronologique des Archives de la Chambre syndicale, manuscrit que j'ai déjà cité :

« Monsieur de Sancy, j'ay accordé à Henry Estienne trois cents livres de pension à prendre par chacun an par les mains des Trésoriers des Lignes\*, pour lui donner tant plus de moyen de s'entretenir, en considération des services que luy et ses prédécesseurs m'ont cy-devant faits, comme j'espere qu'il continuera à l'avenir, tant du costé de Suisse que ailleurs, selon que les occasions s'en pourront offrir. Pour cette cause, je vous prie qu'au prochain estat que vous dresserez des pensionnaires desdites Lignes, vous y employiez ladite pension, et en faites payer iceluy Estienne comme les autres pensionnaires desdits pays, et vous ferez chose qui me sera très agréable en ce faisant; priant Dieu, Monsieur de Sancy, qu'il vous ait en sa garde. Ecrit à Paris, le douzième jour d'aoust 1579. Ainsi signé HENRY, et plus bas BRULART.

Cette faveur auprès du roi faillit être bien plus nuisible à Henri que le manque de paiement d'une gratification. Revenu à Paris un peu après 1581, et admis en une sorte d'intimité dont l'abandon avoit laissé échapper quelque confiance, il fut ensuite taxé de s'être permis des révélations plus qu'indiscrètes; et comme effectivement des révélations avoient eu lieu, il en pouvoit résulter pour Henri de

pièce, le titre de Sieur de Grières. Pas plus que La Caille, Senebier n'avoit vu ce livre.

\* La Caille, et ceux qui d'après lui ont cité cette pièce, impriment par erreur *Lignes*.

très fâcheuses conséquences. Ses dénégations formelles ne persuadoient point le roi, qui se croyoit certain de n'avoir ainsi parlé qu'à Henri seul. Mais enfin, après d'itératives supplications, le roi faisant effort sur sa mémoire, voulut bien se rappeler qu'un autre aussi avoit pu savoir de lui quelque chose à-peu-près semblable, et cet autre se trouva être le révélateur. Henri ne s'explique point sur le degré de gravité que pouvoient avoir ces indiscretions; on voit seulement qu'il se trouve fort heureux d'avoir échappé à un danger réel.

Robert vit aussi une trop grande partie de son temps se gaspiller à la suite de la Cour; mais c'est qu'il s'agissoit de neutraliser le mauvais vouloir d'une autre puissance qui avoit juré sa perte: il falloit se conserver une haute protection contre les incessantes persécutions sorboniques.

Voici des vers du *Musa monitrix*, dans lesquels Henri raconte assez agréablement, quoiqu'en vers un peu gênés, cette affaire qui, à ce qu'il paroît, lui fit une rude peur. On les trouve dans *Almelo-veen*, mais ce n'est pas une raison pour que je néglige de les mettre ici sous les yeux du lecteur.

Arcana princeps auribus quædam meis  
 Mandarat: illa postea detecta sunt.  
 Accersor, atque garrulus statim vocor;  
 Aliudque nomen pejus hoc huic additur.  
 Ego, mihi quamvis optime sim conscius,  
 Tremere genua sentio labantia;  
 (Quam tunc Jove esse procul velim atque fulmine.)  
 Supplex et oro lingua ne mea innocens  
 Subeat nocentis, rebus in magnis, locum.  
 Regerebat ille: Consciis sed tu tamen  
 Es solus a me factus. Hic ego: Tua  
 Pace mihi liceat eloqui, quod suspicor.  
 Permisit ille. Tunc ego: Tu forsitan  
 Arcana et aliis tradidisti hæc auribus.  
 Ille hoc negabat. Forsan haud sat es memor,  
 Dicebam. At ille scilicet: Quando tibi  
 Obliviosus adeo compertus fui?  
 Tandem vocato teste sæpius Deo  
 Dimittor, horrens principis graves minas.  
 Insomnis illa nocte volvo plurima:  
 Occurrit animo protinus quidam meo,

Cui suspicabar aperuisse principem  
 Eadem : Voloque supplices hanc gratiam  
 Saltem obtinere per preces a principe ,  
 Istud revocare studeat in mentem sibi ,  
 Annon et ejus auribus eadem forent  
 Deposita : muto sed cito sententiam.  
 Suspicio nam si vana sit (dico) tua ,  
 Ipsamque princeps detegat, tunc alterum  
 Acquiris hostem. Sed quid hinc tandem Deus ?  
 Quem suspicabar, post duos tantum dies  
 Ultro memoria suggerit eum principi ;  
 Vocatur ille. Garrulæ convincitur  
 Tandemque linguæ. Parta sic mihi salus.

*Musa principum monitrix, p. 87.*

Les mélanges d'érudition classique intitulés *Schediasmata* sont censés représenter le travail d'un trimestre : il y en eut un second en 1589 ; l'année devoit être complétée par deux autres volumes qui n'ont point paru. C'est le rassemblement des observations faites par Henri dans le cours de son travail quotidien. Lui arrivoit-il de recueillir ou imaginer une correction, une interprétation nouvelle, une définition dont il n'avoit pas l'emploi immédiat, il en prenoit soigneusement note ; et comme les occasions étoient fréquentes, il en résultoit surtout une multitude de corrections et variantes, et de courtes dissertations pouvant avoir leur utilité, soit dans les mains de Henri, soit pour tout autre éditeur, ou même seulement lecteur de quelqu'un des anciens livres grecs et latins, dont plus de quarante sont corrigés, annotés ou comparés dans ces volumes. On y trouve aussi, et plus encore dans le second, d'autres articles, qui font de ce recueil un utile *Memorandum* de petits faits littéraires. Henri y note, entre autres bévues, celle des Lyonnois, qui, en 1573, réimprimèrent le *Thesaurus latinus* de son père, avec une multitude d'additions faites à tort et à travers. Au mot *Dimidium* est cité ce vers d'Horace si connu : « *Dimidium facti, qui cœpit, habet.* » L. I, Ep. II. Ces éditeurs jugèrent à propos d'en faire un vers pentamètre, quoique Horace n'en ait pas laissé un seul, et de corriger ainsi : « *Dimidium facti, qui bene cœpit, habet.* » Et cependant Robert Constantin, habile lexicographe, qui prit soin de cette édition, étoit un homme fort savant.

En 1581, parut l'estimable édition grecque et latine de Xénophon, qui fut dédiée à Jacques, âgé de douze ans, et alors seulement encore Jacques VI, roi d'Écosse. Les notes de Henri y sont nombreuses; il y donne beaucoup d'éloges à Joach. Camerarius, pour ses versions partielles, ainsi qu'à J. Leunclavius (Loevenklaw), pour sa version entière de cet historien imprimée dans quatre éditions de Basle, de 1545 à 1572, in-fol. ; et, signalant les erreurs de ce dernier, Henri est cependant assez juste pour reconnoître que le plus souvent c'est cette traduction qui doit être préférée. Leunclavius se montra fort offensé des critiques : dans cette querelle d'érudits, les torts ne furent point du côté du caustique vieillard, qui s'étoit exprimé avec mesure, et envers lequel Leunclavius se laissa aller à des personnalités offensantes que l'on retrouve dans le Xénophon de Francfort publié peu après sa mort, en 1594-96. Il reproche à Henri de donner comme ses propres découvertes sur des manuscrits anciens de bonnes leçons déjà reconnues et employées par d'autres éditeurs; d'être, en sa propre opinion, le plus habile de tous les critiques, et de parler avec mépris et ingratitude des Allemands, qui l'ont si bien accueilli dans ses divers voyages. Ce qui beaucoup l'irrite, c'est le sobriquet de *versiones hypocausticæ*, donné par Henri à quelques mauvaises versions latines; et il ne lui pardonne pas non plus ses sorties contre certains ignorants Imprimeurs allemands. Si prévenu que l'on puisse être pour les choses et les personnes de son pays, y a-t-il du bon sens de se courroucer pour la défense de compatriotes auteurs de pitoyables ouvrages, ou qui, par une sotte ignorance, sont la honte de ce bel art dont l'Allemagne fut le berceau? Mallinkrot (*de Ortu et Progressu Typographiæ*) s'est mis en second dans les accusations de Leunclavius, mais non dans les injures. Il ne nomme pas Henri *Germanomastix*, mais il trouve aussi que *Germaniæ parum æquus fuit*. Que Henri ait plaisanté de quelques usages des Allemands; quel est le pays qui ne trouve pas un peu étranges, ridicules, certaines façons d'être des pays qui ne sont pas le sien? Henri s'est moqué, on l'a injurié : c'est bien encore un peu ce qui se ferait aujourd'hui. Les François se sont beaucoup corrigés de leur tendance à une inoffensive moquerie; mais l'étranger veut-il critiquer quelque chose de France, soit dans nos usages, soit même dans nos

caractères et nos personnes, ce n'est point avec des plaisanteries bonnes ou mauvaises, mais presque toujours avec des expressions dénigrantes. Goëthe lui-même n'a-t-il pas écrit quelque part qu'il ne pouvoit se figurer un François *spéculatif*. Ce mot, pour n'être pas une discourtoise injure, n'en est pas moins inconvenant, et d'ailleurs sa généralité lui ôte toute justesse. Hors certains moments passagers d'entraînement politique, on a rarement vu les Allemands se laisser aller à quelque éloge général de notre nation. Henri n'a été ni injuste ni ingrat envers l'Allemagne, témoin ce qu'il en dit page 27 de son *Francofordiense Emporium* : « Quum autem Germania tantam librorum copiam studiosis literarum et ingenuarum artium in illa civitate congregat, novum beneficium veteri addit. Cui beneficio? Ut nulla natio in literas post partam nobis a Christo salutem tantum contulerit. De eo enim loquor quo typographicam artem excogitavit... » Vient ensuite le grief d'avoir gardé pendant dix-huit années entières la version latine de Xénophon sans en faire usage. Le fait est vrai : voici comment il est expliqué par Melchior Adam, dans sa Biographie de Leunclavius (*Vitæ Germanorum Phil.*). On y voit que s'il y a eu négligence, on ne peut reprocher à Henri ni indécatesse, ni intention mauvaise. « Litem ei super ista interpretatione Xenophontea criticam et grammaticam movit Henricus Stephanus, vir et typographus clarissimus, edita in ejus errores insignes inquisitione autoschediastica (quam nondum vidi). Contra et Leunclavius de Stephano conqueritur quod contra fidem datam, et præter officium viri boni, Xenophontis a se latine redditi exemplar, sicut et Zosimi, detinuerit. Et fassus est Stephanus accepisse se illam Xenophontis versionem ab annis circiter 18 : post 13, aut 14, amplius annis sibi non visam. Sed cum e sua supellectile libraria, militum incuria, belli tempore aliquot libri incendio periissent, nescivisse an in illorum numero Xenophon, a Leunclavio versus, fuisset. Tandem interjecto anni amplius spatio librum inventum fuisse, situ obsitum, et membrana crassa qua involutus erat, conservatum. Sed de hoc quod quisque volet. (*Ex Præfationibus et scriptis Leunclavii.*)

On a encore de cette année 1581 le *Terentius Varro*, réimpression meilleure et cependant moins accueillie que l'édition de 1573 (Voyez ci-dessus, pages 140 et 407); Hérodien, augmenté des deux

livres de continuation par Zosime, donnés pour la première fois, et d'après un manuscrit très corrompu. L'édition de *Plinii Epistolarum*, sans date, mais bien de 1581, est la première des sept qu'en donnèrent Henri et ensuite son fils. Toutes sont bonnes, et cependant il faut dire le vrai, aucune n'a pris rang parmi les éditions anciennes dont la possession est convoitée et quelquefois chèrement payée. Il faut encore ajouter les *Paralipomena græca*, ouvrage grammatical de Henri, et la rare collection des Lettres latines de Pierre Bunel et de Paul Manuce, singulier parallèle dans lequel luttent d'élégance celles du François Bunel, pures cicéroniennes, et celles de l'Italien Paul Manuce écrites du style qu'il s'étoit fait d'après ses études sérieuses de Cicéron. Ce fut encore un entretien avec le Roi de France qui donna lieu à cette curieuse publication. Henri questionné sur la prétention des Italiens d'être les seuls écrivant le latin d'une manière vraiment Cicéronienne, cita entre autres écrivains François-Pierre Bunel comme pouvant être avantageusement comparé aux meilleurs latinistes italiens, à Paul Manuce même, dont Bunel avoit été le maître, et auquel dans ses Lettres latines écrites sans être destinées à une future publication, il étoit en plus d'un endroit supérieur.

Cette conférence resta dans la tête de Henri; et, peu après, il imprima ce volume de parallèle. Une préface ou dédicace au Roi rappelle cette circonstance racontée ensuite plus au long dans le *Musa monitrix* en une cinquantaine de vers latins que je crois à propos de rapporter ici :

Rex me hinc rogavit, vera gloriatio  
 An esset Italùm, proprium cum dicerent  
 Hoc esse sibi, Ciceroniane scribere.  
 Respondi, ab illis hoc solere dicier,  
 Sed arrogantius tamen quàm verius.  
 Tunc ille : Gente nullus in nostra fuit  
 Mendacii illos, qui queat convincere ?  
 Saltem Bunellum memoria mihi suggerit,  
 Dixi. Quid ? Ullum non habes quem nomines,  
 Hunc præter ? Addo scriptitasse plurimos  
 Sermone eodem plurimas epistolas :  
 Et inter illos nomino Danesium.  
 Sed fateor (inquam) curiosam ei minus

Hanc scriptionem, sicut & nostratibus  
 Aliis quibusdam, tunc fuisse : quod dare  
 In publicum illam non eis cordi foret.  
 Excepit ille : Sed Itali, quot prædicant  
 Ciceronianos esse sibi? Quum quatuor  
 Dixissem habere; Totne? ait. Quid? laus ea  
 Illis tribuitur omnium suffragiis?  
 Uni tribuitur omnium suffragiis  
 Manutio cui nomen est : vix cæteri  
 Tantum tulerunt jam decus & ab exteris.  
 Si pauciores forte sint in Galliâ,  
 Causam sciat istud esse Majestas tua  
 Quod pauciores partibus multis sient  
 Qui scriptionis æstiment tanti hoc genus,  
 Quanti æstimatur ab Italis : labore qui  
 Dignum esse credant, quem requirit, maximo.  
 Fecere verba hæc ut videretur minus  
 Dolere, nostræ pauciores Galliæ  
 Ciceronianos esse : Sed jussit tamen  
 Fieret ut à me diligens scrutatio.  
 Hic sermo memori pectore à me conditus,  
 Et cupiditati consona mea regiæ  
 Cupido mentem non sinit quiescere,  
 Est sparsus oras donec à me in exteras  
 Habens volumen & Bunelli epistolas  
 Galli, & Italus Manutius quas scripserat.  
 Vel ipse titulus Galliæ magnum decus  
 Tulit, verumque non minus. Nam Gallus hic  
 Bunellus, esse dictus est Manutii  
 Magister, ipso teste vel Manutio.  
 Præfixa libro fuit & huic epistola  
 Mea regem ad ipsum : Longa & illic mentio  
 Sermonis, habitus qui fuisset antea  
 illum inter ac me, gloriantibus super  
 Italis sibi esse propriam scientiam.  
 Oblatus illi gaudium summum attulit :  
 Quod arguebat omnibus quantum prius  
 Ægre id tulisset ; pauciores Galliæ  
 Ciceronianos esse. Quin et plurima  
 Loquutus est id amplius testantia,  
 Sibi nil honore clarius gentis suæ.

*Musa principum monitrix, p. 240.*

Dans les *Paralipomena* sont quelques doléances sur l'infidélité si nuisible du plagiaire Jean Scapula. On y voit aussi que Frédéric Sylburge fut formé aux lettres grecques par Henri, qui déclare ne pouvoir se glorifier d'un meilleur disciple \*; et ce savant, modeste autant que distingué, n'hésite pas à reconnoître dans plusieurs de ses éditions combien il s'étoit trouvé heureux des leçons d'un tel maître.

Une lettre de J. Sambucus, vraiment ami de Henri, qu'en quelques occasions il avoit aidé de sa bourse et de documents littéraires, le presse vivement de ne plus différer son édition projetée de Dioscoride, pour laquelle même il lui envoie quelques matériaux. Déjà, dès 1577, dans le *Pseudo-Cicero*, Henri écrivoit à Sambucus : « At ego (dices) meum Dioscoridem a te expectabam, cum quo nihil commune habet tuus Pseudo-Cicero. Ne igitur in immerentem Pseudo-Ciceronem, longiore expectatione tui Dioscoridis offensus, stomachum erumpas, hujus editionem cum magno studiosorum medicinarum commodo differi scito, ut uno eodemque tempore et tuis illis utilissimis castigationibus velut renovatus, et nova interpretatione latina donatus prodeat. » Pressé par cet illustre savant qui, pour l'édition de Dioscoride étoit son Mécène, Henri chargea le médecin J. Ant. Sarrasin (Sarracenus) de revoir la version latine de J. Ruel (Ruellius), qu'en 1516 avoit imprimée le premier Henri, sans le texte grec, et qui laissoit beaucoup à désirer. Sarrasin, rebuté de l'ingratitude d'une telle tâche, prit le parti de faire une traduction nouvelle, et il l'avoit presque achevée, lorsqu'en 1584 la mort inopinée de Sambucus découragea Henri, qui d'abord ajourna l'édition, et finit par ne point l'exécuter. Plusieurs années après, en 1598, précisément dans l'année de la mort de Henri, Sarrasin imprima à Francfort cette version avec le texte de Dioscoride et des notes. Dans sa préface il se plaint de ce qu'après plusieurs années de promesses plus d'une fois réitérées, Henri n'avoit point fait usage de ce travail, qui cependant avoit été entrepris d'après son invitation.

---

\* «..... Fr. Sylburgio..... (tam bene Græcæ linguæ cognitione instructo ut nullo magis discipulo possim gloriari, nec alius alio ullo possit fortasse.) *Admonitio*, p. 6.

Le 1<sup>er</sup> août 1580, Henri avoit demandé permission d'imprimer les *Principia Juris*, ce qui lui fut accordé à condition qu'il montreroit à un des ministres les feuilles à mesure qu'il les imprimeroit. C'est le volume *Juris civilis Fontes et Rivi*, 1580, in-8.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1581, il fut cité pour avoir imprimé sans permission *C. Sigonii Fasti consulares*. Après l'avoir vertement réprimandé, on le condamna à une amende de vingt-cinq écus que le 16 mars 1582 on réduisit à dix, payables en trois semaines.

D'après ce jugement on ne peut douter que le volume n'ait été réellement imprimé. A-t-il été supprimé et mis à la rame avant ou aussitôt après son achèvement, c'est ce qu'il est impossible de savoir. Mais dans aucun des livres, Catalogues ou autres qui auroient pu en faire mention, je n'en trouve la moindre trace, tandis que les autres éditions de cet ouvrage, sans être des livres communs, ne sont nullement introuvables.

Il n'y a eu que deux volumes en 1582, le Nouveau-Testament grec et latin de Th. de Bèze, et un ouvrage latin sur la langue françoise, *Hypomneses de Gallica Lingua*, etc. ; deux en 1583, *Virgilius cum scholiis H. Steph.*, et des Commentaires latins sur cinq des petits Prophètes : rien en 1584 ; Henri étoit alors entraîné à ses excursions les plus prolongées.

Christophe De Thou, premier président au Parlement de Paris, magistrat honorable, mais dont une des plus glorieuses illustrations est d'avoir été le père de l'historien, étant mort en 1582, Henri lui fit une épitaphe grecque et quatre en latin : on les trouve dans le *Tumulus Christophori Thuani*, Patisson, 1583 ; je les donne à la fin de cette notice.

On a plusieurs fois imprimé une lettre de quelques lignes, fort affectueuse, adressée à Henri, et qui se trouve au volumineux Recueil des Lettres et Ambassades du cardinal Du Perron. Cette marque d'estime est flatteuse, sans doute, et les nombreuses impressions faites beaucoup d'années après pour Du Perron chez Antoine, le petit-fils de Henri, montrent qu'il avoit conservé de la bienveillance pour cette famille ; mais il ne faut cependant donner à cette lettre que l'importance qu'elle mérite. Écrite en 1582, elle n'est point du cardinal, ni même de l'évêque d'Evreux, comme le qualifie préma-

turément Maittaire, mais de l'abbé Du Perron, donnant peut-être encore des leçons de langue latine, et ne pouvant guère présumer qu'un jour il seroit éminentissime et révérendissime cardinal. Du Perron fut fait évêque lorsqu'après la mort du cardinal de Bourbon (Charles X) il se fut attaché à Henri IV.

Voici la lettre :

*A Monsieur Henry Estienne, à Grières.*

Monsieur, ayant trouvé Monsieur de Vigenere\*, sur la closture d'une lettre qu'il vous envoie, je l'ai voulu accompagner de ce mot pour m'entretenir en vos bonnes grâces, et vous prier de croire aussi qu'il n'y a homme en France qui de plus près accompagne l'amitié et affection qu'il vous a vouées, de laquelle je vous donnerai preuve en toutes les occasions où il vous plaira m'employer, et d'aussi bon cœur que, saluant vos bonnes grâces, je prie Dieu, Monsieur, vous donner en santé longue et heureuse vie.

Votre plus affectionné amy à vous faire service,

DU PERRON.

L'année 1585 se passa à Paris, où Henri fit deux bonnes éditions in-8 d'Aulu-Gelle et de Macrobe. Depuis long-temps ces deux publications étoient dans ses projets littéraires, et il en vouloit faire un seul grand volume in-4 ou in-folio. Ses amis le dissuadèrent d'une réunion qui pouvoit écarter plus d'un acheteur, et il se décida à faire deux volumes séparés et de format portatif. Plus tard, ainsi qu'il le dit dans la préface du Macrobe, il eut regret de n'avoir pas, suivant sa première intention, fait un beau et grand volume. Je ne sais quel Imprimeur fut employé pour ces éditions, sur le titre desquelles on lit seulement : *Parisiis, M. D. LXXXV, cum privilegio, etc.*, ce que Henri ne peut se refuser de faire remarquer dans l'Épître dédicatoire du Macrobe à Jacques Danès, où il s'excuse de ce que cette édition *cujus erat procurator*, dont il s'étoit fait l'éditeur, *non talis esset, qualis ex sua officina prodiisset*. Robert, son neveu, ou Mamert Patisson l'eussent servi comme le typographe Henri méritoit de l'être. L'Aulu-Gelle est curieux, surtout par une longue préface de Henri à Paul, son fils, datée 10 Cal. avril. 1585, très bonne à lire encore aujourd'hui, parce qu'avec divers détails littéraires, elle con-

\* Blaise de Vigenere, auteur de plusieurs ouvrages, et surtout de traductions françaises fort vantées dans leur temps, mais qui sont maintenant hors d'usage.

tient sur cette famille des particularités que l'on ne retrouve dans aucun écrit contemporain. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, page 388, Henri y exprime ses regrets sur le décès de sa seconde femme, mère de Paul. Il exhorte son fils à marcher sur les glorieuses traces de Robert; et, sans doute un peu contrarié de la mesquine exécution de ses deux in-8, il le charge de dire en son nom à ceux de ses amis qui espéroient de lui quelque édition grecque, qu'aucune, même avec ses soins personnels d'éditeur, ne pourroit être digne de lui que faite dans sa propre Imprimerie, et non dans une officine étrangère. Il lui recommande tout particulièrement la lecture d'Aulu-Gelle et de Macrobe, dont il lui promet beaucoup d'instruction.

« At Germani tamen (dicet aliquis) sicut et Galli atque Itali, Græcorum scriptorum editiones avidius à te expectant. Verùm ille ex te hoc audiat, nullius Græci scriptoris editionem, me quidem certè dignam, posse itidem ex aliena officina, me procurante tantummodo, proficisci, sed meam sicut operam, ita et officinam requirere. » Præf., p. 22.

Cet Aulu-Gelle est sans notes, bien que l'on devrait croire le contraire si l'on s'en rapportoit à Teissier, à Maittaire, p. 432, à la Bibl. lat. III, p. 9. Teissier, qui sans doute n'avoit jamais vu ce livre, accuse Henri d'avoir donné comme siennes les notes de L. Carrion; et non-seulement ce livre n'a point de notes, mais la préface explique comment et pourquoi il n'en a aucune. Le titre les annonce comme étant non pas dans le volume, mais alors sous presse, « ... cum notis Lud. Carrionis prelo jam traditis, » ce qui étoit vrai; et il n'en est pas moins vrai que par le fait de Carrion lui-même Henri se trouva hors d'état d'en achever l'impression. Maittaire fait autrement; il cite, avec guillemets, un long passage de la préface, mais inexact et changé de discours direct en discours indirect, et le termine ainsi: « Quam cunctationem non amplius ferens Stephanus Gellium cum his quas Augerio Busbequio dicatas à Carrione obtinuit, notis sine reliquis manumisit. » Voici le passage exact: « . . . Totis octo post Gellii impressionem mensibus, septem duntaxat illarum notarum folia... ab eo (Lud. Carrione) vix extorqueri potuerunt. Quum igitur tantam cunctationem ferre amplius non possem, et notis illis, quarum præcipuum munus est, nomina librorum vete-

rum unde singulæ quas ista editio affert emendationes petita sunt, recensere, Gellium carere posse animadverterem; eum absque illa manuscriptorum recensione manumittendum esse judicavi, atque adeo manumisi. » Pref., p. 21\*.

Pour compenser l'absence de notes, Henri ajouta ses *Noctes Parisinæ, e viginti septem*, les II<sup>e</sup>, III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup>, toutes relatives à Aulu-Gelle. Dans une introduction tenant lieu de la I<sup>re</sup> Nuit, Henri parle de ces corrections comme étant terminées; mais on ne les a point vues.

Il paroît que dans ces corrections Henri fit beaucoup d'heureuses corrections à l'aide de manuscrits anciens, et surtout d'un très bon, que lui avoit communiqué Pithou. Il eût été assez curieux de le retrouver parmi les cinq manuscrits anciens des frères Pithou, qui furent vendus en 1837\*\*, avec les livres de la duchesse de Berry; mais on n'a point.

Dans la préface à J. Macrobe, Henri promet la prochaine publication d'un Opuscule de Macrobe, ou extrait de ses ouvrages, *De Differentiis et Societatibus græci latinique Verbi*, imprimé depuis à Paris, 1588, in-8, et peut-être avec la participation de Henri. Dans l'Aulu-Gelle, ainsi que dans le Macrobe, Henri se plaint de ce que L. Carrion s'étoit permis de changer dans les textes des leçons très tolérables, sans en avertir le lecteur, quoique cette précaution lui eût été particulièrement recommandée.

Les *Noctes Parisinæ*, mises à la suite des *Noctes Atticæ*, ajoutent à l'intérêt que mérite cette édition, et cependant on ne songe plus

\* Dans la nomenclature, page 150, à l'article Aulu-Gelle, 1585, on voit l'explication nette et précise de cette espèce d'imbroglio. Je n'y avois pas introduit ces citations pour ne pas étendre outre mesure la note déjà longue.

\*\* On s'étonneroit peut-être de trouver des manuscrits grecs et latins dans une collection principalement formée de livres de luxe (et pour l'usage d'une dame), si l'on ne savoit que M. le marquis de Rosambo avoit obtenu la permission de joindre à cette vente plusieurs manuscrits de sa Bibliothèque. Ces manuscrits se trouvoient dans la famille des Lepelletier de Rosambo par suite du mariage de Marie l'Eschassier, petite-fille de Pierre Pithou, petite-nièce de François Pithou, avec Louis Lepelletier, secrétaire du Roi, père de Claude Lepelletier, qui fut contrôleur général des finances après Colbert (*Journal des Savants*, avril 1839, pag. 233).

guère ni à cet Aulu-Gelle, ni à ce Macrobe. D'une plus satisfaisante exécution typographique, il est probable que les autres avantages qui recommandent ces deux éditions eussent été moins oubliés.

Dans la seconde et la troisième des *Noctes Parisinæ*, Henri prend vivement la défense d'Aulu-Gelle contre la censure outrageuse du grammairien Louis Vivès. Le critique latin a traité fort mal Sénèque dont s'enorgueillit l'Espagne, et c'est par d'érudites injures que l'Espagnol Vivès prétend venger l'honneur national. Henri, imprimant Aulu-Gelle, s'élève contre cette malencontreuse attaque; mais ne pouvant se dissimuler que de son côté Aulu-Gelle avoit passé les bornes d'une convenable critique, il croit devoir à son tour écrire une Apologie de Sénèque. Cet opuscule, par lui communiqué à quelques amis à Paris, et lors de son retour à Genève, à J. Dalechamp de Lyon, n'eut point leur approbation, et fut trouvé froid et peu substantiel. Henri, qui vouloit donner une édition de Sénèque, que cependant il n'a point exécutée, remplaça son Apologie par un écrit préparatoire à la lecture du philosophe de Cordoue. C'est le volume de 1586, intitulé : *Ad Senecæ lectionem Proodopoeia (præparatio)*. Il y joignit quelques lettres par lui écrites à J. Dalechamp sur le même sujet, les unes ayant pour objet des corrections de texte (*Diorthotikæ*), et un plus grand nombre s'occupant de l'examen des ouvrages (*Exetastikæ*).

Pour dispenser de recourir à l'ouvrage d'Aulu-Gelle, que plus d'un lecteur peut très bien n'avoir pas sous la main, je donne ici le passage qui a irrité le grammairien espagnol. Sous quelques rapports, cette critique ne manque pas d'une certaine justesse, mais sa partialité est visible, et ses expressions injurieuses ne sont pas excusables.

« De Annæo Seneca partim existimant ut de scriptore minime utili, cujus libros attingere nullum pretium operæ sit : quod oratio ejus vulgaris videatur et protrita; res atque sententiæ aut ut inepto inanique impetu sint, aut ut levi et quasi dicaci argutia; eruditio autem vernacula et plebeia, nihilque ex veterum scriptis habens, neque gratiæ, neque dignitatis. Alii vero elegantiam quidem in verbis parum esse non inficias eunt, sed et rerum, quas dicat, scientiam doctrinamque ei non deesse dicunt, et in vitiis morum objurgandis severitatem gravitatemque non invenustam. Mihi de omni ejus ingenio, deque omni scripto judicium censuramque facere non necessum est : sed quod de

M. Cicerone et Q. Ennio et P. Virgilio judicavit, ea res cujusmodi sit, ad considerandum ponemus..... » *Aul. Gell.*, L. XII, cap. 2.

En cette même année 1585, les lettres de Paul apprennent à son père que leur maison de campagne (*villa*), probablement le manoir de Grière, venoit d'être bouleversée par un tremblement de terre. Henri, que la perte de quelque ancien manuscrit inédit eût sans doute beaucoup plus affecté, répond à son fils qu'à la vérité c'est un malheur, mais qu'il faut bien se garder de s'en chagriner outre mesure.

Voici comme il s'en exprime, page 4 de sa préface d'Aulu-Gelle, 1585.

« Quum vix e manibus Gellium deposuissem, uno quidem in loco scribentem de terræmotus causa ne inter physicos quidem philosophos constitisse, et Romanos tacuisse, cui Deo servari oporteret quas ob eum indicebant ferias : in altero autem, ex veteribus memoriis afferentem, fuisse nuntiatum aliquando Senatui, hastas Martias movisse, non aliter quam movisse terram nuntiari solet : quum, inquam, Gellio hæc docenti vix vale dixissem, ecce mihi in manus illa tua epistola traditur, cujus prima parte villam meam terræmotu quassatam esse scribis : et verò ita scribis, ut eodem terræmotu concussatum temporis mens tua fuisse videri possit. Quod in causa potissimum est cur tuas illas literas minimè stoicas esse dixerim. Tuæ tamen hoc ætati nunc condono : ea lege, ut postquam firmata virum te fecerit ætas, tibi tanquam Stoicorum omnium  $\sigma\tau\omega\iota\kappa\omega\tau\acute{\alpha}\tau\omega$  tale nihil contingat : quin potius, si fractus illabatur orbis, impavidum feriant ruinæ.

Sed nimium fortassis à te, et plus quam ipse possim præstare, postulo. Hoc saltem mihi credito, nihilomagis illo tuo de terræmotu nuntio labefactatum mentis meæ statum fuisse quàm quum eandem villam à militibus direptam fuisse mihi apud Helvetios peregrinanti allatum est. Quinetiam quoniam hic terræmotus ipsam saltem turrim non quassavit, id exemplo Terentiani senis in lucro ponendum censui... Denique motus quidem repentè fui, at non permotus. »

En 1587, encore une édition du Nouveau-Testament grec. Celle-ci est de format portatif, in-16, et ne contient que le grec, avec les notes de Henri, augmentées dans cette réimpression. En cette même année, il fit paraître en deux volumes plusieurs opuscules, témoignages nouveaux de sa haute science.

« De Criticis veteribus, græcis et latinis. Restitutionis Comment. Servii in Virgillum Specimen, in-4.

« Dialogus de bene instituendis græcæ linguæ studiis. Alius Dialogus de parum fidis græcæ linguæ magistris. In-8. » (Sur cet utile volume, voyez ci-dessus, page.152.)

En 1588, parut l'Homère grec et latin, 2 vol. in-16, édition estimable, et qui le seroit bien plus encore si dans tout le cours de son impression, Henri eût été là pour revoir et soigner également la correction de chacune de ses parties. Dans la préface, il reconnoît que depuis plusieurs années il avoit été presque continuellement éloigné de chez lui \*. C'est pendant ces absences qu'il fut le mieux en Cour auprès du roi Henri III, et qu'il fit imprimer à Paris. Je dis fit imprimer; car de ce que plusieurs de ses livres sont datés de Paris, Strasbourg ou Francfort, etc., quelques biographes ont conclu qu'outre son établissement genevois, il avoit eu une Imprimerie dans diverses villes, ce qui n'est ni vrai, ni vraisemblable. L'attirail d'une Imprimerie ne s'improvise pas ainsi; et plusieurs de ces officines éphémères qu'on lui suppose auroient existé pour produire un ou deux volumes! Quelques-uns des livres par lui publiés portent l'indication d'autres villes que de Genève, parce que, se trouvant en résidence momentanée dans tel ou tel lieu, il lui aura convenu d'y faire imprimer quelque ouvrage.

Trop facile à se laisser éblouir par les décevantes espérances et le vain éclat de la vie courtisanesque, Henri n'y trouva souvent que fatigue et dégoût; aussi eut-il à plusieurs reprises ferme envie d'abandonner la Cour, de quitter Paris, et de revenir à Genève se remettre tout entier à ses études habituelles, enfin rendre leur ancienne activité à ses opérations typographiques, trop négligées pendant ses itératives absences. En 1587, Paulus Melissus, poète latin estimé et son ami, lui avoit écrit de Heidelberg pour le féliciter de l'heureuse résolution par lui prise, de réorganiser son Imprimerie. Voici cette lettre vraiment amicale :

---

\* Dans une lettre de l'Imprimeur Jean Detournes à Jos. Scaliger, du 4 mai 1587, on lit : « M. Estienne avoit commencé depuis un mois à imprimer chez soi, mais son train fut interrompu la semaine passée. » Ce fut probablement parce que l'argent avoit manqué.

PAULUS MELISSUS HENR. STEPHANO S. GENEVAM<sup>1</sup>.

« Te in eo esse, ut Typographiam tuam instaures, non ipse modo, verum aliis mecum, utriusque nostrum amici, ex animo gaudemus. Utinam autem te inani Aulæ Gallicæ pollicitatione deceptum prius mens et Fors bona in Allobrogas retraxisset, quam et spei aura nonnulla refulgentis, et rei privæ jacturam fecisset. Frustra mehercule obnitimur fatishomunculi miseri, si Deo aliter visum est. Quærimus commoditates, invenimus calamitates. Sorte quemque sua contentum esse decet. O mi Stephane, te nunc diligenter et seriò hæc considerare velim. Resarcies igitur quod neglectum fuit. Habes<sup>2</sup> quæ rem familiarem curet; ut ita te in libros totum abdere possis, litigiorum fugitans, atque istiusmodi<sup>3</sup> Apinarum Tricarumve, unde nihil emolumenti, nihil lucri. Loquor tecum apertè et sine fuco; atque hinc amici hominis animum cognoscas licet. Litteræ tuæ quidem mihi redditæ, nondum autem libri. Francofurdiam non veni. Catalogum quorundam Græcorum manuscriptorum a me petivit Th. Beza; cum misero, et tu perlegere poteris. Ad Thucydidem et Herodotum quid attinet, quin manuscriptis jam olim Fuggeranis usus fueris, non dubito. Quid igitur est, in quo tibi prodesse possimus? Da<sup>4</sup> nobis. Posthius te resalutat amanter. Bene vale. Datum Heidelbergæ, 45 Cal. April. Anno MD. LXXVII. »

C'est cette date que donne Goldast, *Centur. Epist. philolog.*; mais, ainsi que le fait remarquer Maittaire, les chiffres des dizaines y sont certainement oubliés, la lettre ne pouvant être de 1507. Ce doit être 1587, le Thucydide dont il y est question ayant paru peu après, en 1588, et cette missive se trouvant terminée par une

<sup>1</sup> Melissus, en 1585, avoit adressé à Henri une assez longue pièce de vers latins que l'on trouve dans son Recueil de poésies, 1586, in-8. Ce volume en contient quatre autres encore, plus une, célébrant le père et le fils, Robert et Henri.

<sup>2</sup> Sa femme, la troisième et non pas la seconde comme le dit Maittaire, p. 379, cette seconde étant morte en 1581, ainsi que le prouve une lettre de Henri, du 1<sup>er</sup> août 1581, et la mort de la première étant mentionnée dans sa préface de la Conformité, etc. Voyez ci-dessus, pages 386 et 387.

<sup>3</sup> Noms de deux anciennes bicoques de la Pouille, passées en proverbe pour désigner quelque chose de chétif et de misérable : « *Sunt Apinæ, Tricæque, et si quid vilius istis.* » Martial, lib. 13.

<sup>4</sup> Maittaire pense que c'est une faute de Goldast, et qu'il y avoit sans doute *dic*. Je crois qu'il pouvoit y avoir aussi bien l'un que l'autre : « *Iste deus qui sit, da, Tityre, nobis.* » Virg.

longue série de remarques ou de critiques sur l'accentuation du Virgile de Henri, 1583, in-8. Elles commencent ainsi : « Cum litteras ad te scriberem, ad manum erat Virgilius ex tua editione.... » Je n'ai pas cru utile de les réimprimer ici.

On se tromperoit si l'on croyoit Henri désormais fixé chez lui ; ses résolutions d'un sérieux retour à son domicile et à ses affaires ne tinrent pas long-temps, et durèrent à peine pendant 1588 et 1589 ; mais ces deux années furent productives. Outre l'Homère in-16, Henri donna son Horace augmenté de quatre dissertations (*diatribæ*), une seconde édition beaucoup améliorée de Thucydide avec une version latine, et la version latine de Denys d'Halicarnasse. En 1589, encore une édition in-folio du Nouveau-Testament grec et latin de Théodore de Bèze, le second trimestre des *Schediasmata*, et l'édition première du géographe grec *Dicæarchus*. La version latine et les notes sont l'ouvrage de Henri, dont la présence dans sa maison se faisoit si avantageusement sentir. En 1590, ce n'est plus de même : aucune production de l'Imprimerie genevoise, mais un seul volume aussi bizarre que savant, *Musa Principum Monitrix*, assez mal imprimé à Basle, où Henri passa une partie de cette année. On sourit de la naïveté de ces savants qui se constituent les *avertisseurs* des grands. La force des choses, les faits accomplis, la voix du canon et les revers, voilà les moniteurs que quelquefois les princes consentent à écouter. Je réimprime ci-dessus, pages 417, 420 et 424 quelques passages de ce très curieux quoique assez indigeste recueil, sur lequel voyez ci-dessus page 153. Ce livre étoit de nature à déplaire à beaucoup de gens, et il est probable que Casaubon l'avoit en vue, ainsi que l'opuscule *De Justi Lipsii Latinitate*, lorsqu'il écrivoit, Ep. 182 : « Postrema etiam quædam illius scripta non vellem scripta. » On y trouve plusieurs épitaphes du roi Henri III, par Henri. Cette mort, pour laquelle il ressentit toute l'indignation d'un honnête homme, d'un bon François, et les troubles civils dont elle fut précédée et suivie, eurent pour lui de fâcheux effets. Ses affaires typographiques, déjà en triste état, ne firent qu'empirer ; elles se réduisirent presque à rien quant à la fabrication active, et ses magasins restèrent encombrés d'une grande quantité de livres dont les malheurs des temps arrêtoient d'autant plus le débit. On notera ce-

pendant que, dans ces difficiles conjonctures, rien n'est jamais venu entacher la mémoire de Henri comme négociant. Il fut pauvre, très souvent dans la gêne, attendit trop de l'appui si souvent illusoire des puissants de la terre; mais rien, dans toutes ces tribulations, ne peut laisser le moins du monde entrevoir que jamais il se soit mis dans le cas d'être rangé dans la classe de ceux qui doivent et ne paient pas. Sa mal-aisance ne fut fâcheuse que pour lui seul. A sa mort, il laissa des dettes, mais la vente, même à bas prix, des livres de ses magasins, suffit pour y faire honneur, laisser encore quelque héritage à sa femme ainsi qu'à ses enfants, et l'entier établissement typographique à Paul.

Déjà en habitude d'être hors de chez lui, les désastres publics le rendirent encore plus errant, et l'on peut dire de Henri que, pendant trop d'années de sa vie, il résida partout, ou plutôt ne résida nulle part, ce que font connoître les Avis, Epîtres ou Préfaces de plusieurs de ses livres. Je ne parle pas des volumes qui indiquent sa présence à Genève, on les peut examiner dans mes listes. On a vu qu'il s'absenta avant 1572, qu'après la publication du *Thesaurus*, presque à toutes les foires annuelles de Pâques il alla à Francfort, à Ratisbonne, à Cologne et dans plusieurs autres villes de l'Allemagne, en Hongrie, en Silésie, où l'appeloit son ancienne liaison avec le savant Thomas Redhiger, et au moins deux fois à Vienne, attiré par les marques de bienveillance et les libéralités de l'empereur Maximilien II : il se trouvoit depuis peu de jours dans cette ville, lorsque, le 12 octobre 1576, advint la mort de ce prince. Il vint aussi de nouveau à Paris, et encore en 1579, 1581, 1585; il y étoit peut-être même encore au commencement de 1587. Dans ses diverses courses en France, il s'étoit plus ou moins arrêté à Lyon, à Orléans, et sans doute aussi dans d'autres villes. En 1575, il étoit à Augsbourg; en 1573 et en 1596, à Strasbourg; à Francfort encore en 1594 et 1595. Quoique je m'y sois repris à plusieurs fois, on peut apercevoir que c'est à peine si je puis établir quelque apparence d'ordre dans l'énumération de ces courses continuelles.

Plusieurs des livres de Henri sont datés de sa terre ou maison de campagne de Grière, et le nomment sieur de Grière, si l'on en croit le témoignage de La Croix du Maine qui, après une longue liste

d'ouvrages françois de Henri, dont cette liste seule fait mention, ajoute : « Aucuns des livres susdits courent sous le nom du sieur de Grières, qui est une sienne terre. » Je ne me rappelle pas en avoir vu aucun ni en poésie, ni en prose, et Maittaire ainsi qu'Almeloveen, chez lesquels je trouve rapporté ce témoignage de La Croix du Maine, n'ajoutent rien qui le puisse confirmer.

Je réimprime cette liste, bien que la plus grande partie de son contenu soit la mention d'ouvrages qui n'ont jamais existé.

En 1591 et 1592 Henri avoit retrouvé toute son activité. L'Hérodote, l'Appien, le Dion Cassius, éditions dans lesquelles il se montra digne de ses travaux antérieurs, signalent surtout l'année 1592. En 1593, nouvelles absences; aussi n'a-t-on que l'Isocrate, qui se fit sans doute à-peu-près en même temps que les Concordances de 1594. Il est dédié à Marc Fugger, d'où l'on doit conclure que les démêlés de Henri avec cette famille avoient fini par quelque transaction amiable. Vers la fin de cette année 1594, dont une partie se passa à Francfort, il y eut retour à Genève, où nous voyons les Proverbes françois épigrammatisez, et la très recommandable édition de Diogène Laerce; mais ensuite Henri resta à peine chez lui. Il étoit animé d'un zèle ardent contre les sectateurs de Mahomet; car après deux espèces de harangues (*Oratio* et *Exhortatio*), qui sont un violent cri de guerre contre eux, et qu'il imprima à Francfort en 1594 après les avoir présentées à l'empereur et aux princes du Saint-Empire, assemblés à Ratisbonne, il revient encore en 1595 sur ce même sujet en une autre brochure pareillement imprimée à Francfort, et en grande partie employée à prêcher une guerre d'extermination contre les Turcs, bien que, par son titre, elle fasse attendre toute autre chose. *De Justi Lipsii Latinitate Palæstra prima* a donc, ainsi que l'annonce son titre, pour principal objet de critiquer le latin de Juste Lipse. Ce n'étoient point des pastiches cicéroniens qu'il s'agissoit là de ridiculiser, mais son imitation servile et malheureuse de Tacite, et son fanatisme pour Sénèque. Henri avoit beau jeu s'il se fût servi d'armes convenables; et on peut s'étonner qu'un homme d'un esprit aussi délié n'ait pas deviné que ce n'étoit point par des discussions pédantes qu'il combattroit avec succès un pédant. Aussi échoua-t-il dans sa critique; on lui sut mauvais gré de

s'être attaqué à un homme universellement admiré, dont le savoir étoit à la vérité prodigieux, et dont long-temps encore beaucoup de gens ne parlèrent qu'avec enthousiasme. Jos. Scaliger, qui ne voyoit pas sans quelque dépit la supériorité de Henri, ne laissa pas échapper cette occasion de jeter sur lui du ridicule, et prétendit que le titre de ce livre fut ainsi rectifié : *De latinitate Lipsiana adversus Turcas*. Ce mot fit à la brochure de Henri plus de tort qu'elle n'en avoit pu faire à Juste Lipse.

Je n'ai pas eu l'occasion de parcourir la plaisanterie poétique *Carmen de Senatulo fœminarum*, que Henri imprima à Strasbourg en 1596. Si elle est spirituelle, il la faudroit réimprimer; car elle est fort rare. Henri n'en auroit-il pas pris l'idée dans le *Colloquium Erasmi*, intitulé *Senatulus*?

Une édition in-4 des poésies de Théodore de Beze, de 1597-98, et son Nouveau-Testament grec et latin, 1598, in-folio, ne furent achevés qu'après la mort de Henri.

Le Catal. *Bibl. Barberinæ* met à l'année 1600 *Schediasmata II ad Dicæarchum*, impr. à Augsbourg, et des *Emendationes in Petronii Epigrammata*, Helenopoli, 1614. Je ne vois ailleurs aucunes traces de ces deux pièces; et si, par impossible, les *Emendationes* existent, elles ne portent vraisemblablement pas sur la seule centaine de vers latins dont se composent les épigrammes attribuées à Pétrone, mais sur l'ensemble des fragments qui nous restent de lui.

En l'année 1597, si voisine de sa mort, Henri quitta encore Genève pour revenir visiter la France, sa patrie, qu'il ne pouvoit oublier. Il s'arrêta quelque temps à Montpellier où résidoient alors sa fille et Isaac Casaubon, son gendre, occupé de son volumineux Commentaire d'Athénée, qu'il publia en 1600, et dont le texte paroissoit depuis plusieurs mois (*Genevæ, Commelin, 1597-1600*, deux vol. in-fol.). Henri, qui avoit mis à la disposition de son gendre les variantes que dans sa jeunesse il avoit recueillies à Rome, ainsi qu'il est dit ci-dessus, page 374, lui offrit alors sa coopération pour ce volume de notes. Il paroît que l'offre ne fut point acceptée, et Henri continuant son voyage, toujours seul, suivant sa coutume, après avoir visité plusieurs villes, arriva à Lyon où, malade et isolé,

il se fit conduire à l'Hôtel-Dieu ; et dans les premiers jours de mars 1598, il y termina tristement sa pénible carrière, âgé de près de soixante-dix ans.

Almeloveen, p. 115, cherche où il a dû être enterré, et rapporte qu'un ami très digne de fois lui avoit dit avoir vu à Paris, dans le cimetière de l'église de Saint-Benoît, une pierre indiquant que là étoient les restes mortels d'un Estienne ; il ajoute avec raison que son ami avoit tort de croire qu'il pût être question de Henri II, et que c'étoit certainement quelque autre personne de la même famille ; mais ce qui auroit dû leur venir à l'idée, c'est qu'il n'y avoit point à chercher à Paris, pas plus qu'à Genève ou même à Lyon, les restes mortels de Henri, qui, décédé à l'Hôtel-Dieu, aura inmanquablement été transporté et confondu parmi la multitude des autres morts journellement enlevés du même établissement.

On a écrit et répété jusqu'à satiété qu'il est mort à l'hôpital. Le fait n'est que trop vrai ; mais implique-t-il nécessairement cette idée de détresse et de complet dénuement que présentent les mots *mourir à l'hôpital*. Arrivé à Lyon, il se sent malade ; il est seul, sans doute assez léger d'argent, n'ayant dans cette ville aucune famille amie dans le sein de laquelle il puisse espérer d'affectueux secours. Il va à l'Hôtel-Dieu ou Hôpital, y requérir, non pas l'aumône d'un lit, mais les soins immédiats qu'il lui seroit trop difficile de chercher ailleurs. On veut aussi qu'il soit mort privé de sa raison. S'il s'agit de ses derniers jours et des pénibles circonstances d'une agonie qui a pu être longue et douloureuse, à combien de nous, débiles mortels, riches ou pauvres, soit d'esprit, soit d'argent, une semblable fin n'est-elle pas réservée ! Son séjour à Montpellier, ses offres de service littéraires montrent assez qu'à ce temps si rapproché de son décès, ses facultés intellectuelles n'avoient point reçu d'atteinte.

Ce seroit à tort que l'on tireroit quelque fâcheuse induction de lettres écrites plusieurs années avant sa mort par Casaubon, son gendre, qui s'y montre envers lui d'une sévérité que l'on se sent disposé à soupçonner de prévention. « Noster quidem, etsi vivens valensque, numero pridem hominum certe doctorum eximi meruit. Ea est illius inhumanitas, et, quod invitius dico, delirium, qui libros

quos habet veteres, ut indici gryphi aurum, aliis invidet, sibi perisinit. » Ep. 40 ad P. Pithœum. Et dans une autre, de 1595, Ep. 65, ad Laur. Rhodomanum : « Si quis est qui vetus dictum tollere δις παῖδες ἢ γέροντες (bis pueri senes) is ille fuit et sentire malo quam quicquam gravius. » Il est aisé de voir que parlant de celui qui pendant trois ans encore après ces lettres n'a cessé de donner des preuves de capacité et de savoir, le mot *pueri* n'est pas mis pour exprimer cette dégradation intellectuelle à laquelle arrive plus d'un vieillard. L'imbécillité que l'on auroit prétendu trouver chez Henri, eût été celle de Sophocle devant ses juges.

Cette lettre et plusieurs autres du même Casaubon laissent voir que Henri ne trouva point chez les siens ce sentiment de filiale partialité, heureux lien des familles, si respectable même dans ses préventions, et que lui méritoient tant de qualités précieuses. On ne lui refusoit pas une grande science ; mais, de ce qui pouvoit paroître à son désavantage, on ne se sentoît pas en disposition d'y chercher l'interprétation la moins défavorable. Il le voyoit bien ; son humeur s'en aigrissoit peut-être, et il avoit trop de fierté pour en témoigner son mécontentement. Se déplaçant au milieu d'appréciateurs si sévères, il dut souvent avoir hâte d'être hors de chez lui, de se trouver seul, ou avec des gens qui, ne cherchant en lui que sa science, n'auroient souci de certaines bizarreries qui certainement eussent été moindres si dans son intérieur il eût trouvé une plus indulgente condescendance. Casaubon, dans plusieurs des lettres de son Recueil, que je crois inutile de rapporter ici, fait beaucoup de doléances sur la vie erratique et déçousue de son beau-père, qui ne sait ni revenir chez lui, ni se fixer ailleurs, et qui, par ses absences fréquentes et prolongées, laisse languir son Imprimerie, rend impossible l'exécution de plusieurs de ses projets littéraires, et nuit à sa fortune. Mais n'est-ce pas aussi à ses voyages multipliés, à ses recherches assidues dans les Bibliothèques publiques et privées, ses entretiens avec les plus savants hommes de l'Europe, qu'il a dû une partie de son instruction si variée, et la plupart des anciens écrits par lui publiés, ou pour la première fois, ou avec de si notables améliorations. Les érudits de ces temps-là, et Casaubon lui-même, qui voit avec tant de chagrin les déplacements de son beau-père, ne se livroient-ils

pas aussi à de fréquentes excursions, dans ce même but scientifique et de découvertes? Et ces expéditions littéraires d'où quelques-uns sont revenus chargés de dépouilles opimes, présages assurés de futurs et bien justes triomphes, n'ont-elles pas été souvent les principales causes de leurs succès? Si moins actif, et redoutant les fatigues et dangers d'une vie voyageuse, Henri fût resté toute sa vie à consciencieusement travailler dans le cabinet et l'atelier paternels, rue Saint-Jean-de-Beauvais, sous l'ombre pacifique de l'Olivier des Estienne, eût-il fait de si heureuses acquisitions littéraires? Lui serions-nous redevables des écrits du pyrrhonien Sextus, de Maxime de Tyr, Diodore, et de tant d'autres précieux débris de l'antiquité dont ses premières éditions dotèrent la littérature et les sciences. Ce n'est certes pas un tableau qui dépare une vie si tourmentée et si péniblement laborieuse, que celui de l'illustre Imprimeur revenant à cheval de Naples à Paris, avec quelques manuscrits inédits pour tout bagage, et le long de sa route, *inter equitandum*, composant soit quelqu'une de ses poésies grecques ou latines, soit, fort jeune encore, sa traduction en vers latins de son premier trophée littéraire, des anciennes Odes grecques qui, à tort ou avec raison, sont attribuées au poète de Téos.

Les projets littéraires de Henri furent innombrables; la liste qui est à la suite de cette Notice n'en donne qu'une indication bien imparfaite; et la vie entière de deux Henri, de deux hommes d'une capacité égale à la sienne n'y eût point suffi; aussi en devoit-il nécessairement rester un grand nombre sans exécution: et cette longue série de projets non réalisés, gardons-nous de la considérer comme l'inutile forfanterie d'un esprit vaniteux dont l'outré-cuidance s' imagine pouvoir tout atteindre, tout exécuter. Dans ses indications les plus vagues, il nous a ouvert, jalonné plus d'une route, et suggéré ou accéléré d'utiles travaux auxquels, sans lui, on eût beaucoup moins pensé. Dans sa vie entière, tout a été constamment dirigé vers le même but, toujours la mise en lumière ou l'interprétation et la correction des précieux restes des antiques écrivains. On lui reproche des écarts, des distractions nuisibles aux travaux auxquels il s'étoit voué; des distractions, il en falloit à cet esprit toujours tendu et appliqué; elles n'étoient point une interruption, mais un changement

de travail, et elles eurent presque toutes d'utiles résultats. Telle excursion, tel séjour prolongé dans quelque ville lointaine a été, non pas un empêchement à de sérieuses études, mais l'occasion de quelques-uns de ces importants travaux dont nous recueillons les fruits. Nul étonnement donc si une imagination toujours en activité a formé bien plus de projets littéraires que la vie d'aucun homme n'en pourroit réaliser.

Henri avoit une véhémence de caractère qui ne lui permettoit pas de rien vouloir à demi, et qui, une fois qu'un dessein étoit conçu et bien arrêté, le livroit corps et âme à son exécution. Son amour, on diroit même sa passion (*à teneris*) pour la langue et les écrivains de l'ancienne Grèce, lui avoit fait prendre la résolution d'en faciliter l'étude par tous les moyens qu'il pouvoit tirer de sa profession, et d'une sagacité d'éditeur dont la haute portée lui fut bientôt révélée. On lui a reproché de s'être cru le plus savant érudit de son siècle; mais c'est qu'en effet il l'étoit; ou au moins, c'est qu'à bien peu de ses contemporains il seroit permis de se ranger sur sa ligne. Il avoit, dit-on, le travers de croire toujours son opinion la meilleure, et ses choix de leçons, de conjectures, à tous autres préférables. Il le savoit si bien faire, ce choix! Il a si souvent deviné avec une habileté merveilleuse le mot oublié ou défiguré et méconnoissable, qu'il faut lui pardonner d'avoir un peu trop senti que presque toujours il avoit raison, et ne pas lui faire un crime de quelques méprises, lorsque si souvent il a rencontré juste. A Dieu ne plaise que je prétende élever Henri en un rang hors de proportion avec la nature de ses travaux, mais quel que soit celui qu'on lui assigne, il a pour lui ce genre de supériorité, que ce seroient ses aberrations qui pourroient être comptées; ses divinations sont innombrables.

Henri avoit peut-être une idée exagérée de ses talents comme éditeur, mais il savoit très bien à quoi ces difficiles fonctions l'obligent; aussi attachoit-il une grande importance à la correction typographique, sans laquelle l'examen le plus sévère et la plus heureuse rectification des textes pourroient n'être qu'un vain labeur et un inutile préliminaire. Outre ses soins personnels, il s'aida souvent de la coopération de savants qui se sont fait un nom parmi les célébrités érudites, et qui, ainsi que lui, regardèrent les fonctions de cor-

recteur comme le complément obligé de celles de l'éditeur. Cette nécessité impérieuse d'une grande correction si rarement obtenue, est très bien exposée en quelques vers de *Artis Typographica Querimonia* : je ne crois pas hors de propos de les rapporter ici, quoique la pièce soit imprimée à la fin de ce volume.

...Quod humano mens est in corpore, quod mens  
 Præstare humano corpore clausa potest,  
 Hoc opere in nostro præstat correctio : (voci  
 Fas usum veteri sit tribuisse novum).  
 Hæc fugat a scriptis tenebras, lucemque reducit,  
 Una hæc cum mendis aspera bella gerit.  
 At taurus sumptis carpet prius aera pennis...  
 Illo tam insigni quam munere fungier unquam,  
 Et sacro Musis, turba profana queat.

L'héritage que laissa Henri fut modique, et il n'y a pas à s'en étonner. Son avoir consistoit surtout en restes plus ou moins nombreux des divers livres par lui imprimés. J'ai lu quelque part qu'ils furent vendus à vil prix pour payer les créanciers : j'ignore d'après quelle autorité on l'a avancé ; mais c'est assez vraisemblable. A son décès, il devoit encore la dot de sa fille, mariée depuis douze ans : « Si Genevæ essem, écrit Casaubon à Dav. Hoeschel, Ep. 164, eum \* mittendum tibi curarem, et faciam fortasse, nam illuc mihi necessariò eundem erit propter uxoris dotem. » Et dans une autre lettre (174) : « Hæreditas soceri viri de literis quàm optimè olim meriti, non erat fortasse tanti cujus gratia uxorem relinquere, dum uxoria bona prosequor. » A la mort de Henri, sa troisième femme, et non la seconde, comme le croit Maittaire, étoit encore vivante. Henri n'avoit point fait de testament, et on doit rendre à Casaubon la justice de noter que, par respect pour le défunt et sa famille, et aussi par amour pour les lettres, il détermina ses cohéritiers à laisser tous les manuscrits à Paul Estienne, et même en cette manière avantageuse pour lui que nous nommons *præciput*. « Ego veneratione domûs Stephanicæ motui renitentibus omni ope atque opera cohæredibus effeci ut omnes manu exaratos codices Paulus Stephanus præ-

\* Deux volumes in-folio dont il va être question à la page suivante.

ciperet. Gaudebam in ea domo, quæ literis aliquando tantum profuisset, remanere instrumenta bene merendi de iis qui publicam reipublicæ literariæ utilitatem procurarent. » Ep. 190. Et ces écrits, tant antiques que modernes, dont plusieurs de Henri lui-même, ces débris d'une Bibliothèque trop long-temps négligée, n'étoient pas du tout à dédaigner : ils n'ont pas été inutiles entre les mains de Paul.

Il paroîtroit, d'après les lettres de Casaubon, que, pendant ses absences si fréquentes, Henri ne permettoit pas, même à sa famille, l'entrée de sa Bibliothèque, et que cette chambre, ou ces chambres, n'étoient qu'un réceptacle de livres, et non pas pièces de commune habitation. Casaubon écrit même que jamais, ni pendant la vie de Henri, ni depuis sa mort (*ab ejus obitu*), il n'avoit vu sa Bibliothèque, qui n'avoit pas été plus accessible aux autres. « Volo tamen scias, » écrit-il à Jos. Scaliger, Ep. 176, « nondum mihi visam τοῦ μακαρίτου (*defuncti*) Stephani bibliothecam, non dico ab ejus obitu : sed omninò invisam esse eam nobis... » Et Ep. 181 : Genevam necessariò excucurri : multa me illuc vocabant, sed nihil æquè ac spes videndi Bibliothecæ reliquias : etsi magna pars illius perit non uno modo, reperi tamen in iis quæ supersunt multa eximia.... Et enfin, Ep. 186, à Dav. Hoeschel : « Genevam tandem veni, et quem petis, librum, amicissime Hoescheli, vix equidem, sed tandem inveni. Duo sunt grandia *ἰκανῶς* (*valde*) volumina\* magnam partem manu τοῦ μακαρίτου Henrici Stephani scripta. Egi cum Paulo Stephano fratre ut ea curaret ad te perferenda, neque dubito facturum... Quantus ille vir fuerit in literis, si nesciebam ante, potui affatim discere ex iis quæ reperta sunt mihi in Bibliotheca *φιλομαθείας καὶ πολυμαθείας* (*et philologiæ et eruditionis*) prope incre-

\* Ces deux volumes dont Casaubon fait un tel éloge, et dont on ne sait autre chose, sinon que c'étoient deux in-folio bien remplis, et en grande partie de la main de Henri, contenoient sans doute des opuscules de sa composition, des notes, des variantes et extraits d'anciens manuscrits. Il est possible qu'un salutaire oubli ait préservé de la destruction ces précieux recueils ; je me trouverai heureux si cette mention peut les faire sortir de leur retraite, et amener la publication ou tout au moins une obligeante indication de ce qu'ils contiennent de plus intéressant. Il ne faut pas les confondre avec un manuscrit de Photius de la main de Henri, sur lequel Hoeschel fit son édition de 1601. Il appartenoit à Casaubon et servit ensuite à Paul pour son édition de 1612.

dabilia monumenta. » Que Henri ne permît pas qu'en son absence on fréquentât sa Bibliothèque, où il devoit avoir un merveilleux mélange et confusion de livres et de papiers, tant imprimés que manuscrits et vieux et récents; cette précaution étoit toute naturelle et n'avoit rien de bizarre; mais que cette Bibliothèque ait été, même depuis la mort de Henri, tout-à-fait inconnue à Casaubon (*omniò invisam*), ce seroit vrai, qu'on ne le croiroit pas: lui-même, en imprimant ceci dans son recueil, oublioit donc que plus haut il faisoit lire une autre lettre dont j'ai transcrit la plus grande partie ci-dessus, page 389, dans laquelle il raconte à Conrad Rittershusius comment, de concert avec la femme et le fils de Henri, ils ont forcé l'entrée de la Bibliothèque, « eo absente ausi sumus claustra revelere, » et ont enfin trouvé le livre réclamé. Il recommande à son ami une discrétion complète; « car si Henri savoit quelque chose de cela, il feroit beau voir quel vacarme ce seroit (*quantum turbarum sit excitaturus*). » Il ne pouvoit certes y avoir une plus excusable violation de domicile; mais peut-on imprimer ensuite que l'on n'a jamais vu cette Bibliothèque, dans laquelle il est d'ailleurs impossible que plus de douze années de liaison quotidienne, et même d'habitation commune, n'aient pas mis Casaubon dans le cas d'aller plus ou moins souvent trouver son beau-père au milieu de ses livres et papiers!

Quoique pendant la vie de Henri on n'ait pas refusé de rendre justice à son mérite, c'est surtout après sa mort que se sont multipliés les témoignages d'une vive et sincère admiration. Il n'a pas manqué non plus de gens empressés à signaler ses défauts, et les griefs portent principalement sur l'âpreté de son caractère. Je n'irai pas entreprendre en sa faveur un plaidoyer bien superflu: Henri étoit un peu rude, et c'est cette force d'action qui lui a fait faire de grandes choses, et supporter sans se laisser abattre, les embarras et contrariétés dont sa carrière littéraire et commerciale a été semée. Ne nous arrêtons pas à ses défauts. On sait combien il fut laborieux et savant, mais, ce qui est bien mieux encore, et qui cependant ne lui auroit pas valu les honneurs biographiques, il fut parfaitement honnête homme!

Des nombreuses marques d'estime qu'après sa mort il reçut de ses

contemporains, je citerai d'abord une lettre de Jos. Scaliger, témoignage d'autant plus irrécusable que Jos. Scaliger n'étoit point économe de disgracieux compliments, qu'en plusieurs occasions il sembla prendre à tâche de déprécier Henri, et que d'ailleurs, dans cette lettre, le blâme est mêlé avec la louange.

*Ep. 46 ad Is. Casaubonum* : « ...Magna jactura græcarum literarum ille (Henricus Stephanus) decessit, si præterita ejus in literas beneficia spectes. Quæ majora fuissent, nisi ipse literis imo potius sibi defuisset. Equidem non possum facere quin ejus et vivi actus et mortui vicem ægre feram. Doleo quod non præstitit quæ potuisset; doleo quod amicum peridi; sed oro te ut Typographio unico totius hellenismi custodi, culpa illius ruenti, vestra opera aliqua futura accedat; quæ a principio tam exigua esse non potest ut non maxime ruinæ obsistere possit. Quam necesse est expectari, nisi mature illi occurratur. Vidi apud illum egregia exemplaria anecdota, Sextum Empiricum et alia. Quæ tuam ita diligentiam expectant, ut hoc nomine a socero neglecta videantur, ut tibi posteritas hoc deberet, quod ab ipso æquum erat præstari. »

Maittaire, qui cite aussi cette lettre, ajouté avec raison : « .... Si quis varias ejus lucubrationes tum editas, tum edendas... si præterea varias ejus occupationes et itinera perpendat, tot potius et tanta ab eo præstari potuisse mirabitur. » Page 485.

A la fin de sa longue Biographie de Henri, Maittaire donne cinq pages et demie de citations *ex Scaligeranis*, de La Caille, Chevillier, Eloges par Teissier, etc., et ces citations, pour la plupart françaises, sont toutes de peu de lignes, plusieurs de quelques mots seulement, sans ordre ni suite, allant par soubresauts, et groupant les témoignages les plus contradictoires. Comme tout ce qui dans ces lignes décousues peut offrir quelque intérêt se trouve reproduit, et bien plus au long, dans la notice même de Maittaire, ainsi que dans la mienne, je ne réimprimerai pas ce confus *memorandum*.

Je crois que cette Biographie de l'Imprimeur qu'aujourd'hui encore beaucoup nomment le grand Henri, ne peut être plus convenablement terminée que par l'examen d'une question plus d'une fois agitée, toujours tranchée et jamais nettement résolue, celle de la prééminence qui peut être due à l'un ou à l'autre des principaux membres de ces deux estimables familles que bien longtemps encore la France et l'Italie citeront avec un juste orgueil.

Pour faciliter la solution de ce problème autant littéraire que typographique, je vais, à l'exacte nomenclature de toutes leurs publications et à leurs biographies respectives, ajouter une sorte de parallèle entre les premiers Manuce et les plus renommés parmi les Estienne.

En 1803, faisant l'histoire des Manuce, j'ai avancé, ce qu'aujourd'hui je crois encore, que, parmi les Imprimeurs, Alde l'ancien étoit tout-à-fait hors de ligne et méritoit le premier rang. Cet hommage que je me plaisois à lui rendre et qui, dès ce temps-là, étoit le résultat d'un consciencieux examen, ne diminuoit rien de ma haute estime et de mon entraînement d'affection pour tous ceux qui ont bien mérité de la Typographie : toujours j'ai admiré la ferme et heureuse résolution du premier Henri, devenu Imprimeur par amour pour ce bel art, lorsqu'il pouvoit se placer en une situation plus lucrative peut-être, et en apparence plus relevée ; le profond savoir et la vertueuse persévérance de son fils, l'activité incessante du second Henri, jointe à une parfaite connoissance de la langue grecque, à une instruction immense et variée pour laquelle dans tout son siècle, quoi qu'en aient dit et écrit les Scaliger, il n'a point son égal. Je rends de tout mon cœur hommage à l'industrielle habileté de Plantin, à l'élégante netteté (*exquisite niceness*) qui fait le charme des impressions Elzeviriennes ; à la bonne et diligente fabrication de nos Delatour, Pierres et de beaucoup d'autres compatriotes, à la prodigieuse fécondité de Bodoni, qui, outre et malgré peut-être ses trop nombreuses productions d'un luxe vainement ambitieux\*, et d'une exécution trop peu savante, se seroit fait un nom impérissable par l'abondance et la variété de ses caractères en tant de langages divers, si, dans la configuration de cette innombrable quantité de

---

\* En 1809, je le pressois de me faire une élégante édition in-12 ou petit in-8 de la *Gerusalemme*, à trois octaves par page, tirée à mille ou douze cents exemplaires et combinée de façon à être achetable par d'autres que par les exclusifs amateurs des éditions luxueuses et tirées à petit nombre. Il s'obstina à ne vouloir mettre sur chaque page que deux octaves, ce qui donnoit au livre une inutile cherté et me fit abandonner ce projet qui auroit pu avoir des suites utiles. « Je ne veux que du magnifique, me dit-il, je ne travaille point pour le vulgaire des lecteurs. »

types, ouvrages de ses mains habiles, il n'eût, par un amour exagéré du beau idéal, sacrifié plus d'une fois la réalité à une élégance conventionnelle. Nul que moi n'a jamais eu une si vive sympathie (dans mes jeunes années c'étoit presque un culte) pour les longs et utiles travaux typographiques de François-Ambroise Didot l'aîné, qui a si glorieusement relevé l'art de la typographie en France, et qui, bien pénétré de toutes ses obligations comme Imprimeur, a mis autant de soin et de sévérité à la correction de ses livres, que d'habileté artistique dans leur fabrication; qui, enfin, a su faire mieux encore, en se formant deux si dignes et si habiles successeurs. Tout cela est vrai, parfaitement vrai, mais ne peut déplacer de son rang si élevé celui qui, enthousiaste de la science, a doué les lettres d'une foule de livres de la plus difficile et de la plus pénible publication, et s'y est montré non moins savant éditeur qu'Imprimeur habile.

Cette manifestation d'une si haute estime pour un Imprimeur étranger a promptement alarmé la patriotique susceptibilité d'un Imprimeur français, bien compétent, il est vrai, pour avoir un avis dans une telle cause. Dès 1806 il revendiqua pour les Estienne cette prééminence qu'ils m'ont toujours semblé ne point mériter complètement. En 1812, j'ai répliqué par une note de quelque étendue, conservée depuis dans mes réimpressions des Annales Aldines : nouvelle réclamation de M. F. D. en 1834, répétée en 1836; et comme, après ces répliques et contre-répliques, chacun, ainsi que presque toujours il arrive, est resté dans son opinion, en ce second ouvrage, où les mérites des Imprimeurs français sont aussi sincèrement célébrés que le furent dans l'autre ceux des Imprimeurs vénitiens, je reviens sur cette question qui a aussi occupé M. Crapelet dans ses intéressantes Etudes sur la Typographie; et la considérant, ainsi qu'elle doit l'être, sous un double point de vue, littéraire et typographique, indiquant les titres respectifs de ces glorieux athlètes de la science, j'essaierai de mettre tout lecteur en possibilité de ne former son opinion qu'après l'examen des pièces, sans avoir à tenir aucun compte de l'opinion que je laisse voir être la mienne.

Ainsi que je viens de le dire, la question est double. Dans laquelle des deux familles ont été les hommes les plus savants? Laquelle des deux a, par ses impressions, le plus efficacement servi les lettres, a

secondé le mouvement intellectuel qui s'opéroit alors dans les esprits, et qui ne pouvoit être plus puissamment accéléré que par une rapide et habile fabrication de bons livres?

Onze \* volumes seulement avoient été imprimés en langue grecque, et le bel Homère de 1488, n'étoit peut-être pas même encore sous presse, lorsqu'en 1486, Alde Manuce, de concert avec deux protecteurs, amis des lettres, et très savants eux-mêmes, conçut le projet d'élever une Imprimerie vouée à la langue grecque, et spécialement destinée à la conservation de ses chefs-d'œuvre, dont le temps dévorateur ne faisoit que trop rapidement disparaître les rares manuscrits. Dès ce moment, l'exécution du projet fut suivie; mais il falloit des années pour en rassembler et coordonner les divers éléments, qui, presque tous, étoient à créer. Enfin, au plus tard en 1493, commencèrent à Venise ces impressions Manutiennes qui, dès 1494 et dans chacune des années suivantes, accomplirent cette heureuse exhumation littéraire, sans laquelle une grande partie des livres qu'elle a mis en lumière eût été peut-être à jamais perdue pour nous. Je n'ai pas à reproduire ici l'exposé de ce que devoit faire et fit si habilement Alde, pour achever en peu d'années un tel nombre de ces éditions premières, dix fois, cent fois plus difficiles à donner passablement exactes, que ne peut jamais l'être la rectification d'un texte déjà examiné, critiqué, épuré dans une ou même plusieurs éditions précédentes, et souvent à l'aide de manuscrits que n'avoit point

(\*) Constantini Lascaris Grammatica græca. *Mediolani*, Dionysius Paravisinus, 1476, in-4.

C. Lascaris Compendium octo orationis partium, gr. et lat. *Mediolani*, 1480, in-4.  
Psalterium, gr. lat. *Mediolani*, 1481, in-fol.

Æsopi Fabulæ, gr. lat. (*Mediolani*) Bonus Accursius (circa 1480), in-4.

Joannis Crastoni Lexicon græco-latinum (*Mediolani*, circa 1480), in-fol.

Idem Lexicon, gr. lat. *Vincentiæ*, Dionysius Bertochus, 1483, in-fol.

Idem Lexicon græco-lat., in epitomen redactum (*Mediolani*, circa 1480), in-4.

Emmanuelis Chrysoloræ Erotemata, gr. lat. *Venetis*, Peregrinus de Pascalibus, 1484, in-4.

Theocriti Idyllia XVIII, Hesiodi Opera et Dies, gr. (*Mediolani*, circa 1481), in-fol.

Psalterium græcum. *Venetis*, Alexander Cretensis, 1486, in-4.

Homeri Batrachomyomachia, gr. *Venetis*, Leonicus Cretensis, 1486, in-4.

connus le premier éditeur. *Trente-trois* éditions premières furent publiées de 1494 à 1515 ; et si le *Musæus*, la *Galeomyomachia* ne se composent que de peu de feuillets, que l'on veuille bien songer au labyrinthe duquel il fallut se tirer pour mettre au jour en un certain ordre, et les cinq volumes in-folio d'Aristote, et tant d'autres grands ouvrages qui se succédoient si rapidement. Alde fut aidé sans doute, et habilement secondé ; mais ses savants coopérateurs il sut les discerner, les choisir, les attacher à ses travaux, et surtout éviter ces collisions trop fréquentes entre un Imprimeur lettré et les gens instruits qui viennent à son aide.

Sophocle, Euripide, Aristophane, Démosthène imprimés deux fois, les Rhéteurs, les Orateurs grecs, les Opuscules de Plutarque, Pindare, Platon, Hesychius, font partie de cette éblouissante série de publications, qui pourtant fut bien loin d'être l'entier produit de la persévérante activité d'Alde. Mort en 1515 (1516), trop tôt pour les lettres, il laissa d'amples travaux préparatoires pour plusieurs éditions, et ses diligents successeurs, moins savants, mais meilleurs commerçants peut-être, et dont l'activité a pour preuve le nombre de leurs éditions, en publièrent *dix-neuf* premières, qui, presque toutes, sont justement estimées, et pour lesquelles ils surent faire bon emploi des secours littéraires à eux laissés par Alde. L'inspection de la liste que je joins à ces notes fera connaître l'importance de ces publications, parmi lesquelles, pour les difficultés de la reproduction, le Galien va très bien à la suite de l'Aristote.

La moisson étoit alors en grande partie faite : Paul Manuce y put encore glaner *dix* premières publications grecques, et *une* latine. Voici donc *soixante-trois* premières éditions, presque toutes importantes, produites au nombre de cinquante-deux en trente-six années, 1494 à 1529, et onze en vingt-deux ans, de 1534 à 1555.

Laissant tout-à-fait de côté les volumes qui ne sont point d'anciens textes grecs ou latins, je ne dois pas négliger de mentionner

---

\* M. Audin, libraire florentin fort instruit, a réimprimé en 1830 la *Galeomyomachia*, en même format que l'édition aldine, et au petit nombre de cinquante exemplaires.

ici, comme je le ferai pour les Estienne, les nombreuses réimpressions des anciens auteurs, faites, quelques-unes d'après de précédentes éditions Aldines, la plus grande partie d'après des éditions étrangères aux Manuce, et toujours avec beaucoup d'améliorations. Il pouvoit être convenable de donner ici la liste des éditions premières; mais quant aux réimpressions, j'en indiquerai seulement les nombres : les nomenclatures complètes sont là, pour quiconque y voudra faire des vérifications.

Les réimpressions d'Alde l'ancien sont au nombre de . . .	40	
— Par André et ses fils. . . . .	50	
— Par Paul Manuce. . . . .	74	} 133
— Par le même, des seuls ouvrages de Cicéron. . . . .	59	

---

223

Si habile que pût être Paul Manuce dans la connoissance de la langue grecque, on sait qu'il s'occupa surtout de publications en cette langue latine qu'il savoit et écrivoit si bien. Sa vie littéraire fut pour ainsi dire vouée à Cicéron, comme celle du premier Robert le fut à ses Lexiques et aux Bibles.

---

On a vu que le premier Henri se fit Imprimeur par amour pour l'art de la typographie; mais cette impulsion qu'Alde sut donner aux bonnes études, par ses éditions des auteurs anciens, et surtout des Grecs, Henri ne pouvoit en avoir l'idée à Paris, où il eût fallu créer les moyens de fabrication pour des livres dont le besoin ne s'y faisoit pas encore suffisamment sentir. A peine si, plusieurs années plus tard, en 1507, Gourmont eut quelques caractères grecs assez mauvais, dont les premières et exigües productions furent alors présentées comme des tours de force : *Operosum opusculum, operosa manus*. Henri fabriqua les livres dont le débit étoit habituel; il satisfit diligemment aux besoins de l'époque; mais il ne la devança en rien. La première édition d'un opuscule latin, *Antonini Itinerarium*, in-16, et un *Celsus*, in-4, sont les seuls anciens ouvrages qu'il ait imprimés. Il fallut que le mouvement vînt de l'Italie, dont les éditions des Classiques, se répandant de toutes parts, augmentoient

le nombre des lecteurs, provoquoient le goût de l'étude et le besoin de bons livres. Robert I<sup>er</sup> le sentit; et, dès son début, en 1526, s'appliqua à la réimpression des meilleurs auteurs latins. Il n'eut point le bonheur de pouvoir donner la moindre édition première en cette langue; cette tâche, moins difficile que celle des premières publications grecques, et entreprise beaucoup plus tôt, étoit à-peu-près remplie; mais aussitôt qu'il se vit possesseur de caractères grecs, et il eut les plus beaux qui aient jamais existé, il en fit un brillant et très actif emploi; de sorte que de 1545 à 1551, huit premières éditions grecques furent par lui publiées, y compris l'*Appianus*, qui lui appartient autant qu'à Charles, son frère, dont cet in-folio porte le nom.

Ses réimpressions de Classiques latins sont au nombre de 46 non compris les volumes des ouvrages de Cicéron, dont il a. . 32

78

Je n'ai point à y admettre les petits cahiers d'Oraisons séparées, imprimés pour les écoliers, et qui équivaldroient à peine à deux volumes in-8.

Toutes ces éditions sont estimables, et véritablement de bons livres; les publications grecques attestent une connoissance approfondie de cette langue. A ces titres recommandables il faut, mais en dehors de la catégorie des Classiques, ajouter les deux Bibles hébraïques, son perpétuel travail sur les Bibles latines, dont il publia huit éditions complètes, ses ouvrages lexicologiques, dont l'important résultat est si justement estimé et se peut voir dans les listes chronologiques, enfin, pour l'exécution de son projet d'un *Lexique grec*, des travaux préparatoires que Henri mit si habilement à profit.

Les éditions premières de Henri sont au nombre de *dix-neuf*, une latine, et dix-huit grecques. Plusieurs ont de l'intérêt, mais aucune n'a l'importance de celles d'Aristote, Platon, Aristophane, Hérodote, etc., dues au vieux Alde.

Si Henri vint trop tard pour pouvoir publier beaucoup d'ouvrages grecs encore inédits, il donna de ces livres un grand nombre d'éditions nouvelles, supérieures à toutes les précédentes, Aldines ou autres. Sur ce point, justice entière lui est rendue par le témoi-

gnage presque unanime des savants ; mais ne perdons pas de vue le but du présent exposé : il s'agit ici, non pas de comparer ensemble le mérite respectif de telles et telles éditions, mais de juger lequel d'un vieux livre grec imprimé pour la première fois, ou de ce même livre reproduit en une seconde, troisième, quatrième édition beaucoup meilleure, mais le résultat de successifs examens, aura exigé plus de travail, une plus grande habitude des anciens manuscrits, et surtout une plus courageuse persévérance ; enfin, s'il a fallu plus d'application, d'intelligence et de savoir pour éclaircir, et plus ou moins rectifier Hérodote, Thucydide, Platon, Plutarque, ou tel autre, après les éditions Aldines et réimpressions ultérieures, que pour en avoir fait la publication première.

Diligent investigateur et travailleur infatigable, Alde l'Ancien a su découvrir et fouiller ces mines scientifiques dont, grâce à son intelligente activité, les richesses sont devenues notre propriété commune. Avec une sagacité rare, Henri est venu, par les combinaisons les plus savantes, nous en rendre la jouissance plus facile et plus sûre ; lequel des deux sera le premier dans nos reconnoissants souvenirs ?

Les réimpressions de Henri sont au nombre de . . . . . 48

On peut y ajouter celles de Paul, son fils, qui n'eut aucune première édition . . . . . 22

70

Ainsi donc, Alde l'Ancien, après sa mort, ses parents, et ensuite Paul Manuce son fils, ont fait . . . . . 63 éditions premières et d'anciens Classiques, presque tous grecs, . . . . . 223 réimpressions.

Henri, Robert, son fils, Henri II et Paul ont en premières éditions . . . . . 28

En réimpressions . . . . . 149

Cet exposé fait voir qu'Alde et les siens ont publié sur manuscrits plus d'Anciens Classiques grecs que n'en ont donné, non pas seulement les Estienne, mais avant, pendant, et après les Manuce, toute la Typographie réunie. Quelle célébrité typographique pourroit lut-

ter contre cet imposant assemblage de savants volumes, dont la plus imparfaite mise en lumière eût encore été un service inappréciable et un perpétuel titre de gloire littéraire. Quelques-unes de ces éditions premières, le Galien, l'Athénée, l'Hippocrate, d'autres encore peuvent laisser beaucoup à désirer; mais, malgré les dédains de quelques injustes détracteurs, il est avéré, par les témoignages non interrompus des vrais érudits, que la plupart de ces éditions premières ont un mérite et une autorité ordinairement très sérieuse, et qu'elles ont encore la base et l'appui principal des éditions subséquentes.

Mis en présence d'un tel combat scientifique, à ce concours, il est à croire que Henri seroit resté supérieur à son Lexique grec peut-être. Ce livre admirable est le témoignage de son savoir et de son érudition. Son père et lui ont conjointement mis en complète exécution un projet plus grandiose encore, la *popularisation* de la littérature grecque; il y a sacrifié son existence entière; dans une vie trop courte, il l'a en grande partie réalisé, et ses successeurs l'ont habilement continué. Henri, et peut-être même aussi Robert, surent plus de grec; de nombreux ouvrages en latin, en grec même, et surtout en françois, donnent encore à Henri un avantage sur le vieux Alde; mais celui-ci s'avance entouré de cette nombreuse et savante cohorte d'écrivains grecs, dont beaucoup, la plupart peut-être, lui doivent la conservation de leur existence littéraire. Doit-on s'étonner qu'à de si grands et si utiles travaux l'Italie, et avec elle une grande partie du monde savant, assignent la première place? Si notre partialité patriotique se refuse à mettre en un rang moins élevé les deux illustres Imprimeurs françois, jugeons et terminons cet honorable procès en partageant entre le Vénitien et les deux François notre vénération et notre reconnaissance.

ALDE L'ANCIEN. *Premières éditions, grecques et latines.* 4494—4545.

Sans date. Musæus, gr. In-4.  
Galeomyomachia, gr. In-4.

- 4495 Theodori Gazæ Introductiva Grammat. Herodiani Opuscula, etc.  
gr. In-fol.
- 4495-97-98 Aristotelis et Theophrasti Opera, gr. 5 volumes in-fol.
- 4496 Thesaurus Cornucopiæ, gr. In-fol.
- 4498 Aristophanes, gr. In-fol.
- 4499 Epistolarum græcarum Collectio. 2 vol. in-4.  
Les Epîtres de Phalaris avoient été impr. en 1498, à Venise.
- Astronomi veteres, gr. et lat. In-fol.
- Dioscorides, gr. In-fol.
- 1501-2 Poetæ Christiani veteres. 2 vol. in-4.  
Dans cette collection, quelques pièces seulement sont d'éditions premières.
- 1501-4 Philostratus, gr. In-fol.
- 1502 Julii Pollucis Vocabularium, gr. In-fol.
- Stephanus Byzantinus, gr. In-fol.
- Thucydides, gr. In-fol.
- Herodotus, gr. In-fol.
- Sophocles, gr. In-8.
- 1503 Ammonius Hermeus in Aristotelem. Magentinus, gr. In-fol.
- Euripides, gr. 2 vol. in-8.  
Quatre de ces Tragédies avoient été imprimées à Florence, vers 1496.
- 1503 Xenophontis Historia græca; Gemistus et Pletho, gr. In-fol.
- Ulpianus in Demosthenem, gr. In-fol.
- 1504 Demosthenes, gr. In-fol.
- Joannes Philoponus in Aristot. posteriora resolut., gr. In-fol.
- Gregorii Nazanzeni Carmina. In-4.
- Sans date. Nonnus in Joannis Evangelium, gr. In-4.
- Quintus Calaber, gr. In-8.
- 1508-9 Rhetores græci veteres. 2 vol. in-fol.
- 1509 Plutarchi Opuscula, gr. In-fol.
- 1513 Oratores græci veteres. 2 vol. in-fol.
- Platonis Opera, gr. In-fol.
- Alexander Aphrodisieus in Aristotelis Topica, gr. In-fol.
- Pindarus, gr. In-8.
- 1514 Hesychius, gr. In-fol.
- Athenæus, gr. In-fol.

On ne trouvera dans ces tableaux aucune édition de versions latines non accompagnées de leurs textes, telles que l'Origènes d'Alde, 1503, les nombreux opuscules des Grégoires, l'Archimède, etc. de Paul Manuce, les versions latines d'Aristote imprimées par le premier Henri, etc.

ANDRÉ D'ASOLA et ses fils. *Premières éditions grecques. 1516—1523*

- 4516 Gregorii Nazanzeni Orationes XVI. gr. In-8.  
 — Pausanias, gr. In-fol.  
 — Strabo, gr. In-fol.  
 1517 Oppianus, gr. In-8.  
     Le poème *De Venatione* est de première édition.  
 1518 Arta  
 — Bibli  
     d'  
     15  
 — Æscl  
 1520 Alex  
 —  
 1524 Didy  
 1522-23 Nica  
 1525 Galeni Opera, gr. & lat. In-fol.  
 1526 Hippocratis Opera, gr. In-fol.  
 — Simplicius in Arist. libros physicæ auscultationis, gr. In-fol.  
 —     --     in libros de Cælo, gr. In-fol.  
 1527 —     in libr. de Anima, etc., gr. In-fol.  
 — Joannes Philop. in Aristotelis libros de generatione et inter  
     gr In-fol.  
 1528 Didymus in Odysseam, gr. In-8.  
 — Pauli Æginetæ Opera, gr. In-fol.

PAUL MANUCE. *Premières éditions grecques et une en latin. 1534—1535*

- 1534 Themistius, gr. In-fol.  
 — Aetius Amidenus, gr. In-fol.  
 — Poetæ venatici tres. In-8.  
 1536 Gregorij Nazanzeni Orationes IX, gr. In-8.  
 — Eustratius in Arist. de Moribus, gr. In-fol.  
 1546 Ammonius Hermias in voces Porphyrii, gr. In-8.  
 —     --     in Aristotelis Prædicamenta, gr. In-8.  
 —     --     in Arist. libr. de Interpretatione, gr. In-8.  
 1551 Olympiodorus in Arist. Meteora, gr. et lat. In-fol.  
 — Dionis Chrysostomi Orationes, gr. In-8.  
     Ce volume sans date, et le précédent, sont publiés par les fr  
     Turrisan, cousins-germains de Paul, mais il en est l'Imprimeur.

- 1555 Longinus, gr. In-4.  
 Seconde édition, mais faite sans avoir connu l'existence de la première, et sur un autre manuscrit.

HENRI ESTIENNE, premier du nom. *Une première édition latine.*

- 1512 Antonini Augusti Imperatoris Itinerarium. In-16. \*  
 ROBERT ESTIENNE 1<sup>er</sup>. *Premières éditions grecques.* 1544—1551.  
 1544-45-46 Eusebius, gr. 2 vol. in-fol.  
 1545 Moschopulus, gr. in-4.  
 1547 Dionysii Geographia, gr. In-4.  
 1548 Alexander Trallianus, medicus, gr. In-fol.  
 — Dionis Nicæi Romanæ Hist. gr. In-fol.  
 1551 Dionis Nicæi Epitome, gr. et lat. 2 vol. in-4.  
 — S. Justini Opera, gr. In-fol.  
 — Appianus Alex., gr. In-fol.  
 Cette dernière, publiée par Charles, avoit été commencée par Robert.

HENRI ESTIENNE II. *Premières éditions grecques et une latine.* 1554—1592.

- 1554 Anacreon, gr. et lat. In-4.  
 — Dionysii Halic. Opuscula quædam et alia, gr. In-8.  
 1557 Athenagoræ Apologia, et de Resurrectione, gr. et lat. In-8.  
 — Maximus Tyrius, gr. et lat. In-8.  
 — Aristotelis et Theophrasti Scripta quædam, gr. In-8.  
 — Excerpta ex Ctesia, etc. gr. In-8.  
 1558 Imperat. Novellæ Constitutiones, gr. In-fol.  
 En partie de première édition, ainsi que les deux volumes suivants.  
 1559 Diodorus Siculus, gr. In-fol.  
 1562 Themistii Orationes, gr. In-8.  
 1564 Erotiani Lexicon, cum Dictionario medico. In-8.  
 1567 Medici latini, et græci latine versi. In-fol.  
 En partie de première édition.

\* Il n'est pas bien certain que ce soit vraiment une première édition. En 1510, dans un volume in-4 d'anciens morceaux historiques donné chez De Marnel par le même G. Tory, éditeur de l'in-16 de 1512, on voit *Fragmentum Itinerarii Antonini Augusti*; si le texte de l'in-16 existe en entier dans l'in-4 de 1510, ce que je n'ai pas été à même de vérifier, il en résulte que le petit volume ne peut prendre rang parmi les premières éditions.

- 4567 Polemonis Himerii Declamationes, gr. In-8.  
 4568 Synesii Hymni, gr. et lat. In-32.  
 4570 Athanasius de Trinitate, etc. gr. et lat. In-8.  
 4573 Juris Orientalis libri III, gr. et lat. In-8.  
 — Poesis philosophica, gr. In-8.  
 — Homeri et Hesiodi Certamen, gr. et lat. In-8.  
 4589 Dicæarchi Messenii Geographica, gr. et lat. In-8.  
 4592 Justini Martyris Epistola, gr. et lat. In-8.

Scévole de Sainte-Marthe, dans ses *Eloges*, parle de Henri d'une manière honorable, et s'exprime sur son compte avec mesure et justice. Le P. Vavasseur en porte un jugement tout contraire, et dans lequel, à travers quelques remarques d'assez bon goût, perce la mauvaise volonté du jésuite. Dès les premières lignes, on voit que c'est un parti pris de déprécier; et il est bien permis de ne pas prendre pour vérité son historiette, suivant laquelle J. A. De Thou auroit dit à Henri : « Imprimez des auteurs grecs tant que cela vous accommodera, mais ne nous faites plus de livres. » J'ai cru à propos de mettre en opposition ces deux témoignages si contradictoires, et j'ajoute quelques lignes de l'Anversois André Schott, homme supérieur au P. Vavasseur, et qui, bien que jésuite, ne montre aucune répugnance à dire du bien de l'hérétique Henri.

EX SCEVOLÆ SAMMARTHANI ELOGIIS GALLORUM.

1598. In-8.

« Nec minori postea laudis argumento Henricus filius Græcarum literarum amantes eodem officii genere sibi devinxit. Sed et veterum innumera, tum sacrorum, tum exterorum volumina ex celeberrimis eorum officinis exiere multò quàm priùs emendatiora, multò venustioribus formis excusa : cum uterque ad insignem industriam et indefessum artis egregiæ studium non vulgarem in omni literarum genere doctrinam feliciter adhiberet. Henricus certè mirificam de se jam tum excitavit famam, cum adolescens ex Italiâ reversus \*

\* Videtur tamen canere Palinodiam, quasi eum Anacreontis editi pœnituerit; cum Psalmis Davidis Anacreontice à se versis hoc in fronte præmiserit odarium.

Anacreontis olim  
 Modos dedi jocosos :  
 Anacreonticam nunc,  
 Sed nil Anacreontis

Anacreontem qui tot annos latuerat, vetustis notis in libro exaratum secum attolit, moxque Lutetiæ, typis regiis eleganter impressum, paribusque numeris Latinè à se redditum et quidem erudito sæculo nec à poeticis hilaritatibus alieno, eduxit primus è latebris et evulgavit. Erat in eo viro summa ingenii fœcunditas, et sive Græcè sive Latinè scriberet, utriusque linguæ usus et facultas omnium paratissima : cumque pati non posset in eo Gallos errore diutius versari, ut patrio sermoni Etruscum anteponendum crederent, nonnulla interdum Gallicè scriptitabat multo sale respersa opuscula, quibus et nostræ linguæ prædicaret præstantiam, et suâ ipse in scribendo puritate ac elegantia comprobaret. Sed graviora fuerunt ea quæ in multis utriusque linguæ scriptoribus recensendis, et in quorundam imitatione rectè commodèque instituendâ subinde molitus est. Habebat fortunarum sedem apud Allobrogas voluntarium patris exilium secutus, non obscuro tamen Lutetiæ desiderio, quam et cæteras item Galliæ urbes, ut se quamlibet levis offerebat occasio, non illibenter invisebat. Ac postremò Lugduni, quo se quoque septuagenarius contulerat, fatali morbo correptus, anno supra sesquimillesimum duodecentesimo de vitâ decessit; cum et Robertum patrem et patri cognominem fratrem natu minorem, nec industriâ disparem, qui Lutetiæ paternam officinam redintegraverat, fata jampridem eripuissent. Reliquit moriens aliquot liberos, atque in iis Paulum domesticæ laudis æmulum et filiam Isaaco Casaubono viro longè doctissimo Lutetiamque a Rege ad meliores literas instaurandas nuper ascito collocatam. »

## FR. VAVASSOR DE EPIGRAMMATE.

« Quantum notarum, observationum, διατριβῶν, σχολίων, αὐτὸς σχεδιασμάτων Henricus Stephanus effuderit in vitâ, nonne videmus? Ut hac Libellorum copia, Librorum, quos edidit typis, copiam, quæ prope infinita est, prope æquavit. Atqui ex Petro Puteano accepi quondam, Jac. Aug. Thuanum et sæpe Stephano et vehementer auctorem fuisse, ut libros edere veterum pergeret sanè quoad vellet, et quandiu susceptæ operæ non pœniteret; scribere ipse libros desineret prorsus : istâ ratione multò rei litterariæ magis profuturum, magis sibi. Quod illi consilium, ut audio, dederat ante Petrus Pithæus, vir eruditus in primis valdeque prudens, sed qua causa utrique hominem sic

Dabo Iyram sonantem.  
Sic æmulabor hastam,  
Quæ vulnus inferebat,  
Addebat et medelam.  
Quos sauciavit olim  
Nervis chelys profanis,  
Sanabit illa nervis  
Aptata Christianis.

admonendi? Non una, opinor. Quòd facilis quidem et solutus in scribendo, sed parum castigatus esset; quòd ad minuta et frivola laboretur sæpe et adhaeresceret; nimium præcipiens; nimium emendans; omnia loqueretur de omnibus, assidue de se; cum scriptorem præterire multa, et reticere et dissimulare oporteat; de rebus verò suis verbum facere nullum, nisi necessarò, sit pars aliqua non tantùm modestiæ, sed etiam prudentiæ. Quòd si est in oratione solutà Henricus Stephanus ejusmodi, qualem descripsi; quantò sit astrictà vitiosior, qui et inconcinnos plerumque versus et durissimos fecerit, et inaniter, ut sic dicam, copiosos: non discedam à re et argumento epigrammatum. In notis ad Anthologiæ librum sextum, titulo sexto epigrammata Σεπτάσις Ἀγχιστῆς (tuus maritus Anchises) haud equidem scio, quid homini venerit in mentem variare, ut poeta loquitur, rem prodigialiter unam. Unum enim distichum, quo epigramma clauditur, diversis 50 distichis extulit eadem sententiã, atque interpretatus est; in eoque se magnum fecisse existimavit, sive ad prodendam vim et copiam poetici facultatis, sive ad inflammandam juventutem acuendamque, exemplo proposito. At ista re, quæso, totã quid periclitus, in quã distichorum vel optimum nãvo quodam suo non careat; cætera in plerisque absona et incondita, si rectè attendimus, reperiantur? Quare meritò ipsam illam futilem redundantiam, neglectam videmus fuisse et repudiatam ab eo, qui Stephani tamen notas, dum Anthologiam rursus ederet, retinendas putavit. »

« Henr. Stephano Typographorum ὀρχήμω (pricipi) salva sua esse volumus, qui sæpe summã accuratione καὶ ἐυσταχίᾳ (et conficiendi rectitudine) in Græcis præsertim autoribus, cum notis additis, tum in Schediasmatum libris nodos quosque scriptorum perdifficiles expedire erat solitus. » *Andræ Schotti Epistola, seu Præfatio ad Lysias edit. anni 1615.*

La haute estime que J. A. De Thou témoigne pour Henri, fait un devoir de placer ici les épitaphes qui ont été faites pour son père par le savant Imprimeur. Henri a fait de semblables épitaphes pour Alde l'Ancien, Josse et Conrad Badius, Conrad Néobar, Adr. Turnèbe, Louis Tiletan, Guill. Morel, Jean Oporin; les introduire ici sembleroit mettre en nécessité de les accompagner d'autres poésies de Henri, tant grecques que latines, qui dans les deux langues se trouvent dans ses divers ouvrages: au lieu de ces pièces réimprimées pour la plupart dans le volume de Maittaire, et en partie dans celui d'Almeloveen, j'en donne une qui, si elle ne leur est pas supérieure en mérite littéraire, aura au moins l'intérêt de la nouveauté, car le souvenir en étoit entièrement perdu. Ce sont des regrets de Henri (*Epicedia*) en vers élégiaques sur la mort et pour les funérailles de

sa première femme, qui viennent d'être retrouvés à la Bibliothèque Royale d'où j'en ai obtenu une copie. Je crois devoir les réimprimer, parce qu'il est plus que probable que la grande feuille in-folio qui les contient est maintenant un exemplaire unique. A la suite de la pièce latine qui a 144 vers, sont 3 pièces de 14, 11 et 9 vers grecs sur le même sujet. Je ne les reproduis pas ici, parce que si les vers latins sont en risque de ne trouver que peu de lecteurs, on peut être certain que les trois pièces grecques en auroient moins encore. Je conserve les Epitaphes de Chr. De Thou, et, ainsi qu'il étoit dans toutes les convenances, les vers latins de Paul sur la mort de son père.

## CHRISTOPHORI THUANI EPITAPHIA

CHR. TH. TUMULUS. 1583. In-4.

Ἐσσε τεῶν, Τουάνε, φρενῶν μέγα θαῦμα βροτοῖσι,  
 Ἄς μέση ἐν βουλῇ βουλή ἔφαινε τεή.  
 Ἦν καμάτων μέγα θαῦμα, τόσον χρόνου οὐς ἐμόγησας,  
 Ἡύτε ἀκάματος γήραϊ καὶ καμάτοις.  
 Δηρὸν σ' εἶχ' ἄρα γῆ, κλέος οὐρανόμηκες ἔχοντα.  
 Νῦν δὲ καὶ οὐρανόθεν σὺν ἀμάρτυμα κλέους.  
 Ἐρρίκος Στέφανος.

EJUSDEM.

Longam inter magnos vitam hic traduxit honores,  
 Dum caput est summi (quæ gloria summa) Senatûs.  
 Ac tandem ambiguum, vitâ fugiente, reliquit,  
 An magè honoratus summum sit propter honorem,  
 An magè honorârît summum, dum sedit honorem.

ALIUD.

Ut vixi, rogitas? Fœlicius inter honores  
 Vivere non potui, non potuive mori.

ALIUD.

Quæ tot huic laudum perrara exempla fuerunt,  
 Singula vix multi, qui celebrantur, habent.  
 Debut et rarâ decorari mole sepulchri,  
 Quæ rarum ex illo ferret et ipsa decus.  
 Gloria sed tumulo cuivis amat esse superstes:  
 Rara illi raro gloria pro tumulo.

## ALIUD.

Tot rara in nostros mirata senecta Thuano ,  
 Quodque vigor mentis ceu juvenilis erat :  
 Ipsa etiam more hunc (dixit) raroque novoque  
 Tractabo , et possit qui superare fidem.  
 Canitiem ergo vocans , hujus caput (ecce) verendum  
 Tu quoque Canities fac verearis : ait.  
 Canities , dominæ (ut par est) mandata capessens ,  
 Haud magis hoc tetigit , quàm juvenile caput.

HENR. STEPHANUS.

Memoriæ Margaridis Piloniæ Parisinæ , quæ vixit ann. XXI, men. III, insigne virtutum supra ætatem et sexum exemplum , Henricus Stephanus conjugii mellitiss. B. M. cum qua unanimiter et sine ulla bile vixit ann. VII, Epicedeia hæc (heu triste officium) vix tandem , voce cum singultibus luctante et suspiriis adhuc verba sorbillantibus , fudit.

C'est l'intitulé d'une grande feuille en placard de même nature que celle de la page 343, et d'exécution semblable. Voyez aussi page 124.

Si permutari licuisset funere funus ,  
 Margari , funerea est quum tibi dicta dies ,  
 Prosequor officio quo te , dulcissima conjux ,  
 Tu cari cineres prosequerere viri.  
 Nanque redempta ut sunt Alcestidi fata mariti ,  
 Sic tua mors esset morte redempta mea.  
 Aut si , ut Tyndaridis , non esset tempora vitæ  
 Partiri nobis quantulacunque nefas ,  
 Te certe jam nunc , te jam nunc , Margari , jam nunc  
 Redderem in amplexus matris et ora tuæ .  
 Redderem in amplexus nati natæque , subirem  
 Dum tenebrosa tuam per loca sponte vicem .  
 Vel si vita esset gemitu reparabilis ullo ,  
 Nostro esset gemitu jam reparata tibi :  
 Et quibus Eurydicen revocavit planctibus Orpheus ,  
 Margaris Henrico jam revocata foret.  
 Aut si sub saxo non et tibi saxeus esset  
 Sensibus et membris , Margari chara , rigor ,  
 Tunc mihi centum Argi succrescere lumina vellem ,  
 E lacrymis posset flumen ut ire meis .  
 Nescia sed vita est luctu planctuque reponi ,  
 Nec fuit Eurydice Ditis ab arce redux .

Nec possunt intrare tuos suspiria sensus  
Quæ me fundentem noxque diesque videt.  
Ergo meos gemitus jactant ludibria venti  
Usus nec lacrymis ille vel ille subest.  
Flere tamen, flere juvat; fœtusque doloris  
Sunt lacrymæ, et lacrymas quæ mala verba fovent.  
Hic a corde meo ceu manat ab arbore fructus,  
Hei mihi sed fructus frugifer iste nihil.  
Quid dico? inclusus me suffocare parabat  
Ante dolor lacrymis quàm via facta meis.  
Debeo nunc illis quòd post tua fata superstes  
(Quod possum) manes hisce parento sonis.  
Imò me miserum lacrymis quòd debeo vitam,  
Nec comitem esse viæ me voluere tuæ,  
Nam mihi quò vitam chara mihi luce carentem?  
Te viva, mea lux, vivere dulce fuit:  
Te moriente mori (nox conscia) dulce fuisset,  
Dulce datum extrema reddere voce vale.  
Sic nos ut lectus sociaverat antè jugalis,  
Juncturus socio funere lectus erat.  
Illi aliter visum qui vivere donat et aufert,  
Arbitrioque suo tempora nostra regit.  
Sed vitam faxit vitalem vivere possim,  
In pœnas vivam nec miser usque novas.  
Quid faciam? succosne bibam quæ oblivia ducant,  
Evellantque meis te quoque pectoribus?  
Non adeò teneris cordi radicibus hæres,  
Pocula ut esse queant machina firma satis.  
Non si mandragoræ tetris mea viscera succis  
Proluero, assidus me teneatque sopor.  
Non si moly ipsum sitibunda traxero fauce  
Lectave Thessalicis pharmaca cuncta jugis.  
Non si Lethæas ad me transmiserit undas  
Lethæo nigram qui regit amne ratem.  
Quotquot eunt horæ noctis, quotcunque diei,  
Luminibus nostris se tua forma refert.  
Te sæpe in somnis miser, heu miser, alloquor, uxor,  
Et quòd non reddas mutua verba queror.  
Quis sopor iste gravis (quæro), compressit ocellos?  
Ante levis somnus vix tibi notus erat.  
Quis sopor iste gravis, dum quæro, somnia cedunt,  
Me variis ubi sunt ludificata modis.  
Somniaque ut nostris abeunt è mentibus illa,

Sic etiam è nostro corpore sanguis abit.  
 Semianimis resto, et nostri pars altera tecum est,  
 Altera languescens hic trahit usque moram.  
 Audin! heu, qualis, qualis nunc, Margari, somnus  
 Excipiat vidui membra tenella viri?  
 Est audire nefas. Sed si mihi fortè resurgas,  
 Narreturque mali pars quotacunque mei,  
 Qui tuus erga me non pridem amor esse solebat,  
 Rursum animam ad primos sis positura sonos.  
 Sed tamen, ò utinam foret hæc mea summa malorum,  
 Et vitanda mihi somnia sola forent!  
 Exporior graviora vigil: titubansque ministro,  
 Huc accerse meam, lingua frequenter ait.  
 Sed trahit illa meam trahit in consortia mentem,  
 Linguaque dum titubat, mens animusque labant:  
 In quancunque domûs converto lumina partem,  
 Ingenii occurrunt heu monimenta tui.  
 Ingredior musæa? tua mihi plurima passim  
 Occurrunt scita, Margari, scripta manu:  
 Occurrunt tentata etiam felicibus ausis  
 Plurima Græca novo Margaridis graphio.  
 Conclave ingredior? manuum sunt texta tuarum  
 Æmula Mæoniæ quæ videantur acûs.  
 Ingrediorne hortum? quæcunque est area culta,  
 Testis et illa tuæ sedulitatis ibi est.  
 Sed frustra expectans dominam, velut ante, rigantem,  
 Roratur tepidis nunc domini lacrymis.  
 Quo me igitur vertam? patrios mittamne penates  
 Sub titulum, atque alios ære parabo lares?  
 Extra etiam limen luctus comitantur euntem,  
 Obvius in triviis si quis amicus adest.  
 Quid tandem? loca sola petam? loca sola querelas  
 (Expertus dico) tristitiamque fovent.  
 Si sileo, comes est luctus, comes ille loquenti est:  
 Materia est luctus denique quicquid ago.  
 Quin etiam fuerant quæ solatura dolentem,  
 Illa etiam nostris dant alimenta malis.  
 Nam tua quas moriens concepit lingua, repostas  
 Alta mente preces, commeminisse nocet.  
 Commeminisse nocet, quia solvitur atque liquescit  
 Cor mihi ad ista precis verba suprema tuæ:  
 « O Deus, ò qui illis spondes, interprete vate,  
 Quos sua convictos improba facta tenent,

Primos te ad gemitus non ficto ex corde profectos,  
 Parsurum trepidis esse repenti reis :  
 Parce, ô, parce, precor, parce, ô Pater optime, parce,  
 Parce reâ horrendis innumerisque modis.  
 Parce per insontis fusum pro fonte cruorem,  
 Vulnera per, sordis sancta lavacra meâ.  
 Vulnera fixa tui sacrato in corpore Christi,  
 Unde salutifero sanguine tinxit humum. »  
 Quod verba hæc inter (cygnea ut cantica) linquis  
 Lucem, luce queas ut meliore frui,  
 Gratulor, et dico te terque quaterque beatam,  
 Atque Deo grates, Margari, semper ago.  
 Sed magis atque magis tamen ulcerat hæc quoque pectus  
 Vox tua, solamen spes erat unde dari.  
 Quid dicam? ad geminæ (sunt nostra hæc pignora) prolis  
 Intuitum, mea mens saucia facta tremit.  
 Illa tua, in gemina quæ prole refulget imago,  
 Sic movet, in sensus sic penetratque meos,  
 Cogar ut interdum (quis credat?) lumina retro  
 Flectere, vix animi compos et esse puter.  
 Iudiceque ut lingua quam morbus regius afflat,  
 Ipsi etiam melli fellis amaror inest :  
 Sic oculis nunc atra meis quæ candida nuper,  
 Nec solis nitidas jam reor esse vias,  
 Sic aures quæcunque prius mulcere solebant,  
 Nil nisi triste meis auribus illa sonant.  
 Desino. Namque oculi, lacrymis ut suppetat humor,  
 Humorem linguæ surripiere suum.  
 Sed saltem has imo fusas è corde querelas  
 Accipe, dum voci pervia verba meâ.  
 Hæc sunt quæ Jani lugubria dona Calendis  
 (Pro gemma cujus, Margari, sponsor eram)  
 Offero, quæ memorem sint testatura per orbem  
 Nostrum animum, exequias sintque datura pias :  
 Dum nostra in terris qui gaudia junxerat, idem  
 Gaudia me tecum ad prosperiora vocet.

## PARENTI DULCISSIMÆ AC PLÆ MEMORIÆ

HENRICO STEPHANO PAULUS STEPHANUS MESTUS POSUIT.

Tristes exequiæ, tristes mihi funeris horæ,  
 Accipite has lacrymas, et vos narrate parenti  
 Post illum defunctæ animæ, mea pectora quantus  
 Mœror agat, quanto turbentur pectora fluctu :

Quantus ad ætherios gemitus pervenerit axes.  
 Ex oculis ergo, ergo parens discedere nostris  
 Te potuisse putem? Dulcis Pater, optime Patrum,  
 Extinctum te crediderim lucemque perosum?  
 Et Lugdunæo requiescunt ossa sepulchro?  
 At vivit meus ille meus, me cernit et audit.  
 Jam mihi responde, genitor dulcissime, nam te  
 Per cineres oro, per amatæ pignora matris,  
 Fallor, an exspectem vocis responsa serenæ?  
 Eheu, chare Pater, verus mihi nuntius ergo  
 Iverit, et tenues nunc tantum amplectimur umbras.  
 Accipite hæc; vos, ô quæ vertitis omnia, Parcæ,  
 Parcæ lugubres, quæ me privastis alumno,  
 Nulli parcentes Parcæ, genitoris adempti  
 En querimur casum: sed quem lugemus ademptum  
 Reddite, quæ vobis tanta est jactura relicto?  
 Quas si non moveo, surdas si tangimus aures,  
 Ætheriâ meus ille meus nec vescitur aurâ,  
 Sed dulces natos et conjugialia vincla  
 Deseruit, vocesque pias non amplius audit:  
 Quâ potes exaudi, genitor dulcissime, et hauri  
 Has oculis lacrymas, saltem nunc alloquor umbras:  
 Sî mihi nil aliud superest, tua dulcis imago  
 Vivit, et ante oculos semper manet aurea nostros.  
 Qua licet amplecti, manes amplector amati,  
 Osculor et chari pectusque oculosque parentis.  
 Plangite, amicorum turba officiosa, meoque  
 Condoluisse malo veniant solatia mœsto.  
 Vos, sacri vates, inspergite vestra sepulchro  
 Munera, quæ possunt cineres placare sepulti.  
 Illum non oculis morientem Græcia siccis  
 Cernere sustinuit, sensitque ex funere vulnus:  
 Vos quoque Pierides Latio ingemuistis amatæ.  
 In laudes chari sed non licet ire parentis.  
 Exhaustæ noctes, seriesque immensa laborum,  
 Dignus honos tumuli, domino pro absente loquuntur,  
 Et sunt magna satis gelido monumenta sepulchro.

Almeloveen, page 85, et, d'après lui Maittaire, page 466, don-  
 nant l'énumération d'ouvrages et opuscules de Henri, paroissent ne  
 les connoître que par les mentions assez peu précises qu'ils en trou-

vent dans *Index* (Catalogus) *Bibliothecæ Barberinæ*, 1681, dans *Draudii Bibliotheca Classica*, 1625, et *La Croix du Maine*. Je rapporte ici leurs citations; mais on pourroit desirer qu'à chaque ouvrage ils eussent mis son intitulé véritable, ou celui du volume dans lequel il se trouve. Ils n'ont pas pu ou n'ont pas voulu éclaircir ainsi ces listes beaucoup trop incertaines; je donne quelques-unes de ces indications, mais je suis persuadé qu'aucune espèce de recherches ne pourroit suppléer entièrement à leur silence.

*Du Catalogue de la Biblioth. Barberine.*

Notationes ad Clenardi Institutiones linguæ græcæ.  
 Carmina super obitu Petri Victorii.  
 Notæ in Catullum, Tibullum, Propertium et Petronium.  
 Vita rustica. In Amphitheatro Sapientiæ Socraticæ.

*De Bibliotheca classica Draudii.*

L'Alcoran des Cordeliers. Genève, 1578. In-8.

On sait que cette traduction françoise est de Conrad Badius, et rien ne fait non plus présumer que Henri en ait été l'Imprimeur.

*De la Bibliothèque de la Croix du Maine.*

Les plus notables et anciennes Histoires entre les grecques et latines, recueillies et traduites par luy.

Il est sans doute question de ses versions latines d'écrivains grecs, et de ses éditions d'auteurs tant grecs que latins.

Comment chacun peut acquérir de la prudence par la lecture des Histoires.

Haranges prinées des plus anciens Historiens, traduites par luy au plus près du grec, et sans changer, adjouster ou diminuer, comme il a esté fait es precedentes traductions.

C'est le volume *Conciones ex historicis græcis et latinis*, 1570, in-fol.

Deux Oraisons d'Isocrate, traduites par luy (en latin).

Quatre Oraisons de Dion (surnommé Chrysostome à cause de son éloquence, Bouche d'or); de sa traduction (latine).

Trois Traictez de Plutarque, traduits par luy.

Deux Oraisons de Synesius, dont l'une est : De la Royauté, ou Gouvernement d'un Royaume; de sa traduction:

Advertissement aux Princes touchant les flatteurs.

Ce doit être quelque morceau du recueil *Musa Principum Monitrix*.

Discours sur l'opinion de Platon et Xénophon (disciples de Socrate) touchant la capacité de l'esprit féminin.

Des anciens Guerriers de la Gaule, et de leurs successeurs.

Cette dissertation et la suivante sont indiquées par La Croix du Maine comme existant en manuscrit.

De la Prééminence de la Couronne de France.

Epistres laconiques (c'est-à-dire ayans une gentille brevété) de plusieurs Grecs. Ensemble les Epistres de Brutus, avec les responses, recueillies et traduites par luy.

De la Brevété qu'admet le Langage françois, non moins que le grec ou le latin, avec un advissement de plusieurs superfluités de langage (appelées pléonasmes), qui nous sont ordinaires.

Dans les traités de la Conformité, etc., et de la Précéllence, etc., ainsi que pour ce qui suit.

Traité touchant les Dialectes françois, monstrant que notre langage en est enrichi, comme le grec par les siens, et qu'aussi la diversité est semblable en quelques choses.

Oraison monstrant qu'il ne faut croire aisément aux accusateurs, traduite de Lucian, ou plustot de celui auquel on a donné ce nom. En l'Epistre mise devant sa traduction, il rend raison pour laquelle il n'a estimé point ce livre estre de Lucian : et pourquoy il a interpreté ainsi le tiltre, et non pas, De ne croire aisément à la calomnie. Il advertit aussi de plusieurs fautes notables commises par les precedents traducteurs.

Plusieurs Dialogues de Lucian, traduits par luy (en latin).

Observations de quelques secrets du Langage françois. Ensemble sur les expositions d'aucuns mots empruntez du grec ou du latin, dont la naïve et vraye signification est ignorée de plusieurs.

De la différence de notre Langage françois d'avec l'ancien.

Dialogue intitulé : le Correcteur du mauvais Langage françois, c'est-à-dire des fautes que plusieurs y commettent.

Cet opusculé, indiqué pag. 444 du Langage françois italianisé, n'a jamais été imprimé et n'a peut-être existé qu'en ébauche ou même seulement en projet.

De l'Orthographie et Kakographie françoise.

Traité des Proverbes françois.

Plusieurs advertissemens touchant les traductions du grec ou latin en françois.

*En Poésie françoise.*

Epistre au Roy touchant l'enrichissement du langage françois par moyen du grec, pour luy estre présentée avec le Thésor de la langue grecque, composé par ledit Estienne.

Il est probable que de plusieurs des pièces de poésie qui suivent il aura été fait des impressions isolées, de ces feuilles volantes dont quelquefois, au bout de peu de jours, on ne sauroit retrouver un seul exemplaire.

Epigrammes sur divers subjects.

Plusieurs épigrammes grecques, traduites par luy.

Poésies grecques et latines, de divers, traduites par luy.

Plusieurs Sentences des Poètes grecs et latins, de sa traduction.

Conseils et Enseignemens concernans la Philosophie morale.

Autres Enseignemens, par similitudes et comparaisons.

Déploration de la mort de très-vertueuse Damoiselle Barbe de Villay.

Je croirois volontiers avec M. Magnin (*Journal des Savants*, mars 1844), que ces vers furent faits en l'honneur de Barbe de Wille, seconde femme de Henri.

Les Adieux et Contradieux à une Damoiselle.

Poème contre la Calomnie et les Calomnieurs, dédié au Roy.

Il en est fait mention à la fin de la préface de *Musa Monitrix*, 1590.

Poème contre le Babil et les Babillards.

Poème contre la Flatterie et les Flatteurs.

Poème contre l'Ingratitudo et les Ingrats.

Poème contre l'Avarice et les Avaricieux.

Poème contre l'Orgueil et les Orgueilleux.

Poème contre l'Iurongnerie et les Iurongnes.

Poème de la Louange de la Poureté contente.

Poème de la Louange des lettres et des Hommes lettrez.

Poème à la Louange de ceux qui ont joint l'amour et l'étude des lettres à l'amour et l'exercice des armes.

Poème contre les Ignorans et Ennemis des lettres.

Aucuns des livres susdits courent sous le nom du sieur de Grière, qui est une sienne terre.

C'étoit effectivement une petite terre non loin de Genève, de laquelle il étoit propriétaire. Presque rien de tout cela, je crois, n'a été imprimé.

Sur une conjecture du médecin René Moreau, éditeur des œuvres médicales latines de J. Sylvius (Jacques Dubois, d'Amiens), Genève, 1630 et 1635, in-fol., on attribue à Henri Estienne une pièce satirique contre ce très savant et encore plus avare médecin, publiée en 1555, peu après la mort de Sylvius. « Ludovici Arrivæbeni Mantuani Sylvius ocreatus (Sylvius botté). Parisiis, ex typogr. Matthæi Davidis, 1555, in-4, 28 pages, y compris le titre et le privilège. »

Cet éditeur, qui la réimprime en tête de son in-folio, croit y reconnoître la manière d'écrire de Henri, et s'appuie surtout sur la beauté de l'impression, qui cependant n'a rien de remarquable... *Tum ex typorum elegantia auctorem Henricum fuisse Stephanum arbitror.* La latinité de cette pièce peut n'être pas trouvée fort mauvaise, mais elle n'a rien de cette façon libre et aisée qui alloit si bien à Henri, et que comportoit le sujet; si d'ailleurs Henri eût alors voulu se moquer de Sylvius, comme il le fit en 1566, il auroit su rendre son écrit, sinon toujours de très bon goût, au moins plus riche de plaisanteries que cette pauvre pièce où rien ne vise au comique que l'arrivée du Mort sur les bords du Styx qu'il espère passer à gué, et gratis, à l'aide de ses bottes fourrées que pendant sa vie il chaussoit pour éviter la dépense du feu, et qu'il n'a point quittées à sa mort; combinaison économique dérangée par Charon qui trouve bien moyen de le faire entrer dans la barque. Jamais Henri n'a écrit ni pu écrire rien de si pitoyable; et il falloit d'ailleurs être médecin pour jeter sur le papier l'érudite fatras de biographie médicale, qui avec les bottes et quelques facéties manquées, remplit les six grandes pages in-folio du *Sylvius ocreatus* que cependant j'ai eu la consciencieuse patience de lire d'un bout à l'autre.

S'il faut que l'auteur de ce lourd pamphlet soit un Estienne, c'est plutôt le médecin Charles; mais, non, ce n'est pas plus lui que son neveu Henri: si Charles l'eût écrit, il l'auroit imprimé.

A la suite, dans le même in-folio, est réimprimée une défense ou Apologie par un élève de Sylvius, Jean Melet, *Claudii Burgensis*

*Apologia in L. Arrivabenum pro D. J. Sylvio optimo, jure ocreato*, et qui avoit aussi paru en 1555. En voici un échantillon : selon lui le *Sylvius ocreatus* est :

« *Lernæa Hydra malum capitalius. O lepidum caput! ô belluam! ô monstrum! Audet Scarabæus aquilam lacessere, audet culex, vilissimum animal, elephantem impetere, etc., etc.* »

Le jour des funérailles de Sylvius on afficha dans l'église et aux portes ces deux vers faits lorsqu'il vivoit encore, et qui furent attribués à Buchanan.

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam :  
Mortuus et, gratis quod legis ista dolet.

Henri, pag. 191 de l'Apologie pour Hérodote, où il s'égaie un peu longuement sur le compte de l'avare médecin, rend ce distique par le quatrain suivant :

Ici gist Sylvius, auquel onq en sa vie  
De donner rien gratis ne prit aucun'envie :  
Et ores qu'il est mort et tout rongé de vers,  
Encores ha despit qu'on lit gratis ces vers.

Si Henri, comme éditeur, exécuta d'importants travaux, cet ambitieux conquérant de la science en projetoit de plus considérables encore. Voici une liste d'anciens auteurs dont plusieurs passages de ses livres et préfaces font connoître qu'il vouloit donner, et déjà même préparoit des éditions. Je ne rapporte point ces passages, parce que ce seroit accumuler ici sans besoin une multitude de citations en elles-mêmes peu instructives, que l'on n'auroit guère souci d'aller retrouver à leurs sources, et dont la seule utilité seroit de prouver que je ne donne pas une liste exagérée ou inexacte. On peut les voir dans Maittaire, où elles remplissent plus de trois pages en petits caractères. En voici une qui peut être curieuse en ce que Henri y parle *de suæ officinæ instauratione* comme si jusqu'alors il n'avoit point eu d'établissement typographique. Ses longues absences et les malheurs des temps avoient amené le dépérissement presque total de son Imprimerie. *Præfatio ad Proodopœiam Senecæ* : « *Hæc in Senecam danda esse existimavi, dum varia ad ejus editionem subsidia comparo. Quamvis enim me multi scriptores*

Græci partim ad se vocent, partim revocent, nihilominus et latins locum aliquem relinquere, in meæ officinæ instauratione statui. Sed de alio potiùs quàm hoc latino scriptore edendo cogitassem, si romana editio meæ multorumque aliorum expectationi respondisset. — Ailleurs il dit : « Ciceronem... meis typis excusum divulgabo. — Coluthi et Tryphiodori poematia cum Quinti Smyrnæi poemate edenda censi. — Polybium paro. — ... quæ in mea Stobæi editione aliquando (Deo favente) distinguam, etc. » Il espérait donner des éditions des livres suivants : Aristote, Aristophane, Athénée, la Bible hébraïque, avec la version des Septante ; Cicéron, Coluthus, Diodorus Siculus, Dionysius Halicarnasseus, Dioscorides, Euripides, Fragmenta veterum authorum latinorum, Macrobbi Libellus de differentiis græci et latini Verbi, Pausanias, Plinius, Seneca Philosophus, Stobæus, Strabo, Thucydides, Xenophon.

Il vouloit aussi réimprimer, avec de nombreuses additions et corrections : Budæi Commentarii, Erasmi Adagia, le Trésor de la Langue latine, de Robert, son père, et le Dictionnaire latin-grec-françois, dont la dernière édition est de 1560-61. « Spero fore ut paternis vigiliis meas aliquando addens, illud Thesauri latinæ Linguæ opus cum aliis rebus tum verò vocum dispositione ei simili qua in Græcis usus sum, luculentius reddam. » *Thes. Gr. Lingua Epistola ad Lect.*

*Liste d'autres ouvrages dont il se proposoit pareillement de donner des éditions, ce qui est prouvé par des passages de ses livres, lettres, ou préfaces.* (Ceci est pris dans Maittaire, pages 473 et suiv.) J'y ajoute quelques observations.

Æsopi Fabulæ Gnomæque singulæ singulis versibus comprehensæ ; quibus fabulas nonnullas haud ante editas addere decrevit, sed id noluit nisi pristina interpretatione recognita aggredi. *Dial. de Instit. Gr. Stud.*, 1587, pag. 19.

Corollarium Thesauri Græcæ Linguæ, quod Supplementum vocetur. *Glossar.*, 1573, *Præf. ad Lectorem. Et de Lipsii Latinitate*, 1595, pag. 51.

De cæteris Dialectis Tractatus. *Thes. Gr.*, 1572, t. 1, *ad Lectorem*, pag. 11.

Libellus de varia versuum Homeri accommodatione. *Centones Homerici*, 1578, *Præf.*

De Secretis Græcæ Linguae Commentarii. *Henr. Steph. in Dion. Halic.*, 1588, pag. 55, et *Annotat. in except.* pag. 41.

Proodopœia in Plutarchum. *Proodop. Senecæ*, 1586, *Præf.*

Uberiores in Tragicos Græcos Observationes. *Æschyl.*, 1557, pag. 386.

Appendix ad Commentarios Græcæ Linguae. *Conf. de la Langue Gr.*, *préf.* pag. 4 : « Car combien qu'il semble que l'œuvre de feu M. Budé ne doive donner moins de crainte à ceux qui le voudront achever, que donnoit à tous les peintres le tableau qu'Apelles mourant avoit laissé imparfait (Plin., l. xxxv, c. x : Apelles inchoaverat aliam Venerem Cois, superaturus etiam suam illam priorem. Invidit mors peracta parte : nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est ; ) et se puisse à mon jugement dire d'iceluy Budé au regard de ses Commentaires ce qu'a dit Cicéron des Commentaires de César, c'est que : « Omnes sanos a scribendo deteruit ; » j'ay espérance néanmoins de faire cognoistre que telle entreprise ne me part aucunement d'oultreuidance ou présomption, mais plustost que l'ardent desir d'avancer l'honneur des lettres grecques, m'a fait exposer le mien à tous dangers. »

Libër Annotationum uberiorum in Thucydidem. *Thucyd.*, 1588, *Præf. ad Lect.*, pag. 1, 4 ; et *Thucyd.*, *Lat. in fine Animadv.*, post *Indicem*.

Libellus Dion. Halic. de Thucydidis idiomatis, expositus pariter et locupletatus. *Thucyd.*, 1588, *Præf. ad Lect.*, pag. 4.

Annotationes in Herodotum, et quorundam locorum emendationes : quandoquidem vetere exemplari video me ante bellorum nostrorum finem potiri haud posse. *Herod.*, 1592, *Præf. ad Lect.*, p. 3.

Dioscorides, gr. lat., ex J. Ant. Sarraceni versione.

Henri ne fit point cette édition qu'il eut long-temps en projet. Voyez ci-dessus, page 426.

Libellus lectionum ex Platone excerptarum, cum annotationibus, emendationibus, et (si exemplaris cujusdam fieret copia) insignium locorum illustratione. *Plato*, 1578, t, III, *H. Steph. Annotat.*, pag. 79.

Scholia græca in Theocritum, multo emendatiora et auctiora. *Proleg. Theocr.*, 1579.

Omnes Leges, non solum quæ apud Oratores veteres et Demosthenem sunt, sed etiam quæ in aliis omnibus græcis authoribus extant, in unum corpus collectæ, et cum aliis recentioribus comparata. *Orat. vet.*, 1575, *Epist.*

Un ouvrage de ce genre, *Leges Atticæ*, a été publié par Samuel Petit, en 1635, à Paris, in-folio, et réimprimé avec avantage à Leyde, 1742. aussi in-folio.

Interpretatio reliquarum Orationum latina, cum annotationibus. *Orat. Gr. vet.*, 1575, *Ep.*

Dans ce volume de 1575, Henri n'a donné la version latine que de sept harangues, avec celle de Démosthène pour Clésiphon.

Scholia in Isocratem.

« Eruditissimus Henricus Stephanus Isocratis verba ex Harpocratonis et Suidæ fontibus hausta, quæ in fine editionis Aldinæ leguntur, notis et animadversionibus illustrata reliquit : quæ res pene nobis persuasit meditatam eum fuisse aliquando in authoris hujus integrum opus scholia edere. » *Mous-sac, in Harpocratonis Lex. Proleg.*

Annotationes in Diog. Laertium perfectæ et recognitæ. *Diog. Laert.*, 1594, pag. 8-9.

Versus alii qui Lucae et Joannis, necnon Act. Apost. *κεφάλαια* complectuntur, una cum reliquis seorsum editi. *Nev. Test.*, *gr. ad calcem κεφάλαιων post Præfat.*

Annotationes in varios Novi Test. locos, quæ in superiore editione (1576) erant, atque aliæ cum nova Gr. N. T. Concordantiarum editione.

Ces Concordances ont été imprimées en 1594, in-fol., mais sans annotations; dans la préface de ce volume est promis un *Appendix* qui n'a point paru.

Proverbia quædam Erasmianis addenda.

Dans la préface des Adages d'Erasmus, édit. de 1558, Henri promet sur ce livre un grand travail qu'il n'a point fait, ou au moins dont on n'a aucune connoissance.

Volumen unum, varium et multiplex, complectens quæcunque apud alios omnes latinæ linguæ scriptores antiquos, poetas, oratores, historicos, necnon etiam grammaticos, de græcis latina facta

reperiuntur; eadem methodo qua in Lexico Ciceroniano usus est. *Lexicon Cicer.* 1557, ad *Lect.*, pag. 6.

Veteres latinæ linguæ interpretes : qui liber Ciceronis, Livii, Plinii, aliorumque doctissimorum pariter et elegantissimas interpretationes complectetur. *Glossar.* 1573, ad *Lect.*

Il est fâcheux qu'un ouvrage qui auroit dû être d'une grande utilité n'ait existé qu'en projet.

Liber de Latinitate prisca. *De Latinitate falso suspecta*, 1576, pag. 367.

Liber varium Linguæ latinæ abusum describens. *Ib.*, *Epist.* p. 3.

De Sermonis brevitate. *Dionys. Alex.* 1577, *Proleg. ad Melam et Solinum*, pag. 5, ubi lectorem ad eum librum, quasi produisset, refert.

Liber qui complectatur castigaciones in Ciceronis reliquos libros, quos tunc, dum variis typographicis occupationibus opprimebatur, non potuit colligere : quas enim in promptu habebat, præcipitare coactus est. *Castigat. in Ciceronem*, 1557, pag. 98.

Schediasma de delectu in diversis apud Virgilium lectionibus adhibendo, quod inchoatum reliquit, simulque Virgilius Ἑλληνίζων, ἀρχαίζων, ἰδιάζων, sive νεωτερίζων, διθυραμβίζων, δανειζόμενος, et δανείζων, ὠραίζόμενος vel καλλωπιζόμενος, παροιμιαζόμενος, πολυχήματος, αὐτεζηγητής : locis, quos à Græcis vel ἀπαρλλάκτως, imitatus est, vel aliquid παραλλάττων, locis : adhibitoque, qui nondum adhibitus est, delectu, nova quadam poetæ nostri in furando solertia (qua velut oculos præstringit) patefacta ; cujus unum et alterum specimen ibidem addit. *Virgil.* 1583. *Epist. ad Th. Redhig.*

De toto interpretandi genere. *Lexic. Ciceronianum*, 1557, ad *Lect.* pag. ult.

Annotationes in Tibullum, Propertium, Ovidium. *Castigat. in Cicer.* 1557, pag. 14, 57, 109.

Notæ in Catullum, Tibullum, Propertium. *Voir le livre Index Bibliot. Barberinæ.*

Horatiana quædam, exercitationis gratia, in græcum sermonem conversa, e quibus hunc affert versum, *Epod. V* : Post insepulta membra different lupi ἄθαπτα δῖσται τοῖς λύκοις ἔλωρ μίλη. *Æschyl.* 1557. pag. 379.

Iambi de Virtutibus, et iis potissimum, quæ in principibus esse potissimæ existimantur. *Præf. ante lib. de Aristot. Ethic. et Hist.*

Appendix ad Proodop. Senecæ, ubi ipsa scriptura veteri quam fidelissime poterit representata ad venandam ex illius vestigiis veram omnes hortabitur. *Henr. Schediasm.* 1589, pag. 316.

Liber de poeticis adminiculis et ornamentis : ubi de veteri scribendi carminis methodo agetur. *Epigr. gr. select.* 1570. *Epist. ad Othon.* pag. 11.

Poetæ, in quorum potissimum epigrammatis observanda artificia viderentur, quales Antipater uterque, Leonides, Lucilius, Lucianus, Nicarchus, Philippus Macedonius. *Antholog.* 1566, *ad Lectorem.*

Dans l'ouvrage *Castigationes in Ciceronem*, 1557, pag. 98, 110, 113 ; dans *Annotationes in Sophoclem et Euripidem*, 1568, pag. 25, et *Pseudo-Cicero*, 1577, pag. 20-21, il est question d'un ouvrage que promettoit Henri, et qui, avec raison, lui sembloit devoir être d'une grande utilité pour les études : *Libri de origine mendorum, in authoribus græcis ac latinis* : rien n'en a paru, mais d'après ce qu'en dit Henri, on pourroit croire qu'au moins le manuscrit du livre a existé. « Nec dubitabit, quisquis Canteri de ratione emendandi græcos authores syntagma cum illo Henrici Stephani tractatu contulerit, quin istud ad illius exemplum scriptum sit. Quin etiam Franc. Robertellum in distribuenda in classes sua disputatione de arte sive ratione corrigendi antiquorum libros fuisse illo Henrici Stephani tractatu adjutum constaret. »

De Philippo, Macedonum rege, in Græciam variis artibus olim grassato, et de Turcogræciæ rege in Germaniæ vicina loca grassante, ac in ipsam grassari conante. *Henr. Steph. Orat. duæ*, 1594, pag. 203.

De Republica Germaniæ : cui Typographicum prelum, duobus foliis excusis, finem reliquis non potuit imponere ; quod Typographus qui ad nundinas Francfordienses properabat, illis se retardatum iri viderit. *Ibid.* pag. 204.

Encomium artis equestris. *Almeloveen*, pag. 93.

Il paroîtroit que cet opuscule, qui n'a pas été imprimé, auroit cependant été écrit.

Après la publication des trois premiers livres du Pantagruel, on attribua à Henri un quatrième livre qui, disoit-on, devoit bientôt paroître; on n'en a rien vu, et probablement son existence plus ou moins ébauchée est encore plus imaginaire que celle des *Libri mendorum*.

Le Correcteur du mauvais Langage françois. *Dial. du nouveau Lang. franç. italianisé*, pag. 114.

De l'ancien Langage françois. *Ibid.*

Descriptio Hungariæ.

Dans le volume *De J. Lipsii Latinitate*, 4595, pag. 389, il en cite les vers suivans :

Terra potens armis, lætisque uberrima glebis,  
Frumentis dotata bonis, fluviisque beata,  
Ac dives pecoris, generosæ vitis abundans,  
Et superùm cultu fœlix, fulvoque metallo;  
Pannonia antiquis, a post'ris Hungara fertur  
Europæ stabilis Turca indignante columna.



---

## ROBERT II, ROBERT III,

HENRI III, ROBERT IV, HENRI IV, ROBERT V, ETC.

---

Robert Estienne, second du nom, frère de Henri II et de François II, étoit le second des neuf enfants de Robert I<sup>er</sup>. Emmené dans sa jeunesse à Genève auprès de son père, il revint presque aussitôt à Paris, s'étant échappé furtivement, s'il faut en croire la déclaration de Charles Estienne dans sa Requête pour les enfants mineurs de Robert I<sup>er</sup>, de laquelle j'ai fait mention ci-dessus p. 317. Ce retour, furtif ou non, le fixa à Paris auprès de son oncle, chez lequel il travailla, et resta jusqu'à ce qu'organisant pour lui-même une Imprimerie, il la mit en activité en 1556, dans la maison et l'établissement délaissés par son père. Il est hors de doute que dans ces années d'intervalle il aura été employé à tirer parti des valeurs de librairie et de typographie que son père n'avoit point emportées à Genève, et qui se trouvoient dans la part des enfants. On sait qu'il fut déshérité par son père; mais j'ai expliqué plus haut, page 319, comment cette détermination paternelle, rigoureuse en apparence, n'eut point pour cause un ressentiment religieux, et ne fut ni injuste ni en violation des droits des enfants restés à Paris. Ceux-ci, en possession légalement assurée des biens de Paris, avoient une part peut-être plus considérable que ne pouvoit être celle des enfants plus nombreux devenus Genevois et réformés. Et ce qui prouve qu'il n'y eut là-dedans aucune animosité ni colère, c'est que tous ces enfants conservèrent entre eux leurs rapports, et restèrent en bonne intelligence, sans aucun différend, soit pour intérêt, soit pour toute autre cause.

La première publication de Robert fut une édition in-8 de l'Ana-

créon de Henri, son frère; mais ce volume est probablement imprimé par Guillaume Morel, en société duquel fut faite l'édition. De la même année cependant il existe plusieurs autres livres *Ex officina Roberti Stephani* qui dès-lors continua à imprimer sans interruption jusqu'au temps de sa mort. Quant au titre ou office d'Imprimeur du Roi qu'avoit eu son père, Charles en avoit été pourvu dès 1551, aussitôt après le départ de Robert, ainsi que le font connoître deux factums historiques, *Apologia*, etc., et sa traduction françoise, l'un et l'autre datés de 1551. En 1561, année dans laquelle fut consommée la ruine de Charles, cet office revint à Robert, dont plusieurs volumes de 1561 portent déjà *Typographus Regius*. Il y en a aussi de 1562; c'est un peu plus tôt que ne le croit Maittaire qui indique un Édit de 1563 pour première pièce revêtue de ce titre.

Les impressions de Robert ont même physionomie que celles de son père, pour le papier, les caractères, ainsi que pour l'agencement typographique; il fut véritablement à Paris son continuateur, et ce qui prouve qu'au départ de Robert la partie Hébraïque avoit été seule aliénée, c'est que son fils, devenu Imprimeur, refit des éditions nouvelles des livres du fonds paternel, à mesure qu'elles s'épuisoient; et on n'aperçoit point que Charles son oncle lui ait en cela fait concurrence, bien qu'avec une Imprimerie formée d'éléments à-peu-près semblables. Robert ne resta point complètement étranger aux impressions hébraïques; plusieurs volumes par lui publiés en cette langue ne laissent rien à désirer pour l'exécution, et doivent faire conclure que s'il n'en a pas produit un plus grand nombre, c'est qu'il ne s'y sera pas trouvé suffisamment encouragé par le débit.

Son office d'Imprimeur du Roi ne fut point un titre sans emploi; il lui amena, entre autres impressions, celle d'une multitude d'édits et ordonnances qui figurent dans ma liste, au moins pour autant que j'en ai pu découvrir. Ces sortes de pièces dont plusieurs sont d'un véritable intérêt historique, se trouvent enregistrées, dans cette nouvelle édition en plus grand nombre que dans la première.

Les éditions de Robert II, et celles des Imprimeurs dont les Notices vont suivre, sont généralement bonnes, et font honneur à ceux qui les ont exécutées; mais si elles prouvent leur diligente habileté comme Imprimeurs, et dans plus d'une occasion, leur savoir, elles

n'ont cependant point cette importance qui commande l'admiration, et que l'on doit reconnoître digne des souvenirs de l'histoire. Robert I<sup>er</sup>, les deux Henri, voilà l'illustre entourage de parents qui réfléchit sur ces hommes estimables. Isolé, chacun d'eux eut probablement conservé le renom de bon Imprimeur ; mais de cette laconique mention se seroit composée toute leur biographie.

A commencer à ce second Robert, il y a dans les décès, et dans la durée d'existence des personnes de ce nom, une complication équivoque dont on ne peut guère se tirer que par induction. Robert II, marié à Denyse Barbé, est mort en 1571. La preuve incontestable de ce décès est un privilège obtenu par sa veuve, le onze septembre 1571, pour un livre qu'elle publia en cette même année (*Grimaudet, sur les Dixmes ecclésiastiques*), et réimprima en 1574, chaque fois mentionnant le privilège, et mettant sur le titre, *de l'Imprimerie de Robert Estienne*. Une autre preuve est le brevet d'Imprimeur ordinaire du Roi donné, le 4 mars 1571, pour remplacer Robert, à Frédéric Morel son cousin germain, c'est-à-dire, gendre de Vascosan, beau-frère de Robert I<sup>er</sup>. Comme il y a jusqu'en 1588 des livres au nom de Robert, on a voulu le faire vivre jusque-là. Maittaire, pour trouver à Denyse Barbé un mari autre que Robert II, a essayé de faire surgir un autre Robert, parent et contemporain de celui-ci, et fils de François I<sup>er</sup> que cependant on croit n'avoir eu ni femme ni enfants. Cette création à laquelle Maittaire ne paroît pas tenir bien fermement, ne met pas fin à ses incertitudes ; et, sans résoudre la difficulté, il l'abandonne en disant, page 516 : « Quis sit is Robertus Stephanus, quo parente ortus, quo gradu Roberto secundo affinis, utri duorum libri Roberti nomen gerentes usque ad annum 1571 adjudicandi sint, sagacioribus remitto discernendum. » S'il y eût eu quelque autre Robert, mari de Denyse, et mort en 1571, l'existence de ce Sosie, Imprimeur comme Robert, comme lui Imprimeur du Roi, seroit une singularité trop remarquable pour avoir dans le temps échappé à l'observation. C'est donc bien la veuve de Robert II qui, vers 1575, épouse Mamert Patisson, mis par ce mariage en possession de la demeure et des ateliers du défunt. En 1578 Patisson devint Imprimeur du Roi, et avec cette qualité qu'il prit sur ses livres, il mit sur presque tous *au logis de Robert*

*Estienne*, ou *In œdibus*, etc., et souvent, *ex officina Roberti Stephani*, et même *ex typographia Roberti Stephani*, ce qu'il fit jusqu'à son décès, ainsi que sa veuve qui imprima encore pendant les deux années suivantes.

Qui donc après Robert II a, jusqu'en 1588, imprimé les livres sur lesquels on voit son nom? Nécessairement c'est sa famille, et peut-être Patisson lui-même. Jusqu'à quel point Robert III, alors trop jeune pour travailler seul, et en son nom, a-t-il pris part à ces impressions? On le peut d'autant moins savoir qu'un mot de La Croix du Maine fait connoître qu'au moins jusqu'en 1584 ce jeune homme étoit resté auprès de Chartres chez le Poète et Abbé Desportes qui donna des soins à son instruction, et lui inspira le goût de la poésie. Voici la citation :

Robert Estienne, Parisien, frère de *François Estienne*, (III<sup>e</sup>) enfans de *Robert Estienne*, deuxième du nom, tous deux neveux de Henry, etc., jeunes hommes fort doctes en grec et en latin.

Il a composé plusieurs poèmes es langues susdites, et encores s'en voit-il plusieurs imprimés dans les œuvres de Philippes Des Portes, et sur la mort de messire Christophe de Thou, premier président de Paris, et sur autres personnes de qualité.

Il a traduit plusieurs auteurs grecs en latin, et latins en françois, mais ils ne sont encores en lumière.

Il est de fort grande espérance, pour estre si docte et sçavant es langues en un si bas âge (ce qui est une chose commune à tous ceux de sa maison) : car il y en a eu sept ou huit tous de ce nom, qui ont mis leurs escrits en lumière, tant hommes que femmes, tant ils sont nez aux lettres et desireux d'apprendre de père en fils.

Il florist à Paris cette année 1584, et fait sa demeure ordinaire chez monsieur Des Portes, abbé de Tyron et de Josaphat, près Chartres, lequel l'a fort recommandé pour l'excellence de son esprit.

Robert III n'ayant pas été, dans cette première suite d'années, investi de l'établissement de son père, j'ignore par quelle combinaison on a trouvé moyen de continuer, de 1571 à 1588, à imprimer au nom d'un Robert, sans un propriétaire personnel, et comment, sans un titulaire réellement existant, on a pu mettre sur les livres *Imprimeur du Roi*? Quelque circonstance ignorée expliqueroit peut-être cette irrégularité apparente; mais toujours est-il que, sous notre

demi-liberté de la presse, l'autorité ne seroit pas d'humeur de tolérer, même pour peu de mois, un tel arrangement.

Après dix-huit années d'interruption, en 1606, et non pas en 1598, comme le disent Almeloveen et La Caille, voici un Robert imprimant jusqu'en 1630; il y a même un volume de 1631: ce ne peut être que Robert III, dont l'inaction pendant tout ou partie de ces dix-huit années n'avoit sans doute pas été aussi réelle qu'elle peut le paroître. Il y aura eu quelque accord de société avec Patisson, au nom de qui tout marchoit; mais, comme je l'ai fait remarquer plus haut, en ne faisant pas disparoître le nom de Robert. Après la mort de Patisson, de sa femme, mère de Robert III, et sans doute aussi celle de Philippe leur fils, dont on ne connoît qu'un seul et mince volume de 1606, Robert aura remis sous son nom cette Imprimerie qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1630. Cette conjecture, qui a toutes les apparences de la réalité, fait trouver en lui le poète Robert, auteur des vers grecs, latins et françois, de 1577, 1582, 1584 et 1585, celui des vers sur Ronsard, ainsi que le traducteur françois des livres I et II de la Rhétorique d'Aristote, imprimés par lui-même en 1624, et, après sa mort, publiés de nouveau dans la même Imprimerie, en 1630, avec le troisième livre traduit par Robert IV, son neveu, fils de Henri III le Trésorier. Ce Robert IV, quoique avocat, aura alors temporairement régi l'Imprimerie jusqu'au temps assez rapproché où l'on voit des volumes avec l'Olivier des Estienne et le nom de Jacques Dugast qui, Imprimeur depuis 1626, s'est indubitablement rendu vers 1633 acquéreur de la Typographie des Robert Estienne. Voir ci-dessus, page 208.

Un arrêt du Parlement, du 18 avril 1573, entre les enfants de défunt Robert Estienne, mentionné dans la Table manuscrite des Archives de la Chambre Syndicale, déjà citée, juge que les presses d'Imprimerie dudit Estienne sont tenues et réputées pour meubles. A défaut de tout autre renseignement, cette pièce prouveroit jusqu'à l'évidence que Robert, mari de Denyse Barbé, mort en 1571, est bien le fils de Robert I<sup>er</sup>, et qu'il n'y a pas à chercher un autre individu de ce même nom. Dans cette Table, au feuillet précédent, est relaté un autre arrêt du Parlement, tout semblable, mais daté du 30 juillet 1598; ce qui fait voir que les affaires de cette succes-

sion étoient restées indivises, que, selon que je viens de le dire, les impressions faites de 1571 à 1588 étoient pour le compte collectif des héritiers ; qu'enfin, en 1598, on voulut s'occuper de liquidation et partage ; et qu'en 1606 Robert III, devenu Imprimeur, n'aura fait que rentrer dans l'avoir paternel dont la mort de tous les Patisson le rendoit seul héritier.

Pourquoi, après Patisson, Robert n'a-t-il pas été comme lui Imprimeur du Roi ? C'est un fait sans importance auquel il semble peu utile de chercher une cause. A cette occasion, je noterai que les mots *Typographi Regii* sont sans doute de trop sur le titre du volume hébreu de *Malachias*, enregistré ci-dessus, page 203 ; on les aura écrits par erreur sur le relevé de titre dont j'ai fait usage, n'ayant pas vu ce volume de 1618.

A la page 201 de la 1<sup>re</sup> édition j'avois fait trois personnages du poète et interprète du Roi, traducteur de deux livres de la Rhétorique d'Aristote, de son neveu, avocat, et traducteur du troisième livre, et enfin de Robert, Imprimeur en 1624 et 1630 de cette Rhétorique, ce qui feroit un Robert introuvable ; mais je n'ai pas tardé à reconnoître que le poète, interprète du Roi, traducteur de la Rhétorique, et celui qui l'a imprimée en 1624, ne sont qu'une même personne.

Je me trouve obligé de réunir en un seul récit ce peu de particularités que j'avois à présenter sur Robert II, Robert III son fils, et Robert IV, neveu de ce dernier. Parler des trois ensemble étoit le seul moyen d'empêcher de les confondre.

On assure que Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, mère du Roi Henri IV, eut pour Robert second la bienveillante considération que Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I<sup>er</sup>, et auteur de l'Heptameron, avoit témoignée à son père. Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, rapporte ces quatre vers faits, à ce qu'il assure, par Jeanne, le 21 mai 1566, dans une visite à l'Imprimerie de Robert, et le sonnet que, dit-il, Robert fit sur-le-champ en réponse. Les voici :

Art singulier, d'icy aux derniers ans  
Représentez aux enfans de ma race  
Que j'ay suivis des craignans Dieu la trace,  
Afin qu'ils soient les mesmes pas suivans.

## AU NOM DE L'IMPRIMERIE.

Princesse que le ciel de grâce favorise,  
 A qui les craignans Dieu souhaitent tout bonheur,  
 A qui les grands esprits ont donné tout honneur,  
 Pour avoir doctement la science conquise,  
 S'il est vray que du temps la plus brave entreprise  
 Au devant des vertus abaisse sa grandeur,  
 S'il est vray que les ans n'offusquent la splendeur  
 Qui fait luire partout les enfans de l'Eglise,  
 Le ciel, les craignans Dieu, et les hommes sçavans,  
 Me feront raconter aux peuples survivans  
 Vos grâces, vostre keur, et louïange notoire.  
 Et puisque vos vertus ne peuvent prendre fin,  
 Par vous je demeurray vivante à ceste fin  
 Qu'aux peuples à venir j'en porte la mémoire.

On vient de voir, par une citation de La Croix du Maine, que la jeunesse de Robert III se passa en partie sous le patronage de l'abbé Desportes, qui lui inspira le goût de la poésie. Robert s'y exerça non-seulement en françois, mais même dans les langues grecque et latine, qui, ainsi qu'à toute sa famille, lui étoient familières. Maittaire indique ces vers, en imprime la plus grande partie; et comme il fait vivre Robert II jusqu'en 1588, il lui attribue tous ceux qui précèdent cette année, bien que les uns et les autres ne puissent être que de son fils. Sans doute Robert III étoit fort jeune lorsqu'il fit ceux de 1577 et 1582; mais quelques vers d'épithaphes ne sont pas chose difficile à un jeune étudiant, pour peu qu'il profite de ses études. Ceux de 1577, sur la mort de Remi Belleau, sont une épithaphe de quatre vers grecs imprimés dans *Tumulus R. Bellaii*. Patisson, 1577. Dans *Tumulus Christ. Thuani*. Patisson, 1583, on trouve de Robert soixante-dix-huit vers françois, seize grecs et douze latins, faits en 1582, sur la mort de ce président Christophe De Thou.

Quatre vers latins sur la mort du Chancelier, Cardinal de Birague, dans *Tumulus Biragi*. Fed. Morel, 1584.

Vingt stances françoises sur la mort de Ronsard, et une autre petite pièce sur le même sujet, se trouvent à la fin des œuvres de ce poète, avec diverses épithaphes par plusieurs auteurs.

Quelques autres vers grecs pour la mort de Cl. Du Puy, sont de 1594. Ceux-ci, que rien ne pouvoit faire attribuer à Robert II, sont imprimés par Maittaire dans sa Notice sur Robert III; il y a joint une strophe ou huitain grec de Julien, son antistrophe, par Florent Chrétien, avec sa traduction latine de la strophe et celle de l'antistrophe par Robert. A la suite d'un Plaidoyer contre les Jésuites, Pattisson, 1595, in-8, sont des vers françois, de Robert et de Nicolas Rapin sur le plaidoyer. Dans l'Horace de 1613, in-12, est imprimée une Ode latine de Robert III, sur l'assassinat de Henri IV : *In diram Magni Henrici cædem*. Cette pièce, sur le mètre de la v<sup>e</sup> Ode des Epodes d'Horace, dont elle imite le mouvement et l'indignation, est de 42 vers, suivis d'un quatrain ou strophe en même mesure. Elle est dirigée contre la Société Jésuitique qu'elle accuse de cet attentat, et dont elle pronostique et appelle la destruction.

J'en ai une réimpression faite dans le xviii<sup>e</sup> siècle, probablement vers 1760. On y a joint la traduction françoise, en prose, le tout formant 8 pages in-8. C'est une petite pièce très rare. De cette réunion de vers, alors plus qu'aujourd'hui susceptibles d'être lus avec quelque intérêt, je ne réimprime que le huitain de Robert, précédé de la strophe dont il ne peut être séparé.

Ci-dessus, page 202, année 1612, sont neuf vers latins du même Robert III.

## VERSIO FLORENTIS CHRISTIANI.

## JULIANI STROPHE.

Dulcis ad omnigenam vitam est via : laudem et amicos  
 Dant urbes : domibus clausa medela mali est :  
 Blanditias dat ager, lucrum mare, barbara tellus  
 Notitias; animos unanimes thalamus :  
 Tum cœlebs vita est sinè curis; robora patrum  
 Sunt nati; curis vir sinè prole caret;  
 Robusti juvenes, sapiens est cana senectus :  
 Ergo audax meritiò, vive, genusque fove.

## VERSIO ROBERTI STEPHANI.

## FLOR. CHRISTIANI ANTISTROPHE.

Vanas vita vias passim sectatur : in urbe  
 Jurgia, contemptus; anxia cura domi;

Aerumnas dant rura, metum mare, terra querelas  
 Longinqua; unanimes multa toros dirimunt :  
 Res incompositæ sinè conjuge; prole parentes  
 Solliciti; expertes prolis, amore carent;  
 Inconsulta juvena, tremit defecta senectus :  
 Hinc metuens, finem nosce, fugamque para.

Robert III, sur ses livres, mettoit ordinairement *Robertus Stephanus R. F. R. N.*, pour ne pas être confondu avec Robert son père et Robert son aïeul; il continua de prendre pour marque l'Olivier des Estienne. Maittaire, incertain sur l'année de sa mort, et voyant jusqu'en 1640, et même plus tard encore, des livres avec l'Olivier, dit que le nom de Robert et peut-être la durée de sa vie, atteignirent les années 1640 ou 1645. On vient de voir que dès 1630 il avoit cessé de vivre. Maittaire ajoute : « Ejus opera usi sunt Bibliopolæ Toussainct du Bray, Gulielmus Loyson, Vidua Olivarii Varennaei, et forsan Jacobus Dugast. » Oui, pour les trois premiers; mais quand J. Dugast plaça l'Olivier sur ses livres, cette marque et l'Officine de Robert étoient devenues sa propriété : il n'en est, au reste, rien résulté qui soit digne de remarque.

Henri III, fils de Robert II, et frère de Robert III, fut trésorier des bâtiments du Roi, et père de Robert IV, avocat, de Henri IV, sieur Des Fossés, et d'une fille nommée Rénée. Celle-ci épousa le sieur de Fougerolles, notaire, mais non pas au Châtelet de Paris, comme le dit Maittaire, n'y ayant jamais eu à Paris aucun notaire de ce nom. Robert, l'avocat, et, ainsi qu'il a été dit, le traducteur d'une partie de la Rhétorique d'Aristote, fut, à ce qu'il paroît, le régisseur de l'Imprimerie depuis la mort de son oncle, vers 1630, jusqu'à l'acquisition qu'en fit Jacques Dugast, dont la propriété est établie par un livre de 1633, qui n'étoit pas encore venu à ma connoissance, lorsqu'en 1837 j'imprimai ma première partie : « Les Divertissements poétiques de Guill. Colletet, Parisien. Seconde édition. Paris, J. Dugast, 1633, in-8, avec l'Olivier et la marque de Robert sur le titre et à la fin. » Cette seconde édition d'un livre que Robert IV avoit imprimé en 1631, achève de prouver que Dugast fut acquéreur et des ateliers et du fonds de librairie.

Robert IV fut ensuite bailli de Saint-Marcel, commissaire des

guerres, et plus tard, grand-bailli de Saint-Denis. En 1622, il avoit épousé Madeleine Limosin ; il en eut plusieurs enfants, dont Marie, née le 14 novembre 1629, morte religieuse, et Jean François, né le 12 août 1631, sur lequel on ne sait rien. En secondes noces, Robert épousa, en 1632, Antoinette de Saluces, issue des anciens marquis et souverains de Saluces. Il prend en son contrat le titre d'écuyer comme Henri III, son père, et Robert III, son oncle ; Robert II, son grand-père, ayant été anobli par le roi Charles IX. De ce second mariage il eut trois enfants, Anne, Robert V et Louis-François.

Anne, née en 1638, fut mariée à Armand Charpentier, marquis de Saint-Marc, et mourut, en 1710, sans enfants, trois mois après son mari.

Louis-François, sieur de la Malmaison, fut tué en 1664 au siège de Gigeri.

Robert V, sieur Des Fossés, capitaine au régiment de la Reine-Infanterie, mourut en 1709. De sa femme nommée Geneviève Héroult, il eut trois enfants : Robert VI, Geneviève, morte fille en 1761, et Esmond, sieur de la Malmaison. Ce dernier, capitaine de dragons, ensuite écuyer de la duchesse d'Orléans, mourut en 1750. Il avoit épousé, en 1718, Charlotte-Philippe de Lestocq, encore vivante à Paris en 1763, et n'eut qu'un fils, Charles-Philippe, tué au siège de Fribourg en 1744.

Robert VI, sieur Des Fossés, capitaine au régiment de la Reine-Dragons, mort en 1735, avoit épousé Marie-Anne-Laurence Dupont, dont il eut quatorze enfants, presque tous morts jeunes. Les suivans ont vécu : Jean-Antoine, prêtre, prieur de Pons, archidiacon d'Arles, mort à Paris en 1738, et Anne-Catherine, née en 1715, qui en 1758 épousa Claude-Louis de Liancourt, marquis d'Escagnel, demeurant à Bar-sur-Seine ; elle n'eut point d'enfants, et en elle s'éteignit cette branche des Estienne. Elle étoit encore vivante en 1763, année dans laquelle elle communiqua tous ces détails de famille, d'après des mémoires qu'avoit dressés l'abbé Jean-Antoine, par elle envoyés de Bar à Paris, avec plusieurs contrats de mariage et autres pièces authentiques.

Il paroît que Robert IV mourut en 1672. A la mort de Henri IV,

son frère, il acheta de ses nièces la terre des Fossés, près de Dammartin, et en prit le nom (sieur Des Fossés). Il aimoit à versifier, et mit en vers tout Montaigne, labeur poétique qui n'a pas été imprimé ; on ne connoît de lui aucune autre production littéraire que la traduction déjà mentionnée du III<sup>e</sup> livre de la Rhétorique d'Aristote.

---

---

## FRANÇOIS ESTIENNE,

SECOND DU NOM.

---

François Estienne, second du nom, fils de Robert premier, frère puîné de Henri II, et comme ses parents fort instruit dans les lettres grecques et latines, fut, jeune encore, emmené par son père à Genève où il fut élevé et vécut dans la religion protestante. La Caille croit ce François II fils de François I<sup>er</sup>, et par conséquent neveu seulement de Robert; mais c'est, ainsi qu'il a été dit plus haut, une erreur qui n'est fondée sur rien de plausible.

Le décès de Robert ayant eu lieu en 1559, les soins de Henri achevèrent l'éducation de François qui, fort peu de temps après, dès 1562, eut à Genève une Imprimerie que l'on voit en exercice (je n'ose pas dire en activité) depuis cette année-là jusqu'en 1582, mais avec plusieurs interruptions, dont une de plus de dix ans. On peut croire que François, fort peu enrichi par sa portion de l'héritage paternel, ne voulut ou ne put faire beaucoup d'impressions à ses propres frais; aussi, dès son début, ses presses sont employées pour divers libraires. Les Commentaires de Calvin sur les Psaumes, 1563, in-fol., et sur les livres de Moïse, 1564, paroissent être les premiers volumes qu'il auroit imprimés pour son compte personnel. Ceux-ci même pourroient bien avoir été faits en société avec le libraire François Perrin, suivant l'opinion de Maittaire qui, page 518, se fonde sur ce que ces deux volumes lui paroissent semblables d'exécution à celui des Commentaires de Calvin sur Josué, 1565, chez Perrin; il en conclut que celui-ci l'auroit fait imprimer par François Estienne, avec lequel il se seroit associé pour ces ouvrages de Calvin.

L'Imprimerie de François n'a vraiment été un peu active que jusqu'en 1568, encore n'a-t-on rien de 1566, et, en 1565 seulement ce volume de Commentaires sur Josué, qui n'a peut-être pas été fait par lui. La Grammaire françoise de Robert I<sup>er</sup> a été imprimée en françois et en latin à Paris par Robert II, en 1569; est-il bien sûr que, de cette même année 1569, il y ait, je ne dis pas une édition, mais des exemplaires de l'ouvrage de François! Maittaire ne s'appuie que de la mention très vague de l'ouvrage de Robert I<sup>er</sup>; et quand il y en auroit réellement, ce ne seroit pas pour laquelle François n'a rien fait, mais pour laquelle Genève quelques titres.

Onze années d'inactivité sur les danses, de Lambert Daneau, 1579, et l'Histoire de Portugal, 1581, 1 v. ont été imprimées pour Antoine Chuppin, le Traité d'Hubert Lanquetin, 1582, et sans doute imprimé par lui, enfin, avec date, les deux in-folio des

Œuvres morales et mêlées de Plutarque, traduites par Amyot. Ces deux volumes, par lesquels paroît se terminer la carrière typographique de François, sont trop bien faits pour être attribués à une Imprimerie expirante. N'aura-t-il pas pu arriver qu'après le Plutarque, et aussi dans l'intervalle de 1569 à 1579, il se sera fait chez François d'autres volumes actuellement ignorés, ou qui, fabriqués pour compte d'autrui, ne portent pas le nom de leur Imprimeur.

On attribue à François les deux ouvrages suivants : Traicté des danses, auquel il est démontré qu'elles sont accessoires et dépendances de paillardises, etc. — Paris, 1564. In-8.

Remonstrance charitable aux dames et damoiselles de France sur leurs ornemens dissolus, pour les induire à laisser l'habit du Paganisme, et prendre celui de la femme pudique et chrestienne, par F. A. E. M. (frère Antoine Estienne, minime). Paris, 1577, In-16; et 1581, 1582, In-8.

Ces deux ouvrages sont du minime Antoine Estienne, sur lequel voyez au commencement de la vie d'Antoine Estienne : s'ils ont été attribués à François Estienne, l'erreur sera venue du nom ainsi exprimé fr. (pour frère) Estienne. Il est possible que, pour

le premier, il y ait eu confusion avec le *Traité des Danses* de L. Daneau, imprimé par François Estienne.

Lambert Daneau, auteur du *Traicté sur les Danses*, étoit un jurisconsulte de Paris qui, frappé de la constante fermeté que montra dans son supplice le Conseiller Anne du Bourg, qui avoit été quatre ans son maître, et qui fut pendu et brûlé à Paris en 1559 pour cause de religion, abandonna le Catholicisme, et vint à Genève où de Jurisconsulte il se fit Théologien. Il rentra cependant en France au bout de plusieurs années, et mourut ministre à Castres, en 1596.

Le 21 juillet 1579, François demanda et obtint la permission d'imprimer le *Traité de l'Église* de Philippe de Mornay, qui fut publié par Antoine Chuppin, 1579, in-8; et le 22 juin 1580, il eut semblable permission pour la traduction de l'*Exameron* de saint Basile, traduit par L. Daneau. Il est possible que ce volume ait été imprimé; je ne l'ai point vu.

A peu d'exceptions près, François a mis une marque typographique sur ses éditions; c'est l'Olivier des Estienne, mais avec diverses variations qu'il est sans utilité de spécifier ici. La Caille, page 147, dit que sa marque étoit un arbre de Pin, avec ces mots, *Sine te nihil*. Si l'on vouloit parler de cette marque, il falloit, pour être exact, dire qu'imprimant en 1581 l'*Histoire de Portugal* pour Antoine Chuppin, François y mit la marque de ce libraire, qui étoit un Pin, faisant allusion à la dernière syllabe de son nom.

François se maria deux fois : d'abord à Genève, le 13 juillet 1563, à Blanche de Corguilleray, dont il eut deux enfants, l'un, Samuel, baptisé le 4 avril 1563-64\*, et Daniel, baptisé le 13 mars 1567.

Après 1582, on ne sait pas au juste en quelle année, François vint se fixer en Normandie; selon La Caille, chez qui je prends ces

---

\* L'année commençant alors au jour de Pâques, qui, pour l'année 1564, fut le onze avril, ce baptême du 4 avril 1563 est du dernier dimanche de cette année 1563, à-peu-près neuf mois depuis le mariage qui avoit eu lieu en juillet 1563. Dans ma première édition, une faute typographique, 14 avril, c'est-à-dire le 4<sup>e</sup> jour de l'année 1563, au lieu de 4 avril qui en est le dernier dimanche, avançoit d'une année entière la naissance de cet enfant, et la faisoit arriver trois mois avant le mariage du père.

derniers renseignements, il y épousa (en secondes noces) Marguerite Cave, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Gervais Estienne, qui naquit à Donville-la-Bien-Trouvée, près de Sainte-Barbe, en Auge; Adrien et Adrienne.

Ce Gervais fut libraire à Paris vers l'an 1616; et, le 24 octobre 1618, y épousa Denise Pailleaux, dont il eut Marie Estienne, née le 2 novembre 1619.

Adrien fut aussi libraire à Paris le 10 juillet 1617, y épousa Marie Chaste le 21 août 1618; Adrien Rosme, né le 10 septembre 1657.

Adrienne Estienne fut mariée le 4 février 1635 à Jacques Caille.

De toute cette famille, je n'ai point trouvé de livres imprimés à leurs noms.

Je dois dire aussi que ni Maittaire, venu après La Caille, ni moi, n'en avons découvert aucun.

---

## MAMERT PATISSON.

---

Mamert Patisson, natif d'Orléans, le plus recommandable parmi cette dernière partie de la nombreuse famille des Estienne, fut un Imprimeur savant et à bon droit renommé. Un premier livre à son nom, « Hymne sur la naissance du comte de Soissons, in-4, » est placé à l'année 1568. Il ne paroît pas que ceux qui lui donnent cette date l'aient réellement vu; je l'ai cherché sans pouvoir le rencontrer, mais je crois certain qu'il faut le ramener, soit à l'année 1578, soit à toute autre année bien postérieure à 1568. Est-il probable qu'après une première publication, cet Imprimeur, dont l'activité personnelle s'est depuis manifestée par des impressions nombreuses, soit resté six années entières sans rien produire? Quoi qu'il en puisse être, après cette pièce de 1568 ou d'année plus tardive, le premier livre de Patisson est du vi novembre 1574, Œuvres poétiques de Nicolas Jamyn, in-4, en société avec Nicolas Chesneau; et ce volume peut être regardé comme le début bibliopolique de cet homme qui, avant peu, devoit être un des premiers Imprimeurs et libraires de la fin du seizième siècle. En 1575, il épousa Denyse Barbé, depuis 1571 veuve de Robert II, et par ce mariage se trouva en possession du domicile ainsi que de l'établissement typographique qu'il ne laissa pas déchoir, et dans lequel il est hors de doute que déjà il étoit employé depuis plusieurs années. On remarquera dans la liste de ses éditions que Patisson s'y déclare travaillant dans l'Imprimerie de Robert Estienne, dont il conserva toujours la marque typographique; et ce ne peut être qu'en ce même endroit, dans cette même officine, que furent exécutés aussi les livres qui, jusqu'en 1588, portent le nom seul de Robert. Sur un livre de 1577 je vois *Imprimé par Mamert Patisson*: en 1578, il est Imprimeur du Roi, et depuis

ce temps prend ce titre sur toutes ou presque toutes ses éditions. Ce ne put être ailleurs que chez Patisson, devenu son beau-père, que Robert III fit son éducation typographique, à l'exemple de Robert, son aïeul, chez Simon de Colines. Il peut même s'être associé avec lui sans qu'il en soit résulté une plus positive énonciation publique de société que l'emploi non discontinué de cette formule : *de l'Imprimerie de*, ou *en la Maison de Robert Estienne*. Elle fut trop exactement maintenue pour n'avoir eu d'autre motif que de s'étayer d'une réputation acquise.

La Caille, page 161, place à l'année 1580 le mariage de Patisson, mais sans s'appuyer d'aucune preuve ; et, par une inadvertance d'un effet assez bizarre, copiant La Croix du Maine, où on lit : « ... ayant épousé la veuve du fils de Robert Estienne, père de Henry... » il oublie les mots *du fils*, et ainsi fait épouser par Patisson la veuve de Robert I<sup>er</sup>, père de Henri II. Les incertitudes de Maittaire sur la personne de Robert II et sur le temps de son décès, auroient dû être tout-à-fait dissipées par ces mots de La Croix du Maine, qui même sont précédés de ceux-ci : « Il (Patisson) ne dégénère pas de Messieurs les Estienne, en la maison desquels il a pris alliance... »

En 1599, le 4 avril, Patisson et trois de ses confrères, Frédéric Morel, Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, eurent du Roi Henri IV privilège pour l'impression de l'édit de pacification de 1598, que nous nommons l'*Edit de Nantes* ; mais, pour Patisson, ce fut plutôt un partage qu'une faveur, puisque déjà, comme Imprimeur du Roi, il étoit en possession d'imprimer les actes émanés de la volonté royale.

Patisson étoit fort instruit ; il connoissoit bien les langues grecque et latine. L'impression du petit et très rare volume, *La Bella Mano*, 1589, sur lequel voyez ci-dessus, page 187, peut faire présumer que l'italien ne lui étoit pas étranger. Toujours il mit beaucoup de soins et d'exactitude à ses impressions, qui toutes sont correctes, faites sur bon papier et en bons caractères. Les savants, ses contemporains, avoient pour lui beaucoup de considération ; Henri Estienne n'hésita point à lui confier l'impression d'un de ses ouvrages, *Précellence du François*, 1579. Dans une de ses Satires, Regnier le mentionne comme Imprimeur fameux ; Scévole de Sainte-Marthe,

en une pièce de vers latins, recommande l'impression de ses ouvrages aux doctes soins de Patisson. Une lettre latine de Scaliger, la troisième, lui est adressée comme à un savant dont on fait grand cas ; et l'auteur des notes de son Pétrone en 1587, en les lui envoyant, les soumet à son jugement : « ..... tuæ in primis voluntati satisfacere dum cupio, nonnulla obiter adnotavi, quæ, si tibi digna prelo tuo videbuntur, excudes. »

Ces honorables témoignages sont confirmés et comme réunis dans le passage suivant de La Croix du Maine :

« Mamert Patisson, Imprimeur et libraire à Paris, homme fort docte en grec et en latin, et en françois aussy. Je n'ay encores point veu de ses escrits mis en lumiere, si peux je bien assurer que quand il voudra il en pourra faire imprimer de son invention d'aussi beaux et doctes comme ceux qu'il imprime d'ordinaire : en quoy il est à louer grandement pour le profit qu'il fait au public, touchant les beaux livres qu'il imprime tous les jours ; car il ne choisit que de bonnes copies et composées par hommes doctes, lesquelles il imprime fort correctes, de beaux caractères, sur bon papier et de belle marge, qui sont toutes les perfections de l'Imprimerie : en quoy il ne dégenere de Messieurs les Estiennes, en la maison desquels il a pris alliance, ayant espousé la veuve du fils de Robert Estienne, père de Henry... »

Patisson étant mort en 1601, sa veuve continua d'imprimer jusqu'en 1604, temps auquel elle cessa de publier des livres, et probablement aussi d'exister. Philippe, leur fils, ne paroissant qu'en une édition unique de l'année 1606, la continuation de ces travaux typographiques par Robert, à dater de cette même année 1606, et en son seul nom, va de soi, et prouve sa rentrée en jouissance de l'Imprimerie paternelle, sans qu'aucune autre combinaison puisse venir à l'idée.

## PAUL ESTIENNE,

UN DE SES NOMS.

Paul Estienne, le fils de Henri II, et le premier  
de Barbe, sa seconde femme, né le 15 janvier 1566-67, et fut bap-  
tisé le 24 de ce mois.

Paul fut nourri par sa mère, qui eut à ce sujet une bonne constitution;  
aussi cette tendre mère voulut elle acquitter envers ses autres en-  
fants de ce même devoir maternel, ce à quoi Henri ne consentit  
pas, voyant combien étoit foible et précaire la santé de sa femme : il  
la conserva néanmoins jusqu'à l'année 1585. Ci-dessus, page 88,  
dans la Vie de Henri, j'ai cité plusieurs passages de la préface ou  
lettre adressée à son fils, et qui se lit en tête de l'Aulu-Gelle de  
1585, dans lesquels il s'étend avec un douloureux regret sur cette  
mort et sur diverses particularités de famille qui, pour le père et le  
fils, devoient avoir un intérêt bien cher, mais qui peuvent se trouver  
étonnées de se produire ainsi dans la préface d'un vieux écrivain la-  
tin, tandis qu'on seroit très satisfait de les lire dans une correspon-  
dance paternelle, dans des lettres écrites uniquement pour la famille  
et fortuitement divulguées, comme celles de Paul Manuce, écrites à  
son fils avec un si attachant abandon, et qu'en 1834 j'ai eu le bon-  
heur de pouvoir mettre en lumière. Maittaire donne de cette pré-  
face quelques extraits qui ne la font connoître qu'imparfaitement,  
et elle demeure oubliée dans le très rare mais fort peu recherché  
Aulu-Gelle de 1585. J'aime à croire que les passages que j'en donne  
dans le cours de ces Notices, n'auront pas été trouvés inutiles pour  
l'histoire de Henri et de sa famille.

Après avoir commencé dans la maison paternelle son éducation

littéraire, Paul, à l'exemple de son père, visita plusieurs des principales villes de l'Europe, s'y présenta chez les personnes les plus distinguées par leur savoir, et y fut reçu avec l'accueil qui étoit dû au fils de Henri. Une lettre de Juste-Lipse, de juillet 1587, parle avec intérêt de Paul et de sa famille. « Fuit apud nos nuper Paulus Stephanus, Henrici filius, mitis animi adolescens, quod velim patri nuncios, et à me salutes imprimis Casaubonum ejusdem, ut audio, generum, cujus ingenio et crescenti famæ valde faveo. Placent nimis scripta ejus quæ vidi. » *Mitis adolescens* : le peu qu'on sait des détails de sa vie ne lui fait, il est vrai, rien supposer de cette véhémence fougueuse que Henri conserva jusqu'à la fin de ses jours. Par les travaux typographiques de Paul, on voit qu'il fut un homme studieux, diligent, peut-être d'un commerce plus agréable que son impétueux père, mais qu'il n'eut point cette force de caractère, cette *vis animi* avec laquelle soit en bien, soit en mal, on ne reste point médiocre.

Il paroît que, sous les auspices de Juste-Lipse, Paul étudia pendant quelques mois à Leyde. On n'a point de renseignements précis sur la durée de ce premier voyage, mais Paul ne tarda point à revenir à Genève travailler dans l'Imprimerie de son père, sauf quelques nouvelles excursions permises ou commandées par les affaires. Il se maria au plus tard dans le commencement de 1589, car le premier de ses huit enfants est de décembre 1589. En 1595 il étoit à Heidelberg, chez Jér. Commelin; dans la même année à Lyon, chez Jean De Tournes; et en 1596 à Francfort avec le savant Denys Godfroy. Un peu avant 1594, il avoit séjourné à Londres, s'y étoit lié avec plusieurs savants, et entre autres avec J. Castolius, qui ayant reçu de lui en 1594 le volume des Concordances grecques et latines du Nouveau-Testament\*, et lui écrivant pour l'en remercier, ajouta qu'on les désireroit entières de tous les Livres-saints. Ce fut tou-

\* Au volume étoit jointe une lettre ou épître dont voici le commencement :

« Joanni Castolio suo; apud Britannos, P. Stephanus. Veterisne oblitus amici tãdium silentium tenuisti, Castoli dulcissime; nec abs te ullas amplius expectem literas? Speravi de te melius: atque en tibi quam tui semper memorem foveo mentem... » et à la fin : « Vale, et Londini quod superest amicorum saluta. »

jours un des projets de Henri, mais mille circonstances, et enfin la mort, en empêchèrent l'exécution.

Dès sa première jeunesse, Paul s'étoit occupé de poésie latine. Il paroît que ses compositions participèrent du calme de son caractère; aussi, dans les conseils que contient la préface d'Aulu-Gelle, son père cherche-t-il à lui donner plus de feu poétique, et à le précautionner contre cette sécheresse avec laquelle on ne peut être poète, mais qui malheureusement ne se corrige guère. Un volume de 1593 contient des traductions en vers latins de pièces de l'Anthologie grecque, et d'autres vers, ouvrages de sa jeunesse, *Juvenilia*; il n'a point été réimprimé, et n'a depuis été suivi d'aucun autre. En 1602, *Votum pro felici itinere Mauritii, Hassiæ Landgravi*, in-4, précédemment omis dans mes listes. La meilleure pièce latine de Paul est peut-être celle qu'il fit sur la mort de son père; elle est réimprimée ci-dessus, page 465, à la fin de la Notice sur Henri. Dans le Dioscoride de Francfort, 1598, in-fol., on voit quatorze vers latins de Paul, au bas du portrait de J. Ant. Sarrasin, auteur de la version latine, et éditeur du volume. Comme ils n'ont été, que je sache, réimprimés nulle part, je les donne ici.

IN EFFIGIEM CELEBERRIMI CLARISSIMIQUE MEDICI,

IANI ANTONII SARRACENI.

Sarracene, tuos vultus qui vidit, amavit!  
 Hoc est, cui placeat picta tabella mihi.  
 Verum muta silet, quia non fecere loquentem  
 Æra, nec artifices hoc potuere manus.  
 Ergo ut te viva spectem habeamque tabella,  
 Cujus es Interpres, tracto Dioscoridem.  
 Illa mihi viva est et docta loquentis imago,  
 Nempe sui domini picta tabella manit est.  
 Nihil hic Cœus habet quod jam desideret ultra,  
 Hic sunt quæ Musis invideantur opes.  
 Ite, Machaoniæ jam nil latet amplius artis,  
 Proditur hic prisca quicquid in arte fuit.  
 Jam non infesto descendant aëre morbi,  
 Antidotos omnes nam tua penna dedit.

PAULUS STEPHANUS.

Au bas du portrait de Dioscoride qui est en face de celui du tra-

ducteur, sont quatorze vers latins ayant pour signature *Joan. Paulinus Philophilus*.

Paul acquéroit insensiblement la capacité nécessaire pour continuer avec quelque succès les travaux de Henri. Casaubon, abandonnant Genève pour Montpellier, eut assez de confiance en la jeune érudition de son beau-frère pour lui laisser le soin de son Athénée, collationné sur des manuscrits, corrigé en une multitude d'endroits, et amené à-peu-près jusqu'à moitié d'exécution, *pene ad umbilicum perductum*.

Mis en possession de tout ce qui, dans l'héritage paternel, avoit trait à la typographie, et même de tous les manuscrits scientifiques et littéraires, grâce à la généreuse persistance de Casaubon, qui détermina ses cohéritiers à n'y pas prétendre une part (Voyez ci-dessus, page 443), Paul continua sans interruption les travaux de l'Imprimerie, refit plusieurs éditions de son père, alors épuisées, Virgile, Horace, les Lettres de Pline avec les anciens Panégyristes latins, Pindare en in-4 ; en 1600, le recueil in-16 des poètes lyriques grecs qu'il imprima encore en 1612 et 1626 ; aussi en 1600 les Concordances grecques et latines du Nouveau-Testament, réimpression du volume de 1594, avec beaucoup d'augmentations ; Homère en in-16, avec Coluthus et Tryphiodorus ; Aristides, Eunapius, Diogènes Laertius, etc. Les deux éditions qui font le plus d'honneur à Paul, et qui dès-lors lui donnèrent rang parmi les éditeurs savants de ce temps-là, sont d'abord et surtout, l'Euripide de 1602, avec la version latine de G. Canter, revue par Æm. Portus, et le Sophocle de 1603, avec la traduction littérale de V. Winseim, l'un et l'autre avec les scholies grecques et des notes. Il est fâcheux que le papier de ces deux estimables volumes ne soit pas meilleur : s'il fût arrivé que l'on eût songé à en tirer quelques-uns sur un papier de qualité moins commune, ces exemplaires seroient à coup sûr, et depuis long-temps, au nombre des bijoux les plus précieux des grandes bibliothèques, à côté des rares et si dispendieux volumes en grand papier des *Poetæ Græci Principes* et du Platon de Henri Estienne. On pourroit juger de l'estime de J. A. De Thou pour l'édition d'Euripide, par le soin avec lequel il fit relier son exemplaire. Je l'ai possédé pendant plus de quarante ans ; il est maintenant en

Angleterre. Un autre volume, aussi très recommandable, est l'Hérodote de 1618, in-folio\*. Cette édition est faite sur les deux de Henri, 1570 et 1592, mais avec d'heureuses corrections et beaucoup d'additions utiles. L'éditeur Godefroy Jungermann regrette beaucoup les notes promises par Henri qui, plus que tout autre, avoit capacité pour judicieusement éclaircir et corriger le texte d'Hérodote. On sait que ces notes n'ont point été faites.

En 1599, Paul, à la prière de Casaubon, avoit communiqué à David Hoeschel un manuscrit de Photius, en grande partie de la main de Henri, et collationné sur un manuscrit ancien *optimæ notæ*, appartenant à Casaubon. Hoeschel s'en aida pour son édition grecque de cet ancien et utile compilateur, faite à Augsbourg en 1601, in-fol. Celle de 1611, faite chez Paul, et à laquelle absent ou présent il a certainement participé, que peut-être il a entièrement conduite, puisque la préface d'éditeur est de lui; cette dernière, dis-je, réimprime le texte d'Hoeschel, avec la version latine donnée par André Schott en 1606, les notes d'Hoeschel, et celles du traducteur.

Enfin, en 1617, aux frais de Samuel Crespin (*Crispinus*), il se fit chez Paul une édition du Nouveau-Testament grec, avec des notes de Henri sur les marges, et de Casaubon à la fin. On ne voit plus de lui que l'Hérodote de 1618, déjà cité, et, en 1626, sa dernière réimpression des *Poetæ Lyrici*, sur papier brouillard. Il semble inconcevable que dans mainte Imprimerie justement renommée, car ce ne fut pas seulement dans celle de Paul, on voie des pauses quelquefois fort longues, et de plusieurs années de suite, pendant lesquelles elles ne produisirent rien, ou bien, après cinq ou six ans d'inaction, laissèrent à peine échapper quelque chétif volume ne requérant pas deux mois de main-d'œuvre, et que plusieurs, après de tels repos, aient repris une activité égale ou supérieure à celle de leurs premiers travaux. L'emploi de feuilles imprimées pour les dif-

---

\* Comme Paul étoit alors à Paris, on ne peut savoir jusqu'à quel point il aura littérairement participé à cette édition qui, en son absence de Genève, s'exécutoit dans son Imprimerie, *Oliva Pauli Stephani*, et pour laquelle furent employées les trois grandes gravures en bois qui se voient dans les deux Hérodotes in-fol. de Henri son père, et étoient par conséquent devenues sa propriété.

férents usages des affaires, n'étoit pas alors assez en habitude pour faire présumer que pendant ces inactions apparentes, quelque suffisante indemnité de travail pouvoit être trouvée dans l'impression de ces pièces volantes que nous nommons ouvrages de ville. \*

Il est maintenant reconnu que cette longue interruption dans la résidence de Paul à Genève, ne fut pas volontaire. D'après les Registres genevois, on voit qu'il fut compromis dans la conspiration et l'attaque du duc de Savoie contre Genève, manquée comme l'avoit été une précédente en 1534, qui, à Genève, est nommée *l'Escalade*, et y a donné lieu à la célébration d'une fête annuelle \*\*. Le syndic Blondel, accusé d'avoir eu des intelligences avec les Savoyards, fut mis trois fois en jugement, et enfin, en 1605, fut condamné à mort. On prétendit que Paul avoit empêché un certain paysan du Chablais \*\*\*

\* Pour l'Imprimerie de Paul cette inaction tant prolongée s'explique par son absence forcée dont on va voir la cause. Jusqu'en 1604 ses travaux sont remarquables, mais, à compter de 1605, à peine voit-on de loin en loin quelques volumes. Sans s'arrêter à ce qui a pu se passer chez Paul, il n'en est pas moins vrai qu'autrefois une telle interruption, nécessairement improductive, pouvoit ne pas être ruineuse. Il n'en seroit pas de même aujourd'hui. L'énormité relative des dépenses du matériel typographique met l'Imprimeur en nécessité de faire fonctionner sans intermittence, et même sans lenteur, ces moyens de si facile et si rapide exécution que le génie des machines a récemment créés. L'Imprimerie Plantinienne, la plus considérable de toutes les Imprimeries du seizième siècle, et peut-être même du dix-septième, le céderoit certainement en importance à plus d'une Imprimerie secondaire de Paris ou de Londres; aussi la mise-hors nécessaire pour l'existence de tels ateliers étant bien moins que dans les Imprimeries anciennes en rapport avec ce que les calculateurs nomment *produit net*, tout ralentissement leur est une maladie fâcheuse, et un sommeil un peu prolongé pourroit n'avoir point de réveil.

\*\* Cet anniversaire n'est plus aujourd'hui solennisé par une fête publique et officielle, mais il continue de l'être par des réunions et repas de famille.

\*\*\* « Dans les lettres que je receu hier estoyët encloses celles que je vō envoye de la part de mô pière qui me fait mention d'un traistre signalé, exécuté depuis cinq semaines à Genève, nommé Philibert Blondel, lequel a été en office de syndic, trésorier, et sergent-major. Ce fust luy qui pourveut mal à la garde de la ville la nuit de l'escalade ayât négligé de poser sentinelle à l'endroit où fut donnée l'escalade, à cause de quoy ayant encouru l'indignation du peuple, don s'est ensuivy sa dégradation, il n'a fait que machiner depuis contre sa patrie. Peu après ayant esté convaincu de quelques crimes, notamment d'avoir remué des bornes, il fust conlammé à tenir prison dix ans.

à venir témoigner dans cette affaire ; et comme on attachoit beaucoup d'importance à ce témoignage, on mit pour ce fait Paul en prison : il y resta depuis le 13 septembre jusqu'au 23 octobre 1605. Le Conseil des Deux-Cents, dont il étoit membre, permit, sur sa requête, qu'il sortît de prison, « moyennant submission et promesse qu'il fera de se représenter toutefois et quantes, et de n'absenter la ville sans congé de nos Seigneurs du petit Conseil, à peine d'estre tenu convaincu de desloyauté, le suspendants en outre de sa charge de Conseiller jusqu'au bon plaisir de nos dits Seigneurs. » Il paroît que Paul quitta Genève sans congé, et, pour cette sorte d'évasion, sera resté sous le coup de ce jugement, de telle sorte qu'après quinze années, en 1620, il lui fallut un sauf conduit pour venir à Genève terminer l'affaire des matrices grecques.

On a vu dans la Vie de Robert, pag. 332, que ces matrices emportées par lui à Genève, en 1551, avoient dans la suite été engagées par Henri, son fils, à Nicolas Le Clerc pour sûreté d'un prêt de quatre cents écus d'or (4,456 livres ou francs), ainsi que le raconte Nicolas Le Clerc, petit-fils du prêteur, *Bibl. choisie*, t. XIX. Henri ne se libéra point de cette dette, et à sa mort le paiement ayant été demandé, le Conseil renvoya à se pourvoir contre l'hoirie de Henri : décision juste, mais qui contraria fort Isaac Casaubon, gendre de Henri, ainsi qu'on le voit dans plusieurs de ses lettres, disant qu'elle mettoit en péril, réduisoit à rien le foible avoir de sa femme. « . . . . Reculæ uxoris . . . . sunt funditus eversa . . . . » Le Clerc dit aussi qu'alors la moitié seulement fut payée, et il ajoute

---

et mis à l'amende de 2000 escus. Durant lequel temps a esté descouvert qu'il avoit eu intelligence avec D'Albigny, et lui avoit escrit quelques lettres par le moyen de quelque paysan, lequel la Seigneurie de Genève ayant trouvé moyen d'attraper pour le confronter avec le dit Blondel, l'avoit faict resserver en un groton en l'Evesché, ce que Blondel ayant entendu, craignant l'évènement a pratiqué le serviteur du geolier, & par luy faict estrangler de nuict ce pauvre paysan en son cachot. La vérité du faict est devenue en évidence, & par mesme moyen la trahison descouverte, & peu de jours après le serviteur du geolier, et le traistre rôpus sur un eschafaud en plein molard. On dit qu'il est mort comme une beste, sans sentiment de ses péchez ny imploration de la miséricorde de Dieu. » Lettre françoise de Simon Goulart fils, à Joseph Scaliger, 17 octobre 1606.

que sa famille perdit les deux cents autres écus d'or, ce qui n'est pas exact, ainsi qu'on va le voir. Resté créancier d'une partie de la dette, le prêteur ne se dessaisit point du gage, et plusieurs années après, le 16 novembre 1612, sans doute à la suite de quelques procédures, le Conseil défendit que ce gage sortît des mains du dépositaire, tant pour sa sûreté que pour celle d'autres créanciers. En 1613 la créance fut vendue aux frères Chouet, libraires, moyennant une somme équivalente à-peu-près aux trois quarts de ce qui restoit dû\*.

Le Gouvernement françois vouloit recouvrer ces matrices : déjà Henri IV les avoit fait redemander aux Genevois; réclamation que, sous Louis XIII, en 1616, renouvelle le Garde-des-Sceaux Duvair, par l'entremise du Conseiller Anjorant, envoyé de la République à Paris, et d'après l'ordre exprès du Roi, qui souhaitoit de ravoir ces matrices *pour l'honneur de la France* : on faisoit offre de payer les créanciers des Estienne qui les retenoient; mais comme elles servoient de gage à plus d'un créancier, on ne pouvoit en disposer sans le préalable d'une vente judiciaire dont le produit leur appartieroit jusqu'à concurrence de leur dû; ce qui d'abord fut convenu, et s'exécuta le samedi 6 juillet 1616. Elles furent adjugées pour le prix de 5,005 florins (2,310 fr.). La créance des frères Chouet fut liquidée à 3,888 florins, intérêt et principal, et celle de l'hôpital de Genève fut réduite à 500 florins, de sorte que la somme à prendre sur le prix d'adjudication n'étoit que de 4,388 florins, le reste revenant à Paul.

Il sembleroit qu'il n'y avoit plus qu'à payer, et prendre livraison; mais l'ambassade d'Angleterre, qui avoit reçu de sa cour l'ordre de faire acheter ces types à Genève, promettoit mille écus à Paul qui auroit voulu vendre à l'Angleterre, et régler lui-même avec ses créanciers. L'envoyé de Genève, instruit de ces tentatives par les démarches faites auprès de lui à ce sujet, en informa le Garde-des-Sceaux qui, pour sauver aux Genevois l'embarras d'un refus à l'An-

---

\* Les Le Clerc perdirent donc non pas la moitié de leur créance, mais seulement un huitième.

gleterre, « *fit entendre* » à l'Ambassade que ces matrices appartenoient au Roi, et avoient été dérobées au Roi François I<sup>er</sup>, ce que les dits ambassadeurs ont écrit à leur maître, n'espérant pas de les pouvoir plus obtenir. »

Ce ne fut pas là toutes les difficultés. La Seigneurie de Genève offroit d'envoyer ces matrices à Lyon, à Dijon ou à Paris, pour y être livrées en échange des trois mille livres promises par le Gouvernement françois; mais il y avoit à craindre que Paul irrité de l'adjudication qui l'exproprioit, ne fit saisir juridiquement les matrices une fois qu'elles ne seroient plus aux mains des dépositaires. Cette affaire entraînoit ainsi des longueurs interminables; le temps se passoit, et on ne concluoit rien, lorsqu'en 1619 le Clergé de France prenant occasion d'un grand projet, habilement réalisé depuis, de la réimpression des Pères de l'Eglise, et principaux écrivains ecclésiastiques, demanda au Roi que les matrices grecques fussent rachetées et rapportées en France. Sur la requête du Clergé intervint, le 27 mars 1619, un arrêt du Conseil ordonnant que 3,000 liv. seroient payées pour ces matrices, que Paul seroit envoyé à Genève pour les reconnoître, et rendre fidèle rapport de leur état et condition, pour lequel voyage il lui seroit présentement compté quatre cents livres sur la dite somme de 3,000 liv.

Ainsi donc, plus d'obstacles, ni d'opposition de la part de Paul devenu l'agent de cette négociation. Il va aller à Genève, et on l'indemnise pour ce voyage. Mais long-temps avant il avoit été compromis dans une fâcheuse affaire, celle dont on vient de rendre compte, page 501, et où fut condamné le syndic Blondel. Sorti de prison sur sa parole de ne point quitter Genève, Paul s'étoit sauvé en France, à Paris, et il ne pouvoit rentrer dans Genève sans un

---

\* *Fit entendre*... Cette expression que l'on a bien voulu me copier du Registre ainsi que le reste du passage, fait voir que le Conseil ne croyoit pas au larcin, pas plus sans doute que le ministre françois lui-même, par lequel cette vague imputation auroit été mise en avant comme une insinuation purement diplomatique dont l'ambassadeur anglois n'avoit pas à rechercher les preuves, et qui devoit suffire pour mettre fin à ses tentatives. (On aura dit en manière de communication confidentielle : Cela nous a été dérobé, et nous voulons le ravoir.)

sauf-conduit que le Conseil refusoit. Enfin, sur une lettre expresse du Roi \* du 29 novembre 1619, le sauf-conduit fut promis. Paul vint à Genève sur la fin de février 1620, présenta requête pour obtenir ce sauf-conduit qui lui fut accordé pour deux mois, et indubitablement prolongé ensuite. Il reçut les matrices qu'il reconnut en bon état, et consentit à payer les dettes liquidées lors de l'adjudication de 1616. Le Conseil écrivit à M. Anjorant, le 5 mars 1621, que l'on avoit fait avec Paul ce qu'il avoit désiré; dès-lors il n'est plus question de cette affaire dans les Registres.

Avant de livrer les matrices on en fit à Genève deux fontes : Paul demanda qu'elles lui fussent vendues, j'ignore s'il les obtint. Rentrées en France, ces matrices furent, par ordonnance du 6 mai 1632, déposées à la Chambre des Comptes. En 1774 elles furent rendues à l'Imprimerie Royale.

Voici le texte de l'arrêt du Conseil, qui se trouve aux Actes et Mémoires du Clergé de France de 1645 et 1646, tome II<sup>e</sup>, page 250. Il est aussi rapporté par Prosper Marchand, dans son *Dict. historique*, article Robert Estienne. Je le crois assez important pour le donner ici en son entier.

#### ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Du 27 mars 1619, rendu sur les remontrances des Agens généraux du Clergé, par lequel le roi ordonne une somme de trois mille livres, pour retirer les matrices grecques que le Roy François I. avoit fait faire en faveur des let-

\* Voici cette lettre :

*A nos très chers et bons amis les Syndiques et Conseil de Genève.*

« Très chers et bons amis. Ayant advisé de faire retirer quelques matrices d'Imprimerie qui furent portées à Genève par feu Robert Estienne, comme nous appartenans, nous avons commandé à Paul Estienne, son petit-fils, de se transporter par-delà pour les reconnoistre et nous les faire rapporter, de quoy nous espérons que de vostre part vous nous ferez paroistre toute favorable disposition, et ayderez en cela à l'effect de nostre intention, comme à chose que nous avons à cœur, donnant à ceste fin tout seur et libre accès au dit Paul Estienne dans la dite ville de Genève, et tout bon et favorable traitement. Et n'estant la présente pour autre effect, nous prions Dieu, très chers et bons amis, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain en Laye le 29<sup>e</sup> jour de novembre 1619. » *Signé LOUIS.*

*Et plus bas BRULART.*

tres et des Universités de France, et que Paul Estienne avoit depuis vendu ou engagé à la Seigneurie de Genève moyennant pareille somme : et ce, pour s'en servir à l'impression des Pères grecs entreprise par le Clergé.

Sur ce qui a esté représenté au Roy en son Conseil, par les Agens généraux du Clergé de France, qu'une des plus grandes gloires de ce royaume estoit d'avoir de tout temps chéri les arts et les sciences, que les estrangers seroient venus chercher dans ses Universitez comme en leur séjour naturel : et que non-seulement cedit royaume auroit surpassé les autres par la splendeur des lettres, mais aussi par la quantité et curiosité des bons livres et belles impressions tant grecques que latines. Que maintenant lesdicts estrangers, jaloux de cette gloire, ne pouvant rompre l'amitié et l'habitude que les lettres ont avec les esprits qui naissent en ce royaume, s'efforcent d'en oster les impressions, qui sont les voix et les parolles des sciences, par lesquelles elles traitent et conferent avec les hommes : auquel effet, quelques estrangers ont depuis peu acheté de *Paul Estienne*, pour le prix et somme de trois mille livres, les *matrices grecques* que le feu Roy François I. avoit fait tailler pour ornement de ses Universitez et commodité des lettres, avec tant de frais qu'il ne seroit juste ni raisonnable, même qu'il importe à la grandeur et à l'honneur de ce royaume, d'en laisser emporter choses si rares et si riches, inventées par le bonheur et diligence des feus Roys, ce qui seroit funeste à tous les bons et inviteroit les Muses à suivre ceux qui posséderoient ces ornements, et abandonner ce royaume. Au moyen de quoy, lesdicts Agents supplient Sa Majesté vouloir ordonner, que ladicte somme de trois mille livres sera prise de son espargne, pour estre payée comptant audict Paul Estienne, afin que lesdictes matrices soient apportées en cette Université de Paris, pour servir à l'impression des Pères et auteurs grecs. *Le Roy en son Conseil*, ayant esgard à ladicte Remonstrance, a ordonné et ordonne, que de la somme de six vingt mille livres, n'aguères fournie ès mains de maistre François de Castille, receveur général du Clergé, par le trésorier de son espargne, pour subvenir au payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, assignées sur le Clergé, suivant l'arrest du dernier mars 1618, il en sera pris et employé la somme de trois mille livres, pour retirer lesdictes matrices des mains de la Seigneurie de Genève ou de Paul Estienne. Et d'autant qu'il est nécessaire qu'elles soient rendues fidèlement, veut Sadicte Majesté lesdictes matrices estre retirées par le sieur de Vic, conseiller audict Conseil d'Estat; et à cet effet, lesdictes trois mille livres lui estre baillées comptant par ledict de Castille; et qu'il soit payé présentement sur ladicte somme quatre cents livres audict Estienne, lequel se transportera en la ville de Genève, pour les reconnoistre et rendre au plusost fidèle rapport de tout l'estat et condition d'icelles. Et rapportant ledict de Castille quittance dudict sieur de Vic de ladicte somme de trois mille livres, elle lui sera passée et avouée en ses comptes, qu'il rendra par devant les sieurs du Clergé. Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris le 27 mars 1619.

Signé, MALLIER.

Rien de plus sec et de plus anti-littéraire que ces détails de prêt, de gages, enfin que toute cette affaire des matrices dont j'aurois voulu pouvoir abrégé de beaucoup le récit; mais s'il y a eu pour moi obligation d'en écrire toutes les particularités, il ne s'ensuit pas de là qu'il en résulte égale obligation de tout lire.

Les livres sortis de l'Imprimerie de Paul en 1611-1612-1617 et 1618, dont quelques-uns ont de l'importance, et semblent avoir nécessité la coopération personnelle du chef de l'établissement, par qui étoient-ils soignés, au moins typographiquement? Etoit-ce par quelqu'un commis à cet effet, et représentant le maître qui, lui aussi, par correspondance, prenoit part à ces travaux, et les dirigeoit plus ou moins effectivement? Ou bien l'officine, vu l'absence de Paul, étoit-elle mise temporairement à la disposition de personnes venant y faire exécuter pour leur compte quelques volumes? C'est fort possible, mais on ne sait absolument rien de tout cela.

On peut aussi s'étonner que pendant ces quinze ans d'absence Paul, qui n'étoit point sans habileté, et comme Imprimeur, et même comme éditeur, n'ait laissé ni à Paris, ni en d'autres lieux, aucune trace d'un travail quelconque y révélant au moins sa présence. Certainement il y a eu besogne faite; Paul n'étoit pas riche, et il falloit vivre; il falloit entretenir femme et enfants. Lottin le fait libraire à Paris, et même Imprimeur, mais sans en donner aucune preuve; et d'ailleurs c'est, selon lui, dès 1599, temps auquel Paul étoit trop activement occupé à Genève pour avoir l'idée d'un établissement à Paris, où rien ne dit que jamais il ait imprimé ou fait imprimer.

Toutes ces incertitudes, moins obscures que dans ma première édition, et même en partie dissipées par une plus exacte connoissance de plusieurs documents publics, ne se peuvent cependant encore nettement expliquer; mais la conclusion certaine que l'on peut en tirer, c'est que, par sa faute ou autrement, Paul n'eut rien moins qu'une heureuse existence. Avec assez de savoir pour se faire un beau nom dans la typographie et les lettres, il manqua de cette activité qui, chez son père, fut quelquefois portée à l'excès. Ayant fort bien commencé, il produisit peu, laissa languir son Imprimerie, et par conséquent aussi ses affaires commerciales, enfin resta en arrière de ce que l'on pouvoit attendre du fils de Henri Estienne.

Le nom de Genève ne se trouve pas sur une partie des livres sortis de l'Imprimerie de Paul, mais on y voit toujours l'une des marques de famille, l'Olivier et la devise, avec diverses variations qu'il seroit inutile de noter ici. Selon Almelveen, page 121, et Maittaire qui le copie, page 536, Paul auroit dans son voyage de Londres, en 1593, gratifié de la marque des Estienne l'Imprimeur anglois Jean Norton, par qui on la voit, en 1605, placée sur un in-4 latin, *Effigatio veri Sabbathismi*, et peut-être sur d'autres encore. Norton auroit donc attendu douze années avant de se prévaloir de la courtoisie de son visiteur. Il est bien plus simple de penser qu'en 1605 Norton jugea expédient de placer sur un ou plusieurs de ses volumes une copie du Symbole typographique employé sur le Continent par des Imprimeurs jouissant d'une si haute réputation.

Paul, de 1626 à 1627, vendit ses caractères et probablement toute sa Typographie et sa librairie aux frères Chouet. Rien ne fait savoir le temps de sa mort. On lui donne pour femme Catherine de Sarme; mais les Registres de Genève portent, aux baptêmes de ses enfants, fils ou fille de Paul Estienne et de Marie Rouy, ou Roup, Roup, ou peut-être Roux, l'écriture n'en étant pas fort lisible. De ce mariage il eut huit enfants :

<i>Abigaïl</i> ,	baptisée le 18 décembre 1589; le parrain fut Henri,
<i>Antoine</i> ,	le 28 juin 1592,
<i>Isaac</i> ,	le 22 mai 1594; parrain Isaac Casaubon,
<i>Lucrece</i> ,	le 29 septembre 1598,
<i>Aimé</i> ,	le 1 <sup>er</sup> septembre 1600,
<i>Marie</i> ,	le 20 décembre 1601,
<i>Joseph</i> ,	le 23 septembre 1603,
<i>Ruth</i> ,	le 8 mars 1605.

Paul est-il devenu veuf, et eut-il pour seconde femme Catherine de Sarme? Après avoir vendu son établissement, est-il venu se fixer en France? c'est ce que rien ne fait connoître. De ces huit enfants, deux seulement survécurent : l'aîné, Antoine, dont on voit ici que la naissance est de 1592 et non de 1594, comme le dit La Caille et ceux qui, faute de meilleure information, n'ont pu que le copier. Il va être parlé de cet Antoine qui revint à Paris et y imprima beaucoup. L'autre fut Joseph, qui par lettres-patentes du 15 juin 1629, fut

nommé seul Imprimeur et libraire du Roi à La Rochelle , faveur inutile , car au mois d'octobre suivant il mourut en cette ville de la peste.

La Caille, un peu léger dans ses informations, manque ici tout-à-fait d'exactitude. Selon lui, - Paul quitta la ville de Paris pour cause de religion, et se retira à Genève....<sup>o</sup> où il imprima les Poètes grecs in-4.... et les mêmes in-8, sans scholiastes, qui sont rares et recherchés des savants... »

Paul est né à Genève, y fut élevé et établi; c'est au contraire la ville de Genève qu'il a quittée pour plusieurs absences un peu longues, et peut-être définitivement après 1627. On ne lui connoit de poètes grecs in-4 que Pindare, Lycophon, Sophocle et Euripide; et aucun poète grec in-8 n'est sorti de ses presses. On n'a de lui qu'Homère en in-16, et les lyriques grecs, de même en petit format.

la mit dans un grave danger. Après sa guérison, en mars 1614, elle refit le même voyage, j'ignore avec quel succès; mais elle ne tarda point à revenir à Londres, et, le premier juillet suivant, la mort enleva son mari.

En 1617, son gendre, Jean De Gravelle Du Pin, au nom de sa belle-mère, dédia à Jacques, Roi d'Angleterre, les notes posthumes de Casaubon sur le *lybe*, imprimées en un volume in-8 à Paris, par Ar pour lesquelles privilège avoit été accordé le 22 de le Roi de France à Florence, fille de Henri Estien ac Casaubon. Florence vivoit encore en 1620.

De Denise, sœur trouve mentionnée fut d'une très mau

ne sait rien, sinon qu'elle se e Casaubon. On croit qu'elle fut fille, vers 1614.

---

## ANTOINE ESTIENNE,

SEUL DE CE NOM.

---

Antoine Estienne, fils de Paul Estienne, né à Genève en juin 1592, et non pas en 1594 comme le dit La Caille, fit ses premières études à Lyon, et vint ensuite achever son éducation à Paris, y fit abjuration entre les mains du Cardinal Du Perron, obtint en 1612 des Lettres de naturalisation, et la charge d'huissier de l'Assemblée du Clergé, avec une pension de cinq cents livres. En 1635, Antoine Vitré, Imprimeur-Libraire, lui fut substitué dans cet office, et eut sans doute aussi les 500 livres; mais Antoine cependant ne perdit point sa pension qui lui fut conservée sur la demande qu'en cette année 1635 il fit au Roi et au Clergé, ainsi que je le vois rapporté dans la Table des Archives de la Chambre Syndicale.

Il fut Imprimeur à Paris, et ce seroit dès l'année 1605, si l'on en croyoit le Catalogue Le Tellier (*Bibliotheca Telleriana*), qui met au nom d'Antoine, et avec la date de 1605 un volume d'œuvres diverses du Cardinal Du Perron; mais Antoine n'étoit alors âgé que de treize ans, et il y a là nécessairement erreur de date.

Les premières impressions d'Antoine sont de 1613; et dès 1615, sur deux de ses éditions, on voit qu'en cette année il devint Imprimeur du Roi. La Caille veut qu'il n'ait été reçu Imprimeur et Libraire que le 26 octobre 1618, et Imprimeur du Roi seulement en décembre 1623, avec six cents livres d'appointements, assignés sur l'Épargne. Plus de douze volumes antérieurs à la première de ces deux dates prouvent qu'elle est inexacte: La Caille aura imprimé par mégarde 1618 au lieu de 1613, ce qui est d'autant plus vraisemblable que six lignes plus bas il fait Antoine imprimant dès 1614.

Quant à la date de 1623, des volumes de 1615 et 1617 la condamnent aussi : on pourroit néanmoins expliquer cette contradiction apparente en se disant que 1623 est la date du brevet qui accordoit la pension de 600 livres à l'Imprimeur du Roi nommé depuis 8 à 10 ans. En 1630, il fut pourvu de l'office d'Imprimeur et Libraire du Roi à La Rochelle, vacant par la mort de Joseph, son frère, en octobre 1629. Maittaire qui voit là une confusion de laquelle il ne sait comment se tirer, est tenté de hasarder un second Antoine, comme il a essayé plus haut de multiplier les Robert. « Cui nodo expediendo me prorsus imparem fateor. Interim autem quidquid de Antonio Stéphano (sive unus tantum, seu plures fuerint) assequi licuit, ordine, ut potero, disponam. » On a attribué à un seul être les hauts faits de plusieurs Hercules, et ici tout au rebours, ce seroient les modestes labeurs d'un seul typographe que l'on partageroit entre deux homonymes. Maittaire a pourtant à moitié raison, mais tout-à-fait par hasard, et sa conjecture n'en vaut pas mieux. Il y a réellement eu deux Antoine Estienne, à-peu-près contemporains, l'un et l'autre s'occupant plus ou moins de livres, mais sans aucun rapport entre eux de parenté ni de profession ; et, à ce sujet, Almelo-veen se trouve en même perplexité que Maittaire. Il cite les deux livres suivants : « Antoine Estienne, dévot Discours sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, Paris, Thomas Brument \*, 1582, in-16 ; » et, du même Antoine Estienne, « Le Dialogue de Consolation entre l'âme et raison, Paris, Michel de Roigny, 1582, in-16 ; » lesquels ainsi qu'il le voit très bien sont trop anciens pour pouvoir être attribués à l'Imprimeur Antoine qui ne vint au monde que dix ans plus tard. Ils sont cependant bien d'un Antoine Estienne, et si l'on prend la peine de voir ci-dessus, page 210, on y trouvera la facile explication de cette énigme. Ces ouvrages ascétiques ont pour auteur le moine Antoine Estienne qui a compilé les *Collectiones sacræ*, volume in-8 imprimé à Paris en 1609, et dont je n'ai fait mention à cette page 210 que pour faire remarquer que le Religieux

---

\* Thomas Brumen, et non Brument, demuroit comme plusieurs des Estienne au clos Bruneau, et comme eux avoit l'Olivier pour marque ou enseigne.

minime, dont les noms véritables étoient tout autres, et qui ne prit ceux d'Antoine Estienne qu'en entrant en religion, n'a, non plus que ses ouvrages, aucune espèce de rapport avec la famille des Estienne, et doit rester entièrement étranger à leurs biographies.

Le Cardinal Du Perron, entre les mains de qui Antoine, jeune encore, avoit fait abjuration, lui conserva beaucoup de bienveillance, et fit imprimer chez lui ses volumineux ouvrages.

Il seroit superflu de m'étendre ici sur la longue série des éditions publiées par Antoine depuis 1613 jusqu'à sa dernière impression qui date de 1664, et dont plusieurs ne sont pas sans importance. Qu'il me suffise de dire que pendant un si grand nombre d'années, pendant ces labeurs de plus d'un demi-siècle, son activité ne se démentit pas, et que toutes ses éditions sont exécutées de manière à faire reconnoître le fils et le petit-fils de Paul et de Henri Estienne. Si la voie qu'il suivit fut honorable, ce ne fut pas celle de la fortune. Il ne paroît pas avoir jamais été en grande aisance; dans ma Table de la Chambre Syndicale, je vois la mention non explicative d'un arrêt du Parlement, du 17 septembre 1633, en faveur d'Antoine Estienne, et plus tard, le 5 juillet 1636, un Arrêt du Conseil d'État en faveur du même Antoine, *pour ses dettes*. Sinon le premier Arrêt, au moins le second paroît bien être quelque chose de semblable à ce que l'on a nommé Arrêt de surséance.

Antoine fut Adjoint de sa Communauté, du 2 juillet 1626 au 8 juin 1628; il paroît qu'en 1649 il fut nommé Syndic, quoique La Caille n'en dise rien. La preuve semble en résulter d'un Mémoire sur procès, de 14 pages in-fol. (Bibl. Royale, L. 890), publié en 1650 au nom d'Antoine et de trois cents libraires, Imprimeurs et Relieurs de Paris, formant opposition au règlement de Décembre 1649, qui, entre autres dispositions, statuoit sur le système des privilèges pour les anciens livres, et sur le renouvellement après l'expiration de ceux qui s'accordoient aux ouvrages nouveaux. Dans cette pièce on voit à la page 4 que les Libraires qui tenoient pour les privilèges avoient essayé, mais inutilement, d'écarter le Syndic qui leur étoit opposé, en faisant révoquer par le Parlement la procédure de son élection au Syndicat, ce à quoi le Premier Président ne voulut point consentir: ce Syndic nommé, dont l'élection est contes-

tée, et qui finalement n'entra point en exercice, ne peut être autre qu'Antoine qui depuis plusieurs années dirigeoit et soutenoit cette opposition aux continuations ou renouvellements des privilèges, contre lesquels il avoit obtenu plusieurs arrêts du Parlement. Après avoir pendant beaucoup d'années persisté dans son opposition, Antoine finit par se rétracter, et dans les pièces d'un procès de ce genre, entre Josse, libraire à Paris, et Malassis, libraire à Rouen, jugé le 27 février 1665, est produit un certificat d'Antoine Estienne, du 23 octobre 1664, déclarant « que les privilèges des vieux livres et la continuation des nouveaux sont nécessaires pour le public. »

Après ce demi-siècle de travail, Antoine ayant en 1664 cessé d'imprimer, se trouva non pas même dans l'équivoque position d'une médiocrité trop étroite, mais dans les chagrins de la pauvreté. Il étoit depuis plusieurs années soutenu par son fils Henri V; le 6 octobre 1661 il perdit ce fils qui depuis 1646 étoit Imprimeur-Libraire\*, et avoit été pourvu de la survivance de son père dans l'office d'Imprimeur du Roi, par brevet du 28 avril 1652, enregistré au Parlement le 24 mars 1653, d'après le consentement de la communauté des Imprimeurs-Libraires, donné le 20 du même mois. Cette mort priva Antoine d'un appui qui lui étoit nécessaire : il devint infirme, ensuite aveugle, traîna plusieurs années, et, âgé de 82 ans, en 1674, mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris où il s'étoit depuis peu retiré, si toutefois il faut en croire Almelveen qui assure avoir été exactement informé. Mort chez lui ou dans ce triste séjour, ce fut toujours en un fâcheux état d'indigence.

Il avoit épousé Jeanne Le Clerc, fille de David Le Clerc, Imprimeur-Libraire; il en eut six enfants :

*Jean-Jacques*, né le 6 juillet 1622,

*Jeanne*, né le 15 octobre 1623,

*Jeanne*, née le 1<sup>er</sup> avril 1625, sans doute après la mort de la précédente,

---

\* C'étoit comme fils de maître que Henri fut reçu, le 23 février, ayant à peine quinze ans. Deux de ses frères, Jean-Jacques et François, furent pareillement reçus fort jeunes, mais ils moururent avant d'avoir été dans le cas d'exercer.

*Marie*, née le 2 juin 1626,

*François*, né le 11 juillet 1627,

*Henri*, né le 9 février 1631.

De ces six enfants, cinq moururent très jeunes ; Henri, le seul qui survécut, et mourut en 1661, eut trois enfants :

*Henri*, né en 1558, mort en 1660,

*Angélique*, née en 1659, vivoit encore en 1683, selon Almelveen, et en 1689, selon La Caille. En elle finit la postérité de Henri Estienne,

*Anne*, née en 1660, morte en 1661.

Cette Angélique, non mariée, vivoit du travail de ses mains (couseuse allant en journées). Almelveen, qui avoit eu sur son compte cette brève information par un libraire de Paris, nommé Bourdot\*, récrivit à plusieurs reprises pour avoir de plus complets renseignements sur les diverses personnes de cette famille ; mais malgré des lettres instantes, il ne reçut aucune réponse.

Sur ses livres, Antoine mettoit, Typographum Regium, Architypographum Regium, Imprimeur du Roy, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy, Premier Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy. Sur un volume, *Triumphes de Louis le Juste*, est cette singulière mention : Per Antonium Stephanum, Proto-Typographum Regium, et Christianissimi Regis *Bibliocômum* ordinarium. (Sur ce mot voyez ci-dessus, page 225.)

En 1613, son domicile étoit rue des Carmes, au Collège des Lombards, mais depuis il a toujours demeuré rue Saint-Jacques, et, à ce qu'il paroît, dans quatre ou cinq domiciles différents :

En 1615, devant le collège du Plessis,

1617, à l'image Saint-Martin, près du collège de Marmoutiers,

1620-21, près Saint-Yves,

1622. Un de ses livres indique sa demeure, non pas à l'Olivier, mais à l'Amandier,

---

\* Il n'y a pas eu de libraire ainsi nommé ; ce ne peut être que Jean Boudot, mort en 1706, et auteur du Dictionnaire latin qui porte son nom.

1631, 1641, 42, 47, 49, 53, au Collège Royal, devant Saint-Benoît.

C'est précisément dans les vieilles constructions que l'on a abattues en 1836 et 1837, pour faire au Collège Royal, dans la rue Saint-Jacques, la belle entrée maintenant existante, depuis longtemps désirée, et projetée dès 1610, année où furent achetés les premiers terrains sur lesquels, après plus de soixante ans, on construisit cet établissement scientifique.

Ma Table de la Chambre Syndicale note au 28 mai 1631 une sentence du lieutenant civil, qui ordonne que l'Imprimerie d'Antoine Estienne sera rendue au Collège Royal, en présence des syndics et adjoints des libraires. Il ne peut pas être question du matériel de l'Imprimerie (*Typographica supellex*), qui étoit la propriété de l'Imprimeur, mais bien du local dont le Collège Royal aura réclamé le bénéfice de jouissance, au moins par les loyers. Antoine demeurait donc en cet endroit dès 1631, et même avant. Ses livres prouvent qu'il continua d'y demeurer long-temps, et il y resta probablement tant qu'il continua d'imprimer.

Sa marque fut toujours l'Olivier des Estienne; on le voit sur presque tous ses livres.

En 1638 fut fait un Mémoire contre Antoine Estienne, *qui vouloit être syndic par force*, ce qui veut dire, sans doute, malgré l'opposition d'une partie de ses confrères. Dans ma Table manuscrite, qui me fournit ce renseignement, je vois aussi une commission du Roi, envoyée le 16 septembre 1652 à Antoine Estienne, son Imprimeur ordinaire, pour imprimer et afficher sa Déclaration (Edit) d'amnistie en faveur des habitants de la ville de Paris. Dans les Mazarinades, j'ai cet Edit imprimé in-4 en 1652, après le Lit de Justice et l'enregistrement du 22 octobre, sans doute par Antoine, mais sous le nom collectif des *Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roi*. Quant à l'impression ordonnée dès le 16 septembre, si elle n'a été faite qu'en affiche, il n'est pas étonnant qu'il ne s'en rencontre plus d'exemplaire.

Ce doit être le fils d'Antoine, Henri V, qui imprima les deux éditions des Essais de Montaigne, 1652 et 1657. Le privilège de ce livre lui est accordé « .... quo pulchras Roberti, Caroli, Henricique

majorum suorum impressiones imitaretur. » Il comprend aussi l'His-  
toire romaine de Coeffeteau, qui n'ayant paru qu'en 1663, après la  
mort de Henri, fut publiée au nom d'Antoine, son père. Ce que pen-  
dant une carrière typographique de quinze années on connoît de  
Henri V, se borne donc aux deux éditions de Montaigne, pour les-  
quelles même il s'associa avec d'autres libraires. Il est indubitable  
que si véritablement il a possédé une Imprimerie, plus d'un vo-  
lume sera sorti de ses presses sans porter d'autre nom que celui du  
libraire.

Quant au Henri qui a imprimé le Catéchisme des Controverses ,  
in-4, en 1639, et in-8, en 1640, Prosper Marchand pense qu'il s'a-  
git ici de Henri V, sous le nom duquel Antoine, son père, aura mis  
cette typographie éphémère ; mais Henri, né en 1631, n'avoit alors  
que huit ans, et cette conjecture n'a aucune probabilité. Ce ne peut  
être que le fils de Henri III, Henri IV, sieur Des Fossés, mari de la  
fille d'Isaac Casaubon, et auteur de l'Art des Devises, imprimé en  
1645 pour Jean Paslé, ainsi que des Devises et Éloges faisant partie  
du grand volume des Triomphes de Louis-le-Juste, qui ne parut  
qu'en 1649, deux années après la mort de ce Henri, mais qui étoit  
depuis plusieurs années sous presse.

De ces explications il suit que les quatre éditions que, dans ma  
première édition, j'avois attribuées à Henri III, doivent se partager  
entre Henri IV et Henri V.

---

Il existe deux familles qui se disent, et sans doute se croient descendantes des Es-  
tienne : l'une d'elles, celle des frères Estienne, libraires à Paris dans le dix-huitième  
siècle, pour établir sa descendance, donne à Paul un troisième fils, Jean, qui auroit  
quitté Genève, seroit venu à Verdun, ensuite à Lagny, près des parents de Jeanne  
Le Clerc, femme d'Antoine, son frère, et y seroit mort très âgé, en 1672, laissant un  
fils nommé Nicolas. Cette première filiation établie et prouvée, tout le reste iroit de  
soi. Jacques, fils de ce Nicolas, vint à Paris, s'y fit libraire en 1699, meurt en 1731,  
laissant une librairie fort considérée, continuée d'abord par sa veuve, ensuite par ses  
deux fils, Jacques et Robert, et qui finit avec l'un des deux, mort en 1794. De l'un  
d'eux existe un fils, M. François-Marie Estienne, très honorable personne, notaire à  
Paris jusqu'en 1825, et résidant à Paris en cette année 1843.

Cette filiation par un fils de Paul se trouve entièrement contredite par les Registres

de Genève, qui ne laissent aucune incertitude sur le nombre et les noms des enfans de Paul. Il en a eu huit, dont aucun ne s'est nommé Jean, et dont six sont morts en bas âge. Ce n'est qu'en 1548, et ensuite en 1569, que l'on voit naître deux *Jean*, fils et petit-fils de Robert I<sup>er</sup>, par conséquent grand-oncle et oncle de Paul, et n'ayant laissé d'eux aucune trace.

L'incertitude de renseignements traditionnels, et les divers déplacements de plusieurs des anciens Estienne ont pu induire MM. Estienne du dix-huitième siècle à croire à une descendance qui ne pouvoit qu'être flatteuse pour eux, mais dont les Registres genevois affoiblissent considérablement la probabilité.

De l'autre famille, plus nombreuse, j'ai connu l'existence en 1827, de trois personnes. MM. Etienne Estienne, Paul Estienne et une sœur, enfans de Antoine Estienne, mort capitaine aux Invalides, et qui signoit quelquefois en latin *Antonius quintus*. M. Paul Estienne travailla pendant plusieurs années dans l'Imprimerie de MM. Firmin Didot; maintenant il est en province, sans doute dans quelque autre Imprimerie. Le plus ou moins de certitude de ces filiations n'ayant aucune importance réelle pour l'intérêt de mes Notices, j'ai moins à regretter de ne pouvoir que les indiquer sans aucunement les garantir.

En 1789, Lottin, page 62 de son Catalogue des Libraires, donne pour dernier descendant des Robert Estienne, M. l'abbé Antoine, *résidant en cette capitale*. S'il n'en a pas fait une vérification personnelle, il se peut bien qu'il ait mentionné comme encore existant l'abbé Jean-Antoine, qui mourut à Paris en 1788.



de Genève, qui ne laissent aucune incertitude sur le nombre et les noms des enfants de Paul. Il en a eu huit, dont aucun ne s'est nommé Jean, et dont six sont morts en bas âge. Ce n'est qu'en 1543, et ensuite en 1569, que l'on voit naître deux *Jean*, fils et petit-fils de Robert I<sup>er</sup>, par conséquent grand-oncle et oncle de Paul, et n'ayant laissé d'eux aucune trace.

L'incertitude de renseignements traditionnels, et les divers déplacements de plusieurs des anciens Estienne ont pu induire MM. Estienne du dix-huitième siècle à croire à une descendance qui ne peut exister pour eux, mais dont les Registres genevois affaiblissent considérablement l'existence.

De l'autre famille, plusieurs MM. Etienne Estienne, fils de capitaine aux Invalides, et d'un Estienne travailla pendant quelque temps maintenant il est en possession de moins de certitude de ce qui est dans mes Notices, j'ai moins à garantir.

En 1789, Lottin, page 100, pendant des Robert Estienne a pas fait une vérification personnelle, il se peut bien qu'il ait mentionné comme encore existant l'abbé Jean-Antoine, qui mourut à Paris en 1738.

existence en 1827, de trois personnes, enfants de Antoine Estienne, mort en latin *Antonius quintus*. M. Paul Firmin Didot; quelque autre Imprimerie. Le plus ou l'importance réelle pour l'intérêt de que les indiquer sans aucunement les

Libraires, donne pour dernier des-résidant en cette capitale. S'il n'en



---



---

## ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA,

*De illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit. Autore HENRICO STEPHANO.*

HENR. STEPHANUS LECTORI BONIS LITERIS BENE CUIPENTI S. D.

---

*Scribimus indocti doctique Poemata passim, exclamat Horatius, postquam dixit agendæ navis ignarum non audere eam agere, medicos, quod medicorum est promittere, fabros fabrilia tractare. In eandem verò sententiam et alibi canit,*

Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis,  
Indoctusque pilæ, discive trochive, quiescit,  
Ne spissæ risum tollant impune coronæ :  
Qui nescit, versus tamen audet fingere...

Hoc autem quàm verum nostra etiam ætate comperiat, quotidie testantur misera poemata, quæ deferri videmus *in vicos vendentes thus et odores* (ut hîc quoque verba Horatiana usurpem) *et piper, et quicquid chartis amicitur ineptis*. Sed quod ille de iis dixit qui γράφουσι multò etiam justius de iis dicemus qui τυπογραφοῦσι poemata, quamvis aliena, nec poemata duntaxat, sed alia aliorum quorumlibet scripta. Quid? doctrinam typographi et ejus qui poemata scribit, parine in lance expendendam censes? Non equidem: sed utrosque, si indocti sint, æquè suo in genere (ut ita loquar) indoctos esse et censeo et affirmo. Quantum enim multi hujus seculi versificatores ab ea doctrinæ absunt mensura quam vel mediocris poesis (si liceret mediocribus esse poetis) desiderat, tantum plerosque

... necesse est  
alioqui prelis, in quibus conser-  
Strepsiadæ, ad tam seram scholæ  
dam recoquere velis! Atqui, si id  
est opus, quod multi eam indocti  
debeo : itidem certè poeticæ non e-  
etiam multa proficisci poemata vid-  
questum esse Horatium pronuntial  
necessariam omninò esse poeticam,  
dicet aliquis. Sed quo id ore dici à  
brorum editio pro dignitate ab iis e-  
Musis commune est! Itane verò a  
literæ hoc seculo commissæ sunt, fide  
poterit! Ecquid obsecro dicturum p-  
cens videat successisse sibi typogra-  
vix pene aliud in libris, quàm quom-  
à nigra, intelligit! (Nam qui tantum  
elementa possint à Latinis, Hebraicæ  
sibi fieri injuriam existiment si in n-  
Quid verò dicturos M. illum Musuru  
in quibus primis Græcia reviviscere  
dendo nobis ad linguæ Græcæ adyta  
dicturos remur, si, quum ipsi tantum  
tulerint, ut non indignam existimari  
fungentes munere correctorum (licea  
typographicis)

dere? Eorum ego è numero quendam olim cognovi, illo correctoris munere tam crudeliter fungentem, ut omnibus locis in quibus vocem *procos* inveniebat, plagas infligeret, *porcos* nimirum in locum illius substituens : itidemque, ubicumque verbum *Exanimare* occurrebat, ipsum in *Examinare* mutaret : (adeo quidem ut et apud Horatium legeret, *cur me querelis examinas tuis?* quod nimirum hæc vox pariterque illa (sicut alia: prope infinita, in quas eandem tyrannidem exercebat) latinitatis ejus terminos excederint, peregrinitatisque damnandæ ei viderentur. *Porcos* enim (aiebat) scio esse animalia quædam sic vocata : at *procos* nec animalia nec aliud in latino significare puto, interim malo vocem de qua certus sum, pro ea reponere. Alii sunt qui neque quid nomen *Proci*, neque quid verbum *Exanimare* valeat, ignorent, ac latina esse minimè negent, in aliis item perinde tritis non hæsitent : sed quum paulo istis rariora vocabula in eorum oculos incurrunt, ad ipsa, tanquam monstra quædam, obstupefiant : atque adeo procul unumquodque hujusmodi vocabulum abigant, aliud sibi familiare in ejus locum advocantes, vel potiùs obtorto (ut ita dicam) collo pertrahentes. Exemplum autem ex multis unum, sed valde insigne, proferam. Quum dixisset Horatius, epistola 2 libri prioris, *nunc adbibe puro Pectore verba puer*, ad verbum hoc *adbibe* attonita frequens hujusmodi correctorum turba, in *adhibe* mutavit : non unum una in voce, sed multiplex, erratum admittens, ut cuilibet (qui modò illorum similis non sit) manifestum esse potest. Et tamen in pluribus quàm triginta diversis editionibus præclaram illam emendationem me videre memini. Ac certè vix tandem Lugdunensi cuipiam correctori persuasi ut posthac inemendatum Horatium eo in versu esse sineret, id est, suum *adbibe*, quod mendosum ille putabat, ei relinqueret. Viden', lector, viden' cum quibus nunc hominibus negotium sit antiquis illis Latinæ linguæ scriptoribus? Nam de Græcis quid attinet dicere? Græcæ linguæ penetralia ingressi sunt scilicet qui Latinam vix à limine salutarunt : aut ab illis multum sperandum est qui ipsis librorum frontibus ignorantia: suæ imaginem ad vivum expressam præfigunt. Sic nuper ex quadam Germanica officina (urbis enim nomini parco) prodiit Græcus liber, in cujus fronte quum diligentiam in eo adhibitam commendare vellet is cui hanc provinciam demandarat typogra-

phus, in eo ipso verbo quo emendatum significare voluit, tribus fœdissimis erravit modis, non typographicis quidem illis, id est non ex operarum incuria, sed ex mera linguæ Græcæ ignorantia apertè proficiscentibus. Atque ita miser typographus dum honorifico titulo commendatam esse editionem suam existimavit, contra suo ipsemet præconio (tanquam suo se gladio jugulans) illam infamavit. Quod verò omnium maximè ridiculum est, videmus passim typographorum epistolas Latinas, interdum et Græcas, quorum plurimi ne primum quidem earum verbum intelligere, nonnulli ne legere quidem illas possunt. Quàm multa verò insuper mala hæc typographorum ignorantia invehat, alius erit fortasse dicendi locus. Sed interim (quum hunc tam miserum tamque calamitosum artis typographicæ statum sæpenumero mecum deplorassem) continere me non potui quin omnibus qui Musas eo prosequuntur, et amore et honore quo merentur, luctum meum testatum relinquerem, vel potius illos in ejus partem (tanquam de meo tantundem detracturus) vocarem. Qui tamen multò certè libentiùs vindices tantæ miseræ et injuriæ quàm deploratores advocaturus eram, si quos usquam gentium repertum iri existimassem. Hinc tandem erupit illa quam nunc edo Querimonia, inter innumeras occupationes à me scripta, nec tamen ex ullo odio, vel ex invidia (est enim, Dei beneficio, cur invidear ab ὀμοτίχοις potius quàm cur invideam), sed ex animo gravi indignatione percito profecta. Verùm dicet quispiam: "Heus tu, non meministi versus Horatiani quem initio hujus epistolæ protulisti? *Scribimus indocti doctique poemata passim*. Annon et in tuum poema eundem jactatum iri existimas? Imò verò et memini, et me primum omnium in illorum, non in horum numero colloco: sed ut aggredi illud auderem fecit hic alius satyrici versus, *Si natura negat, facit indignatio versum*. Vale.

---

## ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA,

*De illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit.*

Autore HENRICO STEPHANO.

Illa ego quæ quondam, cælo ut delapsa, colebar,  
 Illa ego quæ multis numinis instar eram :  
 Quam comitem addiderant mundi miracula septem,  
 Quæ decima Aonidum sum numerata soror :  
 Deliciæ humani generis vocitata per orbem,  
 Quæ vocitabar amor deliciæque deum :  
 Hei mihi, nunc miseram, contempta, ingloria, vitam,  
 (Si tamen hæc vitæ est nomine digna) traho.  
 Nunc traho quod super est, per mille opprobria, vitæ,  
 Sicque meæ laudi vivo superstes ego.  
 At vos, quorum animos vulgi non fascinat error,  
 Nec sua credulitas credere falsa jubet,  
 Me (quæso) indicta damnari expendite causa,  
 Nec peragi justî judicis ore ream.  
 Crimina multa quidem ex omni me parte lacessunt :  
 (Fœta subinde novis pectora livor habes)  
 Sed duo præcipuè nostram oppugnantia famam,  
 Implerunt acri quæ mihi bile jecur.  
 Me veterum autorum clamant pestemque luemque,  
 Sacrilega hos clamant me violare manu.  
 Sentinamque operum dicunt proferre novorum,  
 Quam piper et triviis salgama nota manent.  
 Nimirum hæc ea sunt quæ me duo crimina vexant,  
 Inque odium reliquis quæ rapuere magis.  
 At non jure in jus me dico fuisse vocatam :  
 Nam quæ non pecco, suntne luenda mihi?  
 Non peccare autem, suffragia vestra probabunt,  
 Si patiens auris, candida mensque sinat.  
 Namque age, Mavortis siquis sibi sumpserit arma,  
 Sed qui non itidem Martia corda gerat :  
 Si capiti galeam laterique accommodet ensem,  
 Si parma et telis instruat ille manum :  
 Vixque tamen visis vertat terga hostibus idem,

Parmam cum telis excutiente metu :  
 Istane Mavortis culpa est? num portio laudis,  
 Idcirco Marti deperit ulla suæ?  
 Sive lyram pulset lyricæ qui nescius artis,  
 Et miseris aures enecet usque sonis,  
 An Phœbus debet culpam aut præstare Camœnæ?  
 Aut lyricæ hoc artis dedecus esse potest?  
 Si chartas nunc ergo meas, si prela typosque,  
 Instrumenta operis quotque ministra mei,  
 Turba indocta malos indoctè vertit in usus,  
 Num meritò in partem criminis ipsa vocer?  
 Siccine sim adjutrix illis fautrixque putanda,  
 Quos cane, quos odi pejus et angue palam?  
 Atque adeo quod velle licet, si posse daretur,  
 Jam factis odium testificata forem.  
 Sed quid agam? quæ dii tolerant, tolerare recusem?  
 At fastu dicar nunc tumefacta novo.  
 Optavi quoties, tenebris adoperta laterent,  
 Quæ mea nunc lucem munera cunque vident.  
 Nec solùm hoc, aliis oneravimus æthera votis :  
 Omnia quæ celeres diripuere Noti.  
 lidem debuerant etiam rapuisse dolorem,  
 Qui menti requiem surripit usque meæ.  
 Hei mihi quod propriis patior nunc vulnera telis,  
 Armaque me contra sunt fabricata mihi.  
 Nam queis barbaries à me prosternitur armis,  
 Quotquot et errorum turpia monstra latent :  
 Denique queis fœdas expello mente tenebras,  
 Me dominam illa suam nunc male sana petunt.  
 Vulnera forsitan hæc dices non esse cruenta.  
 Esse cruenta quidem vulnera, et ipsa nego :  
 Nobilitate animus sed quantò corpore præstat,  
 Vulnera tantò animi quis graviora neget?  
 Utque bono patri dolor ingens improba proles,  
 Objicit hanc illi qui tamen, ille gravat :  
 Vulnera sic per se sunt nostra gravissima, linguæ  
 Sed multò reddunt asperiora malæ.  
 Me miseram! incipiunt quoties effundere virus,  
 Et probris nomen dilacerare meum,  
 Terra mihi toties opto mihi terra dehiscat :  
 Horror ad has voces pectora tantus habet.  
 Nam veterum autorum quum sim columenque salusque,  
 Illorum labes perniciesque vocor.

Turba equidem (fateor) me multa professa magistram,  
In scripta illorum perpetrat omne nefas :  
Atque manu illota quæ sunt sacrata profanat,  
Quam vel sacrilegam dicere jure queas.  
Sed gregis istius si dicor jure magistra,  
Si tanti sceleris conscia credor ego,  
Nempe fugax itidem est miles, Mavortis alumnus,  
Est itidem trepidæ conscius ille fugæ.  
Et quicumque malus toto citharædus in orbe,  
Scilicet illius, Phœbe, magister eris.  
Sic mala dicetur textrix à Pallade docta,  
Vulcanusque malum sic docuisse fabrum.  
Dicendusne meus quicumque typographus audit,  
Et chartas graphicis implet ubique typis?  
Atqui turba isto titulo nunc multa superbit,  
Quæ porcos fuerit pascere digna magis.  
Vix norunt ipsas multi de nomine Musas,  
Vix norunt Musis aut Heliconæ sacrum.  
Quid dico? pudet his longè graviora profari,  
Atque magis possint quæ superare fidem.  
Proh pudor! haud rarus numero reperitur in illo,  
Nominis ignorans ipsa elementa sui.  
I nunc, et veterum fœdata volumina multis  
Mirare ac multis contemnerata modis :  
Agmina scriptorum graphicos et multa novorum  
(Hoc est, nugarum plaustra) dedisse typos,  
Quid mirum? ut cæcus discernit nemo colores,  
Horum discernit sic quoque turba nihil.  
(Fallor ego, atra sciunt quæ pagina, quæque sit alba,  
Hac, fateor, cæcos re superare queunt).  
Audio sæpe illas et vestro ex ore querelas,  
O quæ lingua in me felle madere solet.  
Qualia sed de illis vos audio sæpe querentes,  
Talia de vobis discite quisque queri.  
Nanque (quod indignum est) numero censetis eodem  
Artificesque malos, artificesque bonos.  
Atqui nostrum equidem decus hi censentur : at illi  
Sunt mihi sunt seculo dedecus atque pudor.  
Hi nempe esse mei meritò dicentur alumni,  
Hi mea cura viri, deliciæque meæ.  
Grexque adeo meus hi : (per totum si tamen orbem  
Quinque decet vel sex nomen habere gregis)  
Illos contrà oculi mihi sunt animusque perosi,

Exosa illorum nuda vel umbra mihi.  
 Instrumenta quidem mea nunc famulantur et illis :  
 Esse sed hæc prædam , non mea dona , puta.  
 Artifices appello malos (ne nescius erres)  
 Non quo vulgus eos more vocare solet :  
 Sed jejuna quibus doctrinæ pectora , quorum  
 Ad Latios auris stat stupefacta sonos .  
 Artifices hos nempe malos ego conqueror esse ,  
 Hos fidei artifices conqueror esse malæ :  
 Ornamenta licet conquirant undique libris  
 Quæ dare cunque potest ulla perita manus.  
 Namque quod humano mens est in corpore , quod mens  
 Præstare humano corpore clausa potest ,  
 Hoc opere in nostro præstat correctio : (voci  
 Fas usum veteri sit tribuisse novum)  
 Hæc fugat à scriptis tenebras , lucemquæ reducit ,  
 Una hæc cum mendis aspera bella gerit.  
 At taurus sumptis carpet prius æra pennis ,  
 Aut liquidas pinnis ille natabit aquas ;  
 Et prius in sylvas prorumpet ab æquore delphin ,  
 Notaque setosis gramina tundet apris ,  
 Illo tam insigni quàm munere fungier unquam ,  
 Et sacro Musis , turba profana queat.  
 Lumina sunt nobis aliena vicaria , dicunt ,  
 Seque sat armatos hac ratione putant.  
 Atqui oculo alterius nolle in re fidere parva ,  
 In tanta est quantus fidere velle furor ?  
 Resne typographica est (mihi cor exæstuat ira)  
 Vilis ita ut cuivis posthabeatur equo ?  
 Nanque oculum domini (cunctis res prodita seclis)  
 Pinguis ut evadat , poscere fertur equus.  
 Sed quid ego hæc frustra ? canitur nam fabula surdis ,  
 Et siquid surdis surdus esse potest.  
 Ergo libet nostras tandem finire querelas ,  
 Et tandem dicto claudere multa brevi.  
 Ut quidam è sophiæ fertur dixisse magistris ,  
 Mille auditorum est unicus iste loco :  
 Sic prudens iudex , recti studiosus et æqui ,  
 Multorum nobis unicus instar erit.

---

## HENRICI STEPHANI

### EPISTOLA,

*Qua ad multas multorum amicorum respondet, de suæ Typographiæ statu, nominatimque de suo Thesauro linguæ Græcæ. In posteriore autem ejus parte, quàm misera sit hoc tempore veterum scriptorum conditio, in quorundam typographorum prela incidentium, exponit.\**

---

Inveni tandem aliquando rationem qua vobis simul omnibus, id est amatissimis vestrum omnium literis, una eademque opera satisfaciam, et vel rusticitatis vel arrogantiae apud vos suspicionem effugiam. Ad ea enim de quibus singuli scripsistis, quum singulis respondere per occupationes plurimas atque maximas mihi non licuerit antea, et multo etiam minus liceat in præsentia, communem saltem scribendo epistolam, eamque unicuique vestrùm mittendo, rependendi munere apud unumquemque defuncturum me puto. Sed quoniam de re quidem omnes eadem, non idem tamen scribitis, literarum vestrarum argumenta in quasdam veluti classes distribuam, ad ea deinde sigillatim responsurus.

Quidam igitur ex vobis, quis meæ sit typographiæ status, aut certè quo in statu sint res meæ typographicæ, sciscitantur, summoque id cognoscendi desiderio se teneri aiunt : alii, quinam ad hunc usque

---

\* Pour les motifs exposés ci-dessus, page 398, cette pièce n'est reproduite ici qu'en de longs extraits contenant ce qui m'a semblé susceptible de se lire encore avec quelque intérêt. Ces extraits sont ici plus amples que dans mon édition première, et ils sont aussi plus corrects, ayant été relus sur le volume de 1569.

diem libri ex ea prodierint, percontantur : alii (et ii quidem cæteris curiosiores) non de præteritis tantùm et præsentibus, sed de futuris quoque laboribus me interrogant. Commune autem hoc vestræ literæ habent, quòd multas de uno peculiariter libro, nimirum de Græcæ linguæ Thesauro, interrogationes continent.

Quod ad eos attinet qui sciscitantur quos officina mea dederit hactenus libros, iis pro me, meorum librorum Index, quem cum hac Epistola mitto, responsum dabit. Percontantibus autem de statu meæ typographiæ, non video quid potius respondere debeam, quàm eum, ut in rebus malis (id est adversis), esse bonum : contrà verò, ut in bonis rebus (id est prosperis), esse malum. Sicut enim non friget mea typographia hoc tempore, ita etiam multum abest quin ferveat : præsertim si ejus fervor ex fervore desiderii, quo verè hereditario flagro promovendi rempublicam literariam, æstimandus sit. Quum enim studio curaque et diligentia circa res bonis literis perutiles cæteris satisfaciam omnibus, ipse mihi nequaquam satisfacio : sed quotidie cum sene illo Terentiano queribundus dico, Me, quantum operis faciam pœnitet. Lentè tamen festinando, scripta Plutarchi, simulque Thesaurum Græcæ linguæ (qui libri præcipui sunt inter eos quos nunc sub prælo habeo), tandem eo perduxì, ut brevi manum extremam editioni amborum impositurum me sperem.

Venio ad curiosiores illos qui de futuris quoque laboribus me interrogant.... Strabonis opera cæteris historicorum monumentis partim à patre meo, partim à me editis, adjungere me statuisse profiteor... Quoniam multi jam poetæ ex officina mea prodierunt, de Athenæo etiam et Stobæo excudendis cogito, qui tam multa, tam elegantia, tam multorum poetarum fragmenta habent. Statui certè et quæcunque apud ullos alios autores extant, colligenda curare. Ad Aristophanem verò excudendum vel ipse Commentarius græcus me impellet fortasse, in quo multa posse reconcinnari, atque ita longè utiliorem reddi existimo. Antequam editionem ullius philosophi aggrediar, Diogenis Laertii de vitis ac sectis philosophorum libros edere decrevi, in quem tam multas castigationes habeo ut non multò plures desiderari debeant, fortasse autem nec inveniri queant. Lucianum etiam à me editum iri spero, scriptorem non tam depravatam quidem quàm plerique alii, depravatam tamen : sed ex cujus

lectione major quàm vulgus credat percipi possit utilitas. Ex grammaticis porro scriptis nostri temporis, Budæi Commentarios linguæ Græcæ (quorum varii loci à me examinati fuerunt), et Erasmi Adagiorum Chiliadas, cum meis animadversionibus multò auctioribus, tradere prelo in animo jam pridem habeo. Quamvis autem Græcos scriptores prius recensuerim, fortasse tamen eorum editio posterior erit horum trium Latinorum editione, M. Tullii Ciceronis, Titi Livii, Plinii. Quibus Aulum Gellium, nec non Macrobius addere statui. Jam verò quod ad mea ipsius scripta attinet, quem et olim pollicitus sum, De originibus mendorum librum, aliquando tandem et ipsum in lucem prodire sinam. Postremò, elaborata à patre et edita opera, quorum editiones cupio renovare, (sed cum ea et locupletatione et recognitione quæ ab eo ipso expectanda fuisset, si vitam illi Deus prorogasset) sunt hæc duo potissimum, Thesaurus linguæ Latinæ, et Dictionarium Latinogræcogallicum: in quo non vocabula tantum Græca Latinis, sed multa etiam loquendi genera Græca Latinis respondentia, adjungentur.

Jam verò et Bibliorum editionem cum iisdem quas ille excudit annotationibus, sed recognitis, renovare conor: adjuncto quoque interpretationi Latinæ (quæ et ipsa recognoscetur) Hebraico textu: fortasse autem et ea versione quæ vulgo LXX Interpretum vocatur. Hæc fere sunt, viri charissimi, quibus proximos typographiæ meæ labores destinavi..

Nunc verò ut de meo Thesauro Græcæ linguæ aliquid dicam, poscit is ordo quem in recensendis tenui vestrarum literarum argumentis... Ut autem à rumoribus quos de opere illo circumferri scio, initium sumam: sunt qui Thesaurum linguæ Græcæ à me expectent, in quo Græcæ voces Græcis, non autem Latinis exponantur. Sunt contrà qui et expectent eum in quo Latinis, sicut in superioris temporis Lexicis græcolatinis, exponantur, et non aliud sibi quàm ejusdem generis Lexicon, sed multò locupletius polliceantur. Sunt denique qui, quòd vocabula in meo Thesauro, longè alio quàm alphabetico ordine digesta esse audierint, quisnam is esse possit, valde mirentur, ac ne iis duntaxat, qui in linguæ Græcæ cognitione veterani sunt (ut ita loquar), non item tyronibus labor meus utilis futurus sit, vereantur. En qualem à me Thesaurum plerique expectent:

nunc qualis expectandus sit, (si modò dederit Deus ut uno eodemque laboris quasi tenore in eo pergam) superest ut vobis patefaciam.

Primùm igitur in opere illo Græca vocabula ubique Latinis reddi, alicubi et Græcis exponi dico : sed quod in vulgatis Lexicis Græco-latinis fieri videmus, ut ad unius Græci vocabuli expositionem, quindecim, viginti, atque adeo triginta etiam alicubi vocabula serie continua subjungantur, id verò à me aut factum esse, aut fieri debuisse nego. Nam etiamsi tot Latinis reddi Græcum unum posset, (quum ibi contrà quædam in magno illo numero sint quæ longè diversam significationem à vocis Græcæ significatione, quædam etiam quæ contrariam habent), tamen quid hoc aliud esset quàm lectorem obruere indistincta et confusa significationum varietate ?..

Quantopere autem fallantur qui non aliud à me quàm unum ex vulgatis illis Lexicis, sed multò locupletius expectant, ... fieri conjectura potest... Iis quæ circumferuntur Lexicis Græco-latinis primam imposuit manum monachus quidam, frater Joannes Crastonus, Placentinus Carmelitanus : sed quum is jejunis expositionibus (in quibus vernaculo etiam sermone interdum, id est Italico utitur) contentus fuisset, perfunctoriè item constructiones verborum indicasset, *\* nullos autorum locos proferens ex quibus illæ pariter et significationes cognosci possent*, multi postea certatim multa hinc inde sine ullo delectu ac judicio excerpta inseruerunt. Donec tandem indoctis typographis de augenda Lexicorum mole inter se certantibus, et præmia iis qui id præstarent proponentibus, quæ jejunæ, et (si ita loqui licet), macilentæ antea erant expositiones, adeo pingues et crassæ redditæ sunt, ut in illis passim nihil aliud quàm Boeticam suam agnoscamus. Nam pauca ex Budæo, aliisque idoneis autoribus, et ea quidem parum fideliter descripta, (utpote parum intellecta) multa contrà ex Lapo Florentino, Leonardo Aretino, aliisque ejus-

---

\* C'est en vain que compilateurs isolés ou corps savants prétendent faire un bon dictionnaire, même d'une langue vivante et usuelle, si ses définitions et l'exposé des diverses combinaisons grammaticales ne sont appuyés de passages extraits des meilleurs auteurs ; et l'une des difficultés de ce choix est d'échapper à l'exigence personnelle ou bienveillante de ceux qui voudroient faire citer avec préférence, soit leurs propres ouvrages, soit ceux de leurs amis.

dem farinæ interpretibus... in opus illud transtulerunt... Vix enim ullum errati genus posse à nobis cogitari aut fingi existimo, cujus ibi aliquod exemplum non extet... Hinc factum est ut Homero multa vocabula adscribantur ( et quidem nonnulla in bellis etiam istis et tam pulchros titulos mentientibus Lexicis) quæ, si reviviscat, non intellecturus, nedum pro suis agnitus sit. Talia sunt... Sed audite obsecro quis animo meo sæpe obversetur metus. Metuo certè ne miseri isti *Βαρβαρολεξικοσυρραπτάδα* et voces illas et alias quamplurimas, itidem commentitias, aut quolibet modo mendosas, quas ego relegavi... tanquam per incuriam à me prætermittas, in meum etiam illum Thesaurum intrudant. Quod cum accidet, idem prorsus mihi quod patri meo, Roberto Stephano.... usuveniet... *Suit une assez curieuse anecdote relative à une édition vénitienne du Thesaurus latinus de Robert. Voyez ci-dessus, page 57, où ce passage est déjà imprimé.*

... Quò magis vereor ne hæc, sicut et illa monstrosæ cujusdam formæ composita, quorum antea memini, aliquando in meum etiam Thesaurum intrudantur. Sed magnam illi hac in re factum iri injuriam, hæc saltem Epistola testabitur. Hoc certè affirmare possum, si omnia omnis generis errata quæ ibi sunt, colligere velim, sicut præcedentia collegi, libro tantæ molis quantæ meus Thesaurus futurus est, haud comprehensum iri... Nec verò contenti fuerunt, quos proferunt autorum locos modis omnibus depravare, decurtare et mutilare, duos in unum confundere, quæ ab iis dicuntur in alium omninò usum convertere, aut in alium prorsus sensum interpretari quàm eum quo scripta sunt: sed eo audaciæ proruperunt, ut quædam etiam illis auderent affingere.

*Après une assez longue exposition des principales et très grossières fautes des Lexiques grecs, non pas seulement fautes typographiques, mais vices de rédaction, et preuves, les unes d'ignorance, les autres d'une négligence inexcusable, Henri explique pourquoi son père, ayant d'abord voulu corriger de leurs fautes les moins mauvais de ces Lexiques si vicieusement amplifiés, reconnut que ce seroit une œuvre plus pénible que de nettoyer les étables d'Augias... adeo ut quoties aliqua nova Lexici editio prodibat, aucti et locupletati, Semperne (diceret) veterem hanc cantilenam*

audiam? Nunquamne aliqua Lexici editio emendati et correcti sive repurgati prodibit? Ac profectò ab hac repurgatione initium sumere olim ei in animo fuit, et tanquam veteres ædes instaurare ac resarcire, dum novas ædificandi facultas esset: sed postquam ibi Angiæ stabulum esse, postquam omnia ruinam minari comperit, su illum incepti puduit pariter et pœnituit. Parata autem jam bona materiæ quæ ad novum ædificium requirebatur parte, mors illud nobis invidit, in qua tamen hoc ipsum opus mihi commendavit...

Superest ut eos metu liberem qui (uti dixi) quoniam vocabula in meo Thesauro longè alio quàm alphabetico ordine digesta esse audierunt, quisnam is esse possit, valde mirantur: ac, ne iis duntaxat qui in linguæ Græcæ cognitione velut veterani sunt (ut ita loquar), non item tyronibus labor meus utilis futurus sit, verentur. Sciant igitur illi qui hoc timent, eam contrà quæ in meo Thesauro habetur vocabulorum seriem, tantum commodi vel iis qui Græcam linguam discere incipiunt, afferre posse, quantum alphabeticus ille ordo affert incommodi. Hoc tamen ingenuè fateor, si initio, quum illa serie uti cœpi, rem tot difficultatibus esse implicitam, quot postea sum expertus, existimassem, et fore ut nullus mihi quicquam ad eas auxilii afferret, neque ex priscis neque ex iis qui eos sequuti sunt ad nostra usque tempora grammaticis, sed futurum ut eas Marte meo perrumpere cogerer: quodvis onus potius quàm illud suscepissem. Sed hac in re profectò, si alia in ulla, locum habet vetus proverbium, quod difficilia esse prædicat quæ pulchra. Reddit enim series illa multò ditiores (ut ita dicam) Græcæ linguæ divitias, et quæ hactenus locupletissima fœcundissimaque esse visa est, facit ut multò etiam locupletior fœcundiorque quàm credita sit, comperiatur. Quemadmodum enim opulenta domus longè opulentior videbitur si in unum tota suppellex comportetur locum, quàm si dispersa sit: eademque hominum multitudo, major multò quum conferti sunt, quàm quum dispersi, videtur: sic etiam vocabuli unius, tanquam stirpis numerosa propago et soboles minimè dispersa divulsaque et in varios locos distracta, sed in unum ita collecta, ut uno propemodum aspectu contemplari universam possimus, multò certè numerosior nobis videbitur. Quod autem studiosorum linguæ Græcæ magis interest, seriem illam tyronum etiam studiis esse perutilem, res equidem ipsa cla-

mat: quum plerunque mutuas operas in sese vicissim velut exponendis tradant, quæ ab eadem stirpe ortum habent vocabula, et interdum per varia quæ derivata vocantur, tanquam per gradus quosdam ad cognitionem significationis vocabuli illius unde manarunt, ascendamus. Sed tam multa sine exemplis, frustra fortasse. Ut igitur te non diu morans, ad illa veniam: en tibi in illis vulgatis Lexicis, *Ἀείδω* quidem (quod est Cano) in litera prima totius alphabeti: at verò *ᾠδὴ* Cantus, et *ᾠδός*, Cantor in litera ultima. Quinetiam inter illud verbum *ᾄδω* et verbale ejus *ᾄσμα* interjecta sunt aliquot vocabulorum millia. Præterea compositorum unumquodque seorsim positum est, dispersa et ipsum sua derivata habens. Duo verò magis etiam reprehensione digna sunt hac in parte: unum est, quod passiva vox ab activa semper sejungitur, et quidem non parvo intervallo nonnunquam, multis aliis vocabulis (ut poscit alphabeticus ordo), interjectis: alterum, quòd de uno eodemque verbo in diversis agatur locis: nimirum non solum in ejus præsentis, sed etiam in infinitivo, interdum verò et in diversis temporibus, nimirum futuro, præterito, aut alio: et quidem interjectis itidem aliquibus vocabulis. Exemplum autem habemus cum in aliis plurimis verbis, tum verò in *Αἰρέω*, ᾠ, cum eo enim posita non sunt, sed seorsum, ista omnia, *ἔβλον*, *ἔβλον*, *ἔβλοιμι*, *ἔβλω*, *ἔβλεεν*, *ἔβλεῖν*, *ἔβλών*, necnon *ἠρέσκει*: seorsum verò et passiva vox *Αἰρέομαι*, sejuncta habens et participia *Αἰρεθείς* atque *ἠρημένος*. Tantum abest ut verbalia suo verbo adjuncta sint....

*Il donne ensuite quelques exemples de la manière dont les composés et les dérivés sont groupés dans son Thesaurus, puis il termine ainsi cette première et principale partie de sa lettre....* si quid vel à vobis, viri doctissimi, vel ab aliis reprehensione dignum in hac serie inveniatur, veniam me tribus nominibus consequuturum spero: primum, quòd hanc viam primus omnium ingrediar, et in ea (quum alioqui cæca sit, et latebrosa, verèque flexuosa, et anfactibus plena, ac non paucis erroribus implicita) mihi ipsi tamen dux esse cogar. Sed unde tibi tantum audaciæ, ut vel de tentanda hujusmodi via cogitaris? Imò verò non audaciæ id, sed credulitati potiùs tribuendum est. Magnam enim spem ostentabant de hac via mecum indaganda veteres grammatici: verùm eam spem prorsus esse vanam, magno malo meo comperi. Deinde veniam ideo mihi polliceor,

quòd simul et in vocabulis hac serie collocandis, et in significationibus certo etiam quodam ordine disponendis laborandum fuerit. Nec enim ignoratis quanta earum in vulgatis Lexicis (ut falsas et commentitias omittam) perturbatio sit atque confusio : utpote in quibus aut omnium rarissimæ, aut etiam metaphoricæ significationi primæ detur plerumque locus. Postremò quòd ad typographicam clepsydram (ut alibi quoque loquutus sum) hæc scribere (id est *scriptionem* meam typographicarum operarum penso obnoxiam habere) cogar; et quòd ab infinitis curis et occupationibus quas secum ars ista trahit, temporis superest, ne id quidem universum huic operi possim impendere, sed ejus partem in lectionem typographicam eorum quos interim excudo autorum (ex quibus nunc est Plutarchus) necesse habeam conferre. Hæc, inquam, sunt propter quæ futurum spero ut mihi et à vobis et ab aliis venia detur, et quidem non eorum duntaxat quæ in illa serie, sed et eorum quæ in ulla ejus operis parte peccaverim. Absit enim ut sibi quisquam persuadeat, ita me aliorum errata proferre, quasi ipse sim ἀναμάχητος, et hominem me esse non meminerim, id est, eum cujus sit labi errare, nescire, decipi. Imò verò me et colloco in hoc numero, et jam nunc, in meo opere esse in quibus lapsum me existimem, ingenuè fateor. Sec inter eos qui aliquando, et eos qui identidem ac subinde errant, discrimen statuendum esse dico. Quinetiam minimè dubium est quin varii sint erratorum in hoc etiam genere velut gradus : et ut quædam veniam merentur, ita quædam flagris potius quàm venia digna censi debeant. Illa porrò tot tamque sæda Lexicorum errata lectorem celare, præterquam quòd religio mihi fuisset, utpote qui silentio meo falsam multorum de illis opinionem aucturus eram fortasse : tum verò, ne et ipse Lexicorum consarcinator existimarer, ea patefacere necesse habuisse videor. Quomodo enim quid inter meum et illorum opus discriminis sit, et cur velut à fundamentis construendum mihi fuerit Thesauri mei ædificium, ostendere potuissem, nisi qualis esset eorum structura ostendissem ? Ut porrò eos in cæteris imitatus non sum, ita nec in prætereundis silentio eorum unde aliquid mutuatus sum nominibus. Non enim nomina veterum duntaxat scriptorum et Græcæ linguæ autorum adscribo, ex quibus exempla loquutionum (ut vulgus vocat) à me petuntur : sed et interpretum, aut exposito-

rum, aliorumve quicumque aliquid ad expositionem alicujus vocabuli pertinens scripserint, siquid ex iis in opus meum transferam.

Altera autem Epistolæ meæ parte (aut certè altera mea Epistola, siquis vestrum tanta unius longitudine offendatur) quem à mensibus aliquot concepi mœrorem de misera veterum scriptorum sorte ac conditione in quorundam Typographorum prela incidentium, vobis exponere, vel potius velut in sinum vestrum effundere statui. Qua quidem ex re non minùs ad vos quàm ad me commodi rediturum esse spero. Simul enim et me aliqua doloris mei parte exoneravero (qui alioquì inclusus strangulat. ut aiebat Naso) et vos cautiores, ni fallor, reddidero. Ego igitur olim quidem veterum scriptorum sortem eo nomine deplorabam quòd in illotas (ut proverbiali utar verbo) manus multorum vel interpretum vel expositorum inciderent, qui sua somnia illis deliriaque affingerent : at nunc eorum qui in quorundam Typographorum prela incidunt, non minùs, sed potius magis deplorandam esse dico. Quorum verò? nimirum qui quum sint omninò literarum rudes, aut certè illis vix tincti, quæcunque ii quos pro ductis vel ipsi habent, vel ab aliis haberi vident, in castigando quopiam scriptore ausi fuerint (quid autem non audent nonnulli?) ea, tanquam oracula, in ipsa ejus scripta inferunt. Hinc enim factum est ut quum antea veterum libri iis tantùm mendis inquinati esse soleant quæ ex antiquis exemplaribus manarant, aut certè typographicis, id est iis quæ typographicæ committunt operæ, (cujus generis mendis et prope infinitis et monstrosis plerisque refertæ erant Herodoti pariter et Thucydidis interpretationum editiones : quorum exempla etiam quædam in calce Latini mei Herodoti habes) nunc ad illa duo mala pejus illis bonum accedat. Quid istud verbi est? hoc ego nomine voco castigationes quorundam, quæ ejusmodi sunt ut multò mendis illis et periculosiores et perniciosiores judicari debeant. Castigationes, inquam, quæ quum ex sola conjectura proficiantur (qua nihil fallacius esse scimus) extrusis tamen iis quæ veterum codicum autoritate nituntur (qualescunque ii sint), in earum locum quo jure quaque injuria intruduntur. Ac fuit quidem tempus quum in minùs celebres duntaxat scriptores hæc audacia grassaretur : sed tandem ne à primæ quidem notæ scriptoribus manus temperavit. Ecce enim Titum Livium ante aliquot annos multa hujusmodi casti-

gationum vulnera (proh facinus!) passum : ecce M. Tullium Cicero-  
nem ante aliquot menses non paucioribus foedatum. (De Plinio ta-  
ceo, quem sat norunt omnes omnibus omnium conjecturis, tanquam  
communem scopum, miserè fuisse expositum). Tandem verò et in  
Græcos ita sæviri cœptum est, et quidem in nonnullos etiam quibus  
olim vel ipsi hostes pepercerant, et quos præ cæteris ipsa venerat  
erat Antiquitas. Horum in numero est Euripides, in quem ego  
nuper nescio quid annotationum scribens, quum multis castigatio-  
nibus vulneratum, multis conjecturis sauciatum eum fuisse apertè  
ostenderim, totum illum locum huc proferendum censeo, et qui-  
dem altiùs repetitum. Ista sunt igitur quæ huc pertinentia ibi  
scripsi.

Addam nunc quidnam, præter illa quæ dixi, ad edendas hæc  
annotationes me impulerit. Incidi aliquando in quosdam locos Euri-  
pidæ editionis quæ prodiit ex Hervagii officina anno M. D. xxxvii.  
in quibus mirabar tam fideliter retineri potuisse omnia menda, et  
quidem etiam levissima, quæ in Aldina erant. Quod ego nimia qua-  
dam religione potius quàm ignorantia factum esse interpretabar :  
donec quosdam locos offendi qui secus me id interpretari debuissè  
apertè ostenderunt. Ex iis autem fuit iste....

Hæc sunt, viri charissimi, quæ ibi totidem verbis à me scripta  
extant. Atenim quinam huic malo viam patefecerunt, nisi illiterati  
quidam Typographi, qui quum vix aliud in libris quàm paginam al-  
bam à nigra norint discernere, omnibus omnium nugis (ne quid acer-  
bius dicam), dummodo novæ sint, prela sua suamque industriam  
offerunt.

Accedit autem recens hoc mali genus ad aliud quoddam jam inve-  
teratum : quod tamen quum in dies ingravescere videamus, quid  
aliud à duobus hisce malis (quæ meritò duas lues ac pestes vocare  
possumus) expectandum nobis quàm veterum scriptorum miseranda  
deformitas? Inveteratum autem appello malum, quod statim post  
primas scriptorum Latinorum præsertim typographicas editiones, id  
est quæ à primis prodierant Typographis, grassari in eos cœpit.  
Quum enim quotidie vetera eorum exemplaria è tenebris emerge-  
rent, quidam cum his excusa conferebant, qui quascunque diversas  
lectiones invenerant, totidem castigationes esse credentes, mox cui-

piam Typographo tradebant, à quo paucis post diebus aut mensibus nova prodibat editio, veterum exemplarium ope longè cæteris castigatior, ut quidem titulus pollicebatur, vel potiùs mentiebatur. Quota quæque enim ex iis, si verè loquendum fuisset, non potiùs cæteris depravator dici debuisset? Atqui lectiones illæ diversæ ex veteribus libris sumptæ erant. Fateor: sed heus tu, unde nisi ex vetustis itidem libris sumptæ erant illæ quas nunc indicta causa expellis? Insigne autem hujus temeritatis exemplum in Ovidii poematis habemus, quæ post Aldinam editionem prodierunt. Quum enim passim in Bibliothecis vetera poematum illius exemplaria extarent, nominatim verò in quibusdam Parisiensibus, præsertimque in ea quam abbatia S. Victoris habet, multi certatim exemplaria illa inter se conferebant, certatim diversas lectiones annotabant, certatim in locum Aldinarum substituebant, certatim, ut nova editio his insignita prodiret, operam dabant. Hoc verò quid aliud erat quàm certatim ad fœdanda tam pulchra poemata contendere? quum paucissima extare horum poematum exemplaria cum iis quibus Aldus usus est comparanda, ejus editio cum iis quæ ab illa desciverunt collata apertè indicet? Quod certè vel illa qua Tibulli mortem deflet Elegia, luculentè testari potest...

Sed præter illa omnia quæ ignorantia Typographorum ac Typographarum (hoc enim ad cumulandam hujus artis ignominiam restabat ut etiam mulierculæ eam profiterentur) jam invexit mala, quis non in dies nova expectanda putet?...

Verumenimvero ad eorum ignorantiam plerumque accedit avaritia (malum in arte typographica magis quàm in alia ulla formidandum), et quidem cui illam ipsam cujus eos pudere deberet ignorantiam prætexunt. Dum enim ignorare se dicunt quid utilitatis editioni suæ afferre possit impensa in hoc vel illud opera, quis ex recognitione aut ex variorum exemplarium collatione ad literarum studiosos rediturus sit fructus, lubenter sumptibus parcunt, et suam interim editionem iis quæ requirit adminiculis fraudant: illud in ore semper habentes, Non minoris propterea vœniet. Sed quid de veterum exemplarium inter se collatione loquor? Imò in deligendo etiam typographico exemplari quod in sua editione sequantur, nummis belli quidam Typographi parcunt: ideoque quod primum in illorum manus incidit,

si est Aldino aut alio quopiam vilius, eo contenti sunt. Fateor tamen esse aliquos qui ne hoc quidem norint, quid ab Aldo, quid ab alijs petere debeant. Quod ne valde mirer, facit quidam, qui dum in quodam opere meo ingeniosus esse voluit, nimirum in mea Xenophontis editione, ostendit se cum alia multa multis etiam pueris nota, ignorare, tum verò Xenophontem ex Veneta Aldi officina, et ex Florentina hæredum Philippi Juntæ prodiisse. Sed quid tum? (dicit quispiam) quid hujus rei ignoratio afferre damni potuit? Imò verò illius ignorationis dat illi pœnas Xenophon in illa, \* quæ ad meam efficta est (licet id dissimuletur) editione. Nam quum ego in mea non solum multos veteres codices, sed etiam omnes undique conquisitas editiones typographicas, Aldinam, Florentinam, Germanicas aliquot: in quibusdam verò libellis et Parisinam, necnon Complutensem, quandam item quæ ex officina Anshelmiana prodiit in consilium adhibuissem, bonus ille vir, qui quum Germanicas tantum viderit, cæterarum nomen ne fando quidem audierit, omnes tamen se vidisse putat (quod perinde est ac si quis visis tribus aut quatuor Germaniæ oppidulis, omnes se Germaniæ urbes peragrasse jactaret) tyrannicam quandam in meum Xenophontem censuram agit, dum illius textum multis lectionibus alioqui commodissimis spoliat, quoniam in nullis codicibus extant, ut ille inquit. Siccine (quæso) hujus rei ignoratio in Xenophontis immerentis caput redundare debuit! Ut omittam alia vulnera quæ ignorantia et incitia illi ibidem infixit. Atqui facilè per literas consuli de singulis potuissem, ne indicta causa damnarentur lectiones illæ: præsertim verò interrogari annon solæ Germanicæ editiones ante meam prodiissent, et qui eas vidisset, visas sibi esse omnes, jactare posset. Ego certè tunc Xenophontis mei causam agi, aut etiam (ut ita dicam) de Xenophontis mei capite agi intelligens, non tantum lubentissimè rescripsissem quæ editiones comprehenderentur voce *Omnes*, sed non credenti inspiciendi etiam copiam fecissem, missis qui eas ad illum perferrent, antequam in nobilem illum scriptorem aliquid secus statueretur: passus est autem

\* L'édition dont se plaint ici Henri Estienne ne peut être que celle de Basle, *Apud Thomam Guarinum*, 1569, in-fol., donnée par J. Leunclavius.

in eadem illa editione ad meam efficta quædam etiam nova vulnera , uti dixi : tantum abest ut iis quæ aliis sananda reliqueram (hoc enim ingenuè fateor) , medicina fuerit adhibita.

Hanc etiam querimoniam , viri charissimi , lubenter tanquam in sinum vestrum effudi : quòd Xenophontem , olim amorem deliciasque Musarum supra quosvis alios existimatum , à vobis itidem unicè amari , et vestras esse delicias intelligam. Fateor interim , me ad hæc spectacula quiddam humanitus pati , quum nimirum editiones quæ ad meas seu ex meis effictæ sunt , tam miserè depravatas conspicio. (Idem enim et meæ Pindari editioni contigit : et in idem discriminis Herodoteam quoque et Thucydideam venire scio.) Nec tamen propterea quicquam de solita diligentia remitto , sed quo pede cœpi pergo , in vestram aliorumque vestri similium , in omnium denique literatorum , atque adeo in ipsarum literarum gratiam. Vires autem animo pares vos ut mihi à Deo Opt. Max. precemini , etiam atque etiam precor. Valete. Mitto cum hac Epistola poema nuper à me scriptum , in quo habetur Artis Typographicæ Querimonia.... Valete iterum. Ex Typographeio meo , seu Typographica mea officina. Anno M. D. LXIX , cal. Martiis.

## HENRICUS STEPHANUS

JOACHIMO CAMERARIO S. P. D.

Quanvis Epistolæ quam ad quosdam amicos scripsi , partem tibi vendices , amicissime Joachime , vel maximam , te tamen et peculiari dignari si non Epistola , Epistolio certè , officii esse mei existimavi. Præsertim quum tuo mihi patrocínio opus esse intelligerem (hoc enim præcepí , atque animo mecum ante peregi) , adversus eos quibus multa quæ in ea scripsi , odiosa fore scio : eo quidem certè pacto quo veritatem odium parere , dixit olim Terentius. Quid enim attinebat (inquiet) quorundam Typographorum ignorantiam detegere ac traducere ? Quid attinebat tam monstruosos vulgarium Lexicorum errores tanquam in theatrum producere ? Verùm quid hoc fuerit aliud quàm dicere : Quid attinebat literarum studiosos , unde sibi cavere debeant admonere , et imminens illis periculum ostendere ? (ut alias omittam rationes à me in altera Epistola commemoratas ,

quæ ad eos Lexicorum errores patefaciendos impulerunt : ut etiam omittam, miserum Typographiæ statum, ab eo qui Typographus non esset, vix potuisse cognosci, nedum describi)? Sed quid ego hæc tibi, quem mihi multò quàm me ipsum meliùs posse patrocinari scio? Quod ut facias, etiam atque etiam te rogo. Attexui autem huic Epistolæ Catalogum quendam, quem alteri attexere oblitus eram. At librorum meorum Indicem cum illa accipies : ad quem pertinent isti quos tibi privatim mitto Iambi.

Est nundinatrix turba passim plurima,  
 Quæ curiosa curiosè me rogat,  
 Ecquid novi das nundinis his proximis  
 Si dico : Nil do, polliceri me volunt  
 Ad nundinas quæ proximis sunt proximæ.  
 Si polliceri nolo, tunc expostulant  
 Francfordienses nundinas quòd negligam,  
 Obstrictus illis scilicet tanquam forem.  
 Istos relinquo : literis mox obruor  
 Italis ab oris, Gallicis, et Anglicis,  
 Germanicisque, quæ novi quid moliar,  
 Aggressus aut quid sim, quid aggredi parem,  
 Futurus ordo quis laborum sit rogant.  
 Et plura rebus scire de meis avent,  
 Quàm scire, vates ipsemet ni sim, queam.  
 Habent sed istud proprium Germanicæ,  
 Suas subinde nundinas quòd allegant,  
 Et esse credunt debitorem nundinis.

Harum quis usus literarum est omnium?  
 Nempe, admovere dum mihi calcar volunt,  
 Fræno morentur ut retracto me velut.  
 Nam scriptitandis quod vicissim literis  
 Impendo quanvis illibenter temporis,  
 Hoc illa possent opera maturarier,  
 Properare quæ suadent, adhortantur, petunt.

Huic ut mederer non levi tandem malo,  
 Quicquid vel ante nundinis illis dedi,  
 Brevi aut daturus sum, favente numine,  
 Id omne chartis comprehendi pauculis,  
 Quæ sint amico missa nulli epistola,  
 Et missa amicis sint epistola omnibus.



---

Fideliâque parietes multos simul  
Unâ ut dealbem, non duos tantummodo.  
Sed numerus horum quæ do, quæ brevi dabo,  
Exiguus esse cui videbitur, sciat  
Prostare merces plurimas in nundinis,  
Numerare quas non, ponderare sed solent.

Après ces vers, viennent trois dernières pages contenant une nomenclature d'écrivains grecs annoncés par l'intitulé suivant : « Catalogus Autorum Græcorum, ex quorum scriptis vocabula et loquendi genera, eorum item ex quibus expositio vocabulorum aut loquendi generum petita est in Thesauro Græcæ linguæ. » Ensuite le Catalogue de ses livres (*Index*), mentionné dans la lettre à J. Camerarius.

Regarde bien, Les  
Théologiens de Paris ne te  
sont pas venus chercher  
Christ de luy qui  
sinon pour le seul  
qui disent, Apport  
ce qu'on voudroit  
nouvelle espérance d'vng autre leur veint d'ailleurs. Tu voiras aussi  
de quelle doctrine estans armez, ils liurent iournellement les fideles  
Chrestiens au feu.

manifestement les Theolo-  
destourner les brebis de Je-  
et ne contrarier a l'Euangile  
ansues dont parle Salomon,  
s autrement croyroyent tout  
coustumé se perdoit, et que

Cette pièce est exactement copiée sur l'imprimé de 1552, seule édition  
qui en ait été faite. On a vu qu'elle sert d'introduction au volume intitulé :  
« Les Censures des Théologiens de Paris, par lesquelles ils auoyent faulse-  
ment condamne les Bibles imprimees par Robert Estienne. Traducties du La-  
tin en François. » — L'Olivier de Robert Estienne. M. D. LII. *Et à la fin* :  
Le XIII de Iuillet M. D. LII. In-8 de 156 feuillets, dont cette Introduction oc-  
cupe les vingt-six premiers.

---

## ROBERT ESTIENNE

AUX LECTEURS QUI CHERCHENT EN VERITE LE SAUUEUR IESUS-CHRIST.

Jvsques a ci ie n'ay point ignore combien odieux a este a beaucoup de bons personnages mon departement du pais de France : mesmes auant que partir, il m'est bien souuent veu en pensee que mon fait seroit par tout de plusieurs condamne : non seulement pour auoir delaisse mon pais, et m'estre retire autrepars, mais aussi pour m'estre retire ailleurs au dommage du bien public, et pour n'auoir recogneu la grande liberalite dont le Roy auoit vse enuers moy. Car ce m'estoit chose fort honorable, que le Roy m'ayant bien daigne constituer son Imprimeur, m'a tousiours tenu en sa protection alencontre de tous mes enuieux et maluueillans, et n'a cesse de me secourir benignement et en toutes sortes. Or d'autant que par plusieurs annees ie m'estoye bien et vtilement employe aux bonnes lettres, ce n'a point este chose decente de rompre temerairement ce cours, et sans bien grande necessite. A la fin est aduenu ce que ie craindoye : on a seme diuers propos de moy : a grand peine s'en trouuoit-il de dix l'vng qui ne feist vng iugement de moy bien odieux. Cependant toutes fois ie n'ay sonne mot : pource que i'aimoye mieulx estre chargé de faulse infamie pour vng temps, que d'esmouoir troubles en defendant par trop soigneuse affection mon innocence. Et encores a present ie n'eusse point este induict a escrire, si tant seulement i'eusse eu a faire avec les meschans, lesquels m'ayans furieusement persecute en presence, me deschirent maintenant en mon absence par calomnies insupportables : mais il me fault auoir esgard aux bons et fideles personnages, ausquels ie pardonne aisement d'auoir si sinistrement iugé de moy, pourueu que maintenant ils recoyuent ma iuste satisfaction paisiblement, et sans estrif.

n'eusse iamais impetre, si ie n'eusse fait apparoir qu'il plaisoit ainsi a messieurs nos maistres. Eulx toutesfois ayans l'occasion, me demandoyent pour me faire executer a mort : crians sans fin et sans mesure a leur facon accoustumee, que i'auoye corrompu la Bible. C'estoit fait de moy, si le Seigneur ne m'eust aide, pour monstret de bonne heure que i' auoye ce fait par leur autorite. Ie me tay de ce qu'ils auoyent ia tente l'an M.D.XXII : quand le Nouveau Testament fut imprime en petite forme par mon beau pere Simon de Colines, qui le rendit bien net et correct, et en belle lettre : (c'estoit alors vne chose bien nouvelle veu la malignite de ce temps la, que de trouuer des liures de la Sainte Escripiture corrects) et d'autant que i'auoye la charge de l'Imprimerie, quelles tragedies esmeurent ils contre moy ? ils crioyent deslors qu'il me falloit enuoyer au feu, pourceque i' imprimoye des liures si corrompus : car ils appelloyent corruption, tout ce qui estoit purifie de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoient accoustumez. Et lors ie rendi tel compte de mon fait comme il appartenoit. Or combien qu'en leurs leçons publiques ils reprinssent magistralement et aigrement le ieune homme duquel telle correction estoit procedee, toutesfois estans eulx mesmes bons tesmoins de leur propre ignorance, ne l'oserent iamais assaillir ouuertement, encores qu'il fust moins scauant, et moins craintif : mais auoyent plus de paour de luy, qu'ils ne lui en eussent sceu faire, parce que Dieu les auoit effrayez. En ce temps la (ie puis dire ceci a la verite) comme ie leur demandoye en quel endroit du Nouveau Testament estoit escript quelque chose : estans effrontez comme putains, me respondoient qu'ils l'auoyent leu en S. Hierosme, ou es Decrets : mais qu'ils ne scauoyent que c'estoit du Nouveau Testament ; ne sachans point qu'on auoit accoustume de l'imprimer apres le vieil. Ce sera chose quasi prodigieuse de ce que ie vay dire, et toutesfois il n'y a rien plus vray, et est tout prouue, qu'il n'y a pas long temps qu'vng de leur College disoit iournellement... Ie suis esbahi de ce que ces ieunes gens nous alleguent le Nouveau Testament : per diem i' auoye plus de cinquante ans que ie ne scauoye que c'estoit du Nouveau Testament. Quel auenglement ! Mais quelle impudence desesperee ! Apres auoir reprime leurs fureurs, ou pour le moins appaise si grande rage, d'autant que i' auoye promis que ie ne

feroye plus rien qu'avec leur bonne grace : Sept ans passez, l'an M.D.XL, i'imprimay de rechef la Bible, en laquelle ie restituay beaucoup de passages sur l'original d'une copie ancienne, notant en la marge la vraye lecture conuenant avec les liures des Hebreux, adioustant aussi le nom du liure escript a la main. Et lors derechef furent allumees nouvelles flammes : car ces prudhommes de censeurs se desgorgerent a oultrance contre tout le liure, auquel ils ne trouoyent la moindre chose qui fust a reprendre, ne qu'ils peussent eulx mesmes redarguer, sinon aux Sommaires, qu'ils appellent, disans en leurs censures qu'ils sentoyent leur heresie. Je poursuy neantmoins, et metz en auant autant qu'il m'estoit permis par eulx, ce que le Seigneur auoit mis en mon cueur, estant toutesfois intimidé, ie le confesse, par leurs oultrageuses menaces. I'imprimay donc pour la seconde fois les Commandemens et la Somme de l'Escripture\*, chacun en vne feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois. Qui est-ce qui ne cognoist les fascheries qu'ils m'ont faictes pour cela? Combien de temps m'a il fallu absenter de ma maison? Combien de temps ay ie suyui la court du Roi? duquel a la fin i' obtins lettres pour reprimer leur forcenerie, par lesquelles il m'estoit enioinct d'imprimer lesdicts Commandemens et Sommaires tant en Latin comme en Francois. Combien de fois m'ont ils appele en leur Synagogue pour iceulx, crians contre moy qu'ils contenoient vne doctrine pire que celle de Luther! Toutesfois le Seigneur mena par moy cest affaire iusque la, qu'il y en eut plus de quinze des plus apparens maistres de leur Collège qui approuerent manifestement par leurs signets ce que toute la Troupe auoit reprovee. Finalement quand ils veirent les signets de ces vieillards, et le priuilege du Roy, ou estans abattus de honte, ou voyans qu'ils resistoyent en vain, souffrirent qu'ils fussent approuuez par leurs deputez en la maison de leur bedeau. Car ils ont accoustume pour soulager la Faculte, comme ils disent (laquelle ne se peut aiseement assembler en si grand nombre, parceque le nombre

---

\* Il a aussi imprimé au moins deux fois ces deux pièces en un petit volume in-8 de huit feuillets.

de ces bourdons croist de iour en iour) de creer certains deputez : et aussi afin d'espargner l'argent qu'il faudroit distribuer a vng chascun d'eulx quand ils seroyent assemblez : mais la principale raison est, afin que ceux qui approueroyent ce qu'ils veulent condamner, n'y soyent presens. Or les deputez iurent de celer les secrets, de paour qu'on ne face quelque opposition, qui les arreste. Et par ce moyen, il aduient que leurs resolutions et decretz, quelques iniustes et barbares qu'ils soyent, sont approuuez sans difficulte par toute la troupe qui ne scait que c'est : ioinct aussi que plusieurs ne font nulle doubte de soubcrire contre leur propre conscience, de paour qu'ils ne soyent mis hors de la Synagogue. Ce sont ceulx là, di ie, cesont ces deputez qui donnent sentence a leur appetit sans en estre reprins ne punis, contre les innocens : ils les envoient au feu, ils baillent leur sentence aux iuges, c'est toutefois au nom de la Faculte : et les iuges se contentent de l'autorité d'icelle, sans s'enquerir plus oultre. Ainsi les poures innocens et fideles estans opprimez par ce premier iugement de peu de gens, sont trainez au feu. C'est bien vne vne image de la licence et domination pharisaïque, laquelle nous est recitee en l'Euangile. Qui est-ce qui ne scait que Pilate a condamne nostre Sauueur a la croix contre sa conscience, estant abattu par la rage et cruaulte des Scribes et Sacrificateurs, et en se laissant mener par leur impetuosite? J'ay laisse vne chose qui est surtout digne de memoire, que cela mesme que ces bons Censeurs auoyent condamne en moy, fut alors imprime, de leur commandement, par Jehan André, \* lequel n'est pas moins ignorant que meschant et infidele : c'est leur suppost en toutes leurs trahisons, et fort bon soufflet pour inciter a dresser calomnies, et le plus aspre bourreau en cruaulte qui fut onques : aussi ils n'ont pas eu honte de l'admettre en leur secret conseil. Cestuy, di ie, imprima les Commandemens de la loy, mais avec ceulx de l'Eglise, voire après auoir este difforme et corrompuz par vng certain Odoard \*\*, qui des deux premiers Commandemens n'en a fait

\* Sur cet espion des catholiques, voyez ci-dessus, page 350.

\*\* Voyez ci-dessus, page 303.

qu'yng : ostant la prohibition qui est la expresse, de former et adorer les images : et puis a deschire en deux membres, plustost que divide, le dernier Commandement, afin de parfaire la dizaine. Cependant, pour ce que ie leur estoye suspect d'heresie, comme ils disent, combien de fois ma maison a elle este fouillee par les iuges a leur instigation, pour veoir si on y troueroit quelques liures suspects ? Après cela, environ l'an M. D. XLI, i'imprimay le Nouveau Testament avec briefves annotations que i'adioustay a la marge, lesquelles i'avoie eu de gens bien scauans. Pour le commencement le liure fut ioyeusement receu : et scay combien ils sen sont aidez. Vng peu apres aucuns d'entre eulx crioyent en chaire impudemment, sans m'espargner, ne celer mon nom, que i'avoie imprime des annotations bien dangereuses : parceque i'exposoye autrement les passages du purgatoire et de la confession qu'ils n'auoyent accoustume \* : que i'estoye yng fin homme et cauteleux de semer des heresies sous l'ombre de l'vtilite publique. Il sesleue yng murmure dont saillirent tout soudain leurs crieries accoustumees, tellement que pour la troisieme fois ie fu contrainct de me cacher. A la fin ayant repris courage, apres que ceste tempeste fut yng peu appaisee, i'imprimay encore vne fois ces mesmes annotations, y changeant quelque peu, et adioustant beaucoup. Incontinent Gagney, Picart et Guiancourt, qui estoyent des premiers de ce saint ordre, feirent beau bruit. Or pour venir au dernier acte de ce ieu, auquel ie monstrei comment ils ont tousiours este rebelles au Roy, et a ses mandemens et edicts : afin que le fruit des lecons hebraïques que le roy Francois de Valois auoit publiquement instituees, paruint a plusieurs non seulement de nostre nation, mais aussi des estrangiers : ie recueilli avec grand labeur, en veilles extremes, en diligence soigneuse et attentue ce que les scauans auditeurs de Vatable, iadis professeur du Roy, homme tres scauant es lettres hebraïques, auoyent retire de ses lecons ; et l'assemblay en yng volume, adioustant la nouvelle translation de la Bible vis a vis de l'ancienne. Cest œuvre fut paracheue l'an M. D. XLV, lequel communiquay incontinent aux plus scauans de la Synagogue : et leur priay que s'ils apperceuoyent

\* Voyez page 310.

chose qui ne fust recueillie a propos, qu'ils m'en aduertissent : promettant de la racoustrer. Ils me le renuoyent, et me mandent que tout est bien, en tant qu'ils ne croyoyent pas que facilement peust sortir quelque chose de mauuais des lecons publiques de Vatable. Dont ie fus fort aise de n'estre point empesche par eulx que mon labeur ne portast aucun prouffit a ceulx qui sont addonez a l'estude des saintes lettres. Quand Satan voit que par la lecture de cesdictes annotations, les faulses et vaines expositions s'en vont bas : il esment plusieurs de leur bande contre moy, disans qu'il ne falloit plus que ces Bibles fussent vendues avec les annotations : qu'il y auoit dangier que la maieste de la sacree Faculte (laquelle ne consiste que par vne possession erronee) fust destruite. Lors fu aduerti en secret par aucuns qui ne sont pas des pires, d'aduiser a moy, et me donner garde. Il se faict vng grand bruit entre ceux de ce venerable ordre, que i'ay imprime ycelle sans auoir permission de la Faculte, a laquelle me falloit soubmettre, encore que ie fusse Imprimeur du Roy. Deuant que combattre de plus pres au dangier de ma vie, ie m'en allay a la court du roy Francois, pour resister a ces commencemens. Apres auoir presente au Roy vng volume grec d'Eusebe (ce fut enuiron l'an M. D. XLVI, auquel temps fut aussi par moy imprimé le Psaultier avec les annotations) i'aduerti Monsieur Castellan, lors Euesque de Mascon, que les Theologiens tacitement semoyent quelque bruit contre moy : et que de brief persuaderoyent ou a la court de Parlement, ou au lieutenant, de me faire defenses de vendre plus les Bibles avec les annotations : qu'il y auoit quelque chose qui ne leur plaisoit point. Quand ie vey le personnage par trop timide en vne si bonne cause : ie luy di que i'imprimeroye volontiers a la fin des Bibles toutes les faultes que les Theologiens auoyent trouuees, avec leur censure : que ie n'en auroye point de honte, ne ne me greueroit point : afin que par ce moyen les lecteurs fussent aduertis de ne tomber par mesgarde en quelque annotation qui ne sentist Iesus Christ. Ce conseil luy pleut, et mesmes au Roy : lequel tout incontinent commanda a Castellan d'escrire en son nom aux Theologiens qu'ils lussent de bout en bout les Bibles imprimees avec les annotations par son Imprimeur : et s'il y auoit quelque chose qui ne leur pleust, de le noter a part : et que a chascune faulte ils escriussent

la cause de leur iugement : qu'apres cela ils me baillassent le tout a imprimer pour le vendre avec lesdictes Bibles ou a part. Castellan escriuit a ces bons Peres, premierement en francois. Ils luy responderent qu'ils feroient tout ce que le Roy auoit commande, comme il appert de la response que ledict Castellan leur fait apres en latin, dont voici le sens :

« ..... Il n'est point aise a dire, tres vertueux personnages, combien i'ay prins de plaisir aux propos que m'a rapportez monsieur le Chancelier de Gagney, homme tres excellent, qui m'est bien ami, et fort affectionne enuers vous. C'est que vous vous estes mis a la correction des Bibles de Robert Estienne. Ce que le Roy tres chretien vous a si fort demande, et lui avoye ainsi des long temps promis en vostre nom. Quand il sera ainsi fait et paracheue par vous, chaque homme de bien, etc. » Ils scauent le reste.

Or combien qu'ils eussent promis de ce faire, toutesfois ils n'en firent rien. Qui plus est ce pendant ils sollicitèrent finement les Theologiens de Louvain, pour leur faire entrelasser mes Bibles en leur catalogue des liures suspects et heretiques : car ils ne l'eussent ose faire de leur part : et pourtant faisoient avancer ce iugement par aultruy, pour monstrier qu'il n'estoit ia besoing de prendre ceste peine qui leur estoit enjoincte par le Roy : Pour ceste cause Castellan leur escrivit en latin pour la troisieme fois selon la teneur,

« ..... Comme ainsi soit que vous eussiez tellement respondu a mes dernieres lettres, lesquelles ie vous avoye escrites par le commandement du Roy, qu'il sembloit bien que vous ne vouldissiez rien faire en la cause de Robert Estienne, que en ensuyuant la volonte du Roy, qui ne requeroit de vous que chose fort equitable : i'ay estime qu'il ne vous en faudroit point parler dauantage. Mesme le Roy estoit persuade par moy que quand les faultes de la table et des argumens seroyent corrigees, et qu'on auroit marque es annotations ce qui peut offenser, aussi touché le reste ou il y peut auoir quelque cachette de malice ou incommode suspicion, que le reste se pourroit tellement expedier, que les liures pourroyent estre publiquement receuz, tant sous l'assurance du Roy, que sous vostre censure. Mais maintenant ie ne diray point l'intermission du temps, c'est plus tost une longueur, dont vous vsez a donner vostre iugement, et

comme vne dilation de bailler vos opinions, et puis ce qui est entreuenu par la censure des Theologiens de Louvain, a faict soupçonner aucuns et craindre que ne vouliez reietter le vieil Conseil, c'est a dire du Roy, pour vser de quelque nouueau moyen en vne chose ia enuiellie, etc. » L'Epistre est fort longue.

Or pource qu'ils vouloyent que le catalogue des Theologiens de Louvain fust imprime, le Roy en estant aduerti, leur escriuit incontinent le xxvii d'octobre, en ceste maniere.

« ..... A ceste cause nous vous defendons tres expressement que vous n'ayez a faire imprimer le dict catalogue, mais procediez a la correction des fautes de la dicte Bible le plus promptement, etc. »

Quand Castellan voit qu'on ne prouffite rien enuers eulx, et qu'ils ne veulent point satisfaire a leur promesse, il les exhorte encore pour la seconde et troisieme fois. A la fin estant constrainctes, ils enuoyerent quinze passages qu'ils auoyent notez. Apres qu'il les eut conferez avec Gagney, il les renuoya avec vne epistre assez longue, en laquelle il leur bailloit le moyen de proceder a telles corrections : afin qu'ils amendassent le reste selon l'exemple qu'il leur enuoyoit. Il y auoit en la dicte epistre beaucoup de choses de l'vtilité des annotations, comme ie scay, qui les faschoyent et pressoyent fort. Apres que le Roy eut senti que c'estoyent gens de si dur col qu'on ne les pouoit faire fleichir, ne dompter leur obstination, et qu'ils vouloyent soustenir leur rage diabolique iusques au bout, se contentant de dire, cela est hæretique : et qu'on s'en rapporte a eulx, le xxvi iour d'octobre il leur enuoya lettres patentes seellees de son seau, par lesquelles il leur commanda estroitement, y adioustant menaces, qu'ils eussent a paracheuer leurs Censures, et a me les bailler pour imprimer. Toutesfois ils n'en tindrent compte, ains tout expres mespriserent ce commandement. Et encores estans ainsi desobeissans et rebelles, disent ils que l'estat du royaume ne peut estre paisible, sinon qu'ils ayent a leur coustume une licence desbordee a oser faire ce qui leur plaist. Toutesfois c'est au Roy de voir comment son peuple luy sera obeissant tant qu'il aura de tels maistres. Cependant le Roy Francois va de vie a trepas, auquel Henri son fils a succede, qui en l'an M. D. XLVII, le xvi iour d'aoust au premier an de son regne, leur enuoya lettres patentes contenant ce qui s'ensuit.

« Comme ainsi soit que les maistres Doyen et Docteurs de la Faculté de Theologie en nostre Vniversite de Paris, n'auroyent pas tenu grand compte de ce que nostre feu seigneur et pere leur auroit mande touchant les Bibles de nostre Imprimeur Robert Estienne, et encores moins en auroyent tenu compte depuis le trespas de nostredict feu seigneur et pere : pour ce est il que nous te mandons Huissier, et commettons par ces presentes, que tu faces tres-expres commandement de par nous ausdicts maistres Doyen et Docteurs, sur certaines et grandes peines a nous a appliquer, qu'incontinent et sans aucune discontinuation ils paracheuent de veoir et noter ce qu'ils voiront estre a noter et reprendre esdictes Bibles, soyent grandes ou petites, si fait ne l'ont : et si fait est, ou incontinent qu'il sera fait, baillent a nostredict Imprimeur, leurs notes et censures ou corrections, pour les imprimer en leur nom, mettre au deuant ou derriere desdictes Bibles, ainsi qu'ils auront advise pour le mieulx. Et en cas de refus ou delay, les adiourner en personne a certain et competent iour pardeuant nous, en nostre priue Conseil, pour en dire les causes, respondre a nostre Procureur a telles demandes, requestes, et conclusions qu'il voudra sur ce, et les dependences, contre eulx prendre et eslire, et proceder comme de raison. »

Quatre iours apres, qui fut le xxii iour d'Aoust ensuyuant, ayans répondu qu'ils me bailleroient dedans la feste de Toussaincts les censures des erreurs et heresies qu'ils auoyent recueillies en nos Bibles, ils se moquent du Roy, comme ils auoyent de coustume, et se rient aupres de leurs brocs et flacons, sans se soucier de rien, comme s'ils n'eussent este nullement adstraincts par leur promesse. Au iour assigne comme ie m'en estoye alle a la court, quelques vngs de leur College y viennent secrettement me voulans opprimer à la despouruee. Au lieu des articles ils presenterent vne requeste, par laquelle ils requeroient que defenses me fussent faictes de vendre les Bibles, pourceque i'estoye sacramentaire, et avoye en icelles escript que les ames estoyent mortelles. Et certes, il ne s'en fallut gueres qu'il ne le persuadassent a aucuns qui estoyent d'eulx mesmes trop credules : sinon qu'vng ou deux d'entre eulx plus equitables et de meilleur iugement que les autres requirent que i'en fusse aduertit, et que i'en respondisse en leur presence. Quand i'enten ces choses,

et que ie me tien prest de comparoistre devant le Roy en son Conseil estroit , pour me purger des calomnies de ces gens ci , ils sen estoient desia refuis a Paris. Toutesfois ie poursuy , et monstre a Castellan, ensemble au Roy comment tout ce qu'ils me mettoyent a sus estoit faulx , et impudemment controuue. Cependant que ie fay ces choses, on met en auant en leur nom quelques articles avec leurs censures, lesquels ie collationnay avec les Bibles par moy imprimees. Quels ils estoient les lecteurs le cognoistront de ce liure \*. Quand on demande le reste a eulx qui estoient a la court pour solliciter leurs affaires, ils respondent, que le tout n'est pas encore mis en ordre : et qu'ils l'enuoyeront de brief : Et des bourdes. Je m'en retourne à Paris : mes amis me saluent comme un sacramentaire , et comme vng Atheiste, ayant escript que les ames sont mortelles. Je le nie bien fort. Je reprins aigrement ceulx de ceste malheureuse synagogue qui auoyent seme tels crimes, et leur demande s'ils n'ont point de honte. Ils afferment que leur dire est vray : au contraire ie leur nie : et les prie de me produyre le passage d'ou'ils auoyent tire vng tel article. Quand ils me l'eurent produict, ie monstre euidemment a tous, qu'ils n'auoyent point entendu Latin, d'auoir forgé vng tel article et si mechant des paroles qui en rien ne sonnoient telle chose : mais tant sen fallut qu'ils eussent honte de leur ignorance, que plus tost ils s'y glorifioyent. De moy ie leur concede volontiers ceste louange, que quand ils ne pourront vaincre par raison, ils accablent les innocens par leurs mensonges impudens et monstrueux. O beaux Theologiens, ou plustost loups destruisans le troupeau du Seigneur. Je retourne a la court. Je demande qu'eulx presens disent ce qu'ils ont alencontre de moy, et qu'ils produysent le reste de leurs articles. Estans contrains, ils viennent dix, sil m'en souient bien : entre lesquels estoit Odoard leur orateur, Picard, et de Gouea l'ancien : il ne me souient pas du nom des aultres. Ils entrent au Conseil estroit, qui estoit assemble en beaucoup plus grand nombre que de coustume. Car tous les Cardinaulx et Euesques suy-

\* L'ouvrage auquel celui-ci sert d'introduction se compose des Annotations censurées, chacune suivie de sa censure après laquelle vient la réplique ou réfutation de Robert.

uans la court, y estoient : le Connestable , second apres le Roy, et le Chancelier. Ces dix au nom de tous me donnent le combat a moy seul. Apres que commandement leur est fait , ils produysent leurs articles ou erreurs, si vous aimez mieulx les appeler ainsi : mais a grand regret : dont vne partie estoit avec leurs Censures, le reste sans Censures, n'estans encores formez ne qualifiez comme il dient. Ayans debattu de beaucoup de choses, avec grande risee de toute l'assistance, a cause de leurs noises tumultueuses, pourcequ'ils discordoyent ensemble, et estoient ia enflammez l'vng contre l'aultre et auoyent debat entre eulx mesmes, il me fut commande de respondre sur le champ, et parler pour moy , n'attendant rien moins. Le crois qu'en ma defense, l'obiurgation dont vsoye sembla bien dure a ces dix ambassadeurs : toutesfois la verite de la chose contraindit aucuns d'entre eulx de tesmoigner que nos annotations estoient fort vtiles. Apres que nous eusmes este ouis d'vne part et d'autre , on nous fait retirer en vne garde robbe qui estoit prochaine. La vous eussiez veu vne poure brebis abandonnee au milieu de dix loups : lesquels toutesfois estans enclos en ce lieu, ne luy eussent ose donner vng coup de dent encores qu'ils en eussent grand appetit. Nous sommes rappelez pour ouir la sentence des iuges.

Il leur est prohibe et defendu expressement de n'vsurper plus en la matiere de la foy le droict de censurer appartenant aux Euesques : que c'estoit bien assez si les Euesques les appeloient quelquefois en conseil, pour auoir leur opinion. Les articles sont baillez aux Euesques et Cardinaulx, commandement leur est fait de les examiner diligemment : et ce que iugeroyent estre corrompu, qu'ils me le bailloyent pour imprimer à-part, ou derriere les Bibles : a fin que par ce moyen les Lecteurs se donnassent garde, en ensuyuant ce que les Rois Francois et Henri auoyent commande. Quand les Orateurs ouyrent ces choses , ils murmuroyent et fremissoyent entre eulx, que toute l'authorite qu'ils auoyent leur est ostee : toutes fois en murmurant ils auallent tout bellement leurs complainctes. Tous ceulx qui estoient la presens, testifioyent qu'estans sortis ils plouroyent : mais ils n'eurent point faulte de message de consolation , pour leur enfler encore leur cueur : car leur patron les tira a part et leur diet : « Poursuyuez comme vous avez fait iusques a present : vos-

tre autorite ne vous est point du tout ostee : paracheuez le reste des articles, mettez-y vostre censure, et l'apportez. » Eulx recrees par cette vaine consolation, combien quelle ne fust point du tout vaine, cesserent de plourer. Estans de retour à Paris, ils feirent faire prieres solennelles a tout ce saint ordre, comme si leur affaire se fust bien porte : ils sen vont a Nostre Dame, ils heullent, ils preschent : i'estoye derriere le prescheur, sans qu'ils en sceussent rien : et esperoyent bien qu'on ne diroit plus mot du reste des articles. Cependant ils feirent tant que pour vng temps la vendition des Bibles cessa. Les Euesques et Cardinaulx conferent entre eulx les articles qu'ils auoyent receuz, lesquels articles estoyent en nombre XLVI. On diuulgue par tout la court qu'il n'y a nul mal, sinon que parauenture il y en auoit cinq ou six qui estoyent soubiects a calomnie : et toutes fois n'auoyent faulte de bonne et suffisante cause, que le reste estoit tolerable et catholique. Entendant ces choses, ie sollicite et presse autant que le Seigneur me donnoit de moyen, que le reste fust enuoye. Le Roy commande de rechef qu'ils les apportent, reiterant commandement, et les menaceant sous peines. Voyez leur obstination desesperee : Ils reculent autant qu'ils peuvent pensans en eulx mesmes, « si les Euesques et Cardinaulx ont fait vng tel iugement des premiers articles, que pourrons nous attendre des seconds ? » Toutes fois ils disoyent en leur eschole et en leurs banquetz que les Euesques et Cardinaulx n'entendoyent rien en Theologie. Parquoy ils essayent tous moyens a eulx possibles, ils supplient, ils pleurent : de rechef ils promettent qu'ils feront tout ce qu'on voudra, pourueu qu'ils ne soyent contraincts (voyez les pures gens delicats) de suyure la court, pource qu'il y fault faire trop grand despense, et y a beaucoup de choses trop molestes a gens qui ne sont point courtisans. Le second point de leur demande estoit que le Roy baillast le reste des articles qu'il auoyent paracheuez, a examiner aux iuges de la Chambre ardente, qui pour lors cognoissoyent des causes des heretiques. Voila les laqs desquels ils me pensoyent enuelopper, ou plustost la fosse ou il me vouloyent faire tomber. Car on scait assez quelle cruaulte et bourrellerie Lyset et ses complices ont exerce. Quand quelcun (du nom duquel ie me tay, et pour cause) leur eust accorde ce qu'ils demandoient, ie suis destine

au sacrifice, sans que le Roy en sceust rien. On baille lettres cachees, par lesquelles ma cause est renuoyee a ces iuges, lesquels encores qu'ils n'eussent point este meschans, toutesfois en cela ils m'eussent este tresiniques, pource qu'ils condamnoyent hardiment tout ce que les Theologiens prononcoyent devoir estre condamne. Or chascun scauoit de quelle rage et cruaulte tout ce College auoit conspire ma ruyne. Que pouoit on donc attendre de ces iuges. Et moy au contraire i'essaye les moyens de faire retenir ma cause au Conseil estroit : et demouray huict mois entiers à la court a ceste poursuite. A la fin le Seigneur eut pitie de moy, et flechit le cuer du Roy envers moy, et me reconceilla a son Conseil priue, tellement qu'aucuns de ceulx qui auoyent este fort enuenimez contre moy par ces bons Pères, se rendirent plus clemens. Car le Roy estant a Bourg en Bresse, sur son partement pour aller a Turin, (Mai 1548) me furent de luy octroyees lettres par l'ordonnance de son Conseil estroit, auxquelles princes et grans seigneurs se trouuerent, et entre autres aucuns de la faueur desquels la Sorbone se fioit fort, la teneur des lettres estoit telle,

« Nous vous mandons et ordonnons que sans auoir esgard aux lettres dernièrement obtenues de nous, pour communiquer vos Censures aux gens de la chambre establee sur le faict des heresies, en nostre court de Parlement a Paris, vous ayez a bailler et deliurer promptement les Censures que voirez et cognoistrez estre requises sur les Bibles et autres liures de Theologie par luy imprimez. Et la dessus decreter et ordonner la forme qui sera tenue en l'execution et accomplissement desdictes Censures. Vuydant cest affaire le plus equitablement que faire ce pourra : en maniere que nous cognoissions qu'y auez procede selon Dieu et raison. Et sur tout ne faillez de nous aduertir de ce qu'aurez faict en cela. »

Il aduertit aussi de ces choses mesme les iuges deputez sur la matiere de la Foy, disant sur la fin des lettres en ceste maniere,

« Vous mandant et ordonnant que vous n'ayez a entreprendre aucune cognoissance du dict affaire, en vertu de nosdictes lettres missiues : mais en laissez l'entiere decision au dict Doyen et Docteurs, pour en decerner et ordonner ainsi que voiront estre a faire selon Dieu, verite et raison. Car tel est nostre plaisir. »

Depuis que par la misericorde de Dieu ie fu deliure de ces laqs et trebuchets, qu'est-ce que ie ne fey pour retirer d'eulx ces articles? Toutesfois rien moins : car ils sestoyent opiniatrez de ne bailler le reste des articles, sil y auoit moyen pour eulx d'eschapper ou euader en quelque maniere que ce fust : et que ie fusse condamne comme meschant et heretique. Mais quand ils furent amenez a ceste necessite extreme, sinon qu'ils vouldissent estre condamnez comme rebelles à la maieste royalle : ils enuoyerent ce qui restoit , a Lyon, par les mains de Tauernier et Ruffi. Et pource qu'ils ne me trouuerent point la, ils dirent qu'ils ne l'auoyent point , et le reporterent a leurs gens. Cependant que cela se faict, la sacree Faculte sollicita ce bon preudhomme Guiancourt, qui pour lors estoit confesseur du Roy, afin qu'il s'employast vaillamment et asprement a me combattre. Car comme ces bons freres requeroient qu'on decernast quelques poincts alencentre des Lutheriens (il y en auoit en nombre cinq, comme il me semble), ils mandoyent entre autres choses, « Aduisez que nous ne soyons contraincts de bailler le reste des articles contre Robert Estienne, mais plustost qu'il soit condamne comme heretique. Comment? qu'il soit dict qu'vng homme mechanicque ait vaincu le College des Theologiens? » Et a la fin des lettres (ie les ay veues et leues, et l'ay raconte a Guiancourt mesme qui le dissimuloit), il y auoit derechef escript : « Sur tout voyez que Robert Estienne ne vainque. »

Et certes aussi feit il en bien grande diuigence pour faire du bon vallet enuers ceulx, ausquels il se scauoit bien estre suspect, comme il est traistre a Christ aussi bien qu'a son ordre. Car quand le Roy fut retourne de Turin, et seiournoit en la coste S. André quasi seul, auant que le grand maistre allast à Bordeaux, ledict Guiancourt trouua moyen par le support et la faueur de quelcun de tirer lettres du Roy par lesquelles il m'estoit totalement defendu de vendre les Bibles : a condition toutesfois qu'ils bailleroient les articles qui auoyent este tant et par si longtemps attenduz. Ie ne sceu rien de tout cela iusques a ce que le Roy fut venu a Lyon : ou m'estant retire par deuers tresillustre prince monsieur le Cardinal de Guyse, pour le remercier de l'humanite qu'il m'auoit monstree a Bourg en Bresse : m'aduertit en grande compagnie de gentils hommes

et autres qui estoient alentour, du changement qui estoit advenu. Et quand ie luy demanday sil n'y auoit nul remede, il me respondit, nul. Ie fu bien triste, et lui dis a Dieu, et au pais. Ie m'en allay vers Castellan luy raconter ces choses, et lui dis le dernier a Dieu, voyant qu'il me falloit quitter le pais, car ie sauoye bien ou tendoit ce prejudice. Toutesfois en sortant de sa maison ie le priay bien fort qu'il lui pleust scauoir du Roy que cela vouloit dire. Ce qu'il m'accorda a bien grande difficulte, et le feit a regret : et de faict il y auoit cause de le refuser. Toutesfois le iour d'apres l'entree du Roy a Lyon, en laquelle il fut receu en si grand appareil, il demanda au Roy, si c'auoit este son intention d'accorder aux Theologiens que les Bibles imprimees par son imprimeur fussent supprimees. Le Roy dict qu'il leur auoit ottroye, d'autant qu'ils lui auoyent persuade que i'estoye vng homme plus pernicieux que nul heretique. Toutesfois qu'il ne leur auoit point ottroye a autre condition qu'en produysant les articles qu'on leur auoit par tant de fois demandez. Castellan poursuit et declaire au Roy par assez long propos, comment i'estoye contrainct d'abandonner le pais : que la nature des Theologiens estoit telle de poursuyre iusques a la mort ceulx ausquels ils se sont attachez, et contre lesquels ils ont attire la faveur du Roy et des iuges par leurs blandissemens et mensonges (*contra quos regis aut Iudicum favorem suis mendatiis eblanditi essent*). Lors le Roy respondit que pour cela il ne me falloit point laisser le pais, seulement que ie me donnasse garde a l'aduenir : adioustant que i'eusse bon courage, et que ie poursuyuisse comme de coustume a faire mon debuoir, a orner et embellir son Imprimerie. Quand ces choses me furent annoncees, ie m'arreste. Cependant les Theologiens ne disent mot, et ne diuulguent point leurs lettres : dont ie m'esmerueille : mais ie scay bien qu'ils les eussent diuulguees n'eust este qu'elles faisoient mention de produyre les articles. Guiancourt (comme il est fin regnard) dissimulant cauteusement ces choses, ayant confere tous les poincts l'vng avec l'autre, suborna Senalis Euesque d'Auranches pour m'admonnester par douces parolles de rentrer en grace avec les Theologiens : que cela m'estoit beaucoup plus vtile que d'estre si longtemps absent de ma maison, et qu'il ne me falloit point esperer d'auoir victoire contre vng College si saint. A cela ie

respondi que ie ne pensoye ne de victoire ne de triomphe aucun : que tant seulement ils obeissent au Roy, et produissent les articles. La dessus il me dict, qu'il ne me falloit point attendre a cela, et qu'il ne se feroit iamais : parceque les Theologiens n'ont pas accoustume de monstrier par escript ce qu'ils iugent estre heretique, mais seulement de parole : a laquelle il fault croire : car autrement il n'y auroit iamais fin d'escrire. Nous départismes ainsi. Le lendemain vindrent ses seruiteurs qui m'exhorterent fort d'obeir a l'admonition de leur maistre. Je m'y accorday. Car i'auoye bonne souuenance de ce qu'aucuns d'eulx auoyent entrepris (par vne faction de laquelle ils estoient tous coupables, comme il est bien croyable) alencontre du Roy Francois, pource qu'il ne s'accordoit pas du tout a leurs impietez. Ils scauent bien ce que ie veulx dire. Il est vray que lors ils furent doucement chastiez par vng bannissement : mais puisque sous couleur de pieté ils ne cessent de machiner tant de choses contre Dieu, a la fin il les destroyra malheureusement. Je m'en vien donc a Senalis : et luy di que ie veulx escrire aux Theologiens, que nous laissons couler le passe : que ci apres ie ne feray rien sans leur conseil. Il escoute volontiers ce propos, me congratulant de ce que i' auoye telle volonte. Il me prie de parler avec Guiancourt. Je le fay. Le bon preudhomme Guiancourt approuue bien mon conseil, et me promet que par ce moyen tout sera appaise. Il prend la charge luy mesme (tant il est humain et prest a faire plaisir) de porter mes lettres. Car il ne demandoit autre chose que d'auoir lettres de moy pour me tenir lie, a ce qu'il ne fust plus besoing de produyre les articles. Et moy voulant eschapper ses fillets, feigney d'auoir ia escript. Ils viennent tous deux a la court. Le bruit est que le Roy a commande qu'on delivrast a Robert Estienne mille et cinq cens escus pour recompense des dommages qu'il auoit soufferts. Lors quels troubles esmeurent ils? qu'on donnoit loyer aux meschans a mal faire : que les semblables seroyent conuiez par tels loyers a faire de mesme. A la fin par leurs remonstrances, clameurs et persuasions obtindrent ce que ie desiroye (car ie puis dire a la verite que mon esprit a tousiours este libre, ie n'ai iamais serui a l'argent, le Seigneur m'a accoustume aux labeurs comme l'oyseau au vol) c'estoit qu'on ne me baillast point d'argent. Le Roy leur accorda : toutes-

fois il me promit qu'il seroit vne autrefois plus liberal enuers moy, et me feroit plus de bien que cela. Je luy rendi graces, le priant tant seulement de m'estre protecteur alencontre de mes adversaires, et que i'aime mieulx sa faueur et protection que nul argent. Cela me fut ottroye, Dieu merci. Mais pour auoir mes lettres par lesquelles ie puisse testifier aux aduersaires le bon vouloir du Roy enuers moy, il me fallut endurer peines et fascheries incroyables par l'espace de trois mois, tant auoit de puissance l'authorite ou l'importunite de la Sorbone, mesmes enuers les plus principaulx, qu'ils faisoient doute de sceller ce que le Roy auoit commande par quatre fois. Toutesfois le Seigneur vainquit : car apres que les lettres eurent este par cinq fois corrigees, a la fin elles furent scellees par le commandement du Roy tresclement prince. Pendant que ie suis apres et sollicite, ces hommes de sang enquierent sur moy et interroguent plus d'octante tesmoings pour auoir sur moy quelque cas nouveau, si d'aenture toutes les choses passees estoyent abolies par ces lettres. Car ils en auoyent entendu quelque chose : et toutesfois ils n'eussent iamais creu que i'estoye aussi bien muni et garde contre leurs nouvelles inquisitions, s'ils ne l'eussent leu. Je garde les lettres par deuers moy, et ne les diuulgue point. Incontinent i'enten que dedans trois iours ie doy estre mis en prison, si ie ne me garde. Alors ie produy les lettres du Roy, esquelles estoit contenu ce qui sensuit,

« Par ces presentes disons et declairons que nostre vouloir et intention est, que le dict Robert Estienne nostre Imprimeur, pour raison de ladicte impression par luy faicte des annotations de la Bible, Indices, Psaultier, et Nouveaux Testamens, et autres liures par lui imprimez, ne soit ou puisse estre a present ne pour l'advenir traueillé, vexé, ne molesté en quelque maniere, ne conueni par quelques iuges que ce soit. Et quand aux susdictes informations faictes ou a faire alencontre de luy, a l'occasion que dessus, de tout le temps passe iusques a huy : suyuant ce qu'en cest endroit a este commence par feu nostredict seigneur et pere, auons reserue et retenu la cognoissance d'iceluy a nous; et a nostre personne. Et pour cest effect en auons defendu et defendons toute court et jurisdiction et cognoissance a vous gens de nostre dicte court. »

Ces choses ouyes ils deuidrent plus muets que poissons, sinon qu'ils murmuroyent entre eulx sans dire mot. Pendant que ces troubles sappaisent, ie poursuy a imprimer le Nouveau Testament grec, en grande marge. Apres que l'œuure fut acheue, ie le porte a Castellan. Lequel me tensa aigrement, de ce que ie ne l'auoye point baille a examiner aux Theologiens, me disant que i'estoye vng orgueilleux. Ie lui respondi, que les plus anciens iuges d'entre eulx n'entendoyent rien ou bien peu en ceste langue : dauantage qu'un liure si saint ne pouoit estre suspect d'heresie : adioustant aussi qu'aucuns d'entre eulx m'auoyent estonne de me vouloir faire changer vng passage de la premiere aux Corint., chap. 15, v. 51, où il est escript : « Vray est que nous ne dormirons point tous, mais nous serons tous transmuez. » De rechef il me tense de n'auoir point obtempere, disant qu'il y auoit diuerse lecture. Ie luy di que jamais on ne m'eust seu amener a ce poinet, de changer rien au texte, contre ce qui se trouuoit par tous les exemplaires, pour estre par ce moyen trouue faulsaire. Incontinent comme estant agite de ie ne scay quelle fureur, il baille en proye aux Theologiens celui qu'il auoit maintenu contre telles furies par vne instinction de Dieu plustot que d'affection pure et sincere. C'estoit en esperance de gagner ung chapeau de Cardinal qu'il s'addonnoit ainsi seruilement a eulx et sans raison : car il les hayoit fort. Il manda a son Gallandius qu'il annonceast aux Theologiens, que iusques a present il auoit este deceu par Robert Estienne, et qu'il ne le vouloit plus soustenir : partant qu'ils aduisassent ce qu'ils debuoyent faire sur ceste edition du Nouveau Testament grec. Gallandius qui ne m'estoit pas ennemi, m'aduertit de ce qui luy estoit enioinct, voire m'exhorte de me retirer par deuers les Theologiens, de paour qu'ils ne fussent par son ambassade plus enaigris que ne voudroye, veu que desia estoyent assez irritez. I'essaye de faire ce qu'il m'auoit conseille, toutesfois ie ne pouoye parler a eulx pour les trouuer legitiment assemblez selon leur coustume, deuant vng mois. Finalement venant en leur presence en autant plus grand desir, qu'il me sembloit que ce seroit pour la derniere fois, ie leur presente en leur conclau aux Mathurins le Nouveau Testament par moi imprime : et lors presidoyent de Gouea et Le Roux, qui me portoyent grande inimitie, gens fort

ignorans, sinon qu'ils sont assez cauteleux ouriers de mettre embusches aux innocens, pourueu qu'ils soyent admis avec leurs qualifications. Ils voyent que c'est Grec, qui est imprime. Ils demandent qu'on leur apporte le vieil exemplaire. Pensez que c'estoit pour y lire ! Le respond qu'il ne se peut faire, pource qu'il n'y en auoit point vng tant seulement, mais quinze, qu'on auoit reportez en la librairie du Roy, lesquels i'auoye eu par grand priere : les ayant bien diligemment conferez, que i'auoye imprime cestuy ci selon le debuoir que i'auoye tant enuers le Prince que la Republique : que ce leur seroit grande fascherie s'il les falloit tous conférer, et que ie les auoye soulagez de ce labeur. On me faict retirer. On me rappelle. Quelles badineries vey ie la entre eulx ! i'ai honte de les raconter, voire de m'en souuenir. Je me retire derechef, et derechef suis rappele.

A la fin ils accordent que la charge de relire cest Œuure sera baillee a deux d'entre eulx qui estoyent scauans en Grec. La il fallut deuorer vne nouvelle fascherie. Car par l'espace d'vng mois entier ie sollicite ceulx ausquels ceste charge auoit este baillee, de faire leur rapport. Estans vaincus par importunite continuele, le font en la Congregation qui estoit assemblee en la chapelle du College de Sorbone. C'estoit certes chose bien nouvelle de veoir encores entre tels maistres Robert Estienne, de la vie duquel on desesperoit, veu qu'il auoit este absent par si longtemps. On disoit qu'il falloit que ie fusse retourne en leur grace, voir comme les brebis rentrent en grace avec les loups. I'entre et les salue : ils me resaluent. Apres qu'ils sont entrez au conclaue, le Doyen de la Faculte nomme Le Clerc, fait vne longue harengue, par laquelle il reduit en memoire les fascheries que Robert Estienne a donnees a toute la Compagnie : et pour ceste cause que la Faculte ne deuoit rien approuuer de ce qui estoit sorti de luy : que par telle approbation l'autorite de la Faculte seroit diminuee, et que celuy qu'ils auoyent condamne, seroit prisé et recommande par eulx : et que ce seroit comme vne recognoissance de leur faulte. Par ainsi que le Nouveau Testament qu'il auoit imprime sans leur congé, ne deuoit nullement estre approuue par eulx. Voila le sommaire de sa harengue. Guiancourt apres luy, redict le semblable, faisant rage de gassouiller, comme il en est maistre. Mais

encore lors il iangloit plus que de coustume, s'escriant vaillamment contre moy, pour se purger de la suspicion qui auoit este sur luy. Il n'estoit point la besoing qu'il se purgeast de ses paillardises : car la Sorbone piteuse mere, hume et aualle bien aiseement la puanteur de telles choses. Il ne se vouloit lauer que d'vng crime : c'est qu'il estoit bien esloigne de la secte des chrestiens, de laquelle il auoit faict a tresfois quelque profession : et au nom de laquelle il auoit acquis quelque bruit d'estre scauant, et mesme estoit parvenu en ce hault estat. Tout le College se fascha de sa iaserie : on luy dict qu'il le feist court, et qu'il dist en brief ce qu'il pretendoit. Il s'en trouua bien peu qui defendissent l'innocent, et en crainte. Lesquels toutesfois apres qu'on leur eust amene plusieurs raisons, furent contraincts de ceder, autrement ils eussent ete iectez hors de la Synagogue. La poure brebis attend que ces loups sortent de la Chapelle. Ils me saluent comme si Judas bailloit vng baiser a Christ. Ne me disans rien de leur ordonnance, ie prie le Doyen, « Et bien, monsieur, que serace? quel rapport feray ie au Roy? » Il me repond doucement « Messieurs ne sont pas d'aduis que ce Nouveau Testament se vende. » Ie luy demande la raison. « A cause, dict il, des annotations qui sont a la marge. » Ces hommes scauans en la langue grecque iugeoyent que les diverses lectures qui sont en marge, fussent quelques annotations adioustees hors du texte. Ie leur fay instance de me bailler par escript la sentence de la Faculte, pour la monstrier au Roy. Ils me la refusent tout plat. Ie leur declaire que ie feray mon rapport au Roy de ce qu'ils m'auoyent dict. Le lendemain ie m'en vay a la court. Ie presente au Roy suyuant la coustume, le Nouveau Testament, en la presence des Cardinaulx et des Princes. Lors Castellan ayant appaise la chaleur de son ire, fut addoulci, d'aultant qu'il luy estoit grief que ie fusse ainsi opprime par la venimeuse cruaulte de ces gens ci, et que ie pensoye d'abandonner le pais. Quand ie luy eu recite cinq articles, en la reprehension desquels ils setoyent monstrez plus que sots, il raconta au Roy ce que la sacree Faculte auoit ordonne d'vng si saint Œeure. On se mist a rire d'vne facon estrange : et tous d'vne voix dirent. « Quelle impudence, quelle bestise, quelle temerite! » brief que leurs inepties ne se pouoyent plus souffrir. Quand ils veirent qu'estant retourne de la

court, ie mi ce Nouveau Testament en vente, sans nulle crainte : ils s'esmerueillent de l'audace d'vng homme priue et Imprimeur contre le decret des Theologiens. Et me voyant que i'estoye retire de leurs mains, a fin de ne les enaigrir par mespris, ie m'accorday de leur communiquer tout ce que i'imprimeroye ci apres. Dont me tenant enfilé par ceste paction ou plus tost necessite, ils commencerent a n'auoir plus nulle crainte de moy. Et de moy ie n'estoye en rien plus asseure de eulx : car ie scauoye bien qu'ils estoyent enflammez contre moy d'vne haine irreconciliable, et qu'ils bayoyent de grand appetit après mon sang. Parquoy i'ay este contrainct de me retirer en lieu plus seur ; d'ou ie peusse accomplir la promesse que i'auoye faicte. Car qui est celuy qui peut consister deuant ces cruelles bestes, s'il veult faire profession de chrestienté? Voila, lecteur chrestien, le dernier acte de ce ieu. D'vng nombre infini des tours qu'ils m'ont jouez, i'en ay touche bien peu. Car ce seroit chose par trop difficile de raconter comment le Seigneur m'a miraculeusement retire de leurs laqs. Et quand ie le pouroye raconter, ce seroit chose quasy incroyable. Parquoy afin que ie ne soye ingrat a Dieu, que me reste il sinon d'empoigner le hanap du salut, et d'inuôquer le nom du Seigneur? Vray est qu'il n'y auoit nulle cause de me desfier de la protection du Roy : mais pource que i'auoye a combattre avec des bestes si venimeuses, i'ai estime qu'il n'y auoit rien meilleur que de ceder a leur malice obstinée. Car ils pouoyent se jouer du Roy a leur appetit, et mespriser ses commandemens sans en estre punis, ils pouoyent abbreuer les oreilles des princes des faulx rapports, ils pouoyent machiner tout ce qu'ils eussent voulu a tort ou a droict sans dangier, et iamais n'y eust eu fin. Car d'autant qu'ils sont plus abattus par raison, ils se rendent plus opiniastres et obstinez a mal faire : tellement que c'est comme le serpent appele hydra, lequel reproduict sept testes pour vne qu'on lui aura coupee. Combien que m'a este force de quitter la place pour une autre raison. Car outre la grande despense qu'il me falloit faire a suyure la court, et que i'estoye contrainct d'abandonner les lettres : toutesfois ie ne pouoye fuir que tout ce qu'imprimeroye ne fut soubiect a leur censure. Mais que m'eussent ils permis d'imprimer, sinon les Sommes de Mandreston, la Logique d'Enzinas, les Morales d'Angest, la Physique

de Maioris, leur Breuiaire et Messel. Par ce moyen il m'eust fallu perdre touté la peine que iusques a present ie me suis efforce d'employer en la sainte Escripiture et bonnes lettres, et qu'ay de ferme propos delibere y dedier iusques a la fin de ma vie. Quelcun pourroit obiecter qu'ils soustenoyent vne bonne cause, mais qu'ils ont seulement failli en la facon de proceder. La dessus ie ne veulx dire point vng mot pour moy : sinon qu'on iuge de la chose en soy. Car d'autant qu'ils ont fuy la lumiere, de paour qu'on ne veist pourquoy ils auoyent faict condamner les Bibles par moy imprimees (ce que toutes fois auoyent promis tant au Roy Francois qu'a Henri) que maintenant soit mis en auant et publie ce qui ma este baille par les plus anciens de levr college, comme chose précieuse et tiree du thresor de leurs chartres : en quoy est contenu tout ce qu'ils ont censure comme heretique, tant es Bibles, Indices, Psaultiers, qu'es Nouveaux Testamens et annotations : afin que tous ceulx qui sont conduicts par l'Esprit de Dieu, voyent et iugent combien est meschante leur doctrine, combien elle est contraire a l'Euangile, et comment elle retire les cueurs de la foy qui doibt estre en Dieu seul, et en son fils Iesus.Christ, et au Saint Esprit. Ie ne decouriray point leurs villaines et meschantes meurs : car eulx mesme les descouurent assez. Seulement ie respondray briefuement et clairement a chascun article : pour declairer que ie me tien du costé de la vraye Eglise du Seigneur et Apostolique en laquelle regne le ministere de sa parolle, et le vray vsage des sacremens, laquelle confesse la foy qui nous a este baillee par les Peres, comme de main en main, comprinse en peu de parolles au Symbole qui est appelé des Apostres, et fondee en la pure parolle de Dieu, et non sur les songes des hommes. Maintenant, amis lecteurs, qui estes bien affectionnez a la verite, ie vous prie de parcourir les choses suyuanes. Le Seigneur vous illumine par l'esprit d'équité, prudence et moderation, pour droictement iuger.

## PARS EPISTOLÆ MAGISTRI PASSAVANTII

*Ad Petrum Lysetum, antea Curiae Parisiensis Præsidentem, tunc  
Abbatem S. Victoris prope muros.*

...Et vos nescitis, ego vidi illum maledictum hæreticum *Robertum*, qui nobis est tam bene elapsus. Per diem (sicut dicit *David*) vos bene dicebatis. « Cavete bene, ipse evadet vobis : » Et defunctus *Joannes Andreas*, qui sperabat maritare filias suas de bonis ipsius, ut erat zelotissimus fidei catholicæ, bene etiam clamabat semper quod fugeret. Sed oculi nostri tenebantur, et alii vastaverunt totum, qui faciebant de nimium sapientibus. Et quia ego non sum eum alloquutus, quia faciebam conscientiam, ego rogavi de uno, quomodo faceret hic. Et ipse mihi dixit, quod nunquam fuerit magis lætus, et quod faceret mirabilia de imprimendo : ita quod nunquam fuit unus qui dederit tot pœnas matri nostræ Universitati quam iste dabit. Et quomodo? dixi, ipse fuit combustus in figura. Ita, ita, dixit, sed ridet se de magistris nostris in propria persona, et dicit mille jocularia de magistro nostro de Govea, quem ipse vocat Sinapivorum : et de magistro nostro Picardo, quem vocat Picam garrulam, quia nescit quid dicit, et frangit sibi etiam caput de garrire : et de illuminatissimo magistro nostro Maillardo, et narrat quomodo quando semel mater nostra Facultas fuit coram Francisco Rege, Cardinales ridebant se de eis et dicebant, Videte, videte, quomodo magistri nostri sunt mucosi et lutosi : profecto hæc est una mirabilis approbatio, quod Sorbona non potest errare. Et quod tunc unus curialis volens facere ridere alios, quæsivit dicens : « Cur nunquam oportet dicere *Tu* magistris nostris, sed semper *Vos*, etiamsi non sit nisi unus? Propter honorem, dixit alius, juxta illud, Amant ab hominibus vocari Rabbi, per humilitatem Sorbonicam. Non, non, dixit alius, ego bene scio unam aliam rationem Tropologicam : quia sicut unus homo est factus ex corpore et anima, sic unus magister noster, quin etiam unus minimus socius de Sorbona, est factus ex homine et asino : et ita ad minimum, etiamsi non sit nisi unus, supponit pro duobus, id est, pro homine et asino, et ita oportet illi dicere *Vos*. Ergo, dixi ego, *Robertus Stephanus* non est combustus, nec mortuus. Non, dixit ille, nisi dicendum sit quod spiritus reve-  
niant in hunc mundum. . . *Ex Epist. obscurorum virorum.*

## LETTRES DE PAUL ESTIENNE, ETC.

---

J'avois écrit à Genève afin d'obtenir le calque de quelque écriture de Robert I<sup>er</sup>, soit lettre, ou autre pièce, n'eût-ce été même qu'une signature; et, tout avancée que fût mon impression, il me restoit encore temps suffisant pour faire graver ce calque et le placer convenablement dans mon livre.

Il en est arrivé tout autrement. Aucune écriture ne put être trouvée, mais déjà depuis quelque temps on avoit eu l'obligeante attention de me faire copier plusieurs pièces que, dans le cas d'une réimpression, on croyoit pouvoir être utiles à mon ouvrage, et la réponse à ma lettre demandant des calques fut l'envoi de ces copies qu'il eût été heureux pour moi d'avoir en main quelques mois plus tôt. Je crois donc n'avoir d'autre parti à prendre que de les donner à la fin de mon volume, comme pièces à l'appui, et de les reproduire littéralement malgré leur diffusion, laissant au lecteur à en tirer telles conséquences qu'il lui conviendra pour les incidents assez tourmentés de la vie de Paul Estienne envers qui il paroît que les autorités supérieures de Genève, tant civiles qu'ecclesiastiques, tinrent rancune pour l'affaire mal éclaircie de l'année 1605 (sur laquelle voyez ci-dessus, page 502), et ne se montrèrent disposées à aucune bienveillance ou, si l'on veut, indulgence envers le fils et petit-fils de deux hommes qui avoient fait tant d'honneur à leur ville, et desquels Paul, un peu favorisé, auroit, avec plus de succès, continué les utiles travaux.

Le motif et l'utilité du présent emploi de ces pièces sera mieux expliqué par l'impression de la lettre qui m'en fait l'envoi.

Monsieur,

J'ai appris, avec une bien grande satisfaction, que votre santé et vos forces vous avoient permis de reprendre et de poursuivre vos précieuses recherches sur les Estienne; mais j'ai regretté de n'avoir pas été instruit plus tôt de l'intention que vous aviez de mettre sous presse une seconde édition de votre bel ouvrage; j'aurais pu vous envoyer à temps quelques pièces intéressantes que je vous avais destinées, mais dont je différâis l'expédition dans l'espoir que je les rendrais peut-être plus complètes. Depuis que j'ai eu l'honneur de répondre

à votre lettre du 13 juin 1841, réponse qui s'est croisée avec votre billet du 10 septembre, j'ai découvert à la Bibliothèque publique, parmi des papiers non catalogués, une lettre inédite de Henri Estienne, adressée à Théodore de Bèze, écrite de Heidelberg le dernier avril 1592, et trois lettres de Paul Estienne, dont deux autographes, avec une requête du même au Conseil d'Etat, et une pièce de vers latins offerte à la Compagnie des Pasteurs. Ces diverses lettres de Paul, datées de 1608 et 1616, montrent qu'il ne pouvait entrer dans Genève sans craindre d'y être saisi et mis en jugement; elles sont écrites de Viry ou Viry, en sa maison de Grières, ce qui fait connaître la situation de cette propriété qui ne paraît pas avoir été seigneuriale, car aucune carte n'indique cette terre; le village de Viry est situé près de Saint-Julien, à deux lieues de Genève, et fait aujourd'hui partie du duché de Savoie, province de Carouge. Je n'ai pas encore pu m'y rendre pour chercher cette maison de Grières, ancien patrimoine des Estienne.

Aussitôt que j'ai reçu votre lettre du 18 mai, j'ai commencé des recherches à la Bibliothèque pour trouver quelque trace de l'écriture de Robert, mais elles ont été vaines; j'ai fait faire aussi des recherches aux Archives de la ville, on a trouvé le testament de Robert Estienne transcrit sur le registre du notaire Ragueau, mais la signature du testateur n'accompagne ni le testament ni le codicille; on m'a promis de chercher encore et de m'avertir si l'on découvrait quelque chose.

J'ai attendu quelques jours espérant pouvoir remplir votre désir, mais nous n'avons encore rien, et je ne veux pas différer plus long-temps de répondre votre lettre, et de vous prouver l'intérêt que je mets à votre importante publication. Je vous adresse à toute bonne fin la copie de cette lettre de Henri Estienne et de celles de Paul, dans le cas où vous pourriez encore les insérer parmi vos pièces justificatives ou en faire tel autre usage. Je vous ferai copier, si vous le désirez, le testament de Robert Estienne; mais c'est une pièce assez longue, dont M. Galiffe a donné la substance, tome III de ses *Notices généalogiques sur les familles genevoises*. Si vous voulez le fac-simile de Paul Estienne, je pourrai le préparer en peu de jours.

Veillez, Monsieur, me faire connaître vos intentions, me conserver une place dans votre souvenir, et recevoir l'assurance de ma haute considération.

L. VAUCHER,

professeur et bibliothécaire honoraire.

Genève, le 3 juin 1843.

Je n'ai pas manqué de faire venir le testament de Robert Estienne, dont cette lettre me faisait connaître l'existence, et m'offroit obligeamment de me procurer la copie. Il est long et diffus, et cependant je l'imprime, ce dont je me dispenserois s'il venoit en confirmation de mes conjectures sur les véritables intentions du testateur

(voir ci-dessus, page 318, etc.), auquel cas il me suffiroit de le mentionner, ou, peut-être, d'en extraire brièvement les principales dispositions. Robert s'y montre fort mécontent du retour à Paris, non pas du seul Robert, ainsi qu'on l'a toujours cru, mais de deux de ses fils, Robert et Charles. Je ne puis cependant m'empêcher de croire que, s'il les prive de son héritage de Genève, il aura pris en considération l'importance des valeurs par lui forcément laissées à Paris, au moyen desquelles la part des deux Parisiens étoit peut-être meilleure que celle d'aucun autre de ses enfants devenus Genevois. Quant à l'amertume que laisse voir cet écrit, faut-il l'attribuer au père de famille, expirant, et qui le surlendemain n'existoit plus, ou bien à ceux qui, au lit du mourant, recueillant ses dernières volontés, et même les notant avec exactitude, auront, par l'effet d'un zèle quelconque, religieux ou de parenté, enchéri sur les expressions, et aggravé les manifestations du mécontentement paternel. Je crois, d'ailleurs, qu'écrite ou dictée par Robert, cette pièce eût été tout autre et parfois rappelleroit la naïve originalité de l'écrit sur les Censures des Bibles. Le mourant paroît même avoir été hors d'état d'y apposer sa signature, et moins encore aux deux codicilles du lendemain 6, veille de la mort, car la minute notariée, revêtue des signatures des témoins, ne porte ni ne mentionne la sienne.

Je n'ai pas cru nécessaire de donner copie des deux codicilles. Ils contiennent quelques dispositions en faveur de la veuve, dont l'entretien y est mis à la charge de Henri, et un legs peu considérable aux enfants de Louis Munier (ou Mugnier), lequel probablement étoit le mari décédé dont Robert avoit épousé la veuve.

Par le testament on voit que Charles, le troisième fils de Robert, que l'on a écrit être mort presque en bas âge chez son père, et peut-être du chagrin de n'avoir pu quitter Genève, est bien réellement revenu à Paris, s'y est marié, et au moins en 1559 y existoit encore.

*Copie de Requeste à nos magnifiques et très honorez Seigneurs.*

Expose en toute humilité Paul Estienne vostre humble citoyen, fils et arrière fils de deux personnages vos fideles bourgeois, dont la mémoire est heureuse et louable pour l'honneur des lettres et pour leur affection et sincérité envers vostre Republique, Que depuis le temps qu'il s'est trouvé réduit

hors vostre ville à son grand malheur et désastre, et sans néantmoins avoir aucune autre part es choses passées, que le regret et misere qui ont toujours accompagné son esprit au milieu de son innocence et intégrité il a continuellement languï et soupiré pour se voir d'un costé affligé en son honneur et de toute sa famille par certains sinistres soupçons qu'on a publié contre lui, et d'autre côté traversé d'une juste crainte et apprehension de mettre son innocence à l'espreuve d'un cours ordinaire de justice, et sous le faix de grandes ruines qui s'en ensuyvent (et cependant après avoir bien pensé à soi et à ses affaires, et à ce qui est du principal, scavoir à la persévérance et fermeté chrestienne en la religion, il a mesprisé plusieurs destourbies du monde et fait enfin un voyage en France vers ses parents et amis et nommément à Paris vers son beau-frère ou il a pris résolution de se retirer pour y vivre en liberté de conscience et en l'exercice de la religion que Dieu lui a fait la grace de *sucer* avec les mamelles en vostre Eglise, et là cherché les moyens d'entretenir soi et ses enfants vos citoyens sans scandale, desplaisir ou ombrage de ses concitoyens. C'est pourquoi il supplie vos Seigneuries que puis-que par la vente qui a esté de ses biens ne lui reste autre chose que ce qu'on ne lui a peu oster, scavoir son droit naturel de citoyen et son affection envers vos Seigneuries, Il vous plaise pour un dernier benefice (quoique par diverses requestes il en ait esté refusé, lesquelles pour le trouble de son esprit et amertume de son cœur, ne se sont trouvées par aventure couchées en termes convenables et agreables à vos Seigneuries) lui permettre sous vostre bening sauf-conduit de pouvoir venir prendre congé de vos Seigneuries et de messieurs les Ministres et de tous ses parents amis, et donner tout contentement à lui possible à aucuns qui ont encore à demesler quelques petits affaires avec lui, que tirer conte de quelques autres qui lui seront tenus, pour se retirer avec vostre bon vouloir. Et ce faisant vous obligerez et le suppliant et ses enfants vos humbles citoyens de prier Dieu journellement pour vostre prospérité, attendans que parvenus en aage de discretion et adressez par la Divine bonté en quelque heureuse condition, ils puissent joindre à leurs vœux leur très humble service envers la patrie en général et chacun de vos Seigneuries en particulier.

Présentée le 29<sup>e</sup> janvier 1608. Respondu, Veu en Conseil.

*A Messieurs les Ministres de l'Eglise de Genève mes très honorez Pasteurs.*

Messieurs mes très honorez Pasteurs,

Comme je me suis trouvé dans Paris à l'ouverture de vos lettres escriptes à Monsieur Casaubon dès environ trois mois, sur la lecture desquelles je rapportai tant qu'en moi fust tout ce qui pouvoit pacifier son esprit très mal content, encor que tout le mal derivast sur moi seul, je fus prié et pris charge du dict sieur Casaubon lui envoyer response sur celles qu'il me livreroit adressantes

à votre vénérable compagnie, lesquelles furent par moi rendues à monsieur Sarrasin le conseiller dans Lyon pour les vous faire tenir, et j'ai dilayé jusques à présent d'en demander response, attendant de jour à autre quelque succès de mes requestes à nos très honorez Seigneurs, et pouvoir parler de bouche; mais comme l'affaire prend peut estre long traict, sur les lettres ré-tératives du dit sieur Casaubon, je prie votre Vénérable Compagnie, assemblée avec Monsieur le Recteur, Messieurs les Diacres, pour se resoudre une fois que c'est qu'ils prétendent sur mes biens, lesquels ne portent point la subjection qu'ils ont estimé, et n'affectionner rien plus outre ni prevaloir de mon absence, qui n'ai offensé personne, ce que je montrerois assez si telle estoit la contrainte qu'il falust escrire. Ils ont peu prétendre quelque droict contre feu mon père vivant, s'il fust venu à desfaillir aux astrictions du testament; mais ils ne trouveront que l'astriction s'estende après sa mort en laquelle par la grâce de Dieu il estoit paisible possesseur tant de ses autres biens que de son Imprimerie, à laquelle le Testament ne substitue aucun, moins l'astreinct, après sa mort, mais bien à lui vivant, s'il ne garde les conditions du testament, et pour lesquelles il n'a point eu de destourbies. Dabondant Messieurs (ce que peut estre votre venerable Compagnie n'a sceu ou pour la plupart) j'ai achepté mon Imprimerie après le décès de mon feu père, pour n'avoir icelui testé, que si ce dont maintenant on voudroit prevaloir contre moi, estoit valable, la dite Imprimerie me devoit estre adjudgée en præciput, mais en nostre plaids fust respondu que le testament et adstrictions d'icelui, ne passoient plus loing qu'à feu mon père, et fust ou sur le point de la vendre et nommerai à qui elle fust présentée, si besoin est; enfin mes sœurs héritieres d'icelle avec moi la m'ont vendu et pour la somme de huit cent escus, à la somme de combien elle ne m'est à présent revenue à beaucoup près, selon ce qui s'en est veu. Je prie donc par votre intervention et entremise, et exhorte le dit sieur Recteur et Messieurs les Diacres laisser et Monsieur Casaubon et moi aller en paix sur ce fait, et m'en donner response. J'envoye à votre Venerable Compagnie (laquelle je respecte et honore de tout mon cœur et Dieu m'en soit tesmoin) ma dernière requeste à nos très honorez Seigneurs et le refus d'icelle, par laquelle apperra *quo loco res mea sint*. J'envoye à Monsieur Laurenty recteur pour le desabuser et n'estimer de moi comme il en a parlé le mesme que ci devant j'ai envoyé à Monsieur De la Faye regret de la vie et condition que je meine, estant encor tout tel par la grace de Dieu et lui faisant prier de persister toujours tel vous suppliant d'y adjoindre la vostre, demeurant à jamais de votre Vénérable Compagnie.

Messieurs mes très-honorez Pasteurs,

Très humble, sincère et affectionné serviteur,

ESTIENE.

De Viri, en nostre maison de Grières ce 27<sup>e</sup> febvrier 1608.

*Fidis Ecclesiæ Genevensis pastoribus post festum Paschatis anni 1607.*

P. S. S.

Felices animæ, sacræ vos organa linguæ,  
 Organa non audita mihi jam tempore longo,  
 En ubi vox illa est, ubi nunc quæ interprete lingua  
 Panditis arcanæ veneranda oracula chartæ?  
 De Grege semper ego. Vos o numquamne videbo?  
 Nulla dies, nulla est quæ non vos hora reducat.  
 Extremumne vale pleno singultibus ore  
 Ergo feram? magno jam mens mea fluctuat æstu.  
 Totus eo in lacrymas, et me nihil acrius urit  
 Quam comitem vestris jam non adjungere sacris  
 Ut licuit quondam. Sed mens mea perficit absens  
 Quod nequeo. Longum proceres salvete, valete,  
 Este mei memores : veterum meminisse dolorum  
 Cogimur in somnis, et per momenta, per horas,  
 Ante oculos redeunt nostrique injuria secli  
 Quæque indigna tuli ludibria. Sed nihil illa  
 Impediunt patriæ quem nos debemus amorem  
 Quanquam chara vale, tellusque innoxia salve,  
 Ante oculos tu tota meos, tua sacra fovebo  
 Teque animo : præsens nequeo, quod conqueror, hoc est.  
 Æternos calices et nectar amabile nuper  
 Ore quod hausistis nimium nimiumque beato,  
 Testor ego, ulla tui venient oblivia numquam,  
 Fidi Pastores, juro dextramque fidemque  
 Quæ numquam temerata mihi, quæ nescia fraudis,  
 Invitus jam nunc vestro de littore cedo.  
 Extremum nec dico vale. Quodcunque parabo  
 Jam justum est : Animum vos ó lenite dolentem,  
 Et de me miscete preces vos hortor et oro.  
 Sic illi faciles superi, sic omnia læta  
 Qui poterit videre, malisque illudere nostris.  
 At non nescio quis qualem mihi finxit, erit mens,  
 Quisquis is est, niveos oculus qui fascinat agnos,  
 Numquam erit illa mihi, nec me cognoverit ullus  
 Eventus qui non meruisse negaverit istos.  
 Fidi Pastores iterum salvete, valete,  
 Et de me miscete preces, vos hortor et oro.

☞ Ce papier porte sur le dos les mots suivans : *L'Adieu du S. Paul Estienne, en vers, envoyé à la Compagnie, le 26<sup>e</sup> de febvrier 1608.*

*A Messieurs et fideles Pasteurs de l'Eglise de Genève.*

Messieurs,

Ce n'est par aucun plaisir que pour une dernière obstestation je présente à votre Vénérable Compagnie quelques requestes ci-jointes adressées à la Seigneurie mais sans aucun fruit non pour autre fin que pour un dernier témoignage d'avoir tout essayé avant que venir à la nécessité d'écrire. Quelques particuliers qui ont tant de force et qui prévalent contre moi, s'ils estoient mieux touchés, n'auroyent occasion de roidir à la continuation de tant de refus. Je laisse sur leur (*sic*) testes les couleurs qu'ils donnent à mes afflictions. Que si mon instruction et l'ame en laquelle je suis né, ne me defendoyent d'user d'imprécations, la mesme ferois-je contre eux, que celle que je prens à moi, laquelle est d'estre anatheme devant nostre Seigneur, si j'ay eu oncques la moindre idée de tout ce qui est survenu meschamment après la reddition d'un homme qui misérablement a esté perdu, de quoy ils font trophée. Leur procédures envers moi m'ont une fois appris à ne me commettre à eux pour une seconde fois. Ils auront Dieu aidant les causes particulieres de la contraincte ou m'ameine la force des dits particuliers, pour lesquels mon but et intention n'est de m'adresser par escript à un corps et moins au public auquel tout bien soit. Si ces particuliers estoient bien informez en l'affaire de mes fontes et matrices, à quoi reviendra tout leur travail et pour qui, ils auroyent peut estre un desir tout autre et contre la liberté de leurs citoyens ne dispenseroyent du bien d'un tiers lequel il n'a laissé si longtemps en leur ville, ascavoyr les matrices en question, que pour s'en servir un jour en lieu ou sa religion fust entièrement libre, si l'aspreté des temps et des cœurs prolongeoit son ostracisme. Que s'il n'eust fait plus d'estat de sa religion que ceux qui prétendent ainsi liberer son bien, et qui scavent en quelles mains il tomberoit cela avenant, il ne seroit à présent et selon le monde à l'estroict auquel il se voidt reduict pour n'avoir accepté les présentations non petites et de près et de loing à lui faites. Si bien qu'il peut dire avoir eu toute recôpense, *pretium pietatis iniquum*. J'appelle donc à Dieu contre ces gents la du sang de l'ame de mon enfant *quem pontificii in suas partes traxerunt*,\* auquel pour l'estroict de mes affaires n'ay peu donner remède les moyens m'ont esté levez de l'entretenir en vos escholes; et mon second regret encor est de me voir en semblable difficulté pour les études de mon autre fils\*\*, lequel j'ay tousjours souhaité d'instruire en la ville à laquelle j'ay tout voué : de quoy je semble aujourd'hui estre forclos par la force qui me veut faire perdre mon bien, qui est aussi celuy de mes créanciers avec lesquels selon la forme des susdictes procédures je suis du tout empesché de

\* Antoine qui fut emmené à Lyon, et peu d'années après, fit abjuration à Paris.

\*\* Joseph.

traicter. Que si le Conseil en ce temps se treuve mieux formé, qu'autrefois en semblable fait par la response faite à Henri 3<sup>e</sup> pour la personne de mon feu père et de ses biens, la où la Seigneurie d'alors presente tout ce qui est d'elle et de son affection à sadite Majesté mais sauf le droict du tiers, response par moi encor gardée et deurement signée et dont puis faire foy comme dignement rendue et selon la liberté des citoyens à laquelle on ne peut et doit attenter ; si dije à présent le Conseil se sent mieux formé qu'en ce temps là et que la reponse de moj tiers n'a partant esté faite, je scay que je me travaillerai beaucoup contre un plus fort. Neât-moins quand j'auray fait tout essay devant Dieu et les hommes pour l'equité de mon droict, jauray pour dernier appuy, contre la force contraire, et la patience et d'en laisser à Dieu la vengeance sur le cri qu'en feront mes petits enfants. Et si ces particuliers roidissent toujours, je les exhorte peser encores une fois mes plaintes et demandes ; et le refus qu'ils font au roi de la Grand' Bretagne ; et l'avancement de la relligion qui doit aller avant toute autre chose. Et pour les couleurs dije qu'ils donnent à mes afflictions, je me contente pour icelles, toutes fois et quantes qu'il plaira à Dieu m'appeler en sa grace et misericorde de mes fautes vous laisser ce depest de souvenancé que je pourray tousjours dire les yeux dresséz aux cieux, pour ces fausses couleurs dije données à mes afflictions, dressant dije les yeux aux cieux

Sancta ad vos anima atque istius inscia culpæ  
Ascendo, clarorum haud unquam indignus avorum.

Et reservant le surplus à mon escript adressant aux susnommez particuliers qui à cela me forcent pour l'honneur de moi et de ma maison, je fay requeste à vostre Venerable Compagnie d'accepter favorablement ce que j'ay désiré pour un contentement luy faire encore entendre avant que passer outre, laquelle je prie le Tout Puissant combler de ses bénédictions de jour en jour plus grandes demeurant d'icelle.

Messieurs,

Le très humble et très affectionné serviteur à jamais

ESTIENNE.

De Viri en nostre maison de Grières ce 18<sup>e</sup> de novëbre 1616.

*Suscription :*

*A Messieurs*

*Messieurs et fidèles Pasteurs de l'Eglise de Genève*

*A Genève.*

Messieurs,

Ne voyant aucune favorable disposition en mes affaires, avant que venir à la nécessité dernière de ce que je n'ay encor desire faire, et à quoj la contrainte

pour les procédures envers moi est comme presté à me porter, et sur le point de rendre response au Roi de la Grande Bretagne, bien attendue et que sadite Majesté n'a reccu. Je laisse pour attestation seconde à vostre Vénéable Compagnie, la plainte pour les refus ordinaires qu'on faict à mes requestes, et pour le desbiffement des deux dernières qui vous sont ici représentées de mot à mot sans entrer en conteste, si au désavantage et contre le respect du plus grand Conseil, on a deu passer jusques là que deschirer la requeste adressante à iceluy, et par ce moyen en denier à l'exposant la convocation. Que si la condition de mes affaires ne consistoit au maniemet et visitation particulière de plusieurs pièces, qui ne se peuvent transporter qu'avec perte et trop grande incommodité, il me seroit indifférent de traicter avec mes créanciers en part que fust, et la lecture de mes requestes n'empescheroit ceux qui en tiennent trop peu de compte, me privants de laisser un dernier tesmoignage de bonne volonté à mes concitoyens, envers lesquels au moins seray-je net à l'advenir comme du reste, si au lieu de faire travailler en ma patrie par homme à ce choisi, laquelle me forclost à présent et sans peser pour quoi et à laquelle toutesfois rien je n'impute, si déjà, et ce après légitime payement de mes fontes, se treuvant deument faictes, au lieu de les faire servir au lieu de ma naissance, je suis contrainct d'en venir à une autre condition qui ne luy sera point agréable et moins avantageuse. A quoi Messieurs si la faveur de vostre Vénéable Assemblée me juge capable de me faire voir quelque meilleur expédient, c'est le fonds de ce que je requiers humblement d'icelle, et sans répétition de tout ce qui est porté par les requestes icicopiées, et ci devant représenté en vostre spectable Compagnie, vouloir rapporter toute benigne amitié de si favorable part. Priant incessamment le Seigneur pour le comble de ses graces et bénédictions tousjours plus grandes sur icelle et demeurant à jamais.

Messieurs,

Vostre très-humble et très-affectionné et obéissant serviteur

ESTIENE (*sic*).

De Viri en nostre maison de Grières ce 24<sup>e</sup> de decèbre 1616.

*Même suscription.*

#### TESTAMENT DE ROBERT ESTIENNE.

Au nom de Dieu sachent tous qui ces présentes letres verront liront et oiront Que lan mil cinq cens cinquante-neuf et le cinquiesme jour de septembre pardavant moy Jehan Ragueau notaire public et bourgeois jure de geneve soubz signe et les tesmoingz soubz nommes a este present en sa personne honorable Robert Estienne maistre Imprimeur et bourgeois de geneve estant en bonne disposition desprit par la grace de Dieu combien quil soit mallade de corps Lequel a dict et declare quil vouloit faire son testament et ordonnance

de dernière volonté et ma requiz iceluy mectre et rediger par escript et en ce faisant a dict et declare quil rend graces a Dieu de tant de biens et bénéfices quil luy a faictz et singulierement de ce quil la appelle a la cognoissance de son saint Evangile et par iceluy donne a cognoistre le vray moyen de son salut qui est par Jesus-Christ son seul filz Lequel il a envoye et a souffert mort et vaincu la mort en mourant pour nous acquerir la vie— Et lequel il supplie augmenter ses graces en luy jusques a ce quil lui plaise prendre son ame pour la mectre en son revoz eternel en attendant le jour de la resurrection generale—Item a dict quil vouloit et ordonnoit apres son deces son corps estre ensevely et in-hume selon lordre et police de ceste eglise Item et quant aux biens terriers que Dieu luy a donnez a dispose et ordonne diceulx comme s'ensuyt Et premiere-ment a legue et donne et par cestuy present son testament legue et donne pour lassistance des paouvres estrangers retires en ceste ville pour y vivre selon la reformation dicelle—La somme de deux cens cinquante livres tournoys qui sera baillée a ceulx qui ont la charge de la bourse des aulmosnes diceulx paouvres — Item a legue et donne pour la dotation augmentation et entreteinement du college que nos magnifiques seigneurs et superieurs de ceste cite ont commence a dresser et fonder en ceste cite. Assavoir la somme de cent cinquante livres tournoys qui sera employee en acquisition et rente au profit dudict college Et a la charge et condition que si lesdictz deniers rente et revenu estoient employes a aultre chose quelle quelle soyt lesdictz deniers & rente retourneront a ses heritiers et pourront par eulx estre repetes et retires — Item considerant la grande grace que Dieu lui a faict de lavoit retire du profond de lidolatrie et tyrannie papistique et lamener en ceste eglise reformee selon la sainte parole de Dieu ou il desire de continuer lestat et train d'imprimerie auquel il a pleu a Dieu le commettre pour servir au public et principalement a son eglise et a quoy faire il esperoit estre ayde de tous les enfans quil a pleu a Dieu luy donner lesquelz a ceste fin il avoit faict estudier es langues latine grecque et hebraique et apres luy mesmes les avoit instruictz en sondict art et vacation dimprimerie Toutesfoys les aulcungs diceulx assavoir Robert et Charles a son grand regret et contre son vouloir lont fraude de ceste esperance se retirans davec lui et de ceste eglise et s'en retournans au lieu duquel par la grace du Seigneur il les avoit retires et qui pys est se sont maries sans son autorite vouloir et consentement en se polluant a la messe et aultres superstitions de la papaulte Et nont voulu lesdictz Robert et Charles recognoistre leurs fautes ny se retirer pardevers luy en l'eglise de Dieu combien que de ce ilz ayent souvent par luy et instamment par plusieurs annees este admonestes pries et requis par grande douceur et despuys par le devoir et obeissance quilz devoient et avec comminations que silz ne se reti-roient dedans certain temps prefix il les dejecteroyt de tous ses biens comme rebelles ingratz et desobeissans a leur pere contre le commandement de Dieu Dequoy toutesfoys ilz nont tenu compte ny aucunement satisfait dedans ledict temps et terme a eulx prefix qui est des long temps expire Pour ces causes que

ledict testateur a dict estre vrayes et parce que telle est sa volonte estant sur ce bien advise & ayant pryz surce (comme il disoyt) bonne et longue deliberation iceluy testateur de sa propre bouche a exherede et dejecte lesdictz Robert et Charles de toute sa succession voulant tant seulement que a chascung desdicts Robert & Charles soyt donne la somme de dix florins petit poiz monnoye de Savoye et ce pour tous droictz quil pourroient demander et quereler en sa succession — Item et parce que sur sa viellesse accompaignee de malladies ne luy est demoure pour tout ayde et solagement que Henry Estiene son filz ainsie lequel sest marie en sa maison et par son conseil et *aullement* faisant tout devoir dung bon filz le supportant en ses peines et labeurs ayant la principale charge de limprimerie qui est la correction et de pourvoir aux copies luy donnant bonne assurance par la grace du Seigneur quil continuera en tel devoir et office et succedera en ses labeurs pour entretenir ledict train et honneur de ladict imprimerie lequel graces a Dieu a des long temps este continue en sa maison au profict du public et bon nom de sa famille — A ces causes et mesmes afin que ledict Henry aye quelque recompense de son obeissance et secours a luy testateur fait et que a ladvenir il aye encores meilleure occasion de continuer et satisfaire a son desir et mesmes a lhonneur de Dieu et utilite de son eglise — lentretenement de ladict imprimerie et quelle ne soit debauchee — discontinuee ny divisee et partye — Et aussy parce que telle est la volonte dudict testateur iceluy testateur de sa propre bouche a nomme et institue et par cestuy present son testament nomme et institue son heritier universel ledict Henry son filz aux charges toutesfoys cy apres declarees — Premièrement de payer tous et chacung les debtes dudict testateur son pere ensemble les legatz par iceluy faitz et entre aultres a la charge de bailler et payer a Francois Estiene son filz et frere diceluy Henry la somme de deux mille livres tournoys et en laquelle somme ledict testateur a institue et institue son heritier ledict Francois son filz le dejectant de tous ses aultres biens et veult et ordonne icelui testateur que ledict Francois se contente dicelle somme heu egard aux grandz despens que ledict testateur a fait pour lentretenir aux estudes et es lieux ou il a demoure hors sa maison Et neantmoingz afin que lon puisse cognoistre quel devoir fera ledict Francois de sentretenir et demourer en ceste eglise et cite tant quil plaira a Dieu maintenir la sainte reformation dicelle telle quil a pleu a Dieu y establir selon son saint Evangile ledict testateur veult et ordonne que ladict somme demoure entre les mains dudict Henry en baillant les profictz dicelle chascun an audict Francois pour lentretenir jusques a ce quil soit venu en aage de vingt cinq ans et que lon cognoisse par sa vie et conversation et quil ayt apparence en leglise par le tesmoignage des spectables ministres dicelle quil ha vouloir de continuer et suyvre et se maintenir en ladict reformation Et sil fait le contraire et se debauchee ou retire de ladict reformation ledict testateur veult et a ordonne quil soit prive entierement de ladict somme et quelle demoure audict Henry — Item ledict testateur veult et a ordonne que si ledict Francois se veult marier quil prenne conseil de son dict

frere Henry et quil saccommode en ses affaires avec iceluy Henry et suyve sondict conseil—Item combien que ledict testateur aye desja baille a Jehanne et Catherine ses filles et a chascune delles la somme de sept cens livres tournoys en mariage neantmoingz veult et a ordonne ledict testateur quil leur soyt encores baille par son dict heritier cy dessus nomme et a chascune dicelles la somme de neuf cens livres tournoys et en icelle sommes montans pour chascune seize cens livres tournoys ledict testateur les a instituees et institue ses heritieres voulant quelles sen contentent pour toutes parts et portions quelles pourroient pretendre en tous ses biens et successions Item ledict testateur a ordonne et ordonne que ses dictes filles et aussy ledict Francois estant quant a luy advenu le temps du paiement de ladicte somme a lui donnee si ledict Henry son heritier cy dessus nomme ne veult ou ne peult bailler argent comptant doivent prendre lesdictes sommes a eulx laissees pour leur legitime institution en livres et marchandises au priz des marchans et a raison de diminuer le quart denier du priz commung des marchans et prendre de chascune sorte desdictz livres Item au cas que ledict Henry veint a rompre lestat train et vacation de ladicte imprimerie pour prendre aultre estat et vacation ou bien aussy quil sen allast demourer hors ceste eglise tant quil plaira a Dieu de la conserver en sa reformation — En ce cas (duquel ledict testateur a prie le Seigneur vouloir preserver ledict Henry) veult et a ordonne iceluy testateur que ledict Henry soit prive et descheu de tous sesdictz biens et quilz accroissent audict Francois son frere proveu toutesfoys quil ayt bon tesmoignage en leglise de Dieu et des ministres dicelle dy vivre et continuer selon ladicte sainte reformation et aussy de maintenir ledict estat dimprimerie comme en estoit charge ledict Henry le tout sans fraude Item et en default de satisfaire ausdictes charges et conditions par lesdicts Henry et Francois ledict testateur veult et ordonne que lesdictz biens soient acquis a sesdictes deux filles ou a leurs hoirs demourans en ceste eglise ou aultres reformees selon levangile en bayllant toutesfoys a la bourse des paouvres estrangers retires en ceste cite pour y vivre selon la reformation dicelle et audict college de ceste cite a chascung la somme de quatre cens livres tournoys oultre ce quil a cy dessus legue en faveur desdictz paouvres & college et en augmentation diceulx legatz et soubz les mesmes conditions et reserves declarees cy dessus a lesgard dudict college Item et en cas que tous lesdictz enfans & hoirs defaillent de demourer et vivre soubz ladicte sainte reformation ledict testateur veult et ordonne que tous sesdictz biens soient et adviennent audict college et ausdictz paouvres par moietye comme dessus — Item ledict testateur veult et a ordonne que ledict Henry son heritier baille et soit tenu bailler a honeste Marguerite Deschamps sa tres chere femme et loyale espouze durant la vie delle la somme de quatre cens livres tournoys pour une foys payee et aussy quelle jouysse et que sondict heritier la laisse jouyr sa vie durant seulement des membres du corps de devant de sa maison ainsy quil sextend sur la boutique et sur la cave et lesquelz on appelle la salle chambre et cuisyne ensemble des meubles desdictz membres — Et aussy quelle sayde

pour ses necessites seulement de la cave et grenier qui sont ausdict corps de ladicte maison et aussy de lestable ensemble du jardin auquel elle pourra prendre ce qui luy sera necessaire moyennant toutesfoys que sadicte femme contente de ce que dessus pour la communaulte quelle pourroyt pretendre par son contract de mariage et quelle nen demande aulcung partage a sondict heritier dautant que tel partage tendroyt a grande dissipation et pour a laquelle obvier ledict testateur la prie de se contenter de ce que dessus — Et a dict et declare ledict testateur que le contenu cy dessus est son testament et ordonnance de derniere volonte—Priant nos magnifiques et souverains seigneurs de geneve et tous aultres seigneurs et magistratz de justice quil leur plaise faire mecre et souffrir le present sien testament estre mys a exequution selon le contenu cy dessus Lequel testament et ordonnance de derniere volonte iceluy testateur veult et entend avoir vigueur et valloir par tous les meilleurs moyens et manieres que faire se peult et trouver tant par droict que coutume ou usance soyt par forme de testament nuncupatif — codicille — donation a cause de mort — fideicommis — partage et aultre meilleure disposition que faire se peult lue non derogeant a laultre mais servant de plus grande confirmation Et a revoque et revoque tous aultres testamens et dispositions de derniere volonte quil pourroyt avoir fait parcydavant si aulcune sen trouvoit avoir este faicte par luy voulant aussy ledict testateur que du present sien testament en soyt fait ung instrument public ou plusieurs si besoing est et autant de clauses quil sera requiz et necessaire le quel on puisse corriger et amender au dire et par ladvis de gens doctes et experts en ce sans toutesfoys changer la substance de sa volonte fait et receur par moy dict notaire les jours et an susditz en la chambre estant sur la rue publique et boutique de lhostel duedict testateur situe en la rue de Ryve Presens spectables Theodore de Beze et Jehan Maccard ministres du saint Evangile en ceste cite — Spectable Germain Colladon docteur es droictz Nobles Pierre Gorin Seigneur de Boysboussat Rene de Billy Seigneur de la Mauvinyere Honorables Guillaume Trye Claude Maistre et Nicolas Fontaine marchans tous bourgeois de Geneve tesmoingz a ce requiz et appelez—  
Signé : RAGUEAU. —

Certifié conforme à l'original contenu dans les minutes du not<sup>e</sup> J<sup>e</sup> Ragueau, déposées aux Archives de Genève, vol. de 1559-1560, f<sup>o</sup> 185.

Genève, 6 juillet 1843.

TH. HEGER,  
Commis des Archives.

*Pour la page 450. — Je vois, t. II, page 352, du Manuel de M. Brunet, nouvelle édition, que la réimpression en grec de la Galcomyomachia, faite à Florence, est de 1842. in-8, et non pas de 1830, petit in-4.*

## SUPPLÉMENT \*

Pour la page 40, après le n<sup>o</sup> 4.

Geometrie en francoys. Cy cōmence le liure de lart et science de Geometrie : avecq̄ les figures sur chascune rigle (*sic*) au long declarees, par lesquelles on peut entendre et facilement cōprendre le dit art et science de Geometrie. Nouellemēt Imprime a *paris* par *Henri estieñe* Imprimeur et libraire demourant en la rue Saint Jehan de beauvoys : devāt les grādes escoles d' decret. (*Au verso du dernier feuillet.*) Cy finit ce present traicte de Geometrie nouvellement jprime a paris : par Henri estieñe... le dernier iour de Septembre M. ccccc. xi. petit in-4 goth. 40 feuillets, avec fig. de Géométrie.

Titre exactement copié du Manuel de M. Brunet, 1<sup>re</sup> éd. tome 1<sup>er</sup>, p. 440. Le nom de l'auteur (*Carolus Bouilles*) est, non pas sur le titre, mais à la tête d'une Epître imprimée au verso de ce même feuillet.

Ce livre, le plus ancien traité de Géométrie écrit en français qui ait été imprimé, et dont je n'avois indiqué que la réimpression de 1514, doit être la traduction soit littérale, soit plus ou moins augmentée, de l'*Introductio in Geometriam* imprimée en 1503 chez le même Henri, dans le Recueil in-folio de Traités de Mathématiques donné par J. Le Febvre (*J. Faber Stapulensis*).

Page 106. Paradoxes, etc. — *Paris, Charles Estienne*. M. D. LIII. petit in-8.

J'indique deux éditions de 1554, et je les ai eues toutes deux en mains. M. Br. en annonce deux de 1553. Ce seroit donc quatre éditions, et non pas seulement deux que Charles auroit faites de ces Paradoxes. D'après M. Barbier, j'ai dit que le nom de Jean Duval comme auteur, se trouvoit au titre de quelques exemplaires de la réimpression faite à Lyon, aussi en 1554. M. Br. rectifie cette indication en assurant que c'est sur une édition de Paris 1603 réunissant ces Paradoxes et celui du *Plaidier*, que Jean Duval est nommé auteur non pas du livre, mais des annotations ajoutées dans cette réimpression.

Page 488. Les premieres Oeuvres de S. G. de la Roque de Clermont en Beauvoisis. — *Paris, Mamert Patisson*. M. D. xc. In-8.

Bibl. du Roy, Y, 4751.

Page 490. Advis sur la clause vulgairement apposée aux contrats, de fournir et faire valoir une dette ou rente. — *Paris, Mamert Patisson*. M. D. xcvi. In-8.

Bibl. du Roi, Catal. imprimé, F, 5476.

Même page 490. Présentation des Lettres d'Office de M. le Connestable faite au Parlement le XXI Nov. 1595. — *Paris, Mamert Patisson*. M. D. xcvi. In-8.

Bibl. du Roi, Catal. imprimé, Jurispr. 2<sup>e</sup> part. pag. 109.

---

\* Ces articles supplémentaires me sont indiqués par M. Brunet qui, ayant vérifié qu'ils manquoient dans mon volume, m'a rendu le service de m'en donner la note.

*Même page 190.* De la représentation aux lignes supérieures. — Paris, Mamert Patisson. m. d. xcvi. In-8.

Bibl. du Roi, F, 5465 anc.

*Page 192.* Remontrances au Roy, contre les blasphémateurs, avec une description du Blasphème; par Lanagerie, et deux Arrests du Parlement contre les blasphémateurs. — Paris, Leger Delas, Mamert Patisson. m. d. xcix. In-8.

Bibl. du Roi, F, 5527 anc.

*Page 192.* Le premier livre des Meslanges de Jean Vatel. — Paris, Mamert Patisson. m. d. ci. In-4.

Bibl. du Roi, Y, 4796.

*Page 194.* Commission du Roi et de M. l'Amiral au sieur de Monts, pour l'habitation es terres de Lacadie (sic), Canada, et autres endroits de la Nouvelle-France, ensemble les défenses première et seconde à tous autres, de trafiquer avec les Sauvages des dites terres. — Paris, Philippe Patisson. m. dc. v. In-8. 20 feuillets.

Pièce très rare et inconnue, dont il est probable que tous ou presque tous les exemplaires auront été emportés en Amérique. Il y en a un chez M. Ternaux, et aucun autre peut-être ne se pourroit rencontrer. Ces 20 feuillets sont une seconde impression à ajouter à l'unique volume que l'on connoit de Philippe Patisson. Le nom de ce fils de Patisson me fait présumer que l'abbé Philippe Desportes aura été le parrain du filz de son Imprimeur.

*Page 200.* Méditations sur la Passion de Nostre Seigneur... par le sieur Boychet d'Ambillou. — Paris, Robert Estienne. m. dc. ix. In-8.

Second Catal. La Vallière, n° 14507.

*Page 205.* Abellii Sammarthani Scævola filii Panegyrici tres Ludovico Justo inscripti: editio quarta, Panegyrico tertio recens aucta. — Lutetia, ex officina Roberti Stephani. m. dc. xxvii. In-4.

Bibl. Royale, Y, 2675.

Avant cette édition de 1627, il y a nécessairement eu une *editio tertia*, depuis la seconde, datée de 1623, et du même Robert. Quant à ma note sur l'erreur qu'auroit faite Maittaire, il est possible qu'elle soit sans objet.

#### FAUTES A CORRIGER.

Page 140. première ligne, supprimez la virgule.

P. 373, lignes 1<sup>re</sup> et 14<sup>c</sup>, *ut paternam in paterna gloria diligentiam œmularetur,*  
lisez *ut paternam in paterna diligentia gloriam œmularetur.*

P. 396, ligne 30, douze à dix-huit ans après,  
lisez douze et dix-huit ans après,



---

## TABLE.

---

<i>Avertissement.</i>	v
<i>Henricus Stephanus primus.</i>	4
<i>Robertus Stephanus primus.</i>	25
<i>Franciscus Stephanus primus.</i>	97
<i>Carolus Stephanus.</i>	102
<i>Henricus Stephanus secundus.</i>	115
<i>Franciscus Stephanus secundus.</i>	159
<i>Robertus Stephanus secundus.</i>	161
<i>Mamertus Patissonius.</i>	178
<i>Vidua Mamerti Patissonii.</i>	193
<i>Paulus Stephanus.</i>	195
<i>Robertus Stephanus tertius.</i>	199
<i>Antonius Stephanus.</i>	210
<i>Henricus Stephanus quartus, Henricus quintus.</i>	223
<i>Catalogue des éditions des Estienne, rangé par ordre de matières.</i>	234

### NOTICES BIOGRAPHIQUES.

<i>Henri Estienne, premier.</i>	273
<i>Robert Estienne, premier.</i>	283
<i>François Estienne, premier.</i>	348
<i>Charles Estienne.</i>	352
<i>Henri Estienne, second.</i>	364
<i>Robert Estienne, second.— Robert Estienne, troisième.— Henri Estienne, troisième.— Robert Estienne, quatrième.— Henri Estienne, quatrième.— Robert Estienne, cinquième, etc.</i>	478
<i>François Estienne, second.</i>	489
<i>Mamert Patisson.</i>	493
<i>Paul Estienne.</i>	496
<i>Florence, Denise Estienne.</i>	540
<i>Antoine Estienne.</i>	543
<i>Artis Typographicæ Querimonia.</i>	521
<i>Henrici Stephani Epistola de suæ Typographicæ statu.</i>	529
<i>Robert Estienne, sur les Censures de ses Bibles.</i>	545
<i>Epistola Magistri Passavantii ad Petrum Lysetum.</i>	569
<i>Lettres, etc., de Paul Estienne.</i>	570
<i>Testament de Robert Estienne.</i>	578

FIN DE LA TABLE.





**NOTE**

**SUR LAURENT COSTER,**

**A L'OCCASION D'UN ANCIEN LIVRE IMPRIMÉ DANS LES PAYS-BAS.**



---

---

## AVERTISSEMENT.

---

Je crois devoir reproduire ici avec quelques additions, mais en lui conservant sa forme primitive, une longue note que, dans le second volume de mon Catalogue, imprimé en 1819, j'ai faite à l'occasion d'un livre presque inconnu, depuis très peu d'années découvert, et d'où résulte une preuve inattendue et certaine qui, à défaut de toute autre, suffiroit pour faire reléguer parmi les fables le récit dans lequel Hadrianus Junius en sa *Batavia*, 1588, in-4, attribue à Laurent de Harlem, dit Koster, la première invention de l'art typographique, et la publication des premiers livres imprimés; prétention qui, depuis long-temps jugée, est rejetée presque partout ailleurs qu'en Hollande, où les rares partisans du système Costérien la soutiennent avec une ténacité qui semble augmenter en raison du petit nombre des défenseurs.

On n'a pas essayé contre ma note une réfutation infaisable, mais ne pouvant manquer à mentionner l'existence du volume qui en est l'objet, on a trouvé plus expédient d'arranger les choses de manière à faire croire, sans le dire précisément, que la production de cet ancien volume étoit de ma part une confession involon-

taire, une sorte d'aveu forcé de la vérité d'allégations qu'au contraire je combats, et crois avoir renversées. C'est ce qui me détermine à tirer cette note de l'oubli où elle est inévitablement dans le Catalogue, et à la reproduire à la suite d'un ouvrage écrit en l'honneur d'hommes justement célèbres, et dont l'illustration typographique reposant sur des faits positifs n'a jamais eu besoin de l'équivoque secours de récits ou très contestables ou manifestement fabuleux.

---

Le très rare livre à l'occasion duquel cette note a été écrite, fut mentionné pour la première fois dans le Manuel de M. Brunet, tome II, page 128. On l'a vu ensuite en 1811 dans le Catalogue d'Ourches, n. 131, et en 1817 dans celui de Mac-Carthy, n. 2400. Ce dernier exemplaire, n'ayant que les dix derniers feuillets, fut vendu 132 francs.

Ce volume consiste en vingt-trois feuillets, sans chiffres, réclames, ni signatures, imprimés avec un gothique très grossier, l'un des plus informes qui aient existé dans l'ancienne typographie. Les treize premiers feuillets contiennent trois traités en prose, commençant par cet intitulé qui indique seulement les deux premiers : « In presenti codice continentur  
« duo singulares et peritiles tractatus quorum primus est de salute cor-  
« poris. Hunc edidit excellentissimus ac probatissimus medicinæ doctor  
« dominus guillelmus de saliceto. Alterum vero qui est de salute anime  
« miro quodam et diuino magis quam humano artificio composuit .... Car-  
« dinalis de turrecremata.... »

Le troisième, de quatre pages, a pour titre : « Pii secundi pontificis  
« maximi contra luxuriosos et lasciuos ad karolum cypriacum Tractatus  
« de amore Incipit feliciter. »

Viennent ensuite dix feuillets dont le contenu, étranger à ce qui précède, sembleroit devoir former un volume distinct; mais sur l'exemplaire non relié j'ai vérifié que le tout tient ensemble; sur les mêmes feuilles, et par conséquent a été imprimé avec l'intention de n'en faire qu'un seul volume. Voici le titre de ces dix feuillets :

« Pii secundi pontificis maximi pro laudè homeri prefatio in homerum  
« poetarum maximum. »

Il est suivi d'une espèce de préface, en treize lignes, sur l'excellence des ouvrages d'Homère.

---

---

## NOTE

### SUR LAURENT COSTER,

A L'OCCASION D'UN ANCIEN LIVRE IMPRIMÉ DANS LES PAYS-BAS.

---

On sait qu'un récit fabuleux imaginé vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle par un savant Hollandois, et appuyé à diverses reprises de tout ce que l'érudition et le raisonnement peuvent prêter de secours à une chimère, attribuée à la Hollande l'honneur de l'invention de l'Imprimerie. Cette fable, accueillie avec tout l'enthousiasme de l'amour-propre national, a rendu célèbre le nom d'un homme qui n'avoit point lieu de s'attendre à une telle illustration. On a érigé à Harlem une statue \* à Laurent Coster; on a frappé des médailles et célébré des fêtes séculaires en son honneur. La maison où l'on a pu croire qu'il avoit fait sa demeure a même été l'objet d'une espèce de culte, jusqu'en l'année 1818 qu'elle a subitement écroulé.

Depuis que les Pays-Bas ont repris une place parmi les puissances de l'Europe, ils ont avec raison recherché tout ce qui pouvoit concourir à leur gloire; la fable de Coster a été reproduite, et bien que la plupart des savants hollandois \*\* eux-mêmes l'apprécient à sa juste valeur, elle n'en a pas moins été dans ces années dernières l'objet d'un ouvrage écrit dans la langue nationale, et pour cette raison même très peu connu du reste de l'Europe. La Société Tellerienne de Harlem, le Prince même, ont accueilli

---

\* En 1622.

\*\* Les brochures hollandoises contredisent cette assertion, mais elles ne peuvent faire que ce qui est ne soit pas; dans mes voyages en Hollande, j'ai trouvé presque tous les gens instruits souriant à la mention de cette fable, que, disoient-ils, quelques-uns de leurs savants croyoient comme vérité évangélique.

cette nouvelle tentative, cette revendication d'un honneur que tous, hors les Hollandois, s'obstinent à refuser. Les savants et ingénieux sophismes de Meerman, son roman si laborieusement arrangé, les dissertations de M. Konink, et plusieurs autres écrits publiés après les siens, ne pourroient cependant être pour moi un motif de rappeler ici cette discussion prétendue historique, et d'entretenir mes lecteurs de la fable de Harlem, si je n'avois en même temps à l'attaquer par une de ces preuves positives qui forcent la conviction des personnes les plus prévenues, de celles que n'auroient pu amener à persuasion cette masse de preuves négatives que l'on a si souvent alléguées.

Suivant le récit consigné en l'ouvrage d'Hadrianus Junius, et appuyé dans les *Origines typographicæ* de toute la dialectique philologique de Meerman, Laurent Coster de Harlem, à l'âge de plus de soixante ans, dans ses promenades au bois qui avoisine cette ville, conçut l'idée de tailler quelques lettres en relief avec de l'écorce de hêtre \* (*faginos cortices*) ; il en tira des empreintes ; et, encouragé par un premier succès, il fit une grande quantité de ces lettres d'écorce, avec lesquelles il imprima d'abord quelques lignes pour l'instruction de sa famille, ensuite un livre hollandois, puis le livre à gravures si rare, mais si connu : *Speculum humanæ salvationis*, plusieurs Donats, et divers autres ouvrages dont on ne connoît plus les titres. Déjà avancé en âge, cet homme extraordinaire auroit en très peu de temps conçu et exécuté le mécanisme de la presse, les nombreux ustensiles nécessaires à la typographie, et d'abord les caractères qu'il auroit successivement faits en bois, en plomb, puis en étain. Il auroit subitement imaginé et fabriqué l'encre épaisse des imprimeurs, en remplacement de l'encre de détrempe employée alors par les imagers, et encore

---

\* Si celui qui a imaginé cet invraisemblable conte, ou ceux qui le défendent, avoient pris la peine d'aller, non pas même dans la forêt de Harlem, mais seulement dans leur bûcher, et d'y examiner un morceau de hêtre, ils auroient vu qu'il falloit construire autrement leur fable, et qu'avec nul morceau d'écorce de hêtre, même de l'arbre le plus gros et le plus vieux, il ne se pourroit faire rien de semblable à des caractères destinés à subir la forte pression, le foulage sans lesquels aucune empreinte d'imprimerie, même la plus imparfaite, ne sauroit être obtenue.

actuellement par les faiseurs de cartes à jouer. On veut même que préalablement il ait aussi été l'inventeur de ces volumes d'images en bois, antérieurs aux livres d'impression en lettres, et que ceux de ces recueils qui appartiennent certainement à l'Allemagne n'aient été faits qu'en imitation des siens. Toutes les parties de l'art admirable de la typographie, dont on sait que la recherche a, pendant beaucoup d'années, occupé plusieurs hommes de talents divers, et occasionné des dépenses considérables, auroient été comme en un clin d'œil imaginées, et en un tour de main exécutées par l'inventeur à jamais célèbre *Laurentius Coster Harlemensis*. Ce qui s'est fait à Mayence n'auroit été que la contrefaction de procédés depuis plusieurs années connus et en pleine exécution à Harlem; et cependant cette Imprimerie primitive, qui étoit si florissante, à laquelle les acheteurs venoient en foule, seroit tout-à-coup tombée, dans une inaction voisine du néant, tandis que plusieurs villes de l'Europe fabriquoient et en grand nombre des livres qu'encore aujourd'hui l'on regarde comme des chefs-d'œuvre en leur genre. A la vérité l'officine de ces inventeurs auroit été dévalisée pendant une nuit de Noël, sans doute lorsque toute la famille étoit à la messe de minuit, par un ouvrier du nom de Jean Fust ou Faust, selon les uns, et Gensfleisch, frère aîné de Guttenberg, selon les autres; lequel Jean, enlevant tout, caractères, presse, ustensiles, s'enfuit en Allemagne, à Mayence, où d'abord, vers 1442, il auroit imprimé, avec les appareils volés, un *Doctrinale*, et une autre pièce de peu de pages. Cet homme, coopérateur assez essentiel pour que sa fuite ait ruiné la manufacture de L. Coster, se seroit, après avoir imprimé ces deux volumes, consumé plusieurs années durant, en essais long-temps infructueux, jusqu'après 1450, qu'enfin on fit à Mayence ce qui y avoit déjà été fait en 1442, et antérieurement, à Harlem. Et cette famille Coster qui avoit si lestement conçu, exécuté et mis en œuvre, lettres, presse, ustensiles divers, encre, et l'on dit même inventé son papier, de qui la manufacture de livres étoit aussi importante que lucrative, auroit été tellement attérée, ruinée par ce vol fait par un seul homme, dans une seule nuit, que courage et moyens auroient tout-à-fait manqué pour remplacer et refaire les éléments de fabrication qui venoient d'être

enlevés. Si une telle suite de suppositions n'étoit pas contre toute vraisemblance, si elle étoit admissible et véritable, gloire seroit due à Coster pour tant d'admirables improvisations, mais il mériteroit aussi le très grave reproche d'une mollesse et d'une apathie qui ne pourroient lui être pardonnées. L'homme dont le génie avoit su produire presque subitement un des plus utiles et des plus étonnants résultats des efforts de l'industrie humaine, à qui l'on prétend que ses impressions avoient procuré beaucoup d'acheteurs, et par conséquent de gros bénéfices, pouvoit-il être ainsi abattu par un accident; et n'étoit-ce pas au contraire une occasion pour mieux refaire ce qu'il avoit déjà si habilement créé. Cette dernière considération fait complètement ressortir l'invraisemblance de tout ce romanesque échafaudage, et suffiroit presque seule pour le ruiner de fond en comble.

Ce récit de Junius, seule base de tout le système, et dont l'absurdité est si évidente, est donné comme article de foi; il y a presque anathème contre les incrédules: et cependant fût-il moins invraisemblable, sur quelle autorité repose-t-il? Junius le rapporte comme lui ayant été fait par une très vieille personne qui, dans sa jeunesse, l'avoit entendu du relieur Cornelis plus qu'octogénaire. On répondra en toute humilité, 1° que le médecin Junius a pu lui-même ou fabriquer ce récit, ou au moins en altérer la vérité; 2° Qu'aussi il a très bien pu se laisser induire en erreur par les contes du vieux homme qui, dans sa jeunesse, avoit connu le vieux relieur Cornelis; et, si l'on veut juger quelle confiance mérite l'esprit de critique et de discernement de Junius, on peut lire une historiette qu'il n'a pas imprimée, mais qu'en 1824 j'ai lue écrite en entier de sa main dans le manuscrit qui, après sa mort, a servi à l'impression de la *Batavia*, et qui est conservé dans la Bibliothèque royale de La Haye. Cet étrange et ridicule récit, qui y occupe environ une page, et qui n'y est pas introduit comme un conte fait à plaisir, est biffé par un trait de plume perpendiculaire; mais qu'il ait été rejeté par un éditeur moins crédule que Junius, ou que l'auteur lui-même en ait fait justice, on n'en doit pas moins reconnoître que l'écrivain qui a pu un seul instant le croire susceptible d'être introduit dans un livre grave et sérieux,

peut, à tout le moins, recevoir le reproche d'une crédulité excessive, et ne doit être d'aucune autorité pour établir un autre fait invraisemblable par lui-même, que l'on n'appuie d'aucune preuve, et que l'on ne rapporte que sur le prétendu témoignage ancien de quelqu'un qui autrefois l'auroit appris d'une autre très vieille personne. Je n'ai pas copié cette page, parce qu'il ne me vint pas à l'idée que jamais j'aurois encore à songer à Laurent Coster et à ses inventions. On la peut lire dans le manuscrit.

Les Registres de la grande église de Harlem ont fait connoître que de 1521 à 1533 un Laurent Ianssoen (fils de Jean) a été marguillier; des papiers conservés aux Archives, et que j'y ai vus en 1824, contiennent plusieurs pièces avec sa signature. On a aussi une quittance du relieur Cornelis, de six florins à lui payés en 1474, pour ouvrages de reliure. Ces anciennes pièces, alléguées comme victorieuses et preuves incontestables de la vérité du système, prouvent qu'un Laurent a été marguillier (*Koster*), mais pas du tout qu'il ait ou qu'il n'ait pas improvisé l'Imprimerie et tous ses accessoires. La quittance de Cornelis prouve qu'en 1474 il y avoit à Harlem au moins un relieur, mais pas du tout qu'il ait fait un récit fidèle, ou même qu'il ait rien dit de semblable à ce qu'on lui prête; elle sert encore moins à constater que trente et trente-six ans avant sa date on imprimoit à Harlem. Il y auroit plutôt à conclure que ces dépenses de reliure faites en 1474 semblent indiquer un temps où la récente fabrication de livres en ces contrées exigea le travail des relieurs. Cette induction, sur laquelle je n'insiste pas, n'est ici mise en avant que pour faire ressortir l'inanité de l'allégation contraire. Plusieurs vieux livres sont, en ce pays, reliés avec des débris de Donats, etc., on en conclut que pour avoir été, vers 1480, et même un peu plus tôt, dépecés par le relieur, il falloit que ces livres usés fussent bien anciens, et par conséquent imprimés avant le vol, la dévalisation de l'Imprimerie. Ces Donats, tous imprimés en caractères semblables ou analogues à ceux des *Speculum*, de mon volume de *Saliceto*, certainement postérieur à 1466 \*, n'avoient pas besoin de quarante ans

\* En me citant, M. Koning, par une erreur sans doute involontaire, met 1456

d'ancienneté pour que des exemplaires salis et dégradés vissent servir à la reliure d'autres volumes. Toujours les jeunes lecteurs de ces sortes de livres ont su, et sauront très bien en mettre promptement un bon nombre hors d'usage, fussent-ils faits du meilleur papier, ou, comme autrefois, du plus solide parchemin.

Examinons maintenant quelles pièces justificatives, je veux dire quels livres imprimés sont produits comme preuves de l'existence de cette Imprimerie *ante-moguntienne*, de cet atelier primitif. Le *Speculum humanæ salvationis*, de plusieurs éditions, des fragments d'un Donat, d'un *Horarium*, puis ce *Doctrinale* qui se seroit fait non pas à Harlem, mais à Mayence, par le fugitif Jean, tôt après son larcin, et avec les caractères volés: enfin on donne comme imprimés par les successeurs et héritiers de Laurent, deux à trois volumes dont *Vedati (Vegetii) Epitoma de re militari*, in-folio gothique, sans date, chiffres, réclames, ni signatures. Toutes ces impressions ont véritablement été faites; il est même indubitable qu'elles ont été exécutées dans les Pays-Bas, soit en Flandre, soit dans la Hollande, qui les réclame avec tant de chaleur. C'est dans les Pays-Bas qu'ont été trouvés les vestiges qui en restent encore: les quatre feuillets du *Doctrinale*, qui sont indiqués page 28 du deuxième volume de mon Catalogue, étoient collés dans deux vieux livres que j'ai reçus de Bruxelles. C'est dans sa patrie que Meerman a découvert tout ce qu'il cite de ces monuments typographiques; et c'est aussi dans les Pays-Bas que j'ai acquis un autre volume bien important pour cette discussion, qu'aucun des contendants ne paroît avoir connu, celui qui est l'occasion de cette note. Tous ces livres, à l'exception du *Vegetius*, dont l'imprimeur n'est plus douteux, ont entre eux un air de famille qui doit faire tenir pour certain qu'ils sont sortis d'une même Imprimerie; et leur imperfection prouve non moins évidemment que ce sont des productions primitives. Mais quelle est la véritable époque de leur fabrication? Sont-ce les années 1436-1440, temps auxquels

---

au lieu de 1466, ce qui me feroit dire une absurdité, mais sans être utile à la défense du système Costérien.

on fait remonter les prétendus travaux de Laurent Coster; ou bien ces volumes ne sont-ils autre chose que les essais informes, mais bien moins anciens, les tâtonnements d'inhabiles imitateurs d'un art déjà connu et pratiqué hors de la Hollande? Enfin ces livres sont-ils antérieurs à toutes les plus anciennes éditions d'Allemagne; ou faut-il les faire descendre jusqu'aux années 1466-72? c'est là le nœud à délier, le point à éclaircir. Et si l'on parvient à prouver, par pièces produites nouvellement, il est vrai, mais anciennes et incontestables, que toute cette fabrication de livres prétendus primordiaux ne peut être antérieure à cette dernière époque de 1466-72; que devient la fable de Coster? de quels autres monuments typographiques appuiera-t-elle son existence?

J'ai soigneusement examiné toutes les pièces citées comme étant d'impression Costérienne; celles que présente Meerman, le plus savant et le plus ingénieux défenseur de cette mauvaise cause, ne sont point les seuls existantes. Notre Bibliothèque royale a quelques feuillets sur vélin de plusieurs Donats, imprimés avec des caractères mobiles, et tout-à-fait dans le goût de ceux du *Speculum* latin, mêlé de typographie et de lettres fixes en bois; j'ajoute encore à ces anciens livres de fabrication hollandoise ou flamande le *Doctrinale*, dont je possède les quatre feuillets indiqués ci-dessus. Ce livre dont Meerman fait mention, mais dont il n'a pu rencontrer ni exemplaire, ni même aucun fragment, est d'un caractère autre que celui du *Speculum*, et un peu plus gros, mais tellement semblable que certainement une même main les a exécutés l'un et l'autre, et dans le même temps. La découverte de ces quatre feuillets n'établit à la vérité aucune date; et les Costériens de dire: C'est là tout justement le volume fait à Mayence, en 1442, par le voleur et fugitif Jean\*. Oui, si avec le *Doctrinale* je ne produisois point cet autre volume, non remarqué encore, et qui me semble être la pièce décisive de tout le procès, ce livre dont je viens de faire mention, et dont la description précède cette note. Il est de caractère tout-à-fait le

\* De ce qu'on a trouvé à Mayence une pièce avec date de 1459, qui prouve que Gutenberg avoit un frère, M. Koning s'empare de ce frère et en fait le voleur.

même que celui du *Doctrinale*; ici l'identité est positive, et ce volume paroissant imprimé en lettres plus neuves que les quatre feuillets du *Doctrinale*, la fabrication ne peut en être plus récente; elle est tout au moins contemporaine, et il ne m'est pas même nécessaire qu'elle soit antérieure. Ce volume si conforme à tous les monuments prétendus Costériens, à tous ces produits dont l'origine est évidemment une, contient des Opuscules du pape Pie II, *Aeneas Sylvius*, qui occupa le siège pontifical de 1458 à 1464, et un ouvrage du cardinal *Turrecremata* (*Torquemada*) dont les premières productions imprimées sont de Rome, 1467 et 1470. On ne peut guère supposer que des écrits du pape Pie II, auroient hâtivement passé les monts, dès les premiers temps de son exaltation pontificale, pour être subitement imprimés en Flandre, ou en Hollande, d'autant mieux que ces pièces et tout le reste de ce volume ne sont, et ne pouvoient être même en ce temps-là que d'un intérêt assez mince. Le plus probable est que ces impressions ont été faites un peu après la mort de ce pape, vers les mêmes temps où fut imprimée, par Ulric Zell, à Cologne, sa fameuse *Bulla Retractationum*; ce qui coïncide pareillement avec la mort du cardinal *Torquemada*, arrivée en 1467, et dont on n'imprima rien, absolument rien, avant le temps de son décès. C'est donc beaucoup faire pour l'ancienneté de ce volume que de le placer à la même époque où Ulric Zell publia ses premières impressions à Cologne, entre 1466 et 1472. Le caractère très informe, mais certainement mobile et fondu, avec lequel est exécuté ce livre, a, comme je l'ai dit plus haut, une analogie complète avec ceux de toutes les autres impressions qui figurent dans le procès typographique de Laurent Coster. Tout cela prouve un système de fabrication, fort mauvais, il est vrai, et très peu avancé, mais suivi. Il est tel qu'il semble être le produit des tentatives d'un imager qui, en possession de fabriquer des cahiers de figures en bois, ou même seulement des cartes à jouer, aura voulu essayer de cet art que l'on venoit de trouver en Allemagne, et qui, nouveau pour lui, avoit cependant beaucoup de rapport avec ses travaux habituels. Les pages du *Speculum*, en partie de gravure fixe et sur bois, imprimées avec l'encre des cartiers, en partie de lettres

mobiles, pour lesquelles a été employée l'encre grasse d'imprimerie, prouvent encore que ce volume aura été, pour cet atelier des Pays-Bas, l'essai d'un procédé nouveau, le passage de la fabrication bornée des images et lettres fixes, à celles des lettres mobiles que venoit de faire connoître l'Allemagne; ce qui s'accorde très bien avec l'opinion de tous les habiles de ces derniers temps, qui donnent au *Speculum* une date bien moins reculée qu'à l'*Ars moriendi*, à l'*Apocalypse*, à l'*Ars memorativa*, et autres volumes connus pour avoir été entièrement exécutés par les ouvriers faiseurs de cartes.

Que peu d'années après, ou même sans interruption sensible, ces premiers essais d'imitation aient été suivis des travaux de ces typographes que l'on sait avoir imprimé avec succès dans les Pays-Bas, entre autres de Ketelaer, par lequel furent publiés, vers 1473, le *Sidonius*, le *Vedatius* (*Vegetius*), attribué par Meerman aux héritiers Coster, qui, peu après, selon lui, auroient vendu tout leur appareil typographique; cette suite d'une fabrication plus importante et améliorée, est la progression ordinaire des efforts de l'industrie humaine; ainsi toute la série de ces éditions anciennes se date et se classe de la manière la plus naturelle. Mais qu'après la connoissance de cette pièce victorieuse que les hommes les plus prévenus ne pourroient faire remonter au-delà de 1466, temps auquel tout étoit trouvé en imprimerie, ailleurs qu'en Hollande, et par d'autres que des Hollandois, que malgré l'existence de ce volume, qui bien que sans date, en indique une certaine, et presque positive, on veuille, pour soutenir encore la fable de Coster, poser en fait qu'en 1436-1442, il aura été fabriqué des livres par lui à Harlem, et à Mayence, par l'ouvrier Jean, qu'ensuite ou par l'effet du vol de ce fugitif, ou par indifférence, ruine, maladie, mort, on est resté à Harlem et à Mayence dans une inactivité totale, pour ne produire au bout d'un quart de siècle, avec les mêmes types, que ce nouveau volume, qui n'a point d'autre compagnon, au moins que l'on connoisse: ce seroit là une persévérance dans l'erreur que je crois désormais tout-à-fait impossible. Il me semble que l'on soutiendrait plus que l'on ne croiroit soi-même.

A toutes ces considérations j'en ajouterai une qui sera la der-

nière. Si la maison de Coster a été, vers 1440, volée, dépouillée, au point de ne pouvoir plus fabriquer, elle n'aura point vingt-cinq ou trente ans après imprimé ce volume de Pie II. Si au contraire et malgré ce vol, il lui est resté assez d'ustensiles pour continuer, si foiblement soit-il, sa manufacture de livres, il existera indubitablement des vestiges de ce qu'aura produit pendant trente années cet atelier typographique qui travailloit en 1436, et dont voici un volume de 1466, ou à-peu-près; et pendant ce long cours d'années elle aura mis quelque variation dans l'emploi de cet art si nouveau. Ces vestiges, où sont-ils? que sont-ils? nulle trace d'aucun volume, ceux que l'on connoît sont d'une fabrication évidemment plus tardive, à-peu-près uniforme, et postérieure à 1466. Ceux qui tiennent pour certain et avéré le larcin de Jean, soit Fust, soit Gensfleisch, sa fuite, et sa fabrication d'un *Doctrinale* à Mayence, en 1442, à qui attribueront-ils le Pie II, exécuté avec les mêmes caractères et plus récent de vingt-cinq grandes années? certainement à tout autre qu'à ces voleurs Allemands, puisque alors l'Imprimerie mayençoise contenoit des caractères bien supérieurs, et de plus d'une sorte.\*

Les partisans du système Costérien l'ont mal défendu, et il n'en pouvoit être autrement. Ils ont beaucoup écrit; leur polémique, délayée dans de longues brochures hollandoises, françoises et allemandes, ne sort point de son cercle vicieux; toujours elle en revient à l'absurde conte de Junius et de son vieux relieur; et, s'y appuyant comme sur une vérité fondamentale, elle en tire des deductions que leurs écrivains croient sans doute incontestables, car

---

\* L'apparition de ce volume de 1470 ou années environnantes n'a nullement déconcerté M. Koning et les autres partisans du système. Oubliant qu'en 1440 ils ont fait dévaliser et détruire l'Imprimerie Costérienne, et qu'il leur seroit impossible de produire aucune impression intermédiaire, ils la réimprovisent entre les mains des descendants de Coster, meublée de ces mêmes caractères emportés, selon eux, trente ans auparavant en Allemagne, avec poinçons et matrices, et qui se retrouvent là comme par miracle, le tout pour produire ces vingt-trois feuillets, et ensuite rien, jusqu'au *Vegetius* de Ketelaer. De façon que mon volume, qui à lui seul ruinerait leur système, et qu'ils ne peuvent éviter de mentionner, ils essaient de le faire passer pour une preuve incontestable de la continuation de l'Imprimerie de Coster par ses descendants.

ils écrivent en gens persuadés, mais elles ne le sont que pour eux et ne persuadent point le lecteur. Le tout est entremêlé d'excursions sur l'histoire primitive de l'Imprimerie, de descriptions ou mentions de vieux monuments typographiques déjà bien des fois décrits, et dont plusieurs sont étrangers à leur cause, à laquelle ils semblent vouloir rattacher l'ancienne typographie tout entière. A défaut de bons et nets raisonnements, ils se donnent quelquefois le très inutile tort de se fâcher contre ceux qui les contredisent. Selon eux les assertions de La Serna-Santander, de Van-Hulthem, Lambinet, Renouard, Lichtenberger et d'autres encore, ne sont rien que des expressions tranchantes, d'inconvenants et indiscrets témoignages.

Un des expédients qu'ils semblent trouver des meilleurs, est de nombrer les voix pour ou contre ce qui a reçu le nom de fable Costérienne, et qu'ils donnent comme une de leurs plus vénérables traditions. De ce que peu de personnes ont voulu prendre la peine de les réfuter, ils concluent de cet indifférent silence, qu'il y a une immense majorité en leur faveur. Combien de fictions plus absurdes encore, et surtout plus dangereuses que ce bénigne combat, ont eu des millions de millions d'ardents sectateurs, sans en être pour cela plus véritables. Heureusement Coster et sa légende n'exciteront aucun pernicieux fanatisme. Quelques Hollandais peuvent, en toute sûreté de leurs personnes et de leurs consciences, les soutenir avec un indomptable zèle, il n'en sera pas moins permis à tout le reste du monde savant, ou de n'y point du tout songer, ou de les tenir pour absurdes, sans qu'il y ait d'autre résultat que l'emploi d'un peu de papier, et quelques doctorales réprimandes infligées par les défenseurs.

Combien de fois aussi n'est-il pas arrivé que, battu dans la défense d'une cause non soutenable, on se soit dit : Nous avons tort, mais persistons, et auprès de la multitude des indifférents, notre persévérance nous tiendra lieu de bonnes raisons.

Toutes les grandes et importantes origines ont eu leur mythologie; pourquoi l'origine de la Typographie n'auroit-elle pas la sienne?

Je crois avoir complètement prouvé que mon volume, signalé pour la première fois comme monument typographique, établit

d'une manière certaine, à trois ou quatre années près, la fabrication et émission de tous les volumes sur lesquels a été appuyée la fable de Laurent Coster. Il n'est pas moins certain que rien n'a été imprimé dans les Pays-Bas antérieurement à ce volume de Pie II, et autres de même sorte, et qu'à moins de documents nouveaux, ces titres incontestables. L'honneur de l'invention de l'Imprimerie revient à ceux auxquels on s'accorde à en avoir l'obligation. Les recherches progressives sont presque toutes faites dans les chartes, les manuscrits et actes publics; enfin, que rien ne s'oppose à ce que l'on érige leurs trois noms sur le piédestal de la vérité. L'enthousiasme national bien exposé, les titres incontestables, l'honneur de l'invention de l'Imprimerie revient à ceux auxquels on s'accorde à en avoir l'obligation. Les recherches progressives sont presque toutes faites dans les chartes, les manuscrits et actes publics; enfin, que rien ne s'oppose à ce que l'on érige leurs trois noms sur le piédestal de la vérité. L'enthousiasme national bien exposé, les titres incontestables, l'honneur de l'invention de l'Imprimerie revient à ceux auxquels on s'accorde à en avoir l'obligation.

NE-AUGUSTIN RENOUARD.



111

.

.

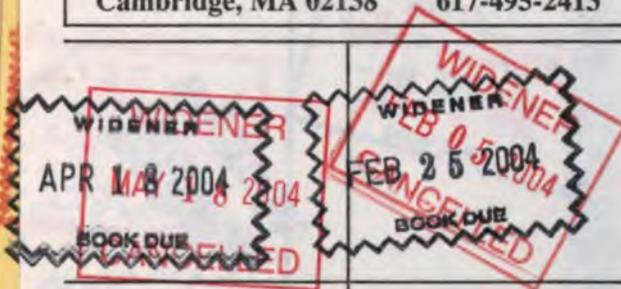


3 20

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library  
Cambridge, MA 02138 617-495-2413



Please handle with care.  
Thank you for helping to preserve  
library collections at Harvard.

